

**Université de Mons**

Faculté de Traduction et d'Interprétation

École d'Interprètes Internationaux



**Analyse du discours environnemental et sociétal  
de PME scandinaves et francophones : une approche textométrique**

Romuald Dalodière

Thèse de doctorat soutenue en vue de l'obtention  
du diplôme de Docteur en langues, lettres et traductologie

Soutenue le 2 juin 2023

**Jury**

|                                  |                                  |
|----------------------------------|----------------------------------|
| Bénédicte Van Gysel (promotrice) | Université de Mons               |
| Lobke Ghesquière (co-promotrice) | Université de Mons               |
| Gudrun Vanderbauwhede            | Université de Mons               |
| Jean-Marc Leblanc                | Université Paris-Est Créteil     |
| Paola Catenaccio                 | Università degli Studi di Milano |
| Karl Erland Gadellii             | Sorbonne Université              |
| Virginie Lethier                 | Université de Franche-Comté      |



*En hvatki er missagt er í fræðum þessum, þá er skylt at hafa þat heldr, er sannara reynist.*  
«Mais si, dans ces écrits, des choses s'avéraient erronées, il faudrait leur préférer la vérité. »

Ari Þorgilsson (trad. Torfi H. Tulinius)



## REMERCIEMENTS

Il est, de toute évidence, impossible de compléter une thèse de doctorat sans accumuler quelques dettes tout au long du chemin. Les collègues, parents et amis cités ci-après méritent davantage de gratitude que ce que ces quelques lignes sont en mesure d'offrir ; nous savons cependant que nous aurons l'occasion de leur renouveler notre reconnaissance de vive voix.

En premier lieu, nous voulons formuler nos remerciements les plus sincères à l'ensemble de notre comité d'accompagnement, qui a fait la preuve constante d'une grande disponibilité et a su dispenser des suggestions précieuses au fil des années :

À Bénédicte Van Gysel, qui a accepté de diriger notre thèse et ne s'est jamais départie, ni de son enthousiasme, ni de son immense confiance en nous, tout en nous proposant nombre de pistes de réflexions ;

À Lobke Ghesquière, qui a accepté de co-diriger ce travail et s'est toujours montrée prompte à répondre à nos interrogations et fournir des conseils bibliographiques ou méthodologiques pertinents ;

À Gudrun Vanderbauwhede, à qui nous avons toujours su pouvoir nous adresser en cas de besoin, et dont les remarques et recommandations ont été d'une grande assistance ;

À Jean-Marc Leblanc, qui a bien voulu rejoindre notre comité d'accompagnement en cours de thèse, et dont la pédagogie et les conseils ont été d'un secours significatif ;

À Hedwig Reuter enfin, qui a accepté de prendre la direction des deux premières années de ce travail, avant son départ en pension.

Nous remercions également Paola Catenaccio, Karl Erland Gadelii et Virginie Lethier, qui ont tous les trois accepté de faire partie du jury de cette thèse.

Cette thèse n'aurait pas pu aboutir sans l'existence d'un outil informatique conçu spécialement pour elle, le Détricotier. Nous avons une dette toute particulière à l'égard de son développeur, Manuel Jordan, à qui nous exprimons toute notre reconnaissance.

Nous disons, de même, notre gratitude envers deux collègues de l'Université qui ont su démontrer une patience et une pédagogie inestimables face à nos questions profanes :

Jonathan Bauweraerts de la Faculté Warocqué d'Économie et de Gestion, pour ses nombreux conseils en matière comptable ;

Lam Vuong de la Faculté des sciences, pour ses explications passionnantes sur le Khi2.

Nous remercions, en outre, Arthur Guérard et son aide en matière de regex notamment, ainsi que Gert-Jan Mattens de Bureau van Dijk, grâce à qui nous avons pu accéder à des données complémentaires pour la constitution de nos corpus.

Nous remercions tous nos collègues et co-doctorants, et en particulier, nos collègues du Service d'Études nordiques pour leur bonne humeur perpétuelle, leur soutien extraordinaire et le plaisir que nous avons eu à travailler avec eux : Elisabet Brouillard, Julien Degueldre, Stéphanie Delneste, Margrethe Eriksen, Isabelle Piette, Peggy Van Ceulebroeck et Sabine Vandersmissen.

Notre dette s'étend à Sylvie Roeland, apparitrice de la Faculté de Traduction et d'Interprétation, ainsi qu'à l'équipe du secrétariat de la Faculté et au personnel des multiples bibliothèques que nous avons visitées, pour leur aide considérable.

Nous remercions Armel Gbaguidi, qui nous a laissé (ré)envisager la possibilité de poursuivre une thèse de doctorat.

Nous remercions nos amis, pour leur soutien indéfectible et leur présence à nos côtés. La liste serait longue et laborieuse ; nous n'en avons pas moins une pensée pour chacun d'eux.

Enfin et bien évidemment, nous exprimons toute notre gratitude à nos parents, et plus généralement à notre famille, pour leur soutien ininterrompu et leurs encouragements continus depuis plus de quinze ans et cette curieuse idée que nous avons eue alors : vouloir apprendre le suédois.

## RÉSUMÉ

Cette thèse s'inscrit dans une problématique non seulement actuelle, mais également de plus en plus prégnante : elle se propose d'analyser le discours d'acteurs économiques en matière d'environnement et de société. Ce faisant, elle résonne, partiellement, avec ce champ des études de gestion que l'on nomme la RSE. Par son approche, elle emprunte, de même, à la sociologie et plus précisément à la théorie institutionnelle. Toutefois, elle est surtout, avant tout, intéressée par les réalisations *linguistiques* du discours et trouve ici sa filiation principale. Prenant pour point de départ la directive 2014/95/UE, elle s'en écarte immédiatement pour exclure de son spectre de recherche les entités concernées par le texte européen. Bien plutôt, elle se concentre sur les petites et moyennes entreprises, et sur un échantillon de celles-ci en Belgique, au Danemark, en France et en Suède, mais aussi en Norvège, afin de comprendre comment elles communiquent, sur leur site Internet, en matière d'environnement et de société alors qu'elles n'y sont pas juridiquement contraintes.

Notre travail a donc l'ambition de s'inscrire dans la démarche intrinsèquement multidisciplinaire de l'analyse du discours : il mobilise les fondements de la responsabilité sociétale des entreprises, dont il se restreint à deux de ses piliers seulement ; les questions environnementales (surtout) et sociétales (bien peu). Il sollicite les concepts de la théorie institutionnelle et cherche à déceler des traces d'un isomorphisme discursif dans la communication des organisations. Il en appelle enfin à plusieurs méthodes de l'analyse du discours pour déceler dans le texte de telles réalisations.

L'analyse du discours est convoquée pour ses grilles d'analyse, d'une part : notamment ses principes de légitimité, de récurrence et de *framing*. Mais ce sont également de certains de ses outils que nous nous aidons : pour la constitution de cinq corpus construits à partir d'URLs extraites depuis le site Internet d'une sélection d'entreprises, ainsi que pour leur analyse subséquente à l'aide de programmes de la linguistique de corpus, et, plus spécifiquement, de la textométrie.

L'utilisation de méthodes d'analyses statistiques de données textuelles est particulièrement adaptée à une approche institutionnelle qui veut comprendre pourquoi les organisations tendent à devenir similaires. Avec cette thèse, nous espérons montrer que, même chez des entreprises qui communiquent volontairement en matière environnementale et sociétale, il existe une forme d'homogénéisation discursive trahissant une attitude relativement uniforme vis-à-vis de telles questions, et donc, finalement, une institutionnalisation de leur traitement.





## ABSTRACT

This thesis comes within the scope of an issue, which not only is contemporary, but also increasingly prominent: its ambition is to analyse the discourse of economical actors in terms of their commitment to environment and society. It echoes therefore with this sub-field of business studies named CSR. Through its approach, it borrows from sociology and more specifically institutional theory. Yet, it is first and foremost interested in the *linguistic* realisations of discourse, and this very dimension represents the work's main filiation.

Taking European directive 2014/95/EU as a starting point, the thesis immediately breaks away from its original intent in order to target a group that is specifically excluded from the directive: rather than large companies, our work focuses on small and medium businesses. For that purpose, we select a sample of such businesses from Belgium, Denmark, France, Sweden, as well as Norway, in order to understand the basis of their environmental and societal communication, even though they're not legally bound to address the question.

Our thesis aims to follow the intrinsically multidisciplinary nature of discourse analysis. It relies on the fundamental principles of corporate social responsibility, albeit it limits itself to two of its pillars only: environmental (mostly) and societal (to a much lesser extent) issues. It borrows the concepts of institutional theory and seeks to find the traces of discursive isomorphism in the communication of organisations. Finally, it summons several methods of discourse analysis to find, in the texts, how such isomorphism is realised.

Several frameworks of discourse analysis are used for our purpose: the principles of legitimacy, recurrence and framing are the most notable. We also make use of some of its tools in order to build five corpora based on URL pages extracted from the website of a selection of companies and to carry out their analysis with the help of corpus linguistics programs; more specifically, with textometry programs.

The use of statistical analysis for textual data is suitable for an institutional approach, whose goal is to understand why organizations tend to become increasingly similar. With this thesis, we hope to demonstrate that even companies whose environmental and societal communication can be seen as voluntary are subject to some sort of discursive homogeneity that points to a somewhat similar attitude towards such issues, thus indicating an institutionalisation in the way they are being addressed.



## LISTE DES ABRÉVIATIONS

|                |  |
|----------------|--|
| <b>AC :</b>    | Analyse de contenu   |
| <b>AD :</b>    | Analyse du discours  |
| <b>ADT :</b>   | Analyse statistique de données textuelles                              |
| <b>AFC :</b>   | Analyse factorielle des correspondances                                |
| <b>ARF :</b>   | <i>Average Reduced Frequency</i>                                       |
| <b>BvD :</b>   | Bureau van Dijk  |
| <b>CDA :</b>   | <i>Critical Discourse Analysis</i>                                     |
| <b>CSR :</b>   | <i>Corporate Social Responsibility</i> (le sigle anglophone de la RSE) |
| <b>DOCF :</b>  | <i>Document frequency</i>  |
| <b>EMT :</b>   | <i>Ecological Modernization Theory</i>                                 |
| <b>GRI :</b>   | <i>Global Reporting Initiative</i>                                     |
| <b>IDF :</b>   | <i>Ideological-Discursive Formation</i>                                |
| <b>MATTR :</b> | <i>Moving-Average Type-Token Ratio</i>                                 |
| <b>MSI :</b>   | <i>Multi-Stakeholder Initiative</i>                                    |
| <b>MTLD :</b>  | <i>Measure of Textual Lexical Diversity</i>                            |
| <b>PME :</b>   | Petites et moyennes entreprises  |
| <b>QHSE :</b>  | Qualité, hygiène, sécurité, environnement                              |
| <b>RSE :</b>   | Responsabilité sociétale des entreprises                               |
| <b>SFL :</b>   | <i>Systemic Functional Linguistics</i>                                 |
| <b>TAL :</b>   | Traitement automatique du langage                                      |
| <b>TBL :</b>   | <i>Triple Bottom Line</i>  |
| <b>TODA :</b>  | <i>Textually-Oriented Discourse Analysis</i>                           |
| <b>TTR :</b>   | <i>Type-Token Ratio</i>  |

Nous utilisons également les abréviations **BE – DK – FR – NO – SV** pour renvoyer, respectivement, à nos corpus belge, danois, français, norvégien et suédois, ou à des extraits issus de ceux-ci.



# TABLE DES MATIÈRES

|   |           |
|---|-----------|
| REMERCIEMENTS   | 5         |
| RÉSUMÉ  | 7         |
| ABSTRACT  | 9         |
| LISTE DES ABRÉVIATIONS  | 11        |
| TABLE DES MATIÈRES  | 13        |
| LISTE DES FIGURES   | 19        |
| LISTE DES TABLEAUX  | 21        |
| INTRODUCTION  | 23        |
| CONTOURS ET CONTEXTES   | 25        |
| Circonscription du sujet  | 25        |
| Approches du discours environnemental et/ou de RSE                                  | 28        |
| ABORDER LE DISCOURS ENVIRONNEMENTAL ET SOCIÉTAL : POURQUOI, COMMENT ?               | 29        |
| Objectifs, limites et hypothèse   | 29        |
| Une méthodologie d'analyse sur trois niveaux  | 32        |
| ORGANISATION DE LA THÈSE  | 34        |
| <b>1. ANALYSE (CRITIQUE) DU DISCOURS : DÉVELOPPEMENT D'UNE POSTURE DE RECHERCHE</b> | <b>37</b> |
| <b>1.1 ANALYSE DU DISCOURS ET LEXICOMÉTRIE</b>                                      | <b>37</b> |
| 1.1.1 Le développement de l'analyse du discours en France                           | 38        |
| 1.1.2 La lexicométrie, parente directe de l'analyse du discours                     | 40        |
| 1.1.3 Développements et perspectives  | 44        |
| <b>1.2. COMMENT ABORDER LE DISCOURS ? ORIENTATIONS ÉPISTÉMOLOGIQUES</b>             | <b>45</b> |
| 1.2.1 Une typologie des travaux en analyse du discours                              | 47        |
| 1.2.1.1 L'opposition texte / contexte   | 50        |
| 1.2.1.2 L'opposition critique / constructiviste                                     | 53        |
| 1.2.2 La CDA : nuances typologiques   | 54        |
| 1.2.2.1 Première nuance typologique : l'opposition texte / contexte                 | 55        |
| 1.2.2.2 Seconde nuance typologique : l'opposition critique / constructiviste        | 57        |
| <b>1.3 UNE PERSPECTIVE INSTITUTIONNELLE</b>   | <b>60</b> |
| 1.3.1 Institutions et organisations   | 61        |
| 1.3.1.1 Autour du concept d'institution   | 61        |
| 1.3.1.2 Les organisations   | 64        |

|  |            |
|--|------------|
| 1.3.1.3 Relations entre institutions et organisations _____  | 65         |
| 1.3.2 Analyse (critique) du discours et théorie (néo-)institutionnelle _____                             | 66         |
| 1.3.3 Notion de pouvoir _____  | 68         |
| 1.3.4 Pouvoir dans les organisations _____   | 72         |
| <b>1.4 APPROCHE DU DISCOURS ET DÉMARCHÉ D'ANALYSE _____</b>  | <b>75</b>  |
| 1.4.1 Posture de recherche _____   | 75         |
| 1.4.2 Mise en œuvre d'une démarche d'analyse du discours _____   | 80         |
| <b>2. REVUE DE LA LITTÉRATURE : RSE, DISCOURS ET ANALYSE DU DISCOURS RSE _____</b>                       | <b>83</b>  |
| <b>2.1 UNE APPROCHE DES QUESTIONS D'ENVIRONNEMENT ET DE SOCIÉTÉ PAR LES GESTIONNAIRES : LA RSE _____</b> | <b>83</b>  |
| 2.1.1 Présentation et définition(s) de la RSE _____  | 84         |
| 2.1.1.1 Une perspective historique sur la RSE _____  | 84         |
| 2.1.1.2 Problèmes de définition _____  | 90         |
| 2.1.1.3 La théorie des parties prenantes _____   | 97         |
| 2.1.1.4 RSE et développement durable _____   | 99         |
| 2.1.2 Aspects de la RSE _____  | 104        |
| 2.1.2.1 La dimension institutionnelle de la RSE _____  | 104        |
| 2.1.2.2 La dimension contextuelle _____  | 108        |
| 2.1.2.3 La dimension culturaliste _____  | 110        |
| <b>2.2 APPROCHES LINGUISTIQUES ET DISCURSIVES DE LA RSE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE _____</b>            | <b>111</b> |
| 2.2.1 Travaux en sciences de gestion : le tournant linguistique à l'œuvre _____                          | 112        |
| 2.2.2 Analyses discursives et linguistiques _____  | 117        |
| 2.2.2.1 Approches rhétorico-lexicales _____  | 118        |
| 2.2.2.2 Le discours RSE, un discours intéressé _____   | 127        |
| 2.2.2.3 L'institutionnalisation du discours RSE _____  | 130        |
| 2.2.2.4 La non-généricité des discours environnementaux et sociétaux sur Internet _____                  | 132        |
| 2.2.3 Hypothèse de recherche _____   | 134        |
| <b>3. UNE BASE JURIDIQUE : LA DIRECTIVE 2014/95/UE _____</b>   | <b>137</b> |
| <b>3.1 CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET JUSTIFICATION DE LA DÉMARCHÉ _____</b>                                 | <b>137</b> |
| 3.1.1 Définition de la PME et obligations des grandes entreprises _____                                  | 137        |
| 3.1.2 Les PME et la directive 2014/95/UE _____   | 139        |
| <b>3.2 TRANPOSITIONS DE LA DIRECTIVE 2014/95/UE EN DROITS NATIONAUX _____</b>                            | <b>141</b> |
| 3.2.1 Transposition de la directive 2014/95/UE en Belgique _____   | 141        |
| 3.2.2 Transposition de la directive 2014/95/UE au Danemark _____   | 142        |
| 3.2.3 Transposition de la directive 2014/95/UE en France _____   | 143        |
| 3.2.4 Transposition de la directive 2014/95/UE en Suède _____  | 145        |
| 3.2.5 Le cas de la Norvège _____   | 145        |
| <b>3.3 CRITÈRES ADDITIONNELS ET SYNTHÈSE _____</b>   | <b>147</b> |
| 3.3.1 Critères additionnels _____  | 147        |
| 3.3.2 Tableau synthétique récapitulatif _____  | 148        |
| <b>4. CONSTITUTION DU CORPUS : COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNÉES _____</b>                              | <b>149</b> |
| <b>4.1 CONSIDÉRATIONS PRÉALABLES À LA COLLECTE DES DONNÉES _____</b>                                     | <b>150</b> |
| 4.1.1 Le Web et les corpus _____   | 150        |

|   |            |
|---|------------|
| 4.1.2 Les bases de données de Bureau van Dijk   | 152        |
| 4.1.3 Validité des candidatures : consultation des comptes annuels  | 155        |
| <b>4.2 LISTING DES URLS CANDIDATES ET PRÉ-NETTOYAGE DES PAGES</b>   | <b>157</b> |
| 4.2.1 Obtention d'une liste d'URLs valides pour l'extraction : conséquences pour le corpus  | 158        |
| 4.2.2 Paratexte et boilerplate  | 160        |
| 4.2.3 Le Détricotéur : un outil d'extraction textuelle à partir de pages Web  | 163        |
| <b>4.3 SÉLECTION DES URLS ET ÉLIMINATION DES DOUBLONS</b>   | <b>169</b> |
| 4.3.1 Détermination et sélection du discours environnemental et sociétal  | 169        |
| 4.3.2 Élimination des doublons  | 171        |
| <b>4.4 NORME DE DÉPOUILLEMENT ET SÉLECTION ALÉATOIRE DES TEXTES</b>   | <b>176</b> |
| 4.4.1 La nécessité d'une norme de dépouillement   | 176        |
| 4.4.2 Application d'une norme de dépouillement au cas des pages Internet  | 178        |
| 4.4.3 Sélection finale des textes et présentation des corpus  | 183        |
| <b>4.5 CONSTITUTION DU CORPUS : RÉSUMÉ ET CONCLUSION</b>  | <b>185</b> |
| <b>5. APPROCHES QUANTITATIVES DES CINQ CORPUS</b>   | <b>187</b> |
| <b>5.1 APPROCHE DES CORPUS ET CHOIX MÉTHODOLOGIQUES</b>   | <b>187</b> |
| 5.1.1 Quel mode de comparaison des corpus ?   | 188        |
| 5.1.2 Analyse factorielle des correspondances sur un corpus de textes d'entreprises : non-intervention, neutralisation ou exclusion ? | 189        |
| 5.1.2.1 Calculs d'AFC sur le corpus original d'entreprises belges   | 190        |
| 5.1.2.2 Calculs d'AFC sur le corpus neutralisé d'entreprises belges   | 194        |
| 5.1.2.3 Non-intervention, neutralisation ou exclusion ?   | 198        |
| <b>5.2 ANALYSES FACTORIELLES DES CORRESPONDANCES SUR LES CINQ CORPUS</b>  | <b>199</b> |
| 5.2.1 Oppositions lors des calculs d'AFC sur le corpus belge  | 199        |
| 5.2.2 Oppositions lors des calculs d'AFC sur le corpus danois   | 201        |
| 5.2.3 Oppositions lors des calculs d'AFC sur le corpus français   | 203        |
| 5.2.4 Oppositions lors des calculs d'AFC sur le corpus norvégien  | 205        |
| 5.2.5 Oppositions lors des calculs d'AFC sur le corpus suédois  | 207        |
| 5.2.6 Synthèse des AFC des cinq corpus  | 208        |
| <b>5.3 CALCULS DE DENSITÉ LEXICALE</b>  | <b>209</b> |
| 5.3.1 Considérations méthodologiques relatives au calcul de densité lexicale  | 210        |
| 5.3.2 Résultats des calculs de densité lexicale   | 213        |
| 5.3.2.1 Calculs de densité lexicale sur le corpus belge   | 214        |
| 5.3.2.2 Calculs de densité lexicale sur le corpus danois  | 215        |
| 5.3.2.3 Calculs de densité lexicale sur le corpus français  | 216        |
| 5.3.2.4 Calculs de densité lexicale sur le corpus norvégien   | 217        |
| 5.3.2.5 Calculs de densité lexicale sur le corpus suédois   | 218        |
| 5.3.2.6 Calculs de densité lexicale : synthèse des résultats  | 218        |
| <b>5.4 FORMES SPÉCIFIQUES ET COMMUNAUTÉS DE FORMES</b>  | <b>219</b> |
| 5.4.1 Calculs de spécificité et répartition   | 221        |
| 5.4.2 Répartition moyenne des formes spécifiques  | 222        |
| 5.4.3 Comparaisons internes : des textes environnementaux qui mobilisent systématiquement une plus grande communauté de formes        | 224        |
| 5.4.4 Items grammaticaux  | 230        |

|  |            |
|--|------------|
| 5.4.5 Communautés de formes : le signe d'une appréciation des problématiques saillantes ? _____                                  | 231        |
| <b>5.5 CALCULS DE DIVERSITÉ LEXICALE _____</b>   | <b>232</b> |
| 5.5.1 Multiplicité des calculs de diversité lexicale _____   | 233        |
| 5.5.2 Résultats des calculs de diversité lexicale _____  | 236        |
| 5.5.2.1 Calculs de diversité lexicale sur le corpus belge _____  | 237        |
| 5.5.2.2 Calculs de diversité lexicale sur le corpus danois _____   | 238        |
| 5.5.2.3 Calculs de diversité lexicale sur le corpus français _____   | 239        |
| 5.5.2.4 Calculs de diversité lexicale sur le corpus norvégien _____  | 240        |
| 5.5.2.5 Calculs de diversité lexicale sur le corpus suédois _____  | 241        |
| 5.5.2.6 Calculs de diversité lexicale : synthèse des résultats _____   | 241        |
| <b>5.6 APPROCHES QUANTITATIVES DES CINQ CORPUS : RÉSULTATS ET PERSPECTIVES _____</b>   | <b>242</b> |
| <br>   |            |
| <b>6. UNE APPROCHE TEXTOMÉTRIQUE : FORMULATIONS ET FIGEMENTS DANS LES CORPUS</b>   | <b>247</b> |
| <br>   |            |
| <b>6.1 ORIENTATION DES RECHERCHES _____</b>  | <b>247</b> |
| 6.1.1 Average Reduced Frequency : présentation _____   | 248        |
| 6.1.2 Résultats du calcul d'ARF : cinq catégories transversales aux corpus _____   | 250        |
| 6.1.2.1 Premier champ lexical transversal issu du calcul d'ARF : un discours d'environnement et de développement durable ? _____ | 250        |
| 6.1.2.2 Deuxième champ lexical transversal issu du calcul d'ARF : un discours d'ethos et de présentation de soi ? _____          | 251        |
| 6.1.2.3 Troisième champ lexical transversal issu du calcul d'ARF : un discours généralisant ? _____                              | 253        |
| 6.1.2.4 Quatrième champ lexical transversal issu du calcul d'ARF : un discours de contrôle ? _____                               | 253        |
| 6.1.2.5 Cinquième champ lexical transversal issu du calcul d'ARF : un discours d'entreprise ? _____                              | 254        |
| <b>6.2 UN FIGEMENT DISCURSIF : LA FORMULE _____</b>  | <b>256</b> |
| 6.2.1 La formule, une forme de figement _____  | 256        |
| 6.2.2 Les propriétés de la formule _____   | 258        |
| 6.2.3 Formules et formulations : considérations appliquées à notre corpus _____  | 262        |
| <b>6.3 FORMULATIONS À CARACTÈRE ENVIRONNEMENTAL OU SOCIÉTAL DANS LES CORPUS _____</b>  | <b>263</b> |
| 6.3.1 Segments répétés et cooccurrents _____   | 263        |
| 6.3.1.1 Les segments répétés _____   | 264        |
| 6.3.1.2 La cooccurrence _____  | 264        |
| 6.3.2 Liste des segments répétés à caractère environnemental ou sociétal _____   | 266        |
| 6.3.2.1 Segments répétés des corpus _____  | 266        |
| 6.3.2.2 Segments répétés du corpus belge _____   | 267        |
| 6.3.2.3 Segments répétés du corpus danois _____  | 268        |
| 6.3.2.4 Segments répétés du corpus français _____  | 269        |
| 6.3.2.5 Segments répétés du corpus norvégien _____   | 270        |
| 6.3.2.6 Segments répétés du corpus suédois _____   | 270        |
| 6.3.2.7 Segments répétés : conclusion _____  | 271        |
| 6.3.3 Identification de formulations à partir des listes de segments répétés _____   | 271        |
| 6.3.3.1 Catégories retenues pour l'identification de formulations _____  | 271        |
| 6.3.3.2 Regroupements sémantiques et seuil de fréquence : listes restreintes _____   | 274        |
| 6.3.3.3 Conclusion : liste restreinte de segments répétés _____  | 278        |
| <b>6.4 ANALYSE : LES FORMULATIONS DES CORPUS _____</b>   | <b>278</b> |
| 6.4.1 « Impact environnemental » : la dilution d'un discours technico-normatif dans le discours ? _____                          | 279        |
| 6.4.1.1 Semi-figements de la formulation « impact environnemental » dans les cinq corpus _____                                   | 279        |



|   |                |
|---|----------------|
| 6.4.1.2 L' « impact environnemental » dans les corpus : formulation rhétorique ou référence<br>intertextuelle normative ? _____                   | 282            |
| 6.4.1.3 Formes concurrentes, usages identiques _____  | 296            |
| 6.4.1.4 Variations lexicales et sédimentation discursive : un discours de contrôle _____  | 298            |
| 6.4.2 Autres figements du corpus _____  | 300            |
| 6.4.2.1 L'« empreinte » des entreprises, une autre réalité mal définie _____  | 301            |
| 6.4.2.2 Formes comparatives et superlatives du « possible » _____   | 303            |
| 6.4.2.3 « Respect », « protection »... de l'environnement : un exemple de réappropriation d'un figement<br>plus neutre ? _____                    | 307            |
| 6.4.2.4 Segments répétés saillants des corpus danois et suédois : « miljølledelse », « miljöpolicy »,<br>« miljöfrågan » _____                    | 313            |
| 6.4.2.5 Responsabilité et durabilité dans les corpus _____  | 325            |
| <b>6.5 CONCLUSION : FIGEMENTS, DISCOURS DE CONTRÔLE ET DE LÉGITIMITÉ _____</b>  | <b>341</b>     |
| 6.5.1 Légitimité et organisations _____   | 341            |
| 6.5.2 Stratégies de légitimation en discours _____  | 343            |
| 6.5.3 Des figements qui légitiment et naturalisent le discours _____  | 349            |
| <br><b>7. UN CONTRÔLE DU DISCOURS _____</b>   | <br><b>353</b> |
| <b>7.1 DISCOURS PROMOTIONNEL ET D'ÉVALUATION _____</b>  | <b>354</b>     |
| 7.1.1 Le discours d'entreprise : un discours promotionnel _____   | 354            |
| 7.1.2 Appraisal et modalité _____   | 356            |
| <b>7.2 PROCÉDÉS ROUTINIERS DE LA REPRÉSENTATION DE SOI _____</b>  | <b>362</b>     |
| 7.2.1 Routines de thématization _____   | 364            |
| 7.2.1.1 Appositions en tête de phrase _____   | 366            |
| 7.2.1.2 La qualification de soi _____   | 373            |
| 7.2.1.3 « chez azienda, nous » : dislocations à gauche _____  | 380            |
| 7.2.2 Fierté et contrainte dans le discours d'entreprise _____  | 385            |
| 7.2.2.1 La construction d'un ethos d'action par la fierté _____   | 385            |
| 7.2.2.2 L'entreprise dans un système de contraintes : les exigences _____   | 391            |
| 7.2.3 Conclusion : procédés routiniers de la représentation de soi _____  | 395            |
| <b>7.3 UN DISCOURS GÉNÉRALISANT : DEUX TRAITEMENTS DE LA TEMPORALITÉ _____</b>  | <b>396</b>     |
| 7.3.1 Expressions de la temporalité dans les discours environnementaux ou sociétaux _____   | 396            |
| 7.3.2 L'ancrage temporel des énoncés _____  | 399            |
| 7.3.2.1 Formes d'ancrages temporels dans les corpus _____   | 399            |
| 7.3.2.2 Formulations et ancrages temporels dans le corpus belge _____   | 403            |
| 7.3.2.3 Formulations et ancrages temporels dans le corpus français _____  | 404            |
| 7.3.2.4 Formulations et ancrages temporels dans le corpus suédois _____   | 408            |
| 7.3.3 Un discours de permanence _____   | 409            |
| 7.3.3.1 Expressions de la permanence dans les cinq corpus _____   | 409            |
| 7.3.3.2 L' « amélioration continue », symbole d'une institutionnalisation par les normes ? _____  | 412            |
| 7.3.4 Conclusion : ancrage temporel et permanence dans le discours _____  | 415            |
| <b>7.4 LE CONTRÔLE DES VOIX TIERCES : LE FRAMING DE L'ENTREPRISE QUI (RÉ)AGIT. DISCOURS EXPLICATIF ET ARGUMENTATIF DANS<br/>LES CORPUS. _____</b> | <b>417</b>     |
| 7.4.1 Le discours environnemental et sociétal : une stratégie de « contraction » avant tout _____   | 418            |
| 7.4.1.1 Sélection de marqueurs de contraction dans les corpus _____   | 421            |
| 7.4.1.2 Retours au texte _____  | 426            |
| 7.4.1.3 Des discours explicatifs _____  | 430            |
| 7.4.2 Formulations et contractions _____  | 434            |

|  |            |
|--|------------|
| 7.4.2.1 Méthodologie : corrélation entre contractions et formulations _____                                | 435        |
| 7.4.2.2 Résultats du calcul du Khi2 : les formulations, des figements qui favorisent la contraction ? ____ | 439        |
| 7.4.3 Conclusion : un discours qui restreint la compréhension de l'auditoire _____                         | 444        |
| <b>7.5 CONCLUSION : UN CONTRÔLE DU DISCOURS _____</b>  | <b>445</b> |
| <b>CONCLUSION : UNE INSTITUTIONNALISATION DU DISCOURS _____</b>  | <b>447</b> |
| <b>PRÉALABLES À L'ANALYSE _____</b>  | <b>447</b> |
| Des choix de posture, de méthode et d'approche justifiés par la littérature _____                          | 447        |
| Un processus de constitution de corpus qui répond aux défis du sujet _____                                 | 451        |
| <b>ANALYSE : DES DISCOURS INSTITUTIONNALISÉS CHEZ LES PME ? _____</b>                                      | <b>455</b> |
| Des méthodes quantitatives aux résultats incertains _____  | 455        |
| Des figements thématiques au service d'un discours de contrôle et de légitimation _____                    | 457        |
| Un discours qui dirige l'interprétation du lectorat à des fins promotionnelles _____                       | 459        |
| Un discours volontaire et institutionnalisé... en matière d'environnement au moins _____                   | 460        |
| <b>MISE EN PERSPECTIVE _____</b>   | <b>462</b> |
| Contributions de notre thèse _____   | 462        |
| Des limites dans notre travail _____   | 463        |
| Perspectives et approfondissements _____   | 464        |
| <b>LISTE DE RÉFÉRENCES _____</b>   | <b>467</b> |
| <b>BIBLIOGRAPHIE _____</b>   | <b>467</b> |
| <b>LOGICIELS ET PLATEFORMES INTERNET _____</b>   | <b>491</b> |
| <b>BASES DE DONNÉES ÉDITÉES PAR BUREAU VAN DIJK _____</b>  | <b>491</b> |

## LISTE DES FIGURES

|   |     |
|---|-----|
| Figure 1 : approches épistémologiques du discours. _____  | 50  |
| Figure 2: capture d'écran du Détricateur. _____   | 164 |
| Figure 3 : diagramme de Venn. _____   | 172 |
| Figure 4 : représentation de l'indice de Jaccard avec un diagramme de Venn. _____   | 173 |
| Figure 5 : distribution du vocabulaire dans le corpus suédois. _____  | 184 |
| Figure 6 : AFC sur TextObserver, corpus belge non neutralisé, partition « url ». _____  | 191 |
| Figure 7: AFC sur TextObserver, corpus belge non neutralisé, partition « url ». Affichage des points-colonnes uniquement. _____       | 192 |
| Figure 8 : reprise de la figure 7, affichage des points-lignes uniquement et zoom. _____  | 194 |
| Figure 9 : AFC sur TextObserver, corpus belge neutralisé, partition « url ». _____  | 196 |
| Figure 10 : AFC sur TextObserver, corpus belge neutralisé, partition « url ». Affichage des points-colonnes uniquement. _____         | 196 |
| Figure 11 : reprise de la figure 10. Affichage des points-lignes uniquement et zoom. _____  | 197 |
| Figure 12 : AFC sur TextObserver, corpus belge neutralisé, partition « url ». Affichage des points-colonnes uniquement. _____         | 198 |
| Figure 13 : AFC sur TextObserver, corpus belge neutralisé, partition « url ». Affichage des points-lignes uniquement. _____           | 200 |
| Figure 14 : AFC sur TextObserver, corpus danois neutralisé, partition « url ». Affichage des points-lignes uniquement. _____          | 202 |
| Figure 15 : AFC sur TextObserver, corpus français neutralisé, partition « url ». Affichage des points-lignes uniquement. _____        | 204 |
| Figure 16 : AFC sur TextObserver, corpus norvégien neutralisé, partition « url ». Affichage des points-lignes uniquement. _____       | 205 |
| Figure 17 : AFC sur TextObserver, corpus suédois neutralisé, partition « url ». Affichage des points-lignes uniquement. _____         | 207 |
| Figure 18 : MATTR (à W=35 ; 70 ; 100) et TTR pour chacun des textes du corpus belge, organisés par longueur (nombre de tokens). _____ | 235 |
| Figure 19 : cooccurrents de « impact » dans le corpus belge à l'aide du Trameur. _____  | 280 |
| Figure 20 : cooccurrents de « impact » dans le corpus français à l'aide du Trameur. _____   | 281 |
| Figure 21 : extrait des cooccurrents de « PÅVIRKNING » avec la forme-pôle « 14001 » dans le corpus danois à l'aide du Trameur. _____  | 286 |
| Figure 22 : extrait des cooccurrents de « IMPACT » avec la forme-pôle « 14001 » dans le corpus belge à l'aide du Trameur. _____       | 286 |
| Figure 23 : extrait des cooccurrents de « impact » dans le corpus belge à l'aide du Trameur. _____                                    | 293 |
| Figure 24 : extrait des cooccurrents de « impact » dans le corpus français à l'aide du Trameur. _____                                 | 293 |
| Figure 25 : extrait des cooccurrents de « impact » dans le corpus suédois à l'aide du Trameur. _____                                  | 293 |
| Figure 26 : extrait des cooccurrents de « mulig » dans le corpus danois. _____  | 304 |
| Figure 27 : cooccurrents de « mulig » dans le corpus norvégien. _____   | 304 |
| Figure 28 : cooccurrents de « möjlig » dans le corpus suédois. _____  | 304 |
| Figure 29 : cooccurrents de la forme-pôle « environnement » dans le corpus belge. _____   | 307 |
| Figure 30 : cooccurrents de la forme-pôle « environnement » dans le corpus français. _____  | 307 |
| Figure 31 : Aperçu de la première division typologiques des domaines de l'évaluation (appraisal). _____                               | 361 |
| Figure 32 : Organisation des différentes formes d'engagement dans l'appraisal theory. _____   | 419 |



## LISTE DES TABLEAUX

|  |     |
|--|-----|
| Tableau 1 : critères comptables retenus pour la constitution des corpus.   | 148 |
| Tableau 2 : principe du tableau lexical entier.  | 174 |
| Tableau 3 : présentation des cinq corpus.  | 184 |
| Tableau 4 : calculs de densités lexicales moyennes et écarts-types du corpus belge.  | 214 |
| Tableau 5 : calculs de densités lexicales moyennes et écarts-types du corpus danois.   | 215 |
| Tableau 6 : calculs de densités lexicales moyennes et écarts-types du corpus français.   | 216 |
| Tableau 7 : calculs de densités lexicales moyennes et écarts-types du corpus norvégien.  | 217 |
| Tableau 8 : calculs de densités lexicales moyennes et écarts-types du corpus suédois.  | 218 |
| Tableau 9 : Répartition (range) moyenne et écart-type des items lexicaux les plus spécifiques (indice de spécificité supérieur ou égal à 3).   | 222 |
| Tableau 10 : Nombre de textes identifiés comme « uniquement environnementaux » ou « uniquement sociétaux » pour chacun des corpus.   | 223 |
| Tableau 11 : Détail des trois formes spécifiques positives les plus fortes du corpus belge, pour les textes de la partie gauche de l'AFC.  | 223 |
| Tableau 12 : principe du MTLD.   | 235 |
| Tableau 13 : calculs de diversités lexicales moyennes et écarts-types du corpus belge.   | 237 |
| Tableau 14 : calculs de diversités lexicales moyennes et écarts-types du corpus danois.  | 238 |
| Tableau 15 : calculs de diversités lexicales moyennes et écarts-types du corpus français.  | 239 |
| Tableau 16 : calculs de diversités lexicales moyennes et écarts-types du corpus norvégien.   | 240 |
| Tableau 17 : calculs de diversités lexicales moyennes et écarts-types du corpus suédois.   | 241 |
| Tableau 18 : extrait du dictionnaire du corpus belge extrait depuis Sketch Engine.   | 249 |
| Tableau 19 : champ lexical « environnement et développement durable » formé à partir des 100 formes connaissant le plus fort score d'ARF pour chaque corpus.   | 251 |
| Tableau 20 : champ lexical « ethos et présentation de soi » formé à partir des 100 formes connaissant le plus fort score d'ARF pour chaque corpus.   | 252 |
| Tableau 21 : champ lexical « généralisation » formé à partir des 100 formes connaissant le plus fort score d'ARF pour chaque corpus.   | 253 |
| Tableau 22 : champ lexical « discours d'entreprise » formé à partir des 100 formes connaissant le plus fort score d'ARF pour chaque corpus.  | 255 |
| Tableau 23 : notions additionnelles utilisées (sur la base de leur forme racinisée) pour la recherche de segments répétés dans les corpus afférents.   | 267 |
| Tableau 24 : segments répétés du corpus belge présents dans trois entreprises du corpus au moins (sur un total de 30 entreprises).   | 268 |
| Tableau 25 : segments répétés et mots composés du corpus danois présents dans trois entreprises du corpus au moins (sur un total de 30 entreprises).   | 269 |
| Tableau 26 : segments répétés du corpus français présents dans trois entreprises du corpus au moins (sur un total de 30 entreprises).  | 269 |
| Tableau 27 : segments répétés et mots composés du corpus norvégien présents dans trois entreprises du corpus au moins (sur un total de 30 entreprises).  | 270 |
| Tableau 28 : segments répétés et mots composés du corpus suédois présents dans trois entreprises du corpus au moins (sur un total de 30 entreprises).  | 270 |
| Tableau 29 : liste restreinte des segments répétés des corpus belge et français.   | 276 |
| Tableau 30 : liste restreinte des segments répétés des corpus danois, norvégien et suédois.  | 277 |
| Tableau 31 : tableau récapitulatif du nombre d'occurrences des formes dérivées ou fléchies de « impact » (DA, NO : « påvirkning » ; SV : « påverkan ») en relation directe avec des formes dérivées ou fléchies d'« environnement » (DA, NO : « miljø » ; SV : « miljø »), et du nombre d'occurrences de normes de la série ISO 14000. | 285 |
| Tableau 32 : énergie et disponibilité cooccurentielles des formes « IMPACT » (ou équivalents dans les corpus scandinaves) et « 14001 ».  | 288 |

|  |     |
|--|-----|
| Tableau 33 : répartition des formes « management environnemental » et « gestion environnementale », ainsi que des formes scandinaves équivalentes, dans les cinq corpus. _____                               | 314 |
| Tableau 34 : occurrences des formes nominales de la notion de « responsabilité » dans les trois corpus scandinaves. _____  | 336 |
| Tableau 35 : répartition des routines exploitant la séquence « en tant que » / « som » et qualifiant directement l'entreprise. _____   | 375 |
| Tableau 36 : reprise du tableau 35 ci-dessus restreignant les décomptes aux questions environnementale ou sociétales. _____  | 377 |
| Tableau 37 : dislocations à gauche du type « préposition – forme sui-référentielle – nous ». _____   | 380 |
| Tableau 38 : reprise du tableau 37, en ne conservant que les contextes à dimension sociétale ou environnementale. _____  | 382 |
| Tableau 39 : patrons relatifs à la notion de fierté dans les cinq corpus. _____  | 387 |
| Tableau 40 : patrons relatifs à la notion d'exigence dans les cinq corpus. _____   | 392 |
| Tableau 41 : répartition des formes « depuis », « siden » et « sedan – sen » dans les corpus belge et français, danois et norvégien, et suédois respectivement. _____  | 400 |
| Tableau 42 : mise à jour du tableau 41. _____  | 402 |
| Tableau 43 : Décompte du nombre de contextes d'ordre environnemental ou sociétal, impliquant directement l'entreprise énonciatrice et exprimant la permanence selon la séquence ( $\alpha$ ). _____          | 410 |
| Tableau 44 : décompte du nombre de contextes obtenus à partir de la séquence ( $\alpha$ ) et impliquant la notion d'amélioration. _____  | 413 |
| Tableau 45 : Cooccurrence des (semi-)figements relatifs à l' « amélioration continue » et de la mention d'une norme ISO. _____   | 414 |
| Tableau 46 : Liste des formes argumentatives / métadiscursives retenues à partir des 100 premiers résultats du calcul d'ARF, et nombre de contextes concernés par celles-ci. _____                           | 424 |
| Tableau 47 : répartition des marqueurs de cause, conséquence et but retenus à partir des résultats du calcul d'ARF pour les cinq corpus. _____   | 426 |
| Tableau 48 : contextes à caractère « validant » ou technique mobilisant une forme verbale de nature à exprimer une relation de conséquence. _____  | 432 |
| Tableau 49 : catégories superordonnées des figements identifiés au chapitre 6. _____   | 437 |
| Tableau 50 : calcul de la corrélation entre utilisation de figements identifiés comme formulations, ou non, et le recours à des stratégies de contraction au sein d'un même contexte à l'aide du Khi2. _____ | 440 |

## INTRODUCTION

Il paraît difficile, lorsque l'on parle d'environnement, de ne pas sombrer dans le cliché. À cette évocation, chacun se verra probablement assailli d'une multitude de représentations (textes, images, idées...) caractéristiques du sujet et largement partagées, dont la circulation est assurée, notamment, par différents médias. Si la question paraît particulièrement prégnante aujourd'hui, elle ne le sera peut-être pas demain : une caractéristique du discours médiatique relatif aux questions environnementales est sa dimension cyclique (Hansen, 2015), corrélée à la survenue de crises majeures (Djerf-Pierre, 2012). En dépit de ce caractère cyclique toutefois, l'environnement fait l'objet d'un traitement tendancielle croissant (*Ibid.*), du moins de la part des médias. Qu'en est-il cependant des acteurs économiques ? Eux aussi s'emparent des questions liées à l'environnement – et au-delà, d'un ensemble de problématiques sociétales, voire sociales et économiques. Cette tendance, nommée « responsabilité sociétale des entreprises » (dorénavant RSE) connaît des développements florissants depuis la fin des années 1990, et les grandes entreprises en particulier sont de plus en plus nombreuses à y souscrire (Capron et Petit, 2011 ; Fifka, 2012).

Ainsi donc, et pour reprendre nos propos ci-haut : il paraît difficile, lorsque l'on parle d'environnement, de ne pas sombrer dans le cliché. Ce travail en dresse le constat lorsqu'il relève la circulation de formes récurrentes (et de stratégies associées) du discours environnemental. À ce sujet, disons-le sans attendre : le contenu de cette thèse de doctorat dissone avec son titre. Car, si son objectif affiché est d'analyser « le discours environnemental et sociétal » émanant d'un échantillon d'organisations (des petites et moyennes entreprises) issues de deux espaces linguistico-culturels distincts – cinq pays différents –, elle se résout, par la force des choses, à fortement délaissier l'aspect sociétal pour accorder, par la force des choses, l'essentiel de son attention au discours environnemental. Nous y revenons plus bas.

Pour commencer, nous voulons nous arrêter sur ce qui justifie de rédiger une thèse centrée sur l'« analyse du discours environnemental et sociétal de PME francophones et scandinaves au moyen d'outils textométriques ». Quelles en sont les principales motivations ? L'actualité brûlante – sans mauvais jeu de mots – de la question, d'une part. Il ne fait aucun doute que la « question environnementale » (au minimum) *fait* de plus en plus discours : au travers de l'accroissement du traitement de la thématique par les médias ou les entreprises, mais aussi par la multiplication des événements politiques (conférences, programmes, régulations...) qui génèrent à leur tour de nouvelles transformations sociétales, relatives aux modes de production ou de consommation, par exemple. Par ailleurs, cette thèse participe de cette tendance à son échelle : analyser les discours environnementaux, c'est aussi s'inscrire soi-même dans le faisceau de ces mêmes discours et contribuer à l'épaissir.

D'autre part, il y a le souhait de s'éloigner des acteurs toujours au centre de l'attention : plutôt que de nous intéresser à des organisations juridiquement contraintes à communiquer en matière de performance extra-financière (Directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil) ; à des organisations qui, du fait du caractère sensible de leur secteur d'activité, forment une cible de choix pour les ONGs et parties prenantes bien organisées et particulièrement audibles (Livesey, 2002b) ; à des organisations disposant de budgets de communication considérables (Hutton *et al.*, 2001) qui n'en produisent pas moins des

rapports grandement uniformisés (Yu et Bondi, 2017) ; à des grandes entreprises qui ont déjà fait l'objet de tant de travaux (par exemple : Livesey, 2001 ; Garric *et al.*, 2007 ; Laine, 2010 ; Caimotto et Molino, 2011 ; Fuoli, 2012)... nous voulions nous tourner vers des entités moins visibles et pourtant omniprésentes de la vie économique. Ces entités, les PME, sont ultra majoritaires dans le maillage économique de chaque pays<sup>1</sup>. En matière de communication environnementale et sociétale, leurs seules obligations sont morales, ou résultent éventuellement des pressions de partenaires commerciaux notamment (Jenkins, 2006:249 ; Morsing et Spence, 2019:1929) – elles ne sont en tout cas pas juridiques. Dans nos sociétés qui accordent une si large place à l'économie<sup>2</sup>, il paraissait nécessaire de se demander comment la question environnementale et sociétale était traitée par des acteurs dont le poids combiné est si important, mais dilué dans leur nombre.

Il y a le désir, également, de vérifier le vieil adage relatif à la couleur de l'herbe chez le voisin : notre démarche pourrait être perçue comme « comparatiste »<sup>3</sup> en ce qu'elle couvre cinq pays (la Belgique, le Danemark, la France, la Norvège et la Suède) – soit deux « espaces linguistiques », si l'on considère que la « Scandinavie » forme un espace linguistique homogène<sup>4</sup>. À cet égard, cet espace d'Europe du Nord offre deux perspectives intéressantes. Premièrement, il représente un étalon pertinent à l'aune duquel mesurer notre groupe francophone lorsque l'on se penche sur les questions d'environnement et de société ; la réputation nordique en matière de développement durable (au sens large) étant confirmée par nombre de classements et indices (Strand *et al.*, 2015). Deuxièmement, il se trouve répondre à notre formation initiale, qui n'est guère celle d'un linguiste ou d'un gestionnaire, et certainement pas celle d'un sociologue ou d'un statisticien, mais bien celle d'un scandinaviste, formé pour aborder cet espace par le spectre le plus large possible, plutôt que par une discipline spécifique. L'ambition multidisciplinaire qui habite cette thèse répond ainsi directement à l'esprit intrinsèque de l'analyse du discours (Maingueneau, 1996:12).

Il y a enfin la volonté, par ce travail, de chercher à explorer sans préjugé initial – de travailler par induction davantage que par déduction, d'adopter une approche exploratoire. Épistémologiquement, l'ambition permet de rester proche de l'esprit originel de la lexicométrie : l'appréhension d'un objet d'étude sans conception préalable, dans le cas présent parce qu'il concerne des acteurs jusqu'alors inconnus de l'analyste qui ne nourrit aucun parti pris à leur égard<sup>5</sup>. Et il y a de même le désir de quantifier et de comparer, non pas

---

<sup>1</sup> La définition d'une PME n'est pas uniforme d'un pays ou d'un organisme à l'autre et s'apprécie selon des critères (d'effectifs, comptables...) variés. Puisque cette thèse ne fait qu'emprunter quelques concepts aux sciences de gestion, nous nous contenterons de donner ces chiffres à titre indicatif : en Belgique, en 2018, 99,8% des entreprises du pays comptaient moins de 250 salariés (Service public fédéral Économie, 2019). Dans les cinq pays de notre étude, les entreprises de moins de 250 salariés contribuent à plus de 50% de l'emploi (OCDE, 2021).

<sup>2</sup> Après tout, même la directive 2014/95/UE (sur la base de laquelle nous déterminons le profil des entreprises retenues pour notre travail et qui sert de base aux législations nationales pour forcer les grandes entreprises à communiquer la politique qu'elles suivent en matière environnementale et sociétale (notamment) – ou à justifier l'absence d'une telle politique le cas échéant) est particulièrement explicite quant aux raisons qui motivent son existence : il s'agit d'encourager la consommation et l'investissement.

<sup>3</sup> Ce n'est cependant pas le cas au sens strict, comme nous le développons plus bas.

<sup>4</sup> Pour la Belgique, nous nous limitons aux organisations francophones.

<sup>5</sup> À ce sujet – et nous aurons l'occasion d'y revenir à plusieurs reprises dans la thèse –, le fait que notre travail aborde une perspective « critique », ne doit s'entendre que dans le sens de l'analyse du discours : c'est-à-dire qu'il s'agit d'une perspective intéressée par les relations de pouvoir et d'inégalité dans différents contextes sociaux (van Dijk, 2015). Notre thèse ne préjuge ainsi aucunement de la sincérité des entreprises étudiées.



formellement – ce que des corpus différents ne permettraient pas – mais tendancielle ; les outils et méthodes de la textométrie et de la linguistique de corpus offrant de nombreuses possibilités à cet égard.

Nous approfondissons cette introduction en la scindant en trois parties : nous commençons par borner notre sujet, avant d'en détailler le traitement. Nous finissons en présentant l'organisation de la thèse.

## CONTOURS ET CONTEXTES

Nous tentons de définir les limites de notre thèse en décrivant ses différentes composantes sémantiques d'abord, puis en présentant quelques spécificités saillantes des travaux portant sur le discours environnemental, ou RSE.

### *Circonscription du sujet*

Une *analyse du discours environnemental et sociétal de PME scandinaves et francophones* au moyen d'une *approche textométrique* évoque, par les éléments constitutifs de sa dénomination, un certain nombre de concepts qui, chacun, sont développés tout au long des premiers chapitres de notre travail. Nous nous arrêtons ici brièvement sur tous ces éléments afin de donner au lecteur la possibilité d'embrasser avec nous la question que la thèse se propose de traiter.

L'analyse du discours, pour commencer, est une discipline complexe à définir et délimiter, à cause des multiples positionnements que ses praticiens peuvent adopter. Deux axes au minimum peuvent être dégagés afin d'en situer les différentes approches : le premier les répartit le long d'un continuum texte/contexte ; le second le long d'un continuum critique/constructiviste (ou « descriptif » ; Phillips et Ravasi, 1998, repris par Phillips et Hardy, 2002 ; Fairclough, 1992). L'attitude des analystes vis-à-vis de la place que devrait occuper la discipline sur chacun de ces deux axes est inégale, et contribue à ajouter de la complexité à ce que l'on entend par « analyse du discours ». Tout au plus peut-on avancer que l'analyse du discours se situe aux marges de la linguistique : si elle traite bien du langage, elle ne l'appréhende pas nécessairement formellement, mais potentiellement aussi sous l'angle de ses processus de production, en tenant compte du contexte social et institutionnel plus large qui détermine les conditions de l'apparition du discours. En outre, l'attitude du chercheur vis-à-vis de son objet de recherche peut être relativement neutre, et s'attacher à la simple description de tels mécanismes, ou, à l'inverse, chercher à mettre au jour et dénoncer les inégalités de pouvoir et les idéologies qui leur sont sous-jacentes. Plusieurs des grands noms « fondateurs » de l'analyse du discours ne sont pas des linguistes par ailleurs : c'est ainsi le cas du philosophe Michel Foucault ou du sociologue Erving Goffman. Du reste, appréhender le discours par une analyse strictement linguistique n'a guère de sens au regard des ambitions de la discipline : les chercheurs sont certes partagés quand il s'agit de déterminer si une analyse doit, ou non, combiner une approche linguistique et contextuelle ; ils semblent toutefois se retrouver sur le fait qu'une telle démarche représente, au minimum un idéal (Phillips et Hardy, 2002), sinon une nécessité (Fairclough, 1992). Il en résulte que l'analyse du discours est, dès le départ, intrinsèquement multidisciplinaire : le discours n'existe pas en

dehors des circonstances qui commandent son apparition et le structurent ; c'est pourquoi analyser un discours donné impose nécessairement de le réinscrire dans un contexte (de production, de réception, de consommation). Cette thèse ne fait pas exception à cet égard, et emprunte à la sociologie et aux sciences de gestion pour s'intéresser aux discours environnementaux et sociétaux.

Ces discours environnementaux et sociétaux n'existent pas en dehors de tout cadre. Au sens le plus large, ils évoquent la thématique du développement durable, particulièrement à la mode en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle. Restreints à une catégorie particulière de locuteurs – les entreprises – ils se comprennent dans une dynamique dédiée, évoquée précédemment : la responsabilité sociétale des entreprises, ou « RSE ». La RSE moderne, si elle est formalisée depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, voit pourtant ses origines remonter à la Révolution industrielle au moins. Puisque les problématiques qu'elle traite « *ne font que refléter les attentes explicitement formulées par la société* »<sup>6</sup> (Matten *et al.*, 2017:42), on ne s'étonnera pas que son histoire, y compris son histoire récente, montre qu'elle est tributaire de son contexte pour ses modes d'expression ou le contenu de ses propos (voir par exemple Garric *et al.*, 2007 ; Pollach, 2018 ; Jaworska et Nanda, 2018). Dès lors, il n'est pas surprenant que les questions d'environnement figurent en bonne place parmi les thématiques traitées par la RSE (Garric *et al.*, 2007:7 ; Gillet-Monjarret, 2018:586ff). Celle-ci repose traditionnellement, comme le développement durable, sur 3 piliers : un pilier environnemental donc, un pilier économique et un pilier social / sociétal<sup>7</sup>. Nous avons choisi, pour cette thèse, de restreindre notre analyse aux seules dimensions environnementale et sociétale du discours (bien que dans les faits, comme évoqué précédemment, la dimension sociétale soit pratiquement absente de l'analyse). D'une part, il s'agissait de faciliter la circonscription du discours à des éléments plus facilement identifiables pour l'analyse : la dimension économique, en tant que raison d'être d'une organisation « capitaliste », traverse nécessairement son discours ; tandis que la dimension sociale, éventuellement difficile à délimiter, ne dit par définition pas grand-chose des relations de l'entreprise avec le reste de la société. D'autre part, cette approche nous semble correspondre particulièrement à une vision de la RSE à laquelle nous souscrivons, parmi les multiples tentatives de définitions qu'elle connaît : celle de « *la prise en charge de l'intérêt commun par l'entreprise privée* » (Gendron, 2000).

Les entreprises, évidemment, forment un ensemble fortement hétérogène : la très petite entreprise de moins de 10 personnes est radicalement différente de la firme multinationale de plusieurs dizaines de milliers de salariés. Elles n'ont pas la même visibilité ou notoriété, ne sont pas soumises aux mêmes pressions de la part de la société civile et n'ont pas les mêmes moyens pour y répondre. De fait, elles connaissent également des contraintes réglementaires différentes : en particulier, la directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil enjoint les États-membres à transposer en droit national des dispositions obligeant les plus grandes entreprises à publier, dans leurs rapports de gestion annuels, des informations non financières les concernant. C'est sur cette base que nous avons choisi de nous limiter aux petites et moyennes entreprises, spécifiquement exclues de la directive. Ce faisant, nous partions du principe que toute communication obligatoire, même dans un document

---

<sup>6</sup> « ... *simply reflect the expectations that society makes clear.* »

<sup>7</sup> En matière de RSE, la distinction social / sociétal sépare les problématiques internes à l'entreprise (relatives à ses salariés) des problématiques externes (relatives à la société au sens large).

relativement confidentiel tel que le rapport de gestion, pouvait être favorablement récupéré à des fins de communication – et dès lors, que la communication des entreprises qui ne sont pas soumises à cette directive est nécessairement volontaire<sup>8</sup>. Puisque la définition d'une PME varie en fonction des pays ou organismes, elles sont ici comprises de façon négative, dans le sens où la notion recouvre toutes les structures trop « petites » (y compris en termes de critères comptables) pour être concernées par la transposition de la directive 2014/95/UE en droit national<sup>9</sup>.

En faisant le choix de nous pencher sur les organisations scandinaves et francophones, nous incluons cinq territoires dans notre étude. Du côté francophone, ces territoires sont la France et la Belgique francophone. Dans ce dernier cas, le trilinguisme officiel du pays impose quelques précautions méthodologiques lors de la sélection d'entreprises candidates pour la constitution du corpus. Du côté scandinave, nous rassemblons des organisations du Danemark, de Norvège et de Suède, dont les langues nationales sont facilement compréhensibles, au moins à l'écrit, pour tout locuteur de l'une de celles-ci. Notre démarche permet d'opérer deux regroupements linguistiques et culturels opportunistes. Pour autant, elle ne se veut pas formellement comparatiste, en tout cas pas dans le sens où elle chercherait en priorité à individualiser chaque « groupe » (corpus ou espace linguistico-culturel) vis-à-vis d'un autre : au contraire, au travers de cette théorie issue de la sociologie qu'elle mobilise, la théorie (néo-)institutionnelle (Cf. ci-bas), elle cherche davantage à repérer les points de convergence que de divergence.

Enfin, nous convoquons les outils textométriques, et, plus largement, de la linguistique de corpus dans notre démarche. La textométrie est l'une des multiples appellations comprises dans le foisonnement terminologique que connaît l'« analyse statistique de données textuelles » (ADT). Par « ADT » (ou toute autre dénomination concurrente apparaissant au gré des évolutions technologiques ou des attitudes à l'égard de l'analyse : textométrie, lexicométrie, logométrie...), il faut entendre, fondamentalement, un recours à des méthodes outillées pour opérer des décomptes et traitements statistiques dans un corpus de textes. Si la démarche connaît des résonances avec la linguistique de corpus ou le traitement automatique du langage (TAL) dans nombre de ses principes ou outils, elle s'en distingue par sa finalité : l'épistémologie de l'ADT est, dès l'apparition de la lexicométrie qui en est la première représentante, celle de l'analyse du discours (Maingueneau, 1996:53). Il s'agit donc d'une méthode heuristique, qui procède volontiers par induction, et ne s'intéresse pas aux faits de langue pour ce qu'ils sont, mais pour leur réinscription dans un contexte. Enfin et surtout, l'ADT est habitée par une herméneutique que ne connaissent ni la linguistique de corpus, ni le TAL : elle n'analyse pas les faits de langue pour eux-mêmes, échantillonnés dans un corpus, mais plutôt leur réinscription dans le discours, dont le corpus sert à rendre compte (Sitri et Barats, 2017:11). Pour autant, les trois disciplines restent apparentées, et nous utilisons à plusieurs reprises des outils et apports de la linguistique de corpus ou du TAL dans notre travail : pour le traitement des données bien sûr, mais aussi pour la constitution de notre

---

<sup>8</sup> Du moins du point de vue juridique. Nous renvoyons ci-haut à Jenkins (2006) ou Morsing et Spence (2019) qui relèvent l'existence de pressions informelles à cet égard.

<sup>9</sup> Pour la Norvège qui n'est pas membre de l'Union européenne, des ajustements sont opérés.

corpus, qui se compose d'URLs provenant du site Internet des entreprises candidates et dont l'extraction a commandé l'élaboration d'une méthodologie spécifique.

### *Approches du discours environnemental et/ou de RSE*

Avec le milieu des années 1950 comme point de départ de la RSE moderne, la discipline connaît des développements tout au long de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Le reporting social et environnemental des entreprises commence à s'accroître dans les années 1970, et avec lui les travaux académiques s'y rapportant (Fifka, 2012:62ff). La décennie, plus largement, est favorable aux développements théoriques sur la RSE (Catenaccio, 2012:9). Mais c'est surtout depuis les années 1990 que ces travaux se multiplient, et intègrent depuis le tournant du millénaire le principe des trois piliers pour combiner dimensions environnementale, sociale et économique, tout en formalisant ces rapports (Fifka, 2012:63). Au-delà des seules publications sur le reporting social et environnemental, l'ensemble des publications relatives à la RSE tend à augmenter entre 2010 et 2017 (Latapí Agudelo *et al.*, 2019:15), témoignant d'un intérêt accru de la recherche pour cette thématique.

De ce fait, plusieurs travaux ont abordé la question de la RSE par le « langage » : il faut ici distinguer entre les approches des gestionnaires et celles des linguistes. Les gestionnaires utilisent principalement la méthode de l'analyse de contenu, toujours majoritaire sur les périodes (découpées en décennies) entre 1970 et 2011 (Fifka, 2012:66). Alors que les études de gestion sont soumises à un « tournant linguistique » à la fin du XX<sup>e</sup> siècle (Alvesson et Kärreman, 2000), elles sont également critiquées pour leur appréhension du langage, qui n'est jamais questionné mais est supposé refléter la réalité (*Ibid.*). À l'inverse, l'épistémologie socioconstructiviste de l'analyse du discours (Hardy *et al.*, 2004) a donné lieu à des travaux cherchant à démontrer comment le discours construit la réalité sociale, y compris en matière de RSE : par exemple, comment le discours RSE devient plus conformiste, sous l'influence de référentiels institutionnels qui s'imposent (Bernard, 2015) ; comment la collaboration de deux acteurs puissants permet de former une « communauté discursive » instituant une vision du reporting RSE (Livesey, 2002b) ; ou comment un (semi-)figement du discours est porteur d'enjeux polémiques et idéologiques et fait l'objet de réappropriations intéressées (Krieg-Planque, 2010). Nombre de travaux adoptent une portée critique et révèlent différentes techniques de dissimulation ou de manipulation mises en œuvre par l'énonciateur (par exemple Alexander, 2009 ; Caimotto et Molino, 2011 ; Stibbe, 2015) : il s'agit, avec ces dénonciations, de mettre au jour les idéologies qui circulent en discours, afin de lutter contre leur naturalisation (Fairclough, 2010). Plusieurs travaux, également, abordent une perspective d'analyse du discours tout en étant le fait de spécialistes non linguistes – ce qui tend à confirmer son ancrage multidisciplinaire. Ainsi, plus que les faits strictement linguistiques du discours, ils décrivent ses conditions de production et de circulation, montrant par exemple que les systèmes institutionnels nationaux affectent la forme du discours environnemental et les idéologies qui l'animent (Di Gregorio *et al.*, 2017). De la même façon, il a été constaté que dans le discours sur l'avenir de l'agriculture et de la biodiversité, des écoles de pensée rivales ne communiquent pas formellement (autrement que par la controverse) et fonctionnent chacune en « circuit fermé » du point de vue de la recherche, des financements et de la récupération par les acteurs du monde économique le cas échéant (Loconto *et al.*, 2020).

Toutefois, comme nous l'avons relevé en début d'introduction, les travaux en analyse du discours portant sur la RSE (au sens le plus large) concernent tous des entreprises multinationales ou d'importantes firmes domestiques – et volontiers des firmes du secteur des hydrocarbures, notamment (voir par exemple Bhatia, 2012 ; Fuoli, 2012 ; Jaworska et Nanda, 2018) – alors que les PME sont ignorées. De la même façon, en dépit de l'existence de travaux qui traitent de la communication RSE des entreprises sur leur site Internet (voir par exemple Tagesson *et al.*, 2009 ; Parker *et al.*, 2015 ; O'Connor *et al.*, 2017), la question de l'extraction des données textuelles n'est pas abordée, alors que ces pages sont riches en contenu indésirable, ne sont pas nécessairement facilement accessibles, et qu'une extraction automatique génère fréquemment de nombreux doublons. Cette problématique intéresse surtout le TAL pour qui elle est centrale (Pomikálek, 2011 ; Barbaresi et Lejeune, 2020 ; Lejeune et Barbaresi, 2020) mais dont les objectifs et les contraintes diffèrent de ceux de l'analyse du discours. En particulier, l'imperfection des outils d'extraction (Barbaresi et Lejeune, 2020) ne convient pas, avançons-nous, aux très petits corpus et à la nécessité d'obtenir des données aussi exhaustives que possible.

Tous les aspects mentionnés dans cette section sont abordés plus en détail dans notre thèse.

## **ABORDER LE DISCOURS ENVIRONNEMENTAL ET SOCIÉTAL : POURQUOI, COMMENT ?**

Nous détaillons ci-bas, dans un premier temps, les objectifs de notre démarche, les limites qui s'imposent à nous et l'hypothèse que nous formulons. Nous rendons ensuite compte de la méthodologie retenue pour répondre à cette hypothèse.

### ***Objectifs, limites et hypothèse***

Notre travail vise ainsi à traiter plusieurs questions que la recherche actuelle n'a que peu, voire pas traitées. Tout d'abord, bien que nous nous inscrivions dans une série de travaux sur la RSE ou le discours environnemental qui mobilisent les outils de l'ADT (par exemple, Scotto d'Apollonia *et al.*, 2014 ; Nkakene Molou et Mbouna, 2018 ; Loconto *et al.*, 2020), nous nous concentrons sur les PME, qui ne semblent pas faire l'objet de recherches en la matière, y compris plus largement en analyse du discours. Fidèle à la tradition multidisciplinaire de la discipline, nous suivons Fairclough (*Cf.* section suivante) et nous inscrivons dans une démarche qui cherche à rassembler texte et contexte en empruntant particulièrement aux sciences de gestion bien sûr, dont relève la RSE, ainsi qu'à une sous-discipline de la sociologie, la théorie institutionnelle. La théorie institutionnelle cherche à comprendre le fonctionnement des organisations (Greenwood *et al.*, 2014), mais aussi à expliquer les processus isomorphiques, c'est-à-dire les processus par lesquels ces organisations finissent par se ressembler (Greenwood et Hinings, 1996). DiMaggio et Powell (1983) distinguent trois formes d'isomorphisme : coercitif, mimétique et normatif : chez les grandes entreprises fortement mondialisées, soumises à un ensemble de régulations et à l'attention de parties prenantes puissantes, et produisant des documents hautement institutionnalisés tels que le rapport RSE (Catenaccio, 2012:65ff ; Yu et Bondi, 2017) les productions textuelles relatives à la RSE finissent par devenir largement similaires (Bhatia, 2012 ; Yu et Bondi, 2017 ; Sun *et al.*, 2018). Mais les PME ne connaissent pas les mêmes contraintes, et il est légitime de s'interroger sur

la façon dont elles abordent le sujet.

Pour cela, nous décidons de nous concentrer sur leur communication en matière environnementale et sociétale telle qu'elle apparaît sur leur site Internet. Deux raisons expliquent ce choix de plateforme : en premier lieu, la pratique du *reporting* en matière de RSE est rare chez les PME (Fifka 2012:74), ce qui impose de se tourner vers d'autres supports textuels. Deuxièmement, le site Internet est une ressource accessible à tous, ce qui permet de supposer un traitement plus « neutre » de l'information, mais interroge quant aux conditions de son traitement. Par conséquent, nous souhaitons également contribuer à la question de l'extraction de données textuelles à partir d'URLs dans une perspective d'analyse du discours : il semble en effet que la problématique, si elle est courante pour le TAL, n'ait pas été traitée par les discursivistes. À cet égard, outre un outil dédié dont nous avons bénéficié pour notre démarche et que nous souhaitons présenter, nous voulons également proposer un ensemble de réflexions à ce sujet. L'application d'une norme de dépouillement (Habert *et al.*, 1997), essentielle pour délimiter les composantes du texte et permettre son bon traitement par les programmes de textométrie, est complexifiée par des particularités du discours en ligne que des prescriptions déjà anciennes (Labbé, 1990) ne pouvaient pas anticiper. L'utilisation de l'ADT pour cette thèse, par ailleurs, est également l'occasion d'enrichir la recherche dans la mesure où il s'agit, à notre connaissance, du premier travail appliquant l'outil textométrique aux langues scandinaves – ce qui ne surprend guère du fait de l'origine francophone et assez peu internationalisée de la méthode.

Notre thèse, cependant, fait l'objet d'un certain nombre de limites qui doivent être mentionnées dès à présent. Pour commencer, et en dépit des restrictions que nous nous sommes imposées quant à la nature des textes que nous étudions et dont la portée doit être « environnementale » ou « sociétale », nos corpus sont marqués par une forte hétérogénéité : les URLs connaissent un contenu variable, et peuvent ainsi servir des objectifs « de RSE » tout autant que commerciaux ou informatifs, notamment. De la même façon, nombre de pages sont « hybrides » et n'accordent parfois qu'un espace limité au traitement des questions environnementales ou sociétales. Cette hétérogénéité, selon nous, comporte un avantage majeur : elle permet de ne pas enfermer l'analyse dans des catégories trop strictes, et donne à voir des résultats éventuellement transversaux aux finalités du discours. En somme, cette multitude de pages rend mieux compte de la réalité du discours qui nous intéresse. En revanche, elle comporte aussi l'inconvénient de diluer les résultats dans une plus grande masse de textes, dont certains ont, peut-être, un intérêt relatif. Certains calculs s'en trouvent également influencés – notamment les AFC qui sont directement dépendantes de la distribution du stock lexical d'un corpus. Mentionnons toutefois que l'impossibilité de définir formellement la RSE, ou même ses dimensions environnementale ou sociétale, imposait de toute façon de faire des choix quant à la sélection des données et qu'il n'était guère possible de trouver une solution idéale.

Par ailleurs, la dimension sociétale de nos corpus est, nous l'avons dit, fortement minoritaire. Ces résultats sont cohérents avec les observations de la littérature, qui attribue à la RSE ou au développement durable une perspective environnementale avant tout (voir par exemple Garric *et al.*, 2007:7 ; Capron et Petit, 2011 ; Milne et Gray, 2013:7), les questions sociétales n'apparaissant que plus tardivement. L'importance moindre des questions sociétales peut

s'expliquer par l'action des pouvoirs publics, qui vise à compenser, au moins partiellement, les déséquilibres sociétaux : les cinq pays de notre étude sont tous des pays dotés d'un système d'État-Providence développé, ce qui favorise des modes de RSE implicite (Matten et Moon, 2008). Ce déséquilibre en défaveur de la dimension sociétale n'est apparu qu'après le processus de constitution des corpus et explique que de tels textes aient été conservés.

Mentionnons enfin deux autres limites liées aux corpus eux-mêmes : la première touche à leur taille, qui pour nos cinq corpus est comprise entre 19 000 et 25 000 *tokens* environ. La combinaison de leur taille et de leur hétérogénéité limite l'ampleur des phénomènes observés, et impose une certaine prudence dans la prise en compte des résultats. La seconde touche au caractère synchronique de notre travail, de sorte que les observations formulées ne valent que pour le moment où les corpus ont été constitués et ne disent rien des évolutions que le discours a connues ou pourrait connaître.

Enfin, il faut bien sûr souligner les écueils de notre approche multidisciplinaire, qui nous impose de procéder avec prudence dans la mobilisation de cadres théoriques ou d'outils. Phillips et Hardy justifient une approche d'analyse du discours qui distingue entre texte et contexte par le fait qu' « *aucun chercheur ne peut tout étudier* »<sup>10</sup> (Phillips et Hardy, 2002:19). Bien que nous pensions, dans le sillage de Fairclough (1992), qu'une analyse du discours devrait, au contraire, rassembler les dimensions textuelle et contextuelle, nous devons paradoxalement reconnaître la validité des propos de Phillips et Hardy. Tout travail de recherche impose l'humilité, mais la multidisciplinarité la rend sans doute plus nécessaire encore.

Ayant toutes ces considérations en tête, nous formulons l'hypothèse que le discours environnemental et sociétal des PME scandinaves et francophones, bien que volontaire, est largement institutionnalisé et transversal aux cinq pays de notre étude. Alors qu'un nombre croissant de grandes entreprises se sont emparées du sujet après le tournant du siècle (voir par exemple Basil et Erlandson, 2008 ; ou Borglund *et al.*, 2009), les PME paraissent attirées elles-mêmes dans cette tendance, bien que les proportions ne soient pas les mêmes. Les observations que nous avons pu faire lors de la constitution de notre corpus, quoiqu'empiriques, tendent à indiquer que seule une minorité d'entreprises affichaient une page dédiée à l'environnement, à la RSE, au développement durable ou à toute autre problématique connexe<sup>11</sup>. Cet intérêt s'inscrit dans un contexte propice au traitement de la question par les pouvoirs publics (par exemple l'Union européenne qui promeut l'adoption de politiques RSE (Breitbarth *et al.*, 2018)), les médias (Djerf-Pierre, 2012) ou encore la recherche (Latapí Agudelo *et al.*, 2019).

Toutefois, nous supposons que si ce discours est institutionnalisé, il s'exprime au sein d'un ensemble de relations de pouvoir, exercées et subies tout à la fois par les entreprises énonciatrices. Ainsi, si nous adoptons une perspective critique, celle-ci doit être relativisée, et cherche à tenir compte des contraintes auxquelles sont soumises les PME de notre travail.

---

<sup>10</sup> « ... *no researcher can study everything.* »

<sup>11</sup> Dincer et Dincer (2010) trouvent par exemple que sur plus de 400 sites Internet de PME turques analysés, 27,5% d'entre eux contiennent une section dédiée à la RSE. Nous n'avons pas tenu de statistiques de ce type lors de la constitution de notre corpus, mais ce chiffre paraît encore supérieur à ce que nous avons constaté pour les PME belges, danoises, françaises, norvégiennes et suédoises.

Pour explorer cette hypothèse, nous définissons trois questions auxquelles notre recherche cherche à répondre, et qui seront détaillées dans la dernière section de cette introduction.

### *Une méthodologie d'analyse sur trois niveaux*

Nous mettons en place une méthodologie de recherche qui s'appuie sur un certain nombre de méthodes et de cadres d'analyse afin de confirmer notre hypothèse.

L'ensemble de notre travail est articulé selon le modèle TODA (*Textually-Oriented Discourse Analysis*) développée par Fairclough (1992:73ff notamment) pour l'analyse du discours. Le modèle TODA rassemble trois niveaux d'analyse et inscrit le chercheur dans une démarche rassemblant texte et contexte. Le niveau le plus général, superordonné, appréhende l'analyse du discours comme pratique sociale : il considère que le discours est issu d'un ensemble de déterminants institutionnels et sociaux. À ce niveau, les notions de pouvoir et d'idéologie, qui intéressent particulièrement l'analyse *critique* du discours, jouent un rôle central. Nous abordons cette question en nous attardant sur des principes fondamentaux de la RSE et du développement durable, auxquels les discours qui nous intéressent sont liés, voire, dont ils découlent directement. La RSE est l'expression d'attentes formulées par des parties prenantes vis-à-vis du rôle social que les entreprises doivent assumer (Carroll, 1979:500). Ces attentes évoluent dans le temps (Rasche *et al.*, 2017:12), et la RSE devient ainsi un enjeu constant pour les entreprises qui y voient un moyen de maintenir leur légitimité. Les entreprises qui opèrent dans des secteurs d'activité sensibles sont particulièrement concernées par la recherche de légitimité par la RSE (Capron et Petit, 2011), et, au-delà des problématiques qu'elles traitent (les entreprises du secteur des hydrocarbures seront particulièrement attentives aux questions environnementales par exemple), elles s'assureront par exemple de faciliter l'accès aux documents RSE téléchargeables sur leur site Internet (Adelopo *et al.*, 2012). Toutefois, travailler sur des PME permet de mettre d'autant plus en évidence le fait que le discours RSE comme pratique sociale est plus vaste que cela. L'engagement des PME peut être supposé volontaire : elles ne sont en effet soumises à aucune coercition formelle (un pouvoir juridique découlant, par exemple, de la transposition en droit national de la directive 2014/95/UE), mais peuvent subir des pressions de la part de leurs parties prenantes (société civile, fournisseurs, clients...). Ainsi, ce discours est au moins partiellement intéressé : puisque toute entreprise capitaliste est – par nature – soumise à un impératif de viabilité économique pour sa survie, le discours RSE s'inscrit dans un interdiscours promotionnel, comme le soulignent par exemple Bhatia (2012:29) ou Garric *et al.* (2007:16). Il y a dès lors, en retour, exercice d'un pouvoir discursif, destiné à persuader, convaincre... son interlocuteur. Plus généralement, nous avons dit que ce travail fait appel à la théorie institutionnelle empruntée aux sociologues, dont nous répétons l'ambition : expliquer les phénomènes d'isomorphisme. Si les organisations tendent réellement à devenir similaires, cette convergence devrait se donner à voir dans le discours et permettre de soulever les pratiques sociales qui la sous-tendent.

Au niveau intermédiaire se trouve l'analyse discursive, dont le but est la mise en contexte des phénomènes observés et leur articulation avec la dimension du discours comme pratique sociale, par l'examen des conditions de production, distribution et interprétation des textes. Les processus de production et distribution sont intrinsèquement liés à la dimension précédente : ils sont déterminés, pour les premiers par les contraintes juridiques (ou leur



absence en l'occurrence) et sociales (les pressions des parties prenantes) qui poussent les entreprises à communiquer en matière sociétale ou environnementale ; pour les seconds par la spécificité du site Internet comme plateforme de communication. En matière d'interprétation des productions textuelles, plusieurs grilles d'analyse sont employées. Puisque nous nous intéressons aux phénomènes d'isomorphisme, aborder le discours par ses figements paraît évident. Deux formes du figement en particulier sont convoquées ; la formule (Krieg-Planque, 2009 notamment), un (semi-)figement discursif porteur d'enjeux idéologiques, qui au travers de sa circulation dans plusieurs champs de la société est susceptible de faire l'objet de réappropriations et interprétations rivales, est la première d'entre elles. La seconde est la routine, qui désigne un patron syntaxique récurrent qui s'interprète en discours (Née *et al.*, 2016). Nous mobilisons également la notion de légitimité, qui intéresse les sociologues de la théorie institutionnelle (voir par exemple Scott, 2014:71, ou Suchman, 1995) et relève dans l'absolu de la pratique sociale, mais qui a été également traitée discursivement par Van Leeuwen (2007) : les stratégies de légitimation en discours servent à justifier les actions de l'énonciateur, et leur analyse est particulièrement pertinente en analyse du discours environnemental et sociétal, au travers duquel des acteurs au moins partiellement intéressés endossent les habits du philanthrope – une posture susceptible de provoquer la suspicion de certaines parties prenantes. Enfin, dans le but de montrer les stratégies de contrôle mises en œuvre par les entreprises énonciatrices, nous avons recours à l'analyse des formes de modalité (en particulier la modalité appréciative, ou évaluative : voir par exemple Moirand, 1995 ; Le Querler, 1996 ; Gosselin, 2015), à l'*appraisal theory* (Martin et White, 2005) et au *framing* (voir par exemple MacLachlan et Reid, 1994). Si la modalité renvoie à « *l'expression de l'attitude du locuteur par rapport au contenu propositionnel de son énoncé* » (Le Querler, 1996:14), la modalité évaluative en particulier assume une tournure rhétorique en cherchant à influencer le destinataire (Gosselin, 2015), à « promouvoir » le discours. Un éclairage complémentaire bienvenu est apporté par l'*appraisal theory*, qui, de façon similaire, s'intéresse aux marqueurs dénotant la présence de l'énonciateur dans l'énoncé, et à son attitude à l'égard du message et de ses destinataires. L'*appraisal theory* se présente sous la forme d'une vaste typologie comportant de nombreux embranchements qui la rendent particulièrement opérationnelle en situation d'analyse. L'une de ces sous-catégories, notamment, étudie la façon dont les voix tierces du discours sont limitées dans leur capacité à se faire entendre. De telles stratégies résonnent avec le *framing*, dont la définition ne fait pas consensus (Stibbe, 2015:47), mais qui désigne, de façon générale, des tentatives d'orienter la compréhension des destinataires, au niveau du texte et de son organisation, mais aussi du contexte dans lequel il se produit ou des représentations qu'il convoque (MacLachlan et Reid, 1994). Ces trois grilles d'analyse sont utilisées conjointement pour rendre compte de la façon, non pas dont les textes sont consommés, mais de la façon dont ils *devraient* l'être, dénotant par là même des processus de contrôle de la part des entreprises énonciatrices et réinscrivant ainsi dans une pratique sociale (le discours promotionnel) des phénomènes textuels observés.

Les phénomènes textuels, justement, représentent le dernier niveau d'analyse du modèle TODA, et le plus local. Nous employons, pour leur repérage, différents outils et mesures quantitatives, que nous complétons par des analyses qualitatives à l'aide des grilles d'analyse mentionnées ci-haut et des retours au texte. Nous nous plaçons dans une démarche

principalement textométrique ; c'est-à-dire que nous opérons des traitements statistiques sur des corpus dans un esprit d'analyse du discours. À cet effet, nous avons recours à plusieurs méthodes, telles que l'analyse factorielle des correspondances, qui « cartographie » les textes d'un corpus et les formes qui les composent en les positionnant les uns par rapport aux autres et vis-à-vis d'une situation d'indépendance (voir par exemple Leblanc *et al.*, 2017:152-161 pour les principes généraux). Nous opérons également des calculs de spécificité, qui montrent les formes particulièrement présentes (ou absentes) d'un texte ou d'un ensemble de textes du corpus (Poudat et Landragin, 2017:169-174), ainsi que des calculs de cooccurrence, destinés à juger, en probabilité, des attractions que connaissent différentes formes au sein d'une fenêtre contextuelle donnée (*Ibid.*, p.200-209). Ces derniers viennent compléter efficacement la recherche de segments répétés, séquences récurrentes formelles du corpus (Lebart et Salem 1994:58ff) . Nous empruntons en outre à la linguistique de corpus quelques calculs : ceux de la diversité lexicale, pour rendre compte de la variété d'un texte donné (Brezina, 2018:57ff), et celui de la densité lexicale, qui porte lui sur la quantité de « contenu informationnel » (Halliday, 1989). De plus, le calcul d'ARF (*average reduced frequency*), qui agrège en un score unique le nombre d'occurrences et la propagation des formes qui constituent le corpus (Brezina 2018:54-56), sert de base à une partie significative de notre démarche d'analyse. Enfin, nous avons en une occasion recours au calcul du Khi2, mesure statistique classique fréquemment employée en linguistique.

## ORGANISATION DE LA THÈSE

Avec cette thèse, nous cherchons à comprendre comment le discours environnemental et sociétal est traité par des entités dont le rôle agrégé est considérable à l'échelle d'une société, mais qui sont semble-t-il délaissées par la recherche, au moins du point de vue de l'analyse du discours. Analyser la façon dont circulent et sont traitées les représentations qui fondent le cœur de notre sujet paraît nécessaire pour avoir une meilleure compréhension d'une problématique dont une composante au moins fait l'objet d'une forme d'urgence sociale : l'environnement. Aussi cette thèse a-t-elle pour ambition d'approfondir le sujet du traitement de l'environnement par le monde économique, en s'intéressant à des acteurs relativement ignorés en la matière, mais aussi en comparant cinq pays divisés en deux espaces linguistico-culturels.

Dans ce cadre, nous commençons par développer, au premier chapitre, la posture de recherche qui nous animera pour ce travail. À cet effet, nous revenons tout d'abord brièvement sur l'histoire de l'analyse du discours et de l'ADT. Nous présentons ensuite deux axes d'opposition sur les façons de « faire » de l'analyse du discours et les nuances que ces positionnements appellent : ce faisant, nous essayons de resituer les débats épistémologiques qui animent la discipline, dans le but de nous positionner à son égard. Toutefois, une recontextualisation du sujet est indispensable au préalable : nous y procédons en présentant la théorie (néo-)institutionnelle et les concepts d'institution, d'organisation et de pouvoir en sociologie, qui connaissent des résonances favorables avec l'analyse du discours – et principalement l'analyse *critique*. À partir de là, nous justifions notre positionnement : celui d'une recherche qui prétende, dans le sillage de Fairclough, rapprocher théorie sociale et analyse linguistique (Fairclough, 2003:2-3), mais cependant désire prendre un peu de distance

dans son attitude critique, en analysant les entreprises en tant qu'elles exercent du pouvoir, mais aussi en tant qu'elles en subissent – en somme, en tant qu'elles sont prises dans un « interpouvoir ».

Dans le second chapitre, nous proposons une revue des concepts et de la littérature organisée en deux parties. La première s'invite dans le domaine des sciences de gestion pour présenter la responsabilité sociétale des entreprises et plusieurs objets ou théories associés à celle-ci, comme le développement durable. À cette occasion, elle montre que ces notions souffrent d'un manque de définition claire, qu'elles sont contestées et sujettes à des réappropriations idéologiques. Ce détour est nécessaire pour enrichir l'analyse bien sûr, mais aussi pour justifier des choix que nous opérerons ensuite pour la sélection des textes de nos corpus. La seconde partie du chapitre est consacrée à une revue des travaux adoptant une perspective « langagière » sur l'environnement ou la RSE : nous abordons brièvement les approches des gestionnaires, plutôt versés dans l'analyse de contenu, avant de nous tourner vers celles des linguistes, qui peuvent travailler en analyse du discours ou en linguistique de corpus notamment. Nous déterminons un certain nombre de spécificités de ces discours, qui asseyent davantage notre méthodologie et notre perspective pour les analyses à venir. Nous concluons ce chapitre en présentant notre hypothèse de recherche.

Le troisième chapitre présente brièvement les principes de la directive 2014/95/UE qui est à la base de notre travail, et le détail de ses transpositions dans les législations nationales belge, danoise, française et suédoise. Nous revenons également sur le cas de la Norvège, qui connaît une loi aux principes similaires à ceux de la directive européenne. Nous partons de ces principes juridiques, qui imposent aux plus grandes entreprises de rendre compte, dans leur rapport de gestion, des mesures environnementales et sociétales prises au cours de l'exercice, pour supposer que cette contrainte est l'occasion de capitaliser sur ces informations pour communiquer à ce sujet dans leurs supports promotionnels (parmi lesquels le site Internet). Nous nous concentrons dès lors sur les entreprises qui ne sont pas soumises aux principes de cette directive (ou plutôt, de sa transposition en droit national), et dont on peut ainsi affirmer qu'elles communiquent de façon volontaire à ce sujet.

Dans le quatrième chapitre, nous présentons notre méthodologie de constitution de corpus. Nous détaillons le processus de façon chronologique, en commençant par la sélection des entreprises candidates au travers d'une série d'opérations (visite des sites Internet à partir d'une base de données, vérification des comptes annuels...). Nous montrons les difficultés méthodologiques auxquelles nous avons été confrontées et la réponse que nous y apportons, en particulier à l'aide d'un programme développé à notre intention pour les besoins de cette thèse, le Détricoteur. Nous expliquons enfin les choix opérés pour l'application d'une norme de dépouillement à nos corpus, en tenant compte des spécificités de nos textes, et terminons par la présentation de nos cinq corpus.

Notre cinquième chapitre représente la première étape de notre analyse. Résolument quantitative à ce stade, elle n'opère aucun retour au texte, et applique une série de mesures afin de répondre à une première question de recherche : est-il possible, sur la base de méthodes quantitatives, de distinguer entre discours environnementaux et discours sociétaux ? Dit autrement, les discours environnementaux et les discours sociétaux sont-ils porteurs de caractéristiques linguistiques différentes ? Nos résultats ne montreront aucune tendance claire si ce n'est, d'une part, une propension pour les textes environnementaux à

être lexicalement plus denses (plus riches en contenu informationnel) que les textes sociétaux, et, surtout, une absence de « communauté de formes » pour les questions sociétales.

Nous partons de ce dernier constat pour poursuivre notre analyse dans le chapitre six. Ce chapitre interroge le traitement des figements thématiques du discours environnemental et sociétal. Pour y répondre, nous partons d'une autre mesure, le calcul d'ARF, qui classe les *tokens* d'un corpus en fonction d'une combinaison de leurs critères de fréquence et de répartition. De façon intéressante, les résultats montrent que, pour les cinq corpus, les formes les plus fréquentes et les mieux réparties peuvent être classées dans cinq champs lexicaux transversaux, dont quatre guideront la suite de nos analyses. L'un de ces champs, de façon attendue, traite de la question environnementale, dont on remarque qu'elle fait l'objet de nombreux figements et semi-figements. Nous relevons les plus saillants d'entre eux en convoquant la notion de formule (Krieg-Planque, 2009), que nous révisons légèrement et renommons « formulation » pour tenir compte des spécificités de notre situation. Nous classons ces (semi-)figements en fonction du caractère, formulaire ou non, que l'on peut leur prêter, et montrons à l'aide de retours au texte qu'ils existent chaque fois ou presque dans tous les corpus. Nous montrons également que ces figements s'expriment dans un discours de contrôle, visant à affirmer la capacité des entreprises énonciatrices à agir (ou du moins à vouloir, ou pouvoir agir), et, plus largement, dénotent des stratégies de légitimation de leur part.

Nous finissons au chapitre sept en faisant le constat que le discours de contrôle des PME scandinaves et francophones se double d'un contrôle du discours. À cet effet, nous mobilisons la notion de modalité appréciative, l'*appraisal theory* et le *framing* pour montrer comment, de façon commune, le discours environnemental et sociétal est un discours promotionnel, qui a recours à des routines de représentation de soi, accorde une grande importance aux questions de temporalité que les entreprises exploitent pour rassurer leur auditoire et se légitimer en se fondant comme institution et, par des procédés de gestion des voix tierces, met en scène les entreprises comme des actrices qui (ré)agissent, et ce y compris à l'aide des formulations relevées dans le chapitre précédent. Ce faisant, nous essayons de répondre à notre troisième question de recherche ; « quels sont les modes de gestion de leur image par les entreprises ? ».

Nous exploitons finalement les réponses qui découlent de ces trois chapitres d'analyse pour proposer une réponse à l'hypothèse que nous formulons au début de ce travail.

Nous joignons à ce travail plusieurs annexes. La plupart visent à éviter d'alourdir la thèse de trop nombreuses figures ou tableaux, et sont chaque fois référencées dans notre travail. Les lecteurs y trouveront, également, les textes constitutifs de nos cinq corpus<sup>12</sup>, balisés au format Lexico / Le Trameur.

---

<sup>12</sup> Une copie électronique des corpus est disponible sur demande.

# 1. ANALYSE (CRITIQUE) DU DISCOURS : DÉVELOPPEMENT D'UNE POSTURE DE RECHERCHE

Analyser le discours signifie travailler aux marges de la linguistique et pénétrer un ou plusieurs autre(s) champ(s) disciplinaire(s). L'attitude de l'analyste est influencée par sa formation, par son objet d'étude et les méthodes qu'il retient dans son travail, ainsi que par l'ambition qui l'anime. Développer une posture de recherche nous semble être un préalable indispensable pour justifier l'esprit dans lequel nous abordons ce travail : c'est l'objectif de ce chapitre, qui se veut relativement hétérogène.

Nous commençons, dans une première section (section 1.1), par fournir un bref historique de l'analyse du discours et de l'analyse statistique des données textuelles, afin de situer le sujet. Nous poursuivons (section 1.2) en présentant deux postures épistémologiques en matière d'analyse du discours : l'une oppose le texte et le contexte comme objet d'étude privilégié ; l'autre distingue entre approches critiques et constructivistes du discours. Nous prenons ensuite le risque de nous attarder dans un champ particulier de la sociologie, celui de la théorie institutionnelle et/ou de la théorie des organisations, dont nous tentons de montrer les résonances qu'elle entretient avec l'analyse du discours et sa pertinence pour notre sujet (section 1.3).

Précisons que ces trois sections s'attardent sur quelques auteurs précis fournissant un aperçu clair du contexte épistémologique qui est le nôtre, et que nous essayons de synthétiser partiellement afin de développer, à la section 1.4, la posture de recherche que nous adopterons dans cette thèse. Elles ne représentent pas une revue de la littérature en tant que telle, laquelle fera l'objet du chapitre 2.

## 1.1 ANALYSE DU DISCOURS ET LEXICOMÉTRIE

Quoique cette thèse ne se veuille pas un travail en analyse de données textuelles (dorénavant ADT) au sens le plus strict du terme, elle a l'ambition d'y faire appel, comme soubassement interprétatif d'une démarche plus large d'analyse du discours. Puisque nous affichons notre ambition de travailler avec ces deux notions, il nous paraît nécessaire d'en rendre compte.

En fait d'ADT, il serait plus juste de commencer par aborder la lexicométrie, puisque la première, dans son expression francophone notamment, ne peut être évoquée sans parler de la seconde, laquelle à son tour ne saurait être dissociée des développements de l'analyse du discours en France depuis plus d'un demi-siècle. La lexicométrie et l'analyse du discours sont donc deux domaines *a priori* incontournables avant d'en arriver à l'ADT. Toutefois, il ne s'agit pas, dans les pages suivantes, de fournir un récit qui aurait une prétention d'exhaustivité quant à leur histoire<sup>13</sup>. Notre objectif est en fait double : il s'agit, d'une part de présenter leur contexte d'apparition et les traits saillants qui les caractérisent pour les situer, d'autre part de mettre en évidence l'esprit fondamentalement pluridisciplinaire qui a habité l'analyse du discours et la lexicométrie dès l'origine. Car, à ce dernier sujet, notre travail ne fait pas exception : c'est bien dans un esprit de transversalité que les recherches devant aboutir à

---

<sup>13</sup> Nous renvoyons pour davantage de détails aux différentes références bibliographiques insérées dans les pages qui suivent, et plus particulièrement à Dufour et Rosier (2012), Léon (2016), Loiseau (2016), Maingueneau (2014), Mayaffre (2016), Mazière (2015), Raus (coord., 2019) et Tournier (2010).

cette thèse ont été menées ; elles visent à offrir une perspective « linguistique » – dans le sens le plus généreux du terme – à l’expression isolée d’une question d’ordre sociétal dont l’actualité ne se dément pas d’année en année. En termes peut-être plus académiques, nous dirons qu’il s’agit de traiter, en se positionnant comme analyste du discours, un sujet issu des études de gestion (ou « *business studies* » dans le monde anglophone), à l’aide des outils et des méthodes que nous offre l’ADT.

Nous nous proposons de brièvement exposer les fondement historiques de l’analyse du discours (section 1.1.1) puis de la lexicométrie, en France en particulier<sup>14</sup>, et du développement de l’ADT (section 1.1.2). Nous finissons par tenter de resituer quelque peu la discipline (section 1.1.3), ce qui nous permettra de faire une transition vers certaines de ses postures épistémologiques.

### *1.1.1 Le développement de l’analyse du discours en France*

L’origine de l’analyse du discours est à chercher aux États-Unis : c’est sous la plume de Zellig Harris, au travers de son article « Discourse analysis » en 1952, que l’expression fait son apparition. Dans son travail, Harris souligne son ambition de surmonter deux types de problèmes : « *le prolongement de la linguistique descriptive au-delà des limites d’une seule phrase à la fois* » d’une part, et « *les rapports entre la “culture” et la langue (c’est-à-dire entre le comportement non verbal et le comportement verbal)* »<sup>15</sup> d’autre part (Harris, 1969:9). Cette approche apparenterait plutôt la démarche de Harris à la linguistique textuelle (Maingueneau 2014:10), bien qu’il manifeste également son intérêt pour des questions d’ordre extralinguistique (en l’occurrence culturel). La notion de « discours » évoluera cependant pour se dissocier de celle entendue par Harris initialement : en effet, contrairement à une approche plus formelle de la linguistique, qui s’intéresserait à la langue, aux « *systèmes d’unités et de règles arbitraires* », l’approche par le discours « [envisage le langage] *à travers ses usages sociaux* » (Maingueneau, 2009:27 pour ces deux citations). Dans cette perspective, « *les textes, le langage, les gestes et les images d’une part, de même que les structures et les règles sociales et institutionnelles d’autre part, renvoient l’une à l’autre et se construisent mutuellement* »<sup>16</sup> (Hamann *et al.*, 2019:54). En France, la façon d’aborder le discours se traduira par des analyses lexicales beaucoup plus situées idéologiquement. C’est en cela que les deux courants connaîtront une divergence majeure : quoique les deux traditions d’analyse du discours partagent des intérêts communs, le courant français se tourne dès le départ vers des discours institutionnels, en favorisant principalement le genre politique (sans cependant négliger la littérature), là où la recherche américaine se concentre davantage sur les discours du quotidien, tels que l’analyse conversationnelle (Duchastel et Laberge, 2019:26).

La façon d’envisager l’analyse du discours comme une étude de la langue dans un contexte social déterminé laisse entendre une certaine multidisciplinarité qui se vérifiera effectivement, et une multitude d’approches et de pratiques : située « *au carrefour des sciences humaines, [l’analyse du discours] est soumise à une grande instabilité* », écrit Maingueneau (1996:12). Faut-il y voir la conséquence de ce que, en l’absence de fondateur

---

<sup>14</sup> Car le développement de la lexicométrie se fait nécessairement dans le sillage de celui de l’analyse du discours en France.

<sup>15</sup> Cette citation provient de la traduction française de « Discourse Analysis » par Françoise Dubois-Charlier.

<sup>16</sup> « [...] *texts, language, gestures, pictures, on the one hand, as well as social and institutional rules and structures, on the other, refer to and constitute each other* » (sauf mention contraire, toutes les traductions vers le français sont les nôtres).

unique, consensuel et englobant, les multiples intellectuels cités pour leur contribution majeure à la discipline, tels qu'Erving Goffman, Ludwig Wittgenstein, Michel Foucault ou Mikhaïl Bakhtine (Maingueneau, 2014:9), sont finalement issus de champs de recherche différents ?

Faute de figure fondatrice, il existe, au moins pour la France, un repère temporel ; une année fréquemment présentée comme « *la grande année [...] de l'analyse du discours* » (*Ibid.*, p.12) : 1969, où paraissent trois publications majeures. La première est le numéro 13 de la revue *Langages*, dirigé par Jean Dubois et Joseph Sumpf et entièrement consacré à l'analyse du discours. C'est à cette occasion que, 17 ans après sa publication aux États-Unis, l'article de Harris est traduit en français. La seconde est celle de Michel Pêcheux, *Analyse automatique du discours*, dans laquelle il s'attache à découper et coder des séquences linguistiques en « surfaces discursives » dont il analyse les mécanismes selon une logique combinatoire. La troisième de ces publications, enfin, est l'un des ouvrages iconiques de Michel Foucault, *L'Archéologie du savoir*, dans lequel il développe la notion de discours et la dimension institutionnelle de celui-ci.

Déjà, ces trois publications synchrones auguraient de cheminements différents pour l'analyse du discours :

« *La première (Dubois) s'inscrit de manière privilégiée dans les sciences du langage pour analyser les pratiques discursives d'une société ; une seconde (Pêcheux) s'appuie sur la linguistique au nom d'une visée critique d'ordre à la fois philosophique et politique ; une troisième (Foucault) s'éloigne des sciences du langage pour embrasser de vastes configurations, où se mêlent textes, institutions, comportements* » (Maingueneau, 2012:3).

Cette pluralité s'avèrera féconde : Mayaffre évoque ainsi « *une effervescence scientifique interdisciplinaire, une aventure intellectuelle presque sans pareil* »<sup>17</sup> (Mayaffre, 2016:99) pour qualifier le regroupement de chercheurs issus d'horizons variés unis dans une démarche de recherche commune. Dans cette entreprise, la sociologie et l'histoire seront deux disciplines particulièrement représentées.

L'analyse du discours a pu être décrite comme une forme de recherche plutôt qu'une méthodologie propre (Wedl *et al.* (2014:540), cité par Wiedemann, 2019:185). En fin de compte, elle est un point de contact entre plusieurs disciplines, rassemblant en particulier deux traditions selon Duchastel et Laberge (2019:24) : d'une part la dimension herméneutique des sciences humaines, de l'autre l'approche fonctionnelle des sciences du langage qui s'intéresse à la description des différents aspects de l'utilisation du langage. Ces traditions sont éventuellement rejointes par une troisième démarche, portée par les statistiques et l'informatique afin d'aboutir à une analyse du discours assistée par ordinateur. Dans tous les cas, l'analyse du discours a pour ambition d'analyser les faits de langue non pas en tant que tels, mais pour les apprécier au regard du contexte socio-historique dans lesquels ils se manifestent : dans cette perspective, il n'est pas surprenant que la thèse de l'une des figures fondatrices de l'analyse du discours en France, Jean Dubois (1962), porte sur « *Le vocabulaire politique et social en France de 1869 à 1872* », que la Révolution française ait amplement été traitée par les analystes du discours (partisans ou non d'une méthode lexicométrique) tels que Jacques Guilhaumou ou Régine Robin, ou encore, que le discours des organisations syndicales

---

<sup>17</sup> « *an interdisciplinary scientific effervescence and intellectual adventure almost without equal.* »

ait donné lieu à de multiples études, par exemple de la part de Maurice Tournier<sup>18</sup>. Il n'est pas surprenant non plus que dans plusieurs pays où l'influence française de l'analyse du discours s'est répandue, ce soient les bouleversements contemporains des chercheurs qui aient nourri leurs travaux (Cf. section 1.1.3). De telles recherches prennent des manifestations de la langue comme point de départ, mais ne la dissocient pas de leur contexte de production : en ce sens, c'est bien la signification sociale de la langue, son inscription dans un événement donné, qui importe.

Les courants qui se réclament de l'analyse du discours sont nombreux, en partie sans doute parce que le terme « discours » ne se comprend pas partout de la même façon. Parmi ces courants, Maingueneau (2009:141-143) recense entre autres l'ethnographie de la communication, l'ethnométhodologie, l'analyse critique du discours ou encore l'école française d'analyse du discours<sup>19</sup>. Nous nous attachons à présenter la lexicométrie ci-bas et revenons plus longuement sur l'analyse critique du discours dans la section 1.2.

### 1.1.2 La lexicométrie, parente directe de l'analyse du discours

« *Discipline auxiliaire de l'analyse du discours* » (Maingueneau, 1996:53), la lexicométrie est caractérisée en premier lieu par l'utilisation de méthodes statistiques appliquées sur des corpus fermés. Cela ne signifie pas que l'utilisation de statistiques dans des corpus de textes apparaisse avec la lexicométrie : en France, Muller ou encore Guiraud travaillaient déjà en statistique textuelle sur des œuvres littéraires. Eux-mêmes n'étaient pas précurseurs, car avant encore, aux États-Unis, Zipf, présenté par Bully (1969) comme le « créateur de la linguistique statistique » dans son article éponyme, étudiait lui aussi des œuvres littéraires au moyen de méthodes statistiques. Les deux courants n'ont toutefois pas été hermétiques l'un à l'autre : comme le souligne Brunet (2009), la lexicométrie se nourrira grandement de ces apports mathématiques. D'une façon générale, elle restera attentive aux travaux de mathématiciens, par exemple en intégrant et employant favorablement la méthode d'analyse factorielle des correspondances (AFC), développée par Jean-Paul Benzécri, que d'autres disciplines telles que la biostatistique ou la sociologie utilisent. Pour autant, la citation de Maingueneau en début de section doit rappeler l'autre caractéristique essentielle de la lexicométrie, du moins à ses débuts<sup>20</sup> : elle est également, fondamentalement, une parente de l'analyse du discours.

L'apparition de la lexicométrie se fait conjointement avec le développement de l'informatique naissante à cette période. Quoique les centres de recherche de l'époque nourrissent déjà un intérêt pour les méthodes automatisées (Mazière, 2015:28), la France n'en était pas moins en retard en matière d'informatique (Léon et Loiseau, 2016:1-2 ; Léon, 2016:9), ce qui peut-être explique pourquoi les méthodes quantitatives appliquées à la linguistique se sont développées comme elles l'ont fait. Pour autant, et bien que l'informatique ait été

---

<sup>18</sup> Loiseau (2016:73-6) et Mayaffre (2016:96-98) fournissent de nombreuses informations et références bibliographiques au sujet des liens entre la lexicométrie et l'Histoire ou le discours politique.

<sup>19</sup> Menée par Pêcheux, influencé notamment par la philosophie marxiste d'Althusser et la psychanalyse de Lacan, cette approche de l'analyse du discours cherche à révéler l'idéologie cachée des textes (Maingueneau, 2014:14).

<sup>20</sup> Loiseau (2016:69) avance que l'acception du terme a évolué et ne doit pas se comprendre dans un sens aussi restreint qu'à l'origine, tandis que Leblanc (2016:33) distingue bien entre les différentes étapes de dénomination traversées par la notion et les évolutions technico-méthodologiques (et donc épistémologiques) associées. Sitri et Barats (2017:11) plaident pour le recours à une appellation plus large comme « ADT », tandis que Carbou (2017:2-3) fait de tous ces termes des synonymes de *lexicométrie*, du moment qu'ils relèvent d'une « *approche outillée d'un corpus de textes opérant sur celui-ci des traitements quantitatifs et statistiques.* »



« *intellectuellement incontournable* » pour Pêcheux (Mazière, 2015:62), ni lui, ni les analystes du discours qu'il a inspirés n'auraient été favorables à l'outil lexicométrique initialement, avançant que les décomptes de mots ne sauraient permettre de révéler le sens idéologique dissimulé dans les textes (Scholz, 2019:126) – ce qui encore une fois souligne la multitude de postures adoptées par les analystes vis-à-vis du discours<sup>21</sup>.

La lexicométrie commença à se formaliser autour de Maurice Tournier à la fin des années 1960, via la création du « Centre de recherche de lexicologie politique de l'ENS de Saint-Cloud », qui institutionnalisait en 1967 ce qui n'avait été, au cours des trois années précédentes, qu'une « *réunion d'amis que rapprochaient des domaines de recherche voisins (langage politique) et des préoccupations communes (volonté de travail interdisciplinaire et collectif)* » (Tournier, 1969:82).

Tous ces facteurs seront déterminants : pour commencer, ils expliquent l'orientation fortement politique, dès le départ, de ce qui deviendra ensuite la lexicométrie. Car en effet, si le Centre se consacre à l'étude de textes politiques, la lexicométrie est elle-même fortement politisée (Loiseau, 2016:69) et ses praticiens également, dans le sillage de ce que l'on retrouvait déjà en analyse du discours (Maingueneau, 2014:57 ; Mazière, 2015:30). Ensuite, ils donnent à voir l'orientation multidisciplinaire dont la lexicométrie fera l'expérience au même titre que l'analyse du discours. Tournier (2010:214-5) mentionne ainsi comment le Centre, dès le départ, accueille des historiens, des philosophes ou des sociologues, mais aussi des mathématiciens-informaticiens qui contribueront grandement au développement d'outils<sup>22</sup>. La lexicométrie s'oriente donc dès ses débuts vers un chemin que ne prenaient pas les pionniers de la statistique textuelle, tels que Zipf, Guiraud ou Muller, plutôt tournés vers la littérature : elle est multidisciplinaire, idéologiquement engagée et fait appel aux outils informatiques. En 1980 naîtra de cette conjonction d'idéologies et de profils une revue, *Mots*, que nous mentionnons ici pour citer les propos de Tournier (2010:215) qui insiste sur sa « *triple originalité : thématique (le vocabulaire sociopolitique), méthodologique (analyses de discours et lexicométrie de corpus), interdisciplinaire.* »<sup>23</sup>

C'est en premier lieu au lexique et aux régularités statistiquement mesurables du discours que la lexicométrie s'intéresse, partant du principe qu'« *une fréquence importante dans l'utilisation particulière de la langue reflète la façon dont le savoir se structure dans tout ou partie de la société* »<sup>24</sup> (Scholz, 2019:124) : les phénomènes de récurrence doivent donc pouvoir être interprétés à l'aune d'un positionnement idéologique, culturel ou social. Cette considération place au centre l'importance du corpus tel qu'il a été constitué, puisque sa composition même influencera les résultats. Dès lors, la statistique est mise au service d'un objectif d'interprétation, et non de simple caractérisation générale, comme c'est par exemple le cas avec la loi de Zipf (Loiseau, 2016:78-9).

Plusieurs reproches ont été faits à la lexicométrie (ou, plus largement, à l'ADT). Les praticiens en relèvent quelques-uns pour défendre leur approche ou introduire de nouveaux outils : ainsi, elle ne permettrait pas d'aller au-delà de « *la matérialité graphique des textes* »

---

<sup>21</sup> Pêcheux et ses disciples n'étaient pas les seuls à s'en méfier : Benveniste est lui aussi présenté comme « *réfractaire [...] aux machines* » par exemple (Tournier, 2010:214).

<sup>22</sup> Tandis qu'il souligne comment les linguistes qui contribuèrent à lancer la revue *Mots* n'étaient pas des spécialistes du discours politique à l'origine (*Ibid.*, p.212).

<sup>23</sup> Cet esprit se retrouve d'ailleurs dans le nom de la revue, qui était en fait l'acronyme de « *Mots – Ordinateurs – Textes – Société* » avant qu'elle ne devienne « *Mots – les langages du politique* ».

<sup>24</sup> « *a high frequency of a particular use of language reflects the typical way knowledge is structured in society or a part of it.* »

(Mayaffre, 2005:1) ; et, parce qu'elle « [décontextualise] les lexies, [elle] crée une rupture que la statistique seule ne peut compenser » (Martinez, 2012:191). Ces objections, et bien d'autres, sont abordées par Carbou (2017) qui fournit chaque fois des contre-arguments solides. Il n'empêche : passer de la lettre au chiffre a interrogé et divisé jusqu'aux lexicométriciens eux-mêmes, qui se sont notamment opposés sur la question de la lemmatisation (à ce sujet, voir par exemple Brunet, 2009), jusqu'à ce que l'arrivée de lemmatiseurs performants apaise le débat et permette de mener facilement des études conjointes sur des corpus lemmatisés et non lemmatisés. De la même façon, la question de la norme de dépouillement n'a pas laissé de susciter dilemmes et interrogations, auxquels notre thèse n'échappe d'ailleurs pas, compte tenu des spécificités relatives aux pages Internet<sup>25</sup>.

Le piège de l'influence du paramétrage initial sur les résultats se heurte assez malheureusement à l'objectif affiché d'emblée par la lexicométrie, celui de « *ruiner les échafaudages de l'interprétation* » (Tournier 1980, cité par Dufour et Rosier, 2012:9). Ce nonobstant, il n'en invalide pas l'ambition : la lexicométrie reste une méthode intrinsèquement heuristique, qui procède par induction bien plus que par déduction. En se départant de toute préconception néfaste à l'analyse, le chercheur est susceptible de mettre en œuvre des « *ruptures épistémologiques* » (Scholz 2019:127-8) lui offrant une nouvelle lecture des données, qu'un retour au texte devra permettre de vérifier ; les AFC<sup>26</sup>, qui représentent l'un des outils phares de la lexicométrie (ou de l'ADT), en sont une bonne illustration : il est difficile d'imaginer à l'avance le produit de tels calculs, dont l'interprétation (nécessaire) des résultats graphiques ne peut donc se faire qu'*a posteriori*.

Alors que les années 1970-1980 sont la période la plus dynamique de la lexicométrie, elle paraît s'affaiblir au cours des deux décennies suivantes : Mayaffre (2016:102) attribue cet essoufflement au non-remplacement de modèles de pensée comme le marxisme, le structuralisme, le générativisme ou encore le freudisme. Mazière (2015:25), qui formule le même constat à l'endroit de l'ensemble de l'« École française d'analyse du discours », l'attribue à « [l'] *épuisement de l'expérience de collaboration pluridisciplinaire entre linguistes et historiens* », tandis que Puccinelli Orlandi (2019:75) semble le lier à la disparition de Pêcheux.

Pour autant, veut croire Mayaffre (2005:1), l'accalmie ne peut être que de courte durée, tant elle se produit au moment où la technique permet de faire fi de bien des obstacles : la généralisation d'Internet avait déjà révolutionné l'accès des linguistes aux corpus dans les années 1990 et devait également permettre de faciliter l'accès aux données pour les analystes du discours travaillant en lexicométrie. De même, l'apparition de programmes de lemmatisation efficaces allait permettre de sortir des débats entre « formalistes et lemmatiseurs », tandis que l'arrivée des étiqueteurs conférerait une troisième dimension à l'analyse, celle de la catégorie grammaticale (ouvrant ainsi la porte à des études plus fines, comme celles portant sur des phénomènes de régularité syntaxique). C'est ainsi qu'il propose d'introduire la notion de *logométrie*, pour désigner « *un traitement automatique global du texte dans toutes ses dimensions : graphiques, lemmatisées, grammaticalisées* » (*Ibid.*, p.9). Dans le même temps apparaît la notion de *textométrie*, dont l'objectif est de mieux tenir compte de la « *linéarité* » du texte et des « *séquences de mots* » qui s'y trouvent (Poudat et Landragin, 2017:25-26). Il s'agit ici de s'intéresser, au-delà des simples formes graphiques du

---

<sup>25</sup> Ce point est abordé à l'occasion de la présentation de notre méthodologie de constitution de corpus (section 4.4).

<sup>26</sup> Pour « analyse factorielle des correspondances ».

texte, à sa « géographie » ; sous la forme de simples segments de celui-ci (segments répétés) ou d'ensembles plus larges, par exemple au niveau du paragraphe (cooccurrences). Des structures de groupes de mots consécutifs (motifs textuels) peuvent également être pris en compte ainsi que, dans une perspective plus visuelle, la topographie des textes étudiés (carte des sections), y compris sur des corpus alignés (Leblanc 2016:33 ; Poudat et Landragin 2017:26).

Le foisonnement terminologique<sup>27</sup> imposait l'établissement d'une notion parapluie capable de regrouper des conceptions largement voisines de cette pratique qui consiste à « compter des mots ». Il semble que ce soit à l'appellation d'*Analyse de Données Textuelles* (ADT), « *dénomination englobante et consensuelle qui regroupe une communauté de chercheurs* » (Sitri et Barats, 2017:11) que revienne cette charge ; nous l'utilisons concurremment à l'appellation « textométrie »<sup>28</sup>.

Dans l'absolu, les grands contours des différentes variantes de l'ADT se dessinent ainsi : il s'agit d'appliquer un traitement statistique à un corpus de textes afin d'en révéler des spécificités volontiers quantifiables. Par exemple, des caractéristiques saillantes relatives à des emplois lexicaux ou morphosyntaxiques, une classification desdits textes en fonction des thématiques ou structures qu'ils favorisent, des rapprochements (ou prises de distance) particuliers, des phénomènes de régularité ou de redite, ou encore l'évolution d'un vocabulaire spécifique sur des séries chronologiquement ordonnées. Pour cela, le praticien dispose d'une multitude de logiciels qui, quoiqu'ils partagent un grand nombre d'outils, sont également tous spécifiques à leur manière par les fonctionnalités ou l'approche qu'ils offrent (justifiant ainsi une utilisation simultanée de plusieurs programmes) : ainsi, quand TextObserver permet une grande flexibilité dans le calcul des AFC, intégrant un affichage dynamique et en trois dimensions des résultats (ajoutant ainsi un troisième axe au calcul), Lexico 5 offre de reconstituer facilement le tableau lexical entier (TLE) sur lequel reposent les calculs, alors que Le Trameur propose d'annoter directement le corpus et de l'étudier simultanément sous l'angle de ses formes graphiques, de sa version lemmatisée ou des catégories grammaticales dont relèvent lesdites formes.

Dans tous les cas, l'analyse statistique de données textuelles reste distincte du traitement automatique du langage (TAL) et de la linguistique de corpus « formelle »<sup>29</sup>, en particulier du fait de sa visée herméneutique (*Ibid.*), quand bien même elle partage de nombreux outils et méthodes avec ces deux disciplines. Il est toutefois indéniable que la « lexicométrie », ou toute appellation dérivée de celle-ci, s'est clairement détachée de l'objectif nécessairement politique et militant qui l'animait à ses débuts : les récentes recherches, notamment de la part de jeunes chercheurs y ayant consacré leur thèse, témoignent d'un glissement épistémologique vers des sujets *a priori* moins situés idéologiquement<sup>30</sup>.

---

<sup>27</sup> Leblanc (2016:33) répertorie en outre « *analyse de discours assistée par ordinateur* » et « *traitement automatisé du discours* » utilisés par Marchand et Fiala respectivement.

<sup>28</sup> Nous avons également épisodiquement recours à l'appellation « textométrie ».

<sup>29</sup> Nous utilisons ce qualificatif pour désigner la linguistique de corpus qui travaille sur les seuls faits langagiers : en fin de compte, l'ADT, voire, l'analyse du discours, travaillent elles aussi à partir de corpus.

<sup>30</sup> Hermand (2017) utilise ainsi l'outil textométrique pour analyser le discours des eurorégions dont elle cherche à relever les tendances au travers de la constitution d'un corpus multilingue. Gaspard (2016), quant à lui, se consacre aux textes de présentation d'universités francophones européennes sur leur site Internet, dont il analyse les régularités discursives, à l'aide de logiciels de textométrie toujours.

### 1.1.3 Développements et perspectives

Les développements de l'AD d'inspiration française à l'étranger se sont souvent produits dans le sillage d'un contexte social favorable à l'apparition de travaux critiques ou engagés – dans l'esprit de son expression d'origine, idéologiquement située : ainsi en Argentine (Narvaja de Arnoux, 2019:110), au Brésil (Puccinelli Orlandi, 2019:76), ou en Roumanie (Pricopie, 2019:59-60), l'arrivée et l'adoption des idées développées par les grands noms de la discipline coïncident avec les bouleversements politiques que connaissent ces pays à ce moment-là. Ailleurs en revanche, en Uruguay par exemple (Bolón Pedretti, 2019:100-102), la transmission des travaux de ces auteurs dans un contexte de bouleversements sociaux ne se traduit pas par leur implantation durable : « *On peut supposer que l'ADF a été perçue comme étant trop politique, trop déconstructrice, trop critique, tout en n'étant pas assez "collaborative", pas assez "au service de la société", pas assez "pratique"* » (*Ibid.*, p.102). Pour la Belgique, Gobin et Deroubaix (2019:47-48) voient dans l'implantation relativement limitée de cette forme d'analyse du discours une double explication, idéologique et institutionnelle : en premier lieu, le « *paradigme néo-libéral* » sous-jacent ne serait guère favorable au développement de modes de pensée de ce type ; tandis que dans le même temps, le système universitaire belge, moins élitiste et plus égalitaire, serait également plus prudent vis-à-vis d'approches critiques en sciences humaines.

Sans approfondir sur les développements de ce courant d'analyse du discours ou de la lexicométrie en dehors de la France, qui ne sont pas le propos de ce travail, on peut remarquer que les succès ou échecs dans son adoption semblent chaque fois corrélés à un ancrage institutionnel ou politique – ce qui n'est par ailleurs pas surprenant, et reste cohérent avec l'ambition de l'AD en France dès le départ.

On remarque également que l'analyse du discours dans sa version outillée et quantitative est largement francophone : les travaux qui font appel à la lexicométrie (ou toute variante de celle-ci) s'expriment encore largement en français ou sont généralement le fait de chercheurs liés au monde académique francophone d'une façon ou d'une autre, comme si le concept même avait du mal à s'exporter<sup>31</sup>.

Il ne s'agit évidemment pas de dire que le développement et l'application de méthodes et outils statistiques en sciences du langage ces dernières décennies se sont faits au travers ou au bénéfice de la seule lexicométrie (ou de ses héritières) : des linguistes d'autres disciplines s'y sont intéressés, comme Biber qui a utilisé des méthodes factorielles pour catégoriser des textes en fonction de leur genre dans un ouvrage resté célèbre (Biber, 1988). Il est d'ailleurs notable que les travaux de Benzécri, ou encore les méthodes de classification hiérarchique (mentionnées comme caractéristiques de la démarche lexicométrique par Carbou, 2017:3), se retrouvent par exemple dans l'ouvrage de Brezina au profit de la « *linguistique de corpus* » au sens le plus large du terme (incluant donc l'analyse de discours, Cf. Brezina, 2018:xvii), ce qui montre encore une fois la perméabilité féconde entre des disciplines apparentées.

---

<sup>31</sup> Là encore, il n'appartient pas à ce travail de se pencher sur les causes du développement limité de la lexicométrie hors de l'espace francophone. Celles-ci sont certainement plurielles, mais Beaudouin (2016:23-24) en souligne une en particulier qui nous semble intéressante et tient à la primauté des méthodes hypothético-déductives dans le monde anglo-saxon, dont la lexicométrie ne relève pas.

Il ne s'agit pas non plus de nier l'influence de certains chercheurs dans d'autres courants d'analyse du discours. Notre propos est simplement de dire que la tradition lexicométrique, en tant qu'héritière directe d'une certaine perception de l'analyse du discours, n'a peut-être pas réussi à trouver sa place hors du monde francophone : finalement, alors que la lexicométrie était, historiquement, une façon de faire de l'analyse du discours, c'est peut-être davantage l'analyse du discours qui peut désormais être vue comme une application possible de méthodes quantitatives de plus en plus répandues et partagées entre différents praticiens.

La conjonction de ces deux approches, lexicométrie et analyse du discours, se présente comme le symbole d'un positionnement idéologique historique qui n'en a plus l'exclusivité aujourd'hui, même si, de par la nature même de l'AD, une attitude un minimum critique reste inévitable. Comme le rappelle Maingueneau, s'intéresser à un corpus spécifique est déjà un positionnement en soi :

*« une analyse du discours religieux, journalistique ou scientifique, par exemple, ne se contente pas d'étudier des textes : elle les rapporte au fonctionnement des institutions qui les produisent et les gèrent. L'attention prêtée aux institutions qui rendent possible un discours et que ce discours rend possibles est plus déstabilisante que bien des dénonciations qui ne portent que sur les contenus »* (Maingueneau, 2014:58).

Ainsi, même si la lexicométrie devait effectivement avoir échoué à faire connaître son fondement épistémologique, les développements statistiques partiellement issus de celle-ci ne manqueront pas de revenir à l'analyse du discours : en ce sens, la lexicométrie elle-même aura « fait discours » par sa simple existence.

Ce bref passage en revue des fondements de l'analyse du discours et de ses approches outillées paraissait nécessaire pour la resituer. Pour autant, comme nous l'avons relevé en fin de section 1.1.1, plusieurs courants ont émergé à sa suite. Parmi ceux-ci, se trouve l'orientation « critique » de l'analyse du discours, qui ne se limite pas à la seule lexicométrie, ni même aux seules évolutions francophones de la discipline : la CDA (pour *Critical Discourse Analysis*) a connu, et continue de connaître, des développements florissants, notamment dans la recherche anglo-saxonne, sur lesquels il est pertinent de se pencher en ce qu'ils résonnent favorablement avec les théories (néo-)institutionnelles en particulier. Ces mêmes théories, à leur tour, fournissent une grille de lecture pertinente pour aborder la communication des entreprises en matière de RSE<sup>32</sup>.

## 1.2. COMMENT ABORDER LE DISCOURS ? ORIENTATIONS ÉPISTÉMOLOGIQUES

La remarque de Maingueneau, en fin de section précédente, donne à réfléchir sur la posture de recherche adoptée par les analystes du discours : s'il soutient la dimension toujours nécessairement critique de l'AD, il n'y a pas nécessairement de consensus en la matière, de même que l'avis des praticiens n'est pas uniforme en ce qui concerne la portée de l'analyse, textuelle ou contextuelle.

---

<sup>32</sup> Par « RSE », nous entendons ici, de façon abusive mais commode, en particulier l'ensemble des discours environnementaux et sociétaux appliqués au monde de l'entreprise. La section 2.1 présentera la RSE et débats associés plus en détail.

Maingueneau (2014:49) rappelle les « *deux visées* » des sciences humaines et sociales ; l'analyse du fonctionnement de l'objet étudié et l'exercice d'une critique à son égard. Cette polarisation résonne particulièrement avec le modèle de typologie des travaux en analyse du discours développé par Phillips et Ravasi (1998, repris par Phillips et Hardy, 2002:19ff), que nous présentons ci-bas et qui postule entre autres l'existence d'un positionnement des travaux de recherche sur un continuum constructiviste-critique. Phillips et Hardy précisent bien qu'aucune typologie n'est « absolue », dans le sens où elle relèverait exclusivement d'une catégorie ou de l'autre ; Maingueneau (2014:54ff) semble adopter le même point de vue, tout en soulignant que l'orientation « critique » des travaux par les analystes du discours peut répondre à des cadres épistémologiques différents, relatifs à l'objet d'étude ou à la démarche. Dans le premier cas, ce sont les thématiques traitées (le sexisme, le racisme, l'antisémitisme...) qui donnent à la recherche une orientation critique en ce qu'elles sont révélatrices de dysfonctionnements sociaux. L'objet d'étude du chercheur détermine donc l'orientation, critique ou non, du travail qui est mené. C'est, toujours selon Maingueneau, typiquement l'approche retenue par van Dijk, qui s'est particulièrement intéressé aux questions de racisme et de pouvoir dans le discours. Dans le second cas, c'est la posture du chercheur – l'ambition qu'il attache à sa recherche – qui caractérise la perspective critique de l'analyse, portée par une volonté de transformation politique le cas échéant. L'approche de Pêcheux, animé par une posture héritée de la philosophie marxiste, rentre dans ce cadre. Cependant, Maingueneau ne prend parti pour aucun des deux types qu'il distingue ; il considère que l'analyse du discours détient toujours une force plus ou moins critique, indépendamment de son objet d'étude ou de la démarche idéologique qui l'anime, et que « *la différence entre orientation critique et non critique est une question de saillance et non de nature* » (Ibid., p.59). L'existence d'une sous-discipline exclusivement consacrée à cette posture comme l'analyse critique du discours (dorénavant CDA, pour *Critical Discourse Analysis*), dont se réclament de nombreux chercheurs au premier rang desquels Fairclough, n'a donc pas de raison d'être selon lui : les approches militante et non militante ont besoin l'une de l'autre, attendu « [qu'une] *bonne analyse critique doit pouvoir s'appuyer des connaissances en matière de fonctionnement du discours ; réciproquement, l'étude du fonctionnement du discours implique de prendre acte du fait que le discours est toujours porté par des intérêts* » (Ibid.).

La position de Fairclough n'est pas incompatible avec ce dernier commentaire – à tout le moins la première moitié de celui-ci. Il n'en reste pas moins que l'auteur défend la formalisation d'une CDA à part entière, qui ne se limite ni à la stricte étude du contexte, ni à celle des seuls faits linguistiques, et qui se doit d'être résolument critique. Son influence chez les chercheurs intéressés par l'analyse du discours RSE et/ou environnemental (encore une fois au sens large) est considérable ; peut-être parce que ses développements, qui résonnent avec le socioconstructivisme de Berger et Luckmann (2012 [1966]) ainsi que, plus largement, avec les théories (néo-)institutionnelles que ces derniers ont inspirées (Phillips, 2003) comme nous y revenons à la section 1.3.1.1, sont particulièrement adaptés à l'analyse du discours des organisations.

Nous commençons (section 1.2.1) par présenter les typologies de travaux en analyse du discours définies par Phillips et Ravasi (1998, repris par Phillips et Hardy, 2002:19ff), avant de

les nuancer par la perspective de Fairclough, dont certaines approches et méthodes sont ensuite présentées (section 1.2.2).

### *1.2.1 Une typologie des travaux en analyse du discours*

Nous prenons comme point de départ de cette section la publication de Phillips et Hardy (2002) qui, bien qu'ils s'intéressent au discours, au rôle des institutions et aux processus d'institutionnalisation par le discours (voir aussi Phillips, 2003, et Phillips *et al.*, 2004), sont davantage des théoriciens des organisations. Comme ils l'écrivent par ailleurs (2002:12), la perspective qu'ils développent dans leur ouvrage est largement inspirée de leur champ d'expertise.

Les deux auteurs abordent le discours dans une perspective foucauldienne, le définissant à la suite de Parker (1992, cité p.3) comme « *un ensemble de textes liés les uns aux autres et évoluant dans un ensemble de conditions relatives à leur production, diffusion et réception* ». Ils souscrivent à une approche discursive de la réalité sociale, et, dans le sillage de Berger et Luckmann (2012:71ff), attribuent au langage le rôle de vecteur dans la construction sociale. Cette perspective processuelle de la construction de la réalité s'inscrit dans le « tournant linguistique » qui a caractérisé la recherche en sciences sociales durant la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle et part du principe que le langage *construit* les composantes de la réalité sociale (Phillips et Hardy, 2002:12ff, voir aussi Carter, 2013:583-5 ou Grosjean, 2012). Du côté des études de gestion et des sciences de l'organisation, il semble que ce tournant linguistique soit arrivé un peu plus tard que dans d'autres disciplines ; toutefois, l'appréhension croissante de l'organisation comme construction sociale a permis l'apparition de nombreux travaux en analyse du discours et analyse de contenu relatifs à la RSE, de la part de linguistes et de gestionnaires, comme nous y revenons à la section 2.2. Cette diversité d'approches offre des perspectives intéressantes : elle multiplie les méthodologies, les bases théoriques, et donne l'occasion de traiter un même sujet sous une multitude d'éclairages. En fin de compte, elle crée un « faisceau de rapports » autour d'un objet qu'elle contribue à construire.

Le fait d'aborder la réalité sociale discursivement et avec le concours de spécialistes issus de mondes scientifiques différents (en l'occurrence la linguistique, la sociologie et les sciences de gestion, pour essayer de rester dans des typologies classiques et génériques) ne va pas sans rappeler nos propos des sections 1.1.1 et 1.1.2 sur la multidisciplinarité inhérente à l'analyse du discours et à la lexicométrie, et sur laquelle nous revenons plus bas. Toute approche multidisciplinaire apporte nécessairement une complexité à l'analyse du discours, avec laquelle les praticiens doivent composer pour « *explorer la relation entre discours et réalité* » (Phillips et Hardy, 2002:3). Cette relation n'est par ailleurs pas donnée : en matière de recherche en théorie des organisations justement, Alvesson et Kärreman (2000) mettent en garde contre un travers du tournant linguistique dans leur champ académique, à savoir, la tentation de l'équation parfaite entre langage et construction sociale de la réalité. Ils soulignent les apports de l'analyse du discours pour sa capacité à recontextualiser les productions discursives et les apprécier à l'aune de leurs conditions de production. Ce propos résonne avec celui de Carbou (2017:1-2) sur l'utilisation mal informée des logiciels d'ADT qui ne viseraient qu'à connaître le « contenu » des textes d'un corpus, sans apporter aucune perspective ou regard critique sur les réalisations, en contexte, des phénomènes observés. Il

nous semble que nous touchons là à une difficulté (ou peut-être de façon plus appropriée, « une frustration ») intrinsèque à toute entreprise multidisciplinaire : la part inévitable d'incomplétude qui l'accompagne, dans l'un de ses champs disciplinaires au moins. Tout chercheur ayant pour ambition de rapprocher des domaines scientifiques distincts reste, malgré tout, tributaire de sa formation initiale, généralement consacrée à un objet de savoir particulier. Nous en sommes conscient et avançons, aussi prudemment que possible, dans ces différentes disciplines.

Dans le même temps, il ne paraît pas abusif d'affirmer que multiplier les points de contact entre les disciplines contribue également à faire circuler des idéologies peut-être plutôt spécifiques à un champ ou à l'autre. Nous avons par exemple évoqué à la section 1.1.2 la dimension très politisée de l'analyse du discours française, orientée à gauche dès ses débuts avec l'influence de la pensée marxiste chez plusieurs de ses praticiens. Comme l'écrit Mayr (2008:9) :

*« Il n'y a pas une seule façon de faire de l'analyse critique du discours et la diversité des méthodologies reflète les orientations théoriques et philosophiques des chercheurs [...]. Fairclough (1992), dont le travail s'inscrit dans une perspective marxiste, soutient que l'analyse critique du discours doit permettre d'identifier comment les relations de domination et d'inégalité, qui apparaissent dans les sociétés néo-capitalistes, sont produites et reproduites dans le discours. »<sup>33</sup>*

À cette occasion, nous renvoyons aux propos de Maingueneau (2014:57) qui met en avant la construction de l'ethos des chercheurs au travers des objets qu'ils choisissent d'aborder et justifie ainsi que les analystes du discours se soient intéressés à des thématiques de recherche devant leur permettre de se positionner, soit au sein d'un champ idéologique (les corpus politiques de la gauche), soit en opposition à un autre dont ils cherchent à démontrer les travers (les corpus politiques de l'extrême-droite). Favoriser les rapprochements d'une discipline avec l'autre permet ainsi d'infuser certaines de ses composantes culturelles et d'offrir une nouvelle interprétation d'un sujet.

Mentionnons, pour prendre un cas de figure concret, l'écolinguistique à laquelle nous revenons brièvement à la section 2.2.2 : ce champ particulier de la linguistique, qui s'intéresse aux discours environnementaux, découle de la CDA. Ses praticiens prennent essentiellement pour cible (et de façon cohérente avec l'orientation critique de leurs travaux) les firmes multinationales et les discours néo-libéraux au sens large dont ils cherchent à mettre au jour les stratégies de manipulation ou dissimulation qu'ils contiennent<sup>34</sup>. C'est dans cette perspective que Stibbe (2015:50), par exemple, reprend les propos d'un rapport publié en 2010 par le WWF, dans lequel les auteurs mettent en garde contre l'utilisation de cadres sémantiques cognitifs (*frames*<sup>35</sup>) qui renvoient aux discours économiques néoclassiques dominants – par exemple via des références à la « croissance verte » (*green growth*). Selon

---

<sup>33</sup> « *There is not just one way of doing CDA and the various methodologies reflect the theoretical and philosophical orientations of the researchers [...]. Fairclough (1992) works from a broadly Marxist perspective, arguing that the task of CDA is to identify how relations of domination and inequalities, which arise from neo-capitalist societies, are produced and reproduced in discourse.* »

<sup>34</sup> Pour la philosophie derrière la démarche des chercheurs, voir par exemple Alexander (2009:2-7).

<sup>35</sup> Nous aurons l'occasion de revenir, à la section 7.4 en particulier, sur cette notion.



eux, le recours à l'expression « croissance verte » est susceptible d'être problématique pour une démarche engagée de protection de l'environnement : comme le souligne Sutton (2007:130), la notion de croissance est généralement présentée de façon positive par la théorie économique néoclassique (laquelle, ajoute Stibbe (2015:35), est par ailleurs « *omniprésente dans le système éducatif* »), de sorte qu'appeler à la croissance, aussi verte soit-elle, revient à jouer le jeu des économistes orthodoxes. La circulation d'une forme figée de ce type d'un champ discursif à l'autre (qui plus est, un champ rival) et son implantation durable en son sein montrerait la capacité du premier à se diffuser dans les espaces discursifs du second, et à y construire (donc institutionnaliser<sup>36</sup>) une forme de réalité sociale (en l'occurrence, une réalité dans laquelle seraient conceptualisés des systèmes politico-économiques qui ne reposeraient que sur la notion de croissance économique sans chercher à la nuancer)<sup>37</sup>.

Tous ces propos vont dans le sens d'une perspective critique ; ils interrogent sur la finalité de la recherche : doit-il y avoir, à l'instar des postures descriptiviste et prescriptiviste qui opposent les linguistes et les grammairiens, un débat sur le travail des chercheurs ? Doivent-ils se contenter de décrire la réalité, ou au contraire chercher à mettre au jour les mécanismes qu'ils trouvent dans la construction de celle-ci – quitte à politiser leurs propos ? « *Il est de la responsabilité des intellectuels de dire la vérité et dévoiler les mensonges* »<sup>38</sup>, selon Chomsky (1966, cité par Alexander, 2009:4) – une prise de position qui ne fait pas consensus, même dans le seul monde de l'analyse du discours où la CDA n'échappe pas aux reproches : Stubbs (1997:102) écrit ainsi qu' « *une critique répétée [à l'encontre de la CDA] est que les interprétations textuelles formulées par ses praticiens sont motivées par une démarche politique plutôt que linguistique, et que les analystes trouvent ce qu'ils veulent trouver.* »<sup>39</sup> La question est passionnante, mais elle n'a pas sa place dans ce travail. Nous nous contenterons de souligner que les postures des chercheurs, quelles qu'elles soient, ne sont pas à l'abri de critiques sur leur finalité.

C'est une lecture des deux grands axes d'opposition établis par Phillips et Ravasi (1998, repris par Phillips et Hardy, 2002:19ff) pour leur typologie des approches en analyse du discours dont nous avons essayé de rendre compte ici. Le premier de ces axes polarise les places du texte et du contexte dans l'analyse. Il nous semble que cette opposition matérialise le tournant linguistique mais va à son encontre : en cherchant à situer les travaux selon une orientation plutôt textuelle ou contextuelle, elle n'encourage pas la multidisciplinarité, pourtant essentielle en analyse du discours ; Alvesson et Kärreman (2000) soulignaient justement comment l'absence de prise en compte de la construction discursive de la réalité est problématique et mène à des analyses incomplètes, ou susceptibles d'ignorer des éléments

---

<sup>36</sup> Colyvas et Jonsson (2011) distinguent entre diffusion et institutionnalisation ; la première renvoyant à la capacité d'une pratique, idée, procédure... à se retrouver dans plusieurs champs de la société, la seconde à sa capacité à s'y implanter durablement.

<sup>37</sup> Le linguiste George Lakoff a publié, dans le même esprit, un ouvrage de vulgarisation, *Don't think of an elephant!* (2004) dans lequel il entend montrer la façon dont le Parti républicain aux États-Unis a réussi à imposer ses éléments de langage dans le débat public, et avec eux les cadres cognitifs associés, au détriment des Démocrates.

<sup>38</sup> « *It is the responsibility of intellectuals to speak the truth and to expose lies.* »

<sup>39</sup> « *A repeated criticism is that the textual interpretations of critical linguists are politically rather than linguistically motivated, and that analysts find what they expect to find, whether absences or presences.* »

majeurs de cette même réalité<sup>40</sup>.

Le second axe interroge la posture épistémologique des chercheurs quant à leur objet d'étude : selon cette typologie, les perspectives critique et socioconstructiviste se repoussent l'une l'autre, la première étant notamment intéressée par les mécanismes de pouvoir et d'idéologie à l'œuvre dans la construction de la réalité, tandis que la seconde se contente de décrire le fonctionnement de tels processus.

Encore une fois, Phillips et Hardy, tout comme Maingueneau, soulignent l'impossible exclusivité dans la catégorisation au sein d'un champ ou de l'autre, d'où le choix des premiers de parler de « continuum » plutôt que de pôle. Nous reproduisons avec la figure 1 ci-dessous les oppositions que dessinent ces deux axes, d'après le schéma de Phillips et Hardy (2002:20). Les étiquettes de chacun des quatre champs formés par ces axes seront brièvement présentées dans la section 1.2.1.2.

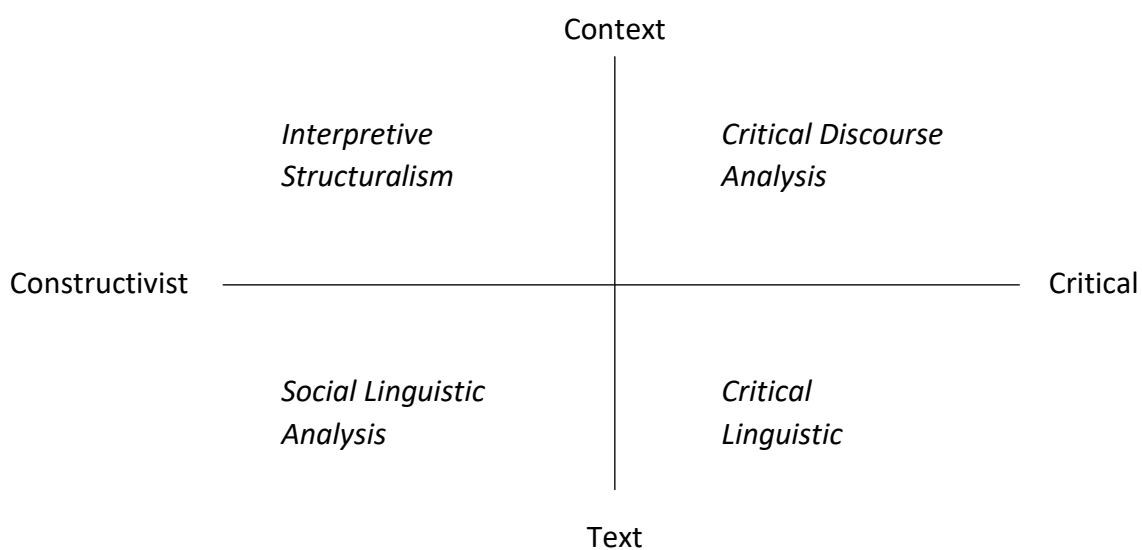


Figure 1 : approches épistémologiques du discours.  
Reproduit d'après Phillips et Hardy (2002:20).

### 1.2.1.1 L'opposition texte / contexte

Le premier axe d'opposition présenté par Phillips et Hardy propose de situer les travaux d'analyse du discours le long d'un continuum texte / contexte. Comme nous l'avons écrit ci-haut, cet axe nous paraît matérialiser la structure du tournant linguistique : d'une façon générale, ce tournant désigne pour Baldwin (2008) une approche philosophique du langage, qui place au centre la relation entre langage et réalité, et plus particulièrement, le rôle du premier dans notre conception de la seconde. Appliqué à la théorie des organisations, Grosjean (2012:81-2) le caractérise comme le passage d'une vision objectiviste, fonctionnaliste de l'organisation (comme objet réifié et stabilisé) à une représentation de celle-ci comme une réalité socialement construite ; en s'opposant à sa conception initialement structurelle (*Ibid.*, p.83-4), le « tournant linguistique » induit donc une approche processuelle de la réalité, ce qui est aussi l'un des fondements du poststructuralisme avec lequel il

<sup>40</sup> Phillips et Hardy défendent cette opposition en soulignant que la prise en compte conjointe du texte et du contexte représente en fait « un idéal théorique », mais que, dans les faits, « aucun chercheur ne peut tout étudier » (« no researcher can study everything », Phillips et Hardy, 2002:19).

entretient une proximité (Carter, 2013:583-5). Il n'appartient pas à ce travail de s'étendre sur le tournant linguistique dans la recherche en sciences humaines, mais son influence, notamment pour la théorie des organisations, ne doit pas être ignorée pour la lecture qu'elle en offre.

L'esprit du tournant linguistique se retrouve derrière les travaux de théoriciens majeurs, comme ceux de Foucault sur les règles de formation des énoncés et les formations discursives, de Berger et Luckmann sur le rôle du langage dans la construction de la réalité sociale, d'Austin puis Searle sur les actes de langage ou encore de Weick sur la création de sens (*sensemaking*) par exemple (Grosjean, 2012). Tous font référence à la construction d'une réalité sociale par le langage – mais tous ne s'intéressent pas à la dimension *linguistique*, au sens le plus formel, du langage.

Ainsi, l'approche du discours par Foucault (1969) est de nature conceptuelle et ne peut pas être « *simplement appliquée* » à l'analyse du discours (Fairclough, 1992:38) : « *l'analyse de productions langagières écrites et parlées [...] ne participe pas de [son] analyse du discours* » ; il s'intéresse bien davantage « *aux "conditions de possibilité" du discours [...], aux "règles de formation" qui définissent les "objets", "modalités énonciatives", "sujets", "concepts" et "stratégies" possibles d'un type de discours particulier* »<sup>41</sup> (*Ibid.*). Sa contribution à la réflexion sur la nature du discours est précieuse en ce qu'elle propose de déconstruire les règles qui président à son apparition ; de questionner le rôle des institutions qui permettent la formation des énoncés, d'interroger les « faisceaux de rapports » qui donnent corps à l'objet de discours. Si l'approche foucauldienne ne fournit pas de méthode toute prête pour analyser les discours, elle donne à réfléchir sur leur nature même, les conditions à l'origine de leur apparition et les rapports qu'entretiennent les textes qui les forment.

Berger et Luckmann, de leur côté, consacrent une partie de leur célèbre ouvrage au langage, « *le plus important système de signes de la société humaine* »<sup>42</sup> (2012:74) permettant d'objectiver (par la parole, mais aussi, par la langue) des intentions subjectives (la pensée). De ce fait, le langage prend une dimension constructive – il participe, avec d'autres systèmes de sens comme l'habituation et la typification (*Ibid.*, p.89ff.), à la mise en place des institutions – mais il donne également un sens à la réalité dans laquelle évolue un individu donné : « *Le langage utilisé dans la vie quotidienne me procure continuellement les objectivations nécessaires et établit l'ordre au sein duquel celles-ci acquièrent un sens, de même que l'ordre au sein duquel la vie quotidienne devient, pour moi, signifiante.* » (*Ibid.* p.59). Cette dernière citation, qui souligne la force de construction de la réalité permise par le langage, ne va pas sans évoquer la notion de convention, qui est l'un des thèmes majeurs de la pensée d'Austin (1991 [1962]) et de Searle (1972 [1969]). Dans leurs réflexions sur les actes de langage, les deux philosophes insistent sur la nécessité de l'existence de codes partagés par l'ensemble des participants pour permettre un dénouement heureux de l'acte. Le langage joue donc un rôle dans la construction de la réalité, mais seulement tant qu'il s'inscrit dans un

---

<sup>41</sup> Respectivement : « *The analysis of spoken and written language texts [...] is not a part of Foucault's discourse analysis* » ; puis « [His focus is upon] *the 'conditions of possibility' of discourse [...], upon 'rules of formation' which define the possible 'objects', 'enunciative modalities', 'subjects', 'concepts' and 'strategies' of a particular type of discourse.* »

<sup>42</sup> Toutes les citations de Berger et Luckmann sont tirées de la traduction française de *The Social Construction of Reality*, réalisée par Pierre Taminioux et revue par Danilo Martuccelli.

système conventionnel (ou « objectif » pour reprendre la terminologie de Berger et Luckmann) partagé par tous les participants concernés, ajoutant donc une dimension pragmatique à l'utilisation du langage.

Dans une perspective tout aussi interactionniste, mais adoptant un point de vue plus « communicationnel » et plus proche des études de gestion et de la théorie des organisations, un parallèle intéressant peut être dressé entre les actes de langage d'Austin et Searle et le *sensemaking* de Weick. Weick définit la « création de sens » comme un processus continu de rationalisation rétrospective d'une situation donnée qui sert de source à l'action (Weick *et al.*, 2005). À la suite des travaux de Weick sur le *sensemaking*, la notion de *sensegiving* a été popularisée par Gioia et Chittipeddi (1991) pour décrire un processus similaire à celui du *sensemaking*, mais qui se comprend comme un acte prospectif plutôt que rétrospectif. La dualité *sensegiving* / *sensemaking*, qui repose sur le sens que l'on donne à (ou construit à partir d') une action donnée a été assimilée aux actes illocutoires / perlocutoires d'Austin puis Searle (Varlet et Allard-Poesi, 2015:9) : ainsi, un acte illocutoire tel qu'une promesse est une action prospective de création de sens (*sensegiving*) ; tandis que l'acte perlocutoire résultant de la promesse (le fait d'être convaincu, par exemple), représente une rationalisation rétrospective (donc un processus de *sensemaking*).

Tous ces théoriciens développent une vision processuelle de la réalité, construite socialement au travers du langage. Cette construction par le langage entretient une relation avec son contexte (institutionnel, conventionnel, interactionnel...), plus (Foucault, Berger et Luckmann) ou moins (Austin, Weick) abstrait, relation qui n'est par ailleurs pas nécessairement unidirectionnelle, si l'on considère que discours et institutions se nourrissent mutuellement (Fairclough, 1992:63-4, Cf. section 1.3.2).

Ces cadres d'analyse qui cherchent à offrir une lecture linguistique de la construction de la réalité laissent supposer une sédimentation de ce processus dans le langage ouverte à l'interprétation du chercheur ; de la même façon, les processus à l'œuvre dans le langage, si celui-ci a réellement une valeur de construction sociale, doivent nécessairement pouvoir s'interpréter à l'aune d'un contexte qui le soutient.

Ce n'est cependant pas le point de vue défendu par Phillips et Hardy, qui soulignent la difficulté relative à la jonction de ces deux pôles, en dépit de l'idéal épistémologique qu'elle représenterait. Ils argumentent néanmoins en faveur d'une prise en compte minimale du contexte, indépendamment de la position du travail d'analyse sur cet axe. Pour ce faire, ils s'appuient sur des travaux précédents (Schegloff (1992) et Wetherell (2001), cités par Phillips et Hardy, 2002:19) qui distinguent entre « contexte distal » (qui s'attache aux macro-caractéristiques de l'étude, comme le lieu institutionnel, la classe sociale des participants, les paramètres écologiques, géographiques ou culturels initiaux) et « contexte proximal » (relatif aux micro-caractéristiques de l'étude : le type d'interaction ou le rôle des participants dans l'échange le cas échéant), et soulignent que le contexte proximal doit toujours être pris en compte.

Peut-on se satisfaire d'une telle polarisation ? Toute entreprise d'analyse du discours n'est-elle pas vouée à être bancale si elle n'analyse le discours que d'un point de vue textuel ou contextuel, en négligeant l'autre pôle ? Ne perd-on pas alors l'essence de l'approche « par » le discours au profit de la seule linguistique ou des seules études de sociologie, philosophie,

sciences de gestion, ou autre ? Chez Phillips et Hardy, la distinction sur ce premier axe est nécessaire bien plus qu'idéologique, ce qui n'est pas le point de vue de Fairclough dans son approche que nous développons à la section 1.2.2.1.

### 1.2.1.2 L'opposition critique / constructiviste

Le deuxième axe d'opposition du modèle renvoie aux postures épistémologiques et aux idéologies inhérentes aux chercheurs. Alors qu'une perspective constructiviste cherche à comprendre les rouages de construction de la réalité sociale, une perspective critique vise à dévoiler les mécanismes de pouvoir, de savoir et d'idéologie qui entourent les processus discursifs.

Nous avons déjà évoqué le positionnement jamais totalement neutre des analystes du discours lorsqu'ils choisissent leur objet de recherche ; avec en guise d'exemple les prises de position évidentes des chercheurs se réclamant de l'écolinguistique lorsqu'ils dénoncent les stratégies rhétoriques de dissimulation ou de manipulation mises en œuvre par les firmes multinationales (section 1.2.1). Mais les approches critiques du discours tendent également à se déverser dans les sciences de gestion : Phillips et Hardy (2002:14) soulignent ainsi l'intérêt croissant pour les *Critical management studies* parmi les analystes du discours, qui y trouvent des modes d'exercice du pouvoir particulièrement intéressants. Plus encore, les *Critical management studies* rassemblent des travaux exempts de toute dimension linguistique, mais qui, en mettant au jour des mécanismes institutionnels trompeurs, sont susceptibles d'aider l'analyste du discours à étoffer son appréhension du contexte<sup>43</sup>.

Rappelons que Phillips et Hardy tout comme Maingueneau soulignent l'impossible exclusivité en matière de catégorisation d'un travail dans un champ ou dans l'autre. « *Tout est une question de mesure : les bonnes analyses constructivistes sont sensibles aux questions de pouvoir ; les études critiques tiennent compte des processus de construction sociale sous-jacents au phénomène étudié* »<sup>44</sup> (Phillips et Hardy, 2002:20). Fairclough, en revanche, distingue plus strictement entre les approches critique et non critique et souligne les conséquences de la seconde sur la diffusion et l'institutionnalisation des idéologies.

La conjonction des approches plutôt socioconstructiviste ou critique et plutôt textuelle ou contextuelle donne lieu à quatre types tels qu'indiqués dans la figure 1 précédemment, dont nous fournissons une synthèse succincte ci-bas. Nous renvoyons à Phillips et Hardy (2002:22-29) pour plus de détails et des références de travaux associés.

La perspective de la *Social Linguistic Analysis* combine des approches plutôt textuelle et socioconstructiviste de l'analyse du discours. Les chercheurs qui souscrivent à une telle approche sont principalement intéressés par le contexte proximal, alors que le contexte distal ou les mécanismes de pouvoir ne sont que peu abordés. L'analyse, principalement littéraire et rhétorique, a pour objectif de faire comprendre l'organisation intrinsèque du texte mais aussi la façon dont il organise et construit des phénomènes associés – par exemple, la prise de décision.

---

<sup>43</sup> Pour une recherche de ce type, voir par exemple Milne et Gray (2013).

<sup>44</sup> « *Once again, this is a matter of degree because good constructivist studies are sensitive to power, whereas critical studies include a concern for the processes of social construction that underlie the phenomenon of interest.* »

L'*Interpretive Structuralism* prend également une orientation socioconstructiviste, mais s'intéresse au contexte plus qu'au texte : on trouve dans les travaux qui s'y rapportent des études sur les productions discursives au sein de certains contextes organisationnels ou sociétaux, éventuellement dans une perspective dynamique/temporelle, mais les textes ne sont qu'une partie d'un ensemble plus large que l'on cherche à comprendre. Les travaux se doublent donc de documents additionnels, tels que des pièces d'archive pour des analyses historiques, afin de comprendre le point de vue des contemporains de l'événement étudié et de le recontextualiser correctement. L'approche constructiviste étudie les conditions d'apparition de ces discours, mais sans réellement se soucier des questions touchant aux relations de pouvoir.

La perspective de la *Critical Discourse Analysis* est, pour Phillips et Hardy, circonscrite à une approche contextuelle du langage. Ils renvoient à cet effet à van Dijk (1996:84, cité p.25) pour qui la CDA « doit décrire et expliquer comment les abus de pouvoir sont mis en œuvre, reproduits ou légitimés par les paroles ou les textes des groupes et institutions dominants. »<sup>45</sup> Fairclough est mentionné comme un contributeur majeur à la formalisation de la CDA, qui doit aider à révéler la façon dont les asymétries de pouvoir se pérennisent pour privilégier certains acteurs au détriment d'autres.

Le pendant textuel de la CDA se manifeste pour les auteurs dans la *Critical Linguistic Analysis*, qui s'exerce dans une perspective microdynamique. La mise en œuvre des mécanismes de pouvoir est étudiée au travers de leur réalisation dans les textes, par exemple au moyen des stratégies rhétoriques ou narratives. Alors que la CDA est plutôt intéressée par le contexte distal, la *Critical Linguistic Analysis* est circonscrite au contexte proximal et doit permettre de dévoiler comment les relations de pouvoir s'exercent au niveau local.

Nous nuancerons dans la section suivante la typologie présentée ici, à l'aide des apports de Fairclough et de sa perspective sur le pouvoir et les institutions. Les travaux de Fairclough permettront une transition vers une approche plus sociologique de ces concepts.

### 1.2.2 La CDA : nuances typologiques

La section précédente a été consacrée à la typologie des approches en analyse du discours de Phillips et Ravasi, reprise par Phillips et Hardy (2002). Elle oppose, comme nous l'avons relevé, les paradigmes textuel / contextuel et critique / constructiviste sur deux axes, le long desquels elle cherche à catégoriser les différents travaux. Ces catégories ne sont pas hermétiques les unes aux autres ; la distinction opérée par les chercheurs entre les axes est toutefois inégale : il semble ainsi qu'ils soient plus conciliants quant à la possibilité de rapprocher les pôles de l'axe horizontal (la distinction critique / constructiviste) que ceux de l'axe vertical (la distinction textuel / contextuel). Fairclough, chez qui ces deux paradigmes se retrouvent, paraît adopter un point de vue inverse.

En contrastant les différentes postures épistémologiques des chercheurs, nous souhaitons certes rendre compte de débats qui animent la communauté, mais nous voulons également nous positionner à leur égard. Cette dernière ambition, nous semble-t-il, est indissociable

---

<sup>45</sup> « ... should describe and explain how power abuse is enacted, reproduced or legitimated by the talk and text of dominant groups and institutions. »

d'une démarche d'analyse du discours et de son positionnement idéologique inhérent. Elle est rendue d'autant plus nécessaire par notre objet d'étude, qui doit mitiger les critiques (Cf. section 1.4.1).

#### 1.2.2.1 Première nuance typologique : l'opposition texte / contexte

Les dimensions textuelle et contextuelle sont au cœur de l'analyse du discours, dont nous avons dit à la section 1.1.1 la position au sein des sciences humaines, parente éloignée de la linguistique cherchant volontiers les associations avec d'autres disciplines. Elle s'inscrit dans le tournant linguistique, qui, en posant la construction de la réalité par le langage, établit deux pôles : le langage (le texte) et les circonstances dans lesquelles il est utilisé (le contexte).

Dans une approche foucauldienne du discours, il n'est pas possible de dissocier le texte du contexte. Foucault pose la question quant à la description des « événements du discours »<sup>46</sup> : « *comment se fait-il que tel énoncé soit apparu et nul autre à sa place ?* » (1969:42). Fairclough, pour qui les travaux de Foucault sont trop abstraits et de fait inadaptés à une véritable analyse du discours (Fairclough, 1992:37ff), s'en inspire afin de développer un modèle d'analyse en trois parties (le modèle TODA, pour *Textually-Oriented Discourse Analysis*), rassemblant analyse textuelle, analyse des processus discursifs de production et d'interprétation des textes, et analyse des conditions (situationnelles, institutionnelles, sociétales) d'apparition des événements discursifs (*Ibid.* p.62ff), sur lequel nous revenons ci-bas.

On perçoit, dans le modèle de Fairclough, l'écho multidisciplinaire qui habite l'analyse du discours ; il n'en reconnaît pas moins la coexistence d'approches multiples, avant d'affirmer de façon claire son positionnement en la matière :

« *L'une des principales divisions [en matière d'analyse du discours] concerne l'opposition entre les pratiques qui incluent une analyse en profondeur des textes [...] et celles qui ne s'y prêtent pas. [...] Dans mon approche personnelle, j'essaye de combler le fossé entre les travaux qui relèvent des théories sociales, lesquels ne fournissent généralement pas d'analyse des textes, et ceux qui se concentrent sur la langue sans prendre en compte les questions de société qui s'y rapportent* »<sup>47</sup> (Fairclough, 2003:2-3).

Par son approche, il s'oppose ainsi à la *critical linguistics*, dont il dénonce l'intérêt trop grand porté au texte comme produit au détriment des processus de production et d'interprétation qui l'accompagnent (Fairclough, 1992:28).

Ce point de vue fait écho à sa vision du « discours comme pratique sociale » (Fairclough, 1989:17ff), qui rejette la déconnexion des contextes langagiers et sociaux : c'est-à-dire que le discours doit se comprendre dans trois dimensions qui touchent au texte, à la pratique discursive et à la pratique sociale (*Ibid.*, voir aussi Fairclough 1992:73ff) : il s'agit du modèle TODA développé afin d'« opérationnaliser » la pratique de l'analyse du discours.

---

<sup>46</sup> C'est-à-dire « *l'ensemble toujours fini et actuellement limité de seules séquences linguistiques qui ont été formulées* » (Foucault, 1969:41).

<sup>47</sup> « *One major division is between approaches which include detailed analysis of texts [...] and approaches which don't. [...] My own approach to discourse analysis has been to try to transcend the division between work inspired by social theory which tends not to analyse texts, and work which focuses upon the language of texts but tends not to engage with social theoretical issues.* »

Au plan textuel, il défend une analyse des caractéristiques formelles du texte – il renvoie pour cela aux travaux de Halliday et son approche par la *systemic functional linguistics* considérée comme particulièrement appropriée à la CDA (Mayr, 2008:16). La prise en compte du seul texte n'est toutefois pas suffisante pour faire une analyse du *discours*, comme le souligne Fairclough, qui distingue entre le texte, qui est un produit, et le discours qui est un processus d'interaction sociale dont les textes qui le représentent ne sont qu'une partie. Aux seuls textes doivent ainsi également s'ajouter les processus de production et d'interprétation pour « faire discours ». À partir de cette considération, Fairclough conclut que l'analyse textuelle n'est qu'une simple composante de l'analyse du discours, laquelle, pour être complète, doit aussi s'intéresser à la façon dont les textes sont produits et interprétés.

C'est le rôle de l'analyse de la pratique discursive, qui comprend les processus de production, distribution et interprétation des textes. Comme il le souligne, tout texte est soumis à un ensemble de circonstances qui conditionnent son apparition, sa circulation et sa réception. Il s'agit d'une approche plus pragmatique de l'analyse, qui réinscrit le texte dans son contexte réel : alors que la dimension textuelle se concentre sur l'aspect matériel (le texte en tant que produit, dont les caractéristiques sont attestées et peuvent être analysées en termes de vocabulaire, de grammaire, de structure...), et que la dimension relative à la pratique sociale comprend des raisonnements plus abstraits (typiquement les notions de pouvoir et d'idéologie en CDA), le texte appréhendé en tant que pratique discursive est réinséré dans le monde. C'est pourquoi les notions de performativité (ce que Fairclough (1992:75) nomme la « force » des énoncés), de cohérence et d'intertextualité sont particulièrement pertinentes pour ce niveau d'analyse : elles tiennent compte de la capacité de l'auditoire à interpréter correctement les textes, en fonction du contexte qui sert à réduire leur éventuelle ambivalence, mais aussi en fonction de leurs cadres de références initiaux (ce que Fairclough (1989:10-11) nomme les *member's resources*), et à les réinscrire dans des productions textuelles (ou discursives, dans une conception interdiscursive) le cas échéant.

Enfin, la dimension générale du discours en tant que pratique sociale implique une relation dialogique entre langage et société : les phénomènes linguistiques sont des phénomènes sociaux (le langage se produit selon un ensemble de conventions sociales ; il maintient ou transforme les relations sociales et est en retour déterminé par ces dernières), et les phénomènes sociaux sont linguistiques (l'activité langagière dans les contextes sociaux n'est pas un reflet des pratiques qui y sont associées, mais bien une partie *inhérente* de ces pratiques). La CDA est particulièrement intéressée par les questions de pouvoir et d'idéologie, sur lesquelles nous nous attardons dans les pages suivantes. Cette relation dialogique entre langue et société s'exprime plus particulièrement au niveau des interactions entre discours et institutions, sur lesquelles nous revenons à la section 1.3.2.

En somme, dès lors que le discours est vu comme une pratique sociale, son analyse passe par celle des textes qui le composent, des processus de production et d'interprétation dont ils relèvent et des contextes sociaux qui les génèrent. Il en découle que, dans sa perspective, et contrairement à la distinction de Phillips et Hardy (2002:19-20) entre analyse textuelle et contextuelle, l'analyse du discours est nécessairement englobante. Nous revenons sur le modèle TODA, que nous utilisons pour cette thèse, en fin de chapitre (section 1.4.2).



### 1.2.2.2 Seconde nuance typologique : l'opposition critique / constructiviste

En proposant une série de travaux de référence en analyse du discours, Fairclough (1992:12ff) choisit de les articuler en fonction de leur perspective, critique ou non. Comme il l'écrit,

*« les orientations critiques ne diffèrent pas seulement des orientations non critiques par leur description des pratiques discursives ; elles montrent également comment les relations de pouvoir et les idéologies construisent le discours, ainsi que les effets du discours sur la construction des identités, des relations sociales, et des systèmes de savoir et de croyances, lesquels sont normalement inaccessibles aux participants »<sup>48</sup> (Ibid.).*

Pourtant, ces deux visions de l'analyse du discours ne sont pas uniformes en leur sein. De ce fait, parmi les perspectives critiques, la *critical linguistics*, dont nous avons mentionné précédemment les manquements que lui trouvait Fairclough compte tenu de son manque d'intérêt pour le contexte accompagnant le texte, est également trop peu critique en fin de compte : sa portée interprétative n'est pas seulement limitée ; elle est aussi trop directe et mécanique dans son interprétation des phénomènes grammaticaux qu'elle relève. Elle ne s'intéresse en outre qu'aux mécanismes de reproduction sociale par le discours, sans prendre en compte les processus de lutte et de transformation qu'il est susceptible d'intégrer (un point de vue qui, transposé à la sociologie, ne va pas sans évoquer les critiques formulées à l'endroit du nouvel institutionnalisme, Cf. section 1.3.1.1). Enfin, elle est jugée trop restrictive, que ce soit au niveau des aspects linguistiques étudiés, des genres textuels analysés ou du profil des analystes et de leurs connaissances initiales qui conditionnent leur interprétation d'un phénomène textuel (Fairclough, 1992:28-29). De la même façon, la méthode initiée par Pêcheux, qui compte également au rang des approches critiques, est « insatisfaisante » pour Fairclough qui émet une série de reproches à son égard, résumée sous la forme d'un biais de subjectivité : les études menées par Pêcheux ou ses collaborateurs finissent par négliger les traits distinctifs des textes pour les concevoir d'emblée comme des preuves validant des hypothèses préalables (Ibid., p.33).

Pour finir, Fairclough propose huit points de réflexion qu'il juge nécessaires à une bonne analyse *critique* du discours. Ces huit points sont mis en regard des travaux de références qu'il détaille précédemment (Ibid., p.12-35), indépendamment de leur perspective, critique ou non. Les réflexions s'articulent autour de trois niveaux et préfigurent le modèle TODA présenté ci-haut (Ibid., p.35-6).

En premier lieu, c'est à la contextualisation de la production textuelle que Fairclough invite : les textes sont inscrits dans un système social de pratiques diverses ; ils sont le produit de processus de production et d'interprétation qui doivent eux aussi faire l'objet d'une analyse (dont la subjectivité est conditionnée par des déterminants sociaux et assumée par le chercheur) ; ils ne sont pas nécessairement uniformes (en termes de types ou de style).

Ensuite, il propose de raisonner à l'échelle du *discours* qui, dans sa perspective (Fairclough, 1989:17ff), est une approche du « langage comme pratique sociale ». Le discours doit ainsi être envisagé dans une conception dynamique, qui rende compte de ses propriétés évolutives

---

<sup>48</sup> « *Critical approaches differ from non-critical approaches in not just describing discursive practices, but also showing how discourse is shaped by relations of power and ideologies, and the constructive effects discourse has upon social identities, social relations and systems of knowledge and belief, neither of which is normally apparent to discourse participants.* »

et de leur signification au regard des transformations sociétales. Il souligne sa valeur de construction sociale : le discours crée les sujets, les relations sociales, les systèmes de croyance et de savoir.

Enfin, c'est à l'objectif de l'analyse qu'il s'intéresse : celle-ci doit mettre au jour les relations de pouvoir et leur capacité structurante dans les pratiques discursives d'une société ou d'une institution ; plus précisément, elle doit mettre en lumière la façon dont le discours conduit à la reproduction et à la transformation sociale ; elle doit enfin montrer comment le discours se matérialise dans la diversité des textes, de leur forme et de leur intention.

Ainsi donc, la prise en compte du contexte (à l'échelle du texte, mais aussi, du discours) participe pleinement de l'approche critique dans la pensée de Fairclough. L'assomption de ce que le discours a la capacité de construire (y compris de reproduire, de transformer) la réalité sociale et la force de l'analyse pour mettre au jour les mécanismes de pouvoir ou les idéologies (les deux concepts entretenant une relation étroite en analyse du discours et en sociologie) en sont deux autres caractéristiques essentielles.

Dans la typologie de Fairclough, les approches critiques sont opposées à celles uniquement descriptives, dont l'ambition explicative est faible, voire inexistante. Il leur associe une série de caractéristiques qui en découlent, que nous détaillons ci-bas (Cf. Fairclough, 2010:45-50). Pour commencer, il soutient que les approches descriptives ne remettent pas en question ce qu'il nomme le *background knowledge*. Par *background knowledge*, Fairclough entend la réduction d'une somme de données contextuelles (croyances, valeurs, idéologies, connaissances) à une forme de « savoir » mobilisé par les participants à une interaction pour guider leur comportement. La notion de « savoir », comme il l'explique, est indissociable de celle d'idéologie et d'une approche institutionnelle de la société : partant du principe que toute institution, plutôt que d'être monolithique, est en fait plurielle et le lieu de concurrences idéologiques et discursives, il propose d'introduire la notion de « formations idéologico-discursives » (« IDF », pour *ideological-discursive formation*, Cf. Fairclough, 2010:42-43), qui représentent des « communautés discursives » rivales au sein d'une institution donnée, plus ou moins dominantes au sein de leur groupe et porteuses de « normes idéologiques ». Pour Fairclough, les IDF dominantes sont capables de « naturaliser »<sup>49</sup> de telles normes et de les opacifier, de les faire passer pour du sens commun exemptes de toute idéologie sous-jacente<sup>50</sup>, qui deviennent alors une composante du « savoir » initial des participants (donc une

---

<sup>49</sup> La notion de « naturalisation » renvoie au degré de circulation (d'acceptation) d'une idée au sein de champs discursifs donnés. Fairclough (2010:31ff) prend pour exemple un échange entre une femme et deux policiers, dans le contexte d'une plainte pour viol. Il souligne la façon dont certains éléments de l'échange ne sont que faiblement naturalisés (citant ainsi l'un des policiers : « *vous êtes une femme, et vous avez sans doute un foutu caractère* » [*you're female and you've probably got a hell of a temper*]), donc de nature à interpeller le lecteur quant à leur charge idéologique (en l'occurrence sexiste), tandis que d'autres sont plus fortement naturalisés (ainsi la remarque d'un policier soulignant l'absence visible d'émotion sur le visage de la plaignante) et sont plus susceptibles d'évoquer du simple « bon sens » (« toute personne bouleversée devrait avoir une expression correspondante sur le visage »). Il souligne à cet effet la capacité des contre-discours dédiés à « dé-naturaliser » des idéologies (comme le discours féministe qui permet d'affaiblir l'acceptabilité du premier exemple).

<sup>50</sup> Nous reprenons notre exemple de la « croissance verte » de la section 1.2.1 et sa résonance avec l'image perpétuellement positive et jamais nuancée du concept de « croissance » dans le discours de l'économie néoclassique : les rapports des institutions économiques, monétaires et financières, par exemple du FMI, de la BCE ou de l'OCDE semblent systématiquement placer au centre la croissance comme indicateur primaire de la « santé » de l'économie, traduisant ainsi une « naturalisation » de l'aspect bénéfique, jamais questionné, de la

sorte de base interprétative ou de connaissance encyclopédique) qui, par essence, n'est normalement pas questionnée (à moins justement qu'une approche critique soit adoptée). Il en résulte que les normes de l'IDF dominante se confondent avec celles de l'institution et mènent à une reproduction de la « réalité » qui n'est en fait que la représentation d'une *certaine perception idéologique* de la réalité. L'absence de questionnement du *background knowledge* reproduit ce phénomène de distorsion de la réalité : il contribue à diffuser, voire à institutionnaliser, des idéologies qui ne la représentent pas au départ – en somme, à les naturaliser<sup>51</sup>. Fairclough souligne aussi la façon dont ce processus est susceptible de provoquer le phénomène du « sujet autonome » (*autonomous subject*), qu'il décrit comme la capacité d'une idéologie donnée à produire des sujets qui ne paraissent pas avoir été assujettis et semblent au contraire en pleine possession de leur libre-arbitre. Ainsi, l'approche descriptive de l'analyse du discours, selon Fairclough, fait des locuteurs des « sujets sachants » autonomes, exempts de toute croyance, valeur, idéologie... Cette perspective tend à « a-sociologiser » le contexte de production des textes (et notamment, les institutions qui en sont à l'origine) et les réduit à un ensemble de facteurs cognitifs et psychologiques sans chercher à expliquer les mécanismes sociaux à l'œuvre en coulisses, et conduit *in fine*, à soutenir la diffusion de tels discours.

Les démarches descriptives mènent également à l'adoption d'un « *goal-driven explanatory model* », c'est-à-dire à la présupposition que tout locuteur s'exprime selon des modalités dont il est pleinement conscient. Fairclough critique cette posture qui est en opposition avec les questions de naturalisation et d'opacité. Celles-ci sont, selon lui, des caractéristiques primaires de chaque discours, se produisent même de façon inconsciente, et contribuent ainsi à la propagation des idéologies. De telles idéologies sont, par exemple, susceptibles de circuler au travers de constructions lexico-syntaxiques, schémas de pensée, éléments de langage... plus ou moins figés, plus ou moins stabilisés dans le discours<sup>52</sup>. Cette réflexion appelle inévitablement celle de l'intertextualité, dont il souligne (1992:102-3) la dimension hégémonique et la capacité à transformer des textes existants et générer de nouvelles conventions textuelles ou discursives<sup>53</sup>. Ce *goal-driven explanatory model* est intrinsèquement opposé aux ambitions de l'analyse critique, puisqu'il fournit une explication minimale sans chercher à interpréter les processus de construction sociale à l'œuvre.

Enfin, les démarches descriptives tendent à négliger les questions de pouvoir et de statut dans

---

croissance. Cette vision particulière de l'économie véhiculée par tous ces organismes est la formation idéologico-discursive dominante au sens de Fairclough, capable de faire passer ses principes pour du simple sens commun.

<sup>51</sup> Il nous semble que la définition de la naturalisation donnée par Fairclough peut se comprendre comme la combinaison des notions de diffusion et d'institutionnalisation (Colyvas et Jonsson, 2011), centrales en sociologie pour analyser les phénomènes de persistance et de changement.

<sup>52</sup> Nous pouvons ainsi renvoyer à Krieg-Planque (2009, 2010) et ses travaux sur les formules pour la prise en compte des différents aspects discursifs de la circulation de formes figées socialement signifiantes, ou à Stubbs (2015) pour ses réflexions sur l'utilisation de certains schémas sémantico-syntaxiques dans des situations discursives données.

<sup>53</sup> Phillips *et al.* (2004:644) postulent que les textes faisant des références intertextuelles à d'autres textes ou discours sont davantage susceptibles d'être pérennisés dans leur propre champ discursif. Livesey (2001) a notamment suggéré que l'utilisation de références intertextuelles à des publications de la Banque mondiale ou de l'OMS par Shell lui servaient à asseoir sa légitimité, tandis que Livesey (2002a) relève des références intertextuelles au serment d'Hippocrate ou au rapport Brundtland mobilisées à des fins rhétoriques par ExxonMobil.

le discours. Fairclough avance que les approches descriptives posent l'échange entre participants de même statut comme le parangon de l'interaction verbale, ce qui a mené à un désintérêt pour les relations « inégales », pour les asymétries de droits et devoirs inhérents au statut des participants. Dans une approche critique, en revanche, la prise en compte des inégalités de pouvoir (ou de statut) est un élément essentiel de l'analyse puisqu'elle porte une charge explicative intrinsèque – alors que les approches descriptives, qui par nature n'ont pas de vocation explicative, laissent de côté de telles considérations.

Ainsi, et contrairement à Maingueneau (2014) et Phillips et Hardy (2002) dont les points de vue présentés au début de la section 1.2.1 postulent un continuum sur un axe « critique / constructiviste », la conception de Fairclough (qui perçoit l'opposition selon un pôle critique / descriptif) tient davantage de la dichotomie (quand bien même il concède (2010:45) que certains travaux descriptifs puissent être « *locally explanatory* », ce qui reste toutefois insuffisant). L'adoption d'une perspective critique est essentielle pour éviter la normalisation et la diffusion d'idéologies sous-jacentes, et il ne paraît pas que le chercheur soit d'accord avec les conceptions de Maingueneau ou de Phillips et Hardy selon lesquelles tout travail en analyse du discours est toujours plus ou moins critique.

Il est intéressant de noter que les deux axes originellement identifiés par Phillips et Ravasi, s'ils appellent à des polarisations qui font consensus, n'admettent pas les mêmes concessions selon les chercheurs : l'axe texte/contexte représente un idéal inaccessible pour Phillips et Hardy, mais une condition indispensable pour Fairclough. En revanche, si les premiers, suivis par Maingueneau, sont prêts à concéder des formes hybrides de travaux en analyse du discours, qui ne seraient jamais totalement critiques ou jamais totalement constructivistes, le second apparaît comme beaucoup plus catégorique.

Nous revenons sur ces prises de position à la section 1.4.1, afin de clarifier notre approche dans ce travail. Avant cela, nous nous proposons de présenter quelques concepts d'une sous-discipline de la sociologie, la théorie (néo-)institutionnelle. Celle-ci est non seulement fréquemment mobilisée par les gestionnaires qui analysent les pratiques des entreprises en matière sociétale et environnementale ; elle connaît également des résonances favorisées avec l'analyse (critique) du discours et doit permettre d'apporter un complément utile aux questions d'institutions et de pouvoir, notamment pour notre sujet d'étude.

### 1.3 UNE PERSPECTIVE INSTITUTIONNELLE

Nous avons souligné le rôle des relations de pouvoir et d'idéologie, qui fondent la dimension *critique* de la CDA. Nous avons déjà dit l'intérêt que leur porte, par exemple, l'écolinguistique dans son approche critique du discours de firmes multinationales. De telles entités, de par leur taille, en arrivent à détenir un pouvoir normatif, qui se vérifie et s'affirme aux dépens des pouvoirs publics, mais aussi des populations vulnérables (Cheyns et Riisgaard, 2014). Toutefois, les PME, qui représentent l'objet de notre étude, opèrent à une échelle complètement différente. Dès lors, il nous semble nécessaire d'affiner notre conception du pouvoir et son expression au sein des organisations et des institutions, afin de développer une approche plus cohérente avec notre sujet.

Pour ce faire, nous opérons une incursion dans un champ particulier de la sociologie, celui de la théorie (néo-)institutionnelle, dont l'objectif initial est l'étude et la compréhension des

organisations (Greenwood *et al.*, 2014). À cet égard, nous essayons de tracer à grands traits les oppositions, affiliations et courants qui s’y dessinent, pour autant qu’ils soient pertinents pour cette thèse. Nous abordons cette partie de notre travail avec, sans aucun doute, plus d’humilité encore que toute autre : la sociologie est une discipline à part entière, qui, malgré les résonances fertiles qu’elle connaît avec l’analyse du discours, n’a pas pour exclusive vocation de l’épauler. Elle a développé ses propres concepts, sa propre littérature, et la théorie (néo-)institutionnelle qui en représente une sous-division a fait l’objet de nombreux travaux. Nous faisons donc écho à nos propos précédents sur l’inévitable frustration inhérente à toute démarche d’ambition multidisciplinaire et ne prétendons pas faire justice à la discipline des sociologues dans les pages qui suivent. Précisons toutefois que ce détour hors du champ des études de discours n’est pas une simple digression : les liens entre analyse du discours (surtout son orientation *critique*) et théorie (néo-)institutionnelle ont été formellement relevés (en particulier par Phillips, 2003, mais aussi Phillips et Hardy, 2002 ; Phillips *et al.*, 2004) et offrent des perspectives de recherche intéressantes. Avant de nous y pencher (section 1.3.2), nous revenons sur le lien entre institutions et organisations (section 1.3.1) : c’est sous la forme d’entreprises que ces dernières se manifestent typiquement, mais la relation entre les deux objets ne recouvre pas les mêmes réalités selon les chercheurs et la difficulté à les distinguer est aussi problématique pour les analystes du discours (Mayr, 2008:4ff). Nous explorons ensuite la notion de pouvoir (section 1.3.3), avant de nous pencher sur son expression au sein des organisations (section 1.3.4).

### ***1.3.1 Institutions et organisations***

Institutions et organisations sont deux notions au niveau d’abstraction inégal, mais qui se confondent fréquemment : le fait que les organisations puissent parfois acquérir le statut d’institution dans un domaine de compétence particulier (voir par exemple Déjean *et al.*, 2004), alors que les institutions sont elles-mêmes fréquemment des organisations (Zucker, 1983:12) n’est pas de nature à faciliter la distinction entre les deux objets. Dans le même temps, toutes les institutions ne sont pas des organisations (par exemple, le mariage), et toutes les organisations n’acquièrent pas nécessairement de statut institutionnel – ou du moins, à des échelles largement différentes de l’une à l’autre. Nous commençons par essayer de circonscrire grossièrement ce que la littérature entend par « institutions » (section 1.3.1.1), avant de nous pencher sur la façon dont l’organisation doit se comprendre (section 1.3.1.2). Nous terminons en rendant compte de deux postures quant à la relation qu’entretiennent ces objets (section 1.3.1.3).

#### **1.3.1.1 Autour du concept d’institution**

Le concept d’institution ne fait pas l’objet de consensus dans la littérature. Le phénomène est courant dans les sciences humaines et sociales : la définition d’objets de savoir constitués par l’humain se heurte nécessairement à leur subjectivité. Mais peut-être une nouvelle peine s’ajoute-t-elle à celle-ci, celle de l’appropriation du concept par un foisonnement de champs disciplinaires, parmi lesquels la sociologie, l’économie et les sciences politiques (Scott, 2014:1-20). La littérature relève cette multitude de définitions (Scott, 2014 ; De Pina-Cabral, 2011), dont le nombre, finalement, doit aussi pouvoir être attribué à la variété de courants que

connaissent ces disciplines.

Du côté de la sociologie dont il est question dans cette section 1.3, la théorie institutionnelle initiale, le « vieil institutionnalisme » (*old institutionalism*) a connu des évolutions, vers le « nouvel institutionnalisme » (*new institutionalism*) tout d'abord, et la théorie néo-institutionnelle ensuite. L'opposition entre vieil et nouvel institutionnalisme relève d'une conception divergente des institutions quant à leur rôle en matière de changement (et/ou de stabilisation) : le nouvel institutionnalisme relève la tendance homogénéisante et stabilisante des institutions, qui limitent les choix et conduisent à la convergence dans les organisations (c'est-à-dire, leur capacité à générer des phénomènes d'isomorphisme (DiMaggio et Powell, 1983)). Le vieil institutionnalisme, de son côté, insiste sur la propension des institutions à provoquer du changement, à exercer du pouvoir et de l'influence, et à se coaliser (Greenwood et Hinings, 1996:1022ff ; Phillips, 2003:226ff). Le néo-institutionnalisme, quant à lui, désigne la fusion des deux courants (Greenwood et Hinings, 1996:1023) : dans cette perspective, les forces institutionnelles sont notamment susceptibles d'apporter du changement ou de la stabilité en fonction des circonstances (Phillips, 2003:227).

La compréhension de ce que sont les institutions varie d'un auteur à l'autre, et avec elle leur définition. Sumner (1906, cité par Scott, 2014:10) avance qu'une institution « *consiste en un concept (idée, notion, doctrine, intérêt) et une structure* »<sup>54</sup>, alors que Davis (1949, cité par Scott, 2014:11) les décrit comme « *un ensemble de traditions populaires, de mœurs et de lois fondées autour d'une ou plusieurs fonctions* »<sup>55</sup>. Greif quant à lui les qualifie de « *système de règles, de croyances, de normes et d'organisation qui toutes ensemble génèrent une régularité de comportement dans un système social* »<sup>56</sup> (Greif, 2006, cité par Colyvas et Jonsson, 2011:38), et Berger et Luckmann (2012:89ff) soulignent l'importance de l'habitation et de sa typification (c'est-à-dire, la notion de routine, ou de répétition, et la caractérisation de celle-ci) dans l'institutionnalisation, cette dernière permettant le maintien et la transmission d'un ordre social chez l'être humain (ce que la nature n'est pas en mesure de fournir (*Ibid.* p.88-89)).

On le voit : les définitions s'entremêlent, et il est difficile de s'y retrouver. Nous suivons dès lors Scott (2014:55ff), qui propose une clarification à l'aide d'une définition générique articulant trois éléments essentiels sous la forme de « piliers » soutenant autant de regards portés sur l'institution. Ainsi, il ne s'agit pas d'une typologie, dans le sens où une catégorie serait exclusive à l'autre, mais bien d'une grille d'analyse présentant des modes d'appréhension qui peuvent (et idéalement devraient) être combinés : « *Les institutions comprennent des éléments régulateurs, normatifs, culturels-cognitifs qui, associés à certaines activités et ressources, apportent de la stabilité et du sens à la vie sociale* »<sup>57</sup> (*Ibid.*, p.56). En plus de ces trois piliers dont nous rendons compte ci-bas, il détaille une série de propriétés applicables indépendamment du regard que l'on porte sur les institutions – certaines se retrouvant par ailleurs dans l'une ou l'autre des définitions citées précédemment. Nous nous

---

<sup>54</sup> « [an institution] consists of a concept (idea, notion, doctrine, interest) and a structure. »

<sup>55</sup> « ... a set of interwoven folkways, mores and laws built around one or more functions ».

<sup>56</sup> « [a] system of rules, beliefs, norms, and organization that can jointly generate a regularity of behavior in a social system. »

<sup>57</sup> « Institutions comprise regulative, normative, and cultural-cognitive elements that, together with associated activities and resources, provide stability and meaning to social life. »

contentons d'en relever deux qui paraissent particulièrement pertinentes pour notre cas<sup>58</sup>. La première touche à la question de la stabilité. Les institutions sont intrinsèquement stables – c'est-à-dire qu'elles sont résistantes au changement, quoi qu'elles n'y soient pas imperméables<sup>59</sup> ; mais elles sont également un facteur de stabilisation : l'institutionnalisation offre d'autant plus de perspectives de transmission, de maintenance et de résistance au changement qu'elle est forte (Zucker, 1977). La seconde touche à leur capacité de contrôle : les institutions sont, par nature, dotées d'un pouvoir coercitif dans le sens où elles peuvent édicter des limites légales, morales, ou culturelles, et déterminer ce qui est ou non acceptable ; mais elles peuvent également encourager l'action et attribuer à un acteur donné un certain pouvoir.

Le premier des piliers définis par Scott est le pilier régulateur, par lequel l'institution détient une capacité à contraindre, à édicter des règles, et à vérifier la bonne application de celles-ci. Cette capacité, selon la typologie développée par DiMaggio et Powell (1983), s'exerce principalement par la sanction, qui cependant ne doit pas se comprendre dans une acception négative (répression, contrainte...) seulement : l'attribution d'autorisations et de pouvoirs spéciaux participe des prérogatives de l'institution et relève d'une appréhension régulatrice de celle-ci (Scott, 2014:61). L'exercice d'un pouvoir coercitif (ne serait-ce que via des activités de contrôle) représente un coût important (*Ibid.*), ce qui favorise, parallèlement, l'exercice d'un pouvoir par consentement (Fairclough, 1989:33-34).

Le second, le pilier normatif, renvoie à la dimension morale inhérente aux institutions : de ce point de vue, toute société est articulée autour d'un système de valeurs, qui déterminent les comportements et structures préférés ou désirables, et de normes qui définissent les moyens par lesquels arriver à ses fins. Tout comme dans le cas du pilier régulateur, les systèmes normatifs ont à la fois le pouvoir de contraindre et de faciliter : avec des formes institutionnelles telles que la famille ou l'Église, on comprend aisément comment une conception « morale » des institutions associe des notions de contrainte (devoir, responsabilité) et de droits (privilèges, autorisation) à des sous-groupes au sein de la communauté<sup>60</sup>. Cette approche normative est historiquement favorisée par nombre de sociologues dans les débuts de la discipline.

À l'inverse, le pilier culturel-cognitif est une conception *a priori* plus récente : Scott le décrit comme une approche *sémiotique* des institutions, construites au travers d'un système d'unités de sens, et particulièrement de signes linguistiques (Berger et Luckmann, 2012 ; voir aussi De Pina-Cabral, 2011:488ff), qui font donc des institutions des constructions sociales (Meyer et Rowan, 1977). Il est particulièrement plébiscité par les courants du nouvel

---

<sup>58</sup> Nous renvoyons à Scott (2014:57-58) pour un compte-rendu plus complet.

<sup>59</sup> Leur résistance se trouvant renforcée si elles occupent une situation monopolistique au sein de leur champ : les situations institutionnelles monopolistiques exigent un fort degré de stabilité socio-culturelle pour se maintenir et apportent elles-mêmes de la stabilité (Berger et Luckmann, 2012:154ff). Les institutions sont donc nécessairement conservatrices, car le changement social leur nuit : « *les institutions tendent à persister jusqu'à ce qu'elles deviennent "problématiques"* » (*Ibid.*, p.149).

<sup>60</sup> Scott ne s'étend guère sur la différence qu'il fait entre piliers régulateur et normatif, qui paraissent assez semblables. Il mentionne simplement la formalisation de systèmes de règles le long de trois dimensions (*obligation*, la contrainte à l'obéissance ; *precision*, le degré d'univocité des règles ; *delegation*, le pouvoir accordé à des tiers pour l'application des règles et la résolution des conflits). La distinction entre les systèmes régulateur et normatif se comprend en fonction de l'importance (forte et faible respectivement) accordée à la formalisation de telles dimensions (*Ibid.*, p.60).

institutionnalisme et néo-institutionnalisme en théorie des organisations (Scott, 2014:66-7)<sup>61</sup>, qui sont eux-mêmes des héritiers du socioconstructivisme de Berger et Luckmann (Phillips, 2003:220). Dans la vision culturelle-cognitive des institutions, l'obéissance et le conformisme ne sont pas assurés par la coercition ou la morale, mais par l'absence de remise en question des routines prévalentes (Scott, 2014:68). Les organisations, qui sont capables d'influencer leur environnement institutionnel, sont aussi soumises à celui-ci (Zucker, 1983), ce qui est susceptible de conduire à des comportements isomorphiques mimétiques ou normatifs (DiMaggio et Powell, 1983).

### 1.3.1.2 Les organisations

Concernant les organisations, la notion semble plus simple à aborder. Greenwood *et al.* (2014:1209), par exemple, les définissent comme « *des mécanismes sociaux visant à accomplir des objectifs collectifs* »<sup>62</sup> : il ne s'agit pas de dire que la définition est consensuelle, mais le concept se laisse mieux appréhender que celui d'institution.

La multiplication des organisations et leur émergence en tant qu'objet d'étude doit s'apprécier au regard des transformations du XIX<sup>e</sup> siècle qui provoquent l'apparition ou la généralisation de nouvelles structures sociales – au premier rang desquelles le salariat, qui bouleverse les rapports entre les individus et leurs communautés d'origine, mais provoque également la recherche d'une meilleure efficacité (une « rationalisation ») dans la production de biens et de services de la part des organisations pour lesquelles travaillent les salariés. Si la Révolution industrielle ne fonde pas le concept d'organisation, qui a nécessairement existé de tous temps pour entreprendre les grands travaux de l'Histoire, elle l'institutionnalise : le déroulement de la vie quotidienne ne s'organise plus autour de groupes locaux constitués localement par le hasard de la distribution géographique et des naissances (un voisinage, une paroisse, une famille), mais par des structures organisées consciemment qui formalisent l'attribution de rôles et d'objectifs, et modifient les rapports entre les individus. Le système d'« assurance sociale » traditionnellement échu à l'artisan, au fermier ou au marchand qui prenait à sa charge des apprentis ou autres travailleurs et pouvait leur fournir l'une ou l'autre forme d'assistance contre les aléas de la vie disparut sans être formellement remplacé – l'organisation n'ayant plus de responsabilité traditionnelle (Perrow, 1991). Ce changement ouvre la voie aux comportements philanthropiques et paternalistes (qui combinent opportunisme économique et inspiration religieuse) préfigurant la RSE (Gond et Igalens, 2014:7ff ; Latapí Agudelo *et al.*, 2019:3 ; Cf. aussi section 2.1.1.1). De tels comportements sont d'autant plus nécessaires que l'accélération de la transformation de la société en « société d'organisations » génère de nombreuses externalités : concentration de la population dans les centres urbains provoquant un accroissement de la misère sociale, de la délinquance, des

---

<sup>61</sup> Un manque d'harmonisation terminologique doit être relevé : si certains chercheurs (Greenwood et Hinings, 1996 ; Phillips, 2003) distinguent entre *new institutionalism* et *neo-institutionalism*, ce n'est par exemple pas le cas de Scott (2014) qui n'aborde pas le sujet. Lawrence (2008) désigne le premier sous l'appellation *early neo-institutional theory*. Bien que nous ne soyons pas fondé à nous exprimer sur le sujet, nous devons relever cette dissonance pour les conséquences qu'elle implique dans une approche discursive des institutions : le rapport au pouvoir du nouvel institutionnalisme, notamment, est dénoncé par Phillips (2003) comme un manquement qui impose de souscrire à une approche néo-institutionnelle.

<sup>62</sup> « ... *social mechanism[s] for achieving collective ends* ».



phénomènes épidémiques ou de la pollution par exemple. Ces phénomènes appellent des réponses institutionnelles exigeant à leur tour de prendre une forme organisée pour maximiser l'efficacité de leur réponse : c'est ainsi qu'apparaît, au moins en Europe, l'État-Providence et ses différentes branches chargées de traiter une série de problématiques spécifiques : chômage, maladie, vieillesse... (Perrow, 1991).

Il y a donc plusieurs façons de comprendre les institutions : selon Scott, elles peuvent s'envisager tout à la fois comme un système de règles, de valeurs et de normes, ou comme une conception partagée d'un ensemble d'unités de sens. Elles ont un rôle stabilisateur (elles guident le changement, assurent la transmission, la maintenance et la résistance au changement de leurs normes et valeurs), et détiennent un pouvoir de contrôle. Les organisations, quant à elles, doivent être abordées comme la réunion d'acteurs rassemblés pour l'exécution d'un objectif défini : elles sont un mode de fonctionnement. Si, comme l'écrivent Greenwood *et al.* (2014), l'objectif initial de la théorie institutionnelle est de mieux comprendre les organisations, la question de la relation entre institutions et organisations se pose de façon légitime.

### 1.3.1.3 Relations entre institutions et organisations

L'organisation s'envisage peut-être mieux que l'institution, mais la nature du rapport que les deux entretiennent ne fait pas l'unanimité. North (1990, cité par Khalil, 1995:445 ; voir aussi Scott, 2014:182) compare les institutions et les organisations aux règles du jeu et aux joueurs respectivement : les premières doivent déterminer la façon de jouer, tandis que les seconds ont pour objectif de remporter la partie. Cette dualité est reprise et développée par Khalil (1995:447ff), qui préfère distinguer entre la fin et les moyens : les organisations sont des agents avec des objectifs en tête, tandis que les institutions donnent les moyens d'arriver à de telles fins. La démarcation entre les deux, écrit-il, n'est pas évidente : toute organisation est régie par un système de règles, d'habitudes et de conventions (des institutions), tandis que toute institution vise à permettre la réalisation d'un objectif par un groupe d'acteurs (l'organisation).

Zucker (1983) défend une thèse différente : pour elle, les organisations *sont* des institutions (un point de vue soutenu notamment par Greenwood *et al.*, 2014), ce qui ne les empêche pas d'être façonnées par leur environnement institutionnel (voir aussi Meyer et Rowan, 1977) et de le façonner à leur tour. Dans le premier cas, l'influence de l'environnement institutionnel sur le comportement des organisations s'explique par la nature intrinsèque du premier à générer automatiquement des obligations normatives (Meyer et Rowan, 1977:341) : une administration publique formulant des exigences auprès d'organismes locaux impose ainsi des changements organisationnels<sup>63</sup>. Zucker souligne d'ailleurs (1983:12) que les structures institutionnelles des sociétés modernes sont généralement des organisations elles-mêmes (souvent publiques). Dans le même temps, les organisations sont susceptibles d'affecter l'environnement institutionnel : par exemple parce qu'elles « naturalisent » des pratiques perçues comme inacceptables qui demandent une réponse appropriée de la part des pouvoirs

---

<sup>63</sup> Ce qui ne préjuge toutefois pas de leur mise en œuvre. Meyer et Rowan (1977) introduisent la notion de *decoupling* pour décrire la façon dont les comportements des acteurs organisationnels ne se conforment pas nécessairement aux demandes des acteurs institutionnels.

publics<sup>64</sup>, ou alors parce qu'elles réussissent à diffuser et faire accepter des modèles de fonctionnement au sein d'autres groupes collectifs. Elles génèrent également de nombreux coûts sociaux (externalités) qui appellent une réponse institutionnelle, soit des services de l'État directement, comme cela a été historiquement le cas en Europe, soit par une forme de délégation de service public à des organisations privées subventionnées par le secteur public, comme aux États-Unis (Perrow, 1991:733ff). De façon plus consciente, elles peuvent agir comme « entrepreneurs institutionnels » et chercher sciemment à modifier leur environnement dans leur propre intérêt (DiMaggio, 1988:14). Ainsi, conclut-elle, les organisations sont des institutions – elles résultent d'un processus d'intégration de normes définies et stabilisées, et elles sont en elles-mêmes un système de création, de transmission et de stabilisation de règles : dès lors qu'une organisation se crée, elle le fait en obéissant à une série de procédures qui l'institutionnalisent, mais elle participe ensuite à générer elle-même de nouvelles procédures.

Les approches de North et Zucker représentent les deux pôles d'une vision de la relation entre institutions et organisations. Pour North, la distinction entre institutions et organisations est claire bien qu'elle révèle, comme l'analogie avec les règles et les joueurs l'indique, une connexion entre les deux entités, l'une étant susceptible d'influencer l'autre (les « joueurs » pouvant notamment être intéressés par une modification des « règles »). Il s'agit d'une vision largement partagée par les économistes institutionnels<sup>65</sup>. Pour les sociologues travaillant en théorie des organisations, parmi lesquels Zucker, les liens entre les processus institutionnels et les opérations des organisations sont tels qu'il n'existe aucune frontière entre les deux. L'approche de ces sociologues par le pilier culturel-cognitif les pousse à considérer les organisations comme des structures elles-mêmes institutionnalisées : au même titre que les institutions, les organisations sont des constructions sociales (Scott, 2014:182-183)<sup>66</sup>.

Nous avons relevé le fait que l'approche culturelle-cognitive, favorisée par les sociologues du nouvel institutionnalisme et initiée par les travaux socioconstructivistes, s'inscrit dans une perspective plutôt « sémiotique » des institutions, au travers de laquelle une place importante est accordée au langage. L'appréhension des institutions comme constructions sociales, que Meyer et Rowan (1977) reprennent à la suite de Berger et Luckmann, résonne également dans la CDA. Nous rendons compte dans la section suivante des liens entre théorie institutionnelle et analyse du discours.

### ***1.3.2 Analyse (critique) du discours et théorie (néo-)institutionnelle***

Dans la littérature, organisations et institutions sont engagées dans une relation dialogique par laquelle les unes sont en mesure d'exercer une influence sur les autres, de type coercitif ou mimétique notamment (Zucker, 1983). Une telle relation convoque la notion de pouvoir,

---

<sup>64</sup> Zucker prend ainsi l'exemple du *home working* manufacturier aux États-Unis au début du XX<sup>e</sup> siècle (par lequel les ouvriers exerçaient leurs tâches de confection à domicile), dont les conséquences néfastes qu'il entraînait (travail des enfants, accroissement de la misère sociale...) et les abus répétés des entreprises à son égard ont fini par entraîner un lobbying intensif pour l'adoption d'une législation interdisant cette pratique.

<sup>65</sup> Lesquels souscrivent en outre typiquement à une approche des institutions par le pilier régulateur (Scott, 2014:60-61).

<sup>66</sup> Scott mentionne également une approche intermédiaire que nous ne détaillons pas ici, selon laquelle les organisations sont une forme particulière d'institution.

sur laquelle nous revenons ci-bas ; elle questionne également la position de l'organisation dans l'échange, qui peut tout à la fois prendre le rôle d' « actrice » (si elle subit le pouvoir d'une institution) et celui d' « institution » (si elle exerce du pouvoir sur d'autres acteurs), comme le défend Lawrence (2008). Cette appréhension de la relation entre institutions et organisations n'est pas unanime au sein de la communauté de chercheurs, comme nous l'avons vu précédemment (section 1.3.1.3). Elle serait plutôt le fait des sociologues, mais évoque des relations dialogiques similaires intéressantes pour notre cas puisqu'elles se retrouvent en analyse du discours : notamment la relation entre discours et institutions décrite par Fairclough, qui souligne que si le discours crée les institutions, les institutions créent elles aussi le discours (1992:63-64). Cette relation mutuelle, relevée dans d'autres travaux en analyse du discours (par exemple Breeze, 2013:21 ; Di Gregorio *et al.*, 2017:134), peut parfois prendre la forme d'une communauté discursive en « circuit fermé » qui s'auto-entretient (Livesey et Kearins, 2002). Hors des études de discours au sens strict, la recherche montre, de la même façon, la propension des revendications de parties prenantes à formaliser des problématiques saillantes jusqu'à ce qu'elles fassent l'objet d'une réponse institutionnalisée adéquate, susceptible à son tour de produire de nouveaux discours (Meyer et Rowan, 1977:343ff ; Mahon et Waddock, 1992 ; Latapí Agudelo *et al.*, 2019:5). De la même façon, la diffusion (des idées, pratiques...), contribue à former des structures sociales en créant des « catégories » de population, à plus forte raison lorsque la caractéristique qui les identifie est socialement significative ; mais ces mêmes structures sociales facilitent à leur tour la diffusion en permettant l'apparition de nouveaux contextes interactionnels (Colyvas et Jonsson, 2011:35).

Rassemblant la conception dialogique de Fairclough entre discours et institutions, et celle de Meyer et Rowan sur les institutions comme résultat de construction sociale (1977:341), Phillips *et al.* (2004) défendent une vision des institutions comme entités construites socialement par le discours. Pour cela, ils proposent un modèle de représentation des relations entre actions, textes, discours et institutions. Pour Berger et Luckmann (2012), l'action, typifiée, habitée, est au cœur du processus d'institutionnalisation. Phillips *et al.* (*Ibid.*) soutiennent eux que l'action, occurrence unique qui ne peut en tant que telle faire l'objet d'interprétations multiples permettant la transmission de formes d'organisation, doit nécessairement être textualisée pour garantir sa stabilité dans le temps. Les actions produisent des textes, lesquels, en fonction de leur propension à laisser des traces, sont susceptibles de se sédimenter dans des discours nouveaux ou préexistants. Ces discours fournissent à leur tour les mécanismes fondant les institutions, qui en tant que systèmes de normes, provoquent de nouvelles actions à leur tour génératrices de nouveaux textes. De ce point de vue, les institutions sont alors « *un assemblage d'interactions verbales* » (Fairclough, 2010:40), inséparables de la notion de discours (Phillips, 2003:223).

Cette approche discursive des institutions se réalise d'autant mieux qu'elle se fait dans une perspective critique, puisque la CDA est intéressée en premier lieu par les questions de pouvoir, notion centrale pour les institutions qui sont par essence des systèmes normatifs (Meyer et Rowan, 1977). À cet égard, le nouvel institutionnalisme fait preuve de faiblesses en ce qu'il s'est révélé incapable d'intégrer les questions de pouvoir, d'intérêt et d'agence, centrales dans le vieil institutionnalisme, et notamment la capacité des agents à modifier leur environnement institutionnel en endossant le rôle d'entrepreneurs institutionnels (DiMaggio,

1988), concept pourtant formalisé par les tenants du nouvel institutionnalisme (Phillips, 2003 ; Lawrence, 2008). En outre, le nouvel institutionnalisme aurait échoué à développer un cadre expliquant les conditions d'apparition des institutions, en dépit de son ascendance socioconstructiviste. Phillips (*Ibid.*) défend dès lors l'intérêt de l'approche néo-institutionnelle, qui en plus de regrouper la perspective du vieil institutionnalisme sur le pouvoir et les apports du nouvel institutionnalisme en matière d'isomorphisme, doit aussi intégrer la question des entrepreneurs institutionnels et du socioconstructivisme permettant une conception discursive des institutions. C'est cette attention prêtée au pouvoir qui est centrale dans la relation entre CDA et théorie institutionnelle : par ses critiques, Phillips s'oppose à l'un des principes essentiels de l'approche des institutions par le pilier culturel-cognitif, selon lequel « *le conformisme se produit souvent car d'autres types de comportement sont inimaginables ; les routines sont appliquées car perçues comme allant de soi, comme "la façon dont on fait les choses"* »<sup>67</sup> (Scott, 2014:68) ; il se place au contraire dans le sillage de Fairclough (2010) qui prône la souscription à une démarche critique afin de mettre au jour les idéologies que les institutions cherchent à naturaliser et, ce faisant, leur propension à construire ou transformer la réalité sociale (Cf. section 1.2.2.2).

Il paraît donc essentiel de s'attarder sur la notion de pouvoir : elle est au cœur de la démarche d'analyse critique du discours, et régit les rapports entre institutions et organisations. Pour Zucker (1983:3), la puissance de ces dernières doit être relativisée, et reconsidérée à l'aune des différentes sources de pouvoir institutionnalisant (Zucker, 1987). Ces propos trouvent un écho chez Greenwood et Hinings (1996:1026ff) pour qui la théorie néo-institutionnelle doit abandonner l'appréhension de l'organisation comme entité individuelle et adopter celle d'une multitude d'organisations agissant dans un réseau et qui s'influencent mutuellement. Cette approche collective nous paraît indispensable dans une perspective discursive : elle permet de redéfinir les questions de pouvoir et d'isomorphisme, sur lesquels la littérature s'est grandement penchée en matière de RSE (Cf. notamment section 2.1.2.1) ; en outre, elle justifie d'autant plus la mise en corpus pour chercher des indices de comportements convergents. Nous explorons ci-bas la notion de pouvoir, d'un point de vue discursif tout d'abord, avant de revenir sur la question du pouvoir et des organisations.

### 1.3.3 Notion de pouvoir

En considérant les institutions comme des produits du discours, la CDA revêt un intérêt tout particulier grâce à l'attention qu'elle prête aux mécanismes de pouvoir et à leur rôle de construction sociale<sup>68</sup>. Cette conception du pouvoir est large : elle comprend la façon dont de tels mécanismes sont mis en œuvre, perpétués et légitimés, et inclut aussi les formes de résistance qui sont opposées aux phénomènes de domination discursive : une telle posture de recherche pousse les analystes à dévoiler et dénoncer les inégalités permises et transmises par le discours, faisant de la CDA « *une forme d'analyse du discours politiquement engagée* » (van Dijk, 2015:466), à l'instar des premiers développements de l'AD en France (Cf.

---

<sup>67</sup> « ... compliance occurs in many circumstances because other types of behavior are inconceivable; routines are followed because they are taken for granted as "the way we do these things." »

<sup>68</sup> Ou de déconstruction : des discours contraires, ou qui ne sont plus reproduits, sont également en mesure d'affaiblir l'institution et de la désinstitutionnaliser (Phillips, 2003:228).

section 1.1).

La notion de « pouvoir » est un concept contesté, envisagé d'une multitude de façons par la communauté de chercheurs, et déclinable sous plusieurs formes (Lukes, 2005). L'une d'elles, peut-être la plus évidente, est de la concevoir comme une action de contrôle<sup>69</sup>, c'est-à-dire, comme la capacité d'un agent (une personne, un groupe, une institution...) à susciter des changements chez d'autres. C'est la vision retenue par van Dijk (2015:469ff) et, plus généralement nous semble-t-il, par la plupart des analyses en CDA<sup>70</sup>, ce qui serait somme toute logique : le discours ne peut s'appréhender que parce qu'il se transmet ; et cette transmission est d'autant plus grande qu'elle bénéficie de mécanismes de pouvoir (au niveau contextuel (mécanismes institutionnels), mais aussi textuel (mécanismes rhétoriques)...) qui témoignent de processus de contrôle et facilitent leur circulation (Phillips *et al.*, 2004).

Lorsqu'il est envisagé comme une action de contrôle, le pouvoir, y compris discursif, peut s'appréhender selon deux grands types de matérialisation : la coercition et le consentement<sup>71</sup>. On retrouve dans le cas du pouvoir coercitif discursif la distribution inégale des tours de paroles, comme dans le cas d'un entretien avec les forces de police (Fairclough, 1989:18-20) ou lors d'un échange hautement codifié impliquant des déséquilibres de statut flagrants, par exemple dans le cas d'une audition au tribunal : dans de tels cas, le respect des conventions,

---

<sup>69</sup> Qui n'est elle-même pas à l'abri d'une typologisation subséquente, par exemple sous la forme de coercition, influence, autorité, force et manipulation, comme développé Bachrach et Baratz (1970, cités par Lukes, 2005:21ff).

<sup>70</sup> Cela ne doit toutefois pas être la seule approche : par exemple, Lukes mentionne la perception du pouvoir par Arendt (1970, citée par Lukes, 2005:32ff) qui repose sur une appréhension concertée de celui-ci. Le pouvoir serait soumis à l'existence du groupe au sein duquel il s'exerce et disparaîtrait avec lui le cas échéant. Il nous semble par exemple que les travaux de Lischinsky (2011) sur les collocations de certains verbes avec les formes sui-référentielles des noms d'entreprise *versus* l'utilisation de la première personne pourraient favorablement faire l'objet d'une interprétation animée par le type de perspective décrit par Arendt : l'analyse se concevrait dans une approche toujours critique (intéressée par les mécanismes de pouvoir) mais sans nécessairement se limiter aux questions de contrôle. En écho aux commentaires de van Dijk (*op. cit.*, p.466) sur la CDA qui n'est qu'une *perspective* sur le discours, la façon d'envisager les questions de pouvoir doit se comprendre de la même façon. Lukes argumente en ce sens : « *notre conception [du pouvoir] peut découler de, et être construite par, ce que nous essayons de décrire et expliquer* » (« ... our conception of [power] may result from and be shaped by what we are trying to describe and explain », *Ibid.*, p.63).

<sup>71</sup> Il ne s'agit pas de la seule typologie. Une autre distinction digne d'intérêt pour notre travail est celle du pouvoir épisodique et systémique, qui paraît se superposer en partie avec les approches coercitive et par le consentement du pouvoir : le premier désigne « *des actes de mobilisation individuels et stratégiques, initiés par des acteurs intéressés* » (« *relatively discrete, strategic acts of mobilization initiated by self-interested actors* »), tandis que le second renvoie à « *une forme de pouvoir qui s'exerce par la routine, des pratiques continues bénéficiant à des groupes particuliers sans qu'ils cherchent à instaurer ou maintenir de telles pratiques* » (« *power that works through routine, ongoing practices to advantage particular groups without those groups necessarily establishing or maintaining those practices* », Lawrence, 2008:174 pour ces deux citations, Cf. ci-bas). Il est intéressant de noter que, pour Lawrence, le pouvoir systémique est exercé par les institutions sur des « acteurs » (qu'ils soient individuels ou collectifs [représentant donc des organisations dans ce second cas]), tandis que le pouvoir épisodique est exercé par les acteurs sur les institutions. Les exemples qu'il donne montrent bien la dualité institution/organisation qui habite les entreprises, en fonction de ce que celles-ci sont considérées comme des entités normatives ou des actrices : en tant qu'institution, elles peuvent ériger un système de règles et de normes (donc exercer un pouvoir systémique), tel que celui qui a permis à Ford d'introduire le *Five-dollar day* pour lutter contre l'absentéisme et le *turn-over* ; en tant qu'organisation, elles peuvent recourir à la force « bureaucratique » (donc exercer un pouvoir épisodique) pour licencier un employé (*Ibid.*, p.177 et 183-4 respectivement). Nous revenons à la section 1.3.4 sur la notion de pouvoir systémique qui est pertinente dans notre cas.

qui fondent les institutions et permettent leur fonctionnement ainsi que leur permanence (Berger et Luckmann, 2012), est attendu de la part de tous les participants et guide leurs comportements langagiers (Cf. les travaux d’Austin (1991), Searle (1972), Weick *et al.* (2005)) – ce qui montre par ailleurs la capacité des institutions à exercer un pouvoir en ce qu’elles régissent le fonctionnement des interactions avec les acteurs.

Mais le pouvoir ne s’impose pas au travers de la seule force ; dans le cas du discours politique par exemple, le consentement complémente avantageusement la coercition en ce qu’il est moins risqué et moins coûteux (Fairclough, 1989:33-34). Dans la philosophie de Fairclough, le moteur principal du consentement est l’idéologie, dont il avance que l’objectif ultime, comme nous l’avons mentionné à la section 1.2.2.2, est de faire passer des schèmes de pensée ou des représentations du monde comme du « bon sens ». L’idéologie devient dès lors « *le principal moyen de fabrication du consentement* »<sup>72</sup> (*Ibid.*, p.4). Suivant Thompson (1984, cité par Fairclough, 2010:8), il souscrit à une vision de l’idéologie comme « *le sens au service du pouvoir* »<sup>73</sup>, ce qui, encore une fois, n’est pas sans faire écho à Berger et Luckmann qui la qualifient eux d’une « *définition particulière de la réalité [...] attachée à un intérêt concret du pouvoir* » (2012:154).

Dès lors, il n’est pas surprenant de voir que, pour générer l’engagement de leur auditoire, les groupes détenteurs de pouvoir cherchent à redéfinir la réalité au moyen de processus discursifs : ces mécanismes visent à construire le consentement via la propagation de représentations particulières. C’est typiquement le cas du discours politique, qui a d’autant plus d’intérêt à construire une certaine réalité qu’il est fortement idéologisé : les exemples stéréotypés que Wilson (2015) reprend de George Orwell, dont il loue les analyses novatrices en matière d’utilisation du langage à des fins d’exercice du pouvoir, participent de stratégies rhétoriques visant à redéfinir des représentations du monde au moyen d’associations (« *WAR IS PEACE* » ; « *FREEDOM IS SLAVERY* ») ou de redéfinitions (l’utilisation du terme « pacification » pour désigner le bombardement d’un village de civils) lexicales. Or, comme il le montre ensuite, le recours à de tels cadres cognitifs (ou *frames*, Cf. Gordon, 2015) continue de perdurer au XXI<sup>e</sup> siècle, où une opération aussi controversée que l’opération américaine en Irak est présentée (à des fins de manipulation, si on adopte une perspective critique) sous le nom *Operation Iraqi Freedom* (Wilson, 2015:777). La réalité est alors socialement construite par le discours : de telles instances ne doivent pas être prises individuellement, mais mesurées à l’aune d’un ensemble de productions idéologico-discursives plus larges, qui sont susceptibles de se banaliser, de circuler dans toutes les strates de la société, et d’être largement acceptées puis reprises – dissimulant ainsi l’éventualité d’une conception alternative des possibles.

Deux choses intéressantes nous paraissent devoir être soulignées : pour commencer, comme nous l’avons vu avec Fairclough (2010) qui légitimait la distinction de « formations idéologico-discursives » (Cf. section 1.2.2.2), les intérêts idéologiques ne sont pas nécessairement uniformes au sein d’un environnement institutionnel donné : plusieurs courants de pensée, écoles théoriques, groupes... sont susceptibles d’y coexister et de lutter pour exercer un pouvoir ; ils forment donc une communauté discursive dans une institution au sein de laquelle

---

<sup>72</sup> « [Ideology] is the prime means of manufacturing consent. »

<sup>73</sup> « ... meaning in the service of power. »

ils cherchent à naturaliser (institutionnaliser et diffuser) une vision du monde cohérente avec leurs propres idéologies. Dans le sillage d'une telle considération, tous les membres d'un groupe ne sont pas nécessairement puissants une fois considérés individuellement (van Dijk, 2015:469) : la notion de collectivité peut être indispensable pour l'exercice d'un pouvoir (un(e) député(e) n'a ainsi de pouvoir (au sens performatif du terme) qu'à partir du moment où son soutien à une proposition de loi est suivi par une majorité de collègues, dans des circonstances appropriées).

L'autre élément essentiel qui nous semble s'imposer à partir de ces réflexions, est que le fait d'avoir une audience représente un pouvoir en soi : pouvoir être entendu est déjà une occasion de construire une vision du monde, et d'exercer une force argumentative susceptible de remporter l'adhésion. Cette prise de position sur laquelle nous revenons ci-bas a des conséquences pour notre posture de recherche (Cf. section 1.4.1).

L'analyse de l'exercice du pouvoir n'est pas nécessairement une tâche aisée : typiquement, le cas des discours médiatisés, où une distance spatiale et temporelle s'opère entre le locuteur et ses destinataires, où surgissent des acteurs intermédiaires (chaînes de télévision, station de radio, journaux...) avec leurs propres attentes et objectifs (mesure d'audience, rentabilité économique), alors même que les destinataires sont multiples et peuvent exprimer des attentes différentes, est un cas complexe – et pourtant désormais commun. Les relations de pouvoir sont moins évidentes, et s'expriment à différents niveaux (Fairclough, 1989:49ff) : la question des intérêts personnels qui gouvernent de tels discours est particulièrement saillante. Notre appréhension des circonstances, prévient Lukes (2005:62-3), ne doit pas être prise à la légère puisqu'elle conditionne notre interprétation – une mise en garde qui résonne avec Fairclough et la question de la subjectivité du chercheur (1992:35).<sup>74</sup>

Nous avons vu que, prises dans une perspective discursive, les institutions peuvent être considérées comme un assemblage d'interactions verbales. Nous avons également essayé de mettre en lumière l'existence de relations complexes entre, d'une part les institutions, qui fondent les systèmes de règles, d'autre part les organisations, qui représentent les structures engagées dans un rapport d'influence mutuelle avec les premières. Les institutions elles-mêmes sont le lieu de luttes idéologiques qui cherchent à s'affirmer et se naturaliser dans le discours qu'elles produisent. Derrière la façade du discours opère donc une mécanique complexe ; un échafaudage d'échanges qui conditionnent la production verbale et que la CDA doit réussir à mettre à nu. Pour faciliter cette entreprise et adapter au mieux la perspective critique aux spécificités de notre sujet, il nous semble essentiel de nous attarder sur quelques notions de pouvoir dans les organisations.

---

<sup>74</sup> Dans notre cas, la situation est relativement simple, comme nous le détaillons au chapitre 7 : si le discours est toujours médiatisé, il se produit au travers du site Internet, une plateforme dédiée au locuteur et contrôlée par celui-ci. En revanche, elle pose la question du rôle des acteurs, pris individuellement : pour en rester au sujet de notre thèse, il paraît légitime de s'interroger sur le pouvoir réel que détiennent des petites entreprises, et dans quelle mesure celles-ci sont soumises à des forces institutionnelles plus grandes, susceptibles d'être exercées par des organisations plus larges et plus à même d'imposer certaines normes, représentations, etc., qu'elles sont susceptibles de relayer dans leurs discours.

### 1.3.4 Pouvoir dans les organisations

Les relations de pouvoir dans les organisations sont complexes. En théorie institutionnelle, la notion de pouvoir est intrinsèquement liée à celle d'institution, puisque ces dernières n'existent que dans la mesure où elles sont puissantes (Lawrence, 2008:170). Institutionnaliser les comportements ou les croyances de personnes physiques ou morales, de groupes sociaux entiers, *etc.*, est donc une démonstration de pouvoir, qui, pour les théoriciens des organisations, trouve sa source dans trois milieux principaux : l'environnement institutionnel, les autres organisations, et l'organisation elle-même (Zucker, 1987:449ff). Le premier exerce un pouvoir institutionnalisant au travers des systèmes de règles, qui se traduisent par autant de politiques, de programmes, de procédures... auxquels l'organisation est soumise. Des acteurs particuliers, en devenant des « entrepreneurs institutionnels », peuvent être amenés à tenter de modifier leur environnement institutionnel, et donc le système de règles en vigueur, pour leur intérêt personnel (*Cf.* ci-bas). Les secondes réussissent, au moyen d'innovations administratives ou technologiques, à légitimer les procédures auxquelles elles ont souscrit et à assurer leur diffusion et leur pérennisation auprès d'autres organisations, pour autant que lesdites innovations réduisent l'incertitude (Déjean *et al.*, 2004), quand bien même de tels changements peuvent être imposés par la force de la part de partenaires commerciaux plus puissants (Morsing et Spence, 2019). Enfin, outre des influences externes provenant de leur environnement institutionnel ou d'organisations tierces, les organisations peuvent connaître des processus d'institutionnalisation prenant leur source en interne : par la répétition d'une pratique, d'un mode de fonctionnement, qui en vient à assumer le rôle de règle et s'ancre dans le temps<sup>75</sup>. La pression institutionnelle provoque des phénomènes d'isomorphisme au sein des organisations, c'est-à-dire, une homogénéisation croissante de celles-ci et de leurs modes de fonctionnement (DiMaggio et Powell, 1983). L'isomorphisme, qui est l'une des thématiques principales du nouvel institutionnalisme (Greenwood et Hinings, 1996:1023 ; Phillips, 2003:220), a été critiqué en ce qu'il associe ces mécanismes à des systèmes culturels et sociaux uniquement, sans prise en compte des questions de pouvoir (Lawrence, 2008:175-176). Il y a cependant un rapport entre les deux : l'exercice d'un pouvoir systémique de la part d'entrepreneurs institutionnels peut avoir pour conséquence de générer des comportements isomorphiques en réponse aux pratiques qu'ils ont réussi à institutionnaliser (Déjean *et al.*, 2004).

Ainsi, puisque l'institutionnalisation découle de l'exercice de pouvoir, et puisque l'isomorphisme est une réaction à la pression institutionnelle, on peut considérer les comportements isomorphiques comme une conséquence du pouvoir subi et exercé par les organisations. DiMaggio et Powell (1983), qui suggèrent que l'isomorphisme puisse être une réaction des organisations afin d'assurer leur survie, en distinguent trois formes : la première est un isomorphisme coercitif, qui résulte des pressions formelles ou informelles<sup>76</sup> subies par

---

<sup>75</sup> Et éventuellement susciter des attitudes de rejet lorsque survient un changement de situation : d'un point de vue strictement linguistique, de Vecchi (2003) relève ainsi comment le « parler d'entreprise » est un facteur d'identification pour les employés, qui se refusent à l'abandonner même à la suite d'une acquisition par une autre entreprise.

<sup>76</sup> Les pressions formelles peuvent être des textes de loi auxquels les entreprises sont tenues de se conformer, tandis que les pressions informelles peuvent être des attentes formulées par la société – typiquement, l'instauration



les organisations de la part d'autres organisations ou encore de la société au sens large. Comme le soulignent les deux auteurs, de telles pressions peuvent être particulièrement subtiles : une organisation peut être amenée à transformer son mode de fonctionnement pour pouvoir simplement interagir avec des tiers<sup>77</sup>. Le second type d'isomorphisme relève des processus mimétiques adoptés par les organisations, particulièrement pour se prémunir de toute forme d'incertitude ou parce que les organisations copiées sont perçues comme plus performantes (*Ibid.*, p.151). Enfin, les pressions normatives représentent la troisième source de comportement isomorphique : les pressions de ce type émanent de la professionnalisation des acteurs (notamment via les structures d'enseignement et les associations professionnelles), qui permettent la circulation et l'adoption de modèles largement partagés (procédures, théories...) et produisent des individus interchangeables, susceptibles d'occuper des positions identiques dans des organisations différentes, et de contribuer à la diffusion et l'institutionnalisation de certaines pratiques.

Nous avons dit à la section 1.3.2 la relation dialogique existante entre organisation et institutions que défend Zucker (1983). Si les institutions sont en mesure d'affecter les organisations, l'inverse est vrai également, en particulier quand les organisations assument le rôle d'entrepreneurs institutionnels. La notion d'entrepreneur institutionnel renvoie à la création ou au maintien d'institutions au travers « [d']acteurs organisés dotés de ressources suffisantes [...] pour accomplir des intérêts auxquels ils accordent une grande importance »<sup>78</sup> (DiMaggio, 1988:14). Ces acteurs peuvent avoir une multitude de profils : il peut s'agir d'individus aussi bien que d'organisations telles que des entreprises, des syndicats professionnels ou des associations (Hardy et Maguire, 2008:199-200), ayant pour objectif d'instaurer et diffuser un système normatif. Un tel système peut par exemple prendre la forme d'un outil de mesure de la performance sociale des entreprises, développé par une agence de notation extra-financière et utilisable par des fonds d'investissement socialement responsable (Déjean *et al.*, 2004). Les entrepreneurs institutionnels détiennent donc une forme de pouvoir : dans le modèle de Lawrence (2008), le pouvoir s'exerce des institutions vers les acteurs et vice-versa ; les organisations étant susceptibles d'endosser l'un ou l'autre rôle. Les premières exercent sur les seconds un pouvoir de nature *systémique*, c'est-à-dire un pouvoir structurel, hérité des traditions, tandis que les seconds ont à leur disposition un pouvoir épisodique, c'est-à-dire ponctuel, initié pour répondre à un objectif précis<sup>79</sup> (*Ibid.*, 2008:174). Dans ce modèle, les entrepreneurs institutionnels détiennent initialement un pouvoir

---

d'une politique RSE. De la même façon les pressions formelles n'émanent pas nécessairement d'acteurs publics : dans les grands groupes, les filiales peuvent ainsi être poussées à adopter des comportements imposés par la société-mère.

<sup>77</sup> DiMaggio et Powell (1983:151) prennent l'exemple d'organisations fondées sur une base égalitariste ou collective, telles que des écoles « libres » ou « alternatives », forcées d'attribuer un statut hiérarchique spécial à l'un de leurs membres pour les représenter et servir d'interlocuteur auprès d'autres organisations. Cette précision n'est pas sans intérêt pour notre sujet, puisqu'elle résonne avec la faculté des comportements isomorphiques à reproduire des mythes socialement construits au travers de la langue ; de sorte qu'attribuer un rôle d'ingénieur(e) à un(e) employé(e) par exemple, revient à façonner une conception préalable des responsabilités ou tâches qui lui incomberont (Meyer et Rowan, 1977:349), ce qui, en fin de compte, revient à utiliser des cadres (*frames*) préétablis pour orienter le discours.

<sup>78</sup> « ... *organized actors with sufficient resources [...] to realize interests that they value highly.* »

<sup>79</sup> La distinction entre ces deux pouvoirs est développée dans une note de bas de page, tout au début de la section 1.3.3.

épisodique en tant qu'ils sont acteurs cherchant à influencer (transformer, créer) leur environnement. Mais, comme le montrent Déjean *et al.* (2004), les entrepreneurs institutionnels parvenant à conserver un contrôle monopolistique de l'institution qu'ils ont créée réussissent à exercer un pouvoir systémique par la suite, de nature à provoquer des comportements isomorphiques de la part des organisations soumises à ce nouvel environnement normatif<sup>80</sup>. La notion de pouvoir systémique n'est pas sans rappeler le pouvoir par consentement évoqué par Fairclough (1989). Analyser en détail les convergences et divergences des notions de pouvoir systémique et par consentement dépasserait largement le cadre de cette thèse ; nous nous contenterons de souligner que le pouvoir systémique, tel qu'il est présenté par Lawrence (2008), paraît impliquer un consentement tacite.

On voit ainsi que la relation qu'entretiennent les organisations avec leur environnement institutionnel ou avec d'autres organisations n'est pas linéaire ; elle est multidirectionnelle. Les organisations s'influencent les unes les autres et se conforment les unes aux autres ; certaines peuvent chercher à modifier leur environnement institutionnel pour changer « les règles du jeu » et éventuellement exercer un pouvoir de nature hégémonique, peu ou pas remis en question. L'existence de telles circonstances impose de reconsidérer les relations de pouvoir : dans le sillage de Greenwood et Hinings (1996:1026), l'organisation doit être considérée en tant qu'elle fait partie d'un réseau d'organisations. Pour paraphraser Maingueneau, qui écrit que « *le discours ne prend sens qu'à l'intérieur d'un immense interdiscours* » (Maingueneau, 2014:22. C'est nous qui soulignons), la notion de « pouvoir » dans les organisations paraît appeler celle d'« interpouvoir », dans le sens où toute organisation est elle-même la source de, et soumise à, plusieurs formes de pouvoir. Les MSI (pour *multi-stakeholder initiatives*) en sont un bon exemple : cette forme particulière de régulation privée (donc émanant d'organes qui, pour certains au moins, ne sont pas issus du secteur public) coordonne plusieurs types de parties prenantes (telles que des entreprises, des ONG, voire des gouvernements ou des populations locales, Cf. Cheyns et Riisgaard, 2014) qui en tant qu'entrepreneurs institutionnels vont agir en commun pour établir des codes de conduite, normes, chartes, *etc.* (Auld et Gulbrandsen, 2013)<sup>81</sup>. Mais d'autres cas de figure, impliquant des organisations plus passives, existent également : celles-ci peuvent alors être emmenées par des entrepreneurs institutionnels qui dépendent d'une action collective pour mener leurs opérations de transformation (Hardy et Maguire, 2008:209). Dans le même temps, ces organisations « passives » peuvent avoir besoin de ces formes institutionnalisées, car elles accroissent leur légitimité, leur niveau de succès et garantissent leur survie au travers des comportements isomorphiques qu'elles suscitent (Meyer et Rowan, 1977:348-9 ; Zucker, 1983:13 ; Déjean *et al.*, 2004). Ainsi, et au moins pour ce qui concerne notre sujet, nous nous plaçons dans le sillage de Zucker, qui écrit que « *les organisations, bien qu'omniprésentes, sont traditionnellement perçues comme impuissantes, ou, à tout le moins, soumises à des exigences*

---

<sup>80</sup> Les travaux de Déjean *et al.* (2004) illustrent donc le rôle de l'organisation comme actrice et comme institution, mais également les comportements isomorphiques comme résultant d'une pression institutionnelle et leur lien avec les relations de pouvoir.

<sup>81</sup> Les entrepreneurs institutionnels ne sont toutefois pas forcément altruistes (Déjean *et al.*, 2004:743), et les MSI favorisent des asymétries de pouvoir au profit des groupes les plus puissants (Cheyns et Riisgaard, 2014).

*internes ou des forces environnementales externes sur lesquelles elles n'ont que peu de contrôle* »<sup>82</sup> (1983:3).

De ce point de vue, les organisations peuvent être vues non seulement comme des sources de pouvoir, mais aussi comme des « relais » de pouvoir, ou, pour rester proche de Fairclough, des relais d'idéologies : c'est-à-dire que les organisations contribuent à la circulation de ces idéologies, sur lesquelles elles n'ont que peu de contrôle elles-mêmes (ce qui est d'autant plus le cas pour les PME, Cf. section 1.4.1). Elles les exploitent et transmettent pour leur propre bénéfice, et contribuent à leur donner du crédit par le seul fait qu'elles leur permettent de se répandre et de s'ancrer dans l'esprit de leur auditoire – donc, de gagner en acceptabilité. Cette transmission, évidemment, est linguistique, justifiant ainsi une approche discursive des dynamiques qui habitent les organisations.

## 1.4 APPROCHE DU DISCOURS ET DÉMARCHE D'ANALYSE

Dans cette partie, nous essayons de rendre compte de l'esprit qui anime notre analyse pour cette thèse et de la méthode que nous suivons pour la poursuite de notre travail. À cet effet, il semble approprié de commencer par fournir un bref résumé de ce que nous avons essayé de montrer jusqu'à présent, et la façon dont les modèles et travaux présentés par les auteurs précédemment cités ont contribué à construire notre posture de recherche (section 1.4.1). Nous continuons en détaillant notre application du modèle TODA (section 1.4.2).

### 1.4.1 Posture de recherche

Nous sommes parti de la typologie des travaux en analyse du discours établie par Phillips et Ravasi (1998, reprise par Phillips et Hardy, 2002), à laquelle fait écho Maingueneau (2014), et que nous avons opposée à la vision de Fairclough (1989, 1992, 2010). Pour rappel, cette typologie proposait que les travaux puissent être répartis sur deux continuums. La notion de « continuum » est importante ici, dans la mesure où, pour les auteurs, un pôle n'est pas nécessairement exclusif à l'autre, et tout travail relevant d'une orientation se dilue au moins partiellement dans l'autre. Toutefois, selon Phillips et Hardy, cette dilution est minimale dans le cas du premier axe d'opposition, qui concerne le choix de l'objet d'étude, textuel ou contextuel : une réunion de ces deux approches représente une ambition guère réalisable compte tenu de la spécialisation des chercheurs. Ce point de vue s'oppose à celui de Fairclough qui considère au contraire que la conjonction des orientations textuelle et contextuelle est un fondement essentiel de sa démarche d'analyse du discours. À l'inverse, pour le deuxième axe catégorisant, qui s'étire entre orientation critique et non critique, c'est Fairclough qui se montre moins conciliant et souligne les manquements des études descriptives (non critiques) et leur propension à naturaliser des idéologies dissimulées, quand Maingueneau ainsi que Phillips et Ravasi considèrent qu'une approche est toujours influencée par l'autre.

Cette cartographie est précieuse pour l'analyste : elle le guide dans sa démarche et lui offre de circonscrire dès le départ son champ d'investigation. Néanmoins, les attitudes des uns et

---

<sup>82</sup> « *Organizations, even though pervasive, are commonly viewed as relatively powerless, or at least at the mercy of internal necessity or of external environmental forces over which they have little control.* »

des autres montrent clairement que les chercheurs ne sont pas tout à fait unanimes sur le sujet. L'absence de consensus légitime que nous cherchions à nous positionner. Pour ce qui touche au premier axe, le choix nous semble assez subjectif : l'argument selon lequel les analyses devraient « nécessairement » être soit textuelles, soit contextuelles, aussi cohérent et logique soit-il, nous paraît cependant entrer en conflit direct avec l'ambition multidisciplinaire affichée par l'analyse du discours dès ses débuts : celle d'un décloisonnement des faits de langue et de leur interprétation au regard du contexte dans lesquels ils se produisent. Nous souscrivons dès lors à la philosophie de Fairclough et abordons ce travail dans un esprit qui ne soit pas uniquement linguistique, mais qui prétende en appeler, dans la mesure de nos moyens, aux apports de la sociologie et des études de gestion. Nous poursuivons ainsi notre analyse en nous conformant au modèle TODA (Cf. section 1.4.2 ci-bas)

Le positionnement sur le deuxième axe, en revanche, pose un défi plus complexe – et fournit immédiatement l'occasion de mettre à l'épreuve nos velléités multidisciplinaires. Comme nous y revenons dans la section 2.2.2.4, les travaux en analyse (critique) du discours « environnemental » ou « RSE » (pour en rester à des appellations englobantes) des entreprises concernent exclusivement, à notre connaissance, de grandes entreprises multinationales ou domestiques – ce qui est cohérent avec la tendance, pour l'ensemble des travaux en RSE, à traiter majoritairement des grandes entreprises<sup>83</sup>. Faut-il s'en étonner ? Plusieurs raisons semblent pouvoir expliquer que les grands groupes soient privilégiés par la recherche. Parmi celles-ci, le pouvoir quasi politique qu'ils en viennent à détenir légitime une démarche d'analyse critique du discours.<sup>84</sup>

Cette question de pouvoir est centrale en CDA. Nous produisons à nouveau la citation Fairclough (1992:12) pour recontextualiser l'objectif d'une démarche critique : au-delà du simple aspect de la *pratique* discursive (parmi lesquels les principes rhétoriques ou pragmatiques qui participent de l'analyse),

« [les orientations critiques] *montrent également comment les relations de pouvoir et les idéologies construisent le discours, ainsi que les effets du discours sur la construction des identités, des relations sociales, et des systèmes de savoir et de croyances, lesquels sont normalement inaccessibles aux participants.* »

Pour notre objet d'étude qui ne s'intéresse pas aux puissantes firmes multinationales, le concept de pouvoir doit être relativisé : c'est dans cet esprit que nous avons souhaité, dans la

---

<sup>83</sup> Quoique les PME fassent de plus en plus l'objet de l'attention des chercheurs (Jenkins, 2006).

<sup>84</sup> Sans prétendre à l'exhaustivité, et tout en soulignant le caractère purement hypothétique de nos propos, nous voulons relever deux facteurs supplémentaires qui nous semblent justifier un intérêt pour les grands groupes. Le premier, de façon assez logique, tient à la question de l'existence des données ainsi qu'à celle de leur collecte. Dans un tel cas de figure, la méthode ainsi que les outils retenus jouent sans aucun doute un rôle considérable ; nous développons au chapitre 4 les défis que notre cas a représenté à cet égard. Le second relève de la « connaissance encyclopédique » mobilisée par les objets d'étude : à l'instar des partis ou personnalités politiques, les grands groupes sont accompagnés d'une série de préconceptions largement partagées (d'autant plus fortes qu'ils sont controversés [entreprises du secteur pétrolier, GAF...]), susceptibles de rendre les démonstrations plus pertinentes ou plus logiques pour l'auditoire, tandis que les PME n'ont guère de chances d'évoquer des réalités préalables à l'analyse. Ainsi, dans son analyse du traitement de la question de la durabilité par Monsanto, Antelmi (2018:75ff) est en mesure de renvoyer aux nombreuses controverses suscitées par l'entreprise et les produits qu'elle commercialise (notamment le glyphosate), ce qui en tant que tel sert d'ores et déjà à soutenir son argumentation.

section 1.3, nous attarder en premier lieu sur la notion d'institution dont il est indissociable et qui est fortement attachée à l'analyse du discours depuis ses débuts. Nous avons essayé de souligner le rapport étroit et ambigu qu'entretiennent les institutions et les organisations chez les sociologues et la façon dont ces deux objets sont en mesure d'exercer un pouvoir réciproque l'un sur l'autre, mais aussi les résonances de cette relation dialogique avec celle que connaissent les notions de discours et d'institution chez les analystes du discours (Fairclough, 1992:63-4). Ce faisant, nous avons pour ambition ultime de suggérer que, dans une approche discursive des institutions dont Phillips *et al.* (2004) offrent une lecture, la notion de pouvoir, pour centrale qu'elle soit, n'est pas linéaire : non seulement les organisations (parmi lesquelles les entreprises) et les institutions sont prises dans un jeu d'influence réciproque (Zucker, 1983 ; Lawrence, 2008), mais les organisations sont en outre susceptibles d'assumer un rôle institutionnel (par leur capacité à édicter, maintenir et transmettre des systèmes normatifs (DiMaggio, 1988 ; Lawrence, 2008) et/ou de subir l'exercice de pouvoir émanant d'autres organisations – ce qui les conduit à adopter un comportement isomorphique (DiMaggio et Powell 1983 ; Déjean *et al.*, 2004). Dès lors, les systèmes de normes inhérents aux formations idéologico-discursives définies par Fairclough (2010:42-43) doivent certainement être quelque peu relativisés. Le pouvoir détenu par les grands groupes pétroliers ou autres entreprises capables d'assumer le rôle d'entrepreneur institutionnel et de modifier leur environnement normatif (ou tout au moins de jouer le rôle de facilitateur en ce sens)<sup>85</sup>, individuellement ou au travers de MSI (Cheyns et Riisgaard, 2014), est réel et justifie que l'on s'intéresse aux stratégies de manipulation ou de dissimulation qu'elles mettent en œuvre dans le discours. Peut-on toutefois en dire autant d'entreprises rassemblant tout au plus quelques centaines de salariés et opérant majoritairement au niveau local ?

Notre réponse est ambivalente. Alexander, qui défend le lien entre pouvoir, mensonge et accès aux médias, renvoie aux deux *power laws* de Herman (1992, cité par Alexander, 2009:164ff) pour appuyer ses propos. La première de ces lois avance que l'accès aux médias de masse est positivement corrélé à la détention de pouvoir économique et/ou politique. La seconde soutient que la liberté de mentir, ou de dissimuler la vérité, est positivement corrélée à la détention de pouvoir, et, de ce fait, à l'accès aux médias de masse<sup>86</sup>.

---

<sup>85</sup> John Elkington et son cabinet de conseil SustainAbility introduisirent la notion de *Triple bottom line*, centrale en RSE, dans leur méthodologie qui fut utilisée comme référentiel par le Programme des Nations unies pour l'Environnement (Livesey et Kearins, 2002), faisant d'Elkington et de son cabinet des entrepreneurs institutionnels (un point de vue soutenu par Quairel et Capron, 2013). Livesey (2002b) soutient que l'entreprise Shell entre dans une relation mutuellement profitable avec Elkington pour la publication de son premier rapport RSE (la première bénéficiant de la légitimité du second qui en retour se voit adoubé comme « expert » par une importante multinationale), contribuant ainsi à former une petite communauté discursive se renforçant mutuellement dans l'immédiat, et susceptible par la suite d'institutionnaliser les pratiques élaborées par les deux acteurs (voir aussi Livesey et Kearins, 2002).

<sup>86</sup> En matière de discours environnemental chez les organisations, la question du mensonge évoque immédiatement le *greenwashing*, qui survient lorsqu'une entreprise s'engage dans une communication environnementale inadaptée au regard de l'insuffisance de ses performances en la matière (Delmas et Burbano, 2011). Si cet aspect de la communication environnementale (ou « RSE ») est pertinent dans le cas d'analyses menées sur le discours de grandes entreprises ou de personnalités politiques, comme le fait Alexander (2009), il ne paraît pas central pour notre travail, compte tenu, notamment, de la nature des relations de pouvoir chez les PME dont nous essayons de rendre compte ici, mais également de ce que nous travaillons avec plusieurs corpus

Les lois de Herman soulignent une relation entre pouvoir et accès aux médias, de sorte qu'être en mesure de s'exprimer (et être entendu) représente déjà une forme de pouvoir. D'un point de vue institutionnel, le recours à des formes lexicales institutionnalisées contraint l'organisation mais permet également de la légitimer aux yeux de membres externes à celle-ci (Meyer et Rowan, 1977:349ff ; voir aussi la notion d'isomorphisme coercitif développée par DiMaggio et Powell, 1983). De la même façon, les organisations qui assument un rôle d'entrepreneur institutionnel peuvent, par leur démarche, réussir à imposer leur définition d'une notion conflictuelle<sup>87</sup>, ce qui leur permet de maintenir leur légitimité et d'exercer un pouvoir systémique (Déjean *et al.*, 2004), donc, d'imposer une vision de la réalité qui est largement acceptée et n'est pas remise en question, relative par exemple à la notion de durabilité (Milne et Gray, 2013)<sup>88</sup>, faisant ainsi écho à la naturalisation d'idéologies, contre laquelle avertit Fairclough (2010). De ce fait, les entreprises sont capables de contribuer à une représentation de la réalité dès lors qu'elles ont la possibilité de s'exprimer et d'avoir un public pour cela. En ce sens, elles détiennent une forme de pouvoir.

Mais ce pouvoir est fortement inégal d'une organisation à l'autre : pour prendre un cas concret, contemporain de la rédaction de ces lignes, le pouvoir discursif d'Elon Musk, à la tête d'une entreprise multinationale et capable de modifier les cours des cryptomonnaies en quelques phrases<sup>89</sup>, est sans commune mesure avec celui de PME locales. Celles-ci sont plutôt soumises aux grands groupes dont elles dépendent, qui peuvent par exemple exiger d'elles une modification de leur stratégie de communication en matière de RSE (Morsing et Spence, 2019). De la même façon, la capacité des PME à assumer le rôle d'entrepreneur institutionnel (et donc à exercer un pouvoir normatif par lequel elles modifient leur environnement) ne fait pas consensus, des travaux démontrant cette possibilité (Egels-Zandén, 2017), quand d'autres mettent en doute leur capacité à imposer le changement (Jorgensen et Knudsen, 2006). L'accès des petites entreprises aux médias de masse est généralement limité, et circonscrit à leur site Internet sur lequel elles ont un contrôle complet : elles n'occupent normalement pas l'espace médiatique de la même façon que les grands groupes, n'y ont pas le même accès, et, suivant les *power laws* de Herman, leur difficulté à apparaître dans ces médias de masse est une conséquence de leur pouvoir relativement faible. Leur capacité à s'exprimer, à faire circuler « leurs » conceptions du monde et à influencer est donc réduite. Nous avons, à la section 1.3.4, argumenté en faveur d'un « interpouvoir ». Celui-ci concernerait toutes les

---

rédigés dans différentes langues qui offrent d'autres pistes d'analyse. De fait, ce travail ne préjuge pas de la sincérité des propos tenus par les locuteurs : il s'agit plutôt, à son travers, de chercher à synthétiser des modes d'expression du discours environnemental et sociétal.

<sup>87</sup> Nous avons souligné à la section 1.3.1.1 la multitude de définitions auxquelles faisait face la notion d'institution. Le cas de figure est fréquent : la RSE est par exemple également concernée (*Cf.* section 2.1.1.2) ; ce dernier cas en particulier a représenté un défi pour la constitution de notre corpus, comme nous le détaillons au chapitre 4.

<sup>88</sup> Discursivement, la notion est aussi abordée par Krieg-Planque (2010) sous l'angle de la formule.

<sup>89</sup> Au mois de mai 2021, dans un contexte favorable aux cryptomonnaies, la plus représentative d'entre elles, le bitcoin, connaît des variations brutales liées entre autres aux décisions stratégiques de l'entreprise Tesla et des déclarations de son dirigeant, Elon Musk. Cet événement s'inscrit dans une propension plus large des tweets de Musk à affecter le cours des cryptomonnaies, confirmée par Ante (2023).

organisations<sup>90</sup>, mais on peut s'attendre à ce qu'il soit plus défavorable aux plus petites d'entre elles, qui n'ont pas nécessairement les ressources (humaines, financières ou communicationnelles) pour institutionnaliser et diffuser de nouveaux modèles à grande échelle tout en étant susceptibles de rencontrer des formes d'opposition de la part d'autres organisations plus puissantes (Egels-Zandén, 2017)<sup>91</sup>. Ainsi, elles devraient plutôt être perçues comme des « relais de pouvoir », en ce qu'elles contribuent, même de façon inconsciente, à diffuser des idéologies, modes de pensée, propos institutionnalisés... qui ont pu être naturalisés par une idéologie dominante tierce et passent désormais pour du bon sens (Cf. Fairclough, 2010)<sup>92</sup> ; auquel cas elles adopteraient finalement un comportement isomorphique au sens de DiMaggio et Powell (1983). Cela sous-entendrait que les discours institutionnalisés qu'elles contribuent à propager se situent à un autre niveau de pouvoir : derrière les propos de ces organisations s'exprimerait en filigrane un discours plus large, plus abstrait, dont les traces et les mécanismes de diffusion peuvent être recherchés<sup>93</sup>.

Dans le sillage du modèle de Lawrence (2008) selon lequel les organisations exercent du pouvoir aussi bien qu'elles le subissent, nous pouvons ainsi appréhender le discours en tant qu'il est produit *par* les PME, mais également sous la forme d'idéologies extérieures qui semblent transparaître *chez* elles et dont elles se font le relais. De ce point de vue, il est pertinent de raisonner en termes de *perception* de la RSE, qui connaît plusieurs travaux et dont notre démarche se rapproche (voir par exemple Jenkins, 2006 ; Murillo et Lozano, 2006) : c'est-à-dire, à la façon dont la compréhension de la RSE par ces PME est absorbée et communiquée par la suite.

En résumé, notre approche est critique en ce qu'elle prend en compte la capacité des entreprises de nos corpus à exercer des formes de pouvoir sur les destinataires de leurs messages ; toutefois, elle cherche aussi à comprendre si et comment celles-ci sont soumises à un interpouvoir sur lequel elles détiennent moins de contrôle que les entités faisant traditionnellement l'objet de travaux en CDA. Les PME de notre étude ne disposent pas des mêmes outils ou ressources que les firmes multinationales, par exemple en matière de

---

<sup>90</sup> Ainsi, les étudiants en marketing connaissent bien la « matrice des cinq forces » de Porter qui prend notamment en compte le pouvoir de négociation des clients d'une part, et celui des fournisseurs de l'autre, afin de déterminer l'intensité concurrentielle d'un secteur d'activité donné (Porter, 1989).

<sup>91</sup> DiMaggio (1988:13) souligne que « *le succès d'un projet d'institutionnalisation et la forme que prend l'institution qui en résulte est fonction du pouvoir relatif des acteurs qui soutiennent ce projet, s'y opposent ou cherchent à l'influencer* » (« *The success of an institutionalization project and the form that the resulting institution takes depend on the relative power of the actors who support, oppose or otherwise strive to influence it* »). On imagine que le pouvoir détenu par les PME est tendanciellement moindre que celui détenu par les grandes entreprises, et donc que leur capacité à faire accepter l'une ou l'autre vision, méthode... est beaucoup plus limitée.

<sup>92</sup> Une forme particulière de ces « relais de pouvoir » se retrouve dans la responsabilité imposée par les clients finaux (souvent des grandes entreprises) aux PME situées en milieu de chaîne d'approvisionnement, de transmettre et veiller à l'application, dans le reste de la chaîne, de certaines règles ou normes (typiquement relevant de la RSE – Jorgensen et Knudsen, 2006), qui doit donc se traduire de façon discursive pour pouvoir circuler d'un acteur à l'autre. Cashore *et al.* (2004:23) soulignent la façon dont la chaîne d'approvisionnement fournit le contexte institutionnel propice à la transmission d'adhésion aux normes. Il suffit, selon eux, qu'une demande existe quelque part dans la chaîne d'approvisionnement pour enclencher une dynamique certificatrice susceptible de se répercuter sur les autres acteurs de la chaîne.

<sup>93</sup> De la même façon que le discours économique néoclassique transparaît derrière la notion de « croissance verte », Cf. section 1.2.1.

communication. Dans le même temps, les conséquences de leur activité sur l'environnement est moindre comparé à celles des groupes pétroliers ou d'autres grandes entreprises, et les attentes des parties prenantes (par exemple, la société civile) à cet égard sont moindres. L'approche « critique » est ainsi bien moins évidente que lorsque l'on s'intéresse aux grandes entreprises, pour lesquelles le travail devient d'emblée politique, puisque résonnant avec des enjeux idéologiques forts. Cela ne signifie toutefois pas que le discours des PME ne puisse pas être révélateur de mécanismes sociaux ou de conceptions largement (et peut-être inconsciemment) partagées. Cette approche est d'autant plus légitimée par la nature de nos corpus, qui en ce qu'ils sont rédigés dans quatre langues différentes, n'autorisent pas n'importe quelle forme de comparaison (Cf. chapitre 5.1.1).

#### *1.4.2 Mise en œuvre d'une démarche d'analyse du discours*

Nous inscrivons notre démarche d'analyse dans celle du modèle TODA développé par Fairclough (1992 ; Cf. section 1.2.2.1). Rappelons que le modèle rassemble trois niveaux d'analyse, du plus spécifique au plus général : analyse textuelle, analyse discursive et analyse de la pratique sociale.

La réflexion que nous avons menée ci-haut, quant à notre positionnement sur l'axe critique / non critique, se situe dans ce dernier niveau : elle constitue un préalable à une réinscription du phénomène linguistique dans un cadre extralinguistique et est alimentée par la théorie institutionnelle présentée à la section 1.3 et que nous mobilisons à plusieurs reprises dans la suite de ce travail. Nous continuons dans les pages suivantes d'asseoir les différents déterminants rendant compte du discours environnemental et sociétal comme pratique sociale. Maintenant que les bases théoriques, en matière d'analyse du discours, ont été posées, nous poursuivons en nous engageant davantage dans notre objet d'étude, jusqu'à présent évoqué épisodiquement seulement, quoiqu'avec une intensité croissante. À ce stade, une clarification des termes qui ont été utilisés pour y renvoyer – les expressions « discours environnemental » ou « RSE », qui ont été choisies volontairement pour leur caractère englobant – paraît nécessaire. Nous nous y appliquons dans la section 2.1 et montrons que les questions relatives au « rôle de l'entreprise dans la société » sont habitées de multiples débats, incertitudes et oppositions faisant le lit d'idéologies diverses, et influencées par plusieurs facteurs contribuant à lui donner l'une ou l'autre forme. Nous présentons également, au chapitre 3, le cadre institutionnel – législatif – qui oblige certaines entreprises à communiquer sur leur performance extra-financière (ou à justifier l'absence de communication de ce type), et à l'écart duquel nous nous tenons expressément afin de nous concentrer sur les discours volontaires. En fin de compte, nous nous attachons à montrer que le discours environnemental est bel et bien une « pratique sociale » : conditionné par des modes de coercition (directs ou indirects : dispositions législatives ou attentes de la société civile, par exemple), il est contextuel et mobilisé par des actrices (les organisations) prises dans un jeu de pouvoirs et d'influences diverses.

Mais il s'appréhende également comme une « pratique discursive » et un ensemble de « phénomènes textuels ». Ce dernier niveau est le plus facile à se représenter, puisqu'il touche à la matérialisation du discours en objet concret : la production écrite (dans notre cas), mais aussi orale voire iconographique... sont autant d'éléments pouvant faire l'objet d'analyses



linguistiques ou sémiotiques. La mise en corpus des supports retenus (le site Internet ; Cf. chapitre 4) permet de disposer de « réservoirs de textes » dans lesquels puiser afin de relever des phénomènes saillants, à l'aide notamment des outils de la textométrie présentée brièvement ci-haut (section 1.1.2) et de la linguistique de corpus. Ces phénomènes servent de base à l'expression d'une « pratique sociale » que viennent articuler des pratiques discursives qui représentent le niveau intermédiaire du modèle TODA. À cette occasion, nous utilisons des grilles et modèles développés par les analystes du discours pour replacer dans des théories sociales plus larges les phénomènes linguistiques saillants observés dans les textes : ce niveau sert donc bien de jonction entre les deux autres et formule des suppositions sur la façon dont les textes sont produits, distribués et consommés. Ces deux niveaux d'analyse (analyses textuelle et discursive) sont menés conjointement tout au long des chapitres 5 à 7.



## 2. REVUE DE LA LITTÉRATURE : RSE, DISCOURS ET ANALYSE DU DISCOURS RSE

Nous nous sommes attaché dans le chapitre précédent à définir notre posture de recherche, à l'aide de typologies préétablies vis-à-vis desquelles nous avons essayé de nous positionner, et de considérations extra-linguistiques (voire extra-discursives).

Nous pouvons désormais nous intéresser de façon plus concrète au sujet que nous avons pour ambition de traiter dans notre thèse. Notre démarche pour la constitution de notre objet d'étude, que nous détaillons au chapitre 4, se justifie par un certain nombre de caractéristiques qui trouvent leur origine dans la littérature – ou dans son absence. Nous nous proposons, à la section 2.2, de rendre compte des travaux relatifs aux approches discursives de la RSE, du développement durable et autres thématiques voisines, ce qui permettra de situer notre travail à cet égard. Nous commençons toutefois (section 2.1) par clarifier la notion de RSE, ainsi que certaines questions plus générales en matière d'environnement. Pour cela, nous devons une nouvelle fois nous rapprocher d'un champ disciplinaire en particulier, celui des études de gestion. Ces longs détours, par la sociologie précédemment et par la RSE maintenant, paraissent inévitables pour permettre le traitement du sujet ; il est important que l'analyste, « *lorsqu'il doit traiter un sujet dont il n'est pas familier, comprenne comment celui-ci s'insère dans, et est influencé par, le contexte communicationnel* »<sup>94</sup> (Crawford Camiciottoli, 2010:348) – puisqu'en fin de compte, ce sont ces rapports et ces jeux d'influence qui forment le discours. Ce plaidoyer pour une démarche multidisciplinaire « *est d'autant plus évident dans le cas du discours RSE [...] à cause de sa nature complexe, polymorphe, socialement contestée et construite* »<sup>95</sup> (Catenaccio, 2012:37).

### 2.1 UNE APPROCHE DES QUESTIONS D'ENVIRONNEMENT ET DE SOCIÉTÉ PAR LES GESTIONNAIRES : LA RSE

Notre travail s'intéresse au discours environnemental et sociétal de PME scandinaves (danoises, norvégiennes et suédoises) et francophones (belges francophones et françaises). Nous détaillons au chapitre 3 ce que nous entendons par « PME » (dont l'acception varie d'un pays et/ou d'un organisme à l'autre), le référentiel commun que nous utilisons pour cela (la directive 2014/95/UE) et les raisons qui nous ont poussé à leur consacrer notre thèse ; nous nous concentrons ici sur les dimensions « environnementale » et « sociétale » de notre intitulé afin d'y apporter une nécessaire clarification.

Les notions d'environnement et de société, lorsqu'elles sont abordées par les entreprises, appellent inévitablement celle de RSE – pour « Responsabilité sociétale [ou sociale, Cf. section 2.1.1.2] des entreprises » –, sur laquelle il est donc légitime de se concentrer compte tenu de notre sujet, tout en abordant également des notions connexes qui ne doivent pas être passées sous silence.

---

<sup>94</sup> « *When dealing with discourse from a particular domain that may be unfamiliar to the discourse analyst, it is important to understand how it fits into and is impacted by the overall communicative context.* »

<sup>95</sup> « *[The need for an inter/transdisciplinary approach] is especially evident in the case of CSR discourse [...] – because of its complex, multifarious and socially constructed and contested nature.* »

Au même titre que les institutions dont il était question à la section 1.3, la RSE est soumise à une multitude de définitions conflictuelles et fait l'objet d'un nombre croissant de travaux. Dès lors, nous commençons par la présenter dans une perspective historique et passons en revue ses caractéristiques ainsi que certains concepts associés lorsqu'il est question de la place de « l'entreprise dans la société »<sup>96</sup>. Cette étape doit nous permettre de poser les bases relatives à la sélection des textes appropriés pour la constitution de notre corpus (section 4.3.1). Les réflexions sur la RSE, les conditions de son apparition et ce qu'elles laissent comprendre de notre société sont nombreuses et dignes d'intérêt ; toutefois, il serait hors de propos pour cette thèse de s'y attarder au-delà de la portion congrue. C'est pourquoi le reste de la section (section 2.1.2) se concentre davantage sur des aspects particuliers de celle-ci, tels qu'ils ont été mis en évidence par la recherche et dans la mesure où ils sont pertinents pour notre travail.

### *2.1.1 Présentation et définition(s) de la RSE*

Nous nous proposons d'introduire la RSE de la façon suivante : en commençant tout d'abord par un bref historique de celle-ci, et notamment à partir de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle (section 2.1.1.1). Cette étape est convoquée afin de souligner le fait que de telles pratiques, quoi qu'elles fassent l'objet d'un intérêt particulier ces dernières années, sont loin d'être une simple « mode » : elles ont finalement existé de tout temps, de façon plus ou moins formalisée. Évidemment, les transformations organisationnelles qu'ont connues nos sociétés depuis deux siècles ont précipité cette formalisation. Avec cette première section, nous cherchons à suggérer que les liens étroits qu'entretiennent les questions de responsabilité sociétale avec les autres composantes de la société et sa longue histoire lui ont permis de « faire discours » et justifient une démarche d'analyse du discours. Nous poursuivons ensuite en montrant les difficultés inhérentes à la définition de la RSE (section 2.1.1.2), qui ne vont pas sans compliquer la circonscription de notre sujet et la sélection des textes de nos corpus, avant de présenter brièvement la notion de partie prenante, difficilement dissociable de celle de RSE et indispensable dans une approche « communicationnelle » de celle-ci (section 2.1.1.3). Nous finissons par traiter la question du développement durable, que nous mettons en relation avec la RSE (section 2.1.1.4).

#### *2.1.1.1 Une perspective historique sur la RSE*

Nous abordons cette partie sans avoir encore cherché à définir l'objet dont il est question : nous trouvons en effet préférable de commencer par présenter le contexte historique avant de nous étendre sur les nombreuses appréhensions du concept. Pour l'instant, nous nous contenterons de dire de la RSE qu'elle renvoie à la façon dont l'organisation assume ses responsabilités en tant qu'entité ayant un impact sur la société.

Nous utilisons à dessein le terme « organisation » plutôt qu'« entreprise » afin de souligner, en écho à Perrow (1991), que les organisations préexistaient aux entreprises, au sens moderne

---

<sup>96</sup> Nous faisons un calque de l'expression anglaise *business and society*, qui connaît plusieurs acceptions sur lesquelles nous revenons à la section 2.1.1.2. C'est à cette occasion que nous nous intéresserons aux « notions connexes » et à leur dénomination, largement rapprochées de la RSE. Suivant Carroll (2015), nous favorisons l'emploi du terme « RSE » qui détient les privilèges de l'ancienneté et de la notoriété tout à la fois.

du terme, et à la Révolution industrielle qui les institua comme leurs principales représentantes. Les organisations sociales ont développé des modèles éthiques (notamment fondés par la morale religieuse ou d'autres formes de croyance) qui ont touché toutes les strates de la société, laquelle formulait elle-même des attentes vis-à-vis de ses acteurs les plus puissants : aussi des comportements précurseurs de la RSE peuvent-ils se retrouver dès le Moyen Âge, avec le soutien des guildes médiévales à la formation des apprentis, voire bien avant encore avec le principe de charité chrétienne par exemple (Moon *et al.*, 2017). C'est toutefois la Révolution industrielle, qui, parce qu'elle transforme la société en « société d'organisations » et bouleverse les rapports sociaux (notamment la répartition traditionnelle des responsabilités (*Ibid.*, p.45ff ; Perrow, 1991)), est fréquemment présentée comme le berceau de la RSE, alors que les notions de morale religieuse se confondent avec des intérêts financiers rationnels pour s'infuser dans les comportements paternalistes de l'époque. Les entrepreneurs cherchent ainsi à améliorer le sort des ouvriers, en investissant dans l'habitat, les écoles, ou les lieux de loisirs, mus tout à la fois par des motivations philanthropiques héritées de l'éthique (plutôt protestante dans les pays pionniers en la matière – notamment les États-Unis qui sont un haut lieu des premières formes de RSE « modernes ») et un certain pragmatisme économique : il s'agissait autant de sauver son âme que de fixer une main-d'œuvre compétente (Gond et Igalens, 2014:7ff, Moon *et al.*, 2017:45ff). Nous voyons ainsi que deux notions conflictuelles et caractéristiques de la RSE se mélangent dès ce moment ; le devoir et l'opportunisme. Encore aujourd'hui, ces deux aspects opposés continuent d'habiter la RSE, prise entre le paradigme économique sous-jacent qui guide nécessairement les entreprises capitalistes, et le discours de la société civile (Catenaccio, 2012:50). Ces considérations, nous le verrons, sont essentielles dans l'analyse, puisqu'elles appellent des questions de légitimité, interrogent sur les motivations à agir et le besoin de convaincre les parties prenantes.

Plusieurs découpages chronologiques de la RSE ont été proposés (par exemple Capron et Petit, 2011 ; Moon *et al.*, 2017:45ff ; Latapí Agudelo *et al.*, 2019) ; tous ont en commun de considérer les années 1950 comme le point de rupture vers, ou de départ de, la RSE « contemporaine ». En particulier, la parution en 1953 de l'ouvrage d'Howard Bowen, *Social Responsibilities of the Businessman*, est largement considérée (voir par exemple Capron et Petit, 2011 ; Catenaccio, 2012:17-18 ; Gond et Igalens, 2014:7 ; Latapí Agudelo *et al.*, 2019:3-4) comme fondatrice pour la discipline. Le mouvement, ou la mentalité, qu'illustre l'ouvrage de Bowen doit cependant être réinscrit dans son contexte – une constante de la RSE qui, comme nous le verrons à la section 2.1.2.2, est intrinsèquement dépendante des circonstances dans lesquelles elle s'exprime. Alors que la fin de la Seconde Guerre mondiale a vu de nombreuses entreprises s'enrichir et accroître leur pouvoir (en particulier aux États-Unis), leur influence grandissante suscite des inquiétudes chez la population. Dans les années 1960 marquées par l'apparition de mouvements civiques, anticonsuméristes, pacifiques ou dénonçant l'apartheid, ces entreprises voient la RSE comme un moyen de réaffirmer leur légitimité mise à mal (Gendron, 2000:5 ; Capron et Petit, 2011 ; Carroll, 2015:87ff). Ce courant est, au départ du moins, très fortement nord-américain, voire circonscrit aux États-Unis, puisque l'Europe avait, elle, adopté très tôt le modèle d'État-Providence (Capron et Petit 2011 ; Moon *et al.*, 2017:49ff) générant des formes de RSE plus implicites (Matten et Moon, 2008 – Cf. section 2.1.2.1).

Au plan discursif, les années 1960-1970 sont marquées par une série de scandales et de protestations nourris par la défiance de la population vis-à-vis de ses entreprises et de ses institutions. Ceux-ci sont par exemple liés à l'utilisation de produits chimiques qui révoltent une partie de la population, comme le napalm, produit par Dow Chemical Company pour le compte de l'armée américaine, durant la guerre du Viêt Nam (Latapí Agudelo *et al.*, 2019:4), ou le DDT pour l'agriculture, aux conséquences environnementales désastreuses (Pastore-Chaverot, 2011:63-64). De tels mouvements conduiront à la production d'événements textuels (manifestations, publication d'ouvrages<sup>97</sup> ou d'articles de journaux<sup>98</sup>...), mais aussi à la création d'institutions telles que l'*Environmental Protection Agency* (EPA) aux États-Unis, dont l'apparition en 1970 est attribuée au mouvement *Earth Day*, lui-même né à la suite d'une importante marée noire au large de Santa Barbara, en Californie, en 1969 (Latapí Agudelo *et al.*, 2019:5). Alors que l'EPA sera à son tour en mesure d'exercer un pouvoir discursif normatif, les entreprises, de leur côté, ne restent pas inactives face aux contestations populaires : elles publient dès cette période des rapports sociaux et environnementaux volontaires (Livesey et Kearins, 2002:234), aux États-Unis comme en Europe (Fifka, 2012:62), qui feront immédiatement l'objet de travaux par les chercheurs (Fifka, 2012 ; Pollach, 2018:250).

Au plan académique, si les premières publications font leur apparition dans les années 1930 (Latapí Agudelo *et al.*, 2019:2), le monde universitaire contribue à l'effervescence discursive en produisant de nombreuses théories et grilles pour la RSE dans les années 1970, « *la plus productive pour ses développements théoriques* »<sup>99</sup> (Catenaccio, 2012:9). Ces développements contribuent à l'apparition d'un courant dit « utilitariste » en RSE, originaire également des États-Unis, et qui s'épanouira au cours des deux décennies suivantes : l'appréhension de la RSE se détache alors de ses fondements moraux pour se concentrer sur des objectifs uniquement économiques ; la RSE est un outil au service de l'obtention d'avantages compétitifs. Une multitude de concepts voient alors le jour, comme celui de *corporate social performance* ou de *social responsiveness* (Capron et Petit, 2011), tandis que la notion de « partie prenante » qui connaît la notoriété avec l'ouvrage fondateur d'Edward Freeman, *Strategic Management: A Stakeholder Approach*, en 1984, devient – assez paradoxalement car cela n'a jamais été l'intention de Freeman – une composante essentielle de la RSE (Cf. section 2.1.1.3 ci-bas). Ce courant utilitariste existe toujours : pour Capron et Petit (*Ibid.*), il est même devenu « *la doctrine officielle de l'Union européenne* » (voir aussi Breitbarth *et al.*, 2018) et promeut « *la prise en charge des biens publics par les entreprises* » au prix d'un accroissement de la dérégulation et d'un affaiblissement des pouvoirs publics (voir aussi Gendron, 2000:44ff<sup>100</sup>).

Les années 1980, en revanche, sont caractérisées par un désengagement des États vis-à-vis des questions relatives à la RSE et un refus de l'imposition stricte de celles-ci aux entreprises.

---

<sup>97</sup> Par exemple *Silent Spring*, publié en 1962 par la biologiste Rachel Carson et qui est largement considéré comme l'ouvrage fondateur des mouvements écologistes dans le monde (Sutton, 2007:113 ; Pastore-Chaverot, 2011:64).

<sup>98</sup> En faveur de la responsabilité sociale, ou au contraire en réaction à celle-ci : c'est le cas d'une célèbre tribune de Milton Friedman publiée en 1970 dans le *New York Times* sur laquelle nous revenons plus bas.

<sup>99</sup> « ... *its most productive period, in terms of theoretical development* ».

<sup>100</sup> Gendron (2000) soutient toutefois qu'au-delà du seul courant utilitariste, l'objectif ultime de la responsabilité sociale, indépendamment des écoles qui la constituent, est de parachever l'instauration d'un système d'autorégulation pour les entreprises, qui tienne l'État à l'écart de leurs affaires.

La renaissance du néolibéralisme, l'élection de Ronald Reagan aux États-Unis et de Margaret Thatcher au Royaume-Uni réduisent les ambitions régulatrices et prônent le laissez-faire économique (Gendron, 2000:6 ; Fifka, 2012:62 ; Latapí Agudelo *et al.*, 2019:7). Cela ne signifie toutefois pas que la RSE ait du plomb dans l'aile à cette période, au contraire : ainsi aux États-Unis, Reagan, pour compenser les effets des coupes budgétaires qu'il soutient, demandera aux entreprises de s'investir volontairement dans les questions de responsabilité sociale, actant ainsi une transposition de la prise en charge de cette dernière vers le secteur privé (Carroll, 2015:88). C'est ce contexte politico-économique qui pousse à l'opérationnalisation de la RSE via le courant utilitariste susmentionné, et ce afin de répondre aux attentes (souvent incompatibles) des différentes parties prenantes (Latapí Agudelo *et al.*, 2019:8 ; Catenaccio 2012:18). Dans le même temps, et en dépit des actions hostiles à la prise en compte des questions sociétales et environnementales de la part de gouvernements néolibéraux, une série d'événements internationaux se produisent et témoignent de, ou contribuent à, l'accroissement de l'intérêt de l'opinion publique pour de tels sujets : la création en 1983 de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement<sup>101</sup>, organe des Nations unies dirigé par Gro Harlem Brundtland et qui aboutira au « Rapport Brundtland » fondateur pour la définition du développement durable en 1987 (Cf. section 2.1.1.4) ; la catastrophe nucléaire de Tchernobyl en 1986 ou encore l'adoption du Protocole de Montréal en 1987<sup>102</sup> en sont quelques exemples (Latapí Agudelo *et al.*, 2019:8). Du côté académique, la recherche sur les rapports sociétaux et environnementaux des entreprises se traduit notamment par une multiplication des travaux utilisant l'analyse de contenu (Fifka, 2012:62-63), toujours largement utilisée aujourd'hui (Cf. chap. 2.2.1).

La dernière décennie du XX<sup>e</sup> siècle amène une série de transformations dans l'institutionnalisation des questions associées à la RSE et les pratiques des entreprises en la matière. Au niveau des institutions, nombre d'événements continuent de se produire et actent un intérêt supranational pour ce qui touche en particulier à l'environnement, avec la création de l'Agence européenne pour l'environnement en 1990, le Sommet de Rio menant à une série de mesures environnementales<sup>103</sup> en 1992 ou encore à l'adoption du protocole de Kyoto en 1997. Cette internationalisation des questions environnementales doit être mesurée à l'aune de la mondialisation croissante, dans un contexte de fin de la Guerre froide, et alors que les entreprises multinationales sont confrontées à de nombreux contextes réglementaires différents (Carroll, 2015:88 ; Latapí Agudelo *et al.*, 2019:7).

Du côté des entreprises, plusieurs concepts relatifs à la RSE et/ou au développement durable voient le jour à cette période. La *Triple Bottom Line* (TBL), introduite par Elkington en 1994 et qui propose un cadre d'analyse des performances sociales, environnementales et économiques des entreprises, représente un tournant majeur : elle consacre l'introduction de ces trois « piliers » du développement durable dans la pratique de *reporting* des entreprises

---

<sup>101</sup> En anglais *World Commission on Environment and Development*, WCED.

<sup>102</sup> Le Protocole de Montréal désigne un accord international relatif à l'interdiction de produits nocifs pour la couche d'ozone.

<sup>103</sup> Telles que l'adoption de l'Agenda 21, un programme d'action pour la mise en œuvre du développement durable, ou l'adoption de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

(*Ibid.*, p.8 ; Carroll, 2015:92-93). Notons que cette institutionnalisation ne va pas sans poser de problèmes : la TBL a été accusée de contribuer à une représentation faussée de la notion de durabilité, voire, de produire des effets à contre-courant de celle-ci (Milne et Gray, 2013) ; il a été suggéré qu'avec le soutien dont la TBL bénéficie de la part d'acteurs institutionnels puissants, comme le *Global Reporting Initiative (GRI)*<sup>104</sup>, elle a été en mesure de former une communauté discursive avec un noyau dur d'acteurs influents, contribuant ainsi à légitimer et diffuser des perceptions correspondant à des intérêts particuliers et susceptibles d'imposer une forme d'hégémonie discursive (Livesey et Kearins, 2002 ; Livesey, 2002b). L'apparition et le succès de la TBL doivent être replacés dans un contexte de forte croissance du nombre de rapports annuels non financiers<sup>105</sup> publiés par les grandes entreprises<sup>106</sup> à partir des années 1990. Ces entreprises comprennent que la publication de tels rapports permet tout à la fois de répondre aux préoccupations de la société civile tout en bénéficiant à leur image et à leur réputation (Fifka, 2012:63) et, dans les pays anglo-saxons du moins, de se protéger, en tout cas partiellement, contre le risque de procès (Capron et Petit, 2011). Ces rapports non financiers sont, au départ, largement concentrés sur les questions environnementales, les questions sociales (ou sociétales) ne faisant leur apparition que plus tardivement (Capron et Petit, 2011 ; Milne et Gray, 2013:17). La primauté des questions environnementales continue encore durant la décennie suivante (Gillet-Monjarret, 2018:586ff) et, plus largement, reflète la propension du développement durable<sup>107</sup> à être perçu comme une problématique avant tout environnementale (Laine, 2005:399 ; Garric *et al.*, 2007:7 ; Cf. section 2.1.1.4). La pratique du *reporting* extra-financier est également fortement sectorialisée à l'origine, les industries les plus polluantes (secteur pétrolier ou chimique par exemple) étant, sans surprise, les plus enclines à produire de tels documents, tandis que le secteur des services, notamment (banque ou assurance par exemple) rejoindra le mouvement plus tardivement (Capron et Petit, 2011 ; Milne et Gray, 2013:17). La proportion de rapports contenant une composante non financière passe ainsi de 13% en 1993 à 24% en 1999 (Capron et Petit, 2011), et continue de croître par la suite<sup>108</sup> ; de la même façon, le volume des sections non financières au sein de tels rapports est lui aussi globalement croissant (Albertini, 2014:238ff).

---

<sup>104</sup> Le GRI est un organisme de certification pour le reporting social et environnemental. Il s'agit d'une MSI (Carroll, 2015:93 ; elle est également répertoriée comme telle dans la *Multi-stakeholder initiative database* [<https://msi-database.org/>]. Nous mentionnons brièvement les MSI à la section 1.3.4) qui joue le rôle d'entrepreneur institutionnel (Bernard, 2015:41) en ce qu'elle a réussi à diffuser et institutionnaliser sa méthodologie auprès de l'immense majorité des grandes entreprises : selon une enquête menée par KPMG en 2011, 80% des entreprises parmi les 250 plus importantes dans le monde suivaient les lignes directrices du GRI lorsqu'elles publiaient un rapport de durabilité ; ce qui était le cas pour 95% d'entre elles, Cf. ci-bas (Fifka, 2012:46).

<sup>105</sup> De tels rapports peuvent être indépendants (*standalone CSR reports*), auquel cas ils sont publiés séparément du rapport annuel, ou intégrés à ce dernier (*integrated annual report*), Cf. Bernard (2015:34ff).

<sup>106</sup> La propension au *reporting* est corrélée à la taille de l'entreprise (Pollach, 2018:251 ; Chen et Bouvain, 2009:314-315), et la pratique est bien moins fréquente chez les PME (Fifka, 2012:74).

<sup>107</sup> Nous utilisons ce terme abusivement pour le comprendre dans son acception la plus large possible.

<sup>108</sup> En 2011, une enquête menée par KPMG indiquait que 95% des 250 plus grandes entreprises mondiales publiaient un rapport RSE indépendant (« *stand-alone* » ; Fifka, 2012:46).



Les années 1990 avaient introduit une forme de rupture, par l'institutionnalisation progressive de pratiques et certifications (comme le TBL ou le GRI) chez les (grandes) entreprises. Les années 2000 confirment et amplifient cette tendance. D'un point de vue institutionnel, la question sera traitée à la section 2.1.2.1. Contentons-nous de relever deux visions de la RSE pour le XXI<sup>e</sup> siècle qui paraissent s'opposer : Capron et Petit (2011) estiment qu'un nouveau paradigme en matière de RSE, d'origine européenne, a émergé dans les années 1990 et continue à se développer depuis. Bien qu'il soit encore immature, il pose la « *soutenabilité* » comme concept essentiel et redéfinit la place de l'entreprise, qui n'agit pas seulement sur un marché, mais également dans la société dont elle fait partie. L'entreprise, écrivent-ils, « *ne peut donc être insensible aux pressions de la société civile et aux défis sociétaux de son temps et doit donc répondre aux enjeux, aux risques majeurs que l'humanité et la planète encourent.* » Dans ce paradigme, les objectifs sociaux et environnementaux sont pris en compte au même titre que les objectifs économiques, et l'entreprise se trouve dans une position d'anticipation bien plus que de compensation. Enfin, et c'est sans doute le plus important, ce courant ne croit pas en la capacité des entreprises à réguler automatiquement leurs pratiques pour les rendre plus vertueuses, ce qui implique donc l'intervention d'acteurs étatiques ou interétatiques. Il ne s'agit pas de dire que cette appréhension soit aujourd'hui dominante ; les auteurs en soulignent par ailleurs le caractère embryonnaire. À vrai dire, concernant la situation actuelle, les constatations d'autres chercheurs sont bien plus pessimistes : elles tendent au contraire à dépeindre une situation où prévaut encore le *business case* (la vision utilitariste de la RSE comme source de richesse ; voir par exemple Carroll, 2015:89 ; Moon *et al.*, 2017:37), auquel doit justement répondre la nouvelle conception dépeinte par Capron et Petit (2011). Dans cet univers, la régulation naît d'entrepreneurs institutionnels, comme le GRI (Bernard, 2015:41), qui au travers de MSI favorisent les intérêts d'acteurs privés puissants tout en marginalisant les groupes les plus faibles (Cheyns et Riisgaard, 2014), affaiblissent la régulation publique (Loneux et Huët, 2009), et conduisent à une forme d'hégémonie discursive (Livesey et Kearins, 2002) et institutionnelle (Milne et Gray, 2013) contre-productive. Cette gestion de l'intérêt public par des intérêts privés (qui, plus largement, s'applique à tout courant de responsabilité sociale) est parfois considérée comme un moyen pour les entreprises d'étouffer dans l'œuf toute velléité réglementaire afin de préserver leur « liberté » et se prémunir contre des cadres législatifs qu'elles jugeraient trop contraignants :

« *En discréditant la réglementation pour des motifs techniques (coûts d'administration élevés) et pseudo-philosophiques (défendre la "liberté" de l'entreprise), le courant de la responsabilité sociale cherche en fait à contenir les revendications qui mèneraient à un renouvellement institutionnel qui ne peut prendre forme qu'à travers le cadre législatif instituteur de l'entreprise* » (Gendron, 2000, résumé du document).

Ce *business case* ne serait pas seulement prévalent au XXI<sup>e</sup> siècle, il se serait même intensifié (en fait dès les années 1990 (Carroll, 2015:89)) avec une compréhension plus « stratégique » de la RSE (*ibid.* ; Latapí Agudelo *et al.*, 2019:10ff) : c'est-à-dire que ses objectifs économiques

(la rentabilité qui doit en découler) font l'objet d'une attention toujours plus grande<sup>109</sup>. L'une des raisons tient probablement à la mondialisation conduisant à l'internationalisation du concept, plutôt originaire des États-Unis (Pastore-Chaverot, 2011:68), du moins dans sa forme explicite (Matten et Moon, 2008)<sup>110</sup> : avec cette internationalisation, même les pays à tradition plus implicite, tels que les pays européens, sont amenés à adopter des formes de RSE plus explicite, au moins en façade (Carson *et al.*, 2015). Cette intégration croissante de la RSE dans les stratégies d'entreprise conduit à la prise en compte de « notions connexes » proches de celle-ci, telles que l'approche par la durabilité ou la gestion des parties prenantes mentionnées précédemment, ou encore l'éthique des affaires (*business ethics*) ou le *corporate citizenship*, finissant par converger dans une démarche d'ensemble, dont la terminologie reste à définir (Cf. section 2.1.1.2) mais qui finalement peut s'appréhender comme une forme de RSE augmentée de nouveaux concepts et théories (Carroll, 2015). Dans l'ensemble, la RSE du XXI<sup>e</sup> siècle acte également, de plus en plus, la participation d'une multitude d'acteurs (Cheyns et Riisgaard, 2014), et la « valeur partagée » (par laquelle les progrès économiques des entreprises doivent accompagner les progrès sociaux des communautés où elles sont implantées) semble être le nouveau leitmotiv de la discipline (Carroll, 2015:95 ; Latapí Agudelo *et al.*, 2019:12ff).

Le monde académique connaît lui aussi un intérêt toujours croissant pour la RSE ou les questions qui lui sont associées : les pratiques des entreprises, les événements politiques internationaux ou encore l'apparition de défis environnementaux tels que le changement climatique inspirent la recherche et l'inscrivent dans un intense maillage discursif. Latapí Agudelo *et al.* (2019:14-15) constatent ainsi, via l'analyse de trois bases de données<sup>111</sup>, que le nombre de publications académiques portant sur la RSE augmente fortement sur la période 2010-2016 (avec un net ralentissement entre 2016 et 2017, quoique la tendance soit toujours à la hausse sur l'ensemble de la période). D'une façon générale, la RSE est portée par une multitude de facteurs propices à l'attention qu'elle suscite : la multiplication des crises d'ampleur mondiale, climatiques, environnementales ou financières (Pastore-Chaverot, 2011:70) s'oppose à l'internationalisation toujours plus intense des échanges et au pouvoir sans cesse plus grand des firmes multinationales (Moon *et al.*, 2017:52ff). Les deux grands moteurs de la RSE, devoir (moral) et opportunisme (dans une économie de marché) réagissent aux attentes de l'opinion publique.

### 2.1.1.2 Problèmes de définition

Cette perspective historique a d'ores et déjà permis de dessiner les contours d'une conception changeante, ou floue, de la RSE. Les problématiques du XIX<sup>e</sup> siècle qu'engendre l'instauration

---

<sup>109</sup> De tels objectifs sont par ailleurs clairement assumés : par exemple, l'Union européenne exprime sans ambages ses motivations, d'ordre économique, derrière l'adoption de la directive 2014/95/UE (Cf. section 2.1.1.4) – directive qui joue un rôle essentiel dans cette thèse puisqu'elle pose les conditions de la constitution de notre corpus (Cf. chapitre 3).

<sup>110</sup> Matten et Moon (2008) introduisent les notions de RSE implicite et explicite sur lesquelles nous revenons à la section 2.1.2.1.

<sup>111</sup> Science Direct, Pro Quest et Web of Science.

d'un nouveau paradigme socio-économique ne sont pas les mêmes que celles du XXI<sup>e</sup>, où la légitimité régulatrice des États semble remise en question et où les nombreuses crises sociales et environnementales menacent l'avenir à moyen, voire court terme. Il ne fait dès lors aucun doute que les entreprises souhaitant s'investir dans des formes d'action socialement responsables (ou tout du moins prétendant le faire) doivent adapter leur discours<sup>112</sup>, lequel sera nécessairement condamné à évoluer compte tenu du caractère cyclique de l'actualité des problématiques sociales<sup>113</sup> et du rôle des parties prenantes à cet égard (Mahon et Waddock, 1992, voir aussi Pollach, 2018).

Il est désormais grand temps de se pencher sur ce dont il est exactement question lorsque l'on parle de RSE – quoique ce soit « exactement » où le bât blesse. Avant même d'aborder les concepts qui sous-tendent la notion, nous pouvons commencer par le sigle qui la désigne en français, puisque la confusion règne encore en bout de course. Il semble ainsi, de façon tout à fait empirique, que « RSE » soit parfois compris comme désignant la « responsabilité sociale et environnementale », du moins par les acteurs économiques, bien que le cas de figure paraisse minoritaire. Du côté du monde académique, l'implication des « entreprises » dans l'appellation pour occuper la dernière lettre de la dénomination est *a priori* beaucoup plus consensuelle, la pierre d'achoppement étant plutôt à chercher au centre de cette dernière, puisque la responsabilité des entreprises peut être « sociale » ou « sociétale ». Si certains auteurs favorisent, au choix, le premier adjectif (par exemple, Bazillier et Suarez Hernandez, 2011 ; Gond et Igalens, 2014 ; ou encore Pastore-Chaverot, 2011<sup>114</sup>) ou le second (Aggeri et Acquier, 2005), d'autres (Martinet et Payaud, 2014) soulignent la distinction existant entre la charge sémantique de chacun d'entre eux : le néologisme « sociétal » serait apparu pour « signifier la ré-apparition de parties prenantes externes au-delà des relations sociales internes à l'entreprise » (*Ibid.*, p.49ff). Ainsi, et à condition que l'on opère une stricte distinction entre les deux termes, les actions de responsabilité sociale s'adressent aux parties prenantes *internes* à l'entreprise (les employés), et celles de responsabilité sociétale aux parties prenantes qui lui sont *externes* (les communautés locales, la société civile, ou tout autre groupe qui n'appartient pas formellement à l'organisation).

Pour cette thèse, lorsque nous n'avons pas recours au sigle « RSE », nous utilisons le terme « [responsabilité] sociétal[e] » dans le sens où il concerne les actions de responsabilité tournées vers les parties prenantes extérieures à l'entreprise.

Ce détail terminologique donne un premier aperçu de la gageure que représente la circonscription de la RSE. Celle-ci, avance Dahlsrud (2008:2), ne peut faire l'objet d'une définition objective dans la mesure où elle est un objet socialement construit. Son analyse de 37 définitions laisse entendre l'ampleur de la tâche. Pour citer Gendron (2000:13) :

---

<sup>112</sup> Nous avons vu à la section 1.3.2 comment discours et actions se génèrent mutuellement selon Phillips *et al.* (2004) ; les premiers donnant lieu aux secondes via les institutions dans lesquels ils se figent et qui à leur tour fournissent les mécanismes propres à l'action ; tandis que ces dernières produisent des textes finissant par s'agréger en discours.

<sup>113</sup> Par exemple, la question de l'environnement, centrale aux États-Unis dans les années 1960-1970, fut délaissée sous la présidence de Ronald Reagan avant de revenir sur le devant de la scène après la fin de son mandat (Mahon et Waddock, 1992:24).

<sup>114</sup> Qui reconnaît cependant la capacité de l'expression « responsabilité sociétale » à « [limiter] les biais d'interprétation du concept de RSE » (Pastore-Chaverot, 2011:72).

« S'il existe un consensus parmi les chercheurs intéressés par la responsabilité sociale de l'entreprise, c'est précisément sur le fait qu'il n'existe pas d'unanimité sur le contenu, les fondements théoriques ou les implications sociétales et organisationnelles de cette responsabilité. »

En effet, les remarques relatives à l'absence d'accord quant à ce que désigne, ou non, la RSE, sont un lieu commun de la recherche en la matière (par exemple Pastore-Chaverot, 2011:68 ; Bhatia, 2012:221 ; Catenaccio, 2012:17ff ; Rasche *et al.*, 2017:10 ; Breitbarth *et al.*, 2018:2), et s'appliquent également à des productions concrètes qui dépassent son appréhension conceptuelle, par exemple au *reporting* RSE et aux textes qui en découlent (Fifka, 2012:47). Trois raisons majeures semblent expliquer cet état de fait : premièrement, la RSE renvoie à une réalité contestée en tant que telle, comprise et appliquée différemment par différents groupes (Cf. ci-bas). Cet argument résonne avec l'inscription par Dahlsrud (2008) de la RSE dans le champ des concepts socialement construits : de ce point de vue, on n'a guère de peine à imaginer la façon dont la réduction du principe de la RSE à une affaire (sincère ou affectée) de « responsabilité », de « devoir éthique » ou de « morale », se heurte immédiatement aux perceptions nécessairement subjectives du « bien » ou du « juste », elles-mêmes influencées par une série de facteurs culturels, religieux, politiques, socio-économiques<sup>115</sup>, alors que dans le même temps, une telle ambiguïté est bénéfique aux entreprises qui peuvent laisser libre cours à leur interprétation de l'objet et limiter leur exposition aux critiques lorsqu'elles déclarent s'engager dans une démarche socialement responsable (Matten et Moon, 2008:405 ; Rasche *et al.*, 2017:5-6 ; Cf. également section 2.1.2.3). De plus, comme nous avons essayé de le montrer dans la section précédente en présentant une perspective historique de la RSE, elle est un phénomène dynamique, tributaire des changements de contextes où elle se produit, et connaît donc une acception instable (Matten et Moon, 2008:405 ; Morsing, 2017:282 ; Rasche *et al.*, 2017:5-6, Cf. également section 2.1.2.2). Enfin, les problématiques de la RSE se superposent avec d'autres problématiques plus larges de la relation entreprise-société, telles que l'éthique des affaires, la gestion des parties prenantes, ou la notion de durabilité (Matten et Moon, 2008:405 ; Rasche *et al.*, 2017:5-6) et sont susceptibles de créer de la confusion ; quoique l'on puisse considérer la RSE comme l'objet central autour duquel gravitent ces problématiques apparues ultérieurement pour en préciser certains aspects (Schwartz et Carroll, 2008 ; Carroll, 2015).

En écho à ce dernier point, on voit que le monde académique exprime des positions divergentes quant à ce que représentent certains concepts et la place qu'ils occupent les uns par rapport aux autres. Pour Schwartz et Carroll (2008) et Carroll (2015), la RSE n'est finalement qu'une composante d'une constellation d'approches formant un mouvement plus général qu'ils nomment *business and society* – quoiqu'elle en soit la pionnière, et la clé de voûte en ce qu'elle se superpose avec les autres, justifiant ainsi la réduction de la somme de ces approches à l'appellation « RSE » (Carroll, 2015). On y retrouve ainsi l'éthique des affaires (*business ethics*), qui, même si elle est parfois utilisée comme synonyme de la RSE, désigne

---

<sup>115</sup> Ainsi, Bhatia (2012:223) souligne la façon dont le gouvernement chinois impose aux entreprises une forme de RSE relativement rigide, élaborée en cohérence avec son projet sociopolitique national, et mentionne Li Wen (2010, citée par Bhatia, 2012:223) selon qui la question des droits de l'Homme est exclue de fait du programme officiel de politique RSE.

plus particulièrement son aspect moral et renvoie aux comportements des employés (occupant ou non des fonctions d'encadrement) et aux responsabilités éthiques et discrétionnaires des entreprises, mais ignore les aspects légaux et économiques (lesquels participent de la RSE selon Carroll, pour qui la responsabilité sociétale des entreprises n'est pas nécessairement circonscrite aux actions volontaires, Cf. ci-bas). Une deuxième composante est la gestion des parties prenantes (*stakeholder management*), sur laquelle nous revenons à la section 2.1.1.3, et qui propose de prendre en compte l'ensemble des personnes (physiques ou morales) gravitant autour de l'organisation, et avec elles leurs attentes et pouvoirs respectifs. La durabilité (*sustainability*), traitée dans la section 2.1.1.4, est une troisième composante du mouvement *business and society* dans la typologie de Schwartz et Carroll (2008) et Carroll (2015) : le concept a été popularisé à la suite du Rapport Brundtland en 1987 et est fréquemment assimilé à la RSE, qui est parfois considérée comme sa mise en œuvre dans le monde professionnel (Cf. ci-bas). Le développement durable, dans les termes du Rapport Brundtland, renvoie à un développement qui « *répondrait aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* » (Commission mondiale pour l'environnement et le développement, 1987:65) et a été largement adopté, au moins en parole, par les entreprises. Enfin, l'« entreprise citoyenne » (*corporate citizenship*) renvoie à l'idée que l'organisation, en tant que membre de la société, a des devoirs vis-à-vis de celle-ci : s'acquitter de ses obligations fiscales, respecter la loi, etc. Qu'en est-il alors de la RSE (*corporate social responsibility*) ? Pour Carroll (*Ibid.*), ses deux missions intrinsèques (protéger [contre la pollution, les discriminations, etc...] et améliorer [via des actions philanthropiques par exemple] la société) se confondent dans les quatre approches précédentes, même s'il reconnaît qu'elles ont permis de les expliciter et de les développer. Ainsi, si la RSE a été étoffée de notions connexes qui l'ont enrichie, elle continue de désigner, par métonymie, l'ensemble de ce qui touche aux relations entre entreprise et société.

Gendron (2000) préfère raisonner en « écoles » qui cohabitent, se complètent et travaillent vers un même objectif : « *la prise en charge de l'intérêt commun par l'entreprise privée* ». Elle part du principe que l'éthique des affaires (la *business ethics*), notamment, n'est pas constitutive de la RSE mais seulement une phase de celle-ci : si elle rejoint Carroll sur ses principes, son découpage relève plutôt de la façon dont les différents courants de pensée perçoivent le rapport des entreprises à la société. Dans ce modèle né des revendications sociales, la *business ethics* rejette la conception néoclassique selon laquelle l'entreprise serait dénuée de responsabilité morale, pour au contraire lui en attribuer une. Le *business and society* n'est pas non plus vu comme entretenant une relation hyperonymique et/ou holonymique avec la RSE, mais plutôt comme une perception de celle-ci : c'est une approche contractuelle qui rappelle la nature réciproque des relations entre entreprise et société et souligne que la première n'est pas indépendante de la seconde, à laquelle elle doit donc rendre des comptes. L'approche n'est pas seulement morale, mais actualise la présence de l'entreprise comme élément intrinsèque du fonctionnement social. Enfin, l'approche utilitariste considère que ce qui bénéficie à la société est également bénéfique à l'entreprise, et vice-versa. Dès lors, les défis sociétaux et environnementaux détiennent un potentiel économique, mais y répondre permet également d'anticiper, voire de freiner, l'apparition de nouvelles régulations. Cette perception utilitaire approche la RSE comme un outil stratégique et politique, au-delà des principes plus théoriques qui guident les deux autres écoles de

pensée que Gendron identifie, et a pu être utilisée par des firmes multinationales qui exploitent la faiblesse d'institutions locales pour continuer des activités condamnables tout en préservant leur image (Imbun *et al.*, 2015)<sup>116</sup>.

On voit que l'objet « RSE » ne se laisse pas facilement circonscrire et contextualiser. Cela ne signifie cependant pas qu'aucune proposition de définition n'ait jamais été faite – au contraire, les tentatives ont été multiples. C'est cette multitude qu'exploite Dahlsrud (2008) pour identifier, à partir de 37 définitions et à l'aide d'une analyse de contenu, cinq dimensions récurrentes de la RSE lorsqu'elle est circonscrite par des spécialistes : ce sont les dimensions environnementale, sociale<sup>117</sup>, économique, et relatives aux parties prenantes ainsi qu'au volontarisme<sup>118</sup>.

Cette thèse n'a pas pour objectif de fournir une analyse exhaustive des différentes définitions de la RSE ou d'en ajouter une nouvelle à la littérature. Nous en reproduisons trois qui nous paraissent particulièrement intéressantes, soit en raison de leur contenu, soit parce qu'elles sont relativement contemporaines : pour Davis (1960, cité par Munilla et Miles, 2005:373), elle renvoie aux « *décisions et actions prises [par les chefs d'entreprises] alors même qu'elles sont situées au moins partiellement en dehors de leurs intérêts économiques ou techniques immédiats* ». Pour van Marrewijk (2003, cité par Munilla et Miles, 2005:373), ce sont « *des activités de l'entreprise, volontaires par définition, qui montrent l'inclusion de préoccupations sociales et environnementales dans la poursuite des affaires et les relations avec les parties prenantes* »<sup>119</sup>. Enfin, la Commission européenne, qui avait proposé une première définition en 2001<sup>120</sup>, l'a réactualisée en 2011 en désignant la RSE comme « *la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société* » (Commission européenne, 2011:7). On voit ici comment se mélangent les notions de volontarisme, d'« effets sur la société », ou d'exclusion des intérêts économiques directs dans ce que comprend la RSE.

Répetons-le : il n'y a aucun consensus en la matière. Depuis la publication du Rapport Brundtland en 1987 et surtout l'avènement de la TBL dans les années 1990, il est ainsi courant

---

<sup>116</sup> D'autres concepts et points de vue encore sont développés ailleurs dans la littérature. Nous ne nous y attardons pas dans la mesure où notre objectif reste, principalement, de rendre compte du foisonnement terminologique bien plutôt que des divergences et similitudes conceptuelles, mais nous pouvons par exemple renvoyer à Rasche *et al.* (2017:14ff), qui relèvent les notions de *corporate sustainability*, *corporate accountability* et *corporate citizenship*.

<sup>117</sup> La dimension sociale chez Dahlsrud ne suit pas la distinction social / sociétal mentionnée précédemment ; elle concerne « *la relation entre l'entreprise et la société* » (Dahlsrud, 2008:4).

<sup>118</sup> Il est par ailleurs intéressant de remarquer que les résultats de Dahlsrud suggèrent que la dimension environnementale est la moins fréquente des cinq (à 59%, à comparer à une fréquence comprise entre 80 et 88% pour les quatre autres), ce qui va à contre-courant des observations mentionnées dans la section précédente, selon lesquelles les rapports non financiers sont principalement préoccupés par les questions d'environnement. Il faut toutefois remarquer que Dahlsrud s'intéresse aux définitions de la RSE, formulées par des chercheurs ou des institutions politiques ou socio-économiques, alors que les remarques dont il est question ci-haut traitent du contenu des rapports produits par des grandes entreprises.

<sup>119</sup> « *... businessmen's decisions and actions taken for reasons at least partially beyond the firm's direct economic or technical interest* », et « *Company activities – voluntary by definition – demonstrating the inclusion of social and environmental concerns in business operations and in interactions with stakeholders* », respectivement.

<sup>120</sup> Dans son Livre vert de 2001 (*Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises*), la Commission souligne que la RSE est généralement définie comme « *l'intégration volontaire des préoccupations sociales et écologiques des entreprises à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes* » (Commission des Communautés européennes, 2001:7).

de considérer que la RSE décrit « *l'application du développement durable au niveau des entreprises* » (Bazillier et Suarez-Hernandez, 2011:2), et ainsi de la faire reposer sur trois « piliers » à l'instar du modèle auquel elle est censée renvoyer : un pilier économique, un pilier environnemental et un pilier social<sup>121</sup>. Pourtant, l'affirmation selon laquelle « *la durabilité est reconnue comme le fondement de la RSE* »<sup>122</sup> (Korhonen, 2003, cité par Gill *et al.*, 2008:244) ne remporte pas l'adhésion de tous les chercheurs, le premier terme ayant été galvaudé au profit du second (Milne et Gray, 2013), alors que les démarches par lesquelles la RSE s'exprime typiquement, et notamment le modèle des trois piliers, peuvent être vues comme inadéquates, voire contre-productives, quand il s'agit d'instaurer une véritable forme de développement durable (*Ibid.* ; Bernard, 2015:23-24). L'inscription des actions philanthropiques comme partie intégrante (par exemple, Carroll, 1991:40) ou séparée (par exemple, Catenaccio, 2012:17) de la RSE fait également débat, et renvoie, une fois de plus, aux perceptions subjectives de ce que devrait être la « responsabilité » (*Ibid.*). Un point de vue fréquemment relevé dans la littérature à ce sujet (par exemple Munilla et Miles, 2005:371 ; Nielsen et Thomsen 2009:86 ; Pastore-Chaverot 2011:75 ; Latapí Agudelo *et al.*, 2019:5) est celui de Milton Friedman, économiste américain rattaché à la très libérale École de Chicago, dont la tribune qu'il publia le 13 septembre 1970 dans le *New York Times* porte un titre particulièrement éloquent (« *La responsabilité sociale d'une entreprise est d'accroître ses bénéfices* »<sup>123</sup>, Cf. Friedman, 1970), traduisant ainsi une vision utilitariste de la RSE (Catenaccio, 2012:22 ; Rasche *et al.*, 2017:9) représentant l'extrémité d'un spectre à l'opposé duquel se retrouvent les entreprises sociales (Martinet et Payaud, 2008:201).

La question du volontarisme est, elle aussi, diversement appréciée des auteurs. Carroll (1991) considère que la RSE repose sur quatre formes de responsabilités : économiques, juridiques, éthiques et philanthropiques, les deux premières étant exigées de la part de la société, quand les deux autres sont attendues et désirées par celle-ci respectivement (Carroll, 2015:90-91). La RSE comprend donc les responsabilités des entreprises d'un point de vue économique et juridique, même si celles-ci ne sont pas suffisantes et doivent idéalement être complétées des dimensions éthique et philanthropique (voir aussi Carroll, 1998). Cette opinion est partagée par Rasche *et al.* (2017:6) pour qui le simple respect de lois enjoignant les entreprises à mettre en œuvre des activités liées à la RSE, revient à faire de la RSE. Ce n'est en revanche pas l'avis de van Marrewijk par exemple, qui dans sa définition en souligne le caractère nécessairement volontaire (van Marrewijk, 2003, cité par Munilla et Miles, 2005:373). Le sujet est important, parce qu'il renvoie à une vision de la société et devient finalement politique. Carroll (1991:43) regrette ainsi que le point de vue de Milton Friedman ne soit généralement pas reproduit dans sa totalité, puisque, si la citation ci-haut renvoie au titre de l'article de presse qu'il publie dans les pages du *New York Times*, la phrase qui en est à l'origine comporte un complément qui en nuance les propos : Friedman écrit que le gestionnaire d'une entreprise a pour responsabilité de satisfaire aux désirs de ses propriétaires (ses actionnaires), « *lesquels désirs sont généralement de gagner autant d'argent que possible tout en respectant les règles* »

---

<sup>121</sup> Ce dernier pilier pouvant être ultérieurement divisé entre conceptions sociales et sociétales, comme expliqué précédemment.

<sup>122</sup> « *Sustainability is recognised as the basis for corporate social responsibility* ».

<sup>123</sup> « *The social responsibility of business is to increase its profits.* »

*fondamentales de la société, que ces règles soient juridiques ou éthiques* »<sup>124</sup> (c'est nous qui soulignons). Capron et Petit (2011) rappellent comment une telle posture a été « *paradoxalement* » reprise par un démocrate américain, Robert Reich, en 2007, « *qui considère que le mouvement de la RSE, en chargeant les entreprises de responsabilités qui incombent normalement aux pouvoirs publics, risquent d'exonérer ceux-ci de leur prise en charge du bien public* » (*Ibid.*). Mais est-ce réellement paradoxal ? La gestion de programmes sociaux, de l'offre culturelle ou d'actions en faveur de l'environnement devrait-elle être laissée à des intérêts privés ? La question est idéologiquement chargée<sup>125</sup> : les États tendent à perdre du pouvoir au profit de firmes multinationales toujours plus puissantes qui en viennent à détenir une forme de pouvoir politique, même indirect. Elles profitent de la mondialisation bien mieux que les gouvernements dont la souveraineté est forte dans leurs frontières nationales, mais faible en dehors, alors que les entreprises sont des acteurs qui jouent plus facilement sur une multitude de terrains. Dans le même temps, les institutions supranationales telles que l'ONU, développées pour traiter avec des gouvernements, restent relativement impuissantes pour traiter avec le secteur privé (*Rasche et al.*, 2017). Les différentes institutions nationales et supranationales en sont réduites à déléguer une partie de leur pouvoir règlementaire à ces mêmes firmes, au risque d'accroître la dépendance aux grandes entreprises comme institutions dominantes de la société moderne (*Ibid.* ; Capron et Petit, 2011). De ce point de vue, la mise en place de MSI, qui par définition impliquent plusieurs parties prenantes, permet de lutter partiellement contre l'autorégulation, mais n'empêche toutefois pas les abus (*Cheyns et Riisgaard*, 2014). Cette forme de « marchandisation » de la RSE au XXI<sup>e</sup> siècle (*Moon et al.*, 2017:52ff) fait courir le risque de

---

<sup>124</sup> « ... *which generally will be to make as much money as possible while conforming to the basic rules of the society, both those embodied in law and those embodied in ethical custom* » (*Friedman*, 1970).

<sup>125</sup> Et ce d'autant plus que Friedman, qui en est à l'initiative, est rattaché à un courant de pensée *a priori* caractéristique d'une obédience politique opposée à toute forme de régulation qui serait jugée « excessive », et ainsi défavorable aux questions dont s'empare la RSE. Pourtant, la base du raisonnement dont il est question ici dépasse les clivages politiques – ce qui permet donc sa récupération par un membre du Parti démocrate : il s'agit de savoir si des domaines de compétence relevant du secteur public peuvent ou non être déportés vers le secteur privé. S'agissant de questions touchant à la question du bien commun (environnement, société), un tel transfert revient à déporter vers une catégorie d'acteurs particuliers (des entreprises) la prise en charge d'un ensemble de valeurs morales ou éthiques avec lesquelles leurs intérêts immédiats sont susceptibles d'entrer en conflit et pour lesquelles ils ne disposent pas de mandat électoral.

Si nous devons prendre position, nous ne soutiendrions pas l'inclusion, dans ce qui caractérise la RSE, de l'ensemble des mesures qui relèvent d'une simple mise en conformité avec les règles juridiques en vigueur (et ainsi, la RSE ne pourrait être « imposée » aux entreprises). La RSE ne recouvrirait alors que ce qui est effectué volontairement par les organisations. Ce faisant, la distinction opérée par *Matten et Moon* (2008) entre RSE explicite et implicite, sur laquelle nous revenons à la section 2.1.2.1, n'a pas lieu d'être selon nous, puisque les formes de RSE « implicites » ne pourraient dès lors plus être considérées comme de la RSE. Ainsi, nous pouvons tout à fait rejoindre *Friedman* sur ce point précis de son article : la responsabilité des entreprises devrait, foncièrement, se limiter à la stricte observation des règles juridiques et morales qui conditionnent son activité. En revanche, cela n'empêche pas, d'une part que les pouvoirs publics assument une prise en charge extensive du bien commun, et d'autre part que des normes sociales et/ou environnementales particulièrement strictes soient instaurées – deux positions qui, quoique nous ne souhaitons pas préjuger de la pensée de *Friedman*, ne seraient peut-être pas les siennes –, laissant ensuite toute liberté aux entreprises de faire des efforts supplémentaires.



rationalisation et d'optimisation des pratiques RSE, au détriment de leur objectif premier : bénéficier à la société<sup>126</sup>.

Nous espérons avoir réussi à montrer dans quelle mesure définir la RSE est un exercice complexe : parce qu'elle répond à des questions de morale qui sont intrinsèquement subjectives, parce qu'elle sert une multitude d'objectifs dont certains sont clairement intéressés, parce qu'elle est corrélée à son contexte spatial (géographique) aussi bien que temporel, et parce que ses composantes sont nombreuses et plus ou moins bien définies les unes par rapport aux autres, elle est un objet aux contours nécessairement flous. Approcher le sujet par la RSE était indispensable : il s'agit de la forme dominante, lexicalement et conceptuellement, de ce qui régit les relations entre entreprises et société. Il ne s'agit pas de dire que toute variation soit inconcevable. Nous préférons d'ailleurs parler de « discours environnemental et sociétal » pour notre analyse plutôt que de RSE, comme nous l'expliquons dans la section 2.2.2.4. Ce faisant, nous avons recours à la division répandue de la RSE héritée de l'approche par le développement durable, qui la divise selon trois piliers, économique, environnemental et social / sociétal. Cette division, quoique controversée, est commode en ce qu'elle offre une typologie toute faite pour sélectionner les discours. Nous expliquons dans cette même section 2.2.2.4 pourquoi nous nous limitons à deux de ces piliers seulement.

### 2.1.1.3 La théorie des parties prenantes

Nous poursuivons en nous arrêtant brièvement sur la théorie des parties prenantes : indépendamment de sa définition, la RSE est associée à la question des parties prenantes (Bhatia, 2012:222), dans la mesure où elles sont constitutives de la société avec laquelle l'organisation entre en relation. Il paraît nécessaire de s'y attarder, puisque le concept « *matérialise les responsabilités sociales ou sociétales en délimitant les groupes ou individus précis qu'une entreprise donnée doit prendre en compte dans sa politique RSE* » (Carroll, 1991:43)<sup>127</sup>. Raisonner en gardant à l'esprit l'existence de parties prenantes et d'intérêts associés permet de replacer les entreprises, qui sont l'objet de notre étude, dans leur écosystème, et de recontextualiser leur discours.

La théorie des parties prenantes, dont les prémisses remontent aux années 1960, est en partie liée à la RSE, alors que les mouvements sociaux de la même période aux États-Unis ciblent notamment les grandes entreprises, qui font l'objet d'un sentiment de défiance : le contexte était alors favorable à une réflexion sur la relation entre les entreprises et la société, ce qui a contribué au développement du concept (Freeman *et al.*, 2010:40ff) afin de déterminer le profil des opposants aux politiques des entreprises et les raisons pour lesquelles ils se sentaient concernés. Elle se formalise en 1984, avec un ouvrage et son auteur : *Strategic Management: A Stakeholder Approach*, d'Edward Freeman. L'approche de Freeman est intrinsèquement et explicitement managériale et, lorsqu'elle est appliquée à la RSE, résonne avec une appréhension utilitariste de celle-ci : la théorie des parties prenantes a pour but premier la création de valeur pour l'entreprise, et l'auteur en désigne volontiers Milton

---

<sup>126</sup> Les analyses de Baumann-Pauly *et al.* (2013) suggèrent ainsi que les grandes entreprises sont meilleures communicantes que praticiennes en matière de RSE (tandis que la situation est inverse pour les PME).

<sup>127</sup> « *The concept of stakeholder personalizes social or societal responsibilities by delineating the specific groups or persons business should consider in its CSR orientation.* »

Friedman, dont nous avons dit la position controversée d'un point de vue de la RSE, comme l'un des pionniers (*Ibid.*, p.10-11). Dans cette perspective, toute démarche pouvant éventuellement relever d'une forme de responsabilité sociale ou sociétale est légitime dès lors – et c'est une condition essentielle – qu'elle permet, *in fine*, d'accroître les bénéfices de l'entreprise.

La définition d'une partie prenante est, pour une fois, plutôt consensuelle : d'une façon générale, on entend par cette appellation « *tout individu ou groupe d'individu pouvant affecter, ou être affecté par, l'accomplissement des objectifs d'une organisation* »<sup>128,129</sup> (*Ibid.*, p.26), ce qui, évidemment, laisse la notion ouverte à une large interprétation quant à savoir qui est, ou non, une partie prenante. À partir de cette définition, on a pu distinguer, par exemple entre les parties prenantes primaires, ou « prioritaires » (Carroll, 1991:46), qui entrent en relation directe avec l'entreprise (employés, clients, fournisseurs, communautés locales...), et celles secondaires, avec lesquelles l'interaction est plus indirecte (média, concurrents, pouvoirs publics...) (Freeman *et al.*, 2010:24ff).

Il faut donc souligner que, dans la vision de Freeman, la théorie des parties prenantes n'est pas de la RSE – un point au sujet duquel doit régner une certaine confusion dans la mesure où l'orientation de son ouvrage, résolument tourné vers une approche de création de valeur, « *n'est pas du tout cohérente avec la lecture qui en a été faite au cours des vingt dernières années* » (Walsh, 2005:429)<sup>130</sup> : Walsh souligne que de nombreux chercheurs ont interprété l'approche par les parties prenantes comme une théorie s'opposant à une sorte de « théorie des actionnaires ». Ce n'est pourtant pas le cas. L'approche de Freeman est résolument capitaliste et dédiée entièrement à accroître les bénéfices de l'entreprise – et les parties prenantes sont un moyen pour cela. En revanche, si la théorie des parties prenantes n'est pas une théorie de la RSE initialement, elle a été largement récupérée par cette dernière pour développer des cadres d'analyse : il a par exemple été suggéré que leur prise en compte pouvait influencer les façons de faire de la RSE, avec des conséquences sur la survie de l'entreprise (Munilla et Miles, 2005). L'entreprise qui décide de s'engager davantage dans une démarche RSE tout en accroissant sa communication à ce sujet court le risque d'être la cible de critiques de la part de ses parties prenantes (Morsing, 2017:282-283), ce qui implique de repenser les modèles d'interaction avec celles-ci (Morsing et Schultz, 2006). De la même façon, il a été suggéré que les entreprises, connaissant les destinataires de certains de leurs documents, tels que les rapports extra-financiers, pouvaient être amenées à adapter le traitement qu'elles en faisaient (par exemple, Pastore-Chaverot, 2011:190), ce qui tend à montrer que les parties prenantes conditionnent le comportement de l'entreprise et sa production discursive. La question est donc de savoir « *à qui l'entreprise doit-elle montrer son visage bienfaisant ?* »<sup>131</sup> (Walsh, 2005:432) – et justifie notre choix de travailler à partir de sites Internet, plateformes accessibles à tous, plutôt que sur la base de documents plus confidentiels (tels que des brochures, rapports), destinés à des lecteurs plus ciblés et

---

<sup>128</sup> « ... *any group or individual that can affect or be affected by the realization of an organization's purpose.* »

<sup>129</sup> Si cette définition est la plus répandue, d'autres définitions ou approches concurrentes existent (Cf. Freeman *et al.*, 2010:26).

<sup>130</sup> « ... *is not at all consistent with how so many have reconstructed this book over the past twenty years.* »

<sup>131</sup> « *To whom should a firm show its philanthropic face?* »

susceptibles de contenir des biais de communication : le site Internet devrait, nous semble-t-il, être plus transparent en ce qu'il s'adresse potentiellement à toutes les parties prenantes.

#### 2.1.1.4 RSE et développement durable

Nous l'avons vu : les questions relatives à l'environnement, ou même à la RSE au sens large, ont le vent en poupe. Nous avons évoqué la multiplication des travaux académiques portant sur la RSE (Latapí Agudelo *et al.*, 2019:14-15), la prise en charge croissante de la question par les institutions nationales ou supranationales, et les réactions des (grandes) entreprises à cet égard. Depuis quelques années, l'ébullition environnementale de la part des mondes scientifique, médiatique, politique, économique... ne semble pas vouloir s'arrêter : il ne paraît dès lors pas abusif d'affirmer que le discours environnemental est en pleine effervescence. Cette thèse participe par ailleurs pleinement, à son échelle, de celui-ci. Aucune de ces inquiétudes – car la teneur générale des propos semble bien justifier cette expression sémantiquement chargée – n'est toutefois nouvelle. L'internationalisation de la crise environnementale et la mise en commun des préoccupations qu'elle génère n'est que le résultat d'une mondialisation de nos sociétés, dont les moyens de communication actuels permettent d'annihiler les frontières spatiales et temporelles (Harré *et al.*, 1999:15ff). Quoiqu'il soit hors de propos pour cette thèse de s'étendre outre mesure sur l'histoire du discours environnemental, il faut faire remarquer que celui-ci connaît déjà des manifestations au XIX<sup>e</sup> siècle. Il impliquait alors les naturalistes de l'époque, qui alertaient sur les actions délétères menées par les puissances colonisatrices dans les « nouveaux territoires » (*Ibid.*, p.13ff), mais aussi les théories malthusiennes relatives au lien entre croissance démographique, accessibilité des ressources et accroissement du confort de vie (Sutton, 2007:130ff). Plus généralement, ce discours se mêlait aux discours religieux déjà anciens qui débattaient de la centralité de l'Homme, de la place de la nature et de sa mise à disposition en tant que ressource, dans un contexte de progrès technique qui encourage à reconsidérer la variété de matières premières à exploiter et l'échelle de telles exploitations (*Ibid.*, p18ff, Antelmi, 2018:22ff).

C'est ce progrès qui permet de faire de l'écologie politique une force idéologique à partir du milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Parce qu'il s'impose au monde, comme dans le cas des deux bombes nucléaires lâchées sur Hiroshima puis Nagasaki, et des essais nucléaires subséquents menés par divers pays. Ou parce que la connaissance humaine est mobilisée dans une démarche prospective : c'est le cas du Rapport Meadows, publié en 1972 et intitulé *Limits to Growth*, une étude économique commissionnée par le Club de Rome, qui fait écho aux questionnements malthusiens en posant l'impossibilité d'une croissance infinie dans un monde fini et compte au rang des ouvrages fondateurs de l'écologie politique (Sutton, 2007:113, 130ff ; Antelmi, 2018:24ff).

Trois paradigmes discursifs de la relation entre l'Homme et son environnement ont été identifiés par Egri et Pinfield (1996, cités par Livesey, 2001:63) : un discours traditionnel de développement (*traditional discourse of development*), qui emploie une vision utilitariste, anthropocentrique, et considère la nature d'un point de vue économique ; un discours environnementaliste radical (*radical environmentalism*) qui agrège une multitude de perspectives et de fondements épistémologiques ayant en commun le rejet du modèle

précédent et soutenant la thèse d'une interdépendance de l'être humain et de la nature ; et un discours environnementaliste réformiste (*reform environmentalism*) fondé sur la notion de développement durable soutenant la possibilité d'un équilibre entre développement humain et protection de la nature. C'est ce dernier paradigme qui correspond à la conception « moderne » du développement durable, démocratisée avec la publication du Rapport Brundtland en 1987. Il en instaure la définition bien connue, que nous avons donnée à la section 2.1.1.2 : celle d'un développement capable de répondre aux besoins du présent tout en permettant aux générations futures de répondre aux leurs.

Plusieurs remarques peuvent être formulées au sujet de cette définition : premièrement, la notion de « durabilité » préexiste à la publication du rapport et était déjà employée dans la littérature environnementaliste radicale des années 1970, tandis que l'expression « développement durable » (*sustainable development*) était déjà présente dans le rapport publié conjointement par l'IUCN, le PNUE et le WWF<sup>132</sup> en 1980 ; *World Conservation Strategy* (Meadowcroft, 2000:385). Deuxièmement, la définition ne fait une fois de plus pas consensus et a été soumise à une multitude de redéfinitions à la suite de la publication du rapport<sup>133</sup> (Langhelle, 2000:304). Qualifiée de trop large par ses détracteurs, offrant une multitude d'interprétations permettant d'y inclure n'importe quel type de politique, la définition du Rapport Brundtland est défendue par ses partisans qui soulignent l'ambition unificatrice motivant cette liberté d'appréciation (Meadowcroft, 2000:373). De fait, les acteurs économiques furent prompts à s'approprier le concept (peut-être parce que, contrairement à la RSE, il n'implique pas de notion contraignante comme celle de « responsabilité » dans sa dénomination (Carroll, 2015:92-93)), et à exploiter sa malléabilité pour l'appliquer à leurs objectifs de communication (Laine, 2005) : discursivement, et dans les termes de Krieg-Planque (2009, 2010), nous avons ici affaire à une « formule », parmi les propriétés de laquelle se trouve celle d'être un « référent social » ; qui « signifie quelque chose pour tous » mais dont l'omniprésence « ne suppose pas – au contraire – la stabilité ou l'univocité du terme » (Krieg-Planque, 2010:6 et 8 respectivement). Dans le monde académique, les chercheurs nourrissent eux aussi des conceptions différentes de ce qu'est le développement durable : assimilé à la RSE qui le transcrit dans le monde professionnel pour les uns (Bazillier et Suarez-Hernandez, 2011:2), il s'en distingue pour d'autres qui soulignent le caractère initialement différent, mais toutefois convergent, des deux notions vers un terme plus englobant comme *corporate sustainability* (Rasche et al., 2017:13ff). Certains encore considèrent que la durabilité n'est qu'une composante de la RSE (Schwartz et Carroll, 2008 ; Carroll, 2015), quand d'autres enfin distinguent plus (Milne et Gray, 2013) ou moins (Laine, 2005:403-404) explicitement entre les deux.

On le voit : il s'agit encore une fois d'un objet aux contours mal définis. Peut-être parce que, discursivement, le terme cherche à rapprocher deux idéologies distinctes aux intérêts contraires : performance économique (« développement ») et respect de l'environnement

---

<sup>132</sup> L'Union internationale pour la conservation de la nature, le Programme des Nations unies pour l'environnement et le World Wide Fund for Nature.

<sup>133</sup> Brooks (1992:408) mentionne ainsi l'existence d'une quarantaine de définitions du développement durable en 1990, quoiqu'il n'en reproduise aucune lui-même.

(« durable »<sup>134</sup>). Le Rapport Brundtland assume parfaitement l'orientation économique qui le sous-tend (Meadowcroft, 2000:371 ; Antelmi, 2018:25-26), ce qui a contribué à susciter des critiques à son égard lors de sa publication (Meadowcroft, 2000:383) ; cette orientation idéologique est par ailleurs toujours valable près de 30 ans plus tard, puisque la directive 2014/95/UE de l'Union européenne relative à la publication d'informations non financières par les grands groupes ne fait pas mystère de ses motivations dans son considérant n°3<sup>135,136</sup> (Cf. section 3.1). Le syntagme « développement durable » a d'ailleurs été qualifié par Krieg-Planque (2010) d'« *opérateur de neutralisation* » d'une conflictualité inhérente au rapprochement des deux termes qui le constituent et à la charge interdiscursive qu'ils emportent avec eux. Elle identifie deux facteurs essentiels permettant cette opération : la dimension intrinsèquement concessive de l'expression (à laquelle font écho des marqueurs linguistiques dans le texte) d'une part ; son caractère formulaire qui assure sa circulation et sa légitimité en tant que référent social de l'autre, le second permettant d'aplanir les tensions induites par la première. Le développement durable peut ainsi s'appréhender

*« comme un syntagme qui, du fait de ses fonctionnements en discours, tend à esquiver les divergences de points de vue, à dépolitiser les thématiques dont il effectue le cadrage, à dénier les conflits d'intérêt, à constituer un opérateur de neutralisation de la conflictualité » (Ibid., 2010:19).*

Dès lors, il n'est pas surprenant que cette recherche de consensus puisse provoquer des oppositions – des tentatives de re-politisation (*Ibid.*). Il ne faut pas considérer que, parce que les racines de l'expression trouvent, pour moitié, leur origine dans des terrains environnementalistes plus radicaux, la vision moderne du développement durable qui découle du Rapport Brundtland perpétue nécessairement cette idéologie : nous l'avons dit, la définition proposée par le rapport a ouvert la voie aux critiques, et donc aux typologies distinguant plusieurs approches de la durabilité<sup>137</sup>. Celles-ci complexifient encore son appréhension. Une classification récurrente est celle des approches tenant de formes de durabilité « faibles » ou « fortes » (*weak and strong sustainability*). La durabilité faible repose sur le principe selon lequel le capital naturel est suffisamment abondant et/ou substituable

---

<sup>134</sup> Le « développement durable » comprend également une dimension sociétale mais est généralement perçu dans sa dimension environnementale (Laine, 2005:405 ; Garric *et al.*, 2007:7). Les trois piliers du développement durable (environnemental, social/sociétal et économique, ultérieurement repris par Elkington, sa « Triple Bottom Line » et ses « 3P » (*People, Planet, Profits*)) communément associés au rapport Brundtland (Meadowcroft, 2000:372) doivent certainement se comprendre à la lumière de ce que le rapport « réussit à combiner un certain nombre de problématiques auparavant traitées indépendamment » (« ... it managed to combine systematically a number of issues that had often been treated in isolation »), parmi lesquelles les questions de développement économique, d'environnement, de justice sociale et de sécurité (Dryzek, 1997, cité par Langhelle, 2000:308).

<sup>135</sup> « ... le Parlement européen a reconnu l'importance, pour les entreprises, de communiquer des informations sur la durabilité, telles que des facteurs sociaux et environnementaux, afin [...] d'accroître la confiance des investisseurs et des consommateurs » (Directive 2014/95/UE).

<sup>136</sup> Cela, par ailleurs, tend à accréditer les propos de Capron et Petit (2011) qui prêtent à l'intérêt de l'Union européenne pour la RSE des motivations purement utilitaristes.

<sup>137</sup> Il ne s'agit pas des seules critiques dont le rapport ait fait l'objet : par exemple, du côté des tenants d'un plus fort environnementalisme, le rapport a été accusé de promouvoir une vision anthropocentriste de l'environnement, alors que les partisans d'une approche plus économique lui reprochent de chercher à imposer aux pays du Sud économique un programme environnemental décidé par le Nord (Meadowcroft, 2000:372-373).

pour pouvoir être exploité par l'humain, à condition que ce dernier réinvestisse en retour (dans des infrastructures, des technologies, de la recherche) pour permettre aux générations futures d'exploiter de nouvelles ressources à l'avenir<sup>138</sup>. La durabilité forte pose la non-substituabilité du capital naturel, qui ne peut donc être exploité que dans les limites de son renouvellement (Neumayer, 2013:22ff). Les entreprises embrassent de façon caractéristique le discours de durabilité faible, de sorte que l'on puisse parler d'une tendance convergente (une « *business view of sustainability* ») parmi celles-ci : ce discours, qui présente le développement durable selon une rhétorique de type « gagnant-gagnant » (Laine, 2005) et devient plus conformiste (s'institutionnalise) au fil des années (Laine, 2010), résonne très clairement avec l'approche utilitariste de la RSE mentionnée à la section 2.1.1.1 et laisse supposer une assimilation des deux concepts, RSE et développement durable, par ces organisations. Ceci laisse comprendre d'autant mieux le point de vue de Schwartz et Carroll (2008) ou Carroll (2015) qui conçoivent la durabilité (faible en l'occurrence) comme une composante de la RSE.

Les principes de la durabilité faible ne vont pas sans évoquer ceux de l'*Ecological modernization theory* (EMT), selon lesquels l'innovation technologique et les mécanismes traditionnels de marché sont la clé d'une croissance économique compatible avec les défis environnementaux contemporains (Sutton, 2007:156ff). Le modèle d'EMT se retrouve dans la communication des entreprises qui peuvent mettre en avant leurs investissements en projets de recherche et développement (Albertini, 2014:243) pour se construire un ethos double, à la fois d'entreprises socialement responsables et d'experts techniques, ou encore présenter le progrès technologiques sous un jour favorable, par exemple pour répondre au changement climatique (Fernández-Vázquez et Sancho-Rodríguez, 2020, Cf. section 2.2.2.1).

Développement durable et EMT ne doivent toutefois pas être confondus, avertit Langhelle (2000). Alors que les deux concepts apparaissent à peu près conjointement (Sutton, 2007:156), ils répondent à des problématiques différentes : quoique la littérature à ce sujet soit riche et les définitions conflictuelles<sup>139</sup>, il est possible de distinguer entre les deux par le fait que le développement durable se pose comme un modèle superordonné de développement et de justice sociale à l'échelle planétaire, alors que l'EMT se propose de répondre à des problématiques concrètes en faisant appel au progrès technique, ainsi qu'aux mécanismes du marché (l'offre et la demande doivent inciter les entreprises à proposer des solutions plus adaptées aux attentes des consommateurs en matière d'environnement (*Ibid.*, p.159)). Dès lors, un raisonnement de type « gagnant-gagnant », dans un paradigme de développement durable, ne peut s'appliquer qu'au niveau mondial, alors que les changements structurels qu'il impose feront des perdants à une échelle plus réduite (Langhelle, 2000 ; Sutton, 2007:159ff). Les ambitions sont différentes en ce que le développement durable, bien plus que l'EMT, est un projet de société.

C'est probablement parce qu'il s'agit d'un projet de société, répondant à des positionnements idéologiques, que les caractéristiques de sa définition la plus consensuelle, ayant permis sa

---

<sup>138</sup> Neumayer (2013:24) précise bien que, si le paradigme de *weak sustainability* connaît des résonances idéologiques avec le courant économique néoclassique, il s'en distingue par l'intérêt qu'il porte au capital naturel et la nécessité d'investir constamment dans des systèmes permettant l'exploitation renouvelée de ce capital.

<sup>139</sup> Langhelle (2000) fournit une revue détaillée des débats, prises de position et perspectives relatifs à l'EMT et au développement durable dans les années suivant la publication du Rapport Brundtland.

récupération et son opérationnalisation au bénéfice d'intérêts contraires et particuliers, ont suscité des critiques : nous l'avons dit, il a été reproché au Rapport Brundtland d'être trop vague pour véritablement contraindre l'action politique, de ne pas remettre en cause le modèle économique dominant reposant sur la croissance économique alors qu'elle est jugée néfaste pour l'environnement, et, justement, de mettre au centre la promotion du bien-être humain plutôt que celui de la planète (Meadowcroft, 2000:372-373). La recherche de consensus autour d'un sujet nécessairement non consensuel, tout en participant d'une démarche consciente relevant d'une ambition unificatrice (*Ibid.*), a peut-être aussi été la cause de sa réappropriation par des intérêts privés plus intéressés par leur image que par la réalité de leurs actions. Il en a résulté, quoiqu'il en soit, une rationalisation du traitement de la question, ce que tend à montrer l'apparition d'un cadre de référence dominant dans les années 1990 (le TBL) soutenu par des acteurs institutionnels puissants comme le GRI ou diverses associations professionnelles (Milne et Gray, 2013:18) cherchant à remodeler et imposer leur définition du développement durable. La standardisation de la communication des grandes entreprises en matière de développement durable, ou de RSE, a fait l'objet de plusieurs travaux, sur lesquels nous revenons à la section 2.1.2.3.

Pour finir, quelle est la place de la RSE dans le débat sur le développement durable ? Comme nous l'avons vu, la question ne se laisse pas facilement trancher. En dépit de la coexistence d'une multitude d'opinions et de lectures de la problématique, il est possible d'affirmer sans risque (et de façon peut-être timorée) que les deux objets connaissent des problématiques largement partagées. Il ne paraît pas non plus abusif, dans le sillage de Langhelle (2000) d'avancer que le développement durable renvoie à une construction de la société, ce qui n'est pas le cas de la RSE (ni de l'EMT), qui, pour reprendre les propos de Gendron (2000), concerne « *la prise en charge de l'intérêt commun par l'entreprise privée* ». Meadowcroft (2000) souligne dans quelle mesure le développement durable est un concept intrinsèquement politique, à l'échelle nationale et internationale, quand il ressort du point de vue de Schwartz et Carroll (2008) que la RSE est davantage ancrée dans le présent, contextuelle, par opposition à la dimension prospective, structurelle du développement durable (une remarque formulée également par Langhelle (2000), concernant la distinction entre développement durable et EMT).

Dans cette perspective, nous ne nous rallions à aucun des différents points de vue énoncés précédemment dans cette section et ne considérons pas que la RSE soit l'application du développement durable dans les entreprises, ou qu'elle soit un terme-parapluie intégrant la notion de durabilité aux côtés de nombreux autres. Il ne nous semble pas non plus qu'il soit approprié de dire que les notions convergent, dans la mesure où, dans notre appréhension de celles-ci, elles se situent sur deux plans d'existence différents : pour faire écho à la section 1.3.1 relative aux institutions et aux organisations, nous dirions plutôt que le développement durable obéit à un paradigme institutionnel, quand la RSE relève d'un paradigme organisationnel. De ce point de vue, et pour dire les choses différemment, la RSE est un résultat des politiques de développement durable (indépendamment de leur ampleur) adoptées, y compris avant la lettre, par les institutions compétentes : à partir du moment où l'on considère que la RSE désigne la prise en charge de l'intérêt public par le secteur privé, c'est l'ensemble des insuffisances publiques (ou de ce qui est perçu comme tel) qui déterminent « ce qui reste à faire » pour les entreprises qui souhaiteraient s'engager dans des

démarches de RSE<sup>140</sup>. Les systèmes plus libéraux, qui encouragent l'individualisme et les opérations discrétionnaires, adoptent d'ailleurs typiquement des modèles de RSE plus explicite (Matten et Moon, 2008 ; Capron et Petit, 2011 ; voir aussi Maignan et Ralston, 2002). Plusieurs aspects de la RSE doivent ainsi être pris en compte lorsque l'on considère son positionnement vis-à-vis de la question, plus large (ou plus politique, ou « institutionnelle ») du développement durable. Nous en retenons trois, qui sont pertinents pour notre travail et que nous développons ci-bas.

### 2.1.2 Aspects de la RSE

Dans cette section, nous nous attardons brièvement sur quelques traits saillants de la RSE mis en évidence par la recherche, dont nous cherchons à présenter un aperçu synthétique du fait de leur intérêt pour la suite de notre travail. Ces aspects concernent la dimension institutionnelle de la RSE (section 2.1.2.1), sa dimension contextuelle (2.1.2.2) et culturaliste (2.1.2.3).

#### 2.1.2.1 La dimension institutionnelle de la RSE

Nous avons évoqué, à plusieurs reprises, la propension de la RSE à s'institutionnaliser. En nous attardant sur sa dimension institutionnelle, nous entendons le fait que la RSE tende à être codifiée dans un système (de normes, règles, lois...) qui lui donnent un caractère de permanence, de standardisation, mais aussi un degré d'acceptabilité<sup>141</sup>.

Une typologie fréquemment reprise dans les travaux sur la RSE est celle de Matten et Moon (2008) relative aux formes de la RSE, qui serait soit implicite, soit explicite. Par « RSE explicite », les auteurs entendent des formes de RSE regroupant des programmes discrétionnaires, dans lesquels ne se reflète pas nécessairement d'autorité gouvernementale ou autres préoccupations publiques plus larges. À l'inverse, la « RSE implicite » décrit le rôle des entreprises dans des institutions relatives aux intérêts et préoccupations de la société. Ainsi, la RSE explicite recouvre des formes d'actions philanthropiques ou des démarches de certification (par exemple, les normes ISO), tandis que la RSE implicite comprend les obligations légales des entreprises en matière de fourniture d'une couverture sociale (le cas échéant) à leurs employés par exemple. La distinction entre ces deux grands systèmes est intrinsèquement liée à des facteurs institutionnels inhérents, puisque les systèmes les plus libéraux auront tendance à favoriser des modes de RSE explicite, là où les systèmes reposant sur un État-Providence fort (« économies de marché coordonnées ») donnent normalement lieu à des modes de RSE implicites (Matten et Moon, 2008:410-411)<sup>142</sup>.

En dépit de ces différences structurelles initiales, la recherche constate que la RSE tend à devenir plus explicite, même au sein de pays héritiers d'une tradition de RSE implicite : pour Matten et Moon (*Ibid.*, p.411) qui abordent la question dans une perspective néo-

---

<sup>140</sup> À condition de considérer, comme nous le faisons, que seules les démarches volontaires relèvent de la RSE.

<sup>141</sup> Il y a un lien entre institutionnalisation et légitimité, puisque les comportements isomorphiques (qui provoquent l'institutionnalisation) légitiment l'organisation (Meyer et Rowan, 1977). Colyvas et Jonsson (2011:29-30) soulignent également la capacité des procédures institutionnalisées à susciter l'adhésion du public.

<sup>142</sup> Maignan et Ralston (2002:16-18) formulaient déjà des suppositions en ce sens. Les observations de Chen et Bouvain (2009:306-309) vont dans le sens des propos de Matten et Moon, bien que les auteurs suggèrent que la seule distinction entre économies libérales et coordonnées puisse être trop simpliste.



institutionnelle, ce changement vers des procédures plus explicites s'explique par une harmonisation des processus réglementaires, normatifs et cognitifs, qui conduisent à des pratiques de plus en plus rationalisées et standardisées dans les organisations, d'un pays et d'un secteur d'activité à l'autre. Ces pratiques sont légitimées par un isomorphisme croissant qui fonctionne selon les trois principes décrits par DiMaggio et Powell (1983, Cf. section 1.3.4) : par exemple, parce que la conformité à certains systèmes normatifs (comme les normes de la famille ISO 14000) imposent aux entreprises d'adopter une politique en matière de RSE (isomorphisme coercitif) ; parce que certains organismes s'attachant à faire la promotion des « bonnes pratiques » (*best practices*) en matière de RSE ouvrent la voie à l'imitation de telles pratiques par les autres entreprises (processus mimétique) ; ou encore parce que les écoles de commerce font de la RSE une matière optionnelle, sinon obligatoire, de leurs cursus (pression normative ; Cf. Matten et Moon, 2008:411-12). Ces processus isomorphiques sont illustrés dans plusieurs champs de la vie sociale (éducation, droit du travail, protection de l'environnement...) qui eux-mêmes sont le reflet de systèmes politiques dont les évolutions, en Europe, conduisent à des formes de RSE explicite. Par exemple, l'arrivée de crises sociales (pression fiscale, hausse du chômage) entre la fin des années 1970 et le début des années 1990 a conduit plusieurs gouvernements européens à encourager des formes de RSE plus explicites de la part des entreprises (qui y trouvaient également un moyen de conserver leur légitimité), qui se sont par exemple accompagnées de changements en matière de (dé)régulation, avec des conséquences en matière d'isomorphisme coercitif (*Ibid.*, p.412ff). Pour Carson *et al.*, qui soulignent (2015:19) que les économies européennes sont généralement intrinsèquement implicites en matière de RSE (du fait pour la Scandinavie, par exemple, du développement de systèmes d'État-Providence de grande ampleur au cours de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle qui a posé les bases d'un système implicite), c'est la mondialisation qui est le facteur principal de cette transformation vers des modes de RSE plus explicites<sup>143</sup>. Cette observation résonne avec l'analyse de Chapple et Moon (2005) qui constatent qu'en Asie, il existe une corrélation positive entre l'internationalisation des pays et le taux de pénétration de la RSE.

La diffusion de la RSE en tant que pratique d'entreprise, au-delà des pays d'Amérique du Nord et de l'Europe et au travers des différents secteurs d'activité, est un signe de son institutionnalisation (O'Connor *et al.*, 2017:504) : bien que des spécificités locales continuent de s'appliquer, y compris au sein d'une même région (Chapple et Moon, 2005), les rapports RSE publiés par les grandes entreprises, notamment, tendent à se standardiser d'un pays à l'autre au fil du temps (Yu et Bondi, 2017).

Au niveau local, des réglementations nationales peuvent s'appliquer et encourager le développement de la RSE et même être exploitées par les entreprises pour accroître leur légitimité. Ainsi, la loi Grenelle II adoptée en France en 2010<sup>144</sup> a eu des conséquences importantes sur le contenu des attestations émises par les organismes tiers afin de valider les

---

<sup>143</sup> En façade du moins, puisque les auteurs précisent que les facteurs culturels, politiques et éthiques propres aux sociétés scandinaves continuent à influencer le mode d'expression typique de la RSE dans ces pays (*Ibid.*, p.28).

<sup>144</sup> Qui modifie notamment les obligations des grandes entreprises en matière de reporting RSE et impose que les informations devant figurer sur le rapport de performance extra-financière soient validées par un organisme tiers indépendant (Gillet-Monjarret, 2018).

informations publiées dans les rapports d'informations extra-financières (*assurance reports*), ce qui montre que les pressions réglementaires sont des mécanismes coercitifs puissants capables de conditionner les questions relatives à la RSE – tout en standardisant leur discours (Gillet-Monjarret 2018 :589-90).

Malgré tout, plusieurs chercheurs soulignent une tendance à l'abandon des législations nationales au profit de la *soft law* : « *les entreprises ne font déjà quasiment plus référence aux législations nationales, alors qu'elles présentent abondamment les référentiels normatifs auxquels elles ont souscrit* » (Igalens, 2007:152 ; voir aussi Cheyns et Riisgaard, 2014). On parle ainsi d'un « tournant institutionnel » en matière de RSE (Loneux et Huët, 2009), dans le sens où la responsabilité de la régulation socio-économique est de plus en plus laissée aux entreprises et encourage donc l'autorégulation. Dans cette perspective, les MSI (*multi-stakeholder initiatives*), qui se sont multipliées dans certains secteurs depuis les années 1990<sup>145</sup>, permettent de limiter cette autorégulation – bien qu'elles ne soient pas exemptes de critiques<sup>146</sup> (Cheyns et Riisgaard, 2014:409-411). Rasche et Waddock (2017:163-164) illustrent ce cas de figure avec l'exemple de la certification FSC<sup>147</sup>, une MSI née de négociations menées entre ONG, représentants du secteur du bois et auditeurs afin de lutter contre la déforestation : la démarche, initiée par les ONG, faisait suite à l'incapacité des gouvernements à adopter des mesures contraignantes lors du Sommet de la terre de Rio en 1992. Pour les auteurs, cet événement illustre l'asymétrie provoquée par la mondialisation : alors que les États voient leur puissance régulatrice limitée à leurs frontières, les firmes multinationales opèrent, par définition, dans plusieurs pays et ne sont pas correctement régulées. C'est ce déficit de gouvernance (*governance gap*) qui mène à l'apparition de normes privées mondiales – afin de pallier l'impuissance des gouvernements nationaux, mais aussi dans le but de satisfaire les intérêts des acteurs privés<sup>148</sup> (*Ibid.*). L'accroissement de la *soft law* (sous forme de normes, de certifications...) en matière de RSE est régulièrement relevée dans la recherche (par exemple : Igalens, 2007:151 ; Capron et Petit, 2011 ; Loneux et Huët, 2009:119 ; Rasche et Waddock, 2017) : si cette *soft law* peut finir par se traduire en législation formelle, elle peut également servir à combler des manquements de la législation et simplement compléter le droit existant ; dans le même temps, des interactions peuvent exister entre les pouvoirs publics et les normes de la RSE, par exemple lorsque les premiers recommandent de suivre une nomenclature précise émanant de l'un ou l'autre organisme pour la production de rapports RSE (Rasche et Waddock, 2017:167-169). Ce phénomène est évidemment problématique, puisque la *soft law* n'a pas de légitimité démocratique dès lors qu'elle émane d'acteurs privés qui n'ont pas été élus pour un tel mandat. Or, de tels acteurs – qui sont en fin

---

<sup>145</sup> Rappelons que les MSI sont des formes de régulation privée qui coordonnent plusieurs types de parties prenantes : entreprises bien sûr, mais aussi ONG, gouvernement... (Cf. Cheyns et Riisgaard, 2014). Elles sont, de plus en plus, perçues comme « les régulateurs privés les plus légitimes » (« *the most legitimate private rule-makers* », *Ibid.*, p.409).

<sup>146</sup> En particulier, le fait que ces MSI soient partiellement contrôlées par des intérêts privés implique que les normes qui en découlent sont l'expression de stratégies ou discours dominants, tandis que des groupes plus fragiles, sous-représentés dans le processus de régulation, ne sont pas nécessairement en mesure de correctement défendre leurs intérêts (Cheyns et Riisgaard, 2014:415).

<sup>147</sup> *Forest Stewardship Council*, une certification relative à la gestion des forêts.

<sup>148</sup> Parmi lesquels le désamorçage du pouvoir de nuisance des activistes, la réponse aux inquiétudes de la société civile, les intérêts commerciaux évidents via l'obtention de certifications favorables à leur image de marque, et, surtout, le blocage d'éventuelles régulations juridiques futures de la part des pouvoirs publics.

de compte des entrepreneurs institutionnels (c'est-à-dire des personnes, physiques ou morales, qui cherchent à mettre en place un système normatif favorable à leurs intérêts, Cf. section 1.3.4) – n'agissent pas nécessairement de façon désintéressée (Déjean *et al.*, 2004:743), ce qui, sans surprise, ouvre la voie aux critiques : le foisonnement de normes qui brouillent l'information dans certains secteurs, l'absence de mise en œuvre sérieuse des principes prônés par les entreprises ou encore le manque d'inclusivité parmi les participants aux MSI ont ainsi été relevés (Rasche et Waddock, 2017:177ff ; voir aussi pour ce dernier point Cheyns et Riisgaard, 2014)<sup>149</sup>.

Cette institutionnalisation de la RSE n'en répond pas moins à une forme de demande sociale : « *il existe des attentes sociétales envers les entreprises* »<sup>150</sup> (Carroll, 1979:500). Et de fait, les entreprises opérant dans les secteurs les plus sensibles furent aussi les premières à produire des documents de *reporting* extra-financier (Cf. section 2.1.1.1). Pour Breitbarth *et al.* (2018:1), il existe une pression croissante de la part des parties prenantes, qui exigent des entreprises qu'elles s'engagent en matière responsabilité sociétale ou environnementale. Cette pression des parties prenantes est susceptible de provoquer une forme d'isomorphisme coercitif à l'encontre des entreprises (O'Connor *et al.*, 2017:506). Là encore, le fait pour les entreprises de placer leurs parties prenantes au cœur de leur communication RSE génère critiques et interrogations. Aggeri et Acquier questionnent ainsi (2005:13-14) la pertinence du modèle de RSE basé sur les parties prenantes, que les grandes entreprises adoptent à la fin des années 1990 (et qui s'exprime au travers de leur communication, mais aussi de référentiels de management dédiés) : finalement, ces modèles qui mettent au centre les parties prenantes paraissent davantage soutenir la légitimité des entreprises que l'efficacité des politiques annoncées et sont révélateurs d'un processus d'isomorphisme (*Ibid.*, p.24). En fin de compte, la RSE, ou la durabilité, deviennent de simples composantes de l'activité des entreprises : « *on finit juste par faire de la durabilité* »<sup>151</sup> (Laine, 2010:268).

Il y a un risque à cette institutionnalisation : quand des problématiques soulevées par des parties prenantes finissent par être dûment traitées par les entreprises responsables (soit volontairement, soit sous l'effet de pressions de la part des pouvoirs publics) et intégrées à leur mode de fonctionnement, l'intérêt pour ces problématiques est susceptible de faiblir et de « sortir » de la liste des priorités (des entreprises comme des parties prenantes) – de sorte que ces problématiques (typiquement, l'environnement) ont un caractère cyclique (Mahon et Waddock, 1992:27-28). Du fait du rôle des parties prenantes et de la demande sociale dans l'établissement de stratégies RSE, les procédures établies et institutionnalisées (légitimées) peuvent être vues comme un moyen d'accroître la probabilité de survie des organisations (DiMaggio et Powell, 1983:155). Cette recherche de légitimité sera centrale pour notre chapitre 6.

---

<sup>149</sup> Nous relevons déjà à la section 2.1.1.1 que l'institutionnalisation de procédures de RSE, ou de développement durable, au travers de référentiels tels que la TBL (Triple Bottom Line), soutenue par une MSI – le GRI (Global Reporting Initiative), avait fait l'objet de critiques, notamment de la part de Milne et Gray (2013) qui dénoncent sa propension à fausser le concept de « durabilité ». Leurs critiques s'étendent également à d'autres référentiels ou organismes de notation (*Ibid.*, p.19, notamment).

<sup>150</sup> « *Societal expectations do exist for businesses* ».

<sup>151</sup> « *Sustainability just gets done* » (Laine, 2010:268).

### 2.1.2.2 La dimension contextuelle

La RSE fait donc l'objet d'une demande sociale de la part des parties prenantes. Cette « demande » n'a cependant pas de caractère d'immuabilité : les problématiques auxquelles sont confrontées les organisations, que celles-ci émanent des désirs de régulation des pouvoirs publics ou des appels à plus de transparence de la société civile, par exemple, ont un caractère temporaire (ce qui est prégnant aujourd'hui ne le sera pas nécessairement demain), mais aussi cyclique (une question donnée peut-être mise entre parenthèse entre deux périodes d'activité), comme le soutiennent Mahon et Waddock (1992). Cette dimension cyclique en matière environnementale est confirmée par Pollach (2018), qui constate également que certaines thématiques tendent à disparaître progressivement des rapports RSE qui constituent son corpus : c'est notamment le cas des mentions de l' « ozone », en référence à la protection de la couche d'ozone qui depuis l'adoption du Protocole de Montréal en 1989 a fait l'objet de mesures politiques efficaces permettant son rétablissement progressif – « excluant » par là même cette thématique des problématiques actuelles pour la société. Il existe donc des « événements déclencheurs » (*trigger events*) qui attirent l'attention du public sur une problématique donnée et initient son cycle de vie tout en changeant les attentes de la société vis-à-vis des entreprises (Rivoli et Waddock, 2011:90-92). Or, la réponse « responsable » qui est attendue de la part des entreprises est aussi fonction des évolutions que connaît la société. Ce facteur explique en partie les difficultés inhérentes à la définition de la RSE (Cf. section 2.1.1.2) : « *une des raisons pour lesquelles il est si difficile de définir la RSE est que ce que l'on considère comme un comportement responsable de la part d'une entreprise change au fil du temps* »<sup>152</sup> (Rasche et al., 2017:12). Ce point de vue est soutenu par Moon et al. qui avancent que :

*« On peut dans une certaine mesure affirmer que les problématiques relatives à la RSE, leurs modes d'expression et leur justification ne font que refléter les attentes explicitement formulées par la société. À plusieurs reprises, l'ampleur des attentes sociétales a dépassé le niveau des pratiques réelles, à la suite généralement de comportements perçus comme défaillants de la part des entreprises en matière d'éthique, de responsabilité ou de durabilité. Dès lors, ces attentes ont été mieux prises en compte, clarifiées et se sont même développées »* (Matten et al., 2017:42)<sup>153</sup>.

La dimension dynamique de la RSE donne toute sa pertinence à une approche « diachronique » de celle-ci, qui étudierait ses évolutions dans le temps<sup>154</sup>. Cette approche permet de montrer la dimension contextuelle qui habite la RSE : il a ainsi été montré comment des événements environnementaux majeurs, tels que les marées noires de 2005 et 2010, ont

---

<sup>152</sup> « *One of the reasons why it is so difficult to define CSR is that what counts as responsible corporate conduct changes over time.* »

<sup>153</sup> « *To an extent, it can be argued that CSR issues, modes and rationales simply reflect the expectations that society makes clear. At various points in history, the significance of societal expectations has been raised to a higher level than customary practices, often because of perceived unethical, irresponsible, or unsustainable business behaviour, such that these expectations have become more closely applied, made more explicit and even extended.* »

<sup>154</sup> Notre thèse adopte une perspective « synchronique » mais transversale (couvrant plusieurs corpus) ; toutefois, de nombreux travaux s'intéressent aux évolutions, dans le temps, du discours ou de la communication RSE, pour une entreprise ou un ensemble d'entreprises ; par exemple, Laine (2010), Albertini (2014), Pollach (2018), Jaworska et Nanda (2018), Nkakene Molou et Mbouna (2018).

affecté le contenu des rapports RSE d'entreprises du secteur pétrolier (Jaworska et Nanda, 2018). De la même façon, le rapport RSE d'une entreprise est aussi l'occasion de redorer son image à la suite de scandales sociétaux ou environnementaux qui ont pu l'ébranler (Garric *et al.*, 2007).

Ce dynamisme de la RSE, ou de la problématique environnementale et sociétale, a également des conséquences au niveau de certains genres textuels spécifiques, comme les rapports d'activité (*corporate annual reports*) qui voient leur organisation changer pour s'étoffer d'une section relative aux questions d'environnement, santé et sécurité (Skulstad, 1996:45), ou encore les rapports RSE dont il a été constaté qu'ils intègrent un nombre croissant de problématiques (Breeze, 2013:166)<sup>155</sup>.

La propriété contextuelle de la RSE est également mise en évidence par des travaux fondés par la survenue de désastres écologiques : il a ainsi été montré que la catastrophe provoquée par l'explosion de la plate-forme pétrolière Deepwater Horizon en 2010 dans le Golfe du Mexique affecte la communication des plus grosses entreprises pétrolières (indépendamment de leur rôle dans l'événement) dans leurs lettres aux actionnaires, pour se légitimer et s'adresser simultanément à plusieurs types de parties prenantes (Breeze, 2012).

On constate dès lors que la RSE prend une dimension contextuelle : elle est sensible aux demandes des parties prenantes, mais aussi aux événements qui affectent une entreprise donnée, ou l'ensemble d'un secteur d'activité, voire encore le monde dans son ensemble. Mentionnons à cet égard que notre travail en offre une illustration fort à propos : notre corpus, dont l'extraction des textes qui le constituent a commencé dans la foulée du premier confinement décrété dans la plupart des pays européens à la suite de l'épidémie de coronavirus au printemps 2019, contient quelques URLs y faisant référence, directement ou indirectement.

---

<sup>155</sup> Bien que nous n'abordions pas les URLs qui constituent notre corpus comme des genres (Cf. section 2.2.2.4), on pourrait arguer que l'inclusion de rubriques de nature environnementale ou sociétale au sein d'un site Internet donné participe de la même logique : c'est parce que la problématique environnementale (en particulier) est très actuelle qu'elle peut être traitée par des PME également, sur leur site Internet (ce qui n'implique pas que tous les sites Internet que nous avons consultés pour la constitution de notre corpus aient contenu une rubrique à caractère environnemental et sociétal au moins, Cf. section 4.1.2). La RSE fait l'objet d'une attention croissante de la part des grandes entreprises, et, bien que nous n'ayons pas de chiffres pour les PME, il est probable qu'elles connaissent une évolution similaire, mais avec un décalage temporel. Ainsi, Maignan et Ralston, dans un article datant de 2002, s'intéressent à la communication RSE sur le site Internet de grandes entreprises des États-Unis, de France, des Pays-Bas et du Royaume-Uni. Sur un corpus de 100 entreprises pour chaque pays de l'étude, constitué aléatoirement à partir d'une liste des 500 plus grandes entreprises nationales, seules 29 entreprises françaises et 24 entreprises néerlandaises disposent d'une rubrique RSE (en plus de 66 entreprises américaines, et 53 entreprises britanniques). Basil et Erlandson (2008) trouvent de leur côté qu'à échantillon inchangé, la part de grandes entreprises canadiennes rendant compte d'activité RSE sur leur site Internet passe de 27 à 67% entre 2003 et 2006. Et ces chiffres sont encore modestes : Borglund *et al.* (2009), en s'appuyant sur une enquête publiée par H&H Webranking en 2008, soutiennent que 97% des 150 plus grandes entreprises européennes, et 73% des 600 plus grandes d'entre elles, communiquent en matière de RSE – sur leur site Internet ou au travers de rapports dédiés. Rappelons enfin, dans le sillage de tels chiffres, que 95% des 250 plus grandes entreprises mondiales publiaient un rapport RSE indépendant en 2011, selon une étude menée par KPMG (Fifka, 2012:46).

### 2.1.2.3 La dimension culturaliste

Comme nous en avons rendu compte dans la section 2.1.2.1, les spécificités institutionnelle d'un pays donné sont réputées capables de diriger les modes de RSE, implicite ou explicite, qui s'expriment dans sa société : il apparaît donc logique que la RSE connaisse des spécificités culturelles, indépendamment de la définition qu'on lui prête (section 2.1.1.2).

Matten et Moon (2008) relèvent la domination des États-Unis sur l'Europe en matière de RSE – et la diffusion de leur modèle. Les autres régions du monde, à leur tour, adoptent progressivement « *le langage et les pratiques de la RSE* »<sup>156</sup> (*Ibid.*, p.404) – du moins de la RSE moderne explicite<sup>157</sup>. Mais cette formalisation ne se fait pas de façon uniforme car les attentes ne sont pas les mêmes partout : ainsi, si, parmi les composantes de la RSE, la nature des relations de l'entreprise avec ses employés est perçue comme essentielle au Danemark (Morsing *et al.*, 2008:101, sur la base des résultats d'une enquête par l'organisme Reputation Institute), c'est une dimension généralement peu traitée par de nombreuses entreprises asiatiques (Chapple et Moon, 2005:428-429). La conservation de ces spécificités nationales est déjà relevée par Matten et Moon qui notent qu'en dépit de l'assise croissante des formes de RSE explicite, l'Europe de tradition implicite garde un certain nombre de spécificités propres en matière de RSE<sup>158</sup>.

Plusieurs travaux associent donc formes de RSE explicite et libéralisme économique (*Ibid.*, mais aussi Maignan et Ralston, 2002 ; Chen et Bouvain, 2009) ou mondialisation (Carson *et al.*, 2015). De fait, bien que des spécificités nationales puissent exister, des documents typiques de la RSE explicite, mondialisée – tels que les rapports RSE – sont finalement frappés par un haut degré de standardisation. Ils servent ainsi avant tout d'outils de promotion aussi bien pour les multinationales américaines que chinoises, au même titre par ailleurs que des documents similaires produits par des pays tiers comme la Norvège, le Royaume-Uni ou la Suisse (Bhatia, 2012). Le rapport RSE, caractéristique de la grande entreprise, reste donc un outil de relations publiques avant tout. Ces remarques sont cohérentes avec celles de Yu et Bondi (2017:286-7), qui à la suite de leur étude de 90 rapports RSE d'entreprises du secteur bancaire ou de l'énergie issues de trois zones linguistico-géographiques différentes (Canada/États-Unis/Royaume-Uni, Chine et Italie) concluent qu'en dépit de différences culturelles mineures, les rapports RSE de différents pays sont surtout caractérisés par des objectifs communicationnels partagés. Cette homogénéisation du discours RSE entre grandes entreprises américaines et chinoises est encore confirmée par d'autres travaux (Sun *et al.*, 2018).

Ainsi, si les genres les plus institutionnalisés (comme les rapports RSE) émanant de grandes entreprises paraissent réellement standardisés, nos corpus constitués de textes qui ne relèvent pas d'un genre discursif précis (*Cf.* section 2.2.2.4) et émanent de petites et moyennes entreprises sont susceptibles de rester ouverts à l'existence de spécificités

---

<sup>156</sup> « ... *the language and practice of CSR* ».

<sup>157</sup> Nous avons brièvement mentionné à la section 2.1.1.1 les origines de la RSE, dont il a été avancé, ne serait-ce que pour l'Europe, qu'elle connaîtrait déjà des modes d'expression bien avant la Révolution industrielle.

<sup>158</sup> Elle reste largement pilotée par les pouvoirs publics et/ou les syndicats professionnels, ou accorde une importance particulière aux questions d'environnement et de durabilité. En outre – et ceci présente un intérêt certain pour notre sujet – sa forme explicite est typiquement restreinte aux grandes entreprises. *Cf.* Matten et Moon, 2008:416-417.

culturelles.

Cette possibilité est renforcée par le fait que les pays scandinaves présentent des particularités en matière de RSE. En particulier, avant même l'ouvrage fondateur de Freeman en 1984 (Cf. section 2.1.1.1), la Scandinavie aurait joué un rôle pionnier dans le développement de la théorie des parties prenantes et serait un modèle en termes d'engagement avec celles-ci (Strand et Freeman, 2015). Pour Strand *et al.* (2015), cette tradition expliquerait que « *les pays scandinaves et les entreprises situées en Scandinavie obtiennent des résultats proportionnellement impressionnants dans les différentes mesures de la RSE et de la durabilité* »<sup>159</sup> (*Ibid.*, 2015:3). Plusieurs outils de mesure de la performance à ce sujet placent en effet les pays d'Europe du Nord en tête des classements, ce que les auteurs attribuent à l'efficacité de la coopération des entreprises scandinaves avec leurs parties prenantes – cette dimension étant « *au cœur d'une [entreprise de] RSE et de durabilité efficace* »<sup>160</sup> (*Ibid.*, p.5 pour la citation).

La Norvège (Carson *et al.*, 2015) et le Danemark (Morsing *et al.*, 2008) au moins n'échappent cependant pas à un changement de paradigme vers un mode de RSE plus explicite. Dans ce dernier cas, les auteurs constatent que la population danoise fait preuve de scepticisme vis-à-vis d'une communication RSE qui serait trop « évidente » de la part des entreprises, conduisant ces dernières à adopter des stratégies de communications RSE plus spécialisées et destinées à des publics experts, qui pourront servir par la suite de relais de communication (*Ibid.*, p.105-106). Ces résultats sont à mettre en perspective avec des enquêtes annuelles de réputation qui montrent, pour les trois pays scandinaves, que le grand public est majoritairement d'avis que les grandes entreprises ne devraient pas communiquer sur leurs actions RSE, ou seulement de façon minimale, dans leurs rapports d'activité et sur leur site Internet (Morsing et Schultz, 2006:329-331). Dans ce sillage, il a été constaté (Nielsen et Thomsen, 2009) que les PME danoises, si elles n'avaient pas d'approche stratégique en matière de communication RSE, se trouvaient dans une phase de structuration, au travers de l'obtention de normes environnementales et autres certifications – ce que Matten et Moon (2008:409) associent à des formes de RSE explicites.

Ces constatations permettront d'apprécier, en partie, nos observations des chapitres 6 et 7.

## 2.2 APPROCHES LINGUISTIQUES ET DISCURSIVES DE LA RSE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Comme nous l'avons vu dans la section 2.1.1.2, la RSE est un objet difficile à circonscrire, aux définitions multiples et conflictuelles. Elle est fréquemment rapprochée de, voire confondue avec, le développement durable en raison de la proximité thématique des deux concepts, et ses modes d'expressions sont influencés par une série de facteurs institutionnels, contextuels ou culturels notamment. Dès lors, comme nous l'expliquons dans la section 2.2.2.4, nous préférons parler de « discours environnemental et sociétal » pour notre thèse.

---

<sup>159</sup> « *Scandinavian countries and Scandinavia-based companies perform disproportionately well in CSR and sustainability performance measurements.* »

<sup>160</sup> « *at the heart of effective CSR and sustainability.* » Les auteurs estiment que le rôle de premier plan joué par la social-démocratie dans l'histoire politique scandinave du XX<sup>e</sup> siècle explique largement cette tradition de coopération avec les parties prenantes et les performances de la région en matière de RSE et durabilité.

La communication des entreprises fait l'objet d'une multitude de travaux ; la communication en matière de RSE plus spécifiquement aussi, même si elle est parfois la cible d'un certain dédain dans la littérature académique (Rasche *et al.*, 2017:20 ; Morsing, 2017:281-282) qui considérerait que la communication ne peut être placée sur un pied d'égalité avec les actions. Pourtant, le sujet est légitime : Hutton *et al.* (2001), qui agrègent les données provenant de plus de 70 entreprises américaines listées dans le classement *Fortune 500*, trouvent que la communication RSE représente, en moyenne, le troisième plus important poste de dépense dans leur budget de communication. Il s'agit donc d'un investissement considérable pour les organisations, qui justifie la recherche d'un modèle de communication optimisé avec leurs parties prenantes (voir par exemple Morsing et Schultz, 2006). On comprend alors que les gestionnaires puissent s'intéresser à la communication RSE : à sa performance, aux thématiques qu'elle aborde, à sa réception ou à la légitimité qu'elle provoque, à sa diffusion... Mais les linguistes, notamment en analyse du discours ou en linguistique de corpus, y ont également un intérêt : la nature nécessairement conflictuelle de la RSE, entre morale et opportunisme, représente une problématique dont l'étude de la résolution en discours et de la retranscription en langue contribuent à une meilleure compréhension de ses mécanismes et de la vision du monde qui y est rattachée (Catenaccio, 2012:25).

Une partition assez naturelle entre deux grandes catégories de travaux sur les approches de la RSE et du développement durable « par le langage » semble s'imposer : on trouve d'une part les gestionnaires, qui s'inscrivent dans le tournant linguistique, de l'autre les linguistes qui se familiarisent avec les études de gestion. Il ne s'agit pas de dire que les deux approches soient mutuellement exclusives, au contraire : il est bon que les deux disciplines entrent en contact pour offrir à un même sujet des éclairages complémentaires. En revanche, elles fournissent une catégorisation plus facilement exploitable<sup>161</sup> pour l'organisation de la présente section. Nous commençons donc par nous intéresser à l'approche des gestionnaires en la matière (section 2.2.1), puis à celle des linguistes et discursivistes (section 2.2.2). Nous terminons enfin en présentant l'hypothèse de recherche que nous avons développée sur la base de cette revue de la littérature (section 2.2.3).

### *2.2.1 Travaux en sciences de gestion : le tournant linguistique à l'œuvre*

Nous avons mentionné à la section 1.2.1.1 l'influence du « tournant linguistique », phénomène initialement philosophique, dans les études de gestion – où son irruption a été plus tardive que dans d'autres disciplines des sciences humaines et sociales (Phillips et Hardy, 2002:13). Ce changement de paradigme philosophique ne considère plus le monde comme une réalité absolue et disponible pour l'interprétation humaine (par le langage), mais bien plutôt, que nous façonnons (via le langage) le monde et lui donnons du sens au travers de nos dénominations, des règles que nous instituons, *etc.*, ouvrant ainsi la voie à une analyse rétrospective subséquente (Carver, 2002). Ce tournant linguistique, toutefois, aurait été dévoyé et amalgamé avec une prise en compte plus générale du langage dans les travaux en sciences de gestion, contre laquelle des auteurs mettent en garde lorsqu'elle conduit à

---

<sup>161</sup> Quoique, du fait de la nature intrinsèquement multidisciplinaire des études sur le discours, les catégorisations ne soient pas nécessairement absolues. Les distinctions que nous opérons ici tiennent compte de la nature des travaux que nous avons relevés et du profil des chercheurs, mais certains cas sont plus ambigus que d'autres.



accorder trop de crédibilité aux propos tels qu'ils apparaissent dans les textes sans qu'ils fassent l'objet d'aucune nuance – sans que les différentes fonctions remplies et permises par le langage soient considérées (Alvesson et Kärreman, 2000). C'est en cela qu'Alvesson et Kärreman louent les apports de l'analyse du discours, qui permettent de nuancer une vision trop formelle du langage – s'ils n'utilisent pas ce terme, la posture vis-à-vis de laquelle ils mettent en garde évoque une appréhension « positiviste » qui serait plutôt caractéristique de l'analyse de contenu, par rapport à l'épistémologie plus socioconstructiviste de l'analyse du discours (Hardy et al., 2004).

Les questionnaires rappellent justement que l'analyse de contenu est l'une des méthodes favorisées par les praticiens du domaine dès lors qu'il s'agit d'aborder un objet d'étude par sa dimension « langagière » (voir en particulier Fifka, 2012) – les travaux touchant à la RSE ne faisant pas exception à cet égard (Cf. ci-bas). La distinction entre analyse de contenu (dorénavant « AC ») et analyse du discours est un autre lieu de débats académiques auxquels nous n'aurons pas la prétention de pouvoir participer dans ce travail. Mentionnons simplement que, dans son deuxième volume, la *Newsletter of the American Political Science Association Organized Section on Qualitative Methods* (2004, n°1) rassemblait un certain nombre de brèves contributions relatives à l'AC et l'AD. Plusieurs grandes oppositions entre ces deux méthodologies peuvent être relevées : celle relative à la portée plutôt constructiviste de l'AD opposée au positivisme intrinsèque de l'AC (la première considérant que l'on construit la réalité sociale par le langage quand la seconde part du principe que le langage la reflète) est essentielle (Hardy et al., 2004 ; Hopf, 2004 ; Neuendorf, 2004). Plus largement, la pratique de l'AD est indissociable de la prise en compte de son contexte plus large, comme nous l'avions évoqué à la section 1.2.1.1 (bien que Phillips et Hardy (2002) soulignent qu'une réunion au-delà de la portion congrue soit difficile, voire impossible ; une position qui va à l'encontre de la philosophie de Fairclough à cet égard, Cf. section 1.2.2.1) : dès lors, l'AD n'est pas circonscrite à une démarche linguistique, mais prend également en compte les intentions de l'auteur, l'effet produit sur le destinataire, ou encore le contexte institutionnel plus large dans lequel les textes étudiés s'inscrivent et les résonances intertextuelles qu'ils connaissent (Hardy et al., 2004 ; Hopf, 2004 ; Laffey et Weldes, 2004). L'AC, au contraire, se limite strictement au message tout en se détachant de ce qui l'entoure – ce qui n'implique pas que son approche soit uniquement « linguistique » ou « verbale », mais la circonscrit à un terrain en tout cas sémiotique (Hardy et al., 2004 ; Neuendorf, 2004). Ce détachement contextuel de l'AC place le(s) texte(s) dans une atemporalité et présuppose la permanence du sens (*Ibid.*), là où l'AD prend en compte le flux discursif dans lequel se trouve son objet d'étude : c'est dans cette perspective que les questions de pouvoir, de savoir, de luttes (idéologiques, politiques – et ce notamment dans une acception *critique* de l'AD) sont essentielles lors d'une approche par le discours ; car ce sont autant de facteurs permettant de donner corps à une interprétation de la réalité comme construction sociale (Hardy et al., 2004 ; Hopf, 2004 ; Laffey et Weldes, 2004). Méthodologiquement, l'AC implique généralement l'utilisation de méthodes quantitatives<sup>162</sup>. Elle se distingue toutefois de l'analyse statistique de données textuelles (qui est, elle, épistémologiquement liée à l'AD) par son approche déductive reposant sur des codages a

---

<sup>162</sup> Même si ce n'est pas toujours le cas : Parker et al. (2015) ont ainsi recours à une analyse de contenu suivant une approche qualitative.

priori, quand l'ADT reste inductive et cherche au contraire à éviter tout présupposé initial, en plus d'avoir un héritage résolument linguistique et d'insister sur l'importance des retours au texte pour explorer qualitativement les nuances mises en lumière par les traitements quantitatifs.

L'AC travaille ainsi volontiers avec des grilles thématiques (voire lexicales) préalablement établies, appliquées sur des textes ou corpus de textes afin d'en dégager des tendances générales. La méthode semble particulièrement bien adaptée à un domaine tel que la RSE, qui connaît de nombreuses composantes et une riche terminologie. En rassemblant une série de termes sous un nombre plus restreint de catégories, il a par exemple été montré, dans une étude synchronique, l'importance particulière des questions de gouvernance et de parties prenantes dans les rapports RSE des entreprises françaises du CAC40 (Pastore-Chaverot, 2011). Le procédé présente toutefois plusieurs faiblesses : pour commencer, l'utilisation de grilles *a priori* est susceptible d'entrer en conflit avec la nature évolutive de la RSE et ses frontières floues (Cf. section 2.1.1.2), qui pourraient être mal représentées (Jaworska et Nanda, 2018:378-379). En outre, elle fait courir le risque d'une non-exhaustivité (*Ibid.* ; Pastore-Chaverot, 2011:283), et implique une nécessaire subjectivité<sup>163</sup>, à moins que des grilles préalablement instituées ne soient utilisées et puissent être invoquées comme référentiels faisant autorité. Quand ce n'est pas le cas, le chercheur construit ses propres catégories, ce qui peut orienter l'interprétation des travaux par la suite, à plus forte raison si les catégories sont particulièrement précises (voir par exemple Wanderley *et al.*, 2008)<sup>164</sup>. Lorsque de telles grilles préalables sont établies à l'aide de catégorisations institutionnelles externes, nationales (la loi NRE en France pour Albertini (2014)) ou supranationales (le GRI pour Gill *et al.* (2008))<sup>165</sup>, elles permettent de mesurer l'appréciation de la RSE par ses acteurs à l'aune d'un cadre de référence externe commun. Des approches de ce type permettent la réinscription des travaux dans un cadre social plus large. D'autres méthodes de codage, comme un codage manuel systématique phrase par phrase (O'Connor *et al.*, 2017) peuvent être mises en place.

D'une façon plus générale, un ré-ancrage, au moins partiel, des travaux dans une réalité sociale plus large n'est pas inhabituel : ainsi, l'analyse effectuée par Maignan et Ralston (2002) sur les sites Internet de grandes entreprises américaines, britanniques, françaises et néerlandaises a permis de mettre en lumière des phénomènes culturels assez clairs (et notamment une propension à communiquer en matière de RSE plus importante chez les entreprises américaines et britanniques que celles françaises et néerlandaises) attribués aux traditions politico-économiques spécifiques aux deux ensembles. Cette piste a été consolidée par la grille d'analyse développée par Matten et Moon (2008, Cf. section 2.1.2.1) concernant les pratiques de RSE aux États-Unis comparées à celles ayant cours en Europe, et qui institue les notions de RSE implicite et explicite. Les travaux de Matten et Moon, tout comme ceux de

---

<sup>163</sup> Bien que des procédures d'inter-coding permettent d'en réduire la charge.

<sup>164</sup> D'une façon générale, les exercices de typologisation sont toujours complexes. Nous avons également été confronté à la question de la subjectivité pour la constitution de notre corpus, comme nous le détaillons à la section 4.3.1. Les catégories concernées étaient pourtant bien plus générales que celles définies par Wanderley *et al.* (2008).

<sup>165</sup> Tagesson (2009:356), Pastore-Chaverot (2011:283) et Pollach (2018:252) ont également partiellement exploité des listes de termes issus de sources institutionnelles.

Maignan et Ralston, tendent, à notre avis, à se rapprocher de travaux analyse du discours – sans qu’aucun des deux puisse réellement y prétendre, du moins dans la mesure où nous suivons Fairclough (1989, 1992, 2003) quant à ce qui définit l’AD ; compte tenu de ce qu’ils ne nourrissent aucun intérêt pour les réalisations linguistiques dans le texte<sup>166</sup>. Parallèlement à ces deux travaux, l’analyse de Chen et Bouvain (2009) portant sur l’analyse de rapports RSE allemands, américains, australiens et britanniques rassemble une approche plus théorique, rappelant celle de Matten et Moon (2008), accordant une attention particulière aux systèmes économiques nationaux, et une analyse à partir d’un corpus de textes, dans le sillage de Maignan et Ralston (2002). Leurs conclusions vont dans le même sens et soulignent, notamment, le rôle des systèmes nationaux dans la mise en œuvre de la RSE. De l’aveu même des auteurs toutefois (Chen et Bouvain, 2009:314), l’analyse est limitée par sa circonscription aux fréquences obtenues et aux rendus visuels issus des différents calculs. Plus généralement, l’absence de retours au texte en analyse de contenu complique la validation d’hypothèses et l’interprétation de phénomènes : l’étude diachronique de Pollach (2018) sur le caractère des problématiques traitées dans les rapports RSE, qui acte leur dimension cyclique et contextuelle (Cf. section 2.1.2.2) offre des perspectives discursives très intéressantes. Néanmoins, l’absence de recontextualisation de certains phénomènes témoigne d’un détachement assez caractéristique de l’AC (Hardy *et al.*, 2004 ; Neuendorf, 2004) mais qui, d’un point de vue discursif, n’aide pas à comprendre comment les acteurs (ici les entreprises) construisent une réalité à laquelle ils donnent du sens<sup>167</sup>.

Il semble ainsi que plusieurs travaux se situent dans un entre-deux typologique qui une fois de plus témoigne de l’impossibilité de fixer des frontières conceptuelles ou méthodologiques claires. De tels flottements sont certainement favorables à la recherche qui s’en trouve enrichie ; toutefois, l’absence d’analyse de la réalisation dans le texte des éléments qui constituent le discours reste problématique dans le cas d’une analyse du discours, à plus forte raison lorsque l’on imagine toutes les « fausses pistes » potentielles (structures négatives, termes polysémiques, synonymes ignorés...) qu’un retour au texte permet d’invalider ou de révéler.

Évidemment, tous les travaux n’ont pas pour ambition de raccorder les phénomènes observés à des théories sociales plus larges afin d’interpréter la façon dont les discours dépeignent une certaine vision du monde, ou sont révélateurs d’idéologies sous-jacentes. Quand bien même, de tels travaux sont toujours utiles aux analystes du discours, par exemple pour affiner leur méthodologie : ainsi, Frostenson *et al.* (2011) qui s’intéressent à la notion de « filtration » (un cloisonnement opéré au sein des entreprises pour contrôler la diffusion d’informations vers de entités extérieures, tels que les médias) mettent en évidence une asymétrie de communication en matière de RSE entre une société-mère et ses filiales. Si l’étude dit assez peu de choses quant à ce qu’impliquent de telles pratiques en termes de pouvoir exercé vis-à-vis des différentes parties prenantes ou des flux idéologiques dominants qui profitent d’une

---

<sup>166</sup> Ce qui n'est d'ailleurs pas leur ambition.

<sup>167</sup> Pollach (2018:254-255) remarque par exemple que, sur la période étudiée, trois des macro-catégories qu'elle a identifiées (*air, disaster, forest*) connaissent un pic d'emplois pour l'année 2005. Le pic de *disaster*, qui comprend les formes *tsunami* et *earthquake* (séisme) est attribué au séisme et tsunami subséquent de la fin de l'année 2004 dans l'océan Indien ; en revanche, aucune explication n'est fournie pour les pics de *air* ou *forest*, ce que permettrait un retour au texte afin de situer de tels termes dans d'éventuels discours plus large.

organisation de ce type, la mise en lumière de cet effet (indépendamment des facteurs sectoriels ou de taille relevés par les auteurs) justifie d'autant plus, pour notre cas, de nous intéresser à des PME qui ne sont pas détenues majoritairement par des grands groupes. De la même façon, d'autres analyses de contenu ont montré la corrélation entre la propension des entreprises suédoises à divulguer davantage d'informations sociales ou environnementales d'une part, et la nature de leur capital, privé ou public d'autre part (Tagesson *et al.*, 2009) : si une analyse complémentaire, par exemple d'ordre socio-culturel et/ou contrastive, apporterait une interprétation intéressante<sup>168</sup>, l'existence d'une attitude différente entre les secteurs privés et publics justifie un raisonnement quant à la nature du capital des entreprises devant constituer le corpus.

De telles études contrastives sont fréquentes en analyse de contenu : les travaux de Maignan et Ralston (2002) ou Chen et Bouvain (2009) cités précédemment y participent ; de même, la recherche a montré que tous les pays n'ont pas la même propension à communiquer en matière de RSE sur Internet (Wanderley *et al.*, 2008), y compris au sein d'une région du monde plus circonscrite au niveau géographique (Chapple et Moon, 2005), en plus du fait que les différents piliers de la RSE (ainsi que leurs composantes) fassent l'objet d'une attention différente d'un pays à l'autre (Gill *et al.*, 2008).

Des analyses similaires pourraient certainement être conduites avec des programmes d'ADT ou de linguistique de corpus, en particulier s'ils permettent un étiquetage des données, mais cela ne répondrait pas aux objectifs des deux disciplines. Une force de l'AC, nous semble-t-il – bien que cette observation soit d'ordre empirique – tient de sa capacité à abstraire les données à la suite d'une amalgamation de celles-ci, qui en permettent finalement une quasi-anonymisation. Ce n'est pas le cas de l'analyse du discours, qui, bien moins dépassionnée que sa cousine, est intrinsèquement politique ou idéologique. Nous avons mentionné, dans une note de bas de page du section 1.4.1, la notion de connaissance encyclopédique qui nous semblait être un facteur essentiel dans le choix de l'objet d'étude pour les travaux en analyse du discours. Lorsqu'ils portent sur des entreprises, de tels travaux concernent automatiquement des acteurs connus, faisant automatiquement l'objet de préconceptions chez le lecteur. En nous référant au point de vue de Maingueneau quant au positionnement idéologique du chercheur engagé dans une démarche d'AD<sup>169</sup>, on comprend que celle-ci puisse être animée par une volonté de dénonciation face à des entités dont l'influence économique, sociale ou environnementale nourrit des inquiétudes légitimes. L'AC, en revanche, paraît bien moins engagée, peut-être parce qu'elle est l'héritière d'une tradition différente. C'est ainsi que l'on retrouve dans ses travaux des analyses beaucoup plus large, qui s'intéressent volontiers à des structures plus petites (voir par exemple Frostenson *et al.*, 2011 ; Parker *et al.*, 2015 ; O'Connor *et al.*, 2017), ou qui parviennent à « dépersonnaliser » l'analyse, même quand elle porte sur des grandes entreprises (voir par exemple Maignan et Ralston, 2002 ; Pastore-Chaverot, 2011 ; Albertini, 2014).

---

<sup>168</sup> Les auteurs, renvoyant à des travaux similaires de Secci (2005, cité par Tagesson *et al.*, 2009), ouvrent la voie à une analyse approfondie en soulignant que leurs résultats vont dans le sens contraire à ceux observés pour l'Italie.

<sup>169</sup> « ... le seul fait de s'intéresser [à un corpus donné] est inévitablement un acte de positionnement » (Maingueneau, 2014:57).

Ce bref passage en revue de quelques travaux en analyse de contenu est justifié par la proximité qu'entretient la méthodologie avec l'analyse du discours : si elle offre une meilleure compréhension du domaine et donne à voir des tendances générales (dont certaines ont également été relevées dans les sections 2.1.2.1 à 2.1.2.3), elle n'aide pas beaucoup à comprendre l'ancrage idéologique sous-jacent et sa traduction dans le texte. En fait, pour une interprétation de l'ambition des rapports de développement durable, Igalens (2007) en appelle à l'analyse du discours, à l'aide de laquelle il conclut, comme plusieurs linguistes ou discursivistes (Cf. ci-bas), à l'objectif avant tout légitimant de telles productions, qui actent la domination de la mondialisation économique comme paradigme idéologique dominant l'emportant sur toute philosophie politico-économique.

Une dimension en particulier aurait pu être traitée dans cette section ; celle relative à l'analyse du contenu des sites Internet. Il s'agit pour notre sujet d'une question importante, qui ne résonne pas exclusivement avec l'AC. Nous relevons à la section 2.2.2.4 certaines questions essentielles à cet égard que la littérature ne paraît pas aborder, et traitons le sujet au chapitre 4.

### *2.2.2 Analyses discursives et linguistiques*

Sans surprise, les gestionnaires ne sont pas les seuls à s'intéresser aux textes portant sur la RSE, le développement durable, ou l'environnement au sens large. Il semble malheureusement légitime pour le sujet de devoir gagner en pertinence au fil du temps, notamment pour son volet environnemental, quoique l'on imagine sans peine, même en mettant de côté son actualité brûlante, les nombreuses perspectives d'études discursives, lexicales, pragmatiques, etc., qu'il recèle. Le contexte institutionnel contribue également à la multiplication de travaux, puisque l'adoption de différentes mesures enjoignant à la publication d'informations « non financières » ou assimilées à la RSE (comme la directive 2014/95/UE) crée un terreau favorable à la production textuelle des organisations qui en sont les cibles<sup>170</sup>. La généralisation progressive de la publication de rapports de développement durable par les grandes entreprises à partir de la seconde moitié des années 1990 coïncide d'ailleurs avec la multiplication des travaux à ce propos, en études de gestion bien sûr – notamment en dehors des pays d'Amérique du Nord, puisque le continent nord-américain connaissait déjà un certain nombre de publications à ce sujet à partir des années 1970 (Cf. Fifka, 2012) –, mais aussi en linguistique.

Cet intérêt des linguistes pour de telles questions (et notamment la question environnementale) se formalise autour d'une sous-discipline, appelée « écolinguistique » et dont l'origine est conventionnellement (voir par exemple Bernard, 2015:52 ; Stibbe, 2015:83 ; Fernández-Vázquez et Sancho-Rodríguez, 2020:4) attribuée à Michael Halliday à la suite d'une intervention lors d'un séminaire de l'International Association of Applied Linguistics en 1990 (Halliday, 2001 pour la réimpression). Il y encourage les linguistes à prendre le contre-pied de la réalité sociale telle qu'elle a été construite par le langage jusqu'à présent, et qui a conduit à une adoption progressive et insidieuse de schèmes de pensée néfastes pour l'environnement (Halliday, 2001). Cette attitude dé-constructiviste résonne particulièrement avec la CDA, que l'écolinguistique mobilise largement (Fernández-Vázquez et Sancho-

---

<sup>170</sup> Ou, dans notre cas, qui en sont spécifiquement exclues.

Rodríguez, 2020:4) : l'écolinguistique s'intéresse ainsi aux « histoires qui rythment nos vies »<sup>171</sup> et re-contextualise les phénomènes langagiers pour les inscrire dans un cadre interprétatif englobant.

Afin d'approfondir quelque peu cette question, nous commençons par rendre compte (section 2.2.2.1) des travaux qui souscrivent à une approche rhétorique ou lexicale des discours environnementaux, RSE ou de développement durable. Plusieurs travaux pointent également le fait que le discours RSE ou de développement durable s'attache en premier lieu à véhiculer les intérêts immédiats des entreprises locutrices (section 2.2.2.2), et qu'il a tendance à s'institutionnaliser (section 2.2.2.3). Nous finissons (section 2.2.2.4) en abordant la question du genre discursif, et la raison pour laquelle nous ne souscrivons pas à cette grille de lecture pour notre thèse.

### 2.2.2.1 Approches rhétorico-lexicales

Bien évidemment, les travaux en linguistique portant sur l'environnement, la RSE, le développement durable ou le changement climatique ne se réclament pas tous de l'écolinguistique, ou même de la CDA. Ils dessinent toutefois des tendances, dont l'analyse du discours, par nature réceptive à toutes les approches, a tout intérêt à se saisir. Surtout, ils résonnent largement avec les centres d'intérêt de cette dernière, de sorte que, même lorsqu'elle n'est pas formellement convoquée, on puisse en déceler des traces.

La communication des entreprises est ainsi fréquemment interprétée comme un lieu d'exercice du pouvoir. De fait, si « *l'efficacité de la parole est liée à l'autorité de l'orateur* » (Amossy, 1999, citée par Antelmi, 2018:67), on comprend que des organisations cherchent à asseoir cette dernière pour convaincre. Il s'agit d'avoir recours, directement (en l'exerçant soi-même) ou indirectement (en invoquant des tiers), à l'argument d'autorité (Perelman et Olbrechts-Tyteca, 2008:410ff). Pour les entreprises, mobiliser un discours technique, loin de répondre à un objectif informatif, peut bien plutôt relever d'une stratégie de persuasion, comme le suggère Breeze (2012:15) – un point déjà relevé par Fairclough (1992:173-174) qui notait la façon dont un locuteur peut construire une image d'expert en utilisant un vocabulaire spécialisé. Concernant les discours « RSE » ou « environnementaux », le recours à une terminologie particulière, éventuellement sous la forme d'anglicismes (parfois même superflus dans la mesure où des expressions correspondantes officielles existent en langue vernaculaire) a pu être assimilé à une manœuvre rhétorique susceptible de participer d'une démarche de *greenwashing*, ou du moins cherchant à obscurcir la recherche de profits d'une entreprise opérant dans un secteur controversé (Caimotto et Molino, 2011). Il apparaît par ailleurs qu'une telle stratégie discursive soit sectorielle, et dépendante de la relation que les entreprises cherchent à établir avec leurs parties prenantes (Fuoli, 2012) : construire discursivement un ethos d'expert est un moyen d'asseoir sa légitimité (*Ibid.* ; Garric *et al.*, 2007) et d'exister dans un espace où se rencontrent une multitude de pouvoirs et d'attentes, à plus forte raison si l'organisation opère dans un secteur controversé, comme celui des hydrocarbures. S'il apparaît alors logique qu'un tel profil technique soit volontiers assumé par des entreprises pétrolières, telles que Shell (Livesey, 2001), BP (Fuoli, 2012) ou Total (Garric

---

<sup>171</sup> « *The stories we live by* » (Stibbe, 2015).

*et al.*, 2007), par nature soumises à une forte suspicion de la part de la société civile, il est également exploité de façon opportuniste par celles-ci afin de se prémunir des demandes de parties prenantes négativement affectées par leurs opérations<sup>172</sup>. Néanmoins, une telle stratégie est susceptible de se heurter à des contre-discours émanant d'opposants aux activités de l'entreprise, qui peuvent prendre le parti de déprofessionnaliser l'éthos de leur cible pour en annihiler la portée cosmétique ; ce que fit Greenpeace qui, au positionnement d'expert de Shell choisit d'opposer une rhétorique directe, familière, en qualifiant le groupe de *litter lout* dans une campagne de protestation (Livesey, 2001).

L'utilisation de la connaissance comme outil argumentatif se retrouve également avec l'irruption d'un discours scientifique « validant » dans la communication des entreprises. Elle s'interprète favorablement par la notion de « discours constituants » (Maingueneau et Cossutta, 1995 ; Maingueneau, 2014:151ff), c'est-à-dire des discours qui font autorité par leur simple existence et peuvent être convoqués en ce qu'ils sont liés à une « Source légitimante » (Maingueneau, 2014:151), un Absolu au nom duquel ils s'expriment et dont la parole ne peut, par nature, être remise en question. Le discours scientifique, au même titre que le discours philosophique, le discours juridique ou le discours religieux, participe ainsi de tels discours constituants (Maingueneau et Cossutta, 1995:113). Or, il existe justement une perméabilité entre institutions scientifiques et entreprises, ce qui se retrouve dans le discours environnemental portant sur la politique d'utilisation des terres en agriculture, comme le montre la réappropriation (lexicale, par exemple) de la production des premières par les secondes, actant ainsi l'utilisation de la science comme argument d'autorité afin de servir des intérêts particuliers (Loconto *et al.*, 2020). Cette perméabilité s'illustre peut-être mieux encore par le recours aux normes, dont la légitimité qu'elles procurent est d'autant plus grande qu'elles sont instaurées dans le cadre de MSI (*ibid.*), qui impliquent plusieurs typologies d'acteurs et représentent un processus plus consensuel, au moins en façade<sup>173</sup> : Nkakene Molou et Mbouna (2018) suggèrent ainsi que l'entreprise Rougier exploite la certification FSC qu'elle acquiert pour donner à sa démarche environnementale un aspect plus technique ; de la même façon, Shell s'en remet à des organismes certificateurs reconnus pour se protéger des polémiques alors qu'elle opère dans un secteur particulièrement sensible (Livesey et Kearins, 2002:240). L'adoption de tels référentiels tend à montrer le pouvoir légitimant des institutions certifiantes, auxquels les acteurs souscrivent par souci de sécurité (maîtrise des risques et de l'image, contrôle de l'incertitude) plutôt que d'efficacité (Meyer et

---

<sup>172</sup> Imbun *et al.* (2015:46-47), dont les travaux ne s'inscrivent pas en linguistique ou en études sur le discours, relèvent comment l'entreprise australienne Oil Search Limited refuse de transmettre à des communautés de Papouasie-Nouvelle-Guinée affectées par ses opérations les rapports de scientifiques commissionnés pour effectuer des études d'impact environnemental, arguant que ceux-ci seraient « trop techniques » pour un public profane.

<sup>173</sup> Cheyns et Riisgaard (2014) mettent toutefois en garde contre cette simplification et soulignent que les MSI favorisent, malgré tout, les groupes dominants. Loconto *et al.* (2020) précisent en outre que dans le cas de leur étude, certaines des entreprises de leur corpus ont contribué à créer les normes sur lesquelles elles s'appuient pour justifier de leur comportement responsable, ce qui sous-entend qu'elles disposaient d'un pouvoir de négociation et d'un droit de regard pendant leur développement.

Rowan, 1977:348-9)<sup>174</sup>, conduisant ainsi à des comportements isomorphiques mimétiques (*Ibid.* ; DiMaggio et Powell, 1983).

Plusieurs autres choix rhétoriques ont été mis en évidence par la recherche. D'une façon générale, cette convergence tend à montrer que, dès lors qu'il s'agit de RSE, les organisations font face à la nécessité de convaincre ou de persuader. Les stratégies retenues peuvent typiquement s'exercer selon les trois registres classiques de la rhétorique aristotélicienne (Pollach, 2003 ; Mapa *et al.*, 2019). Les choix opérés peuvent participer à dédouaner l'entreprise de ses actions en soulignant qu'elle n'est finalement qu'un maillon d'une chaîne plus large, elle-même soumise à un ensemble de contingences socio-économiques (Mapa *et al.*, 2019), et notamment aux exigences du marché dont la demande doit être satisfaite (Breeze, 2012:9). De tels arguments s'opposent à des discours plus volontaristes : certains sont construits selon des modalités volitives que facilite l'appartenance à un secteur non critique (Fuoli, 2012), quand les entreprises opérant dans des secteurs sensibles, telles que les multinationales pétrolières, se construisent un ethos plus professionnel (*Ibid.*), comme nous le détaillions précédemment. Dans ce cadre, elles ont volontiers recours à des procédés intertextuels pour situer leurs propos dans un cadre interprétatif initial (Livesey, 2002a), contribuant ainsi à orienter la compréhension du lectorat. Le rapport RSE plus spécifiquement, dont l'objectif est largement argumentatif (Catenaccio, 2012), a largement recours à des modalités déontiques ou épидictiques (Garric *et al.*, 2007), voire à des formules ou autres formes figées pouvant suggérer une forme de langue de bois (*Ibid.*, *Cf.* ci-bas). Plus discutable encore, les entreprises, dans leur désir de persuasion, en viennent parfois à se tourner vers des procédés douteux d'argumentation synechdochiques dans leurs rapports, en s'arrogeant des mérites qui, s'ils sont ceux des employés, ne sont pas directement les leurs (Lischinsky, 2011:277-280). La modalité déontique, notamment, paraît transcender le seul genre du rapport RSE et les seules organisations, pour toucher de façon plus large l'ensemble des discours sur l'environnement et s'exprimer au travers des attentes de la société civile envers les acteurs qui ont une capacité d'action (Fløttum, 2017:118ff), ce qui suggère que de telles questions représentent une forme d'« objet d'accord » (Perelman et Olbrechts-Tyteca, 2008:87ff) : il existe ainsi un large consensus relatif au fait que l'être humain est dépendant de son environnement pour sa survie. Pourtant, les avertissements réguliers du monde scientifique tendent à montrer qu'aucune amélioration significative n'est encore à l'œuvre. Le discours environnemental s'inscrit donc dans un « dilemme du prisonnier » à grande échelle, où chacun (et notamment chaque institution<sup>175</sup>) aurait intérêt à prendre des décisions courageuses, quand pourtant, l'intérêt particulier continue de prévaloir sur le bien commun. Dès lors, le discours environnemental, et RSE en particulier, par le seul fait qu'il soit foncièrement argumentatif, tend à montrer l'existence d'une suspicion naturelle du grand

---

<sup>174</sup> Comme l'expriment Meyer et Rowan dans leur proposition n°3, « *Les organisations qui intègrent des éléments rationalisés légitimés socialement dans leur structure formelle maximisent leur propre légitimité et accroissent leurs ressources et leur capacité de survie* » (« *Organizations that incorporate societally legitimated rationalized elements in their formal structures maximize their legitimacy and increase their resources and survival capabilities* », Meyer et Rowan, 1977:352). Il sera toujours moins risqué, à la suite d'une catastrophe, de se défendre en avançant le respect d'une norme internationalement reconnue mais moins exigeante, qu'en présentant une norme bien plus restrictive mais largement inconnue.

<sup>175</sup> Au sens de Lawrence (2008:170), pour qui une institution est nécessairement détentrice de pouvoir.



public, suspicion que les organisations cherchent à surmonter au travers des procédés rhétoriques qu'elles mettent en œuvre, et dont plusieurs réalisations ont été observées dans les textes.

C'est notamment le cas du métadiscours et de son rôle en communication professionnelle. La complexité relative à la circonscription du métadiscours dans le monde académique est relevée par Hyland (2005:16ff), qui toutefois souligne la propension des chercheurs à s'accorder sur le fait que le terme renvoie « *aux différents indices linguistiques utilisés pour guider ou orienter le lecteur tout au long du texte, de sorte à en faciliter la compréhension et transmettre l'opinion de l'auteur à son égard.* »<sup>176</sup> L'utilisation du métadiscours est directement liée à l'institutionnalisation des pratiques discursives – un point sur lequel nous revenons à la section 2.2.2.3 ci-bas –, mais elle répond également à un objectif rhétorique (*Ibid.*, p.63ff). Le discours RSE est ainsi, de façon caractéristique, ponctué de marqueurs d'évidence<sup>177</sup> (Catenaccio, 2012:134ff) qui participent du métadiscours. En prétendant exclure toute interprétation alternative, ces marqueurs ne font pas qu'indiquer la position de l'auteur à l'égard des propos où ils sont contenus ; ils orientent aussi l'interprétation du texte par le lecteur. D'une façon plus large, ce recours aux marqueurs d'évidence peut être assimilé à une stratégie de *framing* par laquelle un cadre cognitif est imposé à l'auditoire<sup>178</sup>, une pratique déjà dénoncée en analyse critique du discours, parce qu'elle contribue à l'institutionnalisation et à la diffusion de modes de pensée incompatibles avec une politique de durabilité forte, par exemple le concept de « croissance verte » (Stibbe, 2015:50)<sup>179</sup> qui symbolise la capacité de résilience et d'adaptation de l'idéologie capitaliste.

Plusieurs stratégies de manipulation de l'auditoire sont fréquemment relevées – au premier rang desquelles, plus qu'une stratégie, se décèle une démarche de construction du public dans le discours des entreprises qui doivent se légitimer après l'avènement d'une crise (Breeze, 2012:13). Il a été suggéré que les communications RSE des entreprises puissent être élaborées pour un type particulier de lectorat auquel elles seraient restreintes (comme le laissent supposer certaines observations de Bhatia, 2012). Dans l'ensemble, les techniques de dissimulation discursives sont souvent relevées dans l'analyse des discours environnementaux : l'omission de l'agence au travers de constructions passives se trouve ainsi au premier rang de celles-ci (Alexander, 2009:29 ; Stibbe, 2015:154), car, interprétée dans une perspective de CDA, elle peut être effectuée pour répondre à un programme politique ou idéologique (Fairclough, 1992:182) – il en va de même avec la nominalisation qui possède les

---

<sup>176</sup> « ... to refer to the various linguistic tokens employed to guide or direct a reader through a text so both the text and the writer's stance is understood » (Hyland, 2005:18).

<sup>177</sup> Tels que « clairement », « évidemment », « sans aucun doute »... qui, dans une approche par l'*appraisal theory*, peuvent s'interpréter comme des formes de « contraction » selon la typologie de Martin et White (2005). Ces marqueurs ne sont toutefois pas les principaux représentants des formes de contraction dans nos corpus. Nous revenons sur ce point à la section 7.4.

<sup>178</sup> Nous revenons sur la question du *framing* au chapitre 7.

<sup>179</sup> Cette « guerre des termes » n'est cependant pas l'apanage d'une seule obédience idéologique. Bien qu'il n'utilise pas nommément l'appellation « framing », Harré (1999:26) semble renvoyer à un concept similaire lorsqu'il parle de *language planning* et de *green awareness language* : il fournit ainsi l'exemple d'une défenseure de la chasse au phoque, qui proteste contre la popularisation de l'expression « bébé phoque » initiée par les activistes défenseurs des droits des animaux, arguant de ce qu'elle anthropomorphise l'animal, générant des associations mentales chez le public et accroissant leur hostilité envers cette pratique.

mêmes propriétés (*Ibid.*) et permet d'effacer du texte les entités responsables de comportements moralement condamnables (Stibbe, 2015:148 ; Alexander, 2009:29)<sup>180</sup>.

D'une façon générale, les travaux de Halliday sur la grammaire systémique influencent de nombreux travaux en analyse du discours « environnemental » ou « RSE » (par exemple, Pollach, 2003 ; Bernard, 2015 ; Yu et Bondi, 2017) : la linguistique systémique fonctionnelle (dorénavant SFL, pour *systemic functional linguistics*) a été exploitée comme une grille d'analyse par la *critical linguistics* dès son apparition dans les années 1970 (Fairclough, 1992:25ff), et continue d'être grandement mobilisée par la CDA<sup>181</sup> pour analyser dans le texte les réalisations linguistiques des phénomènes qui la préoccupent. Selon Wodak (2002:16), les apports de la SFL sont « *essentiels pour une bonne compréhension de la CDA* »<sup>182</sup>. Du fait de la proximité qu'entretient l'écoulinguistique avec la CDA dont elle est réputée découler, il n'est dès lors pas surprenant que les travaux se réclamant de la première mobilisent largement la SFL. Alexander (2009:85) reconnaît ainsi l'influence initiale de la CDA et de la *critical linguistics* dans son approche critique des discours sur l'environnement. Il relève un certain nombre de phénomènes grammaticaux tout au long de son ouvrage, qu'il interprète dans une approche critique. De la même façon, Stibbe (2015:34) recense plusieurs caractéristiques pouvant faire l'objet d'une recherche par les analystes engagés dans une démarche écolinguistique. Nous en reprenons quelques-unes ci-bas, qui ont fait l'objet de travaux complémentaires particulièrement pertinents pour notre sujet, et renvoyons aux deux ouvrages en question pour une liste plus exhaustive.

La modalité verbale fait partie de ces phénomènes : son étude dans des rapports RSE anglophones, notamment sur la forme *will*, a ainsi montré la propension de tels documents à projeter une vision optimiste de l'avenir, grâce à l'utilisation de structures types qui communiquent la confiance du locuteur, voire, donnent l'image d'une politique organisationnelle déjà initiée et efficace, tandis que les structures présentant un plus faible degré de certitude, quoiqu'elles existent, sont moins nombreuses et principalement employées pour minimiser l'ampleur de prédictions défavorables aux entreprises, laissant ainsi supposer que le rapport RSE sert avant tout un objectif promotionnel plutôt qu'informatif (Aiezza, 2015 ; Bondi, 2016 ; Cf. ci-bas également). La modalité *will* en anglais, qui peut à la fois s'interpréter de façon prédictive et commissive, permet ainsi aux organisations de soigner leur image à moindres frais en jouant sur cette ambiguïté pour

---

<sup>180</sup> Il serait toutefois intéressant de remettre en perspective l'importance prêtée aux structures passives en CDA à la lumière des travaux de Fløttum (2017) : son analyse des réponses de citoyens norvégiens à une question ouverte (« Que pensez-vous qu'il faille faire au sujet du changement climatique ? ») montre que sur l'ensemble des réponses formulées à la voix passive, une infime minorité seulement mentionne un agent, quand bien même les répondants sont davantage en situation de « demande d'action » que d'exercice du pouvoir, et n'ont pas à se légitimer auprès d'un lectorat. Par exemple, il serait significatif que de telles structures sans agence ne soient finalement qu'une répétition de structures phraséologiques circulant dans le discours dominant.

<sup>181</sup> Le lien entre *critical linguistics* et analyse critique du discours est, une fois de plus, un débat auquel cette thèse n'a pas la prétention de pouvoir participer. Nous nous contenterons de rappeler la position de Fairclough (1992:28-29), que nous avons relevée à la section 1.2.2.2, qui trouve à la *critical linguistics* un intérêt trop centré sur le texte au détriment du contexte, une interprétation qui manque de profondeur, et une approche trop restrictive. De son côté, Wodak (2002:6), qui souligne l'interchangeabilité des deux dénominations, donne plusieurs références relatives aux fondements théoriques de la *critical linguistics* et à l'avènement de l'appellation *critical discourse analysis* (*Ibid.*, p.13).

<sup>182</sup> « ... is essential for a proper understanding of CDA. »

s'engager via des promesses toutefois génériques (Bondi, 2016), qui en outre tendent à s'exprimer par des schémas syntaxiques récurrents (*Ibid.*). De la même façon, il a été montré que l'utilisation prédictive de telles structures peut concerner des phénomènes sur lesquels l'entreprise détient, ou non, une forme de contrôle (parce qu'ils dépendent entièrement de son volontarisme ou non). Dans ce dernier cas, la manœuvre pourrait indiquer la détention d'une certaine forme de pouvoir ou de connaissance et peut contribuer à renforcer la position d'autorité du locuteur, qui construit son identité discursive en se positionnant comme acteur « sachant » (Fuoli, 2012:73-74). Ce positionnement est fréquemment adopté dans la communication professionnelle, puisque les verbes modaux *will* et *can* (dont les propriétés prédictives et commissives sont similaires à celles de *will*) ont été identifiés comme les principaux collocats de la première personne du pluriel (après les deux formes verbales auxiliaires *are* et *have*) dans un corpus de rapports RSE, suggérant l'ambition de construire un ethos volontariste (Catenaccio, 2012:129). D'autres formes, comme *must*, sont exploitées de la même façon pour donner au public l'image d'une obligation imposée par le locuteur à des parties tierces, tout en le dédouanant d'un éventuel non-respect de ces mêmes obligations, et participent à construire l'image d'une entreprise plus consciente de ses devoirs (Fuoli, 2012:73-74).

En fin de compte, il n'est pas surprenant que l'analyse de la construction de l'ethos passe par l'étude de la modalité, puisque cette dernière doit exprimer l'attitude du locuteur. Dans la typologie de Halliday, les verbes modaux participent de la fonction interpersonnelle du langage, au même titre que les pronoms personnels (Alexander, 2009:98). Aussi, cette analyse de la modalité verbale dans la communication des entreprises trouve un écho favorable dans les travaux portant sur l'utilisation des pronoms et des formes sui-référentielles. L'utilisation inclusive ou exclusive de la première personne du pluriel, par exemple, est fréquemment relevée par Alexander (2009). Pour Fairclough (1989:127-128), le recours à un « nous » inclusif est un moyen d'asseoir son autorité en prétendant parler au nom de chacun. Alexander (2009:31) y voit quant à lui un moyen de diluer la responsabilité du locuteur (et de la personne morale qu'il représente) au sein de l'ensemble de la population : dans tous les cas, il y a, comme avec l'utilisation des verbes modaux, construction d'une relation avec l'auditoire. Mais la communication des organisations, et peut-être plus spécifiquement des entreprises, se distingue en outre par l'emploi de formes sui-référentielles à la troisième personne<sup>183</sup> en plus des pronoms personnels et adjectifs possessifs déictiques classiques de la première personne du pluriel. La distribution de ces deux familles ne semble présenter aucune tendance claire, la forme pronominale de la première personne étant favorisée dans certains corpus (Pollach, 2003:284) tandis que la forme sui-référentielle à la troisième personne est majoritaire dans d'autres (Lischinsky, 2011:268)<sup>184</sup>. Aiezza (2015:71-72), qui travaille sur deux corpus de rapports RSE distincts (un corpus d'entreprises issues de pays anglophones membres du G8 [Canada, États-Unis, Royaume-Uni] et un corpus d'entreprises issues des pays dits « BRIC » [Brésil, Russie, Inde, Chine]) trouve deux résultats contradictoires, avec le corpus des pays du

---

<sup>183</sup> C'est-à-dire des situations où l'entreprise parle d'elle-même à la troisième personne, du type « Microsoft s'engage à... »

<sup>184</sup> Lischinsky (2011) ou Aiezza (2015) procèdent à une « neutralisation » des divers noms des entreprises de leurs corpus qu'ils renomment sous une appellation commune. Nous avons recours au même procédé dans notre corpus, Cf. section 5.1.2.

G8 présentant un résultat équilibré quoique plutôt favorable à l'utilisation de la première personne, tandis que le corpus des BRIC montre une claire préférence pour la forme sui-référentielle à la troisième personne<sup>185</sup>. En revanche, l'analyse des collocations verbales des deux formes suggère que leur utilisation répond à des objectifs différents, la forme sui-référentielle étant plutôt liée à la création d'une identité institutionnelle, alors que la forme déictique est davantage utilisée pour souligner la dimension éthique ou affective de l'entreprise (Lischinsky, 2011 ; Aiezza, 2015). De la même façon, l'analyse des formes possessives (adjectifs possessif ou formes génitives de la sui-référence) montre que les collocations des premières favorisent les parties prenantes (employés, clients, fournisseurs...) tandis que celles des secondes favorisent des items, procédés ou documents organisationnels (Lischinsky, 2011:273-274). Le discours d'entreprise « jongle » ainsi entre deux identités discursives, le « soi » affectif et le « soi » institutionnel. Compte tenu, en outre, de l'importance, relative comme absolue, des formes de la première personne dans les corpus de rapports RSE (Catenaccio, 2012:117-118), il apparaît que la RSE sert un objectif avant tout promotionnel, ou, comme l'écrit Catenaccio, que « *le framing de l'identité des entreprises et de leur activité [...] est certainement le sujet brûlant des débats sur la RSE* »<sup>186</sup> (Catenaccio, 2012:117-118).

Outre la dimension rhétorique, la dimension lexicale fait partie des caractéristiques typiques de la communication environnementale des entreprises (Antelmi, 2018:50). Si l'on adopte une perspective socioconstructiviste selon laquelle le langage crée la réalité sociale, la question du lexique est particulièrement pertinente en analyse du discours environnemental. Comme le souligne Antelmi, « *le discours environnemental repose sur un lexique qui, loin de simplement représenter la réalité, contribue à construire une vision du monde* »<sup>187</sup>. Au niveau discursif, ce lexique s'organise sous une multitude d'appellations aux propriétés largement similaires, mais distinguées selon si l'on parle de leur capacité à être accrocheuses (*catch-words*), volontairement vagues ou euphémistiques (*fuzzwords*), ou de leur caractère éphémère (*buzzwords*) car liés à un effet de mode (*Ibid.*, p.28). Ces *buzzwords* sont fréquemment ce que Cornwall nomme, en empruntant l'expression de Gallie, des « *concepts essentiellement contestés* »<sup>188</sup> (Gallie, 1956, relevé par Cornwall, 2010:2), c'est-à-dire « *des termes à la fois consensuels au plan de la notion abstraite qu'ils définissent, et éternellement conflictuels dès lors que se pose la question de leur réalisation concrète* »<sup>189</sup>. Ces paroles à la gloire éphémères

---

<sup>185</sup> Cette différence interroge, et nous n'avons pas connaissance de recherche traitant le sujet : la tentation est grande de supposer un facteur culturel, compte tenu notamment des racines nettement occidentales, voire nord-américaines, de la RSE. Toutefois, le fait que Pollach (2003), Lischinsky (2011) et Aiezza (2015) obtiennent des résultats largement différents alors que leurs corpus portent sur des entreprises de pays occidentaux (États-Unis, Suède et pays anglophones du G8 respectivement) suggère que la réalité doit être plus nuancée. De notre côté, comme nous le relevons dans une note de la section 5.1.2.2, les cinq corpus montrent une préférence pour la forme pronomiale.

<sup>186</sup> « *... the framing of companies and business activities in CSR discourse [...] is probably the hottest topic of discussion within the CSR debate.* »

<sup>187</sup> « *Il discorso "verde" si appoggia ad un vocabolario che, lungi da rappresentare semplicemente la realtà, contribuisce a determinare una visione del mondo* » (Antelmi, 2018:28).

<sup>188</sup> « *essentially contested concepts* ».

<sup>189</sup> « *Terms that combine general agreement on the abstract notion that they represent with endless disagreement about what they might mean in practice* » (Cornwall, 2010:2). Il est intéressant de relever que deux autres notions développées précédemment au moins ont été qualifiées de « concepts essentiellement

ne vont pas sans rappeler les « objets d'accord » au sens de Perelman et Olbrechts-Tyteca (2008:87ff), c'est-à-dire, des prémisses conceptuelles servant de point de départ à une argumentation : les notions de « durabilité faible » et « durabilité forte » (Cf. section 2.1.1.4) en sont une bonne illustration, puisqu'elles reposent sur un consensus initial, qui est l'idée de durabilité (la nécessaire mise en œuvre de processus de gestion du capital naturel), mais se transforment en désaccord par la suite (la question de la (non-)substituabilité du capital naturel et les mesures qui doivent en découler), traduisant des idéologies différentes. En ce sens, les choix lexicaux opérés par des locuteurs à même de les naturaliser<sup>190</sup> sont intrinsèquement rhétoriques et visent à construire une certaine vision du monde : le concept de développement durable fait davantage consensus que les détails de sa mise en œuvre. Si, discursivement, l'expression « durabilité » est un *buzzword* typique, popularisé au début des années 1990 avant d'être largement galvaudé puis à nouveau revigoré (Scoones, 2010), l'exploitation de sa connotation positive dans les textes a également été relevée par les linguistes, notamment vis-à-vis de ses collocations. Les représentations mélioratives associées à l'idée de « durabilité » lui permettent d'agir comme modificateur de l'évaluation portée sur un concept plus général : Antelmi (2018:77ff) relève ainsi la façon dont l'entreprise hautement controversée Monsanto renvoie à des « objectifs de durabilité » (*sustainability goals*) ou à une « agriculture durable » (*sustainable agriculture*) par exemple, créant ainsi sa propre représentation de la réalité, sans qu'elle soit nécessairement définie. De leur côté, les co-occurents de « (développement) durable » peuvent eux aussi détenir une charge sémantique positive (Alexander, 2009:57-58), avec des expressions telles que « contribuer au développement durable » (*contributing to sustainable development*) ou « exclusivement dédié au développement durable » (*dedicated solely to sustainable development*). Ces formes co-occurentes constituent ce que l'on nomme parfois des *purr-words*, c'est-à-dire, des items lexicaux favorablement connotés utilisés par le locuteur dans un but de construction de son ethos, au travers de la certitude et de l'incontestabilité qu'ils véhiculent (*Ibid.*, p.140). De par leur tendance à s'agglomérer dans le texte, ils forment des « modèles évaluatifs » (*appraisal patterns*), qui peuvent par exemple être utilisés pour faire la promotion de produits ou services vendus par une entreprise (Stibbe, 2015:84-85). Une telle utilisation des ressources lexicales participe d'une stratégie de *framing* (Cornwall, 2010) : elle fournit un cadre interprétatif préalable destiné à orienter la compréhension du public.

Les stratégies lexicales du « Greenspeak » (« *l'ensemble des moyens linguistiques utilisés par des discours aussi bien radicaux que conservateurs pour nourrir le débat environnemental* »<sup>191</sup>) peuvent faire l'objet de différentes typologies. Les *fuzzwords*, *buzzwords* et *catch-words* mentionnés précédemment connaissent des résonances avec le flou sémantique (*semantic vagueness*), l'indifférenciation sémantique (*semantic underdifferentiation*) et les dénominations trompeuses (*misleading encoding*), relevés, pour les trois premiers, par

---

contestés » dans la littérature, à savoir, le pouvoir (par Lukes, 2005:62-3 ; Cf. section 1.3.3), et la RSE (Gond et Moon, 2011 ; Cf. section 2.1.1.2).

<sup>190</sup> Nous reprenons ici la terminologie de Fairclough (2010), dont nous assimilons le concept de « naturalisation » à une combinaison des principes de diffusion et d'institutionnalisation, tels que décrits par Colyvas et Jonsson (2011), Cf. section 1.2.2.2.

<sup>191</sup> « ... *the whole gamut of linguistic means employed in raising awareness of environmental issues in a range of discourses both radical and conservative* » (Harré et al., 1999:2).

Antelmi (2018:28), et pour les trois derniers par Harré *et al.* (1999:29) : elles participent toutes de stratégies d'aménagement linguistique fréquemment utilisées dans le discours environnemental (*Ibid.*, p.28-29). Il ne nous semble pas que des comparaisons typologiques soient pertinentes ici ; en revanche, les différentes catégories paraissent présenter au moins une caractéristique commune : celle de l'ambiguïté, voire de l'ambiguïté discursive<sup>192</sup> (Charaudeau, *in* Charaudeau et Maingueneau (dir.), 2002:33-34). Cette ambiguïté, comme nous avons essayé de le montrer précédemment (*Cf.* sections 2.1.1.2 et 2.1.1.4), est constitutive des notions de RSE ou de développement durable en particulier, qui ne se laissent pas facilement décrire et sont le lieu de multiples conflits idéologiques sous-jacents<sup>193</sup>. Cet état de fait légitime l'adoption d'une posture critique en analyse du discours ; ce afin de mettre au jour les formations idéologico-discursives théorisées par Fairclough (2010:42-43 ; *Cf.* section 1.2.2.2) : il s'agit de ne pas laisser s'installer une idéologie dominante susceptible d'imposer une perception sociale de la réalité.

On comprend ainsi comment les *buzzwords*, *fuzzwords*, *catch-words* ou autres dénominations renvoyant à un procédé de neutralisation des nuances, de lissage de la réalité et d'entretien de l'ambiguïté sont problématiques. Leur acceptation par, et leur récurrence dans, la société permet leur récupération et exploitation par les institutions qui en ont la maîtrise et sont ainsi à même d'utiliser leurs connotations positives pour imposer leur idéologie : la propension du figement à faire autorité en discours est ainsi relevée par Krieg-Planque (2015). La circulation de certains segments répétés, de formes figées ou de formules, participe du même raisonnement ; elle est récurrente dans le discours RSE ou environnemental, comme nous y revenons au chapitre 6. Nous avons relevé à la section 2.1.1.4 l'analyse de Krieg-Planque (2010) expliquant comment la formule « développement durable » servait à « neutraliser la conflictualité » qui lui est inhérente grâce à sa forme consensuelle. Une analyse du rapport RSE de Total pour l'année 2003 tend à confirmer la lecture de Krieg-Planque, faisant de « développement durable » un syntagme figé, aux côtés de plusieurs autres thématiques qui « *semblent donc plus annoncées que traitées* » (Garric *et al.*, 2007:12). Les formes figées ou segments répétés n'ont pas tous un caractère formulaire conforme aux propriétés que définit Krieg-Planque<sup>194</sup>, quoiqu'ils soient susceptibles d'être candidats à ce statut (Krieg-Planque, 2009:92-93). Ils témoignent de routines de langage, et donc, de modes de pensée largement partagés ou au moins connus, susceptibles d'être acceptés (Krieg-Planque, 2015) ou dénoncés (Krieg-Planque, 2013). Dans une veine similaire, mais pas formulaire, Catenaccio (2012:111-132) identifie des segments répétés dont la fréquence suggère qu'ils puissent être des « mots-clés culturels » (*cultural keywords*) caractéristiques du discours RSE. Elle repère la prévalence

---

<sup>192</sup> Charaudeau (qui rédige la note afférente dans le *Dictionnaire d'analyse du discours* auquel il est renvoyé) distingue l'ambiguïté discursive de l'ambiguïté classique en ce que la pluralité d'interprétations possibles de la première n'est pas d'ordre purement lexical ou syntaxique, mais relative au contexte où se produit l'énoncé.

<sup>193</sup> Relatifs, par exemple, aux types d'actions qui doivent être considérés comme une forme de « responsabilité » de la part des entreprises pour la RSE, ou aux paradigmes de durabilité forte ou faible pour le développement durable.

<sup>194</sup> Krieg-Planque (2009:63-112) identifie quatre propriétés de la formule : son caractère figé (sa capacité à circuler sous des formes peu ou pas altérées), son caractère discursif (le sens particulier qu'elle prend compte tenu de son contexte d'usage), son caractère de référent social (elle signifie quelque chose pour tous à un moment donné, mais ses significations sont multiples voire contraires), et son caractère polémique (elle est porteuse d'enjeux socio-politiques). Nous revenons longuement sur cette notion au chapitre 6.

d'une « métaphore d'intégration », par la présence récurrente dans le corpus de constructions telles que « *the integration of* », mais aussi et surtout « *at the heart of* », véhiculant ainsi l'image d'une adoption sans effort de la RSE et d'une compatibilité totale de celle-ci avec les activités économiques des entreprises : à l'image de la formule « développement durable », il y a une volonté inhérente de neutraliser la conflictualité attendue entre respect des engagements sociétaux et/ou environnementaux des acteurs économiques, et rentabilité de leurs opérations.

#### 2.2.2.2 Le discours RSE, un discours intéressé

Nous relevions à la section 2.1.1.2 le caractère fortement contextuel de la RSE. Elle fait largement écho aux événements qui lui sont contemporains, et est en outre exploitée à des fins de légitimation par des entreprises qui ont pu, dans le passé, se retrouver au centre de scandales relatifs à leur activité (Livesey et Kearins, 2002 ; Garric et al., 2007 ; Breeze, 2012). Mais la RSE n'est pas qu'un outil palliatif, ou de communication de crise, bien au contraire. Comme l'écrit Bhatia (2012:229), « *même lorsqu'elles rendent compte de leurs actions de RSE, les entreprises ne manquent jamais une occasion de soigner leur image* »<sup>195</sup> : car, si en effet le soin apporté par les entreprises à la construction de leur ethos a déjà été relevé dans d'autres types de discours (par exemple au moyen de l'analyse des éléments métadiscursifs dans les *CEO's letters* et *director's reports* (Hyland, 1998) ou du genre discursif au moyen d'une méthodologie *move-step* dans les *earnings calls* (Crawford-Camicciotoli, 2010)), une production textuelle spécifique de la responsabilité sociétale des entreprises, le rapport RSE, est particulièrement concernée. Il a ainsi été montré que ce document, qui émane principalement des grandes entreprises, contient non seulement des caractéristiques structurelles récurrentes d'ordre promotionnel (Mason et Mason, 2012 ; Bernard, 2015:106-131), mais est en outre soumis à des processus isomorphiques résultant de l'influence d'institutions superordonnées, telles que le GRI, dont la trace se retrouve dans les rapports au travers de phénomènes intertextuels ou interdiscursifs (Bernard, 2015:106-131). En fait, suggère Bhatia (2012), les rapports RSE peuvent être vus comme des « genres hybrides », dont la fonction n'est pas seulement informative (donner des éléments factuels sur les performances de l'entreprise en matière de RSE), mais également promotionnelle, un point de vue soutenu par Yu et Bondi (2017) qui, à l'aide d'une méthodologie de *comparative move analysis* mettent en évidence l'existence de similitudes entre les rapports RSE émanant de grandes entreprises issues de zones géographiques et linguistiques différentes. Garric et al. (2007), de leur côté, qualifient le rapport RSE de Total de « discours propagandiste », forme de discours rhétorique qui vise à convaincre son public par une altération de la réalité (séduction, ludification... *Ibid.*, p.8-9), et participe à légitimer l'entreprise.

Selon DiMaggio et Powell (1983:149), cette recherche de légitimité, au même titre que les ressources ou les clients, participe pleinement de la guerre concurrentielle que se livrent les organisations. Cela explique peut-être la tendance pour les rapports RSE à devenir similaires, les processus d'isomorphisme ayant pour but premier d'assurer la survie des organisations plutôt que de garantir l'efficacité de leurs actions (Meyer et Rowan, 1977 ; Cf. ci-bas). Des tendances isomorphiques ont ainsi pu être mises en évidence à l'aide de méthodes

---

<sup>195</sup> « *Companies, even when reporting on CSR, never miss an opportunity to promote their image.* »

quantitatives : il a été constaté que les rapports RSE – qui par ailleurs reproduisent la même structure que les rapports financiers qui en sont à l’origine, et avec lesquels ils sont susceptibles de s’hybrider (Catenaccio, 2012:65ff) –, s’ils sont des outils de communication de performance financière bien plus que de performance sociale (Jaworska et Nanda, 2018:384ff) évoluent au début du XXI<sup>e</sup> siècle pour se consacrer davantage à des questions plus cohérentes avec leur dénomination (*Ibid.*, p.389-390 ; Albertini, 2014:238ff)<sup>196</sup>. De la même façon, les analyses montrent que les rapports RSE connaissent un accroissement de leur thématique « sociale » au fil du temps (Jaworska et Nanda, 2018:388-389 ; Nkakenne Molou et Mbouna, 2018:150-151 ; Gillet-Monjarret, 2018:587ff), ce qui confirme des observations plus générales sur l’apparition des rapports non financiers, au départ plutôt préoccupés par la question environnementale (Capron et Petit, 2011 ; Milne et Gray, 2013:17 ; Cf. section 2.1.1.1).

Cet aspect dynamique de la RSE connaît un parallèle textuel : sa représentation dans les communications des organisations est fréquemment celle d’un « travail en cours » ; un processus plutôt qu’un résultat, qui s’exprime au travers de structures verbales récurrentes (*we continue to, we will continue*) ou de choix de temps verbaux (*we are working*), comme le relève Catenaccio (2012:130).

D’une façon générale, cette dimension promotionnelle de la RSE se retrouve dans la propension des communications à passer sous silence des problématiques relatives à leur secteur d’activité, voire, des scandales dans lesquelles elles ont été impliquées (Pollach, 2003:283 ; Albertini, 2014:246), de sorte qu’il soit extrêmement rare que les entreprises concèdent des insuffisances de leur part en matière de durabilité (Lischinsky, 2010:16). Cette appréhension perpétuellement positive du discours RSE est soulignée par la projection d’un ethos confiant, véhiculé par des verbes qui expriment l’anticipation (Aiezza, 2015:73-74), ou encore, dans une approche multimodale du discours, par le recours à des images ou des tons plus optimistes, à comparer aux stratégies de communication plus pessimistes des ONG – une stratégie cohérente avec l’approche technocentriste des premières, et le discours alarmiste des secondes (Fernández-Vázquez et Sancho-Rodríguez, 2020).

Le rapport RSE, en tant que « véritable outil de relations publiques » (Garric et al., 2007:16), s’inscrit dans un discours plus large qui ne perd pas de vue ses objectifs : comme le suggère Breeze (2012:7-9), la teneur de la communication est influencée par les destinataires qu’elle cible ; de sorte qu’elle devienne d’autant plus légitimante que l’auditoire est large, par rapport à des textes destinés à un public plus restreint (par exemple, les actionnaires) qui obéissent à des stratégies rhétoriques différentes. De la même façon, des phénomènes de polyphonie énonciative ont été relevés (*Ibid.*, p.14), témoignant d’une volonté de jouer sur plusieurs tableaux à la fois et de chercher à contenter toutes les parties prenantes. Néanmoins, répondre à des attentes intrinsèquement conflictuelles n’est pas chose aisée : les « belles paroles » des entreprises ont ainsi pu faire l’objet de critiques relatives à leur manque de sincérité, ce que suggèrent Jaworska et Nanda (2018:394-395) par l’analyse des collocations des « droits humains » (*human rights*) dans leur corpus, qui soit révèlent des références intertextuelles à une norme volontaire et non contraignante, soit se limitent à un ensemble thématique limité, ce qui pousse les auteurs à avancer que les grandes entreprises adoptent,

---

<sup>196</sup> Les observations de Nkakenne Molou et Mbouna (2018:150-151) qui remarquent une disparition de la mention des actionnaires dans leur corpus d’étude suggèrent la même chose.



au mieux, une vision « minimaliste » de cette question. De même, Lischinsky (2010) relève la façon dont le recours à la notion de durabilité par les entreprises fait davantage ressortir des stratégies de construction de l'éthos, notamment via leur participation à des programmes légitimants, que des exemples d'engagement dans des processus de production effectivement durables. Les communications des entreprises en matière de RSE ou de développement durable semblent surtout servir à justifier des processus économiques, ce que la recherche a voulu mettre en évidence en décrivant la récurrence de certaines métaphores<sup>197</sup>. Parmi ces dernières, la métaphore du développement durable comme un « voyage » (*a journey*) est particulièrement fréquente (Milne *et al.*, 2006 ; Catenaccio, 2012:130 ; Bernard, 2015:155-156 ; Bondi, 2016:66)<sup>198</sup>, et est notamment utilisée afin de ne pas avoir à s'engager sur des objectifs fixés dans l'avenir (Milne *et al.*, 2006). La métaphore de « l'entreprise citoyenne » (*corporate citizenship*), par ailleurs comprise par Schwarz et Carroll (2008) et Carroll (2015) comme une approche du champ *business and society* (Cf. section 2.1.1.2), est également identifiée par la recherche, qui lui prête la capacité d'effacer les relations de pouvoir, donnant ainsi l'impression d'une entreprise située sur un pied d'égalité avec les autres citoyens (Bernard, 2015:159-160).

Ces métaphores sont multiples<sup>199</sup>. L'une des plus parlantes, certainement, est celle qui associe la nature à une ressource économique (*Ibid.*, p.161-163 ; Stibbe, 2015:53-54), et qui participe de fait d'une stratégie de *framing* sous-entendant son exploitation, sinon future, au moins potentielle. Cette ambition transparaît nettement dans l'analyse multimodale opérée par Fernández-Vázquez et Sancho-Rodríguez (2020) sur les sites Internet des 35 plus grandes entreprises espagnoles, dont les résultats montrent que le discours qu'elles tiennent vis-à-vis du changement climatique est largement optimiste, anthropocentrique et technocentrique. Si pour Stibbe (2015:12), « *les grilles de lecture conservatrices néolibérales tendent également à adopter une vision optimiste et anthropocentrique, tandis que les idéologies plus radicales sont davantage marquées par le pessimisme et l'écocentrisme* »<sup>200</sup>, les analyses de Fernández-

---

<sup>197</sup> Pour Stibbe (2015:63ff), les métaphores sont une forme de *framing* : « Les métaphores mobilisent un cadre précis, concret et plausible d'un aspect de la vie pour donner corps à la façon dont un autre de ses aspects doit être compris » (« *Metaphors use a frame from a specific, concrete and imaginable area of life to structure how a clearly distinct area of life is conceptualised* », Stibbe, 2015:64. C'est l'auteur qui souligne).

<sup>198</sup> Mais pas universelle. Laine (2005:405) note ainsi que dans son étude des publications issues d'entreprises finlandaises, la métaphore du développement durable comme un voyage est presque absente. Il se demande si cette absence pourrait être attribuée au fait que le WBCSD (*World Business Council for Sustainable Development*), une coalition de grandes entreprises engagées pour tenter d'infléchir les débats sur le développement durable, ne dispose pas de représentation locale en Finlande. En effet, la métaphore du développement durable comme un « voyage » est récurrente dans les communications du WBCSD (du moins dans son antenne néo-zélandaise (Milne *et al.*, 2003)) et est en outre rattachée à la TBL (Milne *et al.*, 2006). Elkington, qui est à l'origine du développement de la TBL, est un entrepreneur institutionnel au même titre que le WBCSD (Quairel et Capron, 2013) au sein duquel il a travaillé (Livesey et Kearins, 2002:247). Ce qui est intéressant ici est de remarquer que les Nations unies, avec lesquelles ces deux acteurs entretiennent des liens (*Ibid.* ; Rutherford, 2006), utilisent la TBL comme référentiel au sein du Programme des Nations unies pour le Développement (Livesey et Kearins, 2002). Ceci semble indiquer une forme de *framing*, par lequel le discours environnemental est présenté sous un jour particulier, institutionnalisé selon des formations idéologico-discursives que des acteurs isolés (en l'occurrence le WBCSD et/ou les institutions promotrices de la TBL) réussissent à imposer au monde économique.

<sup>199</sup> Bernard (2015:155:163) en identifie davantage ; voir également Stibbe (2015:63-82).

<sup>200</sup> « ... *conservative neoliberal frameworks tend to be optimistic and anthropocentric, while politically radical approaches tend towards pessimism and ecocentrism.* »

Vázquez et Sancho-Rodríguez paraissent contredire en partie cette affirmation dans la mesure où les publications des ONG adopteraient une attitude certes pessimiste, mais toujours centrées autour de l'humain (Fernández-Vázquez et Sancho-Rodríguez, 2020:7). Les questions relatives au développement durable sont fréquemment marquées du sceau de l'anthropocentrisme ou du technocentrisme (par exemple par les tenants de l'*Ecological modernization theory* (EMT)) dès lors qu'une perspective de durabilité faible est adoptée, Cf. section 2.1.1.4. Or, plusieurs autres auteurs suggèrent une prévalence des idéologies relatives à l'EMT ou à la durabilité faible dans les discours qu'ils analysent. Ainsi, le progrès technologique est ainsi présenté comme le meilleur outil de lutte contre le changement climatique, alors que les consommateurs sont incités à consommer les produits idoines pour soutenir la démarche (Fernández-Vázquez et Sancho-Rodríguez, 2020). Dans une perspective diachronique, les rapports de grandes entreprises finlandaises analysés sur deux décennies montrent que leur discours en matière de durabilité s'adoucit et s'institutionnalise au fil du temps, devenant plus conformiste et s'inscrivant dans une démarche de durabilité faible (Laine, 2010).

Cette primauté du marché sur la protection de l'environnement dénote un changement d'attitude des entreprises : de telles problématiques sont, pour les entreprises proactives, devenues des sources de profits bien plus que des contraintes (Albertini, 2014:240) et sont associées à des dynamiques managériales et économiques (Lischinsky, 2010). Développement durable et croissance économique sont présentés comme compatibles et mutuellement renforçants (Laine, 2005), le premier étant, de plus en plus, vue comme un moyen de concilier des ambitions sociétales et environnementales avec la seconde, témoignant d'une évolution de l'attitude des organisations à ce sujet (Laine, 2010). Sous la surface, les paradigmes économiques dominants traditionnels et les attitudes anti-régulatoires continuent d'être promus par les multinationales suffisamment puissantes pour exercer un pouvoir institutionnel, politique ou discursif (Livesey, 2002b)<sup>201</sup>, de sorte que les politiques RSE ont une fonction de « désamorçage », grâce auxquelles les grands groupes en particulier peuvent maintenir leur réputation tout en poursuivant leurs opérations : la responsabilité sociétale des entreprises devient ainsi une démarche au service du paradigme néolibéral (Imbun *et al.*, 2015).

### 2.2.2.3 L'institutionnalisation du discours RSE

La littérature tend ainsi à s'accorder sur le fait que le discours RSE, environnemental ou sociétal émanant des entreprises est avant tout un discours rhétorique, promotionnel, servant des objectifs partiellement, voire principalement, économiques. Cette convergence des

---

<sup>201</sup> Dans son article qui date de 2002, Livesey identifie en effet une attitude anti-régulatoire de la part de Shell, sur la base de documents publiés à la fin des années 1990 – et notamment son premier rapport RSE publié en 1998. Dix ans plus tard, Breeze (2012:10) renvoie à la même multinationale pétrolière, qui dans son message aux actionnaires de 2010 argumente en faveur d'une régulation accrue en matière d'environnement et de sécurité. Cette volte-face idéologique doit être recontextualisée : un peu plus tôt cette même année se produisait l'explosion de la plate-forme pétrolière *Deepwater Horizon*, générant l'une des plus grandes catastrophes pétrolières de l'histoire. Cette catastrophe ne mettait certes pas directement Shell en cause, puisque ce n'était pas elle qui exploitait la plate-forme, mais elle raviva de nombreux débats sur les risques environnementaux liés à l'exploitation des hydrocarbures.

objectifs et des finalités se traduit par une institutionnalisation du discours RSE. L'institutionnalisation progressive du discours RSE était déjà suggérée par Catenaccio, qui y voit le résultat de ce que la RSE « *prend la forme d'un ensemble de valeurs socialement reconnues et naturelles contraignant le comportement des entreprises* »<sup>202</sup> (Catenaccio, 2012:27), mais aussi par Livesey et Kearins (2002:246-247) qui décrivent la façon dont la formation d'une petite communauté discursive d'acteurs puissants réussit à imposer une vision du *reporting* RSE. Le cas est notamment illustré par l'exemple de John Elkington et Shell, qui entrent dans une « *alliance discursive* » profitant aux deux parties réciproquement, le premier voyant son autorité d'expert assise par le fait qu'une gigantesque multinationale recoure à ses services, tandis que la seconde peut capitaliser sur l'image progressiste et volontariste que suggère sa démarche, et devient par la suite un parangon de comportement RSE exemplaire, fréquemment cité dans la littérature naissante relative à ce modèle de développement durable (Livesey, 2002b:340). Livesey (*Ibid.*) suggérait en outre que les discours scientifiques, techniques et normatifs tendraient à s'institutionnaliser comme pratique dominante dans les discours de durabilité, une hypothèse qui devait se confirmer par des travaux ultérieurs : Bernard (2015:216-217) constate ainsi que le recours à des grilles normatives comme le GRI contribue à standardiser les rapports RSE des grandes entreprises sud-africaines, tandis que Loconto *et al.* (2020), qui constatent dans leur étude sur les modèles de durabilité agricoles que l'approche de *land sparing* est particulièrement favorisée par les entreprises, attribuent ce phénomène à son caractère plus facilement mesurable, et ce indépendamment de sa performance réelle en matière de durabilité. Plusieurs travaux suggèrent en outre que des formes d'isomorphisme puissent être à l'œuvre quand bien même il n'est pas toujours explicitement fait références aux théories institutionnelles. Dans l'un des rares travaux portant sur une approche « langagière » (mais non linguistique) de la RSE des PME, Jenkins (2006:249-251) suppose l'existence de formes de pression institutionnelles, subies ou exercées par ces entreprises dans leur chaîne d'approvisionnement<sup>203</sup>, mais aussi en interne par les dirigeants qui, à une telle échelle, sont plus à même d'influencer la culture d'entreprise en fonction de leur propre personnalité. Albertini (2014) relève dans son étude quantitative ce qui pourrait être qualifié d'isomorphisme coercitif au sens de DiMaggio et Powell (1983), par lequel des dispositions juridiques incitent non seulement les grandes entreprises à adopter une politique environnementale (de la même manière que la directive 2014/95/UE est susceptible de le faire), mais, en outre, les conduisent à souscrire à des référentiels environnementaux largement partagés. Le rôle des instances régulatrices dans la modification du comportement des entreprises en matière de responsabilité sociétale est également mis en évidence par Gillet-Monjarret (2018) qui relève une standardisation de certains textes internes aux rapports RSE, les *assurance reports*<sup>204</sup>. Cette standardisation connaît deux sources différentes : la première est l'adoption d'un texte de loi, qui provoque

---

<sup>202</sup> « [CSR] is becoming a socially acknowledged, taken for granted set of values constraining corporate behaviour ».

<sup>203</sup> Ce qui tend à confirmer les propos de Morsing et Spence (2019:1929) selon qui les PME sont soumises à la pression des multinationales et autres acteurs institutionnels puissants qui les poussent à adopter les normes et pratiques de la RSE.

<sup>204</sup> Il s'agit d'une certification relative à l'exactitude des informations données, apportée par un organisme tiers indépendant.

ici aussi une forme d'isomorphisme coercitif. La seconde tient à la spécificité du type de texte en question, qui en tant que certification doit être rédigé par un corps professionnel précis, celui des commissaires aux comptes. L'analyse lexicale montre ainsi que, lorsque l'organisme représentatif des commissaires aux comptes met en place un modèle de compte-rendu directement utilisable par ses membres, il accroît le conformisme entre les rapports, indiquant une nouvelle forme d'isomorphisme, en l'occurrence normatif (Gillet-Monjarret, 2018:587-588).

Cette institutionnalisation paraît renforcée par le fait que certaines productions textuelles acquièrent le statut de genres discursifs. C'est le cas du rapport RSE, dont il a été avancé au moyen d'analyses *move-steps* (Catenaccio, 2012:65ff ; Yu et Bondi, 2017) qu'il représente un genre à part entière. En matière de communication professionnelle, les travaux de Skulstad (2005) montrent que les genres émergents contiennent plus d'éléments métadiscursifs que les genres institutionnalisés, suggérant ainsi qu'un texte rédigé selon des conventions largement reconnues et partagées n'emporte pas le même besoin de laisser transparaître l'identité de son rédacteur – et avec cette identité la nécessité, pour celui-ci, de guider ou convaincre son lectorat. Ainsi, seul ce qui est encore inconnu du public a besoin d'être réellement argumenté. Cette hypothèse est cohérente avec le résultat des travaux de Hyland (1998), qui en comparant le métadiscours dans des lettres de dirigeants (*CEO's letters*) et des rapports de conseils d'administration (*director's report*) trouve que les genres les moins contraints (les lettres de dirigeants) sont les plus riches en marqueurs métadiscursifs, tandis que les genres plus contraints par des règles déterminées (les rapports des conseils d'administration) offrent moins de liberté à cet égard.<sup>205</sup> Ainsi, à partir du moment une production textuelle est organisée selon les conventions propres à son genre, elle est susceptible de perdre en caractéristiques d'ordre rhétorique ou interpersonnelles, et de devenir plus standardisé. L'institutionnalisation du rapport RSE en tant que genre a pour effet d'imposer un discours dominant de la relation entre entreprises et société (Yu et Bondi, 2017:287), un point de vue également soutenu par Bernard (2015:213), laissant ainsi supposer que ce type de production textuelle tient davantage de la formalité que d'une réelle ambition d'agir.

#### 2.2.2.4 La non-généricité des discours environnementaux et sociétaux sur Internet

L'institutionnalisation du discours RSE au moyen de genres clairement établis (les rapports RSE) devrait concerner les grandes entreprises au premier chef, puisqu'elles sont les plus susceptibles de publier de tels documents (comme le suggèrent par exemple Capron et Petit, 2011 ; Fifka, 2012 ; Baumann-Pauly *et al.*, 2013 ; Pastore-Chaverot, 2011:184-185). Plus largement, s'il existe bien des travaux sur la RSE des PME, y compris en matière de communication (dont le propos n'est pas nécessairement linguistique : voir par exemple Parker *et al.*, 2015, ou O'Connor *et al.*, 2017), nous n'avons pas connaissance de ce que les analystes du discours se soient intéressés aux petites et moyennes entreprises. Ces derniers

---

<sup>205</sup> Crawford-Camicciotoli (2010) suggère toutefois l'inverse : le genre des *earnings calls* qu'elle analyse est institutionnalisé et stable, et reste pourtant très persuasif – ce qui lui semble toutefois paradoxal dans la mesure où elle souligne le contraste entre le caractère routinier d'une telle production, et sa dimension rhétorique (*Ibid.*, p.353).

sont bien plutôt préoccupés par les multinationales, et en particulier les multinationales pétrolières qui occupent nombre de travaux (par exemple : Breeze, 2012 ; Fuoli, 2012 ; Garric *et al.*, 2007 ; Jaworska et Nanda, 2018 ; Livesey, 2001, 2002a, 2002b ; Livesey et Kearins, 2002). Ainsi donc, les PME publient peu de rapports RSE et ne font guère l'objet de travaux en analyse du discours. Pour qui souhaite s'attarder sur leurs productions textuelles et à la réinscription sociale de celles-ci, les sites Internet sont un support précieux ; ils ont en outre l'avantage d'être une plate-forme accessible à tous et dont on peut ainsi supposer un caractère de neutralité : comme l'écrit Breeze (2013:148), « *la page Internet de l'entreprise joue un rôle capital pour sa démarche de relations publiques. [...] dans le cyberspace, le site Internet est utilisé pour présenter l'entreprise à quiconque le visitant.* »<sup>206</sup> Travailler sur un tel support apporte néanmoins son lot de questionnements : si plusieurs travaux traitent de la communication RSE des entreprises sur leur site Internet (par exemple : Maignan et Ralston, 2003 ; Pollach, 2003 ; Tagesson *et al.*, 2009 ; Parker *et al.*, 2015 ; O'Connor *et al.*, 2017), un certain nombre de problèmes méthodologiques relatifs à l'extraction des données textuelles (présence de doublons parmi les URLs, nettoyage du contenu paratextuel / *boilerplate*, accessibilité des pages...) ne sont pas abordés<sup>207</sup>, y compris par les chercheurs dont le profil est plus philologique que gestionnaire. Il faut néanmoins reconnaître que de telles problématiques sont peut-être pertinentes pour des approches quantitatives avant tout. En matière de RSE, ces approches quantitatives paraissent se concentrer sur les rapports RSE (par exemple, Fuoli, 2012 ; Garric *et al.*, 2007 ; Jaworska et Nanda, 2018 ; Pastore-Chaverot, 2011) ; bien que de tels travaux, même lorsqu'ils sont opérés par des linguistes, ne s'attardent pas sur la question du nettoyage des corpus.<sup>208</sup>

Au terme de ce chapitre, il nous semble qu'une dernière question doit être traitée : la communication des grandes entreprises est fréquemment analysée au travers de leurs rapports RSE, qui, nous l'avons vu, ont été qualifiés de genres discursifs à part entière. Peut-on, de la même façon, aborder la communication des entreprises sur leur site Internet comme des genres également ? Nous traitons ce sujet plus en détail dans le chapitre 7, où il prend toute sa pertinence. Contentons-nous de mentionner ici que, si nous voulions aborder les URLs comme des genres et nous conformer à une typologie telle que celle de Maingueneau (2004), qui propose une première distinction entre genres institués et genres conversationnels<sup>209</sup> (les URLs relevant de la première catégorie), il serait difficile de préciser leur attribution selon ses quatre catégories subséquentes (ce qu'il nomme « modes de généricité instituée »). Peut-être de telles URLs pourraient-elles être rattachées à la quatrième de ces catégories, les genres auctoriaux, pour lesquels il précise que « *la notion même de*

---

<sup>206</sup> « *The company webpage is hugely important in the company's public relations enterprise as a whole. [...] The corporate website is used to present the company visually to anyone who drops in.* »

<sup>207</sup> Fernández-Vázquez et Sancho-Rodríguez (2020) relèvent toutefois le problème posé par la présence de doublons lors de l'extraction de contenu issu du Web, auquel ils remédient par le recours à Sketch Engine.

<sup>208</sup> Concernant le sujet des URLs qui nous occupent plus spécifiquement, nous proposons au chapitre 4 une réponse aux obstacles que nous avons rencontrés pour la constitution de notre corpus, dans la mesure où le contenu effectivement extrait a des conséquences pour l'utilisation de certains outils textométriques.

<sup>209</sup> Maingueneau entend par « genres conversationnels » des genres à la rigueur limitée (distribution des rôles, scripts, lieux institutionnels), dont les contraintes sont « *locales et horizontales* » (c'est-à-dire, définies par les interlocuteurs et non par la situation de communication). À l'inverse, les genres institués accordent un rôle plus important à la situation de communication, qui impose des rôles plus stricts aux participants.

“genre” pose problème » (*Ibid.*, p.113). On comprend que de tels textes, caractérisés par une forme d'autocatégorisation selon Maingueneau, puissent difficilement se voir attribuer un genre dès lors que leur finalité est mixte<sup>210</sup> : si l'on considère que l'objectif communicationnel (*communicative purpose*) est le critère privilégié pour l'identification d'un genre discursif (Bhatia, 1993:43), alors des pages échappant à toute règle de construction et d'objectif paraissent difficilement pouvoir être appréhendées comme relevant d'un même genre. Par ailleurs, le fait même que les notions de « responsabilité sociétale des entreprises » ou de « développement durable » soient contestées et difficiles à circonscrire (*Cf.* section 2.1.1.2) est de nature à poser une difficulté.

Enfin, dans la mesure où nous nous intéressons à l'engagement volontaire des organisations vis-à-vis de questions de société plus large, il ne nous paraît pas pertinent de nous intéresser au pilier économique de la RSE (qui est à la fois évident en tant que raison d'être de toute entreprise à but lucratif, et difficile à circonscrire), et à la dimension proprement sociale (relative aux parties prenantes internes) de ses actions, qui par définition est restreinte à ce qui se passe entre ses murs. C'est pourquoi nous choisissons de nous limiter au discours environnemental et sociétal des PME, en ce compris au sens le plus large : il serait contre-productif de chercher à circonscrire les discours à une appellation comme « RSE » ou « développement durable », en l'absence de norme permettant de les définir<sup>211</sup>. Au travers de ce choix, nous ouvrons la voie à l'inclusion d'URLs plus hétérogènes, renforçant ainsi la multiplicité de finalités qu'elles emportent avec elles (discours techniques, informatifs, commerciaux...) et légitimant le fait de raisonner, selon les termes de Mellet *et al.* (2013), en « sphères d'activité » plutôt qu'en genres (*Cf.* section 7.2).

### 2.2.3 Hypothèse de recherche

Au cours de ce chapitre et du précédent, nous avons présenté les principaux fondements théoriques de notre approche. En premier lieu, nous avons rendu compte de ce que l'analyse du discours emporte, au minimum, une ambition de multidisciplinarité. Dans l'objectif de réaliser cette ambition, la prise en compte du texte et du contexte est nécessaire pour une analyse complète et justifie notre choix de travailler conformément au modèle TODA développé par Fairclough (*Cf.* sections 1.2.2.1 et 1.4.2). Notre sujet justifie d'aborder notre travail en convoquant la théorie institutionnelle utilisée par les sociologues pour étudier les organisations et leur propension à exercer ou subir du pouvoir, ou à se maintenir dans le temps, notamment.

Dans un deuxième temps, nous avons présenté les notions de RSE et de développement durables (ainsi que plusieurs concepts qui leur sont connexes), objets plus formalisés que l'ensemble « environnement et société » qui nous intéresse plus spécifiquement. De nombreux débats animent ces champs d'étude ; notamment quant à leur définition ou aux idéologies qui les habitent. La forme que prend la RSE est influencée entre autres par des facteurs contextuels, culturels mais aussi institutionnels, ces derniers tendant à la « codifier ».

---

<sup>210</sup> Nous revenons sur ce point au chapitre 5.

<sup>211</sup> La dénomination d'une page, pour autant qu'il y en ait une, ne fournit pas nécessairement d'indication fiable de son contenu (Mellet et Sitri, 2010) bien qu'elle représente un outil de *framing* en tant que telle (MacLachlan et Reid, 1994:4) en expliquant comment le texte doit être reçu (Maingueneau, 2004:113-114).

Sans surprise, de nombreux travaux se sont intéressés à la RSE d'un point de vue « langagier » au sens large. Les gestionnaires, bien sûr, font partie des chercheurs qui se sont penchés sur la question ; mais des analystes du discours et des spécialistes de la linguistique de corpus en ont également fait l'objet de leur travaux. Ils ont notamment montré que le discours de RSE ou de développement durable véhiculent des stratégies rhétorico-lexicales variées et sont, avant tout, des discours promotionnels qui servent à consolider l'image de l'entreprise et à véhiculer des visions compatibles avec le maintien de l'activité de ces organisations. Dans le même temps, ces discours sont de plus en plus standardisés, notamment au moyen de productions génériques (le rapport RSE) qui tendent à gommer les spécificités nationales. Toutefois, tous ces travaux d'analyse du discours se concentrent sur des multinationales ou des grandes entreprises domestiques. En outre, nombre de ces travaux s'intéressent à des publications formelles, c'est-à-dire, au rapport RSE des entreprises. Il a été relevé que les grandes entreprises se sont engagées dans la RSE progressivement entre la fin du XX<sup>e</sup> siècle et le début du XXI<sup>e</sup> siècle (Basil et Erlandson, 2008) et que la majorité – voire la quasi-totalité pour les plus grandes – d'entre elles communiquent désormais en la matière (Fifka, 2012:46 ; Borglund *et al.*, 2009:112). Les PME, qui ne disposent pas des mêmes moyens et ne sont pas soumises aux mêmes pressions (qu'elles soient institutionnelles ou émanant de la société civile, par exemple), sont de toute évidence moins engagées dans la question, du moins à la même période : Dincer et Dincer (2010) trouvent par exemple que 27,5% des sites Internet de PME turques qu'ils analysent contiennent une rubrique relative à la RSE. Nos propres observations, bien qu'empiriques car non formalisées lors de la constitution de notre corpus, suggèrent que cette proportion pourrait être plus faible encore pour les pays de notre étude. La directive 2017/95/UE, probablement, devrait accentuer l'engagement des plus grandes entreprises en matière de RSE, tout en excluant spécifiquement les PME. Dès lors est-il pertinent de se demander comment ces petites et moyennes entreprises abordent la question – et plus particulièrement les questions environnementales et sociétales, auxquelles nous nous restreignons.

Nous faisons l'hypothèse qu'en dépit de ce que la RSE soit une tendance qui concerne les grandes entreprises au premier chef, le discours environnemental et sociétal des PME scandinaves et francophones est largement institutionnalisé et transversal aux cinq pays de notre étude. Il est donc révélateur de mécanismes discursifs communs qui, en lien avec le principe fondamental de la théorie institutionnelle (l'isomorphisme tendanciel des organisations), finissent par traiter la problématique de façon standardisée, au-delà des frontières ou des secteurs d'activité.





### 3. UNE BASE JURIDIQUE : LA DIRECTIVE 2014/95/UE

Notre ambition est de nous intéresser au discours environnemental et sociétal – et non au discours RSE au sens strict, bien que l'on trouve un lien entre les deux, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent – des PME scandinaves et francophones, sur une plate-forme accessible à tous : leur site Internet. Plus encore, nous voulons nous concentrer sur la communication volontaire de telles entreprises. Ces deux objectifs (la circonscription du discours aux seules PME, et au discours volontaire de celles-ci) impose une restriction des entreprises candidates à notre analyse, sur la base de critères dont nous nous attachons à rendre compte dans ce chapitre.

Nous présentons succinctement (section 3.1) le contexte justifiant notre démarche, et notamment la dimension législative qui la sous-tend, matérialisée par la directive 2014/95/UE (Directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014). Nous nous arrêtons ensuite sur les transpositions de cette directive en droit local pour les quatre pays concernés dans notre étude, ainsi que sur le cas particulier de la Norvège (section 3.2) : les détails de cette transposition représentent un critère fondamental pour la constitution de nos corpus, comme nous le développons au chapitre 4. Enfin, nous mentionnons brièvement quelques critères additionnels que nous retenons, et proposons un tableau récapitulatif (section 3.3).

#### 3.1 CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET JUSTIFICATION DE LA DÉMARCHE

La sélection des entreprises qui feront partie de nos différents corpus est fondée par une disposition juridique qui les exclut de toute obligation en matière de communication environnementale et sociétale. Nous présentons ce contexte (section 3.1.1) et fournissons une réflexion sur les conséquences que nous y trouvons vis-à-vis de la communication des entreprises, et particulièrement des PME (section 3.1.2).

##### *3.1.1 Définition de la PME et obligations des grandes entreprises*

L'analyse du discours ne s'est, à notre connaissance, pas penchée sur le discours RSE (ou de développement durable, ou...) des petites structures, lui préférant le discours des firmes multinationales ou des grandes entreprises domestiques, et notamment – mais pas exclusivement – des entreprises du secteur des hydrocarbures (Cf. section 2.2.2.4). Pourtant, les PME jouent un rôle essentiel dans l'économie : elles sont, de loin, les structures les plus nombreuses en valeur absolue : Jenkins (2006:242) relève qu'en 2004, ces PME représentent 99,9% de toutes les entreprises britanniques et plus de la moitié de l'emploi et de la richesse générés par le pays. Le site Internet de la Commission européenne avance des chiffres similaires : « *Elles représentent 99% de toutes les entreprises de l'Union, emploient environ 100 millions de personnes, génèrent plus de la moitié du PIB de l'Europe et [...] apportent des réponses innovantes à des problématiques telles que le changement climatique, l'utilisation*

*des ressources et la cohésion sociale* »<sup>212</sup>.

De tels chiffres n'ont évidemment une signification qu'à partir du moment où l'on décrit ce qu'on entend par « petite ou moyenne entreprise » – une notion qui se comprend diversement selon les pays. La Commission européenne, justement, s'était déjà emparé du sujet au début des années 1990 où elle avait proposé « *de limiter la prolifération des définitions des petites et moyennes entreprises en usage au niveau communautaire* » (Commission européenne, 2003). Elle formule en 2003 une recommandation en ce sens, proposant une définition harmonisée de la notion de PME, c'est-à-dire, « *des entreprises qui occupent moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros* » (*Ibid.*, Article 2)<sup>213</sup>.

Avoir pour ambition de s'intéresser aux productions volontaires des organisations ne paraît pas relever d'une démarche originale et s'inscrit au contraire dans le sillage d'une tendance forte de la part des chercheurs (Fifka, 2012:47). Cependant, cette compréhension du « volontarisme » doit être réévaluée à l'aune des évolutions législatives, et s'intéresser à la façon dont les entreprises communiquent *volontairement* en matière environnementale et sociétale implique de commencer par cartographier, pays par pays, les entreprises qui y sont contraintes. La notion de contrainte doit ici être entendue dans une acception juridique, dans le sens où il existe déjà une forte « demande sociale » (Pesqueux, 2009 ; voir aussi Carroll, 1979:500), voire économique (découlant d'impératifs concurrentiels par exemple) qui pousse ces entités, indépendamment de leur taille, à mettre en œuvre l'une ou l'autre politique relative à la responsabilité sociétale des entreprises.

La RSE, comme nous l'avons développé à la section 2.1.1.1, n'est pas nouvelle. Elle prend réellement son essor avec les bouleversements socio-économiques du XIX<sup>e</sup> siècle et se formalise dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, en s'adaptant continuellement aux différents contextes où elle s'exprime, de sorte qu'il est possible de la comprendre dans une perspective culturaliste mais aussi temporelle, en particulier (Cf. sections 2.1.2.2 et 2.1.2.3). Elle suscite également un intérêt croissant de la part de différents organismes institutionnels, locaux ou régionaux.

L'Union européenne est donc l'un de ces organismes : le 22 octobre 2014, elle adopte la directive 2014/95/UE portant sur la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes<sup>214</sup>. Cette directive en vient rapidement à être surnommée « directive RSE » du fait de son objet : elle fixe des lignes directrices pour que chaque pays membre impose aux grandes entreprises, soit de communiquer leurs efforts en la matière au sein de leur rapport de gestion, soit

---

<sup>212</sup> « *They represent 99% of all businesses in the EU. They employ around 100 million people, account for more than half of Europe's GDP and [...] bring innovative solutions to challenges like climate change, resource efficiency and social cohesion* » ([https://single-market-economy.ec.europa.eu/smes\\_en](https://single-market-economy.ec.europa.eu/smes_en), consulté le 19 janvier 2023).

<sup>213</sup> Cette remarque a un intérêt car, comme nous le verrons dans la section 3.2 ci-bas, les critères comptables fixés par les transpositions de la directive 2014/95/UE qui fonde notre démarche ne suivent pas la recommandation de la Commission : il n'est ainsi pas possible de « simplement » s'intéresser aux PME sur la base de ces recommandations, car les plus importantes d'entre elles tomberaient sous le coup de la directive.

<sup>214</sup> Dont les objectifs sont au moins partiellement économiques, comme nous le soulignons à la section 2.1.1.4.

d'expliquer dans ce même rapport pourquoi elles s'abstiennent de mettre en œuvre l'une ou l'autre politique le cas échéant<sup>215</sup> (règle dite « *comply or explain* »)<sup>216</sup>.

Le rôle de la directive européenne est significatif, car elle introduit un processus d'harmonisation entre les pays membres (voire au-delà, puisque la Norvège est susceptible d'être directement concernée quoiqu'elle ne soit pas membre de l'Union européenne, Cf. section 3.2.5). Il y a donc clairement une volonté de pousser toutes les grandes entreprises de l'Union à prendre en compte de telles questions.

Par son article 4, la directive spécifie qu'une transposition en droit local devait être effective le 6 décembre 2016 au plus tard. Cela ne signifie toutefois pas qu'il n'existait pas de législation locale similaire au préalable, comme au Danemark. Dans les faits, les différents pays membres de l'Union européenne ont suivi un calendrier différent et n'ont pas nécessairement tous respecté les délais imposés par la directive<sup>217</sup>. Dans tous les cas, les législations locales des pays membres reprennent l'utilisation des référentiels comptables utilisés dans la directive<sup>218</sup>, même si les valeurs seuils retenues, notamment, peuvent varier d'un pays à l'autre. En résumé, l'existence d'une directive permet la mise en place de critères relativement comparables d'un pays à l'autre, bien que les transpositions en droit local ne soient jamais strictement identiques.

### 3.1.2 Les PME et la directive 2014/95/UE

Il nous semble difficile, aujourd'hui, d'imaginer qu'une grande entreprise refuse de se saisir des questions environnementales et sociétales, du moins en paroles : rappelons que selon Fifka (2012:46) qui cite une étude du cabinet KPMG datant de 2011, 95% des 250 plus grandes entreprises mondiales publiaient un rapport RSE indépendant. De même, selon Borglund *et al.* (2009), 97% des 150 plus grandes entreprises européennes communiquaient en matière de RSE sur leur site Internet en 2007. Meyer et Rowan (1977:349-350) soulignent la façon dont le manque de conformisme est susceptible de porter atteinte aux organisations, qui sont dès lors encouragées à « suivre le mouvement ». Il est ainsi raisonnable d'imaginer que la règle « *comply or explain* » introduite par la directive, qui oblige les entreprises à justifier leur inaction quand celle-ci est avérée, incite les entreprises les moins volontaires à au moins faire preuve de *greenwashing* pour éviter toute critique de la part des parties prenantes dont le rôle va croissant : Breitbarth *et al.* soutiennent ainsi qu'au tournant du nouveau millénaire, les entreprises ont vu leur logique entrepreneuriale évoluer vers ce qu'ils nomment « *a system*

---

<sup>215</sup> L'article premier de la directive 2014/95/UE, qui vient modifier le texte d'une directive précédente (la directive 2013/34/UE) en lui ajoutant un article, énonce : « *Lorsque l'entreprise n'applique pas de politique en ce qui concerne l'une ou plusieurs de ces questions, la déclaration non financière comprend une explication claire et motivée des raisons le justifiant.* » Le même paragraphe vient modifier un autre article de cette directive, en portant sur les déclarations non financières consolidées pour les entités d'intérêt public qui sont des entreprises mères d'un grand groupe.

<sup>216</sup> Précisons que cette directive a été élargie par l'adoption d'une nouvelle directive en décembre 2022, la directive 2022/2464, qui vise à accroître le nombre d'entreprises concernées par la publication d'informations non financières. Cette évolution est susceptible d'offrir des perspectives intéressantes pour des recherches ultérieures.

<sup>217</sup> La Belgique et la France, par exemple, ne transposeront la directive qu'en 2017.

<sup>218</sup> Ces référentiels sont le chiffre d'affaires, le total de bilan et les effectifs de l'entreprise au cours du ou des deux dernier(s) exercice(s) comptable(s).

*of stakeholder capitalism* »<sup>219</sup> (Breitbarth *et al.*, 2018:2).

Les institutions européennes semblent adopter le même point de vue, puisque le constituant n°3 de la directive 2014/95/UE explicite clairement la nécessité pour les entreprises de communiquer en matière de facteurs sociaux et environnementaux pour accroître la confiance des investisseurs et des consommateurs : il y a, de toute évidence, une volonté d'intégrer les parties prenantes en renforçant leurs liens avec les grandes entreprises.

Dans le même temps, en dépit de l'insistance avec laquelle Edward Freeman, le fondateur de la théorie des parties prenantes, souligne que « *la théorie des parties prenantes n'est qu'une question de conduite des affaires et de création de valeur* »<sup>220</sup> (Freeman *et al.*, 2010:12, voir aussi Walsh, 2005:428, Cf. section 2.1.1.3), la recherche en sciences de gestion s'intéresse grandement au rôle des parties prenantes en matière de RSE, par exemple en étudiant la propension des consommateurs à « punir » les entreprises socialement irresponsables (Sweetin *et al.*, 2013). En tout état de cause, il paraît logique de s'attendre à ce que forcer les entreprises à communiquer en matière de RSE dans leur rapport de gestion les encourage à répercuter cette communication sur leur site Internet, si tant est qu'elles ne le faisaient pas déjà au préalable.

Notre raisonnement est ainsi le suivant : il existe, pour les grandes entreprises, des dispositions juridiques s'ajoutant aux contraintes sociales ou morales qui les obligent à communiquer en matière de RSE dans leur rapport de gestion au minimum. Cette communication conditionne ces grandes entreprises à répercuter leurs propos sur des supports plus largement accessibles, ne serait-ce que sous la pression des parties prenantes qui ont des attentes à leur égard. Il n'en reste pas moins que pour les entreprises, ces engagements reflètent, au moins partiellement, une pression coercitive.

Il n'en va pas de même pour les PME : la directive européenne est claire quant à leur sort. Les considérants 13 et surtout 14 de la directive soulignent la nécessité d'épargner aux petites et moyennes entreprises des contraintes administratives supplémentaires, et plaident en faveur d'une circonscription de toute obligation aux seules grandes entreprises. Ainsi, nous partons du principe que toute entreprise ne tombant pas sous le coup de cette directive (ou plutôt : de sa transposition en droit national), et qui choisit de communiquer sur ses actions en matière environnementale et sociétale, le fait hors de tout cadre législatif contraignant : indépendamment de l'objectif poursuivi par une telle communication (que cet objectif soit commercial, communicationnel, ou autre), il s'agit d'une démarche volontaire, qui n'est pas, à tout le moins, dictée par des impératifs juridiques.

Nous opérons dans les pages suivantes un rapide passage en revue de la façon dont la directive 2014/95/UE a été transposée en droit local dans chacun des pays membres concernés

---

<sup>219</sup> Freeman *et al.* (2007) identifient cinq formes de capitalisme traditionnel dont ils soulignent les travers en ce qu'elles cherchent toutes à instaurer un groupe dominant bénéficiaire du système, ont une vision positive de la concurrence même au sein d'une chaîne de valeur, et séparent les questions de morale et d'éthique des affaires. Ces conséquences appellent une réponse institutionnelle mais imparfaite des autorités, qui alourdissent la machine administrative, empêchent la mise en place de nouvelles formes de collaboration, créent des frustrations ou des oppositions entre les groupes sociaux. Ils plaident donc pour un *stakeholder capitalism* qui repose davantage sur la création de valeur partagée et sur l'implication des parties prenantes de l'organisation afin de susciter leur confiance, leur engagement et leur fidélité.

<sup>220</sup> « ... *stakeholder theory is about business and value creation* ».

(Belgique, Danemark, France et Suède) avec les critères comptables associés, ainsi que du cadre juridique existant en Norvège. Ces informations doivent servir de préalable à la sélection des entreprises candidates à nos corpus, puisque toute entreprise légalement contrainte à la publication d'informations non financières, même si elle répond aux critères de la PME selon la recommandation de la Commission européenne mentionnée dans la section précédente, est considérée comme ne le faisant pas de façon volontaire.

## 3.2 TRANSPOSITIONS DE LA DIRECTIVE 2014/95/UE EN DROITS NATIONAUX

Nous présentons dans les sections 3.2.1 à 3.2.4 ci-bas les principes de la transposition de la directive 2014/95/UE en droit national pour les quatre pays de notre étude qui sont également membres de l'Union européenne, à savoir respectivement la Belgique, le Danemark, la France et la Suède. Nous nous attardons à la section 3.2.5 sur le cas de la Norvège<sup>221</sup>.

### 3.2.1 Transposition de la directive 2014/95/UE en Belgique

En Belgique, c'est la loi du 3 septembre 2017 (loi 2017020487 relative à la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes sociétés et certains groupes) qui transpose en droit fédéral la directive 2014/95/UE en modifiant le Code des sociétés et notamment son article 96. Par son article 3, la loi du 3 septembre 2017 adjoint au Code des sociétés un quatrième paragraphe, par lequel les entités d'intérêt public, dès lors qu'elles dépassent un nombre moyen de 500 salariés au cours du dernier exercice ainsi qu'au moins une certaine valeur seuil en matière de chiffre d'affaires ou de total de bilan, sont tenues de publier une déclaration dans leur rapport annuel.

Cette déclaration doit notamment détailler les politiques de la société en matière de questions relatives à la RSE (« *questions sociales, environnementales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption* »). La loi prévoit qu'une société qui n'appliquerait pas de politique relative à l'une ou plusieurs de ces questions, justifie cette ou ces absence(s) dans la déclaration non financière.

Enfin, ce même paragraphe 4 exempte les filiales de toute obligation s'y rapportant dès lors qu'elles sont incluses dans les comptes consolidés établis par la société mère.

Les valeurs seuils en matière de chiffre d'affaires et de total de bilan sont celles données à l'article 16, paragraphe 1<sup>er</sup> du Code des sociétés, c'est-à-dire :

- un chiffre d'affaires annuel hors taxe de 34 millions d'euros ;
- un total de bilan de 17 millions d'euros.

---

<sup>221</sup> Pour chacun des pays, les informations proviennent des plateformes nationales de diffusion des textes législatifs. Il s'agit :

- Pour la Belgique, de <https://www.ejustice.just.fgov.be/> ;
- Pour le Danemark, de <https://www.retsinformation.dk/> ;
- Pour la France, de <https://www.legifrance.gouv.fr/> ;
- Pour la Norvège, de <https://lovdata.no/> ;
- Pour la Suède, de <https://www.riksdagen.se/sv/dokument-lagar>.

Il est intéressant de noter que la Belgique et la France sont plus restrictives que le Danemark et la Suède en matière de seuil d'effectifs, en le fixant à 500 contre 250 pour les deux royaumes scandinaves. Cela bénéficie aux entreprises, qui disposent de plus de marge de manœuvres avant qu'elles ne soient tenues de publier de telles informations ; et ce d'autant plus que le dépassement du critère d'effectifs est une condition minimale dans les transpositions belge et française de la directive (les entreprises doivent dépasser le nombre moyen de 500 salariés et au moins un des deux autres critères relatifs au chiffre d'affaires ou au total de bilan).

Le fait que la société doive, en outre, être une entité d'intérêt public<sup>222</sup> est susceptible de restreindre davantage encore le champ d'application de la directive puisque toute société non cotée, quand bien même elle dépasserait les critères financiers indiqués ci-haut, ne serait pas soumise à la publication de telles informations<sup>223</sup>. Cette exigence n'a pas été prise en compte lors de la recherche d'entreprises belges pour la constitution du corpus : afin de nous en tenir aux PME, toutes les entreprises dépassant un nombre moyen de 500 salariés et l'un des deux critères financiers complémentaires au moins ont été automatiquement exclues de la liste de candidats potentiels, indépendamment de leur statut d'entité d'intérêt public ou non.

### 3.2.2 Transposition de la directive 2014/95/UE au Danemark

Au Danemark, une législation spécifique relative à la publication d'un rapport RSE pour les grandes entreprises existait avant l'adoption de la directive 2014/95/UE : la loi 1403 du 27 décembre 2008 (*LOV nr 1403 af 27/12/2008*) portant modification de la loi sur les obligations comptables des organisations (*årsregnskabsloven*) imposait aux grandes entreprises du pays la publication d'un rapport RSE.

La directive 2014/95/UE est transposée en droit national par la loi 738 du 1<sup>er</sup> juin 2015 (*LOV nr 738 af 01/06/2015*), portant modification de la loi sur les obligations comptables des organisations et de diverses autres lois, et notamment de son § 99a. Les grandes entreprises sont ainsi toujours soumises à la publication d'un rapport RSE, dans lequel elles détaillent les mesures prises en matière d'environnement et notamment de lutte contre la contribution au réchauffement climatique induite par leur activité, les questions sociales et de personnel, le respect des droits de l'Homme et la lutte contre la corruption (§99a., Stk.2, nr.2). Comme pour la Belgique, les entreprises sont soumises à l'obligation d'expliquer les raisons pour lesquelles de telles mesures ne sont pas prises pour chacun des domaines le cas échéant (§99a., Stk. 3). Les entreprises qui établissent des comptes consolidés ne sont pas forcées d'établir un rapport individuel ; un rapport consolidé pour l'ensemble du groupe est suffisant. De la même façon,

---

<sup>222</sup> Par « entité d'intérêt public », la loi belge entend, selon l'article 4/1 du Code des sociétés :

- Les sociétés cotées ;
- Les établissements de crédit ;
- Les entreprises d'assurance ou de réassurance ;
- Les organismes de liquidation et organismes assimilés à ceux-ci.

<sup>223</sup> Il est possible que les sociétés non cotées soient exclues du champ d'application de cette loi dans la mesure où elles n'ont pas à susciter la confiance d'investisseurs sur le marché (ce qui est l'un des objectifs affichés de la directive 2014/95/UE, comme l'explique son constituant n°3) ; toutefois, on pourrait objecter qu'en libérant une entreprise d'une telle obligation, on ne l'encourage pas à réfléchir sur sa démarche en matière de durabilité.

une filiale d'entreprise peut être exemptée de la publication de rapport RSE si sa société mère le fait déjà (§99a., Stk. 5 et 6).

Ce sont les « grandes entreprises » (*store virksomheder*) qui sont visées par la transposition danoise de la directive européenne. La notion de « grande entreprise » obéit à une série de critères précis : le droit danois distingue les entreprises selon une typologie en quatre grandes catégories ; A, B, C et D. Leurs caractéristiques sont définies dans le §7 de la loi sur les obligations comptables des organisations. Dans le texte consolidé du 8 août 2019 (*Bekendtgørelse af årsregnskabsloven, LBK nr 838 af 08/08/2019*) qui a servi de référence pour la constitution du corpus, les critères sont les suivants :

- La catégorie A rassemble les entreprises non soumises à la publication de rapports annuels mais le faisant volontairement. Dans les faits, cette catégorie concerne principalement les entreprises individuelles ;
- La catégorie B rassemble les petites entreprises (*små virksomheder*), que la loi définit comme les entreprises qui, au cours de deux exercices successifs ne dépassent pas deux des trois seuils suivants : 44 millions de couronnes danoises au total du bilan, 89 millions de couronnes de chiffre d'affaires, et 50 salariés à temps plein en moyenne au cours de l'exercice ;
- La catégorie C est divisée entre les moyennes entreprises (*mellemstore virksomheder*) et les grandes entreprises (*store virksomheder*) :
  - o Les moyennes entreprises sont les entreprises qui, au cours de deux exercices successifs, ne dépassent pas deux des trois seuils suivants : 156 millions de couronnes danoises au total du bilan, 313 millions de couronnes de chiffre d'affaires, et 250 salariés à temps plein au cours de l'exercice ;
  - o Les grandes entreprises sont définies comme « toutes les entreprises qui ne sont ni petites, ni moyennes ».
- La catégorie D rassemble les sociétés cotées en bourse et les sociétés par action du secteur public.

Aussi, au Danemark, c'est le passage d'une catégorie à l'autre, elles-mêmes déterminées par des seuils comptables spécifiques, qui imposera à une entreprise de publier un rapport d'informations non financières. Ce sont donc les entreprises des catégories B et *mellemstore* C qui ont été prises en compte dans cette thèse.

Le fait que le passage d'une catégorie à l'autre soit soumis au dépassement des seuils indiqués au cours de deux exercices successifs a eu son importance lors de la phase de vérification des comptes : nous avons considéré qu'une entreprise dépassant au moins deux seuils sur les trois au cours de l'année *n*, mais pas au cours de l'année *n -1* (et vice-versa), était une entreprise candidate au corpus.

### 3.2.3 Transposition de la directive 2014/95/UE en France

En France, c'est l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 (ordonnance relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises) qui transpose en droit national la directive 2014/95/UE.

Cette ordonnance prévoit, dans son article 1, que les entreprises obéissant à certains critères

publient une déclaration de performance extra-financière, indiquant la façon dont les conséquences sociales et environnementales de leur activité sont prises en compte. En outre, pour les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, la prise en compte des questions liées au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption doivent également être intégrées à la déclaration.

Dans le sillage de la directive 2014/95/UE, les critères déterminant l'obligation de publier, ou non, une telle déclaration prennent là encore la forme de valeurs seuils en matière de chiffre d'affaires, de total de bilan et d'effectif. Ces valeurs seuils sont fixées par l'article 1 du décret n°2017-1265 du 9 août 2017, tandis que l'article 2 de ce même décret introduit la notion de « comply or explain » en imposant aux sociétés n'appliquant pas de politique RSE de justifier une telle absence.

Deux cas de figure se présentent :

- Si les titres de l'entreprise sont admis aux négociations sur un marché réglementé, les seuils sont les suivants :
  - 40 millions d'euros de chiffre d'affaires ;
  - 20 millions d'euros au total du bilan ;
  - 500 salariés permanents employés au cours de l'exercice en moyenne.
- Si les titres de l'entreprise ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé, les seuils sont les suivants :
  - 100 millions d'euros de chiffre d'affaires ;
  - 100 millions d'euros au total du bilan ;
  - 500 salariés permanents employés au cours de l'exercice en moyenne.

Dans un cas comme dans l'autre, une entreprise n'est soumise à la publication d'informations non financières qu'à partir du moment où, comme pour la Belgique, le nombre de salariés permanents est dépassé – en plus de l'un des deux autres critères au moins. Le critère d'effectif constitue donc une condition minimale ici encore.

Cette distinction faite entre les entreprises, en fonction de ce que leurs titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ou non, n'est pas sans conséquence : certaines entreprises du corpus dépassent (directement ou via leur société mère qui établit des comptes consolidés pour l'ensemble du groupe) les valeurs seuils de chiffre d'affaires ou de total du bilan fixés pour les sociétés non cotées (40 millions d'euros et 20 millions d'euros respectivement, soit des valeurs proches de celles des trois autres pays membres de l'Union européenne concernés par ce travail). Mais, de par leur statut (SAS, Société par Actions Simplifiée), elles ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé (Art. L227-2 du Code de commerce), ce qui relève les seuils à atteindre avant d'être tenues de publier des informations extra-financières. Dans tous les cas, ni la condition minimum représentée par le critère d'effectif, ni les seuils financiers (éventuellement relevés dans le cas de certaines SAS du corpus) ne sont jamais atteints.

Enfin, l'article 1-IV de l'ordonnance prévoit que les filiales d'entreprises incluses dans les comptes consolidés de leur société mère ne sont pas tenues de publier de déclaration sur leur performance extra-financière dès lors que la société qui les contrôle si celle-ci est établie en



France et publie une déclaration consolidée, ou si cette même société mère est établie dans un autre État-membre de l'Union européenne et publie cette déclaration en conformité avec la législation dont elle relève.

### ***3.2.4 Transposition de la directive 2014/95/UE en Suède***

En Suède, c'est par la loi SFS 2016:947 du 3 novembre 2016 portant modification de la loi 1995:1554 sur les obligations comptables des organisations (*årsredovisningslagen*) que la directive 2014/95/UE est transposée en droit national.

La loi prévoit notamment l'ajout à l'article 6 de la loi de 1995 cinq paragraphes (§10 à 14) relatifs à l'obligation de publication de rapports de développement durable. Ces rapports doivent inclure des informations permettant de comprendre la façon dont l'entreprise aborde les questions relatives à l'environnement, aux questions sociales, au personnel, au respect des droits de l'Homme et à la lutte contre la corruption. Si aucune politique n'est mise en œuvre par l'entreprise pour aborder de telles questions, la raison doit être clairement indiquée (§12). Les entreprises sont soumises à la publication de tels rapports dès lors qu'elles dépassent au moins deux des seuils suivants au cours de deux exercices consécutifs (§10) :

- 350 millions de couronnes suédoises de chiffre d'affaires ;
- 175 millions de couronnes au total du bilan ;
- 250 employés en moyenne au cours de l'exercice.

Encore une fois, toute entreprise membre d'un groupe dans les comptes consolidés duquel elle est incluse n'est pas soumise à l'obligation de publication d'un tel rapport (§10).

### ***3.2.5 Le cas de la Norvège***

Le fait que la Norvège ne soit pas membre de l'Union européenne n'empêche pas qu'elle puisse être concernée par les décisions politiques de l'Union. En tant que membre de l'Espace Économique Européen (EEE) avec l'Islande, le Liechtenstein et les pays membres de l'Union européenne, la Norvège transpose en droit national certains textes de lois pris au niveau communautaire.

D'après l'article 102 de l'Accord sur l'Espace économique européen, le Comité mixte de l'EEE, dont fait notamment partie la Norvège, « *décide des modifications à apporter aux annexes [de l'Accord] le plus tôt possible après l'adoption par la Communauté d'une nouvelle législation communautaire* » pour une éventuelle intégration aux législations locales des pays membres de l'EEE<sup>224</sup>.

Certains textes européens, tels que la directive 2014/95/UE, sont indiqués comme « présentant de l'intérêt pour l'EEE ». Cette mention est un indicateur de ce que les dispositions prévues par le texte de loi sont susceptibles de faire l'objet d'une transposition en droit national par les trois pays de l'EEE – toutefois, ni la présence, ni l'absence d'une telle mention ne représentent de garantie certaine quant à l'avenir d'un tel texte dans les législations nationales de ses pays membres (Baur, 2016:53). Il faut également préciser que

---

<sup>224</sup> Afin de ne pas alourdir les formulations, nous entendons par « pays membres de l'EEE » les pays qui ne sont pas également membres de l'Union européenne, donc l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

l'entrée en vigueur d'un acte juridique n'est pas nécessairement spécifiée dans le cas des pays de l'EEE, quand bien même l'article 102 de l'Accord sur l'Espace économique européen dispose que toute modification de l'Accord devrait intervenir le plus tôt possible (*Ibid.*, p. 63 ff) : ainsi, à la période durant laquelle le corpus a été constitué<sup>225</sup>, la directive n'avait toujours pas été transposée en droit norvégien par le gouvernement<sup>226</sup>.

Cela ne signifie toutefois pas qu'il n'existe pas de loi relative à la responsabilité sociétale des entreprises dans le droit norvégien. Déjà avant l'adoption de la directive 2014/95/UE, la loi LOV-2013-04-19-15 du 19 avril 2013, portant modification de la loi sur les obligations comptables des organisations (*regnskapsloven*) introduisait dans l'article §3.3c l'obligation pour les grandes entreprises (*store foretak*) de rendre compte des actions prises en vue d'intégrer les questions relatives aux droits de l'homme, au droit du travail, aux questions sociales et environnementales ainsi qu'à la lutte contre la corruption dans leur activité. Les entreprises qui ne mettent pas en œuvre de telles politiques doivent l'indiquer dans leur rapport. Les filiales d'entreprises établissant des comptes consolidés sont également dispensées de publier toute information à ce sujet dès lors qu'elles sont incluses dans ces mêmes comptes consolidés.

La loi ne prévoit pas de valeurs seuils comme pour les quatre pays de l'Union européenne : seules les grandes entreprises sont concernées par cette obligation. Or, le droit norvégien n'établit pas de typologie aussi précise que le Danemark par exemple, et distingue entre trois catégories d'entreprises seulement : les « petites entreprises » (*små foretak*), les « grandes entreprises » (*store foretak*) et les « autres entreprises » (*øvrige foretak*), de sorte que toute entreprise ne répondant ni aux critères des petites entreprises, ni aux critères des grandes, tombe automatiquement dans la catégorie des « autres ».

Les articles §1-5 et §1-6 de la loi norvégienne sur les obligations comptables des organisations donnent les critères de classification des grandes et petites entreprises respectivement :

- Est considérée comme une grande entreprise notamment :
  - toute entreprise opérant sous la statut de *allmennaksjeselskap* (ASA)<sup>227</sup> ;
  - toute entreprise dont les titres sont admis aux négociations sur un marché.
- Est considérée comme une petite entreprise toute entreprise qui à la date du bilan n'excède pas deux des trois critères suivants :
  - 70 millions de couronnes norvégiennes de chiffre d'affaires ;
  - 35 millions de couronnes au total du bilan ;
  - 50 employés en moyenne en équivalent temps plein.

On voit qu'à l'inverse des quatre autres pays, il n'existe pas de critères chiffrés spécifiques permettant de catégoriser les entreprises les dépassant. Pour les besoins de cette thèse, nous

---

<sup>225</sup> C'est-à-dire au printemps 2020.

<sup>226</sup> <https://www.regjeringen.no/no/sub/eos-notatbasen/notatene/2013/okt/samfunnsansvar---rapporteringskrav/id2433373/>, consulté le 28 août 2020.

<sup>227</sup> Le statut d'*allmennaksjeselskap*, réservé aux plus grandes entreprises, leur permet par exemple d'être introduites en Bourse et de voir leurs actions y être librement échangées.

avons déterminé arbitrairement les valeurs seuils suivantes, au-delà desquelles toute entreprise ne saurait être candidate au corpus :

- 450 millions de couronnes norvégiennes de chiffre d'affaires ;
- 225 millions de couronnes au total du bilan ;
- 500 employés en moyenne en équivalent temps plein.

Nous introduisons également, à l'instar de ce que la loi prévoit pour la Belgique et la France, le respect du critère relatif au nombre de salariés comme condition minimum, de sorte que toute entreprise qui dépasserait un nombre moyen de 500 salariés au cours du dernier exercice et un chiffre d'affaires de 450 millions de couronnes *ou* un total de bilan de 225 millions de couronnes serait exclue de la liste des entreprises candidates. Ces critères particuliers contribuent à rapprocher la Norvège de la Belgique et de la France plutôt que du Danemark et de la Suède, ce qui pourrait sembler contre-intuitif. Nous faisons ici le choix de critères plus restrictifs, qui nous semblent mieux correspondre à l'esprit de la législation norvégienne qui ne vise que les « grandes entreprises ».

### 3.3 CRITÈRES ADDITIONNELS ET SYNTHÈSE

Nous présentons ci-bas quelques critères que nous retenons, de façon arbitraire, dans le but d'affiner quelque peu notre sélection (section 3.3.1). Nous proposons enfin, pour clore ce chapitre, un tableau récapitulatif des critères retenus pour la sélection des entreprises candidates à nos corpus (section 3.3.2).

#### 3.3.1 Critères additionnels

Les dispositions prévues par les législations des différents pays s'appliquent pour les entreprises soumises à l'obligation de publication d'informations non financières. Pour la constitution de notre corpus, nous avons appliqué quelques règles supplémentaires afin de clairement définir les entreprises qui ne sont pas soumises à cette obligation de publication. En plus du respect des valeurs seuils indiquées pour chaque pays, nous nous sommes chaque fois efforcé de ne retenir que des entreprises qui n'étaient pas majoritairement détenues<sup>228</sup> par des groupes soumis aux transpositions locales de la directive 2014/95/UE. Dans le cas d'une entreprise majoritairement ou entièrement détenue par une société mère ou un groupe plus important, ce sont les comptes consolidés au niveau le plus élevé qui ont été consultés le cas échéant. En l'absence de comptes consolidés, ce sont les comptes de l'entreprise considérée qui ont été consultés.

Dans les cas, relativement rares, où les actionnaires étaient inconnus (cas de figure concernant principalement les entreprises françaises), nous avons considéré qu'il n'y avait de toute façon pas de comptes consolidés et avons inclus les entreprises dans le corpus si elles se trouvaient en deçà des valeurs seuils susmentionnées.

---

<sup>228</sup> Soit 50% des parts + 1 part au minimum (ou 50% des voix +1 voix quand la distinction entre les parts et les voix étaient faites).

De même, nous avons cherché à ne sélectionner que des entreprises détenues, au moins majoritairement sinon entièrement, par des entités nationales, et ce afin de conserver les éventuelles particularités culturelles.

Les informations relatives à l'actionnariat semblent fréquemment frappées d'une certaine opacité, au moins en ce qui concerne la Belgique et la France. Dans le cas de la Belgique, où les comptes des entreprises sont librement accessibles, la structure actionnariale n'est pas nécessairement mentionnée : les informations ont été complétées par celles fournies par le site *actionnariatwallon.be*, édité par le CRISP<sup>229</sup>. Dans le cas de la France, nous nous en sommes remis aux informations fournies par la base de données Diane éditée par Bureau van Dijk (BvD) compte tenu de la difficulté d'accès aux comptes (Cf. section 4.1.3). Pour le Danemark et la Suède, nous nous sommes fiés aux informations fournies par les plateformes consultées pour l'obtention des comptes (la plateforme institutionnelle Virk au Danemark, et la plateforme privée Hitta.se en Suède), tandis que l'actionnariat est chaque fois indiqué dans les comptes des entreprises norvégiennes. Enfin, la réciprocité de l'information dans les comptes des sociétés-mères le cas échéant a été vérifiée.

Pour autant que nous puissions en juger, toutes les entreprises du corpus sont conformes aux critères que nous avons fixés.<sup>230</sup>

### 3.3.2 Tableau synthétique récapitulatif

Nous synthétisons dans le tableau ci-bas (tableau 1) l'ensemble des critères retenus pour la constitution du corpus :

| PAYS            | CA                                     | TOTAL BILAN                            | EFFECTIF     | NB. DE CRITÈRES À RESPECTER                         |
|-----------------|--|--|--------------|---|
| <b>BELGIQUE</b> | 34 millions d'euros                    | 17 millions d'euros                    | 500 salariés | Au moins deux, dont le critère d'effectifs          |
| <b>DANEMARK</b> | 313 millions de couronnes danoises     | 156 millions de couronnes danoises     | 250 salariés | Au moins deux au cours de deux exercices successifs |
| <b>FRANCE</b>   | 40 millions / 100 millions d'euros     | 20 millions / 100 millions d'euros     | 500 salariés | Au moins deux, dont le critère d'effectifs          |
| <b>NORVÈGE</b>  | 450 millions de couronnes norvégiennes | 225 millions de couronnes norvégiennes | 500 salariés | Au moins deux, dont le critère d'effectifs          |
| <b>SUÈDE</b>    | 350 millions de couronnes suédoises    | 175 millions de couronnes suédoises    | 250 salariés | Au moins deux au cours de deux exercices successifs |

Tableau 1 : critères comptables retenus pour la constitution des corpus.

Les critères sont établis sur la base de la transposition en droit national de la directive 2014/95/UE (pour les corpus belge, danois, français et suédois) et des critères arrêtés pour le corpus norvégien.

<sup>229</sup> Centre de Recherche et d'Information Socio-Politique.

<sup>230</sup> Nous exprimons une nouvelle fois toute notre gratitude à Jonathan Bauweraerts qui a si gentiment accepté de nous consacrer un peu de son temps, lors de chacune de nos multiples sollicitations durant cette phase de notre travail. Nous portons néanmoins toute la responsabilité des erreurs éventuelles qui auraient pu survenir dans l'interprétation des données comptables des entreprises retenues.

## 4. CONSTITUTION DU CORPUS : COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNÉES

Afin d'étudier le discours environnemental et sociétal « volontaire » des PME belges, danoises, françaises, norvégiennes et suédoises, nous constituons cinq corpus de textes (un par pays) issus du site Internet de plusieurs entreprises retenues au terme d'un processus de sélection décrit dans les pages suivantes. L'objectif final, dans une démarche d'analyse du discours, est l'exploration de ces textes au moyen des outils et méthodes de l'ADT, et, plus largement, de la linguistique de corpus.

Le processus suivi pour la constitution du corpus nous paraît pouvoir être divisé en deux grandes étapes ; la collecte des données et leur traitement subséquent.

Par « collecte » des données, nous entendons une procédure dont les réflexions méthodologiques qui en constituent le soubassement renvoient davantage aux sciences de gestion : dans le sillage du chapitre précédent, elle cherche à justifier la sélection des entreprises « élues » sur la base de certains critères et à l'aide de sources d'informations spécifiques au domaine. Nous faisons ici écho à Biber (1994:379) qui distingue deux aspects minimum en matière de définition d'une population-cible pour la constitution d'un corpus : la circonscription de cette population et la hiérarchisation des textes qui la composent. Dans notre cas, la population est circonscrite aux PME répondant aux critères comptables et d'effectifs mentionnés dans le chapitre précédent. Les textes sont « hiérarchisés », de sorte que seules les pages dont le discours est de nature environnementale ou sociétale soient susceptibles d'être retenues pour l'analyse. Nous consacrons la section (4.1) aux détails de cette collecte.

Le « traitement » de ces données s'entend comme un ensemble de méthodes et de choix faisant plus spécifiquement écho à certains domaines de la linguistique : ce n'est plus de la sélection des entreprises ou des textes qu'elles ont produit dont il est question, mais des opérations successives permettant l'isolement, le nettoyage et l'adaptation des textes aux programmes textométriques. Compte tenu de la multiplicité des opérations et des questions que celles-ci soulèvent, nous organisons cette phase en trois sections : la première de celles-ci présente la méthode suivie pour établir, pour chaque entreprise candidate, une liste d'URLs valides et initier leur nettoyage à grande échelle (section 4.2). La seconde rend compte des opérations de sélection des URLs « à caractère sociétal ou environnemental » et d'élimination des doublons (section 4.3). La troisième enfin décrit la norme de dépouillement que nous avons appliquée pour les textes de nos corpus, relève plusieurs spécificités des pages Internet à cet égard et présente les corpus avec lesquels nous travaillerons pour le reste de cette thèse (section 4.4). Nous fournissons un bref résumé de toutes ces étapes à la section 4.5.

Au cours de ce chapitre, nous légitimons notre posture sur la base de données factuelles le cas échéant et à l'aide des apports de la recherche, afin de constituer un corpus qui réponde aux questionnements épistémologiques et méthodologiques de l'utilisation du Web par les disciplines de la linguistique utilisant des corpus (linguistique de corpus, TAL ou ADT). Ainsi, nous travaillons à construire un corpus représentatif et adapté au défi posé par le cas particulier des pages Web quant aux questions de collecte et de traitement.

## 4.1 CONSIDÉRATIONS PRÉALABLES À LA COLLECTE DES DONNÉES

Nous rendons compte dans cette section des facteurs qui ont nourri notre réflexion préalablement à la collecte des données. Pour commencer, nous évoquons plusieurs particularités du Web lorsqu'il est question de mise en corpus d'un ensemble de données textuelles (section 4.1.1) : à cette occasion, nous abordons plusieurs problématiques qui seront traitées tout au long du chapitre. Nous continuons en présentant les bases de données de l'entreprise Bureau van Dijk, qui ont servi à l'obtention d'une liste de noms d'entreprises candidates (section 4.1.2). Nous finissons en abordant la question des comptes annuels publiés par les entreprises, grâce auxquels nous pouvions vérifier qu'elles n'étaient pas soumises aux dispositions de la directive 2014/95/UE (section 4.1.3).

### 4.1.1 Le Web et les corpus

Pour les chercheurs en linguistique de corpus, en TAL ou en analyse du discours, le Web a très tôt représenté une ressource extrêmement précieuse qu'ils se sont empressés d'exploiter, quoique cela ne se soit pas fait sans débats épistémologiques et défis méthodologiques.

D'un point de vue épistémologique d'abord, l'apparition du Web comme source de données « langagières » à exploiter pour les linguistes, a remis en question la définition de ce que doit être un corpus : sa définition, les critères qui servent de base à sa construction et son objectif (Gatto, 2011 ; Tanguy, 2013). Tanguy reprend la typologie de De Schryver (2002), qui distingue entre l'utilisation du Web pour constituer un corpus (*Web for corpus*) et le Web comme corpus (*Web as corpus*). Dans le premier cas, le Web est une source de données utilisée pour la création de corpus, tandis que dans le second, l'entièreté du Web est vue comme un corpus potentiel en tant que tel (De Schryver, 2002:276). Il semble que ce soit cette seconde utilisation qui cristallise les critiques, de la part de chercheurs comme Sinclair qui lui reprochent son absence de délimitation et de critère linguistique présidant à sa constitution (Tanguy, 2013:8-9). À l'opposé, Kilgarriff et Grefenstette (2003) défendent le *Web as corpus* et en soulignent le potentiel, tout en plaidant pour une conception beaucoup plus large de ce que doit être un corpus. L'approche que nous retenons – et qui, selon toute vraisemblance, est la seule à même d'être pertinente dans une perspective d'analyse du discours – est celle du *Web for corpus*. Elle n'est toutefois pas exempte de défis méthodologiques, dont certains se confondent par ailleurs avec ceux du *Web as corpus*.

Pour ce qui concerne la méthodologie, les corpus construits à partir du Web s'accompagnent de problématiques nouvelles tout en appelant à une prise en compte particulière des anciennes. Nous développons les plus générales dans les lignes qui suivent, tandis que d'autres seront discutées dans des sections dédiées auxquelles nous renvoyons : il nous semble préférable d'observer un ordre chronologique dans la description des différentes étapes qui ont jalonné notre parcours, et de montrer par l'exemple les cas complexes et leur résolution.

Les points-clés de la constitution d'un corpus ne sont pas les mêmes selon les chercheurs, et les rapports qu'ils entretiennent varient également. Ainsi, Gatto (2011) sépare les notions de représentativité et de taille, alors que la seconde est inhérente à la première chez Biber (1993) : la représentativité du corpus est corrélée à sa taille (la longueur des textes et leur

nombre) et à la variété (*range*) de catégories textuelles d'où proviennent les textes. Ces deux facteurs sont susceptibles de causer deux typologies d'erreurs de représentativité, quantitatives et qualitatives : ce que Biber nomme les *random errors*, dues à un corpus trop petit, et les *bias errors* qui ne représentent pas efficacement la population étudiée. Ces erreurs doivent être réduites pour garantir la représentativité du corpus (*Ibid.*, 1993:219-220).

Pour le critère de taille, le fait d'avoir recours à des outils d'ADT génère une série de contraintes, relatives en particulier à la longueur des textes pris individuellement, mais aussi au rapport de longueur avec les autres textes du corpus (nous revenons sur ce point à la section 4.2.3). Pour le critère de nombre, mentionnons, de façon prosaïque, la simple question de l'existence des textes lors d'une phase donnée du processus : les différentes étapes détaillées dans les sections à venir représentent autant de filtres, qui contribuent chacun à réduire la liste de candidats ayant passé avec succès la phase précédente. Très concrètement, cela signifie qu'à partir d'une liste de quelques milliers de noms initialement pour la Belgique, le Danemark et la Suède<sup>231</sup>, nous obtenons *in fine* un corpus de 30 entreprises et une soixantaine d'URLs pour chacun des cinq pays de l'étude (Cf. section 4.4.3). Soulignons cependant qu'à paramètres égaux, la précision de certains outils en ADT (les calculs d'AFC notamment) est corrélée négativement au nombre de textes<sup>232</sup> : avec une soixantaine d'URLs (représentant autant de textes), le critère de nombre est rempli pour une analyse textométrique.

En matière de variété de catégories textuelles, nous avons déjà établi que la RSE n'a pas de définition unique ou précise (section 2.1.1.2). Comme nous le détaillons dans la section 4.3.1, plusieurs conséquences découlent de la difficulté de circonscrire la RSE, concept dynamique et construit socialement par l'interdiscours qui l'anime. Pour faire écho à nos remarques de la section 2.2.2.4, nous restreignons notre analyse au discours environnemental et sociétal au sens large, donc en nous écartant de l'approche classique de la RSE qui incorpore des dimensions économique et sociale que nous choisissons d'ignorer. Toutefois, cela ne résout pas les questions liées à l'hybridation de certaines pages, à l'hétérogénéité des points de vue quant à une pratique spécifique, ou à l'impossibilité d'affecter à une thématique unique le contenu d'une URL. Ce « mélange des genres » est inhérent au contenu des pages web ; il a nécessairement une incidence statistique relative au fait que le corpus soit fermé, et rend d'autant plus indispensables les retours au texte.

En matière de qualité des données, Sinclair (1996:7) désigne l'authenticité comme valeur principale : les données langagières utilisées pour la constitution du corpus ne doivent pas avoir été influencées par le linguiste lors de leur production<sup>233</sup>, ce qui garantit une utilisation du langage dans des conditions normales. Ce critère est rempli dans le cas du site Internet, où les données préexistent à leur extraction et leur analyse. Néanmoins, au sujet des données issues du Web, Gatto (2011:38-39) ajoute également la notion problématique d'autorité (*authoritativeness*) en matière de maîtrise de la langue par des locuteurs natifs ou non. Cet aspect est susceptible de jouer un rôle dès lors qu'un traitement statistique ou la recherche

---

<sup>231</sup> Les listes utilisées pour la Norvège et la France étaient bien plus fournies et n'ont pas nécessité d'être entièrement exploitées.

<sup>232</sup> Il faut entendre par « texte » les « segments » sur lesquels portent les calculs et qui tous ensemble constituent le corpus.

<sup>233</sup> Ou alors, cette intervention commande une mention de la part du linguiste.

de motifs, collocations, cooccurrences... sont envisagés et que de telles analyses sont opérées sur les formes graphiques des mots. Il est abordé dans les sections 4.1.3 et 4.4 ci-dessous. Par ailleurs, la nature même du Web pose une série de défis : en premier lieu, à cause de l'ensemble du contenu indésirable affiché sur une page, de nature à influencer les calculs statistiques ou les résultats des recherches par concordancier par exemple. La question de ce contenu paratextuel, que l'on nomme *boilerplate* dans le cas des pages Internet, est traitée dans la section 4.2.2. Enfin, c'est le caractère dynamique du Web qui ne va pas sans conséquences importantes. La nature changeante des pages induit de nombreuses réflexions relatives aux questions, prises dans un sens foucauldien, d'archive et d'interdiscours, et plus largement, met en exergue la question de la temporalité. Il découle de cette transformation permanente une conséquence scientifique sérieuse : l'utilisation du Web pour construire un corpus complique la reproductibilité de la recherche.

*« Le Web est constamment en mouvement, de même que les bases de données des moteurs de recherche. C'est pourquoi il est impossible de reproduire exactement une expérience menée à un moment donné. Certaines pages auront été ajoutées, d'autres mises à jour, d'autres enfin supprimées depuis l'expérience originelle »<sup>234</sup> (Lüdeling et al., 2007:11).*

Quoiqu'il soit question de moteurs de recherche dans cette citation, le problème reste le même dès lors que l'on travaille avec une liste préalable d'URLs, comme cela est le cas pour nous : le contenu de ces URLs, mais aussi leur existence même n'a pas nécessairement de caractère permanent, tandis que de nouvelles pages peuvent apparaître au fil du temps. Cela donne au Web une incroyable volatilité, dont chaque internaute a déjà fait l'expérience, par exemple au travers de la célèbre erreur 404 « page not found » (Gatto, 2011:43-44). À ces facteurs techniques s'ajoutent, dans notre cas, des facteurs institutionnels : les entreprises étudiées sont circonscrites par des critères comptables, qui sont amenés à évoluer dans le temps. De ce fait, une entreprise échappant à la directive 2014/95/UE une année donnée pourra devoir s'y conformer l'année suivante – soit qu'elle ait connu une croissance interne, soit qu'elle ait grandi par croissance externe (via des rachats ou des fusions). C'est pourquoi les résultats de l'expérience valent pour un « moment » de l'Histoire seulement. Chaque étape amène donc son lot de questions et de choix, qui seront détaillés tout au long des sections 4.2 à 4.4, en respectant l'ordre chronologique. Mentionnons enfin que le processus décrit a été strictement identique pour les cinq pays de l'étude.

#### **4.1.2 Les bases de données de Bureau van Dijk**

La source d'informations initiale utilisée pour établir une liste d'entreprises candidates provient de bases de données éditées par Bureau van Dijk (dorénavant BvD). BvD est une société spécialisée dans la collecte de données financières et comptables d'entreprises des secteurs privé et public. Les données collectées sont rassemblées et vendues à des entreprises tierces, qui peuvent utiliser de telles informations dans des buts de prospection commerciale,

---

<sup>234</sup> « *The web is constantly in flux, and so are the databases of all commercial search engines. Therefore, it is impossible to replicate an experiment in an exact way at a later time. Some pages will have been added, some updated, and some deleted since the original experiment.* »



d'analyse des risques ou d'intelligence économique par exemple. Plusieurs centaines de milliers de noms d'entreprises sont rassemblés dans des bases contenant une grande variété de renseignements additionnels.

Différentes bases coexistent, en fonction notamment du type d'informations recherchées ou de la couverture géographique concernée. Ainsi, à la base de données Amadeus qui couvre toute l'Europe viennent s'ajouter des bases nationales ou régionales, telles que Bel-First pour la Belgique et le Luxembourg, Diane pour la France ou Odin pour les pays d'Europe du Nord. Quoiqu'aucune base de données de ce type ne puisse prétendre à l'exhaustivité, la différence de couverture d'un pays à l'autre doit être mentionnée : avec des critères de recherche identiques, et bien que la Norvège et le Danemark aient une démographie relativement similaire, Amadeus a été en mesure de lister près de 10 000 entreprises pour la première contre moins d'un millier pour le second. Si Amadeus a semblé être la meilleure option pour l'obtention de noms compte tenu de sa couverture plus vaste, le faible « rendement » de la liste (c'est-à-dire la proportion de résultats positifs obtenus au cours de la première étape, cf. ci-bas) a imposé la recherche d'informations à partir de bases de données annexes. Deux bases supplémentaires ont été utilisées pour la compléter : les bases Bel-First pour la Belgique et Odin pour le Danemark et la Suède. La couverture fournie par Amadeus pour la France et la Norvège était suffisante et n'a pas nécessité de recours à des bases additionnelles.

De telles bases sont fréquemment utilisées par les chercheurs en sciences de gestion<sup>235</sup>, en raison de la variété d'informations qu'elles fournissent. Ces informations comprennent, en particulier, les critères comptables et d'effectifs mentionnés dans les transpositions de la directive 2014/95/UE. Elles n'ont toutefois pas été utilisées directement pour la construction du corpus, puisque des informations plus récentes seraient collectées directement « à la source », c'est-à-dire, via les comptes annuels, afin de vérifier la validité de chaque entreprise candidate<sup>236</sup>. Ceci s'explique par le fait que les informations contenues dans ces bases étaient, généralement, déjà relativement anciennes à la date de collecte des données. Or, la temporalité joue un rôle essentiel pour de tels corpus : il est en effet essentiel de s'assurer qu'une entreprise recensée sur la base d'informations valides à une date donnée n'est pas devenue si importante entre-temps qu'il lui faille publier un rapport d'informations non financières dans son rapport annuel de gestion. Aussi les bases issues de BvD n'ont-elles été utilisées qu'à des fins d'obtention d'une liste de noms et de données administratives (en premier lieu, leur site Internet et leur numéro d'identification unique), en plus de servir de filtre préalable en fixant des critères de recherches spécifiques<sup>237</sup>.

---

<sup>235</sup> C'est par exemple le cas de Maignan et Ralston (2002) qui utilisent deux bases de BvD.

<sup>236</sup> À l'exception de la France pour laquelle ce sont les informations fournies par la base de données Diane qui ont été utilisées en raison d'un manque d'accès aux données, Cf. section 4.1.3.

<sup>237</sup> Les critères étaient les suivants :

- Pour Amadeus : toutes les entreprises privées de Belgique (régions de Bruxelles-Capitale et de Wallonie), Danemark, France, Norvège et Suède non cotées en bourse et pour lesquelles un site Internet était recensé. Pour la dernière année disponible en matière d'informations financières et d'effectifs (généralement l'année 2014 ou 2015), les seuils étaient les suivants : chiffre d'affaires compris entre 500 000 et 45 millions d'euros, tranche d'effectifs comprise entre 15 et 500 salariés.
- Pour Odin : toutes les entreprises privées de Danemark, Norvège et Suède, recensées comme encore actives, avec un chiffre d'affaires compris entre 500 000 et 50 millions d'euros et une tranche d'effectifs comprise entre 15 et 600 salariés pour la dernière année disponible (généralement 2018)

La liste qui découle de cette première recherche présente de nombreux défauts, ce qui témoigne de son inadéquation avec nos besoins pour une utilisation sans vérification subséquente : il est ainsi fréquent d'y retrouver des filiales locales (voire des établissements locaux) de multinationales bien connues par exemple. Néanmoins, la plupart des résultats semblent bien concerner des PME.

Soulignons à cette occasion la question du « rendement » de chaque liste, c'est-à-dire, la proportion de noms d'une liste réussissant à valider l'étape de sélection dans laquelle ils se trouvent. La présence de filiales d'entreprises étrangères ou de grands groupes domestiques, évidemment, contribue à grever ce rendement. Mais d'autres événements ont le même effet et participent directement de la nature de l'objet étudié (le site Internet) : mentionnons ainsi l'inaccessibilité de certains sites Internet, l'inexistence de versions des pages en langue vernaculaire (généralement au profit de l'anglais), ou le fait qu'en dépit des critères de recherche initiaux, certaines entreprises relèvent du secteur public ou soient des associations à but non lucratif.<sup>238</sup>

Par ailleurs, même l'exemption de tout critère *a priori* rédhibitoire sur le site d'une entreprise donnée ne garantit pas qu'elle traverse cette première phase de sélection, puisque l'existence de rubriques relatives aux questions d'environnement et/ou de société n'est pas acquise. Maignan et Ralston (2002) rendaient déjà compte de ce problème il y a près de vingt ans : moins d'un tiers des grandes entreprises françaises et néerlandaises retenues pour constituer leur objet d'étude disposaient ainsi d'une rubrique RSE. De la même façon, Dincer et Dincer (2010) relèvent de leur côté que, sur l'échantillon de PME turques dont ils consultent le site Internet, une minorité de celles-ci seulement (27,5%) disposent d'une rubrique RSE.

Cette question pose celle de la visibilité des rubriques idoines, qui représente un écueil méthodologique majeur. Chaque site est construit différemment, selon des normes ou un design uniques qui offrent un accès inégal à l'information<sup>239</sup>. Pour des raisons évidentes, il n'était pas possible de consulter chaque page de chacun des sites de la liste ; ce sont donc les principales rubriques qui ont été consultées à chaque fois. Celles qui ont trait aux questions de RSE, ou de développement durable (au sens large) sont généralement facilement accessibles : les questions de responsabilité sociétale touchent largement à l'image des entreprises, ce qui justifie qu'elles soient mises en avant dans des pages dont l'intitulé

- 
- Pour Bel-First : toutes les entreprises privées des régions de Bruxelles-Capitale et de Wallonie, recensées comme encore actives, avec un chiffre d'affaires compris entre 500 000 et 50 millions d'euros et une tranche d'effectifs comprise entre 15 et 600 salariés pour la dernière année disponible (généralement 2017 ou 2018).

<sup>238</sup> D'autres méthodes auraient pu être mises en œuvre : par exemple, Jenkins (2006) constitue son objet d'étude spécifiquement à partir d'entreprises lauréates de prix récompensant leur engagement en matière de RSE, une démarche similaire à celle de Murillo et Lozano (2006) qui travaillent avec des entreprises renommées en la matière. Même à supposer qu'il ait été possible de trouver, pour les cinq pays de notre étude, de telles données pour un nombre d'entreprises suffisant, cette méthodologie aurait présenté l'inconvénient de ne pas rendre compte de « la réalité » en se restreignant aux entreprises jouissant d'une reconnaissance particulière. Bien que la procédure que nous suivons soit plus laborieuse, elle nous paraît mieux correspondre à notre ambition d'étudier l'engagement volontaire des entreprises.

<sup>239</sup> Cette question est d'ailleurs prise en compte par la recherche : Adelopo *et al.* (2012) se placent ainsi dans une perspective sectorielle en constatant que les documents relatifs à la RSE sont plus facilement accessibles aux utilisateurs (en termes de nombre de clics de souris nécessaires) sur les sites Internet d'entreprises opérant dans un secteur d'activité sensible (industrie extractive ou pétrolière, par exemple).

renforce généralement cette même image (« à propos » ; « nos engagements »...). Cela n'exclut toutefois pas la possibilité que certains sites aient pu être ignorés quand ils disposaient de pages candidates peu visibles. Par ailleurs, certains types de rubriques susceptibles de se prêter particulièrement à du contenu sociétal ou environnemental (typiquement les actualités, quand un site dispose d'une catégorie de ce type) n'ont pas pu faire l'objet d'une investigation en profondeur lors de cette première étape de sélection.

#### *4.1.3 Validité des candidatures : consultation des comptes annuels*

L'obtention d'une liste de noms d'entreprises affichant au moins une rubrique à contenu sociétal et/ou environnemental sur leur site Internet ne constitue qu'un préalable à la constitution d'un corpus d'entreprises candidates. Nous avons détaillé au chapitre précédent (chapitre 3) le soubassement juridique sur lequel repose notre démarche ; nous approfondissons ici sa transposition méthodologique.

Sur les cinq pays représentés dans le « super-corpus » (le corpus de corpus), trois offrent un accès libre aux comptes d'entreprises via une plateforme institutionnelle en ligne : il s'agit de la Belgique, du Danemark et de la Norvège<sup>240</sup>. Dans le cas de la Suède, les comptes annuels d'entreprises sont accessibles via une plateforme privée<sup>241</sup>. En France en revanche, l'accès aux comptes annuels des entreprises n'est pas libre : la plateforme Infogreffe, qui centralise l'information des greffes des Tribunaux de commerce français, restreint l'accès aux documents juridiques des entreprises. Pour les entreprises françaises, nous nous sommes donc fiés aux informations fournies par la base de données Diane (une autre base de BvD), qui reprend des données comptables.

Chacun des noms d'entreprises figurant dans les listes extraites à partir des bases de BvD (Amadeus, Bel-First, Odin) est accompagné notamment de son numéro d'identification national (le numéro d'entreprise en Belgique, le *CVR-nummer* au Danemark, le SIREN en France...), qui permet de confirmer l'identité de l'entreprise et d'exclure les homonymes en comparant ce numéro avec celui qu'indiquent généralement les entreprises sur leur site Internet, mais aussi de s'assurer de la conformité entre le nom de l'entreprise et le site : certaines entreprises distinguent en effet entre nom juridique et nom commercial (elles sont donc légalement enregistrées sous une dénomination mais communiquent sous une autre), ou partagent leur site Internet avec une filiale ou une société mère dont le nom ne trahit pas nécessairement le lien de parenté. Parmi les entreprises du corpus, le cas de figure se rencontre par exemple avec Maria Åkerberg AB en Suède, qui communique via un site Internet éponyme<sup>242</sup> mais qui dans la liste fournie par Amadeus apparaît sous la dénomination

---

<sup>240</sup> En Belgique, les comptes annuels d'entreprise sont accessibles via la Centrale des bilans, un service qui dépend de la Banque nationale de Belgique (<https://www.nbb.be/fr/centrale-des-bilans>).

Au Danemark, c'est Det Centrale Virksomhedsregister (CVR), qui dépend de la Direction danoise du commerce et de l'industrie (Erhvervsstyrelsen) rattachée au ministère éponyme (Erhvervsministeriet), qui centralise les informations relatives aux entreprises danoises et groenlandaises via la plateforme Virk (<https://datacvr.virk.dk/data/>).

En Norvège, les comptes annuels sont accessibles via Brønnøysundregistrene (<https://www.brreg.no/>), qui dépend du Ministère du commerce, de l'industrie et de la pêche (Nærings- og fiskeridepartementet).

<sup>241</sup> La plateforme [www.hitta.se](http://www.hitta.se) permet d'accéder aux comptes annuels des entreprises suédoises.

<sup>242</sup> <https://mariaakerberg.com>

« Dermanord ». Dermanord International AB est la société mère de Maria Åkerberg AB, ce que la consultation des comptes annuels permet de confirmer.

Dans le cas d'entreprises filiales de groupes plus larges, l'accès aux comptes consolidés, quand ils sont établis, permet ainsi de vérifier que les entreprises respectent les critères énoncés dans le chapitre 3 : les critères de chiffre d'affaires, de total du bilan et d'effectifs, mais aussi les critères relatifs à la non-détention d'une majorité stricte (50% +1) de parts ou de voix par une entreprise soumise à la directive 2014/95/UE ou par une entreprise étrangère. De telles informations ne sont pas toujours aisément accessibles, ce qui est évidemment problématique. Par ailleurs, dans le cas de groupes, la consolidation des comptes (l'agglomération des états financiers des différentes entreprises d'un groupe) intervient au niveau supérieur (donc la société mère de l'entreprise concernée, ou encore la société mère de cette société mère, *etc.*). En Belgique, les comptes n'indiquent pas nécessairement la structure actionnariale des entreprises consultées ; les données fournies par la plateforme actionariatwallon.be ont été utilisées chaque fois que possible en complément. En France, ce sont les informations fournies par Diane quant à l'actionariat et aux données relatives aux comptes consolidés qui ont été utilisées. Pour le Danemark et la Suède, les plateformes respectives (*virk.dk* et *hitta.se*) indiquaient les sociétés-mères de chaque entreprise consultée ; pour la Norvège, l'actionariat était chaque fois indiqué dans les comptes.

Enfin, les comptes annuels ont également servi de mesure d'arbitrage pour l'inclusion, ou non, de certaines entreprises dans le corpus. Deux pays de l'étude sont plurilingues : la Belgique, où l'allemand, le français et le néerlandais sont les trois langues officielles du pays, et la Norvège qui distingue entre deux versions du norvégien, le bokmål et le nynorsk. Dans le cas de la Norvège, la part d'entreprises dont les sites étaient écrits en nynorsk (voire, la part de sites proposant une version bilingue bokmål/nynorsk) était extrêmement faible et ce cas de figure n'a pas suscité d'interrogation particulière en matière de sélection : seuls les sites rédigés en bokmål ont été retenus. En revanche, il était fréquent que les sites belges soient disponibles dans plusieurs des langues officielles du pays, sans qu'il soit évident de déterminer la langue favorisée en interne par l'entreprise.

Du côté de la Belgique trilingue, l'absence de recensements linguistiques officiels depuis 1947 et leur suppression en 1962 (Witte, 2011:46 ; Leton et Miroir, 1999:73-75) empêchent de connaître avec précision la proportion de locuteurs de chaque langue (si tant est qu'une telle mesure soit possible et ait du sens). Les statistiques démographiques au niveau régional et/ou provincial pourraient sans doute donner une vue d'ensemble, quoique largement imprécise, de la proportion de locuteurs « natifs » de chaque langue, mais cela ne dirait de toutes façons rien de la Région de Bruxelles-Capitale, au statut bilingue.

La question n'est pas sans intérêt dans notre cas : derrière les pages Internet se trouvent des rédacteurs qui, en dépit d'une connaissance parfois excellente de la langue dans laquelle ils rédigent, n'en sont peut-être pas des locuteurs natifs. Deux questions surgissent alors : premièrement, dans quelle mesure un texte écrit par des rédacteurs ayant le français comme langue seconde est-il représentatif, au niveau du choix des mots ou des concepts par exemple, de la population de PME belges francophones ? Et deuxièmement : où placer le curseur ? Si l'on décide de s'en tenir à des productions provenant *a priori* de rédacteurs natifs, comment arbitrer entre les textes alors que les corpus des quatre autres pays ne sont eux-mêmes pas

exempts de maladroites ou de fautes ?

Pour la Belgique, d'un point de vue francophone, la situation concerne plus particulièrement les entreprises de la Région de Bruxelles-Capitale, au statut officiellement bilingue, ou des territoires linguistiques enclavés comme la commune de Comines. Ici, la superposition imparfaite entre les régions et les communautés linguistiques du sud du royaume se fait sentir : alors que la Région et la Communauté flamandes coïncident (la Région de Bruxelles-Capitale rassemblant les Communautés flamande et française), la Région wallonne contient, géographiquement, la Communauté germanophone. Aussi les critères de recherche rentrés dans Amadeus et Bel-First (entreprises des Régions wallonne et de Bruxelles-Capitale) sont-ils susceptibles de lister des entreprises particulièrement sujettes au multilinguisme (français-néerlandais ou allemand-français) ou non francophones, car se trouvant sur des territoires de contact entre plusieurs communautés linguistiques.

Parallèlement, dans le sillage de ce que souligne Gatto (2011:38-39), le dépouillement des URLs retenues a montré que, quel que soit le pays concerné, des erreurs orthographiques, grammaticales ou syntaxiques pouvaient fréquemment être relevées. Celles-ci imposent des choix méthodologiques lorsque l'on prévoit d'utiliser des programmes qui travaillent sur des formes graphiques notamment (Cf. section 4.4), mais elles interrogent également sur le traitement à réserver aux entreprises belges et sur le critère à retenir pour supposer que, dans le cas de sites multilingues, l'entreprise ait un fonctionnement majoritairement francophone. Pour ce faire, nous nous sommes appuyé sur la Commission des normes comptables et son avis CNC 2020/03 du 12 février 2020 (Commission des normes comptables, 2020), par lequel elle rappelle, sur la base des lois linguistiques du 18 juillet 1966 relatives à l'emploi des langues en matière administrative, que toute entreprise est tenue de déposer ses comptes annuels dans la ou une des langue(s) officielle(s) de la région linguistique où le siège de ladite entreprise est établi<sup>243</sup>. Pour notre corpus, nous avons choisi d'exclure systématiquement de la sélection les entreprises situées en Région de Bruxelles-Capitale ou dans la Province de Liège lorsqu'elles publiaient leurs comptes en néerlandais ou en allemand respectivement. Mentionnons à toutes fins utiles que, dans le cas d'entreprises « francophones » (selon le critère linguistique évoqué ci-haut) bruxelloises ou wallonnes détenues majoritairement par des entreprises flamandes (ou germanophones de Belgique le cas échéant), la règle relative à l'actionnariat étranger n'a pas été appliquée dès lors que les comptes consolidés de la holding flamande (ou germanophone) montraient que l'entreprise n'était pas soumise à la directive 2014/95/UE, dans la mesure où les sociétés-mères restent des entreprises belges.

## 4.2 LISTING DES URLS CANDIDATES ET PRÉ-NETTOYAGE DES PAGES

La vérification des comptes des entreprises candidates représente un filtre supplémentaire : après le passage des noms d'entreprise au crible de la première étape du processus (la vérification manuelle des sites de l'ensemble des entreprises de la liste), les critères financiers et d'effectifs sont une nouvelle occasion de réduire davantage encore le nombre d'entreprises susceptibles de se retrouver dans le corpus. Si à ce stade, le corpus est encore loin d'être

---

<sup>243</sup> De sorte qu'une entreprise bruxelloise est libre de publier ses comptes en français ou en néerlandais, par exemple.

constitué, la méthodologie prend une dimension plus « linguistique » que « gestionnaire » et entre dans la deuxième phase mentionnée en début de chapitre, celle du traitement des données. La première section ci-bas (section 4.2.1) rend compte de la démarche retenue pour obtenir une liste d'URLs valides à partir desquelles sera extrait le contenu textuel. La nature évolutive du contenu du Web génère quelques réflexions relatives à la (non-)permanence des données, et à la validité de celles-ci dans le temps. Nous nous attardons ensuite sur un défi récurrent de l'extraction de données à partir du Web pour les linguistes du TAL : le phénomène du *boilerplate*, c'est-à-dire, ce contenu paratextuel indésirable qui accompagne les données pertinentes mais doit être filtré (section 4.2.2). À cette occasion, nous notons une différence épistémologique entre les linguistes du TAL et de ceux qui travaillent en analyse du discours, et justifions les raisons pour lesquelles nous n'avons pas recours aux méthodes développées par cette branche de la linguistique. Séparer le bon grain de l'ivraie reste malgré tout impératif pour le traitement de nos données : nous présentons dès lors à la section 4.2.3 un programme d'extraction de contenu textuel à partir de pages Web développé spécialement pour les besoins de cette thèse, le Détricotier.

#### **4.2.1 Obtention d'une liste d'URLs valides pour l'extraction : conséquences pour le corpus**

Un site Internet n'est pas un ensemble statique, mais une plateforme dynamique dont les URLs qui le composent changent, en qualité et en quantité. Des pages existant un jour peuvent disparaître le lendemain, ou de nouvelles peuvent apparaître ; et de la même façon, leur contenu est sujet à évolution (Lüdeling *et al.* ; Cf. section 4.1.1).

Une telle considération a également son importance parce qu'elle interroge sur les questions de « texte » ou de « discours ». Les « nouveaux » supports de communication dématérialisés tels que le site Internet remettent en question une dimension du texte, celle que Maingueneau (2014:34) nomme le « texte-archive », qui appréhende le texte en tant qu'objet (imparfaitement) transmissible : l'Histoire a certes connu son lot de pertes, de palimpsestes, d'apocryphes ou de prête-noms, mais elle n'en a pas l'exclusivité puisque les supports dématérialisés du XXI<sup>e</sup> siècle sont soumis à des événements similaires. Les suppressions, modifications, redites ou réappropriations sont courantes sur le Web et posent, à l'ère du numérique, la question de la transmission de productions textuelles peut-être moins « nobles » mais tout autant témoins de phénomènes sociaux. Il semble pertinent de renvoyer ici à la notion d'« archive », telle que définie par Foucault (1969:177 *ff.*) comme des systèmes d'énoncés corrélés à des événements (qui « *ont leurs conditions et leur système d'apparition* ») et des choses (qui comportent « *leur possibilité et leur champ d'application* »). « *L'archive, c'est d'abord la loi de ce qui peut être dit, le système qui régit l'apparition des énoncés comme événements singuliers* » (*Ibid.*, p. 177) : la notion inscrit l'énoncé dans une temporalité et une matérialité avec lesquelles il entre en résonance. On pense ici à la notion d'interdiscours, que Maingueneau définit comme « *l'ensemble des unités discursives [...] avec lesquelles un discours particulier entre en relation implicite ou explicite* » (Maingueneau, *in* Charaudeau et Maingueneau (dir.), 2002:324).

Vouloir mettre sur un pied d'égalité la communication Internet des entreprises via leurs pages Web d'une part, et les grandes productions littéraires ou encore certains discours politiques

symboliques d'autre part pourrait susciter quelques objections. Du strict point de vue de l'analyse du discours toutefois, la question est légitime : ces productions, indépendamment de leur longévité et de leur « prestige », sont une expression de l'archive foucauldienne au moment de leur apparition. L'entreprise en tant qu'actrice sociale existe dans une temporalité et une matérialité qui dictent son existence ou ses actions. La RSE, comprise dans son sens le plus général, en est par ailleurs une bonne illustration, alors que nous avons dit son caractère contextuel (section 2.1.2.2). Son expression dans le discours s'inscrit dans un interdiscours qui n'a de sens qu'au « moment » où il s'exprime<sup>244</sup> – comme nous l'illustrons avec l'exemple du coronavirus qui a représenté l'actualité brûlante des semaines accompagnant l'extraction de nos données textuelles et dont des traces se retrouvent dans quelques textes du corpus.

Cette réflexion est importante pour l'analyse ; elle ne l'est pas moins pour la méthodologie. La temporalité est un facteur important dans la constitution d'un tel corpus. Nous avons déjà souligné comment nous avons choisi de consulter les comptes des entreprises ayant passé la première étape de sélection plutôt qu'utiliser les données fournies par les bases de BvD en guise de filtre initial, arguant que nous préférons nous assurer de disposer des informations les plus récentes pour éviter le risque de traiter avec des entités ayant dépassé les valeurs seuils critiques. Ici également, le temps est une donnée avec laquelle il faut composer : les pages recensées et extraites un jour ne seront peut-être pas strictement les mêmes si l'on répète cette procédure le lendemain. Cette temporalité s'exprime à deux niveaux : par le contenu des différentes pages, mais aussi par leur existence même. L'extraction des données textuelles remplit ainsi deux objectifs ; leur traitement à l'aide de programmes dédiés évidemment, mais aussi la stabilisation de données pour toute la durée de l'expérience.

Afin de pouvoir extraire ces données textuelles, nous commençons par obtenir une liste d'adresses (d'URLs) constitutives de chacun des sites retenus jusqu'alors. À cet effet, nous utilisons Xenu's Link Sleuth, un programme librement téléchargeable<sup>245</sup> originellement dédié à la vérification de l'ensemble des URLs d'un site Internet<sup>246</sup>. À partir du simple nom de domaine (« www.exemple.com »), Xenu génère la liste des pages qui lui sont subordonnées et les vérifie en même temps. L'intérêt de ce programme, outre sa vitesse d'exécution pour la majorité des sites, est la liste d'URLs valides qu'il propose de générer à la fin du processus.

La liste d'URLs vérifiées par Xenu's Link Sleuth permet de se rendre compte de la quantité de pages que certains noms de domaines sont susceptibles de contenir – plusieurs milliers, voire dizaines de milliers d'entre elles dans certains cas – et de l'immense contenu textuel que cela peut représenter. Bien qu'il soit fréquent que nombre de ces pages soient en fait des doublons ou ne contiennent que du contenu non pertinent (Cf. ci-bas), le traitement préalable d'une telle quantité de données participe des défis inhérents à notre méthode.

---

<sup>244</sup> La notion de « moment » étant ici largement extensible. Mais finalement, même les questions relatives à la « protection de l'environnement » ne sont pertinentes que tant que l'environnement a besoin d'être protégé (ou qu'il existe une perception en ce sens, une « demande sociale » de la part des parties prenantes). Dès lors, la question de la RSE au sens large, et le fait qu'elle suscite l'intérêt d'institutions nationales ou supranationales qui légifèrent, par exemple au travers de la directive 2014/95/UE, alors que la notion de responsabilité sociétale est bien plus ancienne que cela, s'inscrit également dans un interdiscours, relatif aux défis environnementaux ou sociétaux auxquels nous sommes confrontés à un moment donné.

<sup>245</sup> Disponible à l'adresse suivante : <http://home.snafu.de/tilman/xenulink.html>.

<sup>246</sup> Le programme sert normalement à vérifier les liens « brisés » pour un nom de domaine donné.

Xenu's Link Sleuth a été utilisé pour toutes les entreprises candidates afin d'en générer la liste des URLs valides au moment de la vérification. Ces URLs, copiées et sauvegardées dans un tableur, sont ensuite utilisées pour l'extraction du contenu textuel.

#### 4.2.2 Paratexte et boilerplate

L'intérêt des linguistes pour Internet n'est pas une surprise, compte tenu du contenu textuel (et plus largement sémiotique) vertigineux qu'il recèle. Le Web offre un accès à une multitude de genres ou types de textes, qu'il est possible d'aborder aisément en se concentrant, par exemple, sur des plateformes (des sites) spécifiques. Aborder Internet comme source de données langagières ne va pas sans mal toutefois. Nous avons abordé la question à la section 4.1.1 : dans une optique de *Web for corpus*, il peut être difficile de circonscrire les données qui intéressent le chercheur, ou encore d'en obtenir suffisamment. Une fois les données isolées (par exemple sous la forme d'une liste d'URLs) se pose encore la question de leur extraction : une extraction automatisée est évidemment indispensable pour un volume total initial approchant les cent mille pages<sup>247</sup>, mais elle comporte son lot de difficultés. Une page Web est riche en contenu sémiotique, en signes linguistiques et non linguistiques : on imagine sans mal la pléthore d'émoticônes, logos, symboles, images ou sons que l'on peut y retrouver. Cette thèse utilise les outils et méthodes de l'ADT – l'analyse statistique de données textuelles – et nous ne nous intéressons donc ici qu'au contenu textuel des pages Web, et, plus encore, à leur contenu textuel *extractible* (encore que cette limitation puisse susciter des interrogations ou commander des choix lors de l'application d'une norme de dépouillement au texte, Cf. section 4.4). Or, même ainsi, les données foisonnent : le contenu *textuel* d'une page Web ne se limite pas au « texte pertinent » (le texte qui intéresse le lecteur). Il comprend également une série d'items, souvent répétés par ailleurs, dont le but peut être utilitaire (tels que les menus pour naviguer sur le site) ou informatif (ainsi la fameuse fenêtre avertissant l'internaute de ce que le site consulté utilise des cookies), et qui ne constituent pas « le texte », mais ce que l'on nommerait plutôt, dans les termes de Gérard Genette, son *paratexte*, un ensemble de « *signaux accessoires, autographes ou allographes, qui procurent au texte un entourage* » (Genette, 1982:9).

Genette écrivait à une époque où le Web n'existait pas encore, mais Dupuy (2008) propose une analyse du paratexte appliquée au cas des pages Internet : il détermine ainsi qu'en dehors de l'« information pertinente », une multitude d'épitéxtes et périexptes « éditoriaux » et « auctoriaux » (selon la terminologie de Genette (1987, cité par Dupuy, 2008:27ff) accompagnent le texte<sup>248</sup>. Mentionnons à titre d'exemple, d'après nos propres expériences, les *headers* et *footers* des sites (les barres de menu en tête de page, et les bandeaux

---

<sup>247</sup> Dont seule une fraction sera effectivement retenue.

<sup>248</sup> Nous éludons volontairement la question de ce que Dupuy nomme le paratexte « lectorial » qui concerne les choix de l'utilisateur en matière d'affichage de la fenêtre, de navigateur, *etc.* : ceux-ci n'ont aucune influence sur l'extraction. À vrai dire, si l'on s'en tient à sa classification, les sites d'entreprises ne contiennent guère d'épitéxte (des « *zones paratextuelles dont la présence est acceptée sans qu'on en puisse prédire le contenu exact* », Dupuy 2008:30), au rang duquel se retrouveraient les publicités notamment. Les commentaires postés par des visiteurs, qui rentrent dans la catégorie des épitéxtes auctoriaux mais restent rares, sont *a priori* circonscrits aux seules entreprises opérant en B2C (c'est-à-dire dont la relation commerciale s'engage avec des personnes agissant en tant que particuliers) et ne concernent pas les rubriques RSE).



informatifs en tête et en pied de page), les *breadcrumb trails* (« fils d'Ariane », qui reproduisent le cheminement hiérarchisé suivi par l'utilisateur pour se retrouver dans la navigation), les icônes de partage, logos (cliquables ou non), dates, menus latéraux, illustrations et éventuels crédits photographiques associés.

À l'exception peut-être de ce qui est strictement iconographique et/ou sonore, tous ces éléments représentent du contenu textuel susceptible d'être extrait par un programme, et autant de bruit pour le corpus. Ils s'accompagnent d'autres particularités qui font la spécificité des pages Web vis-à-vis de textes plus classiques : l'hypertextualité, que Genette définit comme les relations « *unissant un texte B [...] à un texte antérieur A* » (Genette, 1982:11) et dont l'acception plus moderne, étendue aux liens hypertextes de la page Internet, reste valable quoiqu'elle perde sa portée chronologique ; ou encore l'existence de scripts cachés qui s'expriment comme autant de contenu textuel additionnel mais généralement invisible (Cf. ci-bas).

En informatique, et plus particulièrement chez les linguistes spécialisés en TAL, on décrit volontiers ce paratexte indésirable sous le nom de *boilerplate*. Dans sa thèse, Pomikálek (2011) s'est notamment intéressé à la problématique posée par le *boilerplate* pour proposer une méthode d'extraction textuelle qui ignore automatiquement un tel contenu. Les linguistes travaillant sur des corpus ont tout intérêt à se départir de tout contenu paratextuel, dont l'omniprésence est de nature à fausser les traitements statistiques en accordant des fréquences anormalement élevées à des mots ou syntagmes spécifiques (par exemple les titres de rubriques dans les menus : « Accueil », « Qui sommes-nous », « Contact »...) <sup>249</sup>. Hors de toute dimension mathématique, la présence d'éléments indésirables de ce type complique également l'utilisation d'outils comme les concordanciers, et, d'une façon générale, représente du bruit pour le corpus. Cependant, définir ce qui relève du *boilerplate* n'est pas aisé – certains objets paratextuels rentrent de toute évidence dans une telle catégorie (les *headers* ou *footers* par exemple), tandis que d'autres, comme les liens hypertextes ou les aperçus de contenu situés à une autre adresse, représentent des cas plus discutables :

*« Il se trouve que la notion de boilerplate ne se laisse pas facilement définir en une simple phrase. Dans le contexte du nettoyage de pages Web, le terme renvoie généralement à tout élément représentant du bruit pour l'utilisation des données contenues dans ces mêmes pages. La définition précise du concept est donc dépendante des besoins du chercheur »* <sup>250</sup> (Pomikálek, 2011:19).

Cette réflexion met en lumière la difficulté à définir les limites du texte, surtout sur un support tel que le site Internet : comment circonscrire le contenu utile ?

La thèse de Pomikálek cherche à répondre à cette question, en développant un algorithme de nettoyage des pages Internet destiné à éliminer l'ensemble du *boilerplate* : jusText. Un tel programme représenterait une aide précieuse pour la constitution de corpus issus du Web.

---

<sup>249</sup> Pourtant, comme nous le mentionnions à la section 2.2.2.4, la question ne semble pas abordée dans les travaux en analyse du discours.

<sup>250</sup> « *It turns out that the notion of boilerplate is not easy to define with a single sentence. In the context of cleaning boilerplate from Web pages, the term typically denotes any elements which constitute noise for the application of the Web data. The exact definition is therefore application specific.* »

Malheureusement, il semble que jusText paraisse inadapté à une utilisation en analyse du discours et en ADT : nos expérimentations montrent que l'algorithme invalide certaines parties de texte, pourtant bel et bien centrales dans la page, et en retient d'autres qui constituent indéniablement du paratexte. L'explication pourrait provenir des normes relatives à l'identification du *boilerplate* sur lesquelles se base jusText. Pomikálek en mentionne deux : la première, le *CleanEval competition gold standard*, provient d'une compétition instaurée dans le but de mettre les développeurs au défi de trouver une méthode de nettoyage du *boilerplate* sur des pages Web (Baroni *et al.*, 2008) – elle est peut-être davantage appropriée, selon Pomikálek, à de la récupération d'informations. La seconde, la norme d'utilisation KrdWrd, découle de CleanEval mais considère que seules les phrases complètes représentent du « contenu pertinent ». Elle invalide donc automatiquement les listes et énumérations à moins qu'elles ne contiennent de telles phrases (Pomikálek, 2011:21). Or, il apparaît que les pages Internet font un usage intensif de telles énumérations, sous la forme de listes dont les puces qui la composent sont fréquemment agrammaticales lorsqu'elles sont prises individuellement<sup>251</sup>. Ainsi, nos essais, menés avec la version en ligne de jusText<sup>252</sup>, montrent que si l'outil semble performant, il n'est pas parfait : certaines listes à puces sont en effet exclues de la sélection lorsque lesdites puces sont agrammaticales – comme on pouvait s'y attendre. En outre, certains paragraphes « pertinents » sont également considérés comme du paratexte indésirable tandis que d'autres éléments, comme les informations relatives aux cookies, sont validées par la version en ligne.

Plusieurs éléments doivent tout de même être soulignés pour nuancer nos propos : en premier lieu, nous n'avons pas eu la possibilité d'utiliser la version téléchargeable de jusText. Il est possible que la version en ligne présente des caractéristiques différentes qui affectent la performance du programme et sa capacité à reconnaître le *boilerplate*.

De plus, et c'est un point essentiel à notre sens, les exigences du TAL ne sont pas nécessairement celles de l'ADT : l'échelle des corpus (jusqu'à plusieurs milliards de mots dans le cas du TAL) n'est pas comparable en ADT, qui peut se satisfaire de corpus beaucoup plus petits dans la mesure où il y a, sans doute, une herméneutique en ADT qui ne se retrouve pas en TAL. L'ADT se pose en parente de l'analyse du discours et cherche à extraire des données qu'elle analyse, non pas seulement « en langue », mais également « en discours », c'est-à-dire auxquelles elle prête un sens corrélé au discours qui les sous-tend (Veniard et Sitri, 2017:182). Le fait pour jusText d'ignorer des items linguistiques contenus dans des listes n'a peut-être que peu, voire pas d'incidence en TAL si cette absence est compensée par la présence de plusieurs dizaines ou centaines de millions d'autres mots : « *Les données issues de listes ou de tableaux [...] sont plutôt contre-productives en matière de linguistique* »<sup>253</sup> (Pomikálek, 2011:21). En revanche, les phénomènes de redite, les choix de cooccurrents, *etc.*, peuvent dire quelque chose de l'attitude du locuteur en ADT, ou contribuer à les situer vis-à-vis des autres textes du corpus, de sorte que se départir d'une phrase ou d'une autre, surtout sur des corpus particulièrement courts, représente un risque de perte significatif.

---

<sup>251</sup> Ce qui a des conséquences importantes pour l'application d'une norme de dépouillement, Cf. section 4.4.

<sup>252</sup> Disponible à l'adresse suivante : <https://nlp.fi.muni.cz/projects/justext/>

<sup>253</sup> « *Data such as lists or tables [...] are rather counterproductive for linguistic research.* »

Il n'en reste pas moins que jusText ne convient pas à nos besoins. Lorsque Barbaresi et Lejeune (2020) comparent l'extraction de contenu textuel en cinq langues différentes à l'aide de sept outils d'extraction (dont jusText), ils montrent qu'aucun outil ne fonctionne parfaitement à ce stade – tous les outils obtiennent des résultats variables, et affichent en particulier des performances diverses d'une langue à l'autre. Comme ils le résumant dans un autre article, « *le fait qu'il y ait autant d'outils disponibles est en réalité un indicateur de la disparité dans la qualité des résultats obtenus* » (Lejeune et Barbaresi, 2020:47). Ils avancent notamment que la nature du site Internet, c'est-à-dire sa construction, qui peut se produire de nombreuses façons différentes, est susceptible d'affecter l'efficacité des outils (*Ibid.*).

Il ne semble donc y avoir, pour l'heure, aucun outil entièrement satisfaisant en matière de détection et suppression automatiques du paratexte indésirable. Cet état de fait justifie l'utilisation d'un outil tiers, certes moins automatisé mais garantissant un meilleur contrôle de l'utilisateur sur les données extraites. Cette étape, par ailleurs, n'est pas définitive en matière de nettoyage de texte ou de sélection des données : elle permet néanmoins d'effectuer un premier tri ; et avec celui-ci un allègement considérable de la quantité de bruit présent dans le texte.

#### **4.2.3 Le Détricotteur : un outil d'extraction textuelle à partir de pages Web**

Comme l'ont montré Barbaresi et Lejeune (2020), il n'existe pas à ce jour d'outil parfait pour l'identification et la suppression du *boilerplate* lors de l'extraction de contenu textuel à partir de sources Web, d'autant plus que, comme le souligne Pomikálek (2011), la définition du *boilerplate* est à la fois imprécise et tributaire de l'utilisation faite des données extraites (*Cf.* section précédente). Les procédures d'automatisation font courir le risque, soit de supprimer du contenu désirable dans une démarche d'ADT, soit de conserver du contenu indésirable (obligeant à un nettoyage manuel potentiellement laborieux par la suite). L'utilisation d'une méthode distincte se justifie alors. C'est dans cette perspective que nous avons utilisé le Détricotteur, développé spécifiquement pour les besoins de cette thèse<sup>254</sup>.

Le Détricotteur se présente comme un outil d'extraction de contenu textuel issu du Web, qui travaille à partir d'une liste d'URLs importées (toutes subordonnées au même nom de domaine pour un résultat cohérent). Le programme ouvre dans sa fenêtre la première URL de la liste dont il reproduit le contenu textuel, accompagné des balises HTML qui le structurent. Pour la constitution de notre corpus, nous avons utilisé les listes d'URLs générées par Xenu's Link Sleuth (*Cf.* section 4.2.1).

La majorité du contenu Web est organisé selon un balisage HTML (masqué pour les utilisateurs) qui hiérarchise les différentes parties de texte et les structure. Chaque balise (*tag*) peut être assortie d'un attribut *class* et/ou d'un attribut *id*.

Le principe de fonctionnement du Détricotteur repose sur la visualisation de la hiérarchie des balises HTML de la première URL de la liste importée. À partir de cette fenêtre, une interface permet de générer une « liste d'exclusion », c'est-à-dire de renseigner tour à tour les balises HTML indésirables régissant des ensembles textuels qui ne devront pas être extraits. Il est

---

<sup>254</sup> Tout le mérite du développement du Détricotteur revient à Manuel Jordan, à qui nous redisons ici toute notre gratitude. Les pages suivantes, consacrées à la présentation de cet outil, ne sauraient ainsi être portées à notre crédit.

possible, et préférable, de compléter les balises à exclure avec les attributs *class* et/ou *id* qui accompagnent la balise quand de tels attributs existent : le fonctionnement du Détricotateur fait que l'ensemble du contenu textuel subordonné à une balise exclue sera ignoré pour l'ensemble des URLs lors de l'extraction. Ainsi, le fait de renseigner un maximum d'attributs permet, lors de l'extraction, de circonscrire au maximum le contenu à éliminer<sup>255</sup>. Le Détricotateur est organisé selon un fonctionnement hiérarchique, où il est indispensable de renseigner au moins une balise pour signifier une instruction d'exclusion. Si un attribut *class* est adjoint à la balise, seules les parties de texte subordonnées à ces deux éléments seront exclues (ainsi que toutes les balises éventuellement subordonnées à celle-ci). De la même façon, si un attribut *id* est adjoint à la balise (avec ou sans l'attribut *class*), l'exclusion ne concernera que les balises qui répondent à tous ces critères. En revanche, toutes les balises hiérarchiquement subordonnées à une balise donnée seront exclues avec la balise supérieure. Nous proposons un exemple à titre d'illustration sur la base de la capture d'écran suivante (figure 2) :

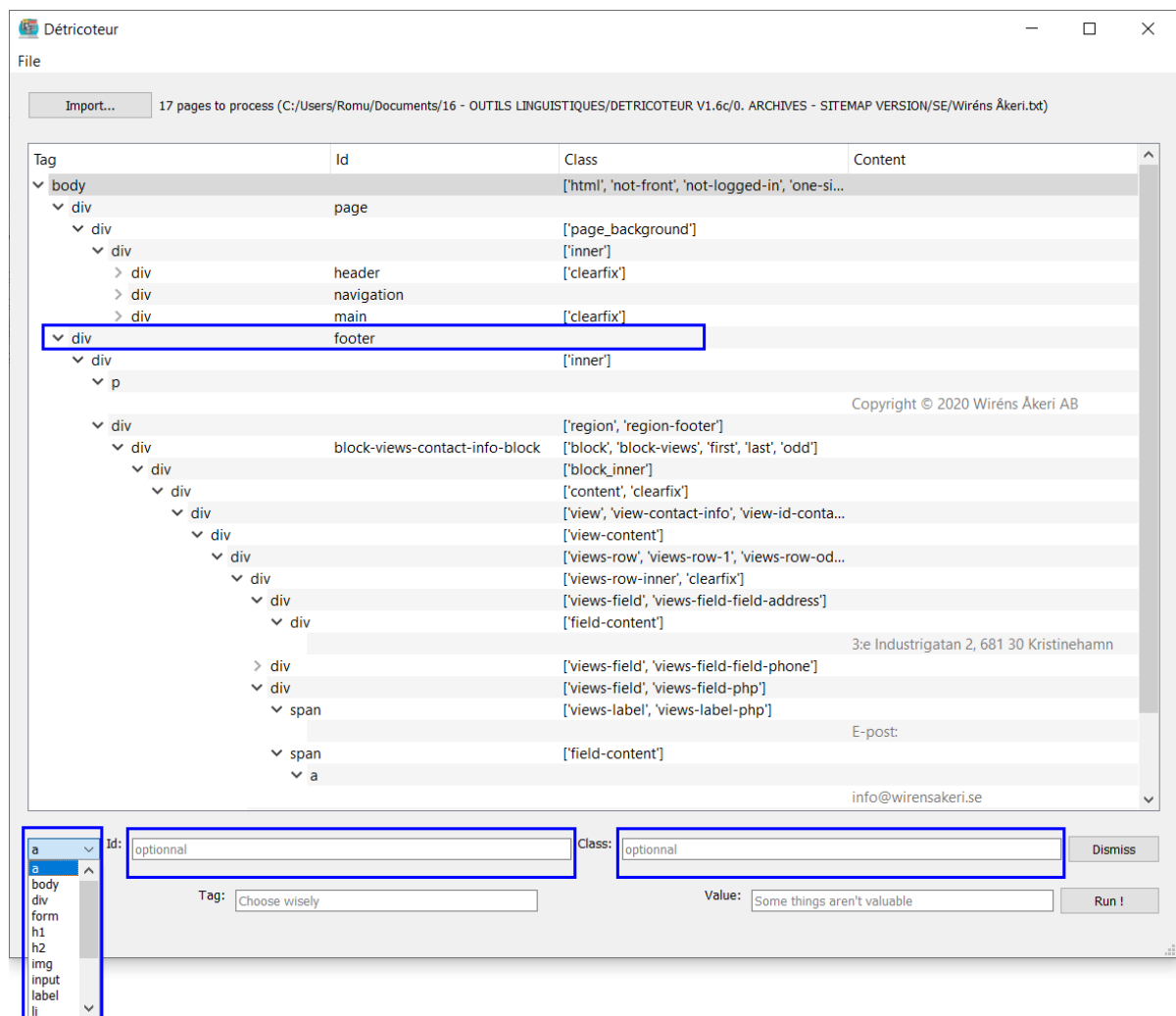


Figure 2: capture d'écran du Détricotateur.

<sup>255</sup> Ainsi, renseigner la balise `<div>` dans une URL donnée exclura de l'extraction tout le texte subordonné à cette même balise. Si, en revanche, des attributs sont disponibles et ajoutés à la règle, ils limiteront l'exclusion de contenu textuel aux parties régies par ces balises et ces attributs : `<div class="Exemple">` n'exclura que les parties de texte régies par la balise `<div>` et la classe "Exemple".

Cet exemple a été généré à partir de la liste d'URLs constitutives du site Internet de l'entreprise suédoise Wiréns Åkeri AB<sup>256</sup>. La fenêtre du Détricotteur ouvre la première page de la liste en affichant les balises et les attributs *class* / *id* qui la structurent.

Il est indispensable de choisir une balise à partir du menu déroulant en bas à gauche, tandis que le renseignement des attributs *class* ou *id* est facultatif. On voit d'ailleurs que les blocs peuvent être composés :

- d'une balise seulement (comme la balise <p>, située deux lignes sous l'encadré)
- d'une balise et d'un attribut *id* (comme la deuxième ligne, qui contient une balise <div> et l'*id* « page »)
- d'une balise et d'un attribut *class* (par exemple à la troisième ligne, où une balise <div> est suivie d'un attribut *class* « page\_background »)
- d'une balise, d'un attribut *id* et d'un attribut *class* (à la cinquième ligne, une balise <div> est suivie de l'*id* « header » et la *class* « clearfix »)

Pour qui souhaite exclure de l'extraction de la page le texte contenant le Copyright, l'adresse (3:e Industrigatan...) et l'adresse mail<sup>257</sup>, la meilleure option est de renseigner la balise <div> et d'y ajouter l'attribut *id* « footer » : la disposition en cascade des balises suivantes montre qu'elles sont toutes subordonnées à ce bloc. L'extraction s'appliquera à cette balise et toutes les balises qui lui sont subordonnées. En revanche, en ne renseignant que la balise <div> sans attribut, on exclurait de l'extraction tous les blocs régis par une balise <div>, indépendamment des éventuels attributs qui lui sont attachés, et les blocs subordonnés à ces balises.

Si l'on souhaitait être plus précis et n'exclure que le texte « Copyright © 2020... » tout en conservant le reste du *footer*, il suffirait de demander l'exclusion de la balise <p>, dont on voit qu'elle est hiérarchiquement égale au bloc [<div> + class="region, region-footer"], deux lignes en dessous<sup>258</sup>.

L'opération doit être répétée pour tous les blocs de texte que l'on souhaite exclure.

Après création de la série de règles, l'extraction une fois lancée s'appliquera à l'ensemble des URLs de la liste importée dans le programme. Le contenu est extrait au format .txt et peut être contrôlé pour vérifier la validité des choix opérés en matière de sélection des balises et attributs à exclure. La procédure d'extraction génère également automatiquement la liste des règles d'exclusion retenues, qui peut être réimportée après une première extraction si besoin pour être complétée de balises additionnelles à exclure. Il est également possible de modifier manuellement cette liste de règles d'exclusion (ajout ou suppression de règles en suivant la norme typographique reconnue par le programme).

Puisqu'il n'existe pas de norme unique en matière de construction de sites (comme le soulignent Lejeune et Barbaresi, 2020:47), il est impossible de déterminer une série de règles parfaitement transposable d'un site à l'autre : par exemple, les *headers* et *footers*, qui représentent du *boilerplate* typique, peuvent être régis par une balise éponyme, mais

---

<sup>256</sup> <http://www.wirensakeri.se/>

<sup>257</sup> Visibles dans la colonne de droite.

<sup>258</sup> Avec le risque toutefois qu'il existe plusieurs balises <p> organisant différents blocs textuels sur une même page, ce qui aurait pour résultat de tous les exclure de l'extraction, et ce pour toutes les URLs de la liste.

également via un attribut *class* ou *id* associés à une balise moins spécifique<sup>259</sup>, comme le montre l'exemple ci-haut. Il faut donc, pour chaque site, analyser l'architecture HTML qui l'organise et sélectionner les balises à exclure en conséquence – tout en gardant en tête que certaines balises ou constructions sont spécifiques à certains types de page, ou que, dans des cas exceptionnels, certaines pages d'un même site peuvent s'avérer être régies par des balises différentes alors que le rendu visuel est le même. Par ailleurs, le Détricotier rend également visible les scripts exécutables sur une page donnée, qui représentent autant de bruit. Ceux-ci sont presque toujours régis par une balise `<script>` qu'il est donc nécessaire d'exclure systématiquement, quoique notre expérience ait montré que certains scripts ne sont rattachés à aucune balise et sont donc impossible à exclure de cette façon. Toutes ces spécificités renforcent la nécessité d'un nettoyage manuel final.

Outre son ergonomie et sa facilité d'utilisation qui le rendent aisément accessible aux non-spécialistes, le Détricotier offre une série d'avantages pour les utilisateurs travaillant en ADT. En premier lieu, il permet d'ajouter automatiquement un balisage pour traitement via Lexico ou le Trameur, de la forme suivante, où les parties en gras peuvent être librement renseignées par l'utilisateur et sont automatiquement adjointes d'un numéro<sup>260</sup> :

```
<attribut=valeur-#>261  
TEXTE EXTRAIT  
</attribut>262
```

Cette fonctionnalité, outre le fait de faire gagner un temps précieux à l'utilisateur qui s'épargne ainsi la nécessité de procéder à un fastidieux balisage manuel (à moins que des segmentations superordonnées ne soient ajoutées), attribue également une nomenclature unique à chaque URL, sous la forme d'un numéro qui correspond à l'ordre des URLs dans la liste importée – permettant donc une vérification aisée d'une URL donnée lorsque la liste est mise en regard du numéro correspondant, par exemple à l'aide d'un tableur.

Par ailleurs, le Détricotier intègre un compteur de mots automatique. Il existe plusieurs façons d'envisager le décompte des « mots » d'un texte (Fleury *et al.*, 2017:20-28) ; l'essentiel étant ici que toutes les URLs extraites par le Détricotier se conforment à une norme identique qui permet de comparer l'étendue d'une URL à l'autre (Cf. ci-bas). En l'occurrence, le Détricotier compte comme « mot » toute forme graphique séparée par une espace, y compris les chiffres.

Enfin, le Détricotier enregistre automatiquement une copie au format HTML de toutes les pages qu'il extrait (hors images). Un tel fichier peut vite représenter un poids considérable

---

<sup>259</sup> Par exemple de la forme `<footer>`, `<div id="footer">`, `<div class="footer">` ou `<div id="XXX" class="footer">`. Ces exemples ne servent qu'à montrer la diversité de typologies qui peuvent être rencontrées, afin de souligner la nécessité de travailler au cas par cas avec chaque site.

<sup>260</sup> Cette numérotation automatique explique pourquoi de nombreuses URLs de nos corpus sont numérotées « 1 » : les URLs identifiées comme relevant d'un discours environnemental ou sociétal ont été systématiquement placées en tête de liste au moment de l'importation, pour servir d'étalon lors de la sélection des balises HTML à exclure.

<sup>261</sup> Dans la capture d'écran utilisée en exemple (figure 2), l'attribut est indiqué dans le champ *tag*, et la valeur dans le champ *value*.

<sup>262</sup> La balise finale `</attribut>` est facultative pour le Trameur et doit être retirée pour Lexico 3 et 5, mais une simple fonction rechercher/remplacer sur Word ou Notepad++ rend cette opération aisée.

lorsqu'un site contient plusieurs milliers de pages, mais il a valeur de sauvegarde qui permet, même en cas de suppression ou modification de l'URL originale, de procéder à un nouveau « détricotage » de la ou des page(s) choisie(s) dès lors qu'elle est (sont) réhébergée(s).

Le Détricoteur réduit grandement la nécessité de nettoyage des textes du corpus, mais l'utilisation d'un outil entièrement manuel (dans sa phase de sélection, préalablement à l'extraction) impose de faire des choix en matière de *boilerplate* / contenu paratextuel. L'absence de norme commune à tous les sites en matière de hiérarchisation, d'organisation des balises, etc., ne permet pas de définir une règle applicable à tous les sites, ce qui oblige à un traitement « au cas par cas ». En ce sens, le Détricoteur est un outil pertinent, qui répond bien mieux aux besoins de l'ADT qu'un programme comme jusText en ce qu'il n'ignore pas des parties de texte qui pourraient être importantes dans une démarche d'analyse du discours.

Il n'en reste pas moins un outil imparfait, en partie au moins à cause des raisons mêmes qui ont commandé la nécessité de son développement. Premièrement, la phase de constitution des règles d'exclusion (la sélection des balises qui ne doivent pas être extraites) n'est pas guidée par une méthode automatisée reposant sur des règles linguistiques : c'est ce qui fait la force et la faiblesse de l'outil. Sa force, car il permet une sélection beaucoup plus fine du contenu pertinent d'une page Web. Sa faiblesse, car il demande un temps d'adaptation considérable avec certaines pages et implique bien souvent de devoir procéder par une méthode essai-erreur : lorsque les balises se multiplient et que leur hiérarchisation les unes vis-à-vis des autres se complexifie, il est fréquent de se rendre compte, après extraction, que du contenu pertinent a été supprimé et que le travail d'extraction doit être repris en vérifiant quelles balises ont été injustement exclues. Tout cela a un coût temporel : la sélection des balises à exclure, la comparaison du texte extrait avec le texte original sur Internet, les éventuelles réitérations en cas d'erreur... sont autant de procédures parfois longues à finaliser, et auxquelles s'ajoutent le temps nécessaire à l'extraction des données textuelles à proprement parler. Le temps requis pour l'extraction est variable d'un site à l'autre, mais dépend de deux facteurs principaux : le nombre d'URLs à traiter, et le nombre de règles à appliquer. Ainsi, un site composé de plusieurs milliers de pages et doté d'une structure complexe impliquant de nombreuses balises délicates à sélectionner est susceptible de demander une quantité de travail considérable, de la part de l'utilisateur puis du programme lors de l'extraction.

Pour toutes ces raisons, le Détricoteur n'est pas adapté aux très gros corpus. En revanche, il nous semble correspondre aux exigences d'une démarche en ADT qui chercherait à analyser tout ou partie des URLs d'un site Internet, avec un nettoyage minimum à opérer par la suite. Précisons enfin que l'extraction ne concerne que le contenu textuel : les images ou vidéos ne sont pas extraites ; de la même façon, les liens hypertextes sont perdus (quoique leur dénomination soit conservée). Cela correspond à l'ambition de cette thèse, qui a recours à l'ADT<sup>263</sup>.

---

<sup>263</sup> Cela n'empêche pas que des analyses multimodales existent et soient pertinentes en analyse du discours. Hanen (2015) déplore par ailleurs que la recherche en communication ne s'intéresse pas suffisamment aux supports visuels. Les travaux de Fernández-Vázquez et Sancho-Rodríguez (2020) s'inscrivent dans cette démarche.

Le passage des listes d'URLs générées à l'aide de Xenu's Link Sleuth par le Détricotage ne constitue pas l'étape ultime en matière de nettoyage des URLs, mais représente une marche importante vers la finalisation d'un corpus aussi spécifique : un corpus de textes thématiques, dont le nombre pour chaque site Internet est inconnu mais supérieur ou égal à un, et dissimulés dans un foisonnement d'URLs pouvant, en de rares cas, dépasser la dizaine de milliers. Avec un objectif initial d'une quarantaine d'entreprises par pays pour cinq pays<sup>264</sup>, l'immensité de la tâche apparaît clairement : comment vérifier le contenu de près d'une centaine de milliers de pages ?

En excluant de l'extraction des ensembles textuels régis par des balises HTML généralement appliquées de façon uniforme sur tout le site<sup>265</sup>, il est possible de se rapprocher d'une norme, mais à l'échelle d'un site seulement. Nous identifions deux conséquences positives à cette démarche : en premier lieu, même si l'ensemble du paratexte n'est pas toujours supprimé, chaque URL se retrouve considérablement allégée. Cela permet une facilité de lecture pour les étapes suivantes, mais également une plus grande rapidité de traitement par certains programmes.

De plus, une fois les éléments répétitifs considérés comme du *boilerplate* déterminés et exclus pour l'ensemble du site, l'extraction fournit pour chaque URL un contenu textuel de longueur variable : ainsi, l'extraction de certaines URLs ne contenant que des images et du paratexte indésirable correctement exclu produit des « textes » ne contenant aucun mot. Dans la même veine, il est fréquent d'être confronté à des URLs ne contenant que quelques dizaines de mots – parce que la page vers laquelle elles redirigent est pauvre en contenu textuel pertinent.

Les chercheurs en lexicométrie recommandent de respecter idéalement un rapport de 1 à 5, ou au moins de 1 à 10 entre les différents textes constituant le corpus (Leblanc, 2016:54) : si on imagine qu'il existe des pages à thématique (au moins partiellement) environnementale ou sociétale particulièrement courtes, de 20 ou 30 mots par exemple, que l'on décide d'inclure dans le corpus, on limite alors celui-ci à des textes de 200 ou 300 mots maximum. C'est pourquoi nous avons pris le parti de fixer un seuil quant au nombre minimum de « mots » que doivent comporter les URLs qui seront analysées : tous les textes qui, une fois « détricotés », contenaient 99 mots ou moins selon le compteur du programme ont systématiquement été exclus du corpus. En outre, puisque les difficultés d'accès à des données textuelles en nombre suffisant ne paraissaient pas pouvoir nous autoriser le luxe de travailler sur des textes compris dans un rapport de grandeur de 1 à 5 seulement, nous nous en sommes tenu à la fourchette haute des proportions préconisées et avons conservé les textes compris dans un rapport de grandeur allant de 1 à 10. Une telle démarche contribue à réduire significativement la quantité

---

<sup>264</sup> En fin de compte, ce ne sont que 30 entreprises qui auront été retenues pour chacun des pays, après harmonisation des quatre pays les « mieux dotés » avec le pays le « moins bien doté » en termes d'entreprises finalistes.

<sup>265</sup> Encore une fois, nous avons constaté de façon empirique qu'en de rares cas, certaines pages visuellement identiques à d'autres sont régies par des balises différentes, ce qui les a rendues insensibles à la liste d'exclusion. En outre, plusieurs architectures sont susceptibles de coexister au sein d'un même site. Par exemple, les listes de produits dans les sites marchands contiennent des balises spécifiques pour l'affichage desdits produits, quand bien même elles partagent aussi les *headers* et *footers* par exemple.



de textes à parcourir, notamment parce qu'elle supprime d'emblée tous les textes contenant moins de 100 mots<sup>266</sup>.

### 4.3 SÉLECTION DES URLS ET ÉLIMINATION DES DOUBLONS

Le Détricoteur a permis de transformer un amas de contenu textuel « assourdi » de bien trop de bruit en un corpus de textes nettoyé de l'immense majorité du *boilerplate* qu'il contenait d'une part, et raccourci de ses URLs les moins riches en « contenu pertinent » d'autre part. La constitution du corpus n'est pas encore achevée ; en particulier, les URLs doivent encore être sélectionnées, ce qui interroge sur la détermination de ce qui relève, ou non, d'un discours environnemental ou sociétal (section 4.3.1). Par ailleurs, une méthodologie de traitement des nombreux doublons doit être instaurée (section 4.3.2).

#### 4.3.1 Détermination et sélection du discours environnemental et sociétal

Quoique le nombre d'URLs ait été réduit de façon significative en isolant celles contenant un minimum de 100 mots, la quantité d'URLs restant à analyser pour isoler celles relevant de la thématique qui nous intéresse n'est pas négligeable. Mais comment, par ailleurs, déterminer cette thématique ? La section 2.1.1.2 a déjà été l'occasion de mentionner les difficultés existantes en matière de circonscription du discours RSE. Les 37 définitions de la RSE analysées par Dahlsrud (2006) soulignaient la complexité de définir cet objet et les désaccords entre les différents spécialistes.

Nous avons rendu compte, à la section 2.2.2.4, de notre décision de restreindre notre thèse au discours « environnemental et sociétal », afin d'isoler le pilier économique de la RSE qui nous paraissait trop partial chez des entreprises par nature « capitalistes » (donc excluant les entreprises de l'économie sociale ou les organismes sans but lucratif, en particulier), et le pilier social qui exclut les relations de l'entreprise avec la société dans son ensemble. Cette circonscription, cependant, ne règle pas d'emblée tous les problèmes. D'une part, parce que les pages d'un site peuvent tout à fait être hybrides : les enjeux économiques, environnementaux, sociaux et sociétaux de la RSE sont parfois agglomérés dans une URL unique chez certaines PME, même quand elles démontrent une connaissance approfondie de la notion. D'autres, à l'inverse, choisissent de dédier une rubrique (une URL) spécifique à chacune de ces questions, ou de ne traiter qu'une partie de celles-ci. Mais il y a également des cas de figure plus douteux : les rubriques « QHSE » (Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement) relèvent bien (au moins en partie) du discours environnemental<sup>267</sup>. Or, comment traiter la partie relative à la qualité ou à l'hygiène ? Peut-on également assimiler de telles rubriques, *a priori* plus normatives, à d'autres plus générales ? Il en va de même pour certaines pages où le discours environnemental ou sociétal est noyé dans la présentation de l'entreprise, généralement dans des pages intitulées « à propos », ce qui encore une fois tend à indiquer que la RSE est avant tout une question d'ethos. Enfin, certaines pages ne

---

<sup>266</sup> À titre d'exemple, pour la liste d'URLs suédoises, l'ensemble des 30 entreprises finalistes représentent un total de 15 567 URLs, dont seulement 2098, soit 13,48%, étaient constituées de 100 mots ou plus après « détricotage ».

<sup>267</sup> Voire de la RSE, selon Frostenson *et al.* (2011:37).

contiennent que de maigres références à ce qui pourrait relever d'un discours RSE, même au sens large – une large part de leur contenu textuel étant dévolu à un ou plusieurs autre(s) but(s).

Il faut également prendre en compte l'hétérogénéité des points de vue vis-à-vis d'un objet unique – c'est typiquement le cas du sponsoring, à l'égard duquel la littérature ne s'accorde pas<sup>268</sup>, et pour lequel certaines entreprises ont un point de vue bien arrêté. Ainsi, l'entreprise danoise GEV est particulièrement univoque à ce sujet : « *Nous envisageons notre politique de sponsoring comme une démarche mutuellement profitable plutôt que comme une œuvre de bienfaisance ; nous nous attendons donc à ce que les deux parties bénéficient de cette collaboration.* »<sup>269</sup> Il ne fait aucun doute que les activités de sponsoring ou de parrainage, particulièrement dans le domaine du sport où l'on peut s'attendre à voir le nom des généreux donateurs affiché quelque part, sont, partiellement au moins, une opération de communication. Il est toutefois légitime de se demander si, finalement, il n'en va pas de même avec la RSE au sens large : comme la littérature s'y accorde, le discours RSE est un discours intéressé (section 2.2.2.2). Pourquoi une entreprise se priverait-elle de communiquer sur ses bonnes actions ? Et comment, dès lors, traiter la position explicite de GEV vis-à-vis de la question, alors même que d'autres sociétés ont une approche plus neutre ? Faudrait-il exclure de la sélection les pages dédiées au sponsoring alors que certains chercheurs ou d'autres entreprises les associent à une forme de responsabilité sociétale ?

Enfin, aux pages mixtes et aux approches individuelles s'ajoute la frontière parfois floue entre les dimensions de la RSE – par exemple entre ses dimensions sociale et sociétale. C'est le cas des questions relatives à l'égalité entre les sexes : lorsque l'entreprise française GT Logistics vante le score élevé qu'elle obtient en la matière, la question de l'attribution de tels propos à une perspective sociale ou sociétale de la RSE se pose. Alors que les femmes de l'entreprise devraient être les premières bénéficiaires de ce qu'une telle approche implique (ce qui classerait donc de tels propos parmi les discours de responsabilité *sociale*), le sujet relève d'un discours beaucoup plus large, au sens foucauldien du terme, et prend automatiquement une dimension *sociétale* indéniable qui légitime son inclusion dans le corpus.

En fin de compte, même en cherchant à restreindre davantage l'objet de notre analyse pour le circonscrire à des ensembles *a priori* moins ambigus, des interrogations demeurent. Des choix doivent être faits : il est important de ne pas sombrer dans les « regroupements opportunistes » (*collections*) décrits par Marcus *et al.* (1993) ; dans le même temps, les choix se traduisent nécessairement par une forte hétérogénéité des données, qui n'est cependant pas nécessairement dommageable à l'analyse, puisque les phénomènes de saillance relevés en dépit de cette hétérogénéité en soulignent davantage la valeur.

Mentionnons tout de même dès à présent que ces choix ont également des conséquences : la dilution de spécificités lexicales ou stylistiques dans des ensembles aux frontières parfois floues est susceptible de se refléter dans les calculs de segments répétés ou de cooccurrences,

---

<sup>268</sup> Maignan et Ralston (2002:508) renvoient à Garder et Schuman (1988) pour souligner que le sponsoring est une activité avant tout promotionnelle, mais notent que les entreprises néerlandaises mentionnent volontiers cette pratique dans la liste de leurs démarches RSE, tandis que Morsing et Spence (2019:1924-1925) assimilent la pratique à la RSE.

<sup>269</sup> « *Vores sponsorpolitik er baseret på et noget-for-noget princip og ikke velgørenhed, hvorfor begge parter skal drage nytte af samarbejdet.* »

qui prendront nécessairement en compte des séquences que l'on pourrait vouloir qualifier d'« intruses ». Parallèlement, les AFC sont influencées par l'ensemble des formes graphiques de chaque page, indépendamment de leur contenu, ce qui a évidemment une conséquence sur la lecture de leurs résultats. Dans le même temps, il est difficilement imaginable de sélectionner des parties de texte inférieures à l'échelle de l'URL – le Détricotier que nous utilisons pour nettoyer du mieux possible les pages extraites implique déjà de prendre des décisions impossibles à objectiver à grande échelle à cause de l'absence de norme dans la construction d'un site Internet (Cf. 4.2.3), de sorte que de telles décisions ne sauraient être appliquées à une échelle plus « locale » encore.

Pour citer Poudat et Landragin, « *la norme est endogène au corpus, c'est-à-dire que les oppositions et les corrélations obtenues sont étroitement liées à la nature et à la délimitation des données* » (Poudat et Landragin, 2017:99). Ainsi les résultats produits par des calculs statistiques n'ont de sens qu'au sein du corpus où ils s'expriment, et toute modification du corpus, par ajout ou suppression de texte, change nécessairement les relations entre ses constituants. Ces considérations soulignent peut-être davantage encore l'importance du « retour au texte » sur lequel insistent les chercheurs en ADT (voir par exemple Lebart et Salem, 1994:123 ; Leblanc, 2016:57 ; Carbou, 2017:9) : les outils statistiques permettent en effet de construire un parcours interprétatif, mais sa validation ne peut se faire qu'en se plongeant dans le texte, pour vérifier *in situ* la validité, le cas échéant, de ce que les modélisations paraissent dire.

#### 4.3.2 Élimination des doublons

Il ne faut guère de temps avant d'être frappé par un phénomène particulier lors de la constitution d'un corpus issu du Web : l'omniprésence des doublons et quasi-doublons au sein d'un site donné. Par « doublon » ou « quasi-doublon », nous entendons ici des pages qui représentent des clones parfaits ou quasi parfaits d'autres pages au sein d'un même site. La majorité des URLs extraites avec le Détricotier et sélectionnées pour leur thématique RSE disposaient d'au moins une page en doublon – parfois davantage, avec des cas exceptionnels tels que l'entreprise belge Martin's Hotels pour laquelle la plupart des URLs à caractère environnemental ou sociétal que nous avons identifiées comptaient une vingtaine de doublons.

Avec la question du *boilerplate*, les doublons et quasi-doublons sont l'autre sujet central de la thèse de Pomikálek. Pomikálek (2011:55ff) indique plusieurs exemples de situations générant du contenu dupliqué : les sites miroirs d'autres sites, les styles d'affichage multiples d'un même site ou encore la reprise à l'identique d'actualités entre différentes plateformes en sont quelques-uns. Le contenu dupliqué est un problème important pour les corpus tirés du Web, car, à l'instar du *boilerplate*, il surreprésente des constructions ou des phrases entières et fausse ainsi toute velléité de traitement statistique (*Ibid.*)<sup>270</sup>.

Il est donc nécessaire d'identifier les (quasi-)doublons et de mesurer leur degré de similitude afin de décider du traitement à opérer à leur sujet. Nous bénéficions ici de la taille relativement réduite de notre corpus, qui facilite le repérage et l'appariement des textes pour

---

<sup>270</sup> Lorsque les doublons surviennent à l'intérieur d'un même site, on parle de « contenu dupliqué interne ».

lesquels il existe une suspicion de forme(s) dupliquée(s).

Pomikálek présente plusieurs méthodes d'identification des doublons, dont l'algorithme de Broder, qui repose sur une application de l'indice de Jaccard aux n-grammes d'un texte (*Ibid.*, p. 56). Pour reprendre son exemple, la phrase « *what shall we do with a drunken sailor* » contient trois ensembles (*shingles*) pour  $n=6$  :

(*what ; shall ; we ; do ; with ; a*)  
(*shall ; we ; do ; with ; a ; drunken*)  
(*we ; do ; with ; a ; drunken ; sailor*)

Pour vérifier la similitude entre deux documents, on peut en calculer la ressemblance (*resemblance*)  $r$  à l'aide de la formule suivante :

$$r(A, B) = \frac{|S_A \cap S_B|}{|S_A \cup S_B|} ; \text{ où } S_A \text{ et } S_B \text{ sont les ensemble de n-grammes de longueur } n.$$

Cette formule est en fait dérivée du calcul de l'indice de Jaccard, par lequel on mesure la distance entre deux ensembles via le rapport entre leur intersection et leur union. L'indice de Jaccard peut être utilisé dans le cadre d'un calcul de distance entre deux ensembles afin d'évaluer le niveau de similitude et en conclure à la coexistence, ou non, de doublons ou quasi-doublons (Berti-Équille, 2004:35) ; il s'agit également d'une mesure que la statistique textuelle utilise (Brunet, 2004).

Pour deux ensembles A et B, l'indice de Jaccard s'exprime sous la forme :

$J(A,B) = \frac{|A \cap B|}{|A \cup B|}$ , où  $|A \cap B|$  désigne l'ensemble formé par l'intersection de A et de B, et  $|A \cup B|$  l'ensemble A et l'ensemble B. Ainsi,  $|A \cup B|$  s'exprime aussi comme la somme des ensembles A et B dont on soustrait l'intersection, soit  $|A \cup B| = |A| + |B| - |A \cap B|$ , et le calcul de l'indice de Jaccard peut donc se réécrire sous la forme :

$$J(A,B) = \frac{|A \cap B|}{|A| + |B| - |A \cap B|}$$

Le principe de l'indice de Jaccard se représente facilement avec un diagramme de Venn :

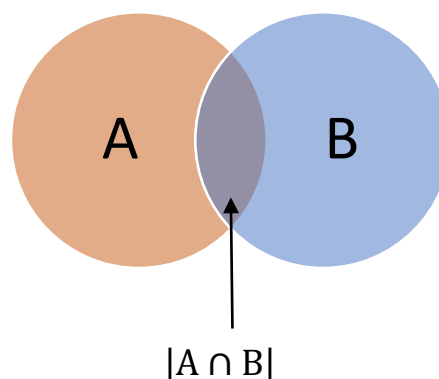


Figure 3 : diagramme de Venn.

En ADT, l'utilisation de l'indice de Jaccard pour mesurer la distance entre deux textes revient à comparer leur stock lexical partagé. Mesurer la distance entre les deux extraits suivants :

- « Le réchauffement climatique est une réalité » (six formes graphiques) – A
- « Le réchauffement climatique est l'affaire de tous » (huit formes graphiques) – B

Revient à représenter visuellement :

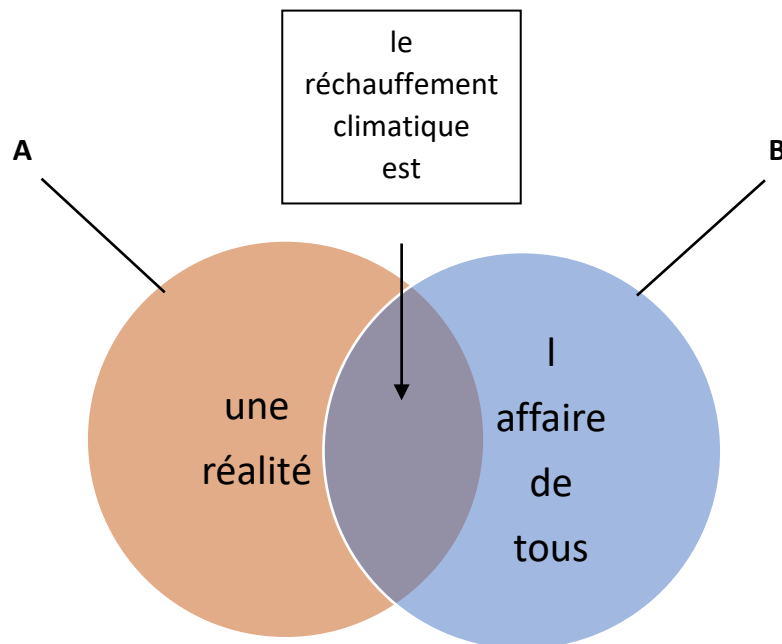


Figure 4 : représentation de l'indice de Jaccard avec un diagramme de Venn.

Pour calculer l'indice de Jaccard, on reprend donc :

$$|A \cap B| = 4$$

$$|A| = 6$$

$$|B| = 8$$

$$|A \cup B| = |A| + |B| - |A \cap B| = 6 + 8 - 4 = 10$$

$$\text{Soit } J(A,B) = \frac{|A \cap B|}{|A| + |B| - |A \cap B|} = \frac{4}{10} = 0,4$$

Avec des extraits aussi courts, les données quantitatives peuvent évidemment être immédiatement récupérées ; pour des textes plus longs, il est possible de travailler à partir du « tableau lexical entier » (TLE) du corpus, le tableau de contingence qui recense les formes graphiques pour chacun des textes constituant le corpus. Dans l'exemple précédent, le tableau lexical entier prendrait cette forme (nous rajoutons ici la cinquième colonne,  $A \cap B$ ) :

|                      | A        | B        | TOTAL     | A ∩ B    |
|----------------------|----------|----------|-----------|----------|
| <b>affaire</b>       | 0        | 1        | <b>1</b>  | 0        |
| <b>climatique</b>    | 1        | 1        | <b>2</b>  | 1        |
| <b>de</b>            | 0        | 1        | <b>1</b>  | 0        |
| <b>est</b>           | 1        | 1        | <b>2</b>  | 1        |
| <b>l</b>             | 0        | 1        | <b>1</b>  | 0        |
| <b>le</b>            | 1        | 1        | <b>2</b>  | 1        |
| <b>réalité</b>       | 1        | 0        | <b>1</b>  | 0        |
| <b>réchauffement</b> | 1        | 1        | <b>2</b>  | 1        |
| <b>tous</b>          | 0        | 1        | <b>1</b>  | 0        |
| <b>une</b>           | 1        | 0        | <b>1</b>  | 0        |
| <b>TOTAL</b>         | <b>6</b> | <b>8</b> | <b>14</b> | <b>4</b> |

Tableau 2 : principe du tableau lexical entier.

Certains programmes de textométrie, tels que Lexico 5, donnent la possibilité de reconstruire le TLE du corpus étudié. Une fois ce TLE reconstitué à l'aide d'un tableur, il est facile et rapide de calculer l'indice Jaccard de tous les textes retenus pour lesquels on soupçonne que l'un soit le doublon de l'autre, et ce afin de s'éviter une fastidieuse vérification manuelle.

L'indice de Jaccard est toujours compris entre 0 et 1, 0 indiquant une absence complète de données partagées entre deux ensembles, et 1 indiquant que les deux ensembles partagent exactement les mêmes données. En statistique textuelle, la probabilité d'obtenir un indice égal à 0 diminue avec le nombre de mots contenus dans les textes à comparer : deux phrases, même courtes, sont toujours susceptibles de partager au moins une préposition ou un article. En revanche, le stock lexical de deux textes doit être strictement identique pour que l'indice Jaccard soit de 1.

Soulignons toutefois qu'une identité entre deux stocks lexicaux n'équivaut pas nécessairement à une identité sémantique entre deux textes. Considérons les deux phrases suivantes :

- « Le lion mange un yaourt » ;
- « Un yaourt mange le lion ».

Elles partagent un stock lexical strictement identique, mais leur sens est à l'évidence tout à fait différent. L'indice de Jaccard, si on le calculait pour ces deux textes, serait sans surprise égal à 1 : on voit ainsi les limites de l'utilisation d'un tel indice en ADT, qui, en fait de repérer les doublons, ne fait que comparer le stock lexical de deux ensembles textuels. Cela montre, dans le même temps, la supériorité de l'algorithme de Broder mentionné ci-haut puisque, pour  $n = 3$ , il n'existe aucun n-gramme partagé par les deux phrases.

Cela n'invalide toutefois pas le recours à l'indice de Jaccard pour la recherche de doublons sur un corpus comme le nôtre. Même s'il est sans doute techniquement possible de produire deux textes d'une centaine de mots ou plus qui soient différents mais restent cohérents en dépit d'un stock lexical strictement identique, il semble improbable qu'un tel résultat ne soit pas le fait d'une démarche consciente. Une entreprise n'a pas vocation à rejoindre l'Oulipo : il est dès lors raisonnable de supposer qu'aucune ne nourrisse de telles ambitions. Une lecture brève des textes suspects permet d'ailleurs de se rendre compte qu'ils paraissent largement identiques. En revanche, une lecture plus attentive permet occasionnellement de mettre en

évidence l'existence de différences, parfois minimes, qu'il est nécessaire d'identifier afin de prendre une décision quant à leur traitement.

Il est évidemment indispensable de supprimer les pages qui sont des copies conformes d'autres pages. Les doublons parfaits ne posent pas de problème à cet égard : il suffit que l'indice de Jaccard calculé sur la base du TLE constitué à partir du corpus de chaque pays donne un résultat égal à 1 pour que tous les textes en double soient automatiquement éliminés. Ce sont les « quasi-doublons », les textes entre lesquels la distance, calculée par l'indice de Jaccard, approche 1 qui imposent de faire des choix. Au cours de notre avancement, nous avons pu constater plusieurs raisons expliquant que deux textes extraits avec le Détricotneur ne soient pas strictement identiques : par exemple, parce que le quasi-doublon d'un texte contenait une faute de frappe absente de l'autre texte, ou parce qu'un simple élément du texte (comme sa date, dans le cas de textes d'actualités) suivait une typographie différente. Un peu plus fréquemment, dans la droite ligne des conséquences relatives à une élimination manuelle du *boilerplate* à l'aide du Détricotneur, certains paratextes structurés par des balises HTML différentes sur deux pages au contenu pourtant identique laissaient apparaître sur l'une d'elles un bruit indésirable qui allait de toutes façons faire l'objet d'un nettoyage. Dans de très rares cas, un texte quasi-doublon d'un autre se différenciait parce qu'il contenait une phrase ou une précision supplémentaire. Tout comme il est indispensable de supprimer les doublons parfaits, il ne paraît pas moins important d'exclure de la sélection les quasi-doublons, quand ils sont à ce point similaires à d'autres textes (Lüdeling *et al.*, 2007:19). Pour cela, nous avons pris le parti de systématiquement supprimer les quasi-doublons dès lors que l'indice Jaccard mesuré entre deux textes était supérieur ou égal à 0,9<sup>271</sup>.

Deux cas de figure se présentaient alors : si la différence entre deux textes pouvait être attribuée à une cause à laquelle il existait un remède objectif et justifié (typiquement les cas de fautes de frappe dans l'un des deux textes, ou la présence de *boilerplate*), c'est la version « correcte » qui était retenue (puisque la phase de nettoyage finale et l'application de la norme de dépouillement à venir devaient de toutes façons aboutir au même résultat). Dans les cas où il n'était pas possible d'arbitrer de façon objective (par exemple, parce qu'une phrase supplémentaire était insérée dans l'un des textes), une sélection aléatoire a été opérée.

Tous les quasi-doublons présentant un indice de Jaccard supérieur à 0,9 concernaient des cas similaires à ceux décrits ci-haut. Dans de très rares cas, deux textes en situation de quasi-doublons présentaient un indice inférieur à 0,9 et n'étaient différenciés que par du *boilerplate* (ce qui signifie que la proportion de *boilerplate* par rapport à la quantité de texte pertinent était relativement importante) ; de telles situations ont été traitées comme les cas similaires pour lesquels l'indice était supérieur à 0,9. Quand certaines URL présentaient du contenu partiellement identique seulement, l'indice de Jaccard n'était jamais aussi élevé et de telles URLs étaient conservées pour passer à l'étape suivante, celle de la norme de dépouillement.

---

<sup>271</sup> Cette valeur a été fixée arbitrairement.

## 4.4 NORME DE DÉPOUILLEMENT ET SÉLECTION ALÉATOIRE DES TEXTES

À ce stade du processus de sélection, toutes les URLs candidates ont été dédoublonnées et sont presque entièrement nettoyées. Cela ne les rend pas encore aptes à un traitement lexicométrique pour autant : même une fois nettoyées, une norme de dépouillement doit être mise au point pour garantir un traitement harmonieux de l'ensemble des textes d'un même corpus – et donc la pertinence des résultats. Nous en présentons les principes généraux (section 4.4.1) avant de détailler certaines problématiques rencontrées et vraisemblablement spécifiques au cas des pages extraites à partir du Web (section 4.4.2). Nous finissons en rendant compte de l'étape finale de sélection des textes et présentons nos corpus à cette occasion (section 4.4.3).

### 4.4.1 La nécessité d'une norme de dépouillement

L'instauration d'une norme de dépouillement est l'occasion de procéder au nettoyage final du corpus. Chaque texte encore présent est susceptible de faire partie des corpus qui seront étudiés, puisque les doublons et quasi-doublons ont été supprimés selon les modalités décrites dans la section précédente. La norme de dépouillement offre ainsi la possibilité de s'imprégner des différents textes encore présents par une lecture attentive.

Une norme de dépouillement est « *une exigence de standardisation provisoire des textes contenus dans un corpus. Cette standardisation est destinée avant tout à les rendre comparables, à les stabiliser le temps d'une expérience.* » (Habert *et al.*, 1997:187) Dans notre cas, il s'agit d'uniformiser les pratiques orthographiques ou typographiques rencontrées dans des textes provenant de sources diverses, et rédigés selon des normes différentes, y compris au sein d'un même espace linguistique ou d'un même pays. Mais chaque situation fait face à ses propres problématiques. Le titre même de l'article de Labbé, « Normes de saisies et de dépouillement des textes politiques » (1990), expose cette notion en filigrane : les normes d'écriture adoptées par les rédacteurs sont tributaires du genre concerné, mais aussi du support textuel ou de la langue. La communication Internet offre des possibilités de mise en page que le roman a moins de légitimité à s'approprier, comme l'utilisation de listes à puces. Dans le même temps, son organisation textuelle est sans doute moins codifiée que celle de la poésie par exemple, et il n'est pas toujours aisé de distinguer entre les paragraphes ou les sous-parties de texte, et, surtout, les pratiques peuvent varier grandement d'une entreprise ou même d'une page à l'autre.

Enfin, les différentes langues ne suivent pas les mêmes normes typographiques – les différences entre le français et l'anglais à cet égard sont bien connues (par exemple, l'utilisation de l'espace comme séparateur de milliers en français, là où l'anglais fait appel à la virgule), mais les langues scandinaves observent également des règles différentes entre elles. C'est par exemple le cas du marquage du génitif, qui sauf cas particuliers se fait dans les trois langues par l'apposition d'un -s. Le corpus suédois montre que le génitif apposé à un sigle ou à un nom propre est souvent précédé de deux points, tandis que les corpus norvégien comme danois montrent des cas de génitif formés d'un -s précédé d'une apostrophe dans des sigles ou pour des noms propres. Pour le génitif apposé au sigle de l'ONU (« FN » dans les trois langues), on retrouve ainsi des constructions dans le corpus telles que *FN:s tio Global*



*Compacts principer* (suédois), *FN's bærekraftsmål* (norvégien) et *FN's verdensmål*<sup>272</sup> (danois), mais aussi, pour le norvégien et le danois, *FNs Global Compact-programmet* (norvégien) et *FNs Global Compact*<sup>273</sup> (danois). Les pratiques diffèrent donc, y compris au sein d'un même corpus.

Dans tous les cas, l'objectif de la norme de dépouillement est de permettre à des logiciels de traiter un ensemble de textes, par la « [définition de] règles et [de] normes qui garantissent la rapidité et la régularité d'exécution des programmes informatiques d'analyse lexicale. » (Martinez et Zimina-Poirot, 2007:6).

Les remarques sur les normes de dépouillement abondent dans la littérature scientifique, signe sans doute des questions qu'elles suscitent nécessairement. Il y a un demi-siècle déjà, Muller prévenait : « le caractère le plus assuré d'une norme, c'est de ne satisfaire personne, à commencer par son auteur » (1968:144). Depuis, la situation n'a guère évolué : Née et al. (2017:106) soulignent ainsi la « part d'arbitraire » inhérente à toute norme de dépouillement. Il faut dire que, lorsque l'on a pour ambition d'appliquer un traitement statistique sur des éléments textuels, la question de l'effet des choix opérés ne manque pas de surgir : faut-il convertir le texte en minuscules ? Faut-il le lemmatiser ? Comment traiter les fautes d'orthographe ? Quelle ponctuation ajouter aux titres qui n'en ont pas, ou après les puces d'une liste ?

Chaque décision a un coût statistique, et aucune n'est neutre : « Pour un même texte, les différentes normes de dépouillement ne conduisent pas au[x] mêmes décomptes » (Lebart et Salem, 1994:34). Les exemples ne manquent pas. En matière de lemmatisation par exemple, Lebart et Salem (*Ibid.*) supposent la différence d'approche que pourraient avoir un chimiste et un analyste du discours politique : le premier pourra préférer une lemmatisation de formes concurrentes *acide* et *acides* dont la différenciation n'a que peu d'intérêt pour son travail, tandis que le second pourra arguer de ce que l'opposition singulier/pluriel est fréquemment porteuse de sens en politique<sup>274</sup>. Brunet (2000:2) ne voit pour sa part aucune raison de particulièrement mettre en lumière de tels cas de figure, arguant que « la polysémie n'est pas propre au nombre et on la retrouve au singulier comme au pluriel ». Pour le respect de la casse, Labbé (1990:19) souligne la différence entre « les Américains » et « les citoyens américains », et Mayaffre (2005:6-7) agglomère ces deux problématiques en mettant en avant les différences sémantiques entre « les partis politiques » et « le Parti ». La question de l'orthographe interroge également : si Habert et al. (1997:165) soulignent la possibilité que des textes puissent contenir des fautes de frappe ou d'orthographe sans apparemment prendre position, Poudat et Landragin (2017:46) considèrent que la correction des fautes au caractère indéniablement non intentionnel est une mesure acceptable. Mais si la « faute » obéit à une relation de conformité vis-à-vis d'une norme qui permet presque toujours au correcteur de prononcer un jugement objectif<sup>275</sup>, qu'en est-il des cas où des graphies

---

<sup>272</sup> Hnt-8 [SV], adéb-1 [NO] et ropox-4 [DK] respectivement.

<sup>273</sup> Adeb-1040 [NO] et Kailow-1 [DK] respectivement.

<sup>274</sup> Ils prennent ainsi l'exemple de la « défense de la liberté » VS la « défense des libertés », qui peuvent témoigner de deux courants politiques opposés.

<sup>275</sup> Certains cas douteux subsistent : quand Coprosain [BE] écrit « une petite vidéo bien parlante sur ce qui arrivera si l'on continue à développer l'agriculture intensive », faut-il considérer que l'intention était d'écrire « si l'on continue le développement de », ou « si l'on continue à développer » ? Il est évidemment impossible de trancher.

concurrentes coexistent<sup>276</sup> ? Les points de vue sont multiples, les objections aussi ; toutes les postures s'entendent et se valent.

Concernant la lemmatisation, sans doute les débats particulièrement nombreux parmi les praticiens (Beaudouin 2016:30 ; Mayaffre 2005:1-2 ; Lebart et Salem, 1994:38) ont-ils perdu de leur substance avec la multiplication et la performance croissante des lemmatiseurs et étiqueteurs, grâce auxquels il est possible d'analyser un texte sur la base de ses formes graphiques, de ses lemmes et de ses catégories grammaticales. À cet égard, le fait que des calculs statistiques opérés sur différentes unités de décompte d'un même texte (les formes graphiques et les formes lemmatisées) puissent produire des résultats très proches, comme l'ont montré Lebart et Salem (1994:224-6) et Brunet (2000:7-14), a peut-être contribué à tempérer de tels débats. Dans cet esprit, Brunet (2003:13-14), qui commence par fournir une étude sur la distance lexicale entre différentes traductions des Évangiles, procède à la défiguration de ces textes en regroupant l'ensemble des formes graphiques de chacun d'eux en une gigantesque, unique chaîne de caractères par la suppression des espaces qu'ils contiennent. Il redécoupe par la suite cette chaîne en n-grammes de 4 caractères, produisant ainsi des tronçons de « mots » inexistantes et cryptiques. Il montre ensuite que le calcul de distance lexicale opéré initialement sur les Évangiles produit des résultats approchant sur son corpus perverti. Et d'en conclure :

*« La conclusion de cette expérience est encourageante : à l'heure d'Internet, où circulent tant de textes de qualité médiocre, les méthodes multidimensionnelles sont assez puissantes et robustes pour souffrir sans dommage les impuretés et les erreurs » (Brunet, 2003:14).*

Rien ne dit cependant que les résultats soient transposables à toutes les situations et à tous les calculs.

Enfin, il n'en reste pas moins que plusieurs spécificités de notre corpus appellent au moins à une réflexion quant à la nécessité d'une intervention avant traitement. Ainsi, nous nous plaçons dans le sillage de Labbé qui soulignait l'inévitabilité d'une pluralité de normes de dépouillement : *« il est devenu évident qu'une norme unique de dépouillement ne sera jamais admise parce que les philosophies et les buts qui motivent les dépouillements lexicographiques sont trop divers » (Labbé, 1990:13).*

#### ***4.4.2 Application d'une norme de dépouillement au cas des pages Internet***

Il existe de nos jours des outils pour lemmatiser ou catégoriser des formes graphiques, toujours plus performants quoiqu'encore imparfaits – par exemple, TreeTagger (sur lequel repose le Trameur pour l'étiquetage automatique des corpus), n'est pas infaillible, comme le

---

<sup>276</sup> C'est le cas en norvégien qui accepte différentes terminaisons verbales dans certains cas, ou admet que le genre grammatical féminin puisse être assimilé au genre masculin pour former un genre « commun » par opposition au genre neutre, sans préjudice de correction. Le suédois connaît également un exemple de concurrence de formes qui concerne particulièrement les textes de notre corpus : « qualité » peut s'écrire aussi bien *kvalité* que *kvalitet*, bien que l'ISOF (*Institutet för språket och folkminnen*, une administration suédoise dédiée à la préservation et la promotion de certains aspects du patrimoine suédois, et notamment son patrimoine linguistique) recommande l'utilisation de la dernière, et les deux formes, en plus d'autres variantes moins correctes d'un point de vue normatif, peuvent se retrouver dans les différentes pages.

souligne Pomikálek (2011:12), et se heurte notamment au problème des mots composés dans les langues scandinaves<sup>277</sup>. Par ailleurs, nous avons essayé de le montrer, les questions relatives aux unités de décompte – forme graphique, lemme ou catégorie grammaticale – en amènent d'autres. Ce n'est pas parce que l'on aura ramené une forme fléchie à sa forme canonique que l'on aura réglé d'emblée toutes les questions sémantiques. L'« environnement » peut s'entendre aussi bien dans le sens « écologique » du terme que dans celui d'« environnement de travail » par exemple – et ce, dans les quatre langues de l'étude. La notion de « responsabilité » pour une entreprise diffère, selon qu'il est question de sa responsabilité sociétale (facultative, et plutôt rattachée à un ensemble de valeurs morales) ou juridique (laquelle est encadrée par des textes normatifs). La liste est longue.

En revanche, les questions relatives à la typographie, à la ponctuation ou à la correction orthographique ou grammaticale dans le traitement textométrique, que nous avons esquissées ci-haut, ne semblent pas faire l'objet d'autant de questionnements de la part des chercheurs – pour autant que nous puissions en juger<sup>278</sup>. Peut-être cela tient-il à ce que les formes favorisées par la lexicométrie, des textes politiques ou littéraires, provoquent comparativement moins de dilemmes à cet égard que les pages Internet.

Le respect des règles orthographiques et grammaticales semble susceptible de réactiver le débat entre approches descriptive et prescriptive de la langue ; il n'en est rien. Dans notre cas, la question n'est pas tant de savoir si les rédacteurs respectent la norme fixée (et, d'un point de vue normatif, le non-respect des règles établies est nombreux pour tous nos corpus) que de s'interroger sur l'incidence de tels écarts lors d'un traitement statistique. Cela vaut également pour l'application des règles typographiques, pour lesquelles les pages Web soulèvent une multitude de questions. Nunberg (1991) écrivait, avant la diffusion d'Internet, que les linguistes s'étaient peu intéressés à la ponctuation dans une approche descriptive. Il souligne la façon dont, historiquement, un système de ponctuation normalisé a tardé à s'établir : « *la présence de systèmes de ponctuation complets est un phénomène relativement récent, et de tels systèmes ne sont pas complètement finalisés, même dans nombre de langues à la tradition écrite bien établie* »<sup>279</sup> (Nunberg, 1991:9-10). Depuis l'apparition et la diffusion à grande échelle des pages Web, la question se pose avec une nouvelle intensité dès que l'on procède à leur extraction : ces pages sont, par exemple, caractérisées par une multitude de titres et de sous-titres dont toute ponctuation est exclue. Mais surtout, il semble que certaines formes d'organisation textuelle se soient généralisées : les listes à puces, nombreuses, interrogent notamment (Cf. ci-bas), tandis que l'utilisation de différents signes de ponctuation dans les adresses mail, les numéros de téléphone ou les sites Internet doivent être pris en considération pour leur propension à altérer les calculs en fonction de l'interprétation qu'en

---

<sup>277</sup> Plus encore, notre utilisation du Trameur avec l'étiquetage automatique opéré par TreeTagger montre que pour le danois, le norvégien et le suédois, la reconnaissance de certaines formes adverbiales notamment échoue à cause de ce qu'elles sont graphiquement confondues avec des formes adjectivales. Cette faillibilité de TreeTagger a des conséquences pour nos calculs de densité lexicale à la section 5.3.

<sup>278</sup> Labbé (1990) fournit de nombreuses recommandations typographiques que nous suivons en grande partie, mais celles-ci ne prennent pas en compte des cas de figure spécifiques à la communication Web, ou au fonctionnement de certains programmes.

<sup>279</sup> « ... *full-blown systems of punctuation are historically a relatively late development, and are not fully realized even in many well-established written-language traditions.* »

font les différents programmes. De même, les abréviations et les symboles sont fréquents, mais pas nécessairement utilisés de façon uniforme d'une page à l'autre. Toutes ces différences ont une incidence statistique : c'est dans cet esprit que le présent raisonnement doit être compris, et non dans un but prescriptif.

Ainsi une analyse factorielle des correspondances (AFC) menée tour à tour sur le corpus « brut » d'entreprises belges et sa version dépouillée, corrigée des fautes d'orthographe ou de grammaire et « reponctuée », donne-t-elle des résultats relativement proches à différents seuils de fréquence minimale<sup>280</sup>. Cela n'est pas surprenant : l'AFC s'intéresse aux formes graphiques, et les altérations présentes dans le corpus ne sont pas suffisamment nombreuses pour avoir une incidence. La véritable cause des variations observées provient du respect de la casse, à laquelle les programmes sont sensibles. Cela induit des différences significatives dès lors que l'ensemble du corpus dépouillé est converti en minuscules. Aussi, dans l'extrait « *La démarche humaine de développement durable qui permet la formation...* »<sup>281</sup>, l'article « La/la » compte comme deux occurrences (*tokens*) d'un même mot (*type*) dans le corpus dépouillé (puisque l'article en début de phrase a été ramené à sa forme en minuscules), mais comme deux mots (*types*) distincts dans le corpus brut. Nous revenons sur les AFC dans le chapitre 5.

Lors d'un calcul de cooccurrences en revanche, les différences sont sans surprise plus visibles : pour tout calcul de cooccurrences utilisant le point comme délimiteur, les successions de titres et paragraphes non ponctués agglomèrent en un même ensemble des blocs textuels qui devraient être divisés ; à l'inverse, la présence de points sans valeur de ponctuation (par exemple les points contenus dans une adresse Internet : « www.exemple.com ») découpe artificiellement des phrases qui n'ont pas lieu de l'être. C'est le cas du point utilisé comme séparateur de millier dans l'extrait suivant : « *Cette production d'électricité verte permet de réduire de 85.000 kg l'émission de CO2...* »<sup>282</sup>, où Lexico 3, une fois instruit de considérer le point comme caractère délimiteur, découpe la phrase en deux, de part et d'autre du point séparant « 85 » de « 000 ».

De telles situations posent de nombreuses questions pour l'application de la norme de dépouillement : il est certes possible (et souhaitable) de supprimer les séparateurs de milliers comme dans le cas ci-haut. Mais que faire des nombreuses listes à puces par exemple ? Les cas les plus simples, où les puces de la liste ne sont que des propositions complémentaires de la proposition principale en début de phrase, ne posent pas de difficultés. Dans un cas comme celui présenté ci-bas, il suffit de ponctuer chaque puce par un point-virgule par exemple, pour qu'un calcul de cooccurrences utilisant le point comme délimiteur considère comme « phrase » l'ensemble allant de « *Cette politique* » à « *énergies fossiles* » :

---

<sup>280</sup> Les tests ont été menés sur Lexico 3 aux seuils de 10, 15, 20 et 25 occurrences.

<sup>281</sup> Bietlot-6 [BE]

<sup>282</sup> Bietlot-1 [BE]

« Cette politique environnementale vise à :

- intégrer le respect de l'environnement dans les valeurs de l'entreprise ;
- réduire l'impact des déchets et polluants générés par ses activités ;
- optimiser l'utilisation de l'eau et des énergies fossiles [...]. »<sup>283</sup>

Une fois ponctués de cette manière, les éléments de la liste à puces cooccurrent avec la proposition principale : « optimiser » est bien cooccurrent de « politique ».

En revanche, cette solution ne permet pas de régler les cas de figure plus complexes qui se retrouvent parfois : comment prendre en compte les cas où une puce est elle-même constituée de deux phrases ou plus séparées par un (des) point(s), de telle sorte que les puces suivantes ne soient plus cooccurrentes de la proposition principale ? Plusieurs solutions sont possibles, aucune n'est satisfaisante : il est possible de clore chaque puce de la liste avec un point – laissant ainsi le contenu de la seule première puce être cooccurrent des mots de la proposition principale. Il est également possible, dans un esprit d'égalité de traitement, de clore toutes les puces mais aussi la proposition principale par un point, ce qui produira généralement au moins une phrase agrammaticale (la proposition principale), voire davantage en fonction de la façon dont sont rédigées les puces. Une mesure extrême serait de copier et répéter la proposition principale avant chaque puce de la liste – ce qui, outre une intervention excessive dans le texte, reviendrait à multiplier la représentativité des éléments constitutifs de la proposition principale et, probablement de faire ressortir la page concernée dans une AFC<sup>284</sup>.

Le retour au texte et l'analyse doivent permettre de ne pas se laisser enfermer par de telles questions – encore une fois, les calculs statistiques ne doivent servir qu'à la construction d'un parcours interprétatif. Il n'en reste pas moins préférable de travailler sur un corpus dépouillé de la meilleure façon possible compte tenu des besoins de l'analyste.

Ces exemples semblent montrer que le facteur déterminant est plutôt celui de la typographie. Les questions d'orthographe et de grammaire, qui représentent des cas isolés, ont peu de chance d'avoir un impact significatif – finalement, même dans le cas de la pluralité des formes *kvalité* et *kvalitet* en suédois<sup>285</sup>, la forme minoritaire *kvalité* est sans doute trop rarement présente pour avoir une réelle incidence, bien qu'elle fausse les résultats des calculs de cooccurrents ou la recherche de segments répétés, par exemple. Néanmoins, il semble préférable et justifiable d'harmoniser l'ensemble du texte selon une norme (orthographique, et surtout typographique) commune : il n'est pas ici question de textes religieux ou politiques auxquels un sens mystique, caché, peut être prêté. L'exégèse a ses limites. Cela n'empêche toutefois pas les dilemmes : dans un extrait comme celui-ci-bas, faut-il remédier à la maladresse syntaxique ?

---

<sup>283</sup> Herve-societe-2 [BE]

<sup>284</sup> Nous retenons la deuxième solution et appliquons un point à chaque puce de la liste, mais aussi à la proposition qui les introduit.

<sup>285</sup> Le corpus suédois inclut également des formes incorrectes de ce même substantif, comme *\*kvaliten*, *\*kvalitét*.

« Nous nous sommes engagés à :

- ne pas utiliser de produits étiquetés toxiques dans ses productions ;
- se tenir au courant des avancées technologiques [...]. »<sup>286</sup>

Une multitude de cas similaires peuvent être mentionnés. Ainsi les listes où les puces sont remplacées par des numéros : ces derniers, extraits au même titre que les puces, sont catégorisés par TreeTagger, ce qui contribue à accroître la spécificité de cette catégorie dans des textes où ces numéros n'ont aucune valeur. Mentionnons également l'utilisation conjointe dans le corpus de symboles et/ou d'abréviations et de formes complètes (comme la coexistence de « 160 kms » et « 160 kilomètres » dans une même URL). La liste est longue, et si tout choix se justifie, chacun a une incidence.

Le cas des répétitions *ad nauseam* de formes qui sont exclusives aux entreprises pose également problème. Ce phénomène, qui concerne surtout les formes sui-référentielles (lorsque les entreprises se désignent par leur propre nom<sup>287</sup>) est de nature à fausser les calculs de spécificités ou les AFC en surreprésentant des items lexicaux qui ne sont en fait, à leur échelle, que des hapax ; pas tant parce qu'ils ne connaissent qu'une seule occurrence dans tout le corpus, mais bien plutôt parce qu'ils n'apparaissent que dans un seul segment textuel : l'URL, ou les URLs d'une entreprise donnée. Les réalités représentées par de telles formes contribuent à isoler les segments concernés, mais de façon finalement abusive : il ne s'agit pas, ici, d'un cas de figure similaire à celui du suremploi du « je » ou du « vous » par tel locuteur ou tel autre<sup>288</sup> par exemple. Lorsque des items lexicaux appartiennent à un stock lexical partagé par l'ensemble des participants, il appartient à chacun d'eux de décider de les utiliser ou non. Il en va différemment pour des « mots » exclusifs, qui trahissent des réalités qui ne peuvent exister que dans le microcosme propre des entreprises concernées – dans notre cas notamment, des noms de marque. Plusieurs solutions peuvent être imaginées ici : l'une d'elles est la neutralisation de ces formes en les rassemblant sous une forme unique, qui reviendrait en fait à une sorte de « lemmatisation » de tous ces noms propres pour les rassembler sous l'unité conceptuelle qu'ils représentent. Une autre serait, dans le prolongement des recommandations de Pincemin (2012:21) et Poudat et Landragin (2017:101-103), d'exclure non pas les « outliers » au niveau des textes, mais au niveau des formes, lorsque les programmes le permettent (c'est par exemple le cas de TextObserver), en veillant à observer quelques précautions déontologiques. Évidemment, de telles pratiques ont toujours un coût statistique, mais elles peuvent également permettre de mettre en évidence des phénomènes moins visibles, que les autres spécificités auraient occulté. Nous abordons ces questions plus en détail à la section 5.1.2.

Ajoutons enfin que toutes les situations ne peuvent pas être réglées simplement. Le cas de l'entreprise belge « Les Carrières de la pierre bleue belge » est particulièrement problématique. Cette entreprise qui se désigne souvent sous le nom « (la) pierre bleue belge »

---

<sup>286</sup> Bietlot-1 [BE]

<sup>287</sup> Par exemple : « *Plastobreiz met son savoir-faire au service du bien-être animal* », Plastobreiz-57 [FR].

<sup>288</sup> En analysant les discours de vœux des Présidents de la République en France, Leblanc (2016:339ff) constate un suremploi de l'une ou l'autre forme pronominale chez certains présidents : ainsi Charles de Gaulle se distingue-t-il par un sous-emploi des formes « je » et « vous » dans le corpus, alors que Valéry Giscard d'Estaing les suremploie.

pose un double défi : d'une part, cette dénomination est composée de plusieurs items, ce qui accroît d'autant les spécificités puisque chaque mot du groupe sera comptabilisé (et « pierre » et « bleue » en particulier, représentent de formes relativement rares dans le reste des textes du corpus belge). D'autre part, ses constituants sont des formes lexicalisées, ce qu'exploite habilement l'entreprise au travers d'utilisations antonomastiques pour désolidariser, en apparence, son identité du produit qu'elle commercialise, dans des constructions telles que « *La Pierre Bleue Belge est extraite dans la région de Soignies* »<sup>289</sup> où toute neutralisation est impossible. Ce cas de figure est lui aussi abordé à la section 5.1.2.1.

Précisons enfin, au sujet de la neutralisation, que, dans le respect des règles relatives au RGPD, les noms propres de personnes (employés, partenaires...) ont été anonymisés<sup>290</sup>, la seule exception concernant les personnalités publiques (personnalités politiques ou médiatiques), ou celles donnant leur nom à l'entreprise.

#### ***4.4.3 Sélection finale des textes et présentation des corpus***

Une fois toutes les URLs à thématique environnementale et sociétale identifiées et nettoyées, nous avons procédé à la sélection finale des textes qui constitueraient le corpus.

À ce stade, le pays qui comptait le plus petit nombre d'entreprises différentes ayant passé avec succès toutes les étapes de la procédure décrite au long du chapitre était la Norvège, avec 30 finalistes. Nous avons sélectionné aléatoirement les 30 entreprises de chacun des autres pays<sup>291</sup>. Puisque toutes les entreprises ne contenaient pas le même nombre de rubriques identifiées comme traitant, au moins partiellement, de RSE, nous avons choisi de limiter à un maximum de trois le nombre de pages d'une même entreprise qui seraient incluses dans le corpus.

Pour commencer, nous avons établi le nombre de mots recensés dans chacune des pages de chaque pays, afin de ne retenir que des pages comprises dans un rapport de 1 à 10. Puisque nous avons d'emblée exclu les pages contenant moins de 100 mots (Cf. section 4.2.3), cela signifie que les pages les plus longues sont susceptibles de dépasser le millier de mots.

Nous avons chaque fois optimisé la sélection des pages retenues, de sorte que le nombre de pages comprises dans l'intervalle soit maximisé. Quand plusieurs optimisations concurrentes étaient possibles, une sélection aléatoire a été opérée. Toutes les entreprises qui disposaient de trois pages ou moins ont vu l'ensemble de leurs URLs finalistes retenues. Pour les autres, une sélection aléatoire a été effectuée.

Les cinq corpus constitués pour les besoins de cette thèse comptent ainsi entre une à trois URLs à caractère environnemental ou sociétal, issues du site Internet de 30 PME belges francophones, danoises, françaises, norvégiennes et suédoises, pour un maximum de 62 URLs (pour le corpus belge) et un minimum de 53 URLs (pour le corpus français). Il s'agit de corpus de petite taille, d'une longueur comprise entre 19 143 (corpus danois) et 24 739 (corpus

---

<sup>289</sup> pierrebleuebelge-1

<sup>290</sup> Sous une forme permettant la distinction entre les différentes personnes éventuellement mentionnées au sein d'un même groupe d'URLs : de fait, pour une entreprise fictive « azienda », « azienda2pers3 » renverrait à la 3<sup>e</sup> personne apparaissant dans l'URL azienda-2.

<sup>291</sup> Où le nombre d'entreprises finalistes était compris entre 36 et 40.

norvégien) occurrences, ou *tokens*, et dont la longueur moyenne des textes (les URLs) qui les composent est comprise entre 330 et 427 formes graphiques (corpus danois et norvégien à nouveau), Cf. tableau 3 ci-bas.

|           | Entreprises | URLs | Tokens | Types | Long. moy. des textes |
|-----------|-------------|------|--------|-------|-----------------------|
| <b>BE</b> | 30          | 62   | 24 189 | 4615  | 390                   |
| <b>DK</b> | 30          | 58   | 19 143 | 4060  | 330                   |
| <b>FR</b> | 30          | 53   | 21 508 | 4230  | 406                   |
| <b>NO</b> | 30          | 58   | 24 739 | 5073  | 427                   |
| <b>SV</b> | 30          | 56   | 19 343 | 4358  | 345                   |

Tableau 3 : présentation des cinq corpus.  
Décompte Lexico 3.

La distribution du vocabulaire dans les corpus paraît suivre une loi de Zipf classique, comme le montre l'exemple ci-bas (figure 5), tiré du corpus suédois : nous contrastons la distribution des formes graphiques du corpus en fonction de leur rang à une courbe de Zipf théorique.<sup>292</sup>

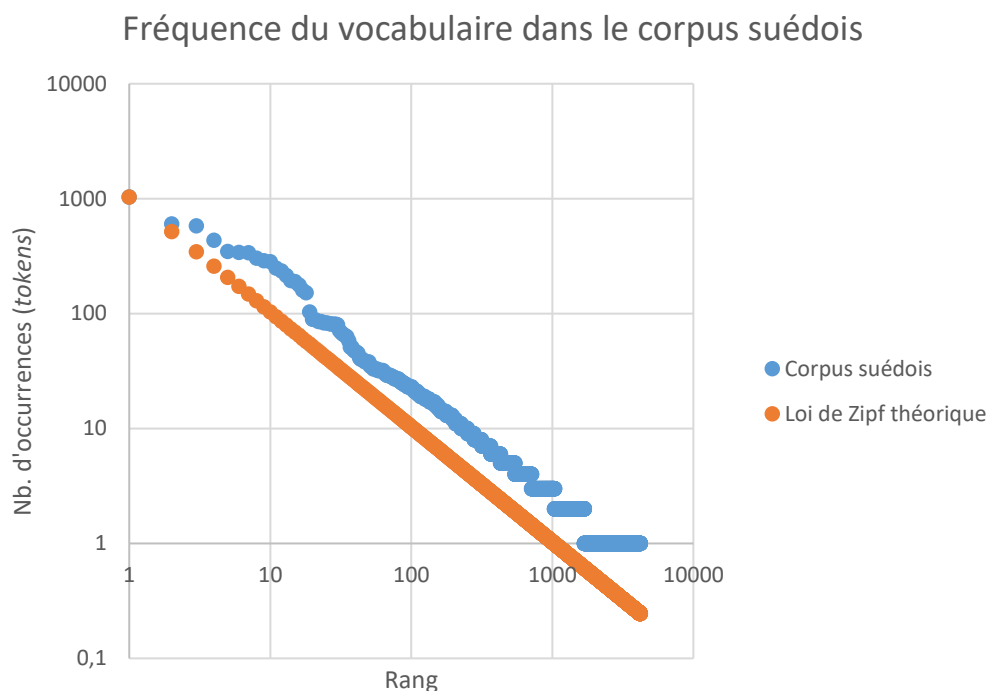


Figure 5 : distribution du vocabulaire dans le corpus suédois.  
Distribution en fonction du rang de chacune des formes (type) et droite théorique. Graduation des axes selon une échelle logarithmique base 10 ; données selon les décomptes AntConc.

<sup>292</sup> La loi de Zipf avance qu'il existe, au sein d'un texte ou corpus de textes donné, un rapport constant entre le rang d'une forme et sa fréquence, de sorte que  $f \times r = c$ , où  $f$  désigne la fréquence,  $r$  le rang et  $c$  la constante (Bully, 1969). La droite de Zipf des effectifs théoriques a été obtenue en prenant comme constante les effectifs de la forme de rang 1, divisée par chacun des rangs subséquents ( $f = c/r$ ).



## 4.5 CONSTITUTION DU CORPUS : RÉSUMÉ ET CONCLUSION

Au cours de ce chapitre, nous avons essayé de justifier comment, en partant d'un cadre juridique supranational<sup>293</sup>, il était possible de rassembler un corpus de textes cohérents pour cinq pays. Fidèle à l'esprit qui anime l'analyse du discours, cette thèse est multidisciplinaire. Elle a l'ambition d'emprunter principalement à la linguistique, à la sociologie et aux sciences de gestion pour analyser un phénomène, celui de la communication en matière environnementale et sociétale, et les mécanismes discursifs qui la sous-tendent, dans une perspective institutionnelle. C'est à cette fin que nous avons constitué cinq corpus différents. Les obstacles méthodologiques ont été multiples : dans un premier temps, peu d'entreprises de la liste initiale répondaient au critère exigeant qu'une rubrique identifiée comme traitant, au moins partiellement, de questions environnementales ou sociétales soit présente. Il est possible, à cet égard, que la RSE, au moins dans sa dimension environnementale, suscite l'intérêt d'un nombre grandissant de PME et gagne encore en importance à l'avenir – les sciences de gestion ont déjà rendu compte de l'intérêt croissant, pour la recherche, des questions liées à la RSE, montrant ainsi sa propension à « faire discours » (Latapí Agudelo *et al.*, 2019:14-15, *Cf.* section 2.1.1.1).

Le problème posé par l'accès inégal aux données objectives devant confirmer la validité des entreprises candidates (les comptes annuels) a pu être contourné pour les deux pays qui n'obligent à aucune publication de tels documents sur une plateforme publique libre d'accès : dans le cas de la Suède, en passant par une plateforme privée. Dans le cas de la France, en utilisant les données fournies par BvD.

L'étape d'extraction du contenu textuel, qui a posé des défis quant à l'élimination du paratexte indésirable, a mis en évidence une herméneutique de la textométrie. Pour cette raison, il était impossible de recourir à une extraction automatisée via des algorithmes dont la recherche a montré qu'ils étaient imparfaits. Cette imperfection, peut-être négligeable dans le cas des très gros corpus du TAL, est particulièrement handicapante dans le cas de petits corpus où toute présence de texte indésirable / absence de texte désirable devient comparativement plus importante. Par conséquent, cette approche justifie l'utilisation d'un outil dédié.

Toujours en matière d'extraction, nous avons essayé de proposer une solution facile à mettre en œuvre pour l'identification de contenu dupliqué à l'aide d'une mesure statistique (l'indice de Jaccard). Une fois encore, une telle méthode nous semble probablement mieux adaptée à un faible nombre de textes, qui peuvent être vérifiés manuellement.

Enfin, nous avons voulu montrer, d'une part l'immense défi posé par les pages Web en matière de norme de dépouillement, d'autre part l'importance de cette norme de dépouillement dans l'analyse textométrique. Internet est une source formidable pour la constitution de corpus, mais les questionnements méthodologiques sont nombreux. Même en choisissant de nous limiter au contenu textuel écrit et extractible, les dilemmes persistent. Aucune solution n'est parfaite, mais des choix doivent être faits. C'est, il nous semble, dans cet esprit que la pratique textométrique doit être abordée : les calculs statistiques qu'elle offre ne donnent qu'une approximation de la réalité du corpus, et ne sont pas une fin en soi. Les retours au texte sont indispensables.

---

<sup>293</sup> Sauf pour la Norvège qui n'est pas soumise à la directive 2014/95/UE à ce jour.

Nous défendons la validité de la méthode développée au cours de ce chapitre, en dépit de l'importante contrainte qu'elle représente en termes temporels. La longueur de la procédure provient notamment de l'incertitude initiale quant à l'existence d'une rubrique à caractère environnemental ou sociétal sur un site donné, qui impose de fastidieuses consultations de sites Internet, et de l'impossibilité de rapidement vérifier le respect de certains critères comptables par les entreprises candidates.

La procédure d'extraction est également laborieuse, même si, compte tenu de l'efficacité actuelle des algorithmes de détection du *boilerplate*, elle semble inévitable dans une démarche d'ADT. La performance croissante des outils pourrait les rendre beaucoup plus pertinents à l'avenir.

## 5. APPROCHES QUANTITATIVES DES CINQ CORPUS

À ce stade de notre travail, un bref point d'étape est nécessaire. Nous avons, jusqu'à présent, développé notre posture de recherche sur la base des fondements de l'ADT et de la littérature en analyse du discours et en théorie institutionnelle (chapitre 1), présenté l'historique et les caractéristiques de la RSE, du développement durable, et, plus largement, des questions de relation entre société et entreprises (section 2.1), ainsi que le traitement de leur dimension « langagière » par la recherche, aussi bien du côté des gestionnaires que des linguistes (section 2.2). Dans cette dernière section, nous précisons qu'en matière d'analyse du discours relatif à la RSE ou au développement durable, les PME étaient ignorées de la recherche, ce qui justifie que l'on s'y intéresse, bien que nous nous limitons aux volets environnemental et sociétal. Nous avons rendu compte au chapitre 3 des détails de la directive européenne 2014/95/UE, et surtout de sa transposition en droit local dans les quatre pays de l'Union européenne – ainsi que d'une loi similaire en Norvège. Au travers de ces outils législatifs, les grandes entreprises répondant à certains critères sont forcées de publier des informations non financières, c'est-à-dire, touchant à des domaines relevant de la RSE : nous partons ainsi du principe que les PME qui ne sont pas concernées par ces dispositions font dès lors preuve d'un engagement entièrement volontaire en la matière. Nous avons enfin décrit au chapitre 4 la procédure de constitution de notre corpus, et les difficultés rencontrées à cet égard.

Ce chapitre et les deux suivants procèdent à une analyse du discours environnemental et sociétal des PME scandinaves et francophones au moyen, principalement, d'outils de la textométrie et de la linguistique de corpus, dont les résultats sont commentés par des retours au texte. Notre approche n'est ainsi pas seulement quantitative mais devient, au fur et à mesure des chapitres, de plus en plus qualitative.

Le présent chapitre mobilise un ensemble de procédures outillées afin de répondre à notre première question de recherche : est-il possible, sur la base d'outils quantitatifs, de distinguer entre discours environnementaux et sociétaux ? Cette question est justifiée par le caractère hétérogène de nos corpus, qui contiennent à la fois des URLs « univoques », à caractère uniquement sociétal ou environnemental, mais aussi des pages « hybrides », dans lesquelles la dimension sociétale ou environnementale n'est pas forcément prépondérante.

Nous commençons par justifier quelques choix ou postures méthodologiques pour l'analyse (section 5.1). Nous convoquons ensuite plusieurs outils et mesures tout au long du chapitre : analyse factorielle des correspondances (AFC ; section 5.2), densité lexicale (section 5.3), indice de spécificité (section 5.4) et diversité lexicale (section 5.5), afin de mener à bien cette analyse quantitative.

### 5.1 APPROCHE DES CORPUS ET CHOIX MÉTHODOLOGIQUES

Nous rendons brièvement compte ci-bas de la façon dont nous abordons la dimension comparatiste de notre travail (section 5.1.1). Nous nous attardons plus longuement, en section 5.1.2, sur un choix méthodologique qui s'appliquera pour l'ensemble de nos analyses à venir : la neutralisation des formes sui-référentielles.

### 5.1.1 Quel mode de comparaison des corpus ?

Il paraît nécessaire de s'arrêter sur l'aspect comparatiste qui sous-tend inévitablement ce travail et ses écueils. Nous l'avons dit dans l'introduction : notre démarche (et l'hypothèse qu'elle articule) n'a pas pour objectif de dresser l'inventaire des particularités d'un corpus vis-à-vis des autres. Bien plutôt, elle cherche à aborder les discours en se concentrant davantage sur ce qui les unit que sur ce qui les divise. Pourtant, contraster des résultats, ne serait-ce que pour constater d'éventuelles similitudes, participe, au sens strict, d'une comparaison et appelle, dans ce cas également, des précautions d'ordre méthodologique. En faisant le choix de travailler sur cinq corpus rédigés en quatre langues différentes, n'ayant pour seul point commun que les conditions qui ont présidé à leur constitution, nous avons conscience de nous placer dans une situation délicate, où nous pourrions nous retrouver à devoir « comparer l'incomparable », en particulier lors du recours à des méthodes quantitatives. En effet, le cas de figure interdit les comparaisons formelles : il n'y aurait ainsi aucun sens à comparer la spécificité de la cooccurrence entre deux formes données d'un corpus à l'autre, puisque de telles valeurs sont intrinsèquement corrélées à la composition des textes. De la même façon, il serait maladroit de chercher à comparer formellement la densité ou la diversité lexicales moyenne des textes environnementaux (ou sociétaux) d'un corpus par rapport à l'autre – non seulement parce que les corpus sont différents, mais aussi parce que les langues qui les composent sont, dans quatre cas sur cinq, différentes elles aussi, avec les conséquences que cela implique en matière de répartition des items lexicaux ou grammaticaux, ou encore d'effets de répétition de formes graphiques, dans une perspective de décompte<sup>294</sup>.

Rien n'empêche, en revanche, de relever les tendances : par exemple, les cooccurrences favorisées ou les patrons syntaxiques transversaux à tout ou partie des corpus. Notre démarche, à l'instar de nombre d'entreprises comparatistes sans doute, est condamnée à ne pouvoir fournir qu'une image partielle de la réalité à partir de laquelle des extrapolations, ou mieux encore, de nouveaux travaux, sont nécessaires. Ce faisant, la multiplicité de nos corpus et l'hétérogénéité qui les fonde renforce encore les observations auxquelles nous parvenons : c'est justement parce que nos corpus sont constitués d'un ensemble de textes variés, et qu'ils sont une expression du discours environnemental et sociétal des PME de cinq pays, que des phénomènes tendanciellement similaires prennent du poids. Leur identification répond parfaitement à l'esprit de la théorie institutionnelle, qui trouve son origine dans le questionnement de chercheurs quant à la raison pour laquelle les organisations finissent par se ressembler (Greenwood *et al.*, 2014:1207).

Mentionnons enfin que certains raisonnements reposent sur des principes d'équivalence entre les langues – c'est par exemple le cas, au chapitre 6, du calcul d'ARF à partir duquel nous déterminons cinq catégories thématiques transversales, qui, pour quatre d'entre elles, orientent nos travaux pour les deux derniers chapitres de cette thèse. Même si nous aurons

---

<sup>294</sup> On imagine aisément que les paramètres morphologiques, syntaxiques ou même stylistiques d'une langue donnée puissent avoir une influence sur des mesures comme le calcul de diversité lexicale qui met en relation le nombre de formes et d'occurrences (les *types* et les *tokens*), Cf. section 5.5. Par exemple, les trois langues scandinaves ne connaissent qu'une seule forme conjuguée commune à toutes les personnes pour chaque temps verbal, ce qui n'est évidemment pas le cas du français ; dans le même temps, les langues scandinaves dont la morphologie autorise la composition encourage la survenue de formes uniques.

l'occasion d'y revenir, la notion d' « équivalence » doit être comprise au sens le plus généreux du terme : il ne s'agit pas de dire qu'il y a nécessairement équivalence stricte entre deux formes<sup>295</sup>, mais bien plutôt de chercher à relever des pistes potentielles pour une appréhension du discours environnemental et sociétal au-delà de toute frontière linguistique.

### 5.1.2 Analyse factorielle des correspondances sur un corpus de textes d'entreprises : non-intervention, neutralisation ou exclusion ?

Nous l'avons vu dans la méthodologie de constitution du corpus, la question de la norme de dépouillement ne présente aucune solution satisfaisante. Chaque cas de figure rencontré impose un arbitrage ; chaque arbitrage est susceptible d'avoir des conséquences sur les calculs subséquents. Toutes les mesures statistiques ne sont pas également concernées cependant : ainsi, si la question de la ponctuation est essentielle pour les calculs de cooccurrences dont elle peut modifier les résultats<sup>296</sup>, elle n'a pas d'incidence sur les analyses factorielles des correspondances (dorénavant AFC) qui ne s'intéressent, elles, qu'aux formes graphiques<sup>297</sup>. Pour exploiter les AFC dans une démarche exploratoire, il est dès lors nécessaire de faire des choix : en effet, leur sensibilité aux formes graphiques implique que la fréquence de ces dernières contribue à positionner chaque texte par rapport aux autres. Un texte connaissant des formes répétées, anaphores, redites... sera susceptible de se retrouver isolé dès lors que

---

<sup>295</sup> Encore que le cas de figure puisse parfois être supposé, notamment lorsque l'on peut soupçonner des références à des systèmes normatifs internationaux, Cf. section 6.4.1.2 notamment.

<sup>296</sup> Quoique cela dépende de la fenêtre contextuelle retenue pour l'analyse.

<sup>297</sup> Les AFC sont une « cartographie » des textes d'un corpus et des formes graphiques qui composent ces textes, sous la forme d'un plan où se croisent deux axes. Elles sont établies à partir du « tableau lexical entier », c'est-à-dire le tableau de contingence qui dresse un inventaire des formes graphiques (les « mots ») du corpus en ligne, et des textes (en fonction des choix de partition du corpus) en colonne (Cf. section 4.3.2 où nous en présentons un exemple simplifié). L'AFC fonctionne sur la base d'une situation d'indépendance théorique (une répartition identique de chacune des formes graphiques du corpus dans les différents textes qui le composent), matérialisée par le centre de l'AFC, c'est-à-dire le point où se croisent ses deux axes. Les répartitions des formes graphiques (les « mots ») et des textes (en fonction du choix de partition du corpus) le long des axes suggèrent des rapprochements ou des éloignements les uns avec les autres, mais aussi vis-à-vis de la situation d'indépendance théorique.

Il est à noter, d'une part, que les axes n'ont aucune signification en tant que tels, de sorte que la position d'un point sur l'AFC ne s'interprète que relativement aux autres points ainsi qu'au centre de l'AFC. Il est d'ailleurs fréquent que des calculs d'AFC réalisés successivement sur un même corpus avec les mêmes paramètres produisent des résultats « en miroir » (symétrie horizontale ou verticale). Ce phénomène, quoique perturbant pour la lecture ou la présentation des résultats, n'a aucune incidence sur leur interprétation. D'autre part, bien que deux axes seulement soient représentés (parfois trois, avec des logiciels comme TextObserver qui proposent un affichage tridimensionnel), leur nombre réel est plus important que cela : en textométrie, il y a pour chaque AFC un nombre total de  $n-1$  axes, où  $n$  est égal au nombre de textes constituant le corpus (comme l'explique Cibois (2000:19-20), il faut en fait prendre en compte le plus petit nombre existant parmi les lignes ou les colonnes. Cependant, en textométrie, le nombre de colonnes (les textes du corpus) est normalement toujours inférieur au nombre de lignes, c'est-à-dire de formes graphiques dans le corpus). Il en résulte que chaque axe donne une représentation partielle de la réalité, organisée de façon décroissante (le degré de précision du premier axe sera supérieur à celui du second, qui à son tour sera supérieur à celui du troisième, et ainsi de suite). De ce fait, la dimension approximative de l'AFC doit être soulignée : comme l'écrit Brunet (2004:5), « l'analyse factorielle, c'est l'aire du soupçon ». Les AFC ne produisent finalement qu'une représentation imparfaite de la réalité de la distribution du stock lexical, et, si elles ouvrent des pistes à l'analyste, elles ne sauraient être prises « pour argent comptant ». Pour une présentation générale du principe des AFC, nous renvoyons à Leblanc *et al.* (2017:152-161) ; pour leur fonctionnement détaillé à Cibois (2000, 2007).

ces formes ne s'appliquent, en totalité ou en majorité, qu'au texte en question. On comprendra aisément qu'un tel phénomène puisse poser problème, car il risque de masquer des oppositions plus subtiles et/ou plus intéressantes sur l'AFC. La communication d'entreprise y est par ailleurs fortement sujette : les formes sui-référentielles sont nombreuses, et, dans la mesure où les noms d'entreprises constituent fréquemment des hapax non lexicalisés (par exemple pour des entreprises du corpus belge : « Decomo », « Bietlot », « Trenker »...), ils représentent autant de formes dont l'apparition chez d'autres entreprises du corpus est très improbable. Toutes les entreprises ne choisissent pas de s'exprimer de la même façon cependant ; certaines préférant communiquer principalement à la première personne (« *nous sommes conscients de notre responsabilité...* »<sup>298</sup>) tandis que d'autres favorisent la troisième (« *Martin's Hotels a décidé de soutenir la compensation CO2...* »<sup>299</sup>). La fréquence de répétition est également variable d'une entreprise à l'autre, certaines ayant un recours intensif à la forme sui-référentielle là où d'autres en font un usage bien plus modéré<sup>300</sup>. De tels choix stylistiques peuvent certes avoir un intérêt pour l'analyse ; ils n'en masquent pas moins d'autres phénomènes et déséquilibrent fortement l'AFC.

Dans les pages suivantes, nous essayons de montrer l'intérêt d'une intervention sur le corpus en matière de traitement des formes sui-référentielles pour la lecture des AFC. Nous utilisons le programme TextObserver, qui a pour avantage de permettre une manipulation particulièrement fine des AFC, en laissant à l'utilisateur la possibilité d'exclure les points-lignes de son choix (c'est-à-dire les formes graphiques) lors du calcul, permettant ainsi de concentrer l'analyse sur certaines formes du corpus. Tous les calculs opérés (et les captures d'écran correspondantes) sont tirés du corpus belge et ont été faits à partir d'une fréquence minimum de formes graphiques réglée à un seuil de 20. Les barres obliques et apostrophes, prises en compte par TextObserver lors des calculs d'AFC, ont été systématiquement retirées.

#### 5.1.2.1 Calculs d'AFC sur le corpus original d'entreprises belges

Nous commençons par effectuer le calcul sur le corpus d'entreprises belges sans intervention<sup>301</sup>. Peu de formes sui-référentielles atteignent le seuil de fréquence minimum fixé à 20. C'est par exemple le cas d'Europal Packaging, où la forme « europal » connaît 24 occurrences. « packaging » est mobilisé à 19 reprises par la même entreprise, mais quatre fois aussi par l'entreprise Semoulin Packaging, portant le total à 23 occurrences. D'autres noms d'entreprises sont représentés de façon partielle : c'est le cas de Martin's hotels (où « martin' » connaît 21 occurrences, sans que « hotels », qui n'apparaît que 17 fois, soit recensé<sup>302</sup>) ou encore de Dubuisson, qui n'apparaît formellement que 18 fois mais est souvent combiné avec « brasserie » (27 occurrences), constitutive du nom de l'entreprise (la Brasserie Dubuisson) mais que l'on retrouve également dans d'autres contextes (par exemple, « *la*

---

<sup>298</sup> azprint-1 [BE].

<sup>299</sup> martins-hotels-1 [BE].

<sup>300</sup> Comparons par exemple le nom « PQA » qui apparaît 12 fois dans le texte pqa-1, contenant 424 formes graphiques (*tokens*), avec « Bietlot » qui apparaît une fois dans le texte bietlot-1 (pour 602 formes graphiques).

<sup>301</sup> Sans intervention au niveau des dénominations : à l'exception de ce dernier point, la norme de dépouillement décrite à la section 4.4 a été appliquée à chaque fois.

<sup>302</sup> Puisque l'on retrouve des références à d'autres entités comme le « Martin's Manoir ».

*brasserie soucieuse de l'environnement* »<sup>303</sup>). À cet égard, nous avons mentionné, à la section 4.4.2, le cas particulièrement problématique de l'entreprise « Les Carrières de la pierre bleue belge », qui, à une exception près, recourt à une utilisation antonomastique des constituants de son nom (« la pierre bleue belge ») en profitant de ce que ceux-ci soient lexicalisés (par exemple, « la pierre bleue belge, un choix écologique »<sup>304</sup>). Ainsi, « pierre » connaît 35 occurrences dans le corpus, dont 34 peuvent être attribuées aux textes de l'entreprise Pierre Bleue Belge ; « bleue » en connaît 24 (exclusivement chez cette entreprise). « belge » est en revanche plus répandue dans le corpus, puisque la forme graphique apparaît 32 fois mais « seulement » 20 fois dans les textes de l'entreprise Pierre Bleue Belge, les 12 occurrences restantes étant réparties entre neuf autres entreprises du corpus – ce qui se traduit par ailleurs dans l'AFC, où le point « belge », quoiqu'isolé sur la droite, est plus proche du centre que « pierre » ou « bleue ». De la même façon, on voit que « packaging », isolé en haut à gauche, est légèrement plus proche du centre qu'« Europol », traduisant ainsi la présence de la forme dans les textes d'une autre entreprise (en l'occurrence Semoulin Packaging) :

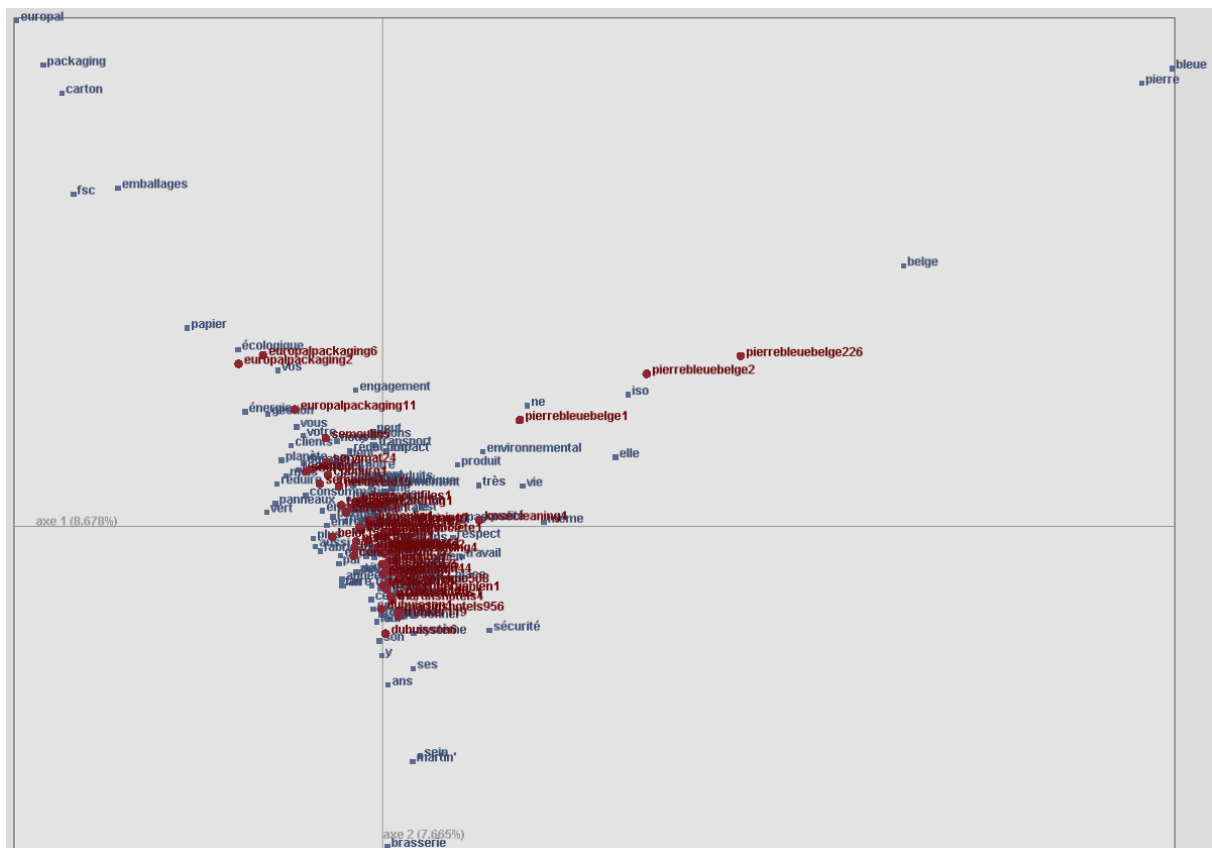


Figure 6 : AFC sur TextObserver, corpus belge non neutralisé, partition « url ». Fréq. min = 20. Axe 1 = 8,7%, axe 2= 7,7%.

Bien que l'AFC soit rendue illisible par l'amas de points en son centre, nous voyons que les formes « martin' » et « brasserie » semblent tirer certaines formes vers le bas, que « pierre », « bleue » et « belge » dans la partie supérieure droite attirent les URLs de l'entreprise « Pierre Bleue Belge », tandis que dans le coin supérieur gauche, « europol » et « packaging », notamment, permettent aux trois textes d'Europol Packaging de se détacher du peloton. Nous

<sup>303</sup> dubuisson-6 [BE].

<sup>304</sup> pierrebleuebelge-2 [BE].

constatons ici que ce sont, sans surprise, principalement les dénominations d'entreprise qui donnent à l'AFC sa forme si particulière : de telles formes graphiques qui, soit ne sont pas lexicalisées (« europal », « packaging », « martin' »), soit sont lexicalisées mais spécifiques dans un corpus aussi hétérogène (« brasserie », « bleue », « pierre », en plus du cas particulier de « belge » que l'on retrouve sans surprise fréquemment mais qui est particulièrement présent chez les trois textes de Pierre Bleue Belge) mettent à mal la représentation graphique.

Suivant les recommandations de Pincemin (2012:21), nous procédons à une exclusion des formes de nature à entraver une expression « plus naturelle » de l'AFC, c'est-à-dire, dans le cas présent, des formes suivantes : *pierre*, *bleue*, *belge*, *europal*, *packaging*, *brasserie*, *martin'*. Une fois l'opération réalisée, l'AFC apparaît moins condensée et plus lisible<sup>305</sup>, Cf. figure 7 ci-bas. Certaines URLs continuent d'être attirées par des points particuliers : c'est le cas des pages d'Europal Packaging, dont la figure 6 montrait qu'elles étaient attirées par des items spécifiques du secteur d'activité de l'entreprise (*fsc*, *emballages*, *carton*), mais que l'on retrouve malgré tout dans d'autres textes du corpus (en particulier les deux premiers). Quoi qu'il en soit, de telles formes graphiques ne sont pas liées aux appellations des entreprises.

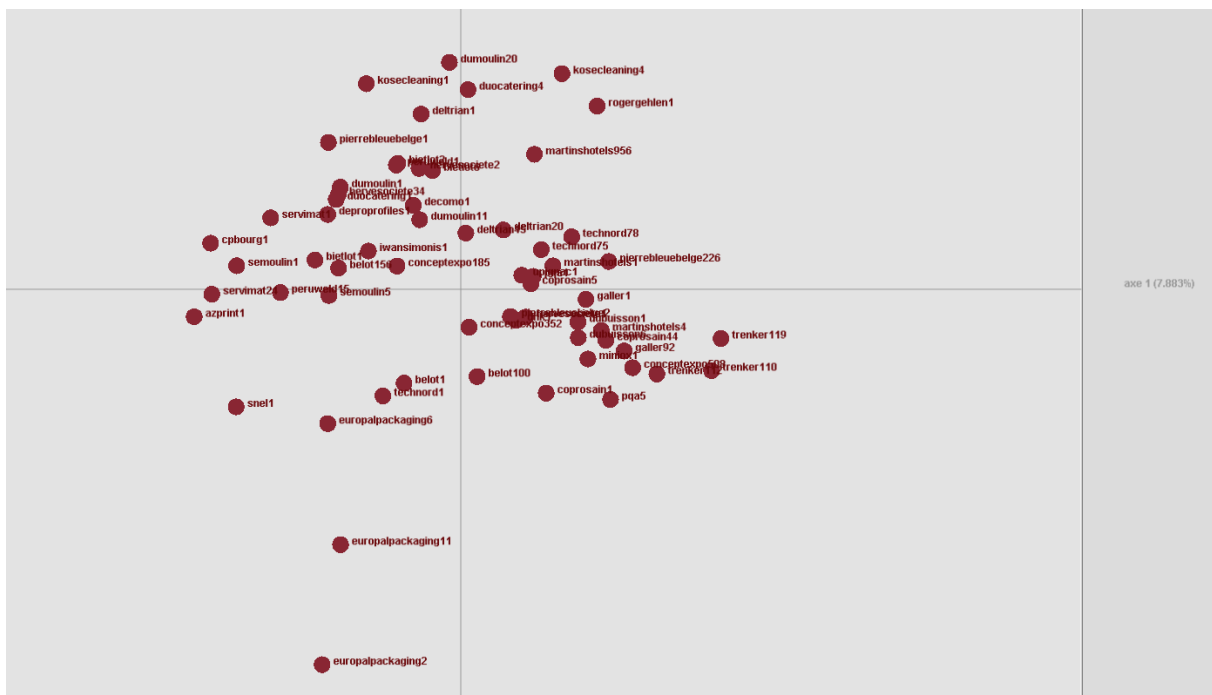


Figure 7: AFC sur TextObserver, corpus belge non neutralisé, partition « url ». Affichage des points-colonnes uniquement.

Hors formes graphiques suivante : pierre, bleue, belge, europal, packaging, brasserie, martin'. Fréq. min = 20. Axe 1 = 7,9%, axe 2 = 6,8%.

En demandant à TextObserver de n'afficher que les points-lignes (les mots) plutôt que les seuls points-colonnes (les textes), une opposition se dessine de part et d'autre du premier axe (figure 8 ci-bas) : les textes de droite semblent plutôt caractérisés par un recours massif à la troisième personne (avec des formes saillantes comme « elle », « il », « on », « son », « ses », « leur », « tous », « sont », « a », « est »...), l'utilisation de marqueurs temporels (« depuis », « toujours », « vie »...), de généralisation (« chaque », « tous », « tout »...), de pronoms et de

<sup>305</sup> Quand bien même la concurrence de 62 textes brouille toujours la lecture.



prépositions (« ce », « ces », « qui », « aux », « avec », « chez »...). Toutes ces formes paraissent indiquer un style plus narratif.

Les textes situés du côté gauche, en revanche, sont *a priori* caractérisés par un usage intensif de la première personne (« nous », « nos », « notre », « avons », « sommes ») qui trouvent un interlocuteur (« vous », « vos », « votre »). Les contenus semblent également plus argumentatifs, voire métadiscursifs, ce qu'indiquent des formes comme « grâce », « permet », « afin », « donc », voire « ainsi » ou « pour » dont les retours au texte doivent confirmer les modes d'utilisation<sup>306</sup>. Enfin, ce sont des textes visiblement plus concernés par la question environnementale, avec des marqueurs sémantiques forts par rapport à des thématiques sociétales ou normatives : « environnement », « environnemental », « environnementale », « déchets », « recyclage », « planète », « durable », « vert », « énergie »...

L'opposition haut/bas est beaucoup moins claire. Certains groupes semblent indiquer, dans le coin supérieur droit, un discours plus normatif (« sécurité », « iso », « système », « personnel », « travail », « qualité »...) tandis que, dans le coin inférieur gauche, se retrouvent des formes (qui n'apparaissent pas sur l'AFC ci-bas, qui a été recadrée) particulièrement présentes chez Europal Packaging, comme « carton », « emballages », « fsc » voire « écologique ». On remarque également que les formes de la première personne (« nous », « nos », « notre ») s'opposent, en haut, aux formes de la deuxième personne (« vous », « vos », « votre ») en bas.

Cette première et brève exploration argumente en faveur d'une intervention sur le corpus pour faciliter la lecture des AFC. Mais quelle forme devrait prendre une telle intervention ? L'exclusion des formes problématiques a montré sa pertinence. Nous nous proposons de vérifier désormais les conséquences d'une neutralisation des formes sui-référentielles.

---

<sup>306</sup> Nous nous y appliquons à la section 7.4.

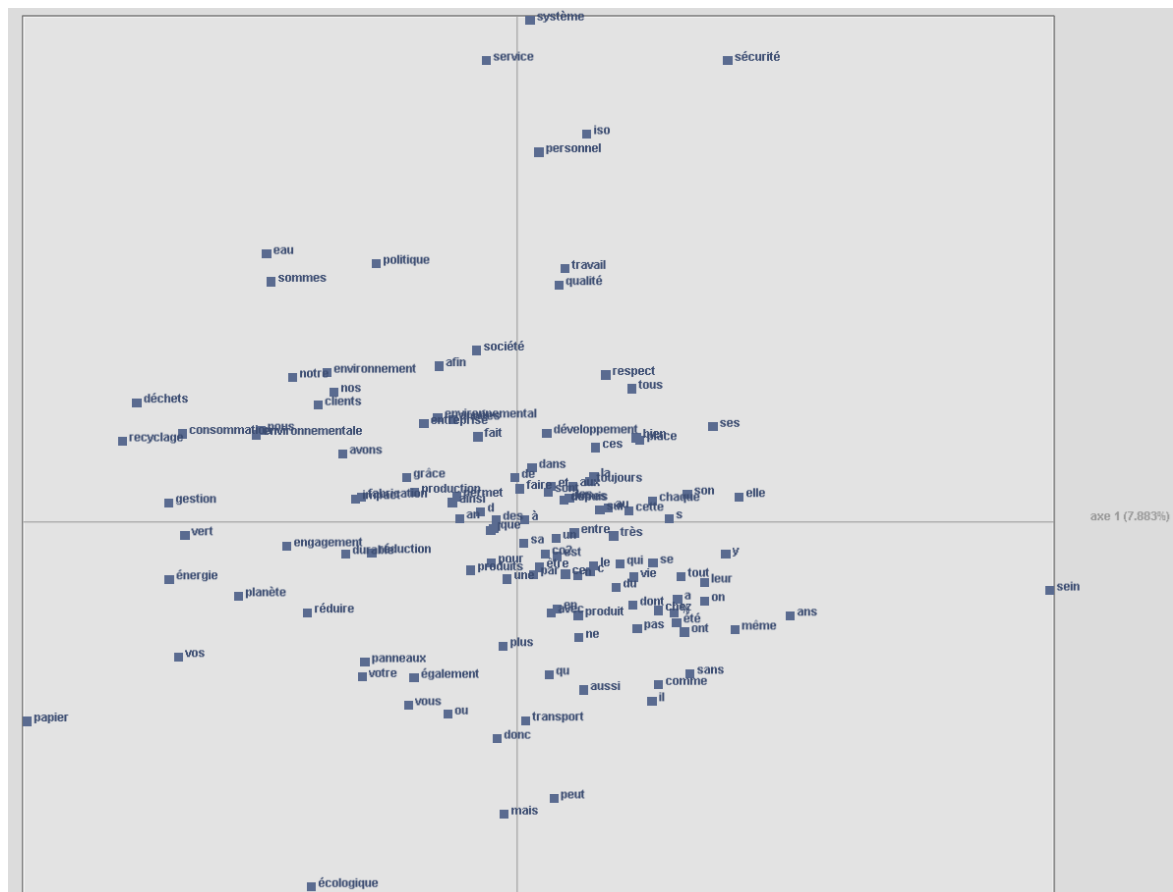


Figure 8 : reprise de la figure 7, affichage des points-lignes uniquement et zoom.

### 5.1.2.2 Calculs d'AFC sur le corpus neutralisé d'entreprises belges

Par « neutralisation », nous entendons le fait de ramener à une forme commune l'ensemble des dénominations des différentes entreprises, dans les diverses expressions qu'elles prennent au travers des textes<sup>307</sup>. Cette procédure de neutralisation n'est pas originale ; elle est par exemple plébiscitée par Lischinsky (2011). Ces formes sui-référentielles, bien qu'étant des hapax propres à chaque entreprise, conservent finalement la même valeur, d'un point de vue déictique, qu'un pronom de la première personne. Dans le sillage de Salem (1987:15), qui avance que « décompter des unités, les additionner entre elles [...] signifie, d'un certain point de vue, les considérer, au moins le temps d'une expérience, comme des occurrences identiques d'un même archétype ou forme plus générale », nous considérons que des formes sui-référentielles sont l'expression « d'un même archétype ». Nous retenons à cet effet la forme *azienda*, qui n'existe nulle part dans le corpus et ne présente aucun risque de faire apparaître des doublons indésirables<sup>308</sup>.

<sup>307</sup> Par exemple, l'entreprise Iwan Simonis se désigne parfois sous l'appellation « Iwan Simonis », « Iwan Simonis SA » ou « Simonis ».

<sup>308</sup> Lischinsky (2011:268) constate, dans le sillage de plusieurs recherches précédentes, que la forme sui-référentielle est largement plus utilisée que la forme pronominale par les entreprises de son corpus, avec un ratio supérieur à deux pour un. La pratique est inversée dans nos corpus :

- Dans le corpus belge, « nous » connaît 248 occurrences, contre 193 pour « azienda » ;
- Dans le corpus français, « nous » connaît 197 occurrences, contre 182 pour « azienda » ;
- Dans le corpus danois, « vi » connaît 557 occurrences, contre 199 pour « azienda » ;
- Dans le corpus norvégien, « vi » connaît 441 occurrences, contre 326 pour « azienda » ;

Cette opération ne se fait pas sans difficultés : d'une part, parce que certaines entreprises, nous l'avons vu avec Pierre Bleue Belge, exploitent habilement leur nom, ce qui rend toute tentative de neutralisation impossible. D'une façon similaire, quoique moins problématique, d'autres adjoignent un qualificatif à leur nom : c'est le cas de Belot, dont le nom exact d'après les comptes de l'entreprise est « Meubles Belot et Eurostyl », le site Internet « www.belot.com », mais qui dans les textes du corpus renvoie à elle-même via « meubles Belot », précédé d'une préposition<sup>309</sup>. Face à un tel cas de figure, quelle opération retenir pour la neutralisation ? Faut-il s'en tenir à une neutralisation stricte du nom propre (Belot) ou de l'ensemble (meubles Belot) ? Dans le second cas, faut-il alors également changer la préposition et ainsi réécrire « chez *azienda* » par exemple ? Cette dernière option paraît difficilement justifiable ; en revanche, ne retenir que la neutralisation de la forme stricte « Belot » alors qu'il est évident que c'est bien l'ensemble « meubles Belot » qui constitue la dénomination de l'entreprise nous semblerait être une décision trop timorée<sup>310</sup> : nous prenons dès lors le parti intermédiaire, celui de neutraliser la forme composée « meubles Belot » sans toucher aux prépositions qui le précèdent.

À l'opposé, certaines dénominations se retrouvent tronquées, ou adjointes d'un complément qui ne désigne pas nécessairement l'entreprise elle-même, mais le groupe auquel elle appartient. C'est par exemple le cas de l'entreprise Europol Packaging, qui renvoie parfois à elle-même sous les dénominations « Europol » (« *Europol, votre partenaire certifié* ») ou Europol Logistics (« *Europol Logistics fut créé en 2002* »)<sup>311</sup>. Là encore, l'esprit prévaut face à la lettre : il s'agit, dans un cas comme dans l'autre, de situations sui-référentielles, donc pour le locuteur, de référence à l'entreprise Europol Packaging. La neutralisation est donc appliquée chaque fois.

En conservant les mêmes paramètres (seuil de fréquence fixé à 20 occurrences, exclusion des barres obliques et des apostrophes lors du calcul), l'AFC obtenue produit un résultat qui rappelle celui de la figure 6 en début de chapitre : quoique les formes spécifiques *europol*, *packaging*, ou *brasserie* aient été neutralisées<sup>312</sup>, les formes spécifiques *pierre*, *bleue* et *belge* continuent de « déformer » l'AFC et d'isoler ces trois textes vers la droite<sup>313</sup> :

---

- Dans le corpus suédois, « vi » connaît 579 occurrences, contre 152 pour « azienda ».

Les chiffres pour les formes possessives (y compris la forme génitive « *aziendas* » dans les langues scandinaves) montrent également une forte prévalence des pronoms.

<sup>309</sup> « *aux meubles Belot* » (trois occurrences), « *... des meubles Belot* » (une occurrence).

<sup>310</sup> En plus du fait de déformer les calculs de cooccurrence en augmentant la spécificité de « meubles » qui dans un tel contexte est uniquement dépendant de « Belot » – si tant est que les calculs de spécificité sur « meubles » aient un intérêt pour notre analyse.

<sup>311</sup> *europol-packaging-6* pour les deux extraits.

<sup>312</sup> Dans ce dernier cas, *brasserie* n'a été neutralisée que lorsqu'elle était utilisée dans un contexte sui-référentiel, donc dans les structures de type « *la brasserie Dubuisson* ».

<sup>313</sup> Un calcul de spécificité au moyen de Lexico 3 montre que ce sont bien les formes *pierre*, *bleue* et *belge* qui isolent particulièrement ces trois URLs, avec des indices de spécificité de 41, 30 et 17 respectivement. La quatrième forme la plus spécifique, le pronom *elle*, n'a qu'un indice de spécificité de 5 – la présence d'un marqueur de la troisième personne est par ailleurs logique pour une entreprise qui joue à ce point avec sa forme sui-référentielle. De façon toute aussi logique, la spécificité négative la plus forte de l'entreprise, à -5, est la forme *azienda*.

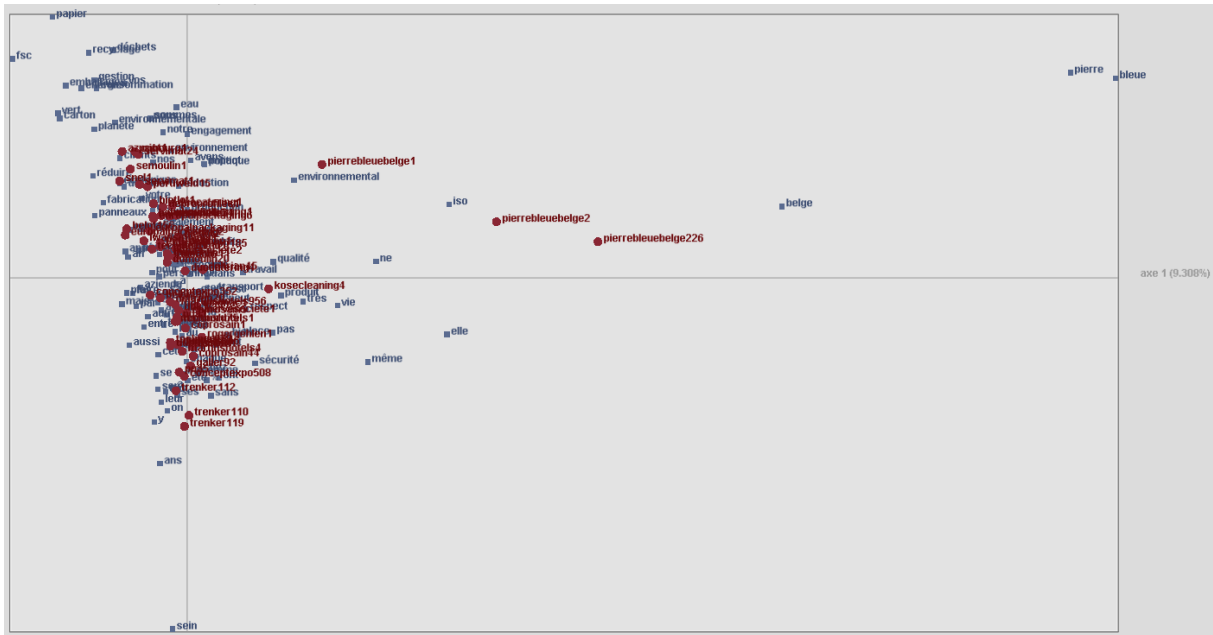


Figure 9 : AFC sur TextObserver, corpus belge neutralisé, partition « url ». Fréq. min = 20. Axe 1 = 9,3%, axe 2 = 7,1 %.

En excluant ces trois formes graphiques du calcul d'AFC (figure 10), le résultat est quasiment identique à celui obtenu en générant une AFC selon les mêmes paramètres sur le corpus non neutralisé (Cf. figure 7 à la section 5.1.2.1).

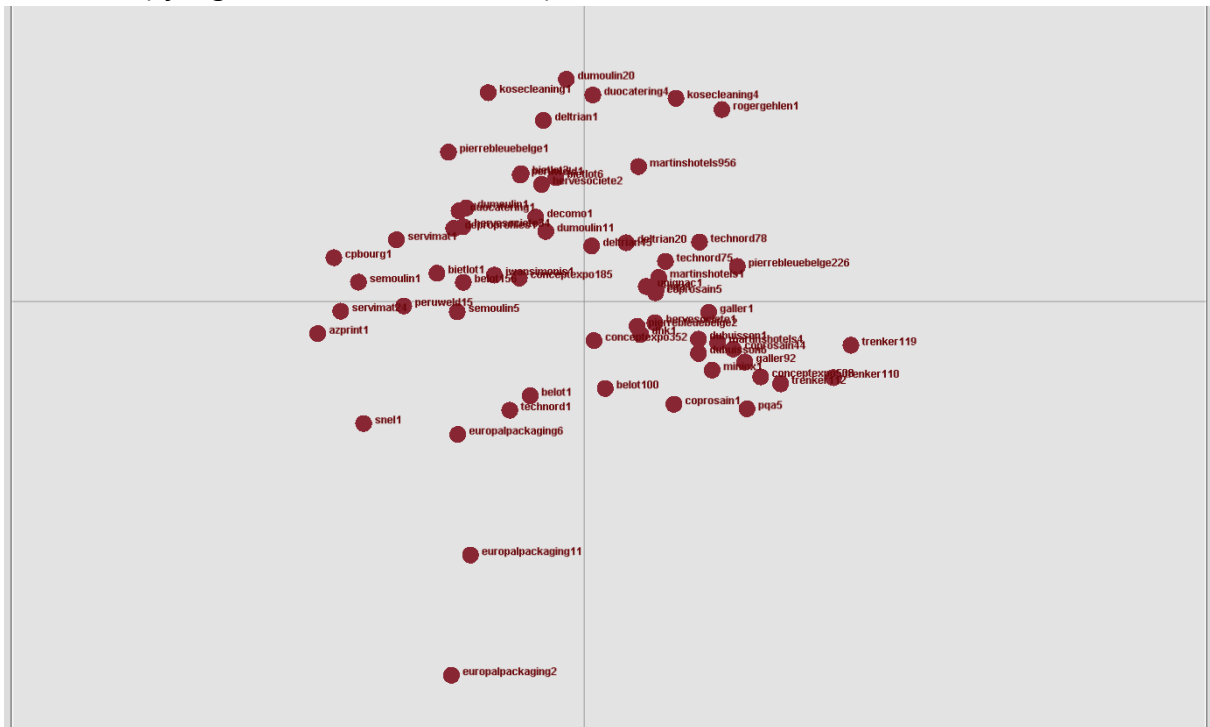


Figure 10 : AFC sur TextObserver, corpus belge neutralisé, partition « url ». Affichage des points-colonnes uniquement. Hors formes graphiques suivantes : pierre, bleue, belge. Fréq. min = 20. Axe 1 = 7,7%, axe 2 = 6,8%.

En neutralisant le corpus et en remplaçant tous les noms d'entreprise par une dénomination unique (*azienda*), on donne à cette dénomination une fréquence suffisante pour apparaître sur l'AFC. *azienda* apparaît 193 fois dans le corpus belge neutralisé, mais se retrouve proche

du centre de l'AFC, ce qui rend le terme relativement non spécifique : la plupart des entreprises ont tendance à avoir recours à la forme sui-référentielle dans leurs URLs.

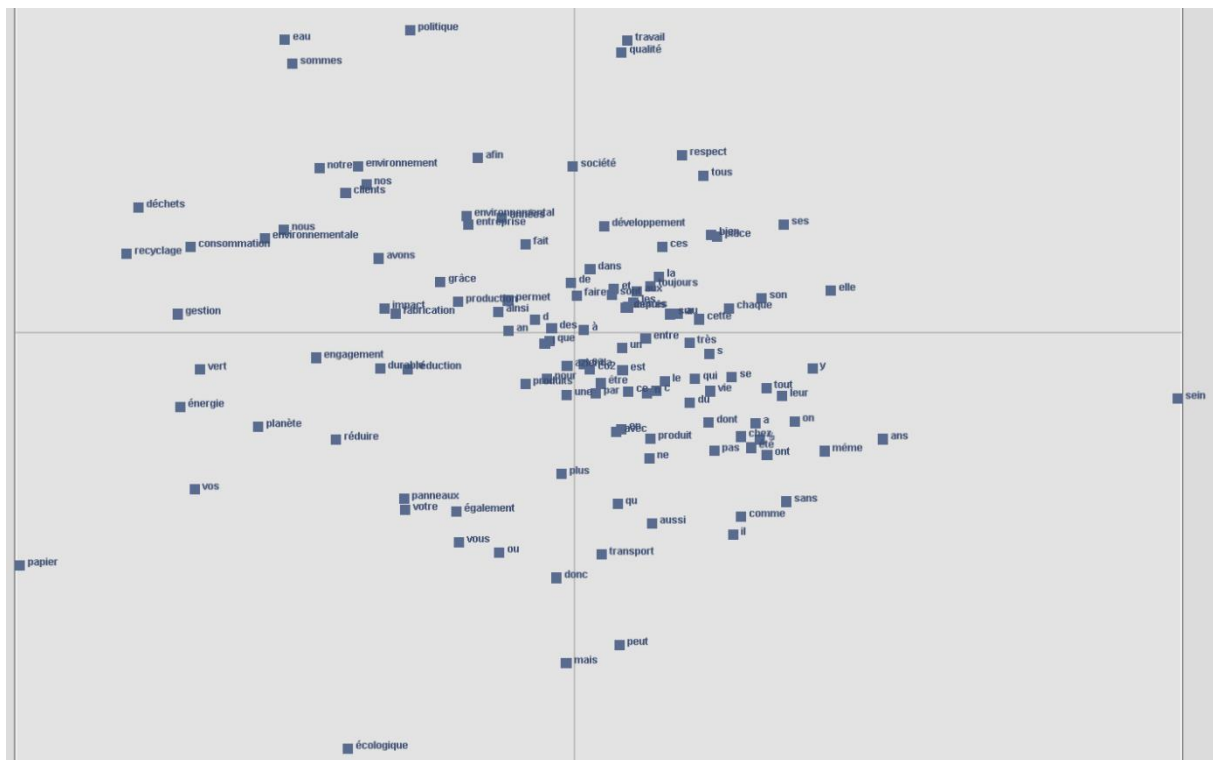


Figure 11 : reprise de la figure 10. Affichage des points-lignes uniquement et zoom.

En retirant, outre les items problématiques « pierre », « bleue » et « belge » la forme graphique supplémentaire « azienda » de la liste des termes à prendre en compte pour le calcul, les changements ne sont d'ailleurs guère perceptibles ; les figures 10 et 12 sont quasiment identiques :

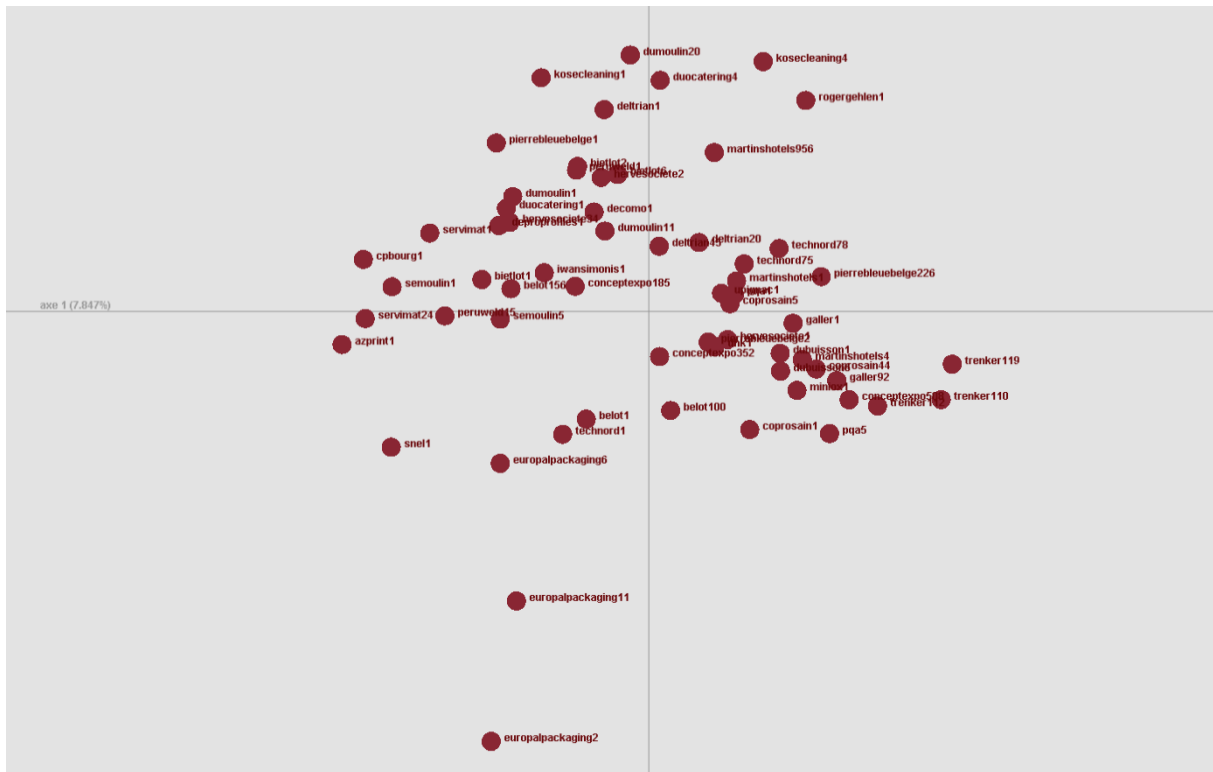


Figure 12 : AFC sur TextObserver, corpus belge neutralisé, partition « url ». Affichage des points-colonnes uniquement.

Hors formes graphiques suivantes : pierre, bleue, belge, azienda. Fréq. min = 20. Axe 1 = 7,8%, axe 2 = 6,9%.

### 5.1.2.3 Non-intervention, neutralisation ou exclusion ?

Sans surprise, dès lors que l'AFC est « rééquilibrée » en ôtant les mots très spécifiques qui, sous la forme de constituants de noms d'entreprises, la perturbent, le fait de neutraliser le corpus ou d'exclure purement et simplement les noms d'entreprise n'a aucun effet significatif. Le calcul initial montre un fort déséquilibre dû à la répétition de formes très spécifiques au-delà du seuil minimal fixé pour le calcul (20 occurrences dans le corpus) : *pierre*, *bleue*, *belge*, *martin'*, *europal*, *packaging*, *brasserie*. Certaines de ces formes (*pierre*, *bleue*, *belge*) ne peuvent être efficacement neutralisées car utilisées pour leur valeur lexicale d'origine, en tant qu'antonomase. En les excluant du calcul, et en fixant un seuil de fréquence, on en revient *de facto* à exclure tous les noms d'entreprises du calcul d'AFC.

En revanche, si l'on décide de neutraliser toutes les dénominations pouvant l'être, on donne à la forme neutralisée retenue (dans notre cas *azienda*) un effectif suffisant pour être pris en compte dans le calcul. Or, le corpus montre que cette expression neutralisée est utilisée de façon suffisamment uniforme pour être peu significative : son positionnement près du centre de l'AFC la place en situation de quasi-indépendance, et le fait de l'intégrer ou de la retirer du calcul n'a que peu d'effet, comme le montrent les figures 10 et 12.

Une intervention (neutralisation et/ou exclusion) sur le corpus pour l'analyse nous semble indispensable pour mettre au jour des rapports qui ne soient pas perturbés par des objets parasites. Dans le cas des AFC, les procédures d'exclusion sont chaque fois mentionnées afin de ne contrevenir à aucune règle déontologique.

Plus largement, et pour l'ensemble de la thèse, nous prenons le parti de ne travailler que sur

les corpus neutralisés au niveau des formes sui-référentielles. Des retours au texte permettront de dresser un état des lieux plus précis des phénomènes observés, sans nous limiter aux résultats issus de calculs menés sur des corpus modifiés.

## 5.2 ANALYSES FACTORIELLES DES CORRESPONDANCES SUR LES CINQ CORPUS

Au cours de la section 5.1.2, nous avons cherché à justifier le choix d'une neutralisation des formes sui-référentielles ainsi qu'une intervention sur les AFC afin de les rendre plus lisibles. Ces deux étapes servent de préalable à notre utilisation exploratoire des AFC.

Pendant notre démonstration, le calcul d'AFC sur le corpus belge a mis en évidence une séparation entre des textes *a priori* argumentatifs et à caractère environnemental, et des textes *a priori* narratifs et à caractère sociétal. Nous nous proposons de vérifier si une telle opposition peut être supposée pour l'ensemble des corpus de l'étude. Pour cela, nous reproduisons les résultats des calculs d'AFC en les commentant pour chacun des corpus.

Nous utilisons TextObserver qui permet une grande flexibilité pour les calculs d'AFC et fixons arbitrairement un ensemble de règles générales : les calculs sont menés sur les corpus neutralisés, à trois seuils de fréquence (c'est-à-dire, le nombre minimal d'occurrences qu'une forme graphique doit connaître dans le corpus pour être prise en compte lors du calcul) fixés, par ordre décroissant, à 20, 15 et 10<sup>314</sup>. Par ailleurs, les tirets, apostrophes et barres obliques, qui sont comptabilisés par TextObserver mais n'ont aucune valeur sémantique, sont systématiquement exclus<sup>315</sup>. Comme nous avons cherché à le justifier pour notre corpus belge dans la section précédente, nous prenons également le parti d'exclure du calcul les formes graphiques qui déséquilibrent les résultats. Ces exclusions sont mentionnées le cas échéant. Afin de ne pas surcharger la section avec un nombre trop important de figures, nous ne reproduisons dans les pages suivantes que les résultats obtenus pour un seuil de fréquence fixé à 20 et renvoyons aux annexes pour les autres résultats. Nous commentons toutefois tous les seuils de fréquence.

### 5.2.1 Oppositions lors des calculs d'AFC sur le corpus belge

Nous commençons par reprendre les résultats du calcul d'AFC sur le corpus belge présenté à la section 5.1.2.2 à titre de rappel (figure 13).

---

<sup>314</sup> Raisonner en ordre décroissant nous semble préférable compte tenu de la nature de nos textes : nous constatons empiriquement, mais de façon tout à fait logique, que les calculs à faible fréquence accroissent le risque de déséquilibre de l'AFC par certaines formes exclusives. Ce phénomène tient à l'hétérogénéité des textes et des locuteurs de nos corpus : en dépit de leur thématiques sociétale et/ou environnementale, ils n'en sont pas moins susceptibles de convoquer des objets propres au domaine d'activité des entreprises qui les composent (revêtements de sol, imprimerie, emballages carton, transport, et bien d'autres). Cela ne doit pas surprendre : ces domaines sont autant de leviers pertinents pour agir en matière de « RSE » (au sens large du terme), notamment dans une logique de RSE intégrée (Martinet et Payaud, 2008). De façon très logique, élargir le seuil de fréquence minimale pour le calcul d'AFC accroît la probabilité que de telles formes apparaissent. Cette probabilité augmente d'autant plus que le corpus suit une loi zipfienne, de sorte que le nombre de types grandit au fur et à mesure que le seuil d'occurrences diminue.

<sup>315</sup> En revanche, le signe du pourcentage (%), qui a une valeur sémantique propre, est lui inclus.

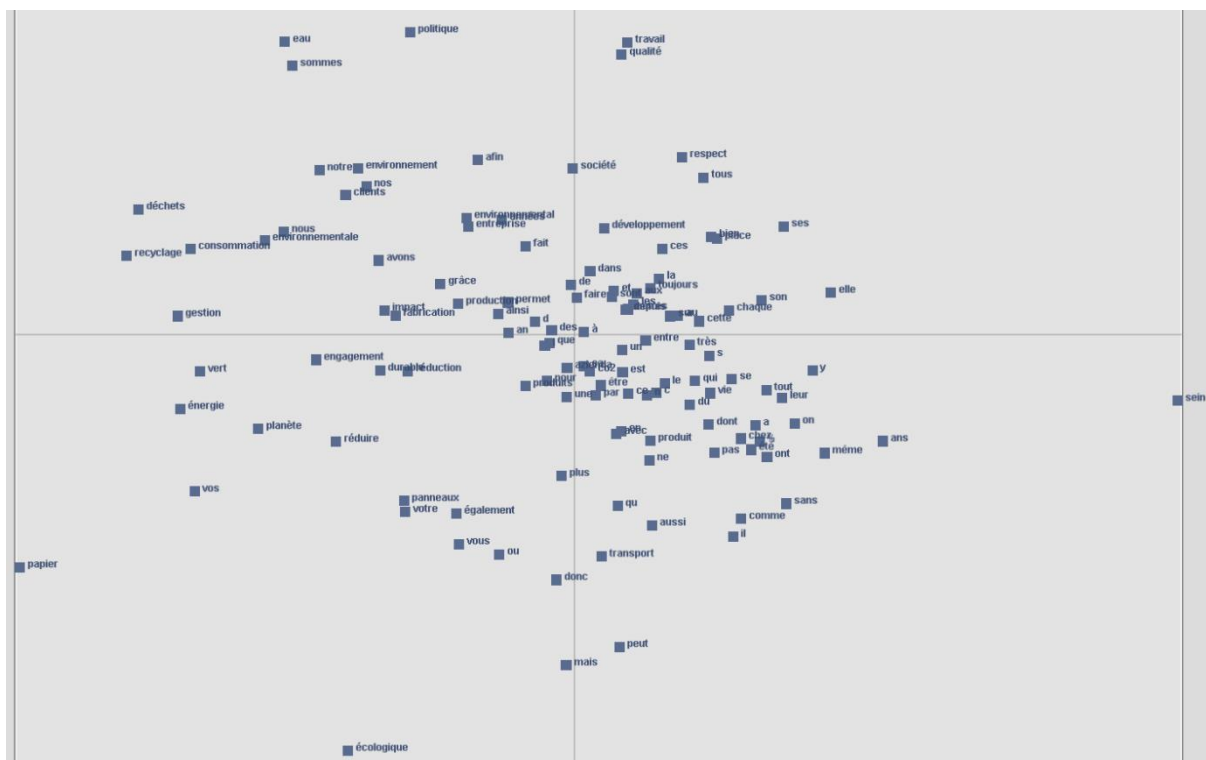


Figure 13 : AFC sur TextObserver, corpus belge neutralisé, partition « url ». Affichage des points-lignes uniquement.

Hors formes graphiques suivantes : pierre, bleue, belge. Fréq. min = 20. Axe 1 = 7,7%, axe 2 = 6,8%.

Réaffirmons notre constat de la section 5.1.2.1 – il portait sur le corpus non neutralisé, mais nous avons vu par la suite que la neutralisation n’apportait finalement guère de changement au résultat des calculs d’AFC par rapport à une exclusion pure et simple des formes problématiques (antonomastiques ou liées au nom de l’entreprise et particulièrement saillantes, comme « brasserie » par exemple).

Le calcul d’AFC sur le corpus belge neutralisé à un seuil de fréquence minimum fixé à 20 indique une opposition assez manifeste<sup>316</sup>. Précisons d’emblée que la figure, qui a été recadrée pour des raisons de place et de lisibilité, présente dans la partie inférieure gauche, un amas de points assez cohérents (« carton », « emballages », « fsc »), très caractéristiques de l’entreprise Europal Packaging, et notamment du texte europal-packaging-2 qu’ils attirent. En partie haute, au-dessus des points « travail » et « qualité » et près de l’axe vertical, gravitent sur la gauche « système » et « service » et « personnel », « iso » et « sécurité » sur la droite.

En outre, la partie gauche paraît rassembler des textes (non représentés dans la figure ci-haut qui n’affiche que les points-lignes, donc les formes graphiques) attirés par des points thématiques liés à la question environnementale (« environnement », « environnemental », « déchets », « recyclage », « vert », « planète », « écologique »...), par des formes des première et deuxième personnes (« nos », « notre », « nous », « vos », « votre », « vous », qui par ailleurs s’opposent sur le deuxième axe, et les formes verbales associées « avons » et

<sup>316</sup> Dès lors, en tout cas, que l’on a la possibilité de « naviguer » dans l’AFC et d’exploiter l’affichage dynamique de TextObserver. Nous avons conscience de ce que les extractions d’AFC particulièrement denses produisent des résultats largement illisibles et présentons nos excuses aux lecteurs pour cela.



« sommes ») et des formes métadiscursives et/ou argumentatives (« grâce », « permet », « afin », « donc »...).

En partie droite, ce sont plutôt des marqueurs de la troisième personne (« elle », « il », « est », « a », « leur », « ils », « ont », « sont »...), des marqueurs temporels ou de généralisation (« depuis », « toujours », « chaque », « tous », « tout ») ou des pronoms ou prépositions (« ce », « ces », « qui », « avec », « chez »...) qui dominent.

L'opposition sur le deuxième axe, comme noté précédemment, ne donne pas de distinction aussi évidente. Des formes de la partie haute laissent supposer des textes très normatifs et/ou traitant de questions liées au quotidien de l'entreprise (« système », « service », « sécurité », « iso », « personnel », « travail », « qualité », « politique »...), mais les points contribuant le plus à l'AFC sur sa partie basse<sup>317</sup> (« écologique », « emballage », « fsc ») sont surtout spécifiques d'une entreprise, voire d'un texte de celle-ci (europal-packaging-2)<sup>318</sup>.

Si l'on élargit le calcul à toutes les formes qui connaissent au moins 15 occurrences (Cf. figure I, annexe I.I.I), on voit, dans un premier temps, qu'aucune forme particulièrement saillante ne justifie d'exclure d'autres formes que celles exclues jusqu'à présent (« pierre », « bleue », « belge » en plus des apostrophes, barres obliques et tirets). Par ailleurs, les oppositions mentionnées ci-haut sont toujours respectées, et les nouvelles formes qui apparaissent avec l'abaissement de la valeur-seuil confirment les oppositions relevées précédemment : ainsi « responsable » ou « durabilité » que l'on retrouve sur la partie gauche, ou encore « certificat » ou « collaborateurs » qui, sur la partie haute, semblent indiquer des textes davantage normatifs ou tournés vers des questions du quotidien<sup>319</sup>.

Avec une valeur-seuil fixée à 10 et aux paramètres inchangés concernant l'exclusion de formes graphiques, le résultat devient plus chaotique (Cf. Figure II, annexe I.I.I). Des formes très spécifiques viennent, en nombre, déséquilibrer l'AFC (« lutte », « contre », « cancer », « sein » en haut à droite ; « nid », « abeilles » en bas à gauche ; « saine », « abattage », « animal », « stress » en bas à droite). Pourtant, même en conservant ces éléments dans le calcul, l'AFC continue de présenter les mêmes oppositions et démontre donc une forte stabilité – notons toutefois que l'opposition haut/bas relevée précédemment apparaît brouillée

### 5.2.2 Oppositions lors des calculs d'AFC sur le corpus danois

À une valeur-seuil de 20, l'AFC sur le corpus danois n'exige aucune exclusion de forme lexicale<sup>320</sup> (figure 14).

---

<sup>317</sup> Ces points peuvent être affichés de façon progressive sur TextObserver.

<sup>318</sup> On remarque d'ailleurs que, si la partie haute peut indiquer des textes plus normatifs avec la forme « iso », la forme « fsc » en bas à gauche renvoie à une certification environnementale également.

<sup>319</sup> Évidemment, les séparations ne sont pas parfaites : ainsi, « certification » reste sur la partie basse, notamment du fait de son voisinage avec « fsc » dans le texte europal-packaging-2. De la même façon, « co2 » qui était sur la partie droite à une fréquence de 20, revient dans le giron de la partie gauche à une fréquence de 15.

<sup>320</sup> Quoique ce point puisse être discuté : la forme « læs » (impératif de *læse*, « lire »), spécifique de kailow-1 notamment, désigne des liens hypertextes du type « cliquez ici pour en savoir davantage sur... » (*læs om...*) et rappelle l'origine de ces textes – et avec elle tous les écueils liés à l'analyse de textes issus du Web. Le point ne déforme pas l'AFC jusqu'à la rendre illisible. Pourtant, si l'on relance le calcul en l'excluant, l'AFC est grandement transformée – déplaçant de nombreux points d'environ un quart de tour dans le sens horaire. Il ne s'agit pas ici, comme nous le mentionnions en note au début de la section 5.1.2, d'une translation identique de tous les points



réparties sans indiquer de schéma a priori explicite. Les oppositions entre les parties haute et basse de l'AFC ne sont guère plus parlantes, même s'il semble, tendanciellement, que des textes de la partie basse soient attirés par des formes relatives à la question environnementale, là où la partie haute évoque, plus largement, la RSE et le développement durable.

Cela se précise quelque peu en fixant la valeur-seuil à 15 (Cf. figure III, annexe I.I.II) : dans la partie inférieure gauche se rassemblent des points évocateurs de normes et certifications (« 9001 », « 14001 », « iso »<sup>323</sup>, « kvalitet », « miljø », « certificeret », « fsc »). Sur la partie droite, débordant un peu sur le quart supérieur gauche, se répartissent des points relatifs à la durabilité (« fns », « verdensmål », « bæredygtig\* », « sociale », « dgnb »<sup>324</sup>, voire « csr »<sup>325</sup>...). Il apparaît en tout cas que les points de la partie basse concentrent davantage de thèmes environnementaux, et ceux de la partie haute un peu plus de mots grammaticaux (prépositions, pronoms, conjonctions...), quoique cela ne soit pas aussi flagrant que sur le corpus belge.

Les choses continuent de changer en abaissant encore la valeur seuil à 10 (Cf. figure IV, annexe I.I.II) : là encore, il ne semble pas que l'AFC soit particulièrement déstabilisée par des points si lourds qu'ils la défigureraient. En regardant de plus près dans la multitude de points (une opération facilitée par TextObserver qui permet de dissimuler les points au choix de l'utilisateur pour faciliter la lecture, Cf. figure V, annexe I.I.II), on voit qu'une catégorisation remarquable s'opère : en bas à gauche sont rassemblés des points évocateurs de normes et certifications, similaires à ceux déjà mentionnés (comprenant quelques formes supplémentaires tels que « certificering » ou « certificeringer »). En haut à gauche, des points directement évocateurs de la RSE (« csr », mais aussi « samfundsansvar » (le nom danois de la RSE), « ansvar » (« responsabilité »), « samfund » (« société »), « social\* » (formes dérivées et fléchies de « social »)...), tandis que la partie supérieure droite de l'AFC concentre des thématiques relatives à la durabilité déjà évoquées ci-haut. Il ne faut cependant pas trop s'appesantir sur ces catégorisations, aussi pratiques soient-elles : rappelons que les AFC ne sont que des synthèses imparfaites de la distribution du stock lexical d'un corpus. Des changements de paramétrage, même mineurs, peuvent engendrer de fortes modifications des rapports de force. Par ailleurs, le corpus danois, à l'inverse du corpus belge, a plutôt démontré une forte instabilité lors du passage d'une valeur-seuil à une autre.

### *5.2.3 Oppositions lors des calculs d'AFC sur le corpus français*

La répartition des points-lignes sur l'AFC du corpus français à une valeur-seuil de 20 rappelle grandement celle du corpus belge – ici, la forme « pulastic » (un nom de marque de l'entreprise ST Groupe) a été supprimée :

---

<sup>323</sup> Les normes ISO 9001 et ISO 14001 sont des normes de gestion (management de la qualité et management environnemental respectivement).

<sup>324</sup> La certification DGNB est une certification de durabilité dans le domaine du bâtiment.

<sup>325</sup> Le sigle anglais de la RSE (*Corporate Social Responsibility*).

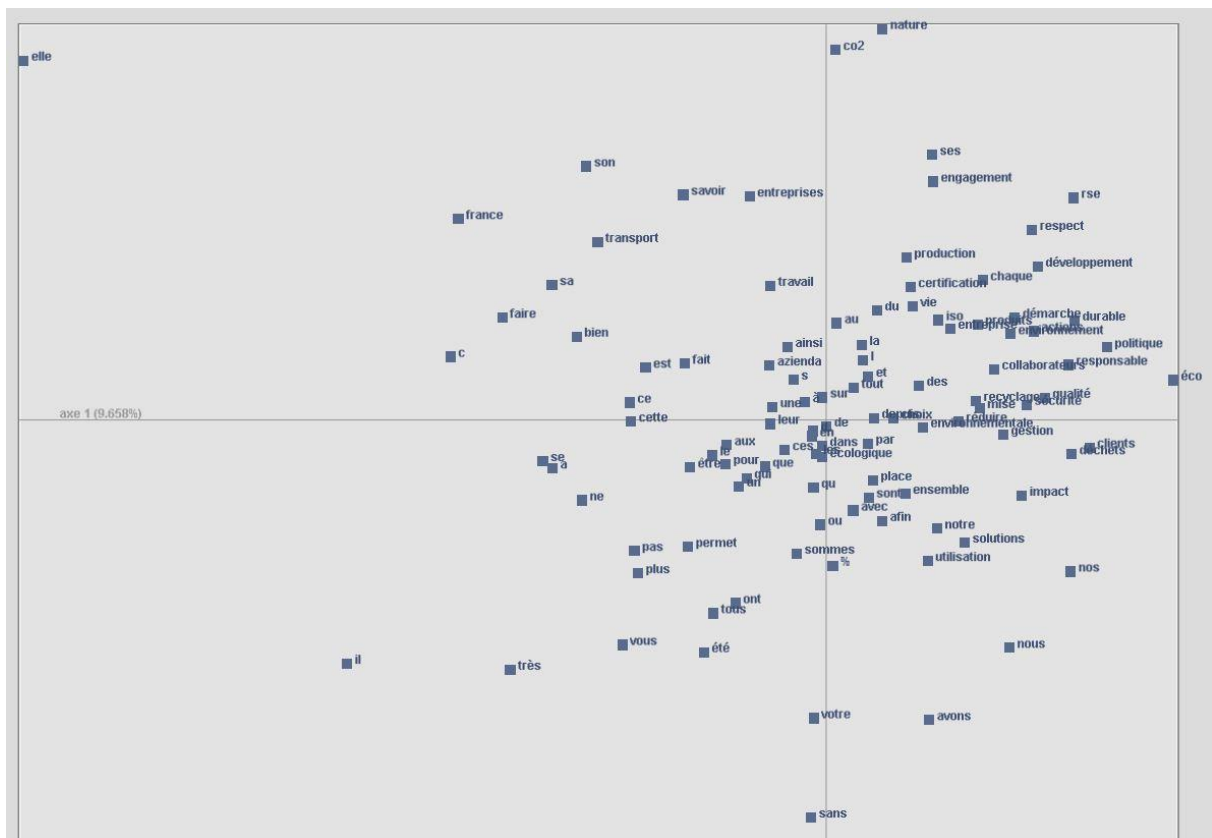


Figure 15 : AFC sur TextObserver, corpus français neutralisé, partition « url ». Affichage des points-lignes uniquement.

Hors forme graphique pulastic. Fréq. min = 20. Axe 1 = 9,7%, axe 2 = 6,1%.

Là encore, un côté (le côté droit) concentre manifestement des textes dans lesquels les thématiques environnementales, de RSE ou relatives au développement durable semblent particulièrement saillante (« rse », « développement », « durable », « recyclage », « environnement », « nature », « co2 » ...). Les formes de la première (mais pas de la deuxième) personne (« nous », « nos », « notre », « avons »<sup>326</sup>) sont également représentées. Les marqueurs temporels, de généralisation ou de la troisième personne ne sont pas aussi concentrés sur le côté opposé qu'ils ne l'étaient dans le corpus belge – bien que dans le même temps, très peu de marqueurs lexicaux ressortent, à l'exception de quelques formes telles que « transport », « entreprises », « travail », ou, tout en bas à proximité du deuxième axe (mais non visible sur l'AFC qui a été rognée), « carbone »<sup>327</sup>.

À une fréquence de 15, une série de formes, particulièrement présentes chez plastobreiz-28 (« carbone », « tri », « emballage ») contribuent à déformer l'AFC et sont donc exclues (Cf. figure VI, annexe I.I.III). Les oppositions relevées entre les parties gauche et droite de l'AFC sont conservées ; des formes susceptibles d'évoquer des thématiques *a priori* plutôt sociétales (« association », « santé », « sport ») font leur apparition sur le côté gauche. Il semble également se dessiner une opposition sur le deuxième axe, entre des points plus techniques ou normatifs en bas (« certification », « norme », « produit », « iso », « système », « pvc »...), et plus moraux ou abstraits en haut (« engagements », « responsables », « conduite »,

<sup>326</sup> Étrangement, pas « sommes » qui reste sur la partie gauche.

<sup>327</sup> Sur 22 occurrences de « carbone » dans le corpus français, 12 renvoient au carbone dans un sens technique : « fibre de carbone » (epsilon-composites-1 et 21) ou « noir de carbone » (plastobreiz-28) notamment.

« sociale », « quotidien », « travail »...).

À une valeur seuil de 10, d'autres formes doivent être exclues : « synthétique », « terrains », « sol » et la forme anonymisée d'un(e) employé(e) de l'entreprise GT Logistics, « gt62pers1 » (Cf. figure VII, annexe I.I.III). Les points-ligne thématiques relatifs notamment à la RSE, au développement durable ou à l'environnement continuent de s'accumuler sur la droite, tandis qu'apparaissent de nouvelles dénominations évoquant une démarche plus sociétale à gauche (« jeunes », « accident »<sup>328</sup>, « soutient »). Dans le même temps, les formes argumentatives et/ou métadiscursives (« donc », « effet », « grâce », « permet », « ainsi »...) sont surreprésentées de ce même côté gauche, contrairement au corpus belge qui les concentrait du côté où étaient rassemblées les formes relevant plutôt d'un discours environnemental. En revanche, aucune nouvelle opposition ne se dessine sur le deuxième axe.

#### 5.2.4 Oppositions lors des calculs d'AFC sur le corpus norvégien

Qu'en est-il pour le corpus norvégien ? Avec une valeur-seuil fixée à 20 occurrences, aucune forme ne vient entraver la lecture de l'AFC et aucune exclusion ne semble nécessaire.

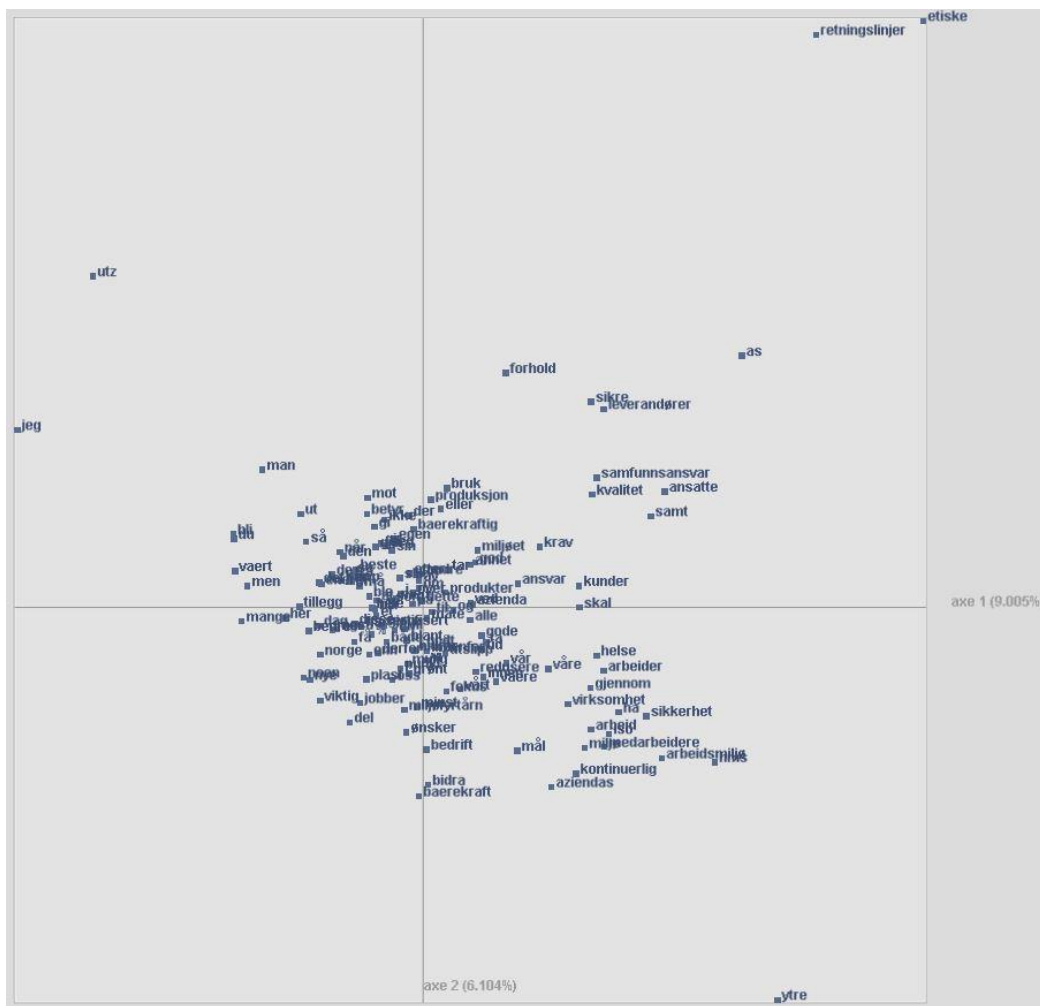


Figure 16 : AFC sur TextObserver, corpus norvégien neutralisé, partition « url ». Affichage des points-lignes uniquement.

Fréq. min = 20. Axe 1 = 9%, axe 2 = 6,1%.

<sup>328</sup> Six occurrences sur dix de « accident » concernent lavoisier-1, qui soutient des athlètes victimes d'accidents.

L’AFC norvégienne se comporte *a priori* comme ses équivalentes belge et française, avec une concentration sur un côté (à droite) des points thématiques à caractère environnemental ou relatifs à la RSE (« miljø », « miljøet », « ansvar », « samfunnsansvar », « utslipp », voire « etiske » tout en haut à droite ...), bien que les formes « bærekraft » / « bærekraftig » (« durabilité » / « durable »), ou « grønt » (« vert ») soient réparties le long du 2<sup>e</sup> axe, mais du côté gauche. La partie droite concentre également des formes évocatrices des activités d’une entreprise (« kunder », « leverandører », « arbeid », « medarbeidere », « arbeidsmiljø »...). Du côté gauche se retrouvent quelques points qui évoquent une thématique environnementale et/ou durable : les formes « bærekraft » / « bærekraftig » et « grønt » mentionnées ci-haut, mais aussi « miljøfyrtårn » et « utz » (deux certifications environnementales et/ou durables) : en fait, la présence de « grønt » s’explique par sa collocation favorisée avec « punkt »<sup>329</sup> (27 collocations directes sur 31 occurrences de *grønt* dans le corpus). La partie gauche de l’AFC semble ainsi rassembler les questions de certification, ce qui ressort de la présence, dans le coin inférieur gauche mais près du centre, de la forme « sertifiseret » – et ce bien que la forme « iso » reste, elle, à droite. La partie gauche concentre aussi des formes plus narratives et/ou de la troisième personne (« den », « det », « både », « blant », « disse », « man », « seg »...), voire argumentatives avec des formes comparatives ou métadiscursives (« bedre », « mer », « minst », « beste », « enn », « derfor »...), ainsi que des verbes modaux ou auxiliaires (« bli », « kan », « er », « ble », « har », « få ») – quoiqu’il soit notable que la forme modale déontique « skal » soit bien détachée sur la droite, au côté des thèmes à caractère environnemental. Les oppositions haut / bas ne sont pas très bien dessinées, à l’exception peut-être des formes de la première personne plurielle (« vi », « vår », « vårt », « våre », « oss »), en bas à droite, qui s’opposent aux formes de la troisième personne (« seg », « sin ») en haut à gauche. On remarque aussi que la forme de la deuxième personne « du » est située en haut à gauche, mais, également et de façon notable, la première personne du singulier « jeg », du fait de témoignages rapportés dans certaines pages. À l’opposé, les formes neutralisées « azienda » et « aziendas » sont situées sur le côté droit (le long de l’axe horizontal pour le premier ; en bas à droite pour le second), dans une proximité avec les formes de la première personne.

En abaissant le seuil de fréquence à 15 (Cf. figure VIII, annexe I.I.IV) une exclusion doit être opérée<sup>330</sup>. Les oppositions relevées ci-haut sont conservées et aucune différence notable ne mérite d’être mentionnée.

Il en va de même en passant le seuil de fréquence minimale à 10 (Cf. figure IX, annexe I.I.IV) et après suppression de deux formes déstabilisatrices additionnelles<sup>331</sup>, même si des bouleversements commencent à apparaître. Ainsi, des mentions de certifications « fsc », « svanemerket », « svanemerkede », « iso », « epd » (et ses formes liées « eco » et « product »<sup>332</sup>) se répartissent sur le haut de l’AFC, tandis que « miljøfyrtårn » ou « grønt » et

<sup>329</sup> Cette collocation renvoie à Grønt Punkt Norge, une organisation à but non lucratif active en matière de recyclage à laquelle plusieurs entreprises du corpus norvégien revendiquent leur affiliation.

<sup>330</sup> « mør126pers1 », une personne sponsorisée par l’entreprise Møre Trafo.

<sup>331</sup> « porsche » et « relogreen », cette dernière forme étant une marque de l’entreprise Relokator.

<sup>332</sup> « epd » étant le sigle de *environmental product declaration*. « eco », « product » et « epd » ne sont pas visibles sur la figure IX qui a été recadrée, mais sont situés tout en haut de l’AFC, sur sa partie gauche près du deuxième axe.

« punkt » restent sur la partie basse. La partie droite continue de concentrer les formes de la première personne et sui-référentielles, tandis que la partie gauche concentre celle des deuxième et troisième personnes. Les formes lexicales, notamment liées à l'environnement, sont toujours rassemblées majoritairement en partie droite, bien qu'une dilution puisse être observée vers la gauche.

### 5.2.5 Oppositions lors des calculs d'AFC sur le corpus suédois

Le calcul d'AFC sur le corpus suédois, enfin, rend compte du même type d'opposition que pour les corpus belge, français et norvégien lors des calculs d'AFC à une fréquence minimale fixée à 20, quoique cela soit moins flagrant.

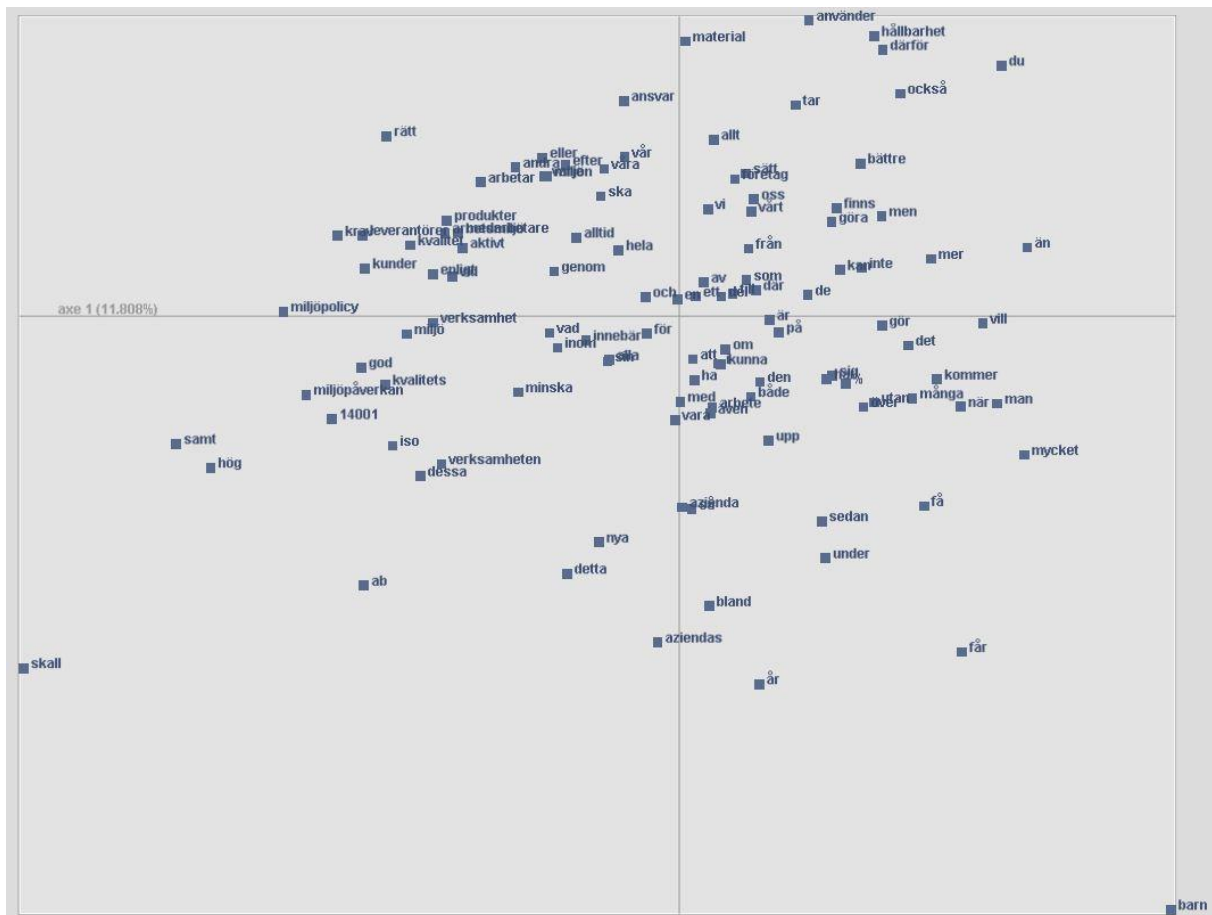


Figure 17 : AFC sur TextObserver, corpus suédois neutralisé, partition « url ». Affichage des points-lignes uniquement.

Fréq. min = 20. Axe 1 = 11,8%, axe 2 = 6,4%.

La partie gauche de l'AFC rassemble des points plutôt évocateurs de questions environnementales (formes dérivées ou fléchies de « miljö\* », « 14001 »), normatives ou liées à l'activité de l'entreprise (« iso », « kvalitet », « medarbetare », « leverantörer », « medarbetare », « kunder »...). On remarque toutefois que « hållbarhet » (« durabilité ») se retrouve en haut à droite. Les éléments argumentatifs et/ou métadiscursifs, qui étaient assez nettement séparés sur les AFC des corpus belge et norvégien (moins sur le corpus français), ne sont pas aussi bien distingués ici. Les marqueurs temporels (« sedan », « alltid », « efter »), de généralité (« alla », « allt », « hela »...), métadiscursifs rhétoriques (« genom », « därför »,

« inebär », « enligt », « bland »...) se retrouvent sur toute l'AFC. Les verbes modaux ou auxiliaires, sous leur forme infinitive ou conjuguée, sont cependant tous à droite (« har », « kan », « vill », « får »...), à l'exception notable des deux déontiques « ska » / « skall »<sup>333</sup> que l'on retrouve à gauche. Le deuxième axe ne fait pas ressortir d'opposition évidente, si ce n'est entre des formes des premières et deuxième personne (« du », « vi », « vår »...) en haut, et de la troisième personne (« den », « det », « detta ») en bas. Les formes sui-référentielles neutralisées (« azienda » et la forme génitive « aziendas ») sont également sur la partie basse. Avec une valeur-seuil fixée à 15 (Cf. figure X, annexe I.I.V), l'AFC reste remarquablement stable et tend à confirmer les oppositions remarquées précédemment.

Enfin, en abaissant la valeur-seuil à 10, et après suppression de deux formes déstabilisatrices<sup>334</sup> (Cf. figure XI, annexe I.I.V), l'AFC continue d'être stable et de présenter le même type d'oppositions que ce qui a été relevé jusqu'à présent. La partie inférieure droite semble attirer des textes de nature sociétale, vraisemblablement du fait de l'influence des textes de Markona qui contiennent de nombreuses formes spécifiques (« barn\* », « stöd », « uppsala », « möjligheten »<sup>335</sup>).

### 5.2.6 Synthèse des AFC des cinq corpus

Pour trois, voire quatre corpus sur les cinq de notre étude, les AFC présentent tendanciellement le même type de distinction : une séparation entre des textes principalement caractérisés par leur thématique environnementale, voire, par une dimension normative et / ou « concrète »<sup>336</sup>, et des textes plutôt caractérisés par des formes plus narratives, argumentatives ou métadiscursives. Il s'agit des corpus belge, français, norvégien et, éventuellement, du corpus suédois qui produit des résultats moins caractéristiques. En revanche, aucune distinction de ce type ne ressort du corpus danois. Soulignons par ailleurs que ces quatre corpus connaissent une grande forme de stabilité aux trois valeurs-seuils choisies pour les calculs, tandis que le corpus danois se montre beaucoup plus instable (et devient plus précis au fur et à mesure que la valeur-seuil s'abaisse).

Rappelons-le : une AFC est toujours tributaire des textes qui constituent le corpus analysé. Il n'y a donc aucun sens à comparer formellement les résultats obtenus d'un corpus à l'autre. En revanche, des comportements convergents (ou divergents le cas échéant) peuvent fournir des pistes à explorer. Il faut ici souligner une fois de plus que nos corpus, en dépit de leur thématique environnementale ou sociétale, sont un assemblage de textes servant des objectifs différents, rédigés sans réel respect de genre ou de convention, puisque ceux-ci ne s'appliquent pas à la page Internet – du moins, à nos pages (Cf. section 2.2.2.4). Ainsi, si un texte donné peut être porteur d'une thématique environnementale, il peut également servir

---

<sup>333</sup> Le verbe modal suédois *skulle* admet deux formes conjuguées au présent ; la forme *ska*, moderne et répandue, et la forme *skall*, archaïsante et formelle. Il est intéressant de constater que *skall*, en bas à gauche, est en conjonction avec des formes plutôt normatives (« iso », « 14001 »), mais aussi « ab », abréviation de « aktiebolag » (« société par action »). Ce complément, parfois ajouté aux formes sui-référentielles, donne une formalité accrue aux propos, évoquant par exemple une entreprise qui s'exprimerait sous son nom juridique.

<sup>334</sup> « pergo », le nom d'une marque commercialisée par Sandéns Golv ; et « Almtuna », du nom d'une équipe de hockey soutenue par Markona.

<sup>335</sup> En bas à droite de l'AFC, mais rognés en annexe pour faciliter la lisibilité de l'AFC.

<sup>336</sup> C'est-à-dire, liée à des problématiques du quotidien, avec des formes qui renvoient aux employés, fournisseurs, clients... de l'entreprise.



un objectif commercial par exemple<sup>337</sup>. D'autres pages peuvent avoir un caractère encore plus hybride et rassembler des propos d'ordre environnemental, social et sociétal – mais dans des proportions peut-être inégales. Il ressort pourtant clairement, dans au moins trois, voire quatre cas sur cinq, que certains textes sont caractérisés par une surreprésentation de formes lexicales thématiques, et environnementales, tandis que d'autres sont plutôt caractérisés par des formes éventuellement rhétorico-narratives. À ces dernières s'ajoutent parfois des indices laissant supposer des thématiques plutôt sociétales. Cette proximité sur l'AFC ne signifie toutefois pas que les textes plus sociétaux soient nécessairement plus rhétoriques. Néanmoins, la séparation constatée à trois ou quatre reprises sur le corpus interroge, et évoque directement l'une des mesures classiques de la linguistique de corpus : le calcul de densité lexicale.

### 5.3 CALCULS DE DENSITÉ LEXICALE

Le calcul de densité lexicale est une mesure répandue de la linguistique de corpus, popularisée par un ouvrage de Halliday (1989) bien qu'elle lui ait préexisté (voir Ure, 1971). Il s'agit, de façon synthétique, de mesurer « *la proportion de mots lexicaux porteurs de contenu par rapport à celle de mots grammaticaux non porteurs de contenu* »<sup>338</sup> (Crawford Camiciottoli, 2007:73). Si la mesure de densité lexicale a beaucoup été utilisée pour la comparaison entre langue orale et langue écrite, elle a aussi servi à caractériser différents niveaux de langue au sein d'un même mode d'expression : il a ainsi été mesuré que la densité lexicale des textes de fiction s'étend de 40 à 54% en moyenne, contre 40 à 65% pour les textes factuels (Stubbs, 1996:73-74). Une forte densité lexicale est susceptible d'affecter la lisibilité du texte, quoique la mesure ne dise rien, en tant que telle, sur le « contenu informationnel » ou le degré de répétition qu'il contient (Crawford Camiciottoli, 2007:73).

La mesure a également été mobilisée par des linguistes pour analyser la lisibilité des rapports RSE émis par des grandes entreprises : Almendros *et al.* (2013:617ff), qui contrastent à un corpus de référence un corpus de textes RSE en espagnol, trouvent que ces derniers sont tendanciellement plus faciles à lire. Ces résultats sont en contradiction avec ceux de Smeuninx *et al.* (2020:74), pour lesquels le calcul de densité lexicale n'a été que l'une des nombreuses mesures utilisées pour comparer la lisibilité de rapports RSE et de rapports financiers. En dépit d'une densité lexicale plus importante dans les rapports financiers, les rapports RSE présentent, selon les chercheurs, plus de complexité. Abu Bakar et Ameer (2011), qui n'ont pas recours au calcul de densité lexicale mais s'intéressent également à la communication des entreprises malaises cotées en bourse en matière de RSE dans leur rapport annuel, constatent également que les publications RSE sont, pour près de 80% d'entre elles, « *très difficiles à lire* » (*Ibid.*, p.55-56).

De tels travaux s'inscrivent dans un courant de recherche plus large, celui du « management de l'impression » (*impression management*), qui s'intéresse à la façon dont les individus

---

<sup>337</sup> La compréhension de tels objectifs recèle probablement une large part de subjectivité – d'autant plus que, par la nature même de l'entreprise dont l'objectif premier (le profit) conditionne la survie, toute forme de communication peut être interprétée comme servant, *in fine*, un objectif commercial. Toutefois, certains textes sont indéniablement plus explicites que d'autres à cet égard – par exemple le texte belot-100 du corpus belge.

<sup>338</sup> « ... *the proportion of content-carrying lexical words to non-content-carrying grammatical words.* »

cherchent à se présenter sous un jour favorable (Hooghiemstra, 2000:60). Il découle du management de l'impression une « théorie de la dissimulation » (*obfuscation theory*), qui postule que les entreprises organisent un traitement différent de l'information en fonction des circonstances. Ainsi, leurs performances (en matière économique aussi bien que de RSE) affecte leur communication, par exemple en matière de présentation de l'information (Cho *et al.*, 2010), de lisibilité de leurs rapports RSE (Abu Bakar et Ameer, 2011 ; Smeuninx *et al.*, 2020) ou de choix de pronoms (Wei, 2020).

Si de tels résultats sont hors de propos pour notre travail, qui ne cherche pas à mesurer la lisibilité des productions des organisations ou à les corréliser à leurs performances financières, ils montrent que les entreprises (du moins les grandes entreprises) font des choix discursifs qui ne sont pas innocents. La maîtrise de leur image passe par une gestion consciente de l'information et des choix lexicaux – ce qu'ont également montré, à ce dernier sujet, plusieurs travaux relevant l'utilisation de vocabulaire technique pour renforcer la position d'expert des entreprises et *in fine* leur crédibilité (voir par exemple, pour les compagnies pétrolières, Livesey, 2001 ; Fuoli, 2012 ; Garric *et al.*, 2007). Il est dès lors pertinent de s'interroger sur la lisibilité des textes de notre étude.

### 5.3.1 Considérations méthodologiques relatives au calcul de densité lexicale

L'application du calcul de densité lexicale à notre cas impose une série d'adaptations par rapport aux préconisations de Halliday (1989 :61ff) du fait d'un certain nombre de facteurs. L'un de ceux-ci tient à la taille de nos corpus : Halliday (*Ibid.*, p.66-67) recommande que le calcul de densité lexicale soit effectué au niveau de la proposition, avant de procéder à une moyenne des résultats pour l'ensemble du texte considéré. Même pour des corpus aussi petits que les nôtres, un tel niveau de précision semble difficilement accessible ; ce d'autant plus que le programme que nous utilisons à cet effet, le Trameur, n'offre pas de module intégré permettant d'effectuer ce calcul : une série de manipulations et le recours à un tableur sont nécessaires afin d'extraire les données au préalable. C'est donc l'échelle de l'analyse qui pose des difficultés. Dès lors, à l'instar de Crawford Camiciottoli (2007:74), nous appliquons la méthodologie initialement développée par Ure (1971) et calculons la densité lexicale à l'échelle du texte.

Un autre facteur à prendre en compte dans l'application du calcul de densité lexicale touche à l'étiquetage des corpus, indispensable afin de distinguer entre items grammaticaux et items lexicaux. Le Trameur utilise l'étiquetage de TreeTagger, dont nous avons déjà mentionné la faillibilité (Cf. section 4.4.2)<sup>339</sup>. De toute évidence, il est inenvisageable de procéder à un réétiquetage complet des cinq corpus ; pourtant, certaines formes sont particulièrement problématiques du fait de la combinaison d'un étiquetage défectueux et d'une fréquence d'apparition élevée. C'est notamment le cas, en français, de pronoms qui, suivis d'une voyelle, sont réduits à une unique lettre suivie d'une apostrophe<sup>340</sup> et que TreeTagger catégorise comme des verbes au futur. Les problèmes de ce type sont toutefois partiellement

---

<sup>339</sup> Pour prendre un exemple concret, le pronom démonstratif « cela », qui connaît 16 occurrences dans le corpus français, est catégorisé à 14 reprises comme un verbe au passé simple, puisqu'identifié comme la conjugaison à la troisième personne du singulier du verbe « celer ».

<sup>340</sup> Par exemple, les pronoms « ce », « me » ou « se » suivis d'une voyelle : « on m'a fait confiance » (gt-logistics-62 [FR]), « notre score s'est amélioré » (art-event-1 [FR]), etc.

compensés : en premier lieu, TreeTagger reste malgré tout suffisamment fiable pour que de tels cas de figure soient relativement rares. Des défaillances aussi flagrantes sont facilement identifiables et peuvent être corrigées directement avec le Trameur, qui offre à l'utilisateur la possibilité de modifier l'étiquetage. Par ailleurs, le calcul de densité lexicale ne prend en compte que deux types de variables : les items lexicaux et les items grammaticaux<sup>341</sup>. Ainsi, pour ce qui concerne la densité lexicale, des items imparfaitement catégorisés ne sont pas problématiques dès lors qu'ils peuvent correctement être classés comme appartenant à l'une ou l'autre variable (ce qui n'est pas le cas de l'exemple ci-haut). Il n'en reste pas moins qu'en dépit de la correction des inexactitudes les plus saillantes, une multitude d'erreurs demeurent et sont susceptibles de gonfler aussi bien les rangs des items lexicaux que ceux des items grammaticaux : par conséquent, les résultats du calcul de densité lexicale doivent être appréhendés avec prudence.

Par ailleurs, et indépendamment de la validité de l'étiquetage, un certain nombre de situations problématiques subsistent lorsqu'il est nécessaire d'arbitrer entre items lexicaux et items grammaticaux. Halliday (1989:63) mentionne lui-même ces difficultés : il prend l'exemple des « adverbies modaux » tels que *always* ou *perhaps* en anglais, qu'il qualifie de « cas intermédiaires ». Mentionnons également le cas des verbes à particules (pour les langues scandinaves) ou des syntagmes, qui devraient compter comme un seul item dans la classification de Halliday, mais dont chacun des composants sont comptabilisés comme autant d'items par la méthode que nous appliquons, qui considère chaque forme graphique indépendamment<sup>342</sup>.

Ajoutons pour finir des cas de figure qui sont plus caractéristiques de nos textes. C'est notamment le cas des nombres, que Crawford Camiciottoli (2007:74) range parmi les items grammaticaux. Or, dans notre corpus, certains nombres sont porteurs d'une valeur lexicale propre : c'est par exemple le cas des normes ISO (ISO 14001, ISO 9001...) qui reviennent fréquemment dans le corpus. De la même façon, on peut se demander comment catégoriser, par exemple, les noms de sites Internet<sup>343</sup> ou encore les adresses email.

Une série de mesures ont été prises pour adapter le calcul de densité lexicale à notre cas particulier. En premier lieu, nous avons ajouté un statut « variable » aux deux catégories, grammaticale et lexicale, définies par Halliday. Ce statut s'applique en particulier aux nombres et permet de les comptabiliser, au choix, comme des items grammaticaux ou lexicaux, et ce pour chacun des corpus. Les résultats ci-bas donnent donc à chaque fois deux types de résultats : ceux comptabilisant les nombres comme des items grammaticaux, et ceux les comptabilisant comme des items lexicaux.

Des spécificités additionnelles s'appliquent en outre aux corpus belge, français et norvégien : pour chacun de ces corpus, le statut « variable » a également été appliqué à certaines catégories contenant des adverbies. En ce qui concerne le norvégien, TreeTagger identifie un

---

<sup>341</sup> Nous ajoutons une troisième variable, nommée par ailleurs « variable » - voir ci-bas.

<sup>342</sup> Ure (1971:445) relève le problème des verbes à particule en anglais et les traite comme nous le faisons. Il serait préférable de compter de tels verbes ou syntagmes comme l'expression d'un seul item lexical, mais le processus ne se laisse pas facilement automatiser.

<sup>343</sup> Qui ont été modifiés par la norme de dépouillement. Ainsi « [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) » (hci-groupe-1) est devenu « [www.pointademepointfr](http://www.pointademepointfr) ».

grand nombre de catégories différentes<sup>344</sup>, dont plusieurs contiennent des adverbes. L'une d'elles pose un problème d'arbitrage particulier : la catégorie (ADV), qui paraît contenir indifféremment des items lexicaux et grammaticaux, bien que des observations empiriques tendent toutefois à indiquer qu'ils soient très majoritairement grammaticaux<sup>345</sup>. Ainsi, et en dépit du statut « variable » de cette catégorie, les résultats les plus proches de la réalité pour le calcul de densité lexicale sont vraisemblablement ceux qui considèrent les items « variables » comme des items grammaticaux. Une autre catégorie du corpus norvégien est particulièrement problématique : la catégorie nommée (X) qui recense de façon indiscriminée un grand nombre<sup>346</sup> d'items lexicaux aussi bien que grammaticaux<sup>347</sup>. Contrairement à la catégorie (ADV), aucune tendance claire ne semble se dégager quant à la répartition des formes intégrées dans cette catégorie, c'est pourquoi une deuxième série de résultats, qui exclut la catégorie (X) du calcul, est proposée.

Dans le cas des corpus belge et français, le statut majoritaire des items contenus dans la catégorie (ADV) est plus incertain, à l'instar de ce qui est observé pour la catégorie (X) dans le corpus norvégien. Une deuxième série de résultats est donc là aussi proposée, qui, de la même façon que pour le corpus norvégien, exclut la catégorie (ADV) du calcul.

En résumé, les résultats du calcul de densité lexicale pour les corpus danois et suédois contiennent deux colonnes : l'une attribue aux items catégorisés comme « variable » un statut lexical, l'autre leur attribue un statut grammatical. Pour les corpus belge, français et norvégien, les résultats sont répartis en quatre colonnes : le statut lexical ou grammatical des items catégorisés comme « variables » s'applique à deux séries de calculs ; ceux prenant en compte les catégories (ADV), pour les corpus belge et français, ou (X) pour le corpus norvégien, et ceux les excluant.

Ajoutons pour finir que des choix méthodologiques additionnels ont été adoptés individuellement pour chaque corpus. Ceux-ci sont détaillés dans l'annexe I.II.VI.

Suivant le principe selon lequel « *la cohérence est la principale exigence des entreprises comparatistes* »<sup>348</sup> (Halliday, 1989:67), nous appliquons tous nos choix de catégorisation (comme items lexicaux ou grammaticaux) de façon uniforme pour chacun des corpus concernés<sup>349</sup>. La liste des différentes catégories extraite à partir du Trameur, et leur identification en tant qu'items lexicaux ou grammaticaux, est disponible en annexe (annexes I.II.I à I.II.V).

---

<sup>344</sup> Le Trameur liste 117 catégories pour le corpus norvégien, contre 29 pour le corpus belge et 26 pour le corpus français (la différence entre les deux corpus francophones tenant à ce que certaines formes relevant de catégories rares, telles que les interjections, ne sont pas nécessairement présentes dans les deux corpus).

<sup>345</sup> Par exemple « også » (« aussi ») ; « derfor » (« c'est pourquoi ») ...

<sup>346</sup> Avec 1661 occurrences, il s'agit de la quatrième catégorie la plus importante du corpus (qui compte un peu moins de 25 000 occurrences).

<sup>347</sup> Par exemple les mots composés (items lexicaux) « bærekraftsmål » (« objectif(s) de durabilité ») ou « arbeidsmiljøtilpassede » (« adaptés à l'environnement de travail »), mais aussi la marque infinitive « å » ou le pronom de la première personne du pluriel « vi » (tous deux des items grammaticaux).

<sup>348</sup> « ... *for comparative purposes, the main requirement is consistency.* »

<sup>349</sup> Pour les corpus belge et français qui partagent la même langue, les choix de catégorisation sont évidemment identiques.

### 5.3.2 Résultats des calculs de densité lexicale

Nous avons présenté le principe de la diversité lexicale et énoncé certains des choix méthodologiques qui ont dû être faits. Mais que cherchons-nous à mesurer ?

La section 5.2 avait permis de mettre en évidence des répartitions, sur les AFC, des textes en fonction de leur stock lexical. Dans trois cas sur cinq (avec, en plus, le corpus suédois qui ne présentait des résultats ambivalents), une distinction manifeste pouvait être observée entre une partie de l'AFC rassemblant des formes (et des textes) *a priori* caractérisés par une thématique environnementale forte, et d'autres par une grande propension à recourir à des structures narratives ou argumentatives. Certaines formes permettaient également de supposer que les textes plutôt sociétaux se trouvaient du côté de ces derniers<sup>350</sup>.

Nous avons cherché à qualifier chacun des textes du corpus, en indiquant leur position dans l'AFC conformément aux figures présentées précédemment, ainsi que leur(s) thématique(s)<sup>351</sup>, environnementale, sociétale ou mixte (annexes I.III.I à I.III.V). Répétons-le : le caractère des différentes pages n'est pas nécessairement univoque. Il est parfois difficile, et subjectif, d'attribuer une thématique (environnementale, sociétale, sociale, commerciale...) à chacun de ces textes. La démarche de qualification que nous avons entreprise comporte donc une large part d'arbitraire. L'objectif est plutôt de repérer des tendances, dont la multiplication pourrait donner des indications quant aux choix discursifs des PME en matière de communication environnementale et sociétale. Nous reconnaissons toutefois que, du fait de la multiplicité des difficultés méthodologiques énoncées ci-haut et du caractère nécessairement subjectif de l'attribution de l'une ou l'autre thématique aux pages concernées, les résultats sont nécessairement imparfaits. L'entreprise est menée à titre exploratoire mais n'a aucune valeur justificatrice en tant que telle.

Soulignons également le fait que, si la procédure est provoquée par les résultats des AFC, le calcul de densité lexicale fonctionne sur une base fondamentalement différente : alors que les AFC impliquent de définir une valeur-seuil pour ne prendre en compte que les formes qui connaissent un certain nombre d'occurrences, la densité lexicale s'applique à toutes les formes du corpus, indépendamment de leur fréquence d'apparition. On a vu, en particulier avec le corpus danois, que les AFC peuvent se révéler très instables au fur et à mesure que les valeurs-seuils sont ajustées. Dès lors, le fait que l'AFC donne à voir une certaine répartition ne garantit pas nécessairement une traduction du phénomène dans le résultat des calculs de densité lexicale. Précisons enfin que la répartition « gauche / droite » indiquée dans les tableaux porte sur les calculs d'AFC réalisés à une fréquence minimale fixée à 20, et selon l'ensemble des critères arrêtés à la section 5.2. Les calculs ne sont pas faits pour la répartition des textes sur le deuxième axe (parties haute et basse), compte tenu des interprétations peu pertinentes que les AFC paraissaient pouvoir fournir.

---

<sup>350</sup> Il faut, dans tous les cas, se garder d'interpréter les résultats de façon trop catégorique. Du fait de son caractère approximatif, comme nous l'avons écrit précédemment, mais aussi parce que la proximité apparente entre deux points sur un plan en deux dimensions ne dit rien de leur proximité dans les autres dimensions (les axes qui restent invisibles).

<sup>351</sup> Nous nous concentrons sur les pages univoques, environnementales ou sociétales. Les pages identifiées comme telles, même prises ensemble, sont toujours minoritaires face aux pages « mixtes » (c'est-à-dire, les pages pouvant servir en outre des objectifs sociaux, de présentation de soi...). Par ailleurs, les pages uniquement environnementales sont systématiquement plus nombreuses que celles uniquement sociétales .

### 5.3.2.1 Calculs de densité lexicale sur le corpus belge

|                                       | Avec catégorie (ADV) |          |           |          | Sans catégorie (ADV) |          |           |          |
|---------------------------------------|----------------------|----------|-----------|----------|----------------------|----------|-----------|----------|
|                                       | V = L                |          | V = G     |          | V = L                |          | V = G     |          |
|                                       | $\bar{X}$            | $\sigma$ | $\bar{X}$ | $\sigma$ | $\bar{X}$            | $\sigma$ | $\bar{X}$ | $\sigma$ |
| <b>Corpus entier (62 textes)</b>      | 52,94                | 3,14     | 48,06     | 3,41     | 51,47                | 3,17     | 49,55     | 3,33     |
| <b>BE Environnemental (20 textes)</b> | 52,8                 | 2,84     | 47,9      | 3,66     | 51,2                 | 2,99     | 49,49     | 3,5      |
| <b>Sociétal (10 textes)</b>           | 52                   | 2,9      | 46,4      | 2,79     | 50,57                | 2,84     | 47,79     | 2,93     |
| <b>Gauche (31 textes)</b>             | 52,91                | 3,3      | 48,70     | 3,94     | 51,48                | 3,44     | 50,15     | 3,79     |
| <b>Droite (31 textes)</b>             | 52,98                | 2,97     | 47,41     | 2,63     | 51,46                | 2,88     | 48,96     | 2,66     |

Tableau 4 : calculs de densités lexicales moyennes et écarts-types du corpus belge.

Calculs pour l'ensemble du corpus, pour les pages identifiées comme uniquement environnementales ou sociétales, et pour les pages situées sur les parties gauche et droite de l'AFC. Les items « variables » sont considérés soit comme des items lexicaux (V = L), soit comme des items grammaticaux (V = G). 16 des 20 textes identifiés comme « uniquement environnementaux » sont sur la partie gauche. Les 10 textes identifiés comme « uniquement sociétaux » sont tous sur la partie droite.

L'AFC du corpus belge à F=20 (valeur-seuil pour le nombre minimal d'occurrences prises en compte) distinguait nettement entre des points thématiques environnementaux à gauche, en plus de formes des première et deuxième personnes ainsi que des formes verbales associées. Des formes métadiscursives et/ou argumentatives de différentes natures (« afin », « grâce », « permet »...) étaient aussi présentes. Une majorité des textes identifiés comme « uniquement environnementaux » se trouvent de ce côté (16 textes sur 20). La partie droite rassemblait davantage de formes laissant supposer des structures plus narratives : marqueurs de la troisième personne, marqueurs temporels et de généralisation, pronoms, prépositions ; tous les textes sociétaux (soit 10 textes au total) sont rassemblés de ce côté.

Les calculs montrent une densité lexicale légèrement supérieure des textes identifiés comme « uniquement environnementaux » par rapport aux textes « uniquement sociétaux » – et ce, indépendamment de la valeur (lexicale ou grammaticale) que l'on attribue à la catégorie hétérogène (ADV) identifiée par TreeTagger. On remarque également que la densité lexicale de ces textes univoques est toujours à peu près égale (mais très légèrement inférieure) à la densité lexicale moyenne du corpus, de sorte que les pages « mixtes » ou « multivoques » contiennent en moyenne à peu près autant d'items lexicaux en proportion.

De façon surprenante, les textes de la partie gauche ne sont guère plus denses que ceux de la partie droite, alors que la séparation des points-lignes auxquels ils sont associés est assez nette et que l'AFC présentait une forte stabilité à F=20, F=15 et F=10. Les deux fois où les items catégorisés comme « variables » (les nombres, et, dans un des deux cas, les adverbes, selon la catégorisation de TreeTagger) sont associés à des items lexicaux, la densité lexicale moyenne des textes des parties gauche et droite est peu ou prou identique (52,91 et 52,98 d'une part ; 51,48 et 51,46 d'autre part).

La maigre différence en matière de densité lexicale des parties gauche et droite illustre, conformément à nos propos de la section précédente, la différence fondamentale entre le calcul d'AFC et le calcul de densité lexicale : la seconde prend en compte toutes les formes du texte, tandis que la première produit des résultats sur la base d'un seuil de fréquence préalablement défini. De fait, les textes de la partie gauche, plutôt environnementaux, se

regroupent sur l’AFC non pas parce qu’ils sont plus denses lexicalement, mais parce qu’ils rassemblent une communauté de formes – ce qui ne préjuge pas de la proportion de formes lexicales de l’autre côté, mais indique seulement une moindre quantité de formes largement partagées.

### 5.3.2.2 Calculs de densité lexicale sur le corpus danois

|                                    | V = L     |          | V = G     |          |
|------------------------------------|-----------|----------|-----------|----------|
|                                    | $\bar{X}$ | $\sigma$ | $\bar{X}$ | $\sigma$ |
| <b>Corpus entier (58 textes)</b>   | 52,99     | 4,98     | 51,42     | 4,74     |
| <b>Environnemental (13 textes)</b> | 56,34     | 5,47     | 55,4      | 6,1      |
| <b>DK Sociétal (3 textes)</b>      | 55,27     | 2,56     | 53,04     | 3,66     |
| <b>Gauche (20 textes)</b>          | 55,07     | 5,65     | 53,04     | 5,25     |
| <b>Droite (36 textes)</b>          | 51,73     | 4,24     | 50,38     | 4,23     |

Tableau 5 : calculs de densités lexicales moyennes et écarts-types du corpus danois.

Calculs pour l’ensemble du corpus, pour les pages identifiées comme uniquement environnementales ou sociétales, et pour les pages situées sur les parties gauche et droite de l’AFC. Les items « variables » sont considérés soit comme des items lexicaux (V = L), soit comme des items grammaticaux (V = G). La différence entre le nombre de textes pour le corpus entier et la somme des textes en partie gauche et droite s’explique par le positionnement de certains textes « au centre », c’est-à-dire sur le deuxième axe. 6 des 13 textes caractérisés comme « uniquement environnementaux » sont situés sur la partie gauche de l’AFC, contre 7 sur la partie droite. Les 3 textes identifiés comme « uniquement sociétaux » sont tous situés sur la partie droite.

Du côté du corpus danois, l’AFC ne présentait pas d’oppositions similaires à celles présentes dans les quatre autres corpus, surtout à F=20. La partie droite de l’AFC paraissait légèrement plus favorisée en matière de répartition de « mots-outils », mais les formes lexicales thématiques et leur arrangement ne commençait à prendre sens qu’à F=15 et surtout F=10. L’étalement des textes qui ont été identifiés comme « uniquement environnementaux » vient confirmer cette impression de doux chaos : sur les 13 textes identifiés comme tels, 7 sont situés sur la partie droite de l’AFC, du même côté que les trois textes identifiés comme « uniquement sociétaux ».

Paradoxalement, et dans le sillage de la surprise que révélaient les résultats du corpus belge, il y a une distinction relativement évidente entre les parties gauche et droite de l’AFC (alors que la disposition des points ne permettait pas de le supposer) ; les textes relevant de la partie gauche étant, de façon bien plus visible que pour le corpus belge, lexicalement plus denses que ceux de la partie droite – et ce indépendamment de la valeur attribuée aux items catégorisés comme « variables ».

Les textes uniquement environnementaux sont, tout comme dans le cas du corpus belge, lexicalement plus denses que les textes « uniquement sociétaux ». Deux données paraissent toutefois devoir être soulignées ici : premièrement, seuls trois textes ont été identifiés comme « uniquement sociétaux », ce qui ajoute une autre injonction à la prudence dans l’interprétation et la généralisation des résultats. Deuxièmement, l’écart type pour la moyenne des textes uniquement environnementaux est considérablement plus élevée que pour les textes uniquement sociétaux, traduisant ainsi de grandes dispersions, en matière de

densité lexicale, d'un texte environnemental à l'autre<sup>352</sup>. À l'inverse de ce que l'on observe pour le corpus belge, les textes environnementaux (mais aussi sociétaux) sont en moyenne plus dense que l'ensemble du corpus, et donc, que les textes mixtes, et ce de façon nette.

### 5.3.2.3 Calculs de densité lexicale sur le corpus français

|                                    | Avec catégorie (ADV) |          |           |          | Sans catégorie (ADV) |          |           |          |
|------------------------------------|----------------------|----------|-----------|----------|----------------------|----------|-----------|----------|
|                                    | V = L                |          | V = G     |          | V = L                |          | V = G     |          |
|                                    | $\bar{X}$            | $\sigma$ | $\bar{X}$ | $\sigma$ | $\bar{X}$            | $\sigma$ | $\bar{X}$ | $\sigma$ |
| <b>Corpus entier (53 textes)</b>   | 53,52                | 2,87     | 48,82     | 3,02     | 52,21                | 3,02     | 50,18     | 2,81     |
| <b>Environnemental (13 textes)</b> | 53,13                | 2,71     | 48,55     | 3,32     | 51,72                | 3,13     | 49,97     | 3,05     |
| <b>FR Sociétal (4 textes)</b>      | 54,52                | 1,26     | 47,75     | 1,18     | 53,13                | 1,33     | 49,2      | 1,01     |
| <b>Gauche (22 textes)</b>          | 54,28                | 3        | 48,19     | 3,16     | 52,64                | 3,38     | 49,86     | 2,77     |
| <b>Droite (25 textes)</b>          | 52,95                | 2,58     | 49,44     | 2,72     | 51,88                | 2,65     | 50,56     | 2,64     |

Tableau 6 : calculs de densités lexicales moyennes et écarts-types du corpus français.

Calculs pour l'ensemble du corpus, pour les pages identifiées comme uniquement environnementales ou sociétales, et pour les pages situées sur les parties gauche et droite de l'AFC. Les items « variables » sont considérés soit comme des items lexicaux (V = L), soit comme des items grammaticaux (V = G). La différence entre le nombre de textes pour le corpus entier et la somme des textes en partie gauche et droite s'explique par le positionnement de certains textes « au centre », c'est-à-dire sur le deuxième axe. 5 des 13 textes identifiés comme « uniquement environnementaux » sont sur la partie gauche, 6 sur la partie droite et 2 au centre. Les 4 textes identifiés comme « uniquement sociétaux » sont tous sur la partie gauche.

De la même façon que pour le corpus belge, l'AFC du corpus français à F=20 distinguait entre des points thématiques évoquant la question environnementale ou le développement durable (à droite), et, de façon moins évidente que pour le corpus belge, des marqueurs plus grammaticaux à gauche (pronoms, prépositions, auxiliaires...). La séparation était toutefois bien moins nette, chaque catégorie débordant un peu de l'autre côté : les marqueurs « grammaticaux » notamment étaient présents en nombre sur la partie droite, tandis que des formes plus lexicales se retrouvaient sur la gauche et pouvaient évoquer des thématiques plus sociétales. Les textes sociétaux sont d'ailleurs tous situés sur la partie gauche de l'AFC, alors que les textes environnementaux sont répartis à gauche et à droite sans qu'il y ait de réelle distinction.

Les résultats du calcul de densité lexicale n'offrent par ailleurs aucune tendance évidente : les textes identifiés comme environnementaux ne sont (légèrement) plus denses que les textes sociétaux que lorsque les items « variables » (adverbes le cas échéant, et nombres) sont considérés comme des items grammaticaux. De même, les textes de la partie gauche sont eux aussi dépendants des items « variables » pour être lexicalement plus denses que ceux de la partie droite. Il est, dès lors, difficile de tirer des conclusions. Remarquons aussi que les textes environnementaux sont, comme pour le corpus belge mais pas pour le corpus danois, à peine moins denses que l'ensemble des textes du corpus à tous les paramétrages.

<sup>352</sup> Concrètement, la densité lexicale des 13 textes environnementaux du corpus danois varie de 48,33% à 70,59% pour les calculs où les items « variables » sont considérés comme des items lexicaux (première colonne).



### 5.3.2.4 Calculs de densité lexicale sur le corpus norvégien

|                                   | Avec catégorie (X) |          |           |          | Sans catégorie (X) |          |           |          |
|-----------------------------------|--------------------|----------|-----------|----------|--------------------|----------|-----------|----------|
|                                   | V = L              |          | V = G     |          | V = L              |          | V = G     |          |
|                                   | $\bar{X}$          | $\sigma$ | $\bar{X}$ | $\sigma$ | $\bar{X}$          | $\sigma$ | $\bar{X}$ | $\sigma$ |
| <b>Corpus entier (58 textes)</b>  | 58,01              | 3,56     | 49,55     | 3,79     | 54,98              | 3,53     | 53,14     | 3,91     |
| <b>Environnemental (9 textes)</b> | 58,63              | 2,71     | 50,55     | 3,07     | 55,64              | 2,71     | 54,2      | 3,05     |
| <b>NO Sociétal (6 textes)</b>     | 54,55              | 4,09     | 45,8      | 4,85     | 51,44              | 4,51     | 48,9      | 4,92     |
| <b>Gauche (28 textes)</b>         | 57,91              | 3,81     | 48,76     | 4,11     | 54,75              | 3,92     | 52,43     | 4,31     |
| <b>Droite (28 textes)</b>         | 58,25              | 3,26     | 50,48     | 3,33     | 55,37              | 3,13     | 53,99     | 3,38     |

Tableau 7 : calculs de densités lexicales moyennes et écarts-types du corpus norvégien.

Calculs pour l'ensemble du corpus, pour les pages identifiées comme uniquement environnementales ou sociétales, et pour les pages situées sur les parties gauche et droite de l'AFC. Les items « variables » sont considérés soit comme des items lexicaux (V = L), soit comme des items grammaticaux (V = G). La différence entre le nombre de textes pour le corpus entier et la somme des textes en partie gauche et droite s'explique par le positionnement de certains textes « au centre », c'est-à-dire sur le deuxième axe. 4 des 9 textes identifiés comme « uniquement environnementaux » sont sur la partie gauche, 4 sur la partie droite et 1 au centre. 5 des 6 textes identifiés comme « uniquement sociétaux » sont sur la partie gauche, et 1 sur la partie droite.

Le corpus norvégien observait le même type de distinction que les corpus belge, voire français. Des points thématiques plutôt environnementaux ou liés à la RSE se trouvaient sur le côté droit, avec des formes évocatrices du monde de l'entreprise. Le côté gauche rassemblait plusieurs références à des normes ou certifications, ainsi que des formes narratives ou argumentatives, et l'essentiel des verbes modaux, en dehors de *skal*, verbe modal déontique, à F=20. À l'instar du corpus français, les textes « uniquement environnementaux » qui ont été identifiés se trouvent répartis des deux côtés de l'AFC, mais la majorité (5 sur 6) des textes « uniquement sociétaux » se trouvent bien sur la partie gauche.

Les calculs de densité lexicale sont, cette fois-ci, sans équivoque : indépendamment de la présence, ou non, de la catégorie problématique (X) mentionnée à la section 5.3.1, les textes de nature environnementale sont clairement plus denses que ceux de nature sociétale – rappelons par ailleurs que l'une des catégories « variables » du corpus norvégien, la catégorie (ADV), paraissait largement grammaticale, de sorte que les résultats où les items variables sont assimilés à des items grammaticaux devraient être plus proches de la réalité. Les textes environnementaux sont également, en moyenne, légèrement plus denses que l'ensemble du corpus (comme pour le corpus danois), là où les textes sociétaux sont manifestement moins denses.

En outre, et bien que les différences soient moins marquées, la comparaison de la densité lexicale moyenne des textes de la partie gauche vis-à-vis de ceux de la partie droite va dans le sens d'une densité lexicale plus élevée pour les textes où la thématique environnementale serait plus saillante (c'est-à-dire à droite).

### 5.3.2.5 Calculs de densité lexicale sur le corpus suédois

|                                       | V = L     |          | V = G     |          |
|---------------------------------------|-----------|----------|-----------|----------|
|                                       | $\bar{X}$ | $\sigma$ | $\bar{X}$ | $\sigma$ |
| <b>Corpus entier (56 textes)</b>      | 54,38     | 4,34     | 52,02     | 4,03     |
| <b>SV Environnemental (13 textes)</b> | 56,75     | 2,97     | 54,43     | 2,75     |
| <b>Sociétal (10 textes)</b>           | 51,13     | 4,27     | 48,43     | 3,8      |
| <b>Gauche (27 textes)</b>             | 56,17     | 3,45     | 54,05     | 3,15     |
| <b>Droite (29 textes)</b>             | 52,71     | 4,42     | 50,13     | 3,83     |

Tableau 8 : calculs de densités lexicales moyennes et écarts-types du corpus suédois.

Calculs pour l'ensemble du corpus, pour les pages identifiées comme uniquement environnementales ou sociétales, et pour les pages situées sur les parties gauche et droite de l'AFC. Les items « variables » sont considérés soit comme des items lexicaux ( $V = L$ ), soit comme des items grammaticaux ( $V = G$ ). 7 des 13 textes identifiés comme « uniquement environnementaux » sont situés sur la partie gauche de l'AFC, 6 sur la partie droite. Les 10 textes identifiés comme « uniquement sociétaux » sont sur la partie droite.

Enfin, le corpus suédois rappelait surtout le corpus français, dans le sens où les points-lignes thématiques étaient assez nettement placés sur un côté de l'AFC (à gauche), tandis que les points-lignes grammaticaux ou narratifs semblaient plus éparpillés. Les textes environnementaux sont eux aussi éparpillés entre les parties gauche et droite de l'AFC, mais les textes sociétaux sont bien cantonnés à la partie droite.

Les calculs de densité lexicale évoquent toutefois des résultats clairs : les textes identifiés comme « uniquement environnementaux » sont en moyenne plus denses que l'ensemble des textes du corpus, alors que les textes « uniquement sociétaux » présentent la caractéristique inverse – exactement comme pour le corpus norvégien. La différence entre les textes environnementaux et les textes sociétaux est par ailleurs nette aux deux paramètres de calcul, les premiers étant bien plus denses que les seconds.

De même, les textes de la partie gauche de l'AFC, caractérisés par plusieurs points-lignes thématiques spécifiques, sont en moyenne plus denses que ceux de la partie droite, où de tels points étaient manquants.

### 5.3.2.6 Calculs de densité lexicale : synthèse des résultats

En écho à nos propos de la section 5.3.2.1, il apparaît manifestement que les AFC ne permettent pas de préjuger de la densité lexicale des textes de nos corpus : les oppositions relevées ne sont, ainsi, pas de bons indicateurs, quand bien même elles séparent des formes lexicales thématiques et d'autres plutôt grammaticales. Les différentes AFC n'ont pas permis non plus de réellement distinguer entre des pages à caractère *a priori* uniquement environnemental et d'autres à caractère *a priori* uniquement sociétal. Ce résultat, toutefois, n'est pas surprenant, du fait du contenu extrêmement variable des différentes pages, et de la dimension subjective d'une telle interprétation. Le déséquilibre entre pages environnementales et pages sociétales joue également un rôle : les pages uniquement sociétales ne sont pas suffisamment nombreuses pour s'opposer efficacement aux pages environnementales. Il en résulte ainsi que l'AFC (qui doit, par nature, être équilibrée) « puise » dans le reste du corpus pour assurer la répartition des points. Le phénomène est bien illustré par le regroupement constant de tous les textes sociétaux du même côté de l'AFC (sauf pour

le corpus norvégien où un texte sur les six est transfuge), alors que les textes environnementaux se retrouvent, eux, de part et d'autre de l'axe vertical. Une autre donnée essentielle doit aussi être prise en compte : les pages sociétales manquent d'une communauté de formes partagées, comme le montre l'absence de points thématiques saillants permettant de les caractériser sur les différentes AFC. Cet aspect particulier est traité à la section suivante (section 5.4).

On remarque également que, à l'exception du corpus français où les résultats sont contrastés, les textes identifiés comme « uniquement environnementaux » sont lexicalement plus denses que les textes « uniquement sociétaux », et ce indépendamment du paramétrage. Toutefois, la différence peut être plus (corpus norvégien, suédois) ou moins (corpus belge, danois) marquée. À cette observation s'ajoute à la proximité systématique des formes de la première personne et des points thématiques environnementaux sur un même côté de l'AFC (à l'exception du corpus danois dont la répartition des points est moins significative), ce qui pourrait indiquer une plus grande propension à associer environnement et présentation de soi pour les entreprises<sup>353,354</sup>. De leur côté, les textes sociétaux ne sont pas seulement caractérisés par l'absence de formes lexicales partagées d'un texte à l'autre, comme les AFC le suggéraient précédemment, et comme les indices de spécificité le montrent dans la section suivante ; ils sont également moins riches en contenu lexical, bien qu'il faille rester prudent dans l'interprétation lorsque les variations moyennes sont minimales ou que les textes de cette nature sont particulièrement peu nombreux.

Notons de même que les textes environnementaux des trois corpus scandinaves sont systématiquement plus denses lexicalement que la moyenne des corpus pris dans leur ensemble – à l'inverse de ce qui se produit pour les deux corpus francophones.

Une fois encore, les résultats des calculs de densité lexicale appellent à la prudence, du fait de l'imperfection de l'étiquetage initial. Ils offrent néanmoins plusieurs pistes d'exploration complémentaires valables, qui ne demandent qu'à être exploitées. L'une de celles-ci est le calcul de diversité lexicale, auquel nous procédons à la section 5.5. Nous commençons toutefois par explorer davantage les oppositions mises en évidence par les AFC sur leur premier axe (l'axe horizontal) et exploitons les résultats des calculs de densité lexicale.

## 5.4 FORMES SPÉCIFIQUES ET COMMUNAUTÉS DE FORMES

Au terme de nos deux explorations précédentes, quelques conclusions ont pu être tirées. Premièrement, à l'exception du cas du corpus danois, toutes les AFC tendent à distinguer, au minimum, entre des points plutôt thématiques et environnementaux, et d'autres plus narratifs et grammaticaux – bien que la tendance soit plus ou moins marquée d'un corpus à l'autre. Cette considération nous semblait justifier le recours à un calcul de densité lexicale : pouvait-on supposer que les textes environnementaux, en particulier, soient lexicalement plus denses ? À cette occasion, nous avons cherché à déterminer la thématique de chacune des

---

<sup>353</sup> La forme neutralisée « azienda » (et sa forme génitive « aziendas » pour les corpus scandinaves) est en revanche répartie différemment selon les AFC.

<sup>354</sup> Pour les cinq corpus, les formes de la première personne (pronom personnel, adjectifs possessifs) sont spécifiquement négatives pour les textes identifiés comme exclusivement sociétaux.

pages, une entreprise complexe et subjective, dont nous avons voulu limiter l'imperfection en nous concentrant sur les deux extrémités du spectre ; les pages « univoques » environnementales et sociétales<sup>355</sup>. Les résultats sont mitigés : si, à l'exception d'un seul texte du corpus norvégien, tous les textes identifiés comme uniquement sociétaux se retrouvent chaque fois rassemblés du même côté de leurs AFC respectives, ce n'est pas le cas des textes uniquement environnementaux, qui ne sont jamais exclusivement situés de l'autre côté<sup>356</sup>. Il faut toutefois garder en tête le fait que l'AFC travaille sur corpus fermé : aussi ses résultats sont-ils directement dépendants de la composition de celui-ci. Le fait qu'il y ait, d'une part, autant de cas intermédiaires parmi les différentes pages (qui peuvent intégrer une composante commerciale, sociale, éthique, technique...), et d'autre part, généralement bien moins de textes identifiés comme « uniquement sociétaux » que de textes « uniquement environnementaux » contribue à fausser les oppositions. Ces oppositions n'ont par ailleurs pas de valeur intrinsèque, puisqu'une AFC est dépendante d'une série de paramétrages et ne fait qu'approcher la réalité. Tout cela n'en a pas moins permis de mettre à jour des pistes d'analyse, parmi lesquelles cette opposition entre formes thématiques (environnementales, notamment) lexicales et formes « narratives » généralement rapprochées des textes sociétaux.

Est-ce à dire que les textes sociétaux sont lexicalement moins denses que les autres ? Les calculs de densité lexicale ont donné des résultats variables à ce sujet, en fonction des corpus ou des paramétrages. En revanche, la distinction entre les textes sociétaux et les textes environnementaux a été plus claire ; les premiers étant tendanciellement moins denses que les seconds, à l'exception du corpus français où les résultats n'étaient pas constants. Précisons également que, lorsque distinction systématique il y avait, celle-ci n'était pas toujours flagrante, comme le montrent les corpus belge et danois. Répétons la différence de principe fondamentale qui se joue ici entre AFC et calcul de densité lexicale : la première donne des résultats sur la base d'une valeur-seuil (fixée à 20 pour toutes nos observations, sauf mention contraire), le second prend en compte tous les *tokens* des corpus. Il est donc naturel que la première ne présage pas des résultats de la seconde.

C'est parce que la base sur laquelle reposent ces deux calculs est fondamentalement différente qu'il est possible de formuler une supposition : si les textes plutôt caractérisés par des structures narratives (et/ou les textes sociétaux) ne sont finalement, dans le meilleur des cas, que guère moins denses que les textes caractérisés par des structures thématiques (et/ou les textes environnementaux), peut-être est-ce tout simplement que nos AFC, même à leurs différents paramétrages (valeurs-seuils fixées à 20, 15 et 10, Cf. section 5.2), sont encore trop exclusives ? En d'autres termes, peut-être les textes « plus narratifs » manquent-ils d'une communauté de formes qui leur permette de se distinguer par des formes lexicales propres ? C'est ce que nous nous proposons de vérifier en combinant calcul de spécificité et répartition dans le corpus.

---

<sup>355</sup> Attendu que toutes les pages du corpus contiennent, au minimum, une portée environnementale et/ou sociétale, bien que la majorité d'entre elles soient hybrides.

<sup>356</sup> Ils ne sont d'ailleurs pas nécessairement situés en majorité sur le côté opposé à celui des textes sociétaux : il n'y a que les corpus belge (16 textes sur 20) et suédois (7 textes sur 13) pour lesquels cela se vérifie.

#### 5.4.1 Calculs de spécificité et répartition

Le calcul de spécificité est une mesure classique de la textométrie qui permet d'apprécier l'importance statistique relative d'une forme graphique au sein d'un texte ou groupe de textes dans un corpus, exprimée en termes de probabilité. Cette mesure s'exprime aussi bien positivement que négativement, de sorte qu'il est possible de dégager les formes dont l'absence est particulièrement forte au sein de la sélection opérée (Poudat et Landragin, 2017:169-174).

Les calculs de spécificité utilisés dans cette section ont été réalisés à l'aide de Lexico 3, dont les résultats doivent se comprendre comme des puissances de  $10^{357}$  (*Ibid.*, p.172). Seules les formes apparaissant au moins cinq fois dans le corpus et dont l'indice de spécificité était supérieur ou égal à 3 ont été retenues. Nous nous concentrons sur les formes spécifiques (positives) lexicales<sup>358</sup> de quatre regroupements de textes pour chacun de nos corpus : les textes des parties gauche et droite des AFC<sup>359</sup> selon les paramétrages indiqués à la section 5.2, pour une valeur-seuil fixée à 20, et les textes « univoques » environnementaux et sociétaux<sup>360</sup>. L'attribution d'un statut « lexical » ou « grammatical » est conforme aux choix opérés dans la section précédente sur la base des catégorisations automatiques de TreeTagger : il est possible, avec le Trameur, d'extraire les catégories associées à chaque forme graphique. À partir de là, quelques manipulations à l'aide d'un tableur permettent de mettre en relation l'étiquetage du logiciel et le statut qui leur avait été précédemment assigné. Il existe toutefois des variations pour une même forme graphique, comme nous le mentionnions dans une note de la section 5.3.1 au sujet de la forme « cela » fréquemment catégorisée de façon erronée. Il découle de ces variations l'apparition de doublons, catégorisés différemment et qui peuvent se voir assigner des statuts contradictoires. De tels cas de figure sont heureusement rares ; ils imposent toutefois de faire un choix et sont l'occasion de corriger les statuts incorrects<sup>361</sup>. Plus largement, compte tenu du faible nombre de formes spécifiques respectant pour chaque texte les critères énoncés précédemment, il est aisé de procéder à un contrôle visuel et de corriger

---

<sup>357</sup> De sorte qu'un indice de spécificité de 3 renvoie à une probabilité comprise entre  $1/100^e$  et  $1/1000^e$ , un indice de 4 à une probabilité comprise entre  $1/1000^e$  et  $1/10\ 000^e$ , etc.

<sup>358</sup> Selon la distinction opérée précédemment entre formes grammaticales et lexicales pour le calcul de densité.

<sup>359</sup> Certains textes identifiés comme étant « au centre » (en contact avec l'axe vertical de l'AFC) ont parfois été identifiés. Le cas échéant, ils ne sont inclus dans aucune catégorie.

<sup>360</sup> Pour un corpus divisé en deux ensembles strictement exclusifs A et B, les spécificités positives de A ne correspondent pas exactement aux spécificités négatives de B (et vice-versa). En particulier, nous constatons que les formes très spécifiques d'un sous-corpus donné mais circonscrites à un petit nombre de textes au sein de celui-ci ne sont pas repérées comme spécifiquement négatives dans le sous-corpus adverse – ce qui paraît logique dans la mesure où de telles formes sont spécifiques de la poignée de textes qu'elles concernent plutôt que du sous-corpus dans lequel elles se trouvent.

Malgré cela, et même en prenant en compte la présence de textes « au centre » exclus des parties droite et gauche de l'AFC, les différences ne nous semblent pas suffisamment importantes pour nous attarder sur les spécificités négatives. Concernant les textes univoques, la quasi-absence, voire, pour certains corpus, l'absence totale de spécificités négatives imposerait de toute façon de ne se concentrer que sur les spécificités positives.

<sup>361</sup> Et ce d'autant plus facilement que la seule variable importante dans le cas présent est la dimension « lexicale » ou « grammaticale » d'une forme donnée. Ainsi, deux formes homographiques relevant de deux catégories différentes, telles que « mise » (participe passé de « mettre » ou substantif) sont de toute façon catégorisées comme des items lexicaux. Il reste toutefois des cas de figure problématiques, par exemple la forme *få* dans les langues scandinaves qui peut être tout à la fois un verbe (avec le sens de « recevoir, obtenir »), un verbe modal (dans le sens de « pousser à [faire quelque chose] ») ou un adjectif (« peu »).

les rares imperfections : dès lors, si la catégorisation établie précédemment pour les calculs de densité lexicale est très largement respectée, des ajustements minimes (parfois indispensables, dans le cas des doublons, d'autres fois opportunistes, dans le cas d'incohérences flagrantes) ont été opérés ponctuellement. Précisons enfin que toutes les catégories précédemment indiquées comme « variables » sont assimilées à des catégories grammaticales.

Ces formes spécifiques sont mises en relation avec leur répartition moyenne dans le corpus. Nous entendons par « répartition » la notion de *range* utilisée par exemple par AntConc, c'est-à-dire, le nombre de textes<sup>362</sup> dans lesquels se retrouve une forme donnée. L'objectif est de déterminer si les formes particulièrement spécifiques de chacun des quatre regroupements de textes délimités ci-haut circulent dans le corpus, ou si elles sont circonscrites à un nombre restreint de textes.

Nous calculons chaque fois la répartition moyenne des formes spécifiques lexicales positives ainsi que leur écart-type, et donnons quelques éléments de détail qui seraient autrement occultés par la moyenne.

#### 5.4.2 Répartition moyenne des formes spécifiques

Le tableau ci-bas résume, de façon synthétique, la répartition moyenne des items lexicaux pour chacun des quatre regroupements de textes dans les cinq corpus :

| Répartition moyenne des items lexicaux pour ind. sp. $\geq 3$ ou $\leq -3$ |           |           |          |           |          |           |          |           |          |           |          |           |          |
|--|-----------|-----------|----------|-----------|----------|-----------|----------|-----------|----------|-----------|----------|-----------|----------|
|  |           | BE        |          |           |          | DK        |          |           |          | FR        |          |           |          |
|  |           | $\bar{X}$ | $\sigma$ | $\bar{X}$ | $\sigma$ | $\bar{X}$ | $\sigma$ | $\bar{X}$ | $\sigma$ | $\bar{X}$ | $\sigma$ | $\bar{X}$ | $\sigma$ |
| Ind. sp.<br>pos.   | Gauche    | 9,17      | 7,52     | 3,85      | 2,88     | 7,42      | 5,38     | 7,7       | 4,90     | 3,11      | 2,41     | 9,6       | 7,72     |
|  | Droite    |           |          |           |          |           |          |           |          |           |          |           |          |
| Ind. sp.<br>pos.   | Sociétaux | 4,02      | 3,40     | 9,24      | 7,14     | 5,36      | 3,83     | 4,60      | 3,20     | 5,39      | 3,15     | 8,07      | 6,26     |
|  | Envt.     |           |          |           |          |           |          |           |          |           |          |           |          |

|                  |           | NO        |          |           |          | SV        |          |           |          |
|------------------|-----------|-----------|----------|-----------|----------|-----------|----------|-----------|----------|
|                  |           | $\bar{X}$ | $\sigma$ | $\bar{X}$ | $\sigma$ | $\bar{X}$ | $\sigma$ | $\bar{X}$ | $\sigma$ |
| Ind. sp.<br>pos. | Gauche    | 6,31      | 5,59     | 10,88     | 8,80     | 10,89     | 7,04     | 5,82      | 5,12     |
|                  | Droite    |           |          |           |          |           |          |           |          |
| Ind. sp.<br>pos. | Sociétaux | 6,55      | 3,87     | 10,41     | 7,34     | 5,73      | 6,81     | 7,27      | 5,84     |
|                  | Envt.     |           |          |           |          |           |          |           |          |

Tableau 9 : Répartition (range) moyenne et écart-type des items lexicaux les plus spécifiques (indice de spécificité supérieur ou égal à 3).

Calculs effectués pour les textes en partie gauche et droite des AFC, et les textes « univoques » environnementaux et sociétaux, pour chacun des cinq corpus. La mise en surbrillance des catégories « gauche » ou « droite » sert à indiquer les parties des AFC qui paraissent rassembler le plus d'éléments thématiques. Lecture : les items lexicaux spécifiques positifs du corpus belge localisés sur la partie gauche de l'AFC se retrouvent en moyenne dans 9,17 textes de l'ensemble du corpus.

<sup>362</sup> La partition retenue continue d'être l'URL.

Nous produisons également, pour rappel, le détail des textes identifiés comme « univoques » environnementaux et sociétaux :

|                         | BE | DK | FR | NO | SV |
|-------------------------|----|----|----|----|----|
| <b>Environnementaux</b> | 20 | 13 | 13 | 9  | 13 |
| <b>Sociétaux</b>        | 10 | 3  | 4  | 6  | 10 |

Tableau 10 : Nombre de textes identifiés comme « uniquement environnementaux » ou « uniquement sociétaux » pour chacun des corpus.

Quelques observations d'ordre général peuvent d'emblée être formulées : pour commencer, les formes spécifiques positives des textes situés du côté le plus « thématique » (mis en surbrillance dans le tableau) sont toujours, en moyenne, davantage répandues dans les textes du corpus que celles des textes opposés – à l'exception du corpus danois qui déroge à la règle. De la même manière, et à l'exception une nouvelle fois du corpus danois, les formes spécifiques des textes environnementaux se retrouvent chaque fois dans davantage de textes en moyenne que les formes spécifiques des textes sociétaux.

Le fait que le corpus danois se retrouve à l'écart des autres corpus rappelle nos conclusions sur les lectures d'AFC. Cela n'est pas surprenant : les AFC cartographient des situations d'écart à l'indépendance, c'est-à-dire, la propension, pour les « mots » et les textes d'un corpus, à se fondre dans la masse et/ou à sortir du rang. Plusieurs facteurs affectent la propension d'une forme à « ressortir » sur l'AFC : sa répartition dans les textes du corpus, sa fréquence<sup>363</sup>, et la récurrence de ces deux facteurs au sein d'un nombre de textes donné. Le corpus belge en offre un bon exemple ; le tableau ci-bas (tableau 11) donne les trois indices de spécificité positifs les plus forts du corpus (« Spécif. ») pour les textes de la partie gauche de l'AFC et distingue entre leur nombre d'occurrences total (« Fréq. totale »), le nombre d'occurrences dans la partie de l'AFC concernée (« Fréq. partie », ici donc la partie gauche), et le nombre total de textes du corpus contenant ces formes (« Répartition ») :

| Forme      | Fréq. totale | Fréq. partie | Spécif. | Répartition |
|------------|--------------|--------------|---------|-------------|
| carton     | 32           | 32           | 12      | 4           |
| fsc        | 26           | 26           | 10      | 6           |
| emballages | 28           | 27           | 9       | 10          |

Tableau 11 : Détail des trois formes spécifiques positives les plus fortes du corpus belge, pour les textes de la partie gauche de l'AFC.

On remarque immédiatement que les formes sont exclusives (ou quasi exclusives pour « emballages ») aux textes de la partie gauche : la totalité des 32 formes de « carton » que l'on retrouve dans le corpus appartiennent ainsi à des textes situés sur sa partie gauche dans notre AFC. Mais, plus encore, ces formes sont particulièrement concentrées dans un nombre

<sup>363</sup> Dès lors en tout cas que cette fréquence est combinée avec une faible répartition : pour des corpus comme les nôtres, une forme qui connaît 30 occurrences et se retrouve exclusivement dans un ou deux textes aura beaucoup plus de poids qu'une forme qui se retrouve deux fois dans le même nombre de textes, par exemple. De la même façon, le nombre d'occurrences d'une forme donnée n'a aucun impact dès lors que celles-ci sont équitablement réparties sur tout le corpus – ce qui est généralement le cas, notamment, des mots-outils les plus courants que l'on devrait typiquement retrouver près du centre des AFC.

restreint de textes, notamment en ce qui concerne « carton » et « fsc ». Les 32 occurrences de « carton » ne se retrouvent ainsi que dans quatre textes, et même, à 31 reprises, dans les trois textes de l'entreprise Europol Packaging. Les deux autres formes suivent des tendances similaires. Ces trois formes en particulier avaient justement été mentionnées à la section 5.2.1 pour leur position en périphérie de l'AFC et autour du point-colonne europol-packaging-2.

On voit dès lors comment les résultats du tableau viennent confirmer ceux de l'AFC, en révélant les mêmes tendances. L'indice de spécificité et la répartition peuvent notamment être mis en relation lorsque le premier est particulièrement élevé tandis que la seconde est faible : le cas échéant, cela indique la répétition de certaines formes qui toutefois restent exclusives à un petit nombre de textes.

### *5.4.3 Comparaisons internes : des textes environnementaux qui mobilisent systématiquement une plus grande communauté de formes*

Nous reproduisons, dans les annexes I.IV.I à I.IV.V, les tableaux rendant compte des indices de spécificité des quatre regroupements de chacun des corpus sur la base du paramétrage déterminé en début de section 5.4.1.

On y remarque que pour le corpus belge, le côté gauche, a priori plus thématique, est en effet riche en items lexicaux largement répartis : certains sont très spécifiques, comme, sans surprise, « environnement » (ind. sp.7, présent dans 40 textes du corpus), « déchets » (ind. sp.9, 21 textes) ou « durable » (ind. sp.5, 27 textes), tandis que d'autres le sont moins, tels que « impact » (ind. sp.3, 19 textes) ou « production » (ind. sp.3, 31 textes).

À l'opposé, du côté le moins thématique, on remarque immédiatement que les indices de spécificité sont bien plus faibles, trahissant un déficit de formes caractéristiques chez ces textes. La plus forte de celles-ci, « sein », qui connaît 22 occurrences réparties exclusivement dans 9 textes tous situés du même côté et évoque l'engagement des entreprises contre le cancer du sein, doit être nuancée : ce ne sont en fait que 3 textes, tous issus de la même entreprise (les Laboratoires Trenker) qui renvoient à la maladie, tandis que les autres occurrences de « sein » dans les 6 textes restants se réalisent à travers la locution « au sein de ». Cette tendance se retrouve avec d'autres formes – qui ne sont de toutes façons guère spécifiques et guère répandues. « brasserie » (ind. sp.6, 18 occurrences) est ainsi exclusif à 2 textes de la Brasserie Dubuisson, et la notion n'a aucun rapport en tant que telle avec une forme d'engagement « superordonné ». C'est également le cas d' « abattage » (ind. sp. 4, dix occurrences), lui aussi exclusif à l'entreprise PQA, qui pourrait toutefois être évocateur d'une forme de RSE intégrée<sup>364</sup> : « *tant pour le bien-être animal que pour la qualité de la viande, il est essentiel que l'abattage se déroule sans stress et sans douleur pour l'animal* » (pqa-1). La grande majorité des formes spécifiques de ce côté-ci de l'AFC sont ainsi peu répandues dans le corpus, et bien moins que celles du côté opposé, comme l'indique le tableau 9 ci-haut.

La situation est-elle différente du côté des textes uniquement sociétaux ? Pas selon les moyennes calculées – un constat qui se vérifie lorsque l'on regarde les résultats dans le détail. Les formes les plus spécifiques sont exclusives à un texte ou une entreprise, comme « cancer »

---

<sup>364</sup> C'est-à-dire une forme de RSE concernant « *des actions en relation avec les activités de l'entreprise, c'est-à-dire proches du cœur de métier* » (Martinet et Payaud, 2008:203).



(ind. sp. 14, 16 occurrences) qui ne se retrouve que chez les Laboratoires Trenker (3 textes) pour leur engagement dans la lutte contre le cancer du sein. Plusieurs noms propres, d'événements ou de personnes, sont relativement fréquents et particulièrement associés aux textes sociétaux, mais ils sont limités à une ou deux entreprises, comme « viva », qui renvoie à Viva for Life, une association caritative belge soutenue par Technord. Quelques maigres tendances se dessinent tout de même : « jeunes » (ind. sp. 9, 4 textes) ou « enfants » (ind. sp. 6, 8 textes) laissent penser que le sujet de l'enfance et de la jeunesse puisse être une problématique récurrente du discours sociétal. « Soutient » (ind. sp. 5, 7 textes), tout comme « lutte » (ind. sp. 7, 8 textes) évoquent une notion de cause pour laquelle s'engager – par exemple les « hôpitaux » (ind. sp.4, 3 textes), les « sportifs » (ind. sp. 5, 2 textes) ou le monde du « sport » (ind. sp. 4, 4 textes) en général. Une analyse de ces formes en contexte n'est pas du ressort de ce chapitre et ne sera donc pas entreprise – contentons-nous pour l'instant de dire que les notions thématiques, si elles existent, ne sont guère fédératrices, par rapport à des formes que l'on retrouve dans les textes environnementaux comme « recyclage » (ind. sp. 10, présent dans 14 textes du corpus), « déchets » (ind. sp. 8, 21 textes) ou encore « impact » (ind. sp. 5, 19 textes).

Le corpus belge n'est pas un cas isolé, loin s'en faut. C'est en partie droite que le corpus français rassemblait ses points-lignes les plus thématiques, tels que – encore une fois – « déchets » (ind. sp. 6, présent dans 23 textes du corpus), « développement » (qui, avec 47 occurrences dans 27 textes dans le corpus, appelle 30 fois « durable » comme collocat immédiat, et est spécifique de la partie droite avec un indice de 5) ou « démarche » (ind. sp. 6, 29 textes), dont une rapide vérification auprès du concordancier nous apprend qu'elle peut être « environnementale » (5 collocats immédiats), « rse » (9 collocats) ou « éco-responsable » notamment (4 collocats).

À l'inverse, les textes en partie gauche manquent de formes spécifiques répandues : « sport » qui connaît 18 occurrences et le plus fort indice de spécificité (9) est exclusif à ce côté de l'AFC mais finalement peu répandu dans le corpus (5 textes), à l'image de toutes les autres formes qui ont les indices les plus élevés. Il y a par exemple « course » (ind. sp. 4, 2 textes), de même que « vélo » (ind. sp. 6 avec 11 occurrences, présent dans un seul texte) qui rentrent dans ce cas de figure. Les deux seules formes qui se retrouvent dans au moins 10 textes de ce côté-ci de l'AFC, « fabrication » (10 textes) et « ans » (12 textes) sont finalement peu spécifiques (ind. sp. 3) et ne sont pas exclusives aux textes rassemblés sur cette partie. La partie gauche n'en contient pas moins de nombreuses formes spécifiques évoquant directement le sport (« sport », « terrain(s) », « vélo », « course », « compétition », « sportif(s) », « sportives », « championne »...) et pouvant suggérer une communauté thématique sociétale intéressante. À en regarder les textes uniquement sociétaux, les espoirs sont vite douchés : même s'il était de toute façon difficile d'espérer un rassemblement de formes communes alors que 4 textes seulement sont identifiés comme exclusivement sociétaux, on voit que seule la forme « course », présente dans deux textes du corpus avec un indice de spécificité de 3, renvoie directement au sport<sup>365</sup>. Il est toutefois intéressant de remarquer que l'on retrouve, comme

---

<sup>365</sup> La différence s'explique notamment par le fait qu'une entreprise consommatrice de certaines formes thématiques sportives mentionnées précédemment fait en fait référence à son domaine d'activité (ST Groupe, qui fournit et pose des sols sportifs), tandis que le texte d'une autre entreprise (gt-logistics-62) ne nous paraissait

pour le corpus belge, les notions de « santé » (ind. sp. 6, 8 textes), voire, plus largement, d'assistance avec des formes comme « accident » (ind. sp. 5, 5 textes), « opération » (ind. sp. 4, 4 textes), « solidarité » (ind. sp. 3, 5 textes), « soutient » (ind. sp. 3, 6 textes) ou « urgence » (ind. sp. 7, 2 textes), quoique certaines de ces formes soient à plusieurs reprises utilisées dans un contexte qui n'est pas sociétal<sup>366</sup>. La jeunesse est là aussi une thématique récurrente, avec « enfants » (ind. sp. 5, 3 textes) ou « jeunes » (ind. sp. 3, 8 textes<sup>367</sup>). Que l'on ne s'y trompe toutefois pas : la répartition de ces formes dans le corpus reste bien maigre, comparée à nombre de formes spécifiques des textes environnementaux telles que « co2 » (ind. sp.9, 10 textes), « émissions » (ind. sp. 6, 10 textes), « environnement » (ind. sp. 5, 35 textes) ou le préfixe « éco » (ind. sp. 4, 14 textes).

Pour ce qui est du corpus norvégien, nous évoquons à la section 5.2.4 le fait que les frontières paraissent plus floues que pour les corpus belge et français : si la partie droite de l'AFC était plus thématique (environnementale notamment, mais qui appelait également des notions propres au monde de l'entreprise), des formes parvenaient malgré tout à franchir l'axe vertical pour se retrouver en partie gauche. Nous avons d'ailleurs relevé que cette dernière faisait également ressortir des points thématiques, évocateurs de certifications, en plus de formes narratives. Cette ambiguïté se retrouve dans la comparaison des textes en partie gauche et droite : la seconde relève bien quelques formes caractéristiques, telles que « miljø » (« environnement », ind. sp. 14, présent dans 40 textes du corpus), ou encore « hms »<sup>368</sup> (ind. sp. 8, 15 textes), voire, si l'on élargit la notion au-delà de la simple question environnementale, « etiske » (« éthiques », ind. sp. 11, 9 textes) ou encore « samfunnsansvar » (« rse », ind. sp. 4, 18 textes). Il n'y a cependant que peu d'autres formes de ce type : conformément à nos observations lors de l'AFC, beaucoup de notions touchent au fonctionnement quotidien d'une entreprise (employés, clients, collaborateurs, partenaires, environnement de travail...). Du côté gauche, il semble que les communautés de formes sont moins nombreuses : si l'on retrouve en effet quelques formes spécifiques, à la dimension certificatrice, dans le sillage de nos observations, elles ne circulent cependant que peu dans le corpus : c'est le cas de « utz » (ind. sp. 6, 3 textes), « fairtrade » (ind. sp. 3, 3 textes), « svanemerket » / « svanemerkede » (ind. sp. 4, 6 et 3 textes respectivement), « miljøfyrtårn » (ind. sp. 3, 9 textes) ou encore « epd » (ind. sp. 4, 3 textes)<sup>369</sup> – il faut par ailleurs souligner que « utz » et « fairtrade » sont toutes les deux exclusives à la même entreprise, Kjeldsbergs Kaffe. Il est finalement intéressant de remarquer que les formes qui circulent le plus sont surtout des points que nous

---

pas pouvoir être considéré comme « uniquement sociétal » dans la mesure où son contenu promeut à la fois le soutien à la pratique sportive et l'égalité des genres. Or, cette dernière thématique peut s'aborder à la fois dans une perspective sociale ou sociétale, comme nous le défendons à la section 4.3.1. Ces deux cas de figure rappellent à la fois que les pages hybrides ne doivent pas être ignorées, et qu'il est difficile de les traiter de façon satisfaisante.

<sup>366</sup> Par exemple : « *fort de 0 accident du travail sur le dernier exercice...* » (ettsa-1) ; « *... lors de l'opération de maintenance annuelle...* » (rot-incendie-1).

<sup>367</sup> Qui imposent une fois encore de ne pas se hâter dans l'interprétation et de commencer par retourner au texte : ainsi est-il aussi parfois question de « jeunes pousses » (coteaux-nantais-1), de « jeunes sociétés » (hci-groupe-1) ou encore de « jeunes volailles » (plastobreiz-57).

<sup>368</sup> Le sigle de *helse, miljø og sikkerhet*, qui correspond à la (q)hse francophone (qualité, hygiène, sécurité et environnement).

<sup>369</sup> UTZ, FairTrade, Svanen, Miljøfyrtårn et EPD (*environmental product declaration*) renvoient tous à des processus de certification en matière environnementale ou de durabilité.

qualifications de « narratifs », bien qu'ils rentrent dans la catégorie des items lexicaux : « bedre » (« meilleur » ; ind. sp. 5, 15 textes), « flere » (« plusieurs » ; ind. sp. 4, 12 textes), « mange » (« beaucoup » ; ind. sp. 4, 13 textes).

Qu'en est-il pour les textes univoques sociétaux ? En écho aux corpus belge et français, deux notions spécifiques liées à la jeunesse ressortent : « barn » (« enfant(s) » ; ind. sp. 3, 8 textes) et « unge » (« jeunes » ; ind. sp. 7, 6 textes), bien qu'il faille une fois encore rester prudent puisque les enfants ne sont pas toujours convoqués dans un contexte sociétal<sup>370</sup>. Celle de « soutien » est aussi fortement présente, avec « støtte » (ind. sp. 5, 11 textes). Il serait éventuellement possible de relever « kultur » (« culture » ; ind. sp. 5, 4 textes) également, mais guère davantage : encore une fois, aucun sujet ne semble particulièrement fédérateur, contrairement à ce que l'on retrouve pour les textes environnementaux, où « miljøet » (« l'environnement ») par exemple ressort particulièrement (ind. sp. 7, 15 occurrences dans le regroupement des textes environnementaux, 24 textes du corpus au total), tout comme « miljøbelastning » (« impact environnemental » ; ind. sp. 7, 7 textes) ou « energi » (« énergie » ; ind. sp. 4, 11 textes). Les textes environnementaux en appellent également largement aux certifications, qui même lorsqu'elles circulent peu dans le corpus, n'en témoignent pas moins d'une tendance discursive du simple fait de leur nombre : « miljøfyrtårn » (ind. sp. 4, 9 textes), « epd » (ind. sp. 5, 3 textes), « fsc » (ind. sp. 14, 4 textes), ou, de façon plus générale, « miljømerket » (« certification environnementale / certifié environnementalement » ; ind. sp. 3, 6 textes). Notons aussi les formes « minst » (« au minimum / le moins » ; ind. sp. 4, 15 textes) ou « mulig » (« possible » ; ind. sp. 4, 13 textes) qui ne sont ni des substantifs, ni des sigles, et peuvent évoquer des figements discursifs (Cf. section 6.2.1). Enfin, plusieurs formes circulent largement dans l'ensemble du corpus et, très logiquement, dans le regroupement de textes environnementaux : « utslipp » (« émission(s) »), « ansvar » (« responsabilité ») ou « co2 » par exemple (ind. sp. 3, présentes dans 17, 13 et 13 textes du corpus respectivement).

Le corpus suédois rassemblait lui, à gauche de l'AFC, des formes plutôt thématiques, de nature environnementale, normative ou liées au quotidien de l'entreprise, ce qui se confirme avec, notamment, « miljöpåverkan » (« impact environnemental », ind. sp. 7, que l'on retrouve dans 20 textes du corpus), « miljö » (« environnement », ind. sp. 6, 35 textes) ou « miljöpolicy » (ind. sp. 6, 16 textes) pour la première de ces catégories. Comme tous les chiffres ont été assimilés à des catégories grammaticales, « 14001 » ne rentre pas dans les moyennes du tableau 9, mais est pourtant spécifique avec un indice de 5 (19 textes). « iso » qui le précède toujours se retrouve dans 24 textes (ind. sp. 6), et « certifikat » (« certificat ») se retrouve dans 6 textes avec un indice de spécificité de 3.

Le côté opposé était moins facile à interpréter. Parmi les formes spécifiques qui circulent dans le corpus, on retrouve plusieurs verbes tels que « gå » (forme conjuguée de « gå », « marcher / aller » ; ind. sp. 3, 12 textes), « jobbar » (forme conjuguée de « jobba », « travailler » ; ind. sp. 3, 11 textes), « se » et « ser » (formes infinitive et conjugué de « se », « voir » ; ind. sp. 3, 10 et 13 textes respectivement) ou des adverbes / adjectifs tels que

---

<sup>370</sup> Les deux occurrences de *barn* chez høie-315 (qui est identifié comme un texte hybride) se comprennent davantage dans une logique commerciale, où il est question d'un assortiment de produits « pour adultes et enfants ».

« mycket » ou « många » (« beaucoup », ind. sp. 5, 15 textes, et ind. sp. 4, 16 textes respectivement). En revanche, il n'y a guère de substantifs évocateurs d'une thématique particulière, combinant spécificité et répartition, qui ressortent de cette partie, à l'exception de ceux qui, une fois encore, renvoient directement à l'enfance ou à la jeunesse : « barn » (« enfant(s) » ; ind. sp. 9, 8 textes) ; « barnen » (« les enfants » ; ind. sp. 5, 5 textes) ; « ungdomar » (« jeunes » ; ind. sp. 4, 4 textes).

Ces trois dernières formes se retrouvent bien parmi les textes sociétaux, au sein desquels elles deviennent bien plus spécifiques (ind. sp. 14, 12 et 6 respectivement). En revanche, de nombreuses autres formes très spécifiques ne concernent qu'un nombre restreint de textes, et souvent des textes d'une seule entreprise : c'est par exemple le cas de « sydafrika » (« Afrique du sud »), qui avec un indice de spécificité de 6 et 3 textes concernés, n'est en fait utilisé que par l'entreprise Harrys qui y mène un certain nombre d'actions de bienfaisance. Notons tout de même que les formes « mycket » ou « många » (« beaucoup ») mentionnées précédemment pour la partie droite, sont également spécifiques des textes sociétaux, avec des indices de spécificité de 5 et 4 respectivement. Étrangement, du côté des textes environnementaux, les formes thématiques saillantes ne paraissent pas particulièrement nombreuses. Certes, « miljön » (« l'environnement ») atteint un indice de spécificité de 5 (présent chez 25 textes du corpus), mais les autres formes sont peu spécifiques et/ou peu répandues, comme « miljöarbete » (« démarche environnementale » ; ind. sp. 3, 12 textes), « energi » (ind. sp. 3, 9 textes), « återvinningsbart » (« recyclable », ind. sp. 5, 3 textes). Cette moindre spécificité des formes peut suggérer une forte utilisation de termes relatifs à l'environnement dans les pages hybrides, provoquant une dilution à l'échelle du corpus et effaçant ainsi la spécificité des textes univoques. Le fait que certaines formes ressortant soient également moins thématiques (par exemple des verbes, tels que « bidra » (forme conjuguée de « contribuer »), ind. sp. 3, 11 textes, ou des substantifs moins évidents, tels que « produkter » (« produits »), ind. sp. 3, 24 textes) donne des pistes d'exploration pour une phase d'analyse mobilisant davantage le retour au texte.

Reste finalement le cas du corpus danois, le seul pour lequel le côté le plus thématique de l'AFC voyait ses items lexicaux spécifiques moins bien répartis dans le corpus que ceux du côté le moins thématique. C'est également le seul corpus où les formes spécifiques des textes identifiés comme « uniquement sociétaux » sont, en moyenne, davantage réparties que celles des textes identifiés comme « uniquement environnementaux ». Rappelons toutefois (Cf. section 5.2.2) que l'AFC avait été particulièrement instable, sujette à de fortes modifications au fur et à mesure de l'abaissement de la valeur-seuil. Rappelons aussi que les oppositions relevées ne suivaient pas celles des quatre autres corpus, qui distinguaient des textes caractérisés par des formes lexicales thématiques (souvent environnementales) d'un côté, et d'autres caractérisés par un assemblage bien moins constant, de formes plus « grammaticales » (prépositions, pronoms, verbes modaux, voire adverbes, notamment métadiscursifs) et/ou sociétales de l'autre, qui tendait à laisser suggérer des textes plus narratifs ou argumentatifs. Les abaissements successifs de valeur-seuil finissaient par rendre l'AFC plus lisible, la scindant progressivement en catégories mobilisant une dimension normative, évoquant la RSE ou encore la notion de durabilité.

À une valeur-seuil fixée à 20, il paraissait que la partie la plus thématique soit celle de gauche. Les calculs de spécificité tendent à confirmer cette impression : la dimension certificatrice

semble très caractéristique du corpus danois, et notamment de ce côté-ci de l'AFC. « iso » se retrouve ainsi dans 16 textes du corpus, et, avec 44 occurrences sur 48 dans la sélection opérée, affiche un indice de spécificité de 18. Plus précisément, « 14001 », qui renvoie à la norme ISO correspondante, n'est pas comptabilisé dans les moyennes du tableau 9, comme c'était le cas pour le corpus suédois, mais est particulièrement spécifique (ind. sp. 10, 14 textes). D'autres normes (« fsc », ind. sp. 16, 7 textes ; « svanemærket », ind. sp. 4, 3 textes ; « ohsas », ind. sp. 3, 4 textes ; « ds »<sup>371</sup> ; ind. sp. 3, 4 textes...) font également partie de la liste, ainsi que des références au processus de certification lui-même : « certificeret » ou « certificeringer » (« certifié » ; ind. sp. 5, 12 textes, et « certifications » ; ind. sp. 3, 8 textes, respectivement). Quelques formes thématiques soulignent une dimension environnementale, quoiqu'elles ne soient pas forcément très répandues dans le corpus, telles que : « miljø » (« environnement » ; ind. sp. 7, 26 textes), « affaldssortering » (« tri des déchets », ind. sp. 4, 4 textes) ; « miljøcertificeret » (« certifié environnementalement » ; ind. sp. 3, 4 textes), « miljøvenlige » (« respectueux de l'environnement » ; ind. sp. 3, 5 textes). D'autres notions relatives à certains domaines d'activité ou au fonctionnement quotidien d'une entreprise (notamment aux questions d'environnement de travail, de sécurité ou de qualité) se retrouvent de ce côté. La partie droite de l'AFC, en revanche, contient peu de formes spécifiques, et moins encore qui évoquent l'une ou l'autre thématique. Le cas échéant, celles-ci sont plutôt sociétales ou relèvent du développement durable : « verdensmål / verdensmålene » (les objectifs de développement durable de l'ONU) connaissent ainsi des indices de spécificité de 5 et 3, et sont présents dans 8 et 5 textes respectivement. « samfundet » (« la société » ; ind. sp. 3, 9 textes) et « udvikling » (« développement », qui dans 13 occurrences sur 33 est un collocat direct de *bæredygtig*, « durable » ; ind. sp. 4, 17 textes) font aussi partie de ceux-là.

Comment cela se présente-t-il pour les textes sociétaux ? Le fait que trois seulement aient été identifiés ne permet pas de dégager de tendance qui paraîtrait déborder pour toucher les pages hybrides, et il nous semble qu'il y a bien peu de choses à dire à leur sujet. Les concepts environnementaux, en revanche, sont une fois encore plus nombreux, bien qu'à l'instar du corpus suédois, ils ne concernent jamais un grand nombre de textes. Si « miljøet » (« l'environnement ») et « co2 » (ind. sp. 3, présents dans 16 et 12 textes respectivement) se retrouvent dans plusieurs textes du corpus, les autres formes sont moins fréquentes, et peu sont particulièrement spécifiques. C'est le cas de « træ » (« arbre, bois » ; ind. sp. 9 ; 6 textes), « kemikalier » (« produits chimiques », ind. sp. 5, 4 textes), « affald » (« déchets », ind. sp. 5, 8 textes), ou encore « fsc » (ind. sp. 6, 7 textes). S'il y a certes une communauté de formes partagées plus importante qu'avec les textes sociétaux, la comparaison est biaisée du fait du faible nombre de textes relevant de cette dernière catégorie.

Le Danemark est-il donc un cas particulier, comme les chiffres du tableau 9 l'indiquaient ? Il ne nous semble pas que ce soit le cas. Les pages environnementales contiennent, notamment, de nombreuses formes exclusives à une seule URL, où elles sont répétées plusieurs fois, ce qui contribue gonfler leur indice de spécificité en dépit du fait qu'elles n'existent qu'en un texte

---

<sup>371</sup> OHSAS (*Occupational Health and Safety Assessment Series*) est une norme relative à la santé et la sécurité au travail. DS est le sigle de *Dansk standard*, l'organisme de normalisation danois.

du corpus<sup>372</sup>, et mécaniquement à affaiblir la moyenne calculée justement sur le nombre de textes dans lequel apparaissent ces formes.

#### 5.4.4 Items grammaticaux

Nous nous sommes jusqu'à présent intéressé aux seuls items « lexicaux », que nous jugeons plus pertinents pour notre analyse. Nous consacrons malgré tout quelques lignes aux items « grammaticaux » afin de renforcer la validité de nos affirmations, bien que notre propos ait vocation à être bien plus bref.

Comment mesurer la propension d'un regroupement donné à utiliser des items grammaticaux ? La simple liste des formes spécifiques à l'un ou l'autre regroupement tend à montrer que ceux-ci sont majoritaires dans les textes sociétaux ou identifiés comme « non thématiques » – ce qui n'empêche pas que le côté opposé de l'AFC, notamment, puisse connaître des formes très spécifiques.

Ainsi dans le corpus belge, le côté « thématique » de l'AFC (gauche) voit les formes des premières et deuxième personnes avec certaines conjugaisons correspondantes (« nous », « nos », « notre », « vous », « vos », « votre », « sommes », « avons »...) lui être spécifique, en particulier les pronoms personnels de la première personne (ind. spé. 31, 16 et 8 pour « nous », « notre » et « nos » respectivement), mais, si l'on regarde les indices de spécificité négatifs, ces textes « thématiques » sont caractérisés par un manque important d'items grammaticaux<sup>373</sup> – la tendance inverse se retrouvant logiquement de l'autre côté. Les textes uniquement sociétaux sont, de même, davantage caractérisés par une forte présence d'items grammaticaux que par une absence de ceux-ci.

Cette tendance se retrouve pour le corpus danois, où l'analyse des formes spécifiques avait montré que les textes en partie gauche étaient plus riches en contenu thématique saillant. En partie droite, les items grammaticaux sont nombreux à être spécifiquement positifs, ceux spécifiquement négatifs se faisant plus rares – et ce d'autant plus si l'on retire certains numéros de normes (14001, 9001, 18001) dont la catégorisation parmi les items grammaticaux est discutable. La réciprocité n'est pas parfaite si l'on regarde la répartition des spécificités négatives en partie gauche et la situation paraît plus équilibrée. En revanche, les textes sociétaux connaissent très clairement de formes grammaticales qui leur sont particulièrement non spécifiques. Parmi celles-ci se retrouvent les formes de la première personne du pluriel (« vi », « os », « vores »), comme pour le corpus belge – en revanche, en partie gauche (thématique), seule le possessif *vores* est spécifique, les deux autres étant absentes de la liste.

Le corpus français respecte le même schéma, les items grammaticaux étant visiblement surreprésentés parmi les formes spécifiques positives du côté « non thématique » de l'AFC (et

---

<sup>372</sup> Ces formes sont : « affaldet », « roskilde », « vindstrøm », « plastfri », « pefc », « værkstederne », « globe », « award », « fjord ». Elles connaissent toutes cinq ou six occurrences (ind. sp. 5) mais aucune d'entre elles n'apparaît dans plus d'un seul texte.

<sup>373</sup> Et encore davantage si l'on prend en compte les formes connaissant des indices de spécificité de 2, que nous avons pourtant exclus pour l'analyse des items lexicaux afin de nous concentrer sur des formes plus saillantes. Nous nous retrouvons pris au piège de notre ambition, car les items grammaticaux (et notamment les mots-outils : prépositions, articles, pronoms...), étant normalement plus nombreux que les items lexicaux, peuvent aussi être mieux répartis et moins spécifiques que ces derniers.

de même parmi les formes spécifiques négatives du côté opposé), et plus particulièrement, là encore, parmi les textes sociétaux. De même, les formes de la première personne (« nous », « nos », « notre ») sont particulièrement non caractéristiques des textes en partie gauche et des textes sociétaux (à l'exception de « nous », absent de la liste de spécificité de ce dernier groupe).

Le corpus norvégien ne présente lui non plus aucune forme de variation, et suit en tous points la même tendance que les trois corpus précédents, tout comme le corpus suédois.

#### *5.4.5 Communautés de formes : le signe d'une appréciation des problématiques saillantes ?*

Ces analyses ont été faites avec un minimum de retours au texte : tout au plus avons-nous indiqué quelques collocs directs lorsque cela semblait pertinent. Cette partie de l'analyse se veut donc avant tout quantitative : elle reprend largement les résultats des calculs d'AFC de la section 5.2 et vise à compléter les calculs de densité lexicale de la section précédente, et ceux de diversité lexicale de la section à suivre, afin de se représenter le corpus et d'orienter la compréhension des textes qui le composent. L'analyse des différents indices de spécificité confirme les suppositions formulées au fil de la lecture des AFC : plus qu'entre pages environnementales et pages sociétales, celles-ci distinguent entre des pages plus ou moins « thématiques », c'est-à-dire, qui réussissent à se regrouper autour de formes typiques. C'est-à-dire que les pages les moins thématiques, au sein desquelles se retrouvent notamment les pages sociétales, ne créent pas ou peu de communautés de formes, de sorte que les « mots » saillants les caractérisant ont davantage tendance à être des mots-outils. Si les textes environnementaux tendent à être plus denses que les textes sociétaux (bien que les résultats ne soient réellement notables que pour les corpus norvégien et suédois), indiquant ainsi que les textes puissent être plus complexes à appréhender, ils paraissent surtout porteurs de thématiques bien plus fédératrices, qui touchent beaucoup plus de textes du corpus. À l'inverse, les textes sociétaux sont caractérisés par une surreprésentation d'items « grammaticaux » – soit qu'ils mobilisent des formes d'énonciation effectivement différentes, soit que le phénomène soit rendu plus saillant par l'absence de communauté d'items lexicaux. La question se pose alors de savoir dans quelle mesure ces observations sont liées au déséquilibre entre le nombre de pages, même mixtes, ayant une composante environnementale et celles ayant une composante sociétale. Il ne nous paraît pas possible de répondre à cette question sur la base de nos corpus. Toutefois, ce déséquilibre intrinsèque est intéressant en tant que tel, et tend justement à montrer que la société n'est pas un objet de discours au même titre que l'environnement. Finalement, ces résultats vont dans le sens d'observations déjà formulées par d'autres chercheurs, qui constatent que la dimension environnementale du développement durable s'impose face à ses autres volets, dont le volet sociétal (Garric *et al.*, 2007:7 ; Laine, 2005:399). Plus encore, Maignan et Ralston (2002) trouvaient que les entreprises américaines notamment, et britanniques dans une certaine mesure, étaient plus promptes à s'engager dans des formes non environnementales de RSE (bénévolat, mécénat, éducation) que leurs équivalentes françaises et néerlandaises. Ce type de divergence dans les pratiques, au moins en matière sociétale, est interprété comme le signe que le système politique de certains pays tend à favoriser des pratiques de RSE implicites

ou explicites, les pays ayant une tradition d'État-Providence fort étant finalement peu enclins à s'engager dans la résolution de problèmes pour lesquels il existe une réponse institutionnelle préexistante significative, de nature fiscale (taxes et impôts) ou juridique (droit du travail) par exemple (Matten et Moon, 2008). En d'autres termes, et toujours suivant la définition de Gendron (2000) pour qui la RSE renvoie à « *la prise en charge de l'intérêt commun par l'entreprise privée* », nous reprenons notre affirmation conclusive de la section 2.1.1.4 : c'est-à-dire que la RSE n'existe que dans la mesure où des insuffisances publiques sont collectivement perçues et laissent de la place à l'action privée. La thématique sociétale, bien qu'elle convoque – de façon remarquable compte tenu de sa relative rareté –, dans tous les corpus à l'exception du corpus danois, la notion de soutien et d'enfance (ou jeunesse) ne paraît pas, en tout cas sur la base de cette seule analyse qui a volontairement laissé de côté les retours au texte, mobiliser de structures discursives saillantes. Plus encore, le fait que les pages sociétales soient minoritaires dans chacun des cinq corpus montre que le sujet mobilise bien moins que l'environnement, et n'est donc pas autant un « objet de discours ». Le chapitre 6 approfondira la question par la recherche de figements discursifs spécifiques, dont nous montrerons qu'ils sont largement transversaux aux cinq corpus. Nous clôturons tout d'abord ce chapitre par des calculs de diversité lexicale.

## 5.5 CALCULS DE DIVERSITÉ LEXICALE

Il avait paru opportun de faire suivre les calculs de densité lexicale par une analyse des formes spécifiques des différents regroupements que nous avons opérés à la suite de l'AFC. Ce hiatus désormais clos, nous nous consacrons au pendant du premier calcul, à savoir, la diversité lexicale. Comme le souligne Crawford Camiciottoli :

*« Bien que le calcul de densité lexicale permette de se rendre compte de la quantité de contenu informationnel, il ne dit rien de la quantité de vocabulaire utilisé dans le texte, ce qui est aussi susceptible d'accroître sa complexité. Par exemple, un texte peut être lexicalement dense mais simultanément répétitif, ce qui limite l'apparition de nouvelles formes lexicales au fur et à mesure de son déroulé »*<sup>374</sup> (Crawford Camiciottoli, 2007:73).

Si la densité lexicale s'intéresse à la quantité de contenu informationnel d'un texte, la richesse de celui-ci est mesurée par sa diversité – c'est-à-dire par la proportion de formes uniques (*types*) par rapport au nombre total d'occurrences (*tokens*). La mesure de la diversité lexicale est un chantier ancien de la « linguistique quantitative »<sup>375</sup> : ses questionnements se font jour entre le milieu des années 1930 et le milieu des années 1940 (Jarvis, 2013:90). Pourtant, les travaux qui s'y rapportent ne sont toujours pas clos, du fait d'un écueil majeur auquel la notion se heurte : la sensibilité du calcul (ou plutôt, des différents calculs) à la longueur des textes étudiés.

---

<sup>374</sup> « *Although lexical density gives us an idea of informational content, it does not necessarily tell us anything about the range of vocabulary used in a text, which can also contribute to its difficulty. For example, a text can be lexically dense but also highly repetitive, thus limiting the amount of new lexis introduced as it unfolds.* »

<sup>375</sup> Nous utilisons le terme comme un regroupement commode des notions de linguistique de corpus et de statistique textuelle.



### 5.5.1 Multiplicité des calculs de diversité lexicale

Dans son expression la plus simple, la diversité lexicale s'exprime comme le rapport entre les *types* et les *tokens* – une mesure appelée le *type-token ratio* (dorénavant TTR) – c'est-à-dire, comme la proportion de formes différentes par rapport au nombre d'occurrences total d'un texte ou corpus de textes donné. Or, la probabilité qu'à chaque mot d'un texte suive un mot nouveau (ici un *type*), jamais utilisé jusqu'à présent, diminue au fur et à mesure que le texte se construit. Cet effet se vérifie rétrospectivement puisque, si le texte suit une loi zipfienne, il est légitime de s'attendre à ce que la moitié de ses *types* environ soient des hapax, tandis que ses formes les plus courantes (généralement des mots grammaticaux) connaîtront une surreprésentation claire. Il découle de cet effet probabiliste une tendance logique, pour le TTR, à produire des résultats négativement corrélés à la longueur des textes étudiés (plus la longueur du texte croît, plus le résultat du TTR décroît), ce qui est susceptible d'invalider les résultats obtenus lors du calcul. Il n'est donc pas surprenant que, depuis les premiers développements du TTR, une série de mesures complémentaires aient fait leur apparition afin de pallier les manquements de la formule originelle<sup>376</sup>.

Il ne semble toutefois qu'aucune d'entre elles ne fasse réellement consensus, en dépit de leurs prétentions. Tweedie et Baayen (1998) en recensent ainsi un grand nombre, qu'ils classent en trois catégories<sup>377</sup>, mais concluent au terme de leur expérience que toutes ces mesures sont affectées par la longueur des textes étudiés et qu'aucune n'est réellement satisfaisante. Ces résultats sont partiellement contredits par McCarthy et Jarvis (2007, cités par McCarthy et Jarvis, 2010) qui soutiennent que deux mesures en particulier, *Maas' a<sup>2</sup>* et *Yule's K*, sont insensibles à la longueur des textes tant que ceux-ci restent compris dans certains ordres de grandeur.<sup>378</sup>

Puisqu'aucune mesure ne semble réellement faire consensus, il paraît justifié de les multiplier afin de déterminer si une tendance générale peut être dégagée. Nous utilisons sept mesures différentes de la diversité lexicale, qui sont chacune appliquées aux textes de nos corpus selon le même principe que pour le calcul de densité lexicale.

Ces mesures sont le *type-token ratio* (ou TTR), l'indice de Guiraud (*Guiraud's Index*), *Herdan's C*, *Maas' a<sup>2</sup>* et *Yule's K* d'une part, qui sont toutes décrites par Tweedie et Baayen (1998:326ff). Guiraud, Herdan et Maas sont trois mesures dérivées du TTR, la première procédant par racine

---

<sup>376</sup> Nous renvoyons à Jarvis (2013:90-96) pour un compte-rendu plus complet des premières réflexions autour de la notion de diversité lexicale.

<sup>377</sup> La première de ces catégories procède par transformation et modifie la valeur de *types* ou de *tokens* par logarithme ou racine carrée. On trouve parmi celles-ci l'indice de Guiraud (*Guiraud's index*), *Herdan's C* et *Maas' a<sup>2</sup>*. La seconde, qui porte sur l'ensemble d'un spectre, s'intéresse à l'apparition d'un certain nombre de *types* dans un échantillon de longueur donnée. La mesure *Yule's K* appartient à cette famille. La troisième repose sur des modèles probabilistes. Les mesures sont détaillées, avec les calculs associés, par Tweedie et Baayen (1998:326ff).

<sup>378</sup> Soit, pour *Maas' a<sup>2</sup>* : 100 – 154 ; 154 – 333 ; 200 – 666 ; ou 250 – 2 000 *tokens*. Pour *Yule's K*, le spectre est de 100 – 500 ; 154 – 666 ; 250 – 1 000 ou 400 – 2 000 *tokens*. Nos cinq corpus sont compris dans les spectres suivants (décompte du Trameur, corpus neutralisés) :

Corpus belge : 106 – 807 *tokens* ;

Corpus danois : 102 – 1037 *tokens* ;

Corpus français : 128 – 1029 *tokens* ;

Corpus norvégien : 160 – 1589 *tokens* ;

Corpus suédois : 111 – 1074 *tokens*.

carrée et les deux suivantes par logarithme. D'autre part, nous utilisons également le MATTR (*Moving-Average Type-Token Ratio*) et le MTLD (*Measure of Textual Lexical Diversity*).

Le MATTR de Covington et McFall (2010) est directement inspiré d'une mesure précédente, le MSTTR (*Mean Segment Type-Token Ratio*), qui, pour chaque texte, circonscrit une « fenêtre » englobant  $W$  mots (par exemple, 100 mots) au sein de laquelle le TTR est calculé. La fenêtre ensuite déplacée aux  $W$  mots suivants, où le TTR est de nouveau calculé, et ainsi de suite, jusqu'à la fin. Les  $X$  derniers mots du texte (où  $X < W$ ) ne sont pas pris en compte. La moyenne des différents TTR est ensuite calculée et donne le MSTTR. Le MATTR fonctionne de façon similaire, mais procède par fenêtres « glissantes » plutôt que conjointes, chaque séquence commençant et finissant un mot plus loin que la précédente<sup>379</sup> (*Ibid.*). Si le MATTR est présenté par ses auteurs comme une alternative préférable au STTR, la mesure paraît toutefois présenter un manquement majeur dans notre cas. Puisque la fenêtre est incompressible, elle ne peut passer au crible les  $W-1$  premiers et derniers mots du texte de la même façon que ceux situés entre ces deux intervalles. Avec un exemple d'une fenêtre de longueur  $W=5$  mots, le deuxième mot d'un texte n'est ainsi capable d'influencer que deux moyennes, à savoir les fenêtres [1-5] et [2-6], tandis que le sixième mot du texte intervient dans le calcul de 5 moyennes (de [2-6] à [6-10]). Ainsi, les  $W-1$  premiers et derniers mots du texte voient leur influence d'autant plus diminuer qu'ils sont situés près de l'une des extrémités de celui-ci. Les conséquences sont vraisemblablement minimales sur des textes de grande longueur, où il y a davantage de moyennes dans lesquelles diluer les intervalles lésés ; mais ces absences prennent mécaniquement plus d'importance lorsqu'elles concernent des textes courts. Il est certes possible de régler la longueur de la fenêtre choisie, ce qui permet de compenser le problème : si l'on ne peut pas allonger le texte, il est toujours envisageable de réduire la taille de la fenêtre qui le balayera. Toutefois, une telle opération a également un coût statistique et amplifie ce qui nous paraît être le défaut essentiel de la mesure : son approche sélective. Le fait que la fenêtre du MATTR ne prenne jamais en compte l'entièreté d'un texte la rend aveugle à des répétitions se produisant dans des intervalles situées hors du chambranle. Ce problème n'est pas ignoré de Covington et McFall (*Ibid.*, p.97-98) qui suggèrent par ailleurs qu'un ratio élevé lors du passage d'une fenêtre basse à une fenêtre élevée puisse être révélateur de l'existence de répétitions locales.

Concernant ce dernier point, nous illustrons nos propos par un exemple tiré de notre corpus belge et qui représente un exemple édifiant : il s'agit du texte pqa-5, qui, avec 116 types et 331 tokens<sup>380</sup>, obtient le TTR le plus faible du corpus : 0,3505. Ce résultat n'est pas surprenant dans la mesure où la page comporte de nombreux doublons qui donnent au texte, déjà relativement court, un fort sentiment de répétition.

La projection graphique ci-bas représente, pour chacun des textes (classés sur l'axe des abscisses par nombre croissant de *tokens*) les valeurs prises, du haut vers le bas, par les MATTR à  $W=35, 70$  et  $100$ , et, pour la courbe la plus basse du graphique, par le TTR. On voit bien que

---

<sup>379</sup> Ainsi, pour une fenêtre fixée à  $W=100$ , le MSTTR calcule le TTR sur les fenêtres [1-100] ; [101-200] ; [201-300]... et ainsi de suite en ignorant les  $X$  derniers mots du texte dès lors que  $X < 100$ , tandis que le MATTR procède en calculant le TTR sur les fenêtres [1-100] ; [2-101] ; [3-102] ... et ainsi de suite.

<sup>380</sup> Selon le décompte du programme de linguistique de corpus #Lancsbox, que nous utilisons ci-bas pour le calcul du MATTR.

la courbe du MATTR tend à se « lisser » au fur et à mesure que la valeur W tend vers 1, gommant progressivement les spécificités de certains corpus ; en outre, la courbe du TTR, quoiqu'elle rende compte graphiquement d'une tendance tendanciellement inversement proportionnelle au nombre de *tokens* des textes (le TTR diminue alors que le nombre de *tokens* augmente), réussit bien à faire ressortir des « anomalies » comme le minimum situé près du centre de l'axe des abscisses, qui concerne pqa-5, alors que le MATTR n'y parvient pas.

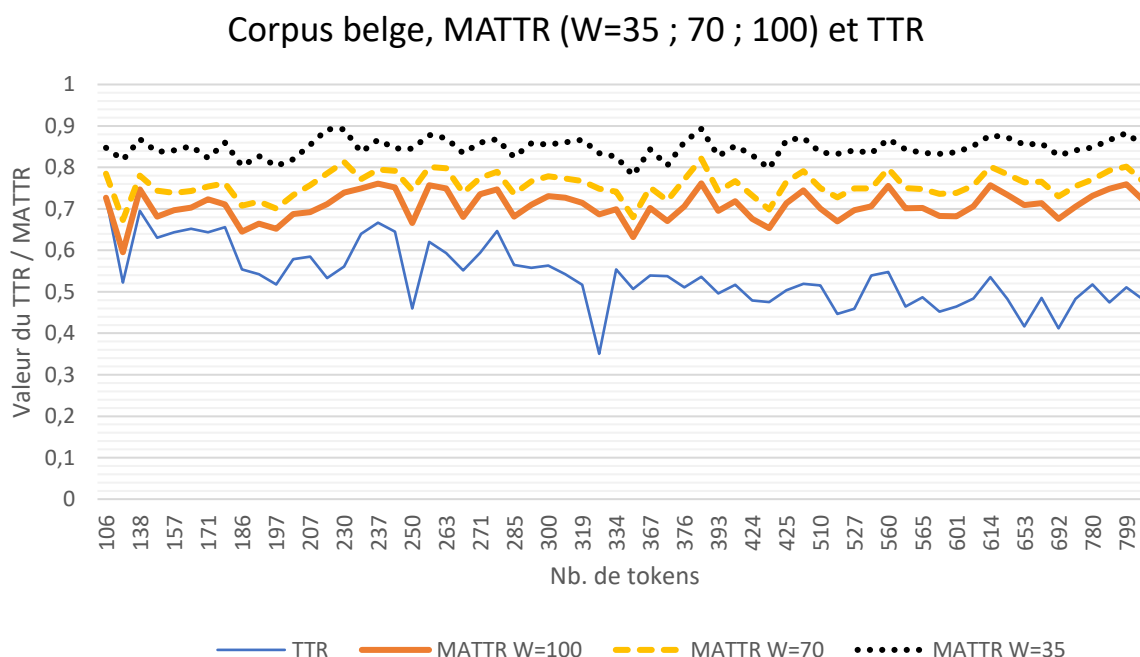


Figure 18 : MATTR (à W=35 ; 70 ; 100) et TTR pour chacun des textes du corpus belge, organisés par longueur (nombre de tokens).

Décompte et calcul selon #Lancsbox.

On comprend ainsi qu'en laissant moins de liberté pour le paramétrage de la fenêtre, la taille des textes de notre corpus grève les résultats – sans que cela invalide nécessairement la pertinence du MATTR pour des textes plus longs, bien que des critiques puissent lui être objectées (Cf. ci-bas).

Le MTLT peut lui aussi rappeler le MSTTR dans son fonctionnement (McCarthy et Jarvis, 2010), mais le raisonnement est un peu plus subtil que pour le MATTR. Dans le cas du MTLT, le TTR d'une chaîne de mots est calculé progressivement, au fur et à mesure qu'un nouveau mot s'ajoute. Nous reprenons l'exemple de McCarthy et Jarvis (*Ibid.*, p.384) à titre d'illustration : « *of the people, by the people, for the people* » :

|                 |           |            |               |           |            |               |            |            |               |
|-----------------|-----------|------------|---------------|-----------|------------|---------------|------------|------------|---------------|
| <b>Mots :</b>   | <i>of</i> | <i>the</i> | <i>people</i> | <i>by</i> | <i>the</i> | <i>people</i> | <i>for</i> | <i>the</i> | <i>people</i> |
| <b>TTR :</b>    | 1         | 1          | 1             | 1         | 0.8        | 0.667         | 0.714      | 0.625      | 0.556         |
| <b>Calcul :</b> | 1/1       | 2/2        | 3/3           | 4/4       | 4/5        | 4/6           | 5/7        | 5/8        | 5/9           |

Tableau 12 : principe du MTLT.

À partir de la description de McCarthy et Jarvis (2010:384).

Le premier mot d'une séquence donne évidemment un TTR égal à 1, et la probabilité de voir le TTR diminuer s'accroît avec chaque nouveau mot. Dans cet exemple, c'est le cinquième

*token* qui est le premier à ne pas introduire de nouveau *type* et fait chuter le TTR ( $4/5 = 0,8$ ). Toutefois, quand le TTR passe en dessous d'une valeur par défaut, fixée à 0,72 (ici atteinte au 2<sup>e</sup> « *people* »), le « *facteur* » qui sera utilisé pour le calcul du MTLT par la suite est incrémenté de 1, et le décompte reprend à partir de 1 au mot suivant (« *for* » reprendrait donc avec un TTR de 1). Un facteur partiel est calculé pour les mots de la dernière séquence du texte, qui n'atteignent pas la valeur-seuil fixée à 0,72<sup>381</sup>, et est ajouté au nombre de facteurs accumulés. Le calcul est opéré dans les deux sens du texte (pour une progression textuelle allant de gauche à droite puis de droite à gauche), et le MTLT est obtenu en divisant le nombre de *tokens* par le facteur total.

Toutefois, le MSTTR tout comme le MTLT ont été critiqués pour l'analyse partielle du texte qu'ils fournissent : « *un problème majeur des deux mesures vient de ce qu'aucune d'elles ne considère le texte comme un tout unifié* » (Jarvis, 2013:94)<sup>382</sup>, des propos que l'on peut également appliquer au MATTR.

Ainsi, puisqu'aucune solution ne peut échapper aux critiques, diversifier les méthodes semble être le meilleur moyen de repérer des tendances, si elles existent. Dans la section suivante, nous indiquons les résultats du calcul de différentes mesures de diversité lexicale pour nos différents corpus. À l'exception du MATTR, toutes ces mesures sont calculées sur une même plateforme en ligne<sup>383</sup> afin de garantir les mêmes décomptes<sup>384</sup>, bien que trois mesures, le TTR, *Herdan's C* et *Maas' a<sup>2</sup>*, aient été recalculées manuellement<sup>385</sup>. Le MATTR est la seule mesure parmi les sept qui n'est pas proposée sur cette plateforme ; il est calculé à l'aide du programme #Lancsbox à trois fenêtres contextuelles (W= 35, 70 et 100).

### 5.5.2 Résultats des calculs de diversité lexicale

Tout comme pour les calculs de densité lexicale, plusieurs facteurs sont susceptibles d'influencer les résultats. Bien qu'aucune considération relative à l'étiquetage ne s'applique ici, la nature même du corpus doit être prise en compte : la présence de titres notamment, que l'on ne retrouve pas de façon constante dans toutes les pages Internet, peut accroître le taux de répétition dans le texte et ainsi faire baisser artificiellement la diversité lexicale des textes considérés. Le fait que la plateforme de Reuneker ne prenne pas les chiffres en compte a également, de toute évidence, un impact sur les résultats. Ces facteurs s'ajoutent aux nombreuses réserves caractéristiques du calcul de diversité lexicale, dont nous avons essayé de brièvement rendre compte dans les pages précédentes. Une fois de plus, les calculs n'ont qu'une valeur exploratoire et doivent servir à former des hypothèses pour la poursuite des analyses. Tous les calculs sont effectués sur les corpus neutralisés.

---

<sup>381</sup> Cette valeur-seuil a été déterminée empiriquement comme « point de stabilisation » à partir duquel les fluctuations de TTR sont improbables (McCarthy et Jarvis, 2010:385).

<sup>382</sup> « *An important problem with both measures is that neither evaluates the text as a unified whole.* »

<sup>383</sup> Reuneker (2017) : <https://www.reuneker.nl/files/ld/#>

<sup>384</sup> Par exemple, la plateforme de Reuneker ne compte pas les chiffres.

<sup>385</sup> La plateforme de Reuneker n'indique que deux décimales après la virgule, ce qui limite la lecture de valeurs comprises entre 0 et 1, comme le TTR, *Herdan's C* et *Maas' a<sup>2</sup>*.

### 5.5.2.1 Calculs de diversité lexicale sur le corpus belge

|                            | Corpus entier (62 textes) |              | Environnemental (20 textes) |          | Sociétal (10 textes) |              |       |
|----------------------------|---------------------------|--------------|-----------------------------|----------|----------------------|--------------|-------|
|                            | $\bar{X}$                 | $\sigma$     | $\bar{X}$                   | $\sigma$ | $\bar{X}$            | $\sigma$     |       |
| <b>Tokens*</b>             | 410,8                     | 203,4        | 381,7                       | 156,8    | 384,9                | 219,0        |       |
| <b>Types*</b>              | 195,9                     | 83,4         | 186,8                       | 60,1     | 186,9                | 95,4         |       |
| <b>TTR</b>                 | <i>0,498</i>              | 0,066        | 0,508                       | 0,060    | <b>0,511</b>         | 0,062        |       |
| <b>Guiraud</b>             | <b>9,57</b>               | 1,80         | 9,55                        | 1,29     | <i>9,35</i>          | 2,04         |       |
| <b>Herdan's C</b>          | <i>0,881</i>              | 0,018        | <b>0,884</b>                | 0,015    | 0,883                | 0,012        |       |
| <b>Yule's K</b>            | 162,90                    | 45,22        | <i>166,34</i>               | 59,12    | <b>149,34</b>        | 22,61        |       |
| <b>Maas' a<sup>2</sup></b> | <i>0,0468</i>             | 0,0071       | <b>0,0457</b>               | 0,0054   | 0,0467               | 0,0050       |       |
| <b>MTLD</b>                | <i>65,57</i>              | 14,63        | 69,07                       | 17,37    | <b>70,78</b>         | 9,72         |       |
| <b>MATTR</b>               | <b>W=35</b>               | <i>0,847</i> | 0,023                       | 0,849    | 0,023                | <b>0,863</b> | 0,019 |
|                            | <b>W=70</b>               | <i>0,758</i> | 0,031                       | 0,763    | 0,029                | <b>0,776</b> | 0,021 |
|                            | <b>W=100</b>              | <i>0,707</i> | 0,034                       | 0,713    | 0,031                | <b>0,722</b> | 0,016 |

Tableau 13 : calculs de diversités lexicales moyennes et écarts-types du corpus belge.

Calculs effectués pour l'ensemble du corpus, les pages identifiées comme uniquement environnementales et celles identifiées comme uniquement sociétales, selon sept mesures.

Les valeurs indiquant la plus forte diversité lexicale sont indiquées en gras\*\* pour chaque mesure, celles indiquant la plus faible diversité en italique\*\*.

\* Décompte selon la plateforme mise en ligne par Reuneker (2017), qui notamment ignore les nombres. Le calcul de MATTR est effectué par le programme #Lancsbox, qui repose sur un décompte différent.

\*\* Dans le cas de Yule's K et de Maas' a<sup>2</sup>, une valeur élevée indique une faible diversité lexicale, tandis qu'une valeur basse indique une forte diversité.

Le corpus belge offre des résultats plutôt contrastés. Commençons par remarquer que les textes identifiés comme « uniquement environnementaux » sont, en moyenne, plus courts que les autres – ce qui est d'ailleurs le cas pour tous les corpus de notre étude. Toutefois, les écarts-types importants (indépendamment des catégories) montrent qu'il existe de fortes variations d'un texte à l'autre. Pour quatre mesures sur sept<sup>386</sup>, les textes identifiés comme uniquement sociétaux sont ceux présentant le plus de variété – des résultats qui doivent toutefois être pris avec prudence puisque, comme nous avons essayé de le montrer précédemment, si les mesures de diversité lexicale sont toujours développées avec le souci de les rendre insensibles à la longueur des textes sur lesquels elles portent, leur multiplication indique que cet objectif n'est vraisemblablement pas encore atteint. C'est particulièrement le cas du TTR, dont la faiblesse majeure à cet égard est largement commentée (voir par exemple Brezina, 2018:57-58). Ainsi, si l'on regarde la colonne relative aux chiffres pour l'ensemble du corpus, l'obtention du TTR le plus faible est cohérente avec le fait que les textes soient en moyenne plus longs que ceux des pages uniquement environnementales ou sociétales. Pour la plupart des mesures, le corpus belge pris dans son ensemble présente la plus faible diversité lexicale, ce qui ne permet pas de supposer un « effet thématique » à cet égard, en tout cas pour les textes environnementaux. Aucune tendance claire ne se dégage d'ailleurs des résultats pour ces derniers : ils sont la plupart du temps situés dans un entre-deux, parfois

<sup>386</sup> Nous comptons le MATTR comme une seule mesure, bien qu'il soit calculé selon trois paramétrages différents.

(Herdan's  $C$ , Maas'  $a^2$ ) plus riches lexicalement que les autres types de texte, et en une occasion (Yule's  $K$ ) moins diversifiés.

### 5.5.2.2 Calculs de diversité lexicale sur le corpus danois

|                               | Corpus entier (58 textes) |          | Environnemental (13 textes) |              | Sociétal (3 textes) |              |       |
|-------------------------------|---------------------------|----------|-----------------------------|--------------|---------------------|--------------|-------|
|                               | $\bar{X}$                 | $\sigma$ | $\bar{X}$                   | $\sigma$     | $\bar{X}$           | $\sigma$     |       |
| <b>Tokens*</b>                | 331,4                     | 181,8    | 269,7                       | 146,6        | 458,7               | 153,5        |       |
| <b>Types*</b>                 | 174,1                     | 73,3     | 147,2                       | 66,5         | 227,7               | 61,3         |       |
| <b>TTR</b>                    | 0,556                     | 0,070    | <b>0,576</b>                | 0,069        | <i>0,513</i>        | 0,051        |       |
| <b>Guiraud</b>                | 9,52                      | 1,58     | <i>8,87</i>                 | 1,66         | <b>10,61</b>        | 1,11         |       |
| <b>Herdan's C</b>             | 0,896                     | 0,016    | <b>0,898</b>                | 0,015        | <i>0,890</i>        | 0,009        |       |
| <b>Yule's K</b>               | <i>107,53</i>             | 21,17    | 105,72                      | 13,24        | <b>87,65</b>        | 2,51         |       |
| <b>Maas' <math>a^2</math></b> | 0,0423                    | 0,0053   | <i>0,0432</i>               | 0,0061       | <b>0,0419</b>       | 0,0014       |       |
| <b>MTLD</b>                   | 82,86                     | 21,39    | <i>72,29</i>                | 16,40        | <b>94,25</b>        | 8,89         |       |
| <b>MATT<br/>R</b>             | <b>W=35</b>               | 0,863    | <i>0,859</i>                | 0,019        | <b>0,887</b>        | 0,023        |       |
|                               | <b>W=70</b>               | 0,766    | 0,034                       | <i>0,764</i> | 0,029               | <b>0,794</b> | 0,024 |
|                               | <b>W=100</b>              | 0,712    | 0,038                       | <i>0,706</i> | 0,040               | <b>0,737</b> | 0,012 |

Tableau 14 : calculs de diversités lexicales moyennes et écarts-types du corpus danois.

Calculs effectués pour l'ensemble du corpus, les pages identifiées comme uniquement environnementales et celles identifiées comme uniquement sociétales, selon sept mesures.

Les valeurs indiquant la plus forte diversité lexicale sont indiquées en gras\*\* pour chaque mesure, celles indiquant la plus faible diversité en italique\*\*.

\* Décompte selon la plateforme mise en ligne par Reuneker (2017), qui notamment ignore les nombres. Le calcul de MATTR est effectué par le programme #Lancsbox, qui repose sur un décompte différent.

\*\* Dans le cas de Yule's  $K$  et de Maas'  $a^2$ , une valeur élevée indique une faible diversité lexicale, tandis qu'une valeur basse indique une forte diversité.

Le corpus danois montre un peu plus de cohérence et de lisibilité : dans le sillage des résultats du corpus belge, il tend à indiquer que les textes de nature sociétale sont en moyenne les plus diversifiés sur le plan lexical. En outre, il montre que les textes de nature environnementale sont en moyenne les moins variés au sein des trois groupes. Deux mesures seulement font des textes environnementaux les textes les plus diversifiés, Herdan's  $C$  et le TTR.

Cette tendance à une plus faible diversité lexicale des textes environnementaux est intéressante en ce qu'elle va à contre-courant des attentes qui auraient été légitimes compte tenu de ce que les textes uniquement environnementaux sont en moyenne bien moins longs que les autres. Puisque les différents calculs de diversité lexicale sont réputés sensibles à la longueur des textes, qui accroît le risque de répétition de formes, les textes environnementaux auraient dû, toutes choses égales par ailleurs, tendanciellement présenter davantage de variété ; or, il n'en est rien. De la même façon, les textes uniquement sociétaux, en moyenne plus longs que les autres, sont aussi plus diversifiés lexicalement. Ces résultats doivent toutefois être pris avec prudence, car la moyenne cache par nature les disparités au sein de la série qu'elle agrège : les écarts-types, sont d'ailleurs presque chaque fois plus importants pour les textes environnementaux que pour les textes sociétaux, montrant ainsi une plus grande dispersion des résultats autour de la moyenne. Enfin, il faut rappeler que les

textes identifiés comme uniquement sociétaux ne sont qu'au nombre de trois dans le corpus danois.

### 5.5.2.3 Calculs de diversité lexicale sur le corpus français

|                            | Corpus entier (53 textes) |          | Environnemental (13 textes) |              | Sociétal (4 textes) |              |       |
|----------------------------|---------------------------|----------|-----------------------------|--------------|---------------------|--------------|-------|
|                            | $\bar{X}$                 | $\sigma$ | $\bar{X}$                   | $\sigma$     | $\bar{X}$           | $\sigma$     |       |
| <b>Tokens*</b>             | 430,5                     | 218,9    | 333,6                       | 109,9        | 466,3               | 342,7        |       |
| <b>Types*</b>              | 202,1                     | 77,1     | 166,2                       | 44,8         | 213,3               | 125,4        |       |
| <b>TTR</b>                 | <i>0,499</i>              | 0,069    | 0,513                       | 0,060        | <b>0,531</b>        | 0,110        |       |
| <b>Guiraud</b>             | 9,74                      | 1,34     | <i>9,09</i>                 | 1,02         | <b>9,85</b>         | 1,97         |       |
| <b>Herdan's C</b>          | <i>0,882</i>              | 0,015    | 0,883                       | 0,015        | <b>0,891</b>        | 0,022        |       |
| <b>Yule's K</b>            | <b>161,40</b>             | 41,24    | <i>175,63</i>               | 40,64        | 163,35              | 34,14        |       |
| <b>Maas' a<sup>2</sup></b> | 0,0456                    | 0,0042   | <i>0,0467</i>               | 0,0049       | <b>0,0427</b>       | 0,0040       |       |
| <b>MTLD</b>                | 65,27                     | 13,51    | <i>60,70</i>                | 11,42        | <b>65,41</b>        | 10,72        |       |
| <b>MATT<br/>R</b>          | <b>W=35</b>               | 0,850    | <i>0,846</i>                | 0,019        | <b>0,877</b>        | 0,021        |       |
|                            | <b>W=70</b>               | 0,760    | 0,031                       | <i>0,756</i> | 0,028               | <b>0,787</b> | 0,018 |
|                            | <b>W=100</b>              | 0,711    | 0,033                       | <i>0,705</i> | 0,028               | <b>0,737</b> | 0,016 |

Tableau 15 : calculs de diversités lexicales moyennes et écarts-types du corpus français.

Calculs effectués pour l'ensemble du corpus, les pages identifiées comme uniquement environnementales et celles identifiées comme uniquement sociétales, selon sept mesures.

Les valeurs indiquant la plus forte diversité lexicale sont indiquées en gras\*\* pour chaque mesure, celles indiquant la plus faible diversité en italique\*\*.

\* Décompte selon la plateforme mise en ligne par Reuneker (2017), qui notamment ignore les nombres. Le calcul de MATTR est effectué par le programme #Lancsbox, qui repose sur un décompte différent.

\*\* Dans le cas de Yule's K et de Maas' a<sup>2</sup>, une valeur élevée indique une faible diversité lexicale, tandis qu'une valeur basse indique une forte diversité.

Du côté des PME françaises, le corpus prend une orientation similaire à celle du corpus danois, quoiqu'encore plus marquée. Les résultats des calculs montrent que les textes à caractère environnemental ne sont jamais les plus diversifiés lexicalement parlant, tandis que toutes les mesures à l'exception de Yule's K indiquent que les textes sociétaux sont les plus variés. Même pour cette dernière mesure, les textes environnementaux présentent moins de richesse que les textes sociétaux, de sorte qu'il se dégage une tendance nette, pour les textes sociétaux, à être plus variés que les textes environnementaux, quelle que soit la manière dont on compte, et ce, encore une fois, en dépit de la longueur moyenne de ces deux catégories qui devrait favoriser un résultat inverse. Il faut cependant considérer le faible nombre de textes uniquement sociétaux identifiés (quatre textes), ce qui, comme dans le corpus danois, accroît mécaniquement l'importance relative de chaque texte, et l'écart-type particulièrement élevé pour la série qui témoigne d'une grande variation dans la longueur de ceux-ci<sup>387</sup>.

<sup>387</sup> Dans les faits, les quatre textes identifiés comme « uniquement sociétaux » pour le corpus français contiennent 161, 167, 540 et 997 tokens (décompte #Lancsbox).

#### 5.5.2.4 Calculs de diversité lexicale sur le corpus norvégien

|                            | Corpus entier (58 textes) |              | Environnemental (9 textes) |               | Sociétal (6 textes) |              |       |
|----------------------------|---------------------------|--------------|----------------------------|---------------|---------------------|--------------|-------|
|                            | $\bar{X}$                 | $\sigma$     | $\bar{X}$                  | $\sigma$      | $\bar{X}$           | $\sigma$     |       |
| <b>Tokens*</b>             | 428,4                     | 293,2        | 294,1                      | 103,1         | 303,7               | 185,7        |       |
| <b>Types*</b>              | 217,8                     | 114,5        | 166,3                      | 53,4          | 162,5               | 76,4         |       |
| <b>TTR</b>                 | <i>0,542</i>              | 0,064        | <b>0,571</b>               | 0,035         | <i>0,569</i>        | 0,061        |       |
| <b>Guiraud</b>             | <b>10,45</b>              | 1,95         | 9,61                       | 1,47          | <i>9,28</i>         | 1,44         |       |
| <b>Herdan's C</b>          | <i>0,896</i>              | 0,014        | <b>0,900</b>               | 0,010         | <i>0,899</i>        | 0,011        |       |
| <b>Yule's K</b>            | 106,94                    | 23,62        | <b>104,53</b>              | 17,81         | <i>110,76</i>       | 18,71        |       |
| <b>Maas' a<sup>2</sup></b> | <b>0,0408</b>             | 0,0044       | 0,0411                     | 0,0053        | <i>0,0418</i>       | 0,0017       |       |
| <b>MTLD</b>                | 90,28                     | 20,16        | <b>93,54</b>               | 13,83         | <i>85,18</i>        | 5,74         |       |
| <b>MATTR</b>               | <b>W=35</b>               | 0,862        | 0,019                      | <b>0,865</b>  | 0,015               | <i>0,856</i> | 0,018 |
|                            | <b>W=70</b>               | 0,7748       | 0,024                      | <b>0,7751</b> | 0,024               | <i>0,761</i> | 0,019 |
|                            | <b>W=100</b>              | <b>0,727</b> | 0,027                      | 0,725         | 0,031               | <i>0,710</i> | 0,024 |

Tableau 16 : calculs de diversités lexicales moyennes et écarts-types du corpus norvégien.

Calculs effectués pour l'ensemble du corpus, les pages identifiées comme uniquement environnementales et celles identifiées comme uniquement sociétales, selon sept mesures.

Les valeurs indiquant la plus forte diversité lexicale sont indiquées en gras\*\* pour chaque mesure, celles indiquant la plus faible diversité en italique\*\*.

\* Décompte selon la plateforme mise en ligne par Reuneker (2017), qui notamment ignore les nombres. Le calcul de MATTR est effectué par le programme #Lancsbox, qui repose sur un décompte différent.

\*\* Dans le cas de Yule's K et de Maas' a<sup>2</sup>, une valeur élevée indique une faible diversité lexicale, tandis qu'une valeur basse indique une forte diversité.

Étrangement, le corpus norvégien ne suit pas du tout la même tendance que les corpus belge, danois et français, pour lesquels les textes à thématique sociétale étaient plus diversifiés lexicalement, tandis que les textes à thématiques environnementales contenaient plus de formes répétées. Les résultats des différences calculs indiquent en fait une propension inverse, puisque cinq mesures font des textes environnementaux des textes plus variés que l'ensemble des textes du corpus ou que les textes sociétaux. Ces derniers sont en outre systématiquement moins variés que les textes environnementaux, ce qui réaffirme l'idée d'une opposition de part et d'autre de l'ensemble des textes en moyenne, bien qu'elle prenne le chemin inverse de ce qui avait été observé jusque-là.

Si l'on peut remarquer que les résultats pour les textes environnementaux sont cohérents avec leur longueur moyenne, l'argument a moins de poids pour les textes sociétaux qui, pour cinq calculs sur sept, sont moins variés lexicalement que l'ensemble des textes du corpus alors qu'ils sont en moyenne moins longs également.



### 5.5.2.5 Calculs de diversité lexicale sur le corpus suédois

|                            | Corpus entier (56 textes) |          | Environnemental (13 textes) |              | Sociétal (10 textes) |              |       |
|----------------------------|---------------------------|----------|-----------------------------|--------------|----------------------|--------------|-------|
|                            | $\bar{X}$                 | $\sigma$ | $\bar{X}$                   | $\sigma$     | $\bar{X}$            | $\sigma$     |       |
| <b>Tokens*</b>             | 346,6                     | 190,6    | 237,7                       | 114,2        | 328,6                | 125,8        |       |
| <b>Types*</b>              | 188,4                     | 82,6     | 143,3                       | 53,8         | 169,2                | 48,9         |       |
| <b>TTR</b>                 | 0,574                     | 0,075    | <b>0,628</b>                | 0,063        | <i>0,538</i>         | 0,068        |       |
| <b>Guiraud</b>             | <b>10,07</b>              | 1,65     | <i>9,26</i>                 | 1,23         | 9,35                 | 0,99         |       |
| <b>Herdan's C</b>          | 0,902                     | 0,017    | <b>0,913</b>                | 0,013        | <i>0,891</i>         | 0,015        |       |
| <b>Yule's K</b>            | 106,64                    | 20,90    | <b>102,38</b>               | 19,16        | <i>107,78</i>        | 18,75        |       |
| <b>Maas' a<sup>2</sup></b> | 0,0392                    | 0,0054   | <b>0,0370</b>               | 0,0040       | <i>0,0438</i>        | 0,0042       |       |
| <b>MTLD</b>                | <b>92,49</b>              | 26,25    | 90,14                       | 28,29        | <i>80,92</i>         | 19,66        |       |
| <b>MATTR</b>               | <b>W=35</b>               | 0,867    | 0,022                       | <b>0,869</b> | 0,027                | <i>0,865</i> | 0,018 |
|                            | <b>W=70</b>               | 0,783    | 0,029                       | <b>0,789</b> | 0,031                | <i>0,771</i> | 0,031 |
|                            | <b>W=100</b>              | 0,738    | 0,032                       | <b>0,749</b> | 0,031                | <i>0,722</i> | 0,035 |

Tableau 17 : calculs de diversités lexicales moyennes et écarts-types du corpus suédois.

Calculs effectués pour l'ensemble du corpus, les pages identifiées comme uniquement environnementales et celles identifiées comme uniquement sociétales, selon sept mesures.

Les valeurs indiquant la plus forte diversité lexicale sont indiquées en gras\*\* pour chaque mesure, celles indiquant la plus faible diversité en italique\*\*.

\* Décompte selon la plateforme mise en ligne par Reuneker (2017), qui notamment ignore les nombres. Le calcul de MATTR est effectué par le programme #Lancsbox, qui repose sur un décompte différent.

\*\* Dans le cas de Yule's K et de Maas' a<sup>2</sup>, une valeur élevée indique une faible diversité lexicale, tandis qu'une valeur basse indique une forte diversité.

Pour finir, le corpus suédois est très semblable au corpus norvégien : à l'exception de deux mesures, Guiraud et le MTLD, les textes environnementaux sont systématiquement les plus variés au niveau lexical, tandis que les textes sociétaux sont toujours ceux présentant le moins de diversité à cet égard, sauf selon l'indice de Guiraud une fois encore.

On constate ici aussi une opposition entre les textes environnementaux et sociétaux, qui place l'ensemble du corpus dans une situation médiane.

### 5.5.2.6 Calculs de diversité lexicale : synthèse des résultats

Il faut faire un constat : les résultats des calculs ont de quoi interroger. Commençons par souligner le fait que, si les différentes méthodes développées par la recherche pour mesurer la diversité lexicale des textes ont fait l'objet de nombreuses critiques et tentatives d'amélioration, force est de constater qu'une tendance manifeste se dégage presque systématiquement. Si une même propension à l'opposition entre des textes environnementaux et des textes sociétaux est remarquable pour quatre corpus sur les cinq (le corpus belge faisant exception du fait de ses résultats mitigés), le détail de cette opposition est toutefois perturbant : les corpus danois et français, à contre-courant de ce qui aurait été logique compte tenu de la longueur moyenne des textes concernés, montrent que la thématique environnementale produit des textes lexicalement peu diversifiés, suggérant ainsi davantage de répétitions de formes, tandis que la thématique sociétale apporterait plus de variété. Concernant cette dernière, le corpus belge est en mesure de donner des indications

similaires. En revanche, les corpus norvégien et suédois paraissent caractérisés par une opposition inverse : ce sont les textes sociétaux qui sont généralement les moins divers, tandis que les textes environnementaux présentent davantage de variété, des résultats plus cohérents avec la tendance des mesures de diversité lexicale à « favoriser » les textes les plus courts.

Nous concluons ci-bas ce premier chapitre de notre analyse en proposant une synthèse des méthodes employées, des résultats obtenus et des actions qu'ils appellent pour la suite de notre travail.

## 5.6 APPROCHES QUANTITATIVES DES CINQ CORPUS : RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

Nous avons ouvert ce chapitre par une approche exploratoire de nos corpus au moyen de calculs d'AFC destinés à en dresser une « cartographie ». À l'exception du corpus danois, voire, dans une moindre mesure, du corpus suédois, les AFC montraient une opposition assez nette entre des points-lignes évoquant une thématique environnementale et d'autres, plus narratifs, qui pouvaient être associés à des sujets davantage sociétaux. Il faut rappeler que l'AFC n'est qu'une approximation de la répartition du stock lexical d'un corpus et des textes qui le composent, et qu'elle peut évoluer avec les valeurs-seuils selon lesquelles elle est calculée. Toutefois, cette portée approximative sert justement à épauler le chercheur dans la formulation d'hypothèses et constitue de ce fait un point de départ en soi, même s'il ne peut servir à justifier quoi que ce soit.

Dans la mesure où cette thèse s'intéresse aux discours environnementaux et sociétaux, l'existence d'une telle opposition était particulièrement intéressante. Il ne faut toutefois pas s'en étonner : l'AFC est tributaire des formes lexicales présentes dans le texte du corpus ; il n'est donc pas surprenant de constater des regroupements thématiques. Néanmoins, une opposition aussi nette entre des formes plutôt thématiques (qu'il s'agisse de substantifs, d'adjectifs voire de verbes) et d'autres, plutôt « narratives », ne laisse pas d'interroger, notamment parce qu'elle se retrouvait de façon plus ou moins constante, sauf éventuellement dans le corpus danois. En fait, les items saillants s'opposant sur ces AFC sont plutôt des items lexicaux et grammaticaux selon la catégorisation qu'en fait Halliday (1989) pour détailler son approche du calcul de densité lexicale. Était-il alors possible de supposer que les textes d'un côté de l'AFC soient plus riches en contenu lexical (donc plus denses), tandis que les autres seraient plus riches en contenu grammatical ? Pouvait-on également supposer, par extension, que l'AFC séparait entre textes environnementaux et textes sociétaux ?

Pour répondre à cette question, il a été nécessaire de commencer par catégoriser les textes en fonction de leur thématique, univoque (environnementale ou sociétale) ou hybride. Nous avons souligné à la section 5.3.2 le caractère arbitraire de cette démarche : s'il est généralement possible de distinguer entre discours sociétal et environnemental, certains cas de figure peuvent être plus complexes, comme nous l'évoquons à la section 4.3.1. En particulier, des discours commerciaux ou de promotion de soi peuvent facilement s'insérer dans des discours environnementaux ou sociétaux et résonnent avec l'objectif de pérennité économique de chaque entreprise<sup>388</sup>.

---

<sup>388</sup> Et sont également parfaitement cohérents avec le pilier « économique » de la RSE.

Cette qualification des textes de nos corpus a permis de mettre en évidence leur répartition sur les différentes AFC. Sans véritable surprise, les textes environnementaux, même « univoques », sont beaucoup plus répartis que les textes uniquement sociétaux : la nécessité d'obtenir une AFC équilibrée (qui ne peut donc pas concentrer tous ses points ou presque sur une seule de ses parties) impose de « se servir » dans les textes majoritaires (les textes au moins partiellement environnementaux) pour se construire. Du strict point de vue du lexique, il nous paraît bien plus remarquable que les textes sociétaux soient, à une exception dans le corpus norvégien, chaque fois regroupés d'un même côté, alors qu'aucune forme saillante ne paraissait véritablement se dégager pour permettre de les caractériser.

À partir de cette distinction entre « textes environnementaux » et « textes sociétaux », trois opérations subséquentes se sont produites. La première, le calcul de la densité lexicale moyenne des textes de chaque catégorie, ne s'est pas faite sans difficultés méthodologiques. Pour ce calcul, l'étiquetage constitue une étape délicate – et pourtant cruciale. L'imperfection des étiqueteurs (dans notre cas TreeTagger) impose de prendre les résultats avec prudence, d'autant plus que certaines catégories sont difficilement attribuables à l'un ou l'autre statut (grammatical ou lexical) et doivent en fait être considérées comme des formes flottant le long d'un continuum, comme le souligne Halliday (1989:63). Nous revenons plus bas sur ce calcul et ses résultats.

Les données extraites pour l'étiquetage des corpus et la catégorisation préalable des textes qui les composent ont pu être réutilisées avec profit afin de confirmer une piste que les AFC avaient ouverte : la question des formes spécifiques de chacun des textes présents sur l'AFC. Tandis que les résultats produits par les calculs de densité lexicale ne sont pas toujours très déterminants, l'exploration des formes spécifiques des différents regroupements des corpus montre une tendance limpide : comme les AFC le suggéraient, les textes sociétaux manquent d'une véritable communauté de formes lexicales, ce qui n'est pas le cas des textes environnementaux. Ce résultat tend à indiquer que, si « l'environnement » est une catégorie en soi, illustrée par des mots-clefs récurrents qui permettent le regroupement des textes qui s'y rapportent, ce n'est pas le cas de « la société » qui, dans notre corpus du moins et à l'exception de quelques notions relatives à la jeunesse ou à l'enfance en particulier, repose sur des structures a priori narratives illustrées principalement par une surreprésentation des items grammaticaux. Nous en concluons que la responsabilité sociétale n'est pas un objet de discours au même titre que la responsabilité environnementale, peut-être parce que les problématiques qui lui sont associées sont normalement traitées par des formes de RSE « implicites »<sup>389</sup> (selon la typologie de Matten et Moon, 2008) qui soutiennent le fonctionnement d'un État-Providence développé, lequel apporte une réponse institutionnelle considérée comme acquise. Mais d'autres grille de lecture sont en mesure de nourrir une réflexion : la « demande sociale » qui caractérise la RSE est ainsi peut-être moins forte pour les questions sociétales. Il est également envisageable que, dans une lecture cyclique (Mahon et Waddock, 1992), la question ne soit tout simplement pas « à l'ordre du jour ».

Nous en arrivons enfin à la dernière section du chapitre, consacrée à la diversité lexicale, mise au défi de la multiplicité des mesures. Nous avons essayé de montrer, quoique brièvement,

---

<sup>389</sup> Un constat qui résonne avec la conclusion que semblent tirer Carson *et al.* (2015:19-20) d'une revue de la littérature relative à la RSE en Scandinavie.

que les nombreux débats sur la question ont mené à une pléthore de méthodes pour mesurer la variété lexicale dans un texte donné. Aucune d'entre elles n'a toutefois été satisfaisante, et toutes ont fait l'objet de critiques. À quoi peut-on donc se fier ? Pour trancher la question de la façon la plus impartiale possible, il a été décidé, d'une part, de multiplier les mesures (sept au total), d'autre part, de les centraliser sur une plateforme unique<sup>390</sup> (Reuneker, 2017) pour avoir les mêmes décomptes – quitte à refaire certains calculs manuellement pour obtenir davantage de décimales lorsque cela était nécessaire.

Concernant la densité lexicale, des résultats tendanciellement convergents ont été trouvés pour tous les corpus (le corpus français présentant toutefois des résultats nuancés) ; tandis que les calculs de diversité lexicale ne permettent pas d'aboutir à de réelle conclusion. Ces résultats sont résumés dans leurs sections respectives (5.3.2.6 et 5.5.2.6). Nous nous proposons de les mettre en relation ci-bas – le cumul des deux mesures, densité et diversité lexicales, étant plébiscité afin de mettre en rapport la quantité de contenu informationnel d'un texte (ou d'un corpus) et sa propension à se répéter, ce qui peut ajouter à sa difficulté (Crawford-Camicciottoli, 2007:73-74). Ainsi, un texte à la fois lexicalement dense et varié est susceptible d'être moins accessible à ses lecteurs puisqu'il peut combiner une forte quantité d'informations et un non-renouvellement de celles-ci. De tels choix discursifs peuvent refléter une volonté de complexifier une thématique pour accroître la position d'expert du locuteur (Livesey, 2001 ; Fuoli, 2012 ; Garric *et al.*, 2007) ou contrôler la transmission d'information par exemple (Abu Bakar et Ameer, 2011 ; Smeuninx *et al.*, 2020). À l'inverse, un texte qui connaît un faible renouvellement de son stock lexical pourrait – bien que des retours au texte soient indispensables pour confirmer une telle piste – être caractérisé par un recours intensif à certains figements (pouvant se retrouver au travers des différents textes du corpus), qui sont autant d'indicateurs potentiels de langue de bois ou de tentatives de manipulation de l'opinion (Krieg-Planque, 2013:202), de marqueurs rhétoriques ou idéologiques (Krieg-Planque, 2015), ou d'indices de la circulation de formules chargées socialement et idéologiquement (Krieg-Planque, 2009) qui en viennent à être naturalisées dans le discours (Fairclough, 2010).

Toutefois, il faut également prendre en compte la nature de notre corpus : les titres des pages Internet, par exemple, peuvent accroître mécaniquement la densité lexicale des textes qui, s'ils les reprennent par la suite, perdent également en diversité lexicale.

Le corpus belge n'avait pas montré de résultats particulièrement flagrants en matière de densité lexicale – si les textes environnementaux sont légèrement plus denses que les textes sociétaux, et que ces deux catégories univoques sont elles-mêmes moins denses que la moyenne des textes, pour tous les paramétrages des calculs, les variations sont faibles. La majorité des calculs de diversité lexicale attribuaient certes aux textes uniquement sociétaux une plus grande variété de vocabulaire, mais sans que ceux-ci s'opposent clairement aux textes environnementaux en particulier. Peu de suppositions paraissent pouvoir être formulées à partir de la combinaison de tels résultats.

Le corpus danois indique de la même façon que les textes identifiés comme uniquement

---

<sup>390</sup> La seule exception étant le calcul du MATTR, indisponible sur la plateforme de Reuneker et qui a donc été effectué avec #Lancsbox.

environnementaux sont lexicalement plus denses que les textes sociétaux. Cette plus forte proportion de « mots » porteurs de contenu dans les textes relatifs à l'environnement s'accompagne d'une tendance, pour ceux-ci, à être moins variés (tandis que les textes sociétaux présentent tendanciellement une plus grande diversité lexicale) – alors même que les textes environnementaux sont en moyenne plus courts que les textes sociétaux ou que la moyenne des textes du corpus. Les textes danois contiennent ainsi davantage de répétitions, quoique la combinaison des données relatives aux deux calculs ne permette pas de préjuger de leur forme : de telles répétitions peuvent concerner aussi bien des items grammaticaux que lexicaux, des séquences (semi-) figées que des formes isolées.

Pour le corpus français, les résultats présentent le même caractère d'incertitude que le corpus belge – avec pour différence que les résultats sont plus marqués pour ce qui touche à la diversité lexicale, où les textes environnementaux sont moins variés que les textes sociétaux, eux clairement plus diversifiés, tandis que la question de densité lexicale propose des résultats contradictoires aux différents paramétrages et ne permet pas de tirer des conclusions.

Finalement, ce sont les corpus norvégien et suédois qui présentent les résultats les plus lisibles : dans les deux cas, leurs textes uniquement environnementaux sont significativement plus riches en contenu informationnel (plus denses), aussi bien par rapport à la moyenne des textes du corpus, que vis-à-vis des textes sociétaux. De plus, ces textes environnementaux présentent tendanciellement une plus grande diversité lexicale par rapport aux deux autres catégories définies, ce qui pourrait indiquer une complexité particulière, caractérisée par une charge informationnelle importante combinée à un fort renouvellement du lexique. À l'inverse, les textes sociétaux, moins riches en contenu informationnel et moins « renouvelés » au fil de la lecture, pourraient être plus simples à appréhender pour les lecteurs.

En conclusion, on constate que, pour tous les corpus à l'exception du corpus français qui présente des résultats inégaux en fonction du paramétrage, les textes environnementaux paraissent lexicalement plus denses que les textes sociétaux (bien que les écarts de résultats puissent parfois être faibles). En revanche, les calculs de diversité lexicale donnent des résultats tendanciellement variables en fonction des corpus : pour les corpus belge, danois et français, les textes sociétaux paraissent être les plus diversifiés, tandis que pour les corpus suédois et norvégien, ce sont au contraire les moins diversifiés. Ces observations sont évidemment formulées en gardant en tête le nombre particulièrement faible de textes sociétaux dans tous les corpus.

Ainsi, pour répondre à notre première question de recherche, on ne peut pas exclure que les méthodes quantitatives puissent permettre, dans une certaine mesure, de distinguer entre textes à caractère environnemental et textes à caractère sociétal. Nos résultats ne permettent cependant pas de l'affirmer non plus : une analyse approfondie, menée sur des corpus composés de pages uniquement univoques et comprenant une meilleure proportion de textes à caractère sociétal, devrait être menée pour confirmer les tendances observées. Il est vraisemblable que les AFC continuent de distinguer entre ces deux types de textes, grâce au stock lexical particulièrement saillant des pages environnementales qui contribuera à les rassembler sur le même côté. Une étude à plus grande échelle permettrait également de vérifier si les textes sociétaux sont bel et bien dépourvus de formes spécifiques partagées. En

matière de densité lexicale, les tendances relevées sont intéressantes en ce qu'elles sont convergentes : même si le corpus français ne suit pas les corpus belge, danois, norvégien et suédois, il ne présente pas de résultat qui soit contradictoire. Cependant, une étude de plus grande ampleur devrait idéalement s'accompagner d'un meilleur réétiquetage, dont nous avons souligné l'imperfection. En matière de diversité lexicale en revanche, la variabilité des résultats se produit entre les corpus, mais aussi entre les calculs au sein d'un même corpus : il semble qu'aucune mesure ne soit entièrement satisfaisante, et il n'est pas certain que la reproduction du calcul sur un corpus plus homogène produise des résultats réellement différents.

La variété des résultats obtenus reflète, sans doute, la multitude des types de pages Internet existantes, et il est donc difficile de synthétiser davantage nos observations. Le seul phénomène clairement observé ayant un caractère de régularité est celui relatif aux indices de spécificité, qui distinguent nettement entre textes sociétaux et textes environnementaux. Cette piste en particulier peut être explorée plus largement avec une autre mesure : celle du calcul de « fréquence réduite moyenne » (dorénavant ARF, pour *Average reduced frequency*), à partir de laquelle des analyses ultérieures peuvent être menées, notamment en ce qu'il permettra de faire ressortir des figements associés aux formes combinant les meilleurs scores de fréquence et de répartition pour chacun des corpus. Ces formes, nous le verrons, peuvent s'interpréter discursivement : nous nous y employons dans le chapitre suivant.

## 6. UNE APPROCHE TEXTOMÉTRIQUE : FORMULATIONS ET FIGEMENTS DANS LES CORPUS

Après une phase qui s'est attachée à dresser une cartographie des corpus à l'aide de mesures quantitatives, ce chapitre a vocation à poursuivre l'exploration en y menant des incursions plus longues. Le principal enseignement de notre analyse du chapitre précédent est qu'il existe de nombreuses notions (plutôt environnementales) circulant entre les textes des corpus, c'est-à-dire, une « communauté de formes » partagées. Sans surprise, de telles notions peuvent être relativement superordonnées et générales – par exemple, celle « d'environnement » –, ce qui peut relever d'une stratégie discursive exploitant des niveaux d'abstraction plus élevés (Stibbe, 2015:65). Dans le même temps, des formes plus concrètes, telles que celles relatives à la question des déchets ou du recyclage, ont également pu être observées : il est possible que des questions aussi précises soient moins intéressantes pour une analyse, au sens large, de l'approche du discours environnemental et sociétal par des PME issues de cinq pays différents. Deux interrogations se font alors jour : comment déterminer les objets d'étude pertinents pour la suite de notre analyse, et quels sont-ils ? Nous répondons à ces deux questions dans la première section de ce chapitre (section 6.1) à l'aide de l' *Average Reduced Frequency* (ARF), une mesure dont les résultats guideront notre démarche dans ce chapitre ainsi que dans le suivant. Les formes saillantes que l'ARF permet de mettre en lumière se retrouvent fréquemment dans des figements discursifs, qui représentent un objet d'analyse pertinent, et ce d'autant plus quand ils s'expriment dans une forme particulière de ceux-ci, la formule. Nous posons ainsi notre deuxième question de recherche : quel est le traitement des figements thématiques majeurs du discours environnemental et sociétal ? Nous commençons par nous arrêter brièvement sur la notion de figement et de formule à la section 6.2. La section 6.3 présente un protocole méthodologique que nous mettons en œuvre afin d'isoler, non pas les formules, mais les formulations les plus pertinentes de nos corpus. L'analyse de ces différentes formulations est menée au long de la section 6.4. Nous concluons à la section 6.5 en essayant de montrer, dans une perspective institutionnelle, que la prévalence de ces figements est le signe d'un discours de légitimité de la part des entreprises.

### 6.1 ORIENTATION DES RECHERCHES

Dans la section 5.4, nous avons eu recours aux indices de spécificité afin de déterminer les formes qui étaient caractéristiques de sous-ensembles (c'est-à-dire, de sous-corpus) particuliers. Cette approche, contrastive, oppose un groupe et un « non-groupe » afin de mettre en relief les « mots » qui sont particulièrement significatifs, d'un point de vue statistique, dans le premier vis-à-vis du second. Une approche différente pourrait être la recherche des formes graphiques les mieux répandues au sein d'un corpus donné pris dans son entièreté. Ces questions ont un intérêt tout particulier dans une approche exploratoire telle que la nôtre, reposant sur des corpus constitués de textes présentant une certaine variété – des corpus thématiques, mais dont les textes ont des objectifs et modes d'expression variables (actualités de l'entreprise, rubrique RSE, communication d'ordre commercial...).

Rappelons le phénomène auquel nous avons été confronté dans la section 5.4.2 : le calcul de spécificité avait attribué un indice élevé à des formes certes nombreuses mais exclusives à un petit nombre de textes. Dans le corpus belge par exemple, des formes telles que « fsc », « carton » ou « emballages » sont particulièrement spécifiques de certains sous-ensembles parce qu'elles y sont fréquentes, mais elles n'y sont pourtant pas communes, puisqu'elles ne concernent finalement qu'une poignée de textes. De tels textes ont ainsi une propension à « polluer » le lexique du corpus en générant des formes hapaxiques ou quasi hapaxiques, à l'échelle de l'URL (le texte) ou du site Internet (l'entreprise)<sup>391</sup>.

Dans le même temps, certaines formes peuvent être relativement bien réparties, mais trop peu nombreuses pour être vraiment significatives (voire, ne pas être nécessairement spécifiques d'un sous-corpus). Cette récurrence peut offrir des indices précieux pour la conduite de l'analyse. Comment, dès lors, combiner fréquence et dispersion ? Le calcul de l'ARF offre une réponse à cette question. Nous présentons brièvement la méthode dans la section ci-bas (section 6.1.1), avant de détailler les résultats que le calcul fournit pour nos cinq corpus (section 6.1.2). Il est remarquable de constater que les résultats du calcul d'ARF sont très largement transversaux entre les cinq corpus, et permettent d'opérer des rassemblements qui orienteront le reste de l'analyse, pour ce chapitre et le suivant.

### **6.1.1 Average Reduced Frequency : présentation**

La méthode de l'ARF, développée par Savický et Hlaváčová (2002), part du constat que la seule fréquence ne permet pas de juger de la régularité d'une forme donnée dans le corpus, à cause des cas de répétitions très localisées tels que ceux que nous mentionnions ci-haut. L'ARF tient compte de la fréquence d'occurrence des formes et de leur propagation dans un corpus<sup>392</sup> pour attribuer à chacune des formes graphiques d'un corpus donné un score tenant compte de leur fréquence et de leur dispersion. Elle présente en outre l'avantage de ne pas considérer le corpus comme une suite chronologique de textes, de sorte que pour une forme donnée  $f$  exclusive à un petit nombre de textes, le score d'ARF de cette forme sera identique indépendamment de la « position » de ces textes dans le corpus.<sup>393</sup> Le calcul d'ARF présente donc l'avantage de ne pas se limiter à la question de fréquence pour déterminer la récurrence d'une forme donnée. Afin d'obtenir une liste complète du dictionnaire de nos corpus avec le score d'ARF associé à chacune des formes qui le composent, nous utilisons le module intégré

---

<sup>391</sup> C'est d'ailleurs dans cet esprit que les noms d'entreprise ont finalement été neutralisés – un choix qui a des conséquences pour le calcul d'ARF, comme nous le détaillons ci-bas.

<sup>392</sup> Nous renvoyons à Brezina (2018:54-56) qui fournit une explication particulièrement claire et illustrée du fonctionnement de l'ARF.

<sup>393</sup> Certains corpus peuvent être considérés comme « chronologiques » dans le sens où l'on peut déterminer un ordre de lecture logique : chapitres d'un livre ou ensemble des discours d'une personnalité politique par exemple. De tels corpus permettent d'exploiter des outils ou, parfois, d'observer des phénomènes (accroissement du vocabulaire, effet Guttman sur les AFC...) qui ne sont pas pertinents, ou applicables, pour notre cas. Toutefois, l'insensibilité de l'ARF à l'organisation du corpus nous est favorable, car elle permet d'annuler l'effet induit par l'appartenance de plusieurs textes à une même entreprise. Un cas typique, dans notre corpus belge, est l'exemple de « brasserie » présent dans deux textes provenant de la même entreprise, la Brasserie Dubuisson : la forme, très particulière, avait peu de chances de se retrouver dans d'autres textes d'un corpus constitué aléatoirement. Le calcul d'ARF n'est toutefois pas sensible à ce genre de regroupement : si, toutes choses égales par ailleurs, les occurrences de « brasserie » dans l'une des deux URLs s'étaient retrouvées dans n'importe quel autre texte du corpus, le score d'ARF de « brasserie » serait resté le même.



par Sketch Engine<sup>394</sup>.

En regardant les résultats du classement, on remarque que le score d'ARF respecte largement le classement des formes graphiques par ordre de fréquence dans le corpus. Les mots-outils, notamment, sont sans surprise ceux possédant le score le plus élevé : parce qu'ils sont à la fois nombreux et distribués avec le plus de régularité. Les items lexicaux, en revanche, sont susceptibles d'être soumis à une plus grande volatilité. Considérons l'extrait suivant issu de notre corpus belge à titre d'exemple :

| Forme graphique | Frequency | DOCF | ARF   |
|-----------------|-----------|------|-------|
| vous            | 34        | 17   | 18,09 |
| énergie         | 34        | 17   | 16,09 |
| pierre          | 34        | 4    | 3,59  |
| être            | 33        | 22   | 21,51 |
| gestion         | 33        | 22   | 17,99 |
| politique       | 33        | 18   | 17,43 |
| avons           | 32        | 21   | 16,84 |
| écologique      | 32        | 18   | 15,98 |
| recyclage       | 32        | 14   | 11,77 |
| carton          | 32        | 4    | 4,26  |
| permet          | 31        | 20   | 17,96 |
| impact          | 31        | 19   | 17,78 |

Tableau 18 : extrait du dictionnaire du corpus belge extrait depuis Sketch Engine.

Ce tableau, qui provient de l'extraction réalisée à partir de Sketch Engine, indique le nombre d'occurrences de chaque item (*Frequency*), le nombre de textes dans lequel ils se retrouvent (*DOCF*), et leur score d'ARF. Si nous reprenons notre exemple de la section 5.4.2 avec la forme « carton », nous retrouvons les 32 occurrences totales de la forme, dont la présence est cependant extrêmement concentrée, dans quatre textes du corpus (et même, pour 31 occurrences sur 32, dans les trois textes de l'entreprise Europal Packaging). « carton » ressort clairement comme ayant un score d'ARF bien plus faible que les autres formes connaissant un nombre d'occurrences similaire, tout comme « pierre » dont nous avons également déjà mentionné le caractère problématique puisque quasi exclusif aux Carrières de la Pierre bleue belge (section 5.1.2.1).

Dès lors, procéder à un classement par score décroissant d'ARF permet d'exclure des formes « intruses »<sup>395</sup> pour ne se concentrer que sur celles combinant critères de fréquence élevée et de bonne répartition à l'échelle du corpus.

<sup>394</sup> <https://www.sketchengine.eu/>

<sup>395</sup> Du moins du point de vue de leur répartition dans le corpus. La mesure de la concentration de formes dans l'un ou l'autre texte, qui établit le principe du calcul de spécificités, est extrêmement précieuse. Ce calcul est toutefois inadapté aux besoins actuels, puisqu'il se fonde (par nature) sur les spécificités d'un sous-ensemble (un sous-corpus, ou un texte spécifique) déterminé par l'analyste, alors que nous souhaitons obtenir des résultats valables pour l'ensemble de chaque corpus.

### 6.1.2 Résultats du calcul d'ARF : cinq catégories transversales aux corpus

À partir de l'extraction réalisée depuis Sketch Engine, nous sélectionnons les 100 formes<sup>396</sup> connaissant le score d'ARF le plus élevé pour chacun des corpus et opérons une comparaison entre ceux-ci.

Bien que le regroupement soit manuel, et donc soumis à une interprétation de notre part, il faut relever que plusieurs formes sont transversales à la majorité, voire à la totalité, des corpus ; l'une pouvant s'envisager comme un équivalent acceptable de l'autre le cas échéant. À partir de ces formes, cinq champs lexicaux superordonnés peuvent être distingués<sup>397</sup>. Pour des raisons de lisibilité, nous séparons ces cinq champs en autant de sections dédiées. Cette catégorisation offre des pistes d'analyse toutes tracées, quand bien même ses composantes seront exploitées de manière différente dans le reste de notre travail. Les sections ci-bas seront donc l'occasion de rendre compte des prochaines étapes qui jalonnent la suite de cette thèse.

Les tableaux de chaque section indiquent, dans leur première ligne, des formes qui connaissent des équivalents<sup>398</sup> dans trois corpus au moins, dont un francophone (afin de démontrer une répartition dans les deux espaces géographiques distincts représentés par notre étude). La seconde ligne rend compte des autres formes, qui ne se retrouvent pas nécessairement parmi les 100 formes au score d'ARF le plus élevé dans les autres corpus. Nous reproduisons la liste des 100 premières formes (classées par ordre décroissant de leur score d'ARF) dans les annexes I.V.I à I.V.V.

#### 6.1.2.1 Premier champ lexical transversal issu du calcul d'ARF : un discours d'environnement et de développement durable ?

Le premier champ lexical dont nous rendons compte rassemble des formes liées aux questions environnementales et de développement durable. La présence d'un tel lexique n'est pas surprenante compte tenu de la thématique qui a dirigé la construction de nos corpus. Il est plus inattendu, en revanche, que les formes soient aussi peu nombreuses, en particulier pour les trois langues scandinaves. Cela peut probablement s'expliquer, au moins partiellement, par le fait que leur morphologie permette la formation de nombreux mots composés qui diminuent la fréquence de formes identiques : par exemple, si « déchets » apparaît dans les 100 premières formes des corpus belge et français, selon le score d'ARF, l'équivalent danois,

---

<sup>396</sup> Cette valeur a été fixée arbitrairement.

<sup>397</sup> Évidemment, ces formes sont décontextualisées ; il est impossible de préjuger de leur utilisation effective sans retours au texte. Cela implique également que les formes considérées comme « équivalentes » d'une langue à l'autre sont appréhendées hors de tout contexte : il ne s'agit pas de dire que l'une fonctionne nécessairement comme traduction de l'autre indépendamment des circonstances. Des superpositions sont également possibles, l'une ou l'autre forme pouvant être, même sans retour au texte, attribuée à plus d'une catégorie. Les regroupements sont artificiels et visent à fournir des orientations épistémologiques seulement.

<sup>398</sup> Nous incluons parmi ces « équivalents » les formes dérivées ou fléchies d'une forme par rapport à l'autre (par exemple : « durable » [BE/FR] / « bæredygtighed » [« durabilité », DK]), mais aussi les synonymes (par exemple : « personnel » [BE] / « collaborateurs » [FR]), ou, bien que le cas ne se présente qu'une fois, un mot composé (« impact » [BE/FR] / « miljöpåverkan » [« impact environnemental », SV]) dans la mesure où « environnement\* » est un cooccurrent majeur de « impact » dans les deux corpus francophones (Cf. section 6.4.1). Les mots-outils (prépositions, conjonctions, articles notamment) pour lesquels il est plus difficile de trouver des équivalents, ne sont pas inclus.

« affald », n'apparaît qu'en 152<sup>e</sup> position. Cependant, on retrouve des mots composés formés à partir de *affald*, tels que « affaldssortering » (« tri des déchets ») ou « affaldshåndtering » (« gestion des déchets »), qui sont identifiés comme des formes graphiques distinctes là où le français, qui a recours à des constructions syntagmatiques, rend de tels mots-clés plus visibles. On remarque également qu'aucune forme n'évoque directement d'aspect sociétal, ce qui tend à confirmer nos remarques de la section 5.4.5 sur l'absence de communautés de formes pour ce qui touche à la responsabilité sociétale. Cette observation aura des conséquences pour ce chapitre, dont le protocole de recherche mis en œuvre éludera largement cette thématique.

|   | BE  | FR  | DK   | NO             | SV                  |
|---|---|---|--|----------------|---------------------|
|   | environnement, environnementale   | environnement, environnemental, environnementale                              | miljø, miljøet                               | miljø, miljøet | miljö, miljön       |
|   | impact  | impact  |  |                | miljöpåverkan       |
| <b>Champ lexical :</b><br>Environnement<br>et<br>développement<br>durable | durable   | durable   | bæredygtig,<br>bæredygtige,<br>bæredygtighed |                |                     |
|   | développement   | développement   | udvikling                                    |                |                     |
|   | réduire   | réduire   |  | reducere       | minska              |
|   | respect, déchets, engagement, gestion, énergie, écologique, panneaux, co2, consommation | respect, déchets, engagement, gestion, démarche, recyclage, nature, transport | ansvar, social                               | samfunnsansvar | ansvar, miljöpolicy |

Tableau 19 : champ lexical « environnement et développement durable » formé à partir des 100 formes connaissant le plus fort score d'ARF pour chaque corpus.

Les formes de la première ligne sont des équivalents lexicaux acceptables (éventuellement selon le contexte) d'une langue à l'autre. Celles de la deuxième ligne complètent le champ.

Du fait de son importance pour notre thèse, cette catégorie est au centre du présent chapitre, où elle sera analysée sous l'angle des formules et candidats au statut de formule (formulations) construits autour des notions d'environnement et de société au sens large (en ce compris les questions de RSE et de développement durable par exemple).

### 6.1.2.2 Deuxième champ lexical transversal issu du calcul d'ARF : un discours d'ethos et de présentation de soi ?

Le deuxième champ lexical que nous formons à partir des résultats du calcul d'ARF touche à l'ethos<sup>399</sup> et à la présentation de soi. Bien que nous lui attribuons un nombre restreint de

<sup>399</sup> En parlant d'ethos, nous renvoyons en fait principalement aux formes pronominales et sui-référentielles. Nous entendons ici « ethos » dans le sens d' « *image discursive de soi* » (Amossy, in Charaudeau et Maingueneau (dir.), 2002:239). Pour Breeze (2013:184), l'identité collective qui s'exprime autour du « *corporate "we"* » participe pleinement de la construction de l'ethos dans le discours des entreprises ; de la même façon, l'utilisation de la forme sui-référentielle à la troisième personne participe à donner une voix à l'organisation indépendamment du locuteur humain qui exprime ces propos (Lischinsky, 2011:266-267). Nous revenons sur cette question à la section 7.1.

formes, la catégorie est centrale dans les cinq corpus : la neutralisation des formes sui-référentielles sous une forme unique (« azienda ») permet de faire ressortir la prévalence du recours à de telles appellations. La forme sui-référentielle neutralisée est ainsi, pour chaque corpus, l’item lexical connaissant le score d’ARF le plus élevé, indiquant ainsi que toutes les entreprises ou presque ont fréquemment recours à ce type de dénomination. Les formes pronominales sont aussi largement répandues pour tous les corpus<sup>400</sup>.

La lecture des scores d’ARF<sup>401</sup> indique par ailleurs que, si la forme « azienda » obtient un score plus élevé que la forme pronominale « nous » dans les deux corpus francophones, le cas est inverse pour les trois corpus scandinaves (qui connaissent un emploi considérable des formes pronominales par rapport aux corpus francophones, alors que les corpus sont de taille similaire et que le nombre d’occurrences de « azienda » est relativement égal – Cf. section 5.1.2.2).

|                        | BE         | FR         | DK      | NO              | SV                   |
|------------------------|------------|------------|---------|-----------------|----------------------|
| <b>Champ lexical :</b> | azienda    | azienda    | azienda | azienda         | azienda,<br>aziendas |
| Ethos et               | nous       | nous       | vi, os  | vi, oss         | vi, oss              |
| présentation           | nos, notre | nos, notre | vores   | vår, vårt, våre | vår, vår, våra       |
| de soi                 |            |            |         |                 |                      |

Tableau 20 : champ lexical « ethos et présentation de soi » formé à partir des 100 formes connaissant le plus fort score d’ARF pour chaque corpus.

Cette catégorie, particulièrement importante, sous-tend l’ensemble des sections 7.2 et 7.3, où les différents phénomènes relevés sont analysés sous réserve qu’ils s’inscrivent dans un contexte (c’est-à-dire, une « phrase ») qui fait intervenir l’entreprise, sous une forme pronominale ou sui-référentielle. L’objectif est double : il s’agit, d’une part, de circonscrire le nombre de contextes étudiés afin de permettre certaines catégorisations d’ordre qualitatif via des retours au texte, opération qui, sans cette mesure, serait compliquée par un foisonnement de contextes même sur des corpus aussi courts que les nôtres. D’autre part, la démarche permet de réinscrire l’analyse du discours environnemental et sociétal dans le contexte plus large de l’étude de la promotion de soi, pertinente dans notre cas – bien que des contextes au sein desquels l’entreprise n’est pas directement présente puissent tout de même servir son ethos, par exemple dans le cas où des éléments co-textuels viennent préciser une notion renforçant la légitimité d’un propos ou d’une action<sup>402</sup>.

La section 7.2 convoque directement ce champ, en analysant les procédés de la construction d’une image de soi au prisme des routines discursives.

<sup>400</sup> Les formes possessives de la troisième personne, notamment pour les deux corpus francophones, auraient pu être ajoutées. Plus largement, d’autres formes lexicales comme « engagement » ou « ansvar » (« responsabilité » [DK, SV]) peuvent participer, en contexte, à des stratégies de construction de l’ethos, et représentent des cas de chevauchement avec d’autres catégories (en l’occurrence la catégorie « environnement et développement durable » où nous les avons incluses).

<sup>401</sup> Cf. annexes I.V.I à I.V.V.

<sup>402</sup> Citons à titre d’exemple cet extrait de l’entreprise Europal Packaging : « c’est la raison pour laquelle azienda s’est tourné vers la certification fsc pour emballages en carton ondulé. [...] reconnu au niveau international, le label fsc est la seule certification de ce type soutenue par des organisations environnementales, comme greenpeace et le wwf » (europal-packaging-2 [BE]). L’entreprise est légitimée par le fait que la certification qu’elle a obtenue soit validée par des ONG faisant autorité : cette précision contribue donc à la promouvoir indirectement, quand bien même ce deuxième contexte ne fait aucune mention d’Europal Packaging.

### 6.1.2.3 Troisième champ lexical transversal issu du calcul d'ARF : un discours généralisant ?

Le troisième champ lexical évoque une dimension généralisante (ou, à l'inverse, particularisante) des discours environnementaux et sociétaux. Cette dimension peut se comprendre de façon procédurale (liée aux processus : « chaque étape », « tous les déchets »...), mais aussi temporelle ou géographique, notamment. C'est une catégorie abstraite, comme les marqueurs que nous y rattachons, dont certains sont particulièrement discutables en l'absence de contextualisation<sup>403</sup> : encore une fois, nous ne cherchons ici qu'à rendre compte d'indices offrant des pistes d'interprétation pour la suite de notre travail, plutôt que de fournir une analyse en contexte de chacune des occurrences relevées.

|                        | BE               | FR                     | DK  | NO  | SV          |
|------------------------|------------------|------------------------|---|---|-------------|
|                        | ainsi            | ainsi                  | samt  |   | samt        |
|                        | aussi, également | également              | også  | også  |             |
|                        | tout             | tout                   | hele  | hele  | allt, hela  |
|                        | tous             | tous                   | alle  | alle  | alla        |
|                        | chaque           | chaque                 |   |   | varje       |
|                        | depuis           | depuis                 |   |   | sedan       |
| <b>Champ lexical :</b> | toujours         |                        | altid   |   | alltid      |
| Généralisation         | années           | ans                    | år  |   | år          |
|                        | partie           | partie                 | del   | del   | del         |
|                        | sans             | sans                   |   |   | utan        |
|                        |                  | ensemble, vie,<br>lors | både, blandt,<br>løbende, flere,<br>sammen, dag,<br>mange, gennem | gjennom, både,<br>dag, tillegg, tid,<br>nye | både, många |

Tableau 21 : champ lexical « généralisation » formé à partir des 100 formes connaissant le plus fort score d'ARF pour chaque corpus.

Les formes de la première ligne sont des équivalents lexicaux acceptables (éventuellement selon le contexte) d'une langue à l'autre. Celles de la deuxième ligne complètent le champ.

Ce champ illustre par son abstraction la façon dont les résultats ont été exploités pour donner une orientation générale – une impulsion – à l'analyse. La section 7.3 se concentre sur une facette particulière qui a émergé lors de l'étude des corpus sous l'angle de la généralisation : le rapport au temps, et plus particulièrement les questions d'ancrage temporel et de permanence, et ce bien que d'autres formes de généralisation présentent un intérêt certain (qu'il s'agisse d'une réinscription dans les processus ou dans l'espace, que l'on remarque fréquemment).

### 6.1.2.4 Quatrième champ lexical transversal issu du calcul d'ARF : un discours de contrôle ?

À un niveau d'abstraction encore plus élevé se trouvent des formes qui, en fonction de leur utilisation en contexte, sont susceptibles de dénoter un discours argumentatif, de contrôle de l'information révélateur d'une démarche de *framing*, ou à tout le moins explicatif : verbes modaux, adverbes, prépositions, éléments de locutions...

<sup>403</sup> C'est le cas par exemple de « ainsi », qui peut être utilisé à la fois comme locution conjonctive (« ainsi que ») et comme marqueur de conséquence dans les corpus (alors que l'équivalent scandinave *samt* ne se comprend que comme conjonction), ou de *sedan*, qui en suédois peut signifier selon les contextes « depuis » ou « ensuite ».

Nous sommes ici confronté au caractère largement imparfait de notre entreprise : chercher à relever de telles formes devient immédiatement bancal ; notamment parce que nombre d'entre elles se traduisent mal d'une langue à l'autre à cause de l'extrême plasticité que beaucoup connaissent. Un autre problème majeur tient de la nature de la catégorie que nous essayons de former ici : l'argumentation (en ce compris le *framing* que nous mentionnions) se construit et se comprend aussi bien lexicalement que pragmatiquement, compliquant ainsi la formulation de choix<sup>404</sup>.

Par conséquent, toute tentative de rassemblement, même sur la seule base d'une centaine de candidats potentiels pour chacun de nos corpus, serait légitimement critiquable et difficilement défendable. Nous nous contenterons de dire que cet amas de verbes, verbes modaux, adverbess et autres éléments grammaticaux, en particulier, résonne significativement avec un embranchement d'une typologie que nous exploitons tout au long du chapitre 7 ; celle de l'*engagement*, développée par Martin et White (2005) dans le cadre de leur *appraisal theory*. Plus précisément, cet embranchement s'intéresse à la présence des voix tierces dans le discours, et à leur contrôle. Il résonne en cela avec d'autres cadres interprétatifs : le *framing*, le métadiscours, mais aussi la notion de figement dont la propension à « faire autorité » est soulignée par Krieg-Planque (2015). Le présent chapitre se consacre justement à une expression particulière de ces figements, les formules (ou formulations), qui, comme nous essayons de le montrer tout au long des sections 6.4 et 6.5, sont fréquemment utilisées pour dépeindre l'image d'une entreprise en situation de contrôle, et remplissent un objectif de légitimation.

Ce discours de contrôle résonne avec un contrôle du discours : nous relevons, au fil du chapitre 7, les différentes stratégies mises en œuvre par les entreprises dans un but promotionnel. Plus particulièrement, et dans une perspective de *framing*, nous examinons à la section 7.4 la propension des textes de notre corpus à chercher à contrôler les voix tierces en orientant leur compréhension de l'information. Dans le sillage de cette stratégie de contrôle, nous exploitons plus particulièrement, dans la section 7.4.2, les résultats du présent chapitre pour suggérer que l'utilisation de formulations sert également un objectif argumentatif dans nos corpus.

#### 6.1.2.5 Cinquième champ lexical transversal issu du calcul d'ARF : un discours d'entreprise ?

Le cinquième champ transversal que nous identifions, plus simple à formaliser que les deux précédents, doit sa dernière place dans notre typologie à son traitement marginal (ou du moins indirect)s dans cette thèse : il évoque le fait que les textes de nos corpus, indépendamment de leur portée au moins partiellement environnementale ou sociétale, restent également des discours d'entreprise. Plusieurs références à des éléments propres à la vie de toute entreprise (ses salariés, ses clients, la qualité des produits ou services qu'elle

---

<sup>404</sup> Boye (2001) défend par exemple la nécessité de la prise en compte des facteurs pragmatiques dans l'interprétation de la modalité, tandis que les formules décrites par Krieg-Planque (2009) exploitent largement leur propriété de « référent social » – leur capacité à signifier quelque chose pour tous, mais pas nécessairement *la même chose* pour tous.

fournit...) se retrouvent à travers tous les corpus parmi les formes qui combinent la plus forte fréquence et la meilleure répartition :

|  | BE                      | FR                      | DK                                       | NO   | SV   |
|--|-------------------------|-------------------------|--|--|--|
|  | qualité                 | qualité                 | kvalitet                                 | kvalitet                                   | kvalitet   |
|  | produits,<br>production | produits,<br>production | produkter                                | produkter,<br>produksjon                   | produkter  |
|  | entreprise              | entreprise              | virksomhed                               | virksomhet                                 | företag  |
|  | clients                 | clients                 | kunder                                   | kunder                                     | kunder   |
| <b>Champ lexical :</b><br>Discours<br>d'entreprise | personnel               | collaborateurs          | medarbejdere                             | medarbejdere,<br>ansatte                   | medarbetare  |
|  | travail                 | travail                 | arbejde, arbejder                        | arbeid, jobber                             | arbete, arbetet,<br>arbetar                                  |
|  |                         | iso                     | iso                                      |  | iso  |
|  | politique               | politique,<br>solutions | arbejdsmiljø,<br>projekter,<br>løsninger | leverandører,<br>sikkerhet,<br>sertifisert | arbetsmiljö,<br>verksamhet,<br>verksamheten,<br>leverantörer |

Tableau 22 : champ lexical « discours d'entreprise » formé à partir des 100 formes connaissant le plus fort score d'ARF pour chaque corpus.

Les formes de la première ligne sont des équivalents lexicaux acceptables (éventuellement selon le contexte) d'une langue à l'autre. Celles de la deuxième ligne complètent le champ.

À l'instar de tous les éléments des champs précédents, les cas de superposition sont nombreux – et ce d'autant plus que ce champ touche à l'essence même de nos textes : l'expression de l'activité d'une entreprise. Il ne fait ainsi pas l'objet d'un traitement dédié, mais est abordé indirectement tout au long du reste de la thèse, en ce qu'il est inévitable : des séquences telles que celle présentée ci-bas mobilisent à la fois un discours environnemental et un discours d'entreprise, si l'on se réfère à deux éléments présents dans les deux catégories respectivement (« démarche » et « production »)<sup>405</sup> :

« ce label garantit que les différents composants sont collectés, transformés ou extraits selon des procédés validés par ecocert, dans une démarche et des méthodes de production respectueuses de l'environnement » (prodef-2 [FR])

Plusieurs approches sont envisageables pour l'analyse de cet extrait : au travers du repérage de figements ou semi-figements tels que le « respect de l'environnement », qui disent quelque chose des représentations ancrées dans l'imaginaire des locuteurs, des mécanismes discursifs fréquemment activés ou des conceptions partagées, par exemple. Mais aussi au travers du recours à des organismes tiers (« label », « ecocert ») qui, dans une approche institutionnelle des discours, rendent compte d'une institutionnalisation par les normes (DiMaggio et Powell, 1983) ou d'une tentative de légitimation par une autorité externe (Van Leeuwen, 2007), indiquant que, peut-être, le discours environnemental se construit en s'appuyant sur une série de discours tiers validants – ce que renforce la stratégie de

<sup>405</sup> Mais on est également dans un discours de contrôle (il existe des moyens de s'assurer que l'environnement est respecté).

contraction (Martin et White, 2005) mise en place par l'utilisation du verbe « garantir » qui oriente, et limite, l'interprétation du destinataire.

Dès lors, la décontextualisation qui a été opérée au cours de la présente typologie ne doit s'appréhender que comme un moyen de fournir des pistes d'analyse. Il est, par ailleurs, notable que nombre de ces formes (indépendamment de leur catégorie) connaissent des équivalents d'un corpus à l'autre. Comme mentionné à la section 6.1.2.1, nous nous consacrons dans ce chapitre aux formules (ou plus spécifiquement, aux formulations) présentes dans le discours environnemental et sociétal des entreprises de nos corpus. Nous commençons par en présenter les fondements théoriques.

## 6.2 UN FIGEMENT DISCURSIF : LA FORMULE

Nous avons déterminé, à l'aide des résultats du calcul d'ARF, cinq catégories transversales s'exprimant comme autant de champs lexicaux, communs à nos cinq corpus et qui paraissent traverser le discours environnemental et sociétal des PME belges, danoises, françaises, norvégiennes et suédoises. Ces catégories n'ont rien de formel ; si elles sont rassemblées par les champs lexicaux qu'elles parviennent à former, à partir de ce qu'appellent quelques formes graphiques particulièrement répandues, agrémentées de retours au texte opérés à l'aide d'un concordancier et d'une connaissance de nos corpus, elles peuvent évidemment être discutées dans le détail. Elles n'en définissent pas moins l'orientation prise par le reste de notre analyse, quoique les catégories soient traitées inégalement dans les sections à suivre.

Ce chapitre ainsi que le suivant accordent une place importante aux questions de régularité dans le discours : sous la forme de routines, de patrons syntaxiques ou de renvois intertextuels notamment. Une forme de régularité en particulier nous intéresse dans le présent chapitre ; il s'agit de la formule, sur laquelle nous nous attardons dans un premier temps avec, plus largement, la notion de figement (section 6.2.1). Nous présentons ensuite la méthode par laquelle nous cherchons à déterminer, pour chacune des quatre langues du corpus, des « candidats » au statut de formule, que nous nommons formulations, attendu que nos corpus ne permettent pas d'identifier des formules sur la base des critères proposés dans la littérature (section 6.2.2). Ces résultats seront réexploités dans le chapitre 7, et plus précisément la section 7.4.

### 6.2.1 La formule, une forme de figement

Nous renvoyons abondamment, tout au long de ce chapitre, aux travaux de Krieg-Planque, et en particulier à son ouvrage (Krieg-Planque, 2009) consacré à la notion de « formule », qu'elle décrit comme :

*« un ensemble de formulations qui, du fait de leurs emplois à un moment donné et dans un espace public donné, cristallisent des enjeux politiques et sociaux que ces expressions contribuent dans le même temps à construire » (Ibid., p.9).*

S'intéresser à la formule, cependant, c'est d'abord s'intéresser aux figements, avant de s'attarder sur une forme particulière de ceux-ci. D'une façon générale, le figement (ou le semi-figement) et sa répétition sont particulièrement pertinents en analyse du discours en ce qu'ils



représentent « *un mode d'entrée privilégié dans les discours* » (Née *et al.*, 2016:72).

Toutefois, prévient Krieg-Planque (2009:64ff), la notion ne se laisse pas facilement décrire ou circonscrire – loin s'en faut. Elle en propose néanmoins une définition, le désignant comme « *une occasion de resserrement de la créativité verbale, [qui restreint] le principe d'imprévisibilité inhérent à l'activité de langage (récursivité, commutabilité, ouverture de la combinatoire...)* » (Krieg-Planque, 2015:118). Le figement a été théorisé dans la littérature au travers de plusieurs déclinaisons en une multitude de sous-catégories aux spécificités distinctes et aux degrés de stabilité variables : le segment répété (Salem, 1987), le motif (Mellet et Longrée, 2012), ou encore la routine discursive (Née *et al.*, 2016) sur laquelle nous revenons à la section 7.2, en sont des exemples. Les méthodes informatiques ont par ailleurs développé plusieurs outils pour faciliter les travaux de l'analyste, ce qui témoigne de l'intérêt de l'analyse du discours, de la linguistique de corpus ou du traitement automatique du langage pour la question : collocations, cooccurrences, n-grammes, inventaire des segments répétés<sup>406</sup> ou recherche de patrons sur corpus étiquetés, notamment. Le traitement du figement n'en reste pas moins une problématique complexe, du fait de son aspect protéiforme, de sa propension à s'exprimer et s'interpréter sous plusieurs dimensions (Krieg-Planque, 2013:189).

Pour Krieg-Planque (2015:115), le figement « *participe à la capacité des discours à faire autorité, c'est-à-dire à dissuader la contradiction, à s'imposer sur le mode de l'évidence, à sembler faire consensus* » : en mobilisant des séquences préconstruites et récurrentes, on abandonne une partie de l'autonomie linguistique détenue par chaque locuteur d'une langue donnée au profit de conceptions partagées qui détiennent une charge argumentative intrinsèque. Le procédé n'est toutefois pas sans risque : ce conformisme langagier est susceptible d'exposer l'énonciateur aux critiques du public, qui peut percevoir dans de telles expressions une forme de langue de bois, de manque de sincérité (Krieg-Planque, 2013), et ce d'autant plus que nombre d'institutions imposent, plus ou moins sciemment, des contraintes lexicales à la communauté qu'elles fédèrent (Krieg-Planque, 2015:122ff). On note d'ailleurs un parallèle intéressant entre les observations de Krieg-Planque, relevant d'une approche linguistique du comportement institutionnel, et celles de Meyer et Rowan (1977:349-350), qui en tant que théoriciens des institutions relèvent que les organisations ayant pour ambition de se conformer aux règles institutionnelles doivent produire du « discours »<sup>407</sup> qui légitime leur activité. Ce « discours » peut, très concrètement, se matérialiser sous la forme de règles de sécurité ou de rapports d'analyse par exemple, dont l'absence est susceptible d'accroître la vulnérabilité des organisations (face à la loi, aux critiques de l'opinion publique...) indépendamment de la mise en œuvre ou de la consultation effectives des objets qui ont été

---

<sup>406</sup> Certains chercheurs, quoique reconnaissant la proximité de principe entre n-grammes et segments répétés (Loiseau, 2016:81-82), distinguent entre les deux, voire, soutiennent un avantage des seconds face aux premiers (Poudat et Landragin, 2017:197) en ce qu'ils excluraient de l'inventaire les séquences exclusivement contenues dans des séquences plus larges, donnant une meilleure lisibilité à l'ensemble. Ainsi, une séquence telle que « de temps à autre », si elle apparaît plusieurs fois dans un corpus, ne serait déclinée en unités plus petites (« de temps », « de temps à », « à autre »...) que si celles-ci connaissent également une existence autonome au-delà de la locution, alors que les n-grammes en dresseraient l'inventaire quoi qu'il arrive. Si le procédé est bien mis en œuvre dans certains programmes, tels que Lexico 3, ce n'est toutefois pas le cas dans d'autres, tels que le Trameur – qui utilise pourtant bien l'expression « segments répétés ».

<sup>407</sup> Les auteurs utilisent le terme « vocabularies » et non « discourse ».

produits : les institutions créent ainsi des « mythes » qui forment les organisations et sont importants, non en tant qu'ils sont consultés (lus, écoutés...), mais en tant qu'ils existent.

On remarque comment de tels cas de figure évoquent directement le commentaire de Fairclough (1992:63-64), largement repris ensuite, sur la relation dialogique entre discours et institutions qui se créent mutuellement. Ici, différentes autorités imposent des éléments de langage, ou des objets de discours, qui à leur tour légitiment, voire construisent, cette autorité constitutive des institutions : soit parce que ces objets de discours s'imposent au public comme des éléments figés, soient parce qu'ils instituent, très formellement, un système de règles, de pratiques à respecter.

Si on les aborde dans leur dimension discursive, les figements, sur lesquels nous nous concentrons, sont susceptibles d'exercer une forme d'emprise dès lors qu'ils sont porteurs d'enjeux idéologiques. C'est en cela que Fairclough (2010) met en garde contre le risque de « naturalisation » que nous assimilions (Cf. section 1.2.2.2) à une combinaison des questions de diffusion et d'institutionnalisation, selon les termes de Colyvas et Jonsson (2011)<sup>408</sup> : c'est-à-dire, ce qui se transmet, et ce qui reste dans le temps, respectivement. Dans cette perspective, des figements idéologisés courent le risque d'être naturalisés : ils sont diffusés (c'est un caractère essentiel de leur nature de figement : on les reconnaît parce qu'ils circulent) et font l'objet d'une tentative d'institutionnalisation (puisqu'ils sont employés par des discours d'autorité qui visent à en assurer la permanence) ; ils peuvent toutefois être contestés (par exemple : assimilés à de la langue de bois ou être soumis à des contre-discours), ce qui entrave leur institutionnalisation.

Les formules se rapprochent de tels figements, mais ne sont pas naturalisées parce qu'elles sont par essence porteuses d'une charge polémique<sup>409</sup> : c'est l'une de leurs propriétés selon Krieg-Planque, qui en identifie quatre (Krieg-Planque, 2009:63-112 pour les paragraphes ci-bas) sur la base de travaux précédents ; ceux de Faye d'une part, et d'Ebel et Fiala d'autre part (*Ibid.*, p. 33-51 et 53-61 respectivement pour les chapitres qui leur sont consacrés avec les renvois bibliographiques idoines).

## 6.2.2 Les propriétés de la formule

En premier lieu, la formule présente un caractère « *tendanciellement* » figé, et ce, qu'elle prenne la forme d'une « unité lexicale simple » (un « mot » représenté par une forme

---

<sup>408</sup> La notion de « naturalisation » implique, pour Fairclough, un degré d'acceptation au sein du champ discursif. On peut supposer qu'une notion qui est largement disputée est une notion qui n'a pas été correctement institutionnalisée dès le départ (les règles qui garantissent sa pérennité font l'objet d'un désaccord), ou qui fait l'objet d'un contre-discours dont l'importance va croissant. Berger et Luckmann (2012:154) soulignent ainsi comment les institutions sont par nature conservatrices, réfractaires au changement qui leur nuit (parce qu'elles ont besoin de stabilité pour se maintenir), d'où l'intérêt d'établir et faire respecter des règles strictes qui assurent leur permanence. Colyvas et Jonsson (2011:29-30) – dont le propos n'est pas discursif – prévoient le cas de figure où des pratiques sont communes (diffusées), mais pas stabilisées (institutionnalisées), et soulignent les attitudes de rejet (indignation, actions en justice...) qui découlent de telles situations. Nous avons rendu compte (sections 2.1.1.2 et 2.1.1.4 notamment) de la façon dont le développement durable tout comme la RSE ont fait l'objet de tentatives d'institutionnalisation (politiques, scientifiques...) mais se heurtent à des contre-discours qui en font des objets disputés, ce qui empêche ces concepts d'être unanimement acceptés – et donc, naturalisés.

<sup>409</sup> C'est-à-dire qu'elles font l'objet de luttes de la part de factions qui cherchent à en imposer leur définition. Ce point est détaillé dans la section suivante.

graphique isolée) ; d'une « unité lexicale complexe » (une unité syntagmatique lexicalisée) ; d'une « unité lexico-syntaxique » (la cooccurrence dans le figement d'un élément lexical et d'une opération syntaxique) ou d'une « séquence autonome » (petites phrases, slogans, phrases passées dans l'archive de la mémoire collective)<sup>410</sup>. Le figement, prévient toutefois Krieg-Planque, n'est que relatif : en particulier, toute séquence identifiée comme une formule peut connaître des variantes, qu'elles soient internes à la formulation initialement considérée (flexions ou dérivations : pour prendre des exemples de formulations tirés de nos deux corpus francophones, mentionnons « impact environnemental », « impacts environnementaux », « impacts sur l'environnement »...) ou externes (notamment des opérations de commutation : « impact carbone », « impact climatique » ou encore « impact écologique » sont tous les trois attestés dans les corpus belge ou français<sup>411</sup>). La formule est également susceptible de rencontrer des formes concurrentes en discours, utilisées par exemple pour accroître ou, au contraire, décroître la charge polémique qui les caractérise. Si les formules s'expriment de nombreuses façons, Krieg-Planque suppose (2009:78-80) que ses formes privilégiées « *ont un caractère relationnel* » : en particulier, les « *syntagmes nominaux à adjectifs dénominaux* » (« fracture sociale », « entreprise citoyenne »...) et les nominalisations (« réunification », « mondialisation » ...) seraient particulièrement représentés parmi les formules. Nous revenons sur ce point à la section 6.3.3.1 afin de déterminer les formes candidates sur lesquelles portera notre analyse.

Ensuite, la formule a un caractère discursif – c'est même un caractère essentiel : elle est « *avant tout, une notion discursive* », et « *n'existe pas sans les usages qui la font advenir comme telle* » (*Ibid.*, p.84). C'est-à-dire que ce sont les événements, socio-politiques par exemple, qui donnent à une séquence un caractère significatif au plan discursif ; soit que cette séquence apparaisse à ce moment, soit, ce qui est plus fréquent, qu'elle leur préexiste.

« *Ce n'est plus alors une forme nouvelle que l'analyste doit repérer mais un usage particulier, ou une série d'usages particuliers, par lesquels la séquence prend un tournant, devient un enjeu, est repérée, commentée, cesse de fonctionner sur le mode "normal" des séquences qui nomment paisiblement et s'utilisent sans que l'on s'en rende compte* » (*Ibid.*, p.85).

Cette considération a une conséquence importante : la formule se repère et s'analyse en diachronie et en synchronie. En diachronie, car il s'agit de déterminer l' « histoire » d'un mot ou d'une notion, l'évolution de ses acceptions et de ses emplois en discours. En synchronie, parce que ce sont les périodes de turbulences, dans cette histoire, qui doivent rendre compte de la conflictualité qui se produit à ce moment et des usages qu'en font différents acteurs sociaux. Nous reviendrons sur ce point et ce qu'il implique pour notre cas à la section 6.3.3. Krieg-Planque loue les apports de la « lexicométrie » pour le repérage des candidats au statut de formule ; et notamment des segments répétés, qui, sur des corpus diachroniques, peuvent

---

<sup>410</sup> « humanitaire », « droits de l'homme », « ajouter la guerre à la guerre » ou « plus jamais ça ! » illustrent chacune de ces formes respectivement dans la typologie de Krieg-Planque (2009:63-64), qui donne davantage d'illustrations de chacun de ces phénomènes, par ailleurs présentés très clairement.

<sup>411</sup> « *seule l'analyse en contexte permet de dire s'il s'agit réellement de variantes d'une même formule* », met cependant en garde Krieg-Planque (2009:71). Nous verrons qu'en dépit de l'intérêt certain que propose la formule en matière de cadre d'analyse, ses contraintes nous imposent de travailler sur de simples « candidats » à ce statut, des « formulations ».

rendre compte des périodes les plus agitées et permettent de vérifier, par des retours au texte, comment sont exploités dans le discours les usages suspects.

Troisièmement, la formule est un « référent social » : c'est-à-dire qu'elle « évoque quelque chose pour tous à un moment donné ». Pour autant, cette caractéristique « n'implique pas que la signification dont la formule est investie soit homogène : au contraire, ses significations sont multiples, parfois contradictoires » (*Ibid.*, p.95 et 93 respectivement). La formule doit donc être un objet connu, « notoire » dans le discours ; or, cette notoriété est difficile à mesurer, car les différents outils imaginables à cet effet n'offrent pas de réponse formelle. Le recours à des opérations de « défigement », ou plus largement, les phénomènes de productivité lexicologique, font partie des signes les plus sûrs de l'existence d'un référent social pour l'autrice, qui y voit un « pari » de la part du locuteur quant à la capacité de son auditoire à reconnaître l'expression utilisée. L'accroissement de la fréquence d'utilisation que connaît la formulation à travers le temps peut être, elle aussi, le signe de l'établissement d'une formule, mais peut également simplement rendre compte de la prévalence d'un événement au sein des champs discursifs considérés. À cet égard, Krieg-Planque note (*Ibid.*, p.98-99) que la formule ne peut fonctionner comme référent social qu'à partir du moment où elle envahit un espace discursif au-delà de son domaine d'origine. Et de citer Maingueneau (1991:85, cité par Krieg-Planque 2009:99) au sujet de la notion de « référent social » : « À un moment donné, [...] tout le monde est contraint de se situer par rapport à ces formules, de les faire circuler d'une manière ou d'une autre en luttant pour leur imposer sa propre interprétation. » Dans le sillage d'un tel commentaire, elle écrit à propos de « développement durable », qu'elle identifie comme une formule :

« Il est manifeste que les réalités désignées et les traits de signification impliqués ne sont que partiellement partagés selon que l'expression apparaît, par exemple, dans les travaux produits lors des sessions des Semaines Sociales de France, dans des documents de l'organisation Oxfam, ou dans des supports de communication institutionnelle d'Air France » (Krieg-Planque, 2010:9).

Rappelons à cette occasion que le « développement durable » connaît plusieurs acceptions, et est, par exemple, communément divisé entre une approche « forte » et « faible » de celle-ci (Cf. section 2.1.1.4). Laine (2005:399 ; 2010:254) souligne ainsi que la *business view of sustainability*, adoptée par nombre d'entreprises, relève d'une forme de durabilité faible. L'existence de tels courants interprétatifs internes à la notion permet justement aux utilisateurs de ces formules d'y renvoyer en toute impunité, puisque celles-ci ne relèvent finalement que de constructions sociales mal définies à l'origine qui empêchent son institutionnalisation, comme nous le suggérons en fin de section 6.2.1 : pour faire écho à nos propos de la section 2.1.1.4, la définition traditionnelle du développement durable, qui reprend celle du rapport Brundtland, est souvent considérée comme trop large pour réellement faire consensus, ouvrant la voie à des réappropriations et contre-discours. En somme, et de façon peut-être provocatrice, il est facile de « faire du développement durable » dès lors que chacun attribue à l'expression une définition personnelle.

Enfin donc, la formule est polémique : c'est la quatrième de ses propriétés, qui est intrinsèquement liée à la précédente. Cette polémique, explique Krieg-Planque, n'est pas

légère : elle touche à de véritables enjeux sociopolitiques qui passionnent le débat ; et c'est justement

« parce qu'elle constitue un enjeu, parce qu'elle met en jeu l'existence des personnes, parce qu'elle est porteuse d'une valeur de description des faits politiques et sociaux, que la formule est l'objet de polémiques. En polémiquant autour d'elle, les acteurs-locuteurs ne polémiquent pas "pour rien" : ils polémiquent pour une mise en description du réel » (Krieg-Planque, 2009:104).

Il existe de nombreux exemples de tentatives d'imposition d'une dénomination ou l'autre dans le débat public, de stratégies de réappropriation ou de conflits résultant d'un désaccord quant à cette « mise en description du réel ». Prenons-en un exemple tragiquement contemporain du moment où nous rédigeons ces lignes : l'invasion de l'Ukraine par la Russie à la fin du mois de février 2022 est présentée par cette dernière comme une « opération militaire spéciale », tandis que le gouvernement russe réfute (voire, punit) le recours au terme de « guerre »<sup>412</sup>. Il y a fort à parier que la formulation puisse accéder au rang de « formule » selon les propriétés énoncées par Krieg-Planque<sup>413</sup> : elle présente un caractère figé, s'apprécie discursivement, diachroniquement et synchroniquement (l'appellation lui préexistait sans doute, mais a pris depuis le 24 février 2022 un sens tout particulier), elle est un référent social compris différemment par les différentes parties (une « guerre » pour les partisans de l'Ukraine, une « opération spéciale » pour les partisans de l'action russe) et qui a fait l'objet d'opérations de défigement, notamment à des fins de détournement<sup>414</sup>, mais aussi, et surtout, elle est fondamentalement polémique. À cet égard, le fait que le pouvoir russe réprime la simple évocation d'une « guerre » (et le fait que des citoyens de Russie bravent cette interdiction pour dénoncer l'action entreprise en employant une appellation concurrente à la formulation officielle) montre la dimension polémique qui habite la notion.

On voit également comment l'utilisation d'une formule est utile dans une stratégie de *framing* (Cf. section 7.4 notamment) : pour en rester sur l'exemple actuel, plusieurs médias estimaient

---

<sup>412</sup> Comme le dénonce, entre autres organismes, l'ONG Amnesty International : <https://www.amnesty.fr/liberte-d-expression/actualites/russie-les-manifestants-antiguerre-ukraine-arretes-par-milliers> (page consultée le 13 juillet 2022).

<sup>413</sup> Notre remarque est d'ordre putatif et ne doit être comprise qu'à des fins d'illustration.

<sup>414</sup> Plusieurs événements notables du conflit ont donné lieu, sur Internet, à des parodies de la formulation initiale sous la forme de défigements : ainsi les sanctions à l'encontre de la Russie ont-elles pu être renommées « *special financial operation* » par des internautes, tandis que le naufrage du croiseur russe *Moskva* a été qualifié de « *special underwater operation* » ; ces processus fonctionnant comme des références intertextuelles comprises par la majorité du public. Il y a donc bien un « pari » de la part des auteurs quant au fait que le référent social initial est suffisamment compris de la part de leurs pairs pour que des opérations de défigement puissent fonctionner.

au cours de l'été 2022 que le recours au terme « guerre » par le pouvoir russe pourrait être utilisé pour galvaniser la population, et lancer une mobilisation générale<sup>415,416</sup>.

### 6.2.3 Formules et formulations : considérations appliquées à notre corpus

Nous l'avons vu : déterminer ce qui relève, ou non, d'une formule, en tout cas au sens de Krieg-Planque (2009), représente déjà en tant que tel un (important) travail d'analyse du discours. L'approche doit être synchronique aussi bien que diachronique, afin de pouvoir saisir les conditions d'apparition de l'expression candidate, les enjeux qu'elle porte avec elle, ses modes d'appropriation, de réappropriation ou de discréditation par le public au regard du contexte plus large dans lequel elle s'inscrit. Idéalement, elle doit également s'intéresser à plusieurs types de discours, afin d'appréhender l'utilisation de la formulation dans toute l'« épaisseur » du champ discursif. On ne détermine donc pas ce qui est, ou non, une formule sans procéder, au préalable, à une « mise au jour détaillée des points d'achoppement observables dans les pratiques langagières » (*Ibid.*, p.24).

Notre corpus ne nous permet pas de procéder à une telle analyse, qui devrait, en outre, être menée en quatre langues, voire, auprès de cinq pays : à supposer que chaque formule soit dépendante de son contexte national pour être analysée en fonction des enjeux sociopolitiques qui sont susceptibles de l'habiter, l'identité linguistique partagée par la Belgique francophone et la France ne permettrait pas de passer outre une analyse des usages sociaux des candidats relevés dans chacun des deux pays<sup>417</sup>. Nous ne serons donc pas en mesure de déterminer, sur la seule base de notre corpus, les expressions qui relèvent, ou non, de la formule – à l'exception de « développement durable » et de ses formes équivalentes dans les trois corpus scandinaves, dans le sillage de Krieg-Planque (2010) qui a établi le statut formulaire de la séquence. Plutôt que de nous intéresser aux « formules » du discours, nous nous proposons de chercher les expressions candidates, que nous retenons sous le nom

---

<sup>415</sup> Par exemple :

<https://www.lavoixdunord.fr/1173365/article/2022-04-30/russie-ce-que-changerait-une-declaration-de-guerre-officielle-l-ukraine>

<https://edition.cnn.com/2022/05/03/europe/russia-ukraine-declaration-of-war-intl-hnk-ml/index.html>  
(pages consultées le 13 juillet 2022).

<sup>416</sup> Wilson (2015) revient plus longuement sur l'utilisation de constructions lexico-syntaxiques spécifiques à des fins de *framing* dans le discours politique.

<sup>417</sup> La question est probablement plus complexe que ça : Krieg-Planque (2010:10) souligne comment une formule telle que « développement durable » est le produit d'institutions supranationales et donc, de choix linguistiques opérés lors de la traduction de textes vers la ou les langue(s) étudiée(s). La charge sémantique d'une expression formulaire est directement liée aux utilisations qu'en font les locuteurs, mais ceux-ci sont susceptibles d'être soumis à un ensemble d'influences discursives (institutionnelles, normatives) qui guident ces mêmes utilisations. On peut supposer l'existence d'un comportement isomorphique (DiMaggio et Powell, 1983) par lequel l'une ou l'autre formulation est institutionnalisée : par mimétisme par exemple, en s'inspirant de ce que font d'autres acteurs (le marketing donne d'ailleurs un terme à cette stratégie d'imitation des pratiques mises en œuvre par des entreprises tierces : le benchmarking), ou sous l'influence d'acteurs institutionnels ou normatifs puissants (le « développement durable » familiarisé par le Rapport Brundtland en 1987, ou, comme nous le relevons aux sections 6.4.1 et 7.3.3.2, le recours à des expressions comme « impact environnemental » ou « amélioration continue » qui, peut-être, renvoient originellement à des normes ISO spécifiques). Cela n'empêche toutefois pas l'apparition d'événements discursifs nationaux ou locaux, qui pourraient redéfinir une problématique et provoquer une polémique au-delà de toute acception supranationale originelle.

« formulations » en référence à Krieg-Planque (2009:7) qui définit chaque formule comme « *un ensemble de formulations* ».

Pour revenir sur la nécessité de mener une étude inscrite dans le contexte national de chaque expression candidate afin de juger de son statut formulaire, ajoutons qu'au niveau d'analyse auquel nous sommes contraint de rester, l'existence de séquences équivalentes d'un corpus à l'autre nous paraît renforcer la pertinence des observations relevées : le fait que la majorité de ces expressions se retrouvent au travers des corpus, comme nous le verrons, tend à accréditer l'existence d'une circulation de notions au-delà d'un espace géographique donné – et contribue à nourrir l'impression d'une institutionnalisation des problématiques liées aux questions environnementales et sociétales. Rappelons que la définition largement admise du développement durable provient d'un document émanant de l'Organisation des nations unies, le Rapport Brundtland. Mais ce n'est pas seulement le cas du développement durable : la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) fait elle aussi l'objet d'un certain intérêt de la part des institutions, européennes au moins, puisque la Commission européenne en a proposé une définition à deux reprises (Cf. section 2.1.1.2)<sup>418</sup>.

### 6.3 FORMULATIONS À CARACTÈRE ENVIRONNEMENTAL OU SOCIÉTAL DANS LES CORPUS

Nos corpus ne nous permettront donc pas de déterminer si certains des figements qu'ils connaissent peuvent être interprétés, ou non, comme des formules. Nous nous contenterons alors de chercher des « formulations », expressions candidates au statut de formules, sur la base de règles fixées arbitrairement, des indices présents dans le corpus et des apports de la littérature. Nous commençons par présenter brièvement deux objets d'analyses que l'ADT peut exploiter, et qui seront mis à contribution dans le reste de la section : les segments répétés et les cooccurrents (section 6.3.1). Nous présentons ensuite la méthodologie mise en place pour identifier ces formulations et retenir les plus pertinentes d'entre elles pour notre analyse. Cette méthodologie procède en deux temps : premièrement, elle consiste en l'établissement de la liste des segments répétés à caractère environnemental ou sociétal dans les cinq corpus, construite à partir des résultats du calcul d'ARF (section 6.3.2). Deuxièmement, par opération de réduction sur la base de critères linguistiques, elle restreint le nombre de candidats (section 6.3.3).

#### 6.3.1 Segments répétés et cooccurrents

Nous articulons notre recherche de formulations autour de deux objets ; les segments répétés et les cooccurrents, que nous présentons succinctement.

---

<sup>418</sup> On remarque que dans ses deux documents, COM(2001) 366 final ainsi que COM(2011) 681 final (Commission européenne, 2001 ; 2011), la Commission utilise l'expression « responsabilité sociale », en français tout comme en danois (*virksomhedernes sociale ansvar*) et suédois (*företagens sociala ansvar*), plutôt que de parler de « responsabilité sociétale » (*samfundsansvar* et *samhällsansvar* respectivement).

### 6.3.1.1 Les segments répétés

Le segment répété (Salem, 1987) est développé afin de dépasser les limites de la forme graphique et incorporer aux analyses les locutions, syntagmes ou expressions qui dépassent les frontières du simple « mot » (ou, dans les termes de Krieg-Planque (2009:63), de l' « unité lexicale simple »).

Lebart et Salem (1994:58ff) désignent par « séquence » une suite d'occurrences bornée par des délimiteurs de séquence (généralement le groupe des signes de ponctuation faibles et forts). Cette séquence est subdivisible en un nombre donné de segments, c'est-à-dire, de suites de formes qui ne sont pas séparées par un délimiteur de séquence.

Dans le cas d'une phrase telle que :

*Le réchauffement climatique menace ; il faut prendre soin de l'environnement.*

Deux séquences, séparées par un point-virgule, peuvent être identifiées :

- *Le réchauffement climatique menace ;*
- *Il faut prendre soin de l'environnement.*

Au sein de la première séquence, plusieurs segments composés de deux à quatre formes coexistent : *Le réchauffement climatique menace* (suite de 4 formes) ; *Le réchauffement climatique* ; *réchauffement climatique menace* (suites de 3 formes) ; *Le réchauffement* ; *réchauffement climatique* ; *climatique menace* (suites de 2 formes).

On entend alors par « segment répété » des segments « dont la fréquence est supérieure ou égale à 2 dans le corpus » (Lebart et Salem, 1994:60). Krieg-Planque (2012:102) souligne le recours abondant aux segments répétés dans les discours syndicaux ou émanant de partis politiques : « les discours qui sont à la fois fortement contrôlés par l'institution et supposés rendre compte de la position de l'institution, sont riches en phraséologie. » Mais, ajoute-t-elle, de tels figements du discours sont également le fait d'organes professionnels ou de terminologies, ce qui est susceptible de nous intéresser compte tenu de la nature de nos corpus.

### 6.3.1.2 La cooccurrence

Dans le sillage des segments répétés, la recherche de cooccurrences offre au chercheur la possibilité de travailler sur des formes plus lâches, voire sur des ensembles beaucoup plus notionnels que formels. On peut définir la cooccurrence comme « la co-présence régulière de deux unités linguistiques dans une fenêtre contextuelle choisie » (Poudat et Landragin, 2017:201). La cooccurrence est proche de la collocation, autre outil classique des disciplines travaillant sur corpus, dont elle diffère, peut-être, pour des raisons d'ordre culturel avant tout : pour Martinez (2003:119-123), la distinction entre les deux notions est fortement dépendante de l'appartenance des chercheurs à une tradition de recherche anglo-saxonne ou francophone, la première favorisant la collocation, la seconde la cooccurrence. Lui-même propose de définir la cooccurrence « négativement » par rapport à la collocation, c'est-à-dire, en dressant la liste des caractéristiques qu'elle ne possède pas :

*« la co-occurrence est une combinaison lexicale qui n'est pas orientée, qui associe des éléments dont le nombre pas limité à deux, qui ne sont pas obligatoirement contigus et*



*qui n'entretiennent pas nécessairement une relation d'ordre sémantique ou syntaxique »*  
(Martinez, 2003, p. 123).

Dresser la liste des cooccurrents d'une forme-pôle, c'est donc repérer les formes dont la présence dans un « voisinage » déterminé avec cette même forme-pôle est statistiquement significative. Ce voisinage, que l'on nomme contexte, est mesuré en nombre de formes graphiques à gauche et à droite de la forme recherchée, ou sur des empan de textes (la phrase, le paragraphe...) en procédant à une segmentation guidée par des signes graphiques *ad hoc* (le point, le point d'exclamation ou d'interrogation, ou tout symbole spécialement attribué pour les besoins de l'analyste). Le choix de la fenêtre contextuelle, comme l'écrit Martinez (*Ibid.*, p.132), est arbitraire, « *car l'on ne peut jamais affirmer que les liens d'attraction ou de répulsion qui existent entre les mots s'arrêtent aux bornes, typographiques ou artificielles.* » De ce fait, la cooccurrence est « *une unité plus lâche que le segment répété* » (Née *et al.*, 2017:113) dont elle dépasse « *la contrainte de successivité [qu'il impose]* » (Née *et al.*, 2016:74).

Plusieurs approches de la cooccurrence peuvent être envisagées. Veniard et Sitri (2017:184) renvoient à Tournier (1996), qui utilise la méthode afin de mettre en évidence des attractions conceptuelles ou sémantiques : ainsi la façon dont, dans le discours du Front national en France, des associations ou des oppositions se créent autour de termes identitaires (« nation », « France », « patrie »...). Ces attractions peuvent également être d'ordre syntaxique : l'exemple de Née *et al.* (2017:113) montre comment la séquence "à *chacune et à chacun*" dans les vœux présidentiels français appelle un "je" et un "vous" dont la position dans la phrase varie et qui ne se laisserait pas étudier par des méthodes reposant sur les figements plus formels du discours (segments répétés ou inventaires distributionnels) ou des fenêtres contextuelles étroites (collocations).

Ces deux approches, tout comme la remarque de Martinez quant à l'absence de relation sémantique ou syntaxique obligée entre deux éléments cooccurrents, appellent à une certaine prudence dans la façon d'appréhender le résultat : « proximité géographique » (et, surtout, « proximité géographique répétée », puisque les calculs cooccurrentiels fonctionnent sur une base probabiliste) ne signifie pas nécessairement « association sémantique ». L'herméneutique doit se méfier de la seule statistique : Carbou (2017:8), dans une référence à Mayaffre (2008) montre que les cooccurrences significatives de « travail » avec « revenu », « mérite » et « valeur » n'ont de sens que si elles sont contextualisées par la suite. Pour reprendre son exemple, deux extraits comme ceux-ci :

- « *la valeur travail permet d'obtenir les revenus que l'on mérite* » ; et
- « *personne ne mérite d'obtenir un revenu pour un travail sans valeur, avis aux boursicoteurs* »

contribuent à renforcer les cooccurrences de « travail » avec les formes susmentionnées. Pourtant, l'orientation des deux textes est radicalement différente et ne se laisserait pas interpréter sur la seule base d'une liste de cooccurrents spécifiques.

Dans ce chapitre, nous avons recours au Trameur, dont le mode de calcul des cooccurrents s'inscrit dans le sillage des travaux menés par Martinez (2002, 2003, 2006, cités par Fleury, 2019:88), qui utilise lui-même le modèle hypergéométrique pour calculer le degré de

probabilité de cooccurrences. Cette probabilité s'exprime par un indice exprimé en nombres entiers qui doivent en fait être compris comme des puissances de 10, à l'instar de l'indice de spécificité exprimé par Lexico (Cf. section 5.4.1) ; de sorte qu'une spécificité de +3 signale une probabilité de 1/1000, +4 une probabilité de 1/10 000, et ainsi de suite (Martinez, 2012:193). Le modèle hypergéométrique convient mieux aux plus petits corpus (tels que les nôtres), par rapport à une mesure plus classique comme le Khi2 qui repose sur la loi normale et n'est pas adaptée aux fréquences théoriques les plus faibles (Poudat et Landragin, 2017:168-169). Ce modèle, favorisé par la textométrie francophone, n'est pas répandu dans la tradition anglo-saxonne de la linguistique de corpus, qui pour le calcul de collocations préfère des mesures comme l'information mutuelle (*mutual information*) ou le *t-score* par exemple.

### 6.3.2 Liste des segments répétés à caractère environnemental ou sociétal

Nous avons maintenant présenté les segments répétés et la cooccurrence, qui épauleront notre méthodologie pour la constitution d'une liste de formulations et notre analyse de ces dernières respectivement. Nous nous proposons, dans un premier temps, de présenter les critères retenus pour dresser la liste des segments répétés des cinq corpus (section 6.3.2.1), avant de fournir cette liste pour chacun des corpus (sections 6.3.2.2 à 6.3.2.6).

#### 6.3.2.1 Segments répétés des corpus

Krieg-Planque (2009:93) relève l'intérêt de la recherche de segments répétés pour repérer des séquences dont la récurrence dans un corpus les rend susceptibles (« *mais susceptible[s] seulement* ») d'accéder au rang de formule.

Plutôt que d'opérer à partir de l'inventaire des segments répétés que proposent les logiciels de textométrie ou de linguistique de corpus, nous effectuons une recherche plus ciblée, à partir des formes de la première catégorie que nous avons déterminée grâce au calcul d'ARF présenté dans la section 6.1.2.1. Ce faisant, la recherche part de formes répandues, mais aussi transversales, puisque présentes dans trois corpus ou plus (dont au moins un corpus francophone).

Toutefois, nous prenons trois mesures pour élargir le protocole et tenter d'accroître le nombre de résultats. Pour commencer, nous étendons la recherche aux 150 formes « thématiques » connaissant le score d'ARF le plus élevé<sup>419</sup>. En outre, les segments répétés sont recherchés, non pas sur la base des formes présentes dans la liste, mais sur celle de leur racine<sup>420</sup>. Enfin, nous y ajoutons, s'il y a lieu, les résultats obtenus à partir des recherches effectuées sur quatre notions au cœur de notre travail, et de leurs formes dérivées et fléchies dans les corpus : l'environnement, la société, la durabilité et la responsabilité. Le tableau ci-bas rend compte de ces formes pour chacune des langues du corpus<sup>421</sup>.

---

<sup>419</sup> Nous rappelons que les résultats des sections 6.1.2.1 à 6.1.2.5 reposaient sur les 100 scores les plus élevés.

<sup>420</sup> De sorte qu'une recherche sur « respect » génère aussi des résultats de segments construits à partir de « respectueuse » ou « respectueux » par exemple.

<sup>421</sup> Là encore, ce sont les formes racinisées qui constituent la base de la recherche de segments répétés.

| BE/FR              | DK                | NO            | SV             |
|--------------------|-------------------|---------------|----------------|
| « environnement »  | « miljø »         | « miljø »     | « miljö »      |
| « social »         | « social »        | « sosial »    | « social »     |
| « société »        | « samfund »       | « samfunn »   | « samhälle »   |
| « durabilité »     | « bæredygtighed » | « bærekraft » | « hållbarhet » |
| « responsabilité » | « ansvar »        | « ansvar »    | « ansvar »     |

Tableau 23 : notions additionnelles utilisées (sur la base de leur forme racinée) pour la recherche de segments répétés dans les corpus afférents.

Afin de tenir compte des propriétés morphologiques du danois, du norvégien et du suédois, nous ajoutons enfin à la recherche de « segments » au sens le plus formel du terme (c'est-à-dire de séquences formées de deux formes au moins et connaissant deux occurrences ou plus) celle de mots composés formés à partir des quatre notions ci-haut le cas échéant, indépendamment de leur présence, ou non, parmi les 150 premiers résultats du calcul d'ARF<sup>422</sup>.

Nous recensons dans les tableaux 24 à 28 ci-bas les segments répétés les plus saillants de nos corpus, selon les critères suivants : seuls les segments se produisant chez trois entreprises au moins sont retenus. Nous excluons tout ce qui ne peut pas s'interpréter comme une séquence autonome, y compris les séquences incluses dans des séquences plus courtes ou plus longues, mais qui perdraient alors leur autonomie<sup>423</sup>. Sont également exclues les simples combinaisons article-substantif, quand bien même la séquence peut être qualifiée d'autonome<sup>424</sup>. Il ne s'agit ici que de rendre compte, à titre indicatif, de certaines séquences se retrouvant dans le corpus. L'identification de formulations se poursuivra à partir des formes présentes dans cette liste.

### 6.3.2.2 Segments répétés du corpus belge

Il est notable que le corpus belge ne fasse aucune référence à la RSE. Une entreprise approche la question en mentionnant la « responsabilité sociétale » et une référence aux « 3P »<sup>425</sup> qui représentent les trois piliers du développement durable (*People, Planet, Profit*), Cf. section 2.1.1.4. On trouve également une occurrence de « responsabilité environnementale » ainsi qu'une de « responsabilité sociale », qui toutefois ne paraissent pas renvoyer à une formalisation du discours environnemental ou sociétal.

<sup>422</sup> Des formes comme « miljøledelse » (« management environnemental ») devant être considérées, en français, comme des séquences. Nous développons à la section 6.3.3.1 le lien entre les compositions nom-nom (majoritaires dans les mots composés ici) et les syntagmes nominaux à adjectifs dénominaux.

<sup>423</sup> C'est-à-dire des séquences incomplètes du type : « environnement et » ; mais aussi des séquences étoffées d'un pronom, article, adjectif possessif... (par exemple « l'impact carbone », quand « impact carbone » se trouve déjà dans la liste).

<sup>424</sup> Par exemple : « la planète », ou « le recyclage ».

<sup>425</sup> « quand on parle de responsabilité sociétale le terme 3 p's est souvent utilisé » (dumoulin-1 [BE]).

| Segments répétés           | Nb. Ent. | Segments répétés                | Nb. Ent. |
|----------------------------|----------|---------------------------------|----------|
| certifié iso               | 4        | management environnemental      | 3        |
| consommation d'eau         | 3        | matériaux recyclés              | 3        |
| consommation d'énergie     | 4        | matières premières              | 6        |
| consommation énergétique   | 3        | panneaux photovoltaïques        | 9        |
| cycle de vie               | 3        | panneaux solaires               | 5        |
| développement durable      | 9        | politique environnementale      | 5        |
| empreinte carbone          | 4        | protection de l'environnement   | 4        |
| empreinte écologique       | 6        | réduire l'empreinte             | 3        |
| engagement environnemental | 4        | réduire l'impact                | 4        |
| gestion durable            | 6        | réduire notre empreinte         | 3        |
| gestion responsable        | 3        | respect de l'environnement      | 5        |
| impact environnemental     | 7        | respectueuse de l'environnement | 4        |
| impact sur l'environnement | 5        | respectueux de l'environnement  | 3        |
| impacts environnementaux   | 4        | tri des déchets                 | 3        |
| iso 14001                  | 5        | volonté de réduire              | 3        |

Tableau 24 : segments répétés du corpus belge présents dans trois entreprises du corpus au moins (sur un total de 30 entreprises).

Selon les critères fixés à la section 6.3.2.1.

### 6.3.2.3 Segments répétés du corpus danois

Nous présentons ci-bas les segments répétés du corpus danois selon les critères fixés à la section 6.3.2.1 : outre les segments répétés, sont également indiqués, en fin de tableau (entre crochets) les formes dérivées et fléchies<sup>426</sup> des mots composés des quatre notions « centrales » déterminées dans cette même section (environnement, société, durabilité et responsabilité). Le processus sera reproduit pour les corpus norvégien et suédois. Faisons également remarquer la présence d'une forme composée de *miljø-*, « miljømessig », dont le suffixe *-mæssig* ne peut avoir aucune existence autonome mais exprime une relation avec le radical auquel il est raccroché<sup>427</sup>.

<sup>426</sup> L'astérisque indique que la recherche est ouverte à n'importe quel caractère ou chaîne de caractère (lettre ou chiffre) suivant la séquence, permettant l'inclusion des formes fléchies ou dérivées.

<sup>427</sup> La forme, qui existe également en norvégien (*miljømessig*) et en suédois (*miljömessig*), sert à former des adjectifs relationnels / dénominatifs (Cf. section 6.3.3.1), à l'instar du suffixe *-wise* en anglais (*timewise*, *moneywise*...).

| Segments répétés                | Nb. Ent. | Segments répétés   | Nb. Ent. |
|---------------------------------|----------|--------------------|----------|
| 17 verdensmål                   | 3        | socialt ansvar     | 5        |
| årlige energiforbrug            | 3        | støtter vi         | 4        |
| azienda støtter                 | 3        | tager ansvar       | 4        |
| bæredygtig udvikling            | 5        | vi støtter         | 4        |
| bæredygtige løsninger           | 4        | [lokalsamfund*]    | 4        |
| bæredygtige projekter           | 3        | [miljøbelast*]     | 4        |
| bæredygtigt skovbrug            | 3        | [miljøcertificer*] | 4        |
| belaste miljøet                 | 4        | [miljøkrav*]       | 3        |
| beskytte miljøet                | 3        | [miljøled*]        | 6        |
| corporate social responsibility | 5        | [miljømærk*]       | 3        |
| det omgivende samfund           | 4        | [miljømæssig*]     | 9        |
| fælles miljø                    | 4        | [miljøpåvirk*]     | 5        |
| fns verdensmål                  | 5        | [miljøpoliti*]     | 6        |
| iso 14001                       | 10       | [miljørigtig*]     | 7        |
| miljø og arbejdsmiljø           | 3        | [miljøstyr*]       | 5        |
| miljømæssige hensyn             | 3        | [miljøvenlig*]     | 7        |
| social ansvarlighed             | 5        | [samfundsmæssig*]  | 5        |
| sociale ansvar                  | 3        |                    |          |

Tableau 25 : segments répétés et mots composés du corpus danois présents dans trois entreprises du corpus au moins (sur un total de 30 entreprises).

Selon les critères fixés à la section 6.3.2.1.

#### 6.3.2.4 Segments répétés du corpus français

Les segments répétés du corpus français font ressortir des références à la RSE (sous les formes « responsabilité sociétale » et « démarche rse »). On remarque également la présence de certaines formes communes avec le corpus belge (respect de l'environnement, tri des déchets, impact environnemental...)

| Segments répétés                   | Nb. Ent. | Segments répétés                    | Nb. Ent. |
|------------------------------------|----------|-------------------------------------|----------|
| certification iso                  | 4        | produits respectueux                | 3        |
| démarche éco-responsable           | 3        | protection de l'environnement       | 3        |
| démarche rse                       | 4        | réduction des émissions             | 5        |
| développement durable              | 18       | réduire notre empreinte             | 3        |
| engagement volontaire              | 3        | respect de l'environnement          | 5        |
| gestion des déchets                | 6        | respectueuses de<br>l'environnement | 4        |
| impact carbone                     | 3        | respectueux de<br>l'environnement   | 7        |
| impact environnemental             | 6        | responsabilité sociétale            | 4        |
| iso 14001                          | 4        | traitement des déchets              | 3        |
| préservation de<br>l'environnement | 4        | tri des déchets                     | 3        |

Tableau 26 : segments répétés du corpus français présents dans trois entreprises du corpus au moins (sur un total de 30 entreprises).

Selon les critères fixés à la section 6.3.2.1.

### 6.3.2.5 Segments répétés du corpus norvégien

Le corpus norvégien se distingue par le faible nombre de segments répétés qu'il contient, en particulier si l'on retire les mots composés de la liste.

| Segments répétés      | Nb. Ent. | Segments répétés    | Nb. Ent. |
|-----------------------|----------|---------------------|----------|
| co2 utslipp           | 4        | [miljødeklarasjon*] | 3        |
| det ytre miljø        | 5        | [miljøforhold*]     | 3        |
| etiske retningslinjer | 5        | [miljømerk*]        | 4        |
| fokus på miljø        | 4        | [miljømessig*]      | 8        |
| hms og miljø          | 3        | [miljøpåvirk*]      | 6        |
| iso 14001             | 6        | [miljøpolicy*]      | 5        |
| vi tar ansvar         | 3        | [miljøriktig*]      | 3        |
| [lokalsamfunn*]       | 6        | [miljøsertifiser*]  | 4        |
| [miljøansvar*]        | 3        | [miljøvennlig*]     | 10       |
| [miljøbelast*]        | 10       |                     |          |

Tableau 27 : segments répétés et mots composés du corpus norvégien présents dans trois entreprises du corpus au moins (sur un total de 30 entreprises).

Selon les critères fixés à la section 6.3.2.1.

### 6.3.2.6 Segments répétés du corpus suédois

Le corpus suédois, de son côté, contient de nombreuses formes répandues chez un grand nombre d'entreprises du corpus (iso 14001, kvalitet och miljö, miljöpåverk\*...), ce qui paraît indiquer une importante circulation de nombreuses notions figées.

| Segments répétés             | Nb. Ent. | Segments répétés     | Nb. Ent. |
|------------------------------|----------|----------------------|----------|
| bättre miljö                 | 3        | [miljöcertifier*]    | 7        |
| hållbar utveckling           | 6        | [miljöfarlig*]       | 3        |
| hushålla med naturresurser   | 3        | [miljöfråg*]         | 9        |
| iso 14001                    | 14       | [miljöhänsyn*]       | 4        |
| kvalitet och miljö           | 10       | [miljölagstiftning*] | 4        |
| material och energi          | 3        | [miljöledning*]      | 4        |
| miljö och arbetsmiljö        | 3        | [miljömål*]          | 4        |
| miljö och kvalitet           | 3        | [miljömärk*]         | 6        |
| miljöcertifierade enligt iso | 3        | [miljömedvet*]       | 4        |
| minimera miljöbelastningen   | 3        | [miljöområd*]        | 4        |
| minsta möjliga miljöpåverkan | 5        | [miljöpåverk*]       | 16       |
| negativ miljöpåverkan        | 4        | [miljöpolicy*]       | 15       |
| [miljöanpass*]               | 5        | [miljöstandard*]     | 3        |
| [miljöarbet*]                | 12       | [miljötänk*]         | 4        |
| [miljöaspekt*]               | 4        | [miljövänlig*]       | 8        |
| [miljöbelast*]               | 3        |                      |          |

Tableau 28 : segments répétés et mots composés du corpus suédois présents dans trois entreprises du corpus au moins (sur un total de 30 entreprises).

Selon les critères fixés à la section 6.3.2.1.

### 6.3.2.7 Segments répétés : conclusion

La liste des segments répétés dressée au cours des sections précédentes a permis d'obtenir un premier aperçu des formes récurrentes, dans les corpus, en matière de discours environnemental. De façon notable, les références à la dimension sociétale sont quasiment absentes de cet inventaire. Dans la section suivante, nous restreignons le nombre de candidats, sur la base de critères formels. Pour les trois langues scandinaves, une traduction des formes retenues sera fournie à cette occasion.

### 6.3.3 Identification de formulations à partir des listes de segments répétés

Les sections précédentes ont permis de donner un aperçu des segments répétés « thématiques », de nature principalement environnementale, présents dans chacun des corpus. Nous rappelons que notre objectif est d'isoler quelques (semi-)figements pouvant représenter des candidats au statut de formule, des « formulations », et d'en proposer une analyse.

Nous devons toutefois reconnaître d'emblée l'imperfection du processus que nous mettons en œuvre. Pour commencer, et dans le sillage de nos remarques subséquentes aux critères formulés par Krieg-Planque (2009:63-112) pour l'identification des formules, il apparaît que nos corpus, synchroniques, relativement courts et restreints à un type de textes, ne permettent pas de déterminer des candidats avec une certitude élevée. Par ailleurs, comme le montreront les lignes suivantes, la démarche que nous proposons ne peut se prévaloir d'aucune forme d'exhaustivité. Tout d'abord, parce qu'elle ne porte que sur une sélection de constructions (morpho-)syntaxiques, excluant de fait des formes jugées particulièrement prometteuses dans la recherche de formules (*ibid.*, p.78-80) mais qui ne sont pas des segments répétés. Ensuite, parce que notre processus repose finalement sur un raisonnement probabiliste particulièrement simpliste, selon lequel la multiplication des formes constituerait un indice de leur statut de candidates – sans prise en compte du rôle que jouent la taille et la nature du corpus à cet égard. Pour autant, si nous reconnaissons les points faibles de la méthode, nous en défendons la validité, compte tenu de son objectif de faire ressortir des figements particulièrement saillants, en dépit justement des barrières sélectives que nous mettons en place.

#### 6.3.3.1 Catégories retenues pour l'identification de formulations

Nous procédons ainsi en plusieurs étapes à partir des tableaux présentés précédemment. Dans un premier temps, nous repartons de la remarque de Krieg-Planque, qui formule l'hypothèse d'un caractère relationnel prévalent dans les formules comme nous l'évoquions dans la section 6.2.2 :

*« La mise en relation des différents "termes" provoque en effet des scandales, crée des significations nouvelles, suggère des rapports qu'il s'agit pour les locuteurs d'accueillir ou de défaire » (Krieg-Planque, 2009:78).*

Parmi les types de séquences privilégiées qu'elle identifie se trouvent en particulier, nous l'avons dit, les nominalisations et les syntagmes nominaux à adjectifs dénominaux. Elle y ajoute aussi les noms composés (« sans-abri »), les syntagmes en « N + préposition + (article)

+ N » (« droits de l'homme »), et les unités lexicales simples comportant des morphèmes sur lesquels il est possible de « jouer » en discours (« dialogue », qui appelle le « monologue »)<sup>428</sup>. Parmi toutes ces typologies, seules les deux formes de syntagmes représentent des segments et sont donc, logiquement, identifiées par la recherche de segments répétés. Les nominalisations, en tant qu'unités isolées<sup>429</sup>, et les unités lexicales simples sont ainsi exclues de notre analyse, ce qui ne préjuge pas de leur présence (ou de leur absence) dans les corpus. En revanche, nous y intégrons les mots composés<sup>430</sup> : notons ici que les remarques de Krieg-Planque ne valent pas nécessairement pour d'autres langues que le français, bien qu'elle mentionne, sur la base des travaux de Faye (1972, cité par Krieg-Planque, 2009:44-45) la propension des « mots » du lexique allemand à exploiter la composition pour figer en formules certaines expressions. Néanmoins, même à supposer que l'on puisse appliquer aux trois langues scandinaves ce qui fonctionne pour l'allemand d'un point de vue morphologico-discursif, les cinq catégories privilégiées qu'identifie Krieg-Planque pour construire des formules n'en seraient pour autant pas nécessairement toutes (ou exclusivement) applicables au fonctionnement du discours dans ces langues. En l'absence d'autres travaux sur le sujet dont nous ayons connaissance, nous nous reposons toutefois sur ces catégories.

Mentionnons par ailleurs que les deux groupes linguistiques adoptent des stratégies différentes : conserver les mots composés est particulièrement pertinent pour les trois langues scandinaves, qui favorisent de telles formes au détriment de l'utilisation d'adjectifs dénominatifs, comme nous en rendons compte ci-bas. Nous constatons d'ailleurs, dans les tableaux 25, 27 et 28 ci-haut, que les mots composés représentent chaque fois plus ou moins la moitié de l'ensemble des segments répétés identifiés pour le danois, le norvégien et le suédois, tandis qu'une seule forme ressort au sein des deux corpus francophones. À l'inverse, les syntagmes en « N + préposition + (article) + N » forment des structures favorisées par les langues romanes (Rainer, 2013:23-24).

Par « adjectif dénominal », Krieg (2002:104) entend « [des] *adjectifs qui dérivent d'un nom [...] ou bien qui sont perçus comme tels* » : ainsi « huileux » dérivé de « huile », ou « environnemental » dérivé de « environnement ». La classification des adjectifs dénominatifs s'inscrit dans un débat typologique relatif aux formes qualificative et relationnelle de l'adjectif. Alors que l'on a traditionnellement distingué entre l'adjectif qualificatif, ayant une fonction qualifiante (comme son nom l'indique), autorisant des opérations syntaxiques particulières (prédication, antéposition, graduation, coordination<sup>431</sup>...), et l'adjectif relationnel, à la

---

<sup>428</sup> Tous ces exemples proviennent de Krieg-Planque (2009:78-79).

<sup>429</sup> La question se complique un peu dès lors que des segments intègrent une nominalisation ; par exemple la séquence « gestion durable », qui, elle, représente un segment (répété, dans le corpus belge). En revanche, « recyclage » par exemple, n'est inclus dans aucun segment répété de notre corpus, alors que la forme fait partie des 150 premières formes selon le calcul d'ARF, pour chacun des deux corpus francophones.

<sup>430</sup> Il semble qu'il y ait un débat chez les linguistes quant à la définition du « mot composé » (ten Hacken, 2019). Nous ne sommes pas en mesure d'y contribuer, et n'utilisons l'expression, de façon grossière, que dans le sens d' « unités conjointes, éventuellement par un caractère typographique non délimitateur ». Dans le cas du français, l'identification de tels mots est dépendante du paramétrage des logiciels utilisés : les mots joints par un trait d'union (par exemple « éco-responsable » dans le corpus français, qui est, en fait, le seul mot composé intégré à un segment répété dans les tableaux donnés précédemment pour les corpus francophones) ne sont ainsi identifiés par le Trameur qu'à partir du moment où ce même trait d'union est exclu de la liste des caractères délimitateurs.

<sup>431</sup> Du type : « cette maison est grande », « cette grande maison », « cette maison est très grande »...



fonction classifiante, qui n'autorise pas de telles opérations<sup>432</sup>, ce clivage a fait l'objet de contestations (*Ibid.*, p.104-105 ; voir également Rainer, 2013:14). Krieg (2002:105) remarque cependant que « *l'abandon de la distinction Adj.-Q / Adj.-R [...] n'empêche pas que l'on puisse isoler cette catégorie particulière d'adjectifs que sont les adjectifs dénominaux* » et considère que l'adjectif « dénominal » est synonyme d'adjectif « relationnel ». Elle est en cela suivie par Thorup Horn *et al.* (2014:5) qui désignent par *relationelle adjektiver* « *les adjectifs issus d'une dérivation nominale* »<sup>433</sup> et relèvent, parmi les appellations alternatives de l'objet, la forme « *denominale adjektiver* ».

Or, de tels adjectifs, affirme Krieg (2002), sont chargés d'une « ambiguïté relationnelle », de sorte que la relation entretenue par l'adjectif et son nom recteur n'est pas donnée comme univoque, y compris par les différents utilisateurs de telles expressions<sup>434</sup>. Cette ambiguïté, par ailleurs,

« [n'est] pas à considérer comme [un] défaut de la langue, mais bien au contraire comme [une] ressource, sémantique et énonciative, offerte par la langue à ses utilisateurs, et dont il semble malaisé de dire si ceux-ci y ont recours consciemment ou non, volontairement ou non (et si oui dans quels buts) » (*Ibid.*, p.119).

Elle est toutefois partiellement contestée par Rainer (2013), qui, s'il reconnaît la propension des adjectifs relationnels à admettre une pluralité de relations entre le nom et l'adjectif, identifie plusieurs situations n'acceptant pas d'équivoque, parmi lesquelles les cas de figure où une expression a été lexicalisée : « *dès lors que la communauté discursive a établi sa préférence [pour une expression ou une autre], il est recommandé au locuteur de se conformer à cet usage tyrannique* »<sup>435</sup> (Rainer, 2013:30). Il en découle que, dans le cas d'une expression lexicalisée, la relation entre l'adjectif et le nom perd toute ambiguïté. En outre, Rainer relève que les différentes langues ont mis en œuvre plusieurs stratégies de « compétition » afin d'obtenir un effet similaire à celui des adjectifs relationnels. Pour les langues germaniques, il souligne le cas de la composition nom-nom : « *la composition [...] est le schéma lexical favorisé pour l'expression de concepts classificatoires en allemand ainsi que dans les autres langues*

---

<sup>432</sup> « Impact environnemental » ne se laisse pas modifier en « \*cet impact est environnemental » ou « \*l'impact très environnemental de notre activité... ».

<sup>433</sup> « ... medlemmer af den formelle kategori af nominalt afledte adjektiver ».

<sup>434</sup> Elle montre ainsi, à l'aide d'un corpus, comment la formule « purification ethnique », qui apparaît au moment de la guerre de Yougoslavie, se comprend selon trois acceptions différentes au moins dès lors qu'elle est affectée à un « territoire » : purification faite par une ethnie, par une action sur une ethnie, ou selon des critères liés à l'ethnie. On pourrait, de la même façon, se demander comment est réellement compris « impact environnemental » (ou ses équivalents scandinaves : *miljøpåvirkning* en danois/norvégien, *miljöpåverkan* en suédois) qui est récurrent dans nos corpus et sur lequel nous revenons à la section 6.4.1. Alors que la majorité des occurrences de la forme font ressortir un topos discursif tournant autour de la nécessité de limiter, réduire... cet impact, et l'associent donc à un événement négatif, une entreprise paraît le présenter sous un jour positif et cherche au contraire à « améliorer » cet impact :

« azienda a depuis longtemps entrepris les efforts nécessaires afin d'améliorer l'impact de l'entreprise sur l'environnement » (decomo-1 [BE]).

Cette interprétation, par ailleurs, n'est pas erronée au sens de la norme ISO 14001 qui précise bien que l'« impact environnemental » renvoie à une modification « négative ou bénéfique » de l'environnement (International Organization for Standardization, 2015b).

<sup>435</sup> « *Once the speech community has made a decision, however, the speaker is well-advised to follow the tyrannical usage.* »

*germaniques, quoiqu'à un degré moindre* »<sup>436</sup> (*Ibid.*, p.21). Cette affirmation est soutenue par Thorup Horn et al., qui relèvent que « *la présence d'adjectifs relationnels reste plutôt limitée dans les langues qui disposent de stratégies de composition permettant de remplir la même fonction, telles que le danois* »<sup>437,438</sup> (Thorup Horn et al., 2014:9).

Aussi l'inclusion des mots composés (dans les faits et très majoritairement : des mots composés de *miljø-* / *miljö-*) est-elle justifiée en ce que leur existence peut être révélatrice d'une stratégie alternative à l'utilisation d'adjectifs relationnels – ces derniers étant réputés être l'une des formes privilégiées de la formule dès lors qu'ils apparaissent dans un syntagme nominal. Notons cependant que cette inclusion se limite aux composés nom-nom : toute autre forme étant exclue du décompte le cas échéant.

### 6.3.3.2 Regroupements sémantiques et seuil de fréquence : listes restreintes

Afin de restreindre l'analyse aux formes les plus saillantes, nous déterminons arbitrairement un seuil de fréquence minimal pour l'inclusion des figements dans l'analyse. Ce seuil est fixé à six entreprises, ce qui représente pour chaque corpus 20% des 30 entreprises qui le composent<sup>439</sup>.

Toutefois, cette valeur est susceptible d'être nuancée : sur la base des commentaires de Krieg-Planque (2009:71-72) sur le caractère partiellement figé de la formule, nous procédons, à partir de la liste initiale de segments répétés, à des regroupements sémantiques le cas échéant. De tels regroupements permettent de passer outre la contrainte de seuil que nous nous imposons, dès lors que l'ensemble des formes relevant d'un même regroupement se retrouvent chez plus de six entreprises<sup>440</sup>. Mentionnons toutefois que nous restreignons l'identification de tels figements aux segments répétés à ce stade, qui sont par nature complètement figés<sup>441</sup>. À cet égard, les méthodes cooccurentielles apporteraient davantage de souplesse, mais, corollairement, moins de visibilité. Il s'agit, pour l'instant, de formaliser une méthodologie de recherche et d'identifier des formes stabilisées, quoique sans prétention d'exhaustivité compte tenu de l'ensemble des contraintes dont nous essayons de rendre compte. Par ailleurs, les figements qui font intervenir la notion de « durabilité » sont automatiquement intégrés à la liste des candidats, suivant Krieg-Planque (2010) qui a établi le statut formulaire de « développement durable » et de ses variantes.

---

<sup>436</sup> « ... *compounding* [...] *is the preferred lexical pattern for expressing classificatory concepts in German and, to a lesser degree, other Germanic languages.* »

<sup>437</sup> Ou encore, le norvégien ou le suédois.

<sup>438</sup> « *Forekomsten af relationelle adjektiver er relativ begrænset i sprog som også har en sammensætningsstrategi med samme funktion til rådighed, såsom dansk.* »

<sup>439</sup> Il nous paraît plus intéressant de raisonner en termes de nombre d'entreprises, plutôt qu'en nombre d'occurrences total ; l'idée étant de vérifier, non pas la prévalence d'une séquence dans le corpus, mais plutôt sa diffusion chez ses constituants.

<sup>440</sup> Ainsi pour le corpus belge, « impacts environnementaux » et « impact sur l'environnement » se retrouvent respectivement chez quatre et cinq entreprises. Cependant, ces deux formes prises ensemble, une fois les phénomènes de chevauchement éliminés, recouvrent sept entreprises et sont donc retenues (en plus du fait que le figement connaît une troisième variante, « impact environnemental », présente chez sept entreprises également).

<sup>441</sup> « politique environnementale » n'est pas assimilé à « politiques environnementales » - à moins de chercher des segments répétés sur les formes lemmatisées. Le Trameur offre cette possibilité, sans que cela modifie les résultats obtenus.

Enfin, nous excluons également de la liste des candidats les expressions qui, bien que répondant à tous les critères établis jusque-là, paraissent trop lexicalisées pour répondre aux critères de « référent social » ou de « portée polémique » qui caractérisent la formule. Nous renvoyons ici au commentaire de Rainer (2013:30) cité dans la section précédente pour qui l'ambiguïté relationnelle inhérente aux adjectifs dénominaux est abolie dès lors qu'ils se lexicalisent<sup>442</sup>.

Nous rendons compte ci-bas des segments répétés retenus pour chacun des corpus, et indiquons, dans la deuxième colonne, le nombre d'entreprises différentes contenant les segments identifiés. Dans la troisième colonne, nous avons indiqué, à l'aide d'une lettre, les regroupements sémantiques qui ont été effectués. Ceux-ci sont chaque fois commentés. Une traduction en français est proposée à titre indicatif pour les tableaux des corpus danois, norvégien et suédois<sup>443</sup>.

Pour des raisons de place et afin de faciliter la lisibilité, nous regroupons ces listes (les deux listes francophones d'abord, puis les trois listes scandinaves).

---

<sup>442</sup> Déterminer ce qui relève, ou non, d'une expression lexicalisée est particulièrement complexe dans la mesure où plusieurs figements retenus relèvent de la langue de spécialité – bien qu'il soit possible de supposer, comme nous le verrons, que leur usage ait été dévoyé. Aussi essayons-nous de restreindre au maximum le recours à cette forme de décision. Un exemple particulièrement saillant provient du corpus belge, qui connaît deux formes que l'on peut associer au sein d'un même regroupement sémantique, « panneaux photovoltaïques » (présente chez 9 entreprises) et « panneaux solaires » (présente chez 5 entreprises). Après suppression des chevauchements, on constate que l'une ou l'autre forme se retrouve chez 11 entreprises du corpus belge, soit plus du tiers des 30 entreprises qui le composent. Pour autant, si « panneaux photovoltaïques » et « panneaux solaires » sont bien des syntagmes nominaux à adjectifs dénominaux, ils n'ont aucun caractère discursif : ils ne paraissent pas porter d'enjeu socio-politique en tant que tels, ne sont pas objets de polémique non plus ; il n'y a *a priori* aucun débat quant à la signification de ce qu'est, ou n'est pas, un panneau photovoltaïque (ou solaire), du moins, pas au niveau sociétal (peut-être les ingénieurs connaissent-ils des désaccords sur le sujet, mais ceux-ci seraient bien plutôt d'ordre technique). Cette prévalence surprenante du nombre de références aux panneaux photovoltaïques (au sens large) mais aussi, plus largement, à des questions de « consommation » (« d'eau », « d'énergie », « énergétique »... - autant de figements exclus pour la même raison) en particulier, pourrait mériter que l'on s'y attarde, peut-être en faisant appel à l'analyse de contenu. Existe-t-il en Belgique des conditions particulières favorisant l'installation de tels panneaux ? Y a-t-il une prévalence de la question énergétique dans le discours environnemental, et si oui, celui-ci est-il limité aux entreprises ou se produit-il en écho à d'autres discours (politiques, sociaux...) ? La question paraît tout à la fois trop restrictive (du point de vue des pays et des types de textes impliqués) et trop large (du point de vue de notre ambition ici) pour être traitée dans cette thèse, mais elle présente un intérêt certain.

<sup>443</sup> Dans le cas des mots composés, la traduction doit se comprendre de façon « notionnelle », puisque seul le terme de recherche utilisé dans le concordancier est indiqué (par exemple, « miljøpåvirk\* » pour, dans le corpus, « miljøpåvirkning », « miljøpåvirkningen » et « miljøpåvirkninger »).

| BE                            |          |     | FR                              |          |     |
|-------------------------------|----------|-----|---------------------------------|----------|-----|
| Segments répétés              | Nb. Ent. | Gpe | Segments répétés                | Nb. Ent. | Gpe |
| empreinte carbone             | 4        | A   | démarche rse                    | 4        | A   |
| empreinte écologique          | 6        | A   | responsabilité sociétale        | 4        | A   |
| impact environnemental        | 7        | B   | impact carbone                  | 3        | B   |
| impact sur l'environnement    | 5        | B   | impact environnemental          | 6        | B   |
| impacts environnementaux      | 4        | B   | protection de l'environnement   | 3        | C   |
| protection de l'environnement | 4        | C   | préservation de l'environnement | 4        | C   |
| respect de l'environnement    | 5        | C   | respect de l'environnement      | 5        | C   |
| développement durable         | 9        | D   | développement durable           | 18       |     |
| gestion durable               | 6        | D   |                                 |          |     |

Tableau 29 : liste restreinte des segments répétés des corpus belge et français. Selon les critères fixés à la section 6.3.2.1 ainsi qu'à la présente section.

La liste restreinte de segments répétés du corpus belge est uniquement constituée de formes incluses dans l'un ou l'autre regroupement sémantique. À cet égard, deux regroupements méritent d'être justifiés : les regroupements A et C<sup>444</sup> ; le premier renvoyant à deux réalités *a priori* différentes mais utilisées de façon similaire par les entreprises du corpus ; le second où la notion de « protection » de l'environnement, rattachée à celle de « respect », participe d'une même vision. Ces questions sont traitées aux sections 6.4.2.1 et 6.4.2.3.

Le corpus français regroupe sémantiquement, comme le corpus belge, les figements autour des notions de « protection » et « respect » (et « préservation ») de l'environnement. Il assimile également les notions d' « impact carbone » et « impact environnemental », qui seront abordées à la section 6.4.1. « démarche rse » et « responsabilité sociétale » sont ici rassemblés sous le même regroupement compte tenu de ce que « RSE » est le sigle de la « responsabilité sociétale (des entreprises) ».

<sup>444</sup> Les lettres attribuées à ces regroupements ne suivent aucune logique particulière d'un tableau à l'autre et ne doivent se comprendre que comme des moyens d'identification au sein d'un même tableau (le regroupement A du corpus belge n'a pas de rapport avec le regroupement A du corpus danois, par exemple).

| DK   |          |     | SV   |          |     | NO  |          |     |
|--|----------|-----|--|----------|-----|---|----------|-----|
| Segments répétés   | Nb. Ent. | Gpe | Segments répétés                                 | Nb. Ent. | Gpe | Segments répétés                                    | Nb. Ent. | Gpe |
| sociale ansvar<br>(‘responsabilité sociale’)               | 3        | A   | hållbar utveckling<br>(‘développement durable’)  | 6        |     | [miljøpåvirk*]<br>(‘impact environnemental’)        | 6        | A   |
| social ansvarlighed<br>(‘responsabilité sociale’)          | 5        | A   | [miljöfråg*]<br>(‘question environnementale’)    | 9        |     | [miljøbelast*]<br>(litt. ‘charge environnementale’) | 10       | A   |
| socialt ansvar<br>(‘responsabilité sociale’)               | 5        | A   | [miljöarbet*]<br>(‘travail environnemental’)     | 12       |     |   |          |     |
| corporate social responsibility<br>(‘rse’)                 | 5        | A   | [miljöpolicy*]<br>(‘politique environnementale’) | 15       |     |   |          |     |
| [samfundsmæssig*]<br>(‘sociétal’)                          | 5        | A   | [miljøpåverk*]<br>(‘impact environnemental’)     | 16       |     |   |          |     |
| [miljøled*]<br>(‘[système de] management environnemental’) | 6        |     |  |          |     |   |          |     |
| bæredygtige projekter<br>(litt. ‘projets durables’)        | 3        | B   |  |          |     |   |          |     |
| bæredygtigt skovbrug<br>(litt. ‘sylviculture durable’)     | 3        | B   |  |          |     |   |          |     |
| bæredygtig udvikling<br>(‘développement durable’)          | 5        | B   |  |          |     |   |          |     |
| [miljøpåvirk*]<br>(‘impact environnemental’)               | 5        | C   |  |          |     |   |          |     |
| [miljøbelast*]<br>(litt. ‘charge environnementale’)        | 4        | C   |  |          |     |   |          |     |

Tableau 30 : liste restreinte des segments répétés des corpus danois, norvégien et suédois. Selon les critères fixés à la section 6.3.2.1 ainsi qu’à la présente section.

La liste restreinte des segments répétés du corpus danois comprend de nombreux mots composés de *miljø*-. Parmi ceux-ci, *miljøbelast\** et *miljøpåvirk\** ont été rassemblés au sein d’un même regroupement sémantique. La question est traitée plus amplement dans la section 6.4.1. « corporate social responsibility », qui est l’appellation anglophone de la RSE, et l’adjectif relationnel « samfundsmæssig\* », qui apparaît en collocation avec « ansvar » (« responsabilité ») chez quatre entreprises, sont intégrés au regroupement sémantique de la « responsabilité sociale ».

Le corpus norvégien contient, pour sa part, remarquablement peu de segments répétés (en fait des mots composés chaque fois) d’ordre environnemental répondant à l’ensemble des

critères fixés<sup>445</sup>. Comme pour le corpus danois, *miljøbelast\** et *miljøpåvirk\** peuvent être rassemblés au sein d'un même groupement sémantique.

À l'instar du corpus norvégien, le corpus suédois connaît relativement peu de segments répétés et/ou de mots composés pouvant être interprétés comme des formulations selon le protocole fixé. Toutefois, les quatre mots composés sont remarquablement fréquents, puisqu'ils se retrouvent chez près d'un tiers à plus de la moitié des entreprises du corpus, laissant supposer une relative uniformisation du discours environnemental autour de thématiques partagées.

### 6.3.3.3 Conclusion : liste restreinte de segments répétés

Aborder la question des figements du discours par les formules (ou les « formulations », comme nous désignons les candidates potentielles à ce statut) implique inévitablement de masquer un certain nombre de récurrences. Plusieurs constructions ne suivent pas les formes privilégiées auxquelles nous avons choisi de nous limiter, et, si elles ne peuvent probablement pas être qualifiées de « candidates », par exemple parce qu'elles désignent des réalités tangibles et qui ne font guère polémique, elles présentent tout de même un intérêt discursif. C'est par exemple le cas de la séquence « kvalitet och miljö », particulièrement présente dans le corpus suédois notamment (y compris dans des formes dérivées, interverties, *etc.*) et qui doit être associée aux nombreux renvois aux normes ISO 14001 et ISO 9001, suggérant une approche particulièrement réglementaire des questions environnementales. La section 6.4.2.4.3 aborde brièvement la question. De la même façon, si les corpus francophones font ressortir, dans leurs listes restreintes, la question du « respect » de l'environnement, les langues scandinaves qui ont majoritairement recours à des composés nom-adjectif ne devraient théoriquement pas pouvoir faire valoir leurs résultats<sup>446</sup>. Les analyses de chaque forme seront toutefois étendues aux formes équivalentes dans les autres langues.

Nous procédons dans la section suivante à l'analyse de ces formulations dans les corpus.

## 6.4 ANALYSE : LES FORMULATIONS DES CORPUS

Étant parvenu à isoler un certain nombre de figements que nous appelons « formulations », nous procédons désormais à leur analyse. Nous commençons (section 6.4.1) par le seul figement commun aux cinq corpus selon les critères de sélection retenus : celui relatif à l'« impact environnemental », qui laisse supposer la prévalence d'un discours normatif ou

---

<sup>445</sup> Le fait de restreindre les mots composés à la composition nom-nom exclut de fait la forme « miljøvennlig » par exemple ('respectueux de l'environnement'), pourtant présente chez 10 entreprises (ou chez 7 entreprises du corpus danois pour « miljøvenlig »). On voit que les deux corpus francophones connaissent eux aussi les formes « respectueux/respectueuse de l'environnement » mais ont également davantage recours à des nominalisations qui permet de relever les syntagmes en « N + préposition + (article) + N » selon les règles fixées. La procédure d'analyse que nous suivons inclut de toute façon les formes équivalentes dans les autres langues le cas échéant, et permettra donc l'analyse de « miljøvennlig ».

<sup>446</sup> « miljövänlig\* » ('respect\* de l'environnement') connaît ainsi 11 occurrences réparties chez 8 entreprises dans le corpus suédois, mais la forme nominale « miljövänlighet » n'apparaît qu'une seule fois parmi celles-ci, qui préfèrent la forme adjectivale. Il en va de même pour le corpus norvégien, où « miljøvennlig\* » connaît 20 occurrences réparties chez 10 entreprises, mais une seule forme nominale, tandis que dans le corpus danois, « miljøvenlig\* » (16 occurrences, 7 entreprises) ne se décline en aucune forme nominale.

technique dans le discours environnemental. Nous en fournissons une analyse approfondie, comprenant également ses variations dans le corpus, et tentons de montrer que l'expression, en dépit de son origine potentiellement normative, est surtout utilisée dans un but argumentatif et notamment afin de démontrer que les entreprises locutrices sont en situation de contrôle. Dans la section suivante (section 6.4.2), nous nous intéressons aux autres figements relevés ci-haut et rendons compte de leur utilisation en discours, tout en proposant de leur attribuer, ou non, le statut de formulation. Ces résultats seront exploités dans la section 7.4.2 du chapitre suivant.

#### *6.4.1 « Impact environnemental » : la dilution d'un discours technico-normatif dans le discours ?*

La liste de formulations établies à partir des segments répétés retenus selon notre protocole de la section 6.3 fait ressortir une forme commune à tous les corpus : celle d' « impact environnemental » ; « miljøpåvirkning »<sup>447</sup> en danois ou norvégien, et « miljöpåverkan » en suédois. La fréquence de cette forme est susceptible d'être le signe d'une diffusion d'un discours normatif particulier, lié à la norme ISO 14001, dans le discours environnemental des entreprises du corpus.

##### 6.4.1.1 Semi-figements de la formulation « impact environnemental » dans les cinq corpus

Le recours aux segments répétés illustre bien la contrainte formaliste qui leur est inhérente : si « impact environnemental », « impacts environnementaux » et « impact sur l'environnement » connaissent respectivement 10, 5 et 8 occurrences dans notre corpus belge (répartis chez 12 entreprises différentes), la cooccurrence de « impact\* » et « environnement\* » permet d'étoffer encore les résultats. On remarque, à l'aide du Trameur (dont la clé de lecture des résultats est donnée en légende de la figure 19 ci-dessous), que la forme (neutralisée le temps de l'expérience)<sup>448</sup> « ENVIRONNEMENT »<sup>449</sup> est cooccurrence de la forme lemmatisée « impact »<sup>450</sup> à 32 reprises, dans 30 contextes<sup>451</sup> (figure 19).

---

<sup>447</sup> À laquelle ont été ajoutées les formes dérivées ou fléchies de « miljøbelastning », sur lesquelles nous revenons également ci-bas.

<sup>448</sup> Les formes lemmatisées « environnement » et « environnemental » ont été rassemblées ici sous une étiquette unique « ENVIRONNEMENT », permettant ainsi d'agréger leurs cooccurrences avec « impact\* » quand elles se produisent sous la forme « impact environnemental » ou « impact sur l'environnement » notamment.

<sup>449</sup> Le Trameur est sensible à la casse.

<sup>450</sup> Il ne s'agit pas ici de rentrer dans les (nombreux) débats relatifs à la pertinence (ou non) de la lemmatisation (voir par exemple Brunet (2000) ou Mayaffre (2005) à ce sujet), mais d'une recherche de praticité dans un simple objectif de décompte (la forme « impact » ne connaissant comme seule variation dans le corpus belge que sa forme plurielle).

<sup>451</sup> Il se produit à deux reprises une double occurrence d' « environnement\* » au sein d'un contexte faisant intervenir « impact\* », ce qui explique ce décalage entre le nombre de co-fréquences et le nombre de contextes. On remarque d'ailleurs dans ce deuxième extrait qu'aucune des deux formes n'entre en relation avec « impact », illustrant ainsi une « faiblesse » de la méthode cooccurrence :

« alors que de nombreux fabricants de draps à travers le monde ne se sentent pas concernés par les principes de production respectueux de l'environnement, la société azienda sa est consciente des dangers de la pollution et est considérée comme une entreprise à faible impact environnemental » (iwansimonis-1 [BE])

« en résumé, pour toute entreprise volontaire, azienda soutient une réduction de co2 équivalente aux émissions qui ne peuvent être réduites, malgré les actions d'amélioration environnementale continue (système de

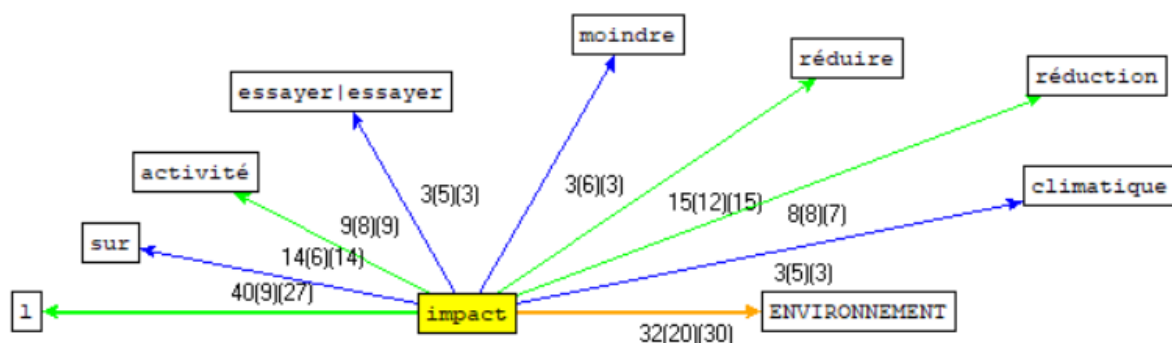


Figure 19 : cooccurents de « impact » dans le corpus belge à l'aide du Trameur.

Calcul sur formes lemmatisées, ind. sp. min = 5. Fenêtre contextuelle : la phrase. Ré-étiquetage des formes lemmatisées « environnement » et « environnemental » sous une forme unique « ENVIRONNEMENT ». Lecture : « ENVIRONNEMENT » est cooccurent de « impact » à 32 reprises, avec un indice de spécificité de 20 dans 30 contextes.

Cette cooccurrence intervient chez 14 entreprises différentes au total, et intègre des constructions ignorées par la recherche de segments répétés, telles que :

- (1) « nous en sommes ravis, car cette approche s'intègre parfaitement dans la démarche entamée il y a de nombreuses années par azienda : celle de réduire l'impact de notre activité sur l'environnement » (conceptexpo-352 [BE])
- (2) « azienda a depuis longtemps entrepris les efforts nécessaires afin d'améliorer l'impact de l'entreprise sur l'environnement » (decomo-1 [BE])

On voit ainsi comment le calcul de cooccurrence fait resurgir des formes plus lâches que le segment répété. La méthode impose toutefois de la prudence, puisque la cooccurrence de deux formes au sein d'une fenêtre contextuelle donnée ne suppose pas leur mise en relation, comme démontré dans la note de bas de page précédente.

Dans le corpus français, le phénomène est similaire : « impact environnemental » connaît 6 occurrences chez 6 entreprises du corpus. En revanche, « impact sur l'environnement » n'apparaissait pas dans la liste des formulations selon le protocole mis en place, car le figement ne connaît, formellement, que 2 occurrences chez 2 entreprises. Avec des séquences plus lâches, le semi-figement « impact sur l'environnement » atteindrait tout juste le seuil de 6 entreprises qui avait été fixé :

- (3) « enrichie d'un volet économique caractérisé notamment par des achats responsables, un comportement respectueux sur les marchés et l'intégration dans le tissu économique et social local, la politique rse du groupe a été enrichie par la mise en place d'actions éco-citoyennes concrètes, en corrélation directe avec son process de production, afin de réellement maîtriser et limiter l'impact de ses activités sur l'environnement » (artevent-1 [FR])

Avec la méthode cooccurentielle, en reproduisant la démarche appliquée ci-haut pour le corpus belge, on constate qu'« ENVIRONNEMENT » est cooccurente de la forme lemmatisée « impact » à 21 reprises, dans 18 contextes (figure 20). Cette cooccurrence concerne en tout 11 entreprises du corpus.

---

management environnemental) et de réduction de l'impact climatique des séjours de ses clients (eco-bon) » (martins-hotels-1 [BE])



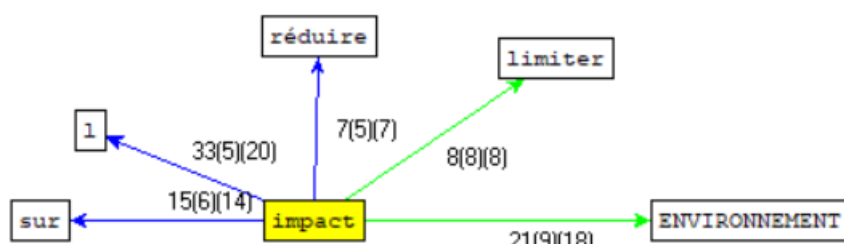


Figure 20 : cooccurrences de « impact » dans le corpus français à l'aide du Trameur.

Calcul sur formes lemmatisées, ind. sp. min = 5. Fenêtre contextuelle : la phrase. Ré-étiquetage des formes lemmatisées « environnement » et « environnemental » sous une forme unique « ENVIRONNEMENT ».

Pour les trois corpus scandinaves, la recherche à partir des formes « miljøpåvirk\* » (danois, norvégien) ou « miljöpåverk\* » (suédois) rend déjà compte des éventuelles formes dérivées<sup>452</sup> et fléchies possibles à partir de cette composition. En revanche, des constructions morphosyntaxiques alternatives sont envisageables et attestées dans le corpus. Le corpus danois, où 5 entreprises ont recours à la forme « miljøpåvirk\* » qui connaît par ailleurs 6 occurrences, est étoffé d'une sixième entreprise dès lors qu'on accepte une variante construite à partir de la forme verbale *påvirke*<sup>453</sup> (amenant le total à 8 occurrences) :

- (4) « på den måde sikres at affaldet påvirker miljøet så lidt som muligt » (skorstensgaard-1 [DK])  
 'de cette façon, on s'assure que l'impact des déchets sur l'environnement soit aussi faible que possible'

Le corpus norvégien, qui connaît 9 occurrences de « miljøpåvirk\* » réparties chez 6 entreprises peut, de la même façon, voir ses effectifs s'accroître à 17 occurrences chez 11 entreprises, avec par exemple :

- (5) « azienda erkjenner at vår virksomhet har påvirkning på ytre miljø, gjennom egen virksomhet, samt indirekte via våre kunder og leverandører » (ob-wiik-1 [NO])  
 'azienda reconnaît que son activité a un impact sur l'environnement, directement du fait des activités de l'entreprise, mais aussi indirectement via ses clients et fournisseurs'
- (6) « grunnlaget for våre miljøretningslinjer er erkjennelsen av at vår virksomhet påvirker miljøet » (grunnservice-1 [NO])  
 'le fondement de nos lignes de conduite environnementales est la reconnaissance de ce que notre activité a un impact sur l'environnement'

Et il en va de même pour le corpus suédois, dont les 27 occurrences formelles<sup>454</sup> de « miljöpåverkan », réparties chez 16 entreprises passent à 36, chez 20 entreprises :

- (7) « iso 14001 – 2015 innebär att vi arbetar strukturerat för att minska vår negativa påverkan på miljön » (skoglunds-38 [SV])

<sup>452</sup> Une composition à partir de trois unités potentiellement autonomes se retrouve dans le corpus norvégien : « miljøpåvirkningsprofil » (« éco-profil ») connaît ainsi deux occurrences dans une URL.

<sup>453</sup> Nous n'avons pas ici recours au Trameur pour le recensement des formes pour des questions d'ordre morphologique : les cooccurrences de « påvirk\* » / « påverk\* » peuvent se faire avec des mots composés de « miljø- » / « miljø- » (« nærmiljøet », « miljøaspekter »...) que le Trameur ne peut pas relever (sauf à réétiqueter le corpus préalablement).

<sup>454</sup> Qui excluent aussi les constructions elliptiques type « miljø- eller klimatpåverkan ».

[la détention de la norme] iso 14001:2015 signifie que nous travaillons de façon structurée pour réduire notre impact négatif sur l'environnement'

- (8) « vi blev tidigt miljöcertifierade av folksam och drar vårt strå till stacken genom att utsätta miljön för minsta möjliga påverkan under byggprocessen » (sisjonsbygg-1 [SV])  
'nous avons très tôt obtenu une certification environnementale auprès de folksam et apportons notre pierre à l'édifice en soumettant l'environnement au plus faible impact possible lors du processus de construction'

Les notions d' « impact environnemental » ; « miljøpåvirkning » (danois, norvégien) ou « miljöpåverkan » (suédois), y compris leurs variantes, sont ainsi particulièrement présentes dans chacun des corpus : à l'exception du corpus danois où seules un cinquième des entreprises (6 entreprises sur 30) ont recours au semi-figement au moins une fois, l' « impact environnemental » se retrouve chez plus d'un tiers des entreprises des corpus belge (12 entreprises), français (11 entreprises) et norvégien (11 entreprises), et même jusqu'aux deux tiers des entreprises du corpus suédois (20 entreprises).

#### 6.4.1.2 L' « impact environnemental » dans les corpus : formulation rhétorique ou référence intertextuelle normative ?

Raisonné en termes d' « équivalences » lorsque plusieurs langues entrent en jeu est une démarche hasardeuse (Cf. notre commentaire de la section 5.1.1), justifiée cependant dans le cas présent : les termes « impact environnemental », « miljøpåvirkning » et « miljöpåverkan » sont ceux utilisés par les versions francophone, danophone et norvégophone, et suécophone de la norme ISO 14001:2015 (« Systèmes de management environnemental ») pour désigner ce qui est défini, dans la section 3.2.4, par la « *modification de l'environnement, négative ou bénéfique, résultant totalement ou partiellement des aspects environnementaux d'un organisme* » (International Organization for Standardization, 2015b:3, version francophone). Plus largement, d'autres normes de la série ISO 14000 (qui rassemble les normes relatives à la question environnementale et que l'on retrouve ponctuellement dans certains textes des corpus) définissent de façon strictement identique<sup>455</sup> l' « impact environnemental »<sup>456</sup>. La norme ISO 14001 reste toutefois, à l'exception de quatre occurrences pour l'ensemble des cinq corpus, la plus largement utilisée.

On constate ainsi que tous les corpus renvoient dans une certaine mesure à la norme ISO 14001 ou à une autre norme de la même série, quoique dans des proportions variables :

---

<sup>455</sup> Conformément aux directives ISO/CEI relatives aux règles de structure et de rédaction des normes internationales (ISO/IEC Directives, Part 2, section 4.3, p.12).

<sup>456</sup> En l'occurrence, les normes ISO 14004, 14024 et 14025, mentionnées par des entreprises des corpus danois et norvégien. Seule la version française de ces normes a été consultée. Ajoutons qu'un texte du corpus belge (pierrebellebelge-2) renvoie à la norme ISO 14040, qui utilise la notion d' « impact environnemental » sans qu'elle fasse l'objet d'une définition à l'instar des autres normes (International Organization for Standardization, 2006a, 2006b, 2016, 2018). De façon intéressante, ce dernier texte fait partie de la minorité de cas où la notion est utilisée dans un sens explicitement technique ou normatif, et non, *a priori*, uniquement rhétorique, Cf. section 6.4.1.2.1.3.

- Dans le corpus belge, on recense 11 occurrences, (8 URLs, 5 entreprises) ;
- Dans le corpus danois, 28 occurrences (15 URLs, 10 entreprises) ;
- Dans le corpus français, 7 occurrences (6 URLs, 4 entreprises) ;
- Dans le corpus norvégien, 12 occurrences (9 URLs, 7 entreprises) ;
- Dans le corpus suédois, 24 occurrences (19 URLs, 17 entreprises).

Le corpus suédois en particulier (et le corpus danois dans une certaine mesure) démontre une forte propension à renvoyer à la norme ISO 14001 qui certifie plus de la moitié des entreprises du corpus. En revanche, les corpus français et belge contiennent bien moins de références à cette famille normative<sup>457</sup>.

La question se pose toutefois de savoir si les recours à la formulation « impact environnemental », dont il faut rappeler qu'elle est remarquablement présente dans les cinq corpus, agissent typiquement comme des références directes à un système normatif (auquel cas de telles formulations ne pourraient peut-être pas être envisagées comme des candidates au statut de formule, dans le sillage de la remarque de Rainer (2013:30) relatif à la non-ambiguïté relationnelle des adjectifs dénominaux lexicalisés, Cf. section 6.3.3.1), ou comme des artifices rhétoriques qui peuvent s'appréhender comme des formulations, voire des formules.

Commençons par préciser que la notion, dans sa version anglaise au moins (*environmental impact*), préexiste à la première version de la norme ISO 14001, qui a été publiée en 1996 (Baek, 2017), sans nécessairement désigner de réalité similaire à celle qui nous occupe ici<sup>458</sup>. Nous ne cherchons donc pas ici à suggérer que les normes de la série ISO 14000 détiennent l'exclusivité de l'expression ou en soient à l'origine. Il semble toutefois qu'elles jouent un rôle important dans la propagation du concept, puisque Blanc note que l'on peut mesurer les impacts environnementaux d'un produit ou service à l'aide de l'analyse de son cycle de vie (ACV), cette dernière méthodologie ayant « fait l'objet de nombreux travaux de standardisation par l'ISO (normes 14 040 et 14 044) » en particulier (Blanc, 2015).

Nous nous proposons de montrer, à l'aide d'outils textométriques, que ces renvois paraissent bien davantage rhétoriques que technico-normatifs ; en exploitant dans un premier temps (section 6.4.1.2.1) le principe d'asymétrie cooccurentielle que nous vérifierons par des retours au texte, puis en revenant à la cooccurrence (section 6.4.1.2.2).

#### 6.4.1.2.1 Asymétrie cooccurentielle entre impact et norme

L'attraction entre deux formes graphiques au sein d'un énoncé donné ne présente pas nécessairement de caractère de symétrie : au niveau du syntagme par exemple, deux formes particulièrement fréquentes en langue peuvent interagir, de sorte que l'une ne soit pas nécessairement susceptible de convoquer l'autre. À l'échelle du langage ordinaire, dans des

---

<sup>457</sup> Cette observation va dans le sens des commentaires de Nielsen et Thomsen (2009:91) qui constataient que les PME danoises sur lesquelles elles travaillaient se trouvaient dans une phase de structuration et systématisation de leur démarche RSE, au travers notamment de certifications environnementales. Bien qu'elles ne disent rien des entreprises d'autres pays, il est possible qu'une différence culturelle soit à l'œuvre ici.

<sup>458</sup> Sans chercher à fournir de revue extensive de l'utilisation de l'expression, ce qui n'aurait guère de sens pour notre travail, mentionnons par exemple Ehrlich et Ehrlich (1990) qui voient dans « l'impact de l'humain sur l'environnement » une combinaison de facteurs démographiques, économiques et technologiques : ils en tirent une équation,  $I = P \times A \times T$ , c'est-à-dire *Impact = Population x Affluence x Technology*.

constructions telles que « chemin de fer » ou « grande maison », on peut supposer que les formes constitutives des paires chemin-fer ou grande-maison sont suffisamment répandues pour que la survenue de l'une n'appelle pas nécessairement l'autre. À l'opposé du spectre se trouvent les expressions qui mobilisent des hapax de la langue : « au fur et à mesure » ou « clin d'œil », en français, ont recours à de tels hapax. « fur » et « clin » n'existent que dans ces deux expressions, tandis que « mesure » et « œil » ont une existence autonome et ne dépendent d'aucune forme pour exister. La linguistique de corpus, au sens le plus large, distingue ainsi, lors du calcul de collocations, entre les mesures directionnelles et les mesures non directionnelles (voir par exemple Brezina, 2018:70ff) : pour deux formes A et B, une mesure directionnelle distingue entre le potentiel d'attraction de A envers B et celui de B envers A (par exemple, « fur » appelle nécessairement « mesure », mais l'inverse n'est pas vrai). Une mesure non directionnelle, en revanche, applique la même force d'attraction aux deux formes A et B considérées. Pour la mesure de la cooccurrence, il en va de même : la relation cooccurrence entretenue entre deux formes peut être qualifiée d'asymétrique (Luong *et al.*, 2010 ; Longrée et Mellet, 2012), dans le sens où l'attraction générée par l'une sur l'autre n'est pas nécessairement réciproque.

Le calcul hypergéométrique sur lequel repose le Trameur pour le calcul de cooccurrences est une mesure directionnelle. Nous cherchons à exploiter ce phénomène, en tirant parti du caractère thématique de notre corpus et de la plus grande flexibilité offerte par le calcul cooccurrence tout à la fois.

Notre raisonnement est donc le suivant : si, pour un corpus donné, la formulation « impact environnemental » attire particulièrement la référence à la norme ISO 14001 au sein des URLs qui le constituent, on pourra alors supposer que l'expression est utilisée dans un sens normatif plutôt que rhétorique<sup>459,460</sup>.

Pour vérifier cela, nous commençons par procéder à un réétiquetage partiel de nos corpus, le temps de l'expérience : pour chacun d'entre eux, les formes dérivées et fléchies de « impact » (ou leurs équivalents en danois, norvégien et suédois) sont réétiquetées, au niveau des lemmes, en une forme commune, « IMPACT »<sup>461</sup>, dès lors que celle-ci entre en relation directe avec la notion d'« environnement ». Sont ainsi réétiquetées les occurrences de « impact » qui se produisent dans les syntagmes nominaux à adjectifs dénominaux ainsi que les syntagmes en « N + préposition (+ article) + N » décrits par Krieg-Planque (2009), telles que « impact environnemental », et les occurrences du type de celles recensées dans la section 6.4.1.1 ci-haut, parmi lesquelles les constructions elliptiques :

- (9) « soucieuse de préserver notre planète et de favoriser une utilisation rationnelle des ressources naturelles, azienda s'engage à mettre au centre de chaque action le respect de l'environnement et la réduction de son impact sur celui-ci » (herve-société-2 [BE])

---

<sup>459</sup> Évidemment, de telles suppositions impliquent des retours au texte pour être confirmées ou infirmées, nous y appliquons dans la section 6.4.1.2.1.3.

<sup>460</sup> En revanche, même dans un cas de figure où « impact environnemental » serait exclusivement réservé à un discours normatif, on pourrait imaginer que l'on puisse mentionner la norme ISO 14001 sans nécessairement parler d'impact environnemental.

<sup>461</sup> Ou PÅVIRKNING (corpus danois et norvégien) / PÅVERKAN (corpus suédois).

En revanche, les cooccurrences qui ne font pas intervenir de relation entre les deux formes ne sont pas réétiquetées, comme dans le cas de l'exemple ci-bas :

- (10) « grâce à un rendement énergétique supérieur à la plupart des technologies existantes, nous pouvons maîtriser l'impact écologique de notre activité et ainsi renforcer notre démarche environnementale » (sicolyl-394 [FR])

De la même façon, toutes les références aux normes de la série ISO 14000 sont ramenées sous la forme lemmatisée unique « 14001 ».

Le tableau ci-bas (tableau 31) recense, pour chacun des corpus, le nombre d'occurrences que connaissent les formes réétiquetées « IMPACT » et « 14001 », et le nombre d'URLs où elles s'expriment. Les chiffres de la colonne « 14001 » sont conformes à ceux donnés dans la section 6.4.1.2 ci-haut ; en revanche, ceux de la colonne « IMPACT » diffèrent de ceux donnés dans la section 6.4.1.1 car ils se concentrent sur les occurrences d'« impact » (ou formes scandinaves équivalentes) en relation directe avec « environnement ».

|           | IMPACT   |          | 14001    |          |
|-----------|----------|----------|----------|----------|
|           | Nb. occ. | Nb. URLs | Nb. occ. | Nb. URLs |
| <b>BE</b> | 28       | 18       | 11       | 8        |
| <b>DK</b> | 8        | 7        | 28       | 15       |
| <b>FR</b> | 15       | 11       | 7        | 6        |
| <b>NO</b> | 17       | 12       | 12       | 9        |
| <b>SV</b> | 36       | 26       | 24       | 19       |

Tableau 31 : tableau récapitulatif du nombre d'occurrences des formes dérivées ou fléchies de « impact » (DA, NO : « påvirkning » ; SV : « påverkan ») en relation directe avec des formes dérivées ou fléchies d'« environnement » (DA, NO : « miljø » ; SV : « miljö »), et du nombre d'occurrences de normes de la série ISO 14000.

Le nombre d'URLs concernées pour chaque corpus est également indiqué.

#### 6.4.1.2.1.1 « Impact » et « 14001 » : asymétrie cooccurrentielle à l'aide du Trameur

Les calculs de cooccurrence sont effectués à l'aide du Trameur, pour les formes « IMPACT » et « 14001 » sur chacun des corpus, selon le paramétrage suivant : la fenêtre contextuelle fixée est l'URL, le seuil d'indice de spécificité minimal est abaissé à 2, et le calcul est opéré sur les formes lemmatisées. Les résultats sont contrastés mais confirment, à une exception près, ce que paraît indiquer la répartition des occurrences pour chaque URL concernée dans le détail (non reproduit ici) : pour les corpus français, norvégien et suédois, il n'existe aucune forme d'asymétrie cooccurrentielle mise en évidence par le Trameur ; en outre, aucune forme n'est présentée comme spécifiquement cooccurrente de l'autre.

Pour le corpus danois, il y a asymétrie en ce que « PÅVIRKNING » (« impact ») est donné comme cooccurrent spécifique de la forme-pôle « 14001 », sans que l'inverse soit vrai.

Nous n'avons connaissance d'aucune clé d'interprétation des résultats de la cooccurrence dans la littérature : comment interpréter un résultat tel que « la forme B est un cooccurrent spécifique de la forme-pôle A » ? Dans une recherche classique de cooccurrence, la question a, peut-être, une importance assez modérée – en particulier dès lors que l'on s'attache, non à comparer des indices de spécificité entre eux, mais à noter les formes cooccurrentes saillantes, afin de fournir une base à un travail d'analyse ultérieur. Dans une démarche d'asymétrie cooccurrentielle en revanche, l'interprétation stricte des résultats prend un rôle

autrement important : si une forme-pôle donnée A connaît un cooccurrent B avec un indice de spécificité différent de celui de la cooccurrence de la forme-pôle B avec A, il est essentiel de réussir à « faire parler » les résultats. C'est cette incertitude, qui, notamment, justifie le recours à la méthode complémentaire que nous employons en section 6.4.1.2.1.2 ci-dessous. Tout porte à croire, quoique cela soit contre-intuitif, que pour une forme-pôle A ayant pour cooccurrent spécifique une forme B, la lecture qui doit en être faite soit du type « A se retrouve fréquemment dans le sillage de B » (et non « B se retrouve fréquemment dans le sillage de A »)<sup>462</sup>.

Selon cette lecture, les résultats de la figure 21 ci-dessous indiquent que, dans le corpus danois, « 14001 » accompagne fréquemment la notion d' « impact environnemental » (ou plutôt, que la présence de « 14001 » dans son voisinage est statistiquement significative). En revanche, la notion d' « impact environnemental » ne se trouve pas nécessairement dans le voisinage de « 14001 » à l'échelle de l'URL, car « 14001 » ne ressort pas comme cooccurrent spécifique de la forme-pôle « PÅVIRKNING » : il y a donc asymétrie. Dit autrement, il semble, dans le corpus danois, que l'on puisse difficilement parler d'impact environnemental sans parler de norme ISO 14001 ; en revanche, on peut tout à fait évoquer la norme ISO 14001 sans nécessairement convoquer la notion d'impact environnemental.

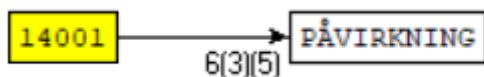


Figure 21 : extrait des cooccurrents de « PÅVIRKNING » avec la forme-pôle « 14001 » dans le corpus danois à l'aide du Trameur.

Calcul sur les lemmes. Fenêtre contextuelle : l'URL. Lecture des valeurs : 6 occurrences de « PÅVIRKNING » se retrouvent en co-fréquence avec « 14001 » dans 5 contextes et un indice de spécificité de 3.

C'est le corpus belge qui présente un résultat inattendu compte tenu du détail des répartitions des formes « IMPACT » et « 14001 » : tout comme dans le corpus danois, « IMPACT » est un cooccurrent spécifique de « 14001 » avec un indice de spécificité de 3 (figure 22), et présente, là encore, un caractère asymétrique puisque la réciproque n'est pas vraie :

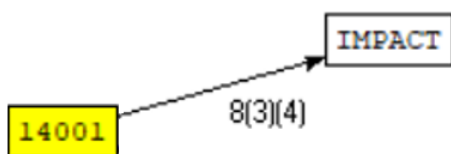


Figure 22 : extrait des cooccurrents de « IMPACT » avec la forme-pôle « 14001 » dans le corpus belge à l'aide du Trameur.

Calcul sur les lemmes. Fenêtre contextuelle : l'URL.

Ces résultats paraissent montrer que, pour les corpus danois et belge, la notion d'impact sur l'environnement est corrélée à un discours normatif, suggérant ainsi que la formulation puisse être utilisée dans un sens technique plutôt que rhétorique. Nous les nuancions quelque peu avant de procéder à un retour au texte.

<sup>462</sup> Cette interprétation nous vient non seulement des résultats observés pour le corpus danois, qui vont dans le sens de ceux de la méthode de Luong *et al.* (2010) employée dans la section 6.4.1.2.1.2 ci-bas, mais aussi d'expériences occasionnelles menées sur d'autres corpus pour tester notre compréhension des calculs.

#### 6.4.1.2.1.2 Énergie et disponibilité cooccurrentielle de « Impact » et « 14001 »

Nous étoffons les résultats du calcul de cooccurrence, effectué à l'aide du Trameur, avec la méthode présentée par Luong *et al.* (2010 ; voir aussi Longrée et Mellet, 2012), qui, en présentant la cooccurrence comme une relation asymétrique, proposent de distinguer entre « énergie » (« *la part de ses propres occurrences qu'un mot consacre aux autres* ») et « disponibilité » (« *la part d'occurrences que chaque mot reçoit des autres* » ; Luong *et al.*, 2010:322 pour ces deux citations) cooccurrentielles. Le modèle des auteurs est appliqué à un système de relations cooccurrentielles plus important que celui qui nous intéresse ici, et sert de préalable à des modélisations ultérieures que nous n'appliquons pas.

Il s'agit ainsi, à ce stade, d'un simple calcul de ratios, par lequel le nombre de cooccurrences de A avec B est rapporté au nombre de formes que connaît A, ou B, c'est-à-dire :

Énergie cooccurrentielle de A :  $A = N(AB)/A$

Disponibilité cooccurrentielle de A :  $A = N(AB)/B$

Où  $N(AB)$  correspond au nombre de cooccurrences des formes A et B dans un contexte donné<sup>463</sup>.

Il est donc entendu que « l'énergie cooccurrentielle » que A consacre à B correspond à la « disponibilité cooccurrentielle » de B vis-à-vis de A.

Les tableaux correspondants à chacun des corpus sont donnés ci-bas (tableau 32). L'énergie cooccurrentielle se lit en ligne, et la disponibilité cooccurrentielle en colonne :

---

<sup>463</sup> Ainsi donc, même si une forme A connaît plusieurs occurrences dans un contexte où elle apparaît conjointement avec B, cela ne compte que comme un phénomène de cooccurrence avec B.

| BE  |              |                | DK  |                |               |
|---|--------------|----------------|---|----------------|---------------|
| IMPACT : 18 URLs<br>14001 : 8 URLs<br>Cooccurrence : 4 URLs |              |                | PÅVIRKNING : 7 URLs<br>14001 : 15 URLs<br>Cooccurrence : 5 URLs |                |               |
|   | IMPACT       | 14001          |   | PÅVIRKNING     | 14001         |
| <b>IMPACT</b>   | 1<br>(18/18) | 0,22<br>(4/18) | <b>PÅVIRKNING</b>   | 1<br>(7/7)     | 0,71<br>(5/7) |
| <b>14001</b>  | 0,5<br>(4/8) | 1<br>(8/8)     | <b>14001</b>  | 0,33<br>(5/15) | 1<br>(15/15)  |

| FR   |               |                | NO   |               |                |
|--|---------------|----------------|--|---------------|----------------|
| IMPACT : 11 URLs<br>14001 : 6 URLs<br>Cooccurrence: 2 URLs |               |                | PÅVIRKNING : 12 URLs<br>14001 : 9 URLs<br>Cooccurrence: 4 URLs |               |                |
|  | IMPACT        | 14001          |  | PÅVIRKNING    | 14001          |
| <b>IMPACT</b>  | 1<br>(11/11)  | 0,18<br>(2/11) | <b>PÅVIRKNING</b>  | 1<br>(12/12)  | 0,33<br>(4/12) |
| <b>14001</b>   | 0,33<br>(2/6) | 1<br>(6/6)     | <b>14001</b>   | 0,44<br>(4/9) | 1<br>(9/9)     |

| SV  |                |                |
|---|----------------|----------------|
| PÅVERKAN : 26 URLs<br>14001 : 19 URLs<br>Cooccurrence: 8 URLs |                |                |
|   | PÅVERKAN       | 14001          |
| <b>PÅVERKAN</b>   | 1<br>(26/26)   | 0,31<br>(8/26) |
| <b>14001</b>  | 0,42<br>(8/19) | 1<br>(19/19)   |

Tableau 32 : énergie et disponibilité cooccurentielles des formes « IMPACT » (ou équivalents dans les corpus scandinaves) et « 14001 ».

L'énergie cooccurrentielle est indiquée en ligne, la disponibilité cooccurrentielle en colonne. Lecture : dans le corpus suédois, l'énergie cooccurrentielle de « PÅVERKAN » consacrée à « 14001 » est de 0,31 (8 cooccurrences de « PÅVERKAN » et « 14001 » sur 26 occurrences de « PÅVERKAN »), et la disponibilité cooccurrentielle de « PÅVERKAN » vis-à-vis de « 14001 » est de 0,42.

Ces résultats confortent nos observations de la section précédente – ainsi que nos interrogations quant à l'interprétation que nous faisons du phénomène d'asymétrie cooccurrentielle sur le Trameur. Ils sont en effet identiques pour quatre corpus sur cinq : le corpus danois d'une part, et les corpus français, norvégien et suédois d'autre part. C'est-à-dire que, pour ces trois dernier corpus, l'énergie cooccurrentielle consacrée par « IMPACT » à « 14001 » est inférieure à celle consacrée par « 14001 » à « IMPACT ». Dit autrement, « IMPACT » ne consacre qu'une faible part de ses effectifs à « 14001 » au niveau de l'URL, tandis que « 14001 » consacre toujours davantage d'énergie (une plus forte proportion d'occurrences) à « IMPACT ».

Du côté du corpus danois, la situation est inverse : c'est « IMPACT » qui consacre le plus de son énergie (de ses occurrences) à se retrouver avec « 14001 ». En d'autres termes, la notion d' « impact environnemental » a du mal à s'exprimer seule et doit fréquemment être



accompagnée de la référence à la norme ISO 14001, dans le sillage de ce que nous concluons dans la section 6.4.1.2.1.1.

Pour le corpus belge, en revanche, les résultats sont nuancés par ce nouveau calcul : contrairement à ce que nous observions précédemment, « IMPACT » consacre très peu de ses occurrences à « 14001 », tandis que « 14001 » investit la moitié de ses occurrences dans ses apparitions aux côtés d' « IMPACT ».

Nous procédons dans la section suivante à des retours au texte pour fournir une meilleure lecture de ces constats.

#### 6.4.1.2.1.3 Asymétrie cooccurentielle : retours au texte

Sur la base des calculs d'asymétrie cooccurentielle des sections 6.4.1.2.1.1 et 6.4.1.2.1.2 précédentes, il semble donc que la notion d' « impact environnemental » n'appelle particulièrement celle de norme ISO 14000 que dans les corpus danois, voire belge.

Pourtant, la corrélation entre les deux occurrences au niveau de l'URL ne se traduit pas systématiquement par une mise en relation évidente des concepts dans les textes. Si l'on regarde les contextes du corpus danois où se produisent les cooccurrences de « PÅVIRKNING » avec « 14001 » au niveau de l'URL (6 cas de cooccurrence chez 5 URLs représentant 4 entreprises), deux cas de figure paraissent suggérer une continuité logique entre la détention de la norme ISO 14001 et la notion d'impact environnemental (extraits 11 et 12) : chez ces deux entreprises, la mention de l'impact environnemental peut être comprise comme une conséquence directe du fait de respecter le système de management environnemental. Un troisième cas (13) est plus incertain : si l'entreprise EKI annonce bien être certifiée ISO 14001, la référence aux impacts environnementaux ne paraît pas être présentée comme une conséquence de cette certification, et ce d'autant plus que ces impacts sont mentionnés dans une rubrique distincte, relative au reporting environnemental qui n'est pas présent dans la norme. L'extrait (14) est tiré de la même URL que l'extrait (12) et montre une utilisation justement plus rhétorique de la notion, qui convoque l'idée de constance. L'extrait (15) fait directement référence aux objectifs de développement durable de l'ONU, tandis que l'extrait (16), provenant de la même entreprise que l'extrait (13), paraît se comprendre de façon plutôt commerciale.

(11) « vores miljøledelsessystem er baseret på iso 14001, og er integreret i vores kvalitetsledelsessystem, for at give vores projekt- og byggeledere et samlet og let overskueligt værktøj til projektledelse. i vores daglige arbejde minimerer vi miljøpåvirkningen ved blandt andet at undgå spild og overforbrug af ressourcer, ved at tænke miljøet ind i vores indkøb og drift af maskiner, og ved så vidt muligt at vælge miljøansvarlige metoder og materialer » (ceas-1 [DK])

'notre système de management environnemental repose sur [la norme] iso 14001, et est intégré à notre système de management de la qualité, afin de fournir à nos chefs de projet et maîtres d'œuvre un outil de gestion unique et lisible. au quotidien, nous réduisons notamment notre impact environnemental au maximum en évitant la production de déchets et la surconsommation de ressources, en intégrant la dimension environnementale dans nos achats et dans l'exploitation de nos machines, et en choisissant, autant que possible, des méthodes et matériaux respectueux de l'environnement'

- (12) « azienda as tilstræber at anvende et miljøstyringssystem der er opbygget efter iso 14001. det vil sige at der fra ledelsen og lederne på alle niveau i virksomheden, ned til hver enkelt medarbejder, er et miljøstyringssystem at rette sig efter. vi har fokus på håndtering og deponering af affald og rest materialer, således at affaldshåndtering sker forsvarligt og miljøvenligt, med mest muligt til genbrug. ydermere tilstræber azienda as i den daglige drift at, reducere brugen af ressourcer så som rent vand, el og varme. ved materialevalg tilstræber azienda as at anvende materialer, der påvirker miljø og helbred mindst muligt » (k-a-1 [DK])

‘azienda as s’efforce d’utiliser un système de gestion environnementale conforme à la norme iso 14001. cela signifie qu’il existe un système de gestion auquel se conformer pour tous à tous les niveaux de l’entreprise, collaborateurs comme dirigeants. nous veillons à la gestion et mise en décharge de nos déchets et de nos chutes, de sorte que la gestion des déchets se produise de façon responsable et respectueuse de l’environnement, et qu’il y ait autant de recyclage que possible. en outre, azienda s’efforce au quotidien de réduire sa consommation de ressources telles que l’eau, l’électricité et le chauffage. azienda s’efforce de choisir des matériaux dont l’impact sur l’environnement et sur la santé est le plus faible possible’

- (13) « azienda er endvidere certificeret inden for miljøledelse i henhold til iso 14001, og har siden 2009 været certificeret som energimærkningsfirma efter iso 9001 – 2008-standard. miljøregnskab. azienda er ikke underlagt pligt til at udarbejde grønt regnskab, men vi ønsker alligevel at udarbejde et miljøregnskab for at kunne oplyse vores kunder [...] om firmaets miljøpåvirkninger og medarbejdernes trivsel » (ekj-1 [DK])

‘azienda est en outre certifiée en matière de management environnemental conformément à la norme iso 14001, et est depuis 2009 certifiée pour la réalisation de diagnostics énergétiques conformément à la norme iso 9001 – 2008. reporting environnemental. azienda n’est pas soumise à une obligation de reporting environnemental, mais publie tout de même son rapport car nous souhaitons informer nos clients [...] des impacts environnementaux de notre entreprise et du bien-être de nos collaborateurs’

- (14) « vi er bevidste om vores miljøpåvirkning og stræber hele tiden at mindske vores miljø aftryk, dette ved optimering af arbejdsprocesser samt minimering af spild og energiforbrug » (k-a-1 [DK])

‘nous sommes conscients de notre impact environnemental et nous efforçons en permanence de réduire notre empreinte environnementale, et ce via l’optimisation des processus de travail ainsi que la limitation de nos déchets et de notre consommation d’énergie’

- (15) « mindske anvendelsen af råmaterialer, vand og energi for at minimere miljøpåvirkninger » (ropox-4 [DK])

‘réduire l’utilisation de matière premières, d’eau et d’énergie afin de limiter nos impacts environnementaux’

- (16) « [Projektets bæredygtighed kan omfatte en eller flere delelementer alt efter bygherrens ønske.] miljø- og klimamæssig, herunder energiproduktion, ressourceforbrug, miljøpåvirkning og klimatilpasning » (ekj-268 [DK])

‘[Le projet peut intégrer un ou plusieurs aspects durable(s) en fonction des désirs du maître d’ouvrage.] Des éléments d’ordre environnemental ou climatique, c’est-à-dire relatifs à la production énergétique, à la consommation de ressources, à l’impact environnemental ou à l’adaptation au changement climatique<sup>464</sup>

Dans les autres corpus, la mise en relation explicite de la notion d’impact environnemental et d’un système normatif issu de la série des normes ISO 14000 au sein d’une même URL est

---

<sup>464</sup> Il s’agit ici d’une liste, dont la seconde phrase représente la première puce.

également minoritaire : nous identifions deux cas dans le corpus belge, sur quatre URLs où les deux formes cooccurrent (extraits 17 et 18) ; deux fois dans le corpus norvégien, sur quatre URLs encore une fois (19 ; 20), et deux fois dans le corpus suédois (21 ; 22) sur huit situations de cooccurrence. Dans le corpus français, les deux situations de co-présence de la norme et de la formulation ne permettent pas de supposer leur mise en relation.

- (17) « c'est la raison pour laquelle azienda a développé un système de management environnemental évolutif pour l'ensemble de ses sites et se conforme au règlement européen emas (eco-management and audit scheme) et à la norme iso 14001. dans ce cadre , azienda s'engage à [...] minimaliser les impacts environnementaux de ses activités » (martins-hotels-956 [BE])
- (18) « en 2007, nous avons analysé le cycle de vie (acv) du pavé patrimoine, l'un de nos produits exclusifs, suivant les normes de management environnemental iso 14040. les impacts environnementaux du produit ont été analysés afin de tirer un bilan des flux entrants et sortants (matières, énergies) à chaque étape de la production : extraction, transport et mise en œuvre » (pierrebleuebelge-2 [BE])

Les deux URLs du corpus norvégien qui mettent en évidence ce lien proviennent de la même entreprise, Con-Form. Alors que la relation entre les deux éléments est particulièrement explicite et paraît démontrer une maîtrise des systèmes normatifs ISO 14001 et 14025, on note l'utilisation de la forme « miljøbelastning », fréquente dans les corpus danois et norvégien, et que nous avons rassemblée avec « miljøpåvirkning » dans un même « regroupement sémantique » pour ces deux corpus (section 6.3.3.2). « miljøbelastning » est explicitement mis en relation avec la norme ISO 14001 dans l'URL de l'entreprise, alors que l'expression est absente du texte normatif ; laissant supposer une association de celle-ci avec « miljøpåvirkning » dans l'usage. Nous revenons ci-bas (section 6.4.1.3) sur ce point.

- (19) « [aziendas miljøstyringssystem ligger til grunn for vårt kontinuerlige arbeid med å redusere miljøbelastningene fra virksomheten.] systemet bygger på prinsippene i iso 14001. miljøpåvirkningen av aziendas produkter er dokumentert i epder (environmental product declaration ) og gjennom ecoproduct » (con-form2 [NO])  
'[le système de gestion environnementale d'azienda est la base de notre travail permanent de réduction des effets de l'entreprise sur l'environnement<sup>465</sup>]. le système est bâti sur les principes de la norme iso 14001. l'impact environnemental des produits d'azienda est documenté au travers d'epd (*environmental product declarations*) et [de la méthode] ecoproduct'
- (20) « en epd lages på bakgrunn av en livsløpsanalyse av produktet, og viser produktets miljøpåvirkningsprofil i alle faser fra produksjon til destruksjon. [...] epdene utarbeides og verifiseres etter iso 14025, og er nasjonalt og internasjonalt anerkjent » (con-form-3 [NO])  
'un epd est établi sur la base d'une analyse du cycle de vie du produit, et indique son éco-profil dans toutes ses phases, de la production à la destruction. [...] les epd sont produits et vérifiés conformément à la norme iso 14025, et bénéficient d'une reconnaissance nationale et internationale'

---

<sup>465</sup> Nous évitons à dessein le recours à « impact environnemental » ici.

Dans le corpus suédois, c'est la cooccurrence de la référence normative et de la notion d'impact environnemental au sein d'un contexte plus réduit (la phrase) qui permet de suggérer une relation entre les deux items :

- (21) « för det första är vi sedan länge kvalitets- och miljöcertifierade enligt iso 9001 och 14001 och vi strävar hela tiden efter att försöka minska vår miljöpåverkan i varje steg i processen » (markona-1 [SV])  
'pour commencer, nous sommes depuis longtemps certifiés en management de la qualité et de l'environnement [selon les normes] iso 9001 et 14001 et nous aspirons en permanence à essayer de réduire notre impact environnemental à chaque étape du processus'
- (22) « iso 14001 – 2015 innebär att vi arbetar strukturerat för att minska vår negativa påverkan på miljön (skoglunds-38 [SV]) »  
'[la détention de la norme] iso 14001:2015 signifie que nous travaillons de façon structurée pour réduire notre impact négatif sur l'environnement'

L'association de la notion d'impact environnemental à un système normatif reste donc minoritaire (et le cas échéant, parfois incertaine), y compris dans le corpus danois où 2, voire 3 URLs sur 5 semblent concernées. Il semble bien davantage que l'expression soit utilisée dans un but avant tout argumentatif plutôt que dans un sens lexicalisé, ce qui permet de l'envisager comme une formulation plutôt que comme un simple terme adossé à une norme.

6.4.1.2.2 L' « impact environnemental » : une formulation rhétorique

« impact environnemental », qui se retrouve dans les cinq corpus, ne paraît pas majoritairement mobilisé dans un sens technico-normatif. Nous essayons de montrer ci-bas que cela tient à ce que la tournure est davantage employée pour sa valeur argumentative : son utilisation se rapproche bien plus de celui d'une formule. Pour rappel, Krieg-Planque définit, parmi les propriétés de la formule, sa valeur de « référent social » : elle a un sens pour chacun, mais pas nécessairement un sens partagé par tous. Comme l'autrice le souligne, des mots et expressions qui présentent des caractéristiques de la formule « *ne sont [...] pas des formules s'ils ne sortent pas de leur domaine pour envahir le corps social* » (Krieg-Planque, 2009:98-99). Indéniablement, une notion comme celle d' « impact environnemental » a pu bénéficier de la diffusion de la norme ISO 14001 pour se populariser, et ce bien qu'elle lui soit antérieure. La communication des entreprises participe à sa propagation dans le vocabulaire courant : en particulier, certaines des PME de notre corpus employant cette formulation, même si elles sont un cas de figure minoritaire, fournissent leurs biens ou services à une clientèle de particuliers (elles travaillent « en B2C », selon la terminologie couramment admise en marketing). Elles contribuent ainsi à familiariser auprès du grand public une expression qui est – au moins partiellement – circonscrite à un auditoire restreint à l'origine, quitte, éventuellement, à la dévoyer en la réduisant à un simple artifice argumentatif.

Cette indétermination constitutive du caractère de référent social de la formule lui permet d'agir comme outil rhétorique : d'une part, on peut supposer que son utilisation devient particulièrement intéressante en situation d'argumentation, puisqu'elle ouvre la voie à des raisonnements ou affirmations sur la base de réalités personnelles – qui n'engagent ainsi pas le locuteur au-delà de sa propre appréciation des termes qu'il emploie. D'autre part, l'emploi d'une expression potentiellement empruntée à un domaine particulièrement technique, comme c'est le cas ici, est susceptible de servir le locuteur, en fonctionnant comme argument

d'autorité, dont les entreprises sont friandes en matière de communication RSE comme nous avons tenté d'en rendre compte (Cf. section 2.2.2.1).

On voit en effet, dans les corpus, que des semi-figements se construisent autour de la notion d'impact environnemental – et que ceux-ci sont transversaux d'un corpus à l'autre et s'agglomèrent autour d'une démarche discursive particulière sur laquelle nous revenons tout au long de ce chapitre : celle d'un discours de contrôle et de légitimité.

Pour les corpus belge, français et suédois, le recours à la recherche de cooccurrents est intéressant du fait des cooccurrences suffisamment nombreuses (et plus diversifiées) de la forme-pôle « impact » avec des expressions relevant d'un groupe sémantique qui nous intéresse ici (relatif à la notion de « limitation » ou de « réduction »), qu'elle fait ressortir comme particulièrement spécifiques (en particulier dans les deux corpus francophones), Cf. figures 23 à 25. Pour les corpus danois et norvégien, qui connaissent bien moins d'occurrences de « miljøpåvirkning », la recherche cooccurrentielle n'a pas d'intérêt sur cette forme-pôle.

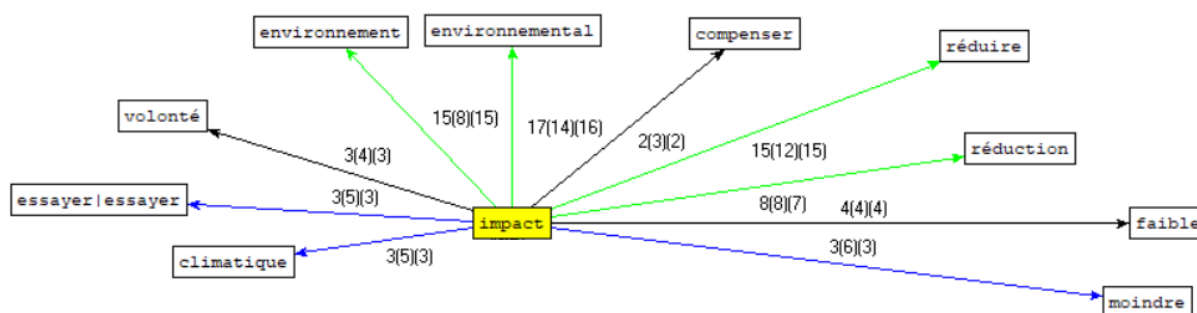


Figure 23 : extrait des cooccurrents de « impact » dans le corpus belge à l'aide du Trameur. Calcul sur formes lemmatisées, ind. sp. min = 3. Fenêtre contextuelle : la phrase.

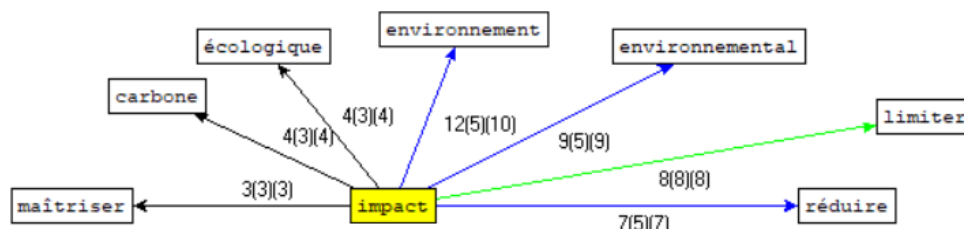


Figure 24 : extrait des cooccurrents de « impact » dans le corpus français à l'aide du Trameur. Calcul sur formes lemmatisées, ind. sp. min = 3. Fenêtre contextuelle : la phrase.

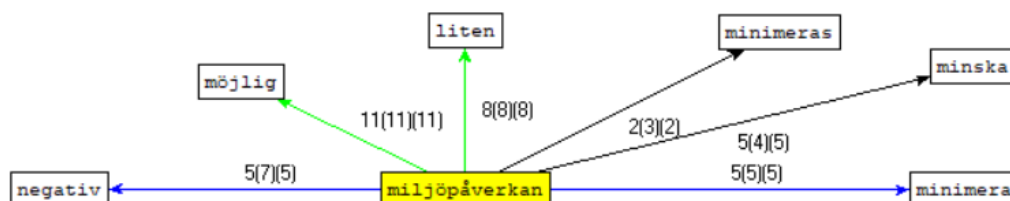


Figure 25 : extrait des cooccurrents de « impact » dans le corpus suédois à l'aide du Trameur. Calcul sur formes lemmatisées, ind. sp. min = 3. Fenêtre contextuelle : la phrase.

De façon remarquable, les trois corpus démontrent une forme de « convergence cooccurrentielle », puisque la forme lemmatisée « impact » (qui est nécessairement

« environnemental » dans le cas du corpus suédois) fait ressortir des constructions avec la notion de limitation ou de réduction, qui entrent presque toujours en relation directe avec cette forme dans le corpus<sup>466</sup> :

- (23) « respecter les saisons, c'est : [...] réduire l'impact environnemental des approvisionnements » (duocatering-1 [BE])
- (24) « en interne, la réduction de notre impact sur l'environnement fait partie de nos plans d'actions » (herve-société-2 [BE])
- (25) « les bureaux de azienda, inaugurés en 2011, ont été conçus pour limiter au maximum l'impact environnemental » (hci-groupe-1 [FR])
- (26) « d'un geste simple à une véritable gestion interne respectueuse de l'environnement, nous sommes engagés au quotidien à réduire notre impact environnemental » (gelin-1 [FR])
- (27) « använda transportplaneringssystem för att effektivisera transporterna samt för att minska miljöpåverkan » (bergholms-1 [SV])  
'utiliser des logiciels de gestion de transport afin d'optimiser les transports et réduire notre impact environnemental'
- (28) « det är vår målsättning att hushålla med naturresurser, och minimera negativ miljöpåverkan » (byggkompaniet-1 [SV])  
'notre objectif est de ménager les ressources naturelles et limiter nos impacts environnementaux négatifs'

Dans le corpus belge, cet impact peut également, dans le sillage des questions de limitation, être « faible » ou « moindre » (extraits 29 et 30), comme cela ressort dans le calcul cooccurrentiel :

- (29) « des matériaux avec un faible impact environnemental » (europalpackaging-6, 11 [BE])
- (30) « précurseurs de l'impression sans alcool, nous privilégions systématiquement les substances à impact moindre sur l'environnement, notamment grâce à l'emploi d'encre végétales et alimentaires » (azprint-1 [BE])

Même dans des formes moins figées que le mot composé « miljöpåverkan », le corpus suédois continue de connaître des cooccurrences de ce type, ce qui n'est pas le cas des corpus danois et norvégien :

- (31) « vi arbetar aktivt för att minska våra miljöaspekters påverkan genom hela livscykeln » (hnt-8 [SV])  
'nous travaillons activement à diminuer l'impact de nos aspects environnementaux durant l'ensemble du cycle de vie'

---

<sup>466</sup> Précisons que le calcul fait ressortir les cooccurrents spécifiques, et « invisibilise » des constructions qui sont statistiquement moins significatives. Par exemple :

- « les transports sont réduits afin de minimiser notre impact sur l'environnement » (pqa-1 [BE])
- « en faisant des choix pertinents, nous parvenons à limiter notre impact sur l'environnement » (bietlot-1 [BE])
- « detta innebär: [...] att driva vår verksamhet så att negativ miljöpåverkan begränsas, så långt det är praktiskt och ekonomiskt försvarbart » (retsab-1 [SV])
- 'cela implique: [...] de mener notre activité de telle sorte que les impacts environnementaux négatifs soient limités, dans la mesure où cela est faisable et financièrement raisonnable'.

- (32) « konkret innebär det att vi tagit fram en lista med konkreta åtgärder vi vidtar för att minska påverkan på miljön » (homemaid-221 [SV])  
'concrètement, cela signifie que nous avons établi une liste de mesures concrètes adoptées afin de réduire notre impact sur l'environnement'

Le corpus danois, qui ne contient que 6 occurrences de « miljøpåvirkning\* », voit 2 d'entre elles exprimer de la même façon la nécessité de « limiter » cet impact :

- (33) « i vores daglige arbejde minimerer vi miljøpåvirkningen ved blandt andet at undgå spild og overforbrug af ressourcer, ved at tænke miljøet ind i vores indkøb og drift af maskiner, og ved så vidt muligt at vælge miljøansvarlige metoder og materialer » (ceas-1 [DK])  
'au quotidien, nous limitons notamment notre impact environnemental en évitant la production de déchets et la surconsommation de ressources, en intégrant la dimension environnementale dans nos achats et dans l'exploitation de nos machines, et en choisissant, autant que possible, des méthodes et matériaux respectueux de l'environnement'
- (34) « mindske anvendelsen af råmaterialer, vand og energi for at minimere miljøpåvirkninger » (ropox-4 [DK])  
'réduire l'utilisation de matière premières, d'eau et d'énergie afin de limiter nos impacts environnementaux'

Il en va de même pour le corpus norvégien où « miljøpåvirkning\* », qui ne connaît que 9 occurrences, cooccure à 2 reprises avec la notion de réduction :

- (35) « azienda as skal arbeide for å forebygge forurensing og reducere negativ miljøpåvirkning » (kranringen-1 [NO])  
'azienda as doit travailler à prévenir la pollution et à la réduction des impacts environnementaux négatifs'
- (36) « vi anser det som svært viktig å bidra med det vi kan i en felles arbeidsplan for å reducere egen miljøpåvirkning, og ikke minst bidra til at våre kunder og samarbeidspartnere på enklest mulig måte kan reducere sin miljøpåvirkning » (relokator-15 [NO])  
'nous considérons qu'il est extrêmement important de contribuer à un plan commun de réduction de notre propre impact environnemental, et surtout, de contribuer à ce que nos clients et partenaires puissent, aussi simplement que possible, réduire leur impact environnemental'

Il existe donc autour de la notion d' « impact environnemental » des patrons transversaux aux cinq corpus de notre étude : alors que nos résultats des sections 6.4.1.2.1.1 et 6.4.1.2.1.2 suggèrent que l'emploi de l'expression n'est pas significativement corrélé à une mention particulière de la norme ISO 14001 – à l'exception des corpus danois et éventuellement belge, bien que les retours au texte indiquent que cette association notionnelle est parfois incertaine –, il semble que l'on approche d'un « consensus discursif » relatif à l'argumentation soutenant l'emploi du terme « impact », qui, puisqu'il doit chaque fois ou presque être « limité » ou « réduit », est *a priori* perçu comme intrinsèquement négatif<sup>467</sup>. On aurait donc affaire à un « lieu commun » du discours environnemental, qui exploiterait habilement une formulation (si ce n'est une formule) pour lui attacher une conception partagée : « l'impact environnemental doit être réduit ».

---

<sup>467</sup> Rappelons par ailleurs que la norme ISO 14001 prévoit que de tels impacts puissent être bénéfiques (International Organization for Standardization, 2015b : section 3.2.4).

Ces patrons syntaxiques, toutefois, dépassent la simple forme « impact environnemental », ou, pour le danois, le norvégien et le suédois, les formes « miljøpåvirkning » / « miljöpåverkan », et sont révélateurs, suggérons-nous, d'une conception discursive plus large. Nous présentons brièvement dans la section suivante des variantes à ces formulations, ce qui nous permettra d'amener ensuite notre réflexion vers une considération plus générale.

#### 6.4.1.3 Formes concurrentes, usages identiques

Les figures 23 et 24 de la section précédente montrent des cooccurrences de la forme lemmatisée « impact » avec d'autres formes dans les corpus belge et français : « climatique » pour ce premier ; « carbone » ou « écologique » pour le second. Même si ces variations sont moins courantes que le semi-figement relatif à l'impact environnemental, elles connaissent quelques occurrences dans ces deux corpus<sup>468</sup>. Du côté des corpus scandinaves, comme nous le suggérons à la section 6.4.1.2.1.3 avec un exemple provenant de l'entreprise norvégienne Con-Form, la forme concurrente « miljøbelastning » (danois, norvégien) / « miljöbelastning » (suédois) paraît être utilisée dans un sens similaire à celui de « miljøpåvirkning » / « miljöpåverkan », ce qui est cohérent avec le fait que cette dernière expression ne soit, semble-t-il, que rarement employée dans une acception normative dans nos URLs (si l'expression n'est pas strictement utilisée pour sa valeur terminologique dans la norme, des variations sont d'autant plus acceptables). Ces formes sont courantes dans les trois corpus, avec 8 occurrences pour le corpus danois<sup>469</sup> (6 entreprises différentes), 17 pour le corpus norvégien (11 entreprises), et 10 pour le corpus suédois (7 entreprises).

Il est surtout notable que les variations, francophones comme scandinaves, relevées dans le présent paragraphe fonctionnent quasiment toutes selon des patrons syntaxiques similaires à ceux que connaît la forme « impact environnemental » qui nous a occupé jusqu'à présent<sup>470</sup> :

- (37) « en résumé, pour toute entreprise volontaire, azienda soutient une réduction de co2 équivalente aux émissions qui ne peuvent être réduites, malgré les actions d'amélioration environnementale continue (système de management environnemental) et de réduction de l'impact climatique des séjours de ses clients (eco-bon) » (martins-hotels-1 [BE])
- (38) « depuis de nombreuses années, notre entreprise s'inscrit dans une réflexion et un processus réduisant l'impact écologique de notre activité » (conceptexpo-185 [BE])

---

<sup>468</sup> 3 occurrences pour « impact climatique » dans le corpus belge, qui connaît aussi 2 occurrences (non relevées par le Trameur) de « impact écologique » réparties chez 3 entreprises différentes ; 3 occurrences d' « impact carbone » et autant d' « impact écologique » dans le corpus français, chez 4 entreprises.

<sup>469</sup> Pour ces trois langues, nous comptons la forme composée, telle que « miljøbelastning\* » en danois/norvégien, mais aussi les formes scindées, telles que « belastningen af miljøet » (lauritz-1 [DK]).

<sup>470</sup> C'est-à-dire qu'une mise en relation directe de ces formes concurrentes avec l'expression de la « limite », de la « réduction »... concerne :

- 5 occurrences sur 5 pour le corpus belge ;
- 4 occurrences sur 6 pour le corpus français ;
- 6 occurrences sur 8 pour le corpus danois ;
- 11 occurrences sur 17 pour le corpus norvégien ;
- 9 occurrences sur 10 pour le corpus suédois.



- (39) « depuis 2014, nous nous efforçons d’optimiser la palettisation de nos produits afin de réduire l’impact carbone » (parot-1 [FR])
- (40) « azienda naturellement engagé dans une démarche d’éco-développement a fait le choix de limiter son impact écologique pour chaque évènement » (artevent-118 [FR])
- (41) « [derfor er azienda med til at fremme genbruget i samfundet.] genbrug sparer på samfundets ressourcer, mindsker energiforbruget til fremstilling af nye varer og mindsker belastningen af miljøet » (lauritz-1 [DK])  
 ‘[c’est pourquoi azienda contribue à la promotion du recyclage dans notre société.] le recyclage économise nos ressources, diminue la consommation énergétique dévolue à la fabrication de nouveaux produits et réduit l’impact sur l’environnement’
- (42) « vi reducerer miljøbelastningen ved at udnytte råvarerne bedre » (skorstensgaard-50 [DK])  
 ‘nous réduisons notre impact environnemental par une meilleure utilisation de nos matières premières’
- (43) « lokal produksjon gir nærhet til markedet og reducerer miljøbelastning » (høie-1 [NO])  
 ‘une production locale nous rapproche du marché et réduit notre impact environnemental’
- (44) « azienda har gode innarbeidede rutiner i egen produksjon for å forhindre miljøforurensing og reducere miljøbelastningen » (norfolier-1 [NO])  
 ‘azienda dispose de routines bien établies dans son processus de production pour empêcher la pollution environnementale et réduire son impact environnemental’
- (45) « azienda strävar efter att ständigt förbättra miljöarbetet och minimera miljöbelastningen från produkter och tjänster » (sk-licenssvets-2 [SV])  
 ‘azienda aspire à continuellement améliorer sa démarche environnementale et à limiter l’impact environnemental de ses produits et services’
- (46) « detta ska vi uppnå genom att. [...] samverka med branschorganisationerna om normer och metoder för att minska miljöbelastningen » (sandens-golv-1 [SV])  
 ‘nous atteindrons cet objectif en. [...] collaborant avec les organisations professionnelles sur l’établissement de normes et de méthodes pour réduire l’impact environnemental »

Indépendamment de savoir si ces expressions connaissent une définition technique, scientifique ou normative qui leur est propre, elles ne sont jamais employées dans ce sens dans les deux corpus francophones<sup>471</sup>. De la même façon, les constructions en langue scandinave qui associent « belastning » avec « miljø / miljö » ne ramènent jamais l’expression à un quelconque emploi technique ou normatif, à l’exception éventuelle de ces extraits tirés de l’entreprise Con-Form mentionnés précédemment (extraits 19 et 20 dans la section 6.4.1.2.1.3 ci-haut), ou d’un paragraphe de l’entreprise danoise Hosta qui l’associe également à la norme ISO 14001 dans un paragraphe éponyme (sans jamais utiliser le terme « miljøpåvirkning » dans l’URL) :

---

<sup>471</sup> En revanche, il est intéressant de constater que, plutôt que d’avoir recours à des figements *a priori* répandus chez les entreprises francophones, l’entreprise française Rot Incendie renvoie aux « impacts sur la nature », dont c’est la seule occurrence dans le corpus, pour introduire la référence à la norme ISO 14001 :  
 « [...] il est donc de notre responsabilité, [...] de nous améliorer en permanence en limitant au minimum les mauvais impacts sur la nature. pour cela, nous avons mis en place un programme interne anti-pollution. ce système de management de l’environnement a été élaboré en accord avec les exigences de la norme nf en iso 14001 » (rot-incendie-1 [FR])

- (47) « azienda ønsker at arbejde målrettet på at mindske miljøbelastningen forårsaget af virksomhedens drift. dette gør vi ved at. forpligte os til at opretholde et godkendt miljøstyringssystem i overensstemmelse med iso 14001 og løbende forbedre systemet med henblik på forbedring af virksomhedens miljøpræstation » (hosta-2 [DK])  
'azienda souhaite travailler avec l'objectif de réduire l'impact environnemental causé par l'activité de l'entreprise. nous atteignons cet objectif en. nous obligeant à maintenir un système de gestion environnementale conforme à la norme iso 14001 que nous améliorons constamment dans une optique d'amélioration de la performance environnementale de l'entreprise'

Cette prévalence de structures syntaxiques similaires suggère que ces tournures sont utilisées dans un sens davantage formulaire, et rhétorique, que technique.

Notons que les entreprises courent un risque réputationnel à s'enfermer dans des constructions prévisibles, même lorsqu'il existe des variations de celles-ci : il y a déjà plus de 30 ans, Fiala *et al.* remarquaient :

*« ce qu'on appelle couramment « langue de bois », ce n'est pas seulement le retour obsessionnel (ou pénible) du figé, mais aussi un aménagement par le locuteur de ces formes fixes, ce qui est aussi une manière de se les approprier, de les marquer de son identité » (Fiala et al., 1987:60).*

À ce sujet, les résultats du travail mené par Krieg-Planque (2013) sur le traitement du figement par des locuteurs non spécialistes dans ce qu'elle nomme des « dictionnaires engagés » sont particulièrement intéressants : d'une part, parce qu'ils confirment les propos de Fiala *et al.* D'autre part, et surtout, parce que l'approche initiale opérée par le matériau analysé (des dictionnaires politiques) n'est pas celle d'un recensement des expressions figées. Or, Krieg-Planque constate que c'est le *sentiment de figement* qui ressort chez les auteurs des dictionnaires lorsqu'ils rédigent leurs définitions : « *le discours politique, en tant qu'objet possible de critique et de débat, est caractérisé par un resserrement de la créativité verbale* » (Krieg-Planque, 2013:199). Ces propos sont tout à fait transposables au discours d'entreprise qui nous intéresse, où des enjeux de domination ou d'idéologie, caractéristiques par ailleurs de l'utilisation du figement (*Ibid.*, p.200, Cf. également nos remarques de la section 6.2.1) sont susceptibles d'intervenir, même de façon inconsciente lorsque des entreprises agissent comme des « relais de pouvoir » ainsi que nous le suggérons à la section 1.4.1 pour des PME qui constituent notre objet d'étude. De ce fait, la redondance de patrons syntaxiques spécifiques favorise l'impression de « déjà-lu » chez le public, et la perte de crédibilité de l'entreprise énonciatrice à ce sujet. Dans le même temps, à considérer que cette redondance soit le symbole d'une forme de « conformisme discursif », elle est également facteur de légitimité – ce qui est une des propriétés de l'isomorphisme (Meyer et Rowan, 1977. Cf. également nos conclusions à la section 6.5).

#### 6.4.1.4 Variations lexicales et sédimentation discursive : un discours de contrôle

Comme nous l'avons relevé dans la section précédente, la notion d' « impact environnemental » connaît des variations qui sont utilisées dans des constructions syntaxiques identiques, ce qui suggère que de telles constructions sont peut-être davantage employées pour l' « impact » qu'elles cherchent à provoquer sur le lectorat. À tout le moins, elles favorisent le sentiment de « déjà-lu », pour le meilleur et pour le pire, puisque si ces

expressions empêchent les entreprises de se démarquer, elles apportent également le confort sécurisant de l'isomorphisme.

Cet emploi, plus rhétorique que normatif, est l'occasion pour les entreprises de démontrer, soit qu'elles sont en situation de contrôle, au travers de constructions cause-conséquence notamment (extrait 48, Cf. section 7.4.1), soit qu'elles cherchent à exercer ce contrôle. Dans ce dernier cas, ce contrôle peut être désirable, ce qu'expriment des constructions volitives (49), ou nécessaire, comme en rendent compte certaines constructions axiologiques ou déontiques<sup>472</sup>, qui pour les trois corpus scandinaves s'expriment typiquement avec un verbe modal particulier (*skulle/skola*, (50)) :

- (48) « c'est pourquoi nous avons mis en place plusieurs initiatives afin de réduire notre propre impact environnemental » (belot-1 [BE])
- (49) « vi strävar efter att, i samarbete med våra leverantörer kunna erbjuda alternativa, mindre miljöbelastande produkter och emballage till våra kunder » (swedhandling-1 [SV])  
'nous aspirons, en coopération avec nos fournisseurs, à pouvoir offrir à nos clients d'autres produits et emballages, à l'impact réduit sur l'environnement'
- (50) « produktene vi benytter skal medføre en lavest mulig miljøbelastning » (grunnservice-1 [NO])  
'les produits que nous utilisons doivent avoir le plus faible impact possible sur l'environnement'

Le contrôle des entreprises en matière d'impact environnemental est présenté comme acquis ou souhaité (qu'il s'agisse, dans ce dernier cas, d'une volonté ou d'un devoir), ce qui lui permet ainsi de montrer qu'elle agit, ou qu'elle en a l'intention (voire la capacité) à tout le moins. Ce contrôle, cependant, ne s'exprime pas seulement au travers des constructions qui impliquent la question de réduction ou de limitation, puisqu'il apparaît en filigrane dans d'autres contextes. En ce sens, il y a une forme de « sédimentation discursive » puisqu'au-delà du figement « étendu » qui mobilise la notion de limite, ou de réduction, l'idée de contrôle sur les événements reste bien présente :

- (51) « ecovery, grâce à son activité de recyclage, évite un impact négatif sur l'environnement qui a été estimé à l'équivalent de 138 tonnes de co2 rejeté pour l'année 2018 » (dhk-1 [BE])
- (52) « intentionen om ikke at belaste miljøet unødigt var afgørende allerede ved konstruktionen af azindas domicil og fabrik » (bj-gear-703 [DK])  
'la volonté de ne pas provoquer d'impact environnemental inutile a été déterminante dès la construction des bureaux et de l'usine d'azienda'
- (53) « cette innovation permet ainsi à azienda de maîtriser au mieux l'impact écologique de son activité et renforce sa démarche environnementale » (sicoly-456 [FR])
- (54) « dette medfører at vi utnytter allerede eksisterende miljøpåvirkninger, slik at vi totalt sett sparer miljøet for ytterligere påkjenninger » (lett-tak-1 [NO])  
'ce faisant, nous exploitons des impacts environnementaux déjà existants et évitons ainsi d'imposer davantage de contraintes à l'environnement'

---

<sup>472</sup> La compréhension de ce que recouvre la modalité déontique paraît changer selon les époques et les auteurs. Le Querler (1996) relève ainsi que, parmi les différentes conceptions, cette modalité peut inclure aussi bien l'obligation formelle que le devoir moral (en plus de la permission, notamment), tandis que ce dernier relève spécifiquement, pour Gosselin (2015), de la modalité axiologique.

(55) « insikterna om hur innehållet i hudvårdsprodukter påverkar oss och vår miljö har lagt grunden till vårt företag och vi tror att det är fler än oss som vill ha koll på vad vi lägger på vår hud » (dermanord-1 [SV])

'le contenu des produits de soin pour la peau et leur impact, sur nous-mêmes ainsi que sur notre environnement, a motivé la création de notre entreprise ; nous sommes nombreux à vouloir savoir ce que nous appliquons sur notre corps'

Montrer que l'entreprise est en situation de contrôle, c'est montrer qu'elle est en mesure de répondre à une « demande sociale » (Pesqueux, 2009) des parties prenantes particulièrement prégnante à une époque où les sujets environnementaux paraissent prendre de plus en plus de place dans le débat public<sup>473</sup>. Bien que de telles problématiques puissent être cycliques (Mahon et Waddock, 1992), elles sont pertinentes au moment où elles s'expriment et demandent une réponse. Comme nous y revenons en conclusion de ce chapitre (section 6.5), avoir un comportement jugé conforme aux attentes et valeurs du groupe social où l'on évolue revient à acquérir une forme de légitimité, qui permet d'être accepté au sein de ce même groupe.

Cette recherche de légitimité, qui s'exprime, notamment pour le cas qui nous intéresse ici, au travers de constructions figées potentiellement formulaires (ou candidates à ce statut), dépasse la simple question de l'« impact environnemental ». Ce segment répété – ou plutôt cette « famille » de segments répétés, compte tenu des variations que connaît le figement – était le seul à être parfaitement transversal aux cinq corpus selon le paramétrage opéré en section 6.3.3.2. Toutefois, les autres segments relevés connaissent presque systématiquement des équivalents dans chacun des corpus malgré tout, bien qu'ils n'aient pas été retenus par notre méthode de sélection. Nous explorons les autres formes figées pertinentes pour notre cas dans la section suivante (section 6.4.2).

#### **6.4.2 Autres figements du corpus**

Nous poursuivons l'analyse en traitant les autres formes figées – les formulations potentielles – relevées dans la section 6.3.3.2. Bien qu'aucune de ces formes ne soit parfaitement transversale aux cinq corpus du fait des critères de sélection que nous avons mis en œuvre, elles connaissent en fait toutes des équivalents dans la majorité, si ce n'est l'ensemble, de ceux-ci. Nous analysons l'utilisation de ces figements en contexte, à l'aide des apports de la littérature et, ponctuellement, de méthodes cooccurentielles. Nous relevons les cas où ces figements paraissent dénoter un discours de contrôle de la part des entreprises et/ou une procédure d'institutionnalisation, et proposons chaque fois de leur attribuer, ou non, le statut de formulation<sup>474</sup>. Tous ces résultats seront repris en conclusion de ce chapitre afin de démontrer que ces figements s'inscrivent dans une procédure de légitimation de l'entreprise. Nous commençons par nous intéresser à une notion connexe, en corpus, de celle d'« impact environnemental » : celle qui renvoie à l'« empreinte » des entreprises (section 6.4.2.1). Nous

---

<sup>473</sup> Ce sont les enjeux de l'époque qui déterminent les cadres de la RSE à un moment donné et traduisent cette demande sociale (Latapí Agudelo *et al.*, 2019). Notons toutefois que cette demande peut prendre plusieurs formes et émaner d'acteurs autres que la seule société civile : Breitbarth *et al.* (2018:3-4) montrent comment les institutions européennes ont joué le rôle de facilitateur dans la promotion d'une vision utilitariste de la RSE (une attitude déjà relevée par Capron et Petit, 2011).

<sup>474</sup> Ces données seront réexploitées à la section 7.4.2.

nous attardons ensuite sur un semi-figement fréquent dans les corpus scandinaves, qui ne répond pas aux critères d'identification de la formulation que nous avons fixés mais présente un intérêt dans une approche du discours environnemental comme discours légitimant : il s'agit de constructions comparatives et superlatives invoquant l'idée de « possibilité » (section 6.4.2.2). Nous poursuivons avec les questions de « respect » (préservation, protection...) de l'environnement (section 6.4.2.3). Dans une section suivante, nous rassemblons le traitement de plusieurs mots composés saillants des corpus danois et suédois, qui connaissent des résonances dans les trois autres corpus (section 6.4.2.4). Nous finissons en traitant, de façon générale, les questions de durabilité et de responsabilité dans les corpus (section 6.4.2.5).

#### 6.4.2.1 L'« empreinte » des entreprises, une autre réalité mal définie

La liste restreinte des segments répétés établie à la section 6.3.3.2 faisait ressortir, pour le corpus belge, les formes « empreinte carbone » (6 occurrences chez 4 entreprises) et « empreinte écologique » (9 occurrences chez 6 entreprises). Sémantiquement, l'association de « empreinte » avec « impact », auquel nous nous sommes intéressé précédemment, est tentante, d'autant plus que la notion d'impact environnemental, quoiqu'elle puisse être associée à la norme ISO 14001, ne paraît que rarement utilisée dans ce sens. La question d'empreinte, elle est tout simplement absente du texte normatif.

Les empreintes « carbone » et « écologique » n'en sont pas moins des concepts de la littérature environnementale spécialisée. L' « empreinte carbone » est aujourd'hui une expression répandue, qui « *a vu son usage s'accroître auprès du public au cours des derniers mois ou années ; c'est désormais un buzzword que l'on retrouve fréquemment dans les médias, la communication des pouvoirs publics et chez les entreprises* »<sup>475</sup> selon Wiedmann et Minx (2007:2), qui ajoutent qu' « *en dépit de son aspect universel, il semble n'y avoir aucune définition claire de ce terme, et la confusion continue de régner quant à savoir ce qu'il signifie et mesure, et dans quelles unités* »<sup>476</sup> (*Ibid.*). À l'issue d'une revue de la littérature autour du terme, les auteurs concluent que l'empreinte carbone, négligée par le monde scientifique, a fait l'objet de réappropriations définitoires par les entreprises, ONG et gouvernements ; une caractéristique qui rappelle la propriété de référent social définie par Krieg-Planque (2009) et tend à soutenir notre hypothèse de l' « empreinte carbone » comme candidate au statut de formule dans nos corpus.

L' « empreinte écologique » connaît également une problématique d'ordre méthodologique, puisqu'elle peut être calculée selon une variété de méthodes (Wiedmann et Barrett, 2010) – l'un de ses intérêts principaux étant, d'après l'avis d'un panel de spécialistes interrogés à son sujet, sa propension à servir d'outil de communication puissant compte tenu de ce qu'elle se présente sous la forme d'un seul chiffre agrégé et compréhensible aisément même par un public de non-experts (*Ibid.*), bien que les auteurs ne s'expriment pas au sujet de son utilisation hors des cercles scientifiques.

---

<sup>475</sup> « [It] had a tremendous increase in public appearance over the last few months and years and is now a buzzword widely used across the media, the government and in the business world. »

<sup>476</sup> « Despite its ubiquitous appearance there seems to be no clear definition of this term and there is still some confusion what it actually means and measures and what unit is to be used. »

Les entreprises du corpus belge ne sont pas les seules à faire appel à la notion d' « empreinte » (carbone, écologique ou autre), même s'il s'agit du seul corpus où le figement est suffisamment prévalent pour être envisagé comme une formulation sur la base de notre paramétrage<sup>477</sup>. Les mentions de la notion d' « empreinte » sont mobilisées dans des patrons syntaxiques rappelant largement celle d' « impact environnemental », dénotant donc une capacité des entreprises à agir sur cette empreinte – et principalement, une fois encore, à la réduire ou la limiter. Ce qui n'empêche pas certaines de ces organisations d'y associer des données et résultats concrets, d'ordre technique (extraits 56<sup>478</sup>, 59, 61 et 63) :

- (56) « ecovery, grâce à son activité de recyclage, évite un impact négatif sur l'environnement qui a été estimé à l'équivalent de 138 tonnes de co2 rejeté pour l'année 2018. soit la quantité de co2 captée par une forêt de 46,5 hectares. les émissions ainsi évitées grâce au recyclage auront tendance à augmenter à l'avenir, ce qui améliorera l'empreinte écologique de la société azienda » (dhk-1 [BE])
- (57) « azienda s'implique aussi activement pour réduire son empreinte carbone » (europalpackaging-2 [BE])
- (58) « nous menons des actions afin de réduire notre empreinte écologique et de protéger la biodiversité, telles que la gestion de la production, des invendus et des déchets » (duocatering-1 [BE])
- (59) « den løbende udskiftning af vognpark, den teknologiske udvikling og holdningsbearbejdelse hos vores førere betyder at vi forventer at reducere vores brændstofforbrug med mindst 20 % over de kommende 3-4 år. ikke alene reducerer det den direkte partikelforurening det reducerer også co2-aftrykket » (taxi4x27-1 [DK])  
 'grâce au renouvellement de notre parc de véhicules, aux progrès technologiques et aux campagnes de sensibilisation auprès de nos chauffeurs, nous nous attendons à diminuer notre consommation de carburant de 20% au moins au cours des 3 à 4 prochaines années. Outre le fait de réduire les émissions de particules fines, cela permet de réduire notre empreinte carbone'
- (60) « vi er bevidste om vores miljøpåvirkning og stræber hele tiden at mindske vores miljø aftryk, dette ved optimering af arbejdsprocesser samt minimering af spild og energiforbrug » (ka-1 [DK])  
 'nous sommes conscients de notre impact environnemental et nous efforçons en permanence de réduire notre empreinte environnementale, et ce via l'optimisation des processus de travail ainsi que la limitation de nos déchets et de notre consommation d'énergie'

<sup>477</sup> « empreinte » connaît 17 occurrences dans le corpus belge, chez 10 entreprises ; et 9 occurrences chez 5 entreprises dans le corpus français. Pour les corpus danois et suédois, on relève respectivement 4 occurrences chez deux entreprises de « aftryk\* » et une seule occurrence de « avtryck ». Dans le cas du corpus norvégien, les variations du syntagme se mélangent avec les spécificités morphologiques de la langue pour donner à voir un nombre important de formes différentes : les 11 occurrences (réparties chez 8 entreprises) de « \*avtrykk\* » se déclinent sous des formes telles que « miljøavtrykk », « miljøfotavtrykk », « miljøavtrykket », « fotavtrykk », « klimafotavtrykk »... dont le foisonnement explique que la forme n'ait pas été relevée par le protocole mis en place à la section 6.3.2.1.

<sup>478</sup> Dans cet exemple qui fait également intervenir la question d' « impact sur l'environnement », l'entreprise DHK, qui par ailleurs ne dit rien, dans cette URL, d'une quelconque certification ISO 14001, précise de façon intéressante la propension dudit impact à être négatif (sous-entendant, conformément à la norme, qu'il existe des impacts positifs), et est en mesure de le quantifier, suggérant une maîtrise du sujet qui ne soit pas seulement d'ordre rhétorique.

- (61) « en 20 ans d'effort et d'optimisation nous avons réussi à faire baisser le poids de nos bouteilles de plus de 25 % soit un gain cumulé de plus de 1 000 tonnes de pet. nous avons réussi à réduire le poids de nos bouchons de plus de 10 % depuis 2012. ces améliorations globales ont un impact direct sur notre empreinte carbone » (parot-1 [FR])
- (62) « notre volonté : réduire notre empreinte sur l'environnement » (translocauto-1 [FR])
- (63) « å øke graden av resirkulert plast i emballasjen er et viktig tiltak for å hindre at det lages ny, og på den måten redusere det totale miljøfotavtrykket. azienda har derfor tilbudt produkter med gjenvunnet plast i emballasjen siden 2013. denne endringen tilsvarer 550 tonn mindre produksjon av ny plast hvert år » (grans-1 [NO])  
 'augmenter la part de plastique recyclé dans les emballages est une mesure importante pour éviter la production de nouveau plastique, et ainsi réduire l'empreinte environnementale totale. c'est pourquoi azienda propose des produits avec des emballages en plastique recyclé depuis 2013. cette mesure correspond à une économie de 550 tonnes de plastique chaque année'
- (64) « vårt mål er å sikre at vi utvikler nye bærekraftige løsninger samtidig som vi reduserer vårt eget miljøavtrykk » (relokator-15 [NO])  
 « notre objectif est de garantir que nous développons de nouvelles solutions durables tout en réduisant notre propre empreinte environnementale'
- (65) « vår miljöpolicy syftar kort och gott till att vi i vår verksamhet ska ge ett så litet avtryck i miljön som möjligt » (hellbergs-1 [SV])  
 'notre politique environnementale vise tout simplement à ce que nous ayons une empreinte environnementale aussi faible que possible du fait de notre activité'

Tout comme avec la notion d'impact, les figements autour de la question d'empreinte, parfois nuancés par des modalités volitives (extraits 60 ; 62 et 64), paraissent surtout être l'occasion de montrer la capacité des entreprises locutrices à contrôler leur environnement, par exemple en exposant leur capacité à optimiser des processus (60 ; 61) ou en rendant compte de leurs résultats (56 ; 59 ; 63). Dans tous les cas, les utilisations techniques du (semi-)figement ne sont pas systématiques : quand bien même, l'utilisation de l'expression paraît devoir être comprise comme un idéal, à l'aune duquel se mesurent les ambitions de l'entreprise et sa capacité à les réaliser, et le figement prend les habits d'une formulation laissant au lecteur le soin de sa compréhension.

Le cas de figure s'illustre par l'extrait de l'entreprise Hellbergs (65) ci-haut où aucune information ne vient expliquer comment cette empreinte environnementale est calculée, ni ce qu'elle recouvre – ce qui ne l'empêche pas de devoir être « aussi faible que possible ». Ce type de construction, qui évoque des quantifications potentielles (mais jamais réellement quantifiées) adossées à l'idée de possibilité, est particulièrement fréquent dans les trois corpus scandinaves, et, bien qu'il ne puisse pas se comprendre comme candidat au statut de formule, mérite que l'on s'y arrête.

#### 6.4.2.2 Formes comparatives et superlatives du « possible »

Nous opérons une brève parenthèse dans notre analyse de formulations pour relever une séquence commune aux corpus danois, norvégien et suédois, et cohérente avec le discours de contrôle que nous relevons chez les entreprises : la séquence fait intervenir la question du « possible » (en danois et norvégien « mulig », en suédois « möjlig »), qui se produit

fréquemment dans des constructions superlatives (« le mieux possible », « le moins possible »), ou des locutions comparatives (du type « aussi [...] que possible »). Dans les deux corpus francophones, la forme graphique elle-même est bien moins fréquente<sup>479</sup>.

Les calculs de cooccurents autour de la forme-pôle lemmatisée « mulig / möjlig » sur le Trameur mettent en évidence cette attraction, au niveau de la phrase, avec des adjectifs (ramenés à leur forme lemmatisée) ou des adverbes indiquant l'utilisation de superlatifs ou de comparatifs. On remarque également que, pour les corpus norvégien et suédois, un indice de spécificité fixé à 5 permet de faire ressortir les formes réétiquetées PÅVIRKNING / PÅVERKAN respectivement<sup>480,481</sup>. Pour le corpus danois, l'indice de spécificité doit être abaissé à 3 pour faire ressortir cette cooccurrence :

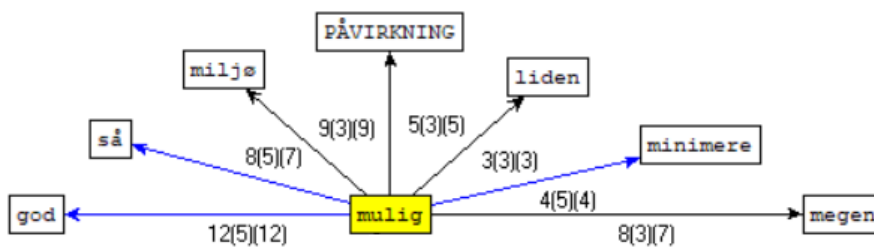


Figure 26 : extrait des cooccurents de « mulig » dans le corpus danois.

Le Trameur, calcul sur les lemmes, ind. sp. min = 3. Fenêtre contextuelle : la phrase. Lecture des valeurs : 8 occurrences de « så » se retrouvent en co-fréquence avec « mulig » dans 7 contextes et un indice de spécificité de 5.

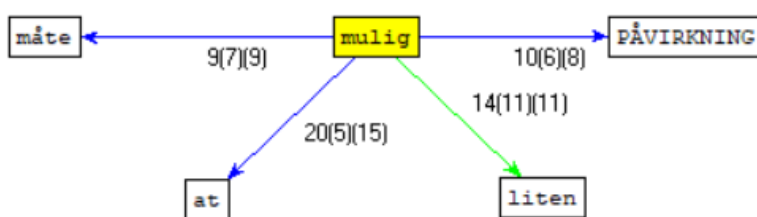


Figure 27 : cooccurents de « mulig » dans le corpus norvégien.

Le Trameur, calcul sur les lemmes, ind. sp. min = 5. Fenêtre contextuelle : la phrase.

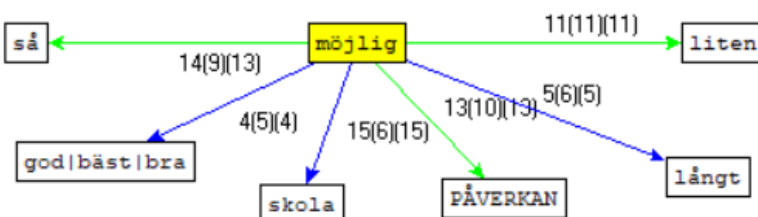


Figure 28 : cooccurents de « möjlig » dans le corpus suédois.

Le Trameur, calcul sur les lemmes, ind. sp. min = 5. Fenêtre contextuelle : la phrase.

<sup>479</sup> Indépendamment de tout patron syntaxique et contexte, on dénombre 12 et 7 occurrences de « possible\* » dans les corpus belge et français respectivement, contre 53, 59 et 66 occurrences dans les corpus danois, norvégien (« mulig\* ») et suédois (« möjlig\* »).

<sup>480</sup> Qui rassemblent toutes les formes dérivées et fléchies de \*påvirk\*/\*påverkan\* (NO/SV) et \*belast\*, à l'exception de celles explicitement non environnementales (par exemple, « arbeidsmiljøpåvirkning », « impact sur l'environnement de travail »).

<sup>481</sup> En revanche, « aftryk » / « avtrykk » / « avtryck » (DK, NO, SV) ne sont jamais cooccurents de « mulig / möjlig », à l'exception, dans le corpus suédois, de l'extrait 65 ci-haut.



La prévalence de la cooccurrence que connaissent ces deux formes contribue à accroître l'impression que les constructions en appelant à l'« impact environnemental » capitalisent en fait sur des formes rhétorico-syntaxiques particulièrement parlantes (66 à 68), bien que toutes les constructions n'associent pas la notion de « possibilité » à cette formulation. Il n'empêche que la question environnementale (ou durable, au sens large) reste l'occasion, pour les entreprises locutrices, de montrer qu'elles fournissent un maximum d'efforts (69 à 74) :

- (66) « vælge materialer og produkter med tanke på den mindst mulige miljøbelastning » (kallesøe-2 [DK])  
'choisir des matériaux et produits en prenant en compte l'impact environnemental le plus faible possible'
- (67) « azienda har et overordnet mål om at selskabet skal belaste klima og miljø minst mulig » (adeb-92 [NO])  
'l'objectif général d'azienda est que l'entreprise ait un impact aussi faible que possible sur le climat et l'environnement'
- (68) « vi skall leverera gods åt våra kunder med minsta möjliga miljöpåverkan » (bergholms-1 [SV])  
'nous devons livrer des biens à nos clients avec l'impact environnemental le plus faible possible'
- (69) « selskabet arbejder aktivt på at begrænse ressourceforbrug ved øget genanvendelse af materialer og ved at reducere spild mest muligt » (socosystem-1 [DK])  
'la société travaille activement à limiter la consommation de ressources via un recyclage accru des matériaux utilisés, et en réduisant ses déchets le plus possible'
- (70) « hos amokka coffee roasters køber vi vores kaffe fra kaffebønder, hvor vi har direkte handel med plantagen, og vi har viden om, at kaffen vokser så bæredygtigt som muligt for det lokale miljø » (scanomat-1 [DK])  
'chez amokka coffee roasters, nous achetons notre café chez des producteurs directement depuis l'exploitation, et nous savons que le café pousse de façon aussi durable que possible pour l'environnement local'
- (71) « maskiner, biler, oppvarming: vi jobber hele tiden med modernisering av anleggene våre, slik at vi hele tiden tar steg for å produsere og distribuere på en måte som krever minst mulig energi og som skaper minst mulig utslipp – av gasser, støv og støy » (bakehuset-1 [NO])  
'machines, véhicules, chauffage: nous travaillons en permanence à la modernisation de nos infrastructures, de sorte que nous prenons constamment des mesures pour produire et distribuer en utilisant le moins possible d'énergie et en générant le moins possible d'émissions – de gaz, poussière et bruit'
- (72) « vårt overordnede mål er å levere anlegg som har minst mulig negativ innvirkning på miljøet » (kuldeteknisk-1 [NO])  
'notre objectif principal est de fournir des bâtiments dont les effets négatifs sur l'environnement sont les plus faibles possible'
- (73) « vi skall ta största möjliga miljöhänsyn och söka uppnå optimala förbättringar utöver vad miljölagstiftningen kräver » (swedhandling-9 [SV])  
'nous devons prêter la plus grande attention possible à l'environnement et chercher à nous améliorer au-delà de ce que la loi exige'
- (74) « för att få en så bra överblick som möjligt så sattes ett antal mätpunkter in för att övervaka hur mycket vatten och energi som byggnaderna krävde, denna insamling pågick i närmare tre år » (skoglunds-1 [SV])

‘afin d’avoir une vue d’ensemble aussi précise que possible, un certain nombre de points de contrôle furent mis en place afin de surveiller la consommation d’eau et d’énergie des bâtiments ; cette collecte de données a duré près de trois ans’

Du côté des corpus francophones, les patrons reposant sur des constructions comparatives ou superlatives exploitant la notion de possibilité sont bien plus rares : on en dénombre quatre pour le corpus belge, dont deux seulement sont explicitement d’ordre environnemental ou – ce qui doit être signalé du fait de la rareté de tels cas de figure – sociétal (extraits 75 et 76)<sup>482</sup>. Le corpus français n’en contient qu’un seul (77).

- (75) « nous essayons de consommer le moins d’énergie possible car l’énergie la plus verte est celle que l’on ne consomme pas » (bietlot-1 [BE])
- (76) « la production doit être la plus rapide possible afin de répondre à la situation d’urgence c’est ce qui nous a permis d’assurer 70 % de la demande » (deltrian-20 [BE])<sup>483</sup>
- (77) « récupérer les produits usagés de la meilleure façon possible dans le futur » (chevalier-1 [FR])

Sans doute s’agit-il de faire comprendre au lecteur que tout est fait, du côté de l’entreprise énonciatrice, pour « prendre soin de l’environnement » (ou, pour (76), de la société). Mais on remarque que ces entreprises expriment également leur ambition de – et encore mieux parfois, leur capacité à – *pouvoir* agir : les entreprises ne se présentent jamais comme dépendantes des circonstances, mais plutôt comme des actrices du changement, au moins à leur échelle. Prétendre savoir quantifier des effets (des impacts environnementaux, une propension à recycler, la production d’émissions de gaz à effet de serre...) – et affirmer pouvoir, ou vouloir, les ajuster par la suite – revient à démontrer la maîtrise de son environnement de travail. Outre le fait d’exploiter certains poncifs discursifs (éventuellement formulaires : l’adjectif « durable » qui renvoie au « développement durable », et les formulations candidates autour d’ « impact »), ceci nourrit, comme nous le concluons dans la section 6.5, leur légitimité, parce qu’elles répondent ainsi à une demande sociale implicite : les efforts consentis par les entreprises vont dans le sens du système de valeurs de la société où ils s’expriment. Ils maximisent – évidemment – les objets jugés positivement (l’environnement est protégé « autant que possible », par exemple), et minimisent – tout aussi naturellement – les objets jugés négativement (les émissions sont réduites « le plus possible »). Ces propos sont l’occasion de souligner la proactivité des entreprises locutrices (extrait 73, où il est question de dépasser le cadre légal existant, ou encore 75, qui se place dans une posture anticipatrice), leur savoir-faire ou leurs connaissances (par exemple 66, 70, 74 qui démontrent tous un savoir détenu par l’entreprise – l’expertise nécessaire pour choisir de bons matériaux, la connaissance du terrain ou la capacité à mesurer des valeurs critiques). Celles qui fournissent en plus la preuve technique de leurs actions sont aussi en mesure de

---

<sup>482</sup> Un troisième extrait est plus difficile à apprécier. L’entreprise Belot écrit ainsi :

« en tant qu’entreprise familiale, nous essayons autant que possible de travailler avec des fabricants belges, tels que mobitec ou beka, ainsi qu’avec du mobilier de provenance européenne (h&h, xoon, calia italia, perdormire) de sorte à favoriser l’économie locale » (belot-1 [BE]).

Dans la mesure où toute l’URL est dévolue à la question environnementale, il est possible que le l’argument sous-jacent soit celui du transport, qui doit générer moins de pollution s’il est circonscrit à un espace géographique proche (ici l’Europe).

<sup>483</sup> Il est ici question de la fourniture de tissus filtrant dans le cadre de la lutte contre l’épidémie de Covid-19.

nourrir un ethos de spécialistes et de s'affirmer comme expertes, ou comme actrices particulièrement engagées.

### 6.4.2.3 « Respect », « protection »... de l'environnement : un exemple de réappropriation d'un figement plus neutre ?

Outre les questions d' « impact » ou d' « empreinte », un autre figement récurrent des cinq corpus touche aux questions de « respect » ou de « protection » de l'environnement. Nous avons opéré à la section 6.3.3.2 un regroupement sémantique des segments « protection de l'environnement » et « respect de l'environnement » (auxquels s'ajoute, pour le corpus français, « préservation de l'environnement ») du fait de leur proximité.

La recherche de cooccurents autour de la forme « environnement » continue de suggérer cette thématique, en faisant ressortir, pour le corpus belge, les formes « respectueuse » et « protéger », et pour le corpus français, « respectueuses » et « respectueux », en plus de « respect » pour chacun de ces deux corpus. Ces variations adjectivales ou verbales, qui n'étaient pas relevées dans la liste restreinte des segments répétés du fait de la circonscription de ces derniers aux syntagmes en « N + préposition + (article) + N » et aux adjectifs dénominaux, viennent ainsi étoffer le regroupement sémantique. Les listes de segments répétés des sections 6.3.2.2 et 6.3.2.3 identifiaient déjà bien toutes ces formes, mais le calcul de cooccurrence montre qu'il s'agit de cooccurents majeurs de la forme « environnement » dans les corpus belge et français :

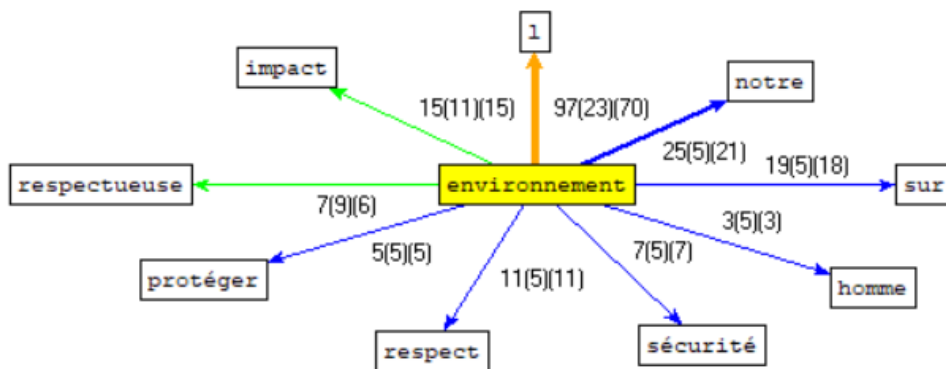


Figure 29 : cooccurents de la forme-pôle « environnement » dans le corpus belge. Le Trameur, calcul sur les formes graphiques, ind. sp. min = 5. Fenêtre contextuelle : la phrase.

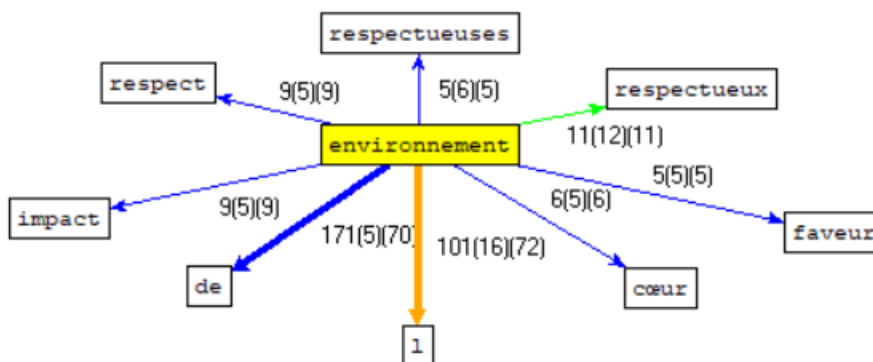


Figure 30 : cooccurents de la forme-pôle « environnement » dans le corpus français. Le Trameur, calcul sur les formes graphiques, ind. sp. min = 5. Fenêtre contextuelle : la phrase.

Si la recherche de segments répétés et le calcul de cooccurrence donnent à voir les figements les plus courants ou significatifs des corpus (appelant par exemple au « respect » de l’environnement (78) ou à sa « protection » (79)), ils passent sous silence d’autres formes plus rares voire hapaxiques, mais que le concordancier parvient à mettre en évidence avec des termes de recherche tels que « protég\* | protec\* | respect\* | préserv\* » (80 et 81). On constate à cette occasion que l’ « environnement » n’est pas nécessairement exprimé comme collocat formel des termes de recherche mais peut aussi être convoqué, de façon périphérique, par la mention de la « planète » ou de la « biodiversité » par exemple (82 ; 83), ce qui renforce l’impression d’une prévalence d’un discours général de « protection de la nature » de la part des PME belges et françaises.

- (78) « produire dans le respect de l’environnement revêt une importance accrue aux yeux de plus en plus de consommateurs aux quatre coins du globe » (iwansimonis-1 [BE])
- (79) « développer et maintenir ses activités par des actions de recherche et développement continues, et être capables de fournir des produits, des services et des solutions qui répondent aux attentes des clients en matière de qualité, de sécurité et de protection de l’environnement tout en appliquant les normes les plus strictes en matière d’éthique commerciale » (bamarec-1 [FR])
- (80) « se meubler tout en préservant l’environnement » (belot-1 [BE])
- (81) « respectez l’environnement » (elysee-menuiseries-1 [FR])
- (82) « se nourrir est vital, protéger le climat de notre planète également » (duocatering-1 [BE])
- (83) « pour combattre les pucerons dans nos tunnels de framboisiers, nous introduisons des coccinelles (joli, efficace et écologique), pour aider à la pollinisation des vergers et préserver la biodiversité, nous installons des ruches au cœur de nos exploitations, etc » (sicoloy-1 [FR])

Dans les trois corpus scandinaves, ce sont les formes dérivées et fléchies de « miljøvenlig » en danois (« miljøvennlig » et « miljövänlig » en norvégien et suédois respectivement) qui expriment majoritairement l’idée correspondante de « respect de l’environnement »<sup>484</sup> (extraits 84 à 86), étoffées de formes dérivées, fléchies ou composées de « beskytte » (danois, norvégien) ou « skydda » (suédois)<sup>485</sup> qui renvoient à la question de la « protection » (87 à 89). D’autres formes se retrouvent plus épisodiquement, et, à l’instar des corpus francophones, la cooccurrence notionnelle n’est pas strictement circonscrite à la question d’ « environnement » (90 et 91).

- (84) « vi foretager pakninger i miljøvenlig emballage, da vi har stort fokus på at benytte de mest miljørigtige metoder » (hosta-73 [DK])  
 ‘nous avons recours à des emballages respectueux de l’environnement, car nous veillons à utiliser les méthodes les plus écologiques’

---

<sup>484</sup> « miljøvenlig\* » connaît 16 occurrences réparties chez 7 entreprises dans le corpus danois ; « miljøvennlig\* » en connaît 20, réparties chez 10 entreprises dans le corpus norvégien ; et « miljövänlig\* » connaît enfin 11 occurrences réparties chez 8 entreprises dans le corpus suédois.

<sup>485</sup> Le corpus danois recense 5 occurrences de « beskytte miljøet » (ou « miljøbeskyttelse »), réparties chez 4 entreprises, le corpus norvégien 3 co-occurrences de « beskytte\* » et « miljø\* » chez 2 entreprises, et le corpus suédois 4 occurrences chez 4 entreprises de « skydda\* » en cooccurrence ou composition avec « miljø\* ».

- (85) « gjennom sertifiseringer og miljørettede engasjement ønsker vi å bidra til en renere og mer miljøvennlig bransje » (gilje-1 [NO])  
 'à l'aide de certifications et de nos engagements environnementaux, nous souhaitons contribuer à rendre le secteur plus propre et respectueux de l'environnement'
- (86) « använda miljövänliga bränslen samt miljöanpassade däck » (bergholms-1 [SV])  
 'utiliser des carburants respectueux de l'environnement ainsi que des pneus écologiques'
- (87) « når det er muligt, arbejder vi direkte med kaffebønderne og betaler dem en premium pris, der bidrager til at sikre arbejdsvilkårene, forbedre bæredygtige processer og beskytte miljøet » (scanomat-1 [DK])  
 'lorsque c'est possible, nous travaillons directement avec les producteurs de café et payons un prix supérieur, qui contribue à garantir leurs conditions de travail, améliorer les processus en matière de durabilité et protéger l'environnement'
- (88) « vårt mål er at vi skal bidra til å beskytte miljøet gjennom effektiv utnyttelse av energiressurser » (leman-2 [NO])  
 'notre objectif est de contribuer à protéger l'environnement à l'aide d'une utilisation efficace des ressources énergétiques'
- (89) « den sträcker sig till vår tillverkningsprocess och påverkar hur vi skyddar vår miljö » (sandensgolv-24 [SV])  
 'elle [la durabilité] s'étend à nos processus de fabrication et influence la façon dont nous protégeons notre environnement'
- (90) « i en fsc-skov værnes der om de sårbare områder og her fældes ikke træer uden at erstatte med nye » (coolgray-1 [DK])  
 'dans une forêt gérée selon les prescriptions de la certification fsc, les zones vulnérables sont protégées et on n'y abat pas d'arbres sans en replanter de nouveaux'
- (91) « att värna om planeten vi bor på har varit en självklar del av vår arbetsdag sedan dag ett, långt innan hållbarhet blev ett modeord » (dermanord-1 [SV])  
 'protéger la planète sur laquelle nous vivons a été un aspect évident de notre quotidien depuis le premier jour, bien avant que la durabilité ne devienne un mot à la mode'

Pour autant, et contrairement à ce que l'on pouvait remarquer précédemment avec le cas des questions d' « impact » et d' « empreinte » qui appelaient presque systématiquement des formes du type « réduction » ou « limite », aucun cooccurrent superordonné ne se dégage autour de ces syntagmes – qu'ils soient pris individuellement ou rassemblés sous une forme réétiquetée commune (un rassemblement de toutes les formes verbales ou nominales, par exemple), et ce, pour les cinq corpus.

Cette différence de traitement est intéressante : les segments répétés issus de discours techniques ou normatifs analysés précédemment s'expriment donc dans des constructions figées plus larges, tandis que celui, plus neutre, relatif à la « protection de l'environnement » ne s'inscrit dans aucune forme récurrente qui le dépasse – un phénomène commun à tous les corpus de l'étude. Faut-il y voir une tentative, de la part des entreprises, d'affirmer leur expertise en maniant des concepts spécialisés – peut-être pour satisfaire les attentes des parties prenantes ? Pour Monte et Oger (2015), les institutions, si elles sont autorisées à avoir un auditoire de par leur position sociale, font aussi face à certaines attentes de la part de la société. Elles sont ainsi détentrices d'une certaine autorité, corrélée à leur légitimité :

« *c'est bien au sens où les locuteurs sont particulièrement reconnus, au sens où ils sont censés détenir un savoir, une compétence, une position, une expérience, un savoir-faire qui autorisent leur parole que leur discours peut être, en première approche, qualifié de discours d'autorité, fût-ce une autorité fragile et contestée* » (Monte et Oger, 2015:7. Ce sont les autrices qui soulignent).

Dans le sillage de l'hypothèse de Krieg-Planque citée précédemment, selon laquelle le figement « *participe à la capacité des discours à faire autorité, c'est-à-dire à dissuader la contradiction, à s'imposer sur le mode de l'évidence, à sembler faire consensus* » (Krieg-Planque, 2015:115), on est tenté d'interpréter l'utilisation de référentiels initialement technico-normatifs (« impact environnemental », « empreinte carbone »), passés dans le langage courant comme le dénonçaient Wiedmann et Minx (2007), comme des arguments d'autorité – même s'ils ne sont pas toujours corrélés à des discours spécialisés dans nos corpus. Ce type de manœuvre rhétorique a été observé précédemment par la recherche, par exemple par Breeze (2012) ou Fuoli (2012), qui tous deux relèvent que le recours à un discours technique et/ou des emplois terminologiques permettent à des compagnies pétrolières de se construire un ethos d'expert. La sédimentation de ces constructions autour d'une notion (« la réduction », « la limite ») illustre ainsi le phénomène de « resserrement de la créativité verbale » évoqué par Krieg-Planque (2015:118) : il apparaît clairement, dans chacun de nos cinq corpus, que l'« impact environnemental » doit *nécessairement* être minimal, quand bien même la norme ISO 14001 précise qu'il existe aussi des impacts « bénéfiques » sur l'environnement (International Organization for Standardization, 2015b : section 3.2.4). On pense ici, en écho à la typologie de DiMaggio et Powell (1983), à la notion d'isomorphisme mimétique, c'est-à-dire un phénomène d'imitation provoqué par l'incertitude et la mauvaise maîtrise de certains concepts (*Ibid.*, p.151), qu'illustrerait cette litanie quasiment invariable dans nos cinq corpus : « réduire l'impact environnemental » – une hypothèse cohérente avec un emploi de la forme qui ne paraît pas spécifiquement corrélé à un recours à un système normatif (la norme ISO 14001) asseyant la formulation<sup>486</sup>. En d'autres termes, la formulation circule avec des collocs qui la dépeignent de façon quasi systématiquement négative (« réduire », « limiter »...) quand sa définition dans la norme – à supposer qu'elle soit la source de circulation de la formulation – ouvre également la voie à des collocs positifs. Nous ne sommes toutefois pas en mesure de juger du niveau de connaissance ou de maîtrise réel de chacune de ces entreprises, dont les URLs que nous étudions ne représentent qu'une fraction de la production textuelle. Nous ne pouvons pas non plus affirmer que c'est bien la norme ISO 14001 qui a contribué à la propagation de ce figement. Nous constatons toutefois que toutes ces constructions s'ancrent dans une capacité (ou à tout le moins une volonté) d'action et de contrôle des externalités négatives générées par l'activité des entreprises.

En revanche, pour la question de la « protection de l'environnement » (au sens large), qui ne renvoie formellement, *a priori*, à aucune conception technique ou scientifique<sup>487</sup>, l'absence

---

<sup>486</sup> À l'inverse, l'omniprésence de certains systèmes de normes ou de référentiels – notamment les normes ISO – démontrerait une forme d'isomorphisme résultant de pression normative, liée à la professionnalisation de ce champ en particulier (DiMaggio et Powell, 1983). Nous y revenons à la section 6.4.2.4.1.

<sup>487</sup> Harré *et al.* (1999:13-15) relèvent que les premiers discours relatifs à la protection de l'environnement en Europe sont néanmoins le fait de naturalistes qui rendent compte des conséquences de l'entreprise coloniale dans les « nouveaux territoires », et ce dès le XVII<sup>e</sup> siècle.

de figement notionnel à son sujet paraît indiquer une meilleure appropriation du concept par les entreprises, qui n'enferment pas leur argumentation dans des schèmes préconstruits – peut-être justement parce que l'expression n'évoque aucun référentiel préexistant et passe pour un objet de discours relativement neutre, auquel chacun peut renvoyer et donner une interprétation. Cela ne signifie pas que de telles constructions soient exemptes de toute velléité de véhiculer une certaine image : ces figements continuent fréquemment d'emporter avec eux une forme de contrôle, exprimé par une série de formulations laissant comprendre que l'entreprise locutrice est en mesure, ou à tout le moins désireuse, d'exercer un pouvoir sur son univers (extraits 92 à 106) – comme le sous-entend par ailleurs l'idée même de « protection » ou « préservation », qui implique l'assomption d'un rôle actif de la part d'un agent. De la même façon, en déterminant ce qui vaut la peine d'être préservé, ce rôle protecteur appelle intrinsèquement un jugement moral, une dimension essentielle dans le discours de légitimation selon Van Leeuwen (2007 ; Cf. nos conclusions en section 6.5).

- (92) « alors que de nombreux fabricants de draps à travers le monde ne se sentent pas concernés par les principes de production respectueux de l'environnement, la société azienda sa est consciente des dangers de la pollution et est considérée comme une entreprise à faible impact environnemental » (iwansimonis-1 [BE])
- (93) « par notre écoute des besoins et attentes de nos clients et autres parties prenantes et notre volonté d'anticiper les évolutions afin d'offrir les produits et services les plus adaptés, la direction s'engage dans la recherche et le développement de produits toujours plus performants et plus respectueux de l'environnement » (deltrian1 [BE])
- (94) « c'est dans une mission de conscientisation et dans le but de contribuer à la protection de notre planète que azienda a créé une autre division : ecovery » (dhk-1 [BE])
- (95) « vi tænker innovativt i løsninger, der fremmer miljøvenlig produktion » (coolgray-1 [DK])  
'nous imaginons des solutions innovantes, qui encouragent une production respectueuse de l'environnement'
- (96) « vi har fokus på håndtering og deponering af affald og rest materialer, således at affaldshåndtering sker forsvarligt og miljøvenligt, med mest muligt til genbrug » (ka-1 [DK])  
'nous veillons à la gestion et mise en décharge de nos déchets et de nos chutes, de sorte que la gestion des déchets se produise de façon responsable et respectueuse de l'environnement, et qu'il y ait autant de recyclage que possible'
- (97) « azienda ønsker at arbejde målrettet på at mindske miljøbelastningen forårsaget af virksomhedens drift. dette gør vi ved at. [...] hjælpe kunder til at finde den mest miljøvenlige fremstillingsmetode » (hosta-2 [DK])  
'azienda souhaite travailler avec l'objectif de réduire l'impact environnemental causé par l'activité de l'entreprise. nous atteignons cet objectif en. [...] aidant les clients à trouver le mode de fabrication le plus respectueux de l'environnement'
- (98) « azienda propose aux autorités organisatrices et aux opérateurs du transport public des solutions de mobilité innovantes et parfaitement respectueuses de l'environnement » (hci-37 [FR])
- (99) « ce geste écologique est une de nos actions concrète pour la protection de l'environnement » (rot-incendie-27 [FR])

- (100) « une politique de développement durable, déjà fortement ancrée depuis de nombreuses années, combine efficacement progrès social, rentabilité économique et préservation de l'environnement » (martinenq-12 [FR])
- (101) « gjennom løpende vurdering og regelmessig intern revisjon skal ledelsen kontinuerlig vurdere styringssystemets egnethet og effektivitet. korrigerende tiltak skal iverksettes i tilfeller med systematiske avvik og ved avvik med betydelige konsekvenser. dette skal vi oppnå ved at. [...] arbeide forebyggende med en forpliktelse til å beskytte det ytre miljø og arbeidsmiljøet » (contexo-1 [NO])  
 'la direction vérifie en permanence que son système de gestion est approprié et efficace, à l'aide d'un contrôle continu et d'audits internes réguliers. Des mesures rectificatrices sont mises en place en cas d'écarts systématiques ou d'écarts aux conséquences importantes. Ces objectifs sont atteints en. [...] prenant des mesures préventives imposant la protection de l'environnement et de l'environnement de travail'
- (102) « ved å optimalisere de miljøvennlige løsningene sammen med hver enkelt kunde, kan vi planlegge andre kompakte og arealeffektive boliger » (norgeshus-1 [NO])  
 'en optimisant les solutions respectueuses de l'environnement avec chacun de nos clients, nous pouvons planifier d'autres logements compacts et bien agencés'
- (103) « ansvarlige innkjøp: vi er kritisk til alle våre leverandører, og stiller hele tiden krav til miljøvennlig adferd også blant disse » (bakehuset-1 [NO])  
 'achats responsables: nous sommes critiques vis-à-vis de chacun de nos fournisseurs, et leur imposons en permanence des exigences en matière de comportement respectueux de l'environnement'
- (104) « vi visar hänsyn och värnar om vår miljö genom miljövänliga arbetsmetoder » (dipart-28 [SV])  
 'nous faisons preuve de considération et protégeons notre environnement au travers de méthodes de travail respectueuses de l'environnement'
- (105) « både vårt kaffe och vår bankman är miljövänlig » (dermanord-1 [SV])  
 'notre café et notre banquier sont tous deux respectueux de l'environnement'
- (106) « våra turbilar följer ett fastlagt schema för att få miljövänliga transporter med hög fyllnadsgrad » (swedhandling-1 [SV])  
 'nos camions se conforment à un plan de route précis afin d'assurer des transports respectueux de l'environnement avec des véhicules à haut taux de remplissage'

Certains de ces extraits illustrent particulièrement bien le discours de contrôle qui accompagne la notion de respect (préservation, protection...) de l'environnement (de la planète, de la biodiversité...). Ainsi, quand l'entreprise Iwan Simonis souligne le contraste entre les autres entreprises incurieuses de la question environnementale et son propre engagement (92), elle sous-entend qu'elle a déjà mis en place des « principes de production respectueux de l'environnement » (mobilisant au passage la notion d'impact environnemental). Plusieurs autres entreprises insistent sur leur capacité à fournir des modes de production plus « respectueux », ou du moins annoncent réfléchir à cela (93 ; 95 ; 97), impliquant l'instauration de politiques de réforme, d'investissement... On en revient, ce faisant, à des questions de gestion, activité première et essentielle de l'entreprise (on parle d'ailleurs de « sciences de gestion »), et d'un discours afférent qui s'exprime de façon particulièrement claire dans les extraits des entreprises Martinenq, Contexo, Bakehuset et Swedhandling ci-haut (100 ; 101 ; 103 ; 106) : le premier reprend explicitement les trois piliers de la RSE (ou du développement durable) dont les synergies sont présentées comme



« efficaces » ; le second insiste clairement sur le rôle de l'équipe dirigeante dans le contrôle de la gestion de l'entreprise, tandis que les deux derniers explicitent les processus d'achats et logistiques qui sont développés par les sociétés énonciatrices. Même le commentaire de l'entreprise Dermanord (105), qui peut-être paraît plus détaché, sous-entend une volonté de contrôle qui va jusqu'à atteindre des questions *a priori* périphériques dans le quotidien d'une entreprise : ces figements sont ainsi l'occasion de se mettre en scène dans l' « agir » ou à tout le moins le « vouloir agir » – c'est-à-dire de dépeindre les entreprises comme... entreprenantes.

La réappropriation du principe de « protection », ou « respect » de l'environnement, sa dimension discursive et l'interdiscours que le (semi-)figement convoque nous poussent à l'envisager comme une formulation dans nos corpus.

#### 6.4.2.4 Segments répétés saillants des corpus danois et suédois : « miljøledelse », « miljöpolicy », « miljöfrågan »

Avant de conclure ce chapitre en abordant les questions de « durabilité » et de « responsabilité », nous nous attardons sur un ensemble de formulations mises en évidence par les corpus danois et suédois lors de la recherche de segments répétés. Il s'agit chaque fois de mots composés de miljø-/miljö-, que nous traiterons séparément mais que nous redonnons ci-bas à titre de rappel.

Du côté du corpus danois, deux formes avaient été rassemblées sous un même regroupement sémantique :

- « miljøled\* », qui s'exprime sous les formes dérivées<sup>488</sup> :
  - « miljøledelse »
  - « miljøledelsessystem » (« (système de) management environnemental »)
- « miljøstyr\* », qui s'exprime sous les formes dérivées :
  - « miljøstyring »
  - « miljøstyringssystem » (« (système de) gestion environnementale »)

Du corpus suédois, nous identifions trois formes :

- « miljöpolicy\* » (« politique environnementale »)
- « miljöarbete\* » (littéralement « travail environnemental »)
- « miljöfråg\* » (« question environnementale »)

Nous commençons par le traitement des formes danoises regroupées « miljøled\* » et « miljøstyr\* », ainsi que de leurs équivalents dans les autres corpus (section 6.4.2.4.1). Nous rassemblons à la section (6.4.2.4.2) l'analyse des formes « miljöpolicy\* » et « miljöarbete\* », et finissons, à la section (6.4.2.4.3), par la forme « miljöfråg\* ».

6.4.2.4.1 « Miljøledelse » : le signe d'une approche normative du discours environnemental  
Dans le corpus danois, « miljøled\* » connaît 9 occurrences, réparties dans 7 URLs chez 6 entreprises. La forme alternative mentionnée ci-haut, « miljøstyr\* », connaît 9 occurrences,

---

<sup>488</sup> Nous n'indiquons pas les formes fléchies, pour plus de lisibilité.

réparties dans 5 URLs chez 4 entreprises. Des formes équivalentes ne sont pas absentes des autres corpus, bien qu'elles soient moins fréquentes :

|           |  |                                      |
|-----------|--|--------------------------------------|
| <b>BE</b> | management environnemental<br>6 (5, 3) | gestion environnementale<br>1 (1, 1) |
| <b>DK</b> | miljøled*<br>9 (7, 6)                  | miljøstyr*<br>9 (5, 4)               |
| <b>FR</b> | management environnemental<br>2 (2, 2) | gestion environnementale<br>2 (2, 1) |
| <b>NO</b> | miljøled*<br>3 (2, 2)                  | miljøstyr*<br>2 (2, 2)               |
| <b>SV</b> | miljöled*<br>4 (4, 4)                  | miljöstyr*<br>1 (1, 1)               |

Tableau 33 : répartition des formes « management environnemental » et « gestion environnementale », ainsi que des formes scandinaves équivalentes, dans les cinq corpus.

Lecture : dans le corpus belge, « management environnemental » connaît 6 occurrences, dans 5 URLs réparties chez 3 entreprises.

Les termes « (système de) management environnemental » (« miljøledelse(ssystem) » ; « miljøledning(ssystem) » en danois et norvégien d'une part, et suédois d'autre part) sont particulièrement intéressants car ils sont susceptibles de renvoyer directement au titre de la norme ISO 14001 – et ce bien que ces dénominations soient utilisées pour d'autres systèmes normatifs<sup>489</sup>.

On voit par ailleurs que ces formes sont très fréquemment cooccurrentes de « ISO 14001 »<sup>490</sup>. Dans le corpus belge, 5 URLs sur les 6 ayant recours aux formes « management environnemental » ou « gestion environnementale » les associent directement à ce système normatif<sup>491</sup>, Cf. extraits 107 à 109 par exemple :

- (107) « azienda a obtenu le certificat iso 14001 en octobre 2010. la norme internationale iso 14001 spécifie les exigences en matière de management environnemental » (kosecleaning-4 [BE])
- (108) « engagés dans ce processus d'amélioration continue, nous avons obtenu en 2017 la certification iso 14001 en faveur d'un management environnemental performant » (pierrebleuebelge-1 [BE])
- (109) « la gestion environnementale est contrôlée par un système de management certifié iso 14001 – 2015 » (decomo-1 [BE])

<sup>489</sup> Par exemple, le site de Miljøfyrtårn précise qu'« il existe à ce jour en Norvège trois systèmes de management environnemental reconnus » (« I Norge er det pr i dag tre anerkjente miljøledelsessystemer ») : Miljøfyrtårn, ISO 14001 et EMAS (<https://www.miljofyrtarn.no/virksomhet/om-oss/miljodokumentasjon-ved-innkjop/veileder-baerekraftige-offentlig-innkjop/>, page consultée le 7 octobre 2022).

<sup>490</sup> Ou éventuellement d'autres normes ISO de la série 14000 (dans le cas d'URLs des corpus belge et danois) ou d'autres systèmes normatifs (dans le cas du corpus norvégien), comme nous le relevons à chaque fois.

<sup>491</sup> Ou à l'ISO 14040 pour pierrebleuebelge-2 – norme qui est toutefois aussi dénommée « management environnemental – analyse du cycle de vie ».

Dans le corpus danois, 6 URLs sur les 7 qui emploient « miljøledelse\* », et 4 sur les 5 qui emploient « miljøstyr\* » associent directement ces expressions à cette même norme (ou à la norme ISO 14004 dans le cas de ropox-4<sup>492</sup>), Cf. extraits 110 à 113 :

- (110) « iso 14001 er din garanti for grøn produktion, vegetabiliske farver og miljøvenlige procedurer. den mest dominerende standard inden for miljøledelse stiller høje krav til, at virksomheden implementerer en grøn politik i hverdagens arbejds- og produktionsprocesser » (coolgray-1 [DK])  
'[la norme] iso 14001 vous garantit une production verte, l'utilisation de couleurs d'origine végétale et des procédures respectueuses de l'environnement. la norme dominante en matière de management environnemental impose aux entreprises de mettre en œuvre une politique verte en matière de processus de production et de travail'
- (111) « azienda er endvidere certificeret inden for miljøledelse i henhold til iso 14001, og har siden 2009 været certificeret som energimærkningsfirma efter iso 9001 – 2008-standard » (ekj-1 [DK])  
'azienda est en outre certifiée en matière de management environnemental conformément à la norme iso 14001, et est depuis 2009 certifiée pour la réalisation de diagnostics énergétiques conformément à la norme iso 9001 – 2008'
- (112) « azienda as tilstræber at anvende et miljøstyringssystem der er opbygget efter iso 14001 » (ka-1 [DK])  
'azienda as s'efforce d'utiliser un système de gestion environnementale conforme à la norme iso 14001'
- (113) « vi har implementeret et kvalitets- og miljøstyringssystem, som i 2015 gjorde det muligt at opfylde samtlige standarder for at kunne opnå iso 9001- og iso 14001-certificering » (ropox-6 [DK])  
'nous avons mis en œuvre un système de gestion de l'environnement et de la qualité, qui en 2015 nous a permis de remplir tous les critères relatifs à l'obtention des certifications iso 9001 et iso 14001'

De la même façon, dans le corpus français qui ne connaît que 2 occurrences de « management environnemental » et 2 de « gestion environnementale » (4 URLs, 3 entreprises au total), 3 de celles-ci les associent expressément à cette même norme ISO 14001 (extraits 114 et 115) :

- (114) « conscient des enjeux écologiques qui se jouent actuellement, nous travaillons d'ores et déjà à l'obtention de la certification iso 14001 pour répondre aux exigences relatives à un système de management environnemental » (rot-incendie-24 [FR])
- (115) « le système de gestion environnementale pulastic est certifié iso 14001 » (st-groupe-1 ; st-groupe-24 [FR])

Le corpus norvégien se distingue par le fait que, si les mentions de miljøstyr\* ou miljøledelse\* renvoient bien à un système normatif dans 3 URLs sur les 4 concernées, il ne s'agit pas nécessairement de la norme ISO 14001, mais à deux reprises, de la certification miljøfyrtårn ; ce qui continue de montrer une utilisation technique de ces expressions :

---

<sup>492</sup> La norme ISO 14004, « Systèmes de management environnemental - Lignes directrices générales pour la mise en application » dans sa version la plus récente (2016) est appelée en danois « Miljøledelsessystemer – Generelle retningslinjer for implementering ».

(116) « azienas miljøstyringssystem ligger til grunn for vårt kontinuerlige arbeid med å redusere miljøbelastningene fra virksomheten. systemet bygger på prinsippene i iso 14001 » (con-form-2 [NO])

‘le système de gestion environnementale d’azienda est la base de notre travail permanent de réduction des effets de l’entreprise sur l’environnement. le système est bâti sur les principes de la norme iso 14001’

(117) « azienda as har vært sertifisert som miljøfyrtårn helt siden andre juli 2009 og jobber kontinuerlig med å befeste sin posisjon som en miljøbevisst bedrift. [...] miljøfyrtårn er den første nasjonale ordningen i europa som er blitt anerkjent av eu og sidestilles med for eksempel emas og iso 14001. miljøfyrtårn skiller seg ut fra de andre miljøledelsessystemene ved å ha predefinerte bransjekriterier for indre og ytre miljø for ulike bransjer » (norgeshus-1 [NO])

‘azienda as est certifiée miljøfyrtårn depuis le 2 juillet 2009 et travaille continuellement à conforter sa position d’entreprise sensible à l’environnement. [...] miljøfyrtårn est le premier système national à avoir été reconnu par l’union européenne et est équivalent, par exemple, aux certifications emas ou iso 14001. miljøfyrtårn se distingue des autres systèmes de management environnemental par l’existence de critères prédéfinis relatifs à l’environnement et à l’environnement de travail pour chaque secteur d’activité’

(118) « som miljøfyrtårnsbedrift er vi del av norges mest brukte sertifikat for virksomheter som vil dokumentere sin miljøinnsats og vise samfunnsansvar. nytt fra 2018 er at norske virksomheter som er sertifiserte som miljøfyrtårn, kan fremlegge miljøfyrtårn-sertifikatet som dokumentasjon når offentlige oppdragsgivere i andre europeiske land gjennomfører konkurranser, og det er stilt krav om emas eller andre miljøledelsessystemer » (ramberg-1 [NO])

‘en tant qu’entreprise [certifiée] miljøfyrtårn, nous représentons le certificat le plus utilisé de norvège par les entreprises qui souhaitent rendre compte de leur engagement environnemental et démontrer leur responsabilité sociétale. depuis 2018, les entreprises norvégiennes certifiées miljøfyrtårn peuvent utiliser leur certificat pour répondre à des appels d’offres publics exigeant de la part des soumissionnaires la mise en œuvre d’un système de management environnemental type emas ou autre’

Enfin, le corpus suédois présente également une particularité en ce que les quatre URLs où se produisent les formes « miljöledning\* » ou « miljöstyrning\* » (la seule occurrence de cette dernière forme étant cooccurrence de « miljöledning » dans l’URL où elle se trouve) concernent toutes des entreprises certifiées ISO 14001, sans toutefois que les deux formes ne soient mises en relation, y compris par implicature comme c’est par exemple le cas dans l’extrait (117) ci-haut (où l’existence d’ « autres » systèmes de management environnemental implique que la certification Miljøfyrtårn en soit un), ou par anaphore dans les extraits (110) ou (116) notamment. Même le contexte ci-bas (extrait 119) n’éclaire guère la relation logique qu’entretiennent les deux items :

(119) « hållbara åkerier. historik. nätverket bildades redan i slutet av 90-talet i samband med ett lokalt miljöstyrningsprojekt och vi har sedan 2001 varit certifierade enligt iso 14001 av sveriges åkeriföretag » (aktab-1 [SV])

‘transporteurs durables. histoire. le réseau a été formé dès la fin des années 1990 dans le cadre d’un projet local de gestion environnementale, et nous sommes certifiés iso 14001 par [l’organisation professionnelle] sveriges åkeriföretag depuis 2001’

Il n'en reste pas moins que ces formes sont systématiquement cooccurentes de l'existence d'un système technico-normatif, comme c'est majoritairement le cas dans les quatre autres corpus de l'étude.

Quoique le recours à ces figements n'enlève en rien la force rhétorique intrinsèque de l'expression (qui une fois encore indique l'existence de procédures mises en œuvre par les entreprises pour contrôler les effets de leur activité sur l'environnement), il paraît difficile, sur la base de nos résultats, de supposer qu'ils puissent s'interpréter comme des formules (ou même, des formulations) : ils n'emportent ainsi aucune interprétation personnelle de la part des locuteurs, puisqu'ils renvoient à des systèmes tiers communs, connus et reconnus – ce qui par ailleurs leur confère leur légitimité. Dès lors, il est difficile de leur prêter une portée polémique ou de référent social : « système de management environnemental » n'emporte vraisemblablement pas un sens pour chacun en discours ; bien plutôt, il s'agit d'objets institutionnalisés, disposant d'une existence formelle. La prévalence de ce microcosme de systèmes de certifications<sup>493</sup> est toutefois susceptible d'indiquer, au sens de DiMaggio et Powell (1983) l'existence de pressions normatives, dues à un phénomène de professionnalisation qu'ils désignent comme

*« la lutte collective des membres d'une profession pour déterminer les conditions et méthodes de leur travail, contrôler "la production des producteurs" [...], et établir une base cognitive ainsi que la légitimité de leur autonomie professionnelle »*<sup>494</sup> (DiMaggio et Powell, 1983:152).

On voit ainsi comment peuvent se mettre en œuvre des procédures d'isomorphisme coercitif (la directive 2014/95/UE relative à la publication d'informations non financières, à laquelle les entreprises de notre corpus ne sont spécifiquement pas soumises) ou, supposons-nous, mimétique (avec la circulation dans le discours de références à des expressions issues de systèmes technico-normatifs qui n'y renvoient pas spécifiquement et paraissent avoir une valeur principalement rhétorique, Cf. sections 6.4.1.2 et 6.4.1.3), mais aussi normative : la troisième source d'isomorphisme identifiée par la typologie de DiMaggio et Powell paraît notamment s'exprimer, dans nos corpus, au travers de la domination d'un système de normes en particulier, le système normatif de la série ISO 14000 (dont la position est toutefois contestée dans le corpus norvégien).

6.4.2.4.2 « Miljöpolicy », « miljöarbete » : le signe d'une procédure d'institutionnalisation

Du côté de la forme « miljøpolicy » (« politique environnementale »), identifiée parmi les figements du corpus suédois, les calculs de cooccurrence ne font ressortir, là encore, aucun figement superordonné, que ce soit dans sa version suédoise ou dans les autres versions (« politique environnementale », « miljøpolitik » et « miljøpolicy », en français, danois et

---

<sup>493</sup> On recense 5 et 3 entreprises sur 30, dans les corpus belge et français respectivement, qui annoncent suivre les principes de normes de la série ISO 14000 directement (sans que cela soit le fait de l'un de leurs prestataires ou fournisseurs). Elles sont 9 dans le corpus danois et 17 dans le corpus suédois. Dans le corpus norvégien, où la certification Miljøfyrtårn est très présente, 13 entreprises annoncent respecter les principes de l'une ou l'autre norme.

<sup>494</sup> « ... the collective struggle of members of an occupation to define the conditions and methods of their work, to control "the production of producers" [...], and to establish a cognitive base and legitimation for their occupational autonomy. »

norvégien respectivement), moins nombreuses mais chaque fois présentes, des autres corpus<sup>495</sup>. Il faut remarquer qu'elle partage, avec « miljøledelse(ssystem) », le fait de potentiellement renvoyer au système normatif ISO 14001 : la section 3.1.3 de la norme ISO 14001 définit en effet la notion de « politique environnementale »<sup>496</sup>. Cependant, si le figement est parfois utilisé pour renvoyer directement à un système normatif ou de certification – et pas uniquement la norme ISO 14001, par ailleurs – (extraits 120 à 124), il est surtout à comprendre comme participant d'un discours témoignant de l'exercice d'un pouvoir, Cf. extraits 125 à 129 (ou, exceptionnellement mais de façon notable car abondant dans le sens de nos propos de la section 1.4.1 : un discours témoignant de l'existence d'un « interpouvoir », dans le sens où les actions de l'entreprise semblent clairement découler de l'influence de parties prenantes, aux « demandes sociales » desquelles elles doivent directement répondre, Cf. extraits 130 et 131).

(120) « nous sommes certifiés fsc et pefc et prônons une politique environnementale active et durable labellisée "imprim'vert" » (bietlot-6 [BE])

(121) « overordnet set leverer standarden en struktur, der gør det muligt for os at levere miljøforbedrende resultater i overensstemmelse med vores miljøpolitiske forpligtelser indenfor præcis vores branche » (johnsen-1 [DK])  
 'd'une façon générale, la norme [iso 14001] établit un cadre nous permettant de produire des résultats bénéfiques pour l'environnement conformes aux obligations de notre secteur d'activité en matière de politique environnementale'

(122) « la politique environnementale du azienda vise à intégrer les aspects environnementaux à tous les niveaux de l'entreprise et à toutes les étapes de son activité. la stratégie environnementale du azienda se décline sur 3 axes, afin de se rapprocher toujours plus des préconisations de la norme hqe » (guinier-1 [FR])

(123) « azienda har fokus på miljø og derfor siden 2013 vært miljøfyrtårnsertifisert og implementert en miljøpolicy » (adeb-1 [NO])  
 'azienda accorde une grande importance à l'environnement ; depuis 2013, elle est donc certifiée miljøfyrtårn et a mis en œuvre une politique environnementale'

(124) « azienidas miljöpolicy härrör från idén om en hållbar utveckling. i februari 2002 certifierades azienda enligt miljöstandard iso 14001 » (swedese-1 [SV])  
 'la politique environnementale d'azienda s'appuie sur le principe d'un développement durable. au mois de février 2022, azienda a été certifiée selon la norme environnementale iso 14001'

---

<sup>495</sup> « Politique environnementale » connaît ainsi :

- 7 occurrences chez 5 entreprises dans le corpus belge ;
- 3 occurrences chez 2 entreprises dans le corpus français (y compris la forme « politique environnement »)
- 9 occurrences chez 6 entreprises dans le corpus danois (y compris les formes « miljøpolitisk », « miljøpolitiske »)
- 6 occurrences chez 5 entreprises dans le corpus norvégien (qui utilise aussi bien « miljøpolicy », utilisée dans la norme ISO 14001:2015, que « miljøpolitikk »)
- 22 occurrences chez 15 entreprises dans le corpus suédois.

<sup>496</sup> « Intentions et orientation d'un organisme en matière de performance environnementale, telles qu'elles sont officiellement formulées par sa direction » (International Organization for Standardization, 2015b. Version française, p.2).

- (125) « chutes de papier, plaques utilisées, pots d'encre vides ou encore chiffons souillés, nous confions le recyclage de nos déchets et consommables à des prestataires autorisés et agréés qui répondent strictement à notre politique environnementale » (azprint-1 [DK])
- (126) « vores miljøpolitik stiller krav om bæredygtighed og genanvendelighed, såvel i produktion som administration » (hosta-73 [DK])  
 'notre politique environnementale pose des exigences de durabilité et recyclabilité, dans la production tout comme lors des processus administratifs'
- (127) « notre politique environnement. nos aspects environnementaux et axes d'amélioration dans le domaine sont nombreux. notre maîtrise des aspects environnementaux pendant les chantiers et dans les produits finis garantit à nos clients des biens respectueux de l'environnement. nous nous engageons à trier nos déchets et à faire revaloriser les déchets qui peuvent l'être » (sogedda-1 [FR])
- (128) « alle i azienda er forpliktet av miljøpolicyen » (ob-wiik-1 [NO])  
 'chacun chez azienda est tenu au respect de notre politique environnementale'
- (129) « vår miljöpolicy ligger till grund för att fastställa våra miljömål » (förlagssystem-1 [SV])  
 'notre politique environnementale pose les jalons de nos objectifs environnementaux'
- (130) « en aktiv miljøpolicy er forankret som en del av vår langsiktige strategi og utvikles i takt med krav fra kunder, miljøorganisasjoner og myndigheter, samt tekniske muligheter » (07-media-1 [NO])  
 'parmi les fondement de notre stratégie à long terme se trouve une politique environnementale active, développée au fur et à mesure des exigences de nos clients, des organisations de défense de l'environnement et des pouvoirs publics, et de l'apparition de nouvelles technologies'
- (131) « vi har inrättat en kvalitets- och miljöpolicy som innebär att vi ska kunna följa dina upprättade krav och rättigheter » (byggkompaniet-1 [SV])  
 'nous avons établi une politique qualité et environnement, de sorte à pouvoir nous conformer à vos droits et prescriptions'

Les extraits 125 à 129 montrent bien le pouvoir de contrôle associé à l'existence d'une politique environnementale : celle-ci fixe les règles auxquelles doivent se conformer les prestataires de l'entreprise AZ Print (125) ou les salariés d'OB Wiik (128), et régit les processus de travail des entreprises Hosta, Sogedda ou encore Förlagssystem (126 ; 127 ; 129). Notons par ailleurs que d'autres formes de compléments aux politiques mises en œuvre par les entreprises sont envisageables, comme des politiques « de développement durable » : les collocats de « politique » dans les corpus francophones (ou les mots composés de « politik/politikk/policy » dans les corpus scandinaves) montrent par ailleurs que, si les politiques « environnementales », « de développement durable », « RSE »... sont les plus fréquentes, comme on peut s'y attendre dans un corpus thématique comme le nôtre, elles connaissent d'autres modes d'expression : par exemple, « politique d'achat durable », « politique d'amélioration continue », « politique d'investissement(s) », « politique (de) qualité » ... dans les corpus francophones ; ou encore « indkøbspolitik » (« politique d'achats »), « kemikaliepolitik » (« politique en matière d'utilisation de produits chimiques »), « kvalitetspolicy » (« politique qualité »), « arbetsmiljöpolicy » (« politique en matière d'environnement de travail ») ... dans les corpus scandinaves. Les politiques environnementales des entreprises ne sont donc qu'un exemple de politiques parmi une

multitude d'autres.

Dans la perspective de Zucker (1983), les organisations sont des institutions et jouent un rôle dans la construction d'un environnement institutionnel :

*« l'omniprésence, la stabilité ou les transformations organisationnelles, l'émergence de nouvelles structures et procédures internes [...] sont souvent la conséquence, et non la cause, du pouvoir caractéristique de la forme organisationnelle »*<sup>497</sup> (Zucker, 1983:13).

Les institutions connaissent en particulier deux caractéristiques intéressantes pour notre cas : « leur capacité à contrôler et contraindre les comportements »<sup>498</sup>, et leur propension à stabiliser et maintenir un ordre social existant (Scott, 2014:58, y compris pour la citation). Derrière la notion de « politique » qui nous occupe dans le cas présent transparait indubitablement (et indépendamment de l'existence avérée, ou non, de telles politiques) l'idée de procédures stabilisées, instaurées par une instance décisionnaire (l'entreprise) disposant d'un pouvoir contraignant. L'existence de « politiques d'entreprises » – qu'il s'agisse de politiques environnementales, de politiques en matière de qualité ou autre – renvoie ainsi à des phénomènes d'institutionnalisation servant à montrer la capacité de l'entreprise à imposer et maintenir un changement. Dès lors, davantage qu'une formulation, la « politique environnementale » est surtout un signe (parmi d'autres) d'une tentative d'appropriation de certains concepts dont l'entreprise veut démontrer le contrôle : du fait de cette réappropriation toute personnelle, la charge polémique de l'expression est nulle – elle ne joue pas le rôle de « référent social » puisqu'elle est intrinsèquement liée – par définition – aux processus décisionnels de l'entreprise, mais aussi, éventuellement, à des systèmes de certification externes qui instituent et valident ces objets. D'une façon générale, toutes ces « politiques » sont un exemple criant de la recherche de légitimité de la part des organisations – nous y revenons en conclusion de ce chapitre, à la section 6.5.

Sans nous étendre guère sur le sujet, précisons que la prévalence de la forme suédoise « miljöarbete\* » paraît pouvoir susciter une interprétation similaire. L'expression, particulièrement fréquente (25 occurrences chez 12 entreprises), n'apparaît en revanche qu'épisodiquement dans les deux autres corpus scandinaves (« miljøarbejde\* » dans le corpus danois : 2 occurrences chez 2 entreprises ; et 3 occurrences chez 2 entreprises dans le corpus norvégien pour « miljøarbeid\* »). Les deux corpus francophones connaissent des formes approchantes avec « démarche environnementale » (2 occurrences chez 2 entreprises du corpus belge, 6 occurrences chez 2 entreprises du corpus français). Comme pour la forme « politique environnementale » ci-haut, on constate que les entreprises des corpus sont engagées dans d'autres formes de « démarches » : « démarche de durabilité », « démarche de certification », « démarche de développement durable », « démarche qualité », « démarche de protection de l'environnement » ou encore « démarche RSE » par exemple, pour les corpus francophones. Du côté des corpus scandinaves se retrouvent des formes telles que « udviklingsarbejde » (« démarche de développement »), « csr-arbejde » (« démarche RSE »), « sikkerhetsarbeid » (« démarche de sécurité »), « innkjøpsarbeid » (« processus /

---

<sup>497</sup> « *Organizational pervasiveness, stability and change, emergence of new internal organizational structure and process [...], are often effects, not sources, of the defining power of organizational form.* »

<sup>498</sup> « *their capacity to control and constrain behavior* ».



démarche d'achats »), « bærekraftsarbeid » (« démarche de durabilité »), « kvalitetsarbete » (« démarche de qualité »)...

Toutes ces formes sous-entendent que des procédures sont institutionnalisées, contribuant, ici aussi, à souligner le pouvoir détenu par l'entreprise sur le déroulement de ses procédures internes (extraits 132 à 138) :

- (132) « afin de produire sans nuire, nous appliquons cette démarche environnementale sur l'ensemble de notre chaîne de production et nous jouons un rôle pionnier dans la mise en œuvre de procédés innovants en faveur d'une meilleure protection de l'environnement » (pierrebleuebelge-1 [BE])
- (133) « løfte i flok ved aktivt at involvere virksomhedens medarbejdere i miljøarbejdet og sikre at virksomheden har de nødvendige og kvalificerede ressourcer til opgaven » (hosta-2 [DK])  
'réussir ensemble – grâce à l'implication des collaborateurs de l'entreprise dans notre démarche environnementale et en nous assurant de disposer des ressources nécessaires et adaptées à la tâche'
- (134) « chez azienda, nous continuons à développer une démarche environnementale dans notre organisation afin de diminuer notre impact sur la planète » (st-groupe-1 [FR])
- (135) « vi skal aktivt påvirke våre kunder, samarbeidspartnere og leverandører til å foreta handlinger og valg som fremmer miljøarbejdet » (ob-wiik-1 [NO])  
'nous devons fortement inciter nos clients, partenaires et fournisseurs à entreprendre des actions s'inscrivant dans le cadre d'une démarche environnementale'
- (136) « under 2008 systematiserade vi vårt miljöarbete ytterligare för att certifiera oss enligt iso 14001 » (tykoflex-1 [SV])  
'en 2008, nous avons systématisé notre démarche environnementale afin d'obtenir la certification iso 14001'
- (137) « vi arbetar ständigt med att flytta vårt kvalitets- och miljöarbete framåt » (ellagro-1 [SV])  
'nous travaillons en permanence à améliorer notre démarche qualité et environnement'
- (138) « vi skall uppfattas som ett miljöriktigt företag genom ett aktivt miljöarbete som bidrar till en långsiktig och hållbar utveckling i lokalområdet » (sandens-golv-1 [SV])  
'nous devons être perçus comme une entreprise respectueuse de l'environnement grâce à une démarche environnementale active qui contribue à un développement durable et de long terme de notre région'

Ces exemples montrent comment les entreprises annoncent être en mesure d'établir des règles permettant l'adaptation de leurs processus de travail – c'est-à-dire, d'exercer un pouvoir contraignant et imposant un changement durable (extraits 132 ; 134 ; 136 ; 137 ; 138), ou leur capacité à agir sur leurs parties prenantes (133 et 135), démontrant ainsi leur rôle actif et leur adéquation vis-à-vis d'une question (l'environnement) jugée suffisamment importante pour qu'elle fasse l'objet d'un traitement alors qu'elles n'y sont pas juridiquement contraintes. Elle se comprennent alors de la même façon que l'expression d'une politique environnementale.

6.4.2.4.3 « Miljöfrågan » : une tentative de conciliation entre impératifs économiques et question de société

Nous finissons brièvement par la dernière des formulations mises en évidence dans le corpus suédois, qui rassemble les formes fléchies de « miljöfråga » (« miljöfrågan », « miljöfrågor », « miljöfrågorna », « (les) question(s) environnementale(s) »). La forme « miljöfråg\* » est répandue dans le corpus, avec 11 occurrences chez 9 entreprises. Le corpus suédois est une exception à cet égard, puisque la forme ne connaît qu'une occurrence dans les corpus belge (« question environnementale ») et danois (« miljøspørgsmål »), 3 occurrences chez 2 entreprises du corpus norvégien<sup>499</sup> (« miljøspørsmål »), et est absente du corpus français.

Deux types d'utilisation du figement paraissent se dégager. L'une, de type plutôt formulaire, réinscrit la « question environnementale » dans une forme de transcendance, un dépassement des problématiques internes de l'entreprise pour s'ancrer dans une problématique de société plus large (extraits 139 à 143). L'autre, de type plutôt normatif, réinstitue l'environnement comme un élément constitutif de l'activité de production de l'entreprise (144 à 150) - les cooccurrences avec les questions de qualité, et plus particulièrement, avec la norme ISO 9001 (« Management de la qualité ») pouvant par ailleurs renvoyer au pilier économique de la RSE<sup>500</sup>. Ces deux catégories ne sont toutefois pas nécessairement bien distinguées ; certaines paraissent appeler les deux approches, et témoignent en fait de la position d'équilibriste qui échoit aux entreprises qui s'emparent du sujet et doivent composer entre impératif économique et responsabilité environnementale : les trois piliers de la RSE (ou du développement durable), qui rassemblent durabilité environnementale, sociétale et économique, peuvent alors être favorablement convoqués (151 et 152).

(139) « en 2018, la question environnementale ne peut plus être éludée » (europalpackaging-2 [BE])

(140) « dette gør vi ved at. [...] sikre at der også ved virksomhedens valg af leverandører inddrages miljøspørgsmål » (hosta-2 [DK])

'nous atteignons cet objectif en. [...] nous assurant que les questions environnementales soient prises en compte lorsque l'entreprise choisit ses fournisseurs'

(141) « i dag er det heldigvis ikke bare de få som engasjerer seg i klima- og miljøspørsmål » (bakehuset-1 [NO])

'aujourd'hui, ceux qui s'engagent dans les questions environnementales et climatiques ne sont heureusement plus une minorité'

(142) « azienda är mycket engagerade i miljöfrågan » (delsbocandle-1 [SV])

'azienda est très engagée dans la question environnementale'

(143) « utöver detta strävar vi efter att kombinera vårt sociala ansvar med miljöfrågor och i mån av förmåga stötta projekt som har positiva effekter på miljön så väl som samhällsklimatet » (homemaid-221 [SV])

'en outre, nous aspirons à intégrer les questions environnementales à notre responsabilité

---

<sup>499</sup> Dont deux occurrences, qui se retrouvent chez une URL du cabinet d'avocats Arntzen de Besche (« adeb »), ne se comprennent pas dans un sens de RSE, mais comme des affaires juridiques, donc relatives à l'activité du cabinet.

<sup>500</sup> Jørgensen (2008) défend la synergie entre les normes ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001, qui doivent permettre de mettre en place un management « durable » en entreprise, la norme ISO 9001 étant corrélée à la capacité de l'entreprise à fournir des prestations satisfaisantes pour ses clients.

sociale, et, dans la mesure du possible, soutenir des projets aux effets bénéfiques sur l'environnement ainsi que sur la société'

Dans les extraits ci-haut, la « question environnementale » est présentée comme une problématique qui n'est pas liée aux processus des entreprises, mais qui les dépasse : qu'il s'agisse, comme dans le cas des entreprises Europal Packaging (139) ou Bakehuset (141), d'une réinscription du sujet dans une contemporanéité qui l'actualise et la pose en sujet de société pertinent et pressant (« en 2018 » ; « aujourd'hui »), et tend ainsi à souligner la dimension fortement contextuelle de la RSE au sens large (Cf. section 2.1.2.2), ou de la démonstration d'un pouvoir de contrôle au-delà du cœur d'activité de l'entreprise : Hosta et Homemaid soulignent ainsi leur capacité, soit à exercer une influence sur leurs fournisseurs (140), soit à exercer un effet bénéfique sur l'environnement (143). Dans cette perspective, même le commentaire de Delsbocandle exprime des propos commissifs au-delà d'une simple routine professionnelle (142).

La deuxième catégorie, à l'inverse, attache une vision beaucoup plus normative au figement, et concerne exclusivement des entreprises du corpus suédois :

- (144) « azienda arbetar systematiskt med kvalitets- och miljöfrågor för att hela tiden förbättra våra arbetsprocesser och lära oss av erfarenheter» (bygging-uddemann-1 [SV])  
'azienda travaille systématiquement avec les questions de qualité et d'environnement afin d'améliorer en permanence ses processus de travail et apprendre de ses expériences'
- (145) « för våra kunder innebär vårt iso-arbete en trygghet och vetskap om att vi ständigt strävar framåt när det gäller miljöfrågor och kvalitetsstyrning, ett arbete som är oerhört viktigt för oss, säger tyl38pers2, vd på azienda » (tylömarks-38 [SV])  
'pour nos clients, notre démarche de certification iso représente une sécurité et la garantie que nous essayons en permanence de nous améliorer vis-à-vis des questions environnementales et de gestion de la qualité ; cette démarche est extrêmement important pour nous, explique tyl38pers2, dirigeant d'azienda'
- (146) « azienas verksamhetspolicy sammanfattar vårt ansvar och åtagande gällande kvalitet-, arbetsmiljö-, trafiksäkerhet- och miljöfrågor » (hnt-7 [SV])  
'la politique d'azienda résume nos responsabilités et engagements vis-à-vis des questions relatives à la qualité, l'environnement de travail, la sécurité routière et l'environnement'
- (147) « vår personal på miljöavdelningen arbetar med att sköta företagets kvalitets- och miljöfrågor, samt myndighetskontakter » (swedhandling-1 [SV])  
'notre personnel du département environnement veille au suivi des questions de qualité et d'environnement de l'entreprise, et s'occupe des contacts avec les pouvoirs publics'
- (148) « för oss på azienda är kvalitets- och miljöfrågor mycket viktiga och därför har vi certifierat oss i kvalitet 9001 – 2015 och miljö 14001 – 2015 » (förlagssystem-1 [SV])  
'pour nous chez azienda, les questions de qualité et d'environnement sont particulièrement importantes ; c'est pourquoi nous avons obtenu la certification relative à la qualité [iso] 9001 – 2015 et à l'environnement [iso] 14001 – 2015'
- (149) « azienda kvalitets- och miljösystem är i grunden en plan som är uppbyggd enligt iso 9001, med miljöfrågorna infasade, för att få en mer lättarbetad kvalitetsdokumentation » (prenova-1 [SV])  
'le système qualité et environnement d'azienda repose fondamentalement sur un plan établi à partir [de la norme] iso 9001 complété de questions environnementales, afin de produire une documentation plus opérationnelle en matière de qualité'

- (150) « öka kunskapen och höja medvetenheten kring miljöfrågor inom företaget, genom att kontinuerligt diskutera och väga in miljöaspekter i våra arbetsuppgifter och val av material, kemikalier, verktyg och rutiner » (homemaid-221 [SV])  
'accroître les connaissances et la prise de conscience relatives aux questions environnementales dans l'entreprise, via des échanges permanents et l'évaluation des aspects environnementaux découlant de nos procédures et du choix de matériaux, de produits chimiques, d'outils et modes de travail'

Si les extraits des entreprises Förlagssystem et Prenova (extraits 148 et 149) font clairement ressortir une dimension normative, avec le recours à des référentiels ISO (9001 [« management de la qualité »], et, dans le premier cas, 14001), cette approche est sous-entendue dans les quatre utilisations des entreprises Bygging Uddemann, Tylömarks, HNT et Swedhandling (144 à 147), avec la cooccurrence de « qualité » et « environnement » qui renvoie aux routines QHSE en français (pour « qualité, hygiène, sécurité et environnement »), « Kvalitet och miljö » en suédois<sup>501</sup>. À l'exception de hnt-7 par ailleurs, toutes ces URLs mentionnent la détention des normes ISO 9001 et 14001. L'entreprise Homemaid (150), dont un extrait issu de la même URL est également mentionné ci-haut (143), utilise cette fois-ci le figement « miljöfrågor » dans un sens qui renvoie clairement aux modes opératoires de l'entreprise (sans qu'il soit jamais question de normes ou de qualité dans l'URL). Le cas de figure permet d'illustrer la façon dont la problématique environnementale est perçue à la fois comme une question superordonnée, qui dépasse la simple entreprise et doit être considérée comme un problème de société au sens large dont l'entreprise fait partie, et l'impératif de viabilité économique conditionnant la survie d'une organisation « capitaliste »<sup>502</sup>, qui justifie l'insertion, dans la notion de « développement durable » ou de « RSE », d'un pilier économique. Cette ambivalence ressort clairement dans les deux dernières occurrences du figement :

- (151) « det innebär att vi tänker och fokuserar på miljöfrågor såväl som på sociala och ekonomiska frågor genom hela livscykeln » (hnt-1 [SV])  
'cela signifie que nous accordons de l'importance aux questions aussi bien environnementales que sociales et économiques tout au long du cycle de vie'
- (152) « miljöfrågor skall integreras som en naturlig del i en ansvarsfull, effektiv och lönsam affärsverksamhet » (ellagro-1 [SV])  
'les questions environnementales doivent être intégrées comme des éléments évidents d'une activité commerciale responsable, efficace et rentable'

Dans cet extrait, l'entreprise HNT (151) procède à une référence intertextuelle évidente aux trois piliers de la RSE : sa dimension environnementale, sociale (ou sociétale) et économique. L'entreprise Ellagro (152) convoque simultanément les notions de responsabilité et de

---

<sup>501</sup> Un calcul de cooccurrence sur les formes graphiques dans le corpus suédois indique par ailleurs que pour la forme-pôle « miljö », la forme « kvalitet » est, à l'échelle de la phrase, son cooccurrent le plus spécifique (ind. sp. 20, 30 contextes).

<sup>502</sup> Nous utilisons cette expression à la suite de Martinet et Payaud qui opposent de telles entreprises aux entreprises « sociales », c'est-à-dire, pour ces dernières, des « *activité[s] commerciale[s] ayant essentiellement des objectifs sociaux et dont les surplus sont principalement réinvestis en fonction de ces finalités dans cette activité ou dans la communauté plutôt que d'être guidés par le besoin de maximiser les profits pour des actionnaires ou des propriétaires* » (selon la définition du gouvernement britannique, Defourny (2006), cité par Martinet et Payaud, 2008:200).

rentabilité, qui sont présentées comme parfaitement compatibles avec la prise en compte d'impératifs environnementaux. La RSE (ou encore, le développement durable) est ainsi un outil de conciliation idéal, entre intégration de l'entreprise comme actrice sociale, et poursuite des activités économiques – un objectif qui transparaisait déjà dans la définition du développement durable présentée dans le rapport Brundtland en 1987 (Cf. section 2.1.1.4) Nous concluons justement cette section en abordant le traitement des questions de durabilité et de responsabilité dans chacun des corpus.

#### 6.4.2.5 Responsabilité et durabilité dans les corpus

Nous consacrons la clôture de cette section à deux notions présentes dans certaines des listes de segments répétés retenues à la section (6.3.3.2), au-delà de la forme sous laquelle elles y sont exprimées. Il s'agit des questions de « durabilité » (et principalement de « développement durable », dont Krieg-Planque (2010) a avancé le statut formulaire, y compris pour ses variantes), et de « responsabilité ». Elles sont traitées aux sections 6.4.2.5.1 et 6.4.2.5.2 respectivement.

##### 6.4.2.5.1 La durabilité, une notion traitée sous un mode anthropocentrique

Comme nous en avons rendu compte à la section 2.1.1.2, c'est le Rapport Brundtland, publié en 1987, qui popularise le concept de développement durable. Ce dernier est rapidement adopté par les acteurs économiques dans leur communication, bien que son utilisation en discours ait pu être associée à la promotion d'une vision de « durabilité faible » (*weak sustainability*), comme le soutient Laine (2005). Cette utilisation, sans aucun doute, est facilitée par la propriété formulaire que lui attribue Krieg-Planque (2010) et sa fonction de référent social – témoignant ainsi de la grande plasticité de la notion. Plus largement, la définition du développement durable telle qu'elle apparaît dans le Rapport Brundtland a été critiquée pour sa dimension anthropocentrique (Langhelle, 2000:303 ; Sutton, 2007:133-134), l'anthropocentrisme étant entendu comme la propension à faire primer le bien-être humain sur celui des autres espèces (Sutton, 2004:78). Ehrenfield relève ainsi que :

*« L'hypothèse humaniste principale, qui recouvre toutes nos relations avec l'environnement [...], est simple : elle postule que tous les problèmes peuvent être résolus. Il suffit d'ajouter le complément implicite pour expliciter le lien de l'hypothèse avec ce courant de pensée : tous les problèmes peuvent être résolus par les humains »*<sup>503</sup> (Ehrenfield, 1981:16, cité par Sutton, 2004:77).

Si cette perspective a pu être réfutée, notamment par Meadowcroft (2000) qui rejette les accusations d'anthropocentrisme attribuées au rapport Brundtland – et précise en outre que « sans surprise, les êtres humains sont préoccupés par les questions humaines en premier lieu »<sup>504</sup> (Meadowcroft, 2000:383) – elle a aussi été soutenue et dénoncée, par exemple par Livesey qui explique comment une compagnie pétrolière majeure, Shell, continue d'intégrer les paradigmes économiques dominants traditionnels dans son discours environnemental

---

<sup>503</sup> « *The principal humanist assumption, which embraces all of our dealings with the environment [...] is very simple. It says: all problems are soluble. In order to make its connection with humanism clear, just add the two words that are implicit; it becomes: All problems are soluble by people.* »

<sup>504</sup> « *Unsurprisingly, human beings remain mostly concerned with human ends* ».

(Livesey, 2002b). Plus largement, Fernández-Vázquez et Sancho-Rodríguez (2020) relèvent chez les 35 premières capitalisations boursières espagnoles une même tendance à envisager la nature dans une perspective anthropocentrique et instrumentale, et à souligner la primauté du marché sur la protection de l'environnement. Quoique le Rapport Brundtland introduise le concept d' « économie verte » (*green economy*), qui traduit un changement de paradigme, depuis un modèle « reposant sur l'extraction irraisonnée de ressources naturelles réputées inépuisables » à un mode de production « [qui] se base sur une réduction substantielle des impacts environnementaux, sur une approche économique du capital naturel (forêts, eau, agriculture, pêche), l'utilisation d'énergie issue de sources renouvelables et la réduction des déchets »<sup>505</sup> (Antelmi, 2018:26 pour ces deux citations), il est aussi critiqué parce qu'il ne fixe aucune limite à l'action humaine et n'aborde pas la question de ce qui peut et doit faire l'objet de politiques de préservation (Milne et Gray, 2013:16).

Dans nos corpus, il n'existe aucun figement autour de la forme « durabilité » (« bæredygtighed », « bærekraft », « hållbarhet » en danois, norvégien et suédois respectivement). De façon inattendue, « développement » (« utvikling », « utvikling », « utveckling ») n'est pas systématiquement un cooccurrent spécifique de « durable » (« bæredygtig », « bærekraftig », « hållbar ») : s'il est bien chaque fois le cooccurrent majeur des notions correspondantes dans les corpus belge, danois, français et suédois<sup>506</sup>, il ne cooccurt sur les formes graphiques, à l'échelle de la phrase, qu'à deux reprises avec « utvikling » dans le corpus norvégien, avec un indice de spécificité de 3<sup>507</sup>.

Bien que « développement durable » soit un figement répandu dans tous les corpus à l'exception du corpus norvégien, il ne fait l'objet d'aucune régularité rhétorico-syntaxique, à l'échelle du corpus ou au travers de ceux-ci. Une exception pourrait être une récurrence autour de la notion de « contribution » qui participe à donner des entreprises l'image positive de membres d'un collectif engagé dans une cause commune (une observation déjà formulée par Alexander, 2009:57-58) – cette récurrence dépasse par ailleurs le simple « développement durable » et s'étend à d'autres formes de durabilité. Cette cooccurrence ne concerne qu'une entreprise du corpus belge et autant dans le corpus français (extraits 153 et 154). Elle est cependant plus fréquente dans les corpus scandinaves. Ainsi, si l'on considère l'ensemble des formes dérivées, fléchies et composées de « contribuer » (danois « bidrage » ; norvégien et suédois « bidra ») et « durable », le Trameur indique qu'à l'échelle de la phrase, les deux items

---

<sup>505</sup> « [che] si basava sullo sfruttamento indiscriminato delle risorse naturali, credute inesauribili », et « si basa su una sostanziale riduzione degli impatti ambientali, sulla considerazione economica del capitale naturale (foreste, acqua, agricoltura, pesca), sull'uso di energia prodotta da fonti rinnovabili, sulla riduzione dei rifiuti », respectivement.

<sup>506</sup> Pour chacun de ces corpus, à l'échelle de la phrase, le calcul de cooccurrence sur la forme graphique « durable » (ou équivalents danois et suédois) à l'aide du Trameur indique que « développement » est le cooccurrent majeur :

- Pour le corpus belge, avec un indice de spécificité de 22 dans 23 contextes ;
- Pour le corpus français, avec un indice de spécificité de 32 dans 31 contextes ;
- Pour le corpus danois, avec un indice de spécificité de 10 dans 11 contextes ;
- Pour le corpus suédois, avec un indice de spécificité de 11 dans 7 contextes.

<sup>507</sup> Sur les lemmes, le nombre de cooccurrences augmente, et l'indice de spécificité avec lui (indice de spécificité de 6, dans 5 contextes), grâce à la « neutralisation » de la forme définie, qui prend la forme de suffixe postposé (« utviklingen »). Cependant, cette forme intervient dans d'autres constructions et n'accroît pas le nombre d'occurrences de la formule « développement durable ».

cooccurrent 11 fois dans le corpus danois (chez 8 entreprises ; par exemple, 155 et 156), 11 fois dans le corpus norvégien (chez 5 entreprises, par exemple 157 et 158), et 4 fois dans le corpus suédois (chez 4 entreprises ; par exemple 159 et 160) :

- (153) « azienda contribue activement au développement durable, en recyclant vos déchets » (servimat-1 [BE])
- (154) « l'objectif de nos initiatives en matière d'environnement et de société est de contribuer à un développement durable » (bamarec-1 [FR])
- (155) « hos azienda ønsker vi at bidrage til den globale bæredygtige udvikling » (pv-2 [DK])  
'chez azienda, nous souhaitons contribuer au développement durable à l'échelle mondiale'
- (156) « alle bidrager til, at vi bevæger os i retning mod en mere bæredygtig verden » (dge-1 [DK])  
'chacun contribue à notre réorientation vers un monde plus durable'
- (157) « innkjøp av varer og tjenester skal ivaretas med basis i våre etiske verdier og hms standard, og bedriften skal være en bidragsyter til bærekraftig utvikling av samfunn og det globale økosystem » (malm-orstad-1 [NO])  
'les achats de biens et services doivent être effectués dans le respect de nos principes éthiques et de nos procédures hse ; l'entreprise doit contribuer au développement durable de la société et de l'écosystème planétaire'
- (158) « som miljøfyrtårn-bedrift skal vi bidra til utvikling av miljøvennlige bærekraftige anlegg, og fokusere på minst mulig miljøbelastning i all vår virksomhet » (kuldeteknisk-1 [NO])  
'en tant qu'entreprise [certifiée] miljøfyrtårn, nous devons contribuer au développement d'infrastructures respectueuses de l'environnement et durables, et nous concentrer sur le plus faible impact environnemental possible sur l'ensemble de notre activité'
- (159) « vi skall uppfattas som ett miljöriktigt företag genom ett aktivt miljöarbete som bidrar till en långsiktig och hållbar utveckling i lokalområdet » (sandens-golv-1 [SV])  
'nous devons être perçus comme une entreprise respectueuse de l'environnement grâce à une démarche environnementale active qui contribue à un développement durable et de long terme de notre région'
- (160) « miljö och kvalitet är begrepp som utmärker vår verksamhet och som bidrar till visionen om en hållbar utveckling » (sisjonsbygg-1 [SV])  
'l'environnement et la qualité sont des concepts qui caractérisent notre activité et contribuent à notre vision d'un développement durable'

Notons au passage que, d'une façon plus générale, cette idée de « contribution » est fréquente dans les cinq corpus. Elle peut également, et implicitement, renvoyer à des conceptions voisines ou constitutives du développement durable (extraits 161 à 165).

- (161) « azienda ne peut cacher son admiration pour toutes ces femmes et hommes qui œuvrent pour autrui afin de permettre à des milliers d'enfants d'espérer un monde meilleur et, qui sait, un jour à leur tour contribueront à ce monde juste et équitable dont nous rêvons tous pour la plupart » (martins-hotels-4 [BE])
- (162) « som samfundsansvarlig virksomhed, kan vi se beregningerne på hvor stor estimeret gevinst azienda bidrager med til samfundet årligt » (øens-murer-1 [DK])  
'en tant qu'entreprise socialement responsable, nous pouvons voir les calculs permettant d'estimer la contribution annuelle d'azienda à la société'

- (163) « ces tendances fortes représentent des enjeux capitaux pour les générations futures et les équipes d'azienda y contribuent quotidiennement, en réduisant notre propre empreinte environnementale ainsi qu'en fournissant des solutions techniques innovantes et efficaces à nos clients, pour économiser de l'énergie ou remplacer des matériaux traditionnels avec un cycle de vie très polluant comme le béton, l'acier et l'aluminium » (epsiloncomposites-21 [FR])
- (164) « csr policies. i azienda ønsker vi at bedriften vår skal bidra til en positiv merverdi » (leman-2 [NO])  
 'politiques rse. chez azienda, nous souhaitons que notre entreprise contribue à une valeur ajoutée positive'
- (165) « i och med detta förbättrar vi tillvaron för ytterligare barn i sydafrika och skänker förhoppningar om en ljusare tillvaro och framtid. det är vårt sätt att bidra » (harrys-1 [SV])  
 'avec ceci, nous aidons davantage d'enfants en afrique du sud et leur offrons l'espoir d'un avenir plus prometteur. c'est notre façon de contribuer'

Les extraits des entreprises Martin's Hotels et Harrys (161 et 165), qui évoquent leur engagement en faveur de l'enfance résonnent avec la définition du développement durable dans le Rapport Brundtland, qui met l'accent sur la nécessité de garantir la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Par leurs actions, ces deux entreprises entendent participer à favoriser cette possibilité. Dans le sillage de telles ambitions, l'entreprise Epsilon Composites (163) se place également dans une perspective temporelle en soulignant la nécessité de ne pas imposer aux « générations futures » les conséquences négatives de choix opérés dans le présent. Dans une perspective plus contemporaine, les entreprises Øens Murer et Leman (162 et 164) soulignent leur capacité à bénéficier à la société dans son ensemble. On constate ainsi une démarche de construction d'un ethos « participatif », où chaque acteur joue un rôle pour le bien collectif, présent ou à venir.

On remarque toutefois que l'activité humaine reste au centre des préoccupations de la notion de durabilité – un phénomène particulièrement flagrant dès lors que l'on s'intéresse aux autres collocations de « durable » au-delà de « développement » : si leur fréquence reste souvent trop faible pour ressortir à l'aide du Trameur, ils sont aisément mis en évidence à l'aide d'un concordancier. Se dégagent alors, dans le sillage de la remarque de Krieg-Planque (2010:10), des variations de la formule d'origine, et deviennent ainsi durables la « gestion », les « forêts », les « achats », les « transports », la « production », le « commerce », la « croissance », l'« exploitation forestière », le « papier », le « café », les « solutions », les « livraisons », les « produits », le « monde »...

- (166) « nous sommes impliqués depuis de nombreuses années dans la gestion durable et celle-ci est impérative pour une relance économique européenne durable » (bietlot-1 [BE])
- (167) « nous adoptons des mesures visant à prévenir la pollution notamment en favorisant les énergies renouvelables et en pratiquant une politique d'achat durable » (deltrian-1 [BE])
- (168) « un grand pas en avant vers une production plus durable et respectueuse de l'environnement » (dubuisson-1 [BE])
- (169) « bæredygtigt byggeri nu og i fremtiden » (sj-170 [DK])  
 'construction durable maintenant et à l'avenir'
- (170) « for os er to aspekter af bæredygtighed øverst på vores dagsorden: bæredygtig vækst og bæredygtig handel » (scanomat-1 [DK])



‘deux aspects de la durabilité sont prioritaires dans notre quotidien : la croissance durable et le commerce durable’

- (171) « la démarche de responsabilité sociétale des entreprises fait partie de l’adn de azienda, dès 1968 nous avons mis en œuvre des choix de production durable et responsable, jusqu’à devenir pionnier dans l’arboriculture en biodynamie en 1997 » (coteauxnantais-1 [FR])
- (172) « les entreprises du groupe privilégient l’emploi durable, le recrutement de jeunes diplômés, l’apprentissage et la formation des équipes pour renforcer les compétences internes dans une vision long terme » (groupebriand-1 [FR])
- (173) « des transports durables et responsables » (gelin-1 [FR])
- (174) « dette betyr at vi har oppfylt strenge krav til avfallshåndtering, bærekraftige innkjøp, energieffektivisering, hms og arbeidsmiljø » (hjort-1 [NO])  
‘cela signifie que nous avons rempli des exigences strictes en matière de gestion des déchets, d’achats durables, d’efficacité énergétique, de hse et d’environnement de travail’
- (175) « det er nettopp derfor vi produserer 100 % sertifisert, bærekraftig kaffe » (kjeldsbergskaffe-25 [NO])  
‘c’est précisément pourquoi nous ne produisons que du café durable et certifié’
- (176) « som miljøfyrtårn-bedrift skal vi bidra til utvikling av miljøvennlige bærekraftige anlegg, og fokusere på minst mulig miljøbelastning i all vår virksomhet » (kuldeteknisk-1 [NO])  
‘en tant qu’entreprise [certifiée] miljøfyrtårn, nous devons contribuer au développement d’infrastructures respectueuses de l’environnement et durables, et nous concentrer sur le plus faible impact environnemental possible sur l’ensemble de notre activité’
- (177) « samarbetet inom “hållbara åkerier” » (aktab-1 [SV])  
‘la coopération au sein des « transporteurs durables »’
- (178) « vår ambition är alltid att associeras med hållbara produkter som möter kundernas krav » (bygging-uddemann-1 [SV])  
‘notre ambition est d’être systématiquement associé à des produits durables et conformes aux attentes des clients’
- (179) « det nära och naturliga är enda vägen mot en hållbar värld » (dermanord-1 [SV])  
‘les produits naturels et de proximité sont la seule voie vers un monde durable’

En fin de compte, toutes les mentions de la durabilité ramènent le discours à l’activité économique des entreprises : il s’agit, chaque fois, de soutenir un mode de production ou un modèle économique – une ambition encore une fois cohérente avec l’impératif de rentabilité qui conditionne la survie des entreprises, mais dont la portée très circonscrite tend à soutenir les procès en anthropocentrisme faits à la définition du développement durable. Même les références – présentes dans chacun des corpus – à des principes de gestion forestière durable renvoient finalement à la nécessité de protéger celle-ci dans un souci avant tout économique, asseyant la vision de la nature comme une ressource avant toute chose (180 à 184) :

- (180) « que ce soit dans le choix de nos fournisseurs, notre attention pour les labels écologiques, la gestion durable des forêts qui nous meublent ; ce sont autant de causes qui nous sont chères » (belot-156 [BE])
- (181) « vi tilbyder vores kunder fsc-mærket papir, der kommer fra bæredygtigt skovbrug og derfor kan bruges med god samvittighed » (johnsen-37 [DK])

'nous proposons à nos clients du papier certifié fsc, provenant d'exploitations forestières durables et pouvant donc être utilisé avec bonne conscience'

(182) « aujourd'hui, de plus en plus de nos produits sont issus de forêts gérées durablement notamment pour les essences exotiques » (chevalier-1 [FR])

(183) « det vil si at vi forplikter oss til kun å bruke sertifiserte leverandører som henter tømmer i bærekraftige skogbruk » (hasås-1 NO)  
'c'est-à-dire que nous nous oligeons à n'acheter qu'auprès de fournisseurs certifiés dont le bois provient d'exploitations forestières durables'

(184) « topplagret kommer från hållbara skogar av europeisk ek och ask » (sandens-golv-24 [SV])  
'la couche supérieure en chêne et frêne européens provient de forêts durables'

Plus encore, ces constructions imposent une vision de la réalité qui ne fait pas nécessairement l'objet d'une définition, comme le souligne Antelmi (2018:77ff) : dans le sillage des remarques de Krieg (2002) sur l'ambiguïté inhérente à l'adjectif relationnel (Cf. section 6.3.3.1), on peut se demander à quoi renvoie exactement la notion de « transport(eur)s durables », de « commerce durable » ou encore d' « emploi durable » par exemple, qui paraissent surtout emporter une forte charge économique.

6.4.2.5.2 La responsabilité, entre procédures institutionnalisées et devoir moral

Si la « durabilité » convoque le développement durable, la « responsabilité » devrait appeler la responsabilité sociétale des entreprises. Les corpus de notre étude connaissent des différences de traitement notables : les corpus scandinaves d'un côté, et belge de l'autre, se distinguent en ce que les premiers convoquent principalement des formes nominales, y compris des mots composés<sup>508</sup>, tandis que le second a principalement recours à des formes adjectivales ; le corpus français occupant une position intermédiaire dès lors que l'on prend en compte le sigle « rse » dans le décompte<sup>509</sup>.

Dans le corpus français, les recours aux formes nominales sont principalement utilisés en cooccurrence avec « sociétale » ou « sociale » (8 et 4 contextes respectivement), dans une référence généralement directe à la RSE – indépendamment de la définition que l'on prête au sigle, Cf. section 2.1.1.2 (extraits 185 et 186).

(185) « plus qu'une simple gestion en mode développement durable qui se limiterait à la protection de la nature, la responsabilité sociétale de l'entreprise que azienda met en œuvre au quotidien s'ouvre sur un spectre large, qui nous pousse à innover » (cloitre-imprimerie-1 [FR])

(186) « s'engager durablement sur la responsabilité sociale et environnementale » (coteauxnantais-267 [FR])

Le corpus belge, en revanche, continue de se distinguer des quatre autres corpus de notre étude par l'absence de référence stricte à la RSE – que ce soit dans le déroulement du sigle francophone, ou dans son appellation anglophone (CSR, *Corporate Social Responsibility*) ;

---

<sup>508</sup> Sur 98 occurrences de « \*ansvar\* » dans le corpus danois, nous identifions 82 formes nominales (84%) ; 79 formes sur 86 (92%) pour le corpus norvégien, et 48 formes sur 58 (83%) pour le corpus suédois.

<sup>509</sup> Sur 23 formes de « responsab\* » dans le corpus belge, nous identifions 16 formes adjectivales (70%). Dans le corpus français, 44 formes sur 68 (65%) sont adjectivales, mais l'inclusion de « rse » aux termes de recherche fait passer cette proportion à 44 sur 95 (46%).

cette dernière forme se retrouvant épisodiquement dans les corpus norvégien et suédois, et fréquemment<sup>510</sup> dans le corpus danois. Dans le corpus belge, les trois utilisations de la forme « responsabilité » renvoient (probablement seulement, en l'absence de complément à l'expression qui permette d'identifier des références formelles) à la RSE (extraits 187 à 189)<sup>511</sup> :

- (187) « la démarche humaine de développement durable qui permet la formation continue du personnel, la mise à disposition d'un cadre de travail agréable, la réduction des pollutions sonores, la mise à disposition d'outils de protection professionnels, sont autant de mesures dictées par la responsabilité sociale de la direction » (bietlot-6 [BE])
- (188) « quand on parle de responsabilité sociétale le terme 3 p's est souvent utilisé » (dumoulin-1 [BE])
- (189) « parce que l'avenir se construit et que nous sommes conscients de notre responsabilité environnementale, nous agissons concrètement » (azprint-1 [BE])

Par ailleurs, dans les deux corpus francophones, il paraît exister, ponctuellement, une forme d'interchangeabilité entre les utilisations des formes adjectivales « durable » et « responsable », ce qui tend à renforcer l'assimilation, par les entreprises belges et françaises, des paradigmes de durabilité et de responsabilité. Ainsi l'entreprise Bietlot qui revendique des achats de matières premières effectués « de manière responsable », rejointe en cela par Depro Profiles, dont on comprend que le MDF (un type de panneaux de bois) est une de ses matières premières, qui achète « durablement » ce matériau en ne choisissant que des produits certifiés PEFC (extraits 190 et 191). Les entreprises sont tout autant « durables » que « responsables » : l'entreprise Dumoulin, dont nous avons vu avec l'extrait ci-haut (188) qu'elle renvoie sans doute aux trois piliers de la RSE (ou du développement durable) se qualifie elle-même d'« entreprise responsable » dans un titre d'URL (192) et d'entreprise « durable » dans le corps d'une autre URL (193). Les modes de gestion (en particulier des forêts) sont, eux aussi, responsables (194), durables (195), voire durables et responsables à la fois (196).

- (190) « nous achetons de manière responsable nos matières premières naturelles » (bietlot-1 [BE])
- (191) « achats durables. azienda utilise du mdf certifié pefc » (depro-profiles-1 [BE])
- (192) « entreprise responsable » (dumoulin-1 [BE])
- (193) « d'une entreprise écologiste nous sommes devenus une entreprise entreprenante durable » (dumoulin-11 [BE])
- (194) « le forest stewardship council (fsc) a pour but de promouvoir une gestion responsable des forêts » (europalpackaging-2 [BE])
- (195) « à l'instar du fsc, le certificat pefc atteste que le papier utilisé provient d'une forêt gérée de manière durable et que les standards écologiques, économiques, sociaux et éthiques sont respectés » (snel-1 [BE])

---

<sup>510</sup> 47 occurrences pour « csr » dans le corpus danois.

<sup>511</sup> La cooccurrence de « développement durable » et « responsabilité sociale » dans l'extrait de l'entreprise Bietlot, et, surtout, le renvoi aux 3 P (*People, Planet, Profit*) de la part de l'entreprise Dumoulin ne laissent guère de doute quant au fait que la notion de RSE est bien connue de ces deux entreprises.

- (196) « cette certification assure la pérennité de nos forêts par une gestion durable et responsable » (semoulin-1 [BE])

Dans les corpus belge et français, les modes de production sont, eux aussi, durables ou responsables (197 à 201), et l'on retrouve de la même manière, dans le corpus français, des engagements ainsi que des politiques d'entreprise aussi bien durables que responsables (202 à 207). Si dans ce dernier cas, les politiques « durables » renvoient en fait à des politiques de développement durable, les politiques « responsables » peuvent aussi être des politiques RSE ou de responsabilité sociétale, ce qui témoigne de l'assimilation de ces deux concepts proches dans le discours des entreprises.

- (197) « la production durable » (deproprofiles-1 [BE])
- (198) « un grand pas en avant vers une production plus durable et respectueuse de l'environnement » (dubuisson-1 [BE])
- (199) « nous investissons dans des techniques de production responsables et nous développons une politique d'amélioration continue répondant à un cahier des charges strict » (pierrebleuebelge-1 [BE])
- (200) « la démarche de responsabilité sociétale des entreprises fait partie de l'adn de azienda, dès 1968 nous avons mis en œuvre des choix de production durable et responsable, jusqu'à devenir pionnier dans l'arboriculture en biodynamie en 1997 » (coteauxnantais-1 [FR])
- (201) « une production responsable » (chevalier-1 [FR])
- (202) « nos engagements durables avec le groupe socoda » (theronddecoration-1 [FR])
- (203) « obtention d'un certificat annuel qui atteste de notre engagement responsable » (portalp-1 [FR])
- (204) « avoir une politique responsable de gestion des transports et déplacements professionnels » (artevent-1 [FR])
- (205) « les documents présentant de façon détaillée notre politique rse sont disponibles auprès de votre contact commercial habituel » (artevent-1 [FR])
- (206) « assurer la sécurité au travail, développer la formation professionnelle, favoriser le dialogue social, fluidifier l'information, font partie des principes fondateurs de notre politique de responsabilité sociétale » (guinier-1 [FR])
- (207) « la politique de développement durable de azienda intègre les trois dimensions essentielles : équité sociale, performances économiques et conscience écologique » (smf-services-1 [FR])

Nous qualifions cette interchangeabilité de « ponctuelle » dans la mesure où l'ensemble des cas de figure relevés ne dépasse guère les exemples dont nous rendons compte. Dans les trois corpus scandinaves, où la notion de responsabilité prend une forme principalement nominale, la présence de syntagmes adjectivaux interchangeables est d'autant plus rare, et ne concerne que les cas de figure relevés ci-bas (extraits 208 à 217). L'entreprise norvégienne Relokator illustre ce phénomène d'interchangeabilité de façon intéressante, puisqu'elle utilise indifféremment, dans deux URLs différentes (212 et 213), les notions de responsabilité et de durabilité pour parler de modes de production et de consommation. Or, ces figements s'expriment en référence à un système hautement institutionnalisé, celui des Objectifs de

développement durable de l'ONU, ce qui laisse penser qu'il existe chez les entreprises une assimilation des deux notions :

- (208) « vi vil deltage aktivt i udviklingen af bæredygtige metoder og byggematerialer » (georgberg-1 [DK])  
'nous voulons prendre une part active au développement de méthodes et matériaux de construction durables'
- (209) « i vores daglige arbejde minimerer vi miljøpåvirkningen ved blandt andet at undgå spild og overforbrug af ressourcer, ved at tænke miljøet ind i vores indkøb og drift af maskiner, og ved så vidt muligt at vælge miljøansvarlige metoder og materialer » (ceas-1 [DK])  
'au quotidien, nous limitons notamment notre impact environnemental en évitant la production de déchets et la surconsommation de ressources, en intégrant la dimension environnementale dans nos achats et dans l'exploitation de nos machines, et en choisissant, autant que possible, des méthodes et matériaux environnementalement responsables'
- (210) « det er helt naturligt for enhver medarbejder hos azienda as at arbejde efter de retningslinier og procedurer, der er med til at gøre os til en miljøbevidst og -ansvarlig virksomhed » (johnsen-1 [DK])  
'il est tout à fait naturel pour chacun des collaborateurs d'azienda de travailler selon des lignes de conduites et procédures contribuant à faire de nous une entreprise soucieuse et respectueuse de l'environnement'
- (211) « vores ds 49001 / iso 26000 csr-certificering dokumenterer, at azienda er en bæredygtig virksomhed » (kailow-1 [DK])  
'nos certificats rse ds 49001 / iso 26000 montrent qu'azienda est une entreprise durable'
- (212) « mål 12: ansvarlig forbruk og produksjon » (relokator-15 [NO])  
'objectif n°12 : consommation et production responsables'
- (213) « mål 12: sikre bærekraftig forbruks- og produksjonsmønstre og mål 13: handle umiddelbart for å bekjempe klimaendringene og konsekvensene av dem » (relokator-1 [NO])  
'objectif n°12 : garantir des modes de consommation et de production durables, et objectif n°13 : agir immédiatement dans la lutte contre les changements climatiques et leurs conséquences'
- (214) « ansvarlige innkjøp: vi er kritisk til alle våre leverandører, og stiller hele tiden krav til miljøvennlig adferd også blant disse » (bakehuset-1 [NO])  
'achats responsables: nous sommes critiques vis-à-vis de chacun de nos fournisseurs, et leur imposons en permanence des exigences en matière de comportement respectueux de l'environnement'
- (215) « dette betyr at vi har oppfylt strenge krav til avfallshåndtering, bærekraftige innkjøp, energieffektivisering, hms og arbeidsmiljø » (hjort-1 [NO])  
'cela signifie que nous avons rempli des exigences strictes en matière de gestion des déchets, d'achats durables, d'efficacité énergétique, de hse et d'environnement de travail'
- (216) « azienda strävar efter att vara ett hållbart företag både vad gäller kvalitet och miljö, och arbetar kontinuerligt med att undvika onödiga flygtransporter av material eller personal » (bygging-uddemann-1 [SV])  
'azienda a pour ambition d'être une entreprise durable, en matière d'environnement et de qualité, et privilégie en permanence d'autres modes de transport que l'avion'
- (217) « kort sagt, ett ansvarsfullt företagande är en av våra hörnstenar » (harrys-1 [SV])  
'en bref, une conduite d'entreprise responsable fait partie de nos principes fondateurs'

Dans le corpus belge qui privilégie les formes adjectivales, la forme nominale « responsabilité » connaît trois occurrences seulement<sup>512</sup> dont nous avons déjà (187 à 189) relevé l'utilisation figée et la référence probable à la RSE. Le corpus français suit la même tendance au figement : outre la forme « rse » qui connaît 27 occurrences réparties dans 8 URLs chez 5 entreprises, « responsabilité\* » connaît 18 occurrences (13 URLs, 10 entreprises). Or, cette responsabilité s'exprime dans le figement « responsabilité sociétale » (ou « sociale ») à 11 reprises, plaçant donc ici aussi la question de la responsabilité dans une procédure hautement institutionnalisée, directement connectée à la gestion d'une entreprise (plutôt qu'à sa responsabilité d'un point de vue moral) et qui, pourrait-on arguer, « dépersonnalise » l'engagement de l'entreprise en la transformant en objet de discours préfabriqué. La pratique, sans doute, présente l'avantage de légitimer l'entreprise en la réinstallant dans un ensemble de pratiques reconnues (Cf. notre conclusion dans la section suivante) – témoignant une fois de plus d'une forme de pression normative au sens de DiMaggio et Powell (1983). Cependant, elle tend également à « lisser » son discours par rapport à l'assomption d'une forme de responsabilité qui ne soit pas contrainte par des référentiels professionnels : si la formule (ou la formulation), en tant que référent social, « *signifie quelque chose pour tous* » (Krieg-Planque, 2010:6), en matière de responsabilité, la nécessité d'argumentation subséquente se voit amoindrie, puisque l'aspect moral inhérent à la notion est perdu au profit d'une approche plus administrative de la question, qui prend alors une propension à catégoriser, dans les corpus français comme belge. Le figement est alors mobilisé pour rassembler un nombre d'actions entreprises par l'organisation énonciatrice (extraits 218 à 220), qualifier des certifications détenues par celle-ci (221), la réinstaller dans un système théorique (222), servir de titre de rubrique (223 et 224) ou de base à un raisonnement argumentatif (225).

À l'inverse, les recours à la forme « responsabilité » qui ne relèvent pas de la formule (sans complément) sont susceptibles de faire transparaître le « sens du devoir » inhérent à la notion (226 et 227) et lui attribuent une dimension plus personnelle.

(218) « assurer la sécurité au travail, développer la formation professionnelle, favoriser le dialogue social, fluidifier l'information, font partie des principes fondateurs de notre politique de responsabilité sociétale » (guinier-1 [FR])

(219) « la démarche humaine de développement durable qui permet la formation continue du personnel, la mise à disposition d'un cadre de travail agréable, la réduction des pollutions sonores, la mise à disposition d'outils de protection professionnels, sont autant de mesures dictées par la responsabilité sociale de la direction » (bietlot-6 [BE])

(220) « plus qu'une simple gestion en mode développement durable qui se limiterait à la protection de la nature, la responsabilité sociétale de l'entreprise que azienda met en œuvre au quotidien s'ouvre sur un spectre large, qui nous pousse à innover. chaque année, l'entreprise rédige son rapport rse pour rendre compte de ses nombreuses actions » (cloitre-imprimerie-1 [FR])

---

<sup>512</sup> Les autres formes se retrouvent sous « responsable », dans un sens nominal : p.ex. « les sujets de la sécurité, la santé et l'environnement sont abordés régulièrement avec les responsables pour améliorer ces aspects dans l'entreprise » (roger-gehlen-1 [BE]).

- (221) « pulastic elite confort 65 eco (uno 45) est produit conformément aux critères de contrôle de qualité de la certification iso 9001 et aux critères de soin environnemental de la certification iso 14001 et iso 26000 pour la responsabilité sociétale des entreprises » (st-groupe-24 [FR])
- (222) « quand on parle de responsabilité sociétale le terme 3 p's est souvent utilisé » (dumoulin-1 [BE])
- (223) « azienda est engagé dans la responsabilité sociétale des entreprises » (coteauxnantais-1 [FR])
- (224) « éthique – sécurité – qualité – environnement – responsabilité sociétale » (guinier-1 [FR])
- (225) « engagés dans une démarche rse (responsabilité sociétale des entreprises) depuis de nombreuses années, c'est tout naturellement que nous sommes devenus partenaires pour la seconde année, de la fabrique du changement, évènement qui se déroulera à nantes les 19 et 20 mai prochains » (coteauxnantais-188 [FR])
- (226) « l'unité de production de azienda est un site installations classées, il est donc de notre responsabilité, non seulement de nous conformer aux exigences légales applicables mais également de nous améliorer en permanence en limitant au minimum les mauvais impacts sur la nature » (rot-incendie-1 [FR])
- (227) « partant du constat que notre responsabilité est bien globale et ne se limite pas à quelques concepts qui sont dans l'air du temps, nous avons choisi de nous engager dans une analyse stratégique très poussée sur une période de 10 mois avec le programme performance 2d » (plastobreiz-4 [FR])

Cette notion très administrative, et finalement, « catégorisante », de la « responsabilité sociétale » est également à retrouver dans les utilisations de « rse » dans le corpus français, qui, en dépit de ses 27 occurrences, ne se produit que chez 5 entreprises (8 URLs). On remarque en outre, dans le sillage de nos observations de la section 6.4.2.4.2, que ces utilisations de « rse » peuvent se comprendre comme une expression du pouvoir institutionnel de ces entreprises, qui cherchent à affirmer leur capacité à maintenir l'ordre social et contraindre les comportements par leur pouvoir à édicter des règles, à mettre en œuvre des « démarche[s] rse » (9 occurrences chez 4 entreprises ; Cf. extraits 228 ou 229), quand ce ne sont pas des « stratégie[s] » ou des « politique[s] » RSE (230 et 231) donnant lieu à des « rapports » (232). Nous sommes ici tenté de renvoyer à la remarque de Meyer et Rowan (1977:349-350) relative à la nécessité pour les organisations de produire des « discours » ou des « mythes » qui légitiment leurs procédures d'institutionnalisation : ces politiques, démarches, stratégies... RSE prennent ainsi toute leur importance, non du fait de leur contenu, mais du fait de leur seule existence qui montre que la question recèle une certaine importance pour les entreprises, et les protège de tout soupçon de négligence à cet égard. Plus largement, cette institutionnalisation de la RSE ressort particulièrement chez deux URLs de l'entreprise Coteaux Nantais, l'une établissant une liste des exigences posées par la notion (233), la seconde rendant compte de mécanismes (en l'occurrence de labels) qui contribuent à « naturaliser » (diffuser et institutionnaliser) une certaine compréhension de celle-ci (234) :

- (228) « respect de l'environnement et de ses habitants : la démarche rse de azienda. l'engagement du groupe est en faveur d'une démarche rse globale, qui combine à la fois tradition et modernité » (prodef-1 [FR])
- (229) « innovation socio-économique et démarche rse active » (martinenq-12 [FR])

- (230) « nous sommes convaincus, aux azienda, de la pertinence d'une stratégie rse, notre comité de direction et notre comité stratégique rse y sont fortement impliqués » (coteauxnantais-1 [FR])
- (231) « les documents présentant de façon détaillée notre politique rse sont disponibles auprès de votre contact commercial habituel » (artevent-1 [FR])
- (232) « chaque année, l'entreprise rédige son rapport rse pour rendre compte de ses nombreuses actions » (cloitre-imprimerie-1 [FR])
- (233) « la rse suppose une compréhension de toutes les parties prenantes (personnels, clients, fournisseurs, partenaires, etc) pour comprendre l'enjeu. la rse suppose une implication forte des salariés afin de construire du sens collectif. la rse nécessite une démarche volontariste du dirigeant qui s'implique à titre personnel dans cette aventure afin que les collaborateurs s'approprient la vision d'avenir, la mission et le rôle de chacun dans cette démarche » (coteauxnantais-1 [FR])
- (234) « [...] nous avons reçu ce mois-ci 3 belles récompenses dans la reconnaissance de nos engagements sociaux, environnementaux et sociétaux. lauréats des trophées régionaux du développement durable et de la rse. [...] ce mois-ci, nous avons également été labellisés entrepreneurs + engagés. label attribué à des entreprises eco-responsables et citoyennes respectant 5 piliers ancrés sur les valeurs de la rse. [...] ce même mois, nous avons obtenus le label bioentreprisedurable qui permet de mettre en valeur les acteurs bio qui s'engagent dans la rse. ces 2 référentiels sont basés sur la norme internationale iso 26000 » (coteauxnantais-267 [FR])

Dans les trois corpus scandinaves en revanche, les formes nominales sont donc prévalentes. Nous les présentons sous forme de tableau (tableau 34) pour plus de lisibilité.

| DK   |              |
|--|--------------|
| csr  | 47 (14 ; 12) |
| samfundsansvar                               | 13 (7 ; 5)   |
| ansvar   ansvaret   ansvarlighed             | 60 (24 ; 22) |
| social* ansvar*   samfundsmæssig*<br>ansvar* | 28 (10 ; 10) |
| NO   |              |
| csr  | 6 (4 ; 4)    |
| samfunnsansvar                               | 44 (18 ; 14) |
| ansvar   ansvaret   ansvarlighet             | 24 (14 ; 13) |
| sosialt ansvar                               | 1 (1 ; 1)    |
| SV   |              |
| csr  | 3 (2 ; 2)    |
| samhällsansvar                               | ∅            |
| ansvar   ansvaret   ansvarstagande           | 35 (19 ; 14) |
| social* ansvar*                              | 5 (4 ; 3)    |

Tableau 34 : occurrences des formes nominales de la notion de « responsabilité » dans les trois corpus scandinaves.

Le premier chiffre indique le nombre total d'occurrences, les deux chiffres entre parenthèses indiquent, respectivement, le nombre d'URLs et d'entreprises concernées.

On voit que les trois corpus ne présentent aucune homogénéité tendancielle : le corpus danois recourt fortement à l'appellation anglophone « CSR », particulièrement présente dans



l'ensemble du corpus puisqu'elle concerne plus d'un tiers des entreprises qui le constituent (12 entreprises sur 30). Paradoxalement, l'appellation danoise correspondante, *samfundsansvar*, est bien moins utilisée, et les mentions de responsabilité « sociale » ou « sociétale » (« social\* / samfundsmæssig\* ansvar\* ») sont également présentes chez un tiers des entreprises du corpus. Les corpus norvégien et suédois, à l'inverse, ont bien moins recours à la forme anglophone, et, plus largement, à la notion de « responsabilité sociale ». En revanche, près de la moitié des entreprises du corpus norvégien (14 sur 30) utilisent l'expression *samfunnsansvar*, alors que l'équivalent suédois *samhällsansvar* est totalement absent du corpus. La notion de « responsabilité » au sens large, sous sa forme nominale, est répandue dans les trois corpus.

S'il n'est guère possible d'opérer une comparaison avec le corpus belge, qui ne fait aucune référence à la RSE, et ne mentionne la question de la « responsabilité » qu'à trois reprises, on peut toutefois contraster les usages scandinaves à l'usage français, qui est très fortement ancré dans une vision « gestionnaire » de la notion.

Les utilisations de la forme anglophone, surtout valables pour le corpus danois, renvoient eux aussi sans surprise à une utilisation très institutionnalisée de la formulation. Ces observations sont cohérentes avec les analyses de Caimotto et Molino (2011) qui, dans leur analyse d'un rapport RSE et des pages Internet d'une grande entreprise pétrolière italienne interprètent l'utilisation d'anglicismes par l'entreprise en dépit de l'existence d'expressions équivalentes en langue vernaculaire comme une manœuvre rhétorique, susceptible, à la fois de placer les lecteurs non informés en position d'infériorité du fait de leur manque de connaissances, et de créer un sentiment de communauté avec les lecteurs disposant des connaissances techniques afférentes (*Ibid.*, p.8), un procédé déjà relevé par Fairclough (1992:173-174). Cet emploi assumé d'une forme anglophone apparaît dans l'URL de l'entreprise Scanleasing, qui en renvoyant à l'appellation anglaise paraît l'ancrer dans un courant de pratiques répandues au-delà du seul Danemark :

- (235) « ansvaret for at drive en forretning, hvor der tages hensyn til miljø, sociale forhold og økonomi, er grundstammen i begrebet csr (corporate social responsibility). på dansk kalder vi det virksomhedens samfundsmæssige ansvar » (scanleasing-1 [DK])  
'la responsabilité relative à la gestion d'une entreprise tout en tenant compte de l'environnement, des questions de société et de sa pérennité économique, est la fondation de la notion de csr (corporate social responsibility). en danois, on parle de virksomhedens samfundsmæssige ansvar'

De fait, les occurrences de « csr » dans les trois corpus scandinaves sont utilisées en référence à une pratique stabilisée et de nature pérenne, soit par l'environnement de l'entreprise (à l'aide de prix ou d'événements, sur l'appellation desquels elle n'a évidemment pas toujours d'emprise, Cf. extraits 236 à 239), soit par l'entreprise elle-même au travers de son organisation interne : par exemple par l'établissement d'une stratégie RSE (240), d'une déclaration RSE (241), de projets RSE (242 et 243), de politiques RSE (244)...

- (236) « i 2012 modtog vi csr people prize / +100, for blandt andet vores arbejde med kommunerne og praktikforløbene » (øens-murer-1 [DK])  
'en 2012, nous avons reçu le csr people prize (+100), notamment pour notre travail avec les communes et notre politique en matière de stages'

- (237) « vi deltager i dag på world csr day i mumbai i indien, hvor bæredygtighedsingeniør sj94pers1 er inviteret til at holde et oplæg på konferencen med udgangspunkt i temaet “fn-verdensmål” » (sj-91 [DK])  
 ‘nous participons aujourd’hui au world csr day à bombay, en inde, où notre ingénieur durabilité sj94pers1 est invité à introduire la conférence en s’exprimant sur la question des « objectifs de développement durable de l’onu »’
- (238) « vi har valgt at følge den grafiske branches csr-kodeks, der tager udgangspunkt i fn global compacts 10 principper » (johnsen-3 [DK])  
 ‘nous avons choisi de nous conformer au code rse du secteur de l’industrie graphique, qui repose sur les 10 principes du global compact’
- (239) « vi fick svn giraffpriset 2015 för vårt aktiva csr-arbete » (dipart-1 [SV])  
 ‘nous avons reçu le giraffpriset 2015 de svn pour notre démarche rse active’
- (240) « vi har en csr-strategi og en code of conduct i azienda, der beskriver, hvordan vi arbejder systematisk med csr » (envidan-2 [DK])  
 ‘nous avons chez azienda une stratégie rse et un code de conduite qui décrivent notre travail systématique avec la rse’
- (241) « læs vores csr deklARATION her » (ropox-5 [DK])  
 ‘cliquez ici pour lire notre déclaration rse’
- (242) « azienda har hvert år to csr-projekter: en donation og pro bono-arbejde » (operate-1 [DK])  
 ‘azienda s’engage chaque année dans deux projets rse : un don financier, et une prestation de services pro bono’
- (243) « i 2019 valgte azienda gjennom sitt årlige csr-prosjekt å donere penger til indias barn » (relokator-15 [NO])  
 ‘en 2019, azienda a choisi de soutenir financièrement, au travers de son projet rse annuel, indias barn’
- (244) « csr policies » (leman-2 [NO])  
 ‘politiques rse’

La réduction de la question de « responsabilité » à un domaine de gestion est logique dans le cas d’un recours à l’appellation anglophone de la RSE. En revanche, contrairement à ce que l’on retrouve pour le corpus français où la RSE, ainsi que la responsabilité sociétale, ou sociale, sont toujours « catégorisantes » ou « administratives », le recours des corpus danois et norvégien à la forme vernaculaire de « RSE » (le corpus suédois ne l’utilise pas) démontre que la composante « responsable » de la notion peut être convoquée dans des utilisations beaucoup plus morales, moins institutionnelles – en particulier si l’on prend aussi en compte des formes dérivées, adjectivales, de celle-ci (extraits 245 à 250). L’extrait 250 est particulièrement intéressant puisque, quoique l’entreprise norvégienne Furnes se place explicitement dans le sillage d’un ensemble de principes institutionnalisés (le Global Compact), la responsabilité sociétale qui en découle est présentée comme personnelle et non simplement administrative (l’entreprise « prend sa responsabilité sociétale [...] au sérieux » ; elle ne fait pas « de la responsabilité sociétale ») : il y a réappropriation de la question de responsabilité, qui ne paraît pas être une simple composante du fonctionnement normal d’une entreprise.

- (245) « vi har et samfundsansvar for at sikre, at der også i fremtiden er kvalificeret arbejdskraft inden for vores felt » (hosta-1 [DK])  
 'nous avons une responsabilité sociétale, qui est de garantir qu'il y aura toujours, à l'avenir, de la main-d'œuvre qualifiée dans notre secteur d'activité'
- (246) « azienda føler et stort samfundsansvar og ønsker at bidrage til skabelsen af et bedre samfund, både i danmark og internationalt » (lassen-ricard-1 [NO])  
 'azienda ressent une grande responsabilité sociétale et souhaite contribuer à une meilleure société, au danmark comme dans le reste du monde'
- (247) « som samfundsansvarlig virksomhed, kan vi se beregningerne på hvor stor estimeret gevinst azienda bidrager med til samfundet årligt » (øens-murer-1 [DK])  
 'en tant qu'entreprise sociétalement responsable, nous pouvons voir les calculs permettant d'estimer la contribution annuelle d'azienda à la société'
- (248) « i kjernen av advokatens virke ligger oppgaven om å fremme rett og hindre urett - i dette ligger et betydelig samfunnsansvar » (hjort-1 [NO])  
 'le devoir de défendre la justice et empêcher l'injustice est au cœur du métier d'avocat ; en cela, il comporte une responsabilité sociétale considérable'
- (249) « vi tar samfunnsansvar. vi tar ansvar som en del av landets største næringer for å fremme verdiskapningen i den regionen vi til enhver tid arbeider i » (obas-9 [NO])  
 'nous assumons nos responsabilités sociétales. nous assumons nos responsabilités en tant que membres de l'un des plus gros secteurs d'activité du pays, afin d'encourager la création de valeur dans la région où nous travaillons au quotidien'
- (250) « ved å følge global compact 10 prinsipper tar azienda as sitt samfunnsansvar og engasjement alvorlig » (furnes-1 [NO])  
 'en se conformant aux 10 principes du global compact, azienda prend sa responsabilité sociétale et son engagement au sérieux'

Dans les corpus danois et norvégien, certaines utilisations de la forme moins institutionnalisée « social\* ansvar\* » et ses variations (en norvégien, « sosial ansvar » qui ne connaît qu'une occurrence) sont elles aussi moins contraintes que dans les corpus belge et français (251 à 254) – le corpus suédois paraissant lui renvoyer chaque fois à une approche de la responsabilité sociale comme un outil de gestion. Dans ce sillage, la simple forme non formulaire « ansvar » (« responsabilité »), beaucoup plus prévalente que ce que connaissent les deux corpus francophones, laisse également voir de nombreuses utilisations « éthiques » de la question (par exemple, 255 à 260).

- (251) « vi har et socialt ansvar for mennesker både inden for og uden for virksomheden » (ceas-2 [DK])  
 'nous avons une responsabilité sociale vis-à-vis des personnes internes et externes à l'entreprise'
- (252) « med positionen som én af verdens førende udviklere af hjælpemidler til handicappede følger også et globalt og samfundsmæssigt ansvar » (ropox-5 [DK])  
 'il découle de notre statut d'entreprise majeure dans le développement de solutions d'assistance aux personnes en situation de handicap une responsabilité mondiale et sociétale'
- (253) « vi mener at vi som virksomhed skal leve op til vores sociale ansvar og positivt bidrage til samfundets velbefindende » (pv-1 [DK])

'nous pensons que nous devons, en tant qu'entreprise, être à la hauteur de notre responsabilité sociale et contribuer positivement au bien-être de la société'

- (254) « vi har derfor lange tradisjoner for å ta sosialt ansvar på alvor » (kjeldsbergskagge-1 [NO])  
'c'est pourquoi nous sommes les héritiers d'une longue tradition lorsqu'il s'agit d'assumer sérieusement notre responsabilité sociale'
- (255) « da vi har en række medarbejdergrupper, der arbejder med miljøfarlige stoffer, har vi et stort ansvar for at sikre, at de har den relevante viden til at passe på både sig selv og det omgivende miljø, og vi har derfor uddannet certificerede miljøsanitører » (ceas-1 [DK])  
'dans la mesure où nombre de nos équipes travaillent avec des produits nocifs pour l'environnement, nous avons la responsabilité de garantir que nos collaborateurs soient en mesure de le protéger ainsi que de se protéger eux-mêmes ; c'est pourquoi nous avons formé des employés certifiés'
- (256) « som førende handels-virksomhed på det globale hårdtræsmarked, er det vores ansvar at bevare vores træer og væksten af vores skove » (globaltimber-25 [DK])  
'en tant qu'entreprise majeure dans le négoce mondial de bois durs, nous avons la responsabilité de protéger nos arbres et la croissance de nos forêts'
- (257) « ansvarlighet overfor miljøet kan vises ved å benytte materialer som ikke er giftige, er nedbrytbare og er mulig å gjenvinne på enkleste måte » (møre-trafo-1 [NO])  
'la responsabilité envers l'environnement peut s'exprimer par l'utilisation de matériaux non toxiques, biodégradables et facilement recyclables'
- (258) « noen av tiltakene er det naturlig at en bedrift som azienda føler særlig ansvar for. matsvinn er ett av disse » (bakehuset-1 [NO])  
'il est normal que certaines de ces initiatives fassent l'objet d'un sentiment responsabilité particulier de la part d'azienda. le gaspillage alimentaire est l'une de celles-ci'
- (259) « under 1900-talet började vi människor tyvärr förstöra vår miljö och samtidigt utarma jordens resurser. nu måste vi alla hjälpas åt att vrida klockan rätt. tar vi inte det ansvaret kommer vi inte att kunna se våra barnbarn i ögonen. vi tar det ansvaret på stort allvar » (hansabygg-1 [SV])  
'au cours du XX<sup>e</sup> siècle, les humains ont malheureusement commencé à détruire leur environnement et épuiser les ressources de la terre. nous devons désormais tous nous entraider pour remettre les choses en ordre. si nous ne prenons pas cette responsabilité, nous ne pourrions pas regarder nos petits-enfants dans les yeux. nous prenons cette responsabilité très au sérieux'
- (260) « samhället står inför stora miljöutmaningar och som samhällsbyggare har vi på azienda ett stort ansvar » (prenova-1 [SV])  
'la société fait face à d'importants défis environnementaux, et en tant que bâtisseurs de sociétés, nous avons, chez azienda, une grande responsabilité'

On constate ainsi une différence majeure entre l'appréhension de la notion de « responsabilité » dans les corpus francophones et scandinaves : les deux corpus francophones paraissent avoir une plus grande tendance à considérer la question de la responsabilité comme interchangeable avec celle de durabilité – bien que les corpus scandinaves connaissent des phénomènes similaires. Cette observation est cohérente avec une appréhension de la responsabilité comme composante, quasi exclusivement, d'une vision gestionnaire de la RSE chez les entreprises belges et françaises. Dans ces deux corpus – et principalement dans le corpus français, puisque le corpus belge compte très peu

d'occurrences à cet égard et ne permet pas de tirer des conclusions –, la responsabilité (et *a fortiori*, la responsabilité sociale ou sociétale) est principalement convoquée comme un paramètre parmi d'autres dans la gestion d'une entreprise – au même titre que pourraient l'être, sans doute, la comptabilité ou encore l'administration des ventes – dans le sillage de remarques déjà formulées par Laine (2010:268) à cet égard au sujet de la durabilité, qui est devenue « *une composante normale de la gestion des affaires, intégrée aux opérations du quotidien* »<sup>513</sup>. La notion morale inhérente au concept de responsabilité (les devoirs qui incombent à une personne, physique ou morale, du fait de sa position particulière) est presque systématiquement ignorée. À l'inverse, dans les corpus scandinaves, si l'appellation anglophone *CSR* (dont l'utilisation peut traduire une volonté rhétorique) ne s'interprète, très logiquement, que dans sa dimension institutionnelle, ce n'est pas nécessairement le cas de ses variations, qui peuvent aussi être l'occasion pour l'entreprise d'exprimer une modalité déontique, ou axiologique, en soulignant les devoirs moraux qu'elle se reconnaît, sans que ceux-ci s'inscrivent forcément dans une procédure hautement professionnalisée.

## 6.5 CONCLUSION : FIGEMENTS, DISCOURS DE CONTRÔLE ET DE LÉGITIMITÉ

Au cours de ce chapitre, nous avons relevé, à l'aide de méthodes outillées et de retours au texte, plusieurs figements dont nous avons remarqué qu'ils sont remarquablement transversaux aux différents corpus de notre étude. Ces figements, avons-nous tenté de démontrer, sont mobilisés (consciemment ou inconsciemment) différemment par les entreprises énonciatrices. Nous avançons toutefois qu'ils se comprennent comme des marqueurs d'un discours de légitimation, éventuellement au travers de la volonté de contrôle qui leur est souvent intrinsèque. Nous articulons notre conclusion en trois parties : nous commençons par présenter brièvement la question de la légitimité et son intérêt pour la théorie institutionnelle et l'appréhension des organisations (6.5.1). Nous revenons ensuite sur nos analyses des sections précédentes, que nous rassemblons et synthétisons en les appliquant à la typologie développée par Van Leeuwen (2007) en matière de stratégies de légitimation en discours (6.5.2). Nous terminons enfin en concluant que ces figements s'inscrivent dans un processus de naturalisation (6.5.3).

### 6.5.1 *Légitimité et organisations*

La théorie institutionnelle considère que l'on retrouve, parmi les éléments essentiels à la survie d'une organisation, sa légitimité – c'est-à-dire, l'acceptabilité sociale et la crédibilité qu'elle parvient à générer (Scott, 2014:71). Dès lors, le concept a pris une certaine centralité chez les théoriciens des organisations qui s'intéressent aux « *forces normatives et cognitives qui contraignent, construisent et fournissent des moyens d'action aux acteurs institutionnels* »<sup>514</sup> (Suchman, 1995:571). Suchman propose de définir la légitimité comme :

---

<sup>513</sup> « [Sustainability] has become a common way of doing business, embedded in everyday operations. »

<sup>514</sup> « ... the normative and cognitive forces that constrain, construct, and empower organizational actors. »

*« une perception ou un sentiment que les actions d'une entité sont désirables, satisfaisantes et appropriées au sein d'un système de normes, valeurs, croyances et définitions socialement construit »*<sup>515</sup> (Ibid., p.574).

Rappelons que Scott propose que la notion d'institution puisse s'aborder au travers de trois « piliers » différents (Scott, 2014:55ff, Cf. également notre section 1.3.1.1 où nous rendons compte de cette division) : un pilier régulateur, un pilier normatif et un pilier culturel-cognitif. Dans cette troisième approche, les institutions sont vues comme le produit de constructions sociales qui soumettent, et sont susceptibles d'être soumises par, les organisations. Selon cette approche, la légitimité organisationnelle renvoie au degré de soutien culturel dont elle dispose, de la part d'agents donnés (Ibid., p.72) – en fait de parties prenantes capables d'exercer un pouvoir sur ces organisations, au travers de certifications ou d'accréditations, par exemple. La poursuite d'une stratégie de conformisme permet d'acquérir une forme de légitimité (Ibid., p.74) : des comportements isomorphiques légitiment ainsi l'organisation (Meyer et Rowan, 1977). La légitimité, quant à elle, permet à l'organisation de nourrir son ethos, parce qu'elle se fait ainsi mieux comprendre de ses parties prenantes, et, par conséquent, réussit à se maintenir dans le temps : en gagnant en crédibilité ou en pertinence aux yeux de son public, elle est plus susceptible de se voir attribuer par ce dernier les ressources nécessaires à sa survie (Suchman, 1995:574-575).

Deux approches de la légitimité peuvent être distinguées selon Suchman (Ibid.) : une approche institutionnelle, et une approche stratégique. Dans l'approche stratégique, la légitimité est vue comme une ressource extraite et exploitée par les organisations afin d'atteindre des objectifs donnés. Dans l'approche institutionnelle, la dimension instrumentale de la légitimité est minimale : elle est bien plutôt le produit de pressions institutionnelles. Cette typologie paraît résonner avec la distinction opérée par Deegan (2002:294), qui distingue entre *legitimacy theory* et *institutional theory*. La première considère qu'une entreprise est capable d'altérer la perception de sa légitimité par le public (ce qui en fait ainsi une ressource), tandis que la seconde part du principe qu'il existe des normes préexistantes auxquelles doivent se conformer les décisionnaires. Cette distinction, toutefois, reste largement une question de perspective : l'approche institutionnelle aborde le point de vue de parties prenantes externes observant le fonctionnement interne de l'organisation, tandis que l'approche stratégique assume la position d'une partie prenante interne cherchant à piloter son entreprise (Suchman, 1995:577) – les phénomènes que nous avons observés peuvent ainsi s'interpréter depuis l'un ou l'autre de ces deux angles.

Les sources d'attribution de la légitimité d'une organisation sont multiples : *« toutes les parties prenantes participent à ce processus [d'évaluation de la conformité de l'organisation à une norme ou modèle particulier], jugeant l'un ou l'autre aspect de l'organisation avec des degrés de connaissances, mais aussi d'influence, variables »*<sup>516</sup> (Ruef et Scott, 1998:880). Les travaux en étude de gestion montrent que les entreprises réagissent à ces attentes : les organisations, dans l'approche culturelle-cognitive de Scott (2014:72ff) sont soumises à un

---

<sup>515</sup> « ... a generalized perception or assumption that the actions of an entity are desirable, proper, or appropriate within some socially constructed system of norms, values, beliefs, and definitions. »

<sup>516</sup> « All stakeholders participate in this process, evaluating one or another aspect of the organization with varying degrees of knowledge and with varying degrees of influence on the overall level of legitimacy. »

ensemble d'attentes sociétales qui conditionnent leur légitimité. Ces attentes, toutefois, sont dynamiques : tout comme les problématiques sociales ont un caractère cyclique (Mahon et Waddock, 1992 ; Pollach, 2018), les façons d'y répondre aussi. Ainsi, s'il a été montré que la publication d'informations à caractère social ou environnemental est corrélée à la couverture médiatique de telles problématiques (Deegan *et al.*, 2002 ; mais nous renvoyons, plus généralement, à notre section 2.1.2.2 relative à la dimension contextuelle de la RSE), Deegan souligne (2002:296) que les attentes de la communauté des parties prenantes d'une entreprise évoluent avec le temps. Dans la mesure où la RSE peut être une façon, pour les entreprises, de chercher à maintenir leur légitimité (*Ibid.*), celles-ci sont alors soumises à un « jeu d'équilibriste », entre conformisme – puisque les comportements isomorphiques la légitiment – et différenciation – qui fait de l'entreprise une actrice distincte de ses concurrentes (Johansen et Nielsen, 2012).

### 6.5.2 Stratégies de légitimation en discours

Discursivement, la question de la légitimité a été traitée par Van Leeuwen (2007) pour qui la légitimation « *fournit une réponse, explicitement ou non, à la question "pourquoi". "Pourquoi devrions-nous faire ceci ?" et "pourquoi devrions-nous le faire de cette façon ?" »*<sup>517</sup> (*Ibid.*, p.93). Il identifie plusieurs stratégies dont il fournit une typologie. Nous synthétisons nos observations relatives aux différents figements de la section 6.4 et appliquons au cas par cas les stratégies développées par Van Leeuwen. Précisons d'emblée que nous ne cherchons pas à être exhaustif dans la liste des stratégies utilisées, mais seulement à rendre compte des plus saillantes d'entre elles afin de démontrer l'existence de procédures de légitimation mobilisées par l'utilisation de figements. Les exemples que nous employons proviennent des sections précédentes.

Dans la section 6.4.1, nous identifions des formulations construites autour de l' « impact environnemental » et de ses variantes. Au moyen de calculs d'asymétrie cooccurrence et de retours au texte, nous soutenons que ces emplois étaient principalement rhétoriques et servaient avant tout à renforcer la légitimité des entreprises énonciatrices, quand bien même « impact environnemental » et ses formes équivalentes dans les trois langues scandinaves peuvent être envisagés – en particulier – comme un renvoi intertextuel normatif. Ces utilisations, en outre, s'accompagnent très fréquemment de routines discursives construites autour de la nécessité de réduction ou limitation des impacts en question, éventuellement via des constructions volitives, déontiques/axiologiques ou faisant appel à des formes verbales dénotant le contrôle (maîtriser, optimiser...), comme dans les extraits (261 à 263) ci-bas.

(261) « nous essayons "par nature" de diminuer notre impact sur l'environnement et de contribuer à protéger notre planète » (bietlot-1 [BE])

(262) « azienda as skal arbeide for å forebygge forurensing og redusere negativ miljøpåvirkning » (kranringen-1 [NO])  
 'azienda as doit travailler à prévenir la pollution et à la réduction des impacts environnementaux négatifs'

---

<sup>517</sup> « [legitimation] *adds the answer, sometimes explicitly, sometimes more obliquely, to the question 'Why' – 'Why should we do this?' and 'Why should we do this in this way?'* »

(263) « maîtriser l'impact de nos activités sur l'environnement en valorisant l'économie circulaire dans la prise en charge de nos déchets » (artevent-1 [FR])

De telles constructions évoquent la notion d' « autorité personnelle » (*personal authority*) de Van Leeuwen, dont il dit qu'elle « *est attribuée à une personne du fait de son statut ou rôle au sein d'une institution particulière* »<sup>518</sup> (Van Leeuwen, 2007:94). Les marqueurs linguistiques qu'il identifie (généralement des « processus verbaux » [*verbal processes*]) comme signes de l'exercice d'une telle forme d'autorité sont difficilement applicables à notre cas du fait de la divergence entre son corpus de travail (des textes relatifs à l'enseignement obligatoire) et le nôtre<sup>519</sup>. Néanmoins, cette autorité de l'entreprise énonciatrice est inhérente à son statut qui lui permet d'établir des règles et d'attribuer des moyens (humains, techniques ou financiers) permettant d'assurer leur application – et donc de « limiter », « réduire », « maîtriser »... son impact environnemental. Dans le même temps, de tels propos peuvent également être interprétés à l'aide d'autres éléments de la typologie : la modalité axioogique ou déontique, en particulier, peut se comprendre comme l'expression d'une autorité impersonnelle (*impersonal authority*), provenant d'un devoir moral, voire juridique. L'entreprise peut chercher à se servir de l'autorité découlant de son statut de modèle (*role model authority*) auprès des autres acteurs de son secteur d'activité (264) pour légitimer son action, tandis que les références à un système normatif participent d'une forme d'autorité par l'expertise (*expert authority*) découlant de qualifications particulières (*credentials*, en l'occurrence des certifications) détenues par l'entreprise (265).

(264) « vi anser det som svært viktig å bidra med det vi kan i en felles arbeidsplan for å redusere egen miljøpåvirkning, og ikke minst bidra til at våre kunder og samarbeidspartnere på enklest mulig måte kan redusere sin miljøpåvirkning » (relokator-15 [NO])  
'nous considérons qu'il est extrêmement important de contribuer à un plan commun de réduction de notre propre impact environnemental, et surtout, de contribuer à ce que nos clients et partenaires puissent, aussi simplement que possible, réduire leur impact environnemental'

(265) « c'est la raison pour laquelle azienda a développé un système de management environnemental évolutif pour l'ensemble de ses sites et se conforme au règlement européen emas (eco-management and audit scheme) et à la norme iso 14001. dans ce cadre , azienda s'engage à [...] minimaliser les impacts environnementaux de ses activités » (martins-hotels-956 [BE])

Ces stratégies de légitimation s'appliquent également à nos observations de la section 6.4.2.1 concernant les formulations construites autour des notions d' « empreinte carbone » et « empreinte écologique » en particulier. L'autorité de l'entreprise qui découle de son expertise technique (266) ou de ses efforts (267) participent à construire sa légitimité et montrent, dans le sillage de sa définition par Suchman (1995:574, Cf. notre citation en début de section 6.5.1), que ses prises de position « *sont désirables, satisfaisantes et appropriées* » pour la société au sein de laquelle elles s'expriment.

---

<sup>518</sup> « ... *vested in a person because of their status or role in a particular institution...* ».

<sup>519</sup> Les exemples de Van Leeuwen montrent des situations où l'autorité qui fonde la relation entre les acteurs de l'échange est communément acceptée (relations parent-enfant ou enseignant-enfant), alors que nos entreprises ne sont pas engagées dans ce type de relation.



- (266) « en 20 ans d'effort et d'optimisation nous avons réussi à faire baisser le poids de nos bouteilles de plus de 25 % soit un gain cumulé de plus de 1 000 tonnes de pet. nous avons réussi à réduire le poids de nos bouchons de plus de 10 % depuis 2012. ces améliorations globales ont un impact direct sur notre empreinte carbone » (parot-1 [FR])
- (267) « vi er bevidste om vores miljøpåvirkning og stræber hele tiden at mindske vores miljø aftryk, dette ved optimering af arbejdsprocesser samt minimering af spild og energiforbrug » (ka-1 [DK])  
 'nous sommes conscients de notre impact environnemental et nous efforçons en permanence de réduire notre empreinte environnementale, et ce via l'optimisation des processus de travail ainsi que la limitation de nos déchets et de notre consommation d'énergie'

Nous relevions également à la section 6.4.2.2 un figement dont les propriétés ne permettraient pas d'en faire un candidat au statut de formulation : une construction autour de la notion du « possible », qui, d'après les calculs de cooccurrence, est fortement associée à la question d'« impact » pour les trois corpus scandinaves. Certaines de ces constructions sont l'occasion d'exprimer des formes d'autorité personnelle, corrélées à des modalités déontiques, pouvant s'interpréter comme une injonction de la part des dirigeants à l'attention du personnel ; mais elles peuvent aussi être vues comme une « évaluation morale » (*moral evaluation*), c'est-à-dire, comme un processus de légitimation « *reposant sur les valeurs morales plutôt que d'être imposées par une forme d'autorité quelconque sans aucune forme de justification* »<sup>520</sup> (Van Leeuwen, 2007:97), Cf. extraits 268 et 269. Plus largement, cette évaluation morale transparait naturellement dans les constructions du type « autant que possible », « le moins possible » ou « le plus possible », où le degré d'intensité du résultat désiré est directement dépendant de son évaluation morale initiale intrinsèque<sup>521</sup> : une forme particulière d'évaluation morale est ici à l'œuvre, celle d'analogie (*analogy*), par laquelle la comparaison (et, ajoutons-nous, les constructions superlatives) sert une fonction légitimante (*Ibid.*, p.99-100). Les entreprises qui expriment leur propension à agir dans la mesure du possible rendent ainsi compte de leur volonté de se conformer totalement aux attentes sociales susceptibles de peser sur elles.

- (268) « vi skall leverera gods åt våra kunder med minsta möjliga miljöpåverkan » (bergholms-1 [SV])  
 'nous devons livrer des biens à nos clients avec l'impact environnemental le plus faible possible'
- (269) « la production doit être la plus rapide possible afin de répondre à la situation d'urgence c'est ce qui nous a permis d'assurer 70 % de la demande » (deltrian-20 [BE])

Une autre évaluation morale intrinsèque se retrouve dans les formulations touchant au « respect » ou à la « protection » de l'environnement (ou, comme nous l'avons vu, de la planète, de la nature...), traitées à la section 6.4.2.3. Nous relevions à cette occasion l'absence de construction figée récurrente au-delà de la portion congrue, contrairement à ce que nous remarquons lorsque les formes « empreinte » ou « impact » sont mobilisées. La raison, supposons-nous, tiendrait à ce que le topos discursif autour de la question de la protection

<sup>520</sup> « ... based on moral values, rather than imposed by some kind of authority without further justification. »

<sup>521</sup> Les impacts environnementaux (présentés comme uniquement négatifs) doivent être « les plus faibles possible », mais l'attention prêtée à l'environnement (présentée comme positive) doit être « la plus grande possible ».

de la nature ne paraît pas connaître de source technique ou normative, mais plutôt morale, permettant une meilleure réappropriation de la question. La dimension morale est inhérente à toute entreprise de protection ou de préservation (on ne protège que ce à quoi on attribue de la valeur), et habite la notion même de respect. La légitimation provient donc du rattachement des entreprises aux valeurs qui fondent l'existence même d'un tel discours (c'est bien parce que les discours alarmistes en matière d'environnement se multiplient que l'on attend des entreprises qu'elles s'engagent sur cette question). Cette légitimation se double à plusieurs reprises (par exemple, extraits 270 à 272) d'une « rationalisation instrumentale » (*instrumental rationalization*), faisant appel à l'expression d'objectifs pour justifier l'existence de pratiques données et la forme qu'elles prennent. Comme le précise Van Leeuwen, l'expression d'un objectif n'implique pas nécessairement de légitimation ; il faut également que de telles constructions « *contiennent un élément de moralisation* »<sup>522</sup> (*Ibid.*, p.101). Cet élément est bien présent, puisque l'objectif affiché est justement l'ambition, hautement morale, de protéger l'environnement.

(270) « c'est dans une mission de conscientisation et dans le but de contribuer à la protection de notre planète que azienda a créé une autre division : ecovery » (dhk-1 [BE])

(271) « ce geste écologique est une de nos actions concrète pour la protection de l'environnement » (rot-incendie-27 [FR])

(272) « våra turbilar följer ett fastlagt schema för att få miljövänliga transporter med hög fyllnadsgrad » (swedhandling-1 [SV])  
 'nos camions se conforment à un plan de route précis afin d'assurer des transports respectueux de l'environnement avec des véhicules à haut taux de remplissage'

Les sections 6.4.2.4.1 et 6.4.2.4.2, qui traitaient des questions de « management / gestion environnemental(e) » et « politique / démarche environnementale » respectivement, concluaient que de tels figements ne doivent *a priori* pas être interprétés comme des candidats au statut de formule. Leur ambition légitimatrice n'en est pas moins présente. Ces figements, largement adossés à l'utilisation de référentiels normatifs, convoquent ainsi particulièrement la notion d'autorité par expertise (*expert authority*) : le fait que des référentiels répandus et reconnus valident les efforts des entreprises énonciatrices afin de répondre aux exigences qu'ils imposent (par exemple, extrait 273<sup>523</sup>) prouve ainsi la légitimité de ces mêmes entreprises, qui capitalisent donc sur l'ethos de ces référentiels. Les seconds figements, relatifs à la « politique (ou démarche) environnementale », renvoient à des procédures internes aux entreprises – sur lesquelles elles exercent, par définition, un contrôle. Ce faisant, elles expriment clairement leur autorité personnelle (*personal authority*) – par leur capacité à contraindre les comportements et à les stabiliser, du fait de leur position (274).

(273) « vi har implementeret et kvalitets- og miljøstyringssystem, som i 2015 gjorde det muligt at opfylde samtlige standarder for at kunne opnå iso 9001- og iso 14001-certificering » (ropox-6 [DK])  
 'nous avons mis en œuvre un système de gestion de l'environnement et de la qualité, qui en

<sup>522</sup> « [In order to serve as legitimations, purpose constructions] *must contain an element of moralization.* »

<sup>523</sup> Cet exemple de l'entreprise Ropox exprime également une forme d'autorité personnelle (« nous avons mis en œuvre »).

2015 nous a permis de remplir tous les critères relatifs à l'obtention des certifications iso 9001 et iso 14001'

- (274) « alle i azienda er forpliktet av miljøpolicyen » (ob-wiik-1 [NO])  
'chacun chez azienda est tenu au respect de notre politique environnementale'

La section 6.4.2.4.3, quant à elle, concluait que le figement répété « question environnementale », surtout présent dans le corpus suédois, était ambivalente. Alors que certaines utilisations paraissent être d'ordre plutôt formulaire et réinscrivent l'entreprise dans un système de valeurs morales (*moral evaluation*) qui la transcendent (275), d'autres témoignent d'une institutionnalisation de ces questions, par leur dilution dans un ensemble de pratiques professionnelles plus large – la QHSE – quasi systématiquement associée à un système normatif détenu par l'entreprises (normes ISO 9001 et ISO 14001), indiquant là encore la mobilisation d'un ethos tiers, reconnu pour son expertise, dans le processus de légitimation (276).

- (275) « en 2018, la question environnementale ne peut plus être éludée » (europalpackaging-2 [BE])

- (276) « azienda kvalitets- och miljösystem är i grunden en plan som är uppbyggd enligt iso 9001, med miljöfrågorna infasade, för att få en mer lättarbetad kvalitetsdokumentation » (prenova-1 [SV])  
'le système qualité et environnement d'azienda repose fondamentalement sur un plan établi à partir [de la norme] iso 9001 complété de questions environnementales, afin de produire une documentation plus opérationnelle en matière de qualité'

La question du « développement durable », décrit par Krieg-Planque (2010) comme une formule – à laquelle elle prête une fonction de légitimation – a été traitée dans la section 6.4.2.5.1. Nous ne trouvons pas de réels figements autour de l'utilisation de cette formule, à l'exception de l'idée de « contribution », répandue dans les trois corpus scandinaves en particulier. Le ralliement des entreprises énonciatrices à une tendance de fond évoque l'idée de conformisme (*conformity*) décrite par Van Leeuwen, c'est-à-dire, l'imitation des pratiques adoptées par la majorité, et qui sert de légitimation en tant que telle (Van Leeuwen, 2007:96-97, Cf. extrait 277). Cette tendance au conformisme évoque ainsi les comportements isomorphiques mimétiques de DiMaggio et Powell (1983), justifiés par l'incertitude à laquelle sont confrontées les organisations. Nous remarquons également l'apposition de l'adjectif « durable » à un ensemble de substantifs en plus du seul « développement ». Dans la typologie de Van Leeuwen, la procédure paraît relever de la « rationalisation théorique » (*theoretical rationalization*), par laquelle la légitimation provient « *de représentations explicites "de la façon dont fonctionnent les choses"* »<sup>524</sup>. Parmi les formes prises par cette rationalisation, on retrouve la définition (*definition*), « *par laquelle une activité est défendue au travers d'une autre activité d'ordre moral* »<sup>525</sup> (*Ibid.*, p.103 et 104 pour ces deux citations). C'est de cette stratégie que relève l'attribution de l'adjectif « durable » à un ensemble de pratiques ou comportements, qui au travers de ce qualificatif emmènent toute la charge argumentative intrinsèque à la question de développement durable et justifient son utilisation en convoquant les représentations du lectorat à ce sujet. Le statut formulaire du

---

<sup>524</sup> « ... explicit representations of 'the way things are'. »

<sup>525</sup> « ... in which one activity is defined in terms of another, moralized activity. »

« développement durable » est ici particulièrement exploité, dans le sillage de Krieg-Planque (2009:97) qui avance que de telles opérations, qui relèvent du défigement, « [sont] *un indice crédible du caractère notoire du signe* » en ce qu'elles représentent un pari du locuteur quant à la capacité de son auditoire à reconnaître cette création (Krieg-Planque, 2009:97, y compris pour la citation). En d'autres termes, parler de « transports durables » ou d'« achats durables », c'est immédiatement mobiliser la notion de développement durable dans l'esprit de son interlocuteur (ou du moins, parier sur cette mobilisation). La stratégie permet d'apposer une expression particulièrement forte à un domaine de spécialité important pour l'entreprise (278 et 279), ce qui justifie le fait de voir dans le recours à de telles expressions une démarche anthropocentrique ou de durabilité faible : la durabilité est ainsi systématiquement ramenée à l'activité de l'entreprise énonciatrice.

(277) « hos azienda ønsker vi at bidrage til den globale bæredygtige udvikling » (pv-2 [DK])  
 'chez azienda, nous souhaitons contribuer au développement durable à l'échelle mondiale'

(278) « des transports durables et responsables » (gelin-1 [FR])

(279) « det er nettopp derfor vi produserer 100 % sertifisert, bærekraftig kaffe » (kjeldsbergskaffe-25 [NO])  
 'c'est précisément pourquoi nous ne produisons que du café durable et certifié'

Enfin, c'est la notion de « responsabilité » qui conclut nos analyses (section 6.4.2.5.2). Bien que le fait d'évoquer le principe de responsabilité doive en principe impliquer, automatiquement, de renvoyer à une question de morale (*moral evaluation*), les retours au texte montrent que les corpus font des usages variés du concept. En premier lieu, nous observons que certains renvois (principalement francophones, bien que des exemples scandinaves aient été relevés) à la responsabilité sous sa forme adjectivale paraissent interchangeable avec la question de durabilité – plaçant ainsi de tels usages dans une stratégie de « rationalisation théorique » (*theoretical rationalization*, Cf. 280 et 281 pour un exemple d'interchangeabilité). Les usages nominaux de la responsabilité dans les corpus francophones, quant à eux, sont majoritairement corrélés à une forme institutionnalisée de celle-ci : la RSE. Cet usage donne fréquemment lieu à des pratiques (démarche RSE, politique RSE, rapport RSE...) susceptibles d'exprimer l'autorité personnelle de l'entreprise (*personal authority*, Cf. extrait 282), mais, plus largement, témoigne d'une « professionnalisation » (au sens de DiMaggio et Powell, 1983) de la façon dont la responsabilité des entreprises est abordée par ces dernières. Comme le soulignent Meyer et Rowan,

« *les organisations sont encouragées à incorporer les pratiques et procédures définies par les concepts rationalisés dominants du monde organisationnel et que la société a institutionnalisées. Les organisations qui s'y conforment accroissent leur légitimité et leurs perspectives de survie* »<sup>526</sup> (Meyer et Rowan, 1977:340).

Cette institutionnalisation est particulièrement visible dans l'usage anglophone opéré par les entreprises scandinaves, qui avec la forme « csr » renvoient, soit à leur propre capacité à édicter des règles et mettre en œuvre des procédures (283), soit à des experts tiers (*expert*

<sup>526</sup> « ... organizations are driven to incorporate the practices and procedures defined by prevailing rationalized concepts of organizational work and institutionalized in society. Organizations that do so increase their legitimacy and their survival prospects... »

*authority*) qui certifient la légitimité des entreprises locutrices (284). Les utilisations de la forme vernaculaire de la RSE dans les corpus danois et norvégien<sup>527</sup> montrent, enfin, des cas de légitimation par la dimension fondamentalement morale de la notion (285), ce que l'on retrouve également dans les appels à la « responsabilité » (286).

- (280) « nos engagements durables avec le groupe socoda » (theronddecoration-1 [FR])
- (281) « obtention d'un certificat annuel qui atteste de notre engagement responsable » (portalp-1 [FR])
- (282) « chaque année, l'entreprise rédige son rapport rse pour rendre compte de ses nombreuses actions » (cloitre-imprimerie-1 [FR])
- (283) « vi har en csr-strategi og en code of conduct i azienda, der beskriver, hvordan vi arbejder systematisk med csr » (envidan-2 [DK])  
'nous avons chez azienda une stratégie rse et un code de conduite qui décrivent notre travail systématique avec la rse'
- (284) « i 2012 modtog vi csr people prize / +100, for blandt andet vores arbejde med kommunerne og praktikforløbene » (øens-murer-1 [DK])  
'en 2012, nous avons reçu le csr people prize (+100), notamment pour notre travail avec les communes et notre politique en matière de stages'
- (285) « azienda føler et stort samfundsansvar og ønsker at bidrage til skabelsen af et bedre samfund, både i danmark og internationalt » (lassen-ricard-1 [NO])  
'azienda ressent une grande responsabilité sociétale et souhaite contribuer à une meilleure société, au danmark comme dans le reste du monde'
- (286) « vi mener at vi som virksomhed skal leve op til vores sociale ansvar og positivt bidrage til samfundets velbefindende » (pv-1 [DK])  
'nous pensons que nous devons, en tant qu'entreprise, être à la hauteur de notre responsabilité sociale et contribuer positivement au bien-être de la société'

### 6.5.3 Des figements qui légitiment et naturalisent le discours

Dans la mesure où les comportements isomorphiques apportent de la légitimité (Meyer et Rowan, 1977), et compte tenu de ce qu'ils sont des signes d'institutionnalisation (DiMaggio et Powell, 1983), « *légitimité et institutionnalisation sont pratiquement la même chose* »<sup>528</sup> dès lors que l'on se place dans l'approche institutionnelle de la légitimité (Suchman, 1995:576, y compris pour la citation).

Selon Phillips *et al.* (2004:635), l'institutionnalisation est générée par le discours et la production textuelle. Dans ce sillage, ce chapitre 6 que nous concluons ici montre, par la prévalence de formes figées – au travers, non pas d'un seul corpus, mais de plusieurs, voire fréquemment, des cinq corpus de notre étude – la diffusion et l'ancrage de conceptions particulières relatives à l'environnement, ou, à un niveau superordonnée, au développement durable ou à la RSE. Nombre de celles-ci, avons-nous cherché à démontrer dans la section précédente, se comprennent comme des discours de légitimation, qui pour atteindre leur objectif passent éventuellement par des discours de contrôle, et dont le but, *in fine*, est de

---

<sup>527</sup> Le corpus suédois n'y a pas recours.

<sup>528</sup> « ... *legitimacy and institutionalization are virtually synonymous.* »

satisfaire une certaine demande sociale : si plusieurs propos ont une valeur rhétorique (et asseyent l'expertise de l'entreprise énonciatrice, ou démontrent le recours à des « référents sociaux »), leur existence même indique qu'il existe des attentes formulées par les parties prenantes, ou tout du moins une perception à cet égard. De la même façon, certains acteurs, ou référentiels discursifs majeurs, ont réussi à s'imposer comme des formes de « garanties » (les références, directes ou indirectes, à des systèmes normatifs, mais aussi la mobilisation de formules attestées, comme « développement durable ») vis-à-vis de ce que « doit » être un discours environnemental ou de développement durable.

La dimension strictement sociétale, en revanche, est restée quasiment absente de ce corpus : le protocole de recherche mis en œuvre n'est pas parvenu à faire ressortir de réelles formes saillantes y renvoyant. Ce constat est cohérent avec nos remarques du chapitre 5 qui déjà concluaient à l'absence d'une communauté de formes en matière de discours sociétal. Le fait que ces questions ne fassent pas l'objet d'autant de contraintes discursives suggère, dans le sillage d'une vision institutionnelle de la légitimité (Suchman, 1995:572ff), que les entreprises ne sont pas soumises à la même pression sociale à cet égard, ce qui leur laisse également plus de liberté en matière d'appropriation de la question – bien qu'il faille mentionner que la dimension sociétale est bien moins traitée que la dimension environnementale dans nos corpus, comme nous le relevions dans la section 5.3.2<sup>529</sup>. Ainsi donc, cette « demande sociale » est circonscrite aux seules questions environnementales (et plus généralement, de RSE et de développement durable), auxquelles préexistent des réponses institutionnalisées traduisant un phénomène d'isomorphisme<sup>530</sup>.

Pour Phillips *et al.* (2004:639), « *l'institutionnalisation ne se produit pas par la simple imitation d'une action par ses observateurs immédiats, mais par la production de textes qui la soutiennent* »<sup>531</sup>. Or, des textes véhiculant des idées similaires sont un signe de (et contribuent à) l'institutionnalisation des représentations – par exemple, « limiter l'impact environnemental ». Bien que ces textes ne soient pas tous aussi lus les uns que les autres, leur dissémination permet de les asseoir. Comme les auteurs le suggèrent :

---

<sup>529</sup> Dans le même temps, la prévalence de la thématique environnementale est aussi un marqueur de l'importance du sujet.

<sup>530</sup> Il faut également relever le rôle que le support analysé (le site Internet) est susceptible de jouer : Breeze (2012:7-9), dans son analyse des « lettres aux actionnaires » publiées par des grandes entreprises du secteur des hydrocarbures, suggère que les procédures de légitimation sont d'autant plus importantes que l'ensemble des destinataires potentiels est large. Nous avons choisi d'analyser la communication des PME sur leur site Internet, ce qui, dans le sillage des remarques de Breeze, tendrait à accroître ces procédures de légitimation ; toutefois, de tels supports de communication sont probablement les seuls à être accessibles au grand public, et très vraisemblablement les mieux diffusés au sein de la population.

<sup>531</sup> « *Institutionalization does not occur through the simple imitation of an action by immediate observers but, rather, through the creation of supporting texts.* »

*« Les textes produits par des acteurs auxquels est reconnu un droit légitime à s'exprimer, qui disposent d'une autorité formelle ou d'un pouvoir corrélé aux ressources dont ils disposent, ou qui sont centraux au sein d'un champ donné, sont davantage susceptibles de s'implanter dans le discours que les autres textes »*<sup>532</sup> (Phillips et al., 2004:643).

En ce sens, comme nous l'envisagions dans la section 1.3.4, les entreprises de nos corpus sont bel et bien des « relais de pouvoir ». Elles ont une « parole autorisée » qui découle de leur position sociale (Monte et Oger, 2015:7), et même si elles touchent individuellement peu de personnes, la prévalence des formes figées qu'elles véhiculent collectivement – et auxquelles sont attachées des conceptions particulières, comme nous avons essayé de le montrer – en permettent la diffusion. Par ces procédures discursives de légitimation, ces conceptions sont acceptées, ce qui doit conduire à leur institutionnalisation – qui, dans le sillage de la vision développée par Berger et Luckmann, peut être décrite comme « *un processus social au travers duquel les individus en viennent à accepter une définition partagée de la réalité sociale* »<sup>533</sup> (Scott, 1987:496). Ce faisant, elles remplissent les deux conditions que nous trouvons à la « naturalisation » décrite par Fairclough (2010, Cf. sections 1.2.2.2 et 6.2.1) : diffusion et institutionnalisation (Cf. Colyvas et Jonsson, 2011).

Nous répondons ainsi à notre deuxième question de recherche : les figements thématiques du discours environnemental (mais pas du discours sociétal dont ils sont absents) et de développement durable ou de RSE des PME scandinaves et francophones témoignent, sans doute inconsciemment<sup>534</sup>, d'un processus de naturalisation des concepts, dont on a montré qu'ils sont grandement partagés entre les cinq corpus de l'étude. Cette vision « naturalisée » du discours qui se dégage de nos cinq corpus est celle d'un discours de contrôle par lequel les entreprises cherchent à rassurer leur auditoire quant à leur capacité à répondre à la demande sociale qu'elles formulent (et la pression qu'elles exercent) au travers d'« incontournables » du discours. Ceci tend à indiquer que les entreprises sont prises dans une banalisation de leurs productions textuelles, et, potentiellement, de leurs actions. Pour compléter notre citation de Meyer et Rowan de la section précédente (section 6.5.2), les organisations qui se conforment aux pratiques et procédures socialement institutionnalisées accroissent, peut-être, leur légitimité et leurs perspectives de survie... Mais ce, « *indépendamment de l'efficacité immédiate des pratiques et procédures mises en œuvre* »<sup>535</sup> (Meyer et Rowan, 1977:340).

---

<sup>532</sup> « *Texts that are produced by actors who are understood to have a legitimate right to speak, who have resource power or formal authority, or who are centrally located in a field are more likely to become embedded in discourse than texts that are not.* »

<sup>533</sup> « *... social process by which individuals come to accept a shared definition of social reality* ».

<sup>534</sup> Cette incertitude, que notre analyse ne permet pas de trancher, renvoie, nous semble-t-il, à la distinction opérée par Suchman (1995:572ff) entre vision stratégique et institutionnelle de la légitimité.

<sup>535</sup> « *... independent of the immediate efficacy of the acquired practices and procedures.* »





## 7. UN CONTRÔLE DU DISCOURS

Au début du chapitre précédent, nous avons déterminé, à l'aide du calcul d'ARF, cinq catégories « transversales » aux corpus de notre étude, fondées sur la base des champs lexicaux qu'elles formaient. Quatre d'entre elles ont été retenues pour nourrir notre analyse. Ce traitement est cependant assez inégal, et nous nous proposons, par souci de clarté, de fournir une synthèse de ce qui a été fait à cet égard jusqu'ici, avant de détailler l'organisation du présent chapitre.

Le chapitre 6 s'intéressait donc au traitement de la thématique environnementale (surtout) et sociétale (bien peu), première catégorie identifiée par le calcul d'ARF, au travers des figements afférents dans les cinq corpus, envisagés pour certains de ces figements comme des candidats au statut de formule, que nous nommons « formulations ». Cette utilisation des figements, argumentations-nous, s'inscrivait en outre fréquemment dans la tendance d'un « discours de contrôle », quatrième catégorie identifiée par le calcul d'ARF. Plus largement, nous avons voulu montrer qu'il est caractéristique, pour ces figements d'être utilisés dans le cadre d'une stratégie de légitimation des entreprises (Cf. section 6.5).

Si ces deux catégories continueront de transparaître dans les différentes sections du présent chapitre, elles ne seront plus nécessairement le point central de nos analyses. C'est, tout d'abord, le second champ lexical identifié, relatif aux questions d'ethos et de présentation de soi, qui habite l'ensemble de nos réflexions des sections 7.2 et 7.3 – du fait, au moins, de la méthodologie mise en œuvre pour leur traitement<sup>536</sup>. La première de celles-ci, la section 7.2, est d'ailleurs spécifiquement consacrée à la représentation de soi, et en particulier aux procédés routiniers qui la sous-tendent. Elle a ainsi pour ambition de rendre compte de la façon dont des structures syntactico-lexicales récurrentes qui s'interprètent en discours (des routines) se retrouvent dans tous les corpus ou presque, et comment elles sont utilisées pour façonner une certaine image des entreprises énonciatrices. Ce faisant, les PME des corpus ayant recours à de telles constructions cherchent à orienter la compréhension de leur auditoire au travers d'une stratégie de *framing*. La seconde de ces deux sections, la section 7.3, continue de reposer sur des contextes qui représentent l'entreprise locutrice, mais convoque la troisième catégorie du calcul d'ARF ; celle qui supposait l'existence d'un discours généralisant. Ce phénomène est traité sous l'angle de la temporalité, et plus particulièrement, en relevant les phénomènes d'ancrage temporel et de l'expression de la permanence. Cette temporalité est utilisée pour renforcer l'image de l'entreprise, tout autant qu'elle démontre l'institutionnalisation de certaines pratiques. La dernière section de ce chapitre (section 7.4), enfin, appelle des observations du chapitre 6 et de la section 7.2, pour montrer comment les entreprises de nos corpus tentent de limiter l'ampleur des voix discordantes dans leur discours environnemental et sociétal. Elles ont pour cela recours à des procédés de *framing* une fois encore, et de « contraction » dont nous montrons qu'ils s'expriment particulièrement au travers d'un discours explicatif d'une part, et qu'ils sont partiellement adossés à certaines formulations relevées dans le chapitre 6 d'autre part.

---

<sup>536</sup> C'est-à-dire que nous nous limitons, pour ces deux sections, à des contextes (des « phrases ») qui mobilisent directement l'entreprise locutrice, éventuellement en convoquant le co-texte. De toute évidence, le recours à l'ethos ne passe pas nécessairement par l'utilisation de la première personne ou de formes sui-référentielles, mais ces éléments représentent une unité d'analyse pratique, car facilement circonscriptible.

En fin de compte, ce chapitre soutient que le discours environnemental et sociétal reste un discours promotionnel<sup>537</sup>, y compris quand il émane d'entités qui communiquent de façon volontaire en la matière ; plus encore, cette promotion se fait au moyen d'un contrôle de l'information. Nous argumentons en ce sens avec notre troisième question de recherche : « quels sont les modes de gestion de leur image par les entreprises ? » Pour y répondre, nous commençons par présenter les fondements du discours promotionnel qui nourrissent notre approche dans la section 7.1. Nous détaillons également à cette occasion les cadres mobilisés pour l'analyse.

## 7.1 DISCOURS PROMOTIONNEL ET D'ÉVALUATION

Nous présentons dans cette section la posture qui anime notre recherche dans le présent chapitre : nous partons du principe que le discours des entreprises de nos corpus, en dépit de leur nature environnementale et sociétale, reste avant toute chose un discours de promotion (section 7.1.1). Pour aborder cette attitude promotionnelle, nous avons recours à une grille d'analyse en particulier, celle de l'*appraisal theory* développée par Martin et White (2005). Ce modèle connaît des résonances intéressantes avec une forme de modalité particulière, la modalité appréciative (ou évaluative), à laquelle nous faisons ponctuellement appel au cours du chapitre et dont nous détaillons quelques principes parallèlement à d'autres de l'*appraisal theory* (section 7.1.2).

### 7.1.1 Le discours d'entreprise : un discours promotionnel

Rappelons que, dans le cadre du modèle TODA de Fairclough, le discours peut s'envisager comme une « pratique sociale » (Fairclough, 1989:22ff), qui rassemble des dimensions textuelle, discursive et sociale (1992:73ff, Cf. aussi notre section 1.2.2.1). La seconde dimension, celle de la pratique discursive, recontextualise le texte en tant que produit : elle demande de déterminer les conditions relatives à sa production, sa distribution et sa consommation.

Nous avons rendu compte de la façon dont les questions de pouvoir et d'idéologie fondent la dimension sociale du discours : il existe une disposition juridique européenne (la directive 2014/95/UE) qui contraint une certaine catégorie d'entreprises à communiquer vis-à-vis de leur performance non financière (Cf. chapitre 3). Cette directive, nous l'avons dit, assume clairement l'ambition qui la sous-tend : favoriser la consommation et l'investissement (Cf. section 2.1.1.4). De la même façon, la RSE et le développement durable sont le lieu de multiples débats idéologiques sur les formes qu'ils doivent prendre ainsi que leur finalité (Cf. chapitre 2) : parce qu'ils s'inscrivent dans une demande de la part de la société, à laquelle répondent des acteurs intéressés. Toutes ces considérations sont transcrites, au niveau textuel, par la deuxième dimension de Fairclough, celle de la pratique discursive. Nous avons tenté de rendre compte, à la section 2.1 et au chapitre 3, des conditions de production des textes qui constituent notre corpus : d'une part en les réinscrivant dans un mouvement plus large d'intérêt croissant pour les questions relatives au développement durable, à la RSE et aux questions associées, qui ont d'abord touché les grandes entreprises ; d'autre part en

---

<sup>537</sup> Mais aussi de légitimité : cette question continuera de traverser le chapitre.

soulignant la démarche *volontaire* des entreprises de nos corpus, qui en tant que PME ne sont pas soumises à la directive 2014/95/UE. En matière de distribution, nous considérons que le site Internet représente une plateforme accessible à tous, qui ne distingue pas entre les parties prenantes de l'entreprise, à la différence, notamment, de documents particuliers destinés à certains publics (Cf. section 2.1.1.3), ce qui justifie notre choix de nous y intéresser. Nous nous attardons désormais sur les conditions de consommation du texte.

Au-delà de la notion de demande sociale que nous abordions à la section 6.5, et des stratégies de légitimité qu'elle génère de la part des entreprises locutrices, nous avons également effleuré la question de la consommation au cours du chapitre 5, où nous remarquons que plusieurs URLs du corpus pouvaient être qualifiées d'« hybrides » et enrichir des questions environnementales ou sociétales d'objectifs partiellement commerciaux ou de présentation de soi, notamment. Indépendamment du caractère d'une URL donnée, nous considérons donc, dans le sillage de Breeze (2013:179), que les discours d'entreprise sont, largement, des discours promotionnels – c'est-à-dire, des discours qui ont « *pour but premier le fait de présenter son objet sous un jour positif* »<sup>538</sup> (*Ibid.*, p.26). Ils ne sont dès lors pas circonscrits au genre le plus évident à cet égard – la publicité –, mais peuvent aussi se retrouver dans de nombreux autres contextes : ainsi, les *earnings calls*, ces conférences où les dirigeants d'entreprise communiquent leurs résultats aux analystes financiers, ont-ils la même finalité (Crawford-Camicciotti, 2010). Les rapports RSE ou de développement durable ne sont pas en reste, puisque plusieurs travaux (Bernard, 2015:106-131 ; Bhatia, 2012 ; Igalens, 2007) soulignent également la dimension promotionnelle de tels documents, ce qui s'inscrit dans une tendance plus large, pour le discours RSE, à être un discours intéressé (Cf. section 2.2.2.2). De notre côté, les calculs d'ARF sur chacun des cinq corpus (Cf. chapitre 6) montrent que la forme sui-référentielle neutralisée (« azienda ») et le pronom de la première personne du pluriel (« nous / vi ») font partie des formes qui combinent la plus forte fréquence d'utilisation et la meilleure dispersion dans les corpus, laissant penser que les textes qui les composent accordent, eux aussi, une large place à la présentation de soi<sup>539</sup>. Dès lors, lire une URL traitant des actions menées par une entreprise en matière sociale ou environnementale, revient (supposément) à lire un discours de promotion. C'est dans cet esprit que nous abordons les analyses des sections suivantes.

Nous avançons à la section 2.2.2.4 qu'il nous paraissait difficile d'aborder la question du discours environnemental ou sociétal sur une page Internet par celle du genre discursif. Il nous paraît plus pertinent de regrouper ces textes différemment, par la « sphère d'activité » dont ils relèvent (Mellet *et al.*, 2013 ; Cf. aussi sections 2.2.2.4 et 7.2). Ce faisant, en dépit de l'hétérogénéité constitutive des textes de nos corpus, il est possible de se concentrer sur les phénomènes linguistiques saillants et transversaux qu'ils connaissent, et qui pourraient indiquer une institutionnalisation du discours autour de ces thématiques.

---

<sup>538</sup> « ... *has the primary purpose of presenting its object in a positive light...* ».

<sup>539</sup> Comme nous l'évoquons dans la section 6.1.2.2, nous entendons par « ethos » la construction de l'image du locuteur par lui-même. C'est-à-dire que « *l'énonciateur doit légitimer son dire* » : l'ethos du locuteur est ainsi connecté à la scène d'énonciation où il se produit, dans laquelle il détermine sa propre « scénographie » et crée « *une image discursive de soi* ». Il ne s'agit donc pas exactement, comme dans la tradition aristotélicienne classique, de l'ethos en tant que vertu morale qui pose la crédibilité de l'orateur (Amossy, *in* Charaudeau et Maingueneau (dir.), 2002:239, y compris pour les citations).

Cette hétérogénéité, ou hybridation en une multitude de types, est une caractéristique majeure du discours d'entreprise (Breeze, 2013:26). Il n'est dès lors pas surprenant qu'un discours qui répond à des attentes spécifiques de la part de certaines parties prenantes (à une « demande sociale ») prenne un tour promotionnel. De fait, même des discours informatifs et factuels peuvent être mobilisés pour faire la promotion d'une entreprise et de son image, sa politique ou son produit : c'est dans le but de relever de tels mécanismes dans le discours pris dans son ensemble (et donc au-delà de la finalité des textes qui le composent) que nous préférons raisonner en termes de « sphère d'activité ».

Les questions de factualité et de subjectivité appellent la notion de modalité<sup>540</sup>, « *l'expression de l'attitude du locuteur par rapport au contenu propositionnel de son énoncé* » (Le Querler, 1996:14). Nous nous attardons dans la section suivante (7.1.2) sur la question de la modalité, en particulier de la modalité appréciative, et sur l'*appraisal theory* dont nous estimons qu'elle en apporte une complémentarité intéressante, notamment dans le cas de discours promotionnels. Ces deux grilles d'analyse (en particulier l'*appraisal theory*) seront largement mobilisées au cours de ce chapitre, et complétées ponctuellement par des outils d'analyse divers.

### 7.1.2 Appraisal et modalité

Il existe plusieurs approches et courants de la modalité, dont le recensement dépasserait largement le cadre et l'ambition de cette thèse. Contentons-nous ici de souligner qu'une forme particulière de celle-ci nous semble particulièrement intéressante pour ce travail ; il s'agit de la modalité appréciative.

Pour Le Querler (1996), la modalité appréciative participe des modalités subjectives, « *qui indiquent des attitudes psychologiques du locuteur* » (*Ibid.*, p.55) au travers d'une évaluation du contenu propositionnel. Si elle note que ces modalités sont parfois amalgamées avec les modalités axiologiques (*Ibid.*, p.42), ce n'est par exemple pas le cas de Gosselin (2015) qui distingue entre les deux tout en leur reconnaissant une proximité certaine : bien que « *les modalités appréciatives et axiologiques [soient] caractéristiques des jugements de valeur* », il les différencie en ce que les premières « *consistent en une évaluation subjective du caractère désirable ou indésirable d'une situation ou d'un objet* », tandis que les secondes « *portent sur le caractère louable ou blâmable d'une situation, d'une action ou d'un individu* » (Gosselin, 2015:7 pour ces trois citations. C'est l'auteur qui souligne)<sup>541</sup>. Moirand, qui ne paraît pas non plus distinguer entre ces deux modalités, soutient (Moirand, 1995:82) que l'appréciation

---

<sup>540</sup> Gosselin (2015) distingue trois types d'instances de validation dans sa typologie des modalités : subjectives, objectives ou institutionnelles (qui se rapportent à une norme sociale).

<sup>541</sup> Gosselin précise lui-même : « *Ces deux types de jugements [...] ne sont ordinairement pas distingués dans les théories des modalités qui les prennent en compte.* » Il leur trouve pourtant une nuance dans le sens où chaque énoncé axiologique fait lui-même l'objet d'un « méta-jugement » positif ; c'est-à-dire que chaque jugement de valeur opéré, indépendamment de sa qualité (louable ou blâmable) est lui-même considéré positivement : « *il est louable de considérer qu'il est louable de...* » ou « *il est louable de considérer qu'il est blâmable de...* » ; ce qui n'est pas le cas des jugements purement appréciatifs (*Ibid.*, p.7, y compris pour la citation). Bien que cette distinction présente un intérêt certain et ouvre la voie à des analyses plus fines, elle nous paraît trop précise pour notre cas qui concerne un niveau plus grossier de comparaisons entre différents corpus et mobilise en outre une grille d'analyse complémentaire, celle de l'*appraisal theory*. Dès lors, nous prenons le parti d'amalgamer les modalités appréciatives et axiologiques sous cette première dénomination.

relève d'un ancrage affectif et socio-culturel tout à la fois. Elle souligne par ailleurs (*Ibid.*) que cette expression particulière de la modalité (et son statut même de modalité) est disputée : comme nous y revenons ci-bas, la modalité appréciative fait l'objet de débats et de polémiques à cause de son appréhension en discours, qui ne peut se faire sur de seuls critères lexicaux : une approche pragmatique des énoncés est également nécessaire pour son identification.

Une approche par la modalité appréciative (que nous contrastons ponctuellement avec les propositions assertoriques<sup>542</sup>) nous paraît particulièrement pertinente dès lors que l'on se penche sur des discours environnementaux et sociétaux émanant d'organisations à la finalité clairement intéressée. Pour Gosselin (2015:6-7), la modalité appréciative est soumise à une instance de validation subjective, c'est-à-dire, dont l'évaluation est dépendante de l'attitude du locuteur<sup>543,544</sup>. Cette modalité est également porteuse d'une finalité « mixte », à la fois descriptive, et injonctive : les énoncés qui la convoquent « *formulent une description potentiellement destinée à influencer l'attitude de l'interlocuteur* » (*Ibid.*), une position partagée par Moirand pour qui il s'agit, avec l'évaluation, « *moins parfois de porter soi-même un jugement sur un objet de discours que de provoquer un jugement chez l'autre, de faire en sorte que le destinataire se trouve conduit à évaluer lui-même et à évaluer comme on veut qu'il évalue* » (Moirand, 1995:85). L'évaluation semble ainsi clairement adaptée à des discours qui doivent répondre à une demande sociale et participent à conditionner la survie des locuteurs (puisque une entreprise qui ne parvient pas à convaincre ses parties prenantes est une entreprise vouée à disparaître).

Une approche auxiliaire est celle de l'*appraisal theory*, développée par Martin et White (2005), qui s'intéresse aux signes de la présence des locuteurs dans le texte et à la position qu'ils adoptent à l'égard de leur message et de leurs destinataires. Comme nous le détaillons ci-bas, cette théorie est beaucoup plus opérationnelle, et les éléments qui seront mobilisés ponctuellement seront décrits au fur et à mesure que nous les convoquerons dans les sections suivantes. Pour autant, l'insertion de l'*appraisal theory* comme composante de la modalité évaluative ne peut se faire parfaitement : les deux typologies ne se complètent pas exactement<sup>545</sup>, et il s'agit bel et bien de façons différentes d'appréhender des problématiques voisines. Toutefois, les points de contact paraissent suffisamment nombreux pour coexister dans l'analyse – bien que ce soit surtout la typologie de l'*appraisal* que nous utilisons dans ce chapitre, pour sa capacité à approfondir la question de l'appréciation. En particulier, elle

---

<sup>542</sup> C'est-à-dire l'assertion simple. Le Querler (1996:41) souligne que certains linguistes considèrent de telles assertions comme des modalités en tant que telles – des « modalités zéro », bien qu'elle ne partage pas cette opinion.

<sup>543</sup> À l'inverse d'instances de validation objectives, dont les jugements ne peuvent *a priori* pas être discutés : pour reprendre l'exemple de Gosselin (2015:6-7), c'est le cas d'un énoncé tel que « *Ce triangle est nécessairement équilatéral* ».

<sup>544</sup> Précisons que dans le cas de la modalité axiologique, cette instance de validation est « institutionnelle », c'est-à-dire que l'appréciation d'une situation est rapportée à une opinion édictée en norme sociale. Cette différence ne nous paraît pas poser de problème dans notre cas puisque, comme nous avons essayé de le montrer en conclusion du chapitre 6, des instances tierces institutionnelles sont mobilisées pour légitimer les entreprises énonciatrices.

<sup>545</sup> Par exemple, les modalités épistémiques et déontiques sont présentées comme des composantes de la catégorie que Martin et White nomment « *entertain* » (une sous-catégorie de l'« *engagement* » dans leur typologie, qui elle-même participe de l'*appraisal* au sens large).

intègre d'emblée une dimension discursive et pragmatique, embrassant ainsi la notion d'« évaluation discursive » qui dépasse les seuls facteurs lexico-sémantiques, syntaxiques et grammaticaux, pour toucher aux questions de pragmatique ou de discours, comme le défendent par exemple Moirand (1995) ou Boye (2001) en matière de modalité, face à certains courants plus réfractaires.

La modalité appréciative, souligne Moirand (1995:82, qui par ailleurs lui préfère l'appellation « évaluative »), a fait l'objet d'un procès en légitimité à cause de ses frontières floues et du risque « *d'avoir à étendre sans limite le champ de la modalité linguistique* » dès lors qu'elle serait intégrée aux autres modalités logiques. Il semble alors qu'un pan de la recherche soit dérangé par l'absence de critères formels permettant l'identification de cette modalité. Martin et White (2005:61ff) s'emparent du sujet lorsqu'ils abordent la question des « réalisations indirectes », c'est-à-dire, les marques d'évaluation qui ne sont pas explicitement actualisées par des items lexicaux, et défendent la capacité des textes à inclure une portée appréciative au-delà de leur seul lexique. Cette position rejoint celle de Boye (2001:24ff) qui, en matière de modalité, souligne l'importance des facteurs pragmatiques dans l'interprétation d'un texte : « *le fait que la tradition ne distingue pas entre sens sémantique et pragmatique est un problème méthodologico-analytique* »<sup>546</sup>.

Searle, déjà, soutenait (1972:110-111) qu'« *il est possible d'accomplir un acte de langage sans utiliser de façon explicite un marqueur de force illocutionnaire lorsque la situation et le contexte montrent clairement que la condition essentielle est satisfaite.* » Et, de fait, la compréhension d'un énoncé et l'évaluation qu'on lui attache dépasse la compréhension et l'évaluation des formes graphiques qui le composent – et une autre dimension essentielle, celle du destinataire et de l'effet produit chez lui, doit également être prise en compte :

*« Mais, au fil du déroulement du texte ou de l'exposé, l'opération d'évaluation ne s'inscrit pas seulement à travers des marques lexicalisées et grammaticalisées. Elle s'actualise dans des opérations langagières discursives beaucoup moins liées à la langue et liées plutôt à une rhétorique argumentative [...]. C'est là qu'une discussion s'amorce : le processus cognitif qui consiste à évaluer ne pourrait-il pas s'actualiser aussi sous la forme d'une "catégorie discursive" ? Car il s'agit moins parfois de porter soi-même un jugement sur un objet de discours que de provoquer un jugement chez l'autre, de faire en sorte que le destinataire se trouve conduit à évaluer lui-même et à évaluer comme on veut qu'il évalue. » (Moirand, 1995:84-85)*

Martin et White (2005:95) partagent cette opinion et soulignent eux aussi l'intersubjectivité<sup>547</sup> de l'évaluation et sa portée rhétorique :

*« Lorsque les locuteurs font part de leurs propres appréciations, ils ne font pas qu'exprimer "leurs idées propres" ; ils invitent également leur public à partager avec eux les sentiments, goûts ou jugements normatifs qui leur sont présentés et à y souscrire. De*

---

<sup>546</sup> « *It is a methodological-analytical problem that the tradition does not distinguish between semantic and pragmatic meaning* » (Ibid., p.25).

<sup>547</sup> Les auteurs ne définissent pas ce qu'ils entendent par « intersubjectivité », alors que la notion connaît plusieurs acceptions (Ghesquière et al., 2014:130-131). On comprend toutefois que la prise en compte du destinataire dans l'énonciation – sa réaction, voire son inclusion ou son exclusion – en est une composante centrale.

*telles manifestations d'opinion ont ainsi l'ambition dialogique de rallier les destinataires à une communauté de valeurs et de croyances.* »<sup>548</sup>

Ces destinataires n'ont toutefois pas tous les mêmes attentes vis-à-vis d'un locuteur donné – ni la même lecture des textes que celui-ci produit, par ailleurs (Martin et White, 2005:62-63). Si nous avons choisi de nous concentrer sur les productions publiées sur le site Internet parce que nous supposons que l'information, en ce qu'elle est accessible de façon indifférenciée à toutes les parties prenantes de l'entreprise, devait être traitée de façon relativement neutre, cela n'empêche pas que chaque entreprise se construise un « lectorat idéal ».

L'entreprise rhétorique est tributaire d'un « auditoire », c'est-à-dire, selon la définition qu'en donnent Perelman et Olbrechts-Tyteca (2008:25), « l'ensemble de ceux sur lesquels l'orateur veut influencer par son argumentation. » Amossy (2012:53) relève, à ce sujet, la nécessité pour l'orateur de s'adapter à l'auditoire, qu'elle qualifie de « *condition sine qua non de l'efficacité discursive.* » Cette adaptation repose avant toute chose sur la centralité de l'opinion commune, la doxa, dans l'argumentation (*Ibid.*, p.54-55). Les discours environnementaux et sociétaux s'inscrivent parfaitement dans le cadre de cette doxa, particulièrement au travers de la RSE : comme nous le soulignons à la section 2.1.1.4, nous considérons, dans le sillage de Gendron (2000), que la RSE<sup>549</sup> désigne « la prise en charge de l'intérêt commun par l'entreprise privée » et soutenons qu'elle répond aux insuffisances (indépendamment de leur ampleur) de l'action publique – ce que révèle, selon nous, la distinction entre modèles explicites et implicites de RSE (Matten et Moon, 2008). Le report de responsabilité d'une typologie d'acteur vers une autre, plutôt que la disparition pure et simple de la problématique en cas d'incurie avérée, va dans le sens de l'existence d'une demande sociale (par exemple, en matière de protection de l'environnement), en faveur de laquelle nous argumentons déjà à la section 6.5, de sorte qu'il existe une doxa fédératrice autour des questions abordées<sup>550</sup> (par exemple, le fait que l'environnement doive être protégé).

Cette nécessité de construction d'un auditoire idéal fait directement écho au pouvoir que représente le fait d'être en mesure d'être entendu (*Cf.* section 1.4.1) : puisque les entreprises exploitent une plateforme dont elles ont une maîtrise complète (leur site Internet), elles sont en mesure de négocier unilatéralement la relation qu'elles entretiennent avec cet auditoire idéal et de véhiculer leurs évaluations, dans un objectif rhétorique – pour faire écho aux deux longues citations de Moirand et de Martin et White ci-haut<sup>551</sup>. *L'appraisal theory* tient compte

---

<sup>548</sup> « *When speakers/writers announce their own attitudinal positions they not only self-expressively 'speak their own mind', but simultaneously invite others to endorse and to share with them the feelings, tastes or normative assessments they are announcing. Thus declarations of attitude are dialogically directed towards aligning the addressee into a community of shared value and belief.* » (Martin et White, 2005:95)

<sup>549</sup> Et plus précisément, pour notre cas, les prises de position en matière d'environnement et de société.

<sup>550</sup> C'est d'ailleurs dans cette perspective que les formules et leur rôle de « référent social » sont intéressantes : en mobilisant des conceptions lexicalement (mais pas nécessairement sémantiquement) partagées, elles permettent de satisfaire, sur le papier du moins, les exigences de tous sans que chacun associe la même définition au terme employé.

<sup>551</sup> Ce qui n'empêche pas que le lecteur puisse aborder le texte différemment : Martin et White (2005:62-63ff) distinguent ainsi entre « lecture conciliante », « tactique » et « résistante » (*compliant, tactical and resistant reading*) en fonction de l'attitude du lecteur. Dans une lecture « conciliante », le lecteur souscrit aux points de vue développés par l'auteur, alors qu'il s'y oppose dans une lecture « résistante ».

de ce lectorat fantasmé, dont le point de vue supposé est exploité afin de montrer les rapprochements ou prises de distance du locuteur avec celui-ci et, *in fine*, nourrir l'argumentation (Martin et White, 2005:95-97).

Pour ses auteurs, cette théorie est fondamentalement interpersonnelle, et touche

*« à la présence subjective des locuteurs dans les textes lorsque se dévoile la position qu'ils adoptent vis-à-vis du sujet qu'ils abordent et du public à qui ils s'adressent. [Elle] touche à l'approbation et la désapprobation des auteurs, à leurs intérêts et leurs dégoûts, à leurs louanges et à leurs blâmes, et à la façon dont ils encouragent leur auditoire à partager ces opinions. [Elle] touche à la façon dont les textes construisent des communautés de valeurs et d'attitudes partagées, aux mécanismes linguistiques œuvrant à la communication d'émotions, de goûts et d'appréciations normatives. [Elle] touche à la façon dont les locuteurs construisent leur identité, à la façon dont ils se rapprochent ou au contraire s'éloignent de leurs allocutaires potentiels ou réels, et à la façon dont ils construisent pour leurs textes un auditoire attendu ou fantasmé »*<sup>552</sup> (Martin et White, 2005:1).

Cette annonce, dès l'incipit de l'ouvrage, en affirme d'emblée l'ambition : il s'agit de déceler les traces révélant la présence des locuteurs dans leurs productions textuelles. Aussi leur théorie est-elle particulièrement pertinente pour l'analyse de textes comme ceux de notre corpus, produits de façon volontaire, soumis à une forte actualité, répondant à une « demande sociale », et publiés sur une plateforme entièrement contrôlée par leurs auteurs, sans réponse possible de la part de l'auditoire. L'un des intérêts de l'évaluation, comme ils l'écrivent, réside dans le fait que « *son expression puisse être liée au statut ou à l'autorité du locuteur, tel(le) qu'il ou elle est construit(e) par le texte* »<sup>553</sup> (*Ibid.*, p.2). Les notions d'autorité et de statut renvoient à celle de pouvoir, et résonnent avec l'approche critique du discours : comme nous le suggérons dans les sections 1.3.4 ainsi que 1.4.1, les organisations s'inscrivent dans un ensemble de relations avec d'autres acteurs, y compris d'autres organisations, et sont prises dans un jeu de pouvoirs complexe et multidirectionnel. L'approche intersubjective<sup>554</sup> de l'*appraisal theory* doit permettre de relever des traces de ce pouvoir, aussi bien subi qu'exercé, répondant ainsi à notre positionnement quant à la portée critique de nos travaux (Cf. section 1.4.1).

Trois grandes catégories caractérisent la typologie de Martin et White. La première de celles-ci touche à l'*attitude* des locuteurs, c'est-à-dire, aux appréciations (émotionnelles, normatives ou de valeur) qu'ils attachent à eux-mêmes, à autrui ou aux objets de leur univers. La seconde concerne les différentes formes d'*engagement*, c'est-à-dire, l'absence ou la présence de voix

---

<sup>552</sup> « ... *with the subjective presence of writers/speakers in texts as they adopt stances towards both the material they present and those with whom they communicate. It is concerned with how writers/speakers approve and disapprove, enthuse and abhor, applaud and criticise, and with how they position their readers/listeners to do likewise. It is concerned with the construction by texts of communities of shared feelings and values, and with the linguistic mechanisms for the sharing of emotions, tastes and normative assessments. It is concerned with how writers/speakers construe for themselves particular authorial identities or personae, with how they align or disalign themselves with actual or potential respondents, and with how they construct for their texts an intended or ideal audience.* »

<sup>553</sup> « ... *their expression can be related to the speaker's/writer's status or authority as construed by the text.* »

<sup>554</sup> Dans le sens où l'intersubjectivité implique fondamentalement sur la relation entre émetteur et destinataire, comme nous le supposons ci-haut : Martin et White ne s'attardent pas sur ce qu'ils entendent à ce sujet.



tierces dans leur discours, et la gestion de celles-ci le cas échéant. Enfin, la troisième catégorie de leur typologie porte sur la *gradation* de leurs propos et leur degré de force ou de précision. Cette « supra-typologie » est reproduite ci-bas (figure 31). Il est à noter que chacune de ces catégories se divise subséquemment en plusieurs autres, dont le détail sera donné chaque fois que cela est pertinent pour notre propos.

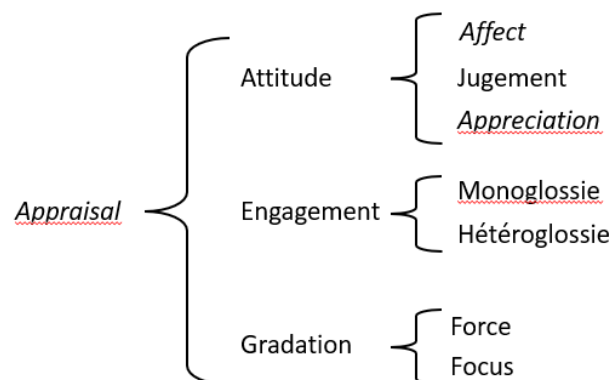


Figure 31 : Aperçu de la première division typologiques des domaines de l'évaluation (appraisal). Adapté de Martin et White (2005:38).

La typologie de Martin et White complète donc la question de la modalité appréciative – même si, comme nous le soulignons plus haut, il n'existe pas de superposition parfaite entre les deux approches – en proposant des outils d'analyse approfondis, bien que cette dernière apporte également des clés de lecture pertinentes que nous mobilisons à l'occasion. La dimension pragmatico-discursive emportée par l'*appraisal theory* induit, nous l'avons dit, une certaine subjectivité. Si cette subjectivité n'interdit pas les approches quantitatives, elle génère un certain nombre de contraintes méthodologiques, comme le fait remarquer Fuoli (2012) dans son analyse des rapports de développement durable de BP et IKEA. Nous faisons dans ce chapitre le choix d'une étude principalement qualitative, menée simultanément sur les cinq corpus, cependant complétée par une approche quantitative à la section 7.4.

Dans les deux sections suivantes (7.2 et 7.3), nous analysons plus spécifiquement, à l'aide d'un concordancier, les formes de la représentation de soi. Pour ce faire, nous nous limitons dans notre analyse aux contextes (aux « phrases ») faisant intervenir les formes sui-référentielles neutralisées ainsi que les formes pronominales : nous tirons ainsi parti de la prévalence de ces deux formes dans chacun des corpus, comme le mettaient en évidence les résultats du calcul d'ARF. Nous admettons également des variations de ces deux formes : la forme génitive « *aziendas* » pour les trois corpus scandinaves, le pronom « on » dès lors que celui-ci peut être attribué à l'entreprise énonciatrice pour les deux corpus francophones, les formes possessives de la troisième personne du singulier et de la première personne du pluriel, et les formes exprimant le cas objet (qui reste « nous » en français, et « os / oss » en danois d'une part, norvégien et suédois d'autre part).

Il ne s'agit pas de dire, avec cette démarche, que la représentation de soi passe nécessairement par l'utilisation exclusive des formes citées ci-haut, ou que le co-texte ne joue aucun rôle dans la compréhension d'un contexte donné. Nous cherchons bien plutôt à circonscrire notre objet d'étude pour lui donner un cadre, tout en respectant les résultats du

calcul d'ARF en nous concentrant sur les formes combinant les critères de répartition et de saillance.

## 7.2 PROCÉDÉS ROUTINIERS DE LA REPRÉSENTATION DE SOI

Dans le sillage du chapitre 6, cette section s'intéresse à la question du figement en discours (que nous avons présenté à la section 6.2.1), et plus précisément à une expression particulière de celui-ci : la routine. La routine est une forme de régularité lexico-syntaxique définie par Née *et al.* (2016:78) :

*« Une routine discursive consiste en la mise en relation de séquences linguistiques récurrentes, partiellement figées [...] avec des déterminations discursives et des fonctions textuelles propres à un genre ou une sphère d'activité. »*

Il s'agit d'une forme plus précise du patron, que les mêmes autrices définissent également (*Ibid.*, p.77) :

*« Moules syntaxiques ou séquentiels avec une combinatoire lexicale plus ou moins restreinte, les patrons peuvent être de l'ordre du syntagme ou de la proposition (patron syntaxique), voire avoir un empan interpropositionnel (patron séquentiel). Ils peuvent comporter des places qui ne sont pas toujours toutes actualisées. Nous posons l'existence d'un continuum entre des séquences très figées et d'autres qui le sont moins. Le moindre degré de figement est représenté par des associations notionnelles. »*

La routine se différencie du patron par son inscription dans un fonctionnement discursif : elle est ainsi susceptible de convoquer les notions d'interdiscours ou de généricité, ce qui ajoute une dimension fonctionnelle au patron au-delà de sa simple forme. Krieg-Planque (2012:108) souligne la signification sociale des « routines d'écriture » : « les régularités syntaxiques ne résultent pas d'une survenue hasardeuse des combinaisons permises par une langue donnée ». Dans son propos, Krieg-Planque rattache explicitement ces régularités syntaxiques à la notion de genre, mais que l'on peut étendre, à la suite de Née *et al.* dans leur définition de la routine ci-haut, à la « sphère d'activité ». Mellet *et al.* (2013) empruntent ce terme à Bakhtine pour qualifier un « domaine d'activité humaine » à partir duquel naissent de multiples genres (le récit ethnographique, l'article scientifique, le rapport éducatif...). Ainsi, la sphère d'activité est une conception plus englobante que le genre, que les auteurs appellent à considérer :

*« non comme une donnée préexistante, mais toujours comme une construction, dépendant de cadres de pensée variés, dont le chercheur est lui-même dépendant. L'appréhension de la sphère politique, par exemple, dépend de que [sic] l'on accepte comme relevant de ce domaine : quels sont ainsi les thèmes, les acteurs, les lieux du politique ? Les appréciations peuvent varier à ce sujet et dessiner des contours différents de la sphère ou les sphères envisagées » (Ibid., p.53).*

De telles sphères sont larges (travail social, protection de l'enfance...), peuvent se mêler les unes aux autres et donner lieu à de nouveaux genres – ce qui représente un enjeu important de l'analyse du discours, puisque les genres sont perpétuellement réactualisés, quoiqu'à des degrés divers, et soumis aux contextes sociaux dans lesquels ils apparaissent et à leur évolution (Maingueneau, 2007). Mellet *et al.* (2013) soulignent ainsi comment le genre des

« remontrances », qui apparaît à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, rassemble les sphères politique, économique, politique, religieuse et militaire. Notre corpus de textes ne se laisse pas aborder comme un genre, mais rassemble plusieurs sphères plus ou moins liées les unes aux autres (la communication d'entreprise, la RSE, le développement durable...) en fonction, pour reprendre les propos de Mellet *et al.*, « de [ce] que l'on accepte comme relevant de ce domaine »<sup>555</sup>. Il faut également prendre en compte la dimension essentiellement promotionnelle de la communication d'entreprise, y compris en matière de RSE, comme nous le soulignons à la section 7.1.1, qui est ici renforcée par le fait que nous nous limitons, dans cette section et la suivante (sections 7.2 et 7.3), à des contextes faisant directement appel aux formes désignant directement l'entreprise (formes pronominales et sui-référentielles en premier lieu).

Nous défendons notre choix de rassemblement de sphères d'activité différentes, d'une part, par l'intérêt que nous y trouvons : cela permet bien mieux, à notre avis, de traiter une notion superordonnée (l'environnement, la société) au-delà des genres dont elle pourrait relever, et éventuellement faire ressortir des phénomènes de convergence en dépit de l'hétérogénéité initiale. Ajoutons à cela que plusieurs facteurs compliqueraient, nous semble-t-il, une approche différente dans le contexte qui est le nôtre : notre expérience personnelle tend à indiquer que nombre de pages sont intrinsèquement hétérogènes (Cf. chapitre 5), ce qui entraverait encore le rassemblement d'URLs univoques en termes de contenu<sup>556</sup>. Par ailleurs, même des URLs « univoques » resteraient difficilement appréciables : comment juger ce qui relève, ou non, de la RSE, du développement durable, d'un discours commercial clairement intéressé... alors que la question n'est pas tranchée par les spécialistes ou les praticiens ? Même le recours à la dénomination choisie par les entreprises locutrices pour leurs URLs ne serait pas un choix satisfaisant : d'une part, à cause du foisonnement d'appellations que l'on peut constater<sup>557</sup>, d'autre part, parce que les URLs ne sont pas nécessairement porteuses de titres ou qu'il n'y a pas de hiérarchie claire dans l'organisation de ceux-ci sur une page. Enfin, et surtout, la dénomination d'un texte ne préjuge pas de son contenu et de sa visée pragmatique (Mellet et Sitri, 2010) et ne paraît dès lors pas être un indicateur satisfaisant.

Concluons en précisant que, si les routines relevées dans les prochaines pages relèvent toutes d'une démarche de gestion de l'ethos, elles ne s'interprètent pas toutes par les différentes modalités qui les traversent, ou à l'aide de l'*appraisal theory*. Leur repérage a été formalisé à

---

<sup>555</sup> Nous avons essayé de montrer, au chapitre 2.1.1.4, que la distinction entre RSE et développement durable notamment peut faire l'objet de nombreux débats.

<sup>556</sup> Et imposerait toujours de déterminer le niveau auquel s'exprime cette univocité : par exemple, nous avons évité de nous enfermer dans la notion de « RSE » pour constituer notre corpus, parce que celle-ci devait intégrer ses dimensions économique et sociale, qui nous paraissaient difficiles à circonscrire en plus d'être peu pertinentes pour notre ambition.

<sup>557</sup> Prenons ainsi des exemples de titres en tête d'URLs tirés de notre corpus français : « notre démarche rse » (artevent-1) ; « notre engagement rse » (cloitre-imprimerie-1) ; « responsabilité sociale et environnementale » (hci-groupe-1) ; « engagements rse » (prodef-6) ; « l'engagement éco-responsable » (smf-services-6) ...

Ou, pour des titres qui traduiraient une approche plus normative : « qualité, hygiène, sécurité et environnement » (epsilon-composites-1) ; « éthique – sécurité – qualité – environnement – responsabilité sociétale » (guinier-1) ; « notre démarche qualité » (igp-étiquette-1) ; « certifications » (rot-incendie-24) ...

l'aide d'un concordancier<sup>558,559</sup>, à partir d'une lecture exploratoire des corpus. Certaines constructions connaissent un équivalent, plus ou moins proche, d'un corpus ou d'une langue à l'autre, tandis que d'autres sont spécifiques à un nombre restreint d'entre eux<sup>560</sup>. Nous proposons chaque fois une analyse des routines relevées.

### 7.2.1 Routines de thématization

Les premières de ces routines discursives peuvent être rassemblées dans une catégorie que nous nommons routines de « thématization »<sup>561</sup>, utilisées pour « cadrer » dès le début de la phrase l'image que l'entreprise cherche à donner d'elle-même.

Il faut rappeler, pour l'interprétation de cette démarche, que les entreprises s'expriment dans un contexte sur lequel elles exercent une maîtrise complète (leur site Internet) et qu'elles s'adressent à un auditoire « idéal » et imaginé (Cf. section 7.1.2). Sans que cela préjuge de la sincérité des entreprises dans leur communication, leur nature impose un impératif de rentabilité qui conditionne leur survie (puisque une entreprise qui ne fait pas de profits est condamnée à faire faillite tôt ou tard). Aussi existe-t-il derrière toutes ces déclarations, un interdiscours au moins partiellement commercial servant des objectifs au moins partiellement intéressés, et plus ou moins identifiable. La relation entretenue par les participants à l'échange prend dès lors une nature rhétorique, où l'émetteur (l'entreprise) cherche à contraindre (influencer, convaincre) son allocutaire par le langage. Il y a donc un exercice de pouvoir qui se met en place : un pouvoir inégalitaire dans la mesure où l'émetteur, maître en son (nom de) domaine, est libre de se mettre en scène sachant que la réplique ne lui sera pas donnée. La question des inégalités en matière de distribution du pouvoir est au cœur de l'analyse du discours : pour Fairclough (1992:12ff), les propriétés du discours sont déterminées par les conditions sociales qui le sous-tendent. Aussi, envisager la relation entre les entreprises locutrices et leurs destinataires comme une relation de pouvoir régie par les rôles des participants à l'échange fournit un cadre interprétatif et permet d'appréhender certains phénomènes langagiers.

---

<sup>558</sup> À l'exception de la première de ces routines (section 7.2.1.1), qui suit un patron syntaxique difficilement formalisable.

<sup>559</sup> Nous utilisons à cet effet AntConc.

<sup>560</sup> Certains patrons particulièrement intéressants n'ont malheureusement pas leur place dans une analyse comparatiste puisqu'étant limités à un corpus. C'est par exemple le cas de la séquence « X, c'est X », récurrente dans le corpus belge, où « X » désigne un groupe verbal à l'infinitif, et où la construction met en équation, à des fins argumentatives, une action spécifique d'un côté, et des conséquences positives d'ordre sociétal ou environnemental de l'autre, produisant ainsi une injonction déguisée sous la forme d'une description, par exemple :

« organiser un événement dans un des azienda, c'est faire le choix du développement durable » (martins-hotels-1 [BE]).

La séquence est toutefois exploitée à la section 7.4.2.1 où elle est comptabilisée comme une forme de contraction.

<sup>561</sup> Le thème représente « l'élément servant de point de départ au message », dont le choix par le locuteur « [permet de] guider l'allocutaire dans le développement d'une interprétation du message » (« [The Theme is] the element that serves as the point of departure of the message » ; « ... to guide the addressee in developing an interpretation of the message ». Halliday, 2014:89 pour ces deux citations). La « thématization » désigne quant à elle « une opération de désignation explicite du thème dans l'énoncé, par différents procédés syntaxiques [...] et/ou prosodiques » (Nowakowska, 2009:80).

Raisonnement en termes de mise en scène et de rôles évoque la grille d'analyse fournie par le *framing*, popularisé par Goffmann (1986) : on entend par *framing* la façon dont les participants créent du sens à partir d'un événement dont ils font l'expérience, à leur « définition d'une situation ». Précisons néanmoins que la notion de *frame* ne se laisse pas facilement circonscrire : soumise à une multitude d'approches, le terme est utilisé « selon un grand nombre d'acceptions différentes par les chercheurs de différentes disciplines, les chercheurs d'une même discipline et parfois même par un même auteur »<sup>562</sup> (Stibbe, 2015:47). Pour Lakoff (2010:71), ces « cadres » sont des structures cognitives, qui mobilisent des éléments sémantiques spécifiques, conçoivent des relations entre ces éléments, ainsi que des relations avec les autres cadres. Les choix sémantiques<sup>563</sup> opérés par un locuteur sont ainsi susceptibles d'éveiller le « cadre » cognitif auquel le lexique est rattaché, et, au fur et à mesure de leur circulation dans le discours, de devenir largement acceptés quand bien même ils seraient intrinsèquement idéologiques – en somme, d'être « naturalisés », selon le terme de Fairclough (2010 ; Cf. également section 1.2.2.2). Lakoff (*Ibid.*) souligne également qu'un nouveau « cadre », et son discours associé, est soumis pour sa survie à une diffusion et une répétition suffisantes au sein de la population, ainsi qu'à un critère de confiance envers les porteurs du message. Dans une démarche institutionnelle fondée par la question de savoir pourquoi les organisations tendent à se ressembler (Greenwood *et al.*, 2014:1207), il paraît pertinent de convoquer la question du *framing* en complément de la recherche de routines discursives : les observations éventuelles permettront ainsi de s'interroger sur la façon dont les entreprises locutrices essayent, de façon identique, d'exercer une certaine forme de pouvoir et sont susceptibles d'informer sur le traitement uniforme d'une problématique sociale prégnante.

Soulignons toutefois que les procédés sémantiques et lexicaux ne sont pas le seul moyen d'activer, ou de construire, ces « cadres ». Les éléments métadiscursifs, par leur propension à diriger l'interprétation qui doit être faite d'un message, se prêtent particulièrement bien au *framing* (Hyland, 2005:8) ; nous y revenons à la section 7.4.

De leur côté, MacLachlan et Reid (1994) proposent une typologie dans laquelle ils distinguent quatre formes de *framing*. Dans ce qu'ils nomment *framing* intratextuel, c'est le déroulement du texte, spatial ou temporel, qui guide l'interprétation du destinataire<sup>564</sup>. Le *framing* extratextuel renvoie à la capacité du destinataire à mobiliser sa connaissance encyclopédique pour inférer un certain nombre d'informations passées sous silence, tandis que le *framing* intertextuel porte, logiquement, sur les références intertextuelles contenues dans le texte. Enfin, le *framing* circumtextuel désigne les éléments extérieurs au texte à proprement parler

---

<sup>562</sup> « ... in a wide variety of ways by academics in different disciplines, by those in the same discipline and sometimes even by the same author. »

<sup>563</sup> Mais aussi, ajoutons-nous, lexicaux : c'est bien pour ça que les différentes re-définitions des formules luttent pour imposer leur acception.

<sup>564</sup> En matière de *framing* intratextuel temporel, les auteurs prennent l'exemple du roman policier qui, alors qu'il approche de sa fin, est susceptible d'influencer le travail interprétatif du lecteur. Toutefois, ce qui a été lu auparavant participe également de cette forme de *framing* intratextuel et joue un rôle dans ce travail interprétatif – une considération qui résonne particulièrement avec la question de la thématisation qui nous occupe ici. Le *framing* intratextuel spatial renvoie à l'organisation physique du texte. Les auteurs illustrent leur exemple avec la littérature en vers, ou l'organisation des pages de journaux par exemple.

et permettant son appréhension. Nous revenons également sur cette typologie à la section 7.4.

Les routines de thématization qui nous intéressent dans cette section participent de l'objectif décrit par Hyland. Ce sont des procédés par lesquels les entreprises cherchent à orienter le discours en lui fournissant d'emblée (en position de thème dans la phrase ou la proposition) un cadre interprétatif. En appréhendant ces routines de thématization comme des constituants d'une stratégie de *framing* plus large, elles peuvent être favorablement mobilisées dans une analyse du contrôle exercé par l'entreprise dans son discours. Nous nous concentrons dans cette section sur les constructions qui façonnent la présentation de soi.

#### 7.2.1.1 Appositions en tête de phrase

Nous commençons par une routine de thématization qui ne se laisse pas facilement analyser par des outils informatiques, à cause de sa structure assez variable. Il s'agit d'une routine qui prend la forme d'une apposition (ou prédication seconde<sup>565</sup>) placée en tête de phrase, c'est-à-dire, d'une construction qui, dans notre corpus, suit la structure syntaxique suivante :

(ADVERBE) – ADJECTIF/PARTICIPE PASSÉ/NOM – COMPLÉMENT – (virgule) – SUJET – rhème

Le patron consiste donc principalement en la thématization d'un adjectif, d'un verbe au participe passé ou d'un nom, qui vient jeter la lumière sur la suite de la phrase qu'introduit alors le sujet, matérialisé, pour le cas qui nous intéresse, par des formes pronominales ou sui-référentielles le plus souvent, ou par des formes paraphrastiques (« la société ») et/ou méronymiques (« la politique rse du groupe »).

Cette routine n'existe que pour les deux corpus francophones : Korzen (2005) montre que ce qu'elle nomme « attributs indirects du sujet », dont relèvent les appositions qui nous intéressent ici, ne sont syntactiquement acceptables en danois qu'à partir du moment où ils appartiennent à la catégorie des attributs « descriptifs », c'est-à-dire ces attributs qui « *ne font que fournir une description du référent du sujet, valable pour l'intervalle de temps où se déroule le procès exprimé par la prédication primaire* ». À l'inverse, les attributs « circonstanciels », dans lesquels il s'établit « *une relation logique ou temporelle entre les deux contenus propositionnels* » (*Ibid.*, p.62 pour ces deux citations), ne peuvent normalement pas être exprimés tels quels en danois<sup>566</sup>, bien que la langue, sous l'influence de l'anglais en particulier, commence à voir fleurir de telles tournures (*Ibid.*, p.67-68). En d'autres termes, de telles constructions syntaxiques ne sont (normalement) possibles en danois qu'à partir du moment où elles expriment une concomitance temporelle avec l'action dont il est question. Les relations logiques, ou temporelles (c'est-à-dire, les attributs circonstanciels), dont les routines que nous identifions relèvent du fait de leur valeur argumentative, doivent préférentiellement être exprimées par des subordonnées adverbiales ou relatives<sup>567</sup>. Korzen

---

<sup>565</sup> Selon Siouffi et Van Raemdonck (2007:177), « "apposition" et "prédicat second" recouvrent les mêmes fonctions. »

<sup>566</sup> Korzen précise en fait que les deux catégories doivent se comprendre comme des pôles d'un continuum : c'est le rapprochement de l'un ou de l'autre pôle qui accroît, ou décroît, l'acceptabilité de la construction.

<sup>567</sup> Par exemple avec la construction *som*, qui fait l'objet d'une routine que nous traitons à la section 7.2.1.2 avec son équivalent francophone *en tant que*.

note que, « *d'une façon générale, les langues scandinaves [...] semblent avoir une phobie plus ou moins grande des attributs circonstanciels* » (*Ibid.*, p.62).

Plusieurs facteurs doivent être pris en compte préalablement à l'analyse. Tout d'abord, des procédés de thématization similaires peuvent être introduits, dans le corpus, par d'autres éléments que des adjectifs (éventuellement renforcés par un adverbe), des noms ou des participes passé ; notamment, par des verbes au participe présent (287) :

(287) « partant du constat que notre responsabilité est bien globale et ne se limite pas à quelques concepts qui sont dans l'air du temps, nous avons choisi de nous engager dans une analyse stratégique très poussée sur une période de 10 mois avec le programme performance 2d » (plastobreiz-4 [FR])

Ensuite, les thématiques abordées peuvent être variées, et assimilés à une communication principalement commerciale (288), sociale (289), ou relevant du storytelling (290) par exemple. D'autres sont plus obscures, soit parce qu'elles ont une nature mixte (291), ou parce que, si elles invoquent plus ou moins directement la notion de RSE, elles sont difficiles à classer (292) :

(288) « filiale sport de l'entreprise sika, pulastic vient bousculer le marché avec des produits techniques et innovants » (stgroupe-24 [FR])

(289) « soucieux du développement des compétences de nos collaborateurs, nous programmons chaque année des plans de formation ambitieux pour nos entreprises » (guinier-1 [FR])

(290) « créée en 1769 par dubu6pers1 l'aïeul maternel de hugues dubuisson l'actuel gérant, azienda est la plus ancienne brasserie de wallonie » (dubuisson-6 [BE])

(291) « spécialisée dans la conception et la fabrication de solutions d'emballages thermoformés sur-mesure, azienda (auray, 56) a accompagné nutri-future prod (loudéac, 22) dans la mise au point du packaging de leur concept solubird primé le 10 septembre dernier sur le space 2019 de rennes » (plastobreiz-57)<sup>568</sup>

(292) « engagés dans une démarche rse (responsabilité sociétale des entreprises) depuis de nombreuses années, c'est tout naturellement que nous sommes devenus partenaires pour la seconde année, de la fabrique du changement, événement qui se déroulera à nantes les 19 et 20 mai prochains » (coteauxnantais-188 [FR])

Enfin, le sujet de la phrase n'est pas nécessairement l'entreprise ou une partie de celle-ci : nous rappelons que nous ne nous intéressons ici qu'aux contextes qui font directement intervenir l'entreprise, dans le double objectif de circonscrire nos recherches et de nous concentrer sur la dimension promotionnelle des énoncés<sup>569</sup>. Néanmoins, de telles appositions peuvent se produire en faisant intervenir d'autres acteurs, par exemple une certification (293), un événement (294) ou encore une personne (295) :

---

<sup>568</sup> Cet extrait se comprend à l'aide de son co-texte, où l'entreprise explique dans la phrase précédente « [mettre] son savoir-faire au service du bien-être animal ».

<sup>569</sup> Ce qui ne préjuge toutefois pas de la capacité des autres contextes à construire l'ethos de l'entreprise énonciatrice, comme nous le défendons à la section 6.1.2.2.

- (293) « reconnu au niveau international, le label fsc est la seule certification de ce type soutenue par des organisations environnementales, comme greenpeace et le wwf » (europalpackaging-2 [BE])
- (294) « organisée en collaboration avec pink ribbon, organisme combattant le cancer du sein et encourageant la prévention et le dépistage, cette initiative a été réalisée avec enthousiasme : les collaborateurs ont marché d'un bon pas durant 3 kilomètres et étaient ravis de participer à cette action » (trenker-110 [BE])
- (295) « passé à la voiture, il a tout de suite démontré un immense talent en signant pôles et victoires de manche jusqu'à remporter le bmw club sport trophy » (conceptexpo-508 [BE])

Sur un total de 50 structures candidates repérées dans les deux corpus (23 pour le corpus belge, 27 pour le corpus français), 21 correspondent aux facteurs les plus limitants énoncés ci-haut : le thème est introduit par un adjectif, un participé passé ou un nom<sup>570</sup>, la communication est d'ordre environnemental ou sociétal<sup>571</sup>, et l'entreprise ou un élément de celle-ci est le sujet de la phrase<sup>572</sup>. Il y a donc 9 contextes pour le corpus belge, répartis dans autant d'entreprises, et 12 pour le corpus français, qui concernent 10 entreprises différentes. Nous en donnons la liste complète ci-bas (extraits 296 à 316) :

- (296) « précurseurs de l'impression sans alcool, nous privilégions systématiquement les substances à impact moindre sur l'environnement, notamment grâce à l'emploi d'encre végétales et alimentaires » (azprint-1 [BE])
- (297) « conscients de l'urgence écologique, il nous semble évident d'avoir également notre rôle à jouer » (belot-1 [BE])
- (298) « forte de cette véritable politique environnementale, azienda s'est lancé il y a quelques mois dans le travail d'obtention de la certification emas (eco management and audit scheme) » (conceptexpo-185 [BE])
- (299) « conscients de notre gestion des déchets interne, nous encourageons également nos clients à adopter le même comportement » (cpbourg-1 [BE])
- (300) « soucieuse de préserver notre planète et de favoriser une utilisation rationnelle des ressources naturelles, azienda s'engage à mettre au centre de chaque action le respect de l'environnement et la réduction de son impact sur celui-ci » (herve-société-2 [BE])

---

<sup>570</sup> Ou des syntagmes correspondants.

<sup>571</sup> Le critère est difficile à formaliser. Les cas litigieux mentionnés précédemment, comme celui de coteauxnantais-188 (292) qui évoque la « rse » sans la spécifier dans le contexte, ou celui de plastobreiz-57 (291) dont le caractère sociétal dépend du co-texte, en sont un bon exemple. Nous excluons des exemples de ce type du comptage à cause de l'absence explicite de rapport aux questions environnementales ou sociétales (la RSE, comme nous l'avons dit à la section 2.1.1.2, s'appuie également sur un pilier social et un pilier économique) – il ne nous semble pas, par ailleurs, qu'un comptage formel ait un sens, dès lors que l'on réussit à montrer que la routine est répandue - ce que nous espérons réussir à faire au travers des nombreux exemples.

<sup>572</sup> Là encore, des concessions peuvent devoir être faites : c'est le cas envers les exemples (297) de belot-1, et (316) de gelin-1, qui représentent deux cas d'anacoluthie. L'exemple de belot-1, bien que prenant la forme d'une tournure impersonnelle, explicite clairement via l'accord de son épithète détachée que c'est bien l'entreprise qui est « consciente » ; tandis que celui de gelin-1 présente le cas inverse, où c'est le sujet de la phrase (« la société ») qui est clairement indiqué.



- (301) « engagés dans ce processus d'amélioration continue, nous avons obtenu en 2017 la certification iso 14001 en faveur d'un management environnemental performant » (pierrebleuebelge-1 [BE])
- (302) « forts de 30 ans d'expérience, nous avons développé un cahier des charges qui permet d'obtenir la meilleure qualité de foie gras dans le plus grand respect animal » (upignac-1 [BE])
- (303) « enrichie d'un volet économique caractérisé notamment par des achats responsables, un comportement respectueux sur les marchés et l'intégration dans le tissu économique et social local, la politique rse du groupe a été enrichie par la mise en place d'actions éco-citoyennes concrètes, en corrélation directe avec son process de production, afin de réellement maîtriser et limiter l'impact de ses activités sur l'environnement » (artevent-1 [FR])
- (304) « entreprise responsable et respectueuse de l'environnement, azienda s'engage en faveur du développement durable, afin de léguer aux générations futures une planète préservée » (elysee-menuiseries-1 [FR])
- (305) « soucieux de ne pas oublier les populations éloignées de l'emploi, nous avons bâti depuis plusieurs années un programme d'insertion professionnelle qui a permis de donner sa chance à des personnes démotivées ou n'engageant plus de démarches et / ou à des personnes confrontées à des difficultés linguistiques » (ettsa-1 [FR])
- (306) « concrétisée par une certification environnementale iso 14001, la démarche d'azienda a depuis longtemps été de nouer des relations de partenariat avec les acteurs du recyclage (recylum) et du retraitement des déchets (suez), inhérents à notre activité » (ettsa-1 [FR])
- (307) « axés sur la prévention et sur le respect de l'environnement, nous répondons aux normes haccp et icpe » (gelin-1 [FR])
- (308) « preuve de cet engagement, azienda fait partie des 6 premières entreprises françaises à avoir signé la charte d'engagement volontaire de réduction des émissions de co2 avec le ministère du transport et l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ademe) » (gtlogistics-17 [FR])
- (309) « soucieux de l'importance de la qualité environnementale, nous veillons sur chaque chantier à [Liste à puces] » (guinier-1 [FR])
- (310) « attentifs à la qualité de nos produits, nous protégeons l'environnement qui les accueille » (portalp-1 [FR])
- (311) « conscient des enjeux écologiques qui se jouent actuellement, nous travaillons d'ores et déjà à l'obtention de la certification iso 14001 pour répondre aux exigences relatives à un système de management environnemental » (rot-incendie-24 [FR])
- (312) « professionnelle de la propreté, azienda est certifiée iso 9001, iso 14001 et vca et fait partie de l'union générale belge du nettoyage (ugbn) » (kosecleaning-4 [BE])
- (313) « lauréate du prix caius culture pme en 2012, en particulier pour son implication dans le stage – festival musica mundi, azienda a toujours soutenu de nombreuses œuvres caritatives, didactiques et humanitaires touchant surtout les jeunes et les enfants » (martins-hotels-4 [BE])
- (314) « premier imprimeur francilien à avoir obtenu la marque imprim'vert, nous avons depuis une dizaine d'années pris conscience de notre impact sur l'environnement » (martinenq-12 [FR])

(315) « membre du réseau socoda, nous nous engageons à respecter la charte “éco-responsable” »  
(theronddecoration-1 [FR])

(316) « inscrit dans la culture d'entreprise depuis toujours, la société rémunère de la même manière  
à qualification identique l'ensemble des collaborateurs et des collaboratrices » (gelin-1 [FR])

On constate qu'aucune de ces constructions ne relève réellement de la simple assertion, et que toutes contiennent, à un niveau certes parfois discutable, une dose d'appréciation. La majorité de ces contextes (296 à 311) sont introduits par un élément en position de thème qui, dans la typologie de l'*appraisal theory*, correspondent à des évaluations relatives à la première catégorie, l'*attitude*, qui porte sur les émotions (« soucieux », Cf. extraits 300, 305 et 309 par exemple), les jugements de comportement (« axés » (307), « attentifs » (310), « entreprise responsable et respectueuse de l'environnement » (304), voire « professionnelle » (312) en fonction du sens qu'on lui prête) ou l'appréciation d'objets et événements (« enrichie » (303), « concrétisée » (306) ou « preuve de cet engagement » (308))<sup>573</sup>.

Quatre extraits *a priori* peu évaluatifs, les extraits 312, 313, 314 et 315, sont pourtant porteurs d'une dimension appréciative à leur façon. Dans le cas du premier d'entre eux (312), c'est l'ambiguïté rattachée à la notion de « professionnelle » qui peut être discutée : à condition que l'on comprenne l'expression comme renvoyant à l'exercice d'un métier, la phrase entière serait de nature assertorique (la question de la détention, ou non, de normes et certifications ne peut faire l'objet d'aucun débat, tandis qu'une entreprise dont l'activité est liée au nettoyage exerce par définition son activité professionnelle dans ce milieu). Il est cependant tentant, et crédible, de comprendre l'expression comme un jugement introspectif, un regard que l'on porte sur le niveau d'expertise et d'implication, que viennent confirmer des certifications que n'ont pas nécessairement tous les concurrents, c'est-à-dire comme un jugement de valeur positif. La grammaire de Grévisse et Goosse (dir., 2011:436) souligne d'ailleurs que « *l'épithète détachée est employée dans des contextes où il y a, entre l'idée exprimée par cette épithète et l'idée exprimée par le verbe, une relation, selon les cas, de temps, de cause, de concession, de condition* », un raisonnement qui s'applique plus largement aux appositions (*Ibid.*, p.445, mais aussi Korzen, 2005:63). L'existence de cette relation logique attendue entre apposition et prédicat ressort particulièrement dès que l'on imagine des exemples absurdes (« conscients de notre responsabilité environnementale, nous n'utilisons que des véhicules rouges »). Ce lien logique participe de la stratégie argumentative servant à convaincre le destinataire dans une construction enthymématique (« puisque nous sommes professionnels de la propreté, nous sommes logiquement certifiés... [car toute entreprise professionnelle se doit d'être certifiée] »), qui passe ici par une appréciation de soi-même à laquelle le lecteur est invité à souscrire.

C'est cette appréciation de soi-même qui permet de faire de la construction épithétique détachée un cas particulier d'une vérité plus générale dans le second extrait (313) : ici, l'élément thématique est assertorique, mais la proposition en position de rhème mobilise une forme particulière de gradation (l'une des trois catégories de la typologie de l'*appraisal*), la « maximisation », avec l'adverbe de fréquence *toujours* (Martin et White, 2005:142) – de

---

<sup>573</sup> *Affect, judgement et appreciation* respectivement, selon la typologie de Martin et White (2005).

sorte que l'assertion en position de thème sert d'illustration à l'argument développé dans le rhème, et la phrase dans son ensemble prend une valeur appréciative.

Dans le troisième cas (314), l'épithète détachée est *a priori* de nature purement assertorique. On peut toutefois supposer que « premier » porte avec lui une modalité « inférée » (Gosselin, 2015:24-25) renvoyant à l'aspect positif de la primauté. Ainsi le fait de se qualifier de « premier imprimeur francilien à avoir obtenu la marque imprim'vert » peut-il également être compris comme une évaluation élogieuse introspective (du type « nous sommes innovants », « nous sommes pionniers ») que le destinataire idéal du message ne manquera pas de partager.

Enfin, le quatrième extrait (315) de la série est plus problématique. Il s'agit ici aussi d'une construction enthymématique (« membre du réseau... nous nous engageons à respecter la charte... [car tous les membres du réseau respectent cette charte] ») qui est introduite par une proposition assertorique. La portée évaluative positive du propos, inférée, est incluse dans la prémisse manquante de l'enthymème (« tous les membres du réseau Socoda respectent la charte "éco-responsable" [ce qui est une bonne chose] »). Cette modalité évaluative passe par la construction de l'ethos du réseau Socoda, qui est réexploité pour légitimer et valider l'action de l'entreprise Thérond Decoration. On remarque d'ailleurs que l'entreprise évite le recours à une modalité déontique qui pourrait la desservir (« \* ... nous *devons* respecter la charte ») pour utiliser une forme commissive ajoutant davantage de subjectivité favorable à sa promotion, ce qui soutient d'autant la dimension positive intrinsèque de son action.

L'anacoluthie du dernier extrait (316) est susceptible de compliquer l'analyse, puisque l'on ne sait pas ce qui est effectivement « inscrit », mais on note un nouveau cas de « maximisation » (« depuis toujours »), sur lequel nous revenons à la section 7.3.2, et on devine sans peine qu'il existe une relation entre la construction épithétique et le reste de la phrase. Il y a là aussi une question de modalité inférée : bien que le sens soit incertain et doive être interprété, il est probable que l'entreprise veuille dire qu'elle n'a pas attendu les débats de plus en plus médiatisés sur l'égalité entre les sexes pour intégrer cette question dans sa politique (faisant d'elle une pionnière de la question – ce qui représente une évaluation positive de son comportement).

On remarque, de façon attendue, que les entreprises choisissent de mettre en position de thème de la phrase un élément généralement favorable à leur ethos (« précurseurs », « soucieux », « professionnelle », « conscients »...) : ainsi l'extrait 300 illustre-t-il par exemple la raison pour laquelle l'entreprise Herve Société se sent investie par la nécessité de mener des actions favorables à l'environnement : parce qu'un tel sujet est source de préoccupation pour elle. Il se dessine chaque fois une structure du type « évaluation – action », de sorte qu'il s'établit un lien logique entre les deux propositions qui sert à orienter la compréhension du lecteur et lui soumettre une certaine interprétation du monde<sup>574</sup> - une forme de *framing* intratextuel temporel selon la typologie de MacLachlan et Reid (1994). Ainsi, même si la relation entre les deux éléments n'est pas nécessairement explicitée, on comprend qu'il existe un lien entre le fait que l'entreprise Martinenq (extrait 314) ait récemment « pris conscience

---

<sup>574</sup> Les extraits (313) et (314) montrent toutefois un renversement de l'ordre évaluation – action, en thématissant sur l'action (l'obtention d'une certification ou d'un prix).

de [son] impact sur l'environnement » et le fait qu'elle soit le « premier imprimeur francilien à avoir obtenu la marque imprim'vert », par exemple. Ces routines renvoient à la personnalité que l'entreprise cherche à communiquer et introduit une mise en relation de celle-ci avec une forme d'action.

Il nous semble qu'il y aurait ici matière à analyser davantage, sous l'angle de la modalité, les constructions de ce type en discours professionnel. Une telle entreprise dépasse les ambitions de cette thèse, qui s'intéresse à l'institutionnalisation du discours. Nous nous autorisons toutefois quelques réflexions, qui mériteraient d'être approfondies, pour être confirmées ou infirmées.

Notre analyse nous amène à considérer que l'élément essentiel de telles appositions est le jugement de valeur qui découle directement du discours promotionnel, par nature élogieux (envers soi-même). Dans cette perspective, même des appositions purement assertoriques (tels que : « certifiés ISO 14001, nous... ») deviennent porteuses d'un jugement de valeur, car ils contiennent une modalité appréciative inférée positive (« il est bien (pour l'environnement) d'être certifié ISO 14001 »)<sup>575</sup>. L'objectif rhétorique est, ainsi, de pousser le lecteur à comprendre et souscrire à une telle appréciation positive à partir de l'apposition, quand bien même l'information ne serait que factuelle. De là proviendrait cette impression de décalage avec des constructions absurdes, qui empêchent justement de comprendre la relation logique normalement voulue par l'auteur (pour reprendre l'exemple précédent : « certifiés ISO 14001, nous n'utilisons que des véhicules rouges »).

On peut également exploiter le pouvoir polémique de la formule (Krieg-Planque, 2009), ou à tout le moins, des expressions candidates au statut de formule, pour mettre en évidence cet objectif. Dans une phrase comme celle-ci, l'apposition en tête de phrase, dont la nature est *a priori* purement assertorique, prend une dimension évaluative : « Approvisionnés uniquement en énergie verte, nous tirons toute notre électricité de la centrale nucléaire de... ». On comprend qu'une affirmation de ce type puisse provoquer la contestation d'un lectorat opposé au nucléaire ; pourtant, la déclaration n'est pas nécessairement factuellement fautive dans la mesure où la Commission européenne a accepté d'accorder un label « vert » à l'énergie nucléaire au début de l'année 2022<sup>576</sup>. C'est alors le sens que l'on prête à la notion d' « énergie verte », expression lexicalisée préalablement à la décision de la Commission<sup>577</sup>, qui autorise, ou non, à utiliser ce terme pour parler d'énergie nucléaire. Or, du fait de l'important interdiscours qui s'y rapporte, assimiler (ou non) énergie verte et nucléaire revient d'ores et déjà à se positionner vis-à-vis de cet objet, et à formuler une évaluation à son sujet. En ce sens, compte tenu de la nature du discours d'entreprise, par essence promotionnel, et du lectorat idéal que se construisent les locuteurs (Perelman et Olbrechts-Tyteca, 2008:25ff),

---

<sup>575</sup> Breeze (2013:115ff) note que, parmi les discours d'entreprise, le discours publicitaire est le discours le plus difficile à circonscrire et expliquer, à cause de son aspect protéiforme : ainsi, même les discours purement informatifs (par exemple) peuvent prendre une tournure promotionnelle. Ce n'est ainsi pas tant l'information elle-même, que la charge évaluative qu'elle emporte (et que l'on mobilise à l'aide de l'interdiscours ou de l'inférence) qui compte.

<sup>576</sup> [https://www.lemonde.fr/planete/article/2022/02/02/malgre-les-protestations-la-commission-europeenne-accorde-un-label-vert-au-nucleaire-et-au-gaz\\_6112017\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2022/02/02/malgre-les-protestations-la-commission-europeenne-accorde-un-label-vert-au-nucleaire-et-au-gaz_6112017_3244.html) (consulté le 8 juin 2022).

<sup>577</sup> À titre d'exemple, l'expression connaît trois occurrences plus ou moins figées chez autant d'entreprises dans notre corpus belge, constitué en 2019.

il nous semble que les appositions placées en tête de phrase peuvent être considérées comme des modalités extrinsèques (dans notre cas appréciatives), ayant pour vocation de porter un jugement de valeur, évidemment positif, sur la suite de la phrase. Même les cas de constructions à partir d'éléments indéniablement assertoriques (« lauréate du prix caius culture pme en 2012 [...], azienda a toujours soutenu de nombreuses œuvres caritatives... ») portent une charge appréciative qui affecte l'ensemble de la phrase, servent à nourrir l'ethos du locuteur, et seront sans aucun doute compris comme tels par le lectorat que se construit l'entreprise énonciatrice, à partir d'un raisonnement enthymématique et de stéréotypes largement partagés (« soutenir la culture est une bonne chose, donc azienda fait de bonnes choses ») – et ce en plus du fait qu'une assertion de ce type emporte une valeur de preuve objective et renforce l'argumentation.

De telles constructions relèvent clairement d'une stratégie de framing, en explicitant d'emblée le cadre selon lequel le contexte détaillé doit être compris – mais d'autres routines rhétoriques de ce type peuvent être relevées, y compris entre les corpus francophones et scandinaves.

#### 7.2.1.2 La qualification de soi

Une autre routine de thématization, cette fois commune aux cinq corpus, permet aux entreprises énonciatrices de se qualifier elles-mêmes et d'exploiter cet argument pour orienter la compréhension de l'auditoire. Cette construction est directement liée à la routine précédente : comme l'écrit Korzen (2005:62-63), les langues scandinaves ne peuvent normalement exploiter les appositions que dans la mesure où la description du sujet qu'elles introduisent est concomitante du procès exprimé par la prédication. Dans le cas de ce qu'elle nomme « attributs circonstanciels », le recours à une subordonnée, adverbiale ou relative, est préférable. Ceci explique, peut-être, que la construction soit un peu plus fréquente dans les corpus danois et norvégien que dans les corpus belge et français, puisque ces derniers, comme nous l'avons vu dans la section précédente, exploitent également des appositions. En français, la routine est construite selon le patron suivant :

« en tant que » – [qualification] – PRONOM/FORME SUI-RÉFÉRENTIELLE<sup>578</sup>

Le patron (« en tant que » + qualification) peut aussi être postposé à la forme pronominale ou sui-référentielle. Quoique d'autres constructions soient syntactiquement envisageables (notamment du type : PRONOM – VERBE – « en tant que »), le cas de figure ne se produit pas dans les deux corpus francophones.

En danois, norvégien et suédois, une construction similaire peut être observée, qui, compte tenu des règles syntaxiques des trois langues, se présente sous la forme :

« som » – [qualification] – VERBE – PRONOM/FORME SUI-RÉFÉRENTIELLE

Ici aussi, une inversion de la séquence (« som » + qualification) et du pronom personnel *vi* de part et d'autre du verbe est susceptible de se produire. Précisons également que d'autres

---

<sup>578</sup> Une occurrence de forme elliptique se produit dans le corpus français, où « en tant que » devient simplement « en » : « en acteur reconnu du traitement de la douleur... » (lavoisier-1).

constructions sont syntactiquement possibles, et peuvent par exemple placer un élément tiers en première position, éventuellement en renvoyant la séquence plus loin dans la phrase (317) – ce qui toutefois les exclut du champ de la thématization qui nous intéresse. Dans le cas de propositions subordonnées, le couple séquence-pronom est joint (318). Les traductions sacrifient le style au profit d'un meilleur respect de la syntaxe d'origine :

(317) « derfor har vi ud over fokus på miljøet også valgt, som virksomhed, at påtage os, social ansvarlighed i det omfang, det er os muligt » (kathøj-1 [DK])  
'c'est pourquoi nous avons, outre notre attention sur l'environnement, aussi choisi, en tant qu'entreprise, d'assumer une responsabilité sociale, dans la mesure de ce qui nous est possible'

(318) « vi anser att det är viktigt att vi som företag är med och tar ansvar för samhällsutvecklingen » (markona-1 [SV])  
'nous estimons qu'il est important que nous, en tant qu'entreprise, soyons présents et prenions nos responsabilités pour le développement de la société'

Nous nous contentons, pour l'instant, de relever les routines qui thématisent le contexte dans lequel elles s'inscrivent – soit au moyen de la séquence « en tant que » / « som », soit par la forme pronominale ou sui-référentielle – selon les deux patrons donnés ci-haut. Sont donc exclus du décompte les situations où les patrons se produisent à l'intérieur d'une proposition ou au début d'une proposition subordonnée (extraits 317 et 318 ci-haut respectivement). Nous ne retenons enfin ici que les patrons qui qualifient directement l'entreprise.

Le tableau 35 ci-dessous rend compte du nombre de contextes concernés. Le premier chiffre, en dehors des parenthèses, indique le nombre d'occurrences totales relevées. Les deux chiffres entre parenthèses indiquent, respectivement, le nombre d'URLs et le nombre d'entreprises concernées. Avec les pourcentages indiqués en deuxième ligne, nous rapportons ces valeurs au nombre total d'URLs et d'entreprises, à titre indicatif<sup>579</sup>. Les valeurs sont arrondies à l'unité.

---

<sup>579</sup> Les comparaisons formelles ont peu d'intérêt du fait de la petite taille de nos corpus qui « surreprésente » chaque valeur. Il s'agit simplement ici de réancrer les phénomènes observés dans la réalité.

Nous rappelons également que tous les corpus sont constitués de 30 entreprises représentées par 1 à 3 URLs au maximum. Au total, on dénombre :

- pour le corpus belge, 62 URLs ;
- pour le corpus danois, 58 URLs ;
- pour le corpus français, 53 URLs ;
- pour le corpus norvégien, 58 URLs ;
- pour le corpus suédois, 56 URLs.

|           | <b>Nombre d'occurrences qualifiant<br/>directement l'entreprise</b> |
|-----------|---|
| <b>BE</b> | 5 (5 ; 4)<br>(8% ; 13%)   |
| <b>DK</b> | 11 (9 ; 9)<br>(16% ; 30%)   |
| <b>FR</b> | 4 (4 ; 4)<br>(8% ; 13%)   |
| <b>NO</b> | 9 (9 ; 8)<br>(16% ; 27%)  |
| <b>SV</b> | 6 (5 ; 4)<br>(9% ; 13%)   |

Tableau 35 : répartition des routines exploitant la séquence « en tant que » / « som » et qualifiant directement l'entreprise.

Seuls les contextes où la routine (ou, alternativement, une forme pronominale ou sui-référentielle) est thématisée ont été retenus.

Lecture : le corpus suédois connaît 6 séquences de ce type, qui se retrouvent dans 5 URLs réparties chez 4 entreprises. Cela représente 9% du total des URLs du corpus suédois, et 13% des entreprises.

Il y a ainsi une plus forte prévalence de ces formes dans les corpus danois et norvégien. Nous donnons pour chacun des corpus deux contextes à titre d'illustration :

- (319) « en tant qu'entreprise familiale, nous essayons autant que possible de travailler avec des fabricants belges, tels que mobitec ou beka, ainsi qu'avec du mobilier de provenance européenne (h&h, xoon, calia italia, perdormire) de sorte à favoriser l'économie locale » (belot-1 [BE])
- (320) « en tant qu'entreprise, nous parlons souvent du développement d'un emballage durable pour les clients » (europalpackaging-6 et -11 [BE])
- (321) « som et af danmarks førende trykkerier har azienda as skarp fokus på miljøbelastningen fra de tryksager, som produceres i vores hus » (johnsen-37 [DK])  
'étant l'une des imprimeries majeures au danemark, azienda as veille rigoureusement à l'impact environnemental des impressions produites chez elle'
- (322) « som ambassadør for træ i danmark, støtter vi træpunktdks arbejde med at formidle veldokumenteret viden om verdens mest miljøvenlige råstof » (globaltimber-29 [DK])  
'en tant qu'ambassadeur pour le bois<sup>580</sup> au danemark, nous soutenons le travail de træ.dk<sup>581</sup> dans la fourniture d'informations complètes concernant la matière première la plus respectueuse de l'environnement au monde'
- (323) « azienda en tant que coopérative de producteurs de fruits et fabricant de fruits transformés soutient cet événement » (sicolyl-394 [FR])
- (324) « en tant que distributeur de produits respectueux de l'environnement et de matériel de chantier éco-responsable, azienda s'engage dans le développement durable et le recyclage de ses déchets, afin de limiter l'impact de son métier sur l'environnement » (theronddecoration-1 [FR])

<sup>580</sup> Le statut d' « ambassadeur pour le bois » (træambassadør) a été mis en place par træ.dk, une plateforme rassemblant plusieurs organisations professionnelles liées aux industries du bois au Danemark.

<sup>581</sup> La norme de dépouillement a imposé de modifier les points contenus dans les sites Internet afin d'éviter qu'ils ne divisent les phrases en plusieurs segments.

- (325) « som medlem har vi utarbeidet en "code of conduct" som alle våre underleverandører må følge » (høie-2 [NO])  
 'en tant que membre, nous avons élaboré un "code de conduite" que tous nos sous-traitants doivent respecter'
- (326) « som miljøfyrtårn-bedrift skal vi bidra til utvikling av miljøvennlige bærekraftige anlegg, og fokusere på minst mulig miljøbelastning i all vår virksomhet » (kuldeteknisk-1 [NO])  
 'en tant qu'entreprise [certifiée] miljøfyrtårn, nous devons contribuer au développement d'infrastructures respectueuses de l'environnement et durables, et nous concentrons sur le plus faible impact environnemental possible sur l'ensemble de notre activité'
- (327) « som en av de större aktörerna i vår bransch kan vi verkligen göra skillnad » (homemaid-1 [SV])  
 'étant l'un des grands acteurs de notre branche, nous pouvons vraiment faire une différence'
- (328) « som byggföretag vill vi skapa möjligheter inför framtiden genom det vi kan allra bäst – uppföra hållbara hus och byggnader som vi kan vara stolta över, och som ger mervärden för människor och miljö » (hansabygg-15 [SV])  
 'en tant qu'entreprise de construction, nous voulons créer des occasions pour l'avenir grâce à ce que nous savons faire le mieux – bâtir des maisons et bâtiments durables et dont nous pouvons être fiers, et qui donnent une valeur ajoutée aux êtres humains et à l'environnement'

À l'instar des appositions en tête de phrase de la section précédente dont elles sont proches, ces structures présentent un lien voulu logique avec l'affirmation qui les suit. Le procédé, à nouveau, invite le lecteur à se rallier à l'idée qui est développée par la suite et paraît pouvoir s'assimiler à une forme de modalisateur évaluatif. Cette nature modalisatrice de la séquence n'est pas incompatible avec l'expression de modalités bouliques, comme dans l'extrait 328, où l'entreprise Hansabygg considère qu'il existe un lien entre son statut d'entreprise du bâtiment et la forme que prend son action (la construction d'édifices durables). Elle n'est pas non plus incompatible avec la modalité déontique de l'extrait 326, où l'entreprise Kuldeteknisk lie son statut d'entreprise certifiée à son devoir (moral ?) de contribuer à fournir des infrastructures respectueuses de l'environnement<sup>582</sup>. On constate par ailleurs que la relation entre les deux éléments n'est pas nécessairement évidente et est alors susceptible d'interroger, ce qui, dans de tels cas, accroît l'impression d'un jugement subjectif auquel on peut avoir du mal à adhérer soi-même du fait de son manque de cohérence. C'est le cas de l'extrait 319, où l'entreprise Belot met en équation le fait d'être une entreprise familiale et celui de travailler avec des fabricants locaux : alors que la volonté de faire transparaître un lien logique entre les deux éléments est indéniable, son articulation est incertaine<sup>583</sup>. D'autres constructions impliquent de prendre en compte le co-texte, voire l'interdiscours qui se joue

---

<sup>582</sup> La séquence ne pourrait pas avoir de portée appréciative, semble-t-il, si le reste de la phrase portait une modalité déontique objective, imposée par un acteur tiers, du type : « en tant qu'entreprise certifiée, nous devons publier chaque année un rapport de développement durable (sans quoi la certification est perdue) ». La raison doit en être que la dimension inférentielle de l'apposition est dépendante de ce qui la suit : si le statut d'entreprise certifiée impose un devoir moral, l'apposition s'inscrit dans un jugement de valeur le long d'un axe bien/mal. En revanche, si ce même statut impose une obligation objective, légale, normative... l'apposition s'inscrit dans un processus institutionnel neutre qui tient de la description.

<sup>583</sup> Ce qui n'implique pas qu'elle soit erronée : on pourrait imaginer qu'une entreprise familiale ait pu tisser, au fil des générations, des liens personnels avec des fournisseurs locaux, justifiant ainsi le fait de favoriser une économie de proximité qui bénéficie en premier lieu aux acteurs de la région.



autour de la question. C'est le cas de l'extrait 323 où « cet événement » renvoie à « la journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire » et clarifie la raison pour laquelle l'implication d'une entreprise du secteur agro-alimentaire comme Sicol est légitime.

Tous les contextes ne peuvent cependant pas être rattachés à des questions environnementales ou sociétales : certains, à l'instar de l'entreprise Belot citée précédemment, sont probablement assimilables à un discours RSE plus large, dont ils convoqueraient le pilier économique. D'autres peuvent être complexes. C'est le cas de l'extrait ci-dessous qui fait appel à une multitude d'interdiscours et de positionnements de la part de l'entreprise énonciatrice :

(329) « vi ønsker som virksomhed at medvirke til at de håndværksmæssige traditioner vedligeholdes og dette gør vi ved at tage unge i lære » (kathøj-1)  
 'en tant qu'entreprise, nous souhaitons contribuer au maintien des traditions artisanales et accomplissons cela en prenant des jeunes en apprentissage'

Plusieurs interdiscours paraissent habiter cet énoncé : un interdiscours économique, social voire sociétal notamment, plus ou moins évidents. Encore une fois, les situations sont complexes, et des arbitrages sont nécessaires<sup>584</sup>. Le décompte, mis à jour des contextes environnementaux ou sociétaux, se présente ainsi :

|           | <b>Nombre d'occurrences qualifiant<br/>directement l'entreprise</b> |
|-----------|---|
| <b>BE</b> | 2 (2 ; 1)<br>(3% ; 3%)  |
| <b>DK</b> | 9 (7 ; 7)<br>(12% ; 23%)  |
| <b>FR</b> | 4 (4 ; 4)<br>(8% ; 13%)   |
| <b>NO</b> | 8 (8 ; 7)<br>(14% ; 23%)  |
| <b>SV</b> | 4 (4 ; 4)<br>(7% ; 13%)   |

Tableau 36 : reprise du tableau 35 ci-dessus restreignant les décomptes aux questions environnementale ou sociétales.

Les corpus danois et norvégien restent les corpus connaissant le plus de recours à des formes de ce type. Discursivement, de telles thématisations sont intéressantes car elles explicitent le rôle que l'entreprise s'attribue dans la société, et la façon dont elle souhaite être perçue par son lectorat : il s'agit d'une forme claire de *framing*, par lequel les entreprises énonciatrices se mettent en scène selon des caractéristiques par lesquelles elles ont l'ambition d'être décrites.

On remarque à ce sujet une tendance qui mérite d'être relevée – pas tant pour sa prévalence, compte tenu du nombre trop faible de contextes identifiés pour extrapoler à partir de ceux-ci, mais pour les résonances avec ce phénomène que l'on retrouvera dans les prochaines sections. Il s'agit de ce que ces constructions thématisées peuvent être classées en deux modes de représentation différents. Le premier, minoritaire, inclue l'entreprise énonciatrice

<sup>584</sup> En l'occurrence, nous excluons ce contexte de notre sélection.

dans un système institutionnel transversal, organisationnel ou normatif. C'est le cas à cinq reprises pour les contextes environnementaux ou sociétaux : pour les deux exemples du corpus norvégien donnés ci-haut (extraits 325 et 326), ainsi que pour deux autres contextes issus du corpus norvégien également (330 et 331) et un autre tiré du corpus danois (332) :

- (330) « som medlem av ovl vil azienda sørge for at retningslinjene følges i hele vår virksomhet » (ortopediteknikk-32 [NO])  
'en tant que membre d'ovl, azienda s'assurera que les lignes directrices soient suivies dans toute notre entreprise<sup>585</sup>'
- (331) « som miljøfyrtårnsbedrift er vi del av norges mest brukte sertifikat for virksomheter som vil dokumentere sin miljøinnsats og vise samfunnsansvar » (ramberg-1 [NO])  
'en tant qu'entreprise [certifiée] miljøfyrtårn, nous disposons du certificat le plus utilisé en norvège par les entreprises souhaitant rendre compte de leur investissement environnemental et démontrer leur responsabilité sociétale'
- (332) « som medlem af foreningen for byggeriets samfundsansvar påtager azienda sig det ansvar der følger med, at være en rådgivningsvirksomhed i ejendoms-, bygge- og anlægsbranchen » (emcon-1 [DK])  
'en tant que membre de foreningen for byggeriets samfundsansvar<sup>586</sup>, azienda assume la responsabilité inhérente à son statut d'entreprise de conseil dans le secteur de la construction'

Dans de tels cas de figure, les entreprises signifient clairement leur affiliation à une entité qui les transcende – ce qui par ailleurs contribue à construire leur légitimité<sup>587</sup>. On remarque que cette typologie ne concerne que des entreprises scandinaves (en fait principalement norvégiennes, dans quatre cas sur cinq) : aucune entreprise francophone, belge ou française, ne se réclame de ce type d'appartenance. Bien qu'on n'y voie pas d'entreprise suédoise non plus, l'absence des entreprises francophones est plus remarquable dans la mesure où les appositions détachées en tête de phrase de la section 7.2.1.1, qui leur sont exclusives, ne sont jamais l'occasion de s'insérer dans un réseau. Les extraits 306 et 314 précédemment évoquent certes la « certification environnementale iso 14001 » (ettsa-1 [FR]) ou « la marque imprim'vert » (martinenq-12 [FR]), mais renvoient donc davantage à un produit normatif qui les certifie qu'à un organisme en tant que tel. La seule exception pourrait être le renvoi de l'entreprise Thérond Décoration au « réseau socoda » (theronddecoration-1 [FR]) dans l'extrait 315, mais ce réseau se présente comme une « une alliance de distributeurs

---

<sup>585</sup> OVL est l'acronyme de Ortopeditekniske Virksomheters Landsforbund, le syndicat professionnel des entreprises de prothèses orthopédiques. Le co-texte indique que les lignes directrices en question sont des lignes directrices « pour un commerce éthique » (*retningslinjer for etisk handel*) et renvoient en fait à l'affiliation d'OVL à l'organisme éponyme, Etisk Handel Norge, qui promeut des bonnes pratiques dans la conduite des relations commerciales. L'entreprise Ortopediteknikk indique plus loin dans le texte que l'objectif de ces règles est « d'assurer que les membres d'OVL agissent conformément à un ensemble de normes internationalement reconnues en matière de respect des droits humains, des conditions de travail et de l'environnement » (« ... å sikre at medlemmer av ovl opptrer i henhold til internasjonalt anerkjente standarder i forhold til menneskerettigheter, arbeids- og miljøforhold »).

<sup>586</sup> Littéralement : « association pour la responsabilité sociétale dans le secteur de la construction ».

<sup>587</sup> Van Leeuwen (2007) décrit notamment la catégorie de l' « autorité impersonnelle » qui renvoie aux règles, lois... qui fondent les comportements auxquels se conformer. Ici, l'affiliation à un organisme dont les principes doivent être suivis garantit la légitimité de l'entreprise locutrice.

indépendants »<sup>588</sup> plutôt qu'un organisme actif en matière environnementale ou sociétale : à l'inverse, les cinq contextes relevés parmi les entreprises norvégiennes et danoise ci-haut renvoient, pour deux d'entre eux (extraits 326 et 331), à Miljøfyrtårn, un organisme de certification environnementale. Deux autres (extraits 325 et 330) renvoient – dont un indirectement – à l'organisme Etisk Handel mentionné dans une note du paragraphe précédent, et un dernier à Foreningen for Byggeriets Samfundsansvar (extrait 332 ci-haut).

Notons malgré tout que, dans la majorité des cas (22 contextes), les entreprises préfèrent se définir elles-mêmes par rapport à leur statut ou leur activité, éventuellement en affirmant leur position de domination (dans 7 cas sur 22) à l'aide de superlatifs notamment. Les extraits belge et français ci-haut, (320, 323 et 324), ainsi que les extraits danois et suédois (322 et 328 respectivement), illustrent des cas où les entreprises se définissent, par ce statut ou cette activité qui les définit : « coopérative de producteurs de fruits », « distributeur de produits respectueux de l'environnement et de matériel de chantier éco-responsable », « entreprise de construction »... Les cas plus spécifiques où les entreprises affirment leur capacité de domination (notamment en exprimant la notion de primauté, dans 4 cas sur 7), sont illustrés par les extraits 321 et 327 ci-haut, mais aussi :

- (333) « som en av de største aktørene i vår bransje har vi et ekstra ansvar for å gå foran, og gjennom våre egne retningslinjer for samfunnsansvar har vi et tydelig forhold til hvordan selskapet og vi som ansatte skal ta ansvar for vårt fotavtrykk » (07media-1 [NO])  
'étant l'un des acteurs les plus importants de notre branche, nous avons la responsabilité additionnelle de montrer l'exemple, et au travers de nos propres lignes de conduite en matière de responsabilité sociétale, nous avons une conception claire de la façon dont l'entreprise et nous, comme employés, devons prendre nos responsabilités vis-à-vis de notre empreinte [environnementale]'
- (334) « som eneste norske advokatfirma har azienda laget klimaregnskap (tilgjengelig på forespørsel) » (adeb-92 [NO])  
'azienda est le seul cabinet d'avocats en norvège à avoir calculé son bilan carbone (disponible sur demande)'
- (335) « som ett av de första byggbolagen i sverige certifierade vi 2010 vårt ledningssystem avseende kvalitet, miljö och arbetsmiljö » (skoglunds-38 [SV])  
'en 2010, nous avons été l'une des premières entreprises du bâtiment en suède à certifier notre système de gestion du point de vue de la qualité, de l'environnement et de l'environnement de travail'

De telles routines contribuent à confirmer la dimension promotionnelle du discours environnemental et / ou sociétal : ce processus de *framing* syntaxique, intratextuel, est ainsi majoritairement exploité dans le but de construire l'ethos de l'entreprise, et, plus rarement, utilisé pour la rattacher à un macrocosme qui dépasse ses murs – on voit toutefois que quand cela est le cas, ce sont uniquement des entreprises du groupe scandinave qui sont concernées (surtout des entreprises norvégiennes et une entreprise danoise), une remarque qui résonne avec les conclusions des sections 7.2.2.1 et 7.2.2.2 ci-après notamment. Il s'agit avant tout, avec de telles routines, de recontextualiser la position de l'énonciateur dans le système économique, éventuellement en mettant en relation (de façon logique) la façon dont

---

<sup>588</sup> <https://www.socoda.fr/> (page consultée le 12 juillet 2022).

l'expertise de l'entreprise, ou son domaine d'activité, sont liés à ses engagements sociétaux ou environnementaux. Si la démarche est rationnelle, et contribue à soutenir l'instauration d'un modèle « classique » de RSE (qui reposerait sur un pilier économique en plus d'un pilier environnemental et d'un pilier social/sociétal), on remarque qu'elle paraît, à plusieurs reprises, être aussi l'occasion de se distinguer en s'affirmant comme innovant, ou important, dans un secteur d'activité donné, soulignant ainsi la portée promotionnelle du propos.

### 7.2.1.3 « chez azienda, nous » : dislocations à gauche

Un phénomène de dislocation particulier a pu être relevé dans le corpus : une construction par laquelle la forme pronominale vient répéter l'identité sui-référentielle de l'entreprise énonciatrice, qui est alors thématifiée. La routine est présente dans les cinq corpus, mais à des degrés particulièrement variés, comme nous en rendons compte ci-bas. Elle s'exprime, en français, selon le patron suivant :

#### PRÉPOSITION – FORME SUI-RÉFÉRENTIELLE – « nous »

Et en danois, norvégien et suédois, selon des modalités identiques :

#### PRÉPOSITION – FORME SUI-RÉFÉRENTIELLE – VERBE – « vi »

Généralement, le patron prend la forme, en français, « chez azienda, nous », avec toutefois quelques variations prépositionnelles ou pronominales<sup>589</sup>, que connaît également le danois<sup>590</sup>. Si l'on se limite aux cas des dislocations à gauche, thématifiées, suivies d'un pronom en position de sujet (donc en excluant les constructions impersonnelles), 47 contextes ont été observés, répartis de la façon suivante :

|           | <b>Dislocations à gauche du type « préposition –<br/>forme sui-référentielle – nous »</b> |
|-----------|---|
| <b>BE</b> | 7 (7 ; 7)<br>(11% ; 23%)  |
| <b>DK</b> | 25 (19 ; 14)<br>(33% ; 47%)   |
| <b>FR</b> | 1 (1 ; 1)<br>(2% ; 3%)  |
| <b>NO</b> | 5 (5 ; 4)<br>(9% ; 13%)   |
| <b>SV</b> | 9 (7 ; 6)<br>(12% ; 20%)  |

*Tableau 37 : dislocations à gauche du type « préposition – forme sui-référentielle – nous ».*

*Lecture : le corpus suédois connaît 9 séquences de ce type, qui se retrouvent dans 7 URLs réparties chez 6 entreprises. Cela représente 12% du total des URLs du corpus suédois, et 20% des entreprises.*

On constate ainsi qu'il existe un fort déséquilibre dans l'utilisation de cette routine discursive, puisqu'elle n'est employée, pour les valeurs extrêmes, que par une entreprise française, tandis que près de la moitié des entreprises du corpus danois y ont recours au moins une fois.

<sup>589</sup> Ces variations sont les suivantes : « à la ferme d'azienda » (upignac-1 [BE]) ; « aux azienda » (belot-1 [BE]) pour les variations prépositionnelles ; « chez azienda, on » (miniox-1 [BE] ; trenker-112 [BE]) pour les variations pronominales.

<sup>590</sup> Où la préposition est, au choix, « hos » ou « i ».

Se pose ensuite la question de déterminer les contextes ayant une portée environnementale ou sociétale. La question n'est pas aisée car, si certains contextes peuvent de toute évidence être inclus dans, ou exclus de, cette catégorie (extraits 336 et 337 respectivement), d'autres impliquent de convoquer le co-texte, comme dans les cas des extraits 338 ou 339 :

- (336) « chez azienda, nous nous soucions aussi de l'environnement et de notre belle planète » (herve-société-34 [BE])
- (337) « hos azienda har vi 40 års erfaring med kvalitet på tryk » (kailow-125 [DK])  
'chez azienda, nous avons 40 années d'expérience en matière de qualité dans l'impression'
- (338) « i azienda er vi aktive fortalere for brugen af clt til beboelsesejendomme på flere etager i danmark. [vi mener, at det er det rette valg af materiale, der sikrer en bæredygtig fremtid] » (sj-279 [DK])  
'chez azienda, nous sommes des défenseurs actifs de l'utilisation de bois lamellé-croisé dans les bâtiments d'habitation à plusieurs étages au danmark. [nous sommes d'avis que ce choix de matériau garantit un avenir durable]'
- (339) « i azienda ønsker vi at bedriften vår skal bidra til en positiv merverdi. [vi har derfor vedtatt csr-vedtak for områdene: miljø, helse, sikkerhet, arbeidsforhold og etikk] » (leman-2 [NO])  
'chez azienda, nous souhaitons que notre entreprise contribue à une valeur ajoutée positive. [c'est pourquoi nous avons pris des mesures rse dans les domaines suivants : environnement, santé, sécurité, conditions de travail et éthique]'

D'autres cas encore sont litigieux :

- (340) « chez azienda, nous sommes convaincus que chacun peut contribuer à sa manière dans la lutte contre le coronavirus » (deltrian-20 [BE])
- (341) « chez azienda, on se mobilise aussi pour la santé de nos collaborateurs en participant à la marche rose » (trenker-112 [BE])
- (342) « på azienda tar vi både ett socialt och ekonomiskt ansvar, för att bidra till ett dagens och framtidens samhälle med goda utsikter » (byggkompaniet-1 [SV])  
'chez azienda, nous prenons une responsabilité à la fois sociale et économique, afin de contribuer à une société d'avenir et du quotidien pleine de promesses'

Les deux premiers exemples sont jugés comme des cas acceptables de contextes à portée sociétale ou environnementale. Dans le cas de l'extrait 340, la prise en compte du co-texte permet de faire comprendre que si l'entreprise Deltrian s'empare de cette question de société hautement actuelle à la date de constitution du corpus<sup>591</sup>, c'est pour informer de son implication directe dans la question. Ainsi, la séquence « chacun peut contribuer à sa manière » est-elle à comprendre dans le sens où l'entreprise fait partie de ces contributeurs et assume donc une forme de responsabilité sociétale. L'extrait 341 illustre un cas de chevauchement entre portée sociale et sociétale d'une question RSE. En dépit de la mention explicite des salariés des Laboratoires Trenker dans cette phrase (« on se mobilise aussi pour la santé de nos collaborateurs »), la problématique du cancer du sein est bien plus large et dépasse les murs de l'entreprise : elle est même institutionnalisée au travers d'un événement

---

<sup>591</sup> Nous rappelons que le corpus a été constitué durant le printemps 2020, dans la foulée immédiate de la vague de confinements décidés dans la plupart des pays d'Europe à cette période. En l'occurrence, le texte de Deltrian est une information de l'entreprise donnée sous forme de « news » et datée du 27 avril 2020.

(la Marche rose) auquel se rattache d'ailleurs la société pour lui donner, très logiquement, plus de cohérence et de visibilité. Il y a donc, tout comme dans le cas des questions d'égalité entre les sexes qu'abordent certaines entreprises, une coexistence de préoccupations sociales (au sens de la RSE : c'est-à-dire, ce qui touchent à son personnel, et en l'occurrence à la santé de celui-ci) et sociétales (la nécessité d'informer et de défendre la recherche médicale...) – coexistence qui légitime l'inclusion même, dans le corpus, d'URLs dédiées à ces questions. En revanche, l'extrait 342 admet clairement une responsabilité sociale et économique – c'est-à-dire, les deux piliers de la RSE, ou du développement durable, que nous avons choisi d'exclure de notre étude. La question environnementale n'est traitée que dans un paragraphe ultérieur, et ce contexte peut donc être exclu de la sélection.

Suivant ce mode de raisonnement, le nombre de contextes total est ramené à 32 et continue de présenter le fort déséquilibre relevé initialement :

|           | <b>Dislocations à gauche du type « préposition –<br/>forme sui-référentielle – nous »</b> |
|-----------|---|
| <b>BE</b> | 7 (7 ; 7)<br>(11% ; 23%)  |
| <b>DK</b> | 17 (14 ; 11)<br>(24% ; 37%)   |
| <b>FR</b> | 1 (1 ; 1)<br>(2% ; 3%)  |
| <b>NO</b> | 4 (4 ; 4)<br>(7% ; 13%)   |
| <b>SV</b> | 3 (3 ; 2)<br>(5% ; 7%)  |

Tableau 38 : reprise du tableau 37, en ne conservant que les contextes à dimension sociétale ou environnementale.

Nous donnons ci-bas, à titre d'illustration, deux exemples pour chacun des corpus (à l'exception, évidemment, du corpus français) :

- (343) « à la ferme d'azienda, nous gérons nos prairies, vergers et champs en agriculture raisonnée » (upignac-1 [BE])
- (344) « chez azienda, on a le sens du partage, des liens sociaux et on a une réelle envie de s'engager dans la vie bruxelloise, c'est donc tout naturellement que nous avons décidé de sponsoriser également certaines activités culturelles » (miniox-1 [BE])
- (345) « hos azienda har vi fokus på kvalitet og miljø » (coolgray-2 [DK])  
'chez azienda, nous accordons de l'importance à la qualité et l'environnement'
- (346) « hos azienda har vi altid haft det som en del af vores dna at udvise social ansvarlighed – både internt i virksomheden og eksternt i forhold til leverandører, kunder, samarbejdspartnere og det omgivende samfund » (johnsen-3 [DK])  
'chez azienda, nous avons toujours eu la responsabilité sociétale dans notre adn – à la fois en interne, dans l'entreprise, et à l'extérieur vis-à-vis des fournisseurs, clients, partenaires et de la société environnante'
- (347) « chez azienda, nous continuons à développer une démarche environnementale dans notre organisation afin de diminuer notre impact sur la planète » (stgroupe-1 [FR])

- (348) « i azienda bekjenner vi oss til et sett av verdier som skal være styrende for alt vi gjør som enkeltmennesker og selskap » (hasås-1 [NO])  
 'chez azienda, nous adhérons à un ensemble de valeurs qui doivent fonder tout ce que nous faisons, comme individu et comme entreprise'<sup>592</sup>
- (349) « i azienda tilstreber vi hele tiden å minimere vår miljøbelastning » (07media-1 [NO])  
 'chez azienda, nous nous efforçons en permanence de minimiser notre impact environnemental'
- (350) « på azienda arbetar vi fortlöpande med att se över verksamheten och förändra arbetssätt och processer för att uppnå en minimal miljöpåverkan » (förlagssystem-1 [SV])  
 'chez azienda, nous travaillons en permanence à surveiller notre activité et transformer nos méthodes de travail et processus afin d'avoir un impact minimal sur l'environnement'
- (351) « på azienda har vi numera elen i tankarna varje dag, då vår nyaste tjänstebil på huvudkontoret är en eldriven nissan leaf, dessutom riktigt trevlig att köra » (skoglunds-1 [SV])  
 'chez azienda, nous avons désormais de l'électricité dans le réservoir chaque jour, puisque notre dernière voiture de société au siège est une nissan leaf électrique, par ailleurs très agréable à conduire'

On remarque que la grande majorité de ces énoncés sont ancrés dans une forme d'appréciation. Pour Maingueneau, « *la marque a une valeur testimoniale* » (Maingueneau, 2016:248), ajoutant qu'au travers de celle-ci, « *le fabricant prend position vis-à-vis de son annonce, en garantissant l'authenticité et en assumant la responsabilité* » (Adam et Bonhomme, 1997:57, cités par Maingueneau, *Ibid.*). En utilisant une structure disloquée, il est possible d'ajouter à la force de l'argumentation emmenée par la première personne la « garantie d'authenticité » apportée par l'entreprise. On comprend alors que la construction génère des propos subjectifs, puisqu'ils exploitent deux marqueurs sollicitant particulièrement l'ethos du locuteur alors que le contexte peut être qualifié de sensible (il s'agit de démontrer son engagement pour des problématiques *a priori* éloignées des intérêts rationnels d'une entreprise, par nature polémiques et soumises à une forte attente sociale) : un tel échafaudage argumentatif pourrait sembler démesuré s'il était mobilisé pour soumettre des assertions parfaitement objectives, sauf éventuellement à les comprendre, en discours, comme une technique de persuasion pour se démarquer des autres entreprises du secteur par exemple (du type : « chez azienda, nous sommes certifiés ISO 14001 [mais ce n'est pas le cas de nos concurrents] »).

Cinq contextes nous paraissent cependant, dans une certaine mesure au moins, pouvoir être qualifiés d' « objectifs » ou assertoriques, bien qu'ils ne soient pas exempts d'interrogation :

- (352) « à la ferme d'azienda, nous gérons nos prairies, vergers et champs en agriculture raisonnée » (upignac-1 [BE]) »
- (353) « hos azienda lever vi op til mærkets standarder med minimalt papirspild og forbud mod særlige miljø- og sundhedsskadelige stoffer i trykningen » (coolgray-1 [DK])  
 'chez azienda, nous nous conformons aux règles de la certification avec un gaspillage de papier minimal et une interdiction de produits nocifs pour l'environnement et la santé dans nos impressions'

---

<sup>592</sup> L'entreprise Hasås rattache explicitement ces propos à une rubrique nommée « éthique ».

- (354) « i azienda as lever vi af at bygge og er med til at forme den verden vi selv, vores børn og børnebørn skal leve i » (georgberg-1 [DK])  
 ‘chez azienda, nous vivons de la construction et contribuons à construire le monde dans lequel nous-mêmes, nos enfants et petits-enfants allons vivre’
- (355) « i azienda er vi aktive fortalere for brugen af clt til beboelsesejendomme på flere etager i danmark » (sj-279 [DK])  
 ‘chez azienda, nous sommes des défenseurs actifs de l’utilisation de bois lamellé-croisé dans les bâtiments d’habitation à plusieurs étages au danmark’
- (356) « på azienda har vi numera elen i tankarna varje dag, då vår nyaste tjänstebil på huvudkontoret är en eldriven nissan leaf, dessutom riktigt trevlig att köra » (skoglunds-1 [SV])  
 ‘chez azienda, nous avons désormais de l’électricité dans le réservoir chaque jour, puisque notre dernière voiture de société au siège est une nissan leaf électrique, par ailleurs très agréable à conduire’

Les extraits 353 et 356 sont les moins conflictuels selon nous : bien que la notion de *minimalt papirspild* (« gaspillage minimal ») soit de toute évidence sujette à débat, et que le commentaire *riktigt trevligt att köra* (« très agréable à conduire ») soit indéniablement évaluatif, il s’agit dans les deux cas de modalités intrinsèques qui ne viennent modifier qu’un élément ponctuel de la phrase. Les extraits 354 et 355 sont plus problématiques : concernant le cas de l’entreprise Georg Berg, si l’on peut aisément souscrire à l’idée selon laquelle une entreprise de construction « vit » de cette activité (« lever af at bygge »), l’ampleur d’une affirmation telle que « [vi] er med til at forme den verden vi [...] skal leve i » (« [nous] contribuons à créer le monde dans lequel nous [...] allons vivre ») pourrait être discutée. En ce qui concerne l’entreprise Søren Jensen (sj), *aktive* est un autre cas de modalité intrinsèque appréciative qui s’ajoute à l’évaluation positivement chargée de  *fortalere* (« défenseurs »), qui implique déjà, sémantiquement, une prise de position en faveur d’une cause, d’une idée... Le cas le plus délicat est celui de l’entreprise Upignac, dans l’extrait 352, qui affirme travailler « en agriculture raisonnée ». La dimension potentiellement évaluative d’une telle expression est corrélée à la signification, en discours, de l’expression, et à son éventuel statut de formulation (ou de formule, ou de *buzzword*) : précisons, sans chercher à rentrer dans les détails de ce qui caractérise l’agriculture raisonnée<sup>593</sup>, que l’affirmation de l’entreprise est exempte de tout référentiel ou complément d’information permettant d’associer un sens technique à l’expression. Il est donc impossible de savoir s’il est ici fait référence à un ensemble de pratiques formellement instituées, ou si l’expression recouvre un emploi avant tout rhétorique. Comme nous l’avons vu dans le chapitre 6, l’utilisation de certains figements au sens socialement construit (les formules, ou les expressions candidates à ce statut) prennent un sens particulièrement plastique, du fait des opérations d’adhésion, distanciation ou récupération qui peuvent y être rattachées. Dès lors, il ne s’agit pas d’associer, ou non, un statut formulaire à la notion d’agriculture raisonnée, mais de suggérer que l’utilisation de ce qui pourrait être un « référent social » puisse être le reflet d’un choix sémantique conscient et être porteur d’une évaluation personnelle, d’ordre socio-culturel (Moirand, 1995).

<sup>593</sup> Nous renvoyons pour cela à Bernard de Raymond (2012) qui fournit un historique du concept.



Quand bien même on reconnaîtrait à ces cinq exemples un caractère assertorique, ils restent minoritaires par rapport aux 27 autres contextes de la collection de corpus<sup>594</sup>. Ceux-ci, par ailleurs, ne sont pas uniquement d'ordre appréciatif : certains expriment des modalités bouliques ou épistémiques, comme les extraits 339 et 340, qui ont chacune en commun avec la modalité appréciative le fait d'être rattachées à une instance de validation subjective (Gosselin, 2015:6-7). Ainsi, de telles constructions paraissent chercher explicitement à communiquer un jugement de valeur positif quant à l'action de l'entreprise énonciatrice, ou de son positionnement à l'égard d'une question particulière, en exploitant la force conjointe de la crédibilité de son nom de marque (son ethos), thématisé dans la phrase, et la valeur plus personnelle du pronom de la première personne.

### 7.2.2 *Fierté et contrainte dans le discours d'entreprise*

Au-delà des trois routines de thématisation relevées ci-haut, deux autres phénomènes routiniers ont été repérés dans les corpus. Alors que les trois séquences précédentes étaient principalement identifiées par des procédés syntaxiques (appositions, dislocations, et, plus généralement, thématisations), les deux suivantes sont principalement repérées par des récurrences lexicales. Elles convoquent, pour la première, la notion de fierté, et pour la seconde, celle de contrainte (et plus particulièrement d'exigence, imposée ou subie). Si la première de ces routines est observée dans les cinq corpus, elle est plus prévalente dans les corpus danois, norvégien et suédois. La seconde est, elle, exclusive aux corpus scandinaves. Dans le sillage des analyses de la section 7.2.1.2 précédente, ces routines mettent en évidence (de façon inattendue pour la première d'entre elles) une propension des entreprises scandinaves à s'inscrire dans un réseau d'acteurs que ne paraissent pas avoir leurs équivalentes belges et françaises. De telles observations vont, en outre, partiellement dans le sens des conclusions qui seront développées dans la section 7.3.3.2.

#### 7.2.2.1 La construction d'un ethos d'action par la fierté

Plusieurs entreprises énonciatrices expriment explicitement leur fierté dans chacun des corpus. Du point de vue de l'*appraisal theory*, l'adjectif « fier » est un cas particulier, faisant partie du lexique de l'*attitude* et participant à la fois de l'émotion et du jugement (*affect* et *judgement*, Cf. Martin et White, 2005:60), c'est-à-dire, par lequel on communique des sentiments personnels ainsi que son évaluation d'une situation donnée. Comme l'écrivent Martin et White :

« Une façon de comprendre le jugement<sup>595</sup> [...] est de [le] considérer comme [une émotion institutionnalisée], qui nous extrait d'un quotidien gouverné par le rationnel pour nous projeter dans le royaume de l'irrationnel, régi par un ensemble de valeurs communautaires partagées »<sup>596</sup> (Ibid., p.45).

---

<sup>594</sup> En plus d'emporter une modalité appréciative inférée positive dans tous les cas : même si les propos sont (éventuellement) uniquement assertoriques, ils se comprennent tous dans un interdiscours plus général porteur d'un jugement favorable.

<sup>595</sup> Il s'agit ici du jugement en tant que catégorie dans la typologie qu'ils développent (*judgement*).

<sup>596</sup> « One way to think about judgement [...] is to see [it] as [an] institutionalised [feeling], which take[s] us out of our everyday common sense world into the uncommon sense worlds of shared community values. »

La notion de « valeurs partagées » est à mettre en relation avec le processus de construction d'un auditoire idéal imaginé par le locuteur dans le cadre d'un discours argumentatif (Cf. section 7.1.2). Dès lors, faire part de sa fierté revient à émettre une appréciation sur soi-même, vis-à-vis d'une norme sociale ou morale<sup>597</sup>, à laquelle le lecteur fantasmé est invité à se joindre, puisqu'il adhère nécessairement aux mêmes normes. Cette appréciation, qui plus est, est forcément positive, dans la mesure où l'on n'est fier que de ce qui est jugé moralement bon<sup>598</sup>. On constate que la question de fierté est liée à la notion d'accomplissement (ce qu'on a fait) ou de choix pour l'avenir (ce qu'on a l'intention de faire), mais intervient donc toujours a posteriori : soit vis-à-vis de ce qui a été fait, soit vis-à-vis de la décision qui a été prise quant à ce qui sera fait. La fierté est donc finalement liée à la notion de contrôle, qui était l'une des cinq grandes catégories identifiées au moyen du calcul d'ARF (Cf. section 6.1.2.4). Ces caractéristiques ont la capacité de faire de la fierté un outil de *framing* puissant, permettant de considérer un fait comme acquis en le posant comme présumé, et en déportant l'attention du lecteur sur l'évaluation positive que le locuteur fait de lui-même. Pour autant, nous remarquons ci-bas que cette stratégie est rarement employée dans les corpus.

Commençons par un bref passage en revue du patron « nous sommes fiers » dans le corpus. La séquence n'est pas figée, et peut aussi s'exprimer sous la forme « azienda est fier », ou être modifiée par des adverbes (« nous sommes extrêmement fiers ») ou des verbes modaux (« nous pouvons être fiers »), notamment. La situation est similaire dans les trois corpus scandinaves, où la séquence *vi er stolte* (danois, norvégien) / *vi är stolta* (suédois) connaît le même genre d'altérations, ainsi que des inversions (... *er vi stolte*...) en particulier. Ajoutons enfin que dans le cas des corpus danois et norvégien, *stolt* peut qualifier non le sujet, mais son attribut (« azienda er stolt sponsor av... »<sup>599</sup> [lett-tak-172]). La répartition de ces patrons dans les corpus est indiquée dans le tableau 39 ci-bas.

---

<sup>597</sup> Et ce faisant à se légitimer : on peut la percevoir comme un processus d'évaluation morale (*moral evaluation*), selon la typologie de Van Leeuwen (2007:97) : c'est-à-dire une forme de légitimation basée sur les valeurs morales que le discours convoque.

<sup>598</sup> Nous précisons dans une note de bas de page de la section 7.1.2 la distinction opérée par Gosselin (2015) entre modalités appréciative et axiologique, cette dernière ayant pour particularité le fait de contenir, intrinsèquement, un « jugement sur le jugement » : c'est-à-dire que pour Gosselin, tout jugement de valeur d'ordre axiologique (ce qui est louable ou blâmable) emporte sur lui-même un jugement de valeur axiologique positif (« il est louable de considérer qu'il est louable/blâmable de... »). Nous avons pris le parti, à la suite par exemple de Le Querler (1996), d'amalgamer les deux modalités ; toutefois la notion de fierté est un cas de figure où la distinction opérée par Gosselin est particulièrement précieuse, puisque « être fier de X » implique qu'il est nécessairement bon d'en être fier. Notons qu'il souligne que ces deux modalités ont en commun le fait de chercher « à influencer l'attitude de l'interlocuteur vis-à-vis de la situation ou de l'objet en question » (2015:7).

<sup>599</sup> « azienda est fière sponsor de... ».

**Patrons relatifs à la notion de fierté**

|           |                            |
|-----------|----------------------------|
| <b>BE</b> | 4 (4 ; 4)<br>(6% ; 13%)    |
| <b>DK</b> | 10 (8 ; 7)<br>(14% ; 23%)  |
| <b>FR</b> | 4 (4 ; 4)<br>(8% ; 13%)    |
| <b>NO</b> | 11 (10 ; 7)<br>(17% ; 23%) |
| <b>SV</b> | 7 (7 ; 6)<br>(12% ; 20%)   |

Tableau 39 : patrons relatifs à la notion de fierté dans les cinq corpus.

Lecture : le corpus suédois connaît 7 séquences de ce type, qui se retrouvent dans 7 URLs réparties chez 6 entreprises. Cela représente 12% du total des URLs du corpus suédois, et 20% des entreprises.

Toutes les occurrences du patron n'impliquent pas nécessairement de discours sociétal ou environnemental, certaines étant d'ordre plutôt social, économique et / ou commercial :

- (357) « nous sommes extrêmement fiers de tous nos employés qui font leur maximum pour que nous puissions tenir nos promesses envers les clients et les consommateurs » (deltrian-20 [BE])
- (358) « idag är vi på pergo / unilin stolta över att kunna erbjuda ett av de mest omfattande golvsortimenten för hemma- och kommersiella projekt »<sup>600</sup> (sandens-golv-24 [SV])  
'chez pergo / unilin, nous sommes fiers de pouvoir désormais offrir l'un des plus larges assortiments de parquet pour des projets domestiques ou commerciaux'

On remarque donc aussi, d'un point de vue rhétorique, que certaines constructions reposent sur des présupposés qui dirigent l'interprétation que le lecteur doit faire du message :

- (359) « azienda est fier d'avoir pu contribuer à la réussite du cross-marathon "two miles for two", qui s'est déroulé le dimanche 11 septembre 2016 » (miniox-1 [BE])
- (360) « nous sommes sensibles à cette démarche éco-responsable et sommes fiers de proposer des produits performants avec un impact réduit sur l'environnement » (stgroupe-24)
- (361) « i azienda, er vi stolte over friheden til at vælge det rette byggemateriale til opgaven - ikke bare i forhold til omkostninger og risiko, men også med hensyn til bæredygtighed » (sj-279 [DK])  
'chez azienda, nous sommes fiers d'avoir la liberté de choisir le matériau de construction adapté à la tâche – pas seulement en termes de coûts ou de risques, mais aussi en termes de durabilité'

Ces trois exemples sont porteurs de présupposés (dont on vérifie la validité par le fait que le présupposé est conservé une fois mis à la forme négative) qui posent comme admise la charge évaluative incluse dans le prédicat. Dans l'extrait 359, la « réussite » de ce marathon organisé au profit d'une association caritative n'est ainsi pas questionnée mais est considérée comme

<sup>600</sup> Ce texte de Sandéns Golv est particulier en ce qu'il présente l'un des fournisseurs de l'entreprise, ce qui explique l'absence de neutralisation. S'il ne s'agit pas, au sens strict, de l'entreprise Sandéns Golv qui s'exprime, nous avons choisi de l'inclure au corpus puisque cette dernière, en reprenant les propos de son fournisseur, leur donne une validité.

acquise : aussi l'information ne porte-t-elle pas sur le fait que l'événement ait rencontré du succès, mais sur le sentiment que ce même succès procure à l'entreprise énonciatrice. Cette impression se retrouve, et est même amplifiée, par l'utilisation d'un figement (identifié comme formulation dans le chapitre 6) dans l'extrait (360) : la notion d' « impact (réduit) sur l'environnement », semble faire partie des poncifs du discours environnemental dans chacun des corpus et est susceptible d'être discutable dans la mesure où son utilisation paraît bien plus rhétorique que technique. Toutefois, cette charge polémique est « court-circuitée » dans l'énoncé qui contourne tout éventuel débat. La question n'est ainsi pas de savoir si l'entreprise ST Groupe propose, oui ou non, « des produits performants avec un impact réduit sur l'environnement », mais de savoir s'il y a lieu d'en être fier, le présupposé de performance environnementale restant inchangé indépendamment de la réponse : le co-texte nous informe qu'il s'agit, en l'occurrence, du fait de travailler avec des matériaux recyclés ; il est ici d'emblée admis que la pratique est forcément bénéfique en matière d' « impact environnemental ». La même stratégie de recours à un concept hautement ambigu, celui de *bæredygtighed* (« durabilité »), se retrouve dans l'extrait 361. Pour Krieg-Planque (2010), « durabilité » fait partie des variantes paraphrastiques de l'expression « développement durable » qu'elle identifie comme une formule, et dont la fonction de « référent social » (Krieg-Planque, 2009:93ff) est à l'origine de nombreux débats et courants, comme nous avons cherché à le souligner à la section 2.1.1.4. Ainsi, lorsque l'entreprise Søren Jensen évoque le choix de matériaux adéquats dans un objectif de durabilité, elle a recours à une expression dont le sens n'est pas stabilisé ou consensuel et renvoie à une conception personnelle de ce qui est durable : il y a donc une dimension subjective de l'appréciation de la durabilité, cette dernière faisant, dans un contexte promotionnel tel que celui-ci, l'objet d'un jugement positif – pour autant, la notion de ce qui est, ou non, durable, reste une affaire d'opinion individuelle vis-à-vis de l'aune à laquelle la durabilité est mesurée<sup>601</sup>. Toutefois, l'utilisation de la séquence mobilisant la « fierté » de l'entreprise permet, comme dans l'exemple précédent, de passer outre le caractère sensible de la question : l'entreprise, s'appuyant en cela sur son ethos d'expert (sa capacité à choisir le « bon » matériau), ne s'étend pas sur la durabilité résultant de ses choix, qu'elle considère comme acquise, mais sur le sentiment de fierté que cela lui apporte. Le fait que cette séquence intervienne en introduction d'une page entièrement consacrée à un exemple type de ces « bons » matériaux (en l'occurrence le bois lamellé-croisé), illustre d'autant plus la capacité de *framing* du procédé : l'entreprise, en capitalisant sur son ethos, peut librement argumenter en faveur des bénéfices du produit dans un tel contexte d'utilisation<sup>602</sup>.

---

<sup>601</sup> Rappelons, par exemple, la distinction opérée par certains chercheurs entre « durabilité forte » et « durabilité faible », les deux paradigmes s'opposant sur la capacité du capital naturel à répondre aux besoins humains : le premier soutient qu'il existe une limite à la substituabilité dudit capital, tandis que le second défend que des investissements adéquats, en matière de recherche notamment, permettront perpétuellement d'exploiter de nouvelles ressources (Cf. section 2.1.1.4).

<sup>602</sup> Nous voulons rappeler, à toutes fins utiles, que dans ce cas comme dans tous les autres, nous ne préjugeons pas du caractère de vérité des propos tenus par les entreprises et vis-à-vis desquels nous n'aurions aucune légitimité à nous exprimer. Nous cherchons uniquement à mettre en lumière les procédés de construction discursive mobilisés dans le corpus ; dans le cas présent par exemple, il s'agit de souligner la capacité de telles formules à occulter des débats constitutifs de la réalité qu'elles prétendent désigner. De tels débats sont légion : par exemple, pour la question des énergies renouvelables, on remarque que « *si certains systèmes de production*

Comme nous l'écrivions plus haut cependant, de telles stratégies sont plutôt minoritaires parmi les contextes mobilisant ce patron<sup>603</sup>. De façon assez inattendue, la majorité de ces constructions sont plutôt utilisées pour rendre compte d'une inscription de l'entreprise énonciatrice dans un système plus large (normatif, organisationnel...). Alors que nous avons essayé de montrer le fort potentiel que détiennent de telles constructions pour orienter l'interprétation des lecteurs et bâtir son ethos sur la base de questions sujettes à interprétations variées, on constate que les entreprises cherchent plus souvent, au travers de cette expression, à renvoyer, soit à des organismes tiers validants (extraits 362 à 368), soit, pour le corpus norvégien, à des organismes auxquels elles apportent leur soutien via des actions de sponsoring (369 à 372) :

- (362) « dès lors, nous pouvons être fiers de dire qu'azienda respectera aussi les normes fsc en 2019 pour les emballages en carton ondulé » (europalpackaging-2 [BE])
- (363) « vi er stolte af at være medlem af den danske organisation green building council denmark » (ekj-121 [DK])  
'nous sommes fiers d'être membre de l'organisation danoise *green building council denmark*'
- (364) « vi er stolte indehavere af et certifikat for køb af vindstrøm, og dermed bidrager vi til opfyldelsen af fns trettende verdensmål for bæredygtig udvikling » (bj-gear-58 [DK])  
'nous sommes fiers détenteurs d'un certificat d'achat d'électricité d'origine éolienne, et contribuons ainsi à la réussite du treizième objectif de développement durable de l'onu'
- (365) « nous sommes fiers de vous annoncer que nous avons réussi l'examen du renouvellement du label prestadd<sup>604</sup> le 8 novembre 2017, qui nous a été attribué pour une nouvelle période de 3 ans » (artevent-1 [FR])
- (366) « vi er svært stolte av at all kaffen vi produserer enten er utz- eller fairtrade-sertifisert » (kjeldsbergskaffe-1 [NO])  
'nous sommes très fiers que tout le café que nous produisons soit certifié utz ou fairtrade'
- (367) « azienda er stolte over å ta del i arbeidet og være en del av en global organisasjon som setter fokus på samfunnsansvar og bærekraft » (relokator-1 [NO])  
'azienda est fière de participer à la tâche et de faire partie d'une organisation mondiale<sup>605</sup> qui s'investit dans la responsabilité sociétale et la durabilité'
- (368) « vi är glada och stolta över att vårt systerbolag nordic parks blivit tilldelade årets miljöpris 2016 » (ellagro-20)

---

*d'énergie renouvelable n'ont pas ou peu d'impacts durant leur phase de fonctionnement, ils ont néanmoins un effet sur l'environnement : en amont de la chaîne de production durant la phase de fabrication, et en aval pendant la fin de vie du système* » (Blanc, 2015:1). On comprend ainsi que la mise en équation des notions d' « énergie renouvelable » et d' « impact environnemental » devrait se faire en tenant compte de nuances inhérentes aux spécificités qui se cachent derrière de telles expressions.

<sup>603</sup> Évidemment, certains cas sont plus ambigus que d'autres et dépendent de la portée évaluative que l'on attache aux propos qui sont tenus par l'énonciateur. Ainsi, quand l'entreprise Scanomat écrit :

- « vi er meget stolte over, at 100 % af vores kaffe kommer fra indkøb, hvor vi har et direkte og gennemsigtigt handelsforhold » (scanomat-1 [DK])  
'nous sommes très fiers de ce que 100% de notre café provienne d'achats pour lesquels nous avons une procédure d'achats directe et transparente'

Le lecteur est amené à se demander ce qui détermine une procédure « transparente ».

<sup>604</sup> Le label Prestadd est un label de développement durable pour les entreprises du secteur événementiel.

<sup>605</sup> Il s'agit ici de l'ONU et de ses objectifs de développement durable.

'nous sommes heureux et fiers que notre entreprise-soeur nordic parks ait reçu le prix annuel de l'environnement 2016'

- (369) « til er flaggskipet i nord, og i azienda er vi stolt av å være en av klubbens viktigste samarbeidspartnere » (bakehuset-1 [NO])  
'til [le club de football de Tromsø] est le plus grand dans le nord du pays, et chez azienda, nous sommes fiers d'être l'un des partenaires les plus importants du club'
- (370) « azienda er stolt sponsor av stafett for livets fighterrunde i sandefjord » (lett-tak-172 [NO])  
'azienda est fière sponsor de stafet for livets fighterrunde à sandefjord'
- (371) « azienda er stolt sponsor av vesterålen fotballakademi som ble startet i 2014 av den talentfulle portugisiske treneren; oee2pers1 » (oeeas-2 [NO])  
'azienda est fière sponsor de vesterålen footballakademi, démarré en 2014 par le talentueux entraîneur portugais, oee2pers1'
- (372) « azienda as er stolt samarbeidspartner til kirkens bymisjon i trondheim » (kjeldsbergskaffe-1 [NO])  
'azienda as est fière partenaire de kirkens bymisjon à trondheim'

Évidemment, ces exemples sont à mettre en regard du nombre relativement faible d'occurrences totales du patron dans les cinq corpus. Il nous semble toutefois que ses deux intérêts principaux se trouvent à un autre niveau. Il y a, premièrement, sa circulation d'un espace géographique à l'autre, qui peut être révélatrice d'une tendance discursive assez harmonisée. Deuxièmement, c'est surtout la propension du patron à inclure des éléments tiers au sein d'une construction avant tout personnelle (puisqu'elle communique un sentiment du locuteur au sujet de lui-même) qui est intéressante et devrait être étudiée à plus grande échelle. En particulier, l'inclusion de certifications, ou la participation à des organismes ou cadres d'action, montrent l'irruption d'un « discours d'autorité » auquel l'entreprise se soumet et dont elle reconnaît bien volontiers la validité. Les discours relatifs au sponsoring sont également intéressants dans cette perspective, puisqu'ils sont également présentés comme une source de fierté alors que le sponsoring est une activité avant tout commerciale, quand bien même elle est souvent prise pour de la philanthropie<sup>606</sup> (Meenaghan, 1991:9). Il s'agit, dans les deux cas, de faire la démonstration d'un volontarisme qui conduit l'entreprise, soit à être reconnue comme conforme à un ensemble de valeurs, normes ou procédures sanctionnées par une certification, soit à se mobiliser en soutien d'une cause ou d'une organisation, ce qui contribue également à la légitimer auprès de la société, Cf. section 6.5. Il semble ainsi, à l'échelle du corpus tout du moins, que la notion de fierté soit fréquemment convoquée pour mettre en scène l'entreprise comme partie prenante d'un réseau plus large, utilisé pour valider ses actions et démontrer son volontarisme. Cette réflexion fait écho à celle de la section 7.2.1.2, qui voyait dans l'utilisation de procédés de thématization un moyen, pour quelques entreprises scandinaves, de se rattacher à des organismes tiers – ce que ne faisait aucune entreprise belge ou française du corpus. La section suivante tend à confirmer cette tendance.

---

<sup>606</sup> Il faudrait toutefois voir comment se concrétise le sponsoring des entreprises Lett Tak et Kjeldsbergs Kaffe mentionnées ci-haut, qui soutiennent non pas des clubs sportifs, mais des organismes d'aide sociale (Stafett for livet et Kirkens Bymisjon respectivement).

### 7.2.2.2 L'entreprise dans un système de contraintes : les exigences

Une dernière routine discursive intéressante a été identifiée dans le corpus ; elle insère sans ambages l'entreprise énonciatrice dans un jeu d'influence : c'est une routine qui exprime la capacité de l'entreprise à contraindre, ou sa propension à être contrainte par, des acteurs tiers, en faisant intervenir la notion d'exigence<sup>607</sup>. Le patron, que l'on retrouve chez plusieurs entreprises scandinaves, est, curieusement, absent des corpus francophones. Il ne s'agit pas de dire que l'« exigence » soit absente de ces corpus, mais simplement de souligner qu'aucune régularité ne se construit autour de cette forme. Dans les corpus danois, norvégien et suédois en revanche, une séquence se construit particulièrement autour du semi-figement *stille krav / ställa krav* (« imposer des exigences », en danois et norvégien pour la première forme, en suédois pour la seconde), qui connaît une série de variations d'ordre morphologique ou syntaxique : formes passives, adjectivisation du verbe au participe passé, composition de *krav* (*miljökrav, klimakrav*)...

Une précision importante est nécessaire ici : en soulignant l'absence de régularité autour de la notion d'« exigence » en français, nous n'affirmons pas que l'expression soit une équivalence parfaite et/ou unique de *krav* dans les langues scandinaves, ni que les semi-figements autour de *stille krav / ställa krav* devraient connaître une construction correspondante dans les corpus belge ou français. Nous touchons ici à une limite inhérente au fait de travailler dans plusieurs langues simultanément. On remarque ainsi que, dans les deux corpus francophones, la notion de « conformité » (avec des normes, exigences, dispositions, règles...) circule modérément. Mais, d'une part, si la construction exprime elle aussi un système de contrainte et inscrit l'entreprise dans un réseau d'acteurs, elle véhicule une idée différente (un résultat plutôt qu'une action), en plus de ce que d'autres constructions dans les trois corpus scandinaves peuvent prétendre évoquer la même idée. D'autre part, nous n'identifions pas réellement de récurrence autour de cette notion en particulier.

À nouveau, nous sommes soumis aux critères que nous nous étions fixés : des propos d'ordre sociétal ou environnemental<sup>608</sup>, éventuellement en tenant compte du co-texte pour leur interprétation, dans des contextes qui font directement intervenir l'entreprise. Cela ne signifie pas que le patron n'existe pas en dehors de ces critères. Les extraits (373) et (374) illustrent ainsi des cas de contextes à portée sociale ou économique/commerciale, et les extraits (375) et (376) ne font pas directement intervenir l'entreprise énonciatrice dans le contexte :

---

<sup>607</sup> Ce qui, du point de vue de la typologie de Van Leeuwen (2007), se comprend comme des formes de légitimation liées à l'autorité, soit qu'elle soit exercée par l'entreprise énonciatrice (autorité personnelle), soit que cette dernière se soumette aux préconisations d'un tiers investi d'une expertise particulière (autorité par l'expertise), notamment.

<sup>608</sup> Une fois encore, il n'est pas forcément facile de déterminer ce qui relève, par exemple, d'un discours sociétal ou non. Ainsi l'entreprise danoise Lauritz écrit-elle :

« som virksomhed stiller azienda højte krav til egen ordentlighed, kvalitet og fairness i forretningsførelsen » (lauritz-1 [DK])

'en tant qu'entreprise, azienda impose des exigences élevées à son propre comportement, à la qualité [des prestations qu'elle fournit] et à l'honnêteté dans sa façon de conduire les affaires'

Cette dernière mention de *fairness* prend un vernis sociétal dès lors que l'on imagine qu'elle touche à des questions de lutte contre la corruption ou les pratiques malhonnêtes, par exemple – une dimension que l'on ne peut qu'inférer à partir du co-texte, puisque l'ensemble de l'URL porte sur les actions sociétales de l'entreprise.

- (373) « derfor stiller vi altid krav om sikkerhed for alle på vores byggepladser » (georgberg-1 [DK])  
 ‘c’est pourquoi nous imposons toujours des exigences de sécurité à chacun sur nos chantiers’
- (374) « azienda är certifierade enligt ss en 1090 och iso 3834 och arbetar ständigt för att upprätthålla kraven som ställs genom certifieringen » (sklicenssvets-2 [SV])  
 ‘azienda est certifiée selon les normes ss en 1090 et iso 3834 et travaille en permanence au respect des exigences qui nous sont imposées par ces certifications’
- (375) « merket stiller strenge krav til hele produktets livssyklus - fra uttak av råvarer, produksjon, brukskvalitet og gjenbruk / avfall - og til alle relevante miljøproblemer underveis » (høie-1 ; høie-2 [NO])  
 ‘la marque impose des exigences sévères à l’ensemble du cycle de vie du produit – depuis l’acquisition des matières premières, [en passant par] la production, l’utilisation et le recyclage / mise en décharge – ainsi qu’à l’ensemble des problématiques environnementales afférentes’
- (376) « att följa andra relevanta krav som ställs på verksamheten »<sup>609</sup> (retsab-1 [SV])  
 ‘suivre les autres exigences pertinentes imposées au secteur d’activité’

Si l’on se limite toutefois aux critères imposés, le patron est réparti comme suit (tableau 40) :

| Patrons relatifs à la notion de fierté |                            |
|--|----------------------------|
| DK                                     | 7 (7 ; 7)<br>(11% ; 23%)   |
| NO                                     | 6 (6 ; 6)<br>(10% ; 20%)   |
| SV                                     | 10 (10 ; 9)<br>(18% ; 30%) |

Tableau 40 : patrons relatifs à la notion d’exigence dans les cinq corpus.

Lecture : le corpus suédois connaît 10 séquences de ce type, qui se retrouvent dans 10 URLs réparties chez 9 entreprises. Cela représente 18% du total des URLs du corpus suédois, et 30% des entreprises.

On constate alors que trois situations différentes sont présentées (avec d’éventuels chevauchements) : soit l’entreprise exerce son influence pour « imposer ses exigences » à d’autres acteurs, comme dans le cas des extraits 377, 378 ou 379 ; soit elle subit la contrainte d’organismes tiers, comme dans les extraits 380, 381 ou 382, soit elle se contraint elle-même, comme dans les extraits 383, 384 ou 385, ces deux derniers cas présentant également un chevauchement avec la première catégorie :

- (377) « azienda sætter bæredygtighed og ansvarlighed højt på dagsorden og vi stiller høje miljø- og arbejdsmiljøkrav til vores partnere » (skorstensgaard-50 [DK])  
 ‘azienda place les questions de durabilité et de responsabilité parmi ses priorités et nous imposons des exigences importantes à nos partenaires en matière d’environnement et d’environnement de travail’
- (378) « azienda as er kontrollmedlem av grønt punkt norge, og stiller da krav til at kjedens norske vareleverandører er standardmedlem av grønt punkt » (norgeshus-1 [NO])

<sup>609</sup> Il s’agit d’une liste à puces, qui renvoie aux façons dont l’entreprise Retsab compte « offrir et effectuer des prestations de transport à l’impact le plus faible possible sur l’environnement » (« erbjuda och genomföra transporter med minsta möjliga miljöpåverkan », retsab-1 [SV]).



'azienda as est *kontrollmedlem*<sup>610</sup> de grønt punkt norge, et impose donc comme exigence aux fournisseurs norvégiens de la chaîne d'être membres de grønt punkt'

- (379) « miljökrav ställs på våra leverantörer » (prenova-1 [SV])  
'des exigences environnementales sont imposées à nos fournisseurs'
- (380) « vores certificeringer garanterer vores kunder, at vi lever op til kravene som stilles i forbindelse med disse » (ropox-6 [DK])  
'nos certifications garantissent à nos clients que nous respectons les exigences qui nous sont imposées dans le cadre de leur détention'<sup>611</sup>
- (381) « miljømerket svanen stiller krav på alle disse punktene og azienda har siden midten av 90-tallet oppfylt kravene » (07media-1 [NO])  
'la marque environnementale *svanen* émet des exigences vis-à-vis de tous ces points et azienda y répond depuis le milieu des années 1990'
- (382) « vi stoppar våra möbler med miljögodkänd och formbeständig polyeter som uppfyller de hårda kraven ställda av möbelfakta, svanen och eu ecolabel » (swedese-174)  
'nous garnissons nos meubles de polyéther à mémoire de forme certifié environnementalement, qui répond aux exigences strictes imposées par *möbelfakta*, *svanen* et l'écolabel européen'
- (383) « vores miljøpolitik stiller krav om bæredygtighed og genanvendelighed, såvel i produktion som administration » (hosta-73 [DK])  
'notre politique environnementale impose des exigences de durabilité et recyclabilité, dans la production tout comme lors des processus administratifs'
- (384) « vi er opptatt av å være med på utvikling av samfunn og ivareta miljøet, og stiller krav både internt og til leverandører i forhold til verdier og standarder for menneskerettigheter, arbeidstagers rettigheter, miljø- og antikorrupsjon » (malm-orstad-45 [NO])  
'nous nous attachons à contribuer au développement de la société et à prendre soin de l'environnement, et imposons des exigences, à la fois en interne et à nos fournisseurs en matière de valeurs et de normes pour les droits humains, le droit du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption'
- (385) « vi ställer höga krav på oss själva och på våra leverantörer när det gäller hållbarhetsfrågor och miljö » (sandens-golv-25 [SV])  
'nous imposons des exigences importantes à nous-mêmes ainsi qu'à nos fournisseurs en matière de durabilité et d'environnement'

La première et la troisième catégorie montrent la capacité de l'entreprise à exercer une forme de contrôle sur son environnement (sur ses fournisseurs / partenaires ainsi que sur elle-même), et mettent donc en évidence le rôle qu'elle est susceptible de jouer en matière de promotion de bonnes pratiques. Il ne faut toutefois pas s'y tromper : énoncer des contraintes subies, provenant de l'extérieur, est aussi une démarche promotionnelle, à deux niveaux. Premièrement, en annonçant se soumettre à des exigences externes, l'entreprise démontre son volontarisme, et ce d'autant plus que ces exigences sont présentées comme « strictes »,

---

<sup>610</sup> Littéralement, un membre en capacité d'exercer un contrôle. Selon le site de Grønt Punkt Norge, il s'agit d'entreprises qui s'approvisionnent auprès de fournisseurs norvégiens et doivent contrôler la conformité de ces mêmes fournisseurs vis-à-vis de leurs responsabilités, en matière de gestion des emballages notamment.

(<https://www.grontpunkt.no/medlemskap/bli-medlem/kontrollmedlem/> - consulté le 15 juin 2022).

<sup>611</sup> Parmi ces certifications se trouve la certification ISO 14001.

comme dans le cas de l'extrait 382. Deuxièmement, faire appel à un référentiel externe permet, le cas échéant, d'afficher en toute transparence sa conformité vis-à-vis d'un système de normes institué : on exploite ainsi l'ethos d'un acteur tiers légitimant pour nourrir le sien – c'est-à-dire, selon Perelman et Olbrechts-Tyteca (2008:410ff), que l'on a recours à un argument d'autorité (voir également la notion d'autorité par expertise (*expert authority*) de Van Leeuwen (2007)).

Plus largement, mobiliser un référentiel externe contribue aussi à accroître la légitimité de ce système<sup>612</sup> : il y a donc, au sens de DiMaggio et Powell (1983) un processus isomorphe à l'œuvre, une institutionnalisation par les normes. Discursivement, de telles routines tendent à montrer que les entreprises sont prises dans un jeu de pouvoirs qu'elles exercent tout autant qu'elles subissent, allant ainsi dans le sens d'un « interpouvoir » que nous suggérons à la section 1.3.4. Cet « interpouvoir » est particulièrement bien illustré par l'extrait 378 tiré d'une URL de Norgeshus qui explique qu'en sa qualité de membre au statut particulier (*kontrollmedlem*) de l'organisme Grønt Punkt Norge, elle impose à ses fournisseurs de s'affilier également à l'organisme. Si Grønt Punkt Norge émet des règles, Norgeshus y trouve son compte car elle bénéficie du statut, de l'image de l'organisme<sup>613</sup>, légitimant encore davantage celui-ci par la même occasion : Norgeshus joue ainsi le rôle de « relais de pouvoir » contribuant à un processus isomorphe. Nous produisons ainsi à nouveau la citation de Zucker (1983:3) dont nous soutenions la pertinence à la section 1.3.4, du moins pour notre sujet : « *les organisations, bien qu'omniprésentes, sont traditionnellement perçues comme impuissantes, ou, à tout le moins, soumises à des exigences internes ou des forces environnementales externes sur lesquelles elles n'ont que peu de contrôle.* » On est ici tenté de penser à la matrice des cinq forces de Porter (voir par exemple Porter, 1989), outil classique du marketing développé pour analyser les forces en présence sur un marché donné et leur propension à en affecter l'intensité concurrentielle. Une de ces forces nous intéresse directement ; elle concerne le pouvoir de négociation des clients : les entreprises qui imposent (ou annoncent imposer) à leurs fournisseurs des exigences ou bonnes pratiques (matérialisées, ou non, par un système de certification) exercent clairement, dans cette perspective, un pouvoir de négociation en tant qu'entreprises clientes. Dans le même temps, elles sont soumises à la notoriété de ces mêmes référentiels, dont la crédibilité influence la leur dès lors qu'elles y souscrivent.

Au-delà du simple sujet des discours sociétaux et environnementaux, la pratique vaut évidemment aussi pour soutenir la démarche commerciale de l'entreprise, qui a recours à d'autres certifications, d'ordre technique, pour se construire un ethos d'expert et démontrer sa capacité à assurer une prestation de qualité – c'est le cas de l'entreprise SK Licenssvets dans

---

<sup>612</sup> Et donc sa propre légitimité, puisque l'on se conforme aux prescriptions d'un acteur reconnu.

<sup>613</sup> Un avantage explicitement mis en avant par l'organisme sur son site Internet : « Les entreprises qui ont le statut de *kontrollmedlem* chez Grønt Punkt Norge sont autorisées à utiliser leur affiliation à des fins de marketing. Ce faisant, vous signifiez à vos clients, fournisseurs et consommateurs que vous êtes engagés dans la RSE au travers de votre statut de membre chez Grønt Punkt Norge. » (« *Bedrifter som er kontrollmedlem i Grønt Punkt Norge har rett til å promotere medlemskapet i markedsføring. På den måten synliggjør dere overfor kunder, leverandører og forbrukere at dere tar samfunnsansvar gjennom medlemskap i Grønt Punkt Norge.* » <https://www.grontpunkt.no/medlemskap/bli-medlem/kontrollmedlem/>, page consultée le 15 juin 2022)

l'extrait 374 qui précise être détentrice des normes SS EN 1090 et ISO 3834 relatives à son domaine d'activité (la soudure).

La notion d'exigence et de contrainte dans les trois corpus scandinaves peut donc s'exprimer de différentes façons, mais elles mettent toujours en lumière l'inscription de l'entreprise dans un réseau d'acteurs et de forces exercées ou subies par ces mêmes acteurs. À cet égard, la routine fournit la même indication que celles relatives à la notion de fierté (quoique cela soit moins surprenant dans le cas présent) ou de procédés de qualification de soi (sections 7.2.2.1 et 7.2.1.2 respectivement) : les entreprises ont visiblement une propension à construire leur discours environnemental et sociétal dans une perspective réticulaire, au moins dans une certaine mesure. Il semble, sur la base de ces seules observations, que les entreprises scandinaves du corpus y aient une plus grande tendance que leurs homologues francophones : elles étaient les seules à exploiter les appositions en ce sens, et la routine de la présente section ne se retrouve pas dans les corpus belge et français. Ces observations ne permettent pas de tirer de conclusion sur les spécificités du discours environnemental et sociétal scandinave à cet égard. Elles paraissent toutefois aller dans le sens des observations de Midttun *et al.* (2006) qui soulignent que l'encastrement social (*social embeddedness*) traditionnel des sociétés d'Europe du Nord est caractérisé, entre autres, par leur économie de marché fortement coordonnée – c'est-à-dire une économie de marché dont les mécanismes sont « *renforcés par différentes formes de coopération, de mise en réseau et d'actions collaboratives* »<sup>614</sup> (*Ibid.*, p.372). Plus encore, les chercheurs établissent une corrélation positive entre cet encastrement social traditionnel des pays nordiques et l'existence d'un encastrement social moderne reposant sur l'adoption d'indicateurs RSE modernes de type autorégulateurs (normes, référentiels...). On peut imaginer que, si les politiques RSE scandinaves deviennent de plus en plus « explicites » (Carson *et al.*, 2015), selon le sens donné à l'expression par Matten et Moon (2008), elles conservent un certain attrait pour des procédures organisées et reconnues collectivement, même si celles-ci n'émanent plus nécessairement des pouvoirs publics. Le recours à des systèmes normatifs transversaux participe pleinement de cette institutionnalisation. Enfin, ce constat va dans le sens de l'affirmation de Strand et Freeman (2015) selon qui les pays scandinaves seraient pionniers dans le développement de la théorie des parties prenantes du fait d'une longue tradition de coopération avec ces mêmes parties prenantes (*Cf.* section 2.1.2.3). De telles réflexions devraient faire l'objet de recherches dédiées pour être confirmées, ce qui, une fois encore, dépasse le cadre de cette thèse.

### 7.2.3 Conclusion : procédés routiniers de la représentation de soi

Nous avons pu mettre en évidence l'existence de routines discursives au sein de corpus relativement hétérogènes, mais caractérisées par une thématique commune (le discours environnemental ou sociétal – soit plus exactement deux thématiques). La première catégorie de routines repose sur des procédés syntaxiques de thématisation, tandis que la seconde utilise des tournures lexicales récurrentes dans les corpus. *In fine*, l'objectif principal de telles séquences reste chaque fois de mettre en valeur l'entreprise énonciatrice en fournissant au

---

<sup>614</sup> « ... supplemented by different forms of co-operation, networks and collaborative actions. »

lecteur des cadres interprétatifs, en matière d'organisation de l'information ou de représentation de l'énonciateur.

Toutes ces routines tendent à confirmer la dimension intrinsèquement promotionnelle des discours environnementaux et sociétaux : elles rappellent que les entreprises sont, indépendamment de la sincérité de leurs engagements, soumises à un environnement compétitif au sein duquel elles jouent leur existence. Si une différence paraît se détacher entre les entreprises francophones et les entreprises scandinaves, sans qu'il soit possible sur la base de ces seules données, de la généraliser, c'est que les secondes pourraient être caractérisées par une forme de RSE plus systématisée, davantage adossée à un macrocosme d'acteurs – ce qui pourrait indiquer que la RSE des PME tient davantage compte de leur place au sein d'un réseau d'organismes.

### 7.3 UN DISCOURS GÉNÉRALISANT : DEUX TRAITEMENTS DE LA TEMPORALITÉ

Nous avons essayé de montrer, au cours de la section précédente, la façon dont les entreprises de nos corpus cherchent à construire leur image au travers de routines discursives. Leur discours, largement évaluatif, véhicule des perceptions auxquelles les lecteurs sont invités à souscrire. Plusieurs routines révèlent des stratégies rhétoriques et des représentations partagées qui dénotent une certaine uniformisation et laissent comprendre que, comme nous le défendions à la section 7.1.1, ce discours reste largement promotionnel.

Le calcul d'ARF laissait entrevoir une autre dimension commune aux cinq corpus ; ce que nous nommons un caractère a priori « généralisant » des discours environnementaux et sociétaux. Le calcul d'ARF, bien sûr, ne donne à l'instar des autres outils informatiques aucune vérité en tant que tel : il ouvre bien plutôt la porte à des hypothèses et pistes d'analyse. L'étude des différentes composantes de cette dimension « généralisante » (rassemblées de façon tout à fait empirique<sup>615</sup>) en a fait ressortir plusieurs modes d'expression. Nous nous attardons sur un de ceux-ci, qui nous paraît particulièrement intéressant et prévalent dans les corpus : l'expression de la temporalité dans les discours environnementaux et sociétaux.

Cette temporalité est susceptible de s'exprimer d'une multitude de façons différentes, ce qui rend tout décompte formel complexe. Nous nous limitons donc chaque fois au nombre d'occurrences d'une sélection de formes pour chaque corpus, permettant ainsi au lecteur de se faire une idée de l'ampleur du phénomène.

#### 7.3.1 Expressions de la temporalité dans les discours environnementaux ou sociétaux

L'aspect temporel associé à la RSE ou au développement durable (pour prendre des catégories englobantes) est fréquemment relevé dans la littérature. Pour les évolutions que connaissent les concepts par exemple, comme nous avons essayé d'en rendre compte à la section 2.1.1.1 :

---

<sup>615</sup> On peut se demander les résultats qu'auraient fait ressortir des calculs de classification descendante hiérarchique (CDH), comme le propose par exemple le logiciel Iramuteq. Le temps nous a malheureusement manqué pour intégrer ce logiciel à notre procédure d'analyse. Précisons toutefois, pour citer Brunet, que de telles méthodes, « qu'il s'agisse d'analyse factorielle, d'analyse arborée ou de classification hiérarchique, ne sont que des représentations analogiques, qui peuvent fournir des indices, des présomptions, mais non des preuves » (Brunet, 2004:10).

la perception de ce que représente un comportement responsable est soumise à des redéfinitions perpétuelles dépendantes des attentes des parties prenantes à cet égard. Compte tenu de ce que la RSE est fortement contextuelle (Cf. section 2.1.2.2), voire, laisse transparaître des problématiques cycliques (Pollach, 2018), il n'est pas étonnant que les centres d'intérêt des entreprises à cet égard s'actualisent : nous le voyons par exemple avec la question du Covid-19, évoqué directement par deux entreprises du corpus belge (Galler et Deltrian) et indirectement par une entreprise du corpus français (les Transports GLS qui annoncent avoir livré des « contenants de gel hydroalcoolique » dans une information en date du 1<sup>er</sup> avril 2020).

L'expression « développement durable » intègre elle-même une composante intrinsèquement temporelle, de par son adjectif qui traduit une projection vers l'avenir – qui se retrouve dans la définition qu'en donne le rapport Brundtland en 1987 (Cf. section 2.1.1.2), lorsqu'est soulignée la nécessité de garantir aux générations futures la possibilité de répondre à leurs besoins.

Mais si la RSE (ou le développement durable, ou...) en tant qu'objet de recherche fait l'objet d'une temporalité certaine et fondatrice, c'est également le cas des *discours* qui s'en réclament. Des multinationales telles que Total se font ainsi fort de souligner l'ancienneté de leurs préoccupations environnementales dans leurs rapports RSE (Garric *et al.*, 2007:9-10) ; tandis que, dans le même temps, la communication de l'engagement RSE des (grandes) entreprises passe par la projection dans l'avenir et l'exploitation de la continuité avec le présent (Bondi, 2016), « *un trait discursif typique de la communication RSE* »<sup>616</sup> (Catenaccio, 2012:55). On est tenté de renvoyer à la remarque de Harré *et al.* (1999) qui, quoiqu'elle porte sur l'écologisme, paraît ici adaptée : après tout, la RSE, dans sa dimension environnementale, prétend au moins en revêtir les habits – justifiant de ce fait les travaux des analystes du discours qui cherchent à en décortiquer les propos. Les chercheurs écrivent ainsi :

*« L'écologisme, avant toute chose, connecte le passé et l'avenir. Le présent y est toujours la somme des conséquences des choix passés, et la plateforme nécessaire au commencement de l'avenir. Tous les discours environnementaux incorporent une thématique temporelle »*<sup>617</sup> (Harré *et al.*, 1999:7).

Cette « thématique temporelle » est bel et bien présente dans les textes de nos corpus, et est particulièrement répandue lorsqu'il est question d'environnement : on constate de façon très claire à la lecture des URLs que les entreprises s'inscrivent dans une temporalité qui offrent à leurs propos une valeur de vérité générale tout en mettant en avant leur ancrage temporel (extraits 386 à 388), leur permanence (389 à 391), leur récence ou leur contemporanéité (392 à 394) notamment.

(386) « notre entreprise, précurseur en matière de préservation de l'écosystème, s'est dotée depuis plus de 20 ans d'un processus breveté : le flacon » (rot-incendie-1 [FR])

---

<sup>616</sup> « ... a discursive trait typical of CSR communication. »

<sup>617</sup> « *Environmentalism, above all, links the past with the future. The present is always presented as the sum of the consequences of the past and the necessary platform for the emergence of the future. All environmental discourse encompasses a thematic level of temporal concerns.* »

- (387) « lige fra begyndelsen har samfundsansvar været en betydelig del af vores virksomhed » (kailow-125 [DK])  
 'dès le départ, la responsabilité sociétale a été une composante importante de notre entreprise'
- (388) « siden 2013 har azienda redusert utslippene med 45% » (grans-1 [NO])  
 'depuis 2013, azienda a réduit ses émissions de 45%'
- (389) « se tenir au courant des avancées technologiques de manière à utiliser constamment les produits les plus performants en matière environnementale »<sup>618</sup> (bietlot-1 [BE])
- (390) « vi agerer også miljøpolitisk ved at integrere miljøhensyn i det daglige arbejde og træner kontinuerligt vores medarbejdere i miljøforhold » (ropox-5 [DK])  
 'nous appliquons aussi une politique environnementale en intégrant les préoccupations environnementales dans notre travail quotidien et formons continuellement nos collaborateurs aux questions environnementales'
- (391) « vi strävar efter att ständigt förbättra vårt miljöarbete » (sisjonsbygg-1 [SV])  
 'nous aspirons à améliorer notre démarche environnementale en permanence'
- (392) « aujourd'hui, la planète a plus que jamais besoin de nous pour la préserver et la protéger » (snel-1 [BE])
- (393) « azienda s'est récemment équipé de son premier véhicule écologique roulant à 100 % au bioéthanol » (smf-services-1019 [FR])
- (394) « som första restaurangkedja i sverige har azienda tecknat avtal med stiftelsen runda upp, en insamlingskanal som nu ger aziendas gäster möjlighet att skänka pengar till välgörenhet genom att runda upp matnotan med 10 kronor (harrys-23 [SV]) »  
 'en tant que première chaîne de restauration en Suède, azienda a conclu un accord avec l'organisme runda upp, un canal de collecte qui offre désormais la possibilité aux clients d'azienda de donner de l'argent à des œuvres de bienfaisance en ajoutant 10 couronnes à leur note'

Comme nous l'avons précisé en introduction de cette section, fournir un décompte exhaustif de tous ces modes d'expression se révélerait une entreprise complexe, à supposer qu'elle soit seulement possible : au-delà des formes adverbiales, adjectivales et des locutions telles que celles relevées ci-haut, se pose la question de la qualification d'autres éléments exprimant la temporalité à des degrés divers. Des choix énonciatifs bien sûr, tels que l'utilisation des temps verbaux ou de certains éléments métadiscursifs, mais aussi des tournures dont le sens s'interprète en discours : ainsi la notion de « durabilité » implique-t-elle nécessairement une projection dans l'avenir, comme nous le disions ci-haut, mais le même raisonnement peut probablement s'appliquer au « recyclage », pour rester dans une thématique courante du discours environnemental. De la même façon, des marqueurs de généralisation, tels que « chaque », sont susceptibles de placer l'énoncé dans une séquentialité, suggérant aussi bien une procédure qu'un moment<sup>619</sup>.

<sup>618</sup> Il s'agit ici d'une liste à puces dont la proposition principale est « nous nous sommes engagés à », faisant bel et bien de l'entreprise énonciatrice le sujet de la phrase en dépit de la forme réflexive à la troisième personne qui ne s'accorde pas avec la « tête » de la puce.

<sup>619</sup> Par exemple : « notre exigence environnementale intervient à chaque étape de la vie de nos produits » (elysee-menuiseries-1) indique une chronologie, un processus, qui place l'énoncé dans une temporalité.

Afin de formaliser l'analyse en la contenant dans un cadre aussi stable que possible, nous réduisons la portée et nous attachons à montrer la propension des entreprises énonciatrices à ancrer leur discours dans le temps (section 7.3.2) mais aussi dans la permanence (section 7.3.3), et ce, indépendamment des corpus. Par « ancrage temporel », nous entendons des constructions qui renvoient à un point chronologique toujours en rupture avec le moment de l'énonciation. Ce point chronologique peut être plus (« depuis 2003 ») ou moins (« depuis longtemps ») précis, voire déictique (« depuis 25 ans »), mais positionne toujours l'énoncé vis-à-vis d'une période antérieure (ou postérieure), éventuellement incertaine mais toujours identifiée. La construction de la permanence, en revanche, peut certes donner l'idée de répétition (« chaque année » ; « annuellement ») mais ne renvoie pas l'énoncé à un point chronologique distinct de l'énonciation. Des utilisations conjointes sont évidemment possibles au sein d'un même contexte<sup>620</sup>. Nous montrons ensuite comment de telles constructions forment un discours généralisant (section 7.3.4).

Nous proposons chaque fois un aperçu de quelques constructions saillantes connaissant des équivalents dans la majorité, voire la totalité, des corpus. Il faut, une fois encore, rappeler que tous les contextes ne s'appliquent pas nécessairement à des propos d'ordre environnemental ou sociétal et/ou n'impliquent pas directement l'entreprise<sup>621</sup>, même si nous restreignons notre analyse à ceux-ci.

### 7.3.2 L'ancrage temporel des énoncés

Nous commençons par présenter les modes saillants d'ancrage temporel dans chacun des corpus (section 7.3.2.1), et illustrons ensuite, avec les corpus belge, français et suédois, une exploitation de ces ancrages dans le discours (sections 7.3.2.2 à 7.3.2.4).

#### 7.3.2.1 Formes d'ancrages temporels dans les corpus

L'ancrage temporel est fréquemment construit avec l'adverbe « depuis » dans les corpus belge et français, *siden* dans les corpus danois et norvégien et *sedan* (avec sa forme contractée *sen* à trois occasions) dans le corpus suédois. La répartition des formes est donnée dans le tableau ci-bas<sup>622</sup> (tableau 41), où, comme dans les tableaux précédents, le premier chiffre, hors des parenthèses, indique le nombre total d'occurrences. Les deux chiffres entre parenthèses indiquent, dans l'ordre, le nombre d'URLs concernées et le nombre d'entreprises concernées. Les résultats sont en outre scindés en trois colonnes : la première indique le nombre d'occurrences total (donné à titre indicatif), la deuxième rassemble les contextes

---

<sup>620</sup> Par exemple :

« azienda as har vært sertifisert som miljøfyrtårn helt siden andre juli 2009 og jobber kontinuerlig med å befestе sin posisjon som en miljøbevisst bedrift » (norgeshus-1 [NO])  
'azienda as est certifié miljøfyrtårn depuis le 2 juillet 2009 et travaille continuellement à conforter sa position d'entreprise sensible à l'environnement'

<sup>621</sup> Par exemple lorsqu'il s'agit de présenter un organisme tiers :

« viva for life tire la sonnette d'alarme chaque année : la pauvreté met en péril la santé, le développement, le bien-être et l'avenir de 80000 enfants en wallonie et à bruxelles » (technord-75).

<sup>622</sup> Nous excluons du décompte les rares occurrences exprimant, par exemple pour *depuis*, un point de référence plus séquentiel que temporel, par exemple : « ... garantir la traçabilité depuis l'élevage jusqu'au consommateur... » (pqa-1 [BE]), ou pour *siden* une valeur causale du type « puisque » en français, de même, évidemment, que les formes homographiques de *siden* (« la page », « le côté » en danois comme en norvégien).

ayant une portée environnementale ou sociétale, tandis que la troisième réduit encore ce nombre en ne retenant parmi les contextes de la précédente colonne que ceux impliquant directement l'entreprise. Nous indiquons, en pourcentages, la proportion d'URLs et d'entreprises concernées.

|                             | Nb. occurrences             | Dont contexte<br>environnemental ou<br>sociétal | Dont contexte<br>impliquant l'entreprise |
|-----------------------------|-----------------------------|---|--|
| <b>(BE) depuis</b>          | 37 (26 ; 16)<br>(42% ; 53%) | 18 (12 ; 11)<br>(19% ; 37%)                     | 13 (10 ; 9)<br>(16% ; 30%)               |
| <b>(DK) siden</b>           | 15 (9 ; 7)<br>(16% ; 23%)   | 9 (5 ; 4)<br>(9% ; 13%)                         | 9 (5 ; 4)<br>(9% ; 13%)                  |
| <b>(FR) depuis</b>          | 46 (27 ; 23)<br>(51% ; 77%) | 33 (19 ; 16)<br>(36% ; 53%)                     | 28 (18 ; 15)<br>(34% ; 50%)              |
| <b>(NO) siden</b>           | 15 (12 ; 9)<br>(21% ; 30%)  | 9 (8 ; 7)<br>(14% ; 23%)                        | 8 (7 ; 7)<br>(12% ; 23%)                 |
| <b>(SV) sedan –<br/>sen</b> | 33 (22 ; 16)<br>(16% ; 53%) | 20 (14 ; 11)<br>(25% ; 37%)                     | 18 (14 ; 11)<br>(25% ; 37%)              |

Tableau 41 : répartition des formes « depuis », « siden » et « sedan – sen » dans les corpus belge et français, danois et norvégien, et suédois respectivement.

Lecture : dans le corpus belge, « depuis » connaît 13 occurrences dans des contextes à caractère environnemental ou sociétal et impliquant directement l'entreprise énonciatrice. Elles se retrouvent dans 10 URLs au total, réparties chez 9 entreprises différentes. Cela représente 16% du total des URLs du corpus belge, et 30% des entreprises.

Ces constructions sont notamment utilisées pour exprimer un point précis dans le temps (extraits 395 à 397), une durée importante et indéfinie (398 à 400), ou plus rarement, un événement récent mais toujours sans ancrage clair (401).

- (395) « depuis 2014, nous nous efforçons d'optimiser la palettisation de nos produits afin de réduire l'impact carbone » (parot-1 [FR])
- (396) « azienda as har vært sertifisert som miljøfyrtårn helt siden andre juli 2009 og jobber kontinuerlig med å befeste sin posisjon som en miljøbevisst bedrift » (norgeshus-1 [NO])  
'azienda as est certifié miljøfyrtårn depuis le 2 juillet 2009 et travaille continuellement à conforter sa position d'entreprise sensible à l'environnement'
- (397) « att värna om planeten vi bor på har varit en självklar del av vår arbetsdag sedan dag ett, långt innan hållbarhet blev ett modeord » (dermanord-1 [SV])  
'protéger la planète sur laquelle nous vivons a été un aspect évident de notre quotidien depuis le premier jour, bien avant que la durabilité ne devienne un mot à la mode'
- (398) « azienda a depuis longtemps entrepris les efforts nécessaires afin d'améliorer l'impact de l'entreprise sur l'environnement » (decomo-1 [BE])
- (399) « azienda s'engage donc depuis toujours à faire son possible pour l'environnement et ainsi éviter le gaspillage alimentaire et énergétique pour préserver au maximum l'environnement » (sicol-394 [FR])
- (400) « för det första är vi sedan länge kvalitets- och miljöcertifierade enligt iso 9001 och 14001 och vi strävar hela tiden efter att försöka minska vår miljöpåverkan i varje steg i processen » (markona-1 [SV])  
'pour commencer, nous sommes depuis longtemps certifiés en management de la qualité et



de l'environnement [selon les normes] iso 9001 et 14001 et nous aspirons en permanence à essayer de réduire notre impact environnemental à chaque étape du processus'

- (401) « nous avons décidé depuis peu de faire confiance à graine de vie, une ong belge dont l'objectif est de compenser l'empreinte écologique de nos pays industrialisés par la plantation d'arbres dans des pays en voie de développement » (belot-1 [BE]).

On remarque que les déictiques sont rares, probablement parce qu'elles sont peu adaptées à des pages généralement non datées, et sont généralement contournées par l'emploi de formes telles que « quelques », « plusieurs »... On en retrouve tout de même épisodiquement dans les corpus francophones avec « depuis » (402 et 403) :

- (402) « depuis 20 ans, et à ce jour parrainage de 8 enfants et prise en charge de leur scolarisation au liban » (martins-hotels-4 [BE])

- (403) « depuis bientôt 11 ans, nous parrainons dix enfants orphelins du sida, vivant à bouaké en côte d'ivoire, connaissant depuis 2002 une situation de crise » (tvh-consulting-1 [FR])

Les déictiques temporelles peuvent toutefois s'exprimer différemment en français, par exemple avec la construction « il y a ». Dans les langues scandinaves, une construction exploitant *siden / sedan* est possible afin de servir le même objectif, mais elle n'est employée qu'une seule fois, dans le corpus suédois, et sans servir d'objectif environnemental ou sociétal<sup>623</sup>.

On peut toutefois étoffer quelque peu la liste des constructions servant à rendre compte d'un ancrage temporel, en y ajoutant :

pour le français, les contextes incorporant le patron « il y a » et « en [ANNÉE] » ;

pour le danois et norvégien, une structure correspondante serait « i [ANNÉE] » ;

le suédois est à cet égard plus problématique, car les années ne prennent pas de préposition lorsqu'elles apparaissent de manière isolée, compliquant ainsi la formalisation d'un patron pour effectuer des décomptes<sup>624</sup>.

Nous produisons avec le tableau 42 ci-bas une mise à jour du tableau 41 précédent, dont nous ne reproduisons que la dernière colonne que nous actualisons :

---

<sup>623</sup> « pergo uppfann laminatgolvet för mer än 40 år sedan » (sandens-golv-24 [SV])

'pergo a inventé le sol stratifié il y a plus de 40 ans'

<sup>624</sup> Ce qui n'empêche pas, en suédois comme pour les autres langues, l'existence d'autres patrons syntaxiques évoquant un ancrage temporel : nous rappelons que les décomptes ont une visée tendancielle, et non exhaustive. Mentionnons par exemple, pour le corpus suédois :

« den tjugioandra april 2002 uppdaterade vi till den nya kvalitetsstandarden iso 9001 – 2000, samt genomförde en godkänd miljöcertifiering enligt iso 14001 » (tylömarks-1 [SV])

'le 22 avril 2002, nous avons adopté la nouvelle norme de qualité iso 9001 – 2000, et obtenu une certification environnementale selon la norme iso 14001'

« under 2008 systematiserade vi vårt miljöarbete ytterligare för att certifiera oss enligt iso 14001 » (tykoflex-1 [SV])

'au cours de l'année 2008, nous avons systématisé davantage notre démarche environnementale afin de nous certifier selon [la norme] iso 14001'

**Nb. d'occurrences, pour les contextes à caractère sociétal  
et environnemental impliquant directement l'entreprise**

|  |                             |
|--|-----------------------------|
| <b>(BE) depuis   il y a   en +<br/>[ANNÉE]</b> | 23 (17 ; 13)<br>(27% ; 43%) |
| <b>(DK) siden   i + [ANNÉE]</b>                | 19 (12 ; 9)<br>(21% ; 30%)  |
| <b>(FR) depuis   il y a   en +<br/>[ANNÉE]</b> | 34 (21 ; 17)<br>(40% ; 57%) |
| <b>(NO) siden   i + [ANNÉE]</b>                | 20 (12 ; 12)<br>(21% ; 40%) |
| <b>(SV) sedan – sen</b>                        | 18 (14 ; 11)<br>(25% ; 37%) |

Tableau 42 : mise à jour du tableau 41.

Décompte du nombre de contextes incorporant un ancrage temporel construit à l'aide, pour les corpus belge et français, de « depuis » ; « il y a » ; ou du patron « en + [ANNÉE]. Pour les corpus danois et norvégien, de « siden » ou du patron « i + [ANNÉE]. Pour le corpus suédois, de « sedan » ou « sen ».

Ces exemples sont illustrés par les contextes 404 à 407, l'extrait 405 illustrant la façon dont le discours peut également se projeter dans l'avenir :

- (404) « nous en sommes ravis, car cette approche s'intègre parfaitement dans la démarche entamée il y a de nombreuses années par azienda : celle de réduire l'impact de notre activité sur l'environnement » (conceptexpo-352 [BE])
- (405) « vores mål er, at vi i 2030 har gjort 12 selskaber i stand til at gøre en forskel for den globale bæredygtige udvikling » (pv-2 [DK])  
'notre objectif est d'avoir permis à 12 entreprises d'être en mesure de faire une différence en matière de développement durable mondial en 2030'
- (406) « en 2012, nous avons formalisé notre engagement en faveur du développement durable en signant la charte co2 proposée par l'ademe. » (transports-gls-1 [FR])
- (407) « i 2010 ble vi som første bedrift innen vår bransje sertifisert som miljøfyrtårn » (kuldeteknisk-1 [NO])  
'en 2010, nous sommes devenus la première entreprise dans notre secteur d'activité à être certifiée *miljøfyrtårn*'

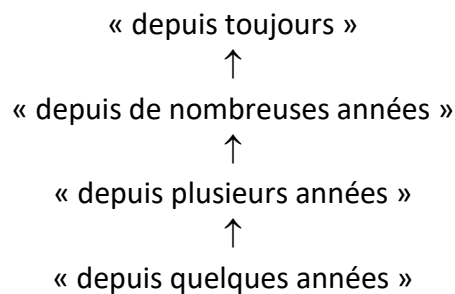
Les résultats du tableau sont parlants : on voit qu'entre près d'un tiers (corpus danois) et plus de la moitié (corpus français) des entreprises, au minimum, utilisent au moins une fois une forme d'ancrage temporel dans leur discours environnemental et sociétal.

Cet ancrage peut donc se ranger dans deux grandes catégories. D'une part, les ancrages dont le point de départ est clairement défini dans le temps, ou dont la durée par rapport à l'énonciation est définie (indépendamment de sa valeur déictique) : « depuis fin 2013 » ou « il y a 5 ans », par exemple<sup>625</sup>. D'autre part, les ancrages dont le point de départ n'est pas clairement défini, ou dont la durée par rapport à l'énonciation est incertaine, comme « depuis toujours » ou « il y a de nombreuses années ». Si de telles séquences peuvent s'analyser selon leur division entre propositions assertoriques et modalités appréciatives, il semble plus adapté

<sup>625</sup> On pourrait aussi ajouter la mention d'un événement précis : « depuis l'installation de panneaux photovoltaïques » par exemple (azprint-1 [BE])

de convoquer ici la typologie de l'*appraisal theory*, et notamment la notion de « gradation » (*gradation*), qui « porte sur le degré d'intensité d'une évaluation »<sup>626</sup> (Martin et White, 2005:37). Ce faisant, les ancrages « non définis » dans le temps, que l'on est tenté d'assimiler à des modalités appréciatives du fait de la valeur largement évaluative, dans un contexte promotionnel, de constructions telles que « depuis de nombreuses années », peuvent s'étoffer de formes plus discutables en termes de jugements de valeur. On trouve parmi ces formes : « depuis quelques années » (belot-156 [BE]) ; « depuis plusieurs années » (lavoisier-1 [FR] ; ett-sa-1 [FR]) ou « il y a quelques mois » (conceptexpo-185 [BE]).

La capacité à graduer est une propriété de toutes les formes d'*attitude* selon Martin et White (*Ibid.*, p.135), de sorte que l'on puisse distribuer différents jugements sur une échelle d'intensité, ce dont les exemples de notre corpus offrent une bonne illustration :



### 7.3.2.2 Formulations et ancrages temporels dans le corpus belge

On peut alors se demander le type d'information qualifiée par des ancrages temporels aussi flous : à la lecture des différents contextes, on constate que plusieurs de ceux-ci mobilisent des formules ou formulations relevées au chapitre 6. Six ont été identifiés dans le corpus belge : un (408) renvoie à la « durabilité », variante du « développement durable » identifié comme formule aux nombreux dérivés (Krieg-Planque, 2010), quatre convoquent (la réduction, l'amélioration ou la compensation de) l'impact (ou empreinte) environnemental(e), ou écologique, semi-figement dont nous avons relevé la prévalence à la section 6.4.1 (409 à 412), et un dernier (413) en appelle à l'écologie. Dans ce dernier cas, bien que nous ne puissions formuler d'hypothèse sur le caractère formulaire de l'expression, l'insistance dont elle fait l'objet (« surtout ») et la portée vague de l'expression évoquent un *buzzword*. Nous reproduisons ces contextes ci-bas :

- (408) « nous sommes impliqués depuis de nombreuses années dans la gestion durable et celle-ci est impérative pour une relance économique européenne durable » (bietlot-1 [BE])
- (409) « depuis de nombreuses années, notre entreprise s'inscrit dans une réflexion et un processus réduisant l'impact écologique de notre activité » (conceptexpo-185 [BE])
- (410) « azienda a depuis longtemps entrepris les efforts nécessaires afin d'améliorer l'impact de l'entreprise sur l'environnement » (decomo-1 [BE])

<sup>626</sup> « [gradation has to do with] *adjusting the degree of an evaluation* ».

- (411) « nous en sommes ravis, car cette approche s'intègre parfaitement dans la démarche entamée il y a de nombreuses années par azienda : celle de réduire l'impact de notre activité sur l'environnement » (concept-expo-352 [BE])
- (412) « nous avons décidé depuis peu de faire confiance à graine de vie, une ong belge dont l'objectif est de compenser l'empreinte écologique de nos pays » (belot-1 [BE])
- (413) « depuis toujours, les valeurs de notre entreprise se sont résumées au service, au savoir-faire, à la convivialité mais surtout à l'écologie » (belot-156 [BE])

On remarque que ces aspirants au statut formulaire ne sont pas seulement inscrits dans une temporalité indéfinie, mais qu'ils expriment en outre, à l'exception de l'extrait 412, une temporalité dont le jugement d'intensité est particulièrement élevé (« depuis de nombreuses années », « depuis longtemps »). L'extrait 413 donne quant à lui à voir ce que Martin et White (2005:142) nomment « maximisation », c'est-à-dire, le jugement d'intensité le plus élevé (« depuis toujours »).

Les corpus danois et norvégien n'utilisent pas de séquences identifiées comme des formules potentielles dans les contextes impliquant un ancrage temporel<sup>627</sup>. Le corpus suédois en utilise deux, et le corpus français quinze. C'est vers eux que nous nous tournons désormais.

### 7.3.2.3 Formulations et ancrages temporels dans le corpus français

Dans le corpus français, quinze contextes présentant des ancrages temporels ont recours à des formules (ou candidats à ce titre) ; plusieurs sont litigieux.

Les six premiers cas dont nous rendons compte présentent le même mécanisme que les cinq contextes du corpus belge présentés ci-haut et appellent des (semi-)figements relevés au chapitre précédent. Deux (414 et 415) convoquent la formule « développement durable », deux autres (416 et 417) des comportements « responsables », un cinquième renvoie à la « rse » (418) et un dernier (419) indique le fait de faire « son possible pour l'environnement », appelant ainsi, en ellipse, à le « préserver », ce qui fait écho à la question de la « protection de l'environnement » dont nous avons rendu compte à la section 6.4.2.3.

- (414) « azienda a débuté son approche sur la thématique de développement durable il y a déjà plusieurs années, en axant ses premiers efforts vers la dimension sociale et sociétale, dans un souci de préservation et de valorisation de son capital humain, première richesse du groupe » (artevent-1 [FR])

---

<sup>627</sup> Ou plutôt : il existe bien, pour chacun des deux corpus, deux contextes associant un figement identifié comme formulation au chapitre 6 et un ancrage temporel (défini à chaque fois), mais ces formulations s'inscrivent, à trois reprises, dans un événement institutionnalisé qui légitime cet ancrage défini (voir l'exemple de hjort-1 ci-bas), et pour le quatrième contexte, dans une vision prospective qui justifie l'ancrage défini pour la crédibilité qu'il apporte (pv-2) :

« i 2019 og 2020 støtter vi amnestys prosjekt om bærekraft i leverandørkjeder » (hjort-1 [NO])  
 'en 2019 et 2020, nous soutenons le projet d'amnesty pour la durabilité dans les chaînes d'approvisionnement'  
 « vores mål er, at vi i 2030 har gjort 12 selskaber i stand til at gøre en forskel for den globale bæredygtige udvikling » (pv-2 [DK])  
 'notre objectif est d'avoir permis à 12 entreprises de faire une différence en matière de développement durable à l'échelle mondiale d'ici 2030'

- (415) « depuis toujours, azienda a conduit et développé ses activités dans un esprit de développement durable » (prodef-6 [FR])
- (416) « parce que depuis déjà de nombreuses années, nous nous sommes engagés avec nos producteurs à produire nos fruits de manière responsable afin de profiter encore très longtemps de nos beaux paysages verdoyants et de fruits de qualité » (sicoloy-1 [FR])
- (417) « inscrit dans notre culture d'entreprise, nous avons depuis toujours intégré une démarche responsable (au jourd'hui communément appelée qse), à travers de nombreuses formations et d'actions qui reflètent nos valeurs » (gelin-1 [FR])
- (418) « engagés dans une démarche rse (responsabilité sociétale des entreprises) depuis de nombreuses années, c'est tout naturellement que nous sommes devenus partenaires pour la seconde année, de la fabrique du changement, évènement qui se déroulera à nantes les 19 et 20 mai prochains » (coteauxnantais-188 [FR])
- (419) « azienda s'engage donc depuis toujours à faire son possible pour l'environnement et ainsi éviter le gaspillage alimentaire et énergétique pour préserver au maximum l'environnement » (sicoloy-394 [FR])

Les contextes montrent que les ancrages temporels s'inscrivent, à trois reprises (extraits 415, 417 et 419), dans des procédés de « maximisation », et deux fois dans un procédé de graduation particulièrement fort (416 et 418). Seul le premier extrait (414) montre une graduation relativement modérée (« il y a déjà plusieurs années »), mais n'en contribue pas moins à soutenir l'idée selon laquelle des concepts abstraits ne peuvent être situés ailleurs que dans une chronologie elle-même abstraite.

Deux extraits interrogent quant à la nature de l'ancrage – tandis que les semi-figements qu'ils appellent, la « protection » et le « respect » de l'environnement, font donc partie des formulations relevées au chapitre 6 :

- (420) « depuis sa création hygiène et nature<sup>628</sup> œuvre en faveur de la protection de l'environnement et des individus par une politique d'entreprise socialement responsable (rse) » (prodef-1 [FR])
- (421) « respecter l'environnement, être dans l'équité sociale et s'impliquer économiquement : ces trois notions font partie de la philosophie de l'entreprise depuis sa création ! » (cloitre-imprimerie-1 [FR])

Comment interpréter ces références temporelles ? Au sens le plus strict, il s'agit d'un renvoi à un événement précis, inscriptible dans le temps (la création de l'entreprise, qui peut être datée). Discursivement toutefois, ces tournures s'interprètent comme les maximisations « depuis toujours » – c'est-à-dire de façon hyperbolique pour convaincre d'un engagement de longue date de la part de l'entreprise énonciatrice. On pense ici – toujours selon la typologie de Martin et White – à la notion d'*invoke*, c'est-à-dire, à la mobilisation d'évaluations inférées « *même en l'absence de [...] lexis nous indiquant directement ce que l'on doit ressentir* »<sup>629</sup> (Martin et White, 2005:62). Dans ce type de situation, ajoutent les auteurs, il est essentiel de préciser comment l'énoncé est lu ; c'est alors qu'ils convoquent les trois formes de lectures mentionnées en introduction de ce chapitre (section 7.1.2) : ces lectures faites « *dans un esprit*

<sup>628</sup> Hygiène & Nature est une filiale de l'entreprise Prodef.

<sup>629</sup> « ... *even in the absence of [...] lexis that tells us directly how to feel.* »

*d'obédience, de résistance, ou d'interprétation tactique* »<sup>630</sup> (*Ibid.*), faisant ainsi écho à la construction de l'auditoire idéal mentionné dans cette même section. On imagine ainsi que le lecteur fantasmé, l'auditoire idéal, adhère sans réserve à de tels propos et en fasse une lecture obédiente, quand bien même les actions environnementalement ou socialement responsables de ces deux entreprises n'ont peut-être pas exactement cours depuis leur création et que l'expression ne puisse devoir être interprétée que comme un tour rhétorique.

Enfin, sept cas sont autrement problématiques et susceptibles de fonctionner comme des contre-exemples de nos observations selon lesquelles les formulations favorisent des ancrages temporels indéfinis. Le premier de ceux-ci (422), qui convoque la notion de « préservation de l'écosystème » (donc comme une variante de la préservation de l'environnement) renvoie, dans une construction déictique, à « plus de 20 ans » auparavant :

(422) « notre entreprise, précurseur en matière de préservation de l'écosystème, s'est dotée depuis plus de 20 ans d'un processus breveté : le flacon » (rot-incendie-1 [FR])

Cet exemple ne vient pas contredire l'association favorisée que nous trouvons entre ancrages indéfinis et formulations, puisque le renvoi temporel désigne, dans ce cas, un événement précis et inscriptible dans une temporalité (le développement d'un procédé précis) ; au contraire, la formulation mobilisée (la « préservation de l'écosystème »), si elle ne renvoie pas réellement à une forme d'ancrage, place l'entreprise énonciatrice en position de domination, puisqu'elle se présente comme « précurseur » en la matière.

Le cas de l'entreprise Parot est assez similaire :

(423) « depuis 2014, nous nous efforçons d'optimiser la palettisation de nos produits afin de réduire l'impact carbone » (parot-1 [FR])

Dans ce cas également, il est question de la mise en place d'un processus concret (l'optimisation de la palettisation) qui ne peut donner lieu à aucune appréciation personnelle, et dont la « [réduction de] l'impact carbone » n'est qu'une conséquence espérée. L'ancrage temporel ne s'applique ainsi pas directement au figement (« \* depuis 2014, nous réduisons notre impact carbone »), mais seulement au procédé décrit.

Un troisième contexte (424), qui convoque la notion d'impact environnemental, utilise en fait une forme méronymique (« les bureaux de azienda ») et développe un argument ponctuel qui ne peut pas avoir de valeur de vérité générale (l'inauguration de ces mêmes bureaux) et ne préjuge par ailleurs pas de l'implication de l'entreprise dans une telle question, puisqu'il est toujours possible de généraliser à partir de cet argument :

(424) « les bureaux de azienda, inaugurés en 2011, ont été conçus pour limiter au maximum l'impact environnemental : chaque bureau est équipé de grandes baies vitrées afin de faire entrer la lumière et la chaleur en hiver, mais aussi de systèmes occultants pour garder la fraîcheur en été » (hci-groupe-1 [FR])

---

<sup>630</sup> « ... *compliantly, resistantly or tactically*. » Rappelons qu'une lecture obédiente souscrit à la position développée par l'auteur d'un texte, une lecture résistante s'y oppose, et une interprétation tactique exploite le texte pour servir des objectifs différents de ceux initialement voulus par l'auteur.

Dans le même esprit, les deux extraits suivants, 425 et 426, expliquent concrètement comment les entreprises énonciatrices s'impliquent, ou s'engagent, dans « la préservation de l'environnement » et « en faveur du développement durable » respectivement, mais depuis une date précise seulement :

(425) « face à la volonté de l'europe et du gouvernement français de responsabiliser chaque entreprise, azienda s'implique depuis 2009 pour la préservation de l'environnement au niveau national et départemental » (translocauto-1 [FR])

(426) « en 2012, nous avons formalisé notre engagement en faveur du développement durable en signant la charte co2 proposée par l'ademe » (transports-gls-1 [FR])

Ces deux cas donnent à voir la réinscription dans la réalité de deux concepts abstraits (la préservation de l'environnement et le développement durable). Ces réinscriptions passent, chaque fois, par le recours à des institutions dont l'autorité est reconnue en filigrane : l'ADEME<sup>631</sup> pour les Transports GLS, et pour Translocauto où c'est le co-texte qui nous informe, « le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement » d'une part, et la Chambre de commerce et d'industrie d'autre part. On retrouve ici, en écho à la théorie institutionnelle, la capacité de l'institution à contraindre et régulariser les comportements ; une propriété qui fait consensus chez les sociologues (Scott, 2014:59). Ce recours aux institutions permet de matérialiser selon un système de normes, de règles... des constructions sociales aussi abstraites que « la préservation de l'environnement » ou « le développement durable ».

En ce sens, la « charte CO2 » de l'ADEME, telle qu'elle présentée par les Transports GLS, institue un moyen de définir le développement durable dès lors que les principes de ladite charte sont respectés (« respecter la charte, c'est faire du développement durable ») – ce dont le contexte rend bien compte au travers de l'expression « formalisé ». D'une façon similaire, le respect des principes mis en place par le ministère et par la Chambre de commerce, et auxquels se conforme Translocauto, permet de « préserver l'environnement » – du simple fait de la légitimité de ces deux institutions sur laquelle l'entreprise capitalise. En somme, l'ancrage temporel clair indique, dans ces deux cas, un basculement de la formule vers la norme, cette dernière ayant valeur d'autorité et permettant de concrétiser un objet discursif.

Ce procédé se retrouve dans le sixième extrait (427), de façon plus subtile :

(427) « la démarche de responsabilité sociétale des entreprises fait partie de l'adn de azienda, dès 1968 nous avons mis en œuvre des choix de production durable et responsable, jusqu'à devenir pionnier dans l'arboriculture en biodynamie en 1997 » (coteauxnantais-1 [FR])

Il faut commencer par préciser que l'inclusion de ce contexte dans notre liste d'exemples est due à la séquence « en + [DATE] », mais qu'une autre forme d'ancrage temporel (« dès 1968 ») est présente dans la phrase et convoque la notion formulaire de « durabilité ». Ici, la référence à l'année 1968 ne se comprend qu'en se rendant sur le site de l'entreprise, dont l'historique révèle qu'elle a mis en œuvre « la méthode bio Lemaire-Boucher » dès 1968<sup>632</sup>. Dans notre extrait, « 1968 » fonctionne donc comme référence intertextuelle à un événement

---

<sup>631</sup> L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

<sup>632</sup> <https://www.coteaux-nantais.com/fr/histoire-producteur-bio>, page consultée le 24 juin 2022.

visiblement fondateur, qui repose lui-même, une fois de plus, sur un système érigé comme une norme (la méthode Lemaire-Boucher) qui permet de définir (fonctionnant ainsi comme un système de *framing*) ce qui représente une production « durable et responsable » et convoque donc des formulations, voire, pour ce qui est de la durabilité, une formule. La biodynamie, de son côté, représente-t-elle également une formule ? Sans chercher à répondre à cette question, relevons simplement que, de la même façon, l'année 1997 est une référence intertextuelle à l'obtention du label Demeter, certification pour l'agriculture biodynamique. Tout comme pour le cas des entreprises Transports GLS et Translocauto ci-haut, on constate la formalisation d'une construction sociale au travers de renvois clairs à des procédés institutionnalisés (normes, méthodes...).

En fin de compte, il n'y a qu'un cas véritablement problématique, où l'ancrage d'une construction formulaire dans une temporalité (plus ou moins) définie pourrait interroger (428):

(428) « premier imprimeur francilien à avoir obtenu la marque imprim'vert, nous avons depuis une dizaine d'années pris conscience de notre impact sur l'environnement » (martinenq-12 [FR])

Ici, le co-texte ne fournit aucune indication claire ; rien ne vient préciser pourquoi l'entreprise a pris conscience de son « impact sur l'environnement » depuis « une dizaine d'années », ce qu'elle entend par là et ce qui se produisait avant. Il nous semble, justement, que ce cas vient confirmer nos propos selon lesquels un objet discursif polémique par son abstraction ne peut être ancré que dans une temporalité indéfinie, au risque sinon de provoquer des interrogations. La citation de l'entreprise Martinenq apparaît ainsi, au mieux comme une confession, susceptible de nourrir l'ethos de l'entreprise en démontrant son honnêteté, au pire comme une maladresse, impliquant que la question environnementale n'était pas une préoccupation pour cette organisation avant cela<sup>633</sup>.

#### 7.3.2.4 Formulations et ancrages temporels dans le corpus suédois

Le corpus suédois, enfin, présente deux cas de constructions formulaires ancrées dans le temps. Tous deux sont discutables, mais font écho à des situations litigieuses rencontrées précédemment. Le premier de ceux-ci (429) appelle aussi la « protection de la planète », figement déjà rencontré ci-haut – le questionnement inhérent à cet exemple portant davantage sur la nature de l'ancrage :

(429) « att värna om planeten vi bor på har varit en självklar del av vår arbetsdag sedan dag ett, långt innan hållbarhet blev ett modeord » (dermanord-1 [SV])  
« protéger la planète sur laquelle nous vivons a été une dimension évidente de notre quotidien depuis le premier jour, bien avant que la durabilité ne devienne un mot à la mode »

À l'instar de la construction « depuis sa création » dans les extraits (420) et (421) précédemment, la notion de « premier jour » peut s'interpréter discursivement comme une notion de « maximisation », donc comme un ancrage indéfini dans le temps.

---

<sup>633</sup> À cet égard, l'extrait 423 de l'entreprise Parot est assez semblable : s'il est justifié d'inscrire dans une temporalité définie un événement objectif tel que « l'optimisation de la palettisation », l'énoncé s'expose à la critique en sous-entendant qu'aucun effort n'était réalisé en ce sens avant 2014.



Le deuxième exemple renvoie à la façon de « rendre compte » de la durabilité dans les comptes annuels, mais fournit un ancrage temporel clair :

- (430) « sedan 2017 har vi tagit fram riktlinjer för hur vi ska kunna rapportera hållbarhet i vår årsredovisning » (dipart-28 [SV])  
« depuis 2017, nous avons recours à des lignes directrices afin de rendre compte de la question de la durabilité dans nos comptes annuels »

Comme dans les extraits 425 à 427 ci-haut, il y a une référence à un système formalisant une méthode de mesure de la « durabilité » de l'activité de l'entreprise. Si le système ne fait a priori référence à aucun acteur institutionnel, cela n'empêche pas qu'il se concrétise par un ensemble de règles une fois de plus – ce qui permet une réinstallation de l'abstrait vers le concret, aussi bien au niveau conceptuel (la durabilité) que temporel.

### *7.3.3 Un discours de permanence*

Les constructions présentées précédemment, en particulier celles renvoyant à une date précise, participent à construire l'histoire de l'entreprise, à la replacer dans une chronologie et lui donner un statut, comme le montre particulièrement bien le renvoi intertextuel de l'extrait (427). Elles peuvent s'interpréter comme des stratégies de généralisation de comportements, d'attitudes, de procédures, de valeurs... qui ancrent les entreprises énonciatrices dans le temps – généralement le temps long, pour ces ancrages indéfinis favorisés par les arguments construits sur la base de formules ou d'aspirants à ce statut. Ces dernières formes, en fin de compte, sont aussi un moyen d'évoquer la permanence d'une action entreprise ou d'une attitude adoptée.

#### 7.3.3.1 Expressions de la permanence dans les cinq corpus

L'expression de la permanence est, là encore, particulièrement répandue dans chacun des corpus, laissant penser que le discours environnemental et sociétal repose largement, non seulement sur l'ancrage dans le temps, mais également sur la constance au fil de celui-ci.

Nous nous proposons, une fois de plus, de rendre compte de la distribution des constructions les plus saillantes pour chacun des corpus (tableau 43). Celles-ci ont été relevées de façon heuristique et leur extraction systématisée à l'aide d'un concordancier. Tout comme pour le tableau 42 précédemment, nous ne rendons compte que du nombre de contextes impliquant directement l'entreprise et dont le sujet est d'ordre sociétal ou environnemental (éventuellement en tenant compte du co-texte auquel il est renvoyé, par exemple dans le cas de listes à puces ou d'anaphores). Comme dans les tableaux précédents, le premier chiffre, hors parenthèses, indiquent le nombre total d'occurrences, le second chiffre indique le nombre d'URLs concernées, et le troisième le nombre d'entreprises concernées.

Les recherches ont été menées sur les séquences suivantes, pour chaque langue ; nous rappelons que nous utilisons l'astérisque pour ouvrir la recherche à n'importe quel caractère ou chaîne de caractère subséquente<sup>634</sup>. Ces séquences, qui seront exploitées plus loin, sont

---

<sup>634</sup> *Permanen\** comprend donc *permanent, permanente, permanents, permanentes, permanence, permanences*.

rassemblées sous l'appellation ( $\alpha$ ) pour en faciliter la référence ultérieure. Les séquences sont données, dans l'ordre, pour le français, le danois, le norvégien et le suédois :

Consta\* | continu\* | permanen\* | quotidien\* | réguli\* | toujours

Altid | daglig\* | hele tiden | kontinuerlig\* | løbende | systematisk\*

Alltid | daglig\* | hele tiden | kontinuerlig\* | løpende | systematisk\*

Alltid | daglig\* | hela tiden | kontinuerlig\* | löpande | systematisk\* | ständig\*

Le patron « chaque + [INDICATION TEMPORELLE] »<sup>635</sup> complète également la recherche. Enfin, les occurrences de « depuis toujours », pour les corpus belge et français, sont exclues du décompte puisque déjà recensées dans les tableaux 41 et 42 ci-haut<sup>636</sup>. Les résultats sont agrégés pour l'ensemble des formes.

| <b>Nb. d'occurrences, pour les contextes à caractère sociétal et environnemental impliquant directement l'entreprise</b> |                             |
|--|-----------------------------|
| <b>BE</b>  | 31 (19 ; 16)<br>(31% ; 53%) |
| <b>DK</b>  | 43 (27 ; 21)<br>(47% ; 70%) |
| <b>FR</b>  | 23 (18 ; 16)<br>(34% ; 53%) |
| <b>NO</b>  | 28 (22 ; 18)<br>(38% ; 60%) |
| <b>SV</b>  | 42 (25 ; 23)<br>(47% ; 77%) |

Tableau 43 : Décompte du nombre de contextes d'ordre environnemental ou sociétal, impliquant directement l'entreprise énonciatrice et exprimant la permanence selon la séquence ( $\alpha$ ).

Plus encore que pour l'ancrage temporel, les chiffres indiquent clairement que plus de la moitié des entreprises de chacun des corpus (voire, pour les corpus danois et suédois, plus des deux tiers d'entre elles) associent au moins une fois un caractère de permanence à leur discours environnemental ou sociétal. Nous donnons ci-bas deux exemples pour chacun des corpus à titre d'illustration :

(431) « en résumé, pour toute entreprise volontaire, azienda soutient une réduction de co2 équivalente aux émissions qui ne peuvent être réduites, malgré les actions d'amélioration environnementale continue (système de management environnemental) et de réduction de l'impact climatique des séjours de ses clients (eco-bon) » (martins-hotels-1 [BE])

(432) « la traçabilité des fournisseurs, la conscientisation du personnel au sujet de pratiques simples contribuant à protéger l'environnement, l'installation de panneaux photovoltaïques sur nos bâtiments sur près de 2500 m2, sont autant d'autres exemples qui illustrent notre volonté d'amélioration constante » (conceptexpo-185 [BE])

<sup>635</sup> Danois, norvégien : « hver\* + [INDICATION TEMPORELLE] » ; suédois : « varje + [INDICATION TEMPORELLE] ».

<sup>636</sup> En revanche, les cas de coexistence au sein d'un même contexte sont décomptés : c'est le cas par exemple de : « för det första är vi sedan länge kvalitets- och miljöcertifierade enligt iso 9001 och 14001 och vi strävar hela tiden efter att försöka minska vår miljöpåverkan i varje steg i processen » (markona-1 [SV]).

- (433) « vi er bevidste om vores miljøpåvirkning og stræber hele tiden at mindske vores miljø aftryk, dette ved optimering af arbejdsprocesser samt minimering af spild og energiforbrug » (ka-1 [DK])  
 'nous sommes conscients de notre impact environnemental et nous efforçons en permanence de réduire notre empreinte environnementale, et ce via l'optimisation des processus de travail ainsi que la minimisation de nos déchets et de notre consommation d'énergie'
- (434) « bæredygtighed ligger hos os tæt på hjertet, og vi arbejder hver eneste dag for at gøre den danske byggebranche grønnere » (ekj-268 [DK])  
 'la durabilité nous tient à cœur, et nous travaillons chaque jour à rendre le secteur de la construction au danemark plus vert'
- (435) « nous réfléchissons en permanence aux moyens de réduire notre empreinte environnementale à tous les niveaux » (epsilon-composites-1 [FR])
- (436) « située au cœur de la bourgogne et des grands vignobles de la côte d'or, azienda a toujours été soucieuse de préserver son environnement » (igp-étiquette-1 [FR])
- (437) « aziendas miljøstyringssystem ligger til grunn for vårt kontinuerlige arbeid med å redusere miljøbelastningene fra virksomheten » (con-form-2 [NO])  
 'le système de gestion environnementale d'azienda est la base de notre travail permanent de réduction des effets de l'entreprise sur l'environnement'
- (438) « azienda as skal løpende forbedre effektivitet og resultater innen hms og kvalitet for å levere en høy standard, og til enhver tid overholde myndighetskrav virksomheten er underlagt » (kranringen-1 [NO])  
 'azienda as doit constamment améliorer son efficacité et ses performances en matière de qhse<sup>637</sup> afin de fournir un haut niveau de prestation, et doit respecter en permanence les dispositions réglementaires auxquelles elle est soumise'
- (439) « vi strävar alltid efter att hitta leverantörer nära oss för att minska koldioxidbelastningen » (dermanord-1 [SV])  
 'nous aspirons toujours à trouver des fournisseurs près de nous afin de diminuer notre impact carbone'
- (440) « detta ska ske med ständig förbättring och utveckling av våra produkter och vårt sätt att arbeta i avsikt att både direkt och indirekt minska belastningen på miljön » (tykoflex-1 [SV])  
 'cela doit se produire au travers d'une amélioration et d'un développement continu de nos produits et de notre manière de travailler, dans le but de diminuer, directement et indirectement, notre impact sur l'environnement'

Comment comprendre cette question de permanence ? Elle cherche indéniablement à rassurer l'auditoire et à démontrer que la problématique dont il est chaque fois question a été intégrée aux procédures de l'entreprise énonciatrice. De telles constructions participent également d'une forme de « graduation » distribuées, pour celles relevées précédemment, dans la partie haute du spectre d'intensité<sup>638</sup>, voire, représentant des formes de

<sup>637</sup> QHSE signifie en français « qualité, hygiène, sécurité et environnement ».

<sup>638</sup> À l'exception, en français de « régulièrement » qui traduit une fréquence plus faible que celle induite par les formes dérivées de « permanence », « continu » ou « toujours », par exemple. Toutefois, « réguli\* » ne connaît que trois occurrences dans les corpus francophones, qui répondent aux critères fixés :

« notre flotte de véhicules de dernière génération et écologique – des véhicules modernes, de petits moteurs, faible consommation de carburant et contrôle régulier des émissions de gaz à effet de serre » (cpbourg-1 [BE])

« maximisation ». Prenant justement l'exemple des « maximisateurs » temporels, Martin et White soulignent ainsi :

« [de tels items] fonctionnent généralement comme des hyperboles véhiculant un haut degré d'investissement de la part du locuteur dans le contenu propositionnel plutôt que des notions de constance ou de répétition qui doivent être comprises au sens littéral »<sup>639</sup> (Martin et White, 2005:142).

Il est évidemment clair que ces expressions doivent être comprises pour l'effet de style qu'elles emportent avec elles. Elles paraissent toutefois avoir un intérêt discursif non négligeable : la question de la permanence (mais également, dans une certaine mesure, celle de l'ancrage temporel) évoque une inscription durable des procédures présentées par les entreprises énonciatrices. Ce faisant, les entreprises indiquent dans quelle mesure les pratiques dont elles rendent compte sont institutionnalisées, étant entendu que l'institutionnalisation « est une question d'adhérence, c'est-à-dire, liée à la façon dont les choses acquièrent un caractère de permanence »<sup>640</sup> (Colyvas et Jonsson, 2011:30). Utiliser des marqueurs de permanence, ou certaines constructions impliquant un ancrage temporel, indique qu'un sujet acquiert le statut de règle établie au sein de l'entreprise énonciatrice, permettant, sans doute, de balayer toute suspicion de simple effet de mode ou de manque de sincérité, tout en légitimant le locuteur par « effet de tradition » (Van Leeuwen, 2007)<sup>641</sup>.

### 7.3.3.2 L' « amélioration continue », symbole d'une institutionnalisation par les normes ?

Il est toutefois possible d'approfondir encore l'analyse en formulant quelques suppositions : un figement récurrent du corpus (qui peut par ailleurs être appréhendé comme une routine) est celui d' « amélioration continue ». Le figement, qui est particulièrement présent dans le corpus suédois, se retrouve néanmoins dans les cinq corpus, dans des formes relativement variables qui compliquent les décomptes. Nous établissons, dans le tableau ci-dessous, deux listes. La première (colonne de gauche), part d'une liste brute de contextes établie à partir de la séquence ( $\alpha$ ) recherchée dans le concordancier pour la section 7.3.3.1, qu'elle restreint à celles contenant une forme dérivées ou fléchies de « améliorer »<sup>642</sup> avec laquelle elle entre en relation directe. La seconde (colonne de droite) ne sélectionne que les contextes au contenu environnemental ou sociétal et impliquant directement l'entreprise.

---

« azienda rénove régulièrement les matelas, draps, couettes et essuies des différentes exploitations et en fait don aux organismes locaux ou bruxellois, samu social, puisqu'ils sont encore en très bon état » (martins-hotels-4 [BE])

« les sujets de la sécurité, la santé et l'environnement sont abordés régulièrement avec les responsables pour améliorer ces aspects dans l'entreprise » (roger-gehlen-1 [BE])

<sup>639</sup> « ... often [operate] hyperbolically to convey strong writer/speaker investment in the proposition, rather than any 'literal' sense of constancy or uninterrupted repetition. »

<sup>640</sup> « ... [institutionalization] is concerned with stickiness, or how things become permanent. »

<sup>641</sup> Dans un sens, le principe d'amélioration continue fait écho aux analyses de Mile *et al.* (2006) sur la métaphore du « voyage » dans les discours sur la durabilité. Les auteurs avancent que la métaphore a pour intérêt, en particulier, d'éviter de s'engager sur des objectifs tout en se concentrant sur la présentation de « progrès continus ».

<sup>642</sup> Et pour le danois/norvégien et le suédois respectivement : *forbedre* et *förbättra*.

|    | Contextes obtenus à partir de la séquence ( $\alpha$ )<br>contenant « amélior* » ; « forbedr* » ;<br>« förbättr* » | Idem colonne de gauche ; contextes<br>environnementaux ou sociétaux uniquement,<br>présence de l'entreprise énonciatrice |
|----|--|--|
| BE | 16 (9 ; 7)<br>(15% ; 23%)  | 8 (6 ; 5)<br>(10% ; 17%)   |
| DK | 10 (5 ; 5)<br>(9% ; 17%)   | 5 (3 ; 3)<br>(5% ; 10%)  |
| FR | 12 (8 ; 8)<br>(15% ; 27%)  | 2 (2 ; 2)<br>(4% ; 7%)   |
| NO | 10 (9 ; 8)<br>(16% ; 27%)  | 3 (3 ; 3)<br>(5% ; 10%)  |
| SV | 39 (23 ; 21)<br>(41% ; 70%)  | 16 (14 ; 14)<br>(25% ; 47%)  |

Tableau 44 : décompte du nombre de contextes obtenus à partir de la séquence ( $\alpha$ ) et impliquant la notion d'amélioration.

Les références à l' « amélioration continue » sont donc exprimées à des degrés divers dans les cinq corpus ; le corpus suédois étant particulièrement prolifique en la matière.

Ces expressions sont intéressantes dans le cadre d'une réflexion autour de l'institutionnalisation des pratiques (et donc, des discours), puisqu'elles peuvent se comprendre comme des renvois intertextuels, notamment aux normes ISO 9001 (« management de la qualité ») et 14001 (« management environnemental ») fréquemment mentionnées dans les corpus. Il ne s'agit pas de dire, une fois de plus, que la notion d'amélioration continue est instaurée par ces systèmes normatifs<sup>643</sup> ; cependant, elle en représente une composante importante (International Organization for Standardization, 2015a : section 10.3 ; 2015b : section 10.3). Dans les corpus, la mise en relation du principe d'amélioration continue avec le système normatif ISO 14001 est d'ailleurs explicite à deux reprises :

- (441) « engagés dans ce processus d'amélioration continue, nous avons obtenu en 2017 la certification iso 14001 en faveur d'un management environnemental performant » (pierrebleuebelge-1 [BE])
- (442) « i tråd med iso 14001 standardens princip om løbende forbedring arbejder vi derfor for at nedbringe antallet af kemikalier, vi anvender » (bj-gear-703 [DK])  
'c'est pourquoi, conformément au principe d'amélioration continue de la norme iso 14001, nous travaillons à réduire la quantité de produits chimiques que nous utilisons'

Cette intertextualité n'est cependant pas tout le temps clairement marquée, comme avec l'entreprise suédoise Förlagssystem par exemple, qui dans son URL a recours à des figements construits autour de l'expression *ständig förbättring* à 7 reprises, mais ne mentionne pas ce principe dans l'introduction de son URL – tout en passant sous silence la dénomination « ISO » spécifiquement : « Pour nous chez azienda, les questions de qualité et d'environnement sont

<sup>643</sup> Les principes relatifs à l'amélioration continue se cristallisent durant la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle à la suite de travaux entamés dès le XIX<sup>e</sup> siècle pour l'amélioration de la qualité dans la production industrielle (Lahidji et Tucker, 2016) .

particulièrement importantes ; c'est pourquoi nous avons obtenu la certification relative à la qualité [ISO] 9001 – 2015 et à l'environnement [ISO] 14001 – 2015. »<sup>644</sup>

Par ailleurs, la mention de certifications est parfois complètement absente, comme dans le cas de l'entreprise norvégienne O.B. Wiik, qui, si elle fait référence au concept d'amélioration continue pour évoquer la façon dont elle aborde la question environnementale et utilise le terme « système de gestion environnementale » (*miljøstyringssystem*), ne fait aucune référence directe à un système de normes ou de certifications dans l'URL<sup>645</sup>.

Dans le tableau ci-bas (tableau 45), nous fournissons un décompte de deux cooccurrences. En premier lieu, il s'agit du nombre de cooccurrences, au sein d'une même URL, d'un système normatif 14001 ou ISO 9001<sup>646</sup> et d'un semi-figement renvoyant à l'amélioration continue. Ce nombre est rapporté au nombre total d'URLs faisant mention d' « amélioration continue », dans une forme plus ou moins figée. Le deuxième décompte concerne, plus spécifiquement, les cooccurrences du système ISO 14001 et de la notion d'amélioration continue. Le premier chiffre indique le nombre d'URLs concernées, le second, entre parenthèses, le nombre d'entreprises :

|           | <b>Cooc. « Amélioration continue » et ISO 9001/14001</b> | <b>Cooc. « Amélioration continue » et ISO 14001</b> |
|-----------|--|---|
| <b>BE</b> | 5 URLs sur 9   | 4 (3)   |
| <b>DK</b> | 3 URLs sur 5   | 2 (2)   |
| <b>FR</b> | 4 URLs sur 8   | 2 (2)   |
| <b>NO</b> | 3 URLs sur 9   | 3 (3)   |
| <b>SV</b> | 15 URLs sur 23   | 15 (14)   |

Tableau 45 : Cooccurrence des (semi-)figements relatifs à l' « amélioration continue » et de la mention d'une norme ISO.

La colonne de gauche indique la mention d'une norme ISO 9001 ou 14001 ; la colonne de droite à la norme ISO 14001 uniquement. Lecture : dans le corpus suédois, sur 23 URLs faisant mention de la notion d' « amélioration continue », 15 mentionnent également la détention d'une norme ISO 9001 ou 14001. Sur ces 15 URLs, toutes ces URLs, qui représentent 14 entreprises, mentionnent plus spécifiquement la détention de la norme ISO 14001.

L'association d'une norme ISO lorsqu'il est fait mention d' « amélioration continue » intervient dans 33% (corpus norvégien) à 65% (corpus suédois) des cas dans nos corpus. Plus largement, les calculs de cooccurrence à l'aide du Trameur montrent que le figement « amélioration

<sup>644</sup> « för oss på azienda är kvalitets- och miljöfrågor mycket viktiga och därför har vi certifierat oss i kvalitet 9001 – 2015 och miljö 14001 – 2015» (förlagssystem-1 [SV]).

<sup>645</sup> Comme nous le relevions à la section 6.4.2.4.1, le recours au figement « système de management/gestion environnemental(e) » dans les corpus est largement associé à des systèmes de certification, mais ce n'est pas le cas ici :

« [azienda skal ha et effektivt miljøstyringssystem.] dette innebærer en forpliktelse til kontinuerlig forbedring av miljøforholdene, og til å overholde myndighetskravene og de krav som azienda har pålagt seg selv » (ob-wiik-1 [NO])

'[azienda doit avoir un système de management environnemental efficace.] cela implique une obligation d'amélioration continue vis-à-vis questions relatives à l'environnement, le respect des exigences fixées par les pouvoirs publics et le respect de celles qu'azienda s'impose à elle-même'

<sup>646</sup> Nous nous limitons ici à ces deux seuls systèmes, sans nous arrêter sur d'autres certifications présentes dans les corpus, quoique de façon plus rare, et qui mobilisent également la notion d'amélioration continue : par exemple, certaines autres normes de la série ISO 14000, ou encore les normes EMAS ou Miljøfyrtårn.

continue » et les normes ISO cooccurrent toujours de façon statistiquement significative au niveau de l'URL.<sup>647</sup>

Ces calculs doivent être pris avec prudence : premièrement, ils ne tiennent pas compte des nombreuses autres certifications (autres normes de la série ISO 14000, EMAS...), beaucoup moins nombreuses dans nos corpus, mais qui peuvent reposer sur le même principe. De plus, comme nous l'avons montré ci-haut avec l'exemple de la société O.B. Wiik, de tels renvois peuvent être incertains. En outre, la cooccurrence de deux formes au sein d'une même URL n'implique pas nécessairement l'existence d'un lien de cause à effet entre eux.

On constate néanmoins que, même en restreignant le type de certification à la seule certification ISO 14001, liée spécifiquement au « management environnemental », le nombre de contextes où se produit la cooccurrence ne change presque pas, suggérant que la notion d'« amélioration continue » est mobilisée au moins pour les normes ISO 9001 et ISO 14001 conjointement, sinon majoritairement pour la seule norme ISO 14001.

À cet égard, le corpus suédois est particulièrement intéressant : les 15 cooccurrences d'un système normatif ISO avec le semi-figement « amélioration continu » concernent toutes, au moins partiellement, la norme ISO 14001 plus spécifiquement, ce qui va dans le sens d'une tendance plus large pour ce corpus à associer normes ISO 9001 et ISO 14001<sup>648</sup>. Plus encore, cette cooccurrence concerne près de la moitié des entreprises du corpus, avec 14 d'entre elles sur 30.

On a donc ainsi l'impression que, si la notion de permanence joue un rôle majeur dans le discours environnemental des entreprises, elle est partiellement infusée du discours normatif qui en guide les principes. Dans le sillage de nos remarques de la section 7.2.2.2, nous voyons se dessiner en filigrane une autre ébauche de processus d'institutionnalisation par les normes, au sens de DiMaggio et Powell (1983), où, encore une fois, un discours tiers faisant autorité cristallise des enjeux en un système concret (une certification). La reprise du principe d'amélioration continue constitutive de la norme ISO 14001 (notamment) construit ainsi la légitimité du locuteur (Cf. section 6.5.2), tout en rassurant le lectorat grâce à la notion de permanence qu'elle évoque (Cf. nos commentaires en fin de section 7.3.3.1).

### ***7.3.4 Conclusion : ancrage temporel et permanence dans le discours***

En cherchant à développer la catégorie formée empiriquement à partir des résultats du calcul d'ARF, nous avons pu mettre au jour une expression particulière de ce que nous avons initialement nommé « catégorie généralisante » : l'expression temporelle, détachée (ancrage)

---

<sup>647</sup> Le semi-figement « amélioration continue » est un cooccurrent spécifique de la forme-pôle « ISO 9001/14001 » (les deux normes étant rassemblées sous une étiquette commune le temps de l'expérience) pour quatre corpus : les corpus belge, danois, français et suédois. À l'opposé, la norme est cooccurrente spécifique de la forme-pôle « amélioration continue » dans trois corpus : les corpus belge, norvégien et suédois. Il n'y a donc que dans les corpus belge et suédois où cette cooccurrence est spécifique dans les deux sens. L'asymétrie cooccurrentielle n'est donc pas constante.

Les indices de spécificité vont de 3 (cooccurrence de la forme « amélioration continue » avec la forme-pôle « ISO 9001/14001 ») à 8 (cooccurrence de « ISO 9001/14001 » avec la forme-pôle « amélioration continue » dans le corpus belge).

<sup>648</sup> Indépendamment de tout figement, on compte que sur 22 URLs (19 entreprises) mentionnant la détention de la norme ISO 9001 ou ISO 14001, une majorité (12 URLs, 11 entreprises) faisant état d'une certification selon les deux systèmes. La norme ISO 9001 n'est la seule à être mentionnée que dans 3 URLs (3 entreprises) sur 22.

ou non (permanence) du moment de l'énonciation, dans les discours environnementaux et sociétaux. Cette division entre ancrage et permanence est imparfaite et, certainement, pourrait être formalisée de bien d'autres façons. Il nous semble cependant qu'elle permet d'étudier en détail deux phénomènes discursifs repérés épisodiquement et particulièrement pertinents pour notre travail ; celui de l'exploitation de figements lexicaux contestés (formules ou « formulations »), et l'irruption d'un interdiscours normatif au sein d'un discours promotionnel mobilisant l'idée de permanence à des fins de tranquillisation de l'auditoire.

Ces deux phénomènes, par ailleurs, procèdent de mécanismes opposés. Le premier exploite l'incertitude liée à la définition du concept (ou à la multiplicité de ses définitions), en l'occurrence en le replaçant dans une temporalité mal définie. Le phénomène n'est pas observé dans les corpus danois et norvégien, et guère visible dans le corpus suédois. En revanche, il se produit dans les corpus belge et surtout français. Le second de ces phénomènes, quant à lui, s'appuie sur des discours tiers qui « construisent » un référentiel faisant autorité : le discours sociétal<sup>649</sup> et (surtout) environnemental s'inscrit en partie dans un interdiscours normatif qui assure une permanence de l'action, et une amélioration constante de celle-ci. Le phénomène se retrouve dans les cinq corpus, mais est plus caractéristique du corpus suédois.

La prévalence de ces références intertextuelles est cohérente avec nos observations de la section 7.2.2.2 : les entreprises se trouvent prises dans un jeu de pouvoirs et exploitent l'argument d'autorité détenu par des normes largement reconnues (il ne s'agit donc pas [seulement] d'une contrainte, mais [aussi] d'une démarche promotionnelle) – c'est notamment le cas pour les PME scandinaves, qui étaient les seules à être concernées par la routine que nous avons observée. Il est donc intéressant de constater que le corpus où se trouvent principalement les références intertextuelles à des systèmes normatifs dans le cadre de l'expression de l'amélioration continue est, une fois encore, un corpus scandinave (suédois). Ce n'est d'ailleurs pas tout : rappelons également la section 7.2.1.2 sur la qualification de soi. Nous y faisons remarquer que, dans une minorité de cas, les modes de représentation de l'identité de l'énonciateur fonctionnaient par inclusion dans un système institutionnel transversal. Le phénomène était trop rare pour qu'il paraisse légitime d'en tirer des conclusions, mais il concernait exclusivement des entreprises scandinaves – contribuant ainsi au faisceau d'indices permettant de supposer que le discours environnemental et sociétal de ces PME passe, bien plus que pour les PME francophones, par davantage d'interactions avec un réseau d'acteurs et une institutionnalisation par les normes.

Les deux aspects analysés dans cette section, l'ancrage temporel et la permanence, participent chacun d'un discours généralisant « temporel », soit en exprimant la permanence, soit en s'inscrivant dans le temps. Ils convoquent la récurrence comme résultat final : qu'importe si telle pratique ou attitude a été adoptée « il y a longtemps » ou est poursuivie

---

<sup>649</sup> La norme ISO 14001 renvoie à un système de « management environnemental », mais il existe également une norme ISO 26000, « Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale ». L'entreprise belge Deltrian y fait référence, pour inclure, dans un élément d'une liste à puces, un commentaire sur ses actions sociétales : « dans cette perspective d'amélioration continue, azienda intègre désormais les lignes directrices de la norme iso 26000 dans sa culture d'entreprise. cela se traduit par les actions suivantes. [...] communautés et développement local. nous soutenons des initiatives locales et travaillons en collaboration étroite avec des structures de travail adapté » (Deltrian-1 [BE]).



« depuis toujours » ; elles continuent d’avoir cours au moment de l’énonciation et servent l’argumentation de l’entreprise. Parce qu’ils ancrent l’entreprise dans une chronologie, façonnent son histoire et donnent à voir la façon dont ses modes d’actions font l’objet d’une « habitude » (au sens de Berger et Luckmann, 2012), ces discours servent à la fonder comme institution<sup>650</sup> et la rendent légitime.

D’autres modes de généralisation, qui ne sont pas développés ici, mériteraient d’être considérés : le premier concerne les procédures au sein de l’entreprise : la généralisation de ses actions, mais aussi à l’inverse, sa façon de se distinguer (comme pionnière, par exemple). Le second touche à l’inscription de l’entreprise, non pas dans le temps, mais dans l’espace : comme actrice au niveau local, national, européen ou mondial.

#### 7.4 LE CONTRÔLE DES VOIX TIERCES : LE *FRAMING* DE L’ENTREPRISE QUI (RÉ)AGIT. DISCOURS EXPLICATIF ET ARGUMENTATIF DANS LES CORPUS.

Les deux sections précédentes ont permis de montrer que des stratégies similaires sont adoptées par de nombreuses entreprises de nos cinq corpus, pour la construction de leur image ainsi qu’en matière de positionnement dans le temps. Le discours environnemental et sociétal reste un discours avant tout promotionnel, construit pour orienter la compréhension de l’auditoire, et peut s’interpréter comme une série d’opérations de *framing*.

Ces opérations peuvent être distribuées en différentes catégories, en exploitant la typologie proposée par MacLachlan et Reid (1994). L’utilisation de routines, en particulier de « routines de thématization », relève d’une stratégie de *framing* intratextuel, par lequel les entreprises énonciatrices cherchent à diriger l’organisation de l’information dans le texte. D’autres routines indiquent, par leur fréquence dans le corpus, qu’il existe une forme de *framing* extratextuel, reposant sur la connaissance supposée de l’auditoire, par lequel les entreprises s’inscrivent dans un réseau d’acteurs – ce qui est plus particulièrement le cas, sur la base des phénomènes que nous avons analysés du moins, des entreprises des trois pays scandinaves. On retrouve également dans ce *framing* extratextuel des stratégies d’exploitation de « référents sociaux », ces expressions porteuses de sens pour chacun – sans que ce sens soit nécessairement partagé par tous (Krieg-Planque, 2009:93-103) : avoir une « politique de développement durable » contribue à présenter les propos qui sont tenus (et les actions menées) comme relevant du développement durable, indépendamment des débats relatifs à sa définition ou ses courants. De même, les entreprises ont recours à des stratégies de *framing* intertextuel, par leurs références à des textes tiers – normatifs – auxquels elles affirment leur allégeance au travers de la réappropriation qu’elles en font, ou par d’éventuelles références aux trois piliers de la RSE ou du développement durable, notamment. Enfin, les choix de dénomination de l’une ou l’autre URL participent d’une forme de *framing* circumtextuel, en

---

<sup>650</sup> Pour Berger et Luckmann (2012:89ff), la répétition d’actions habituelles détermine des façons de procéder, des règles, qui finalement génèrent une institutionnalisation dès lors qu’elles sont « typifiées », c’est-à-dire qu’on leur attribue une signification. Annoncer que l’on « limite son impact environnemental depuis toujours » revient en fin de compte à typifier les actions entreprises pour ses destinataires, même si cela peut être rendu plus explicite par des constructions qui articulent la cause et la conséquence, ou expriment le but (pensons ainsi à l’extrait de l’entreprise Parot (extrait 395) cité précédemment : « depuis 2014, nous nous efforçons d’optimiser la palettisation de nos produits afin de réduire l’impact carbone »).

prétendant imposer la façon dont le contenu de la page doit être appréhendé. Évidemment, ces différents modes peuvent se superposer au sein d'un même énoncé : nous avons ainsi relevé, à la section 7.2.2.1, comment la routine construite sur la notion de fierté était susceptible de convoquer une forme puissante de *framing*, cependant rarement exploitée dans nos corpus : cette forme potentielle, qui repose sur l'utilisation conjointe du présupposé induit par la construction « nous sommes fiers de » et d'un argument intrinsèquement polémique (par exemple, le développement durable), exploite ainsi simultanément des caractères intra- et extratextuels.

Cette section continue de convoquer la notion de *framing*, mais s'intéresse aux « voix tierces » du discours. Dans un premier temps (section 7.4.1), nous montrons comment le discours environnemental et sociétal des PME de nos corpus est, largement, un discours de « contraction », selon la catégorie éponyme développé par Martin et White (2005) dans leur typologie. Puis nous réexploitons nos résultats du chapitre 6 pour montrer que ces phénomènes de contraction sont partiellement corrélés à l'utilisation de formulations (section 7.4.2).

#### ***7.4.1 Le discours environnemental et sociétal : une stratégie de « contraction » avant tout***

En partant de la remarque générale selon laquelle « *toute argumentation vise à l'adhésion des esprits* » (Perelman et Olbrechts-Tyteca, 2008:18), on peut affirmer que s'intéresser à la portée explicative, ou argumentative, du discours, implique la prise en compte d'au moins une voix externe ; celle d'un auditoire qui doit être convaincu. Une des trois grandes catégories de l'*appraisal theory* répond précisément à cette prise en compte dès lors que l'on s'intéresse à l'évaluation dans le discours : c'est la catégorie de l'*engagement*, qui examine les différentes ressources linguistiques utilisées pour « *positionner le locuteur vis-à-vis d'une question donnée et des réactions éventuelles à cette prise de position* »<sup>651</sup>, c'est-à-dire, « *ces stratégies qui, chacune à leur façon, constituent la trame hétéroglossique du texte, formée d'énoncés précédents, d'opinions différentes et de réponses anticipées* »<sup>652</sup> (Martin et White, 2005:36 et 97 respectivement). Ainsi l'*engagement* s'intéresse-t-il à la pluralité des voix dans le texte : les voix du passé, du déjà dit ou déjà écrit, mais aussi celles à venir, les réponses de l'auditoire, réel, potentiel ou imaginé (*Ibid.*, p.92), dont la conscience façonne le discours et l'argumentation qui le sous-tend. Cette catégorie, que Martin et White appréhendent dans le sillage des travaux de Bakhtine et de Volochinov sur le dialogisme, connaît un certain nombre d'embranchements dont le plus immédiat nous intéresse ici : celui-ci distingue en effet entre les stratégies d'« expansion » (*expand*) et celles de « contraction » (*contract*), en fonction de leur propension, soit à admettre, ou reconnaître, des voix et points de vue différents, soit à les restreindre ou les questionner (*Ibid.*, p.102). Nous reproduisons ci-bas (figure 32) les divisions que connaît le système d'*engagement* selon Martin et White.

---

<sup>651</sup> « ... *position the speaker/writer with respect to the value position being advanced and with respect to potential responses to that value position* ».

<sup>652</sup> « ... *those meanings which in various ways construe for the text a heteroglossic backdrop of prior utterances, alternative viewpoints and anticipated responses.* »

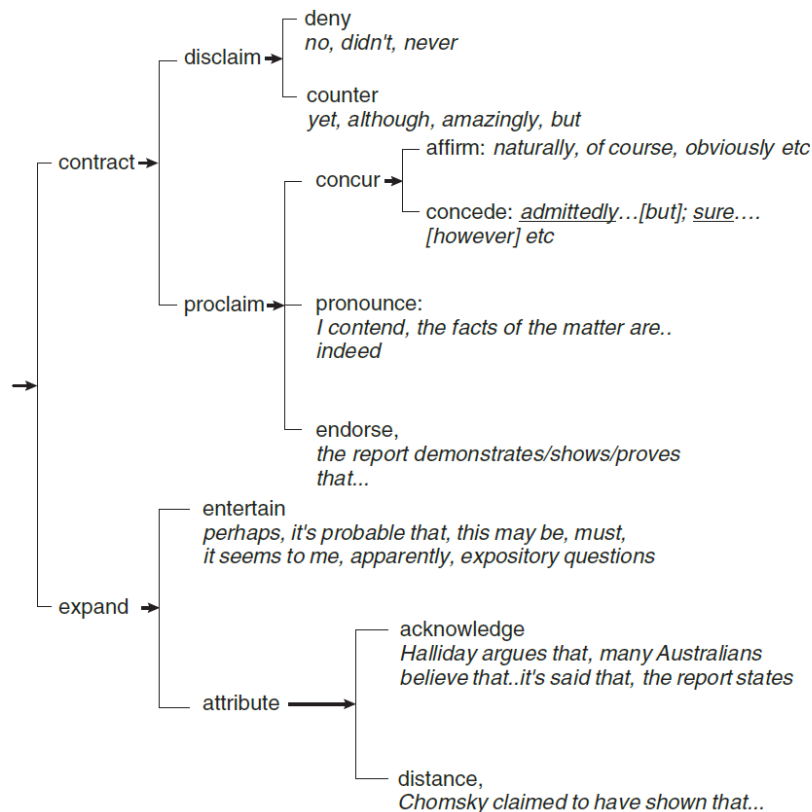


Figure 32 : Organisation des différentes formes d'engagement dans l'appraisal theory.  
Copié depuis Martin et White, 2005:134.

Nous cherchons à montrer dans cette section que le discours environnemental et sociétal, à tout le moins<sup>653</sup>, repose amplement sur des stratégies de contraction. Une sous-catégorie de la « contraction » paraît particulièrement pertinente dans le cas présent : il s'agit de celle nommée *proclaim*, laquelle rassemble « ces formulations qui [...] cherchent à limiter l'ampleur des voix discordantes dans l'échange en cours »<sup>654</sup> (Martin et White, 2005:121), et qui est largement utilisée pour montrer que les entreprises agissent pour répondre aux questions d'environnement et de société. La catégorie évoque fortement le métadiscours, dont Hyland propose une définition bien qu'il soit « un concept difficile à décrire »<sup>655</sup> (Hyland, 2005:18, voir également l'ensemble de son chapitre 2) :

« Le métadiscours est une appellation englobante désignant les expressions introspectives utilisées pour négocier des épisodes interactionnels d'un texte, en aidant le locuteur à développer un point de vue et à entrer en relation avec des lecteurs perçus comme appartenant à une communauté particulière »<sup>656</sup> (Hyland, 2005:37).

Il est essentiel, selon Hyland (*Ibid.*), de prendre en compte les pratiques et les valeurs de la communauté où surviennent les éléments pouvant être appréhendés comme métadiscursifs :

<sup>653</sup> La réflexion s'applique sans doute, plus largement, à l'ensemble du discours d'entreprise, bien que cela dépasse le périmètre de nos recherches.

<sup>654</sup> « ... those formulations which [...] act to limit the scope of dialogistic alternatives in the ongoing colloquy. »

<sup>655</sup> « ... a difficult construct to pin down ».

<sup>656</sup> « Metadiscourse is the cover term for the self-reflective expressions used to negotiate interactional meanings in a text, assisting the writer (or speaker) to express a viewpoint and engage with readers as members of a particular community. »

c'est leur propension à nourrir l'interaction entre le locuteur et son auditoire qui permet de déterminer en contexte si telle ou telle expression relève d'un usage métadiscursif.

Par sa propriété à rapprocher le locuteur et son auditoire, à informer et guider la compréhension des destinataires, le métadiscours sert un objectif rhétorique, par exemple, lorsqu'il connecte explicitement les différents éléments d'un argument (*Ibid.*, p.63-65). On retrouve ici le principe du *framing* intratextuel, où le déroulé du texte guide l'interprétation du lecteur (MacLachlan et Reid, 1994:97-98). Hyland, qui souligne (2005:8) l'intérêt des recherches sur le *framing* dans le développement des travaux sur le métadiscours, revient particulièrement sur cette forme (le *framing* intratextuel) qui permet de :

« *restreindre la latitude laissée au lecteur dans son processus interprétatif. Ce faisant, on cherche à contrôler la compréhension d'un texte donné, alors que celle-ci est en concurrence avec des formes de framing rivales préexistantes chez le lecteur. Les frames sont donc des dimensions du discours par lesquelles nous appréhendons et comprenons le monde d'une façon ou d'une autre* »<sup>657</sup> (*Ibid.*).

Cette citation de Hyland résonne avec la définition que donnent Martin et White de leur catégorie *proclaim* ci-haut : il s'agit dans les deux cas de limiter la portée des opinions tierces en essayant d'imposer une vision de la réalité. Cette transmission est facilitée par l'existence d'une forme de communication « asymétrique » : les entreprises qui s'expriment sur leur site Internet ne sont soumises à aucune voix discordante susceptible de réagir en temps réel, et avec la même portée qu'elles. Aussi cette asymétrie communicationnelle est-elle également une asymétrie de pouvoir, si l'on envisage la situation dans la perspective de la CDA : les stratégies de *framing* mises en œuvre par les entreprises dans leur communication sociétale ou environnementale sont destinées à construire une forme de réalité sociale face à un auditoire passif qui ne peut, ni formuler de contre-proposition, ni réellement être confronté à des discours contradictoires.

Dans nos corpus, de telles stratégies de *framing* passent notamment par l'utilisation de relations cause-conséquence ou d'expression du but, qui peuvent surtout s'appréhender dans la sous-catégorie *pronouncement* développée dans l'*appraisal theory*. Le *pronouncement* s'intéresse aux expressions « *qui indiquent une insistance de la part de l'auteur, voire son irruption explicite* »<sup>658</sup> dans l'énoncé (*Ibid.*, p.127). L'intervention directe de l'auteur dans le texte souligne davantage sa subjectivité tout en emportant une dimension rhétorique : il s'agit donc clairement d'une volonté de transmettre une vision du monde.

Il en va de même pour une seconde sous-catégorie fréquente dans les corpus : l'*endorsement*, c'est-à-dire « *des propositions, qui étant liées à des sources extérieures, sont présentées par le locuteur comme valides, irréfutables ou à tout le moins porteuses d'un niveau de crédibilité maximal* »<sup>659</sup> (*Ibid.*, p.126). L'irruption d'un acteur tiers légitime doit ainsi servir de preuve soutenant l'argument développé par l'auteur.

---

<sup>657</sup> « ... *limit the reader's interpretive licence and control understandings of a text in competition with alternative framing brought to the text by the reader. Frames are therefore aspects of discourse which allow us to orient to messages and understand the world in particular ways.* »

<sup>658</sup> « ... *which involve authorial emphases or explicit authorial interventions or interpolations.* »

<sup>659</sup> « [formulations by which] *propositions sourced to external sources are construed by the authorial voice as correct, valid, undeniable or otherwise maximally warrantable.* »

Afin de montrer l'ampleur des stratégies de contraction dans le discours environnemental et sociétal des PME de nos corpus, nous commençons (section 7.4.1.1) par détailler la façon dont nous isolons quelques marqueurs saillants, à l'aide des résultats du calcul d'ARF du chapitre 6. À cette occasion, nous constatons que ces marqueurs dénotent des constructions exprimant le but, ou entretenant des relations de cause-conséquence. Nous opérons ensuite (section 7.4.1.2) quelques retours au texte pour rendre compte de l'utilisation de ces marqueurs en contexte. Enfin, nous nous arrêtons (section 7.4.1.3) sur une forme particulière que prend le discours environnemental et sociétal ; celle d'un discours explicatif.

#### 7.4.1.1 Sélection de marqueurs de contraction dans les corpus

De toute évidence, les marqueurs de contraction sont difficiles à circonscrire clairement. Si l'on continue de rapprocher certaines catégories de la contraction avec le métadiscours, mentionnons alors qu'Hyland, qui donne en annexe de son ouvrage (2005:218ff) une liste de marqueurs susceptibles de réaliser des fonctions métadiscursives, insiste sur l'incertitude inhérente à leur identification : c'est leur utilisation en contexte qui permet éventuellement de supposer un usage métadiscursif ou non. Il ne suffit pas de se contenter de formes lexicales pour qualifier tel mot ou expression de métadiscours : une dimension pragmatique doit également entrer en compte dans l'analyse, ce qui complique les décomptes.

De la même façon, les stratégies de contraction sont intrinsèquement liées aux éléments discursifs mobilisés dans l'énoncé et à leur réception par les destinataires : c'est-à-dire que la portée, évaluative ou assertorique, d'un objet de discours donné est en mesure de modifier l'interprétation qui doit être faite d'un énoncé en matière de contraction. Prenons un exemple : nous avons argumenté, à la section 6.4.2.5.1, en faveur d'une appréhension de la question de « responsabilité » qui devrait être similaire à celle de « durabilité » ; c'est-à-dire que ces questions doivent être comprises comme des formulations, si ce n'est des formules. Dans un extrait comme celui de l'entreprise belge Bietlot ci-bas, la mention de la « responsabilité » est appréciative (axiologique) en ce qu'elle apporte un jugement moral (de l'ordre du « bien ») :

(443) « le label imprim'vert nous oblige également à organiser de manière responsable la collecte et l'évacuation de tous les déchets » (bietlot-1 [BE])

Or, la portée appréciative de cette notion voit son caractère potentiellement polémique (« qu'est-ce qu'un comportement responsable ? ») atténué par la stratégie de contraction mise en œuvre – plus précisément par la stratégie d'*endorsement*, où l'ethos d'un acteur tiers (le label Imprim'vert) garantit que le traitement des déchets générés par l'entreprise est fait « de manière responsable ». Ce faisant, si la « responsabilité » reste évaluative, elle prend également une force promotionnelle et difficilement discutable, puisqu'un acteur tiers légitimant valide son caractère. La contraction fonctionne donc bien. À l'inverse, si la phrase avait été de nature entièrement assertorique, la stratégie de contraction n'aurait pas pu être supposée, ou, à tout le moins, aurait perdu en pertinence, par exemple :

(444) « \* le label imprim'vert nous oblige également à organiser la collecte et l'évacuation de tous les déchets conformément aux prescriptions de ... »

Dans un tel cas de figure, aucune « voix discordante » ne paraît pouvoir se faire entendre, dès lors que l'information donnée est factuelle et relève de la simple assertion – asseyant par là-même la dimension polémique de la notion de responsabilité : si une certification oblige ses détenteurs à se comporter conformément à un ensemble de règles établies qui ne font l'objet d'aucune appréciation personnelle, il n'y a guère d'opinions à façonner.

Dès lors, l'analyse de stratégies de contraction doit – dans le sillage de la remarque de Hyland citée ci-haut, relative à l'identification de marqueurs métadiscursifs – tenir compte des conditions particulières et des contextes où elles s'expriment. L'entreprise est titanesque, y compris sur des corpus aussi courts que les nôtres. Elle est également hasardeuse, tant les cas litigieux sont nombreux.

Nous prenons dès lors le parti de restreindre l'analyse à un certain nombre de formes pour chacun des corpus – de la même façon, toutes les données quantitatives données à cet effet doivent se comprendre pour leur valeur tendancielle, et en ce qu'elles sont hautement partielles. De tels décomptes auraient par ailleurs peu d'intérêt à notre avis, puisqu'aucune comparaison formelle ne saurait être effectuée entre des corpus différents. Notre ambition est uniquement de démontrer que le discours environnemental et sociétal des PME, outre le fait d'être fortement argumentatif, est également l'occasion pour elles de se dépeindre (via un processus de *framing*) comme des actrices qui agissent ou réagissent, tout en laissant peu de place à des interprétations concurrentes à cet égard. Ces stratégies reposent largement sur la construction de l'expression du but, ou l'articulation de la cause ou de la conséquence qui « construisent » l'image de l'entreprise, de l'efficacité des mesures qu'elle prend et/ou de l'ampleur de ses ambitions (par des modalités volitives ou déontiques).

Nous partons, une fois encore, des résultats du calcul d'ARF présenté au chapitre 6. Pour chacun des corpus, nous retenons, parmi les 100 formes ayant le score le plus élevé, celles dont on peut supposer une utilisation métadiscursive entretenant des relations de cause-conséquence, ou exprimant le but<sup>660</sup>. Le recours au calcul d'ARF permettra de ne retenir que des formes nombreuses et bien réparties dans chacun des corpus considérés. La sélection des formes, toutefois, ne peut se départir d'une forme de subjectivité et reste, rappelons-le, parcellaire<sup>661</sup>. Il faut dès lors commencer par reconnaître les limites à notre entreprise : tout d'abord, la circonscription des formes retenues aux 100 formes les mieux répandues pour chacun des corpus n'est pas une garantie d'exhaustivité, même au sein de ce sous-ensemble. Par exemple, si nous retenons dans chacun des corpus des formes verbales (« permet\* », « betyde\* », « bidra\* », « sikre\* », « innebär\* ») du fait de leur propension à orienter l'interprétation des propos, certaines locutions verbales dont une partie des constituants se retrouvent dans cette même liste de 100 formes sont exclues de la recherche bien qu'elles puissent s'interpréter de la même façon (par exemple, « avoir [pour but] »). Dans ce sillage,

---

<sup>660</sup> Nous retenons également certaines locutions construites à partir de ces formes, et, pour les formes verbales, ouvrons la recherche à leurs formes fléchies – mais pas dérivées (de sorte que pour le corpus norvégien par exemple, la forme infinitive « bidra » (« contribuer ») se voit étouffée de la forme conjuguée « bidrar », mais pas de sa nominalisation « bidrag »).

<sup>661</sup> Pour compléter cette sélection, nous procéderons de façon inverse à la section 7.4.2 : en partant des contextes utilisant les figements relevés au chapitre 6, nous mettrons chaque fois en évidence les stratégies de contraction identifiées le cas échéant

Moreno, qui s'intéresse aux marqueurs métadiscursifs de cause-conséquence, propose une taxonomie étendue (Moreno, 1997:166-167) qui rend bien compte de la multiplicité des façon d'aborder cet aspect du métadiscours. Bien évidemment, la liste des marqueurs susceptibles de remplir une fonction métadiscursive, de framing ou de contraction, ne s'arrête pas non plus à la liste des 100 premières formes relevées par le calcul d'ARF, ce qui peut induire une différence de traitement, y compris entre les deux corpus francophones ou les trois corpus scandinaves : par exemple, la forme « grâce » est retenue pour le corpus belge, puisqu'elle occupe la 93<sup>e</sup> position, mais pas pour le corpus français où elle se trouve en 143<sup>e</sup> position. Dans une perspective plus discursive que linguistique, ajoutons en outre que notre ambition de nous limiter à des discours environnementaux et sociétaux ne nous met pas à l'abri de certaines difficultés d'interprétations : en particulier, certains propos a priori pas ou peu liés directement à la question environnementale ou sociétale peuvent faire l'objet d'un arbitrage difficile (par exemple parce qu'ils relèvent du storytelling, parce qu'ils touchent à des sujets transversaux aux conséquences multiples, d'ordre aussi bien sociétal que social ou économique, comme le chômage, ou encore parce que l'on ne peut imaginer leur portée réelle qu'en extrapolant<sup>662</sup>). En outre, et bien que nous prenions chaque fois en compte le co-texte quand cela se révèle nécessaire, se limiter géographiquement à la « phrase » (c'est-à-dire pour notre cas, à toute séquence bornée par une série de caractères délimiteurs précis : le point, le point d'exclamation et le point d'interrogation) comme contexte pour juger de l'ensemble d'un discours est nécessairement réducteur.

Ajoutons enfin qu'il y aurait peu de sens à calculer la proportion de contextes à caractère environnemental ou sociétal parmi ceux utilisant les marqueurs retenus : dans la mesure où nous travaillons sur des corpus thématiques, de tels scores seront nécessairement importants.

Nous indiquons dans le tableau ci-bas (tableau 46), pour chaque corpus, le nombre de contextes faisant apparaître au moins une des formes relevées à partir des 100 premiers résultats du calcul d'ARF (des doublons pouvant se présenter au sein d'un même contexte). Nous relevons, dans la ligne suivante, le nombre de contextes que nous avons identifiés comme étant de nature environnementale ou sociétale, et adjoignons une ligne supplémentaire ajoutant en plus le nombre de cas litigieux, dont nous donnons un exemple pour chaque corpus. En fin de tableau, nous donnons la liste des formes retenues pour l'analyse : celles-ci, suggérons-nous, sont de nature à orienter la compréhension du destinataire au travers de marqueurs indiquant la cause, la conséquence ou le but.

---

<sup>662</sup> Par exemple, l'entreprise suédoise Hellbergs Dörrar explique dans sa page que ses produits font l'objet d'une déclaration administrative formelle quant aux matériaux qui la composent, par souci d'information auprès de ses clients. Il est difficile, dans l'absolu, de savoir comment interpréter de tels propos : s'agit-il de faciliter le recyclage du produit par la suite ? Est-ce lié au fait – comme l'entreprise le mentionne, plus bas dans l'URL – que certaines de ses portes fabriquées avant une date donnée sont susceptibles de contenir de l'amiante – ce qui pose évidemment des questions d'ordre sociétal (de santé publique) ?

|                                | BE  | DK  | FR   | NO  | SV  |
|--------------------------------|---|---|--|---|---|
| <b>Nb. Ctxt total</b>          | 266   | 271   | 217  | 289   | 217   |
| <b>Nb. Ctxt Envntl ou sctl</b> | 169   | 171   | 117  | 184   | 139   |
| <b>Nb. Cxt litigieux</b>       | 12  | 3   | 8  | 11  | 4   |
| <b>Formes retenues</b>         | Afin<br>Ainsi<br>Donc<br>En (*) *ant<br>Grâce<br>Permet*<br>Pour qu*<br>Pour + (*) +<br>[Verbe] | Betyde*<br>Derfor<br>For at<br>Gennem<br>Måde<br>Med til<br>Så<br>Sikre<br>Ved at | Afin<br>Ainsi<br>En (*) *ant<br>Permet*<br>Pour qu*<br>Pour + (*) +<br>[Verbe] | Bidra*<br>Derfor<br>For at<br>For å<br>Gjennom<br>Sikre*<br>Slik<br>Ved å | För att<br>Genom att<br>Innebär*<br>Så att<br>Så sätt |

Tableau 46 : Liste des formes argumentatives / métadiscursives retenues à partir des 100 premiers résultats du calcul d'ARF, et nombre de contextes concernés par celles-ci.

Lecture : dans notre corpus belge, 266 contextes font intervenir l'une des formes retenues dans un sens argumentatif ou métadiscursif. 169 de ces contextes paraissent fournir un argument d'ordre sociétal ou environnemental, et 12 autres sont plus difficiles à interpréter.

Les cas litigieux sont illustrés ci-bas pour chacun des corpus :

- (445) « [la coopérative] maintient un cadre de vie socio-culturel actif dans nos villages. il s'agit donc d'une durabilité sociale et économique » (coprosain-5 [BE])
- (446) « formålet med india today / copenhagen tomorrow er at knytte den indiske og danske befolkning tættere sammen ved at støtte udvekslingen af kultur, videnskab og handel mellem de to lande » (lassenricard-1 [DK])  
'l'objectif de india today / copenhagen tomorrow est de rapprocher les populations indienne et danoise en encourageant les échanges culturels, scientifiques et commerciaux entre les deux pays'
- (447) « dans le cadre du réseau entreprendre vendée, la direction de azienda parraine de jeunes sociétés pour les aider à mieux se lancer dans la vie professionnelle » (hci-groupe-1 [FR])
- (448) « [det skal også være rom for våre medarbeidere til å delta i det politiske liv, og på ulike måter bidra til rettsutvikling og sunn rettspraksis.] dette gjør vi gjennom deltakelse i ulike utvalg og verv, faglitterære utgivelser og kronikker og debattinnlegg i mediene » (hjort-1 [NO])  
'[il faut également que nos collaborateurs aient la possibilité de participer à la vie politique, et de contribuer à leur façon au développement du droit et à sa pratique saine.] nous nous y attachons au travers de notre participation à différentes commissions et activités, de la publication d'ouvrages spécialisés ou de chroniques, ou d'interventions dans les médias'



(449) « att genom vår rekrytering verka för att personer i utanförskap med rätt attityd och serviceanda får en möjlighet att komma in på arbetsmarknaden » (homemaid-70 [SV])  
'œuvrer au travers de nos recrutements pour que les personnes en situation d'exclusion aient la possibilité de s'insérer sur le marché du travail, dès lors qu'elles sont motivées et consciencieuses'

Tous ces contextes offrent des conclusions « clés en main » au lectorat et participent donc à construire sa compréhension : la coopérative Coprosain associe le maintien d'un « cadre socio-culturel actif » dans les villages à une forme de durabilité sociale et économique ; tandis que l'entreprise danoise Lassen Ricard considère que les échanges culturels, scientifiques et commerciaux entre le Danemark et l'Inde permettent d'en rapprocher les habitants. De la même façon, les actions de HCI Groupe en France sont présentées sous l'angle des bénéfices que de jeunes entreprises en tirent, et le cabinet d'avocats Hjort affirme que les différentes actions de ses membres ont des effets bénéfiques sur le développement du droit norvégien. Enfin, pour l'entreprise suédoise Homemaid, ses recrutements bénéficient aux personnes éloignées de l'emploi. Il ne s'agit pas, encore une fois, de préjuger de la sincérité et/ou de la réalité des propos tenus par ces organisations, sur lesquels nous n'aurions aucune légitimité à nous exprimer. On peut toutefois remarquer qu'ils relèvent tous d'une stratégie de « façonnement » de la compréhension du lectorat – rien n'est dit, par exemple, des bénéfices économiques, ou en termes d'image, que l'entreprise tire de telles actions<sup>663</sup>.

Le raisonnement n'est pas circonscrit à ces cinq extraits, qui sont par ailleurs considérés litigieux : les exemples des sociétés Coprosain, HCI Groupe et Homemaid (445, 447 et 449), en particulier, mettent l'accent sur la portée économique de leurs propos, bien que des bénéfices sociétaux ou environnementaux pourraient chaque fois être extrapolés à partir de leurs affirmations. Le cas de l'entreprise Lassen Ricard (446) ne précise pas la nature des échanges opérés entre l'Inde et le Danemark (s'agit-il d'échanges sur une base mercantiliste ?) et mentionne, là aussi, ses bénéfices économiques (commerciaux), tandis qu'il nous semble difficile de réinsérer les actions des membres du cabinet Hjort (448) dans une dynamique sociétale (la publication de littérature spécialisée, par exemple, relève-t-elle réellement d'une action de responsabilité sociétale ?).

Nous présentons dans le tableau suivant (tableau 47) la répartition des marqueurs retenus dans les contextes que nous ne considérons pas comme litigieux. La somme de ces occurrences diffère des résultats indiqués dans la deuxième ligne du tableau 46 du fait de la présence de doublons dans certains contextes. Nous répartissons ces marqueurs en fonction de leur propension à exprimer le but, ou articuler la cause ou la conséquence.

---

<sup>663</sup> Il ne s'agit évidemment pas de dire qu'il serait possible d'être exhaustif avec des constructions de ce type, ni même de soupçonner les entreprises locutrices d'un manque de transparence, mais bien de relever la prévalence d'un phénomène.

|    | But                                      | Cause                  | Conséquence         |                    |
|----|--|------------------------|---------------------|--------------------|
| BE | Afin<br>29 occ.                          | Grâce<br>16 occ.       | Ainsi<br>12 occ.    | Permet*<br>36 occ. |
|    | Pour (*) [+ VB] /<br>Pour qu*<br>50 occ. | En (*) *ant<br>29 occ. | Donc<br>15 occ.     |                    |
| DK | For at<br>45 occ.                        | Gennem<br>8 occ.       | Betyde*<br>18 occ.  | Derfor<br>42 occ.  |
|    |  | Ved at<br>41 occ.      | Måde<br>6 occ.      | Med til<br>16 occ. |
|    |  |                        | Så<br>16 occ.       | Sikre*<br>36 occ.  |
| FR | Afin<br>34 occ.                          | En (*) *ant<br>20 occ. | Ainsi<br>18 occ.    | Permet*<br>19 occ. |
|    | Pour (*) [+ VB] /<br>Pour qu*<br>47 occ. |                        |                     |                    |
| NO | For at<br>6 occ.                         | Gjennom<br>37 occ.     | Bidra*<br>47 occ.   | Derfor<br>21 occ.  |
|    | For å<br>67 occ.                         | Ved å<br>21 occ.       | Sikre*<br>20 occ.   |                    |
|    | Slik <sup>664</sup><br>13 occ.           |                        |                     |                    |
| SV | För att<br>67 occ.<br>Så att<br>11 occ.  | Genom att<br>56 occ.   | Innebär*<br>18 occ. | Så sätt<br>3 occ.  |

Tableau 47 : répartition des marqueurs de cause, conséquence et but retenus à partir des résultats du calcul d'ARF pour les cinq corpus.

#### 7.4.1.2 Retours au texte

Il paraît difficile de replacer de tels marqueurs dans la typologie de Martin et White, reproduite dans la section 7.4.1 (figure 32) ci-haut. S'il ne fait aucun doute, selon nous, qu'ils agissent comme outils de *contraction*, et plus précisément encore, de ce sous-groupe qu'ils nomment *proclaim*, leur réinscription dans l'une des catégories subordonnées est discutable. Nous interprétons ces marqueurs comme des formes de *pronouncement*, qui pour rappel désignent une accentuation particulière de l'auteur, ou une intervention explicite de celui-ci dans le texte : il s'agit ici, pour les entreprises locutrices, de « prémâcher » l'information à leur lectorat, soit en explicitant les conclusions qui doivent être tirées des propos de l'organisation (450 à 454), soit en pré-déterminant les causes et leurs effets (455 à 459), soit en

<sup>664</sup> Nous plaçons les formes norvégienne *slik* et suédoise *så att* (« de sorte que ») parmi les marqueurs de but, mais ils peuvent également indiquer la conséquence :

« dette medfører at vi utnytter allerede eksisterende miljøpåvirkninger, slik at vi totalt sett sparer miljøet for ytterligere påkjenninger » (lett-tak-1 [NO])

'ce faisant, nous exploitons des impacts environnementaux déjà existants et évitons ainsi d'imposer davantage de contraintes à l'environnement'

« encadrant » la compréhension des effets découlant de l'une ou l'autre mesure adoptée, sans offrir de place pour une interprétation alternative (460 à 464).

- (450) « un geste qui profite donc à l'environnement et à votre portefeuille » (belot-100 [BE])
- (451) « hvad betyder det i det store billede? når flere og flere køber certifikater for køb af vindstrøm, er vi med til at øge efterspørgslen på strøm fra vindmøller, fordi der kun findes et begrænset antal certifikater svarende til den vindmølleenergi, der forventes at blive produceret på et år » (bj-gear-58 [DK])  
'qu'est-ce que cela signifie en fin de compte? au fur et à mesure que le nombre d'entreprises achetant des certificats attestant de l'origine éolienne de leur électricité augmente, nous contribuons à accroître la demande d'électricité provenant de cette même source, car le nombre de certificats est limité : il correspond à une estimation de la quantité d'énergie produite en une année'
- (452) « elle contribue ainsi au développement de matériaux biosourcés innovants et de filières de recyclage efficaces et respectueuses de l'environnement » (epsilon-composites-19 [FR])
- (453) « det bidrar til økt kvalitet og er derfor bra for miljøet » (gilje-1 [NO])  
'ceci contribue à une qualité accrue et est donc bon pour l'environnement'
- (454) « på så sätt säkerställer vi företagets framtid, samtidigt som vi bidrar till en förbättring av miljön » (swedhandling-1 [SV])  
'de cette façon, nous sécurisons l'avenir de l'entreprise, tout en contribuant à favoriser l'environnement'

Ces formes « conclusives » fournissent une interprétation « clés en main » au lectorat : les adverbes et locutions de conséquence (« donc », « ainsi », « derfor », « på så sätt ») servent évidemment ce but, mais certains choix syntaxiques ou verbaux remplissent la même fonction. La question rhétorique posée par l'entreprise BJ Gear (451) introduite par « betyde » (« signifier ») offre ainsi une réponse au lecteur sans qu'il ait besoin de la chercher lui-même ; mais plus généralement, l'utilisation de verbes tels que « contribuer », « signifier », « permettre »... est un moyen d'insérer de façon subtile dans l'argumentation des conséquences que les lecteurs n'ont pas besoin de formuler pour eux-mêmes (Cf. section 7.4.1.3 où nous revenons sur les discours explicatifs).

De plus, certaines utilisations des marqueurs de contraction que nous avons relevés servent à introduire une cause ou présenter un moyen d'action, et « impose » au lectorat son effet :

- (455) « l'un des moyens grâce auxquels une entreprise peut veiller à l'écologie consiste à obtenir une certification fsc\_ » (europalpackaging-2 [BE])
- (456) « [det er aziendas vision at være danmark's mest ansvarlige virksomhedsgruppe, og vi arbejder struktureret og målrettet med klima, samfundsansvar, miljø og arbejdsmiljø.] det sker blandt andet gennem vores internationale certificeringer samt tilslutning til fns global compact » (kailow-231 [DK])  
'[l'objectif d'azienda est d'être l'entreprise la plus responsable du danemark, et nous travaillons de façon structurée et ciblée avec les questions de climat, de responsabilité sociétale, d'environnement et d'environnement de travail.] cela se produit notamment au travers de nos certifications internationales ainsi que de notre adhésion au global compact'
- (457) « en me sponsorisant, azienda m'a permis de remettre le pied à l'étrier » (gt-logistics-62 [FR])

(458) « vi engasjerer oss også sterkt lokalt i trondheim, både innenfor omsorg og idrett, ved å sponse tiltak som bygger samfunn, sunne holdninger og som skaper samhold » (kjeldsbergskaffe-1 [NO])

‘nous nous engageons aussi fortement au niveau local, à trondheim, dans le secteur social et sportif, en sponsorisant des initiatives qui construisent la société, promeuvent des attitudes positives et encouragent la solidarité’

(459) « vi har sedan 2002 varit huvudsponsor finansiellt men främst har vi bidragit genom att aktivt alltid vara med ute och jobba som assistenter » (dipart-1 [SV])

‘nous sommes le sponsor principal d’un point de vue financier depuis 2002, mais nous avons surtout contribué en travaillant comme assistants’

Les causes et les conséquences sont présentées dans ces structures qui racontent une certaine version de l’histoire seulement – le métadiscours de type cause-effet est par ailleurs déjà identifié par Moreno pour sa capacité à « *orienter les lecteurs dans l’interprétation du discours* »<sup>665</sup> (Moreno, 1997:163). Cette stratégie de framing est mise en évidence lorsque l’on regarde comment l’information est articulée : rien n’est dit par exemple des bénéficiaires que retirent les entreprises française GT Logistics (457), et norvégienne Kjeldsbergs Kaffe (458), de leurs opérations de sponsoring, quand bien même la littérature relève la dimension ambivalente de la pratique en matière de RSE<sup>666</sup>. De la même façon, l’entreprise danoise Kailow (456) exprime clairement la capacité – selon elle – des certifications qu’elle détient à faire d’elle, à terme, « l’entreprise la plus responsable du Danemark », tandis que l’entreprise belge Europal Packaging (455) met en équation la détention d’une certification FSC (dont elle dispose évidemment pour ses produits) et une approche « écologique » – ce qui institue la norme comme garantie absolue sans questionner sa validité. La capacité à pouvoir garantir un comportement « responsable » ou « écologique » (et la responsabilité à cet égard) est ici déportée vers des systèmes normatifs dont la crédibilité est réputée suffisamment forte pour attester de tels effets.

Plus généralement, le lien entre moyen et effet se matérialise aussi dans des constructions prospectives qui annoncent le but – en restreignant, ou circonscrivant, le résultat aux méthodes employées :

(460) « les énergies : le changement climatique est l’un des plus importants défis de l’humanité pour les prochaines années, c’est pourquoi nous nous engageons à diminuer notre consommation afin d’assurer le futur de nos enfants » (semoulin-1 [BE])

(461) « vi søger altid kompromiset for at være i stand til at have en positiv indflydelse på miljøet » (dge-3 [DK])

‘nous recherchons toujours le compromis afin d’être en mesure d’avoir une influence positive sur l’environnement’

---

<sup>665</sup> « ... *orienting readers in the interpretation of discourse.* »

<sup>666</sup> Nous abordions brièvement le sujet à la section 4.3.1. Breeze (2013:172), qui cite Meenaghan (1991) pour avancer que « [Le sponsoring] est un investissement dans une activité, effectué en numéraire ou en nature, en échange d’un retour commercial potentiel lié à cette activité », commente ainsi : « *Le sponsoring n’est ainsi pas seulement de la philanthropie, mais une forme de don qui profite au donateur* » (« [Sponsorship is] an investment, in cash or kind, in an activity, in return for access to the exploitable commercial potential associated with this activity », et « *Sponsorship is therefore not just philanthropy, but a form of giving which brings returns for the giver* », respectivement).

- (462) « l'eau utilisée en impression reste en circuit fermé et est retraitée pour limiter la consommation de cette ressource précieuse » (igp-étiquette-1 [FR])
- (463) « for å redusere utslipp skal vi arbeide med å optimalisere ressursbruk, redusere og sortere avfall som skal leveres videre til avfallsmottak » (kranringen-1 [NO])  
 'afin de réduire nos émissions, nous devons travailler à l'optimisation de notre consommation de ressources, à la réduction et au tri des déchets qui doivent être amenés en déchetterie'
- (464) « våra turbilar följer ett fastlagt schema för att få miljövänliga transporter med hög fyllnadsgrad » (swedhandling-1 [SV])  
 'nos camions se conforment à un plan de route précis afin d'assurer des transports respectueux de l'environnement avec des véhicules à haut taux de remplissage'

On remarque que de telles constructions sont généralement l'occasion de justifier les actions de l'entreprise, en ajoutant des précisions discursivement optionnelles, mais intéressantes pour renforcer leur ethos : la manœuvre est particulièrement visible dans l'extrait de l'entreprise belge Semoulin, où l'expression du but est insérée dans une proposition qui exprime déjà une conséquence introduite par « c'est pourquoi ». La combinaison des deux procédés dans une même phrase paraît alourdir le propos et met en exergue cette impression d'empilement d'arguments ; cependant, cette dimension facultative est également applicable aux extraits des corpus français, norvégien et suédois : il ne fait guère de doute que l'argumentation sous-jacente des entreprises citées en guise d'exemple resterait compréhensible si elles se contentaient d'écrire, par exemple, que « \* l'eau utilisée en impression reste en circuit fermé et est retraitée. » La stratégie permet, toutefois, de faire intervenir des marqueurs sémantiques typiques du discours environnemental, comme les « émissions » (463), voire des éléments que nous avons identifiés comme des candidats au statut de formule (« miljövänlig » pour « respectueux de l'environnement », (464)), ou encore de chercher à mobiliser un interdiscours empreint de pathos (l'avenir des enfants (460), la préservation de l'eau, « ressource précieuse » (462)). On constate ainsi que l'expression du but et des moyens associés justifie au préalable les actions entreprises par les organisations, circonscrit la compréhension du public et neutralise toute objection.

De tels contextes, notamment lorsqu'ils font explicitement intervenir l'entreprise énonciatrice – ce qui est majoritairement le cas<sup>667</sup> – participent fréquemment à la dépeindre comme une entité qui agit pour répondre aux problématiques environnementales ou sociétales. En s'emparant de telles problématiques, les entreprises sont perçues comme sensibles à la demande sociale : elles cherchent ainsi à se légitimer.

---

<sup>667</sup> À titre d'information, nous relevons que les contextes à caractère sociétal ou environnemental font intervenir l'entreprise locutrice (par des formes sui-référentielles, de la première personne, ou éventuellement par métonymie [« les employés », « le dirigeant », etc.] :

- pour le corpus belge, dans 106 contextes sur 170 (62% des contextes) ;
- pour le corpus danois, dans 135 contextes sur 171 (79% des contextes) ;
- pour le corpus français, dans 78 contextes sur 117 (67% des contextes) ;
- pour le corpus norvégien, dans 118 contextes sur 184 (64% des contextes) ;
- pour le corpus suédois, dans 103 contextes sur 139 (74% des contextes).

### 7.4.1.3 Des discours explicatifs

La liste de marqueurs que nous avons constituée à partir des résultats du calcul d'ARF contient plusieurs formes verbales (« permettre », « signifier », « garantir »...), dont la simple présence dans la liste de résultats témoigne de la fréquence importante dans les corpus, et ce pour tous les pays de l'étude. Ces formes, suggérons-nous, sont l'occasion d'indiquer des conséquences de façon plus subtile qu'avec des marqueurs classiques (du type « donc », « ainsi » ...) en masquant l'enchaînement logique voulu par l'énonciateur tout en faisant passer son message<sup>668</sup> : elles donnent au discours une portée davantage explicative qu'argumentative. La difficulté à caractériser le discours explicatif a été soulignée par Ebel (1981), qui relève dans le même temps son avantage vis-à-vis du discours argumentatif : « *Contrairement aux discours argumentatifs qui peuvent perdre de leur efficacité lorsqu'ils sont désignés comme tels, un discours dont il est dit qu'il est explicatif, s'impose comme tel* » (*Ibid.*, p.30). Le discours explicatif peut donc s'exprimer librement sans craindre de susciter de méfiance – à l'inverse du discours argumentatif. Sa capacité à se tenir à l'écart de toute polémique est d'ailleurs l'une des conditions essentielles de son existence (*Ibid.*, p.29). Cela n'empêche pas que l'objectif de tels discours, *in fine*, reste de rallier son auditoire à sa cause : « *on n'explique pas seulement pour comprendre ou faire comprendre, pour communiquer et faire partager un savoir, mais aussi pour argumenter, convaincre, dominer, imposer une politique* » (*Ibid.*, p.31). On remarque ainsi que de tels marqueurs verbaux dans le discours des entreprises reviennent fréquemment, alors même que la thématique abordée est hautement sensible :

- (465) « nous avons planté des haies vives diversifiées qui accueillent une petite faune sauvage et permettent de lutter contre le ruissellement » (upignac-1 [BE])
- (466) « [hvis vi skal skabe økonomisk vækst og en bæredygtig udvikling, så skal vi producere og forbruge varer og ressourcer på en måde, der efterlader så få spor på naturen som muligt.] det betyder blandt andet, at vi skal håndtere affald og forurenende stoffer effektivt og fornuftigt » (ropox-4 [BE])  
'[pour créer de la croissance économique et un développement durable, il nous faut produire et consommer les biens et les ressources d'une façon qui laisse aussi peu de traces que possible dans la nature.] cela signifie entre autres, que nous devons gérer nos déchets et matériaux polluants de façon efficace et raisonnable'
- (467) « enfin, le choix de nos fournisseurs locaux et l'optimisation de la palettisation nous permet de réduire l'impact carbone lié au transport » (sicolys-394 [FR])
- (468) « dette bidrar også til økt bevissthet rundt bærekraft og samfunnsansvar hos kunder og samarbeidspartnere, forteller relo1pers1 » (relokator-15 [NO])  
'ceci contribue aussi à une meilleure prise de conscience vis-à-vis des questions de durabilité et de responsabilité sociétale, chez les clients et les partenaires, explique relo1pers1'

---

<sup>668</sup> Nous excluons ici les structures où ces formes verbales sont adjointes d'une modalité déontique ou volitive – le cas est particulièrement fréquent dans les corpus scandinaves :

« sammen med våre kunder skal vi [...] bidra til mindre forurensning, mindre avfall og økt gjenvinning / resirkulering » (norfolier-1 [NO])

'avec nos clients, nous devons [...] contribuer à une pollution moindre, moins de déchets et un accroissement du recyclage'

- (469) « det innebär att vi tänker och fokuserar på miljöfrågor såväl som på sociala och ekonomiska frågor genom hela livscykeln » (hnt-1 [SV])  
'cela signifie que nous tenons compte des questions aussi bien environnementales que sociales et économiques au cours de l'ensemble du cycle de vie'

De tels choix discursifs renforcent le caractère de factualité s'ils sont corrélés à des référentiels existants, comme des normes, des certifications, chartes ou autres documents systématisant l'une ou l'autre politique. Dans de tels cas de figure, l'utilisation de formes explicatives mobilise l'autorité de ces référentiels qu'elle assied en retour. Les entreprises exploitent ainsi la légitimité de tels référentiels. Ebel (1981:30) relève d'ailleurs que « *bonne ou mauvaise, juste ou non, une explication ne peut s'imposer et être reconnue comme telle que si l'autorité de ceux qui l'avancent n'est pas mise en question.* » Dans le même état d'esprit, les renvois à des données ou procédures techniques (par exemple relatives à la production d'énergie générées par des panneaux photovoltaïques) dans les structures impliquant des marqueurs de conséquence permettent une argumentation plus douce, mais aussi plus difficile à battre en brèche de par leur dimension objective et/ou leur propension à construire un ethos d'expert (donc de nature à fournir au locuteur une autorité certaine, pour renvoyer aux propos d'Ebel).

Nous commençons par fournir, dans le tableau 48 ci-bas, un décompte des contextes de nature technique et/ou « validante » (normes, certifications, chartes, ou toute forme de référentiels normalement habités d'une certaine autorité<sup>669</sup>).

Si certains contextes font clairement appel à des procédures techniques, d'autres cas de figure sont plus litigieux : l'appréciation de ce qui est, ou non, technique, doit davantage se placer sur un continuum au centre duquel un arbitrage est nécessaire, que dans des catégories clairement séparées les unes des autres. L'extrait 470 illustre le cas d'un contexte évoquant clairement des procédures *a priori* inconnues du grand public et liées au domaine d'activité de l'entreprise, tandis que l'extrait 471 renvoie à des problématiques plus familières, et dont les concepts ne sont pas limités au secteur d'activité de l'entreprise énonciatrice :

- (470) « nos plaques nécessitent 70 % de révélateur en moins qu'auparavant, ce qui permet d'économiser 5000 litres de produits chimiques par an » (bietlot-1 [BE])
- (471) « l'utilisation de pellets pour notre chaudière permet également de diminuer notre consommation d'énergie fossile en privilégiant un combustible à plus faible émission et renouvelable » (semoulin-1 [BE])

---

<sup>669</sup> Bien que le phénomène soit minoritaire (4 entreprises suédoises, 1 entreprise belge, danoise et norvégienne, et aucune entreprise française), on constate quelques renvois à des documents produits en interne – par exemple des « politiques d'entreprise » qui sont incluses dans le décompte parce qu'elles participent d'une stratégie de validation par des objets faisant autorité, bien qu'il s'agisse le cas échéant de situations problématiques, plaçant l'entreprise en position de juge et partie :

« vores csr politik og målsætninger er konkretiseret i en række praktiske handlingsplaner, der sikrer, at vi holder fokus og kontinuerligt forbedrer os » (georgeberg-1 [DK])  
'notre politique rse et nos objectifs sont concrétisés dans une série de plans d'actions pratiques, qui garantissent notre implication permanente et notre amélioration continue'

Ces cas de figure sont inclus dans nos décomptes.

Notons que les contextes peuvent inclure d'autres marqueurs que les marqueurs verbaux qui nous intéressent – ce qui est parfois l'occasion de fournir une « argumentation dans l'argumentation » (ou une argumentation dans l'explication) :

(472) « véhicule : entretien et renouvellement régulier du parc-moteur, utilisation d'équipements et de solutions technologiques nouvelles permettant la diminution des consommations de carburant et donc des émissions de co2 » (translocauto-1 [FR])

On remarque que pour chacun des corpus, ces formes verbales sont fréquemment associées à des contextes identifiés comme « techniques » ou « validants », même si ces décomptes doivent être pris avec prudence car ne disant rien de la structure syntaxique dans laquelle ils s'expriment<sup>670</sup>. On constate aussi, de façon intéressante, que les corpus francophones et scandinaves s'opposent, en ce que les premiers paraissent davantage faire reposer leurs discours explicatifs sur des considérations techniques, tandis que les seconds ont bien plus tendance à mobiliser des productions institutionnalisées pour cela<sup>671</sup>.

|    |         | Total        | « Validant » | Technique    |
|----|---------|--------------|--------------|--------------|
| BE | Permet* | 23/36<br>64% | 4/23<br>17%  | 19/23<br>83% |
|    | Betyde* | 10/18<br>56% | 9/10<br>90%  | 1/10<br>10%  |
| DK | Med til | 8/16<br>50%  | 8/8<br>100%  | 0            |
|    | Sikre*  | 10/36<br>28% | 6/10<br>60%  | 4/10<br>40%  |
| FR | Permet* | 17/19<br>89% | 3/17<br>18%  | 14/17<br>80% |
|    | Bidra*  | 9/47<br>19%  | 9/9<br>100%  | 0            |
| NO | Sikre*  | 8/20<br>40%  | 8/8<br>100%  | 0            |
| SV | Innebär | 8/18<br>44%  | 7/8<br>88%   | 1/8<br>13%   |

Tableau 48 : contextes à caractère « validant » ou technique mobilisant une forme verbale de nature à exprimer une relation de conséquence.

Le tableau indique également la proportion de ces formes à être utilisées dans un type ou dans l'autre.

Nous donnons un exemple de chaque type de contexte pour chacun des corpus, à l'exception du corpus norvégien où aucun renvoi à des données techniques impliquant l'utilisation d'une formes verbale retenue n'a été relevé :

<sup>670</sup> C'est particulièrement le cas, pour le corpus norvégien, de « bidra\* » (« contribuer ») qui s'accompagne fréquemment d'une modalité volitive, typiquement sous la forme de « ønske » (« souhaiter »), cette combinaison s'accommodant mal d'un discours explicatif technique ou de certification :

« i azienda ønsker vi at bedriften vår skal bidra til en positiv merverdi » (leman-2 [NO])

'chez azienda, nous souhaitons que notre entreprise contribue à une valeur ajoutée positive'

<sup>671</sup> Cette observation doit être nuancée par le fait que les formes verbales relevées ne sont pas exhaustives, puisque limitées aux 100 premiers résultats du calcul d'ARF.



- (473) « [en 2013, nous avons confirmé notre engagement en signant la charte de l'entreprise durable en flandre-occidentale.] cette charte permet d'intégrer des actions durables » (europalpackaging-6 [BE])
- (474) « cette installation nous permet de produire 13 % de notre consommation à partir d'une source d'énergie inépuisable et gratuite : le soleil » (technord-1 [BE])
- (475) « [derudover har vi også forpligtet os til, at vi og vores leverandører skal leve op til ethical trading initiative base code (eti), der er et internationalt kodeks for etisk adfærd i erhvervslivet.] det betyder blandt andet, at. [...] vi ikke anvender børnearbejde. vi ikke diskriminerer i forhold til køn, alder, seksualitet, handicap eller race » (ropox-4[DK])  
 'en outre, nous imposons, à nous-même ainsi qu'à nos fournisseurs, de suivre les principes de base de l'ethical trading initiative (eti), qui est le code international relatif aux comportements éthiques dans le monde de l'entreprise.] ceci signifie entre autres que. [...] nous n'avons pas recours au travail des enfants. nous n'opérons pas de discriminations liées au sexe, à l'âge, à l'orientation sexuelle, au handicap ou à l'origine ethnique'
- (476) « den løbende udskiftning af vognpark, den teknologiske udvikling og holdningsbearbejdelse hos vores førere betyder at vi forventer at reducere vores brændstofforbrug med mindst 20 % over de kommende 3-4 år » (taxi4x27-1 [DK])  
 'le renouvellement de notre parc de véhicules, les progrès technologiques et les campagnes de sensibilisation auprès de nos chauffeurs, nous permettent de nous attendre à une diminution de notre consommation de carburant de 20% au moins au cours des 3 à 4 prochaines années'
- (477) « [la charte co2] permet de contribuer à la réalisation des objectifs fixés dans le cadre du protocole de kyoto : diminuer de 20 %, d'ici à 2020, les émissions actuelles de dioxyde de carbone (co2) de l'ensemble des transports en france pour les ramener au niveau de 1990 et contribuer parallèlement à une baisse de 20 % de la consommation d'énergie » (benito-1 [FR])
- (478) « des centrales photovoltaïques équipent les toitures de nos bâtiments et permettent de produire l'équivalent de la consommation annuelle de 700 personnes » (groupebriand-1 [FR])
- (479) « azienda as er medlem av renas, dette sikrer retur av alle elektriske produkter og komponenter til gjenvinning etter 30 års brukstid » (møre-trafo-3 [NO])  
 'azienda as est membre de renas, ce qui garantit la reprise de tous les produits et composants électriques pour recyclage après 30 années d'utilisation'
- (480) « för våra kunder innebär vårt iso-arbete en trygghet och vetskap om att vi ständigt strävar framåt när det gäller miljöfrågor och kvalitetsstyrning, ett arbete som är oerhört viktigt för oss, säger tyl38pers2, vd på azienda » (tylömmarks-38 [SV])  
 'pour nos clients, notre démarche de certification iso représente une sécurité et la garantie que nous essayons en permanence de nous améliorer vis-à-vis des questions environnementales et de gestion de la qualité ; cette démarche est extrêmement important pour nous, explique tyl38pers2, dirigeant d'azienda'
- (481) « samtliga dörrar som ska lackeras, lackeras med pulverlack, vilket innebär att lösningsmedel undviks och färgåtgången blir mindre » (hellbergs-1 [SV])  
 'toutes les portes qui doivent être peintes sont thermolaquées, ce qui implique qu'aucun solvant n'est utilisé et que la consommation de pigments est réduite'

Le fait de renvoyer à des référentiels techniques et à l'autorité dont ils sont habités ne va pas sans rappeler l'*endorsement*, l'une des autres stratégies de contraction définies par Martin et White (Cf. section 7.4.1); c'est-à-dire un procédé qui repose sur un acteur tiers

particulièrement crédible dont la convocation en discours vise à limiter les interprétations divergentes de la part des destinataires. Avec les formes verbales qui nous intéressent, cette autorité est généralement davantage suggérée que formellement mobilisée<sup>672</sup>. Le phénomène, analysé sous l'angle de la légitimité, relèverait de l'autorité par expertise (*expert authority*), qui exploite l'ethos d'acteurs tiers à l'autorité reconnue, sur la base de la typologie de Van Leeuwen (2007) utilisée dans la section 6.5.2. Bien que la légitimité ne soit pas au centre de nos analyses dans le cas présent, l'analogie est pertinente, car il s'agit, dans tous les cas, de ne pas exposer l'entreprise directement. Dans leur analyse du *pronouncement*, Martin et White (2005:130) mettent en garde contre la perte de « solidarité » entre le destinataire et le locuteur qui pourrait découler d'une opposition frontale entre l'énonciateur et son public. Dans ce sillage, et sans toutefois aller jusqu'à parler d'opposition, on peut s'attendre à ce que l'utilisation de marqueurs argumentatifs plus explicites accentue l'impression rhétorique chez le lecteur et accroisse sa suspicion, comme le souligne Ebel, qui précise que, « [s'] *il est possible de connoter négativement une prise de parole en disant que c'est une argumentation, on ne peut détruire une explication en disant que c'est une explication* » (Ebel, 1981:30). Consciente ou non, la stratégie de recours à des structures plus explicatives est donc de nature à prémunir le locuteur contre d'éventuelles critiques<sup>673</sup>.

Nous espérons avoir réussi à montrer que les stratégies de contraction sont fréquentes dans nos corpus : elles véhiculent une vision subtile de leurs actions et orientent la compréhension de leur auditoire, ce qui relève d'une stratégie de *framing*. Nous nous tournons maintenant vers la corrélation de tels procédés avec des figements du corpus identifiés au chapitre précédent.

#### 7.4.2 Formulations et contractions

Nous nous proposons, pour conclure, d'exploiter nos observations du chapitre 6, et de les mettre en relation avec celles du présent chapitre : nous avons jusqu'à présent déterminé que les entreprises de nos cinq corpus ont amplement recours, de façon remarquablement similaire, aux mêmes conceptions lexico-sémantiques dans leur discours environnemental<sup>674</sup>, dont certaines peuvent s'envisager comme des candidates au statut de formule (que nous appelons des « formulations »), tandis que d'autres ont une existence bien plus formelle. Dans le même temps, nous avons jusqu'à présent argumenté en faveur de l'existence de stratégies rhétorico-syntaxiques visant à exercer une forme de « contrôle » dans le discours, au travers d'un *framing* de l'information. Cette stratégie de *framing*, suggérons-nous, résonne particulièrement avec les modes de « contraction » développés par Martin et White (2005) dès lors que l'on considère que le *framing* vise à orienter l'interprétation de son auditoire (MacLachlan et Reid, 1994). Or, les propriétés de la formule, telles que définies par Krieg-Planque (2009), insistent bien sur sa propension à être réappropriée par des acteurs aux

---

<sup>672</sup> Les exemples donnés par Martin et White à ce sujet (2005:126-127) utilisent des marqueurs verbaux beaucoup plus formels, du type « démontrer » ou « prouver », explicitement mis en relation avec le sujet dont l'autorité est convoquée (« le rapport démontre » ...).

<sup>673</sup> Ou du moins, contre toute « perte de solidarité », puisque ses destinataires ne peuvent pas réagir directement aux publications des sites Internet.

<sup>674</sup> Le discours sociétal ne faisant lui guère l'objet de notions partagées.

objectifs différents – ce qui lui confère une capacité à être réexploitée dans un but similaire de redirection de l’information.

Dès lors, le recours aux formules peut participer d’une stratégie de *framing*. Dans ce cadre, on peut se demander s’il existe un lien entre formulations et stratégies de contraction, dans une démarche générale de *framing* de l’information. Nous nous interrogeons sur la propension des figements identifiés comme des formulations au cours du chapitre 6 à s’accompagner de formes de contractions. Afin de vérifier cette hypothèse, nous vérifions la corrélation entre ces deux variables. Nous commençons par présenter brièvement la méthodologie que nous mettons en place (section 7.4.2.1), avant de rendre compte de nos résultats (section 7.4.2.2).

#### 7.4.2.1 Méthodologie : corrélation entre contractions et formulations

Nous avons recours au calcul du Khi2 pour vérifier la corrélation entre l’utilisation de stratégies de contraction par les entreprises au sein d’un contexte donné (la phrase) et le recours aux figements relevés au chapitre 6, en fonction du caractère, formulaire ou non, que nous leur trouvons.

Le Khi2 ( $\chi^2$ ) « sert à apprécier en probabilité l’écart constaté entre une observation et un modèle théorique » (Muller, 1968:95). En d’autres termes, le Khi2 interroge la façon dont des données s’écartent d’une situation d’indépendance. Il s’exprime selon la formule suivante :

$$\chi^2 = \sum \frac{(o-c)^2}{c}$$

Où  $c$  désigne une valeur théorique, et  $o$  une valeur observée. Il s’agit donc, en fin de compte, de rapporter le carré de l’écart entre valeur observée et valeur théorique à cette même valeur théorique pour chaque phénomène, et d’en faire la somme (*Ibid.*).

Le calcul du Khi2 repose sur la formulation de deux hypothèses ; une hypothèse  $H_0$  dite « nulle » qui ne relève aucune corrélation entre les phénomènes relevés, et une hypothèse  $H_1$  alternative qui suggère l’existence d’une corrélation statistique significative.

Nous nous intéressons aux figements relevés dans le chapitre 6. Pour chacun des contextes des corpus ayant recours à l’un de ces figements, deux variables peuvent être déterminées : la nature supposément formulaire, ou non, du figement, et le recours, ou non, à une stratégie de contraction dans le contexte<sup>675</sup>. Dans notre cas, les deux hypothèses sont donc :

**$H_0$**  : La répartition de stratégies de contraction dans les contextes utilisant les figements relevés au chapitre 6 ne dépend pas du caractère « formulaire » que nous leur supposons ;

**$H_1$**  : Le caractère « formulaire » que nous trouvons à certains figements du chapitre 6 a une influence sur le recours à des stratégies de contraction.

À l’aide d’un tableur, il est possible de calculer directement la *p-value*, c’est-à-dire le seuil de probabilité en dessous duquel on peut rejeter  $H_0$  et accepter  $H_1$ . Le seuil de probabilité communément admis est de 5%, soit  $p < 0,05$  (Cibois, 2007:14, Poudat et Landragin, 2017:164) – en d’autres termes, toute probabilité supérieure à 5% revient à valider l’hypothèse nulle  $H_0$ , tandis que toute probabilité inférieure à 5% revient à la rejeter.

---

<sup>675</sup> Ou qui se comprend éventuellement à l’aide du co-texte immédiat.

Nous commençons par préparer nos données en restreignant les formes retenues pour le calcul du Khi2. Nous revenons à nos critères de la section 6.3.3.1 pour l'identification de formulations, auxquels nous nous limiterons ici strictement – c'est-à-dire que les calculs ne porteront que sur les contextes mobilisant spécifiquement les syntagmes nominaux à adjectifs dénominaux, et les syntagmes en « N + préposition + (article) + N », sans tenir compte des variations morphosyntaxiques que peuvent connaître les formules (Krieg-Planque, 2009:71-72)<sup>676,677</sup>. La liste des formes retenues pour chacun des corpus, le nombre d'occurrences qu'elles connaissent et leur caractère, (potentiellement) formulaire ou non, sont donnés en annexe (annexes I.VI.I à I.VI.V). Deux calculs sont effectués pour chacun des corpus, un calcul « restreint » et un calcul « large » ; nous revenons plus bas sur ce point, mais les tableaux en annexe indiquent également les formes qui ne font l'objet que du calcul large.

Ces contextes, extraits à partir d'un concordancier, sont ensuite traités dans un tableur afin de déterminer, ou non, la présence de stratégies de contraction dans chacun d'entre eux et de leur adjoindre une annotation le cas échéant. Nous retenons les formes de contraction développées par Martin et White (2005:117-133), en particulier deux formes regroupées sous la catégorie *proclaim*, que nous rapprochons (section 7.4.1) du métadiscours et auquel nous prêtons une propension à agir comme outil de *framing* : c'est-à-dire les stratégies de *pronouncement* et d'*endorsement* et dont nous donnons ci-bas des exemples en contexte (extraits 482 et 483 respectivement) :

(482) « azienda har fokus på miljø og derfor siden 2013 vært miljøfyrtårnsertifisert og implementert en miljøpolicy » (adeb-1 [NO])

'azienda accorde une grande importance à l'environnement ; depuis 2013, elle est donc certifiée miljøfyrtårn et a mis en œuvre une politique environnementale'

(483) « vores ds 49001 / iso 26000 csr-certificering dokumenterer, at azienda er en bæredygtig virksomhed » (kailow-1 [DK])

'notre certification rse ds 49001 / iso 26000 prouve qu'azienda est une entreprise durable'

Sont donc inclus les modes d'expression du but et d'articulation de la cause-conséquence que nous assimilions à la section 7.4.1.2 à des formes de *pronouncement* (extrait 482 ci-haut). Nous y ajoutons, de même, des constructions particulières des corpus qui ne sont pas identifiées par la typologie de Martin et White mais contribuent à restreindre les capacités des voix tierces à s'exprimer. Parmi de telles structures, nous retrouvons un patron relativement fréquent dans le corpus belge et qui mobilise épisodiquement des figements qui nous intéressent ; ce patron prend la forme « X, c'est X »<sup>678</sup>. Il met en équation une action donnée et les conséquences positives qui en découlent dans une adresse directe aux lecteurs,

<sup>676</sup> Les formes fléchies du pluriel ou encore les constructions disloquées ou elliptiques sont néanmoins prises en compte : ainsi, si « respectueux de l'environnement » est exclu du décompte, ce n'est pas le cas de « le respect des hommes et de l'environnement » par exemple.

<sup>677</sup> La méthode impose également, pour les trois corpus scandinaves, de ne pas prendre en compte les formes adjectivales « miljøvenlig / miljøvenlig / miljövänlig » (« respectueux de l'environnement », en danois, norvégien et suédois respectivement), pourtant particulièrement fréquentes. Notons toutefois que leur inclusion, ou non, dans le calcul, amène aux mêmes conclusions que celles auxquelles nous arrivons dans la section suivante, et ce pour chacun des trois corpus. Concernant la forme « développement durable », nous faisons une exception à notre règle et l'incluons dans le calcul compte tenu de ce qu'elle est clairement identifiée comme une formule (Krieg-Planque, 2010).

<sup>678</sup> Où « X » est un groupe verbal infinitif.

ce qui contribue à orienter leur compréhension et donc à limiter les possibilité d’objection (484). Mentionnons également les appositions détachées et routines de qualification de soi des sections 7.2.1.1 et 7.2.1.2, qui emportent un lien corrélatif intrinsèque (485 et 486), et les constructions combinant la notion de fierté (section 7.2.2.1) et le recours à des constructions présumées (487).

- (484) « faire appel à notre centre de tri et de concassage c’est opter pour une gestion des déchets de votre chantier qui s’inscrit dans une démarche de protection de l’environnement » (servimat-1 [BE])
- (485) « axés sur la prévention et sur le respect de l’environnement, nous répondons aux normes haccp et icpe » (gelin-1 [FR])
- (486) « som samfundsansvarlig virksomhed, kan vi se beregningerne på hvor stor estimeret gevinst azienda bidrager med til samfundet årligt » (øens-murer-1 [DK])  
 ‘en tant qu’entreprise socialement responsable, nous pouvons voir les calculs permettant d’estimer la contribution annuelle d’azienda à la société’
- (487) « nous sommes sensibles à cette démarche éco-responsable et sommes fiers de proposer des produits performants avec un impact réduit sur l’environnement » (stgroupe-24 [FR])

Sans entrer dans le détail des formes retenues (pour lesquelles nous renvoyons aux annexes I.VI.I à I.VI.V), nous donnons ci-bas (tableau 49) les catégories superordonnées – qui récapitulent en fait nos conclusions du chapitre 6 pour chaque figement – dont les variations en contexte, y compris dans les trois langues scandinaves servent de base aux décomptes.

| Catégorie                  | Type de calcul | Statut          |
|----------------------------|----------------|-----------------|
| Impact environnemental     | Restreint      | Formulation     |
| Empreinte                  | Restreint      | Formulation     |
| Respect de l’environnement | Restreint      | Formulation     |
| Question environnementale  | Restreint      | Formulation     |
| Management environnemental | Restreint      | Non-formulation |
| Gestion environnementale   | Restreint      | Non-formulation |
| Politique environnementale | Restreint      | Non-formulation |
| Démarche environnementale  | Restreint      | Non-formulation |
| Durabilité                 | Large          | Formulation     |
| Responsabilité             | Large          | Formulation     |

Tableau 49 : catégories superordonnées des figements identifiés au chapitre 6.

Quelques précisions d’ordre méthodologique sont encore nécessaires avant de présenter les résultats de nos calculs. Premièrement, il faut mentionner que le figement « question environnementale », qui faisait l’objet de la section 6.4.2.4.3, n’est pas inclus dans les calculs du corpus suédois : nous identifions dans cette section un usage *a priori* plutôt formulaire de la notion dans les corpus belge, danois, et norvégien (elle est absente du corpus français), tandis que le corpus suédois (qui y faisait bien davantage appel que les autres corpus) paraissait en faire un usage mixte. Aussi cette forme est-elle exclue de la liste de formes retenues pour les calculs dans ce corpus précis.

Sont également exclus du calcul les contextes au sein desquels cooccurrent deux formes (ou plus) au statut différent (formulation et non-formulation ; Cf. par exemple extrait 488). Si la

cooccurrence de deux formes au statut identique (par exemple, l'extrait 489) ne pose aucune interrogation (dès lors que le doublon est identifié comme tel et n'est comptabilisé qu'une seule fois), le cas de figure inverse est problématique car empêchant de déterminer la corrélation de l'une ou l'autre forme avec une stratégie de contraction.

(488) azienda strävar efter att ständigt förbättra miljöarbetet och minimera miljöbelastningen från produkter och tjänster» (sklicenssvets-2 [BE])  
'azienda aspire à améliorer constamment sa démarche environnementale et réduire au minimum l'impact environnemental de ses produits et services'

(489) « soucieuse de préserver notre planète et de favoriser une utilisation rationnelle des ressources naturelles, azienda s'engage à mettre au centre de chaque action le respect de l'environnement et la réduction de son impact sur celui-ci » (hervesociété-2 BE)]

Enfin, nous opérons comme annoncé deux calculs, restreint et large, pour chacun des corpus. Le calcul « restreint » ne comprend pas les formes retenues relatives aux questions de durabilité et de responsabilité<sup>679</sup>. L'une des raisons de cette restriction est la fréquence élevée des formes relevant de ces deux catégories par rapport à toutes les autres<sup>680</sup>, qui induit un déséquilibre susceptible d'invalider le calcul du Khi2 (Cf. ci-bas). Une autre, comme nous y revenons en conclusion de la section suivante, est la propension apparente de telles formes à affaiblir (voire invalider) les résultats du calcul, ce qui, peut-être, suggère une utilisation banalisée de telles formes ou trahit un foisonnement d'usages – mais impose de nuancer nos observations quoi qu'il en soit.

Mentionnons enfin que les résultats du calcul du Khi2 doivent être pris avec prudence, comme le soulignent Poudat et Landragin (2017:168-169) : en particulier, les auteurs relèvent les critiques liées à ce que le Khi2 repose initialement sur l'hypothèse d'une distribution normale d'unités textuelles, incompatible avec le nombre généralement faible de telles unités dans la majorité des textes. Une autre précaution méthodologique classique (*Ibid.*, mais aussi Muller, 1968:99) concerne la fréquence des effectifs théoriques rassemblés dans la table d'indépendance, qui ne doit nulle part être inférieure à 5. Du fait de cette règle, nous ne

---

<sup>679</sup> « Développement durable », « responsabilité sociale/sociétale/environnementale », « RSE », et la version anglophone de cette dernière, « CSR ». Les contextes contenant de telles formes en cooccurrence avec une forme relevant du calcul restreint (par exemple, « RSE » et « impact environnemental ») sont comptabilisés parmi ceux relevant justement du calcul restreint.

<sup>680</sup> Ceci est particulièrement vrai pour les corpus danois, français et norvégien, où le nombre de contextes pris en compte entre le calcul « restreint » et le calcul « large » passe de 41 à 141 pour le corpus danois (+ 243%), de 57 à 114 pour le corpus français (+ 100%), et de 47 à 100 pour le corpus norvégien (+ 112%) – ce dernier cas ne satisfaisant de toute façon pas aux impératifs méthodologiques du Khi2. Ces décomptes ne sont pas identiques à ceux des annexes I.V.I à I.V.V qui recensent les occurrences et non les contextes (un même contexte pouvant compter plus d'une occurrence).

sommes pas en mesure d'effectuer ce calcul pour le corpus norvégien, et pouvons seulement procéder au calcul restreint pour le corpus français<sup>681,682</sup>.

#### 7.4.2.2 Résultats du calcul du Khi2 : les formulations, des figements qui favorisent la contraction ?

Pour le calcul restreint, le test du Khi2 montre que, pour les corpus danois, français et suédois, il existe une forte probabilité de corrélation ( $p < 0,05$ ) entre l'utilisation de figements identifiés comme des formulations et le recours à des stratégies de contraction, par rapport aux autres figements que nous n'identifions pas comme des formulations. Le corpus belge ne montre aucune corrélation statistiquement significative, tandis que les effectifs théoriques du corpus norvégien ne permettent pas de valider le test. Dit autrement, pour ces trois corpus, les contextes mobilisant des figements identifiés au chapitre 6 comme des formulations sont davantage susceptibles de chercher à restreindre la compréhension ou les possibilités d'objection du public – et semblent donc chercher particulièrement à « orienter » l'information – que ceux ayant recours à des figements qui ne sont pas identifiés comme des formulations.

Le calcul large, qui prend en compte les contextes utilisant certains figements relatifs à la durabilité et à la responsabilité (tous identifiés comme des formulations), affaiblit cependant cette corrélation. Le corpus norvégien, pour lequel le calcul restreint était déjà invalide du fait d'effectifs théoriques trop faibles, continue logiquement d'être exclu de la liste des résultats, rejoint en cela par le corpus français. Si les trois corpus restants voient leur *p-value* se dégrader (ce qui indique que les figements du calcul restreint ont une plus grande propension à avoir recours à des formes de contractions que ceux du calcul large), le corpus suédois continue à remplir les critères communément admis pour supposer qu'il existe une corrélation entre l'utilisation de formes identifiées comme des formulations et l'utilisation de stratégies de contraction, par rapport au recours à des figements qui ne sont pas identifiés comme des formulations (*p-value*  $\approx 0,0199$ ). Les corpus belge et danois, en revanche, dépassent cette valeur-seuil (tableau 50).

---

<sup>681</sup> Les calculs « larges » ajoutent exclusivement des figements catégorisés comme « formulations » (relatifs aux questions de durabilité ou de responsabilité). Or, les figements identifiés comme « non-formulations », déjà minoritaires, voient leur importance diminuer du fait de l'ajout de « formulations » supplémentaires. Comme les données de la table d'indépendance (qui est en fait un tableau de contingence) sont calculées en multipliant le total des colonnes (dans notre cas, la variable « contraction ») par le total des lignes (dans notre cas, la variable « formulation ») divisé par le grand total (la somme des totaux en ligne [ou en colonne – ce qui revient au même pour le grand total]), le fait d'accroître uniquement les effectifs de la catégorie adverse revient mécaniquement à affaiblir la première catégorie. Dans le cas du corpus français, un effectif théorique qui satisfait la condition pour le calcul restreint, ne résiste pas dès lors que l'on prend en compte les formes supplémentaires du calcul large.

<sup>682</sup> Il aurait, peut-être, été possible de recourir au Trameur pour comparer la spécificité des cooccurrences de constructions contractives et de figements identifiés, ou non, comme des formulations. La méthode aurait toutefois imposé un réétiquetage laborieux sur des unités isolées de la phrase.

|    | Calcul restreint | Calcul large |
|----|------------------|--------------|
| BE | $p = 0,4227$     | $p = 0,5358$ |
| DK | $p = 0,0058$     | $p = 0,3061$ |
| FR | $p = 0,0086$     | INVALIDE     |
| NO | INVALIDE         | INVALIDE     |
| SV | $p = 0,0044$     | $p = 0,0199$ |

Tableau 50 : calcul de la corrélation entre utilisation de figements identifiés comme formulations, ou non, et le recours à des stratégies de contraction au sein d'un même contexte à l'aide du Khi2.

Affichage des p-values. Lecture : dans le corpus suédois, pour les calculs opérés sur l'ensemble des figements (calcul large), la p-value est inférieure au seuil de 5% ( $p = 0,05$ ) et l'hypothèse  $H_0$  est rejetée.

Au niveau des figements relatifs à l'environnement, il y a donc, pour trois corpus sur cinq, une corrélation significative entre l'utilisation de figements au statut *a priori* formulaire et l'existence de manœuvres rhétoriques visant à limiter ou orienter la compréhension de l'auditoire – du moins, dès lors que l'on exclut les questions de durabilité et de responsabilité. Nous revenons plus bas sur ce point.

Cela ne signifie par ailleurs pas que l'utilisation de la formulation et la relation qu'elle entretient avec la contraction soit uniforme : sans chercher à être exhaustif, relevons que la formulation peut ainsi jouer le rôle de prémisse dans l'argumentation de l'entreprise locutrice (extraits 490 à 492), même s'il est plus fréquent qu'elle serve de conclusion à celle-ci (493 à 497). Il en va de même dans les constructions qui expriment le moyen, où la formulation peut, épisodiquement, jouer le rôle de l'instrument (498 à 500)<sup>683</sup>, bien qu'elle soit plus souvent utilisée pour exprimer le résultat (501 à 505). Lorsque les entreprises fournissent des listes d'exemples ou cherchent à recontextualiser des événements – une autre façon de circonscrire la quantité d'informations fournies aux destinataires en limitant le nombre d'options qui leur sont proposées en matière d'interprétation – les formulations peuvent également apparaître comme des « notions superordonnées » vers laquelle convergent de tels exemples ou recontextualisations, ce qui paraît logique dans la mesure où ceux-ci doivent concrétiser des concepts plutôt abstraits, voire disputés (506 à 510). Dans les exemples suivants, les formulations sont soulignées, tandis que les marqueurs de contraction sont mis en italique :

(490) « le tri des déchets nous semble également primordial pour la préservation de l'environnement, et *c'est pourquoi* nous sélectionnons nos emballages avant tout pour leur aspect recyclable et réutilisable » (sicoloy-394 [FR])

(491) « *engagés dans une démarche rse (responsabilité sociétale des entreprises) depuis de nombreuses années*, c'est tout naturellement que nous sommes devenus partenaires pour la seconde année, de la fabrique du changement, évènement qui se déroulera à nantes les 19 et 20 mai prochains » (coteauxnantais-188 [FR])

(492) « igen i 2017 blev vi hædret for vores arbejde med social ansvarlighed, og modtog derfor københavns erhvervspris, hvilket vi er utrolig stolte over » (øensmurer-1 [DK])  
 'à nouveau, notre engagement en matière de responsabilité sociale a été reconnu en 2017, et nous avons *ainsi* reçu le prix des entrepreneurs de la ville de copenhagen, ce dont nous sommes incroyablement fiers'

<sup>683</sup> Les extraits 498 et 500 contiennent (via le co-texte dans le cas de l'extrait 498) également des formulations (« miljøbelastningen », « protection de l'environnement ») qui expriment le résultat ou le but.



- (493) « les produits portant le label et les entreprises certifiées contribuent *donc* activement à la protection de l'environnement » (europalpackaging-2 [BE])
- (494) « [med positionen som én af verdens førende udviklere af hjælpemidler til handicappede følger også et globalt og samfundsmæssigt ansvar.] csr er *derfor* dybt integreret i vores forretning » (ropox-5 [DK])  
 'il découle de notre statut d'entreprise majeure dans le développement de solutions d'assistance aux personnes en situation de handicap une responsabilité mondiale et sociétale.] la rse est *donc* profondément intégrée à notre activité'
- (495) « l'ensemble de ces processus *permettent* de réduire considérablement l'empreinte carbone de la société, en réduisant la production de déchets, les déplacements inutiles, l'utilisation du papier » (smf-services-1019 [FR])
- (496) « [i azienda ønsker vi at bedriften vår skal bidra til en positiv merverdi.] vi har *derfor* vedtatt csr-vedtak for områdene: miljø, helse, sikkerhet, arbeidsforhold og etikk » (leman-2 [NO])  
 '[chez azienda, nous souhaitons que notre entreprise fournisse une valeur ajoutée positive.] *c'est pourquoi* nous avons adopté des politiques rse pour les domaines suivants : environnement, santé, sécurité, conditions de travail et éthique'
- (497) « använda transportplaneringssystem för att effektivisera transporterna samt *för att* minska miljöpåverkan » (bergholms-1 [SV])  
 'utiliser des logiciels de gestion de transport *afin* d'optimiser les transports et réduire notre impact environnemental'
- (498) « [azienda ønsker at arbejde målrettet på at mindske miljøbelastningen forårsaget af virksomhedens drift. *dette gør vi ved at* [...] sikre at der også ved virksomhedens valg af leverandører inddrages miljøspørgsmål » (hosta-2 [DK])  
 '[azienda souhaite travailler avec l'objectif de réduire l'impact environnemental causé par l'activité de l'entreprise. *nous atteignons cet objectif en* [...] garantissant que la question environnementale est aussi prise en compte lors du choix des fournisseurs de l'entreprise'
- (499) « ces tendances fortes représentent des enjeux capitaux pour les générations futures et les équipes d'azienda y contribuent quotidiennement, *en réduisant* notre propre empreinte environnementale ainsi qu'en fournissant des solutions techniques innovantes et efficaces à nos clients, pour économiser de l'énergie » (epsiloncomposites-21 [FR])
- (500) « depuis sa création hygiène et nature œuvre en faveur de la protection de l'environnement et des individus *par* une politique d'entreprise socialement responsable (rse) » (prodef-1 [FR])<sup>684</sup>
- (501) « *en faisant* des choix pertinents, nous parvenons à limiter notre impact sur l'environnement » (bietlot-1 [BE])
- (502) « vi reducerer miljøbelastningen *ved at* udnytte råvarerne bedre » (skortstensgaard-1 [DK])  
 'nous réduisons notre impact environnemental *par* une meilleure utilisation de nos matières premières'
- (503) « maîtriser l'impact de nos activités sur l'environnement *en valorisant* l'économie circulaire dans la prise en charge de nos déchets » (artevent-1 [FR])

<sup>684</sup> Cet extrait donne à voir une formulation en position d'outil (la politique rse) et une en position de résultat (la protection de l'environnement).

- (504) « *gjennom* denne ordningen er azienda med på å sikre at det tas miljøansvar for emballasjen rundt varene som kjøpes inn, og at returordningen for emballasje får et større omfang » (norgeshus-1 [NO])  
 ‘*au travers* de ce système, azienda contribue à garantir que soient prises des responsabilités environnementales vis-à-vis des emballages des produits qu’elle achète, et contribue de même à la pérennité de ce modèle’
- (505) « *genom att* hushålla med resurser såsom material, energi och transporter kan vi minimera vår miljöpåverkan och genom att tänka förebyggande kan vi minska riskerna för oförutsedda händelser » (hellbergs-1 [SV])  
 ‘*au travers* d’une gestion responsable de nos ressources, telles que nos matières premières, l’énergie et le transport, nous pouvons réduire notre impact environnemental ; tandis qu’une approche préventive nous permet de diminuer les risques d’accidents imprévus’
- (506) « *dans le cadre de* notre volonté de réduire l’empreinte écologique du groupe azienda, nous avons récemment installé plusieurs centaines de panneaux photovoltaïques sur une partie des toits des bâtiments de notre siège tournaisien » (technord-1 [BE])
- (507) « i vores daglige arbejde minimerer vi miljøpåvirkningen ved *blandt andet* at undgå spild og overforbrug af ressourcer, ved at tænke miljøet ind i vores indkøb og drift af maskiner, og ved så vidt muligt at vælge miljøansvarlige metoder og materialer » (ceas-1 [DK])  
 ‘au quotidien, nous minimisons *entre autres* notre impact environnemental en évitant la production de déchets et la surconsommation de ressources, en intégrant la dimension environnementale dans nos achats et dans l’exploitation de nos machines, et en choisissant, autant que possible, des méthodes et matériaux respectueux de l’environnement’
- (508) « ce geste écologique est *une de* nos actions concrète pour la protection de l’environnement » (rot-incendie-27 [FR])
- (509) « *som en del av* csr-arbeidet yter vi pro bono i situasjoner / saker hvor det antas å være begått urett mot personen eller organisasjonen » (adeb-1 [NO])  
 ‘*dans le cadre de* notre démarche rse, nous offrons des services pro bono afin de venir en aide à des personnes ou organisations susceptibles d’avoir été victimes d’abus’
- (510) « vårt miljöansvar genomsyrar hela verksamheten *i form av* medvetna inköp, transporter och energiförbrukning » (dermanord-1 [SV])  
 ‘notre responsabilité environnementale s’applique à l’ensemble de notre activité, et *prend la forme* d’achats, de transports et de consommation d’énergie responsables’

Ces exemples donnent à voir comment des figements sont mobilisés dans des stratégies de contrôle du discours par les entreprises, en particulier pour présenter le résultat des actions qui sont menées : dans une perspective de *framing*, il s’agit ici d’amener le lecteur à souscrire à une conclusion naturelle en restreignant toute interprétation alternative. De toute évidence, ces figements porteurs d’une charge symbolique forte contribuent à façonner cette interprétation. Cela ne signifie pas que les figements qui ne sont pas identifiés comme des formulations ne soient jamais associés à des stratégies de contraction, comme le montrent les extraits 511 à 515 ci-dessous. Ils font toutefois moins souvent l’objet d’une argumentation dans les contextes où ils se produisent. Une explication à cela tient à ce qu’ils sont fréquemment utilisés en guise de titres ou de noms de catégorie, ce qui, évidemment, détruit toute propension à s’accompagner de manœuvres rhétoriques comme celles qui nous intéressent ici. Pourtant, ce phénomène n’invalide pas la pertinence de nos propos : c’est

justement parce qu'ils paraissent pouvoir catégoriser un ensemble d'objets qu'ils peuvent servir de dénomination à une URL ou un paragraphe de celle-ci – ce qui est moins souvent le cas des figements identifiés comme des formulations qui ont été retenus pour le calcul restreint<sup>685,686</sup>.

- (511) « notre imprimerie est certifiée fsc et pefc en termes de qualité papier *afin de s'impliquer au mieux dans une politique environnementale rigoureuse* » (bietlot-1 [BE])
- (512) « vores miljøledelsessystem er baseret på iso 14001, og er integreret i vores kvalitetsledelsessystem, *for at give vores projekt- og byggeledere et samlet og let overskueligt værktøj til projektledelse* » (ceas-1 [DK])  
'notre système de management environnemental repose sur [la norme] iso 14001, et est intégré à notre système de management de la qualité, *afin de fournir à nos chefs de projet et maîtres d'œuvre un outil de gestion unique et lisible*'
- (513) « *conscient des enjeux écologiques qui se jouent actuellement*, nous travaillons d'ores et déjà à l'obtention de la certification iso 14001 *pour répondre* aux exigences relatives à un système de management environnemental » (rot-incendie-24 [FR])
- (514) « miljøfyrtårn skiller seg ut fra de andre miljøledelsessystemene *ved å ha* predefinerte bransjekriterier for indre og ytre miljø for ulike bransjer » (norgeshus-1 [NO])  
'miljøfyrtårn se distingue des autres systèmes de management environnemental *par l'existence de critères prédéfinis relatifs à l'environnement et à l'environnement de travail pour chaque secteur d'activité*'
- (515) « under 2008 systematiserade vi vårt miljöarbete ytterligare *för att* certifiera oss enligt iso 14001» (tykoflex-1 [SV])  
'en 2008, nous avons systématisé notre démarche environnementale *afin d'obtenir la certification iso 14001*'

Qu'en est-il alors des figements associés aux notions de durabilité et de responsabilité, qui ne sont pas corrélés de façon statistiquement significative à des stratégies de contraction, comparé aux figements non identifiés comme des formulations<sup>687</sup> ?

Nous ne sommes pas en mesure de fournir d'interprétation définitive à ce phénomène. La piste la plus vraisemblable, que nous ne sommes pas en mesure d'explorer faute de place dans ce travail, serait que ces deux notions ont été soumises à une classification trop englobante. Alors que nous argumentions, à la section 6.4.2.4.2, en faveur de la non-inclusion de la forme « politique environnementale » au sein de notre liste de formulations du fait de la réappropriation personnelle que l'expression sous-entend, on constate que les notions de « responsabilité » et de « durabilité » s'expriment dans les mêmes schémas : il est ainsi fait mention, dans les corpus, de « politique rse » ou « politique de développement durable », par

---

<sup>685</sup> Mais se produit tout de même : par exemple dans l'URL dumoulin-1 [BE], un paragraphe porte le titre « la protection de l'environnement ».

<sup>686</sup> Au sens strict, de tels procédés de catégorisation relèvent également d'une stratégie de *framing* – ce que MacLachlan et Reid (1994:4) nomment *circumtextual framing*, c'est-à-dire, l'ensemble des éléments entourant le texte et servant à son appréciation par ses lecteurs. Il s'agit d'une exploitation de ce que Maingueneau (2007:33-34, mais aussi 2004:113-114) nomme « genres auctoriaux », c'est-à-dire des productions dont la dénomination choisie par ses auteurs, cherche à imposer la réception qui doit en être faite (un « cadrage interprétatif » dans les termes de Maingueneau (2004:116-117), en écho au *circumtextual framing* de MacLachlan et Reid.

<sup>687</sup> À l'exception du corpus suédois.

exemple. Plus généralement, en matière de responsabilité notamment, nous soulignons (section 6.4.2.5.2) la propension des sigles « rse » ou « csr » dans les corpus à s'utiliser dans des procédures institutionnalisées (des « rapports rse », des « stratégies rse »...), qui témoignent du même type de réappropriation : peut-être notre catégorisation rend-elle alors compte d'un enfermement « dans la forme » au détriment des réalisations de ces figements en discours. Si « développement durable » est une formule, peut-être « politique de développement durable » n'en est-elle pas une, justement parce que la construction sous-entend une institutionnalisation de la pratique et donc, sa stabilisation, y compris en matière sémantique : ce n'est donc plus un objet de désaccord, polémique, dont il est question (bien que l'on puisse discuter de son contenu), mais d'un objet établi.

Cette réflexion est entièrement empirique, et nous regrettons de ne pas avoir le loisir de la mener plus loin alors que nous arrivons à la fin de notre travail. Elle ouvre cependant la voie à des travaux complémentaires sur les constructions figées et la corrélation entre l'utilisation de celles-ci et le recours à des stratégies de contraction.

### ***7.4.3 Conclusion : un discours qui restreint la compréhension de l'auditoire***

Le discours environnemental et sociétal des entreprises repose grandement, avançons-nous, sur des procédés de contraction. Ceux-ci, qui peuvent s'interpréter plus généralement comme une forme de *framing*, s'expriment notamment à l'aide de constructions de cause/conséquence ou d'expression du but, comme les résultats du calcul d'ARF le font ressortir pour chacun des corpus. De tels marqueurs donnent au discours une portée explicative, dont l'un des avantages est la propension à ne pas susciter les mêmes soupçons qu'un discours plus explicitement argumentatif. Au contraire : ils participent à nourrir l'ethos d'expert des entreprises, en particulier lorsqu'ils prennent un tour technique, et à leur faire gagner en crédibilité dès lors qu'ils sont accompagnés de normes ou certifications qui apportent une légitimité additionnelle.

Nous avons en outre cherché à montrer, au moyen d'un calcul statistique, que certains figements envisagés comme des formulations avaient une plus grande propension à utiliser des stratégies de contraction en discours que d'autres, qui n'ont pas été identifiés comme tels. Nos résultats ne sont pas entièrement satisfaisants : tout d'abord, cette corrélation ne se vérifie que pour trois corpus sur quatre (les corpus danois, français et suédois, opposés au corpus belge), tandis que les données du cinquième corpus, le corpus norvégien, ne remplissent pas les critères méthodologiques permettant de valider le calcul. En outre, cette tendance cesse de se vérifier dès lors que l'on étoffe la liste des formulations pour y inclure les notions, centrales, de durabilité et de responsabilité, sans que nous soyons en mesure, à ce jour, d'y apporter une explication.

En dépit de ces résultats mitigés, nous remarquons que les figements sont volontiers utilisés dans un but de *framing*, au-delà de la simple contraction : en fin de compte, même les formes utilisées comme titres de rubriques ou d'URL participent d'une stratégie d'orientation de l'information, qui « encadrent » la compréhension devant être faite d'un texte donné. Ces résultats ouvrent la voie à des recherches complémentaires (auprès de corpus plus larges, ou, éventuellement, constitués par des entreprises d'autres pays), mais contribuent à montrer

que le discours environnemental et sociétal des entreprises cherche avant tout à contrôler la compréhension de ses destinataires.

## 7.5 CONCLUSION : UN CONTRÔLE DU DISCOURS

Au cours d'un chapitre plus hétérogène que le précédent, guidé cette fois par une multitude de pistes, nous avons essayé de mettre en évidence un fil rouge du discours environnemental et sociétal des entreprises de notre corpus : le fait qu'il s'agisse, intrinsèquement, d'un discours promotionnel, dans le sillage des remarques de Breeze (2013:179) pour l'ensemble du discours d'entreprise, ou du faisceau de conclusions que l'on tire de la littérature quant au discours RSE (Cf. section 2.2.2.2). Cette démarche promotionnelle est soutenue par un ensemble de stratégies transversales à nos cinq corpus qui rendent compte, en filigrane, d'un procédé de *framing* des entreprises auprès de leur lectorat.

Dans la section 7.2, nous avons tenté de mettre en évidence l'existence de routines discursives, qui grâce à des procédés de thématization ou de récurrences lexicales visent à mettre en valeur les entreprises énonciatrices. L'ambition se réalise, soit en proposant un cadre interprétatif, qui organise l'information au moyen de liens de cause à effet prémâchés ou fournit une représentation dirigée de l'énonciateur, soit en communiquant au public des valeurs morales supposées partagées, et une propension à contraindre, ou obéir à un ensemble de contraintes.

Dans la section 7.3, nous avons voulu montrer que les entreprises de nos corpus s'ancrent fréquemment dans une temporalité exploitée dans un but de tranquillisation du lectorat et de construction d'une identité propre : pour cela, les organisations utilisent des procédés de maximisation, ou ont recours à une forme d'indétermination temporelle, parfois combinée à l'utilisation de marqueurs lexicaux forts, en particulier dans les corpus belge et français. Dans le même temps, d'autres procédés de maximisation se retrouvent par l'expression de la permanence, censée garantir un degré d'investissement maximal du locuteur. Cette permanence dans le temps est également un marqueur d'institutionnalisation (Colyvas et Jonsson, 2011), qui est fortement corrélée dans nos corpus à des renvois intertextuels normatifs, suggérant ainsi qu'une forme d'isomorphisme est à l'œuvre.

Enfin, nous avons essayé de mettre en lumière, dans la section 7.4, le fait que le discours environnemental et sociétal de nos PME est caractérisé par de nombreux marqueurs de contraction. Ces marqueurs limitent les objections de l'auditoire, voire orientent sa compréhension, ce qui nous amène à les assimiler à une stratégie de framing plus générale. De façon caractéristique, ces marqueurs de contraction prennent vie au sein de discours explicatifs – qui ont l'avantage de susciter moins de méfiance que des discours plus explicitement argumentatifs (Ebel, 1981:30) –, lesquels sont fréquemment adossés à des référentiels normatifs ou propos techniques, qui emportent avec eux un caractère de factualité et créent un ethos d'expert. Pour finir, et sur la base de nos analyses du chapitre 6, nous avons cherché à déterminer l'existence d'une corrélation entre l'utilisation de figements interprétés comme des formulations et l'existence d'une stratégie de contraction au sein d'un même contexte. Les résultats, mitigés, montrent qu'il semble y avoir une tendance à cet égard, dès lors que l'on s'intéresse à des figements parmi les moins fréquents, pour trois corpus sur cinq au moins.

Ces trois sections répondent ainsi à notre troisième et dernière question de recherche : les récurrences du discours mettent en évidence l'existence de procédés de gestion de l'image par une tentative de contrôle de l'interprétation de l'information. L'existence de stratégies de *framing* partagées d'un pays à l'autre suggère une volonté d'exercice du pouvoir relativement uniformes de la part des PME de nos corpus : par l'utilisation de constructions syntaxiques identiques, par le renvoi à des conceptions communes, au travers de procédés de présentation de l'information ou par le recours à des structures figées symboliques, il existe de la part de ces organisations un contrôle du discours. Cet exercice de pouvoir, cependant, doit aussi se comprendre comme une réaction à la demande sociale émanant du public, dès lors que l'on considère que la thématique environnementale et sociétale fait l'objet d'attentes de sa part.

## CONCLUSION : UNE INSTITUTIONNALISATION DU DISCOURS

Comme pour tout travail de recherche sans doute, nous arrivons à la fin de notre entreprise chargé de davantage de questions que nous n'en avions au début de notre cheminement. À l'heure de conclure cette thèse, il semble pertinent de s'attarder sur les étapes qui en ont posé les jalons, et sur les attitudes, les procédés et les points de vue que nous avons développés. Nous revenons ensuite sur les questions qui ont animé notre démarche et sur leur convergence vers la réponse à notre hypothèse de départ. Nous finissons en réinscrivant notre travail dans un courant plus large et précisons ses contributions à la littérature, tout en soulignant ses limites et les perspectives qu'il offre.

### PRÉALABLES À L'ANALYSE

Rappelons que notre travail est habité par l'hypothèse que le discours environnemental et sociétal des PME scandinaves et francophones, pour volontaire qu'il soit, reste largement institutionnalisé et transversal aux cinq pays de notre étude. Avant de chercher à la vérifier, nous avons commencé par développer une posture de recherche sur la base des apports de la littérature et mis en place une méthodologie de constitution de corpus cohérente avec les spécificités de notre situation.

#### *Des choix de posture, de méthode et d'approche justifiés par la littérature*

Le premier chapitre a été l'occasion de présenter et articuler les différents concepts fondamentaux pour notre thèse, tout en développant et justifiant l'adoption d'une posture de recherche.

Les fondements de l'analyse du discours et de l'ADT et leur épistémologie nettement multidisciplinaire ont mis en relief l'existence de deux axes de recherche dans la discipline. Le premier de ces axes oppose les orientations textuelle et contextuelle de l'analyse : si Phillips et Hardy (2002) considèrent qu'un positionnement auprès de l'une ou l'autre extrémité du continuum est inévitable, Fairclough (1992) soutient, lui, qu'il est nécessaire d'aborder les deux aspects simultanément. La question est essentielle, parce qu'elle oppose l'idéal de l'approche par le discours (c'est-à-dire pour Maingueneau (2009:27), « [l'appréhension du langage] à travers ses usages sociaux »), qui emporte donc une dimension extra-linguistique, et la réalité de la formation des chercheurs, généralement spécialistes d'un seul domaine. Le deuxième axe, quant à lui, distingue entre orientations critique et descriptive de la recherche. Phillips et Hardy (2002), rejoints en cela par Maingueneau (2014), s'opposent de nouveau à Fairclough (1992) mais adoptent l'attitude inverse : si pour les premiers, tout travail d'analyse du discours est nécessairement au moins un peu critique ou descriptif, le second souligne les manquements de l'approche descriptive qui ignore les mécanismes sociaux permettant la production et la circulation des discours.

Pour justifier notre posture vis-à-vis de chacune de ces deux questions – et en particulier du deuxième axe –, il est pertinent de convoquer la théorie (néo-)institutionnelle. Sous son prisme sont développés les concepts d'institutions et d'organisations : les institutions sont vues comme des forces génératrices de changement et de stabilité tout à la fois (Phillips,

2003:227) et, si la façon de les appréhender varie dans la littérature, l'une de leurs caractéristiques invariables est leur capacité de contrôle. Les organisations, quant à elles, sont des structures sociales qui œuvrent vers l'accomplissement d'un but (Greenwood *et al.*, 2014:1209). La relation entre institutions et organisations est complexe, d'autant plus que toute organisation est, à son échelle, une institution, alors que toute institution assume généralement, dans le même temps, une structure organisationnelle (Zucker, 1983). Comme le défend Lawrence (2008), institutions et organisations sont théoriquement en mesure d'exercer du pouvoir l'une sur l'autre. Les organisations, en particulier, sont capables de modifier leur environnement en agissant comme « entrepreneurs institutionnels » (DiMaggio, 1988) et en changeant les règles du jeu : c'est ce qu'a fait Shell qui réussit à imposer et pérenniser – institutionnaliser – une méthodologie de mesure de la RSE en collaborant avec un cabinet de conseil (Livesey, 2002b ; Livesey et Kearins, 2002). Mais ce pouvoir n'est pas nécessairement celui des petites et moyennes entreprises, dont la capacité à agir en tant qu'entrepreneurs institutionnels est tour à tour réfutée (Jorgensen et Knudsen, 2006) ou défendue (Egels-Zandén, 2017). Pour Zucker (1983:3), les organisations sont relativement impuissantes, ou soumises à un ensemble de forces sur lesquelles elles ont peu de contrôle. Dans cette perspective, selon Greenwood et Hinings (1996:1026), il est pertinent d'aborder l'organisation comme entité incluse dans un réseau d'organisations. Les forces externes qu'elles subissent (adhésion à un système de normes, adoption de pratiques...) sont renforcées par isomorphisme : plus une organisation se conforme à une autre (par mimétisme, par coercition, par professionnalisation d'un champ d'activité...), plus elle légitime ce modèle et le rend puissant (DiMaggio et Powell, 1983). Or, les actions de mise en conformité sont véhiculées par le discours : selon Phillips *et al.* (2004), les actions génèrent des textes, qui se sédimentent en discours et fondent des institutions qui elles-mêmes provoquent de nouvelles actions. C'est en cela que l'analyse critique du discours, qui relève cette relation dialogique entre institutions et discours (Fairclough, 1992:63-64), s'intéresse aux mécanismes de pouvoir et d'idéologie : parce qu'ils fondent le discours et sa circulation. De notre côté, nous envisageons davantage les PME à l'influence limitée comme des « relais de pouvoir » : si elles ne sont guère capables de modifier leur environnement institutionnel directement, elles participent à relayer des idéologies, pratiques, visions... agrégées en discours. Si elles contribuent à diffuser des modes de pensée, elles participent alors à leur naturalisation (Fairclough, 2010) dans le discours.

Dès lors, nous avons adopté une posture critique en matière d'analyse du discours, mitigée par la réalité à laquelle sont confrontées les PME : c'est-à-dire que nous concevons le pouvoir, non seulement en tant qu'il est subi et exercé, mais aussi en tant qu'il circule et est relayé, éventuellement inconsciemment, dans le discours au travers de processus isomorphiques dont les traces sont à explorer dans la production textuelle des entreprises. Pour mieux aborder cette circulation du pouvoir et les paradigmes qui la fondent, nous avons suivi Fairclough (1992) et avons cherché à fournir une analyse qui soit à la fois textuelle et contextuelle, dans l'esprit de l'analyse du discours depuis ses origines. Cette analyse a été formalisée à l'aide du modèle TODA qui aborde le discours sous l'angle de la pratique sociale, de l'analyse discursive et de l'analyse textuelle.



Ayant donc justifié notre posture de recherche, nous nous sommes attaché à présenter la pratique sociale structurant notre projet à la section 2.1. S'intéresser au discours environnemental et sociétal des organisations implique nécessairement de mentionner un, voire deux cadres superordonnés : la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et le développement durable.

Ces deux cadres font chacun l'objet de définitions conflictuelles, et entretiennent une relation qui ne fait pas consensus. De notre côté, sur la base de la vision de Gendron (2000) pour qui la RSE désigne « *la prise en charge de l'intérêt commun par l'entreprise privée* », nous considérons que la responsabilité sociétale des entreprises est un paradigme organisationnel qui répond au paradigme institutionnel du développement durable et désigne l'ensemble des manquements de l'action publique (existants ou perçus) auxquels les entreprises privées se proposent de répondre.

La RSE n'est pas un phénomène nouveau, mais elle se structure progressivement au cours du XX<sup>e</sup> siècle alors que l'on attend des entreprises qu'elles répondent aux défis environnementaux et sociétaux liés à leur activité (voir par exemple Latapí Agudelo *et al.*, 2019). Elle fait l'objet d'un intérêt croissant, notamment à partir des années 1990 (Fifka, 2012:63), et les grandes entreprises sont de plus en plus nombreuses à s'engager en la matière (Basil et Erlandson, 2008 ; Fifka, 2012:46), tandis que les PME accusent – de façon compréhensible – un retard : elles ont ainsi une moins grande propension à publier des rapports RSE (Fifka, 2012:74), par exemple. De fait, si Borglund *et al.*, reprenant les chiffres de H&H Webranking (2008, cité par Borglund *et al.*, 2009 :112), notent que 97% des 150 plus grandes entreprises européennes (et 73% des 600 plus grandes) communiquent en matière de RSE en 2007, cette proportion est bien supérieure aux 27,5% que trouvent Dincer et Dincer (2010) lors de leur analyse de sites Internet de PME turques en 2008. Cette formalisation de la RSE se fait de façon concomitante à l'apparition de règles et référentiels qui viennent l'institutionnaliser (Latapí Agudelo *et al.*, 2019:7-8), bien qu'elle reste à l'origine principalement concentrée sur la thématique environnementale (Gillet-Monjarret, 2018:586ff) et qu'elle soit fortement sectorialisée (Capron et Petit, 2011). Ces caractéristiques annoncent deux constats que nous faisons dans notre thèse : l'absence du traitement des PME dans l'analyse du discours RSE, et la prévalence de la thématique environnementale au détriment de la thématique sociétale dans nos corpus.

La RSE est habitée par différentes finalités et idéologies (voir par exemple Capron et Petit, 2011, ou Carroll, 2015), dont un courant « utilitariste » ou « *business case* », qui fait de la RSE un outil stratégique au service de l'acquisition d'avantages compétitifs (*Ibid.* ; voir aussi Carroll, 2015:89). Cette vision « utilitariste » serait « *la doctrine officielle de l'Union européenne* » en matière de RSE selon Capron et Petit (*Ibid.*), ce que tendent à confirmer les considérants de la directive 2014/95/UE relative à la publication d'informations non financières : la directive justifie notamment sa raison d'être par la nécessité d' « *accroître la confiance des investisseurs et des consommateurs* ». La RSE comme pratique sociale est donc économiquement motivée, du moins partiellement – la perspective de gain pouvant servir d'incitation à l'adoption de telles politiques chez les entreprises soumises aux dispositions de la directive (ou plutôt de ses transpositions nationales). Cette considération justifie de s'intéresser aux discours non contraints juridiquement – c'est-à-dire aux discours des PME, explicitement exclues du champ d'application de la directive.

Cependant, la circonscription des discours est un préalable à toute étude. Or en la matière, la RSE ne se laisse pas facilement définir, au contraire. Dahlsrud (2008) recense par exemple 37 tentatives de définition du concept, tandis que plusieurs chercheurs relèvent la multiplicité des points de vue à cet égard (voir par exemple Gendron, 2000:13). Le développement durable, de façon similaire, a fait l'objet d'une multitude de re-définitions (Langhelle, 2000:304) concurremment à celle du rapport Brundtland qui en fournit l'acception la plus commune. Comme dans le cas de la RSE, les débats emportent avec eux certains courants idéologiques (Meadowcroft, 2000), qui annoncent autant de tentatives d'appropriation des concepts ou de stratégies rhétoriques et appellent une approche au moins partiellement critique, comme la nôtre. Ce foisonnement implique aussi que des décisions doivent être prises pour identifier ce discours RSE et explique que nous ayons choisi de nous limiter à deux des trois (ou quatre<sup>688</sup>) piliers qui le composent pour notre analyse : les dimensions environnementale et sociétale.

Enfin, la RSE est soumise à un certain nombre de déterminants qui ont une influence sur la méthodologie d'analyse : elle est tout d'abord soumise à des caractéristiques institutionnelles qui affectent la forme qu'elle prend (voir notamment Matten et Moon, 2008), puisque les systèmes plus libéraux encouragent des formes de RSE explicites, discrétionnaires, alors que les systèmes coordonnés encouragent des formes de RSE implicites par lesquels les obligations sociales des entreprises sont comprises comme de la RSE. Cependant, les modes de RSE deviennent de plus en plus explicites, même au sein des pays dont le système favorise des modes implicites (*ibid.*), tandis que, dans le même temps, en dépit de régulations domestiques qui peuvent modifier les comportements des entreprises en matière de RSE (Gillet-Monjarret, 2018), la tendance est à l'affermissement de la *soft law* au détriment de la législation nationale (Igalens, 2007:152 ; Cheyns et Riisgaard, 2014). Il n'en reste pas moins que des différences nationales subsistent, et les pays d'Europe du Nord réputés pour leur engagement en matière de développement durable (au sens large) voient cette réputation confirmée dans les faits par une multitude de classements (Strand *et al.*, 2015). Il est donc pertinent de mener une étude sur plusieurs pays simultanément, et ce d'autant plus qu'une partie d'entre eux sont susceptibles de représenter un étalon pertinent à l'aune duquel comparer d'autres discours. Une étude menée sur plusieurs corpus permet également de travailler en synchronie comme c'est notre cas, bien qu'une approche diachronique de la RSE ait toute sa pertinence compte tenu de ce que les attentes des parties prenantes sont fortement contextuelles.

Du côté des travaux qui abordent la question de la RSE, du développement durable ou de l'environnement par le langage (au sens le plus large du terme), traités dans la section 2.2, la littérature offre également des informations nous ayant permis de nous positionner.

En premier lieu, elle rend compte de ce que, du côté des gestionnaires, la méthode favorisée est principalement celle de l'analyse de contenu (Fifka, 2012), qui cependant ne procède guère à des recontextualisations à l'aide de retours au texte et ne cherchent pas à connecter les résultats obtenus à des phénomènes sociaux ou discursifs plus larges. L'analyse de contenu est donc incompatible avec le modèle TODA, justement fondé sur une prise en compte

---

<sup>688</sup> La RSE et le développement durable reposent (selon certaines conceptions) généralement sur trois piliers ; les piliers économique, environnemental et social. Cependant, si l'on choisit de distinguer entre approches sociale et sociétale, on peut considérer que ce dernier pilier est « scindé » en deux.

conjointe du texte et du contexte. Les travaux menés par des gestionnaires n'en sont pas moins utiles pour les analystes du discours, qui ont par nature tout intérêt à se nourrir des apports de différents champs.

Cependant, de nombreux travaux en linguistique ou en analyse du discours traitent de la RSE ou autre thématiques connexes. Un champ de recherche dédié s'est formalisé à la suite d'un article de Halliday en 1990 ; l'« écolinguistique » qui entretient des liens avec la CDA (Fernández-Vázquez et Sancho-Rodríguez, 2020). Plusieurs travaux situés en écolinguistique adoptent explicitement une posture issue de la CDA (par exemple Alexander, 2009 ; Stibbe, 2015) et pointent ainsi les stratégies de dissimulation ou de manipulations qu'ils relèvent en discours. D'autres cadres d'analyse discursive, comme le métadiscours (Hyland, 2005), la formule (Krieg-Planque, 2009) ou le *framing* (MacLachlan et Reid, 1994) sont mobilisés et fournissent des pistes intéressantes qui sont exploitées dans la thèse. De la même façon, la littérature montre que le discours RSE est un discours intéressé, promotionnel, fournissant un cadre interprétatif exploitable pour nos analyses.

Enfin, et surtout, la revue de la littérature a permis de mettre en évidence plusieurs aspects de la recherche qui n'ont, à notre connaissance, été que peu voire pas abordés. Le plus important de ceux-ci pour notre travail est, de toute évidence, le fait que les travaux en analyse du discours RSE (encore une fois, pris dans son acception la plus large) ne semblent traiter que des grandes entreprises nationales ou multinationales, délaissant ainsi les PME. S'il est compréhensible que l'analyse du discours, qui adopte fréquemment une posture critique, s'intéresse aux grandes entreprises détentrices d'un pouvoir tel qu'elles soient en mesure, par exemple, d'influencer leur environnement institutionnel, la capacité de ces PME à se faire le relais de conceptions particulières, combinée à leur nombre important, en fait à notre sens des objets d'étude pertinents, et ce d'autant plus qu'elles ne sont pas juridiquement contraintes à communiquer en matière de performance non financière. Cet intérêt se double du fait que nombre de travaux en analyse du discours portent sur les rapports RSE ou de durabilité des entreprises (voir par exemple Bhatia, 2012 ; Fuoli, 2012 ; Mapa *et al.*, 2015), dont il a été déterminé qu'ils ont été hautement standardisés sous la forme de genres discursifs (Catenaccio, 2012:65ff ; Yu et Bondi, 2017). Or, de tels rapports sont principalement publiés par les grandes entreprises (voir par exemple Fifka, 2012), qui y consacrent une large part de leur budget de communication (Hutton *et al.*, 2001). Pour appliquer une analyse du discours environnemental et sociétal au cas des PME, d'autres supports de communication doivent être envisagés. Le site Internet est une plate-forme *a priori* idéale, et ce d'autant plus qu'il est librement accessible et permet de supposer un traitement neutre de l'information. En revanche, les travaux existants ne s'étendent généralement pas sur la question de l'extraction des données textuelles et leur nettoyage, qui pose pourtant de nombreux défis et impose de nombreux choix, en tout cas pour les données provenant directement d'URLs et qui doivent être extraites dans un objectif d'analyse du discours. Notre thèse cherche à combler ces deux absences.

### *Un processus de constitution de corpus qui répond aux défis du sujet*

Ayant conclu les chapitres 1 et 2, nous avons tracé les contours de notre projet : analyser des textes de nature environnementale ou sociétale, dans un esprit multidisciplinaire et à l'aide

d'outils de la textométrie et de la linguistique de corpus. Pour ce faire, nous avons l'ambition d'en appeler à la théorie institutionnelle des sociologues et aux sciences de gestion, afin de porter notre analyse au-delà du texte et d'englober son contexte (ses conditions de production, de circulation et de consommation). Nous voulions nous écarter des grandes entreprises systématiquement étudiées par la recherche en analyse du discours pour nous porter sur des structures ignorées de la discipline, les PME, avec pour objectif d'étudier un engagement volontaire de leur part. Nous envisagions de considérer ces structures comme des « relais de pouvoir », qui en exercent autant qu'elles en subissent, et faisons l'hypothèse que ce discours resterait largement institutionnalisé en dépit de ce caractère, volontaire. Nous détaillons dans les deux chapitres suivants le cadre législatif sur la base duquel nous estimons que le discours peut être considéré comme « volontaire », et défendons les choix opérés pour la constitution de notre corpus.

C'est donc la directive européenne 2014/95/UE qui fonde notre démarche et dont nous rendons compte dans le chapitre 3. Avant de présenter les transpositions en droit national de la directive européenne, ainsi qu'une législation correspondante en Norvège qui n'est pas membre de l'Union européenne, nous avons développé notre raisonnement : bien qu'il existe des pressions émanant des parties prenantes de l'entreprise et susceptibles de la pousser à s'investir dans une démarche de RSE (par exemple, de la part de leurs partenaires commerciaux ; Cf. Jenkins, 2006:249 ; Morsing et Spence, 2019:1929), les PME ne connaissent aucune contrainte législative formelle en ce sens. Les grandes entreprises (dont les caractéristiques les définissant varient en fonction des pays) sont en revanche tenues, par la transposition de cette directive, de communiquer au public leur performance extra-financière dans leurs rapports de gestion annuels, ou, en l'absence de politiques de ce type, de s'en justifier (un principe dit « *comply or explain* »). Nous considérons que, dans un souci de gestion de leur image, les grandes entreprises qui auraient mis en œuvre des actions de RSE sont susceptibles de communiquer à leur sujet au-delà du simple rapport de gestion. En revanche, les PME qui communiquent en matière de RSE le font de façon tout à fait volontaire – bien qu'elles puissent y trouver un avantage compétitif.

Les dispositions des lois transposant la directive instaurent des critères comptables ou d'effectifs, ainsi que des règles vis-à-vis de l'actionnariat. Ces critères sont variables d'un pays à l'autre et témoignent, sans doute, des volontés des différents gouvernements de faire peser ou non de telles contraintes sur certaines catégories d'entreprises : les transpositions belge et française de la directive sont ainsi plus souples, en ne fixant le seuil d'effectifs au-delà duquel la directive européenne devient applicable qu'à 500 salariés, contre 250 pour les législations danoise et suédoise. Ces considérations imposent un examen approfondi des entreprises « candidates » à l'inclusion dans les corpus ; processus encore étoffé par un certain nombre de caractéristiques propres à l'extraction de données textuelles à partir de sites Internet.

C'est dans le chapitre 4 que nous détaillons le processus de constitution de corpus mis en œuvre et en motivons les choix. Ce processus peut être divisé en quatre phases : une phase de sélection des entreprises candidates, qui exploite les considérations du chapitre 3 ; une phase d'extraction des données textuelles pertinentes, au cours de laquelle nous distinguons notre démarche de celle du TAL notamment et présentons un outil d'extraction dédié ; une phase de sélection des URLs, qui exploite les principes de la RSE détaillés à la section 2.1 tout

en répondant à une nouvelle problématique méthodologique, relative aux doublons ; et une phase de traitement de ces mêmes URLs par l'application d'une norme de dépouillement adaptée à la nature des textes sur lesquels nous travaillons.

Pour la sélection des entreprises candidates tout d'abord, nous avons expliqué être parti de différentes bases de données éditées par un organisme unique, Bureau van Dijk (BvD), afin d'obtenir une liste de noms d'entreprises répondant à certains critères (géographiques, comptables, relatifs à l'existence d'un site Internet...). À cette occasion, nous soulignons le faible « rendement » de ces listes, compte tenu de ce que nombre de sites visités étaient, soit inaccessibles, soit rédigés dans une langue autre que celles que nous utilisons pour notre travail (généralement l'anglais), soit des filiales de grandes entreprises, soit *a priori* dépourvus de toute rubrique à caractère environnemental ou sociétal. À ce dernier sujet, il faut toutefois mentionner que le nombre d'URLs concernées (autour du millier, au minimum, pour chacun des cinq pays) ne permettait pas d'explorer en détail chacun des sites. Toutefois, si la facilité d'accès aux rubriques « RSE » est variable d'un site à l'autre (Adelopo *et al.*, 2012), celles-ci restent généralement toujours facilement repérables. Le « rendement » de nos listes initiales restait malgré tout bien faible, en deçà certainement des proportions relevées par Dincer et Dincer (2010 ; Cf. ci-haut) bien que nous n'ayons pas cherché à le mesurer. Ce rendement s'affaiblissait encore davantage après le passage des entreprises au crible de leurs données comptables : cette étape a été rendue nécessaire par le fait que les transpositions de la directive 2014/95/UE sont d'application dès lors que les valeurs-seuils qu'elle fixe sont dépassées lors de l'exercice précédent<sup>689</sup>. Or, les données comptables de BvD étaient toujours antérieures de plusieurs années à la date à laquelle le corpus a été constitué, faisant ainsi courir le risque que certaines entreprises du corpus aient entre-temps changé de statut. Les comptes des entreprises ont chaque fois été consultés directement, sauf dans le cas des entreprises françaises puisque la France restreint l'accès à de tels documents. Dans ce cas, ce sont les données de la base Diane (également éditée par BvD) qui ont été mobilisées. De la même façon, la structure actionnariale a été vérifiée chaque fois, afin de s'assurer que les entreprises candidates ne soient ni filiales d'entreprises soumises à la directive 2014/95/UE, ni filiales d'entreprises étrangères. Enfin, dans le cas des entreprises belges, particulièrement susceptibles d'être soumises à un important multilinguisme en interne, la langue de publication des comptes annuels a également servi de critère de sélection ; seules les entreprises publiant leurs comptes en français ayant été retenues. Ce critère, bien qu'imparfait, devait permettre de supposer une utilisation « native » des concepts utilisés dans le discours.

L'extraction des données a imposé de faire plusieurs choix : tout d'abord, puisque le contenu du Web est en perpétuelle évolution, leur mise en corpus revient à les stabiliser en les considérant comme représentatives d'un état de la langue à un moment donné. Pour procéder à cette extraction, nous sommes parti, pour chaque entreprise candidate, d'une liste de leurs URLs valides obtenue à l'aide d'un programme dédié. Aussi le moment de l'extraction détermine-t-il, par la force des choses, l'« état du discours ». Des programmes d'extraction textuelle peuvent procéder à partir de cette liste d'URLs. Un défi de taille s'est alors fait jour ; celui du traitement du contenu paratextuel indésirable (« *boilerplate* »). L'élimination

---

<sup>689</sup> Ou des deux exercices précédents pour les transpositions danoise et suédoise de la directive.

automatique de ce contenu pendant l'extraction est une problématique récurrente du TAL (Barbaresi et Lejeune, 2020 ; Lejeune et Barbaresi, 2020), à laquelle tente de répondre Pomikálek (2011) dans sa thèse en développant l'algorithme jusText. Or, nos propres expériences avec la version en ligne de jusText ont montré que le programme est imparfait – à l'instar de tous ceux étudiés par Barbaresi et Lejeune (2020) – et isole épisodiquement du contenu textuel pertinent tout en incluant du *boilerplate*. Nous avons défendu la nécessité, dans le respect de l'herméneutique de l'analyse du discours, d'une extraction plus précise et présenté un programme dédié à cet égard, le Détricoteur. Si cet outil présente des imperfections qui le rendent inadapté à la constitution de très gros corpus (notamment parce qu'il impose de travailler au cas par cas avec chaque nom de domaine, et éventuellement de procéder par essai-erreur), il correspond toutefois aux besoins d'une analyse du discours épaulée par les outils de la textométrie, qui verrait la précision de certaines mesures s'affaiblir en cas d'un nombre de textes trop important.

À ce stade, nous disposons de plusieurs milliers de textes représentant autant d'URLs dont le contenu textuel pertinent avait été extrait. La phase finale de leur sélection – avant traitement subséquent selon une norme de dépouillement commune – a révélé deux nouveaux obstacles : la détermination du discours environnemental et sociétal, et le traitement des cas de (quasi-)doublons. Pour la détermination du discours environnemental et sociétal tout d'abord, nous avons relevé qu'en dépit de notre choix de restreindre notre objet d'étude à deux piliers de la RSE – ses dimensions sociétale et environnementale – plusieurs cas de figure restaient conflictuels car sujets à de multiples interprétations. C'est par exemple le cas des questions d'égalité femme-homme, qui concernent au sens strict le personnel de l'entreprise au premier chef mais s'infusent dans un interdiscours sociétal beaucoup plus large, ou du sponsoring, qui est tout à la fois une opération de communication et de mécénat. Des choix informés par le point de vue que nous avons développé sur la RSE et ses thématiques connexes (Cf. section 2.1) ont alors été opérés. De nombreuses pages n'en conservent pas moins un caractère hybride, et traitent ainsi simultanément de plusieurs questions. Ceci a pour conséquence de diluer certaines spécificités lexicales et d'influencer les résultats, par exemple lors du calcul d'AFC. En ce qui concerne les doublons, le « contenu dupliqué interne » n'a imposé de réels arbitrages que lorsque celui-ci était imparfait. Nous avons vérifié le niveau d'identité entre textes suspects à l'aide de l'indice de Jaccard, excluant automatiquement les doublons parfaits et procédant à une sélection raisonnée des textes en cas de quasi-doublons. Nous avons enfin rendu compte, dans la dernière phase de notre procédure de constitution du corpus, de certaines spécificités relatives à l'application d'une norme de dépouillement dans le cas de textes issus du Web. Assumant qu'une norme contient nécessairement « *une part d'arbitraire* » (Née et al., 2017:106), nous avons présenté certaines situations morphologiques, lexicales ou syntaxiques qui ont imposé des choix afin de parvenir à des textes suivant une logique « uniforme » au sein d'un même corpus et pouvant être efficacement traités par des programmes textométriques.

## ANALYSE : DES DISCOURS INSTITUTIONNALISÉS CHEZ LES PME ?

Nous consacrons les trois derniers chapitres de notre thèse à une analyse textuelle et discursive de nos corpus. Ils sont articulés en autant de questions qui, toutes ensemble, cherchent à répondre à l'hypothèse que nous formulons à la fin du chapitre 2 : nous supposons que le discours environnemental et sociétal des PME, bien qu'elles ne soient pas encouragées (juridiquement) à adopter une politique RSE, est malgré tout porteur de traces d'isomorphisme.

Nous avons commencé par interroger, dans une démarche exploratoire, la pertinence des méthodes quantitatives pour distinguer entre discours environnementaux et discours sociétaux. Puis nous nous sommes demandé quel était le traitement des figements thématiques du discours environnemental et sociétal, avant de chercher à comprendre la façon dont les PME gèrent leur image dans de tels discours. Sur la base des conclusions que nous tirons à partir de ces trois questions, nous avons proposé une réponse à notre hypothèse. Ces aspects sont résumés successivement dans chacune des sections ci-bas.

### *Des méthodes quantitatives aux résultats incertains*

Le titre de la thèse catégorise d'emblée l'objet de notre étude en deux groupes – théoriquement, au moins : il y aurait ainsi d'une part les discours « environnementaux », et de l'autre les discours « sociétaux ». La réalité est cependant bien plus nuancée. Bien que nous ayons choisi de restreindre notre travail à ces deux piliers de la RSE qui paraissaient plus faciles à circonscrire que les dimensions sociale et économique – et, de plus, bien moins « partiels », puisqu'une entreprise est nécessairement tenue de répondre au minimum à certains objectifs économiques pour se maintenir dans le temps, notamment – la réalité montre que les URLs ne distinguent pas nécessairement aussi nettement que nous pourrions le souhaiter. Dès lors, une majorité de pages peuvent être qualifiées d' « hybrides », c'est-à-dire s'inscrivant, simultanément, dans un discours d'actualités, de présentation de soi, de promotion d'un produit ou d'un service... où la question environnementale (ou sociétale) peut tout aussi bien être centrale qu'annexe : dans ce dernier cas, l'organisation des URLs originales devait, sans doute, informer le lecteur sur le passage d'un sujet à l'autre. Il n'en reste pas moins que certaines URLs peuvent être qualifiées d' « univoques », au caractère uniquement environnemental ou sociétal. Parmi ces pages univoques par ailleurs, celles à caractère sociétal sont systématiquement moins nombreuses que celles à caractère environnemental pour chacun des corpus, ce qui va dans le sens des observations de la littérature qui fait de la RSE ou du développement durable une problématique intéressée prioritairement par les questions d'environnement (voir par exemple Garric *et al.*, 2007:7). Mais puisque deux catégories saillantes se dessinent, il est justifié de se demander si celles-ci connaissent des distinctions que des méthodes quantitatives réussissent à mettre en lumière.

Une première exploration au moyen de l'analyse factorielle des correspondances (AFC) a montré des résultats encourageants : à l'exception du corpus danois, et, dans une certaine mesure, du corpus suédois, les calculs à différentes valeurs-seuils opposent des textes *a priori* principalement caractérisés par des formes lexicales environnementales, à d'autres plutôt riches en formes narratives, argumentatives voire métadiscursives. En revanche, à l'exception

de quelques indices pour les corpus français et suédois, il ne semble pas que le discours sociétal fasse ressortir des marqueurs spécifiques – et ce alors que les textes « univoques » sociétaux sont systématiquement, à une exception près dans le corpus norvégien, rassemblés du même côté de l’AFC. Ce constat annonce l’observation principale que nous retenons de ce chapitre, et sur laquelle nous revenons plus bas.

Dans un premier temps, cette opposition entre formes thématiques et formes narratives ou argumentatives évoque une mesure classique de la linguistique de corpus, celle de la densité lexicale. Les calculs de densité lexicale (qui opposent les « *mots lexicaux porteurs de contenu par rapport à celle de mots grammaticaux non porteurs de contenus* », Crawford Camiciottoli, 2007:73) vont dans le sens de ces résultats, même si les résultats ne sont pas toujours flagrants (en particulier pour le corpus belge) ou peuvent varier selon les différents paramétrages (dans le cas du corpus français) : les textes uniquement environnementaux paraissent, tendanciellement, plus denses lexicalement que les textes sociétaux. Cependant, le lien entre AFC et calcul de densité lexicale n’était pas donné, puisque l’AFC travaille sur la base d’une valeur-seuil déterminée, quand la densité lexicale prend en compte toutes les formes du corpus.

Un calcul complémentaire de la densité lexicale, celui de la diversité lexicale, a été mis en œuvre pour approfondir ces résultats. Plus qu’un calcul, il serait plus approprié de parler d’une multitude de ceux-ci : le principe de la diversité lexicale est un objet de débats entre les linguistes qui proposent plusieurs mesures afin de tenter de surmonter sa faiblesse fondamentale : l’influence de la longueur des textes, qui tend très logiquement à avoir une influence négative sur la mesure. Puisque la diversité lexicale mesure la proportion de formes différentes par rapport au nombre d’occurrences total, chaque ajout de mot dans un texte représente un risque supplémentaire, en probabilité, de répéter une forme déjà existante. Aucune mesure ne paraît réellement avoir surmonté ce problème essentiel ; c’est pourquoi nous avons eu recours à sept mesures différentes afin de chercher à susciter des résultats tendanciels dans nos corpus. Si des convergences paraissent se dessiner, elles ne sont pas communes aux cinq corpus : avec la majorité des méthodes, les deux corpus francophones et le corpus danois indiquent que les textes sociétaux sont les plus divers lexicalement parlant, par rapport aux textes environnementaux et à la moyenne du corpus entier. En revanche, les textes environnementaux sont les moins divers pour les corpus danois et français, tandis que le corpus belge place les textes environnementaux comme étant, en moyenne, plus divers que l’ensemble des textes du corpus. Les corpus norvégien et suédois quant à eux, trouvent de résultats opposés aux trois autres corpus, en faisant des textes environnementaux les textes les plus divers selon la majorité des calculs, et des textes sociétaux ceux connaissant le moins de variété, avec l’ensemble du corpus dans une position intermédiaire.

Enfin, une quatrième mesure a été mise en œuvre dans ce chapitre : cette mesure, quoique nous la présentions en dernier, s’est en réalité intercalée entre les deux précédentes. Il s’agit du calcul de spécificité, justifié par une réflexion simple : si le côté des AFC rassemblant les textes sociétaux ne faisait ressortir aucune forme propre à ceux-ci, peut-être est-ce dû à une simple absence de formes communes ? Les calculs de spécificité opérés sur les textes univoques montrent, en effet, que les textes sociétaux peinent à faire ressortir des marqueurs lexicaux partagés et très spécifiques.



C'est de cette dernière mesure que nous tirons la principale observation de ce chapitre : bien que nos propos doivent être tempérés par le faible nombre de textes à caractère uniquement sociétal, il semble que ceux-ci soient caractérisés par une absence de « communauté de formes ». Si quelques références à l'enfance ou à la jeunesse peuvent être repérées, elles restent rares et ne s'expriment pas au sein de structures saillantes.

La réponse que nous fournissons à notre première question de recherche est donc marquée d'une relative incertitude : il semble que les textes environnementaux et sociétaux comportent des particularités quantitatives tendanciennes distinctes ; les premiers étant, *a priori*, plus denses lexicalement. En revanche, leur variété (la diversité de leur lexique) est incertaine au vu des résultats contradictoires entre les corpus. Enfin et surtout, le discours sociétal paraît marqué par l'absence de formes partagées qui le distinguent : il semble ainsi qu'il n'y ait guère de questions superordonnées qui définissent ce discours, à l'opposé de ce que l'on constate pour le discours environnemental. Nos remarques du chapitre suivant vont dans ce sens.

Finissons en soulignant que la moindre fréquence des pages sociétales vis-à-vis des pages environnementales paraît indiquer, comme nous le concluons dans ce chapitre, que la société n'est pas un « objet de discours » pour les PME de nos corpus au même titre que l'environnement. L'analyse des raisons de cette différence, ne serait-ce qu'au niveau discursif, dépasse le cadre de cette thèse mais mériterait sans aucun doute une étude approfondie, d'autant plus que les implications des résultats peuvent être nombreuses. S'agit-il, par exemple, d'un défaut de la « demande sociale » qui conditionne la RSE (ou d'un défaut de perception de cette demande sociale) ? Ou d'une moindre circulation de la question parmi les « réseaux d'influence » auxquels sont soumises les organisations prises individuellement (autres entreprises, médias...) ? Peut-on supposer, dans une perspective cyclique (Mahon et Waddock, 1992), que l'absence de traitement convergent de la question dénote une absence de contexte la rendant prégnante au moment de la constitution du corpus<sup>690</sup> ? Ou encore, dans le sillage de la théorie institutionnelle, que les questions sociétales étant généralement traitées par des modes de RSE implicite (Matten et Moon, 2008) caractéristique des cinq pays de notre étude, elles ont une propension à être considérées comme « acquises » ? Parallèlement, il serait intéressant de vérifier si un traitement croissant de la question sociétale s'accompagnerait, ou non, d'une standardisation du discours qui l'articule – par exemple au moyen de la survenue de formes figées, comme nous le constatons pour le discours environnemental.

### *Des figements thématiques au service d'un discours de contrôle et de légitimation*

Après avoir conclu, dans le chapitre 5, que le discours environnemental connaissait – contrairement au discours sociétal – des « objets de discours » récurrents, nous avons voulu au chapitre 6 continuer l'exploration de tels objets et étudier leur comportement en contexte. Nous avons eu recours à plusieurs méthodes de la linguistique de corpus ou de la textométrie pour les repérer et les isoler (l'ARF (*Average Reduced Frequency*), le segment répété et la cooccurrence), et à une grille d'analyse, la formule, pour les interpréter. Nous cherchions ainsi

---

<sup>690</sup> Et ce, bien que le corpus ait été constitué lors du confinement généralisé décrété par de nombreux pays d'Europe au printemps 2020.

à comprendre comment les figements thématiques majeurs du discours environnemental et sociétal sont exploités par les entreprises énonciatrices.

L'utilisation du calcul d'ARF a confirmé nos remarques du chapitre précédent : d'un point de vue lexical, il n'existe aucune forme particulièrement récurrente et répandue dans les corpus qui soit distinctive du discours sociétal. De ce fait, tous les figements thématiques traités dans le chapitre sont d'ordre environnemental ; ou relèvent des notions superordonnées de RSE ou de développement durable.

Pour formaliser notre appréhension des figements, nous avons eu recours au cadre théorique fourni par la notion de formule (Krieg-Planque, 2009), appréhendé de façon légèrement différente, sous l'angle de la « formulation » pour parler de figements « candidats au statut de formule ». À l'aide des principes de ce cadre théorique, nous avons retenu des structures morphologiques et syntagmatiques auxquelles ont été adjoints des critères de fréquence et des règles sémantiques pour déterminer, à partir de segments répétés recherchés sur la base des résultats du calcul d'ARF, les figements qui seraient retenus. Lors de l'analyse, nous avons proposé des modes d'interprétation de chacun de ces figements et leur avons attribué, ou non, le statut de formule en fonction de leur propension à répondre aux critères de la formule que nos données nous permettaient d'évaluer. Ce jugement n'est pas définitif, mais cette distinction est réexploitée dans le chapitre suivant.

Cette analyse discursive a montré que les figements thématiques du corpus – à caractère environnemental, ou relatifs au développement durable ou à la RSE – sont généralement utilisés par les entreprises pour indiquer qu'elles sont en situation de contrôle, ou exprimer une volonté ou un sens du devoir à cet égard. Ce contrôle peut être intrinsèque au figement lui-même (la « gestion durable » implique l'idée de « gestion »), ou s'exprimer par ses cooccurrents favorisés (l'« impact environnemental » connaît, pour tous les corpus, des cooccurrences favorisées avec les notions de « réduction », de « limite », de « maîtrise » ...). Plus largement, ces discours de contrôle se comprennent comme des discours de légitimation, dont on trouve d'autres exemples sur la base de la typologie de Van Leeuwen (2007) : parce qu'ils expriment l'autorité personnelle du locuteur, son expertise ou celle d'un tiers, ou encore sa propension à agir pour défendre une posture moralement « juste » par exemple.

Ainsi, les figements thématiques majeurs du corpus participent de la construction de la légitimité des entreprises énonciatrices, qui à leur travers dépeignent leur capacité à maîtriser leur environnement. Le fait que ces figements soient transversaux à de nombreuses PME sélectionnées aléatoirement, qui n'entretiennent *a priori* aucun lien et opèrent dans plusieurs pays, montre que ces représentations détiennent une certaine assise et circulent amplement. Ce faisant, les entreprises jouent, comme nous le suggérons à la section 1.4.1, le rôle de « relais de pouvoir », au moins au plan discursif : elles contribuent à diffuser des conceptions « obligées » du discours environnemental. Dans le même temps, ce besoin de légitimation trahit une nécessité de répondre aux attentes des parties prenantes et de faire accepter ces conceptions (qui, aujourd'hui, ne chercherait pas à « limiter son impact environnemental » ?), et donc, une vision particulière de la réalité sociale – ce qui, selon Scott (1987:496), définit le processus d'institutionnalisation dans la pensée de Berger et Luckmann (2012). Dans le sillage de nos remarques des sections 1.2.2.2 et 6.2.1, diffuser et institutionnaliser des représentations revient à les « naturaliser » (Fairclough, 2010). Aussi, pour répondre à notre

deuxième question de recherche, nous concluons que les figements thématiques des PME de nos corpus ne sont pas seulement utilisés à des fins de construction de la légitimité. Ils sont également révélateurs d'un processus de naturalisation de certaines représentations de l'environnement, où les entreprises sont en situation « de contrôle ». Ce faisant, c'est une vision de durabilité faible qui est véhiculée, puisqu'aucun changement structurel ne paraît nécessaire.

### *Un discours qui dirige l'interprétation du lectorat à des fins promotionnelles*

Le chapitre 6 avait été l'occasion de montrer que le discours environnemental de nos corpus est riche en figements thématiques qui s'inscrivent dans un discours de contrôle. Comme nous le relevions à la section 2.2.2.2, la RSE participe d'un discours promotionnel, au même titre que l'ensemble du discours d'entreprise auquel on peut prêter la même intention (Breeze, 2013:179). Cette tendance était également relevée par le calcul d'ARF, qui faisait ressortir pour tous les corpus de nombreuses formes relatives à l'image de l'énonciateur : dénominations sui-référentielles (neutralisées en « azienda » dans nos corpus) et formes pronominales de la première personne notamment. Dans ce dernier chapitre, nous avons cherché à comprendre comment les PME construisent leur image au travers du discours environnemental et sociétal. Pour ce faire, plusieurs cadres d'analyse ont été exploités : la question a ainsi été abordée par la modalité, l'*appraisal theory*, le *framing* et les routines discursives en particulier. Nous avons ainsi relevé différents procédés mis en œuvre par les PME des corpus pour se présenter sous leur meilleur jour.

Des routines lexicales ou syntaxiques partagées par plusieurs entreprises au travers de tout ou partie des corpus rendent compte de stratégies répandues de la gestion de l'image. L'organisation de l'information au niveau de la phrase, avec des routines de thématisation, permet d'orienter la compréhension du lectorat, de prédéterminer la perception d'une entreprise ou de capitaliser sur la « *valeur testimoniale* » (Maingueneau, 2016:248) de la marque qu'elle représente. Simultanément, deux routines lexicales, liées aux notions de fierté et d'exigence, permettent, pour la première, de porter une évaluation positive sur soi-même avec l'objectif de convaincre les destinataires de souscrire à la vision véhiculée par l'énonciateur ; pour la seconde, de se mettre en scène, soit comme « entreprise entreprenante », capable d'imposer ses vues à ses partenaires, soit comme entité docile, prête à se conformer aux règles – et dans tous les cas de se légitimer.

Une courte exploration de l'expression de la temporalité dans les corpus a permis de faire ressortir deux phénomènes saillants : le premier voit l'exploitation, par les corpus français et belge, voire suédois, de formulations relevées au chapitre précédent pour les réinscrire dans une indétermination temporelle. Selon la typologie de l'*appraisal theory*, cette indétermination est exprimée selon un fort degré d'intensité pour défendre un engagement de longue date des entreprises en matière d'environnement ou de développement durable. Parallèlement à cet ancrage, on constate que le discours environnemental (surtout) est aussi un discours de permanence : la dimension promotionnelle évidente de la démarche s'inscrit dans un objectif de rassurer l'auditoire en sous-entendant que les propos participent d'une habitude, d'une forme d'institutionnalisation, compte tenu de ce que cette dernière est, fondamentalement, une question de répétition, de permanence (Colyvas et Jonsson,

2011:30). On constate en outre qu'une expression particulière de cette permanence, par l'« amélioration continue », est susceptible d'être associée à un discours normatif (lié notamment aux normes ISO, et ce particulièrement dans le corpus suédois) qui indiquerait une forme d'isomorphisme du même nom (DiMaggio et Powell, 1983).

Enfin, nous avons montré que, dans le cadre de leur stratégie de *framing*, les PME de nos corpus font amplement usage de « contraction » selon la typologie de l'*appraisal theory*, et cherchent à restreindre les éventuelles opinions discordantes. Pour ce faire, elles ont entre autres recours à des marqueurs de cause, de conséquence ou de but qui inscrivent le discours environnemental et sociétal dans un discours explicatif, qui permet de contourner la suspicion que des discours argumentatifs sont susceptibles de provoquer, tout en poursuivant le même but (Ebel, 1981). Nous relevons à cette occasion que ces discours explicatifs sont plus fréquemment articulés comme des discours techniques dans les deux corpus francophones, et comme des discours « validants » (mobilisant des normes ou certifications) dans les corpus scandinaves – et qu'ils sont utilisés dans le but de légitimer l'entreprise énonciatrice. Pour finir, nous avons mobilisé le calcul du  $\chi^2$  pour tenter de mettre en évidence l'existence d'une corrélation apparente entre l'utilisation de certaines formulations identifiées dans le chapitre 6 et l'utilisation de marqueurs de contraction – par rapport à l'utilisation d'autres figements à qui nous n'attribuons pas le statut de formulation – dans trois corpus. Cette corrélation est intéressante du fait du caractère de référent social de la formule, qui peut être utilisée dans un but argumentatif en dépit de son indétermination. Cependant, nos observations doivent être reconsidérées dès lors que nous intégrons les deux familles de formulations les plus nombreuses, liée à la durabilité et la responsabilité. Nous ne sommes pas en mesure, pour l'instant, de fournir une explication satisfaisante à cette différence qui devrait faire l'objet de recherches complémentaires.

La littérature avait déjà mis en avant la portée promotionnelle des discours de la RSE ou du développement durable (section 2.2.2.2) ; nos observations qui portent sur des PME vont dans le même sens. Pour répondre à notre troisième et dernière question de recherche, il apparaît clairement que ce discours promotionnel est habité par un ensemble de stratégies de *framing* qui circonscrivent et distribuent l'information, fournissent des cadres d'interprétation préalables, légitiment l'entreprise et tentent de limiter les voix discordantes. Il y a donc une forme de « contrôle du discours » de la part des PME qui démontrent une autre forme d'exercice de leur pouvoir : non pas en contribuant à la circulation de formes figées, comme nous le relevons en conclusion du chapitre précédent, mais en organisant l'information de façon asymétrique, sur des plateformes qui ne laissent pas de possibilité de réponse aux destinataires.

### *Un discours volontaire et institutionnalisé... en matière d'environnement au moins*

Nous faisons l'hypothèse, au début de notre thèse, que le discours environnemental et sociétal volontaire des PME scandinaves et francophones devait être institutionnalisé et transversal aux cinq pays de notre étude. Les conclusions auxquelles nous arrivons à l'issue de nos trois questions de recherche nous permettent de suggérer une réponse.

Pour commencer, nous avons mis en évidence, au travers de notre première question, l'absence de communautés de formes autour du discours sociétal – une tendance confirmée au début du chapitre 6 avec le calcul d'ARF. Il en résulte que les discours sociétaux, en dépit de l'ambition initiale de cette thèse, sont quasiment absents de ce travail qui se concentre sur des phénomènes de récurrence visiblement absents de cet aspect de la RSE. Le discours environnemental, en revanche, fait l'objet de représentations partagées dans plusieurs, voire souvent l'ensemble, de nos cinq corpus.

Les explorations menées pour répondre à notre deuxième question de recherche nous amènent à constater que les marqueurs lexicaux saillants du discours environnemental et/ou de développement durable ou de RSE ne sont pas seulement utilisés pour légitimer les entreprises auprès de leurs parties prenantes (ce qui contribue à assurer leur promotion, par ailleurs) : ils indiquent également que certaines représentations de l'environnement subissent un processus de naturalisation, et dépeignent des entreprises capables, ou à tout le moins désireuses, d'agir pour faire face aux défis qui les attendent.

Enfin, nous avons déterminé, avec notre troisième et dernière question de recherche, que le discours des entreprises en la matière contient de nombreuses stratégies promotionnelles convergentes entre les corpus, mais est surtout articulé de sorte à façonner une certaine vision de la réalité auprès de leurs parties prenantes.

Les phénomènes textuels relevés dans ces trois chapitres, réinscrits dans une analyse discursive dont nous avons chaque fois expliqué les cadres, s'interprètent comme une pratique sociale dans la perspective du modèle TODA, à l'aide des apports de la théorie institutionnelle.

L'institutionnalisation désigne ce qui devient permanent (Colyvas et Jonsson, 2011), et accepté (*Ibid.*) en tant que perception partagée de la réalité sociale (Scott, 1987:496). La légitimité est un moyen d'obtenir une forme de validation de ce type (Suchman, 1995:574 ; Scott, 2014:71). Il en découle que les comportements isomorphiques, en tant que moyens de légitimation (Meyer et Rowan, 1977:348ff), sont des signes d'institutionnalisation (DiMaggio et Powell, 1983). De ce point de vue, le discours environnemental des PME scandinaves et francophones, pour autant que nous puissions en juger sur la base de nos corpus qui n'en représentent qu'un échantillon, aborde les traits d'un discours institutionnalisé : comme nous l'avons montré, ce discours est porteur de stratégies de légitimation, qui sont révélées par des procédés rhétoriques ou lexicaux, mais aussi à l'aide de grilles d'analyses extra linguistiques telles que le repérage de processus isomorphiques (*Ibid.*) dénotant, par exemple, une professionnalisation du champ par des processus normatifs ou de certification.

Ce discours environnemental n'est pas seulement institutionnalisé : il est diffusé, puisque partagé par les cinq pays de notre étude ; une combinaison que nous assimilons à la « naturalisation » (Fairclough, 2010). Ainsi, quand bien même l'engagement des entreprises en la matière peut être qualifié de volontaire, leur appréhension du discours environnemental reste standardisée. Même si la propension à communiquer en matière environnementale reste encore minoritaire parmi les PME, les conceptions afférentes le cas échéant sont d'ores et déjà très génériques.

## MISE EN PERSPECTIVE

Comme toute recherche, notre thèse a bénéficié de travaux précédents, pour s'inscrire dans une niche dont elle a pu confirmer ou compléter des conclusions tout en tentant de produire un point de vue original. Elle connaît cependant ses propres limites, et appelle à des approfondissements. Nous présentons ci-bas les principaux apports que nous trouvons à notre travail dans un premier temps, puis nous en exposons les limites et suggérons des orientations pour de futures recherches.

### *Contributions de notre thèse*

Nos conclusions des chapitres 6 et 7 vont dans le sens d'un discours environnemental et sociétal qui soit avant tout promotionnel, y compris venant de PME qui s'expriment volontairement sur le sujet. Ces observations confirment celles de la littérature à ce sujet (Cf. section 2.2.2.2).

Du point de vue culturaliste, l'orientation de nos travaux ne permet pas de dépasser le simple stade des hypothèses quant à ce qui touche aux *pratiques* : plusieurs indices relevés tout long du chapitre 7 ont laissé supposer que les PME scandinaves avaient une plus grande tendance à envisager le volet environnemental et sociétal de leur RSE au sein d'un réseau d'acteurs, ce qui irait notamment dans le sens des propos de Strand et Freeman (2015) quant à la propension des entreprises de ces pays à nouer des liens avec leurs parties prenantes. Rappelons toutefois que notre travail ne s'inscrit pas dans une logique « comparatiste » qui chercherait à distinguer un groupe par rapport à un autre et n'a donc fait qu'effleurer cette question.

Nos analyses tendent également à valider les prédictions de Livesey (2002b) qui s'attendait à ce que les discours de durabilité s'infusent de discours normatifs, techniques ou scientifiques. En outre, notre thèse montre, par la force des choses, une primauté du discours environnemental sur le discours sociétal, ce qui va dans le sens des observations formulées à cet égard vis-à-vis des rapports non financiers (Capron et Petit, 2011 ; Milne et Gray, 2013:17 ; Gillet-Monjarret, 2018:586ff) ou du développement durable (Garric *et al.*, 2007:7 ; Laine, 2005:399) pour les grandes entreprises.

En dépit d'un processus laborieux de construction des corpus, le simple fait d'avoir constitué des corpus de discours environnemental et sociétal de PME confirme une diffusion de la pratique de RSE explicite (Carson *et al.*, 2015), selon la dénomination de Matten et Moon (2008), vers de plus petites entités.

Pour finir, notre thèse apporte plusieurs contributions à la littérature existante. Premièrement, si elle participe des approches multidisciplinaires en analyse du discours « RSE » effectuées par des linguistes (aux côtés d'autres travaux, par exemple Garric *et al.*, 2007 ; Bhatia, 2012 ; Catenaccio, 2012 ; Jaworska et Nanda, 2018), elle est, pour autant que nous le sachions, le seul travail de ce genre à s'intéresser aux PME. Cet élargissement, voulons-nous croire, est nécessaire pour affiner la compréhension de l'appréhension des questions environnementales et sociétales par le plus grand nombre d'acteurs économiques possible. Elle contribue également à étoffer le rang des analyses textométriques appliquées au discours environnemental ou du développement durable (voir par exemple Scotto d'Apollonia *et al.*,

2014 ; Nkakene Molou et Mbouna, 2018 ; Loconto *et al.*, 2020) et est, à notre connaissance, novatrice dans son applications aux langues scandinaves. La textométrie, encore très francophone, gagnerait à se confronter à des traditions de recherche tierces, et aurait par exemple beaucoup à apporter à la linguistique de corpus dont elle se nourrit elle-même grandement.

Dans ce sillage, il nous semble que les réflexions relatives à notre méthodologie de constitution de corpus, pour perfectible qu'elle soit, sont en mesure d'apporter des points de vue féconds pour des analyses ultérieures à partir de sites Internet. Nous avons essayé de défendre l'inadéquation des outils d'extraction automatique utilisés par le TAL avec les besoins de l'analyse du discours, mais la question gagnerait sans aucun doute à être davantage explorée.

En termes d'analyse, l'absence de figements notionnels en matière de discours sociétal, si elle était avérée, représenterait une porte d'entrée particulièrement précieuse pour des travaux futurs sur le discours RSE. Alors que de tels figements sont nombreux dans le discours environnemental, explorer les causes de cette différence de traitement le cas échéant pourrait fournir une meilleure compréhension de la relation entre entreprises et société.

Par contraste, la question centrale de la thèse, relative à la naturalisation du discours environnemental par les PME issues de cinq pays différents, ouvre des perspectives tout aussi intéressantes.

### *Des limites dans notre travail*

Outre l'absence de traitement du discours sociétal qui est une conséquence directe des processus d'analyse retenus, notre thèse contient un certain nombre de limites.

Premièrement, elle n'approche le discours des entreprises qu'au travers d'un partitionnement par URL, sans explorer d'autres partitionnements possibles – en particulier un partitionnement par entreprise. Nous défendons ce choix par notre volonté d'opposer des textes plutôt que des entités : d'une part, la charge argumentative inhérente aux entreprises étudiées est faible, comme nous l'expliquions dans la section 1.4.1, et peu pertinente dans notre démarche qui vise à rendre compte d'un type de discours dans l'absolu plutôt que du discours des entités retenues spécifiquement (qui ont justement été sélectionnées aléatoirement). D'autre part, les URLs présentent déjà un certain caractère d'hétérogénéité que des regroupements (avec un maximum de trois URLs par entreprise retenue) pourraient encore renforcer. Précisons par ailleurs qu'un tel choix n'aurait une incidence que sur quelques mesures textométriques seulement (et dépendrait, en outre, du paramétrage opéré. En matière de choix méthodologiques toujours, mentionnons que notre analyse, synchronique, ne rend par définition compte des phénomènes observés que pour la période durant laquelle les corpus ont été constitués, c'est-à-dire, le printemps 2020. Il s'agit donc d'une appréciation tout à fait isolée touchant à une problématique par nature dynamique, et donc incapable d'en saisir les évolutions. Toutefois, une étude similaire menée de façon diachronique aurait probablement été difficile à mettre en œuvre, pour des raisons d'accès aux données textuelles (le contenu des URLs) qui ne sont par nature pas archivées.

Un écueil très ponctuel, mentionné lors de son apparition, doit également être répété ici : il s'agit des calculs de densité lexicale du chapitre 5, effectués sur la base de l'étiquetage

automatique de TreeTagger dont nous avons déjà relevé l'imperfection. Sans revenir sur la dimension suspensive des résultats obtenus et sur les mesures adoptées pour essayer d'en atténuer l'incertitude, soulignons l'intérêt qu'aurait la reproduction de tels calculs sur des corpus réétiquetés.

À un niveau superordonné, ajoutons que notre démarche épistémologique vise, en outre, à relever des points communs plutôt que des différences. Cette démarche paraît cohérente avec l'esprit de la théorie (néo-)institutionnelle qui cherche à comprendre les mécanismes par lesquels les organisations finissent par devenir similaires. Dans cette perspective, la dimension « culturaliste » de notre travail est particulièrement faible, puisque les méthodes de travail ne cherchent pas à mettre en lumière les particularités des différents sous-ensembles imaginables (pays, régions linguistiques...), mais bien plutôt à trouver ce qui les rapproche. Les sociologues institutionnalistes, toutefois, auraient sans doute bien des commentaires pertinents à fournir sur notre utilisation des travaux de leurs pairs. Nous avons fait le choix, dans le sillage de la position de Fairclough (1992, voir aussi 2003:2-3), de retenir une approche multidisciplinaire : intellectuellement stimulante, cohérente avec notre formation initiale plus large que spécialisée, nous avons embrassé sans réserve cette décision qui a fourni une somme incroyable de possibilités. Cependant, nous reconnaissons également les limites qu'elle impose au chercheur qui, n'étant ni sociologue, ni gestionnaire, ni statisticien... doit se préparer à faire face avec humilité à des problématiques dont il n'est pas familier.

### *Perspectives et approfondissements*

Plusieurs perspectives se dessinent désormais ; qu'il s'agisse de travaux complémentaires visant à poursuivre le cœur de nos réflexions, ou d'observations annexes de portée plus générale.

Tout d'abord, une reproduction de ces recherches sur de nouveaux corpus pourrait permettre d'affiner nos observations, notamment en ce qui concerne les figements du discours environnemental ; afin de confirmer ceux repérés dans le chapitre 6 et éventuellement en déceler de nouveaux. S'ils étaient attestés, une exploration plus détaillée des questions qui les motivent pourrait être pertinente.

Par ailleurs, une analyse approfondie du discours sociétal paraît nécessaire, afin de confirmer l'absence éventuelle de figement lexicaux notionnels : le cas échéant, une étude sur la différence de traitement des questions environnementales et sociétales par les entreprises pourrait apporter un éclairage supplémentaire sur l'appréhension de la RSE.

Une analyse contrastive du traitement de la RSE par les PME et les grandes entreprises serait également probablement en mesure d'informer sur la circulation des concepts auxquels elle est liée : la recherche indique que les grandes entreprises ont largement recours à des grilles très fortement institutionnalisées telles que le GRI (Milne et Gray, 2013 ; Bernard, 2015) ; cette pratique a-t-elle une influence sur la communication subséquente des entreprises ?

Dans ce sillage, une analyse diachronique du discours des entreprises pourrait être justifiée : soit auprès des mêmes entreprises du corpus, à supposer qu'elles existent toujours à l'issue d'une période donnée, soit auprès d'un nouvel échantillon constitué aléatoirement. Dans ce dernier cas, la constitution d'un nouvel échantillon aléatoire pourrait également être l'occasion de repérer un éventuel accroissement du traitement de la problématique



environnementale et sociétale par les PME sur leur site Internet : il est regrettable, à ce sujet, que notre méthodologie de constitution de corpus n'ait pas été l'occasion de mettre en place un protocole permettant de mesurer formellement cette propension.

Au-delà de la simple question du discours environnemental et sociétal, nos observations de la section 7.4.2 sur la corrélation entre formulations et stratégies de contraction méritent certainement d'être développées : en dépit de ce que les résultats obtenus ont été peu satisfaisants, il serait sans aucun doute intéressant d'explorer plus avant le lien entre formules et artifices rhétoriques, voire entre formules et *framing*.



# LISTE DE RÉFÉRENCES

## BIBLIOGRAPHIE

- Abu Bakar, A. A., & Ameer, R. (2011). Readability of Corporate Social Responsibility communication in Malaysia. *Corporate Social Responsibility and Environmental Management*, 18(1), 50–60.  
<https://doi.org/10.1002/csr.240>
- Adelopo, I., Cea Moure, R., Vargas Preciado, L., & Obalola, M. (2012). Determinants of web-accessibility of corporate social responsibility communications. *Journal of Global Responsibility*, 3(2), 235-247.  
<https://doi.org/10.1108/20412561211260539>
- Aggeri, F., & Acquier, A. (2005). *La théorie des stakeholders permet-elle de rendre compte des pratiques d'entreprise en matière de RSE ?* IV<sup>ème</sup> Conférence De L'AIMS, Angers, France, Juin 2005,.
- Aiezza, M. C. (2015). “We May Face the Risks” ... “Risks that Could Adversely Affect our Face.” A Corpus-Assisted Discourse Analysis of Modality Markers in CSR Reports. *Studies in Communication Sciences*, 15(1), 68-76.  
<https://doi.org/10.1016/j.scoms.2015.03.005>
- Albertini, E. (2014). A Descriptive Analysis of Environmental Disclosure: A Longitudinal Study of French Companies. *Journal of Business Ethics*, 121(2), 233–254.  
<https://doi.org/10.1007/s10551-013-1698-y>
- Alexander, R. J. (2009). *Framing Discourse on the Environment: A Critical Discourse Approach*. New York / Abingdon : Routledge.
- Almendros, C. P., Anke, L. E., & Valdés, R. T. (2013). Corporate Social Responsibility in the IBEX 35: A Corpus-based Study of CSR Reports. *Procedia - Social and Behavioral Sciences*, 95, 612-620.  
<https://doi.org/10.1016/j.sbspro.2013.10.689>
- Alvesson, M., & Kärreman, D. (2000). Taking the Linguistic Turn in Organizational Research: Challenges, Responses, Consequences. *The Journal of Applied Behavioral Science*, 36(2), 136–158.  
<https://doi.org/10.1177/0021886300362002>
- Amossy, R. (2012). *L'argumentation dans le discours*. Paris : Armand Colin. (1<sup>re</sup> édition 2000)
- Ante, L. (2023). How Elon Musk's Twitter activity moves cryptocurrency markets. *Technological Forecasting and Social Change*, 186(A), article 122112.  
<https://doi.org/10.1016/j.techfore.2022.122112>
- Antelmi, D. (2018). *Verdi parole. Un'analisi linguistica del discorso green*. Milan / Udine : Mimesis.
- Auld, G., & Gulbrandsen, L. H. (2013). Private Regulation in Global Environmental Governance. In Falkner, R. (éd.), *The Handbook of Global Climate and Environment Policy*. Chichester : Wiley-Blackwell, 394-411.  
<https://doi.org/10.1002/9781118326213.ch23>

- Austin, J. L. (1991). *Quand dire, c'est faire*, traduction de l'anglais par Gilles Lane. Paris : Seuil. [How to do things with words, 1962 ; 1<sup>re</sup> édition française 1970]
- Baek, K. (2017). The Diffusion of Voluntary Environmental Programs: The Case of ISO 14001 in Korea, 1996–2011. *Journal of Business Ethics*, 145(2), 325-336.  
<https://doi.org/10.1007/s10551-015-2846-3>
- Baldwin, T. (2008). Philosophy of Language in the Twentieth Century. In Lepore, E., & Smith, B. C. (éds.), *The Oxford Handbook of Philosophy of Language*. Oxford : Clarendon, 60-100.  
<https://doi.org/10.1093/oxfordhb/9780199552238.003.0003>
- Barbaresi, A., & Lejeune, G. (2020). *Out-of-the-Box and Into the Ditch? Multilingual Evaluation of Generic Text Extraction Tools*. Proceedings of the 12<sup>th</sup> Web as Corpus Workshop, Language Resources and Evaluation Conference (LREC 2020), Marseille, France, 11–16 May 2020, 5-13.
- Baroni, M., Chantree, F., Kilgarriff, A., & Sharoff, S. (2008). *CleanEval: a competition for cleaning webpages*. Proceedings of the International Conference on Language Resources and Evaluation, LREC 2008, Marrakech, Morocco, 26 May - 1 June 2008.
- Basil, D. Z., & Erlandson, J. (2008). Corporate Social Responsibility website representations: A longitudinal study of internal and external self-presentations. *Journal of Marketing Communications*, 14(2), 125-137.  
<https://doi.org/10.1080/13527260701858497>
- Baumann-Pauly, D., Wickert, C., Spence, L. J., & Scherer, A. (2013). Organizing Corporate Social Responsibility in Small and Large Firms: Size Matters. *Journal of Business Ethics*, 115(4), 693-705.  
<https://doi.org/10.2139/ssrn.1974194>
- Baur, G. (2016). Decision-Making Procedure and Implementation of New Law. In Baudenbacher, C. (éd.), *The Handbook of EEA Law*. Heidelberg / New York : Springer, 45-68.  
[https://doi.org/10.1007/978-3-319-24343-6\\_2](https://doi.org/10.1007/978-3-319-24343-6_2)
- Bazillier, R., & Suarez-Hernandez, L. E. (2011). Les PME et le développement durable : enquête sur l'application de la Responsabilité Sociale des Entreprises dans les PME en Région Centre. Laboratoire d'Économie d'Orléans, document de recherche n°2011-04, 1-16.  
<https://doi.org/10.13140/RG.2.2.35111.85921>
- Beaudouin, V. (2016). *Retour aux origines de la statistique textuelle : Benzécri et l'école française d'analyse des données*. JADT 2016 : 13<sup>es</sup> Journées internationales d'Analyse statistique des Données Textuelles, Nice, France, 7-10 juin 2016, 17-36.
- Berger, P., & Luckmann, T. (2012). *La Construction sociale de la réalité*, traduction de l'anglais par Pierre Taminiaux, revue par Danilo Martuccelli. Paris : Armand Colin. [*The Social Construction of Reality*, 1966]
- Bernard de Raymond, A. (2012). L'agriculture raisonnée, un échec ? La concurrence entre normes environnementales sur le marché des fruits et légumes. In Alphandéry, P., Djama, M., Fortier, A., & Fouilleux, E. (coor.), *Normaliser au nom du développement durable*. Versailles : Quae, 65-82.
- Bernard, T. (2015). *A critical analysis of corporate reports that articulate corporate social responsibility*. Thèse de doctorat, Stellenbosch University, Stellenbosch.

- Berti-Équille, L. (2004). Un état de l'art sur la qualité des données. *Ingénierie des systèmes d'information*, 9(5-6), 117-143.
- Bhatia, A. (2012). The corporate social responsibility report: The hybridization of a “Confused” Genre (2007–2011). *IEEE Transactions on Professional Communication*, 55(3), 221–238. <https://doi.org/10.1109/TPC.2012.2205732>
- Bhatia, V. K. (1993). *Analysing genre: language use in professional settings*. Londres : New York, Longman.
- Biber, D. (1988). *Variation across Speech and Writing*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Biber, D. (1993). Using register-diversified corpora for general language studies. *Computational Linguistics*, 19, 219-241.
- Biber, D. (1994). Representativeness in Corpus Design. In Zampolli, A., Calzolari, N., & Palmer, M. (éds.), *Current Issues in Computational Linguistics: In Honour of Don Walker*. Linguistica Computazionale, vol 9. Springer : Dordrecht, 377-408. [https://doi.org/10.1007/978-0-585-35958-8\\_20](https://doi.org/10.1007/978-0-585-35958-8_20)
- Blanc, I. (2015). Comment calculer l'impact environnemental des énergies renouvelables ? ParisTech Review, Telecom Paris Tech.
- Bolón Pedretti, A. (2019). L'analyse du discours en question : un espace de résistance uruguayen. In Raus, R. (coor.), *Partage des savoirs et influence culturelle : l'analyse du discours « à la française » hors de France*. Gerflint. *Essais francophones*, 6, 95-105.
- Bondi, M. (2016). The future in reports. Prediction, commitment and legitimization in CSR. *Pragmatics and Society*, 7(1), 57-81. <https://doi.org/10.1075/PS.7.1.03BON>
- Borglund, T., De Geer, H., & Hallvarsson, M. (2009). *Värdeskapande CSR. Hur företag tar socialt ansvar*. Stockholm : Norstedts Akademiska Förlag.
- Boye, K. (2001). The force-dynamic core meaning of Danish modal verbs. *Acta Linguistica Hafniensia*, 33, 19-66. <https://doi.org/10.1080/03740463.2001.10412194>
- Breeze, R. (2012). Legitimation in corporate discourse: Oil corporations after Deepwater Horizon. *Discourse & Society*, 23(1), 3-18. <https://doi.org/10.1177/0957926511431511>
- Breeze, R. (2013). *Corporate discourse*. Londres : Bloomsbury.
- Breitbarth, T., Schaltegger, S., & Mahon, J. (2018). The business case for sustainability in retrospect: A Scandinavian institutionalism perspective on the role of expert conferences in shaping the emerging “CSR and corporate sustainability space”. *Journal of Public Affairs*, 18(3), 1-16. <https://doi.org/10.1002/PA.1855>
- Brezina, V. (2018). *Statistics in Corpus Linguistics: A Practical Guide*. Cambridge / New York : Cambridge University Press.
- Brooks, D. B. (1992). The challenge of sustainability: Is integrating environment and economy enough? *Policy Sciences*, 25(4), 401-408. <https://doi.org/10.1007/BF00138021>
- Brunet, É. (2000). Qui lemmatise dilemme attise. *Lexicometrica* [en ligne], 2.

- Brunet, É. (2003). Peut-on mesurer la distance entre deux textes ? *Corpus* [En ligne], 2.  
<https://doi.org/10.4000/corpus.30>
- Brunet, É. (2004). Où l'on mesure la distance entre les distances. *Texte ! Textes et Cultures* [en ligne]. Dits et inédits.
- Brunet, É. (2009). Muller le lexicomaître. *Mélanges offerts à Charles Muller pour son centième anniversaire*. Conseil International de la langue française, 99-119.
- Bully, P. (1969). Zipf, créateur de la linguistique statistique. *Communication et Langages*, 2, 23-28.  
<https://doi.org/10.3406/COLAN.1969.3726>
- Caimotto, M.C., & Molino, A. (2011). Anglicisms in Italian as Alerts to Greenwashing: A Case Study. *Critical Approaches to Discourse Analysis across Disciplines*, 5(1), 1-16.
- Capron, M., & Petit, P. (2011). Responsabilité sociale des entreprises et diversité des capitalismes. *Revue de la régulation* [en ligne], 9(1<sup>er</sup> semestre), 2011.  
<https://doi.org/10.4000/REGULATION.9142>
- Carbou, G. (2017). Quelques questions à l'attention des utilisateurs de statistique textuelle pour l'analyse des discours. *Texte ! Textes et Cultures* [en ligne], XXII(4).
- Carroll, A. B. (1979). A Three-Dimensional Conceptual Model of Corporate Performance. *Academy of Management Review*, 4(4), 497-505.  
<https://doi.org/10.5465/AMR.1979.4498296>
- Carroll, A. B. (1991). The pyramid of corporate social responsibility: Toward the moral management of organizational stakeholders. *Business Horizons*, 34(4), 39-48.  
[https://doi.org/10.1016/0007-6813\(91\)90005-G](https://doi.org/10.1016/0007-6813(91)90005-G)
- Carroll, A. B. (1998). The Four Faces of Corporate Citizenship. *Business and Society Review*, 100-101(1), 1-7.  
<https://doi.org/10.1111/0045-3609.00008>
- Carroll, A. B. (2015). Corporate social responsibility: The centerpiece of competing and complementary frameworks. *Organizational Dynamics*, 44(2), 87-96.  
<https://doi.org/10.1016/J.ORGDYN.2015.02.002>
- Carson, S. G., Hagen, Ø., & Sethi, S. P. (2015). From Implicit to Explicit CSR in a Scandinavian Context: The Cases of HÅG and Hydro. *Journal of Business Ethics*, 127(1), 17-31.  
<https://doi.org/10.1007/S10551-013-1791-2>
- Carter, P. M. (2013). Poststructuralist Theory and Sociolinguistics: Mapping the Linguistic Turn in Social Theory. *Language and Linguistics Compass*, 7(11), 580-596.  
<https://doi.org/10.1111/lnc3.12051>
- Carver, T. (2002). Discourse analysis and the 'linguistic turn'. *European Political Science*, 2(1), 50-53.  
<https://doi.org/10.1057/EPS.2002.46>
- Cashore, B., Auld, G., & Newsom, D. (2004). *Governing through Markets. Forest Certification and the Emergence of Non-State Authority*. New Haven / Londres : Yale University Press.
- Catenaccio, P. (2012). *Understanding CSR Discourse: Insights from Linguistics and Discourse Analysis*. Milan : Arcipelago.

- Chapple, W., & Moon, J. (2005). Corporate Social Responsibility (CSR) in Asia: A Seven-Country Study of CSR Web Site Reporting. *Business & Society*, 44(4), 415 - 441.  
<https://doi.org/10.1177/0007650305281658>
- Charaudeau, P., & Maingueneau, M. (dir., 2002). *Dictionnaire d'analyse du discours*. Paris : Seuil.
- Chen, S., & Bouvain, P. (2009). Is Corporate Responsibility Converging? A Comparison of Corporate Responsibility Reporting in the USA, UK, Australia, and Germany. *Journal of Business Ethics*, 87(1), 299-317.  
<https://doi.org/10.1007/S10551-008-9794-0>
- Cheyns, E., & Riisgaard, L. (2014). Introduction to the symposium. The exercise of power through multi-stakeholder initiatives for sustainable agriculture and its inclusion and exclusion outcomes. *Agriculture and Human Values*, 31(3), 409-423.  
<https://doi.org/10.1007/S10460-014-9508-4>
- Cho, C. H., Roberts, R. W., & Patten, D. M. (2010). The language of US corporate environmental disclosure. *Accounting Organizations and Society*, 35(4), 431-443.  
<https://doi.org/10.1016/J.AOS.2009.10.002>
- Cibois, P. (2000). *L'analyse factorielle*. Paris : PUF. (1<sup>re</sup> édition 1983)
- Cibois, P. (2007). *Les méthodes d'analyse d'enquêtes*. Paris : PUF.
- Colyvas, J. A., & Jonsson, S. (2011). Ubiquity and Legitimacy: Disentangling Diffusion and Institutionalization. *Sociological Theory*, 29(1), 27-53.  
<https://doi.org/10.1111/j.1467-9558.2010.01386.x>
- Commission des Communautés européennes (2001). *LIVRE VERT - Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises*, COM(2001) 366 final.  
<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A52001DC0366>
- Commission des Normes Comptables (2020). *Avis CNC 2020/03 – Langue des comptes annuels, comptes consolidés et autres pièces à déposer à la Banque nationale de Belgique*. Avis du 12 février 2020.  
<https://www.cnc-cbn.be/fr/print/pdf/node/2581>
- Commission européenne (2003). *Recommandation de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises*, 2003/361/CE.  
<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=celex:32003H0361>
- Commission européenne (2011). *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions - Responsabilité sociale des entreprises: une nouvelle stratégie de l'UE pour la période 2011-2014*, COM(2011) 681 final.  
<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/ALL/?uri=CELEX:52011DC0681>
- Commission mondiale pour l'environnement et le développement (1987). « *Notre avenir à tous* » : *Rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement*. Sous la présidence de Gro Harlem Brundtland (A/42/427). Organisations des Nations unies.  
<https://digitallibrary.un.org/record/139811?ln=fr>

- Cornwall, A. (2010). Introductory overview: buzzwords and fuzzwords: deconstructing development discourse. In Cornwall, A., & Eade, D. (éds.), *Deconstructing Development Discourse*. Rugby : Practical Action, 1-18.  
<https://doi.org/10.1080/09614520701469302>
- Covington, M. A., & McFall, J. D. (2010). Cutting the Gordian Knot: The Moving-Average Type–Token Ratio (MATTR). *Journal of Quantitative Linguistics*, 17(2), 94-100.  
<https://doi.org/10.1080/09296171003643098>
- Crawford Camiciottoli, B. (2007). *The language of business studies lectures*. Amsterdam / Philadelphie : John Benjamins.
- Crawford Camiciottoli, B. (2010). Earnings calls: Exploring an emerging financial reporting genre. *Discourse & Communication*, 4(4), 343-359.  
<https://doi.org/10.1177/1750481310381681>
- Dahlsrud, A. (2008). How corporate social responsibility is defined: an analysis of 37 definitions. *Corporate Social Responsibility and Environmental Management*, 15(1), 1-13.  
<https://doi.org/10.1002/CSR.132>
- De Pina-Cabral, J. (2011). Afterword: What is an institution? *Social Anthropology*, 19(4), 477-494.  
<https://doi.org/10.1111/J.1469-8676.2011.00173.X>
- De Schryver, G. D. (2002). Web for/as corpus: a perspective for the African languages. *Nordic Journal of African Studies*, 11(2), 266-282.
- De Vecchi, D. (2003). L'aspect linguistique des fusions-acquisitions d'entreprises. *Cuadernos de Lenguas Modernas*, 4(4), 157-169.
- Deegan, C. (2002). Introduction: The legitimising effect of social and environmental disclosures – a theoretical foundation. *Accounting, Auditing & Accountability Journal*, 15(3), 282-311.  
<https://doi.org/10.1108/09513570210435852>
- Deegan, C., Rankin, M., & Tobin, J. (2002). An examination of the corporate social and environmental disclosures of BHP from 1983-1997: A test of legitimacy theory. *Accounting, Auditing & Accountability Journal*, 15(3), 312-343.  
<https://doi.org/10.1108/09513570210435861>
- Déjean, F., Gond, J.-P., & Leca, B. (2004). Measuring the Unmeasured: An Institutional Entrepreneur Strategy in an Emerging Industry. *Human Relations*, 57(6), 741-764.  
<https://doi.org/10.1177/0018726704044954>
- Delmas, M. A., & Burbano, V. C. (2011). The Drivers of Greenwashing. *California Management Review*, 54(1), 64-87.  
<https://doi.org/10.1525/cm.2011.54.1.64>
- Di Gregorio, M. D., Gallemore, C., Brockhaus, M., Fatorelli, L., & Muharrom, E. (2017). How institutions and beliefs affect environmental discourse: Evidence from an eight-country survey on REDD+. *Global Environmental Change*, 45, 133-150.  
<https://doi.org/10.1016/J.GLOENVCHA.2017.05.006>
- DiMaggio, P. (1988). Interest and Agency in Institutional Theory. In Zucker, L. G. (éd.), *Institutional Patterns and Organizations*. Cambridge : Ballinger, 3-21.



- DiMaggio, P., & Powell, W. W. (1983). The Iron Cage Revisited: Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields. *American Sociological Review*, 48(2), 147-160.  
<https://doi.org/10.2307/2095101>
- Dincer, C., & Dincer, B. (2010). An investigation of Turkish small and medium-sized enterprises online CSR communication. *Social Responsibility Journal*, 6(2), 197-207.  
<https://doi.org/10.1108/17471111011051711>
- Directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 (2014). *Directive modifiant la directive 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes*.  
<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A32014L0095>
- Djerf-Pierre, M. (2012). When attention drives attention: Issue dynamics in environmental news reporting over five decades. *European Journal of Communication*, 27(3), 291-304.  
<https://doi.org/10.1177/0267323112450820>
- Duchastel, J., & Laberge, D. (2019). Beyond the Quantitative and Qualitative Cleavage: Confluence of Research Operations in Discourse Analysis. In Scholz, R. (éd.), *Quantifying Approaches to Discourse for Social Scientists*. Cham : Palgrave Macmillan, 23-47.  
[https://doi.org/10.1007/978-3-319-97370-8\\_2](https://doi.org/10.1007/978-3-319-97370-8_2)
- Dufour, F. F., & Rosier, L. (2012). Introduction. Héritages et reconfigurations conceptuelles de l'analyse du discours « à la française » : perte ou profit ? *Langage et Société*, 140, 5-13.  
<https://doi.org/10.3917/LS.140.0005>
- Dupuy, J.-P. (2008). Structure de la page Web : texte et paratexte. *Revue des Interactions Humaines Médiatisée*, 9(1), 25-42.
- Ebel, M. (1981). L'explication: Acte de langage et légitimité du discours. *Revue européenne des sciences sociales*, 19(56), 15-36.
- Egels-Zandén, N. (2017). The Role of SMEs in Global Production Networks. A Swedish SME's Payment of Living Wages at Its Indian Supplier. *Business & Society*, 56(1), 92-129.  
<https://doi.org/10.1177/0007650315575107>
- Ehrlich, P. R., Ehrlich, A. H. (1990). *The Population Explosion*. New York : Simon & Schuster.
- Fairclough, N. (1989). *Language and Power*. Londres / New York : Longman.
- Fairclough, N. (1992). *Discourse and social change*. Cambridge : Polity Press.
- Fairclough, N. (2003). *Analysing Discourse. Textual analysis for social research*. Londres / New York : Routledge.
- Fairclough, N. (2010). *Critical Discourse Analysis. The Critical Study of Language*. Londres / New York : Routledge. (1<sup>re</sup> édition 1995)
- Fernández-Vázquez, J., & Sancho-Rodríguez, Á. (2020). Critical discourse analysis of climate change in IBEX 35 companies. *Technological Forecasting and Social Change*, 157, article 120063.  
<https://doi.org/10.1016/j.techfore.2020.120063>

- Fiala, P., Habert, B., Lafon, P., & Pineira-Tresmontant, C. (1987). Des mots aux syntagmes: Figements et variations dans la Résolution générale du congrès de la CGT de 1978. *Mots. Les langages du politique*, 14, 47-87.  
<https://doi.org/10.3406/MOTS.1987.1329>
- Fifka, M. (2012). The development and state of research on social and environmental reporting in global comparison. *Journal für Betriebswirtschaft*, 62, 45-84.  
<https://doi.org/10.1007/S11301-012-0083-8>
- Fleury, S. (2019). *Le Trameur, aka Le Métier Textométrique*. Version 12.
- Fleury, S., Née, É., & Barats, C. (2017). Compter les mots ? Pas si simple. In Née, É. (dir.), *Méthodes et outils informatiques pour l'analyse des discours*. Rennes : PUR, 19-39.
- Fløttum, K. (2017). Willingness of Action. In Fløttum, K. (éd.), *The Role of Language in the Climate Change Debate*. New York / Londres : Routledge, 113-129.  
<https://doi.org/10.4324/9781315456935-7>
- Foucault, M. (1969). *L'archéologie du savoir*. Paris : Gallimard.
- Freeman, R. E., Harrison, J. S., Wicks, A. C., Parmar, B. L., & De Colle, S. (2010). *Stakeholder theory - The State of the Art*. New York : Cambridge University Press.
- Freeman, R. E., Martin, K. E., & Parmar, B. (2009). Stakeholder Capitalism. *Journal of Business Ethics*, 74(4), 303-314.  
<https://doi.org/10.1007/s10551-007-9517-y>
- Friedman, M. (13 septembre 1970). A Friedman doctrine - The Social Responsibility of Business is to Increase its Profits. *The New York Times*.  
[https://doi.org/10.1007/978-3-540-70818-6\\_14](https://doi.org/10.1007/978-3-540-70818-6_14)
- Frostenson, M., Helin, S., & Sandström, J. (2011). Organising Corporate Responsibility Communication Through Filtration: A Study of Web Communication Patterns in Swedish Retail. *Journal of Business Ethics*, 100(1), 31-43.  
<https://doi.org/10.1007/S10551-011-0771-7>
- Fuoli, M. (2012). Assessing social responsibility: A quantitative analysis of Appraisal in BP's and IKEA's social reports. *Discourse & Communication*, 6(1), 55-81.  
<https://doi.org/10.1177/1750481311427788>
- Garric, N., Léglise, I., & Point, S. (2007). Le rapport RSE, outil de légitimation ? Le cas TOTAL à la lumière d'une analyse de discours. *Revue de l'organisation responsable*, 2(1), 5-19.  
<https://doi.org/10.3917/ROR.021.0005>
- Gaspard, J. (2016). *Les textes de présentation d'universités : homogénéité dans la compétitivité ? Sémiotique d'un discours promotionnel en ligne*. Thèse de doctorat, Université libre de Bruxelles, Bruxelles.
- Gatto, M. (2011). The 'body' and the 'web'. The web as corpus ten years on. *ICAME Journal*, 35, 35-58.
- Gendron, C. (2000). *Le questionnement éthique et social de l'entreprise dans la littérature managériale*. Montréal : Collectif de recherche sur les innovations sociales dans les entreprises et les syndicats.
- Genette, G. (1982). *Palimpsestes*. Paris : Seuil.

- Ghesquière, L., Brems, L., & Van de Velde, F. (2014). Intersubjectivity and intersubjectification. Typology and operationalization. In Brems, L., Ghesquière, L., & Van de Velde, F. (éds.), *Intersubjectivity and Intersubjectification in Grammar and Discourse*. Amsterdam / Philadelphie : John Benjamins, p.129-153.  
<https://doi.org/10.1075/etc.5.1.07ghe>
- Gill, D., Dickinson, S. J., & Scharl, A. (2008). Communicating sustainability: A web content analysis of North American, Asian and European firms. *Journal of Communication Management*, 12(3), 243-262.  
<https://doi.org/10.1108/13632540810899425>
- Gillet-Monjarret, C. (2018). Assurance reports included in the CSR reports of French firms: a longitudinal study. *Sustainability Accounting, Management and Policy Journal*, 9(5), 570-594.  
<https://doi.org/10.1108/SAMPJ-09-2017-0098>
- Gioia, D. A., & Chittipeddi, K. (1991). Sensemaking and sensegiving in strategic change initiation. *Strategic Management Journal*, 12(6), 433-448.  
<https://doi.org/10.1002/SMJ.4250120604>
- Gobin, C., & Deroubaix, J.-C. (2019). Lexicométrie et étude du discours institutionnel. L'expérience de l'analyse du discours en Belgique francophone. In Raus, R. (coord.), *Partage des savoirs et influence culturelle : l'analyse du discours « à la française » hors de France*. Gerflint. *Essais francophones*, 6, 47-58.
- Goffman, E. (1986). *Frame Analysis. An Essay on the Organization of Experience*. Boston : Northeastern University Press. (1<sup>re</sup> édition 1974)
- Gond, J.-P., & Igalens, J. (2014). *La Responsabilité sociale de l'entreprise*. Paris : PUF. (1<sup>re</sup> édition 2008)
- Gond, J.-P., & Moon, J. (2011). Corporate Social Responsibility in Retrospect and Prospect: Exploring the Life-Cycle of an Essentially Contested Concept. *ICCSR Research Paper Series*, 59.
- Gordon, C. (2015). Framing and Positioning. In Tannen, D., Hamilton, H. E., & Schiffrin, D. (éds.), *The handbook of discourse analysis*. Oxford : Wiley-Blackwell, 324-345. (1<sup>re</sup> édition 2001)  
<https://doi.org/10.1002/9781118584194.CH15>
- Gosselin, L. (2015). De l'opposition modus/dictum à la distinction entre modalités extrinsèques et modalités intrinsèques. *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, 110(1), 1-50.  
<https://doi.org/10.2143/BSL.110.1.3132105>
- Greenwood, R., & Hinings, C. R. (1996). Understanding Radical Organizational Change: Bringing Together the Old and the New Institutionalism. *Academy of Management Review*, 21(4), 1022-1054.  
<https://doi.org/10.5465/AMR.1996.9704071862>
- Greenwood, R., Hinings, C. R., & Whetten, D. A. (2014). Rethinking Institutions and Organizations. *Journal of Management studies*, 51(7), 1206-1220.  
<https://doi.org/10.1111/joms.12070>
- Grévisse, M., & Goosse, A. (dir., 2011). *Le bon usage*. Bruxelles : De Boeck. (1<sup>re</sup> édition 1936)

- Grosjean, S. (2012). Où en sommes-nous avec le « tournant linguistique » ? *Revue internationale de psychosociologie et de gestion des comportements organisationnels*, 18(46), 77-94.  
<https://doi.org/10.3917/RIPS1.046.0077>
- Habert, B., Nazarenko, A., & Salem, A. (1997). *Les linguistiques de corpus*. Paris : Armand Colin.
- Halliday, M. A. K. (1989). *Spoken and written language*. Oxford : Oxford University Press. (1<sup>re</sup> édition 1985)
- Halliday, M. A. K. (2001). New Ways of Meaning. The Challenge to Applied Linguistics. In Fill, A., & Mühlhäusler, P. (éds), *The Ecolinguistics Reader: Language, Ecology and Environment*. Londres / New York : Continuum, 175-202.  
<https://doi.org/10.5040/9781474211932.ch-006>
- Halliday, M. A. K. (2014). *Halliday's Introduction to Functional Grammar*. Londres / New York : Routledge. (1<sup>re</sup> édition 1985)
- Hamann, J., Maesse, J., Scholz, R., & Angermuller, J. (2019). The Academic Dispositif: Towards a Context-Centred Discourse Analysis. In Scholz, R. (éd.), *Quantifying Approaches to Discourse for Social Scientists*. Cham : Palgrave Macmillan, 51-87.  
[https://doi.org/10.1007/978-3-319-97370-8\\_3](https://doi.org/10.1007/978-3-319-97370-8_3)
- Hansen, A. (2015). News Coverage of the Environment. A Longitudinal Perspective. In Hansen, A., & Cox, R. (éds.), *The Routledge Handbook of Environment and Communication*. Londres / New York : Routledge, 209-220.  
<https://doi.org/10.4324/9781315887586-19>
- Hardy, C., Harley, B., & Phillips, N. (2004). Discourse analysis and content analysis: Two solitudes? *Qualitative & Multi-Method Research*, 2(1), 19-22.  
<https://doi.org/10.5281/zenodo.998649>
- Hardy, C., & Maguire, S. (2008). Institutional Entrepreneurship. In Greenwood, R., Oliver, C., Suddaby, R., & Sahlin, K. (éds.), *The Sage Handbook of Organizational Institutionalism*. Thousand Oaks : Sage Publications, 198-217.
- Harré, R., Brockmeier, J., & Mühlhäusler, P. (1999). *Greenspeak – A Study of Environmental Discourse*. Londres : Sage Publications.
- Harris, Z. S. (1969). Analyse du discours. Traduction de l'anglais par Françoise Dubois-Charlier. *Langages*, 13(4), 8-45. [Discourse analysis (1952). *Language*, 28, 1-30]  
<https://doi.org/10.3406/LGGE.1969.2507>
- Hermant, M.-H. (2017). *Les eurorégions : éclosion de groupes d'intérêt transfrontaliers et transnationaux en Europe. Analyse de la formation discursive multilingue et du scénario sémiotique sur le web*. Thèse de doctorat, Université libre de Bruxelles, Bruxelles.
- Hooghiemstra, R. (2000). Corporate Communication and Impression Management – New Perspectives Why Companies Engage in Corporate Social Reporting. *Journal of Business Ethics*, 27(1-2), 55-68.  
<https://doi.org/10.1023/A:1006400707757>
- Hopf., T. (2004). Discourse and Content Analysis: Some Fundamental Incompatibilities. *Qualitative & Multi-Method Research*, 2(1), 31-33.  
<https://doi.org/10.5281/zenodo.998661>

- Hutton, J. G., Goodman, M. B., Alexander, J. B., & Genest, C. M. (2001). Reputation Management: The New Face of Corporate Public Relations? *Public Relations Review*, 27(3), 247-261.  
[https://doi.org/10.1016/S0363-8111\(01\)00085-6](https://doi.org/10.1016/S0363-8111(01)00085-6)
- Hyland, K. (1998). Exploring Corporate Rhetoric: Metadiscourse in the CEO's Letter. *Journal of Business Communication*, 35(2), 224-244.  
<https://doi.org/10.1177/002194369803500203>
- Hyland, K. (2005). *Metadiscourse: exploring interaction in writing*. Londres : Continuum.
- Igalens, J. (2006). L'analyse du discours de la responsabilité sociale de l'entreprise à travers les rapports annuels de développement durable d'entreprises françaises. *Finance Contrôle Stratégie*, 10(2), 129-155.
- Imbun, B. Y., Duarte, F. D., & Smith, P. T. (2015). "You are not our only child": Neoliberalism, food security issues and CSR discourse in the Kutubu oilfields of Papua New Guinea. *Resources Policy*, 43, 40-49.  
<https://doi.org/10.1016/J.RESOURPOL.2014.11.005>
- International Organization for Standardization. (2006a). *Management environnemental - Analyse du cycle de vie - Principes et cadre - Amendement 1* (norme ISO 14040:2006/Amd 1:2020)
- International Organization for Standardization. (2006b). *Marquages et déclarations environnementaux - Déclarations environnementales de Type III - Principes et modes opératoires* (norme ISO 14025:2006).
- International Organization for Standardization. (2015a). *Systèmes de management de la qualité - Exigences* (norme ISO 9001:2015, version française corrigée 2015-09-15).
- International Organization for Standardization. (2015b). *Systèmes de management environnemental - Exigences et lignes directrices pour son utilisation* (norme ISO 14001:2015). Version française.  
 (Miljøledelsessystemer – Krav og vejledning. Version danoise.)  
 (Ledelsessystemer for miljø - Spesifikasjon med veiledning. Version norvégienne.)  
 (Miljöledningssystem – krav och vägledning. Version suédoise.)
- International Organization for Standardization. (2016). *Systèmes de management environnemental – Lignes directrices générales pour la mise en application* (norme ISO 14004:2016).
- International Organization for Standardization. (2018). *Labels et déclarations environnementaux – Délivrance du label environnemental de type I – Principes et procédures* (norme ISO 14024:2018).
- ISO / IEC (2011). *ISO/IEC Directives, Part.2 : Rules for the structure and drafting of International Standards*. 6<sup>e</sup> édition.
- Jarvis, S. (2013). Capturing the Diversity in Lexical Diversity. *Language Learning*, 63(suppl.1), 87-106.  
<https://doi.org/10.1111/J.1467-9922.2012.00739.X>
- Jaworska, S., & Nanda, A. (2016). Doing well by talking good? A topic modelling-assisted discourse study of corporate social responsibility. *Applied Linguistics*, 39(3), 373-399.  
<https://doi.org/10.1093/APPLIN/AMW014>

- Jenkins, H. (2006). Small Business Champions for Corporate Social Responsibility. *Journal of Business Ethics*, 67(3), 241-256.  
<https://doi.org/10.1007/S10551-006-9182-6>
- Johansen, T. S., & Nielsen, A. E. (2012). CSR in corporate self-storying – legitimacy as a question of differentiation and conformity. *Corporate Communications: An International Journal*, 17(4), 434-448.  
<https://doi.org/10.1108/13563281211274130>
- Jorgensen, A. L., & Knudsen, J. S. (2006). Sustainable competitiveness in global value chains: how do small Danish firms behave? *Corporate Governance*, 6(4), 449-462.  
<https://doi.org/10.1108/14720700610689568>
- Jørgensen, T. H. (2008). Towards more sustainable management systems: through life cycle management and integration. *Journal of Cleaner Production*, 16(10), 1071-1080.  
<https://doi.org/10.1016/J.JCLEPRO.2007.06.006>
- Khalil, E. L. (1995). Organizations Versus Institutions. *Journal of Institutional and Theoretical Economics*, 151(3), 445-466.
- Kilgarriff, A., & Grefenstette, G. (2003). Introduction to the Special Issue on the Web as Corpus. *Computational Linguistics*, 29(3), 333-347.  
<https://doi.org/10.1162/089120103322711569>
- Korzen, H. (2005). Attributs directs et indirects en français, en danois et en anglais : différences typologiques et problèmes de traduction. *Langue Française*, 145(1), 55-71.  
<https://doi.org/10.3406/LFR.2005.6626>
- Krieg, A. (2002). L'adjectif « ethnique » entre langue et discours; Ambiguïté relationnelle et sous-détermination énonciative des adjectifs dénominaux. *Revue de Sémantique et Pragmatique*, 11, 103-121.
- Krieg-Planque, A. (2009). *La notion de "formule" en analyse du discours*. Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté.
- Krieg-Planque, A. (2010). La formule « développement durable » : un opérateur de neutralisation de la conflictualité. *Langage et Société*, 134, 5-29.  
<https://doi.org/10.3917/LS.134.0005>
- Krieg-Planque, A. (2012). *Analyser les discours institutionnels*. Paris : Armand Colin.
- Krieg-Planque, A. (2013). Le traitement du « figement » par des locuteurs ordinaires : le sentiment linguistique d'« expression toute faite » dans des contextes de critique du discours politique. *Pratiques*, 159-160, 189-203.  
<https://doi.org/10.4000/PRATIQUES.2904>
- Krieg-Planque, A. (2015). Construire et déconstruire l'autorité en discours. Le figement discursif et sa subversion. *Mots. Les langages du politique*, 107, 115-131.  
<https://doi.org/10.4000/MOTS.21926>
- Labbé, D. (1990). Normes de saisies et de dépouillement des textes politiques. *Cahiers du CERAT*, 7, 1-135.
- Laffey, M., & Weldes, J. (2004). Methodological Reflections on Discourse Analysis. *Qualitative & Multi-Method Research*, 2(1), 28-30.  
<https://doi.org/10.5281/zenodo.998671>



- Lahidji, B., & Tucker, W. (2016). Continuous Quality Improvement as a Central Tenet of TQM: History and Current Status. *Quality, Innovation, Prosperity*, 20(2), 157-168.  
<https://doi.org/10.12776/QIP.V20I2.748>
- Laine, M. (2005). Meanings of the term 'sustainable development' in Finnish corporate disclosures. *Accounting Forum*, 29(4), 395-413.  
<https://doi.org/10.1016/j.accfor.2005.04.001>
- Laine, M. (2010). Towards Sustaining the Status Quo: Business Talk of Sustainability in Finnish Corporate Disclosures 1987–2005. *European Accounting Review*, 19(2), 247-274.  
<https://doi.org/10.1080/09638180903136258>
- Lakoff, G. (2004). *Don't think of an elephant!* White River Junction : Chelsea.
- Lakoff, G. (2010). Why it Matters How We Frame the Environment. *Environmental Communication*, 4(1), 70-81.  
<https://doi.org/10.1080/17524030903529749>
- Langhelle, O. (2000). Why ecological modernization and sustainable development should not be conflated. *Journal of Environmental Policy & Planning*, 2(4), 303 - 322.  
<https://doi.org/10.1080/714038563>
- Latapí Agudelo, M. A., Jóhannsdóttir, L., & Davídsdóttir, B. (2019). A literature review of the history and evolution of corporate social responsibility. *International Journal of Corporate Social Responsibility*, 4(1), 1-23.  
<https://doi.org/10.1186/S40991-018-0039-Y>
- Lawrence, T. B. (2008). Power, Institutions and Organizations. In Greenwood, R., Oliver, C., Suddaby, R., & Sahlin, K. (éds.), *The Sage Handbook of Organizational Institutionalism*. Thousand Oaks : Sage Publications, 170-197.  
<https://doi.org/10.4135/9781849200387.n7>
- Le Querler, N. (1996). *Typologie des modalités*. Caen : Presses universitaires de Caen.
- Lebart, L., & Salem, A. (1994). *Statistique textuelle*. Paris : Dunod.
- Leblanc, J.-M. (2016). *Analyses lexicométriques des vœux présidentiels*. Londres : Istes.
- Leblanc, J.-M., Fleury, S., & Née, É. (2017). Quels outils logiciels et pour quoi faire ? In Née, É. (dir.) *Méthodes et outils informatiques pour l'analyse des discours*. Rennes : PUR, 123-161.
- Lejeune, G., & Barbaresi, A. (2020). *Bien choisir son outil d'extraction de contenu à partir du Web*. Actes de la 6e conférence conjointe Journées d'Études sur la Parole (JEP, 31<sup>e</sup> édition), Traitement Automatique des Langues Naturelles (TALN, 27<sup>e</sup> édition), Rencontre des Étudiants Chercheurs en Informatique pour le Traitement Automatique des Langues (RÉCITAL, 22<sup>e</sup> édition), Nancy, France, 08-19 juin 2020, 46-49.
- Léon, J. (2016). The Statistical studies of vocabulary in the 1950-60s in France. Theoretical and Institutional issues. In Léon, J., & Loiseau, S., (éds.), *History of Quantitative Linguistics in France*. Studies in Quantitative Linguistics, 24. Lüdenscheid : Ram Verlag, 9-28.
- Léon, J., & Loiseau, S. (2016). Introduction. In Léon, J., & Loiseau, S., (éds.), *History of Quantitative Linguistics in France*. Studies in Quantitative Linguistics, 24. Lüdenscheid : Ram Verlag, 1-8.
- Leton, A., & Miroir, A. (1999). *Les conflits communautaires en Belgique*. Paris : PUF.

- Lischinsky, A. (2010). *The struggle over sustainability: A corpus approach to managerial conceptions of sustainable development*. Communication présentée au cours de la CADAAD Conference 2010, Łódź, Pologne, 13-15 septembre 2010.
- Lischinsky, A. (2011). The discursive construction of a responsible corporate self. In Sjölander, A. E., & Gunnarson Payne, J. (éds.), *Tracking Discourses: Politics, Identity and Social Change*. Lund : Nordic Academic Press, 257–85.  
<https://doi.org/10.2307/jj.919512.12>
- Livesey, S. M. (2001). Eco-identity as discursive struggle. Royal Dutch Shell, Brent Spar, and Nigeria. *The Journal of Business Communication*, 38(1), 58-91.  
<https://doi.org/10.1177/002194360103800105>
- Livesey, S. M. (2002a). Global Warming Wars: Rhetorical and Discourse Analytic Approaches to Exxonmobil's Corporate Public Discourse. *The Journal of Business Communication*, 39(1), 117-148.  
<https://doi.org/10.1177/002194360203900106>
- Livesey, S. M. (2002b). The discourse of the middle ground: Citizen Shell commits to sustainable development. *Management Communication Quarterly*, 15(3), 313-349.  
<https://doi.org/10.1177/0893318902153001>
- Livesey, S. M., & Kearins, K. (2002). Transparent and caring corporations? A study of sustainability reports by the Body Shop and Royal Dutch / Shell. *Organization & Environment*, 15(3), 233-258.  
<https://doi.org/10.1177/1086026602153001>
- Loconto, A., Desquilbet, M., Moreau, T., Couvet, D., & Dorin, B. (2020). The land sparing – land sharing controversy: Tracing the politics of knowledge. *Land Use Policy*, 96, article 103610.  
<https://doi.org/10.1016/J.LANDUSEPOL.2018.09.014>
- Loiseau, S. (2016). Lexicométrie: A Linguistic School in France in the 1960s-1980s. History, Theories and Methods. In Léon, J., & Loiseau, S., (éds.), *History of Quantitative Linguistics in France*. Studies in Quantitative Linguistics, 24. Lüdenscheid : Ram Verlag, 69-93.
- Loneux C., & Huët, R. (2009). Le tournant institutionnel de la RSE à l'épreuve de l'analyse communicationnelle. *Revue française de Socioéconomie*, 4(2), 117-134.  
<https://doi.org/10.3917/RFSE.004.0117>
- Longrée, D., & Mellet, S. (2012). Asymétrie de la cooccurrence et contextualisation, Le rôle de la flexion casuelle dans la structuration des réseaux cooccurrentiels d'un mot-pôle en latin. *Corpus [En ligne]*, 11, 1-31.  
<https://doi.org/10.4000/CORPUS.2230>
- Lüdeling, A., Evert, S., & Baroni, M. (2007). Using web data for linguistic purposes. In Hundt, M., Nesselhauf, N., & Biewer, C. (éds.), *Corpus linguistics and the Web*. Amsterdam / New York : Rodopi, 7-24.  
[https://doi.org/10.1163/9789401203791\\_003](https://doi.org/10.1163/9789401203791_003)
- Lukes, S. (2005). *Power: A Radical view*. Basingstoke / New York : Palgrave MacMillan. (1<sup>re</sup> édition 1974)
- Luong, X., Brunet, E., Longrée, D., Mayaffre, D., Mellet, S., & Poudat, C. (2010). *La cooccurrence, une relation asymétrique ?*, JADT 2010 : 10<sup>èmes</sup> Journées internationales d'Analyse statistique des Données Textuelles, Rome, Italie, Juin 2010, 321-331.



- MacLachlan, G., & Reid, I. (1994). *Framing and Interpretation*. Melbourne : Melbourne University Press.
- Mahon, J. F., & Waddock, S. A. (1992). Strategic Issues Management: An Integration of Issue Life Cycle Perspectives. *Business & Society*, 31(1), 19-32.  
<https://doi.org/10.1177/000765039203100103>
- Maignan, I., & Ralston, D. A. (2002). Corporate social responsibility in Europe and the U.S.: Insights from businesses' self-presentations. *Journal of International Business Studies*, 33, 497-515.  
<https://doi.org/10.1057/PALGRAVE.JIBS.8491028>
- Maingueneau, D. (1996). *Les termes clés de l'analyse du discours*. Paris : Seuil.
- Maingueneau, D. (2004). Retour sur une catégorie : le genre. In Adam, J.-M., Grize, J.-B., & Ali Bouacha, M., *Texte et discours : catégories pour l'analyse*. Dijon : Éditions universitaires de Dijon, 107-118.
- Maingueneau, D. (2007). Genres de discours et modes de généricité. *Le français aujourd'hui*, 159(4), 29-35.  
<https://doi.org/10.3917/LFA.159.0029>
- Maingueneau, D. (2009). *Aborder la linguistique*. Paris : Seuil.
- Maingueneau, D. (2012). Que cherchent les analystes du discours ? *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], 9.  
<https://doi.org/10.4000/AAD.1354>
- Maingueneau, D. (2014). *Discours et analyse du discours*. Paris : Armand Colin.
- Maingueneau, D. (2016). *Analyser les textes de communication*. Paris : Armand Colin.
- Maingueneau, D., & Cossutta, F. (1995). L'analyse des discours constituants. *Langages*, 117, 112-125.  
<https://doi.org/10.3406/LGGE.1995.1709>
- Mapa, N. C., Oliveira, L. C. V., & Reis Neto, M. T. (2019). Sustain and legitimize reputation: The construction of the sustainability discourse of Samarco Company. *Management of Environmental Quality*, 30(1), 47-60.  
<https://doi.org/10.1108/meq-05-2017-0042>
- Marcus, M., Santorini, B., & Marcinkiewicz, M. A. (1993). Building a large annotated corpus of English: The Penn Treebank. *Computational linguistics*, 19(2) 313-330.  
<https://doi.org/10.21236/ada273556>
- Martin, J. R., & White, P. R. R. (2005). *The Language of Evaluation. Appraisal in English*. New York : Palgrave MacMillan.
- Martinet, A. C., & Payaud, M. A. (2008). Formes de R.S.E. et Entreprises Sociales : Une hybridation des stratégies. *Revue française de gestion*, 34(180), 199-214.  
<https://doi.org/10.3166/RFG.180.199-214>
- Martinet, A. C., & Payaud, M. A. (2014). RSE : Le foisonnement des pratiques commande un retour sur les fondamentaux. In Travaillé, D., Gond, J.-P., & Bayle, E., (coord.), *La Responsabilité sociétale des organisations. Des discours aux pratiques?* Paris : Vuibert, 35-54.
- Martinez, W. (2003). *Contribution à une méthodologie de l'analyse des cooccurrences lexicales multiples dans les corpus textuels*. Thèse de doctorat, Université Paris III, Paris.

- Martinez, W. (2012). Au-delà de la cooccurrence binaire... Poly-cooccurrences et trames de cooccurrence. *Corpus*, 11, 191-216.  
<https://doi.org/10.4000/corpus.2262>
- Martinez, W., & Zimina-Poirot, M. (2007). *Première approche textométrique de l'analyse contrastive du corpus trilingue anglais-français-allemand GUIDES*. Fédération de Recherches Sciences de la Ville, Projet Guide des Guides, Pré-rapport.
- Mason, M., & Mason, R. D. (2012). Communicating a Green Corporate Perspective - Ideological Persuasion in the Corporate Environmental Report. *Journal of Business and Technical Communication*, 26(4), 479-506.  
<https://doi.org/10.1177/1050651912448872>
- Matten, D., & Moon, J. (2008). 'Implicit' and 'Explicit' CSR: A Conceptual Framework for a Comparative Understanding of Corporate Social Responsibility. *Academy of Management Review*, 33(2), 404-424.  
<https://doi.org/10.5465/AMR.2008.31193458>
- Mayaffre, D. (2005). De la lexicométrie à la logométrie. *Astrolabe*, 1-11.
- Mayaffre, D. (2008). *Quand 'travail', 'famille', 'patrie' co-occurrent dans le discours de Nicolas Sarkozy. Étude de cas et réflexion théorique sur la co-occurrence*. JADT 2008 : 9<sup>e</sup> Journées d'Analyse statistique des Données Textuelles, Lyon, France, Mars 2008, 811-822.
- Mayaffre, D. (2016). Quantitative Linguistics and Political History. In Léon, J., & Loiseau, S., (éds.), *History of Quantitative Linguistics in France*. Studies in Quantitative Linguistics, 24. Lüdenscheid : Ram Verlag, 94-119.
- Mayr, A. (2008). Introduction: Power, discourse and institutions. In Mayr, A. (éd.), *Language and power: An introduction to institutional discourse*. London : Continuum, 1-25.
- Mazière, F. (2005). *L'analyse du discours*. Paris : PUF. (1<sup>re</sup> édition 2005)
- McCarthy, P. M., & Jarvis, S. (2010). MTL, vocd-D, and HD-D: A validation study of sophisticated approaches to lexical diversity assessment. *Behavior Research Methods*, 42(2), 381-392.  
<https://doi.org/10.3758/BRM.42.2.381>
- Meadowcroft, J. (2000). Sustainable Development: A New(ish) Idea for a New Century? *Political Studies*, 48(2), 370-387.  
<https://doi.org/10.1111/1467-9248.00265>
- Meenaghan, T. (1991). Sponsorship – Legitimising the Medium. *European Journal of Marketing*, 25(11), 5-10.  
<https://doi.org/10.1108/EUM00000000000627>
- Mellet, C., Rinck, F., & Sitri, F. (2013). Hétérogénéité des textes, hétérogénéité des genres. *Pratiques*, 157-158, 47-59.  
<https://doi.org/10.4000/pratiques.3606>
- Mellet, S., & Longrée, D. (2012). *Légitimité d'une unité textométrique : le motif*. Actes des 11<sup>e</sup> Journées internationales d'analyse statistique des données textuelles – JADT 2012, Liège, Belgique, 13-15 juin 2012, 715-728.

- Mellet, C., & Sitri, S. (2010). *Nom de genre et institutionnalisation d'une pratique discursive : le cas de l'interpellation parlementaire et du signalement d'enfant en danger*. CMLF 2010 – 2e Congrès mondial de linguistique française, La Nouvelle-Orléans, États-Unis, 12-15 juillet 2010, 791-795.  
<https://doi.org/10.1051/CMLF/2010175>
- Meyer, J. W., & Rowan, B. (1977). Institutionalized Organizations: Formal Structure as Myth and Ceremony. *American Journal of Sociology*, 83(2), 340-363.  
<https://doi.org/10.1086/226550>
- Midttun, A., Gautesen, K., & Gjølborg, M. (2006). The political economy of CSR in Western Europe. *Corporate Governance*, 6(4), 369-385.  
<https://doi.org/10.1108/14720700610689496>
- Milne, M., Kearins, K., & Walton, S. (2006). Creating Adventures in Wonderland: The Journey Metaphor and Environmental Sustainability. *Organization*, 13(6), 801-839.  
<https://doi.org/10.1177/1350508406068506>
- Milne, M., Tregidga, H., & Walton, S. (2003). *Playing with magic lanterns: The New Zealand Business Council for Sustainable Development and Corporate Triple Bottom Line Reporting*. Critical Management Studies 3 Conference, Lancaster, Royaume-Uni, 7-9 juillet 2003.
- Milne, M., & Gray, R. H. (2013). W(h)ither Ecology? The Triple Bottom Line, the Global Reporting Initiative, and Corporate Sustainability Reporting. *Journal of Business Ethics*, 118, 13-29.  
<https://doi.org/10.1007/S10551-012-1543-8>
- Moirand, S. (1995). L'évaluation dans les discours scientifiques et professionnels. *Les Carnets du Cediscor*, 3, 81-93.  
<https://doi.org/10.4000/CEDISCOR.497>
- Monte, M. D., & Oger, C. (2015). La construction de l'autorité en contexte. L'effacement du dissensus dans les discours institutionnels. *Mots. Les langages du politique*, 107, 5-17.  
<https://doi.org/10.4000/mots.21847>
- Moon, J., Murphy, L., & Gond, J.-P. (2017). Historical Perspectives on Corporate Social Responsibility. In Rasche, A., Morsing, M., & Moon, J. (éds.), *Corporate Social Responsibility: Strategy, Communication, Governance*. Cambridge : Cambridge University Press, 31-62.  
<https://doi.org/10.1017/9781316335529.005>
- Moreno, A. I. (1997). Genre Constraints Across Languages: Causal Metatext in Spanish and English RAs. *English for Specific Purposes*, 16(3), 161-179.  
[https://doi.org/10.1016/S0889-4906\(96\)00023-3](https://doi.org/10.1016/S0889-4906(96)00023-3)
- Morsing, M. (2017). CSR Communication: What is it? Why is it important? In Rasche, A., Morsing, M., & Moon, J. (éds.), *Corporate Social Responsibility: Strategy, Communication, Governance*. Cambridge : Cambridge University Press, 281-306.  
<https://doi.org/10.1017/9781316335529.018>
- Morsing, M., Schultz, M., & Nielsen, K.U. (2008). The 'Catch 22' of communicating CSR: Findings from a Danish study. *Journal of Marketing Communications*, 14(21), 97-111.  
<https://doi.org/10.1080/13527260701856608>

- Morsing, M., & Schultz, M. (2006). Corporate social responsibility communication: stakeholder information, response and involvement strategies. *Business ethics: A European Review*, 15(4), 323-338.  
<https://doi.org/10.1111/j.1467-8608.2006.00460.x>
- Morsing, M., & Spence, L. J. (2019). Corporate social responsibility (CSR) communication and small and medium sized enterprises: The governmentality dilemma of explicit and implicit CSR communication. *Human Relations*, 72(12), 1920-1947.  
<https://doi.org/10.1177/0018726718804306>
- Muller, C. (1968). *Initiation à la statistique linguistique*. Paris : Larousse.
- Munilla, L. S., & Miles, M. P. (2005). The corporate social responsibility continuum as a component of stakeholder theory. *Business and Society Review*, 110(4), 371-387.  
<https://doi.org/10.1111/J.0045-3609.2005.00021.X>
- Murillo, D., & Lozano, J.M. (2006). SMEs and CSR: An Approach to CSR in their Own Words. *Journal of Business Ethics*, 67(3), 227-240.  
<https://doi.org/10.1007/S10551-006-9181-7>
- Narvaja de Arnoux, E. (2019). L'analyse du discours en Argentine. Développement institutionnel, parcours thématiques et catégories privilégiées. In Raus, R. (coord.), *Partage des savoirs et influence culturelle : l'analyse du discours « à la française » hors de France*. Gerflint. *Essais francophones*, 6, 107-121.
- Née, É., Leblanc, J.-M., & Fleury, S. (2017). Compter dans les textes, quelles unités ? In Née, É. (dir.) *Méthodes et outils informatiques pour l'analyse des discours*. Rennes : PUR, 103-121.
- Née, É., Sitri, F., & Veniard, M. (2016). Les routines, une catégorie pour l'analyse de discours : le cas des rapports éducatifs. , *Lidil* [En ligne], 53, 71-93.  
<https://doi.org/10.4000/LIDIL.3939>
- Neuendorf, K. A. (2004). Content Analysis – A Contrast and Complement to Discourse Analysis. *Qualitative & Multi-Method Research*, 2(1), 33-36.  
<https://doi.org/10.5281/zenodo.998700>
- Neumayer, E. (2013). *Weak versus Strong Sustainability*. Cheltenham / Northampton : Edward Elgar. (1<sup>re</sup> édition 1999)
- Nielsen, A. E., & Thomsen, C. (2009). Investigating CSR Communication in SMEs: A Case Study Among Danish Middle Managers. *Business Ethics: A European Review*, 18(1), 83-93.  
<https://doi.org/10.1111/J.1467-8608.2009.01550.X>
- Nkakene Molou, L., & Mbouna, M. N. (2018). L'évolution de la RSE d'une entreprise forestière en Afrique. Les résultats d'une analyse lexicométrique. *Entreprise & Société*, 1(3), 137-162.  
<https://doi.org/10.15122/ISBN.978-2-406-08427-3.P.0137>
- Nowakowska, A. (2009). Thématization et dialogisme : le cas de la dislocation. *Langue française*, 163(3), 79-98.  
<https://doi.org/10.3917/lf.163.0079>
- Nunberg, G. (1990). *The linguistics of punctuation*. Menlo Park : CSLI.

- OCDE (2021). *OECD SME and Entrepreneurship Outlook 2021. Part II, Country Profiles and Methodology*. Paris : Éditions OCDE.  
<https://doi.org/10.1787/97a5bbfe-en>
- O'Connor, A., Parcha, J. M., & Tulibaski, K. L. (2017). The Institutionalization of Corporate Social Responsibility Communication: An Intra-Industry Comparison of MNCs' and SMEs' CSR Reports. *Management Communication Quarterly*, 31(4), 503-532.  
<https://doi.org/10.1177/0893318917704512>
- Parker, C. M., Bellucci, E., Zutshi, A., Torlina, L., & Fraunholz, B. (2015). SME stakeholder relationship descriptions in website CSR communications. *Social Responsibility Journal*, 11(2), 364-386.  
<https://doi.org/10.1108/SRJ-09-2013-0114>
- Pastore-Chaverot, M. (2011). *Les stratégies RSE des grandes entreprises : les facteurs d'influence - Analyse des discours des entreprises du CAC 40*. Thèse de doctorat, Université Paul Verlaine, Metz.
- Pêcheux, M. (1969). *Analyse automatique du discours*. Paris : Dunod.
- Perelman, C., & Olbrechts-Tyteca, L. (2008). *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*. Bruxelles : Éditions de l'Université libre de Bruxelles. (1<sup>re</sup> édition 1958)
- Perrow, C. (1991). A society of organizations. *Theory and Society*, 20(6), 725-762.  
<https://doi.org/10.1007/BF00678095>
- Pesqueux, Y. (2009). La responsabilité sociale de l'entreprise : un dialogue sans interlocuteur ? *Vie Sociale*, 3, 137-154.  
<https://doi.org/10.3917/VSOC.093.0137>
- Phillips, N. (2003). Discourse or Institution? Institutional Theory and the Challenge of Critical Discourse Analysis. In Westwood, R., & Clegg, S. (éds.), *Debating organization. Point-Counterpoint in Organization Studies*. Malden / Oxford : Blackwell, 220-231.
- Phillips, N., Lawrence, T. B., & Hardy, C. (2004). Discourse and institutions. *Academy of Management Review*, 29(4), 635-652.  
<https://doi.org/10.2307/20159075>
- Phillips, N., & Hardy, C. (2002). *Discourse analysis. Investigating Processes of Social Construction*. Thousand Oaks : Sage Publications.
- Pincemin, B. (2012). Hétérogénéité des corpus et textométrie. *Langages*, 187, 13-26.  
<https://doi.org/10.3917/LANG.187.0013>
- Pollach, I. (2003). Communicating Corporate Ethics on the World Wide Web - A Discourse Analysis of Selected Company Web Sites. *Business & Society*, 42(2), 277 - 287.  
<https://doi.org/10.1177/0007650303042002006>
- Pollach, I. (2018). Issue Cycles in Corporate Sustainability Reporting: A Longitudinal Study. *Environmental Communication*, 12(2), 247-260.  
<https://doi.org/10.1080/17524032.2016.1205645>
- Pomikálek, J. (2011). *Removing Boilerplate and Duplicate Content from Web Corpora*. Thèse de doctorat, Masaryk University, Brno.
- Porter, M. (1989). How Competitive Forces Shape Strategy. In Asch, D., Bowman, C. (éds.), *Readings in Strategic Management*. Londres : MacMillan, 133-143.

- Poudat, C., & Landragin, F. (2017). *Explorer un corpus textuel. Méthodes – Pratiques – Outils*. Louvain-la-Neuve : De Boeck.
- Pricopie, V. (2019). L'analyse du discours « à la française » en Roumanie : enjeux scientifiques et implantation à l'université après 1989. In Raus, R. (coord.), *Partage des savoirs et influence culturelle : l'analyse du discours « à la française » hors de France*. Gerflint. *Essais francophones*, 6, 59-71.
- Puccinelli Orlandi, E. (2019). L'analyse du discours au Brésil. In Raus, R. (coord.), *Partage des savoirs et influence culturelle : l'analyse du discours « à la française » hors de France*. Gerflint. *Essais francophones*, 6, 75-94.
- Quairel, F., & Capron, M. (2013). Le couplage « responsabilité sociale des entreprises » et « développement durable » : mise en perspective, enjeux et limites. *Revue française de socio-économie*, 1(1), 125-144.  
<https://doi.org/10.3917/RFSE.011.0125>
- Rainer, F. (2013). Can relational adjectives really express any relation? An onomasiological perspective. *Skase Journal of Theoretical Linguistics*, 10(1), 12-40.
- Rasche, A., Morsing, M., & Moon, J. (2017). The Changing Role of Business in Global Society: CSR and Beyond. In Rasche, A., Morsing, M., & Moon, J. (éds.), *Corporate Social Responsibility: Strategy, Communication, Governance*. Cambridge : Cambridge University Press, 1-28.  
<https://doi.org/10.1017/9781316335529.003>
- Rasche, A., & Waddock, S. (2017). Standards for CSR: Legitimacy, Impact and Critique. In Rasche, A., Morsing, M., & Moon, J. (éds.), *Corporate Social Responsibility: Strategy, Communication, Governance*. Cambridge : Cambridge University Press, 163-186.  
<https://doi.org/10.1017/9781316335529.012>
- Raus, R. (2019). Introduction. In Raus, R. (coord.), *Partage des savoirs et influence culturelle : l'analyse du discours « à la française » hors de France*. Gerflint. *Essais francophones*, 6, 13-27.
- Rivoli, P., & Waddock, S. (2011). "First they ignore you...": The Time-Context Dynamic and Corporate Responsibility. *California Management Review*, 53(2), 87-104.
- Ruef, M., & Scott, W. R. (1998). A Multidimensional Model of Organizational Legitimacy: Hospital Survival in Changing Institutional Environments. *Administrative Science Quarterly*, 43(4), 877-904.  
<https://doi.org/10.2307/2393619>
- Rutherford, P. (2006). How Have International Business Discourses on the Environment Changed over the Last Decade? *Global Social Policy*, 6(1), 105-79.  
<https://doi.org/10.1177/1468018106061393>
- Salem, A. (1987). *Pratique des segments répétés – Essai de statistique textuelle*. Publications de l'INALF, collection "Saint-Cloud". Paris : Klincksieck.
- Savický, P., & Hlaváčová, J. (2002). Measures of Word Commonness. *Journal of Quantitative Linguistics*, 9(3), 215-231.  
<https://doi.org/10.1076/jqul.9.3.215.14124>



- Scholz, R. (2019). Lexicometry: A Quantifying Heuristic for Social Scientists in Discourse Studies. In Scholz, R. (éd.), *Quantifying Approaches to Discourse for Social Scientists*. Cham : Palgrave Macmillan, 123-153.  
[https://doi.org/10.1007/978-3-319-97370-8\\_5](https://doi.org/10.1007/978-3-319-97370-8_5)
- Schwartz, M. S., & Carroll, A. B. (2004). Integrating and Unifying Competing and Complementary Frameworks: The Search for a Common Core in the Business and Society Field. *Business & Society*, 48(2), 148-186.  
<https://doi.org/10.5840/IABSPROC20041531>
- Scoones, I. (2010). Sustainability. In Cornwall, A., & Eade, D. (éds.), *Deconstructing Development Discourse*. Rugby : Practical Action, 153-162.
- Scott, W. R. (1987). *The Adolescence of Institutional Theory*. *Administrative Science Quarterly*, 32(4), 493-511.
- Scott, W. R. (2014). *Institutions and Organizations. Ideas, Interests and Identities*. Thousand Oaks : Sage Publications. (1<sup>re</sup> édition 1995)
- Scotto d'Apollonia, L., Luxardo, G., & Piet, G. (2014). *Approche lexicométrique des controverses climatiques*. JADT 2014 : 12<sup>e</sup> Journées internationales d'Analyse statistique des Données Textuelles, Paris, France, 3-6 juin 2014, 605-616.
- Searle, J. (1972). *Les actes de langage*, traduction de l'anglais par Hélène Pauchard. Paris : Hermann. [*Speech acts*, 1969]
- Service public fédéral Économie (2019). *Tableau de bord des PME et des entrepreneurs indépendants*.  
<https://economie.fgov.be/fr/file/107422/download?token=wwMKG9iR>
- Sinclair, J. (1996). *Preliminary recommendations on Corpus Typology*. EAGLES (Expert Advisory Group on Language Engineering Standards), document EAG TCWG CTYP/P.
- Siouffi, G., & Van Raemdonck, D. (2007), *100 fiches pour comprendre les notions de grammaire*. Rosny : Breal.
- Sitri, F., & Barats, C. (2017). Introduction. In Née, É. (dir.) *Méthodes et outils informatiques pour l'analyse des discours*. Rennes : PUR, 9-16.
- Skulstad, A. S. (1996). Rhetorical Organization of Chairmen's Statements. *International Journal of Applied Linguistics*, 6, 43-63.  
<https://doi.org/10.1111/J.1473-4192.1996.TB00088.X>
- Skulstad, A. S. (2005). The use of metadiscourse in introductory sections of a new genre. *International Journal of Applied Linguistics*, 15, 71-86.  
<https://doi.org/10.1111/J.1473-4192.2005.00081.X>
- Smeuninx, N., De Clerck, B., & Aerts, W. (2020). Measuring the Readability of Sustainability Reports: A Corpus-Based Analysis Through Standard Formulae and NLP. *International Journal of Business Communication*, 57(1), 52-85.  
<https://doi.org/10.1177/2329488416675456>
- Stibbe, A. (2015). *Ecolinguistics. Language, Ecology and the Stories We Live By*. Londres / New York : Routledge.

- Strand, R. W., & Freeman, R. E. (2015). Scandinavian Cooperative Advantage: The Theory and Practice of Stakeholder Engagement in Scandinavia. *Journal of Business Ethics*, 127, 65-85.  
<https://doi.org/10.1007/S10551-013-1792-1>
- Strand, R. W., Freeman, R. E., & Hockerts, K. (2015). Corporate Social Responsibility and Sustainability in Scandinavia: An Overview. *Journal of Business Ethics*, 127, 1-15.  
<https://doi.org/10.1007/S10551-014-2224-6>
- Stubbs, M. (1996). *Text and Corpus Analysis*. Oxford / Cambridge : Blackwell.
- Stubbs, M. (1997). Whorf's Children: Critical comments on Critical Discourse Analysis. In Ryan, A., & Wray, A. (éds.), *Evolving Models of Language. Papers From the Annual Meeting of the British Association for Applied Linguistics Held at the University of Wales, Swansea, September 1996*. Clevedon : Multilingual Matters, 100-116.
- Stubbs, M. (2015). Computer-Assisted Methods of Analyzing Textual and Intertextual Competence. In Tannen, D., Hamilton, H. E., & Schiffrin, D. (éds.), *The handbook of discourse analysis*. Oxford : Wiley-Blackwell, 486-505. (1<sup>re</sup> édition 2001)  
<https://doi.org/10.1002/9781118584194.CH23>
- Suchman, M. C. (1995). Managing Legitimacy: Strategic and Institutional Approaches. *Academy of Management Review*, 20(3), 571-610.  
<https://doi.org/10.5465/AMR.1995.9508080331>
- Sun, Y., Jin, G., Yang, Y., & Zhao, J. (2018). Metaphor Use in Chinese and American CSR Reports. *IEEE Transactions on Professional Communication*, 61(3), article 8361923, 295-310.  
<https://doi.org/10.1109/TPC.2018.2826759>
- Sutton, P. W. (2004). *Nature, Environment and Society*. New York : Palgrave MacMillan.
- Sutton, P. W. (2007). *The Environment. A Sociological Introduction*. Cambridge : Polity Press.
- Sweetin, V. H., Knowles, L. L., Summey, J., & McQueen, K. S. (2013). Willingness-to-punish the corporate brand for corporate social irresponsibility. *Journal of Business Research*, 66, 1822-1830.  
<https://doi.org/10.1016/J.JBUSRES.2013.02.003>
- Tagesson, T., Blank, V., Broberg, P., & Collin, S. Y. (2009). What Explains the Extent and Content of Social and Environmental Disclosures on Corporate Websites: A Study of Social and Environmental Reporting in Swedish Listed Corporations. *Corporate Social Responsibility and Environmental Management*, 16(6), 352-364.  
<https://doi.org/10.1002/CSR.194>
- Tanguy, L. (2013). La ruée linguistique vers le Web. *Texte ! Textes et Cultures* [en ligne], XVIII(4).
- ten Hacken, P. (2019). Relational adjectives between syntax and morphology. *Skase Journal of Theoretical Linguistics*, 16(1), 77-92.
- Thorup Horn, N., McGhee, H. A., & Rijkhoff, J. (2014). Relationelle adjektiver på dansk. *Occasional papers in linguistics from Aarhus 1485-621*, 1, 1-28.
- Tournier, M. (1969). Le centre de recherche de lexicologie politique de l'E.N.S. de Saint-Cloud. *Langue française*, 2, 82-86.  
<https://doi.org/10.3406/lfr.1969.5424>



- Tournier, M. (2010). Mots et politique, avant et autour de 1980 Entretien. *Mots. Les langages du politique*, 94, 211-233.  
<https://doi.org/10.4000/MOTS.19889>
- Tweedie, F. J., & Baayen, R. H. (1998). How Variable May a Constant be? Measures of Lexical Richness in Perspective. *Computers and the Humanities*, 32(5), 323-352.  
<https://doi.org/10.1023/A:1001749303137>
- Ure, J. (1971). Lexical density and register differentiation. In Perren, G. E., & Trim, J. L. M. (éds.), *Applications of Linguistics*. Cambridge : Cambridge University Press, 443-452.
- Van Dijk, T. (2015). Critical Discourse Analysis. In Tannen, D., Hamilton, H. E., & Schiffrin, D. (éds.), *The handbook of discourse analysis*. Oxford : Wiley-Blackwell, 466-485. (1<sup>re</sup> édition 2001)  
<https://doi.org/10.1002/9781118584194.ch22>
- Van Leeuwen, T. J. (2007). Legitimation in discourse and communication. *Discourse & Communication*, 1(1), 91-112.  
<https://doi.org/10.1177/1750481307071986>
- Varlet, M., & Allard-Poesi, F. (2015). *Les Conditions de Performativité du Discours Stratégique : Analyses et apports d'Austin, Searle, Butler et Callon*. XXIV<sup>e</sup> Conférence Internationale de Management Stratégique, Paris, France, 3-5 juin 2015.
- Veniard, M., & Sitri, F. (2017). Problématiques d'analyse du discours et méthodes. In Née, É. (dir.) *Méthodes et outils informatiques pour l'analyse des discours*. Rennes : PUR, 163-202.
- Walsh, J. P. (2005). Book Review Essay: Taking Stock of Stakeholder Management. *Academy of Management Review*, 30(2), 426-438.  
<https://doi.org/10.5465/AMR.2005.16387898>
- Wanderley, L. S., Lucian, R., Farache, F., & Sousa Filho, J. M. (2008). CSR Information Disclosure on the Web: A Context-Based Approach Analysing the Influence of Country of Origin and Industry Sector. *Journal of Business Ethics*, 82(2), 369-378.  
<https://doi.org/10.1007/S10551-008-9892-Z>
- Wei, L. (2020). Examining Corporate Communications of Environmental Responsibility on Corporate Websites: Main Themes, Linguistic Features, and Text Reuse. *Journal of Promotion Management*, 26(7), 1013-1037.  
<https://doi.org/10.1080/10496491.2020.1746467>
- Weick, K. E., Sutcliffe, K. M., & Obstfeld, D. (2005). Organizing and the Process of Sensemaking. *Organization Science*, 16(4), 409-421.  
<https://doi.org/10.1515/9783038212843.216>
- Wiedemann, G. (2019). Text Mining for Discourse Analysis: An Exemplary Study of the Debate on Minimum Wages in Germany. In Scholz, R. (éd.), *Quantifying Approaches to Discourse for Social Scientists*. Cham : Palgrave Macmillan, 183-212.  
[https://doi.org/10.1007/978-3-319-97370-8\\_7](https://doi.org/10.1007/978-3-319-97370-8_7)
- Wiedmann, T. O., & Barrett, J. (2010). A Review of the Ecological Footprint Indicator—Perceptions and Methods. *Sustainability*, 2(6), 1645-1693.  
<https://doi.org/10.3390/SU2061645>
- Wiedmann, T. O., & Minx, J. C. (2007). A definition of “carbon footprint”. In Pertsova, C. C. (éd.), *Ecological Economics Research Trends*, New York: Nova Science Publishers, 1-11.

- Wilson, J. (2015). Political discourse. In Tannen, D., Hamilton, H. E., & Schiffrin, D. (éds.), *The handbook of discourse analysis*. Oxford : Wiley-Blackwell, 775-794. (1<sup>re</sup> édition 2001)  
<https://doi.org/10.1002/9781118584194.ch36>
- Witte, E. (2011). La question linguistique en Belgique dans une perspective historique. *Pouvoirs*, 136, 37-50.  
<https://doi.org/10.3917/POUV.136.0037>
- Wodak, R. (2002). Aspects of Critical Discourse Analysis. *Zeitschrift für Angewandte Linguistik*, 36, 5-31.
- Yu, D., & Bondi, M. (2017). The Generic Structure of CSR Reports in Italian, Chinese, and English: A Corpus-Based Analysis. *IEEE Transactions on Professional Communication*, 60(3), 273-291.  
<https://doi.org/10.1109/TPC.2017.2702040>
- Zucker, L. G. (1977). The role of institutionalization in cultural persistence. *American Sociological Review*, 42(5), 726-743.  
<https://doi.org/10.2307/2094862>
- Zucker, L. G. (1983). Organizations as Institutions. In Bacharach, S. B. (éd.), *Research in the Sociology of Organizations*, vol.2, 1-47.
- Zucker, L. G. (1987). Institutional Theories of Organization. *Review of Sociology*, 13, 443-464.  
<https://doi.org/10.1146/ANNUREV.SO.13.080187.002303>

## LOGICIELS ET PLATEFORMES INTERNET

Anthony, L. (2017). *AntConc*, v.3.5.0 [logiciel].

<https://www.laurenceanthony.net/software/antconc/>

Brezina, V., McEnery, T., & Weill-Tessier, P. (2020). *#Lancsbox*, v.6.0 [logiciel].

<http://corpora.lancs.ac.uk/lancsbox/>

Fleury, S. (2017). *Le Trameur*, v.12.168 [logiciel].

<http://www.tal.univ-paris3.fr/trameur/>

Jordan, M. (2020). *Le Détricoteur*, v.1.6c [logiciel].

Logiciel et code source disponibles sur demande.

Leblanc, J.-M., Fiala, P., Jacquot, S., Daknou, A., Ouchene, Y., & Pérès, M. (2018). *TextObserver*, v.0.9.4.5 [logiciel].

<http://textopol2.u-pec.fr/textobserver/>

Reuneker, A. (2017). *Measures of Lexical Diversity* [site Internet].

<https://www.reuneker.nl/files/ld/>

Salem, A. (2009). *Lexico 3*, v.3.6.0.6 [logiciel].

<http://lexi-co.com/Produits.html>

Salem, A. (2019). *Lexico 5*, v5.8.1 [logiciel].

<http://lexi-co.com/Produits.html>

Sketch Engine [site Internet].

<https://www.sketchengine.eu/>

## BASES DE DONNÉES ÉDITÉES PAR BUREAU VAN DIJK

Amadeus : Base de données d'informations financières et comptables d'entreprises européennes.

<https://www.bvdinfo.com/en-gb/our-products/data/international/amadeus>

Bel-First : Base de données d'informations financières et comptables d'entreprises belges et luxembourgeoises.

<https://www.bvdinfo.com/fr-fr/nos-produits/donnees/national/bel-first>

Diane : Base de données d'informations financières et comptables d'entreprises françaises.

<https://www.bvdinfo.com/en-gb/our-products/data/national/diane>

Odin : Base de données d'informations financières et comptables d'entreprises d'Europe du nord et des pays baltes

<https://www.bvdinfo.com/en-gb/our-products/data/national/odin>